THÈSE

Pour l'obtention du grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS
(Diplôme national – Arrêté du 25 mai 2016)

U.F.R. Sciences Humaines et Arts

École Doctorale 612 – Humanités

Section CNU 21

Présentée par

Marie-Sophie CARUEL

Les artisans des Gaules et des Germanies romaines
Un essai d'histoire sociale
(fin du Ier siècle av. J.-C. – fin du IIIe siècle ap. J.-C.)

Volume I – Synthèse

Directeur de thèse : Nicolas TRAN, Professeur à l'Université de Poitiers

JURY

Mme Sandrine AGUSTA-BOULAROT, Professeure à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
M. François BÉRARD, Professeur à l'École normale supérieure
M. Jean-Pierre BRUN, Professeur au Collège de France
Mme Monique DONDIN-PAYRE, Directrice de recherche émérite au CNRS

Soutenue le 9 octobre 2019



"Des savoirs & des talents" | Université de Poitiers

Remerciements

À l'heure où s'achèvent ces six années de doctorat, ma reconnaissance à l'égard de mes professeurs, collègues et proches est grande. L'aboutissement de ce travail doit beaucoup à leur soutien sans faille et à toute l'aide qu'ils m'ont apportée.

Mes premiers remerciements s'adressent à Nicolas Tran dont les nombreux et précieux conseils ont su m'orienter depuis mes recherches de master. Sa présence et sa patience m'ont été d'une aide inestimable tout au long de ces années et ses relectures minutieuses ont généreusement contribué à l'amélioration de ces pages. Je remercie également Sandrine Agusta-Boularot, François Bérard, Jean-Pierre Brun et Monique Dondin-Payre de me faire l'honneur de faire partie de mon jury de thèse.

Ce travail a bénéficié de l'appui de nombreuses institutions qui m'ont apporté les conditions matérielles nécessaires pour mener à bien ces recherches et auxquelles je suis grandement redevable. L'Université de Poitiers m'a accueillie pendant toute la durée de mon contrat doctoral, puis l'Université de Strasbourg en tant qu'ATER. Toute ma gratitude va également aux membres de la commission de la Fondation Thiers qui m'ont témoigné de leur confiance en m'octroyant une bourse de recherches qui m'a procuré, le temps d'une année, des conditions de travail extrêmement favorables. Enfin, je suis très reconnaissante à l'École française de Rome de m'avoir accueillie au cours de trois séjours de bourse, qui ont chacun considérablement contribué à la progression de ce travail et m'ont permis de faire de belles rencontres scientifiques. Je tiens encore à adresser mes plus vifs remerciements aux services de conservation de tous les musées qui m'ont fourni les renseignements et les photographies nécessaires à mes travaux.

J'ai également contracté une lourde dette à l'égard de mes relecteurs attentifs, mes parents tout particulièrement qui ont patiemment relu l'intégralité de ce manuscrit, et mes collègues, Alexandra Attia, Caroline Husquin et Marie-Adeline Le Guennec. De nombreuses discussions, qu'elles prissent place dans un cadre scientifique ou informel, furent d'un grand profit pour mes recherches. J'adresse une pensée particulière à Maria Luisa Bonsangue, Cyril Courrier et Marie Moisand, qui partagent mon intérêt pour les gens de métier, ainsi qu'à toute l'équipe

de rédaction des *ILN-Narbonne*.

Je remercie enfin mes amis et les membres de ma famille dont le soutien au quotidien m'a permis de mener à terme cette réalisation. Merci surtout à Adrien de m'avoir accompagnée et encouragée à chaque étape de ce parcours.

À Diane

Ce sont des personnes qui laissent peu de traces derrière elles. Presque des anonymes. Elles ne se détachent pas de certaines rues de Paris, de certains paysages de banlieue, où j'ai découvert, par hasard, qu'elles avaient habité. Ce que l'on sait d'elles se résume souvent à une simple adresse. Et cette précision topographique contraste avec ce que l'on ignorera pour toujours de leur vie — ce blanc, ce bloc d'inconnu et de silence.

Patrick Modiano, *Dora Bruder*

Introduction

L'histoire des artisans des Gaules et des Germanies romaines

Les artisans appartenaient aux populations « silencieuses » de l'Empire : dans son ouvrage sur l'identité et le statut des travailleurs romains, Sandra R. Joshel qualifie les gens de métier de « muted group [1] ». Ce concept emprunté aux théories de la communication désigne les groupes sociaux que l'on n'entend pas, dont la voix est étouffée, assourdie, parce qu'ils n'utilisent pas un langage adapté ou parce qu'ils ne recourent pas aux moyens de communication dominants. Dès lors, vouloir dresser un portrait social de l'artisan des Gaules romaines pourrait sembler relever de la gageure. Mais leur présence discrète au sein des sources, quoiqu'elle complique la tâche de l'historien, n'est pas, en soi, sans intérêt. En effet, comme l'a écrit J.-P. Morel, « s'interroger sur la façon dont nous pouvons approcher cet artisan, sur les écrans de toute sorte qui occultent sa personnalité et son action c'est déjà, en partie, connaître son statut, comprendre sa situation dans la société [2] ». En d'autres termes, la pauvreté documentaire qui frappe les milieux plébéiens les plus modestes reflète d'une certaine manière la petitesse de ces individus mais aussi et surtout la place qu'ils occupaient dans la sphère civique et leurs difficultés à accéder à des modes d'expression publics. C'est en soi un premier élément de définition de leur personnalité sociale.

Le fait que les travailleurs n'accédaient pas à certaines formes d'écrit, et en particulier aux textes littéraires et juridiques qui émanent des élites, a conduit les historiens à écrire l'histoire du travail en accordant beaucoup de poids aux témoignages d'hommes qui n'avaient pas eux-mêmes exercé de métier. L'histoire des classes populaires s'est donc en partie écrite comme une histoire vue d'en haut, mais aussi, tout compte fait, comme une histoire vue de Rome.

Les artisans ne sont néanmoins pas totalement dépourvus de voix : ils accédaient, avec l'ensemble des couches moyennes et supérieures de la plèbe, à une production épigraphique

1. [Joshel, 1992], ch.1 « Listening to silence: problems in the epistemology of muted groups », p. 3-24 et préface p. xii.
2. [Morel, 1992], p. 268.

et iconographique, de nature essentiellement funéraire et votive. Il serait faux de dire que les historiens y furent complètement sourds. L'intérêt porté à ces documents remonte en effet à une tradition historiographique ancienne depuis les études de H. Gummerus dans les années 1910 [3], puis, une décennie plus tard, celles de M. I. Rostovtzeff, qui construisit dans ses travaux précurseurs une vision générale de la place du travail et des travailleurs dans l'empire en se fondant en grande partie sur cette documentation. Son analyse accorde une place non négligeable aux sources des Gaules et des Germanies qu'il intègre à une réflexion globale sur l'empire [4]. Ces territoires ont en effet livré un important corpus d'inscriptions et de reliefs relatifs au monde des métiers qui viennent remplir le silence laissé par les sources littéraires et juridiques sur ces espaces et offrent dans le même temps un point de vue différent.

Le corpus des métiers : principales études

Plus que les inscriptions, les reliefs ont tout particulièrement retenu l'attention des chercheurs, donnant lieu à un exercice traditionnel de composition et de commentaire de corpus. Cette approche, qui caractérise notamment l'historiographie française et allemande, nourrit les recherches sur la perception du travail et des travailleurs, d'une part, et sur les économies et les sociétés locales, d'autre part. Les travaux publiés s'intéressent tout particulièrement aux modalités d'auto-représentation des gens de métier et à la manière dont ces discours, essentiellement funéraires, établissaient la respectabilité sociale et professionnelle du défunt. À une vingtaine d'années d'intervalle, M. Reddé, en 1978, et M. Langner, en 2001, se sont intéressés aux scènes de métier des Gaules romaines, couvrant un large éventail de secteurs économiques et un vaste territoire mais restreignant dans le même temps leurs études à un type iconique bien précis si bien qu'une large part de la documentation ne fut pas prise en considération, notamment les figurations d'outils isolés ainsi que les porteurs d'outil, pourtant spécifiques à ces espaces [5]. L'ensemble des références iconographiques au métier fut en revanche versé au corpus étudié par J.-Cl. Béal dans un article consacré à la dignité des artisans des Gaules (et des Germanies) romaines [6]. Il s'agit de l'une des seules études iconographiques à prendre en compte la spécificité du travail artisanal pour aborder la fierté professionnelle et le statut de travail des gens de métier [7]. Parmi les études générales, citons encore les travaux de Ph. Jockey, limités aux métiers de la pierre mais fondés sur des sources de toute l'Antiquité gréco-romaine [8]. À côté de ces études portant sur un large territoire, certains corpus régionaux

3. [Gummerus, 1913], [Gummerus, 1916].
4. [Rostovtzeff, 1988].
5. [Reddé, 1978], [Langner, 2001].
6. [Béal, 2000]. Les Germanies n'apparaissent pas dans le titre mais sont comprises dans le corpus.
7. À propos de la notion de statut de travail : 5.1, p. 332. Ce concept n'est pas utilisé par l'auteur mais c'est finalement ce dont il question dans certains passages consacrés aux conditions d'activités de ces professionnels.
8. [Jockey, 1998b].

firent l'objet d'analyses détaillées : c'est tout particulièrement le cas des représentations de Gaule Belgique, en raison de la richesse de la documentation locale. Influencée par les recherches structuralistes, S. Pannoux appliqua dans les années 1980 une analyse sémiologique aux représentations du travail de Gaule Belgique et établit une « grammaire » spécifique à la compréhension de ces monuments et à même de répondre à certaines problématiques d'histoire économique et sociale [9]. Le même corpus a également donné lieu à une série d'articles de la part de J.-M. Demarolle dans les années 2000 [10], qui plaçait la focale sur les discours véhiculés par ces images en les replaçant dans leur contexte funéraire de production. Les instruments de métier dans l'iconographie funéraire des Pyrénées centrales firent encore l'objet d'une étude spécialisée de la part d'A. Laurens [11].

Ces études qui, pour certaines, abordent d'intéressants questionnements d'histoire sociale (fierté professionnelle, hiérarchies et relations dans le monde du travail, statut des artisans) se fondent presque exclusivement sur une réflexion de nature iconographique. Une telle démarche présente l'intérêt d'avoir fait une grande part aux problèmes méthodologiques liés à l'interprétation des images ce qui a considérablement contribué aux progrès de la recherche sur ces questions. La notion de réalisme fut ainsi largement remise en question par M. Langner tandis qu'une fâcheuse tendance au « détourage » ou à l'utilisation illustrative de ces images fut pointée du doigt par Ph. Jockey et J.-M. Demarolle qui soulignèrent l'importance de les replacer dans leur contexte : contexte du monument mais aussi contexte de production [12]. Dans le même temps, en écartant les inscriptions, ces approches évincent une part de la documentation à même d'apporter des réponses aux problématiques soulevées. Ainsi, l'étude du statut juridique des artisans des Gaules ne saurait se fonder sur une documentation partielle [13].

La principale étude épigraphique d'envergure consacrée aux professionnels des Gaules est la thèse de doctorat de M. L. Bonsangue, une enquête locale sur l'économie et la société de la cité de Narbonne très largement fondée sur l'analyse des inscriptions de métiers [14]. Mais il faut reconnaître qu'aucune autre ville n'a fourni de documentation épigraphique de cette importance, à même de donner lieu à une analyse des métiers aussi détaillée. D'autres contributions régionales se limitent davantage à un état des sources et à quelques considérations heuristiques [15]. À l'échelle de l'ensemble des territoires des Gaules et des Germanies, les travaux

9. [Pannoux, 1983], [Pannoux, 1985].

10. [Demarolle, 2001b], [Demarolle, 2001a], [Demarolle, 2007]. Les travaux d'Y. Freigang s'intéressent également aux questions d'auto-représentation mais prennent plus largement en considération la société de Gaule mosellane sans se limiter aux seuls gens de métier : [Freigang, 1997].

11. [Laurens, 1999].

12. [Jockey, 1998b] ; [Demarolle, 2001b], [Demarolle, 2001a], [Demarolle, 2007].

13. [Béal, 2000], p. 162-163.

14. [Bonsangue, 2002], [Bonsangue, 2006]. Ce travail de doctorat n'a malheureusement pas fait l'objet d'une publication à l'heure où nous écrivons ces lignes.

15. À propos de l'épigraphie des métiers chez les Éduens et les Lingons : [Le Bohec, 2010] ; à propos des inscriptions relatives au métier du textile : [Pelletier, 1996].

d'E. Frézouls sur les noms de métier constituent une recension et une analyse incontournables de la documentation [16] : l'étude de la répartition des sources par secteur économique et la définition de profils régionaux fournissent un horizon de référence aux travaux d'histoire sociale et économique sur ces territoires.

Dans l'ensemble, les études sur ce corpus ont rarement dépassé le cadre d'un article. En outre, ces recherches portent le plus souvent sur l'ensemble des métiers : rares furent les travaux à prendre en compte la spécificité du travail artisanal et à se limiter à cet objet de recherche afin d'en définir la singularité.

La naissance de l'artisan comme objet historique

En l'espace de deux à trois décennies, l'artisan a progressivement gagné une place notable dans l'historiographie, s'imposant pleinement comme un objet historique à part entière. Cette évolution reflète l'intérêt croissant accordé par les historiens de la société à la plèbe urbaine et, en particulier, aux gens de métier, mais elle s'inscrit aussi dans un développement propre à l'historiographie du travail et aux recherches sur l'artisanat : le choix de consacrer aujourd'hui une étude d'histoire sociale aux artisans semble donc l'aboutissement d'une évolution au sein de plusieurs champs de recherche. Une telle évolution n'est par ailleurs pas spécifique aux études sur le monde romain mais semble correspondre à une tendance plus générale des recherches historiques sur le travail [17]. Chr. Feyel justifie cet engouement pour l'artisanat et les artisans à travers deux phénomènes contemporains : les effets de la crise de 1973 et le déclin du marxisme [18]. L'un et l'autre ont conduit à une réhabilitation de l'artisanat et à une revalorisation du statut d'artisan, à laquelle nous assistons pleinement aujourd'hui.

Les recherches sur l'artisanat connaissent depuis de nombreuses décennies une fécondité sans faille, mesurable à l'importance des publications sur le sujet. La vitalité de ce domaine doit beaucoup à l'archéologie qui a largement contribué à l'enrichissement de la documentation disponible mais aussi à la redynamisation des recherches sur l'artisanat qui connaît depuis les années 1960 un intérêt croissant de la part des chercheurs. Le développement des fouilles et notamment des fouilles urbaines a permis la mise au jour de structures et d'équipements de production, de déchets de fabrication mais aussi plus généralement une amélioration de notre connaissance de la culture matérielle de la société gallo-romaine par la découverte d'artefacts. L'analyse de ces données matérielles s'est d'abord orientée vers une étude des productions dans une perspective techniciste cherchant à approcher les savoir-faire antiques à travers la

16. [Frézouls, 1991].
17. Pour l'histoire grecque : [Blondé et Muller, 1998b], [Feyel, 2006] ; pour l'histoire médiévale : [Braunstein, 1999], [Bernardi et Verna, 2001], [Bernardi, 2009].
18. [Feyel, 2006], p. 7.

reconstitution des chaînes de production, favorisant une approche sectorielle et locale. Ce vif intérêt, s'il a dans l'ensemble eu tendance à occulter l'acteur derrière l'artefact, a également nourri la curiosité des archéologues à l'égard de la figure sociale de l'artisan : « l'artisanat s'est mué en artisan » résumaient Ph. Bernardi et C. Verna à propos d'un renouveau similaire dans le champ des études médiévales [19]. Quelques archéologues parmi lesquels J.-P. Morel, pour l'Italie, A. Ferdière et surtout J.-Cl. Béal, pour les Gaules [20], furent parmi les premiers à ériger les artisans au rang d'objet d'étude et à intégrer dans leur recherche une dimension d'histoire sociale. Leurs travaux ont permis de lancer de nouvelles pistes de recherches et de développer des problématiques d'histoire sociale en y associant une bonne connaissance des questions techniques. C'est ainsi la question de la place de l'artisan et de ses lieux de travail dans la topographie urbaine qui a été soulevée dans une dialectique centrée sur les notions d'intégration ou d'exclusion [21].

À cette attention particulière pour l'artisan correspond un climat historiographique favorable à l'étude des gens de métier en histoire sociale. Cette discipline tend en effet à accorder davantage d'intérêt aux franges inférieures de la société. D'abord réservées à l'étude des élites romaines, les enquêtes prosopographiques ont progressivement descendu l'échelle sociale et s'appliquent désormais aux membres de la plèbe urbaine des cités. Selon la définition qu'en donne A. Chastagnol, cette méthode « vise, pour l'essentiel, à constituer des notices individuelles en regroupant les renseignements biographiques de toutes sortes qui nous sont fournis sur des personnages ayant entre eux un lien commun [22] ». Mais son objet ne se réduisant pas à une juxtaposition de notices, la mise en série des informations doit permettre, dans un second temps, de dégager par un examen comparatif les points communs et les particularités des membres du groupe. La méthode fut d'abord appliquée aux ordres supérieurs de l'empire, milieux sénatoriaux et équestres en particulier, dont elle accrut considérablement nos connaissances, avant de se porter pas à pas vers des individus moins bien documentés, des élites locales jusqu'aux couches moyennes de la plèbe urbaine [23], en dépit des mises en garde de Cl. Nicolet mais surtout d'A. Chastagnol [24], conscients des limites de la documentation pour cette partie de la population. De fait, on ne peut attendre de cette méthode les mêmes résultats pour l'étude de populations peu visibles que pour celle des classes dirigeantes. Mais, malgré un constat plutôt pessimiste de la part de J. Maurin, qui jugeait les profits de ces enquêtes « des plus aléatoires » dès lors que l'on s'éloigne des milieux aristocratiques [25], il semble que cette méthode ait largement contribué à l'exploitation fructueuse de la documentation épigraphique

19. [Bernardi et Verna, 2001], p. 30.
20. [Ferdière, 2001] ; [Béal et Peyre, 1987], [Béal, 1996b], [Béal, 2000], [Béal, 2002], [Béal, 2004], [Béal, 2008].
21. [Béal et Goyon, 2002].
22. [Chastagnol, 1970]. Voir également [Nicolet, 1970].
23. Dans la mesure où ces milieux les plus modestes apparaissent dans les sources.
24. [Nicolet, 1970], [Chastagnol, 1970], p. 1235.
25. [Maurin, 1982], p. 830.

relative à des milieux plus modestes [26]. La méthode prosopographique fut notamment adoptée par les historiens de l'économie et du travail dans un contexte historiographique favorable à une plus grande prise en compte des acteurs – de manière comparable à ce que nous mentionnions plus haut pour l'artisanat. Ces travaux consacrés aux gens de métier ont montré des résultats très satisfaisants, pour dire peu. Les professionnels narbonnais, et, à l'échelle de l'empire ou de l'Occident romain, les *centonarii*, les exploitants de *tabernae*, les commerçants et transporteurs maritimes et fluviaux, les musiciens, et, très récemment, les aubergistes ont fait l'objet de synthèses fondées, en partie, sur une démarche prosopographique [27]. Ces travaux, au croisement des recherches en histoire économique et sociale, ont fondamentalement renouvelé nos connaissances de ces milieux ainsi que l'approche du travail par les historiens, qui tendent désormais à faire une plus large place aux considérations sociales à côté des questionnements techniques et économiques.

L'histoire du travail et des activités productives a en effet longtemps été dominée par des considérations macro-économiques et notamment par l'élaboration d'un modèle théorique marquée par le débat sur la nature de l'économie romaine entre « primitivistes » et « modernistes » [28]. La question de l'investissement des notables dans les activités manufacturières a notamment beaucoup occupé les discussions scientifiques [29], tout comme les réflexions sur la place de la production dans la ville antique et sur la « ville de consommation » [30]. Malgré tout, l'intérêt pour les artisans et les gens de métier ne date pas des deux dernières décennies. À cet égard, Rome et la péninsule italienne, d'une part, et l'empire romain dans son ensemble, d'autre part, apparaissent mieux étudiés que les Gaules et les Germanies, provinces qui ont, en somme, surtout donné lieu à une approche du travail par le biais de catalogues iconographiques ou d'études ponctuelles. Parmi les travaux précurseurs, il convient ainsi de citer les travaux de S. Treggiari sur le travail des femmes ou sur les *mercenarii* et *tabernarii* de Rome [31], d'A. Burford sur les artisans des mondes grecs et romains [32], de Chr. Delplace sur les potiers de Gaule et d'Italie [33], ou encore, plus récemment, de S. R. Joshel sur les travailleurs de Rome d'après les inscriptions [34]. La liste ne prétend pas être exhaustive. Ces recherches font une grande place à l'étude du statut légal (Chr. Delplace, S. R. Joshel), du genre (S. Treggiari, S. R. Joshel), du métier comme ressource identitaire (S. R. Joshel) et offrent en cela un horizon de référence, pour l'Italie en particulier. En revanche, elles se sont dans l'ensemble assez peu

26. Nous rejoignons la « réhabilitation » de cette méthode menée par M. Cébeillac-Gervasoni : [Cébeillac-Gervasoni, 2011], p. 78.
27. [Bonsangue, 2006], [Liu, 2009], [Tran, 2013a], [Broekaert, 2013], [Vincent, 2016], [Le Guennec, 2019].
28. À propos de ce débat aujourd'hui en grande partie dépassé : [Tran, 2007a].
29. [Morel, 1985], [Morel, 1996].
30. [Finley, 1973], p. 168 (dans la traduction française) ; [Leveau, 1983], [Bruhns, 1985].
31. [Treggiari, 1976], [Treggiari, 1979], [Treggiari, 1980].
32. [Burford, 1972].
33. [Delplace, 1978].
34. [Joshel, 1992].

intéressées aux autres facettes de l'identité des artisans (culture et vie professionnelles, rôle civique, vie religieuse, environnement social, etc.). On peut reconnaître à A. Burford la prise en compte de nombreuses considérations sociales avec un intérêt particulier pour les pratiques autres que professionnelles des artisans [35]. Néanmoins son ouvrage consacré à l'ensemble du monde gréco-romain adopte une approche très large, le propos étant par ailleurs affaibli par de nombreuses considérations d'ordre général, sur la citoyenneté romaine ou la société dans son ensemble. En ce qui concerne l'historiographie du travail artisanal, N. Tran constatait pour sa part une vision souvent très descriptive, fondée sur des recensions des secteurs artisanaux attestés, et le manque d'une réflexion transversale sur la vie au travail qui soulignait d'autant plus l'originalité des écrits fondateurs et longtemps indépassés de H. Gummerus, près d'un siècle plus tôt [36].

De nombreuses études basées sur des approches diverses sont depuis venues pallier cette absence. Ainsi, les actes du colloque d'Autun tenu en 2007, *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain*, qui témoignent bien de cet engouement contemporain pour l'artisanat, font une place mineure mais intéressante aux considérations sociales, avec, notamment, une étude consacrée par C. Allag aux peintres gallo-romains et une réflexion de N. Tran sur l'apprentissage dans les Gaules [37]. À la suite des travaux de W. Broekaert, T. Hasegawa a consacré en 2015 sa thèse de doctorat aux commerçants et aux transporteurs [38]. S'ils ne concernent pas les artisans, les travaux de T. Hasegawa présentent l'intérêt notable de prendre pour cadre géographique les provinces gauloises et germaniques dont ils soulignent par ailleurs la cohérence commerciale et territoriale. Ce mémoire, qui se concentre sur les relations internes entre gens de métier mais aussi leurs rapports aux élites et à l'autorité impériale, vient éclairer pour nos territoires la personnalité sociale d'un groupe professionnel bénéficiant d'une position légèrement supérieure à celle des artisans. Pour le reste, les travaux concernent surtout Rome et l'Italie. Parmi les études sectorielles, nous mentionnerons les travaux incontournables de M. Flohr sur les foulons en Italie. Ce chercheur interroge aussi bien les aspects techniques et économiques de la profession que l'identité sociale et professionnelle ou la vie au travail de ces artisans [39]. Bien que centrés sur la plèbe de Rome, les travaux de C. Courrier apportent une réflexion théorique indispensable sur la culture professionnelle des travailleurs de la Ville : les conclusions de ce travail offrent à bien des égards des clefs pour la compréhension du rapport des artisans gallo-romains au métier [40]. De la même manière, dans son ouvrage sur les artisans de Rome, C. Hawkins intègre un ensemble de questionnements d'histoire so-

35. [Burford, 1972], p. 153-183.
36. [Tran, 2013a].
37. [Chardron-Picault, 2010], [Allag, 2010], [Tran, 2010].
38. [Hasegawa, 2015].
39. [Flohr, 2013b].
40. [Courrier, 2014].

ciale à une approche majoritairement économique[41]. A. Cristofori a pour sa part consacré une monographie aux inscriptions de métier du *Picenum* dans laquelle il détaille le profil social des professionnels de cette région, tous secteurs économiques confondus[42]. Enfin, il nous plaît de conclure ce panorama – loin d'épuiser le sujet – avec les travaux précurseurs de N. Tran sur les professionnels de l'artisanat et du petit commerce, auxquels cette étude doit beaucoup[43]. Menés à l'échelle de l'Occident romain dans une perspective d'histoire économique et sociale, ils se concentrent en particulier sur les structures matérielles, juridiques et sociales de l'exercice du métier, d'une part, et sur la personnalité sociale et la culture professionnelle des travailleurs, d'autre part. Ces recherches entreprises à l'échelle d'un vaste territoire à partir d'un large éventail de sources ont ouvert la voie à l'étude détaillée de corpus régionaux ou provinciaux, fatalement moins riches, à laquelle elles profitent en fournissant, sur bien des aspects, un horizon de référence.

À cet égard, le choix des Gaules et des Germanies s'est imposé à nous en raison de la présence d'un corpus iconographique et épigraphique des métiers artisanaux à la fois riche et cohérent. Or, malgré une tradition ancienne du commentaire de ce corpus, en particulier iconographique, celui-ci n'a jamais été étudié que partiellement, que la sélection se soit faite sur un critère territorial, par exclusion de l'épigraphie ou de l'iconographie ou sur le choix d'un type iconique précis (scène de métier). Par ailleurs, malgré un contexte historiographique favorable aussi bien à l'artisanat qu'aux artisans, cette documentation n'a encore jamais donné lieu à une monographie détaillée sur la figure sociale de l'artisan.

Dans le souci de prendre en compte la spécificité du travail artisanal au sein du corpus documentaire des métiers, une réflexion préliminaire sur la définition de l'artisan est apparue incontournable tant le flou entourant cette notion est évident.

Qu'est-ce qu'un artisan ? Définition de l'objet d'étude

Un vocabulaire moderne

> « Pantagruel [après] avoir entierement conquesté le pays de Dispodie, en icelluy transporta une colonie de Utopiens en nombre de 9876543210 hommes, sans les femmes et petitz enfans, artizans de tous mestiers, et professeurs de toutes sciences liberales[44] ».

41. [Hawkins, 2016].
42. [Cristofori, 2004].
43. [Tran, 2007b], [Tran, 2010], [Tran, 2011], [Tran, 2013a], [Tran, 2013c], [Tran, 2014], [Tran, 2016], [Tran, 2017].
44. Rabelais, *Tiers-Livre*, ch. 1.

C'est ainsi que, dans l'*incipit* du *Tiers-Livre*, l'artisan fait, en 1546, l'une de ses premières apparitions dans la langue française sous la plume de François Rabelais. Le terme est depuis passé dans le vocabulaire courant, non sans subir quelques infléchissements sémantiques déterminants en partie liés au changement de système technique qui toucha les sociétés modernes à partir de la fin du XVIIIe siècle et que nous connaissons sous le nom de Révolution Industrielle. Le terme d'artisanat apparaît quant à lui entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, et désigne aussi bien le groupe professionnel des artisans que le système de production artisanal, par opposition à l'industrie.

Si le latin utilise plusieurs termes génériques que nous pourrions être amenés à traduire dans certains contextes par artisan (*artifex, opifex, operarius, faber*), aucun n'est un équivalent de notre concept moderne [45]. *Artifex* insiste sur l'idée de savoir-faire, de métier et désigne d'une manière générale le détenteur d'un art (*ars*), spécialiste maîtrisant une compétence technique acquise par la pratique [46]. Les artisans romains sont des *artifices* mais tous les *artifices* ne sont pas des artisans. Acteurs, médecins, poètes étaient également considérés comme des hommes de l'art. *Opifex* désigne au sens large le producteur d'une œuvre (*opus*), quelle que soit la nature de la réalisation, mais renvoie parfois dans un sens plus restreint aux individus contraints de gagner leur vie par l'exercice de l'un des arts les moins nobles, en particulier les travailleurs manuels [47]. L'*operarius* loue son travail contre salaire, à la ville comme à la campagne [48]. *Faber* enfin désigne un fabricant travaillant essentiellement des matériaux durs comme le bois, l'ivoire ou le métal [49]. Contrairement aux termes d'*artifex* et d'*opifex* qui ont une portée beaucoup plus large que celle d'artisan, par la nature des activités qu'ils englobent, *faber* s'applique à un champ plus restreint. Chacun de ces termes insiste sur un registre différent d'un processus créatif, mais aucun ne recouvre exactement notre concept moderne d'artisan, mais encore faudrait-il s'accorder sur le sens ce terme.

Ce constat pose d'emblée le problème de l'application d'un vocable moderne à l'étude d'une réalité antique. À utiliser des concepts contemporains, l'historien ne risque-t-il pas l'anachronisme ? La question n'est ni nouvelle ni originale mais elle mérite d'être posée et invite à réfléchir à la définition de l'artisan. À ce sujet, une chose est certaine : il n'existe pas de définition universelle, atemporelle de l'artisan. Perméable aux transformations de la société, des mentalités, des techniques, du travail, l'artisan a connu depuis le siècle de Rabelais une évolution permanente et des définitions plurielles. Or, comme le souligne J. Robert, « encore faut-il songer qu'une telle évolution se fit lentement et, tout compte fait obscurément [50] ». Char-

45. Pour un examen du terme moderne « artisan », voir *infra*.
46. *TLL*, vol. II, col. 696, l. 42 - col. 702, l. 82 ; *OLD*, vol. 1, p. 176-177.
47. *TLL*, vol. IX.2, col. 703, l. 37 - col. 705, l. 79 ; *OLD*, vol. 5, p. 1253.
48. *TLL*, vol. IX.2, col. 669, l. 38 - col. 672, l. 7 ; *OLD*, vol. 5, p. 1251.
49. *TLL*, vol. VI.1, col. 7, l. 54 - col. 12, l. 5 ; *OLD*, vol. 5, p. 664.
50. [Robert, 1966], p. 55.

gés d'une enquête sur la question par le Centre de synthèse historique, H. Hauser et H. Sée, spécialistes d'histoire économique et sociale, constataient dès 1933 dans la *Revue de synthèse* que l'évolution sémantique de ces termes était mal connue, appelant à un travail approfondi par des lexicologues [51]. Il suffit de comparer quelques notices de dictionnaire et d'observer les errances des historiens de la société pour mesurer combien l'artisan est un terme changeant et une réalité difficile à saisir et à définir. Un problème qui n'est par ailleurs pas spécifique aux historiens de l'Antiquité mais qui concerne également les historiens des sociétés médiévales, modernes et contemporaines [52].

Le problème qui se pose n'est peut-être pas tant de savoir si l'Antiquité a connu des artisans, que l'on peut définir dans un premier temps de manière très large comme des individus exerçant un métier manuel, mais de comprendre quel groupe social il est pertinent d'isoler derrière ce terme au sein du monde du travail, au regard des réalités et des mentalités antiques. Pilier de l'artisanat, les métiers de la production manufacturée jouissent d'une position centrale incontestée dans le monde artisanal. Autour d'eux gravitent des métiers dont l'appartenance à l'artisanat a pu être débattue, ignorée, tolérée ou rejetée – implicitement ou explicitement : ainsi, les métiers de l'acquisition de matières premières, de la production alimentaire, de la construction ou encore certains métiers relevant des services, selon la tripartition canonique moderne des secteurs économiques. La question qui se pose à l'historien partant à la recherche des artisans dans le monde romain est bien celle des métiers concernés car l'identité des artisans passe d'abord par la revendication d'un métier précis, spécialisé. Les inscriptions funéraires, base de notre documentation, témoignent de cette construction de l'identité par l'usage d'un nom de métier spécifique, bien que quelques rares travailleurs se revendiquent dans leur épitaphe du statut plus vague d'*artifex* ou de *faber* [53]. Le monde artisanal antique est d'abord un monde éclaté de métiers dont il nous faut retrouver et interroger l'unité. Quels hommes de métier faut-il prendre en compte dans une étude sociale sur les artisans gallo-romains ?

Afin de définir notre objet d'étude et de délimiter au mieux un concept pertinent pour l'approche d'une société antique, nous sommes d'abord partie des définitions élaborées ces vingt dernières années dans l'historiographie. Cette première approche nous a toutefois rapidement contrainte à regarder l'artisan à travers le prisme de l'artisanat.

51. [Hauser et Sée, 1933]. J. Robert regrette le caractère décevant de cette enquête dans laquelle les auteurs ont travaillé seuls et se sont bornés à souligner l'obscurité relative à l'évolution sémantique de ces termes, [Robert, 1966], p. 52. Il est vrai que de nombreux questionnements subsistent, toutefois, les deux historiens fournissent une étude qui reste précieuse et nourrie de références sur l'histoire de ces mots. La contribution de H. Hauser en particulier est assez détaillée et riche d'enseignements.

52. Pour la période médiévale : [Braunstein, 1999], [Bernardi, 2009], p. 24 ; pour l'époque contemporaine : [Zdatny, 1990], p. 21-22.

53. Mais ces termes étaient le plus souvent précisés par une épithète. Par ailleurs, *faber* utilisé seul désignait vraisemblablement le forgeron.

Artisanat et *artisan* dans l'historiographie : de l'artisanat à l'artisan ?

L'artisan a beau avoir précédé l'artisanat de plusieurs siècles dans la langue française, l'artisanat s'est imposé, sous l'impulsion des archéologues notamment, quelques décennies plus tôt comme objet de recherche dans l'historiographie des sociétés préindustrielles. Dans un premier temps, les travaux se sont principalement orientés vers l'étude des productions et des modes de production, plaçant longtemps l'artefact au cœur des préoccupations, devant l'artisan, qui n'émerge comme un objet historique que dans un second temps. Ce rapport chronologique ne fut pas exempt de conséquences sur notre appréhension de l'artisan en histoire ancienne : l'artisanat a précédé l'artisan dans les préoccupations des chercheurs et l'a façonné à son image.

En effet, c'est dans ce contexte dominé par une approche sectorielle, techniciste et archéologique que furent menées les premières réflexions sur ces concepts et proposées les premières définitions de cet objet historique. Dans le champ des études antiques, cinq essais de définitions ont été proposés à notre connaissance [54]. Or, nous constatons globalement dans ces travaux de définition une primauté de l'artisanat sur l'artisan [55]. Notons qu'aucune définition ne fut formulée dans une perspective dogmatique, mais chacune répondait au besoin pragmatique d'expliciter le cadre fixé aux recherches.

La réflexion la plus développée et problématisée concerne le monde grec et fut élaborée par F. Blondé et A. Muller dans la cadre du programme de recherche de l'École Française d'Athènes consacré à l'artisanat en Grèce de l'époque archaïque à l'époque byzantine [56]. Entre 1997 et 1999, le programme a donné lieu à plusieurs rencontres scientifiques dont la première, articulée autour du thème des artisans et des ateliers, présente un intérêt tout particulier pour nous. L'artisan occupa au cours de ce colloque une place centrale et ne fut pas oublié au moment du bilan : les auteurs se confrontent véritablement au problème de sa définition et discutent efficacement la pertinence de différents critères pour l'Antiquité (savoir-faire, mode d'organisation de la production, statut juridique, échelle de production, procédés de fabrication, etc.). Toutefois, après avoir écarté ces critères jugés non opérationnels pour approcher l'artisan antique, il est révélateur que les auteurs aient finalement choisi, dans un second temps,

54. [Blondé et Muller, 1998a] ; [Ferdière, 2001], p. 3 ; [Ferdière, 2005b], p. 7 ; [Santoro, 2004], p. 24 ; [Feyel, 2006], p. 8-9 ; [Tran, 2013a], p. 149. Cinq essais de définitions peuvent sembler peu au regard du volume des publications sur le sujet, mais cela témoigne malgré tout d'un besoin de conceptualisation ressenti par certains chercheurs confrontés à un objet dont la définition juridique moderne fut jugée peu opérationnelle pour approcher le monde du travail antique (voir la définition proposée par la géographie moderne : note 66, p. 21).

55. Les historiens et archéologues de la Grèce semblent avoir accordé dans un premier temps une plus grande place à l'artisan et aux problématiques d'histoire sociale dans leurs travaux de conceptualisation que leurs collègues romanistes.

56. [Blondé et Muller, 1998a], [Blondé et Muller, 1998b].

de définir l'artisan par rapport à l'artisanat [57] :

> « Ces trois critères simples – produits matériels, produits finis, produits à vendre – permettent de délimiter la production artisanale, et partant de là, ceux que nous proposons de réunir sous le nom d'artisans. Les artisans seront pour nous tous ceux qui sont impliqués dans la fabrication de ces biens, quel que soit le statut des personnes dans l'Antiquité (citoyen, métèque, esclave ; artisan " à son compte ", propriétaire d'un atelier avec du personnel, salarié, contractant) ou la façon dont elles sont considérées aujourd'hui (" artistes ", ou " artisans ", ouvrier, ouvrier spécialisé, manœuvre) [58] ».

L'artisan est défini ici à l'aune d'un certain type de production [59].

Bien qu'élaborée à titre pragmatique dans le but de donner un cadre à une entreprise de recherche collective, cette définition a ensuite été reprise dans des travaux revendiquant une approche d'histoire sociale [60]. L'artisanat a donc bien, d'une certaine manière, marqué l'artisan de son empreinte. Cette démarche n'est pas condamnable en elle-même : définir l'artisan comme celui qui exerce un métier de l'artisanat semble *a priori* relever du bon sens. Toutefois, ni l'artisan ni l'artisanat ne disposent d'une définition universelle et, si l'on considère le fait que, appliqué au champ des études anciennes, le concept moderne d'artisanat a subi plusieurs altérations pour répondre aux préoccupations des chercheurs, le problème apparaît plus clairement. *In fine*, l'artisanat en histoire ancienne a été progressivement défini à l'aune de problématiques intéressant en premier lieu les archéologues et les historiens des techniques mais étrangères à l'histoire sociale. En effet, dans le cadre d'une approche essentiellement caractérisée par des questionnements techniques et sous l'effet de préoccupations légitimes liées à l'acquisition des données archéologiques, on a pu observer dans l'historiographie française un « resserrement constant vers l'étude des seuls objets manufacturés, entendus implicitement comme ceux que l'on peut et que l'on sait retrouver en fouilles », ce que souligne parfaitement N. Monteix [61] ; une évolution souvent implicite, peut-être parfois inconsciente mais qui apparaît nettement dans les essais de définition.

La définition de l'artisanat la plus précise et la plus complète, tout en restant relativement concise, fut formulée par l'archéologue S. Santoro :

57. Les auteurs ne retiennent alors de la définition moderne de l'artisanat que ce qui est opérationnel pour l'Antiquité : [Blondé et Muller, 1998a], p. 836.
58. [Blondé et Muller, 1998a], p. 836.
59. On observe une démarche similaire dans [Ferdière, 2001], p. 3 : l'artisan est alors défini comme l'individu concerné par l'artisanat qui « vit de son travail, la production d'objets manufacturés, à partir de matières premières ».
60. [Béal, 2000], p. 150, n. 2. Même remarque pour [Ferdière, 2001].
61. [Monteix, 2011], p. 7-8. Un resserrement explicite dans [Ferdière, 2001].

> « l'artigianato è il processo di lavoro attraverso cui persone dotate di un specifico saper fare e direttamente operanti sulle materie prime o su prodotti semifiniti le transformano in oggetti manufatturati secondo schemi e progetti predefiniti e condivisi dalla comunità, destinati ad una diffusione verso l'esterno dell'ambito di produzione [62] ».

Une définition qui se rapproche de celle, plus brève, de F. Blondé et de A. Müller : « nous entendrons l'artisanat comme la production de biens matériels finis destinés à la commercialisation [63] ». La formule de S. Santoro n'est pas sans présenter un intérêt notable pour la compréhension de l'artisan. En effet, elle n'omet pas la mention d'un savoir-faire, plaçant ainsi un premier jalon dans la définition des acteurs de l'artisanat. De fait, sans qu'il s'agisse à proprement parler d'un essai de définition, l'archéologue faisait référence à l'artisan à travers la formule suivante : « l'artigiano, inoltre, è uno specialista che lavora con le sue mani, sulla base di un complesso di conoscenze accumulate attraverso l'apprendistato e l'esperienza [64] ». Le champ d'application de cette définition apparaît d'emblée beaucoup plus large que celui de l'artisanat qui se voit délimité à un secteur économique bien précis : fabrication d'objets manufacturés, production destinée à la vente, etc.

Nous ne critiquons pas le caractère opératoire de ces définitions de l'artisanat, notamment en ce qui concerne l'étude des biens matériels ou des secteurs économiques, mais leur application immédiate à l'histoire sociale pose question. Limitées aux biens manufacturés, toutes traduisent des choix discutables, excluant par exemple les activités d'acquisition de matière première du secteur primaire et les activités de transformation du secteur tertiaire, sous l'influence de la tripartition moderne des secteurs économiques [65]. Or, l'artisanat tel qu'il est défini aujourd'hui ne se limite pas au domaine de la production mais inclut également certaines prestations de services [66]. Ainsi, si l'appellation « biens matériels » est voulue assez large par F. Blondé et A. Muller pour englober aussi bien les biens manufacturés que la production alimentaire et les bâtiments, elle exclut les services (foulon, barbier) comme l'acquisition des matières premières (carrières, mines, etc.). Il en va de même de la définition de S. Santoro, qui, en outre, exclut dans son application immédiate les produits alimentaires en raison de leur rapport avec la production agricole. En dernier lieu, la définition proposée

62. [Santoro, 2004], p. 24.
63. [Blondé et Muller, 1998a], p. 835.
64. [Santoro, 2004], p. 27.
65. Il est notable que seul Chr. Feyel dont la réflexion porte sur l'artisan et non l'artisanat prenne explicitement en considération les services dans sa définition.
66. La géographie contemporaine définit ainsi l'artisanat : « activité productive pratiquée par des entrepreneurs indépendants, sans salariés ou avec un petit nombre de salariés (...) éventuellement associée à une commercialisation au détail. L'artisanat comprend la production d'objets (bijoux, chaudrons, tissus), de denrées (boulangerie), l'installation de machines ou équipements, la prestation de services (réparateurs, électriciens, coiffeurs, pompistes, peintres). Exclut en France les professions libérales et les commerces de détail non associés à un processus de transformation (épicerie, bar). » [Brunet *et al.*, 1993], p. 42.

par A. Ferdière se montre la plus restrictive, excluant du champ de l'artisanat aussi bien les métiers de la construction que les métiers alimentaires [67]. À partir immédiatement de l'une de ces définitions de l'artisanat pour arriver à l'artisan, il y a donc nécessairement un risque.

Les historiens de la société l'ont bien compris. Ainsi, Chr. Feyel, soucieux d'une définition socialement pertinente, accorda une place prépondérante à l'artisan face à l'artisanat dans le préambule de son étude sur les artisans dans les sanctuaires grecs : « Nous considérerons comme tel tout individu, travaillant hors du secteur agricole, qualifié ou spécialisé dans une production ou dans un service particulier [68] » conclut-il, faisant le choix de ne pas se limiter à la production d'objets manufacturés. N. Tran avance pour sa part un essai de définition fondé sur la maîtrise d'un savoir-faire, dont l'importance fut au demeurant aussi bien soulignée par F. Blondé et A. Muller ou S. Santoro, et la reconnaissance professionnelle : cette définition, « conçue d'emblée comme incomplète et trop large », fait de l'artisan un « spécialiste de techniques manuelles constituant un savoir acquis par un apprentissage, donnant accès à une qualification professionnelle, reconnue par ses confrères et sa clientèle [69] ».

Afin de définir au mieux notre objet d'étude, il nous a paru utile de repartir de l'artisan et de préciser à quelles notions modernes il renvoie.

L'artisan : les critères d'une définition socialement pertinente

L'une des difficultés à appréhender ce concept réside dans le fait que l'artisan s'est longtemps défini par rapport à un ensemble de notions, elles-mêmes complexes, fluctuantes et parfois imprécises [70] : métier, arts mécaniques, artiste, ouvrier, compagnon, maître, industrie... Autant de termes anciens, renvoyant originellement à des réalités et à des conceptions médiévales et qui, pour certains, furent dotés d'une signification nouvelle avec le changement de système de production qu'imposa la Révolution Industrielle. Un temps synonyme d'artiste et d'ouvrier, l'artisan tend par la suite à s'en distinguer, voire à se définir en opposition par

67. [Ferdière, 2005b], p. 7 : « je limite le terme d'artisanat à la production d'objets manufacturés, à l'exclusion donc des métiers alimentaires (boulangers, bouchers, ...), ainsi que des métiers de la construction proprement dite ; l'acquisition ou la production de matériaux de construction (pierre, chaux, terres cuites architecturales, ...) peuvent toutefois êtres prises en compte ici. » [Ferdière, 2001], p. 3 : « En outre, pour des raisons pratiques – liées à l'acquisition des donnés archéologiques – j'exclurai l'essentiel des activités de construction, pourtant habituellement incluses dans l'artisanat (maçonnerie, charpenterie, ...), ainsi que pour d'autres raisons – cette assimilation à l'artisanat étant là un concept contemporain – les activités alimentaires (boucherie, charcuterie, boulangerie) : je me cantonnerai donc à la production d'objets manufacturés. »

68. [Feyel, 2006], p. 8-9. Cette définition pragmatique fait suite à une réflexion plus développée sur le concept moderne d'artisan et ses difficultés d'application à la réalité antique.

69. [Tran, 2013a], p. 149.

70. Sur ce point, [Robert, 1966], p. 52-55. « Il faut également constater que le mot : artisan qui lui, remonte au moins au XVIe siècle, n'est pas facile à définir car les termes qui pourraient servir à le faire sont à la fois imprécis et changeants. Nous voulons dire : *ouvrier, compagnon, manœuvre, valet, maître* ; sans oublier : *industrie et corporation*, voire *manufacture* », [Robert, 1966], p. 52.

rapport à ces termes et en particulier par rapport au couple ouvrier/industrie [71].

À l'origine du mot : l'artisan comme détenteur d'un art

Apparu au XVIe siècle, le mot artisan est emprunté à l'italien *artigiano*, entré dans la langue italienne à peine plus tôt [72]. Formé sur la même racine latine (*ars*), ces deux termes possèdent à l'origine une acception large similaire à celle de leur parent latin, l'*artifex* [73]. L'artisan, l'*artigiano* et l'*artifex* se définissent comme l'individu qui exerce un art, entendu non pas dans son sens plus récent d'expression artistique mais comme une spécialité reposant sur la maîtrise d'un savoir-faire technique. D'après la première édition du lexique de l'*Accademia della Crusca* (1612), qui présente l'intérêt de fournir une définition précise et contemporaine de l'apparition de ces mots, l'*arte* désigne une maîtrise, un savoir-faire, acquis par l'expérience et permettant d'œuvrer avec esprit sur une matière [74]. Le terme italien *materia* n'est pas à entendre de manière restrictive comme désignant les seuls matériaux sensibles mais, comme son ancêtre latin, il englobe la matière intelligible. Arts mécaniques comme libéraux relèvent de l'*ars* [75]. L'artisan entendu au sens large est donc aussi celui qui œuvre dans les arts libéraux. Ainsi voit-on dans un sonnet de 1560 J. du Bellay qualifier d' « artizants », les poètes soutenus par le mécène Monseigneur de Brynon [76].

Détenteur d'une *ars*, l'artisan est à l'origine le spécialiste de toutes les techniques, manuelles et intellectuelles, et le mot cumule alors les sens d'artisan et d'artiste. Cette acception désormais désuète ne figure plus dans les dictionnaires usuels [77]. Toutefois, ce sens semble n'avoir jamais été le plus courant. En effet, l'artisan possède rapidement, si ce n'est immédiatement, une coloration manuelle, matérielle, mécanique. C'est ce sens plus restreint mais plus répandu qui nous intéressera.

---

71. Pour la proposition d'une typologie opérationnelle distinguant artisanat et industrie, voir [Philippe, 2004], en part. p. 22.

72. Au XVe siècle. *TLF*, vol. 3 (1974), p. 611-612.

73. Dans son *Thresor de la langue françoyse* (1606), Jean Nicot rapproche ces termes dans la rubrique *ars* : « artisan, ou artiste, *artifex, opifex* » (p. 48). Sur l'impossibilité de distinguer artisan et artiste en latin, [de Robertis, 1963], p. 69. Sur les acceptions du mot *artifex*, *TLL*, vol. II, col. 696, l. 42 - col. 702, l. 82.

74. « Abito, cavato dalla esperienza, di potere operar con ragione intorno a qual si voglia materia, come le sette Arti liberale, e le mechaniche. » *Vocabolario degli Accademici della Crusca* (1612).

75. Cette acception large se trouve encore exprimée en toutes lettres dans la seconde édition du dictionnaire de Laveaux de 1828 : « En latin, *artifex*, d'*ars* et *facere*, faire quelque chose en observant les règles d'un art. Il se dit en général de celui qui exerce un art quelconque, mécanique ou libéral ». J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 2de édition, Paris, 1828, p. 131.

76. J. du Bellay, *Œuvres Poétiques. II. Recueil de sonnets*, édition critique publiée par Henri Chamard, 1691, sonnet 31, p. 280.

77. Selon le *Grand Robert de la langue française*, cet usage prend fin à la fin du XVIIIe siècle : A. Rey, *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, 2001, vol. 1, p. 825, *s.u. artisan*. Voir aussi A. Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, tome 1, Paris, 2012, p. 207, *s.u. artisan*.

L'artisan, le métier et les arts mécaniques

Défini pour la première fois dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* en 1694, le mot artisan désigne alors un « ouvrier dans un Art mechanique, homme de mestier » [78]. Les arts libéraux ne sont pas même évoqués, ce qui rejoint l'idée, exprimée dans l'ouvrage de Laveaux au début du XIXe siècle, que « artisan, dans un sens plus restreint mais plus ordinaire, se dit pour indiquer celui qui exerce un art mécanique, un métier » [79].

Les arts mécaniques se définissent quant à eux comme les « arts qui ont principalement besoin du travail de la main » [80], une formule simple en apparence mais qui présente quelques difficultés dans son application et sa délimitation. Quels arts relèvent des arts dits mécaniques ? Il est malaisé de répondre à cette question car il existe un certain flottement à l'Époque Moderne dans la classification entre arts libéraux et arts mécaniques, en lien avec l'émergence de la notion d'artiste, de Beaux-Arts, et avec la déconsidération des arts mécaniques. En outre, ces notions sont de plusieurs siècles antérieures à celle d'artisan et elles ont déjà fait l'objet de plusieurs classifications différentes [81]. Les arts mécaniques, tels qu'ils sont définis au XIIe siècle par Hugues de Saint-Victor puis au XIIIe siècle dans le *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais, englobent un panel d'activités bien plus large que les seuls domaines de la production manufacturée et de la transformation auxquels l'artisanat est aujourd'hui associé. Des activités manuelles comme l'agriculture en faisaient partie mais aussi les métiers de la navigation, du commerce, du théâtre ou ceux relevant de la médecine, autant d'activités que nous ne classerions plus comme des métiers proprement manuels. Cela s'explique par le fait qu'originellement les arts mécaniques ne sont pas compris *stricto sensu* comme une activité manuelle : ils sont d'abord conçus dans la pensée médiévale du XIIIe siècle comme les arts qui répondent aux nécessités de la vie terrestre, ceux de la « pensée efficace sur la nature » par opposition à la pensée contemplative [82]. Contrairement aux sciences théoriques et morales, qui ont pour but de « restaurer la nature humaine déchue suite à la chute originelle », les arts mécaniques « visent à soulager les faiblesses temporaires inhérentes à la corporalité » et « n'apporte que des palliatifs pour aider [l'homme] à vivre son état d'après la chute ». Ils renvoient à l'action de l'homme sur la nature dans ses formes les plus diverses. Mais si le XIIe et

78. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 57.

79. J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 2de édition, Paris, 1828, p. 131.

80. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 35. Par opposition aux arts libéraux « qui peuvent estre pratiqués (par un homme de condition libre et ingenue), sans instruments et machines ». *Ibid*, p. 644.

81. [Allard et Lusignan, 1982], [Allard, 1982], [Lusignan, 1982], p. 36-38 ; [Le Goff, 1999], p.1146. Les arts mécaniques émergent au IXe siècle mais ils ne se constituent qu'au XIIe siècle en un ensemble d'arts dits mécaniques, par analogie avec le système des sept arts libéraux. Leur première classification en sept arts mécaniques est l'œuvre de Hugues de Saint-Victor dans son *Didascalion* (II, 20) qui identifie comme arts mécaniques, « la fabrication de la laine (*lanificium*), l'armement (*armatura*), la navigation (*nauigatio*), l'agriculture, la chasse (*uenatio*), la médecine, le théâtre (*theatrica*) ».

82. [Lusignan, 1982], p. 38.

le XIIIe siècles marquent l'émergence des arts mécaniques au sein de la philosophie médiévale occidentale, comme le remarque S. Lusignan, « ce livre du *Speculum doctrinale* sur les arts mécaniques ne porte pas la marque d'un domaine d'activité intellectuel très vivant [83] ». Les arts mécaniques s'opposent *in fine* aux arts libéraux : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

Ils regroupent l'ensemble des métiers, ces derniers étant alors définis comme la « profession d'un art mécanique [84] » et l'artisan comme un homme de métier. Dans les dictionnaires de l'Époque Moderne, ces trois concepts (artisan, arts mécanique, métier) semblent presque fonctionner en système clos, de manière quasi-tautologique. Les définitions de chacun de ces termes se nourrissent les unes les autres d'une manière certes cohérente, mais, finalement, assez peu éclairante. La mention du métier est néanmoins un élément essentiel : l'artisan est un professionnel gagnant sa vie à travers l'exercice d'un art mécanique, dont il tire des revenus [85]. C'est un point important.

Arts mécaniques et métiers semblent avoir revêtu à l'origine une acception très vaste et désigné un large panel d'occupations professionnelles, englobant des activités de transport, du commerce ou du monde agricole. Le terme d' « artisan » semble en revanche n'avoir jamais eu une signification aussi large, du moins constate-t-on un usage préférentiel, bien que non exclusif, du terme d'artisan pour des activités manuelles impliquant la transformation d'un matériau. Ainsi les exemples choisis dans les dictionnaires sont révélateurs des métiers par excellence auxquels le terme était associé à l'Époque Moderne : le menuisier et le serrurier pour J. Ch. Laveaux [86], le cordonnier pour Diderot [87]. Dès l'Époque Moderne, l'artisan était, semble-t-il, très associé dans les mentalités aux petits métiers urbains de la production et de la transformation. D'un dictionnaire à l'autre, la fréquence de l'association de l'artisan à la boutique est elle aussi frappante et révélatrice.

83. [Lusignan, 1982], p. 38.
84. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 407.
85. A. Rey, *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, 2001, vol. 4, p. 1419, *s.u.* Métier. Le métier est issu du latin *ministerium* qui désigne le service, la fonction. D'abord attesté à partir du IXe siècle pour désigner le service divin (*lo Deo menestier*), le terme prend à partir du XIe siècle le sens plus général de fonction, service (*femmes de mestier, mestier royal*). C'est au XIIe siècle que le terme connaît une évolution décisive : il s'applique désormais aux activités reposant sur la maîtrise d'un art (art et métier étant parfois synonymes), ainsi qu'aux occupations procurant une rémunération. Des métiers agricoles aux métiers du commerce et du transport, le monde des métiers comprend une vaste palette de professions, qui dépassent le cercle de la production manufacturée et de la transformation. Les métiers ne se limitent pas aux occupations manuelles, au sens où nous les entendons actuellement, ce qui rejoint notre propos sur les arts mécaniques. Notons qu'aux périodes médiévales et modernes, le terme de métier désigne également les organisations professionnelles, les corps de métier regroupant les individus exerçant une même profession selon une réglementation commune. Si le métier lui-même ne l'est pas, l'organisation en métiers est un phénomène spécifiquement urbain.
86. J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 2de édition, Paris, 1828, p. 131.
87. *Encyclopédie*, vol. 1, p. 745.

La sortie de l'artiste

Artiste a eu le sens d'artisan jusqu'au XVIIIe siècle[88]. Chez Baïf, l' « Artisan » est un peintre faisant le portrait d'Amour[89]. Puis, à l'issue d'un processus entamé dès la Renaissance, le terme d'artiste désigne désormais ceux des artisans dont l'art nécessitait le plus de génie. La définition que Diderot donne de l'artisan dans l'*Encyclopédie des arts et métiers* laisse apparaître le souci récent de distinguer les deux termes : « nom par lequel on désigne les ouvriers qui professent ceux d'entre les arts méchaniques, qui supposent le moins d'intelligence. On dit d'un bon Cordonnier, que c'est un bon *artisan* ; & d'un habile Horloger, que c'est un grand artiste »[90]. De son origine, l'artiste garde une orientation manuelle, il exerce un art mécanique mais son statut s'élève par rapport à celui de l'artisan. À l'artisan on assigne la production de l'utile et à l'artiste la création du beau. L'activité de l'artiste ne relève plus du métier mais du métier d'art. La peinture et la sculpture, exercées à des fins esthétiques, entrent dans le domaine des Beaux-arts, réservé à l'artiste. Cette nuance n'existe cependant pas dans le vocabulaire latin et n'est donc pas pertinente pour notre propos.

De ces quelques siècles d'histoire que nous avons parcourus, il ressort qu'à la veille de la Révolution Industrielle, l'artisan serait un professionnel dont l'excellence de l'art dépend majoritairement d'une exécution matérielle à travers l'accomplissement de gestes maîtrisés, plutôt que d'un recours à l'intelligence. Aux artistes, le génie, et à l'artisan, le « tour de main »[91].

L'artisan face à la naissance de l'industrie

Jusqu'à la fin du siècle des Lumières, la définition de l'artisan s'appuyait sur des conceptions et des réalités anciennes, remontant à l'époque médiévale : les arts mécaniques et le métier. Mais le changement de système technique à partir de la fin du XVIIIe siècle a progressivement amené les théoriciens du travail à penser l'artisan par rapport à un objet nouveau[92], l'industrie – dans son acception moderne selon laquelle le terme décrit le système productif né de la Révolution Industrielle caractérisé notamment par une forte mécanisation et une production

88. Au plus tard, les deux termes semblent se différencier dès la fin du XVIIe siècle. *TLF*, vol. 3 (1974), p. 611-612.

89. J. A. Baïf, *Amours de Meline*, livre 1, [5].

90. *Encyclopédie*, vol. 1, p. 745.

91. « Outre la mise en œuvre des procédés qui font l'objet de l'apprentissage, un ouvrage réussi exige de l'artisan quelque chose d'autre, (...) quelque chose qui ne s'apprend pas et qu'en désespoir de cause nous appelons le " tour de main " ». [Jankélévitch, 1957], p. 42.

92. La date de naissance de l'industrie est un sujet particulièrement débattu entre les historiens médiévistes et modernistes. Nous simplifions ici volontairement pour notre propos un sujet très complexe.

en série [93]. C'est dans ce contexte que le terme d' « artisanat » apparaît dans la langue française à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle [94]. Le terme désigne l'ensemble des artisans mais aussi leur activité qui se caractérise notamment, face à l'industrie, par un mode de production spécifique où la pratique manuelle et l'outil conservent toute leur place, au sein d'une structure productive modeste et réduite en personnel. Échelle et procédés de production définissent alors l'artisan face à l'industrie [95].

Comme le remarque Ph. Braunstein dans le *Dictionnaire raisonné d'Occident médiéval*, le terme d'artisanat est apparu devant le besoin de désigner par un terme unique tout ou partie des anciens métiers, nécessité allant de pair avec une prise de conscience de ce qui faisait l'unité de cet ensemble éclaté : « [C'est] par rapport à un état du machinisme de la fin du XVIIIe siècle que les observateurs et théoriciens du travail et de la plus-value ont unifié d'un mot – l'artisanat – le monde très complexe des anciens métiers pour mieux l'opposer à l'industrie [96]. » Ainsi, la survivance des anciens métiers dans un système économique confronté à l'émergence d'un nouveau modèle productif a mis en lumière leur cohérence et leur unité. Dans cette perspective, l'artisanat est parfois pensé comme l'ancêtre de l'industrie selon un « déterminisme évolutif trompeur » dont N. Monteix invite à se méfier [97]. Le terme « artisanat » ayant été forgé pour mieux être opposé à l'industrie, on comprend alors la tendance au resserrement de l'artisanat au secteur de la production manufacturée, c'est-à-dire au domaine par excellence de l'industrie [98].

C'est précisément dans ce contexte de l'émergence d'un nouveau système productif que

93. [Robert, 1966], p. 54 ; *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 595 ; J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 2de édition, Paris, 1828, p. 1060. Le terme d'industrie lui-même n'est pas nouveau et remonte à l'époque médiévale. Il désigne à l'origine une activité avant d'évoluer au XVe siècle vers le sens de dextérité, d'adresse. Il qualifie le simple travail des mains mais aussi l'habileté inventive, l'ingéniosité. Au XVIIIe siècle, le terme prend un sens nouveau : il désigne les opérations de production de manière très générale, agriculture comprise. Mais très rapidement, il adopte avant la fin du siècle des Lumières son sens moderne : « ensemble des activités économiques ayant pour objet l'exploitation des richesses minérales et des diverses sources d'énergie, ainsi que la transformation des matières premières (animales, végétales ou minérales) en produits fabriqués, impliquant la centralisation des moyens de production, et l'utilisation du niveau technique le plus avancé (à chaque stade) » : A. Rey, *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, 2001, vol. 4, p. 95-96, *s.u.* Industrie (III. 2, p. 96). L'agriculture est séparée du monde industriel dès le début du XIXe siècle tandis que celui-ci est associé au machinisme.

94. Il n'est cependant pas défini avant les années 1930 et fait son entrée dans le dictionnaire dans la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* (1932) : « Ensemble des questions relatives à la situation des artisans. Il désigne aussi l'Ensemble des artisans. » *Dictionnaire de l'Académie française*, 8e édition, 1932, Paris, vol. 1, p. 84.

95. Sur les critères de distinction entre artisanat et industrie, voir [Philippe, 2004], en part. p. 22. L'artisanat se caractériserait plutôt par un bâti productif et commercial simple (un ou deux ateliers de production, un lieu de stockage et un lieu de vente), un capital familial, un personnel limité recrutant beaucoup dans la famille, une technique évoluant peu cultivant les secrets de fabrication et une culture de la technique et du savoir-faire. À l'inverse, l'industrie se caractériserait plutôt par un bâti productif et commercial complexe, un capital divisé en parts/actions, un personnel illimité, structuré et diversifié, la recherche du progrès technique et le développement d'une culture d'entreprise.

96. [Braunstein, 1999], p. 67-68.

97. [Monteix, 2011], p. 9.

98. Dans son sens restreint mais ordinaire. Voir note 93, p. 27

les voies de l'ouvrier et de l'artisan se séparent. L'ouvrier désigne désormais le salarié d'une industrie (ou un ouvrier agricole) [99], tandis que l'artisan obtient l'indépendance en devenant un petit patron. Aujourd'hui, la qualité d'artisan renvoie à un statut juridique fixé par des dispositions légales. Il s'agit d'un titre, dispensé aux personnes qualifiées justifiant d'un diplôme à l'issue d'une formation ou bien d'une durée minimale d'exercice du métier. La qualité d'artisan est accordée par la chambre des métiers et les artisans doivent obligatoirement être inscrits au répertoire des métiers, l'usurpation du titre étant sanctionnée pénalement. L'artisan est un entrepreneur indépendant, sans salariés ou disposant tout au plus de dix salariés [100]. Les artisans pratiquent une activité productive, appellation englobant la production de biens mais aussi de services. Les domaines de la production, de la transformation, de la réparation ou de la prestation de services relèvent de l'artisanat.

Cette définition moderne qui associe un statut juridique et un mode d'organisation de la production a été, à juste titre, jugée peu opérationnelle pour l'étude de l'Antiquité par les historiens de la Grèce [101]. En effet, la documentation ne nous permet pas toujours de préciser le statut juridique – pour ne pas dire plus précisément le statut de travail [102] – des artisans, et elle nous permet encore moins d'estimer dans le détail le mode de production ou la taille des entreprises dans lesquelles exerçaient les artisans qui apparaissent dans nos sources, essentiellement funéraires. Aucun cadre aussi précis de l'artisanat ne peut être établi à partir de la documentation à notre disposition. Mais bien qu'impossible à appliquer en l'état aux sources antiques, ce cadre conceptuel est loin de manquer totalement de pertinence.

En effet, à certains égards, cette définition juridique moderne rapproche l'artisan de l'homme de métier tel que l'a défini J. Andreau, faisant du statut moderne d'artisan un statut de travail particulier. Les hommes de métier sont en effet définis par J. Andreau comme des travailleurs indépendants, « des spécialistes, non-salariés (mais pouvant être aidés par des salariés) [103] ». Ce statut de travail s'oppose notamment à celui des esclaves ou des notables qui pouvaient, dans le domaine de la finance, pratiquer les mêmes activités mais dans des conditions différentes. À travers le groupe des hommes de métier, il existait dans les cités antiques une classe de travailleurs qualifiés indépendants, œuvrant dans la petite structure d'un atelier ou d'une boutique : bien qu'anachronique, la définition moderne de l'artisan comme un petit patron

99. Un changement qui se produit entre la 6e (1832) et la 8e (1932) édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*. « Celui qui travaille habilement avec ses mains, et qui fait quelque ouvrage pour gagner sa vie » devient « celui, celle qui loue ses services moyennant salaire pour un travail industriel ». *Dictionnaire de l'Académie française*, 6e édition, 1832, Paris, vol.2, p. 323. *Dictionnaire de l'Académie française*, 8e édition, 1932, Paris, vol. 2, p. 274.

100. Voir la définition proposée par la géographie moderne : note 66, p. 21. [Brunet *et al.*, 1993], p. 42.

101. F. Blondé et A. Muller, d'une part, et Chr. Feyel, d'autre part, opèrent le même constat pour l'étude de la société grecque. [Blondé et Muller, 1998a], p. 833 ; [Feyel, 2006], p. 8-9.

102. À propos de ce concept élaboré par J. Andreau : 5.1, p. 332. Voir également [Andreau, 1987], p. 25-33 ; [Andreau, 1992], p. 232-233 ; [Andreau, 2001], p. 17.

103. [Andreau, 1987], p. 27. À propos des hommes de métier : 5.1.1.1, p. 334.

n'est donc pas pleinement inadéquate pour décrire la réalité antique. En revanche, elle ignore bien sûr complètement l'existence d'autres statuts de travail antiques, comme l'esclavage, qui ne correspondent plus à une réalité du travail contemporain.

Bilan : les limites de notre étude

À travers ce parcours de près de cinq siècles, nous avons suivi l'évolution de l'artisan au gré des multiples changements économiques et sociétaux : modelé par ces évolutions, l'artisan est passé du rang d'ouvrier dans un art mécanique au statut de petit patron, se différenciant progressivement de l'ouvrier, de l'artiste, des monde industriels et agricoles. À une même époque, le terme a par ailleurs pu revêtir des acceptions diverses, plus ou moins larges, plus ou moins usitées.

En raison de son histoire, il ne peut exister de définition dogmatique de l'artisan. Mais, afin de définir un objet historique opérationnel pour l'étude du monde antique, il nous a été nécessaire d'opérer au sein de ces multiples critères de définition un certain nombre de choix, inévitablement discutables. Nous les avons effectués en tâchant de retenir des critères opératoires au regard des informations transmises par la documentation lapidaire qui constitue notre corpus de référence.

L'artisan maîtrise une *ars* – un savoir-faire technique acquis par l'expérience – relevant du domaine des arts mécaniques. Il exerce une activité manuelle et travaille, principalement à l'aide d'outils (parfois seulement de ses mains ou éventuellement de son corps), à la transformation de matériaux. L'excellence de son art repose sur la maîtrise de bases théoriques (connaissance des matériaux, techniques diverses) mais aussi et surtout sur l'acquisition, par la pratique des gestes, d'un « tour de main ». La pratique d'une activité artisanale implique une peine, un effort physique affectant le corps.

Eu égard aux considérations antiques, il nous a paru pertinent de retenir le travail de la main et de l'outil comme l'un des critères principaux pour isoler ce groupe social. Comme l'a montré N. Tran à travers l'étude des *Oneirokritika* d'Artémidore, l'exercice d'une activité pénible et manuelle contribuait, entre autres, à la définition de l'identité sociale des artisans dans les représentations [104]. Les artisans étaient ainsi associés dans les esprits des contemporains à la saleté ou au vêtement de travail que justifie leur métier. *Le Songe* de Lucien de Samosate achève de nous en convaincre [105]. Des auteurs classiques comme Cicéron ou Sénèque évoquent par ailleurs le travail de la main, que ce soit en termes laudatifs ou dépréciatifs, témoignant ainsi qu'il s'agissait d'une catégorie du travail à part entière [106]. La déconsidération des métiers manuels par les membres de l'élite constitue une raison supplémentaire de les isoler. Ensuite,

104. [Tran, 2014], p. 257 *sqq.*
105. Luc., *Somn.*, 6.
106. Sen., *Ep.*, 88, 21 ; Cic., *Off.*, XLII, 150-151. Cic. *Nat.*, 2, LX, 150.

l'usage d'outils comme symboles professionnels sur les tombeaux gallo-romains témoigne du caractère identitaire de ces objets pour les gens de métier eux-mêmes.

Sur la base des quelques critères énoncés plus haut, nous avons considéré comme des activités artisanales les domaines de la production manufacturée – secteur artisanal par excellence, nous l'avons dit –, de la construction, des métiers de bouche ainsi que certaines prestations de services (barbier, coiffeur, foulon, ravaudeur, etc.). Nous avons écarté les professions intellectuelles (médecin, architecte, enseignant), qui, considérées par les Anciens comme des arts libéraux, jouissaient pour cette raison d'une considération supérieure [107]. Ensuite, nous n'avons pas établi de différence entre l'artiste et l'artisan, ni entre Beaux-Arts et arts mécaniques. Toutefois, nous n'avons pas pris en compte les musiciens [108]. Ont également été écartés des activités reposant sur la force physique plutôt que sur le savoir-faire comme la manutention, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans l'iconographie gallo-romaine. Dans une volonté de ne pas nous attacher à une tripartition trop moderne des secteurs économiques et d'aborder notre sujet avec une approche assez large, nous avons également inclus certains métiers relevant du secteur primaire qui nous ont paru relever de la transformation manuelle de matériaux : il s'agit des métiers traitant de l'acquisition de matière première dans le secteur du bois, du métal et de la pierre en particulier. Un choix finalement tout théorique car force est de constater leur rareté dans le corpus. En revanche, les autres métiers du secteur primaire, en particulier les métiers des cultivateurs (agriculture, sylviculture, horticulture, etc.), n'ont pas été pris en considération ni les activités d'élevage ou de pêche, qui ne se fondent pas sur la transformation manuelle de matériaux. Pour la même raison, les commerçants et les transporteurs ont été écartés de l'étude. Enfin, nous n'avons pas tenu compte du mode d'organisation de la production comme d'un critère de définition de l'artisanat.

Il faut poser en dernier lieu l'incontournable mais délicate question des conditions d'activité de l'artisan et de son statut de travail [109]. Tout d'abord, faut-il définir l'artisan comme un professionnel ? Indubitablement, oui. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* comme les textes juridiques contemporains en conviennent, l'artisan exerce un travail. Qu'il soit un patron indépendant – dans son acception moderne – ou un travailleur salarié – si l'on se réfère à une définition plus ancienne et plus vague confondant ouvrier et artisan – l'artisan travaille pour une rémunération, c'est un professionnel gagnant sa vie à travers l'exercice

107. Cic., *Off.*, XLII, 150-151. Extrait cité p. 425.

108. Nous ne remettons pas en question le fait que les musiciens puissent être à bien des égards considérés comme des hommes de métier et des artisans selon certains critères énoncés ci-dessus. À propos du statut des musiciens, voir l'approche de [Vincent, 2016], en part. p. 4 à 9. Leur exclusion ici relève sans doute d'un *a priori* personnel qui nous conduit à refuser à l'air le statut d'un matériau comme les autres ou à l'instrument le rang d'outil. Leur classement traditionnel au rang des arts libéraux y est peut-être aussi pour quelque chose. Toujours est-il que nous avons préféré les écarter. Ceux-ci ont toutefois bénéficié récemment d'une belle étude sociale et politique menée par A. Vincent vers laquelle il est possible de se tourner.

109. À propos de ce concept élaboré par J. Andreau : 5.1, p. 332.

d'un art mécanique qui lui fournit l'essentiel de ses revenus. Est-il ensuite judicieux de définir l'artisan comme un travailleur indépendant selon son acception moderne ? À notre avis, non. Ce serait limiter notre enquête à un unique statut de travail, celui d'homme de métier [110], excluant ainsi notamment le travail des esclaves, des hommes libres salariés ou encore des artisans dans la légion. Cette restriction ne nous a pas paru opportune pour plusieurs raisons. D'une part, notre documentation ne nous permet pas toujours de connaître le statut de travail des individus que nous percevons comme des artisans dans les sources. D'autre part, il nous a paru indispensable de rendre compte de la diversité des conditions d'exercice dans le secteur des activités artisanales afin de dresser un horizon social complet et un tableau économique pertinent, au regard de la réalité du monde du travail antique. Enfin, nous n'avons pas souhaité écarter des catégories d'acteurs pour lesquels le métier constituait une ressource identitaire essentielle afin de mener une analyse cohérente de la place du métier et de la maîtrise d'un savoir-faire dans la construction de la personnalité sociale des travailleurs.

La prise en compte des seuls milieux professionnels pose cependant le problème d'ignorer une certaine catégorie du travail qui s'effectuait en contexte domestique, en particulier le travail des femmes et des esclaves, et donc de mettre de côté des conditions d'activité particulières. Mais, en dehors du travail de la laine, les activités domestiques de nature artisanale sont de toute façon très peu visibles dans la documentation lapidaire [111]. Nous avons pris le parti d'inclure les activités de filage en contexte domestique, alors que celles-ci sont généralement écartées des études sur l'artisanat qui se limitent, par définition, à la production de biens destinés à la commercialisation, excluant ainsi les activités productives destinées à l'auto-consommation [112]. Or, au vu de certaines études [113], il n'est pas certain que le filage puisse se ranger aussi facilement dans cette catégorie et, malgré un cadre particulier, cette activité n'était peut-être pas aussi étrangère qu'il n'y paraît à la définition classique de l'artisanat. Nous reviendrons sur la question du rôle économique de ce travail domestique qu'il s'agisse de ses éventuelles retombées financières pour la famille ou de son insertion dans la chaîne économique et technique du textile [114]. Par ailleurs, en dehors de cette activité, les femmes sont presque absentes de la documentation des métiers, il nous a donc paru essentiel de ne pas négliger un statut de travail qui leur était spécifique. En outre, les outils du textile représentaient pour les femmes une ressource identitaire importante : il n'est pas rare de les retrouver sur les

110. [Andreau, 1987], p. 27. À propos des hommes de métier : 5.1.1.1, p. 334.
111. Celles-ci se limitent à une scène de boulangerie sur le pilier d'Igel, que nous avons versée au corpus à titre informatif afin éclairer les activités alimentaires [182]. Nous avons en revanche écarté l'épitaphe d'une jeune esclave *unguentaria*, dont nous supposons qu'elle était, à neuf ans, une préposée aux parfums qui assistait sa maîtresse au cours de sa toilette plutôt qu'une fabricante domestique d'onguents et de parfums : *CIL*, XII, 1594 (Die) : *[D(is)] M(anibus) // [—]miae, unguentariae, Pomp(eiae) Iphigeniae / [et — seruae (?)] an(norum) IX, m(ensium) XI, d(ierum) XXIII, et sibi uiui fecer(unt).*
112. [Blondé et Muller, 1998a], p. 836 ; [Santoro, 2004], p. 24 ; [Braunstein, 1999], p. 67.
113. [Wild, 2002], p. 8, [Larsson Lovén, 2000], [Larsson Lovén, 2013], [Liu, 2009], p. 91.
114. 5.1.5, p. 370.

tombeaux. S'il ne faut pas se méprendre sur leur symbolisme, en grande partie lié à l'expression des vertus conjugales, il convient d'essayer d'en comprendre toute la portée.

Le corpus épigraphique et iconographique : une vue d'ensemble

Les limites de l'étude

Cette étude se conçoit comme le commentaire du corpus iconographique et épigraphique des métiers artisanaux dans les provinces des Gaules (Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise, Belgique) et des deux Germanies.

Les métiers artisanaux

Le choix de nous intéresser à l'ensemble des métiers artisanaux vient répondre au manque d'approches transversales dans un domaine dominé par des études sectorielles. Ensuite, la sélection d'un large éventail de métiers nous a semblé la condition nécessaire d'une étude pertinente de la cohérence de ce milieu professionnel, de l'existence d'une identité collective – même partielle –, de ses manifestations et de ses limites. Si l'artisanat en tant que groupe social est un objet historique construit cela ne permet pas de préjuger d'une absence d'unité parmi les travailleurs manuels détenteurs d'une *ars*. Mener l'enquête sur les éléments communs d'identité et sur les singularités au sein de ce milieu implique d'en avoir une vue d'ensemble.

Cadres chronologique et géographique

De la même manière, le choix d'une aire géographique relativement vaste vient compléter des approches très locales ou régionales, assez caractéristiques de bon nombre de recherches archéologiques. En outre, le corpus des reliefs et des inscriptions, relativement épars, nécessite la prise en compte d'un territoire assez large, afin de rassembler la documentation nécessaire à une enquête pertinente sur l'identité sociale des artisans. Les corpus régionaux importants ont par ailleurs souvent fait l'objet d'études spécialisées, même partielles.

Le choix des Gaules et des Germanies s'est imposé par le fait que, malgré une diversité régionale de détail, ces espaces ont livré un corpus lapidaire cohérent, témoin de représentations partagées par les artisans actifs sur ces territoires [115]. Au-delà de la répartition de ces sources, c'est aussi l'unité économique de cet espace qui nous a incitée à le définir comme un cadre pertinent pour l'étude sociale d'un milieu professionnel. Alors que l'Italie a elle-même livré une documentation importante, il nous a paru préférable de l'écarter de notre étude [116] :

115. En raison de la présence d'un petit dossier d'inscriptions solidaire du corpus gallo-germanique et d'une forte proximité territoriale, nous avons par ailleurs intégré à notre corpus documentaire quelques inscriptions des Alpes Maritimes [439-445].

116. C'est à Rome que se trouve le plus important corpus des métiers de l'Occident avec 160 noms de métiers :

les sources de la péninsule ont en effet été davantage étudiées et il nous a semblé judicieux d'utiliser les conclusions de ces recherches afin de mettre en lumière le corpus gallo-germanique, en apportant des clefs à sa compréhension ou en en soulignant la spécificité.

Malgré un tel déploiement géographique, nous serons attentive à prendre en compte les caractéristiques de chaque société locale et à replacer les sources dans leur contexte de provenance. Ainsi, les résultats de l'analyse du statut légal des artisans n'ont-ils de sens que mis en rapport avec le statut juridique des cités et de la population locale. De même, l'étude des mobilités doit-elle prendre en compte les raisons économiques de l'attrait de certaines régions ou de certaines villes. À cet égard, la ville de Lyon possède une position à part avec une population allogène nombreuse. Par ailleurs, la présence des armées stationnées dans la région du *limes* constitue un élément indispensable à la compréhension de l'économie et des milieux professionnels de ces régions.

Le cadre chronologique de notre travail nous a, en quelque sorte, été imposé par l'état de la documentation, qui peut être datée entre la fin du Ier siècle av. J.-C. et la fin du IIIe siècle [117]. Cette étude fait donc le choix du temps long.

Le corpus lapidaire

Afin de constituer notre corpus de référence, nous nous sommes concentrée sur les sources épigraphiques et iconographiques qui nous font connaître des artisans, individuellement ou collectivement, et qui témoignent des pratiques sociales de ces professionnels (funéraires, religieuses, civiques, associatives, récréatives, etc.). Dans cette perspective, nous avons privilégié les sources lapidaires, *i.e.* les reliefs et les inscriptions sur pierre, tout en faisant le choix d'intégrer quelques textes qui, indépendamment du matériau de leur support, procèdent de pratiques épigraphiques similaires : leur intégration nous a semblé offrir plus de cohérence à l'ensemble que leur exclusion [118]. En épigraphie, la désignation « lapidaire » est en réalité un terme commode pour désigner les inscriptions publiques ou para-publiques (honorifiques, funéraires et dans une certaine mesure religieuses) souvent gravées sur des supports de pierre. Comme le constate M. Feugère, « la sélection à partir du support (épigraphie = lapidaire) est facilement transgressée lorsque l'épigraphiste rencontre, par exemple, un texte légal sur table

[Treggiari, 1980]. Le reste de la documentation épigraphique des métiers en Italie se trouve essentiellement à Pouzzoles, Aquilée, Capoue et Ostie. [Bonsangue, 2006], p. 531.

117. Une mosaïque pourrait dater en revanche du IVe siècle [355]. Voir *infra* le détail de la répartition chronologique. Nous avons fait le choix d'écarter le sarcophage de Saint-Agnan dont la date de production n'est pas assurée (Esp, XV, 9005). Il pourrait dater de la période médiévale d'après les rédacteurs de la *CAG* (*CAG* 12, 266, p. 584, fig. 609 et 610). Nous y ferons cependant plusieurs références dans cette étude.

118. Ont ainsi été intégrés dans le recueil documentaire des dédicaces religieuses [317, 358, 389, 399, 429, 435, 437] et honorifiques [322] ainsi que du mobilier offert à des collèges [421] inscrits sur des supports divers. À cela s'ajoute une tessère de bronze mentionnant un *faber tignuarius* utilisée dans le cadre de la sociabilité associative [311] et des tablettes de défixion [413-414].

de bronze[119] ». Le lapidaire s'oppose dans les faits à ce que ce spécialiste appelle la « petite épigraphie », l'épigraphie de l'*instrumentum*, soit des textes gravés sur des supports du quotidien ainsi que les marques liées au commerce et à la fabrication. Pour notre propos, au-delà du support lui-même, l'unité du corpus « lapidaire » repose notamment sur un ensemble de pratiques sociales donnant lieu à la mention épigraphique ou iconographique du métier dans une visée autre qu'utilitaire ou économique. Cette documentation témoigne, d'une part, des pratiques des artisans en dehors du travail et, d'autre part, de la manière dont le savoir-faire manuel constituait une ressource identitaire. Nous avons fait le choix de ne pas inclure dans notre corpus de référence l'épigraphie de l'*instrumentum* (marques de potiers, timbres amphoriques, marques sur tuiles, etc.)[120]. La prise en compte de la spécificité de ces sources qui relèvent en grande partie de la sphère économique aurait dépassé le cadre de ce travail de doctorat. S'il n'est pas de bonne méthode de négliger *a priori* leur apport pour l'histoire sociale des acteurs économiques, la définition de leur intérêt mériterait des études plus approfondies que nous n'aurions pu mener à bien dans le temps imparti. Néanmoins, la constitution d'un corpus de référence n'étant pas synonyme d'un travail aveugle au reste de la documentation, nous avons été soucieuse de prendre en compte les résultats de précédentes études consacrées à l'*instrumentum* lorsqu'elles apportaient des réponses aux questionnements d'histoire sociale soulevés dans notre mémoire. C'est notamment le cas sur la question du statut juridique des travailleurs.

Dans la perspective d'une étude sociale, il convient de rappeler que la population épigraphique ne correspond pas à la population réelle. La connaissance des gens de métier à laquelle on accède par le biais du corpus lapidaire se limite fatalement aux individus disposant des ressources financières nécessaires à l'acquisition d'un monument funéraire ou votif. L'épigraphie publique ou honorifique est pour sa part plus exclusive encore. L'état de la documentation lapidaire impose de se concentrer sur les couches moyennes et supérieures de la plèbe urbaine. Néanmoins, nous émettons quelques réserves quant à l'idée que l'*instrumentum*, « accessible à tous[121] », apporte un reflet plus fidèle de la composition des milieux professionnels. Sans doute les hiérarchies professionnelles n'étaient-elles pas étrangères à certaines marques de fabrication. Une enquête détaillée permettrait de faire la lumière sur ces questions mais dépasse le cadre de cette étude.

119. [Feugère, 2008], p. 139.
120. Nous avons en revanche pris en compte deux signatures incontournables pour l'histoire des conditions matérielles de l'apprentissage parce que ces témoignages sont rares dans les provinces gauloises et germaniques : [355] et [383].
121. [Feugère, 2008], p. 153.

La place des autres catégories de sources et l'approche comparatiste

À partir du corpus lapidaire des métiers a été défini un ensemble de problématiques d'histoire sociale qui sert de cadre à cette étude. Les conclusions de nos recherches se fondent essentiellement sur l'analyse détaillée de la documentation rassemblée. Néanmoins, nous faisons également ponctuellement appel dans ce travail à des sources complémentaires dans le but d'apporter un éclairage parfois indispensable à la bonne compréhension de ces documents, mais aussi dans le souci de replacer notre corpus dans le contexte plus large de la société de l'empire romain. Tout d'abord, la documentation des provinces gauloises et germaniques, à savoir les vestiges matériels et l'*instrumentum*, est mise à contribution afin de cerner le plus justement la figure de l'artisan gallo-romain. Les vestiges archéologiques des édifices associatifs complètent ainsi notre connaissance de ces espaces par le biais des dédicaces édilitaires et de leur mobilier inscrit. Ensuite, les sources iconographiques et épigraphiques relatives à d'autres parties de l'empire – Rome et l'Italie pour des raisons liées à la documentation –, plus rarement au monde grec, sont sollicitées à titre comparatif, dans la mesure où elles ont fait l'objet d'études spécialisées, afin de proposer des clefs pour la compréhension des aspects les moins bien renseignés de notre corpus ou pour en faire ressortir la spécificité. L'étude menée par G. Zimmer sur les reliefs de métier italiens fournit notamment un horizon de référence appréciable sur les modalités de représentation du travail sur ces territoires qui permet de mesurer la singularité de l'attitude des artisans à l'égard du travail manuel [122]. Enfin, les apports d'autres catégories de sources, qui font défaut aux Gaules et aux Germanies, comme les sources littéraires, juridiques ou papyrologiques, sont à prendre en considération. Ainsi, la connaissance des conditions matérielles d'apprentissage des *discipuli* de notre corpus doit beaucoup aux contrats d'apprentissage égyptien.

L'état de la documentation oriente, pour l'Antiquité, un comparatisme en direction de l'Italie impériale, principalement, et, dans une moindre mesure, des autres provinces de l'empire ou de la Grèce classique qui a livré un corpus iconographique intéressant ainsi que des réflexions philosophiques sur la place de l'artisan dans la société [123]. Dans le cadre d'une approche comparatiste, la prudence méthodologique s'impose car à rapprocher des sociétés éloignées dans le temps et dans l'espace on court nécessairement le risque de gommer les spécificités de la société considérée. Il convient de noter néanmoins que le choix du temps long et d'un vaste territoire d'étude présente un souci similaire. Par ailleurs, les Trois Gaules et les Germanies sont des provinces relativement jeunes qui héritent d'un passé celtique indépendant qu'il serait intéressant de prendre en compte dans l'étude des sociétés de ces territoires devenus romains,

122. [Zimmer, 1982].

123. Sur les représentations du travail sur les vases attiques : [Ziomecki, 1975]. À propos de l'artisan dans la *Politique* d'Aristote : [Lévy, 1979]. Voir notre synthèse sur le portrait de l'artisan dans les littératures grecque et latine : 6.1, 425.

afin de mesurer les ruptures liées à la conquête ou d'éventuelles permanences. Que savons-nous de la figure de l'artisan gaulois ? Quel était le statut social de ce milieu professionnel avant la conquête des Gaules ? Si cette problématique est bien présente dans les travaux récents consacrés à la société celtique [124], en revanche, il n'est pas possible en l'état actuel des connaissances de définir clairement le statut de ce groupe social dans cette société fortement inégalitaire. En effet, l'extrême rareté des sources sur la question rend difficile l'établissement d'une synthèse sociale. L'une des principales questions abordées dans les travaux des dernières décennies fut de savoir si les artisans formaient dans la société celtique un groupe social indépendant de l'aristocratie [125]. Pour T. Champion, si la majeure partie de la population était probablement libre, elle devait être soumise à l'autorité des membres des classes dirigeantes selon des modalités qui nous échappent. Bien qu'il soit impossible de brosser un portrait précis de ce groupe social sans mener des études approfondies, on peut néanmoins signaler que certaines pratiques comme le dépôt d'outils dans les tombes ou en guise d'objets votifs ne sont pas sans rappeler des gestes de notre période à savoir l'association épigraphique ou iconographique du métier aux sphères funéraires et cultuelles [126]. L'importance croissante de ces dépôts d'outils à la fin de la période d'indépendance pourrait être pour J. Kaurin le signe d'une revalorisation du statut des artisans. Il est intéressant de noter par ailleurs que les contours de l'artisanat semblent avoir évolué entre l'époque celtique et l'époque romaine : par exemple, selon J.-P. Guillaumet, les activités de boucherie et de boulangerie étaient exclusivement des activités domestiques et saisonnières à l'époque préromaine [127].

La constitution du corpus lapidaire

Le corpus des reliefs a été constitué sur la base d'une référence iconographique au travail artisanal, sous la forme d'une scène de métier, d'outils ou d'instruments de mesure. Ces figurations nous intéressent exclusivement lorsqu'elles nous font connaître des artisans, des organisations artisanales et leurs activités. Les dieux-artisans ou dieux aux outils comme Vulcain ou Sucellus dont le culte n'était pas propre aux milieux professionnels ont donc été écartés. Par ailleurs, les outils dont le symbolisme n'était pas professionnel mais funéraire, comme l'*ascia* isolée en premier lieu, n'ont pas été retenus. En revanche, les indices permettant de rattacher l'*ascia* tenue en main dans les portraits à un symbolisme professionnel sont suffisamment nombreux pour que ces figurations puissent être sérieusement intégrées au corpus. En dehors de l'*ascia*, la signification de certains outils et instruments renvoyant aux métiers de la pierre et de la construction pose aussi problème. L'ensemble de ces questions liées au

124. [Champion, 1995], p. 90-91, [Kruta, 2001], p. 196, [Guillaumet, 1996], [Guillaumet, 2009], [Bataille, 2009], [Clerc, 209], [Kaurin, 2009], [Garcia, 2014].
125. [Champion, 1995], p. 90-91, [Kruta, 2001], p. 196.
126. [Bataille, 2009], [Kaurin, 2009].
127. [Guillaumet, 1996], p. 12-21.

symbolisme funéraire de certains outils nous a semblé suffisamment important pour nécessiter une mise au point détaillée que l'on trouvera en annexe [128]. Par ailleurs, les outils dénotant le travail agricole ont été écartés, c'est notamment le cas de la serpe lorsqu'elle n'était pas associée à un outil caractéristique d'un métier artisanal. Ensuite, les produits finis, éventuels symboles d'une production artisanale, n'ont pas été retenus. En l'absence d'un outil, ils sont difficiles à discerner dans l'iconographie et sont impossibles à distinguer des marchandises d'un commerce.

Le matériel iconographique a été collecté à travers le dépouillement des principaux recueils de référence, en particulier les volumes du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* publiés par E. Espérandieu puis par R. Lantier entre 1907 et 1981 ainsi que les tomes actuellement parus du *Nouvel Espérandieu*, qui couvrent le territoire des cités de Lyon, Vienne, Toul, Fréjus, Saintes et Marseille [129]. Nous avons également procédé au dépouillement des volumes du *Corpus Signorum Imperii Romani. Deutschland* et de la *Carte archéologique de la Gaule*. Le matériel rassemblé à l'aide de ces principaux recueils à été complété à l'aide de publications secondaires, notamment grâce aux catalogues d'expositions et de musées [130], et grâce à des études de la sculpture menées le plus souvent à une échelle locale ou régionale [131]. Les fouilles préventives de la Nécropole de Pont-l'Évêque entreprises en 2004 ont enrichi de façon importante le corpus de portraits funéraires d'artisans éduens [132], une cité déjà connue du temps d'Espérandieu pour ses nombreuses sculptures d'artisans.

Le recueil des inscriptions a été constitué sur le fondement d'une mention d'un nom de métier, d'une organisation artisanale, d'une affiliation à l'une de ces associations. Les évocations de gestes techniques sont rares et caractéristiques des marbriers de la cité des Convènes [338, 341 ?]. Les noms de métier sont néanmoins très imprécis : leur rattachement à la sphère artisanale peut poser problème en l'absence d'occurrences littéraires dans un contexte précis ou d'une figuration iconographique à même d'illustrer la profession qu'ils recouvrent. Ainsi, le *musicarius* peut désigner un musicien comme un facteur d'instruments de musique [133]. L'une des difficultés propres à notre champ d'étude repose dans la distinction entre les métiers du commerce et de l'artisanat, que la langue latine confond sous un vocabulaire commun. Les noms de métier formés sur un nom de marchandise pouvaient en effet faire référence à la

128. Annexe, p. 547.

129. Avec huit monuments, seul le volume consacré à la cité des Leuques a apporté un matériel iconographique nouveau relativement important, le territoire de Toul étant de manière générale riche en reliefs. Le volume sur Lyon fournit pour sa part un nouveau relief d'interprétation délicate [114].

130. [Mordier, 1965], [Pinette, 1987], [Selzer, 1988], [Cüppers *et al.*, 1983], [Deyts, 1976], [Planson et Pommeret, 1986].

131. [Misciatelli, 1981], [Freigang, 1997], [Planson *et al.*, 1982], [Pannoux, 1983], [Cirier, 1986].

132. [Chardron-Picault, 2007b], [Venault *et al.*, 2009] : 13 reliefs supplémentaires ont pu être versés au dossier. Une stèle publiée par G. Monthel fut également découverte dans la cité des Éduens en 1987 [100] : [Monthel, 1989].

133. Sur cette question, voir 4.2.3.5, p. 252.

sphère productive ou commerciale (*e.g. sagarius, uestiarius, gladiarius*). Cet état de la langue est en réalité le reflet d'une porosité ancienne entre les métiers de la production manufacturée et du commerce, situation qui subsiste malgré le développement des professions commerciales dans le courant du principat [134]. En l'absence d'arguments contraires, nous avons retenu les noms de métier en -*arius* formés sur le nom d'une marchandise en admettant qu'ils pouvaient désigner un artisan, commercialisant ou non sa production, ou un marchand, produisant ou non sa marchandise. L'ensemble des noms de métier fait ensuite l'objet d'un commentaire détaillé au chapitre 4 (p. 207 *sqq.*). Malgré de nombreux cas d'ambiguïté, certaines expressions latines sont cependant plus éclairantes et distinguent explicitement le marchand du fabricant : les noms de métiers sont en effet parfois complétés de la mention *mercator* ou *negotiator* pour les commerçants et *faber, artifex*, ou *opifex* pour les producteurs. Nous avons écarté les premiers et retenus les seconds, employés seuls ou précisés par un complément (*opifex artis uitriae* ; *faber aerarius, argentarius, lapidarius, limarius*, etc.). Par ailleurs, certains individus portaient dans leur nomenclature, en guise de gentilice ou de surnom, un nom de métier, le terme étant alors doté d'une simple valeur onomastique. S'ils se reconnaissent facilement en tant que gentilice, les noms de métier en position de *cognomen* présentent davantage de difficultés. Un cas problématique se présente avec une inscription de Cologne relative à une Titus Gesatius Ticnarius ou Titus Gesatius, *tignarius* [135]. Le terme *tignuarius* n'étant à notre connaissance jamais employé seul dans la documentation épigraphique, mais toujours en complément du substantif *faber*, nous l'avons écarté [136]. Enfin, les artisans des provinces gallo-germaniques actifs à l'extérieur de cet espace n'ont pas été retenus.

Le matériel épigraphique a été collecté à partir du dépouillement des principaux recueils. Une grande majorité des documents est recensée dans le volume XII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, publié par O. Hirschfeld en 1888 et consacré à la Narbonnaise, ainsi que dans le volume XIII consacré aux Trois Gaules et aux Germanies et dont les différents fascicules ont été publiés entre 1899 et 1933. Une quarantaine d'inscriptions toutefois proviennent de découvertes ultérieures. Nous avons donc complété ce premier état du recueil par le dépouillement de l'ensemble des volumes de l'*Année Épigraphique*, des *Inscriptions Latines de Narbonnaise*, des *Inscriptions Latines d'Aquitaine*, du *Corpus Signorum Imperii Romani. Deutschland* ainsi que par le volume des *Inscriptions Latines de Gaule Narbonnaise*, publié par E. Espérandieu en 1929, et celui des *Inscriptions latines des Trois Gaules* publié par P. Wuilleumier en 1963. À ces références de base, nous avons ajouté la consultation de plusieurs autres corpus régionaux : le volume XV de l'*Histoire générale de Languedoc* publié en 1895, les *Inscriptions latines de l'Ain*, publiées en 2005 par F. Bertrandy, Fr. Kayser, B. Rémy et A. Buisson, et les *Inscriptions*

134. [Schlippschuh, 1974], p. 9 ; [von Petrikovits, 1981], p. 70.
135. *CIL*, XIII, 8346 (*AE*, 1903, 277 ; *IKöln*^{2} n°333).
136. Les considérations chronologiques apportent peu d'éléments pour trancher la question : *IKöln*^{2}, p. 366.

des Alpes maritimes, publiées en 2010 par S. Morabito. À défaut de faire toujours connaître de nouvelles inscriptions, ces nouvelles éditions des corpus épigraphiques régionaux fournissent des informations complémentaires (notamment de précieuses descriptions matérielles et techniques des supports), des propositions de relecture et des photographies. Par ailleurs, les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* ont permis d'apporter quelques éléments nouveaux, ainsi l'épitaphe d'un *clostrarius* de Nîmes passée majoritairement inaperçue dans les études sur les métiers [306]. Enfin, quelques inscriptions de Bade-Würtemberg, non recensées par ailleurs à notre connaissance mais figurant dans les publications de H. Nesselhauf ont été versées au corpus [137]. La liste des noms de métier composée par E. Frezouls demeure par ailleurs une référence utile [138].

Le recueil documentaire établi est présenté dans un second volume sous la forme d'un catalogue. Chaque monument a fait l'objet d'une fiche numérotée à laquelle nous renvoyons dans ce travail par des chiffres entre crochets.

Analyse du corpus : distribution et typologie

Le corpus documentaire rassemblé comprend 445 monuments. Sur l'ensemble de la documentation, rares sont ceux à présenter une mention redondante du métier, c'est-à-dire à la fois iconographique et épigraphique. 15 monuments seulement présentent cette configuration :

- [46], Bordeaux. *Scu(lptor)*. Sculpteur en action avec maillet et ciseau.
- [53], Saint-Béat. *Of(f)icinator(es) com suis col(l)egi(i)s*. Tailleur de pierre en action au marteau têtu
- [121], Sens. *C[ucull]arius (?)*. Scène de confection de vêtements avec *cuculli* suspendus à des crochets.
- [158], Metz. *Neg(otiator) artis clostrariae*. Marteau, serrures et chaînes.
- [184], Trèves. *[Ma]cellar[ius]*. Étal de boucher avec couteaux, couperet, broches et morceaux de viande.
- [245], Narbonne. *Cocus*. Couteau à large lame.
- [251], Narbonne. *Pistor Candidarius*. Scène de mouture du blé à la meule asinaire.
- [276], Narbonne. *Structor*. Deux truelles, fil à plomb, équerre (?).
- [289], Narbonne. *Tonsor*. Forces et rasoir.
- [292], Narbonne. *Tonsor*. Forces et rasoir.
- [329], Clermont-Ferrand. *Marmorarius* (Niveau en A, maillet, ciseau, règle).
- [364], Lyon. *Ars fabricae ferrariae. Ascia*, tenailles, marteau.
- [394], Trèves. *Faber. Ascia*, tenailles, enclume, marteau (?).

137. [Nesselhauf, 1937], [Nesselhauf et Lieb, 1959], [Nesselhauf, 1977].
138. [Frézouls, 1991].

– [415], Bingen. *Lanius*. Couteau et bûcrane.

– [428], Windisch. *Structor*. Compas et équerre (?).

La mention d'une *matrona incomparabilis* doublée de deux scènes de travail de la laine est, en quelque sorte, aussi une redondance, étant donné la place de cette activité dans les représentations mentales liées au système des valeurs conjugales [225] [139].

Les corpus iconographique et épigraphique sont pratiquement équivalents, bien que l'on note une légère prépondérance des images de métiers sur les références textuelles. 235 monuments font référence au métier par le biais de l'iconographie et 222 à travers l'inscription. Entre ces deux corpus, les disparités chronologiques, géographiques et typologiques sont importantes.

La distribution géographique

Province	**Images**	**Inscriptions**	**Total** [140]
Narbonnaise	18	102	115
Aquitaine	47	26	70
Lyonnaise	63	31	92
Belgique	70	16	83
Germanie Inférieure	1	11	12
Germanie Supérieure	37	31	66
Alpes	0	7	7

TABLE 1 – La répartition des monuments par province

Quelques provinces, villes et cités se détachent par l'importance de la documentation qu'elles ont fournie (TAB. 1, p. 40). Concernant l'épigraphie des métiers tout d'abord (FIG. 1, p. 43), une concentration exceptionnelle d'inscriptions de métiers se trouve dans la ville de Narbonne : M. L. Bonsangue recensait dans son travail de doctorat 82 inscriptions dans les domaines du commerce, de l'artisanat et de la banque [141]. Nous en avons retenu 52 pour notre étude, auxquelles s'ajoutent 4 documents iconographiques. Représentant près du quart de notre dossier épigraphique, le poids du corpus narbonnais est donc tout à fait remarquable et n'a pas d'équivalent dans les Gaules romaines. Loin derrière, Lyon a également livré un corpus notable de 17 inscriptions concernant des artisans et des organisations artisanales, ainsi que deux reliefs de métier. Ce sont ensuite les villes de Nîmes et d'Arles qui se distinguent avec respectivement des corpus de 12 et 9 inscriptions, portés à 17 et 10 documents si l'on considère l'ensemble de leur territoire. Avec ces trois centres majeurs – Narbonne, Nîmes, Arles –, la

139. À ce sujet : 6.2.6, p. 474.

140. Les redondances expliquent que le nombre total de monuments ne corresponde pas à la somme des inscriptions et des reliefs.

141. [Bonsangue, 2006], p. 219. Le volume à paraître des *ILN-Narbonne* devrait ajouter quelques inscriptions inédites à ce corpus, notamment l'épitaphe d'un *lardarius*.

Gaule Narbonnaise comprend près de la moitié des inscriptions du corpus avec un total de 102 attestations. Dans le reste de la Narbonnaise, les inscriptions sont plus éparses. Les territoires des Allobroges et des Voconces ressortent légèrement avec des corpus de 8 et 5 inscriptions – dont 4 à Vienne et 3 à Vaison-la-Romaine –, tandis que la cité toute proche de Cimiez dans les Alpes Maritimes présente un corpus de 5 inscriptions intéressant en premier lieu l'épigraphie des collèges. De la même manière, en dehors de la capitale de Gaule Lyonnaise, les territoires des Trois Gaules et des Germanies ne présentent pas de concentration remarquable, les inscriptions étant plus dispersées. La Germanie Supérieure rassemble 31 inscriptions, la Lyonnaise 31, l'Aquitaine 26 tandis que la Belgique et la Germanie Inférieure en possèdent 16 et 11. On note néanmoins l'importance des Gaules du Nord-Est : les cités des *Aresaces*, autour de Mayence, et des Ubiens, autour de Cologne, présentent respectivement des corpus de 12 et de 7 inscriptions sur leur territoire, tandis que la ville de Trèves en regroupe 6. Dans l'épigraphie des métiers, cette région du Nord-Est des Gaules se classe donc en importance comme le troisième espace derrière la Gaule méridionale, d'une part, et la région lyonnaise, d'autre part. Les cités des Helvètes (5), des Lingons (5), des Éduens (5), les villes de Metz (3) et de Reims (3) méritent d'être signalées. Enfin, la cité des Convènes (6) autour des carrières de marbres de Saint-Béat – et en particulier de l'atelier de marbrier installé dans la carrière de Rapp – a fourni un important corpus épigraphique.

Le profil de répartition des reliefs de métier est très différent (FIG. 2, p. 44). L'iconographie des métiers est très importante dans les régions des Gaules centrales, autour des cités des Éduens (51) et des Bituriges Cubes (28), ainsi que dans les Gaules du Nord-Est, en particulier chez les Leuques (29), les Lingons (19), les Trévires (16) et les Médiomatriques (12). Si l'on ne retrouve pas une concentration urbaine majeure comparable à celle de Narbonne, la cité d'Autun présente un corpus tout à fait remarquable de 28 reliefs. Déjà connue au temps d'Espérandieu pour ses stèles d'hommes de métier, Autun s'est affirmée une nouvelle fois comme un centre majeur de l'iconographie des métiers lors des fouilles menées par l'INRAP dans la nécropole de Pont-l'Évêque en 2004. En dehors d'Autun, la cité des Éduens n'est pas en reste avec un total de 23 reliefs dispersés sur le territoire – soit un total cumulé de 51 monuments. La capitale toute proche des Bituriges Cubes présente la deuxième concentration de reliefs la plus remarquable : 14 reliefs proviennent de Bourges. En dehors de Bourges, les nécropoles voisines de Saint-Ambroix sur Arnon (6) et d'Alléans (4) ont également fourni un corpus lapidaire important, amenant à un total cumulé de 28 reliefs sur le territoire de la cité. En ce qui concerne les cités des Leuques, des Lingons, des Trévires et des Médiomatriques, quelques centres ressortent : Metz (8) pour les Médiomatriques, Langres (6), Dijon (4), Til-Châtel (4) et Luxueuil-les-Bains chez les Lingons, Trèves (4) pour les Trévires et Grand (6), Scarponne (5) ou Soulosse (5) dans la cité des Leuques. La ville de Reims avec ses 7 reliefs doit encore être signalée. De manière plus ponctuelle, la Gaule du Sud-Ouest présente également

deux foyers notables : Bordeaux (7) et la cité des Convènes (7). On constate en revanche la très grande rareté des reliefs de métier en Gaule Narbonnaise, la province ne comprenant que 16 reliefs, et à Lyon (2).

La distribution des reliefs et des inscriptions de métier présente donc des profils très différents. Si le poids de la Narbonnaise dans l'épigraphie des métiers est incontestable, la province est très peu représentée dans l'iconographie des métiers, là où les Gaules centrales – à l'exception de Lyon – et du Nord-Est gagnent fortement en importance. On constate en revanche un vide dans l'Ouest et le Nord-Ouest des Gaules. Quelques points communs sont à souligner : Bordeaux, la cité des Convènes et les régions de Trèves et de Mayence offrent un corpus épigraphique et iconographique comparables.

Cette répartition n'est pas le parfait reflet des territoires où l'on trouvait un artisanat développé, des artisans et des identités professionnelles mais elle témoigne avant tout de la distribution d'usages épigraphiques et iconographiques à travers lesquels la société des cités gallo-romaines se donnait à voir. La distribution de la documentation est comparable dans ses grandes lignes à celle de la répartition générale des reliefs et des inscriptions. Elle ne reflète donc pas directement une situation socio-économique mais le partage de pratiques. Les espaces mis en valeur ici avaient en commun l'adoption de formes particulières de célébration – funéraires, votives, honorifiques – ayant favorisé la visibilité publique des métiers. Il ne paraît cependant pas contradictoire d'affirmer que l'artisanat des régions concernées par cette documentation a connu une période florissante qui amena une partie des artisans à se construire une identité autour de leur métier et à la faire apparaître sur leur tombeau – une affirmation qui ne présume en rien de la situation de l'artisanat et de l'identité des artisans dans les régions peu ou pas documentées. Ainsi, si la distribution du corpus ne reflète pas directement celle des hommes de métier et des savoir-faire sur ces territoires, elle témoigne malgré tout de certaines réalités économiques et sociales. En effet, M. L. Bonsangue met bien en évidence le fait que la prépondérance du corpus épigraphique de Narbonne n'est pas due au seul hasard des découvertes archéologiques, certaines cités comme Pouzzoles ou Aquilée ayant livré des corpus épigraphiques comparables à celui de Narbonne mais bien moins riches en ce qui concerne les attestations de métiers [142]. Il est difficile d'expliquer les raisons du développement d'une telle documentation des métiers car il n'existe pas de causalité linéaire simple. Plusieurs facteurs y ont sans doute contribué : ainsi, une relative prospérité économique favorisant le développement d'un artisanat, une division en métiers spécialisés reposant sur des savoir-faire spécifiques propice à la construction d'identités professionnelles ainsi que la mise en place de pratiques singulières d'auto-représentation. Nous pensons que ces trois conditions furent réunies, à une époque donnée, dans les cités d'où provient la documentation.

Notons enfin que la répartition de la documentation lapidaire des métiers est essentielle-

142. [Bonsangue, 2006], p. 532-533.

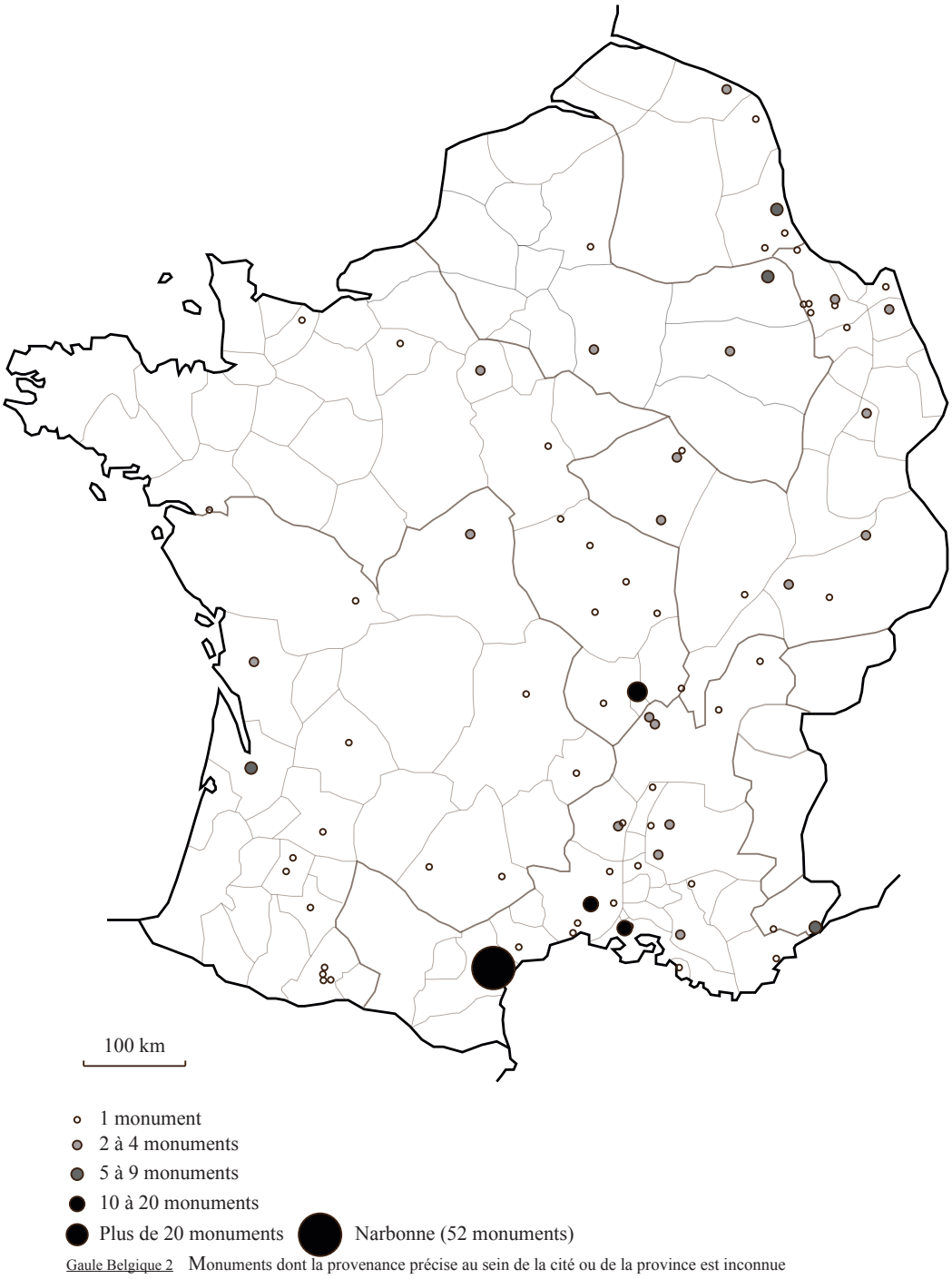

FIGURE 1 – Carte de répartition de la documentation épigraphique des métiers artisanaux

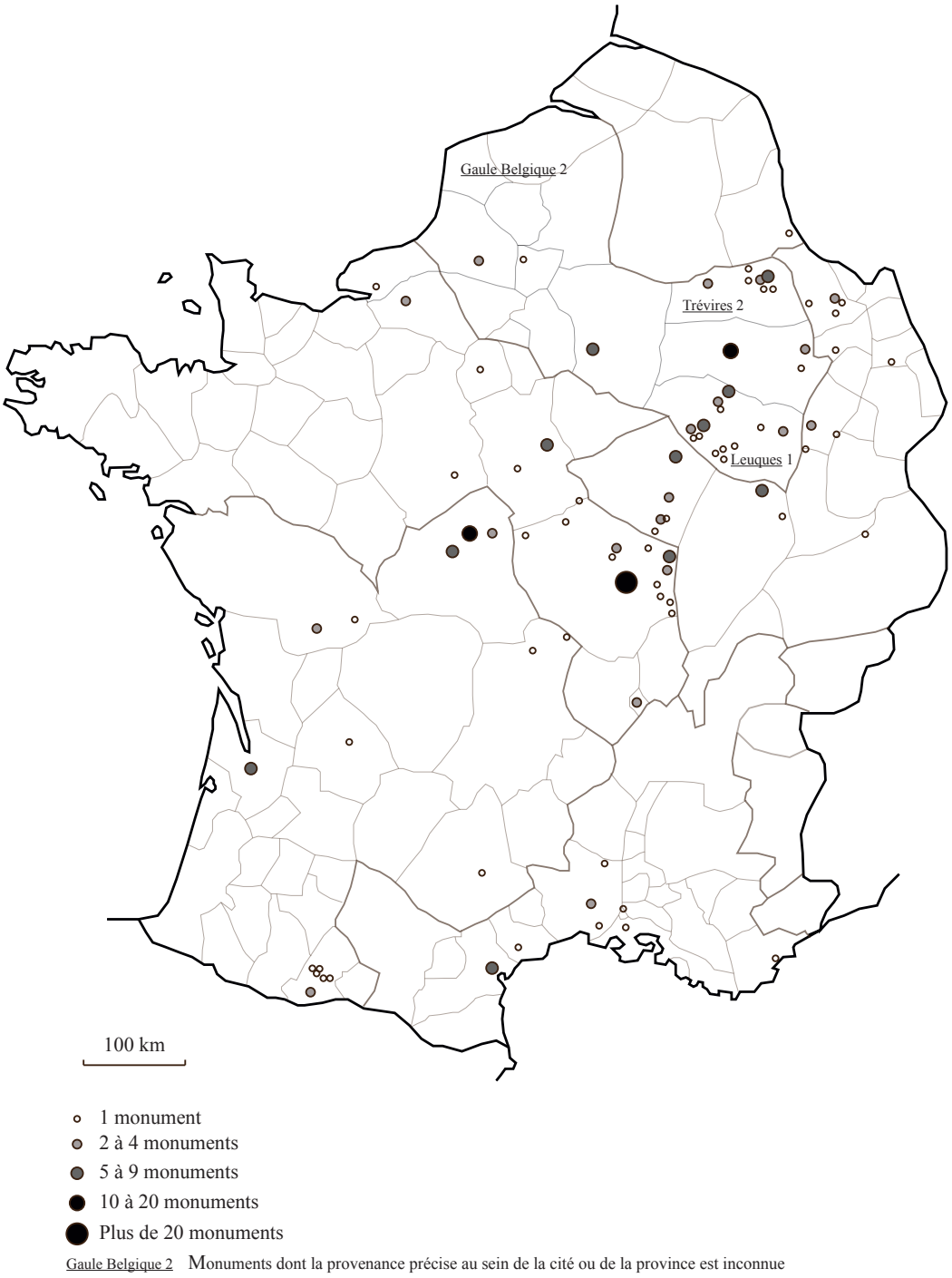

FIGURE 2 – Carte de répartition de la documentation iconographique des métiers artisanaux

ment urbaine, c'est du moins dans des centres urbains de grande et de moyenne dimensions que se trouvent les concentrations de monuments les plus significatives [143], un phénomène qui n'est pas spécifique aux Gaules [144].

Analyse chronologique

Période chronologique	**Nombre de monuments**
40 av. J.-C. – 50 ap. J.-C.	50
1-100	27
51-150	8
101-200	60
151-250	63
201-300	32

TABLE 2 – La répartition chronologique des monuments

La documentation que nous avons rassemblée pour cette étude s'échelonne entre la fin du Ier siècle av. J.-C. et la fin du IIIe siècle, voire le début du IVe siècle ap. J.-C. Qu'elle s'appuie sur des critères stylistiques, paléographiques, épigraphiques, ou sur le contexte archéologique de découverte, la datation des monuments reste très souvent un exercice délicat. Rares sont les monuments de notre corpus à pouvoir être datés précisément à travers la mention des consuls [145], d'une titulature impériale [146], voire de légions dont nous connaissons par ailleurs l'histoire des stationnements [147]. La datation s'appuie le plus souvent sur le formulaire funéraire ou votif, ainsi que sur des comparaisons stylistiques avec le corpus local conduisant à des résultats moins précis [148].

241 monuments dont la fourchette de datation n'excède pas un siècle permettent de mener l'enquête. Le corpus de Narbonne se distingue par son ancienneté par rapport au reste de la documentation : il est daté dans l'ensemble entre la fin du Ier siècle av. J.-C. et la première moitié du Ier siècle ap. J.-C. [149] ; les inscriptions postérieures sont moins nombreuses. Dans le

143. Voir le tableau de répartition des images artisanales dans [Béal, 2000], p. 177-181.
144. A. Cristofori parvient à la même conclusion dans son étude sur le *Picenum* : [Cristofori, 2004], p. 554.
145. N°296, 401, 417, 418.
146. N°244, 409, 417.
147. N°193, 420, 428.
148. Pour la datation des monuments, nous nous sommes appuyée sur les publications et études de corpus locaux ou régionaux : *ILN*, *ILA*, *IKöln*^{2}, *CSIR*, NEsp, [Braemer, 1959], [Cirier, 1986], [Pannoux, 1983], [Bonsangue, 2006]. En ce qui concerne la datation du formulaire funéraire, nous avons consulté les travaux de Y. Burnand pour la Gaule Narbonnaise, les épitaphes de Vienne et de Lyon : [Audin et Burnand, 1959], [Burnand, 1961], [Burnand, 1989]. Les études de M.-Th. Raepsaet-Charlier nous ont servi de référence quant au formulaire votif : [Raepsaet-Charlier, 1993].
149. M. L. Bonsangue a révisé dans son étude les datations proposées par M. Gayraud, remontant ainsi de plusieurs décennies une partie d'entre elles. L'historienne a ainsi montré que les premières inscriptions de

reste des Gaules et de la Narbonnaise, les inscriptions datant de la première moitié du Ier siècle – et plus généralement du Ier siècle – sont relativement rares et éparses : on en compte une trentaine. Elles se répartissent entre la Narbonnaise, l'Aquitaine et le Nord-Est des Gaules.

Le reste des inscriptions se concentrent sur les IIe et les IIIe siècles, en particulier sur la période allant du milieu du IIe au milieu du IIIe siècles. C'est notamment à cette époque que fleurit l'épigraphie des collèges caractéristiques des cités de Lyon, Arles ou Cimiez. De manière générale, nombre de corpus régionaux peuvent être datés entre le début du IIe siècle et le début du IIIe siècle : on compte environ 120 monuments pour cette période. C'est notamment le cas des corpus de Bordeaux, Bourges, Saint-Ambroix, Sens.

Une soixantaine de monuments sont datés du IIe siècle. Parmi ceux-ci, les nombreuses stèles à personnage de la nécropole de Pont-l'Évèque dans la cité des Éduens sont plutôt à dater de la première moitié de ce siècle [150] : dédiées aux Dieux Mânes, celles-ci ne font cependant apparaître ni l'*ascia* ni la mention de la *memoria*. Ensuite, les ex-voto des marbriers provenant du sanctuaire de la carrière de Rapp furent également consacrés au cours du IIe siècle (au plus tôt à la fin du Ier siècle) : c'est en effet à cette période que le site de l'ancienne carrière fut utilisé pour accueillir un sanctuaire et un atelier de marbrier [151]. Enfin, au deuxième siècle correspond également une bonne partie des inscriptions arlésiennes [152]. Quelques hommages épigraphiques bien datés peuvent également être replacés dans cette période : c'est le cas de l'inscription des *fabri subaediani* de Narbonne en l'honneur de Sex. Fadius Secundus Musa gravée en 149 ap. J.-C. [153], de l'hommage rendu par les *centonarii* marseillais à leur patron lors du règne commun de Marc Aurèle et de Lucius Verus [154]. La dédicace commémorant le don d'un bassin pour les foulons d'Évreux est datée quant à elle de la période antonine par E. Deniaux [155].

Une soixantaine de monuments appartiennent ensuite à la période comprise entre la fin du IIe siècle et le début du IIIe siècle. C'est le cas de la plupart des inscriptions lyonnaises dont le texte se caractérise par une abondance verbale, la dédicace sous l'*ascia* et la mention des dieux Mânes et de la *memoria* [156]. Parmi les monuments des corpus de Bourges, de Saint-Ambroix et de Bordeaux pour lesquels nous pouvons resserrer la datation sur cette période, une quinzaine furent élevés à cette époque.

Les monuments pouvant être datés clairement du IIIe siècle sont moins nombreux, nous

métier commençaient avant notre ère, dans les dernières décennies du Ier siècle av. J.-C., [Bonsangue, 2006], p. 218.

150. À propos de la datation de ces stèles, voir [Venault *et al.*, 2009], p. 134.
151. N°52, 53, 340-3444. Voir *CAG*, 31/2, p. 236.
152. N°232, 235 à 238.
153. N°296.
154. N°244.
155. N°354. [Deniaux, 1990], p. 59-60.
156. N°362-368, 371-274, 376-378.

en dénombrons une trentaine. La plupart sont des documents iconographiques provenant des Gaules du Nord-Est, en particulier des cités des Lingons, des Leuques, des Médiomatriques, des Trévires ou encore des Rèmes [157]. Trois ex-voto – deux de Mayence et l'autre de Bonn – peuvent également être rattachés sans conteste à cette période grâce à une datation consulaire [158]. Malgré leur prépondérance parmi la documentation de cette période, ces régions ont cependant également fourni de nombreux documents antérieurs. Enfin, quelques rares monuments relèvent de la fin du IIIe siècle, éventuellement du IVe siècle : un monument funéraire de Soulosse [159], une statuette de forgeron trévire [160], une mosaïque de Lillebonne [161].

Typologie fonctionnelle

Notre corpus documentaire se compose en majeure partie de monuments funéraires d'artisans : avec un total de 345 éléments, ils représentent un peu plus des trois quarts de nos sources. Leur prépondérance est plus nette encore au sein du corpus iconographique qui se compose à 90% de monuments funéraires [162], contre 64% pour le corpus épigraphique. Le deuxième groupe le plus important est celui des monuments votifs et des dédicaces religieuses, avec un ensemble de 59 monuments, essentiellement des inscriptions. Les images ne semblent pas avoir été un moyen privilégié par les dédicants pour faire référence à leur métier en contexte votif. Un troisième dossier plus hétéroclite se compose d'inscriptions publiques ou parapubliques [163], témoins des pratiques épigraphiques liées aux activités des collèges : inscriptions honorifiques, commémorations de conduites de dons menées pour ou par des collèges, fondations, dédicaces édilitaires, etc. Nous mentionnerons encore la présence dans le corpus épigraphique de deux *tabellae defixionis* ainsi que de deux signatures d'apprentis. On trouvera encore dans le corpus iconographique une plaque comprise comme l'enseigne d'un tailleur de pierre ainsi que deux graffitis d'artisans de la pierre. Enfin, la nature exacte d'une vingtaine de monuments du corpus n'a pu être déterminée.

Un essai d'histoire sociale centré sur l'identité des artisans

L'objectif de cette étude d'histoire sociale est de brosser un portrait des artisans des Gaules et des Germanies romaines à partir de leurs pratiques épigraphiques et iconographiques, en plaçant au cœur de notre réflexion la question de l'identité de ce groupe professionnel. Les

157. N°130-132, 134, 152, 164, 165, 182, 183, 217, 223.
158. N°401, 417, 418.
159. N°146.
160. N°188.
161. Voir le commentaire de J.-P. Darmon dans la notice n°355. [Darmon, 1976], p. 13-14.
162. 204 tombeaux pour un total de 226 monuments. Nous avons comptabilisé ici certains blocs ou certaines reproductions dont la destination n'est pas assurée mais dont nous pensons qu'ils appartenaient à des monuments funéraires : n°6, 42, 135, 174, 175, 179, 189. Il s'agit essentiellement de scènes de métier.
163. Sur cette notion, par opposition au concept de « semi-public », voir l'introduction du chapitre 3.

travaux d'histoire sociale consacrés aux gens de métier ces dernières décennies font une part intéressante à l'identité des travailleurs [164]. Derrière ce concept englobant, se cache néanmoins une diversité d'approches : certaines études se concentrent sur la question de la position sociale des artisans, et en particulier sur leur statut juridique, d'autres sur la conception qu'ils avaient d'eux-mêmes, de leur métier et sur le regard que l'on portait sur eux en vertu de leur travail. La manière dont le métier entrait parmi les ressources identitaires des travailleurs et dont il influençait les pratiques, la vie et la personnalité sociales est un point important de ces débats : pour reprendre les mots de M. Flohr, le métier définissait une *occupationnal identity*, individuelle ou collective, dont il convient de saisir les spécificités [165].

Qui étaient les artisans dans la société des cités des Gaules et des Germanies romaines ? Une étude sur ce sujet appelle quelques remarques préliminaires sur le concept d'identité. L'identité d'un acteur social peut se définir comme le résultat d'une identification, processus qui vise paradoxalement à définir aussi bien la singularité d'un sujet par rapport aux autres que ses points communs avec une classe d'objets : l'identité, c'est donc à la fois la différence et l'appartenance commune [166]. Par ailleurs, l'identité est toujours plurielle : chaque sujet est simultanément l'objet de constructions identitaires multiples dont aucune n'est plus valable qu'une autre. On distingue ainsi notamment les identités attribuées (par les autres) des identités revendiquées (par soi-même). Le sociologue Cl. Durbar a élaboré sur ce principe les concepts d'identité pour autrui, soit l'image d'un acteur social construite par les autres, et d'identité pour soi, c'est-à-dire l'image que l'acteur social se construit de lui-même [167]. La première est externe, la seconde est interne. Ces identités pourraient être divisées plus avant selon les sentiments et les stratégies des acteurs [168]. Ensuite, chaque individu possède une identité individuelle ou personnelle et participe d'identités collectives ; or, c'est aussi l'appartenance à des groupes sociaux qui, à travers un sentiment d'identité collective particulièrement fort, fournit à l'individu de multiples ressources d'identification personnelle. L'identité apparaît ainsi comme un concept kaléidoscopique qui se décline à l'infini dont nous ne livrons ici qu'un rapide aperçu utile pour la suite de notre propos.

Notre réflexion sur la figure sociale de l'artisan portera sur un ensemble de questionnements articulés en trois parties. Nous détaillerons dans un premier temps l'identité sociale des artisans.

D'après l'analyse de Cl. Durbar, l'identité sociale a fait l'objet de trois grandes approches en sociologie [169]. Dans une perspective durkheimienne, la plupart des sociologues la considèrent

164. [Joshel, 1992], [Salvaterra, 2006], [Flohr, 2013a], [Larsson Lovén, 2013], [Cristofori, 2016a].
165. [Flohr, 2013a]. L'historien rassemble un ensemble d'études intéressées par cette question. Voir n. 4 p. 192.
166. [Durbar, 2010], p. 3.
167. [Durbar, 2010], p. 4.
168. Sur les formes plurielles de l'identité : [Mucchielli, 2013], p. 19.
169. [Durbar, 2010], p. 7-9.

comme synonyme d'appartenance à une catégorie socialement pertinente, le plus souvent une catégorie socioprofessionnelle : cette approche consiste à associer les individus à des catégories perçues comme objectives et à étudier leurs comportements au prisme de ces appartenances considérées comme socialement déterminantes. Une seconde approche consiste à ne pas accorder plus de valeur à une catégorie d'appartenance en particulier mais à multiplier les variables d'appartenance (profession, sexe, origine, etc.), ce qui conduit à une image plus précise mais plus complexe de la société. Enfin, une tendance plus récente s'intéresse davantage à la perception subjective de ces catégories et aux processus d'identification à l'œuvre : ces travaux ont su montrer les limites de la première approche en mettant en évidence la diversité des discours et des pratiques des individus appartenant à une même catégorie socioprofessionnelle.

À la suite des travaux d'A. Mucchielli, nous définirons l'identité sociale comme « l'ensemble des critères qui permettent une définition sociale de l'individu ou du groupe, c'est-à-dire qui permettent de le situer dans la société [170] ». Elle est considérée par cet auteur comme une identité plutôt attribuée car « c'est l'identité consensuelle donnée par une grande partie des autres individus et groupes de la société ». Toutefois, elle n'est pas ignorée du sujet qui généralement l'accepte. Ensuite, elle se définit encore comme « la somme de toutes ces relations d'inclusion ou d'exclusion par rapport à tous les groupes constitutifs d'une société ». Les groupes d'appartenance – ou d'exclusion – d'un individu constituent donc un élément majeur dans la définition de son identité sociale. Enfin, « les sociétés étant généralement hiérarchisées en couches, strates, ou statuts sociaux, une identité sociale classe automatiquement l'individu ou le groupe dans la hiérarchie sociale. À chaque position sociale correspond un ensemble de droits, de devoirs, de ressources et de prescriptions de conduites ».

Cette première partie fera donc la lumière sur la position que les artisans occupaient dans la société des cités. Cette investigation portera d'abord sur leur statut social, dans ses dimensions juridiques (chapitre 1) et économiques (chapitre 2) avant de se tourner vers les rôles assumés par ces gens de métier dans la vie civique des cités et leurs rapports avec les membres de l'élite, dans la mesure où ils étaient le reflet de prescriptions de conduites liées à leur statut (chapitre 3). Les pratiques et les comportements réglés sur ces statuts sont en effet autant d'indices permettant d'appréhender la position de chaque groupe et de chaque individu dans la hiérarchie sociale.

Nous étudierons dans un deuxième temps la vie professionnelle des artisans. Un premier chapitre (chapitre 4) portera sur la présentation et l'explicitation des métiers attestés dans le corpus. Ce chapitre sera l'occasion de mettre en valeur les gestes techniques à travers lesquels les artisans se définissaient vis-à-vis du reste de la société, d'une part, et du reste des hommes de métier, d'autre part. En effet, le champ des activités artisanales est relativement vaste : il se compose d'un ensemble de savoir-faire spécialisés bien distincts qui participent

170. [Mucchielli, 2013], p. 85. Sur le concept d'identité sociale présenté ici, p. 85-88.

de la construction d'autant d'identités professionnelles singulières. La technicité de certains artisanats, par la formation qu'elle supposait, était également propice à un mouvement d'identification. L'un des objectifs de ce chapitre sera d'analyser le profil de répartition des métiers, selon les secteurs et selon les temps de la chaîne opératoire (activités d'acquisition de la matière première, activité de transformation en produit fini ou semi-fini). Nous veillerons ensuite à replacer chaque artisan au sein de la chaîne technique dans laquelle il intervenait. Après avoir situé les artisans dans l'économie globale des métiers de la production, nous les situerons dans la hiérarchie des statuts de travail, faisant nôtre ce concept d'histoire sociale et économique élaboré par J. Andreau. Dans ce second chapitre consacré à l'exercice du métier (chapitre 5), nous distinguerons différentes pratiques professionnelles et autant de profils d'artisans fondés sur un rapport au métier distinct. Ces différences reposent sur un ensemble de critères que nous analyserons en détail : statut juridique, dépendance au revenu de métier, hiérarchie du monde du travail, activité professionnelle ou domestique, pratique d'une activité commerciale, exercice itinérant et mobilité liée au métier, etc.

Dans un troisième et dernier temps, nous poserons la question du partage d'une identité collective entre les artisans et de la place du métier dans la construction de cette identité. Le rapport dynamique qu'entretenaient métier et identité est perceptible à travers les représentations mentales, que ce soit celles des membres de l'élite ou des gens de métier eux-mêmes (chapitre 6). Les discours funéraires reflétaient la vision que les artisans avaient de leur personnalité et les aspects de leur travail dont ils étaient particulièrement fiers et qu'ils souhaitaient mettre en avant dans la mort. À travers la mise en série de cette documentation, nous examinerons la cohérence de ces messages à l'échelle de ce groupe professionnel et la question du partage d'une conception cohérente de leur identité et de leur métier par les artisans. Au cours de cette étude, nous ferons la plus grande part à la perception du travail manuel et des gestes techniques, caractéristiques du milieu étudié. Les pratiques sociales des artisans, qu'elles soient de nature cultuelle, conviviale ou funéraire étaient également le lieu d'expression privilégié d'une identité collective (chapitre 7). À travers les gestes épigraphiques auxquels elles donnaient lieu, ces pratiques font apparaître l'environnement social de ces travailleurs, l'influence de l'exercice professionnel sur la sociabilité et la vie religieuse des hommes de métier mais aussi ses limites. Nous analyserons dans ce chapitre les relations entre gens de métier et les formes de la sociabilité associative.

Première partie

L'identité sociale : les artisans dans la société des cités

Chapitre 1

La situation légale des artisans

Apprécier la position des artisans dans la société gallo-romaine apparaît comme un exercice délicat tant celle-ci est mal connue, même en ce qui concerne ses élites [171]. Non sans une pointe de provocation, D. et Y. Roman ouvraient ainsi leur chapitre sur la société à l'époque romaine : « Autant le dire tout de suite : toute certitude est exclue ou presque en ce qui concerne la société des Gaules romaines [172]. »

L'identité sociale des artisans gallo-romains n'a encore jamais fait l'objet d'une étude détaillée. Toutefois l'intérêt que l'historiographie a porté à la personnalité sociale des artisans n'est pas nul : deux séries de travaux sont à distinguer. D'une part, les artisans furent pris en considération dans des synthèses consacrées à la société gallo-romaine dans son ensemble. Alors souvent assimilés aux commerçants et aux transporteurs, la question de leur accession ou non à la notabilité explique l'intérêt tout particulier des historiens pour ces groupes professionnels. D'autre part, quelques études ponctuelles, à l'échelle d'une ville, d'un site ou limitées à une profession furent également menées.

L'historiographie des Gaules romaines a parfois véhiculé l'idée d'un particularisme gaulois, accordant aux artisans et aux commerçants une situation privilégiée dans la société gallo-romaine par rapport aux travailleurs d'autres régions de l'empire [173]. Ce particularisme s'exprime à différents niveaux qu'il est nécessaire de bien distinguer : statut légal, considération

171. [Raepsaet-Charlier, 1998], p. 187 : « Si nous sommes à ce point dans le doute, c'est parce que, en dehors de la Narbonnaise, la documentation épigraphique des magistrats et décurions est insuffisante et la commémoration des fonctions publiques, minorisée par rapport à celle de l'activité privée, notamment commerciale ou religieuse (ou, en Germanie, militaire). »
172. [Roman et Roman, 1997], p. 599.
173. [Ferdière, 2005a], p. 241-242.

et position sociales, niveau économique et rôle politique. L'image qui se dessine de l'artisan gallo-romain est alors plutôt celle d'un travailleur libre – par opposition à un monde du travail peuplé partout ailleurs d'esclaves et d'affranchis –, relativement prospère et dont le travail jouissait d'un prestige particulier contrastant avec le mépris affiché de l'aristocratie romaine. L'importance de la documentation funéraire des métiers dans les Gaules – et en particulier sur l'axe Rhône-Rhin – a particulièrement contribué à la construction de cette image et à l'idée d'une célébration assumée du travail et des hommes de métier [174]. Cette image pourrait donc en partie reposer sur l'un des « effets de source [175] » dont parle A. Ferdière. Ensuite, on observe à la fin de la période julio-claudienne un déclin des *Iulii*, nom que les historiens ont donné à la nouvelle aristocratie apparue avec la conquête romaine et les guerres civiles. Ce déclin a conduit certains historiens à faire l'hypothèse de l'émergence d'une nouvelle aristocratie d'artisans et, surtout, de commerçants, qui aurait alors en partie remplacé l'ancienne aristocratie foncière et guerrière [176].

Y a-t-il eu un particularisme gaulois ? Archéologues et historiens reviennent progressivement sur cette idée qu'ils nuancent et dont ils dénouent et discutent les différents aspects. La question de la promotion sociale et politique des marchands et des artisans au détriment de l'ancienne aristocratie foncière fut sans doute la plus débattue. Cette thèse est aujourd'hui abandonnée mais non sans nuances. À la question de l'émergence politique des artisans, on opposera la réponse tranchée de D. et Y. Roman, d'une part, à l'approche plus pondérée de M.-Th. Raepsaet-Charlier ou J. France et Chr. Delaplace, d'autre part. Pour D. et Y. Roman, la recherche contemporaine a trop longtemps confondu l'émergence sociale et économique de l'artisanat et du commerce au registre strictement politique de l'ascension des notables [177]. Pour ces chercheurs, il n'y a pas lieu de distinguer la considération des travailleurs à Rome et dans les Gaules : dans la capitale de l'empire comme dans les provinces, les artisans restaient des « citoyens de seconde zone [178] », et entre le monde des boutiquiers et des ordres existait une différence de nature empêchant l'accès des artisans et des marchands aux responsabilités politiques. En revanche, pour M.-Th. Raepsaet-Charlier, « un mouvement de réajustement dans la répartition de la fortune et du pouvoir » n'est pas à exclure : sans défendre l'ancienne idée anachronique de la domination d'une nouvelle bourgeoisie commerçante, l'historienne appelle à ne pas « minimiser par principe l'accès avéré des nouveaux riches à ces postes de

174. [Reddé, 1978], p. 62. M. Reddé n'y voit cependant pas un particularisme gaulois mais un changement de mentalité venu de Rome. Sur l'hypothèse d'une différence de la valeur éthique du travail entre Rome et les Gaules, voir [Béal, 2000], p. 149. Voir également la critique de ce raisonnement dans [Tran, 2011], p. 130, n. 76.

175. [Ferdière, 2001], p. 9-10.

176. [Grenier, 1959b], p. 359. La pensée d'A. Grenier concerne cependant avant tout l'apparition d'une « bourgeoisie commerçante ».

177. [Roman et Roman, 1997], p. 609-618, en part. p. 610-612 et p. 615.

178. [Roman et Roman, 1997], p. 610, d'après l'expression de J.-P. Morel pour résumer la perspective des élites : [Morel, 1992], p. 267.

pouvoir [179] ». De la même manière, J. France et Chr. Delaplace rejettent la thèse d'une disparition des anciennes aristocraties municipales et appellent à ne pas généraliser le cas de Trèves dont les élites furent profondément renouvelées en raison de leur soutien à Civilis, mais ils soulignent dans le même temps l'émergence attestée des catégories liées au commerce et au transport, et insistent sur la nécessité de ne pas tomber dans une vision « univoque et réductrice de la composition et de l'évolution de l'aristocratie gallo-romaine [180] ». Cette émergence se fait néanmoins de manière relative car la propriété de la terre reste la base du pouvoir et l'ancienne aristocratie foncière demeure au IIe et au IIIe siècles la plus fortunée et la plus représentée dans les honneurs locaux. Si la thèse d'une nouvelle aristocratie composée d'artisans et de commerçants doit donc aujourd'hui être sérieusement révisée, les positions plus nuancées de ces historiens nous paraissent plus prudentes. Nous nous contenterons ici de souligner que la diversité sociale des hommes de métier ne doit pas être négligée et que la promotion, dans certaines cités, de quelques individus liés au monde de la production et du commerce ne signifie pas un changement massif du rang social de toute une classe professionnelle. Encore faudrait-il à notre avis davantage distinguer l'émergence sociale et politique des commerçants et des transporteurs, d'une part, de celle des artisans, d'autre part.

Ces réflexions se concentrent finalement essentiellement sur une minorité visible d'hommes de métier accédant aux franges de la notabilité voire – plus rarement – aux honneurs mais éclairent peu, du reste, la situation sociale des travailleurs plus modestes au sein de la plèbe des cités. À côté de ces analyses, l'identité sociale des gens de métier a cependant aussi fait l'objet d'études spécialisées. Ces travaux ponctuels présentent une approche sensiblement différente dans laquelle la masse de la population épigraphique retrouve toute son importance. Adoptant le plus souvent une démarche prosopographique, ils scrutent l'ensemble des critères à la disposition des chercheurs pour appréhender l'identité de ce groupe social et interrogent la documentation tour à tour sur le statut légal, le niveau de fortune ou encore le cercle relationnel des travailleurs [181]. Nous présenterons les résultats et les démarches de ces recherches au fil de notre analyse.

C'est dans cette veine épistémologique que nous inscrivons ces premiers chapitres consacrés à la situation légale, sociale et économique des artisans gallo-romains et à leur insertion dans la

179. [Raepsaet-Charlier, 1998], p. 185-186. Sur la société des Gaules, voir p. 184-189.

180. [Delaplace et France, 1997], p. 102. Sur la question de la composition de l'aristocratie, voir plus généralement p. 99-103.

181. En ce qui concerne les artisans gallo-romains, nous citerons les études de Chr. Delplace sur les potiers de la Gaufresenque [Delplace, 1978], de J.-Cl. Béal sur l'ensemble des artisans gallo-romains [Béal, 2000], et de M. L. Bonsangue sur les hommes de métier de Narbonne [Bonsangue, 2006]. En dehors des Gaules romaines, signalons les travaux de S. R. Joshel sur les travailleurs de Rome [Joshel, 1992], d'A. Cristofori sur les gens de métier du *Picenum* [Cristofori, 2004], ou de H. Gimeno Pascual sur les artisans des provinces espagnoles [Gimeno Pascual, 1988]. Ensuite, les travaux de J. Andreau sur les manieurs d'argent [Andreau, 1987] et d'A. Vincent sur les musiciens professionnels [Vincent, 2016] présentent également un intérêt notable pour nous.

cité. Nous adopterons une approche prosopographique afin d'observer la réalité sociale qui se cache derrière les inscriptions et les reliefs. Nous étudierons tout d'abord le statut juridique des artisans, principal critère à notre disposition, dont nous discuterons néanmoins la pertinence dans la définition du statut social. Nous poursuivrons ensuite cette étude sociologique dans un second chapitre consacré à la question du positionnement socio-économique des artisans. Enfin, nous étudierons l'insertion des artisans dans les réseaux relationnels qui structurent la cité (chapitre 3).

1.1 La recherche sur la condition juridique des artisans

Les expériences des sociologues ont montré qu'à la question « qui êtes-vous ? », la plupart des individus répondent en donnant leur nom [182]. Vis-à-vis des autres, on se définit d'abord par son nom, celui-ci individualise et constitue un élément fondateur du sentiment d'identité. R. Patterson remarquait dans son étude sur l'esclavage que le changement de nom lié à l'acte d'asservissement achevait symboliquement de priver l'esclave de son ancienne identité [183]. À Rome plus qu'ailleurs le nom était un élément déterminant quant à l'identité sociale d'un individu car il exprimait à lui seul le statut juridique d'un personnage et donc sa position dans l'ordre social et légal imposé par l'État romain. Ainsi, le nom unique de l'esclave traduisait d'emblée son exclusion de la société civique, et, de même, le nom unique du pérégrin exprimait directement son exclusion de la citoyenneté romaine.

L'étude du statut légal des travailleurs est peut-être l'approche qui a suscité le plus grand nombre d'analyses relatives à la situation sociale des gens de ce milieu. La structure de la documentation épigraphique explique cette tendance : les inscriptions des artisans se limitant, pour la plupart, au nom et à la profession des gens de métier, il s'agit bien souvent du seul élément à la disposition de l'historien.

La recherche sur le statut légal des artisans gallo-romains fut initiée par les travaux précurseurs de Chr. Delplace sur les potiers de La Graufesenque [184]. Les résultats de cette analyse ont notamment contribué à façonner l'image d'un artisan libre par opposition à une Italie esclavagiste. L'étude des estampilles et des graffites du site rutène, exploité entre le début du Ier siècle et le milieu du IIe siècle, démontre en effet la prépondérance de la main d'œuvre libre parmi les potiers et les surveillants des ateliers [185]. Les noms uniques étant les plus nombreux, les travailleurs étaient sans doute essentiellement de condition pérégrine mais, comme le souligne

182. [Mucchielli, 2013], p. 21.
183. [Patterson, 1982], p. 54-58 ; [Joshel, 1992], p. 35-37.
184. [Delplace, 1978], en particulier p. 63-72. Sur la documentation de La Graufesenque, voir également [Marichal, 1988].
185. M. Lutz énonce des conclusions similaires sur les ateliers de production de la Gaule de l'Est, [Lutz, 1987] p. 235 et p. 238.

C. Bémont, le cadre étroit des cartouches, qui favorisait abréviations de gentilices et omissions de *praenomina* et de *cognomina*, ainsi que le respect approximatif des usages romains classiques ne font pas des marques de potiers un indicateur fiable de l'extension de la citoyenneté romaine [186]. Les esclaves n'étaient pas complètement absents de ce centre de production mais l'étude du graffiti 25B suggère qu'ils étaient cantonnés aux tâches subalternes, ne nécessitant pas – ou peu – de savoir-faire (approvisionnement en matière première, polissage des vases, transport des marchandises au marché local). Ces esclaves, loués à un(e) certain(e) Atelia, semblent avoir constitué un personnel d'appoint. Cette étude est particulièrement intéressante pour nous car elle se fonde sur une catégorie de sources différente de la nôtre : l'épigraphie de l'*instrumentum*. Les documents étudiés ici sont principalement des marques de fabrique (estampillées ou inscrites) et des bordereaux de cuisson, rédigés à des fins comptables pour un usage interne. Ces textes ne reflètent pas nécessairement l'organisation sociale plus fidèlement que ne le fait l'épigraphie lapidaire – à laquelle on reproche fréquemment de ne représenter que les franges supérieures de la plèbe en raison de son coût [187]. La petite épigraphie est assurément également un miroir déformant favorisant, dans le cas des ateliers de potiers, les noms de travailleurs disposant de responsabilités (nom du patron de l'officine, maître-artisan, potier indépendant, etc.). Toutefois, même imparfaitement, ces vaisselles inscrites reflètent l'organisation sociale au sein des ateliers et n'en permettent pas moins d'approcher le statut légal des travailleurs avec une autre perspective que celle de l'épigraphie funéraire et votive. Les résultats de cette étude fournissent donc un point de comparaison ainsi qu'un précieux complément à notre analyse, d'autant plus qu'ils témoignent de la condition juridique de professionnels très peu présents dans la documentation lapidaire.

Les conclusions des recherches concernant les artisans gallo-romains menées par J.-Cl. Béal rejoignent celles de Chr. Delplace [188] : l'étude de la documentation iconographique laisse apparaître une population plutôt libre et indigène. Ces travaux constituent une première analyse utile concernant la condition légale des artisans gallo-romains mais les résultats présentés, qui concernent un large territoire et un vaste ensemble de profession, méritent d'être analysés ici plus en détail afin d'observer les variations éventuelles entre les différentes cités et provinces, d'une part, et entre les différents métiers, d'autre part. En outre, l'étude ne prend pas en considération la documentation épigraphique et se concentre donc sur un corpus qui concerne essentiellement les Trois Gaules comme l'analyse de la distribution géographique l'a bien montré. Or, les conclusions obtenues par M. L. Bonsangue sur le corpus de la colonie romaine de Narbonne permettent de nuancer largement ces résultats en mettant en évidence d'importantes disparités géographiques à l'échelle de l'ensemble des Gaules. La population étudiée

186. [Bémont, 2004], p. 107.
187. [Feugère, 2008], p. 139.
188. [Béal, 2000], 162-165.

par cette historienne est en effet composée quasi exclusivement de citoyens romains et, pour la plupart, de citoyens affranchis [189]. La sociologie de la main-d'œuvre narbonnaise se rapproche davantage de celle des travailleurs italiens. Dans son ouvrage *Work, Identity and Legal Status at Rome*, consacré au travail et à l'identité des travailleurs dans la ville de Rome, S. R. Joshel accorde une place essentielle à l'étude du statut juridique des individus usant d'*occupational titles* dans leurs épitaphes. Les résultats de cette enquête détaillée mettent en évidence la prépondérance des esclaves et des affranchis parmi les individus mentionnant leur métier dans leur inscription funéraire : ceux-ci représentaient près de 60% de l'ensemble, ce qui est tout à fait notable car si l'on considère indistinctement l'ensemble des inscriptions de Rome, les ingénus constituent près de la moitié de la population épigraphique. Soulignons toutefois que l'étude de S. R. Joshel dépasse de loin le cercle des artisans et même des hommes de métier et embrasse l'ensemble des travailleurs, esclaves domestiques compris. La proportion d'esclaves dans le milieu des *tabernae* romaines était donc sans doute un peu moins élevée au profit des affranchis mais la part des individus d'origine servile n'en demeure pas moins notable. De la même manière, l'étude sociologique menée par A. Cristofori sur le *Picenum* conclut à la prédominance des affranchis dans les métiers artisanaux [190]. Une constatation similaire est opérée par H. Gimeno Pascual à propos du statut juridique des artisans des provinces espagnoles [191]. La plupart des analyses menées par branches professionnelles à l'échelle de l'Occident romain mettent également en évidence un milieu professionnel dans lequel les ingénus sont peu représentés face aux esclaves et surtout aux affranchis [192]. Ainsi, l'étude menée par A. Vincent sur les musiciens de métier met également en évidence un milieu professionnel dominé par les affranchis qui représentent 45% de la population, contre 18% d'esclaves et 15% d'ingénus [193].

Mais sa présence dans les sources ne justifie cependant pas à elle seule que l'on s'arrête sur le statut légal : si l'on s'y intéresse, c'est en raison de ce qu'il nous apprend sur l'identité sociale des artisans.

1.2 Statut légal et statut social

La hiérarchie qui structurait la société romaine était en partie basée sur une échelle des statuts juridiques. Cependant, le rapport du statut légal au statut social est complexe : la supériorité sur le plan légal ne signifiait pas automatiquement une prééminence sociale. La question du poids de la condition juridique dans le positionnement social mérite donc que l'on

189. [Bonsangue, 2006], p. 582 *sqq.*
190. [Cristofori, 2004], p. 564-569. Les ingénus et les esclaves ne sont pas absents de l'épigraphie des métiers du *Picenum* mais ils sont surtout attestés dans les métiers de l'administration publique et privée.
191. [Gimeno Pascual, 1988], p. 75-76.
192. [Bonsangue et Tran, 2008], p. 257-259, à propos du statut des parfumeurs ; [Andreau, 1985], p. 383, à propos du statut des manieurs d'argent de métier.
193. [Vincent, 2016], p. 288.

s'y arrête quelques instants [194].

Assurément, le statut juridique n'a rien de théorique : il pèse dans la condition sociale en faisant notamment la différence entre la liberté et la servitude. Il détermine les droits de chacun et le degré d'intégration à la société civique romaine. Ainsi, sur le plan légal, le statut servile réduisait l'esclave au rang de propriété et le contraignait à suivre la volonté de son maître dont il dépendait totalement. L'affranchi lui-même, bien que libre, restait partiellement dans la dépendance de son ancien maître et connaissait des possibilités d'évolution sociale et politique limitées par son passé d'esclave. L'affranchissement ne permettait jamais de retrouver le prestige d'une naissance libre et les affranchis restaient teintés de la macule servile. La restructuration de la société voulue par Auguste a par ailleurs redonné de l'importance aux statuts légaux à travers la réorganisation des ordres supérieurs ou la limitation des affranchissements. L'interdiction pour les affranchis d'accéder aux magistratures fixée par la *lex* Visellia en 24 ap. J.-C. achève de donner aux ingénus une primauté politique à travers un accès exclusif aux honneurs. La supériorité des ingénus ne se situe donc pas simplement sur le plan des représentations. Dans une société hiérarchisée comme l'était la société romaine, le statut légal contribuait au positionnement d'un individu dans l'échelle sociale et déterminait ses possibilités d'évolution. Les travaux de P. Veyne ont bien montré la coupure liée au statut juridique qui existait entre la société des esclaves et des affranchis, d'une part, et celle des ingénus, d'autre part [195]. Les populations serviles et ingénues évoluaient dans deux hiérarchies parallèles, le positionnement des esclaves et des affranchis subissant un décalage de quelques degrés vers le bas dans l'échelle sociale.

À cette hiérarchie juridique fondée sur le rapport à la liberté, s'ajoute un second niveau dans l'échelle des statuts juridiques, déterminé par l'appartenance ou non à la citoyenneté romaine. Dans l'étude des sociétés provinciales, la tripartition esclave – citoyen affranchi – citoyen ingénu ne suffit pas, la part des hommes libres exclus du droit romain étant importante dans de nombreuses cités. Dans les provinces, la possession du droit de cité romain définissait un degré d'intégration supérieur à l'empire et établissait un rapport privilégié des citoyens en question avec les autorités romaines. D'un point de vue strictement juridique, les pérégrins – habitants libres de l'empire dépourvus du droit de cité romain – présentaient une condition inférieure à celle des citoyens romains.

Toutefois, malgré toute l'importance qu'il jouait dans le positionnement social, le statut juridique n'était pas synonyme de statut social. D'autres critères sociaux et économiques contribuaient à la définition de ce statut et à une hiérarchisation bien plus complexe de la société romaine. L'ordre social n'était pas purement linéaire mais fragmenté et le monde ro-

194. Pour une discussion de la pertinence de ce critère dans l'étude du statut social des musiciens professionnels, voir [Vincent, 2016], p. 283-285.
195. [Veyne, 1961], en part. p. 217.

main comptait en réalité de multiples échelles sociales, évoluant parallèlement ou se croisant parfois [196]. Ainsi, à chaque catégorie juridique, à chaque activité, correspondait une hiérarchie interne due à la différence des conditions socio-économiques. Les historiens de la société ont bien montré l'hétérogénéité de la population servile, affranchie et ingénue. Tous les ingénus n'occupaient pas les plus hautes marches de la pyramide sociale et nombre d'entre eux grossissaient les rangs de la plèbe urbaine, pratiquant pour certains de petits métiers et ne pouvant faire valoir leurs droits politiques, faute de temps et d'une fortune suffisante. La situation sociale d'un Trimalcion ou de certains esclaves de la famille impériale peut apparaître comme plus enviable que le sort d'une partie de la plèbe ingénue.

Par ailleurs, l'existence sur le plan légal de clivages juridiques n'empêchait pas un brassage de fait de toutes ces populations, en particulier au sein de la plèbe urbaine. Dès lors que l'on quitte les strates supérieures la force des barrières juridiques s'estompe. Les travaux des historiens de la société tendent en effet à souligner l'importance des contacts entre ces populations. L'étude des *collegiati* menée par N. Tran a clairement montré l'effacement des frontières juridiques lorsque l'on se place sur le plan des pratiques sociales [197]. A. Vincent questionne également la pertinence du statut légal dans l'étude de la position sociale des musiciens professionnels et relativise toute hiérarchisation sociale basée sur le seul critère du statut légal : « Les documents relatifs aux musiciens de métier incitent effectivement à considérer leur milieu comme un espace de contact, dans lequel la différence des statuts légaux n'entraînait pas de ségrégation en rapport avec ce critère. Dans les inscriptions, les affranchis et ingénus se mêlent sans qu'en apparence une hiérarchie entre eux ne soit à en tirer [198]. »

Ensuite, la supériorité des citoyens romains sur les pérégrins ne pesait certainement pas le même poids selon les cités considérées. Dans les colonies de droit romain, les pérégrins étaient minoritaires et leur statut signifiait une exclusion civique et politique. L'étude de M. L. Bonsangue sur la colonie romaine de Narbonne montre même l'absence des indigènes pérégrins des activités économiques de l'*emporion*, ou du moins leur invisibilité dans l'épigraphie de ces secteurs [199]. Les indigènes pérégrins des colonies romaines occupaient donc une place très marginale. Dans les colonies et les cités de droit latin, l'ensemble de la population qui n'avait pas accédé à la citoyenneté romaine par le biais des honneurs municipaux demeurait juridiquement de statut pérégrin [200]. Les pérégrins étaient alors citoyens de la cité ou de la colonie latine et faisaient partie intégrante de la société civique locale. Mais s'ils n'étaient pas des marginaux, leur statut de pérégrin exprimait néanmoins leur exclusion de fait des postes de

196. [Tran, 2006], p. 40 : la métaphore commune du rang social n'envisage l'existence que d'une échelle sociale unique alors que des hiérarchies de différents natures coexistent dans la société.
197. [Tran, 2006], p. 133.
198. [Vincent, 2016], p. 285.
199. [Bonsangue, 2006], voir la partie III, chapitre 3, consacrée à l'implication des différents groupes de la population dans les activités économiques de l'*emporion*. En part. p. 553.
200. Sur cette question, voir le point historiographique dans [Chastagnol, 1990b], en part. p. 575-576.

pouvoirs. Le statut juridique reflétait alors en partie dans les cités latines la division entre les élites dirigeantes et le reste du corps civique : il témoignait d'une exclusion politique et d'une infériorité sociale, sans signifier une complète marginalité. À travers l'épigraphie des cités de Gaule Narbonnaise, A. Chastagnol met en évidence le fait que les pérégrins étaient « moins riches, moins influents, moins élevés socialement [201] » que les citoyens romains. En revanche, dans les cités pérégrines n'ayant pas (encore) accédé au droit latin, les pérégrins constituaient la majorité du corps civique et leur infériorité juridique y était peut-être moins sensible.

Enfin, pour conclure sur la pertinence d'une classification sociale sur ce critère, rappelons que la distinction entre les pérégrins et les citoyens romains perd toute pertinence après la promulgation de la constitution antonine en 212. À partir de cette date, tous les habitants libres de l'empire reçoivent la citoyenneté romaine. Or, une partie de notre documentation appartient au IIIe siècle sans qu'il soit toujours possible de la dater par rapport à l'édit de Caracalla. Les textes que l'on situe entre la fin du IIe siècle et le début du IIIe siècle méritent donc d'être considérés avec prudence.

Ainsi, s'il n'est pas question de gommer absolument la hiérarchie juridique, le poids du statut juridique dans la définition de l'identité sociale doit être relativisé. D'une part, le statut légal ne constitue qu'un critère parmi d'autres de la hiérarchie sociale qui repose également sur des éléments socio-économiques (fortune, considération sociale, etc.), pesant diversement dans les différentes sociétés locales. D'autre part, la hiérarchie juridique ne créait pas de barrières infranchissables dans les pratiques sociales et professionnelles de la plèbe urbaine et n'était peut-être pas même perçue comme structurante dans le monde des gens de métier.

1.3 De la nomenclature au statut juridique

La nomenclature citoyenne était fixée légalement et son usurpation réprimée pénalement : elle permet donc d'identifier de manière certaine les citoyens romains. Ceux-ci portaient les *tria nomina* (*praenomen-nomen-cognomen*) ou les *duo nomina*, sous la forme *praenomen-nomen* jusqu'au milieu du Ier siècle, puis *nomen-cognomen* à partir de la fin du Ier siècle, période où le prénom commence à disparaître. La nomenclature des citoyens se limite le plus souvent aux *nomina*. Les nomenclatures complètes comprenant l'expression de la filiation (ou de l'affranchissement) ou la mention de la tribu sont très rares et caractéristiques d'une période haute (jusqu'à la première moitié du 1er siècle). Elles se retrouvent donc naturellement dans la part la plus ancienne de notre documentation, à savoir presque exclusivement dans le corpus de Narbonne. Quelques nomenclatures complètes se retrouvent également en Germanie Supérieure parmi les épitaphes de légionnaires du Ier siècle [202].

201. [Chastagnol, 1990b], en part. p. 578-579.
202. N°193, 196, 428.

La nomenclature pérégrine classique se caractérise quant à elle par un nom unique. La filiation est parfois exprimée par le nom du père au génitif, explicitement suivi ou non de *f(ilius), fil(ius), filius* : Geminius Solimari *f(ilius)*. Mais en réalité, à côté de ce schéma canonique, la dénomination pérégrine pouvait revêtir des formes variées et la nomenclature de certains pérégrins comprenait parfois plusieurs éléments. On doit notamment à M. Christol d'avoir mis en évidence, grâce aux inscriptions du territoire de Nîmes, l'adoption par des pérégrins de prénoms latins : la nomenclature se présente alors sous la forme d'un prénom et d'un idionyme [203], qui pourraient être confondus avec les *duo nomina* citoyens. Comme le note M. Dondin-Payre, c'est seulement grâce à de fines analyses menées localement que l'on peut parvenir à la conclusion d'une dénomination pérégrine : « la qualité de pérégrin est établie grâce à un examen serré des coutumes onomastiques locales qui excluent d'autres hypothèses, comme une omission du gentilice, les équivoques sur le statut civique étant évitées dans une cité de droit latin [204] ». Nous avons suivi les identifications de ces deux spécialistes de l'onomastique et relevé deux cas de prénoms pérégrins : L(ucius) Spinus à Nîmes [9] et Maternianos M(arci) Balbi (*f.*) à Bourges [23] [205]. Par ailleurs, les pérégrins présentaient parfois une nomenclature bi-membre sous la forme de deux noms successifs : c'est assurément le cas d'Epius Sacer [75] pour M. Dondin-Payre et selon nous peut-être également de Cintusmos Arrigario [26]. Nous qualifierons cette association onomastique de double idionyme pérégrin à la suite des travaux de cette historienne sur la documentation des Gaules centrales [206]. Mais ce mode de dénomination, négligé voire ignoré par les chercheurs, est particulièrement difficile à identifier de manière assurée. En effet, la nomenclature peut alors être confondue avec les *duo nomina* citoyens (*nomen-cognomen* [207]), mais aussi, lorsqu'elle est exprimée au génitif, avec un nom unique suivi d'une filiation patronymique – le terme *filius* étant communément omis. L'ambiguïté est difficile à lever dans certains cas. Le cuisinier de Bourges se nommait-il Reginus Coceus ou Reginus Cocei (*filius*) [19] ? L'artisan du cuir autunois portait-il les *duo nomina*, Sabinianius Minuo, un double idionyme pérégrin, Sabinianus Minuo ou bien faut-il restituer une filiation, Sabinianus Minuonis (*f.*) [67] [208] ? Là encore, seuls les travaux de spécialistes sur

203. [Christol et Darde, 1986]. Ces résultats sont exprimés par M. Christol en de nombreux endroits de ses travaux. On pourra consulter également *IACN*, p. 21-24 ou [Christol, 1989], p. 91-92. Voir également la liste des occurrences rassemblées dans [Dondin-Payre, 2001], p. 269.

204. [Dondin-Payre, 2001], p. 269.

205. À propos de M. Balbus : [Dondin-Payre, 2001], p. 270.

206. [Dondin-Payre, 2001], p. 273 *sqq.*

207. D'un point de vue philologique, on peut trouver parmi ces deux éléments deux gentilices, deux *cognomina* ou bien un gentilice et un *cognomen*. Les noms doubles de forme cognominale sont attestés quoique rare chez les citoyens.

208. [Dondin-Payre, 2001], p. 238 et 274. À partir de la liste établie par M. Dondin Payre, nous avons identifié Epius Sacer comme le seul porteur assuré d'un double idionyme pérégrin. C'était peut-être également le cas de Reginus Coceus (ou Reginus Cocei (*filius*) ?) considéré comme un cas probable ou possible. Nous avons en revanche supposé que Sabinianus portait un nom unique suivi d'une filiation patronymique. Voir les tableaux de synthèse dans [Dondin-Payre, 2001], p. 277-281.

les traditions onomastiques locales permettent d'avancer des hypothèses sérieuses.

Les nomenclatures uninominales ne vont pas non plus sans poser quelques difficultés. Sur les territoires qui nous concernent elles renvoient très majoritairement à des dénominations pérégrines sans filiation, mais elles pouvaient également signaler des esclaves ou des citoyens romains désignés par leur seul *cognomen*. En effet, dans les inscriptions funéraires, l'usage est parfois de ne pas répéter le gentilice lorsque le texte mentionne plusieurs membres d'une même famille. C'est alors le contexte et l'observation des relations familiales qui permettent de déduire la citoyenneté des personnages évoqués. Ainsi, on peut légitimement supposer que le fils ou le frère d'un citoyen romain était lui aussi citoyen romain : c'est notamment le cas des Trévires Sacratius et Sacrius, frères de L(ucius) Sacratius Sacerianus et fils de L(ucius) Senilius Sacratus, dont les dénominations complètes devaient être L(ucius) Sacratius Sacratius et L(ucius) Sacratius Sacrius [181]. Il n'est pas rare que les dédicants se désignent par leur seul *cognomen*, tandis que le nom des défunts est plus généralement entièrement exprimé. À Bordeaux, l'une des particularités relevées par les rédacteurs des *ILA* dans la structure de la dénomination des individus est l'abondance de l'uninominalité [209]. Cette pratique qui ne se limite pas aux seuls dédicants des inscriptions rend très difficile la distinction entre pérégrins et citoyens romains. Nous avons tenu compte de cette particularité locale, c'est pourquoi nous avons considéré les artisans bordelais Calenus [334], Dixtus [335] et Favor [336] comme des *incerti* plutôt que comme des pérégrins [210]. En revanche, en dehors de Bordeaux, nous avons comptabilisé les individus à la nomenclature uninominale comme des individus de statut pérégrin, à l'exception d'esclaves ou de cas nous ayant paru douteux. Ainsi, le statut juridique de Nicia, orfèvre à Fréjus à la fin du Ier s., n'est pas évident [243]. Étant lui-même le patron de Salvia à qui il dédie l'inscription funéraire, Nicia n'était sans doute pas lui-même un esclave – même si de fait certains esclaves possédaient des esclaves. Dans le contexte de la Narbonnaise, son nom grec invite néanmoins à penser qu'il était peut-être d'origine servile. Il est cependant difficile de préciser s'il s'agit d'un affranchi de citoyen romain, réduisant ici sa nomenclature à son seul *cognomen*, ou d'un pérégrin, portant un nom unique. Le contexte d'une colonie romaine comme celle de Fréjus où les pérégrins étaient rares dans l'épigraphie nous rend peu enclin à adopter cette solution [211]. De la même manière, les Élusates A[d]eh[io] et Capito [344] portent un nom unique qui nous inciterait à les considérer comme des pérégrins. Or, la troisième ligne de l'inscription votive qu'ils firent graver apportait peut-être une information supplémentaire sur leur statut juridique. Le texte est cependant lacunaire et comporte un *hapax* dont on peine à comprendre s'il s'agissait du nom d'une divinité ou d'un individu au génitif. Si cette dernière hypothèse est correcte, la troisième ligne pourrait mentionner

209. *ILA, Bordeaux*, p. 51 à 69.
210. *CIL*, XIII, 623 et 639, 641.
211. [Chastagnol, 1990b], p. 592.

la relation de servitude de ces personnages avec un certain Ad[eius ?] Harbelestex. A[d]eh[io] et Capito seraient alors des maçons de rang servile. À Lillebonne, Amor, le *discipulus* d'un mosaïste de Pouzzoles se présente comme un *c(iuis) K(aletus)* ou un *c(iuis) K(artaginiensis)* d'après les deux développements les plus fréquemment proposés par les épigraphistes [355]. À supposer qu'il s'agisse d'un Carthaginois, L. Wierschowski avance l'idée d'un individu arrivé en Italie en tant qu'esclave [212]. Placé en apprentissage auprès d'un artisan de Pouzzoles, il l'aurait suivi jusqu'à *Iuliobona* dans la cité des Calètes. Mais la mention d'une *ciuitas*, qu'elle soit carthaginoise ou calète comme nous aurions tendance à le penser, ne permet pas d'y voir un individu de rang servile. La thèse d'un esclave public de la *c(iuitas) K(aletorum)* nous paraît moins convaincante, l'inscription faisant clairement un parallèle entre le *c(iuis) Puteolanus* et le *c(iuis) K(aletus)* [213].

1.4 Ingénus et affranchis, une distinction parfois délicate

La part des *incerti* dans la population que nous étudions est particulièrement importante [214]. La mention de l'affranchissement ou de la filiation est en effet le plus souvent absente de la nomenclature : si elle est de règle dans les inscriptions romaines républicaines, elle commence à se raréfier à l'époque julio-claudienne puis finit par être communément omise dès la fin du Ier siècle [215]. Le corpus gallo-romain n'infirme pas cette tendance. Néanmoins, à côté d'éléments formels comme la nomenclature, il existe d'autres indices qui permettent d'affiner l'analyse. Tous ne permettent cependant pas de tirer des conclusions définitives. L'onomastique – et en particulier l'étude de la distribution des surnoms dans les différents groupes de la population –, l'observation des liens sociaux mentionnés dans les inscriptions et l'iconographie apportent parfois des arguments supplémentaires.

Les approches onomastiques se concentrent beaucoup sur l'étude des *cognomina* et en particulier sur la recherche de surnoms grecs. Les travaux d'H. Solin ont en effet permis de mettre en évidence la part des affranchis et des esclaves parmi les porteurs de noms grecs : les *cognomina* à consonance grecque étaient donc plutôt caractéristiques de populations affranchies, et les noms uniques grecs de populations serviles [216]. Il apparaît donc légitime de penser que parmi les *incerti* de notre corpus portant un nom grec devait se cacher une part importante d'affranchis [217]. Nous les avons cependant classés parmi les *incerti* car l'argument n'est pas

212. [Wierschowski, 2001], p. 385.
213. Thèse de Mommsen d'après [Wierschowski, 2001], p. 385.
214. Il s'agit, selon l'expression de L. R. Taylor, des individus dont on ne sait s'ils sont des affranchis ou des ingénus : [Taylor, 1961], p. 117.
215. [Taylor, 1961], p. 119.
216. [Solin, 1982]. Voir aussi [Kajanto, 1968].
217. Parmi les *incerti*, nous avons recensé treize citoyens romains porteurs d'un surnom grec : n°231, 256, 267,

suffisant et ne permet pas de distinguer au cas par cas les affranchis des ingénus.

Au surnom grec de l'*aurifex* Camillius Polynices [425] s'ajoutent quelques indices suggérant son statut d'affranchi. Cet artisan d'Amsoldingen porte en effet le même gentilice qu'une importante famille de notables helvètes, qui reçut la citoyenneté romaine entre César et Auguste [218]. Différents membres de cette famille sont connus par des inscriptions entre les époques claudienne et flavienne [219]. Ils se distinguent par l'exercice de prêtrises et de magistratures tandis que la découverte de certaines de ces inscriptions au sein de villas suggère la possession d'un important patrimoine foncier. Camillius Polynices qui se dit d'origine lydienne était peut-être un ancien esclave oriental et l'affranchi de l'un des membres de cette puissante famille.

En dehors des surnoms grecs, l'étude des *cognomina* latins et de leur répartition au sein des différentes catégories de la population permet d'avancer des hypothèses sérieuses sur l'origine sociale d'une partie des citoyens romains *incerti*. Ainsi, certains surnoms latins étaient davantage répandus dans les populations serviles et affranchies [220]. Pour cette raison, L. Oppius Quietus [259] [221], C. Nigidius Primus [277] [222], L. Tullius Felix [279] [223], Cervia Fusca [288] [224], D. Voltilius Auctus [291] [225], Tib. Iulius Tertius [400] [226] pourraient selon toute vraisemblance être des affranchis. Mais le port d'un surnom populaire parmi les couches modestes de la population ne saurait être un argument définitif.

À l'inverse, certains *cognomina* sont davantage représentés parmi les individus de naissance libre et parmi les classes supérieures de la population : pour cette raison, des *incerti* comme Manius Egnatius Lucius [245] [227], L. Autronius Rufus [276] [228], C. Iulius Albus [302] [229], D. Valerius Valentinus [326] [230], Vennonius Verus [337] [231], Valerius Maximus [364] [232] ou en-

269, 280, 289, 303, 309, 343, 360, 362, 365, 425. Parmi les porteurs d'un nom unique, Nicia portait un nom grec [243].

218. Camillus était d'abord un *cognomen* avant de devenir un gentilice à partir de l'époque flavienne : [Van Berchem, 1994], p. 109, [Lamoine, 2009], p. 133-137.

219. *CIL*, XIII, 5093, 5094, 11468 ; *AE*, 1967, 326.

220. Nous ne citerons ici que les *incerti* portant un surnom porté par une proportion de plus de 10% d'esclaves ou affranchis, la valeur de référence de porteurs de *cognomina* latins étant 7,5% d'esclaves et d'affranchis.

221. [Kajanto, 1965], p. 69, 262.

222. [Kajanto, 1965], p. 76-77, 291.

223. Le surnom Felix est davantage répandu dans les milieux modestes, [Kajanto, 1965], p. 13, 22, 26, 29-30, 57, 71-73, 134, 272.

224. [Kajanto, 1965], p. 64-65, 228. Fuscus appartient aux surnoms désignant une particularité physique répandus parmi les milieux serviles, en particulier chez les femmes.

225. [Kajanto, 1965], p. 18, 350.

226. [Kajanto, 1965], p. 292.

227. [Kajanto, 1965], p. 172.

228. Le surnom Rufus serait davantage porté par des personnages de rang élevé et de statut ingénu : [Kajanto, 1965], p. 229. Le surnom est notamment bien représenté dans l'aristocratie républicaine : [Kajanto, 1965], p. 134. À Narbonne, il caractérise d'abord des ingénus, [Bonsangue, 2006], p. 404.

229. [Kajanto, 1965], p. 226.

230. [Kajanto, 1965], p. 247.

231. [Kajanto, 1965], p. 253.

232. [Kajanto, 1965], p. 104 et 275-276.

core Vitalinius Secundinus [438] [233] pourraient vraisemblablement être des travailleurs de rang ingénu. Mais, là encore, ce n'est pas une preuve suffisante.

L'observation des relations sociales et familiales exprimées dans les inscriptions peut également apporter quelques éléments sur le statut légal des travailleurs. Lorsque l'affranchissement n'est pas exprimé explicitement dans la nomenclature, il apparaît parfois dans les épitaphes grâce à la mention – parmi les dédicants ou les destinataires du tombeau – d'un patron ou d'un co-affranchi. Ainsi, la mention de leur patron, dont ils ont hérité leur gentilice, exprime l'origine servile de N. Consius Dionysius [264], et peut-être celle de L. Tullius Felix [279] [234]. La présence dans le cercle relationnel de certains hommes de métier d'un *collibertus* permet également de déduire leur statut d'affranchi. Les *colliberti* C. Rusonius Myron et C. Rusonius Secundus [318], Caesonius Nico et Caesonius Menas [365] étaient donc des affranchis d'un patron commun.

En revanche, on ne peut conclure d'une manière parfaitement assurée à l'ingénuité d'un personnage dont l'inscription nous fait connaître un père qui partage le même gentilice [235], bien qu'il s'agisse selon nous d'une conclusion hautement probable. Comme l'indique S. Joshel, « the free family in which mother and father had different *nomina* and all the children the *nomen* of their father establishes a reference point. Adherence to the appropriate pattern suggests free status ; deviation, freed status [236] ». Mais on ne peut complètement exclure l'hypothèse d'une naissance de l'enfant avant la manumission du père. L'enfant et le père auraient alors été affranchis par le même maître dont ils portent le gentilice. Mais, dans ce cas, l'identité du gentilice entre le père et le fils suppose aussi que la mère appartenait à la même *familia* que le père. Autant d'hypothèses qui rendent l'idée d'une filiation ingénue plus probable. Sept hommes de métier présentent le même *nomen* que leur père mentionné dans l'inscription : L. Iulius Augustalis [237], Sex. Aurelius [305], P. Vettius Gemellus [320], Ruffius Ruffianus [353], M. Primius Secundianus [367], T. Flavius Felix [372] et Camillius Paulus [425]. Parmi ceux-ci, seuls T. Flavius Felix et M. Primius Secundianus ont une mère dont nous connaissons le nom. Ae[—] [—]riana, épouse de C. Primius Secundus, était certainement la mère de M. Primius Secundianus. Elle portait un gentilice différent de son époux et de son fils, ce qui se rapproche du schéma onomastique ingénu. La mère de T. Flavius Felix portait quant à elle un nom unique : Mercatilla. Elle était peut-être de statut pérégrin contrairement à son conjoint Flavius Marius. Mais il se pourrait également qu'elle porte le même gentilice que lui, celui-ci

233. [Kajanto, 1965], p. 292.
234. Les lettres patr[—] pourraient cependant désigner aussi le père. Toutefois, le surnom Felix incite davantage à y reconnaître un *linarius* affranchi. En outre, l'épouse de cet artisan porte un seul nom, Satulla, ce qui laisse supposer qu'elle était également une affranchie de ce patron et portait donc le même gentilice que son époux : [Bonsangue, 2006], p. 409.
235. Sur cette question : [Taylor, 1961], p. 118, [Joshel, 1992], p. 42.
236. [Joshel, 1992], p. 42.

n'aurait alors pas été répété. Cette dernière hypothèse inciterait à supposer un concubinage et une naissance de Felix en milieu servile. Ce dernier porte d'ailleurs un *cognomen* répandu parmi les esclaves et les affranchis. Enfin, on ne peut complètement écarter pour Mercatilla un possible statut d'esclave.

Notre corpus nous permet d'observer le cas d'une naissance en milieu servile, avant la manumission de la mère. Le fils de Cervia Fusca [288], M. Coelius M. l. Onesimus, se présente en effet explicitement comme un affranchi, ce qui nous permet de comprendre qu'il est né alors que sa mère n'avait pas encore été affranchie et donc que cette femme de métier avait un passé servile [237]. On note que mère et fils ne portent pas le même gentilice, ils n'ont donc certainement pas été affranchis par le même maître. L'un des deux a peut-être été vendu après la naissance de l'enfant.

Une naissance en milieu servile eut peut-être lieu également dans la famille de Iulius Alexsander [362] [238]. Cet artisan verrier eut quatre enfants de la même épouse. Ses trois garçons, Iulius Alexsius, Iulius Felix et Iulius Gallonius, portent le même gentilice. En revanche, sa fille Numonia Belliosa porte le gentilice de sa mère Numonia Bella, ce qui laisse supposer qu'il s'agissait d'une enfant naturelle, née en dehors d'un *conubium*, et qu'elle était la première de sa fratrie, ses frères étant nés au sein d'un mariage légitime. Comme le suggère P. Kneißl, peut-être était-elle née à un moment où un mariage légitime était impossible entre Iulius Alexander et Numonia Bella, les deux époux ne disposant pas de la citoyenneté romaine, situation qui selon toute apparence changea par la suite. Plusieurs cas de figure sont envisageables. À la naissance de Belliosa, seule sa mère disposait peut-être de la citoyenneté romaine – que son père fût esclave ou pérégrin –, si bien que suivant le statut de sa mère, elle acquit la citoyenneté romaine automatiquement à sa naissance et reçut le gentilice de sa mère. Mais peut-être était-elle née en milieu servile, alors que sa mère était esclave d'une *gens* Numonia. Toutes deux auraient alors reçu ce gentilice lors de leur affranchissement. Dans ce contexte familial, il existe donc une possibilité pour que le Carthaginois Iulius Alexsander, porteur d'un *cognomen* grec, soit issu d'un passé servile, mais cela ne s'impose pas. Peut-être arriva-t-il à Lyon en tant qu'esclave. Néanmoins, l'analyse des règles onomastiques en Gaule centrale conduit M. Dondin-Payre à observer occasionnellement certaines particularités dans la transmission des noms : plusieurs cas en Gaule de filiation patrilinéaire pour les fils et matrilinéaire pour les filles sont ainsi attestés [239]. Nous pourrions avoir affaire ici à ce cas de figure qui aboutit à une variation de gentilice entre frères et sœurs.

L'observation de l'arbre familial du Lyonnais Vireius Vitalis nous amène à supposer que ce forgeron était un ingénu [364] : tout comme ses deux frères, Vireius Marinianus et Vireius

237. [Bonsangue, 2006], p. 332. Le raisonnement sur le statut affranchi de Cervia Fusca s'appuie également sur son surnom (voir *supra*).
238. [Kneißl, 1977], n°216.
239. [Dondin-Payre, 2001], p. 219 *sqq.*

Secundianus, il était certainement né d'un premier mariage de sa mère Iulia Secundina avec un dénommé Vireius. L'exemple cité précédemment de Cervia Fusca nous montre cependant qu'une telle conclusion n'est pas automatique : un enfant pouvait naître esclave et porter un gentilice différent de celui de sa mère sans être pour autant celui de son père. Malgré l'absence de preuve définitive, nous l'avons classé parmi les ingénus.

Ensuite, chez les citoyens romains, une communauté de gentilice entre deux époux peut également témoigner d'une origine servile. En effet, il n'est pas de règle que deux époux partagent le même *nomen*, le gentilice hérité du père ou de l'ancien maître restant inchangé après le mariage. Le partage d'un gentilice commun entre deux époux peut s'expliquer par le fait que mari et femme ont été affranchis par un même maître. C'est peut-être le cas du *uiminarius* narbonnais A. Turranius Niger et de son épouse Turrania Montana [258], du *tonsor* T. Olitius Hermes et de sa compagne Olitia Amabilis [289], du *faber tignarius* M. Sennius Metilus et de sa femme Sennia Iulla [368]. Une telle configuration se retrouve pour des individus dont le rang d'affranchi est confirmé par la nomenclature comme M. Careieus M. l. Asisa et son épouse Careia Nigella [252] ou A. Sempronius Callaeci l. Laetus et son épouse Sempronia Modesta [282-283]. Mais une autre explication à cette situation onomastique ne peut être écartée : ces hommes de métier ont peut-être épousé l'une de leurs affranchies, l'inverse étant moins fréquent. Dès lors, leur statut d'affranchi, bien que probable, ne peut être complètement assuré.

Le gentilice Publicius incite à soupçonner un passé servile. En effet, bien que cet usage ne fût pas systématique, il était commun d'accorder ce gentilice à un esclave d'une collectivité ou d'une association lors de son affranchissement [240]. C'est notamment le cas de Sex. Publicius Antenor [227] qui exprime quant à lui explicitement son statut d'ancien esclave de la colonie d'*Aquae Sextiae*. C'est peut-être également le cas de C. Publicius Bellicus [239] ou de Publicius Crescentinus [338].

La mention de la tribu peut elle aussi constituer un indice dans certains cas. Ainsi, le *tabernaclarius* narbonnais dont nous n'avons conservé que le *cognomen*, Rufus, appartenait à la tribu *Papiria*, autrement dit à la tribu dans laquelle furent inscrits les colons césariens en 45 av. J.-C. [263]. Cet artisan était donc certainement pour M. L. Bonsangue un ingénu, descendant de colons césariens [241].

L'iconographie funéraire donne également parfois des indices quant au statut juridique des défunts. Ainsi, on trouve sur un monument de Béziers [2] la figuration de *pilei*, des bonnets

240. [Cagnat, 1914], p. 86 et [Lassere, 2007], p. 161. Un tiers des affranchis publics sont des *Publicii* [Sudi-Guiral, 2013], p. 28.
241. [Bonsangue, 2006], p. 368-369.

d'affranchis, qui expriment le statut juridique du destinataire principal du tombeau dont le nom a disparu avec la plaque qui portait l'épitaphe principale. Visiblement gravé avant l'épitaphe secondaire de Lutatius Euschemus, le décor devait se rapporter au premier destinataire du tombeau qui était donc un sévir augustal de statut affranchi impliqué par son métier dans la confection de chaussures. Nous supposons que Lutatius Euschemus était son affranchi et donc que le cordonnier portait également le gentilice Lutatius que nous restituons ici dans les tableaux de synthèse. En revanche, contrairement à ce que l'on trouve dans les portraits funéraires italiens, le port de la toge ne nous nous permet pas de distinguer les citoyens romains au sein de notre documentation. Les portraits dont nous disposons proviennent essentiellement des Trois Gaules : sur ces territoires, citoyens romains et pérégrins se faisaient représenter indistinctement vêtus d'une tunique indigène et parfois d'un manteau.

Enfin, un dernier élément suggère l'origine servile de certains hommes de métier : l'exercice du sévirat augustal. Les recherches de R. Duthoy ont en effet établi la prépondérance des affranchis parmi les hommes de métier : neuf sur dix des *augustales* étaient d'anciens esclaves [242]. Le port d'un surnom grec et l'exercice du sévirat augustal suggèrent très fortement que les Nîmois L. Valerius Philumenus [303] et Q. Aurelius Herma [309] et les Lyonnais Pisonius Asclepiodotus [360] et Caesonius Nico [365] étaient d'origine servile [243].

1.5 La condition juridique des hommes de métier

Nous avons classé ci-après les hommes de métier en fonction de leur statut juridique [244]. Nous avons distingué dans un premier temps les citoyens romains, les pérégrins, les esclaves et les individus dont le statut est indéterminé. Ensuite, au sein du groupe des citoyens et des pérégrins, nous avons distingué les ingénus, les affranchis et les *incerti*. Les résultats sont présentés province par province. Nous indiquons pour chaque personnage sa nomenclature, sa référence dans le catalogue, son métier [245], le lieu de découverte du monument. Les mentions (A) et (I) indiquent respectivement une suspicion d'affranchissement ou d'ingénuité sur la base des motifs exposés ci-dessus.

Pour procéder à l'analyse et au commentaire sur le statut légal des artisans, nous avons divisé notre corpus prosopographique en deux ensembles : les hommes de métier et les membres d'associations professionnelles artisanales [246]. La distinction en partie artificielle entre les *colle-*

242. [Duthoy, 1974], p. 136.
243. La mention d'un co-affranchi, Caesonius Menas, pour ce dernier en est une confirmation [365].
244. Certaines nomenclatures trop incomplètes pour faire la moindre déduction ont été écartées : 15, 21, 83, 178, 206, 225, 268, 278, 316, 325, 332, 376, 409.
245. Les noms de métier en français correspondent à une lecture personnelle d'après un motif iconographique. Les noms de métier en latin sont ceux donnés dans les inscriptions.
246. Sept *collegiati* mentionnant un métier en plus de leur appartenance collégiale apparaissent dans les deux tableaux et ont été recensés en double. Les noms de métier au pluriel sont également ambigus : quatre artisans

giati et les autres nous permettra d'observer plus finement les bases juridiques du recrutement des organisations artisanales.

Pour les monuments funéraires évoquant un métier par leur seule iconographie, nous avons considéré que le décor faisait référence au métier du destinataire du tombeau – plutôt qu'à celui du dédicant de l'inscription –, comme c'est le plus souvent le cas avec les noms de métier. Pour la même raison, nous avons préféré l'attribution du métier aux hommes plutôt qu'aux femmes. De plus, la prédominance des hommes sur les femmes de métier dans l'iconographie plaide également en faveur de l'adoption de cette méthode. Lorsque le monument était consacré à plusieurs hommes, nous les avons tous retenus comme hommes de métier.

1.5.1 Les citoyens romains (125)

Les ingénus (7)

Narbonnaise (2)

– L. Octavius [—] f. [3] [247], artisan du bois. Fréjus.
– L. Marius L. f. Masclus [260], *coriarius*. Narbonne.

Lyonnaise (1)

– Vireius Vitalis [364], *ars fabricae ferrariae*. Lyon.

Germanie Supérieure (4)

– Caius Tallius C. f. Priscus [193], artisan dans la légion. Mayence, Aresaces.
– C. Pompeius C. fil. [196], forgeron dans la légion. Mayence, Aresaces.
– Menimane Brigionis *filia* [198], fileuse. Weisenau, Aresaces.
– [M. ?] Iulius M. f. Maximus [428], *structor*. Windisch, Helvètes.

Les affranchis (33)

Narbonnaise (30)

– Lutatius (?) [—] [2], cordonnier. Béziers.
– Sex. Terentius Sex. l. Segeius [5], forgeron. Narbonne.
– Q. Catius Q. lib. Herma [246], *culinarius*. Narbonne.

effectuant une action collective avec leurs collègues dont on ne sait si elle est ponctuelle ou si elle s'insère dans le cadre des activités d'une association ont également été recensés en double.

247. L. Octavius portait les *duo nomina* première manière comme son frère, M. Octavius, dédicant de l'inscription. La filiation est explicite mais le nom du père a disparu dans la lacune en fin de ligne.

– Lucius Sabidius L. l. Capito [247], *lanius*. Narbonne.
– Q. Flauius Q. l. Primus [248], *lardarius*. Narbonne.
– L. Nerfinius Potiti l. Primus [249], *lardarius*. Narbonne.
– P. Granius P. l. Com(m)unis [250], *olearius*. Narbonne.
– L. Aponius Celati l. Eros [251], *pistor candidarius*. Narbonne.
– M. Careieus M. l. Asisa [252], *pistor*. Narbonne.
– L. Decumius L. l. Felix [253], *pistor*. Narbonne.
– L. Aponius L. l. Optatus [254], *figulus*. Narbonne.
– [—] L. l. [—] [255], *armariarius*. Narbonne.
– [—]N. l. Rufio [257], *faber tignarius*. Narbonne.
– Sex. Vibius [Sex.] l. Pamphilus [261], *pellio*. Narbonne.
– N. Consius Dionysius [264], *anularius*. Narbonne.
– L. Cornelius L. lib. Optatus [266], *aurifex*. Narbonne.
– Q. Baebius Q. l. Tertius [270], *faber limarius*. Narbonne.
– C. Autronius C(ai) l. [—] [272], *ferrarie(n)s(is)*. Narbonne.
– P. Usulenus Hila[ri] l. Anoptes [275], *gypsarius*. Narbonne.
– A. Sempronius Callaeci l. Laetus [282-283], *purpurarius*. Narbonne.
– [L.] Actorius L. l. Sp(h)aerus [284], *sagarius*. Narbonne.
– M. Accius M. l. Primus [285], *vestiarius*. Narbonne.
– P. Licinius P. l. Licinus [286], *vestiarius*. Narbonne.
– Q. Terentius Q. l. Daphnus [287], *vestiarius*. Narbonne.
– Cervia Fusca [288], *tonsor*. Narbonne.
– Sex. Statius Sex. l. Rufio [290], *tonsor*. Narbonne.
– Sex. Statius Sex. l. Gemellus [290], *tonsor*. Narbonne.
– [—]cer *libertus* [293], *turarius*. Narbonne.
– [C. —] C. l. Philomusus [294], *ampullarius*. Narbonne.
– [T. Va]lerius T. l. Ephebus [295], *faber*. Narbonne.

Lyonnaise (2)

– C. Rusonius Secundus [318] [248], *sagarius* (*corporatus* ?). Lyon (Saint-Romain-en-Gal).
– C. Rusonius Myron [318] *sagarius* ; *centonarius*. Lyon (Saint-Romain-en-Gal).

Germanie Supérieure (1)

– C. Vescius C. lib. Primus [415], *Lanius*. Bingen, Aresaces.

248. Nous classons ces deux co-affranchis parmi les Lyonnais car ils exercèrent le sévirat augustal à Lyon et peut-être également leur métier. Ils appartenaient à la *gens Rusonia*, bien attestée à Lyon à travers les épitaphes d'autres co-affranchis : *CIL*, XIII, 1970 et 2251.

Les *incerti* (85)

Narbonnaise (30)

- Manius Egnatius Lucius (I) [245], *cocus*. Narbonne.
- L. Cervius L. [l. ?] Zetus (A) [256] [249], *clauarius materiarius*. Narbonne.
- A. Turranius Niger (A) [258], *viminarius*. Narbonne.
- L. Oppius Quietus (A) [259], *capistrarius*. Narbonne.
- L. Braetius Litorinus [262], *solearius*. Narbonne.
- [—] Pap(iria tribu) Rufus (I) [263], *tabernaclarius*, Narbonne.
- L. Cornelius Amandus [265], *aurifex*. Narbonne.
- M. Fonteius Acanthus (A) [267], *aurifex*. Narbonne.
- C. Cornelius Philonicus (A) [269], *faber argentarius*. Narbonne.
- Must[i]us Surito [271] [250], *limarius*. Narbonne.
- P. Usienius Primulus [273], *uasclarius*. Narbonne.
- T. Attius Quartus [274], *faber lapidarius*. Narbonne.
- L. Autronius Rufus (I) [276], *structor*. Narbonne.
- C. Nigidius Primus (A) [277], *lanarius*. Narbonne.
- L. Tullius Felix (A) [279], *linarius*. Narbonne.
- [—] Anteros (A) [280], *lintiarius*. Narbonne.
- T. Olitius Hermes (A) [289], *tonsor*. Narbonne.
- D. Voltilius Auctus (A) [291], *tonsor*. Narbonne.
- P. Brittius Saturninus [10], artisan du textile. Nîmes.
- T. Coelius Germanus [300], *lanius*. Nîmes.
- L. Avidius Secundus [301], *musicarius*. Nîmes.
- C. Iulius Albus [302], *sessoriarius*. Nîmes.
- L. Valerius Philumenus (A) [303], *cartarius*. Nîmes.
- Sex. Spurius Piperclus [304], *aerarius*. Nîmes.
- Sex. Aurelius (I) [305], *aurifex*. Nîmes.
- Quintus Iulius Lascivus [306], *clostrarius*. Nîmes
- Q. Aurelius Herma (A) [309], *vestiarius (italicus)*. Nîmes.
- L. Liberalinius Florentinus [314] , *gustator*. Valence, Ségovellaunes.
- P. Vettius Gemellus (I) [320], *sagarius*. Vienne, Allobroges.
- D. Valerius Valentinus (I) [326], *tesselarius*. Vaison-la-Romaine, Voconces.

Aquitaine (8)

- Lucius Iulius Cadgatus *siue* Tripondius [329], *marmorarius*. Clermont-Ferrand, Arvernes.
- M. Se(...) Amabilis [46], *scu(lptor)*. Bordeaux, Bit. Vivisques.

249. La mention de l'affranchissement ou de l'affiliation a disparu sur cette pierre mutilée. Le contexte narbonnais et le *cognomen* Zetus à forte connotation servile laissent soupçonner une origine servile pour ce personnage. [Bonsangue, 2006], p. 343-344.

250. Surito est un *hapax*. Si l'on suit la proposition d'A. Lebègue qui restitue Surillio/Syrillio – surnom connu par ailleurs à Narbonne – le *cognomen* grec pourrait inciter à y voir un probable affranchi. *HGL*, XV, 190.

– I[—] Ianuarius [333], *cuparius*. Bordeaux, Bit. Vivisques.
– Vennonius Verus (I) [337], *marmorarius*. Ardiège, Convènes.
– Q. Iulius Iulianus [338], marbrier. Marignac. Convènes.
– Publicius Crescentinus (A) [338], marbrier. Marignac, Convènes.
– Q. Vedius Silvanus [342], *marmorarius*. Siradan, Convènes.
– Sex. Vervicius Eutyches (A) [343] [251], *uestiarius*. Eauze, Élusates.

Lyonnaise (13)

– Flaminius Acurio [123], forgeron. Amiens, Ambiens.
– Ruffius Ruffianus [353], *uestiarius*. Vieu-en-Valromey, Ambarres.
– T. Sennius Felix [355], maître-mosaïste. Lillebonne, Calètes.
– Pisonius Asclepiodotus [360], *unguentarius*. Saint-Loup-de-Varenne, Éduens.
– Apriclius Priscianus [361], *exsercens artem cretariam*. Lyon.
– Iulius Alexsander [362], *opifex artis vitriae*. Lyon.
– Potitius Romulus [363], *exclussor artis argentariae*. Lyon.
– Valerius Maximus [364], *ars fabricae ferrariae*. Lyon
– Pompeius Catussa [370], *tector*. Lyon.
– Constantinius Aequalis (A) [371], *ars barbaricaria*. Lyon.
– T. Flavius Felix [372], *artifex artis lintiariae*. Lyon.
– Illiomarius Aper [373], *lintiarius, utricularius* . Lyon.
– Sex. Senodius Severus [382], *uestiarius*. Vieux, Viducasses.

Belgique (9)

– P. Aelius Silenus [171], cordier. Reims, Rèmes.
– L. Toccius Flavinus [383], sculpteur ou tailleur de pierre. Bliesbruck, Médiomatriques.
– C. Censonius Lillus [386], *calc[e]arius*. Metz, Mediomatriques.
– L. Senilius Sacratus [181], métier du bâtiment. Igel, Trévires.
– [—]tonius Capurillus [391], *ceruesarius*. Trèves, Trévires.
– Desideratius E[—]enicius [392], *ars cretaria*. Trèves, Trévires
– Iulius Victor [393], *cuparius et saccarius*. Trèves, Trévires.
– A[—]us A[—]ius [394], *faber*. Trèves, Trévires.
– L. Albanus [—] [396], *uestiarius*. Trèves, Trévires.

Germanie Inférieure (6)

– Iulius Victor [397], *magister figulus*. Nimègue, Bataves.
– Tib. Iulius Tertius (A) [400], *pictor*. Xanten, Cugernes.
– Sept(imius) Mucianus [401], *figlinarius (immunis)*. Bonn, Ubiens.
– Priminius Iustinus [401], *figlinarius (immunis)*. Bonn, Ubiens.

251. J. Krier faisait l'hypothèse que ce *uestiarius* était l'affranchi d'un patron trévire, voir [Krier, 1981], p. 18.

– Iulius Verinus [405], *magister artis fulloniae*. Cologne, Ubiens.
– T. Aurelius Exoratus [407], *magister calcarius*. Iversheim, Ubiens.

Germanie Supérieure (19)

– Masclius Satto [412], *faber*. Bad Kreuznach, Aresaces.
– [—]ius [—]us [416], *excussor*. Kirchberg, Aresaces.
– [—] [195], *structor* dans la légion. Mayence, Aresaces.
– Severus Alexandri (f.) [417][252], *custos castelli figlinarum*. Mayence, Aresaces.
– M. Aurelius Iustus Belatullus [418], *magister plum(b ?)ariorum*. Mayence, Aresaces.
– L. Vireius Dexter [420], *seplasiarius*. Mayence, Aresaces.
– L. Bittius Paulinus [422], *anularius*. Mayence, Aresaces.
– Silvestrius Silvinus [423-424], *ars quadrataria*. Dieburg, Auderienses.
– Silvestrius Perpetuus [423], *ars sutoria*. Dieburg, Auderienses.
– Camillius Polynices (A) [425], *aurifex, faber tignuarius*. Amsoldingen, Helvètes.
– Camillius Paulus (I) [425], *aurifex, faber tignuarius*. Amsoldingen, Helvètes.
– Iulius Silvester [426], *lapidarius*. Avenches, Helvètes.
– Tib. Iulius Aquilus [429], *gladiarius*. Windisch, Helvètes.
– Decia Cirra [209], fileuse. Langres, Lingons.
– C. Cassius Candidus [433], *aerarius*. Langres, Lingons.
– C. Iulius Senecianus [435], *t(h)urarius*. Saint-Germain-en-montagne, Séquanes.
– Volcius Mercator [220], métier du bâtiment. Heidelberg, Suèves.
– Lucius Ulentius [437], *aerarius*. Heddernheim, Taunenses.
– Vitalinius Secundinus (I) [438], *fullo*. Alzey, Vangions.

1.5.2 Les pérégrins (92)

Les ingénus (36)

Narbonnaise (2)

– Hostilia L. f. [8], artisane du cuir. Nîmes.
– Reburrus Virilis f. [308], *lintearius*. Nîmes.

Aquitaine (3)

– Maternianos M(arci) Balbi (f.) [23], cordonnier. Bourges, Bituriges Cubes.
– Sintaugus Ledduci (f.) [40], boucher. Bordeaux, Bituriges Vivisques.
– [—] Mascellionis (f.) [56], artisan(e) du textile. Périgueux, Pétrucores.

Lyonnaise (10)

252. Ce soldat dans la légion consacre un ex-voto à Mars en 220. Son statut de légionnaire et la date de l'inscription – *i.e.* après l'édit de Caracalla – nous permettent de déduire qu'il possédait la citoyenneté romaine alors même qu'il se présente sous une dénomination de forme pérégrine.

– Gaius Getuli (f.) [77], artisan du bâtiment. Autun, Éduens.
– Diogenes Albi (f.) [357], *pictor*. Autun, Éduens.
– [—] Cat[—]nussi (f. ?) [86] [253], (marteau). Autun, Éduens.
– Lolliannus Domi (f.) [88], artisan du textile. Autun, Éduens.
– Sabinianus Minuonis (f. ?) [67] [254], artisan du cuir. Autun, Éduens.
– Sacuria Mutaci (f.) [95], fileuse. Beaune, Éduens.
– [Marcel]lus (?), Marcellini f. [105] [255], forgeron. Nuits-Saint-Georges, Éduens.
– Mascellus, Oxti *fil.* [107], forgeron. Nuits-Saint-Georges, Éduens.
– Belliccus Bellatoris (f.) [117], dinandier. Sens, Sénons.
– Geminius Solimari f. [380], *uestiarius*. Paris, *Parisii*.

Belgique (14)

– Sabinus Satti f. [126], artisan du bois. Darney, Leuques.
– Marullus Saturnini f. [145], artisan du bois. Soulousse, Leuques.
– Marinus Pacati f. [151], artisan du bois. Toul, Leuques.
– Matutinus Marcinani *fil.* [153], barbier. Diedendorf, Médiomatriques.
– Mascellio Matutini *fil.* [153], barbier. Diedendorf, Médiomatriques.
– Iulos Iun(i f. ?) [154], boucher. Le Hiéraple, Médiomatriques.
– Bellos Belatulli (f.) [156], artisan du bois. Metz, Médiomatriques.
– Belatullus Cossi (f.) [156], artisan du bois. Metz, Médiomatriques.
– Carianus Belliani f. [157], charron. Metz, Médiomatriques.
– Felix Cariani *fil.* [157], charron. Metz, Médiomatriques.
– Caratullius Cintussi *filius* [158], *negotiator artis clostroriae*. Metz, Médiomatriques.
– Reginus Ciniucnati (f.) [161], artisan du textile. Metz, Médiomatriques.
– Casarus Carati (f.) [385], *fictiliarius*. Metz, Médiomatriques.
– Maianus Primi f. [388], *cassidarius*. Reims, Rèmes

Germanie Supérieure (7)

– Mascellio Soli *fil.* [201], (marteau). Dijon ?, Lingons.
– Sace[r], Avi[ti]ani *f[i(lius)]* [202], artisan du bâtiment ? Dijon, Lingons.
– Gemellinus Lapi *fil.* [203], forgeron. Gevrey-Chambertin, Lingons.
– Catius Aniugeni *fil.* [210], métier de bouche. Saint-Apollinaire, Lingons.
– [—]u[—]cco [—]rii *fil.* [430] [256], *sagarius*. Dampierre, Lingons.

253. La lecture de l'inscription est incertaine. On lit, semble-t-il, un nom celtique, peut-être Catianus ou Cattanus au génitif : [Holder, 1904], col. 843-844. Le génitif exprimerait la filiation tandis que le nom du défunt aurait été gravé sur le bandeau supérieur de la stèle aujourd'hui brisé.
254. Il pourrait également s'agir d'un double idionyme pérégrin : Sabinianus Minuo. [Dondin-Payre, 2001], p 274.
255. La restitution du nom de Marcellus s'appuie sur la terminaison conservée de l'idionyme et sur le nom du père, Marcellinus. M. Dondin-Payre constate toutefois pour les Gaules centrales que l'homonymie est exceptionnelle dans l'onomastique pérégrine : [Dondin-Payre, 2001], p. 266.
256. La partie de l'inscription comportant la nomenclature de ce *sagarius* est très abîmée. Il semble cependant que l'on ait affaire à une dénomination de type pérégrin.

– Africanus Catuliani (f.) [222], artisan du bois. Saverne, Triboques.
– Catullinus Catulli *filius* [223], drapier. Saverne, Triboques.

Les affranchis (1)

Aquitaine (1)

– Severus Sennetari l. [339], *marmorarius*. Saint-Béat, Convènes.

Les *incerti* : noms uniques sans filiation (55)

Narbonnaise (3)

– L. Spinus [9] [257], tailleur de pierre. Nîmes.
– Atticus [319], *sarcitor*. Saint-Romain-en-Gal, Allobroges.
– Camasius [324], *macellarius*. Die, Voconces.

Aquitaine (16)

– Lupula [17], tisserande. Alléans, Bituriges Cubes.
– Genetiva [18],tisserande. Alléans, Bituriges Cubes.
– Reginus Coc[e]us [19] [258], métier de bouche. Bourges, Bituriges Cubes.
– Secundus [24], forgeron (ou cordonnier). Bourges, Bituriges Cubes.
– Cintusmos Arrigario [26], tailleur de pierre. Bourges, Bituriges Cubes.
– Maritumus [28], tisserand. Bourges, Bituriges Cubes.
– Lalianus [331], *lorarius*. Bourges, Bituriges Cubes.
– Mansuetus [36], cordonnier (vannier ?). Saint-Ambroix, Bituriges Cubes
– Natalis [53], *officinator* (atelier de marbriers). Saint-Béat, Convènes.
– Martialis [53], *officinator* (atelier de marbriers). Saint-Béat, Convènes.
– Sintus [53], *officinator* (atelier de marbriers). Saint-Béat, Convènes.
– Taurianus [341], marbrier. Saint-Béat, Convènes.
– Andustinus [341], marbrier. Saint-Béat, Convènes.
– Taurianus [341], marbrier. Saint-Béat, Convènes.
– Atto [345], *marmorarius*. Agen, Nitiobroges.
– Marinus [349], *faber tignuarius*. Rivière-sur-Tarn, Rutènes.

Lyonnaise (18)

– Mareco [64] [259], artisan du bois. Autun, Éduens.

257. Nous suivons M. Christol pour reconnaître ici une dénomination pérégrine sous la forme d'un prénom romain et d'un idionyme pérégrin : [Christol et Darde, 1986], p. 207.
258. Il pourrait également s'agir d'une filiation patronymique : Reginus Coc[e]i (f.) : [Dondin-Payre, 2001], p. 280
259. Ou Mars(i)cus pour Y. Le Bohec : *ILGL, 2. Éduens*, p. 205.

– Martius [68], forgeron. Autun, Éduens.
– [—]rianus [74] [260], maçon. Autun, Éduens.
– Epiu(s) Sace(r) [75], artisan du bâtiment. Autun, Éduens.
– Secundinus [78], artisan de la pierre. Autun, Éduens.
– Eburus [80], (marteau). Autun, Éduens.
– Sabinianus [82], (marteau). Autun, Éduens.
– Caesus [85], (marteau). Autun, Éduens.
– Velia [89] [261], fileuse. Autun, Éduens.
– [—]ricla (Hilaricla ?)[90], fileuse. Autun, Éduens.
– Trita [91], fileuse. Autun, Éduens.
– Sacilus [356], *operarius lapidarius*. Autun, Éduens.
– Cisorina [96], fileuse. Beaune, Éduens.
– Carina [97], fileuse. Borgy, Éduens.
– Attius [121], *c[ucull]arius* ? Sens, Sénons.
– Amor [355], *discipulus (tesselarius)*. Lillebonne, Calètes.
– Decumus (?) [378], *cuparius*. Nantes, Namnètes.
– Maximus [379], *aerarius*. Paris, *Parisii*.

Belgique (10)

– Rigullus [124], métier de bouche. Bains-les-Bains, Leuques.
– Sedatus [129], artisan du bois. Scarponne, Leuques.
– Citus [136], fileur. Grand, Leuques.
– Materna [151], fileuse. Toul, Leuques.
– Sidus [160], artisan de la pierre. Metz, Médiomatriques.
– Iulius [384], *ceruesarius*. Metz, Médiomatriques.
– Gaverius [387], *la(picida ?)*. Bavay, Nerviens.
– Esuccus [172], (couteau ? ; forces). Reims, Rèmes.
– Ateuritus [389], *seplasiarius*. Reims, Rèmes.
– Augustus [390], *uestiarius*. Reims, Rèmes.

Germanie Supérieure (8)

– Cintusmus [204], métier de bouche. Langres, Lingons.
– Mariciainus [217], cordonnier. Luxeuil, Séquanes.
– Sacer [219], artisan du textile. Mandeure, Séquanes.
– Vittalis [410], *lapidarius*. Baden-Baden, Aquenses.
– Marcus [413], *aerarius*. Bad Kreuznach, Aresaces.
– Montanus [414], *materiarius*. Bad Kreuznach, Aresaces.
– Lutumarus [414], *lanius*. Bad Kreuznach, Aresaces.
– Publius [414], *offector*. Bad Kreuznach, Aresaces.

260. La disposition de l'épitaphe sur le bandeau de la stèle et l'espace de la lacune suggèrent un nom unique pérégrin.
261. Ou Vepia : *ILGL, 2. Éduens*, p. 216.

1.5.3 Les esclaves (3)

Narbonnaise (2)

– Ospeus [251], esclave apprenti d'un *pistor candidarius*. Narbonne.
– Primio [307], *ferrariarius*. Nîmes.

Aquitaine (1)

– Lezbia [330], *lanipenda*. Auch, Ausques.

1.5.4 Les artisans de statut indéterminé (6)

Narbonnaise (1)

– Nicia [243], *aurifex*. Fréjus.

Aquitaine (5)

– Calenus [334], *pictor*. Bordeaux, Bituriges Vivisques.
– Dixtus [335], *linarius*. Bordeaux, Bituriges Vivisques.
– Favor [336], *faber*. Bordeaux, Bituriges Vivisques.
– A[d]eh[io] [344], *structor*. Sos, Élusates.
– Capito [344], *structor*. Sos, Élusates.

1.6 Quel profil juridique pour l'artisan des Gaules romaines ?

Notre réflexion sur le statut légal des artisans s'appuie sur un échantillon de 226 hommes et femmes de métiers [262], retenus ici parce que nous avons conservé leur nom ou parce que d'autres détails de l'inscription ou du décor nous permettent d'avancer des hypothèses quant à leur condition juridique. Nous travaillerons dans cette partie uniquement sur cet échantillon [263], laissant un temps de côté le reste de notre corpus, ce qui pose la question de sa représentativité. Le corpus épigraphique est ici naturellement privilégié car il nous a transmis davantage de noms, nombre de tombeaux décorés d'outils et de scènes de métier étant anépigraphes. Ainsi, deux tiers de la population prise en considération ici appartiennent au corpus épigraphique alors que celui-ci est équivalent au corpus iconographique. Le déséquilibre de cette répartition des informations entre le corpus épigraphique et le corpus iconographique se traduit en partie dans la distribution géographique de l'échantillon retenu : la Narbonnaise, plus riche en inscriptions qu'en reliefs, pèse ainsi davantage dans l'ensemble. Toutefois, le déséquilibre observé

262. Les individus connus pour leur seule appartenance à une organisation artisanale ne sont pas comptabilisés ici.
263. Toutes les proportions sont exprimées par rapport à cette population réduite.

reste mineur, le poids relatif de chacune des provinces demeurant plutôt stable. La variation la plus importante s'observe pour la Narbonnaise qui passe de 25% des monuments à 31% des individus, ce qui est une amplitude plutôt faible. Nous pouvons donc considérer dans l'ensemble que l'échantillon retenu est représentatif de notre corpus. En revanche, les déséquilibres régionaux étant déjà importants au sein de celui-ci, certaines cités comme Narbonne ou Lyon pèsent davantage dans les résultats ce qui favorise la représentation de certaines catégories juridiques. Il importe donc d'observer aussi les résultats finement au niveau local et d'étudier les tendances régionales et provinciales. Pour conclure sur la représentativité de la population recensée, rappelons que la population épigraphique ne reflète pas la population réelle : nous étudions ici les artisans recourant à l'épigraphie lapidaire – ce qui induit un biais économique et culturel – mais aussi uniquement les artisans usant d'un nom de métier ou d'un outil comme un élément constitutif de leur identité sociale.

Table 3 – Le statut légal des artisans romains

Citoyens romains	**125**
Ingénus	7
Affranchis	33
Incerti	85
Pérégrins	**92**
Ingénus	36
Affranchis	1
Incerti	55
Esclaves	3
Artisans de statut indéterminé	6

1.6.1 Citoyens romains et pérégrins : un brassage peu visible

Les citoyens romains constituent le groupe le plus important avec 125 artisans soit 55% de l'ensemble. Les pérégrins sont malgré tout nombreux : nous en avons dénombré 92 soit 41%. En revanche, les esclaves sont extrêmement rares dans le corpus des métiers : trois seulement ont été recensés.

Sans surprise, les citoyens se concentrent majoritairement dans les centres urbains et les territoires les plus romanisés, à savoir en Narbonnaise, à Lyon et dans les Germanies romaines. Ils sont surtout présents dans les colonies de droit romain (Narbonne, Lyon) et latin (Nîmes, Trèves). La moitié des citoyens romains attestés se trouve dans la province de Narbonnaise, soit 63 artisans dont les trois quarts proviennent de la colonie romaine de Narbonne. La colonie latine de Nîmes n'est cependant pas en reste avec neuf hommes de métier ce qui est

proportionnellement très important au regard du corpus de la ville de Nîmes qui compte une dizaine d'inscriptions. La situation nîmoise est très intéressante : s'agissant d'une colonie latine, la plus grande part de la plèbe était de statut pérégrin [264]. Or, la plupart des artisans nîmois sont des citoyens romains, ce qui témoigne d'une condition juridique privilégiée au sein de la plèbe urbaine de la cité, même si ces personnages occupaient peut-être une position modeste au sein du corps des citoyens. Les autres attestations sont plus éparses en Narbonnaise, entre les cités de Fréjus, Valence, Vaison-la-Romaine ou encore Vienne qui ont chacune livré un citoyen romain. Ce qui est tout à fait notable, c'est la part des citoyens romains dans la population artisane de Narbonnaise : ceux-ci représentent 90% de l'ensemble. Cette prépondérance signifie que les pérégrins sont très rares dans la province. On en dénombre uniquement cinq : les Nîmois Reburrus Virilis f. [308], L. Spinus [9] et Hostilia L. f. [8], l'Allobroge Atticus [319] et le Voconce Camasius [324]. Face à la prépondérance des hommes de métier nîmois disposant de la citoyenneté romaine, nous aurions tendance à penser que Reburrus et L. Spinus devaient être des artisans de rang relativement modeste. La prépondérance globale des citoyens romains dans cette province anciennement romanisée qu'est la Narbonnaise explique ces chiffres : le statut des artisans ne diffère guère de celui des autres habitants de la province. On remarque toutefois que les pérégrins sont particulièrement rares alors qu'ils sont de manière générale bien représentés dans les territoires de Nîmes ou des Voconces.

En dehors de la Narbonnaise, ce sont les provinces de Germanie qui ont livré la plus forte proportion de citoyens romains (30 artisans au total). Les 6 artisans de Germanie Inférieure dont nous connaissons le statut disposent du droit romain, mais il est vrai qu'une bonne partie de ce petit dossier est postérieur à l'édit de Caracalla [265]. Dans la province voisine de Germanie Supérieure, on dénombre 24 citoyens qui représentent 62% des artisans de la province, soit un peu plus de la moitié. La présence des légions dans la province contribue à la représentation des citoyens romains dans la région : on remarque une concentration de six artisans légionnaires à Mayence et la présence d'un *structor* dans la légion, M. Iulius Maximus, à *Vindonissa* [428]. Le reste du groupe des citoyens est plus épars et se répartit notamment entre Dieburg, Amsoldigen, Langres, etc. Enfin, la dernière concentration notable d'artisans jouissant du droit romain se trouve dans la colonie romaine de Lyon (plutôt qu'en Lyonnaise). Les citoyens représentent 36% de l'ensemble des artisans de la province de Lyonnaise, mais seulement 12% si l'on exclut la colonie de Lyon. L'Aquitaine a livré huit citoyens romains et la Belgique, neuf. Ces citoyens romains constituent un quart des artisans étudiés dans chacune de ces provinces. On remarque la part importante (relativement au corpus local) des citoyens parmi les marbriers des Convènes (4 citoyens), cité qui bénéficia sans doute précocement du

264. A. Chastagnol note l'importance de la population pérégrine dans la cité de Nîmes, « preuve d'une population abondante et demeurée fortement autochtone » : [Chastagnol, 1990b], p. 579-580.
265. Sept(imius) Mucianus et Priminius Iustinus [401] et T. Aurelius Exoratus [407].

droit latin [266], et parmi les gens de métier dans la colonie latine de Trèves [267]. M.-Th. Raepsaet-Charlier souligne en effet la proportion très élevée de citoyens romains à Trèves (72%), ce que reflète parfaitement notre corpus [268].

À l'inverse, les artisans de statut pérégrin sont très nombreux dans les Trois Gaules. Nous en avons recensé 28 en Lyonnaise, 24 en Belgique et 20 en Aquitaine où ils représentent respectivement 64%, 75% et 60% de l'ensemble des travailleurs manuels de ces provinces. Les artisans des cités des Éduens, des Bituriges Cubes, des Rèmes, des Lingons, des Leuques et des Médiomatriques – pour ne citer que les corpus les plus importants – sont, sauf exception, de statut pérégrin comme la majorité de la population locale [269]. Certains citoyens romains que nous connaissons dans ces régions pourraient très certainement avoir vécu après 212 : ce serait le cas du cordier rémois P. Aelius Silanus [171] d'après la datation proposée par J.-M. Demarolle. Il faut donc se garder d'y voir immédiatement des travailleurs bénéficiant d'une condition juridique privilégiée.

Dans l'ensemble, la répartition entre les pérégrins et les citoyens romains montre que les artisans suivaient la condition juridique de la plèbe locale. Nîmes fait figure d'exception avec ses nombreux artisans citoyens dans une cité où les pérégrins sont en grand nombre. En dehors de ce cas, sur le critère du droit romain, on ne distingue aucune infériorité ni supériorité juridique imputable à l'exercice d'un métier. Bien sûr, les pérégrins des Trois Gaules étaient socialement inférieurs aux élites dirigeantes de ces cités (et à leurs descendants) qui, en vertu du droit latin, accédaient au droit romain *per honorem*, mais, par leur statut légal, ils ne différaient aucunement de la masse de la plèbe de ces cités.

Il est par ailleurs notable qu'à l'échelle de chaque centre urbain le brassage entre pérégrins et citoyens romains est très peu visible : les corpus locaux sont particulièrement homogènes. C'est ce que l'on observe à Narbonne, Autun, Metz et Reims en particulier. Seuls peut-être des centres comme Nîmes, Bordeaux ou Langres témoignent-ils d'une relative mixité au sein des gens de métier, mais dans une très faible mesure. Le corpus de la ville de Nîmes est assurément l'un des plus divers : il permet ainsi de connaître neuf citoyens romains, deux pérégrins et un esclave, reflétant ainsi la diversité de la population au sein du monde du travail artisanal. La cité des Convènes permet également de témoigner d'un brassage social, d'autant plus qu'elle éclaire un microcosme, à savoir l'univers des marbriers. On trouve ainsi parmi les travailleurs du marbre pyrénéen quatre citoyens romains et sept pérégrins. Mais il est vrai que les cités ayant

266. [Chastagnol, 1990a], p. 352 ; [Delaplace et France, 1997], p. 81.
267. 5 artisans sur 5 à Trèves sont des citoyens romains.
268. [Raepsaet-Charlier, 2011], p. 349, [Raepsaet-Charlier, 2001], p. 403.
269. M. Dondin-Payre a mis en évidence la rareté des citoyens romains dans les cités de Gaule centrale. Voir les statistiques dans [Dondin-Payre, 2001], p. 203 et p. 260. M.-Th. Raepsaet-Charlier opère le même constat chez les Rèmes, massivement pérégrins (74%) : [Raepsaet-Charlier, 2001], p. 403.

livré suffisamment d'individus pour se prêter à de telles observations sont malheureusement rares et, en dehors de Narbonne, une concentration d'une dizaine d'individus dans une même ville ou dans une même cité est exceptionnelle. La dispersion des témoignages ne facilite donc pas l'étude de cette question. Si l'on observe la situation à l'échelle des provinces, les territoires présentant la plus grande mixité sociale au sein des gens de métier paraissent être la Germanie Supérieure et la Gaule Aquitaine.

1.6.2 Affranchis et ingénus

Comme nous le précisions dans le préambule méthodologique, la mention de la filiation se raréfie progressivement au cours de notre période. Nous devons donc composer avec une grande part d'*incerti*. Le rapport à la liberté fait apparaître des disparités géographiques, et, partant, un déséquilibre entre citoyens et pérégrins car ces deux points sont finalement intimement liés. Parmi les 125 citoyens romains, 85 sont des *incerti* (67%), ce qui est loin d'être négligeable.

Chez les citoyens romains, la part des affranchis l'emporte sur celle des ingénus : avec 33 individus, ils constituent 27% du groupe, et peut-être jusqu'à 40% si l'on prend en considération les critères informels de reconnaissance des affranchis détaillés en préambule. Ces résultats doivent beaucoup au profil narbonnais : 29 affranchis sur 33 ont en effet été recensés dans la capitale de la province [270]. L'ancienneté de ce corpus contribue à lui donner plus de poids car elle explique que l'on y trouve les nomenclatures les plus complètes avec mention de la filiation ou de l'affranchissement. Les ingénus ne représentent quant à eux que 7% du groupe (15% si l'on intègre les probables ingénus). Or cette poignée d'ingénus comprend trois artisans dans la légion et une fileuse travaillant assurément dans un cadre domestique [271], ce qui réduit sensiblement la part des ingénus connus œuvrant dans les centres urbains. Les artisans L. Octavius [—] f. [3] et L. Marius L. f. Masclus [260] occupent donc une place tout à fait exceptionnelle dans le corpus. Si leur ingénuité semble leur assurer un statut privilégié dans le monde du travail, l'exercice d'un métier témoigne en réalité selon nous de leur modestie : c'est particulièrement le cas du *coriarius* narbonnais Masclus, dont on sait grâce à la documentation qu'il évoluait dans un milieu dominé par les affranchis. Son union sous le régime du concubinage avec Gimia Opt(ata), possible affranchie, argumente en faveur d'une position sociale modeste dans la société de la colonie [272].

Là encore, le corpus narbonnais laisse peu apparaître la mixité sociale au sein du monde du travail. Malheureusement, il est difficile de raisonner en dehors de Narbonne, les corpus de Nîmes, Lyon ou Trêves qui ont fourni le plus d'inscriptions étant peuplés d'*incerti*. Nous

270. Sur la prépondérance des affranchis à Narbonne, voir [Bonsangue, 2006], p. 582 *sqq.*
271. C. Tallius C. f. Priscus [193], C. Pompeius C. fil. [196], M. Iulius M. f. Maximus [428] ; Menimane Brigionis filia [198].
272. Sur la modestie de ce personnage : [Bonsangue, 2006], p. 363.

connaissons à Lyon deux *colliberti* travaillant dans l'artisanat du textile, C. Rusonius Secundus et C. Rusonius Myron [318], et nous soupçonnons l'ingénuité du forgeron Vireius Vitalis [364], mais cela nous fournit bien peu d'éléments pour parler d'un brassage au sein des métiers de l'artisanat lyonnais.

À nouveau, les résultats sont complètement différents lorsque nous considérons les pérégrins des Trois Gaules et, dans une certaine mesure, de la Germanie Supérieure (Lingons et Triboques). Les ingénus mis en évidence par la filiation patronymique sont les plus nombreux : nous pouvons dénombrer 35 ingénus sur 91 artisans pérégrins, soit 40% du total. Leur prépondérance est plus nette encore que celle des affranchis parmi les citoyens romains, qui au demeurant ne concerne assurément que Narbonne. Dans les Trois Gaules la distribution des pérégrins ingénus est plus équilibrée que ne l'était celle des citoyens affranchis : ils ne se concentrent en effet pas dans une seule cité. On les retrouve en Aquitaine (3), en Lyonnaise (10), en Gaule Belgique (14) et en Germanie Supérieure (7). Au sein de ces provinces, la dispersion des attestations – malgré une concentration habituelle à Autun ou Metz – permet de mesurer l'étendue du phénomène et invite à une généralisation du rôle de la population pérégrine ingénue dans l'artisanat sur l'ensemble de ces territoires. À l'inverse, les pérégrins affranchis sont extrêmement rares : seul le *marmorarius* de Saint-Béat, Severus Sennetari *li(bertus)* [339] a été recensé. Notons que le rejet de l'affranchissement à la fin de la dédicace alors que le nom du dédicant est au début n'est pas sans surprendre.

Comme chez les citoyens romains, la part des *incerti* est très importante : 55 artisans, soit 60% des pérégrins, n'affichent pas de filiation. Or, l'onomastique pérégrine ne nous laisse pratiquement aucune prise pour rechercher les esclaves et les affranchis. Les noms grecs sont très rares dans notre dossier [273], la plupart des pérégrins portant des noms celtiques et latins. Nombre d'inscriptions de pérégrins sont « sèches » – un simple nom accompagnant un portrait – ce qui ne permet pas une étude interne des relations familiales.

1.6.3 La condition juridique des femmes

Dans ce catalogue prosopographique composé de 222 noms, treize personnes sont des femmes. Le corpus complet nous fait par ailleurs connaître 24 femmes au total. Neuf sont anonymes et deux présentent un nom incomplet ou problématique.

L'écrasante majorité des artisans de notre corpus étaient donc des hommes et il apparaît de façon très claire que les noms de métier, les scènes de métier et les outils participaient d'abord à la construction d'une identité masculine [274]. Nous connaissons deux femmes de métier dans

273. Nous avons placé Nicia parmi les indéterminés. Voir *supra*. À propos de Lezbia, voir *infra* sur les esclaves.
274. [Larsson Lovén, 2016], p. 200. Toutes les catégories de sources contribuent à marginaliser le travail des femmes, ce qui a longtemps nui à la définition du travail féminin comme un objet d'étude. Les tra-

Table 4 – Les femmes

Hostilia L. f. [8]	Artisane du cuir	Nîmes
Lupula [17]	Tisserande	Alléans, Bituriges Cubes
Genetiva [18]	Fileuse	Alléans, Bituriges Cubes
Anonyme [39]	Fileuse	St-Ambroix, Bituriges Cubes
Velia [89]	Fileuse	Autun, Éduens
[—]ricla (Hilaricla ?) [90]	Fileuse	Autun, Éduens
Trita [91]	Fileuse	Autun, Éduens
Sacuria Mutaci (f.) [95]	Fileuse	Beaune, Éduens
Cisorina [96]	Fileuse	Beaune, Éduens
Carina [97]	Fileuse	Borgy, Éduens
Anonyme [140]	Fileuse	La Baffe, Leuques
Materna [151]	Fileuse	Toul, Leuques
Anonyme [162]	Fileuse	Metz, Médiomatriques
Anonyme [173]	Fileuse	Prov. inconnue, Rèmes
Anonyme [186]	Fileuse	Trèves, Trévires
Anonyme [187]	Fileuse	Trèves, Trévires
Anonyme [197]	Fileuse	Selzen, Aresaces (?)
Menimane Brigionis f. [198]	Fileuse	Weisenau, Aresaces
Decia Cirra [209]	Fileuse	Langres, Lingons
Anonyme [214]	Fileuse	Til-Châtel, Lingons
Anonyme [221]	Fileuse	Horbourg-Wihr, Triboques
G. (?) Florentina [225]	Fileuse	Strasbourg, Triboques
Cervia Fusca [288]	*Tonsor*	Narbonne
Lezbia [330]	*Lanipenda*	Auch, Ausques

les Gaules et les Germanies romaines : Hostilia, artisane du cuir connue par une épitaphe nîmoise, et Cervia Fusca, coiffeuse de Narbonne. Il est permis d'hésiter sur le statut juridique d'Hostilia L. f. Celle-ci était peut-être une citoyenne romaine ne portant pas de *cognomen*. Toutefois, la mention des dieux Mânes dans son épitaphe pose un problème de compatibilité avec cette formule onomastique qui tend à disparaître dès le milieu du Ier siècle. Il s'agirait alors plutôt selon nous d'une pérégrine portant pour idionyme un gentilice romain, ce qui est bien attesté dans l'onomastique des cités latines de Gaule Narbonnaise [275]. Les pérégrins sont par ailleurs nombreux dans la colonie latine de Nîmes, même si les citoyens romains semblent mieux représentés parmi les artisans. Le contexte de l'inscription ne permet toutefois pas de préciser dans quel milieu social évoluait Hostilia et A. Chastagnol ne la compte pas parmi

vaux de S. Treggiari comptent parmi les plus précurseurs dans l'étude du travail féminin : [Treggiari, 1976], [Treggiari, 1979].

275. [Chastagnol, 1986], p. 153, [Chastagnol, 1990b], p. 586 *sqq.*, [Christol, 1992], p. 29.

les pérégrins de Narbonnaise[276]. Cervia Fusca était quant à elle une citoyenne romaine de statut affranchi. Ces deux femmes de métier évoluaient l'une dans le secteur du cuir et l'autre dans les métiers de l'hygiène et des soins du corps : en dehors de leur présence, ces deux secteurs étaient exclusivement occupés par des hommes de métier – comme tous les autres artisanats à l'exception du secteur textile. Les activités textiles se partagent en effet entre un travail féminin et un travail masculin. À côté de ces deux femmes de métier, le travail féminin (visible) s'exerçait donc exclusivement dans le secteur textile : il s'effectuait principalement dans un cadre domestique et consistait – sauf exception – à filer la laine. Le filage féminin ne relevait cependant pas du métier proprement dit, mais de l'activité artisanale domestique[277].

Sur 22 travailleuses du secteur textile, 11 nous ont livré un nom complet permettant de cerner leur condition juridique[278]. Toutes sont connues grâce à leur monument funéraire. Huit étaient des pérégrines de Gaule centrale. L'autunoise [Hila ?]ricla [90] était certainement de statut pérégrin également mais sa nomenclature est reconstituée sans certitude ; nous ignorons si son nom était précédé d'un gentilice. Cela est toutefois peu probable. Nous ignorons si les forces représentées sur une stèle de Périgueux désignaient l'activité du défunt ou de la défunte et si le personnage mentionné dans l'épitaphe, [—] Mascellionis f., était un homme ou une femme. Les forces étant gravées en arrière-plan du personnage féminin, cette stèle pourrait être à verser au dossier de la documentation sur le travail textile des femmes [56]. Et, si le nom est bien celui de cette femme, il s'agirait d'une pérégrine de statut ingénu. Deux citoyennes romaines pratiquaient le filage en Germanie Supérieure, l'une dans la cité des Aresaces, l'autre dans la cité des Lingons. Enfin, la documentation de la cité des Ausques nous permet de connaître une esclave exerçant la fonction de *lanipenda*[279]. Les pérégrines l'emportent donc largement dans la documentation de l'artisanat féminin.

1.6.4 L'invisibilité des esclaves

Au sein de notre corpus, l'invisibilité des esclaves est patente : trois individus de rang servile nous semblent avoir exercé une activité artisanale et seul l'un d'eux aurait exercé un petit métier urbain. Il s'agit d'Ospeus qui fut peut-être l'apprenti du boulanger narbonnais L. Aponius Eros [251][280]. L'absence de gentilice nous incite à voir dans ce personnage un esclave mais ce n'est pas explicite. Le contexte de l'inscription plaide en faveur de cette interprétation : l'artisan Eros est en effet lui-même un affranchi. Il semble par ailleurs en concubinage avec une

276. [Chastagnol, 1990b], p. 586-587.
277. À propos du filage dans la chaîne technique du textile : 4.5.1.1, p. 280 ; à propos du statut de travail des femmes œuvrant au travail de la laine en contexte domestique : 5.1.5, p. 370 ; à propos du filage comme symbole des vertus conjugales : 6.2.6, p. 474.
278. Nous avons un doute sur la nomenclature de G(?) Florentina [225]. Son époux étant citoyen romain, peut-être l'était-elle aussi.
279. Voir *infra* à propos des esclaves.
280. Si l'on peut lire *d[is]ce[n]s* à la place de *ducieus* comme le proposait Hirschfeld (*CIL*, XII, 4502).

esclave, Venusta, désignée comme sa *contubernalis*. Or le *contubernium* était le mode d'union auquel recouraient les esclaves entre eux ou les hommes libres avec les esclaves, le mariage légitime leur étant impossible en droit. Ces personnages évoluaient donc probablement tous dans un milieu servile ou affranchi.

Le mineur Primio, connu par une inscription de Nîmes, était également certainement un esclave [307]. Son nom unique dans le contexte de la Narbonnaise où les pérégrins sont rares et la mention d'une *contubernalis* suggèrent selon nous un travailleur de statut servile. Sa compagne Vitalis était en outre très vraisemblablement également une esclave.

Enfin, nous connaissons une esclave *lanipenda*, Lezbia, qui exerçait cette fonction au service de sa maîtresse, Antistia Rufina, à Auch dans la cité des Ausques [330]. Si le lien de servitude est ici explicite, plusieurs éléments confirment l'origine modeste de cette travailleuse du textile : son nom grec, une fonction communément exercée par des esclaves en contexte domestique, son *contubernium* avec Syneros – un esclave également probablement (nom unique grec).

Trois esclaves, une maigre moisson à l'échelle des territoires et de la période étudiés. Cela tient peut-être en partie à la structure de la nomenclature, l'uninominalité étant équivoque comme nous l'avons vu. Mais même si l'on admet que quelques personnes de statut servile puissent se cacher derrière des noms uniques sans filiation – au détriment du nombre de pérégrins –, ce n'est certainement pas la majorité [281]. Doit-on conclure à l'absence des esclaves des métiers de l'artisanat ou à leur invisibilité ? De fait, la population servile est particulièrement difficile à saisir dans les Gaules romaines, ce qui a conduit les chercheurs à relativiser l'importance de l'esclavage sur ces territoires, celui-ci n'ayant peut-être pas été pratiqué avec la même intensité dans toutes les régions de l'empire [282]. L'ampleur de ce phénomène semble par ailleurs avoir varié au cours de notre période et au sein des territoires étudiés. Dans l'ensemble, la documentation épigraphique témoigne d'une pratique esclavagiste urbaine plus développée en Gaule du Sud (surtout au Ier siècle) et à Lyon (fin IIe-début du IIIe siècles) [283]. En ce qui concerne la Belgique et les Germanies, les recherches de L. Lazzaro ont montré que la proportion des inscriptions d'esclaves était assez réduite et que les témoignages étaient les plus nombreux dans les centres urbains les plus romanisés : *Civitas Augusta Treverorum, Divodurum, Durocortorum, Andemantunnum* et dans une moindre mesure *Dibio, Aventicum, Augusta Raurica* ou *Vindonissa* [284]. La diffusion du système esclavagiste dans les Germanies semble par ailleurs liée à l'installation des légions sur le Rhin et le *limes*. En ce qui concerne l'évolution chronologique de ce phénomène sur ces territoires, l'esclavage apparaît bien attesté

281. Nous partageons sur ce point l'opinion de L. Lazzaro : [Lazzaro, 1993], p. 363.
282. [Daubigney et Favory, 1974], p. 317.
283. [Daubigney et Favory, 1974], p. 319-320 ; [Raepsaet-Charlier, 1998], p. 188-189.
284. 4% des inscriptions de Belgique, 6% des inscriptions de Germanie Supérieure : [Lazzaro, 1993], p. 363 *sqq.*

à l'époque julio-claudienne, il semble diminuer légèrement au IIe siècle puis sérieusement au IIIe siècle avant de disparaître au cours du IVe siècle [285].

Ensuite, les professions de l'artisanat ne sont pas les plus représentées au sein de la population servile : les services domestiques, municipaux et impériaux, ainsi que les métiers des spectacles apparaissent en plus grand nombre dans l'épigraphie lapidaire [286]. Mais, si l'on peut admettre que l'importance de l'esclavage dans les Gaules fut moindre qu'en Italie – avec des nuances cependant en fonction de la période et de la région considérées –, et que les esclaves jouaient un rôle plus important dans les domesticités et dans les administrations que dans les métiers de l'artisanat, cela n'est pas la seule explication à l'absence des esclaves du corpus. Il faut bien reconnaître aussi à la lumière du cas de Narbonne que les esclaves-artisans souffraient en outre d'une invisibilité épigraphique presque totale : à travers les nombreux affranchis attestés, la présence des esclaves dans la colonie romaine et leur implication dans le monde des métiers est indéniable, et pourtant, seule une inscription de Narbonne nous fait possiblement connaître un esclave avant son affranchissement. Il apparaît donc nécessaire de bien distinguer deux choses : la diffusion et l'ampleur du phénomène esclavagiste dans les Gaules, d'une part, et l'invisibilité des esclaves dans la documentation, d'autre part – et ce par rapport aux affranchis notamment pour des raisons qui tiennent en partie à l'utilisation des noms de métier, aux mécanismes de la construction identitaire et à l'accès à l'épigraphie lapidaire. Ces deux éléments expliquent chacun dans une certaine mesure l'absence presque complète des esclaves dans notre corpus. La présence des esclaves étant presque insaisissable en l'absence d'une documentation sur les affranchis dont les historiens sont grandement tributaires, il faut donc être prudent avant de conclure à une absence des esclaves des métiers de l'artisanat, même dans les régions pour lesquelles nous connaissons très peu d'affranchis comme les Trois Gaules. L'étude de l'épigraphie de l'*instrumentum* à la Graufesenque fait notamment bien état de l'emploi d'une main d'œuvre servile dans les ateliers rutènes [287]. Malgré tout, l'*instrumentum* des provinces de Belgique et de Germanie confirme la présence (et/ou la visibilité) très réduite des esclaves dans les ateliers de potier et les briqueteries où le travail qualifié était réservé à des travailleurs libres [288].

285. [Lazzaro, 1993], 370.
286. [Daubigney et Favory, 1974], p. 335-340. En revanche, la proportion des affranchis est plus importante que celle des esclaves dans les occupations artisanales en Narbonnaise et en Lyonnaise, ce qui tient en partie à la signification des noms de métier. En Gaule Belgique et dans les Germanies, les esclaves sont également moins représentés dans le secteur de l'artisanat et ils n'apparaissent pas dans l'épigraphie lapidaire, seulement dans l'*instrumentum* : [Lazzaro, 1993], p. 419-424. Nous regrettons cependant l'absence d'une comparaison statistique de la représentation des esclaves dans les différents secteurs du monde des métiers dans cette étude ainsi qu'une distinction plus marquée entre esclaves et affranchis, qui n'est pas aussi artificielle qu'il n'y paraît pour étudier la signification des noms de métier ou de fonction parmi la population.
287. [Delplace, 1978], p. 68.
288. [Lazzaro, 1993], p. 419-424.

1.6.5 Métiers et citoyenneté

Nous avons établi que la géographie des découvertes était déterminante pour la condition juridique des artisans : le statut juridique des cités et leur degré de romanisation influencent beaucoup le statut des artisans apparaissant dans le corpus lapidaire. Par conséquent, d'un point de vue du statut légal, les corpus locaux sont le plus souvent particulièrement homogènes, ne laissant apparaître le brassage des statuts au sein des métiers que très marginalement. Dès lors, l'étude du rapport entre le statut légal et l'accès aux différents métiers est malaisée à mener à une échelle fine. Malgré son importance, même le corpus narbonnais permet difficilement des comparaisons en raison de sa très forte homogénéité (et d'une part importante d'*incerti*). M. L. Bonsangue avait constaté que le statut d'ingénu ou d'affranchi ne semblait pas jouer un rôle décisif dans l'accès à certains métiers : aucun secteur ne paraît avoir été réservé aux ingénus qui sont au contraire éparpillés entre les différents métiers [289]. La présence des *liberti* est exclusive dans certains secteurs comme la santé, l'alimentation ou la céramique, tandis que les ingénus semblent plus nombreux dans le secteur du cuir, mais les ingénus sont si peu nombreux dans l'ensemble que la signification de ces résultats doit être relativisée.

La documentation nous contraint à une étude à large échelle et à une comparaison de la part entre citoyens romains et pérégrins mettant de côté la question de l'ingénuité ou de l'affranchissement des travailleurs [290].

Table 5 – Répartition des citoyens romains et des pérégrins dans les différents secteurs artisanaux

Secteur	Citoyens romains	Pérégrins
Bois	9	13
Cuir	9	7
Métal	23	11
Bâtiment et pierre	21	21
Textile	29	23
Alimentation	13	9
Céramique	7	1
Soins du corps, parfumerie	9	3

L'analyse montre qu'à l'échelle des Gaules et des Germanies romaines, les citoyens et les pérégrins se répartissaient plutôt équitablement dans les différents secteurs artisanaux. Aucun domaine ne semble réservé ni aux citoyens ni aux pérégrins. Ceux-ci sont représentés à égalité parfaite dans les métiers de la pierre et du bâtiment. La légère prépondérance des citoyens dans

289. [Bonsangue, 2006], p. 582-583 et p. 605.

290. D'après les informations dont nous disposons, les pérégrins sont davantage des ingénus et les citoyens romains des affranchis, mais la part non négligeable d'*incerti* invite à la prudence.

le secteur du cuir, du textile et de l'alimentation n'est que le reflet de la plus grande part qu'ils occupent, de manière générale, dans le corpus prosopographique (122 citoyens romains pour 91 pérégrins) et ne nous paraît pas significative. En revanche, les citoyens romains l'emportent nettement dans trois secteurs : le métal, la céramique et les métiers liés au corps et à la parfumerie. À l'inverse, l'artisanat du bois est le seul dans lequel les pérégrins sont plus nombreux que les citoyens.

1.6.6 L'invisibilité des enfants

Les âges de décès consignés dans les inscriptions funéraires permettent de se rendre que, dans les provinces gallo-germaniques, seuls des hommes adultes faisaient usage d'un nom de métier ou d'outils comme marqueurs identitaires (TAB. 6, p. 89).

Nom [Réf.]	**Nom de métier**	**Âge du décès**
Cia[—]ia[—]si (*filius* ?) [21]	Artisan du bois	22 ans
Sintaugus Ledduci (f.) [40]	Boucher	27 ans
Flaminius Acurio [123]	Forgeron	60 ans ou plus
C. Tallius C. f. Priscus [193]	Artisan-légionnaire (bâtiment)	48 ans
C. Pompeius C. fil. [196]	Artisan-légionnaire (forgeron)	34 ans
Sacer [219]	Artisan du textile	34 ans
Volcius Mercator [220]	Artisan du bâtiment ?	40 ans
Florentina [225]	Fileuse	37 ans, 5 mois 14 jours
P. Vettius Gemellus [320]	*Sagarius*	21 ans, 8 mois et 10 jours
Dixtus [335]	*Linarius*	65 ans
Favor [336]	*Faber*	30 ans
Ianuaris [351]	*Manupretiarius Burarius*	35 ans
Ruffius Ruffianus [353]	*Vestiarius*	20 ans
Iulius Alexsander [362]	*Opifex artis vitriae*	75 ans, 5 mois, 13 jours
Potitius Romulus [363]	*Exclussor artis argentariae*	20 ans et 5 mois
Vireius Vitalis [364]	*Ars fabricae ferrariae*	19 ans, 10 mois 9 jours
Constantinius Aequalis [371]	*Ars barbaricaria*	45 ans, 3 mois 12 jours
T. Flavius Felix [372]	*Artifex(?) artis lintiariae*	20 ans et 7 mois
Illiomarius Aper [373]	*Lintiarius*, *utricularius*	85 ans
Q. Vetinius Verus [404]	*Faber tignuarius*	31 ans, 7 mois 26 jours
Camillius Polynices [425]	*Aurifex*, *faber tignuarius*	55 ans ou plus
Camillius Paulus [425]	*Aurifex*, *faber tignuarius*	33 ans

TABLE 6 – L'âge des artisans dans les inscriptions funéraires

L'artisan le plus jeune de notre corpus est Vireius Vitalis, décédé à 19 ans [364] [291] :

291. Une épitaphe de Die fait connaître une *unguentaria* de neuf ans mais celle-ci, de rang servile, était plutôt préposée aux parfums auprès de sa maîtresse Pompeia Iphigenia qu'une fabricante d'onguents en contexte

ses parents qui firent élever son tombeau le qualifient de *iuuenis incomparabilis ingenii artis fabricae ferrariae* et firent décorer le monument des outils du métier (marteau et tenailles). Pourtant, le travail des enfants est bien attesté dans l'empire, à partir des inscriptions d'autres territoires mais aussi à partir de sources juridiques, papryrologiques et archéologiques [292]. Reconnaître le travail des enfants dans l'iconographie pose en revanche d'importants problèmes méthodologiques, liés à l'identification des personnages en tant qu'enfants [293], d'une part, et au symbolisme des outils [294], d'autre part. Il semble que quelques enfants ou adolescents étaient figurés avec des outils mais la mention de l'âge fait défaut. Ainsi, sur une stèle triboque sont figurés d'après l'épitaphe un père et son fils [222]. Le personnage aux traits d'adolescents porte une *ascia*. Si les *asciae* tenues en main sont, pensons-nous des symboles professionnels, il convient de garder à l'esprit l'existence d'un symbolisme funéraire de cet outil, bien qu'il fût rare dans les Germanies.

L'étude de l'apprentissage constitue l'un des moyens privilégiés d'accéder au travail des enfants : ainsi, il est possible de faire l'hypothèse que les signatures d'un *discipulus* de Lillebonne [355] et d'un *discens* de Bliesbruck [383], rares mentions d'apprentis sur nos territoires, étaient le fait d'enfants ou de jeunes adultes à l'ouvrage, apprenant le métier sur le tas aux côtés de leur maître – aucun âge n'est cependant mentionné. Dans cette hypothèse, il est frappant que le travail des enfants soit davantage visible à travers leurs productions, en tant qu'apprentis, que dans des sources faisant état de leur personnalité sociale comme les sources funéraires. Un document narbonnais faisait peut-être exception : l'apprenti du *pistor* narbonnais L. Aponius Eros consacre le tombeau de son maître en se présentant comme son élève [251]. On ignore néanmoins son âge tandis que la lecture *d[is]ce[n]s* proposée par Hirschfeld dans le volume XII du *CIL* n'est pas pleinement assurée.

Ce décalage entre les différentes catégories de sources s'explique peut-être en partie en raison de la signification particulière du nom de métier et des outils dans les sources lapidaires.

1.7 Travailleurs invisibles et signification du nom de métier

Le profil de l'artisan qui se dégage de cette étude est celui d'un homme adulte, libre, affranchi ou ingénu, citoyen romain ou pérégrin selon les régions et les périodes concernées. Pourquoi les femmes, les enfants et les esclaves sont-ils si peu représentés dans notre corpus ? Cela reflétait peut-être dans une certaine mesure la réalité sociologique du monde des métiers mais cette situation doit sans doute aussi beaucoup au rôle joué par le métier dans la

domestique (*CIL*, XII, 1594). Voir texte cité : note 111, p. 31.

292. [Bradley, 1991], p. 103-124. Sur le travail des enfants esclaves : [Laes, 2008]. Les enfants semblent avoir commencé à travailler entre 7 et 14 ans : sur ces questions, voir notre synthèse dans la partie consacrée à l'apprentissage : 5.2.2, p. 388 *sqq.*

293. [Tran, 2013a], p. 150. Voir partie 5.2.2, p. 388 *sqq.*

294. À propos du symbolisme funéraire de certains outils, voir notre synthèse détaillée en annexe, p. 547 *sqq.*

construction identitaire et à la signification propre au nom de métier et aux outils. L'analyse juridique porte d'abord sur les individus portant un nom de métier et non sur un échantillon représentatif d'artisans.

La situation de Narbonne montre bien que les esclaves étaient invisibles dans l'épigraphie des métiers alors même que leur présence dans les entreprises artisanales est incontestable en raison de la prédominance des affranchis dans ces milieux. De la même manière, il est très vraisemblable que dans les couches les plus modestes de nombreuses épouses travaillaient aux côtés de leur mari au sein de l'atelier ou de la boutique familiale, mais cette participation ressort très peu des sources, et en particulier des sources épigraphiques [295]. Le travail des enfants apparaît de même très peu dans les provinces gallo-germaniques. Il se devine notamment derrière les productions d'apprentis [355, 383], mais, que ce soit à travers le nom de métier ou les outils, la maîtrise d'un savoir-faire artisanal par des enfants n'est guère revendiquée dans nos provinces. Pourtant, elle apparaît dans les sources épigraphiques d'autres territoires [296].

Pour ces raisons, nous aimerions réfléchir ici à l'invisibilité de certaines catégories de travailleurs dans nos sources en interrogeant la signification des noms de métiers. Nous partirons d'une comparaison avec la situation romaine, bien étudiée de ce point de vue par S. R. Joshel.

La très forte prépondérance des populations serviles et affranchies parmi les travailleurs romains a conduit S. R. Joshel à s'interroger sur la valeur spécifique du travail pour les esclaves et les affranchis et sur la signification particulière des *occupational titles* [297]. La perspective des maîtres que nous offrent les sources littéraires associe étroitement les esclaves au travail : leurs compétences et leur fonction dans l'économie domestique apparaissent intimement liées à l'évocation de leur existence. Un constat similaire peut être opéré à partir des sources juridiques. Or, d'après la connaissance que nous avons des dédicants, les *occupational titles* paraissent avoir été revendiqués dans les inscriptions funéraires par les esclaves eux-mêmes et leurs proches comme un élément constitutif de leur identité sociale. Ils semblent donc avoir revêtu une importance particulière pour les populations d'origine servile. Pour S. R. Joshel, les esclaves revendiquent à travers eux un rôle actif dans la société, une utilité sociale. Car, malgré un mépris affiché des classes dominantes pour le travail, celui-ci possédait une fonction sociale et économique indéniable à laquelle les esclaves rattachaient la signification de leur existence pour la société. Quant aux affranchis, un long passé servile explique pour cette historienne la valeur qu'ils accordaient au travail alors même qu'ils avaient accès depuis leur affranchissement à d'autres modes d'identification (citoyenneté, parenté). En outre, la persistance de

295. [Tran, 2013a], p. 77-82. Quelques indices iconographiques (bourse, produit fini) laissent deviner une participation des femmes au travail de l'entreprise familiale mais celles-ci ne portaient jamais d'outils autres que les instruments des métiers du textile.
296. *CIL*, VI, 6182, 9213, 9437, 10546 (Rome). *CIL*, II, 2243 (Cordoue).
297. [Joshel, 1992], p. 49-60.

leur infériorité et de leur marginalité vis-à-vis de la société des ingénus justifie leur recherche d'une identité propre jugée valorisante. Cette thèse fut cependant récemment nuancée par C. Courrier qui souligne le fait que, dans l'épigraphie romaine, la plus forte représentation des affranchis ne se limite pas aux inscriptions comportant une mention professionnelle [298]. L'idée d'une spécificité d'un rapport servile ou affranchi à l'activité professionnelle mérite donc d'être relativisée.

Les résultats que nous avons obtenus à l'issue de notre analyse sont bien différents de ceux de S. R. Joshel, en particulier en raison de l'invisibilité des esclaves. Cette différence trouve cependant une première explication dans le fait que notre étude n'englobe pas le monde du travail dans son intégralité mais se limite aux activités artisanales. Or, en dehors du filage, les activités domestiques, souvent réservées aux esclaves, ne sont guère visibles. S. R. Joshel étudie pour sa part le travail sous toutes ses formes et regroupe sous le terme d'*occupational titles* aussi bien les noms de métier que des noms de fonctions serviles domestiques. Néanmoins, il ne nous paraît pas certain que mettre ces noms sur le même plan dans une étude juridique indifférenciée soit pleinement pertinent ; il serait intéressant de connaître les résultats d'une analyse juridique menée de façon sectorielle. Les travaux d'A. Cristofori sur le *Picenum* montrent en effet que les catégories juridiques ne se mélangent pas nécessairement de façon homogène entre les milieux de l'artisanat, du commerce, de l'administration, etc. Ainsi, si les affranchis sont présents dans tous les secteurs, les esclaves ne sont visibles que dans les métiers de l'administration privée et publique [299]. Finalement, dans notre corpus seule la *lanipenda* Lezbia est identifiée par un nom de fonction servile. On peut s'étonner de la rareté de la documentation gallo-romaine sur les activités artisanales serviles domestiques comme le filage, mais il est vrai que le contexte archéologique de Rome avec ses nombreux *columbaria* favorise une plus forte présence des esclaves dans la documentation. L'accès à l'épigraphie lapidaire était selon toute vraisemblance moins facile pour les esclaves dans les Gaules romaines.

En somme, ce que l'on constate dans les Gaules romaines, c'est que les esclaves, les enfants et les femmes ne portaient pas, sauf exception, un nom de métier artisanal, alors que leur travail auprès d'hommes de métier libres – ingénus ou affranchis – est assuré dans certains cas ou hautement probable. Deux éléments d'explication peuvent être avancés. Premièrement, les noms de métier semblent avoir désigné d'abord les entrepreneurs à la tête d'un atelier ou d'une boutique [300]. La condition juridique et sociale des esclaves explique alors qu'ils n'aient pas eu accès à ce titre. Les enfants ne semblent pas avoir accédé à cette position avant l'âge

298. [Courrier, 2014] p. 200.
299. [Cristofori, 2004], p. 564 *sqq.*
300. [Tran, 2013a], p. 67-74, en part. p. 72 : « Quand ils qualifiaient l'identité d'un individu, les noms de métiers avaient donc souvent la valeur d'un titre, supposant le statut d'exploitant d'une affaire, c'est-à-dire – dans bien des cas – d'une boutique ou d'un atelier. » Sur les conséquences de cet usage épigraphique pour la visibilité des femmes, p. 64. M. Flohr opère le même constat pour le titre de *fullo* : [Flohr, 2013a], p. 199.

de 20 ans. Quant aux femmes, certaines furent peut-être à la tête d'entreprises : ce fut selon tout apparence la cas de la *tonsor* Cervia Fusca [288] ou de l'artisane du cuir Hostilia [8], si du moins les outils possédaient une portée similaire. Mais elles ne semblent pas avoir été nombreuses dans ce cas. Ensuite, le nom de métier ne faisait peut-être pas partie des éléments constitutifs de l'identité sociale des femmes : le métier ne participait pas à leur construction identitaire de la même manière qu'il le faisait pour les hommes. Ainsi, le regard qu'elles – et la société – portaient sur leur rôle social ne les amenait pas à accorder au métier ni au savoir-faire une importance aussi grande pour leur personnalité sociale que les hommes. La construction identitaire des enfants faisait également appel à d'autres ressources, même s'ils étaient déjà entré dans une période d'apprentissage. C'est du moins ce que nous constatons pour les métiers de l'artisanat.

Le symbolisme des outils ne semble pas avoir fonctionné très différemment. Ceux-ci ne figuraient en effet pas dans les mains des femmes à l'exception des outils du filage, plus rarement du tissage. Or, si le fuseau, la quenouille évoquaient la maîtrise d'une *ars*, ils ne dénotaient pas un statut professionnel mais des valeurs attachées à la sphère domestique.

Ainsi, le profil juridique de l'artisan qui ressort de notre étude repose sans doute à la fois sur la signification du nom de métier qui désignait des exploitants d'une affaire, sur la réalité du monde du travail qui voyait surtout des hommes adultes libres à la tête des entreprises artisanales et sur l'importance accordée au métier dans la construction d'une identité sociale en vertu du regard que les individus portaient sur leur place dans la société.

1.8 La condition juridique des membres d'associations

1.8.1 Les citoyens romains (37)

Les ingénus (1)

Lyonnaise (1)

– Vireius Vitalis [364], *faber tignuarius (ars fabricae ferrariae)*. Lyon.

Les affranchis (3)

Narbonnaise (1)

– Sex. Publicius col. Aquensis *libertus*, *centonarius*. Aix-en-Provence.

Lyonnaise (2)

– C. Rusonius Secundus [318], *sagarius* (*corporatus* ?). Lyon (Saint-Romain-en-Gal).
– C. Rusonius Myron [318], *sagarius ; centonarius*. Lyon (Saint-Romain-en-Gal).

Les *incerti* (33)

Narbonnaise (17)

– C. Valgius Victorinus (A) [228], *centonarius*. Aix-en-Provence.
– [C]o[rne]lius Phoenix(A) [231], *faber*. Apt.
– C. Iulius Po[—] [232], *faber navalis*. Arles.
– Caecilius Niger [233], *faber navalis*. Arles.
– L. Aventinius Avitianus [234], *faber tignuarius*. Arles .
– Q. Candidius Benignus [235], *faber tignuarius*. Arles.
– T. Flauius Titus [236], *faber tignuarius*. Arles.
– L. Iulius Augustalis (I) [237], *faber tignuarius*. Arles.
– Pompeius Lucidus [238], *faber tignuarius** [301]. Arles.
– C. Publicius Bellicus(A) [239], *faber tignuarius*. Arles.
– Sex. Iulius Valentinus [240], *lapidarius Almaticensis**. Arles.
– C. Cas[sius] Venust[us] [242], *faber*. Béziers.
– Porcius Filetus [311], *faber tignuarius*. Saint-Hippolyte-de-Montaigu, territoire de Nîmes.
– T. Craxxius Seuerinus [312], *centonarius*. Tresques, territoire de Nîmes.
– Attius Saturninus [323], *faber*. Vienne, Allobroges.
– Cassius [—]tianus [323], *faber*. Vienne, Allobroges.
– D. Sallustius Acceptus [327], *opifex lapidarius**. Vaison-la-Romaine, Voconces.

Aquitaine (1)

– Q. Vedius Silvanus [342], *marmorarius*. Siradan, Convènes .

Belgique (38) [302]

– Borinius Merit[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.

301. Nous signifions ici par un astérisque que l'appartenance au collège ou à l'association n'est pas explicite mais supposée d'après le contexte de l'inscription : c'est notamment le cas des individus recevant un tombeau de la part d'une association professionnelle.

302. Tous les noms de membres d'organisations artisanales connus en Gaule Belgique proviennent de l'album collégial des *fabri dolabrarii* [395], reproduit sous la dédicace au dieu Intarabus et au génie du collège de Trèves. Le support étant brisé dans sa partie gauche, la liste des membres est donc incomplète. 66 noms étaient inscrits sur quatre colonnes sur le fragment de table conservé. Nous ne reproduisons ici que les 38 noms les plus lisibles, la surface de la pierre étant abîmée. Les trois premières colonnes reproduisaient les noms des 50 membres de la première décurie. Avec la quatrième colonne commençait l'enregistrement des noms de la deuxième décurie. 16 sont conservés. Le collège devait comprendre au moins deux décuries de 50 membres. Tous les noms semblent comporter un gentilice et un *cognomen*. D'importants effectifs de citoyens romains ne sont pas pour surprendre à Trèves : [Raepsaet-Charlier, 2011], p. 349, [Raepsaet-Charlier, 2001], p. 403.

– Latinius Veco [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Covirius Saturn[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Iul(ius) Sevia[nus] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Arvesc(ius) Nitiu[s] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Merca[t]or(ius) [—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Quad[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Ioinci[on(ius)] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Securiu[s —] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Main[utius —] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Ner[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Quintiu[s —] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– So[le]mn(ius) [L]ucinus (?) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Io[in]cion(ius) Cossus [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Ilvatius Priman(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Mansuet(ius) Primus [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Dagissius Albin(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Excingon(ius) Secund(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Covirius Tertius [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Secundi(us) [S]ecun[d]in(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Mainut(ius) Silvin(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Secun[d(ius)] Primu[s] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Messor(ius) Prim[us] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Iul(ius) [—]SA[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Blus[s]in(ius) Sennaug(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Victor(ius) Rustic(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Iul(ius) Lallus [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Secund(ius) Secund[inus (?)] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Vi[—] [—]alti[us] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– [—] Drappus [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– [—] Maciatus [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– [— R]usticus [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– [—] Va[—]cian(us) [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– [—] Ammia[n(us)] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Roma[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Secund(ius) Ibli[omarus] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Secund(ius) Sec[—] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.
– Lugissiu[s —] [395], *faber dolabrarius*. Trèves, Trévires.

Lyonnaise (9)

– Apriclius Priscianus [361], *faber, exsercens artem cretariam*. Lyon.
– Caesonius Nico (A) [365], *faber tignuarius*. Lyon.
– C. Primius Secundus (A) [366], *faber tignuarius, nauta*. Lyon.

– M. Primius Secundianus (I) [367], *faber tignuarius, nauta, negotiator murarii*. Lyon.
– M. Sennius Metilus [368], *faber tignuarius, negotiator*. Lyon.
– C. Latinius Reginus [374], *sagarius Luguduni*. Lyon.
– Illiomarius Aper [373], *lintiarius (utricularius)*. Lyon.
– Toutius Incitatus(A) [375], *centonarius, nauta, negotiator frumentarius*. Lyon.
– [—] Attalus(A) [376], *centonarius*. Lyon.

Germanie Inférieure (2)

– [—]ius Servandus [403], *pistor* (?). Cologne, Ubiens.
– Q. Vetinius Verus [404], *faber tignuarius*. Cologne, Ubiens.

Germanie Supérieure (2)

– Pervincius Stabilis [421], *faber**. Mayence, Aresaces.
– Camillius Polynices (A) [425], *aurifex, faber tignuarius*. Amsoldingen, Helvètes.
– Camillius Paulus (I) [425], *aurifex, faber tignuarius*. Amsoldingen, Helvètes.
– Genialius Optatus [436], *faber tignuarius**. Francfort-sur-le-Main, Taunenses.

1.8.2 Les pérégrins (9)

Les *incerti* (9)

Narbonnaise (1)

– Maxximus [230], *cuparius**. Rochemaure, Helviens.

Aquitaine (4)

– Ianuarius [351], *manupretiarius burarius**. Saintes, Santons.
– Natalis [53], *officinator* (atelier de marbriers). Saint-Béat, Convènes.
– Martialis [53], *officinator* (atelier de marbriers). Saint-Béat, Convènes.
– Sintus [53], *officinator* (atelier de marbriers). Saint-Béat, Convènes.

Lyonnaise (2)

– Leo [358], *aerarius**. Entrains-sur-Nohain, Éduens.
– Marcianus [358], *aerarius**. Entrains-sur-Nohain, Éduens.

Germanie Inférieure (1)

– Rusticus [399], *sutor**. Nimègue, Bataves.

Germanie Supérieure (1)

– Vittalis [410], *lapidarius*. Baden-Baden, Aquenses.

1.8.3 Esclaves (1)

– No[—]er [241], Esclave des *fabri*. Fontvieille, Arles.

1.8.4 Le profil juridique du *collegiatus*

Nous connaissons le nom de 85 membres d'associations professionnelles ou d'organisations se désignant par un nom de métier au nominatif pluriel – il pourrait s'agir dans ce cas d'actions collectives dans le cadre d'un regroupement ponctuel et informel [303]. La très grande majorité sont des citoyens romains : sans compter l'album des *fabri dolabrarii* qui comprenait certainement à l'origine le nom d'une centaine de citoyens, nous avons dénombré 37 citoyens romains pour seulement 9 pérégrins. Leur distribution géographique n'appelle pas beaucoup plus de commentaires que celle des hommes de métier : les citoyens se concentrent encore une fois en Gaule Narbonnaise et en Lyonnaise, et particulièrement à Arles et à Lyon dont l'épigraphie des collèges est la plus développée. On constate en revanche l'absence de *collegiatus* connu à Narbonne. De fait, l'âge d'or de l'épigraphie de la cité est plus ancien que l'essor des collèges qui se produit surtout au IIe et au IIIe siècles [304]. En Gaule Belgique, l'album trévire fait apparaître une concentration de citoyens romains dans la province. Rappelons que les citoyens romains étaient majoritaires dans la cité de Trèves contrairement à ce que l'on observe ailleurs en Gaule Belgique [305]. Les femmes sont absolument absentes de ce corpus.

Ce qui est tout à fait notable dans l'étude du statut juridique des *collegiati*, c'est l'absence totale de pérégrins dans les *collegia* proprement dit : les *centonarii, fabri, fabri tignuarii, fabri dolabrarii, fabri navales* sont exclusivement des citoyens romains [306]. Il est vrai que ceux-ci sont attestés d'abord dans les provinces (Narbonnaise et Germanies) et les centres urbains les plus romanisés, notamment dans des colonies romaines (Lyon, Arles, Béziers, Vienne, Cologne) ou latines (Trèves). Les affranchis l'emportent encore une fois sur les ingénus au sein de la population citoyenne, mais les *incerti* constituent une majorité écrasante. Seuls trois citoyens romains appartiennent à d'autres associations ou groupes plus informels désignés par un nom de métier au pluriel : Sex. Iulius Valentinus reçoit sa sépulture de la part des *lapidarii Almanticenses* à Arles [240], D. Sallustius Acceptus reçoit pareillement les derniers honneurs de la part des *opifices lapidarii* à Vaison la Romaine [327]. Le lien de [—]ius Servandus avec le

303. Nous avons retenu les membres des collèges et les individus que les inscriptions placent dans un contexte collégial et associatif bien que leur appartenance à l'association ne soit pas toujours explicite : personnages recevant une sépulture de la part de *collegiati*, finançant une offrande au nom d'un collège ou en faveur d'une association et dont l'appartenance aux rangs de l'élite est à exclure. Nous n'avons pas comptabilisé ici les individus dont la nomenclature n'était pas assez complète pour comprendre le statut légal.

304. Notons malgré tout l'existence au IIe siècle d'un collège de *fabri subaediani* à Narbonne.

305. [Raepsaet-Charlier, 2011], p. 349, [Raepsaet-Charlier, 2001], p. 403.

306. Nous avons considéré Marinus de Rivière-sur-Tarn en Gaule Aquitaine comme un homme de métier [349] : il nous semble que de manière exceptionnelle l'expression *faber tignuarius* ne renvoie pas à un collège. Un autre exemple est connu à Narbonne avec [—] N. l. Rufio [257].

[collegium ?] *pisstricorum* de Cologne ainsi que la nature de cette inscription incomplète sont plus difficiles à établir : celui-ci pourrait financer un bienfait pour l'association ou en tant que membre de l'association des *pisstrici* [403]. La signification exacte du terme *pisstricorum* nous échappe par ailleurs. Les neuf pérégrins appartiennent tous à des associations se désignant par un nom de métier au pluriel. Ces noms de métier pourraient très bien témoigner dans certains cas d'actions religieuses ponctuelles entre collègues plutôt que de l'existence d'une structure associative formelle. Tous les pérégrins sont des *incerti*. Leurs inscriptions proviennent de lieux épars sur le territoire.

Une épitaphe provenant de Fontvieille, sur le territoire d'Arles, nous fait connaître un certain No[—]mer, dédicant de l'épitaphe de son fils Vetiacus [241]. Celui-ci porte un nom unique d'esclave ou de pérégrin et se décrit comme No[—]mer *fabrorum*. J. Gascou et Ph. Leveau qui publièrent l'inscription virent dans ce personnage le membre d'un collège de *fabri*[307]. Il s'agirait alors soit du seul artisan pérégrin connu dans un *collegium*, soit du seul esclave artisan *collegiatus* connu dans les Gaules. Or il faudrait peut-être plutôt le considérer avec N. Tran comme l'esclave d'un collège, le génitif pluriel exprimant une relation d'appartenance[308]. Il ne s'agit donc pas selon nous d'un *collegiatus* et on ne peut être assuré qu'il était le détenteur d'une *ars*. Peut-être était-il employé à des fonctions administratives au sein de l'association.

1.9 Les artisans originaires d'autres régions des Gaules et de l'empire

Quittant leur communauté de naissance, certains artisans partaient s'établir en dehors de leur cité ou de leur province d'origine ou voyageaient temporairement sur les routes de l'empire pour des raisons peut-être professionnelles (TAB. 7, p. 101). 18 hommes de métier indiquent leur nation, leur province ou leur cité d'origine tandis qu'un dix-neuvième fut surpris par la mort à l'étranger (*morte peregre interceptus*), sans que l'on ne sache rien de la terre étrangère en question [353][309]. Ruffius Ruffinus, le père de Ruffius Ruffianus, décédé à l'âge de 20 ans, exprime en effet toute sa tristesse que la mort ait saisit son fils loin de sa patrie, sans en préciser davantage. Le monument funéraire fut élevé par Ruffinus à *Venetonimagus* (Vieu-en-Valromey) en Gaule Lyonnaise. Sans doute s'agissait-il de la cité d'origine du jeune artisan où son père était demeuré et où, apprenant la nouvelle de la mort de son fils, il décida de lui consacrer un tombeau ou un cénotaphe. Mais on peut également envisager que la stèle fut élevée là où Ruffianus trouva la mort, soit que son père se trouvait à ses côtés soit qu'il fit le déplacement à l'occasion de sa mort. Dans un cas comme dans l'autre, une donnée nous

307. [Gascou et Leveau, 1996], p. 244.
308. [Tran, 2006], p. 51, n. 3 et [Tran, 2013a], p. 37.
309. Nous n'incluons pas dans le dossier des mobilités les marbriers Q. Iulius Julianus et Publicius Crescentinus, considérés par certains histoirens comme originaires d'Afrique du Nord sur la base d'une éventuelle dédicace à des *Montes Numidi* (*Ni[—]idis*) [338].

manque, sa patrie ou le lieu de sa mort.

Parmi les artisans parcourant les routes de l'empire, certains étaient originaires des Gaules ou des Germanies romaines. Le Médiomatrique Favor s'établit (ou voyagea) à Burdigala [336], les Trévires Sex. Vervicius Eutyches [343] et M. Sennius Metilus [368] respectivement à Eauze (Élusates) et à Lyon, le Nervien Ianuaris à Saintes [351], le Séquane Pompeius Catussa [370], le Rème C. Latinius Reginus [374] et le Véliocasse Illiomarius Aper [373] à Lyon, l'Arverne [M.] Iulius M. f. Maximus à *Vindonissa* [428], et l'Aquitain (*Biturex*) Silvestrius Silvinus à Dieburg en Germanie Supérieure [424]. La formule *Biturex* est toutefois énigmatique car inconnue. Sans doute faut-il comprendre *Biturix*, des individus se revendiquant d'une « *natio Biturix* » étant connus par ailleurs [310]. L'ethnique ne permet cependant pas de préciser si Silvinus était originaire de la cité des Bituriges Vivisques ou des Bituriges Cubes.

Originaire de *Mediolanum* (Milan [311]) et décédé à Mayence, l'artisan-soldat C. Pompeius C. fil. arrivait d'une région proche des Gaules, la Transpadane dans le Nord de l'Italie [196]. Chez les civils, le Narbonnais L. Decumius L. l. Felix [253], le Viennois P. Vettius Gemellus [320] et le Nîmois Q. Aurelius Herma [309] étaient eux aussi originaires d'Italie, de Rome plus particulièrement pour Felix et Gemellus. L'artisan de Pouzzoles T. Sennius Felix signe pour sa part une mosaïque dans la cité des Calètes dans le Nord de la Gaule Lyonnaise [355].

Quelques artisans venaient en revanche de territoires beaucoup plus lointains. Le Lyonnais Iulius Alexsander était originaire de Carthage en Afrique proconsulaire [362] tandis que trois hommes de métier venaient de provinces orientales. En service à Mayence, le soldat Severus Alexandri était originaire de Thrace [417]. Le Lydien Camillius Polynices était pour sa part installé chez les Hélvètes [425] et le Syrien Constantinius Aequalis, originaire de *Germanicia* en Commagène, s'était établi à Lyon [371]. Constantinius Aequalis est qualifié de *ciuis germanicianus* dans son épitaphe. La thèse d'une origine syrienne avancée par A. Allmer et P. Dissard est ancienne et s'appuie notamment sur la profession d'Aequalis [312], brodeur d'or, soit un art réputé oriental [313]. Ce n'est cependant pas la seule hypothèse envisageable, *germanicianus* pouvant faire référence aux provinces de Germanie. P. Kneißl rejette ainsi l'hypothèse d'un artisan syrien préférant attribuer à Constantinius Aequalis une origine moins lointaine [314]. L'hypothèse d'une origine germanique s'accorde d'ailleurs bien avec le métier d'Aequalis, les Germains ayant eux aussi le goût des vêtements colorés et brodés. Pour P. Kneißl, la mention d'une petite ville de Syrie mal connue voire inconnue n'aurait eu aucun sens sur un tombeau lyonnais. Il souligne également l'origine gallo-romaine et non orientale du gentilice

310. *CIL*, III, 5831 (Augsburg) ; VIII, 21024 (*Caesarea*).
311. Le personnage se dit inscrit dans la tribu de Milan, la tribu *Oufentina*.
312. [Allmer et Dissard, 1892], n°160.
313. À propos de ce métier et du goût oriental pour les broderies d'or, voir notre développement en 4.5.2.5, p. 290.
314. [Kneißl, 1977], n°20.

Constantinius. Mais, bien que le formulaire *ciuis* suivi d'un nom de cité ne soit pas toujours rigoureusement respecté [315], celui-ci est largement plus fréquent. De ce point de vue, l'origine syrienne du personnage se défend. La présence d'un Carthaginois à Lyon et d'un Lydien chez les Helvètes montre bien que de lointaines origines se rencontraient dans le milieu des artisans des Gaules romaines. Nous ignorons d'ailleurs comment Constantinius reçut ce gentilice typique des provinces gauloises. L'hypothèse d'un esclave qualifié venu d'Orient recevant de son maître lors de son affranchissement un gentilice commun dans l'Occident romain ne peut être exclue [316]. L'exercice du sévirat augustal n'aurait rien d'étonnant pour un affranchi, bien au contraire.

À ce dossier des mobilités, il convient d'ajouter l'ensemble des artisans-légionnaires décédés au cours de leur service, même s'ils ne font pas mention d'une *origo* : la mobilité faisait en effet partie intégrante de leurs conditions d'activité [317]. Le *structor* C. Tallius C. f. Priscus, décédé à Mayence, où il servait en tant que vétéran de la XIVe légion *Gemina* dans l'escadron de P. Atilius Crispus, était peut-être originaire de Rome selon les conclusions de C. Virlouvet [193] [318]. Comme de nombreux soldats originaires de l'*Urbs*, il était inscrit dans la tribu Fabia et portait en outre un gentilice attesté dans la capitale de l'Empire [319].

L'épigraphie de l'*instrumentum* peut aussi parfois témoigner explicitement de mobilités : signant sur son rebord un mortier de terre cuite découvert à Benfeld-Ehl en Germanie supérieure, l'artisan Tiberianus originaire d'Arles déclare avoir réalisé son ouvrage à *Soiona* [320]. Peut-être possédait-il un atelier à Soyons (Ardèche) comme J.-J. Hatt en fait l'hypothèse [321].

Au sein de ce dossier, les formulaires marquant l'origine géographique des artisans sont pour la plupart sans ambiguïté. Certains suscitèrent cependant des interprétations divergentes. Accolée au métier, la mention géographique fut parfois comprise comme une spécification professionnelle faisant référence à l'origine de la marchandise ou à un savoir-faire particulier importé d'une région étrangère. Dans le volume XV de l'*Histoire Générale de Languedoc*, A. Lebègue, suivi par M. Gayraud, considéraient le *Roman(iensis) pistor*, L. Decumius Felix comme un boulanger qui « cuisait le pain à la mode de Rome [322] ». En tant qu'affranchi, Felix ne devrait en effet pas avoir de patrie civique mais être rattaché à l'*origo* de son patron. Or, à Narbonne

315. *E.g. ciuis Afer* : *CIL*, III, 13137 (Solin) ; XI, 61 (Ravenne) ; *AE* 1956, 251 (Cologne).
316. Nous ne rejoignons pas L. Wierschowski pour lequel le statut d'ingénu d'Aequalis paraît indubitable : [Wierschowski, 2001], p. 325.
317. On pourra se reporter au tableau 25 (p. 374) qui consigne les inscriptions d'artisans-soldats. La partie 5.1.6 (p. 372) détaille leur statut de travail.
318. [Virlouvet, 2001], p. 738, n. 10.
319. *CIL*, VI, 36399 (Rome).
320. *AE* 1969/1970, 433 ; *CAG* 67, 1 p. 182 ; [Wierschowski, 2001], n°15, p. 25 : *Tiberianus ciues Arelat(ensis) Soionae fec(it).*
321. [Hatt, 1970].
322. [Gayraud, 1981], p. 546. C'est encore l'opinion d'A. Allmer dans la *Revue Épigraphique du midi de la France* (1882), I, 20, n°336, p. 309-310.

Artisan	**Métier**	**Lieu de découverte du monument**	**Origine (*origo, natio, ciuitas*), Province**
C. Pompeius C. fil. [196]	Forgeron	Mayence, *Aresaces*, Germanie Supérieure	*Med(iolanum)* (Milan), Transpadane, *Regio XI*
L. Decumius L. l. Felix [253]	*Pistor*	Narbonne, Narbonnaise	*Romaniensis*, Italie
Q. Aurelius Herma [309]	*Vestiarius*	Nîmes, Narbonnaise	*Italicus*
P. Vettius Gemellus [320]	*Sagarius*	Vienne, Allobroges, Narbonnaise	*Roman(i)ensis*, Italie
Favor [336]	*Faber*	Bordeaux, Bituriges Vivisques, Aquitaine	*[Medi]omatricus*, Belgique
Sex. Vervicius Eutyches [343]	*Vestiarius*	Eauze, Élusates, Aquitaine	*Ciuis Treuer*, Belgique
Ianuaris [351]	*Manupretiarius burarius*	Saintes, Santons, Aquitaine	*Natione Neruius*, Belgique
Ruffius Ruffianus [353]	*Vestiarius*	Vieu-en-Valromey, Ambarres, Lyonnaise	*Misera mortae peregrae intercepto.* Origine inconnue
T. Sennius Felix [355]	Mosaïste	Lillebonne, Calètes, Lyonnaise	*c(iuis) Puteolanus*, Italie
Iulius Alexsander [362]	*Opifex artis vitriae*	Lyon, Lyonnaise	*Natione Afri et ciuis cathaginensis*, Afrique proconsulaire
M. Sennius Metilus [368]	*Faber tignuarius, Negotiator*	Lyon, Lyonnaise	*Trever*, Belgique
Pompeius Catussa [370]	*Tector*	Lyon, Lyonnaise	*Civis sequanus*, Germanie Supérieure
Constantinius Aequalis [371]	*Ars barbaricaria*	Lyon, Lyonnaise	*Civis germanicianus*, Syrie
Illiomarius Aper [373]	*Lintiarius, Utricularius*	Lyon, Lyonnaise	*Ex civitate Veliocassium*, Lyonnaise
C. Latinius Reginus [374]	*Sagarius Luguduni*	Lyon, Lyonnaise	*Remus*, Belgique
Severus Alexandri [417]	*Custos castelli figlinarum*	Mayence, Aresaces (?) Germanie Supérieure	*Ciuis Trhax* (*sic*), Thrace
Silvestrius Silvinus [424]	*Ars quadrataria*	Dieburg, Auderienses, Germanie Supérieure	*Biturex*, Aquitaine
Camillius Polynices [425]	*Aurifex, faber tignuarius*	Amsoldingen, Helvètes, Germanie Supérieure	*Natione Lydus*, Asie.
[M.] Iulius M. f. Maximus [428]	*Structor*	Windisch, Helvètes, Germanie Supérieure	*Augustonemetum*, Arvernes, Aquitaine

Table 7 – Les mobilités des artisans

sont attestés d'autres cas d'affranchis, sans profession apparente, indiquant une provenance en *-ensis*[323], tandis que l'adjectif *Roman(iensis)* est attesté ailleurs avec la valeur claire d'une origine géographique de personne[324]. Pour I. Kajanto, c'est un ethnique[325]. Rejoignant les conclusions de P. Kneißl, de L. Wierschowski et de M. L. Bonsangue, nous préférons y voir une mention géographique[326]. P. Kneißl suppose que Felix avait exercé son métier à Rome avant de migrer à Narbonne. Mais, cherchant à résoudre le problème posé par le statut juridique de cet artisan, M. L. Bonsangue préfère considérer l'*origo* comme celle du premier patron ingénu de la lignée d'affranchis des *Decumii*. On rencontre ensuite sur une épitaphe de Vienne un *sagarius Roman(i)ensis*, P. Vettius Gemellus, « importateur d'habits à Rome[327] » pour C. Jullian, suivi par A. Pelletier[328], « tailleur qui façonnait des sayons à la mode romaine[329] » pour A. Allmer [320]. Là encore, il s'agissait sans doute d'un *sagarius* originaire de Rome[330], installé à Vienne, où le commerce du textile était bien développé[331]. D'une manière comparable, la mention *uestiarius italicus* fut aussi comprise comme la mention d'une marchandise de provenance lointaine[332], mais la thèse d'une mention de l'origine géographique de l'artisan nous paraît plus convaincante.

Outre les mentions explicites d'une *origo*, la nomenclature des individus, le choix du formulaire ou l'aspect du monument peuvent parfois laisser présumer un arrière-plan culturel allogène. À titre d'exemple[333], un faisceau d'indices incite à penser que le *faber naualis* d'Arles, Caecilius Niger pourrait être un immigré italien ou avoir des relations avec des milieux italiens ou d'origine italienne [233]. À la fin du IIe siècle ou au début du IIIe siècle, son épitaphe versifiée reprend et transforme pour les besoins du poème le formulaire funéraire *sit tibi terra leuis* : *sitque leuis membris terra m[olesta tuis]*. Cette expression très commune sur les tombeaux de

323. *CIL* XII, 4527 : *L. Statius C. l. Volt. Naso Aquiensis* ; *CIL* XII, 4538 : *L. Carisius L. l. Iucundus Lugdunensis*. [Bonsangue, 2006], p. 286-287

324. *CIL*, XIV, 2213 : *pistor Romaniensis ex reg(ione) XIIII* ; *AE* 1898, 85 (Aquilée) : *Belino Aug(usto) Publicius Placidus nego[tiator] Romaniensis u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*. [Wierschowski, 2001], p. 219, n. 508.

325. [Kajanto, 1965], p. 182.

326. [Kneißl, 1977] n°221, [Wierschowski, 2001], p. 219, [Bonsangue, 2006], p. 286-287.

327. [Jullian, 1920], p. 240, n. 1

328. [Pelletier, 1982], p. 331

329. [Allmer et De Terrebasse, 1875], III, n°381, p. 42. C'était aussi l'opinion d'O. Hirschfeld dans le volume XII du *CIL*, p. 936 et 944.

330. C'est notamment l'avis des rédacteurs des *ILN*, Vienne (1) (p. 192). Voir aussi [Kneißl, 1977], p. 70 et 179, et n°232, et [Wierschowski, 2001], p. 156.

331. 3 *sagarii* y sont attestés : n°316, 320, 321.

332. [Bonsangue, 2006], p. 243.

333. Plusieurs exemples pourraient être convoqués. Se fondant sur une étude onomastique M. L. Bonsangue a ainsi avancé l'idée de l'origine galicienne du patron du *purpurarius* A. Sempronius Laetus [282-283]. Son surnom Callaecus renverrait au peuple des *Callaeci* tandis que le gentilice Sempronius est particulièrement fréquent dans les provinces hispaniques. Un argument supplémentaire se trouve dans l'œuvre de Pline l'Ancien qui évoque une importante activité de production de racine tinctoriale dans ces régions (Plin., *N. H.*, 9, 41, 141 ; 1 6, 12, 32 et 22, 3, 2). [Bonsangue, 2006], p. 413 *sqq.* L. Wierschowski considère Laetus lui-même comme un hispanique : [Wierschowski, 2001], n°285, p. 219.

l'Occident romain, particulièrement en Italie et dans les provinces d'Espagne et d'Afrique, est en revanche très rare en Gaule Narbonnaise. On la retrouve sur deux autres inscriptions funéraires, à savoir celle du *sagarius Roman(i)ensis* P. Vettius Gemellus [320] et celle de l'enfant Caecilia Decumilla d'Arles[334]. Se basant sur la présence de ce formulaire, L. Wierschowski avance l'idée d'une origine italienne de la jeune arlésienne, de manière peut-être un peu audacieuse étant donné la fréquence de cette formule dans d'autres provinces mais il est vrai que les immigrés italiens sont les plus nombreux en Narbonnaise[335]. Or, Caecilia Decumilla partage un troisième point commun avec notre *faber naualis* : tous deux portent le même gentilice. S'il est relativement fréquent, il est en revanche peu attesté à Arles où il apparaît seulement dans quatre ou cinq inscriptions[336]. Le choix d'un formulaire funéraire rare en Narbonnaise, sa présence dans l'épitaphe d'un artisan viennois originaire de Rome et le fait qu'une seconde occurrence soit attesté à Arles sur l'épitaphe d'une femme portant le même gentilice constituent autant d'arguments permettant d'envisager pour cet artisan un « horizon géographique » – pour reprendre l'expression de L. Wierschowski – s'étendant au-delà d'Arles et des limites de la province, peut-être vers l'Italie. Simple coïncidence onomastique et professionnelle ou signe de liens entre deux communautés, l'album contemporain des *fabri navales* du *Portus* recense de nombreux *Caecilii*[337]. Sur les 300 membres de l'album, 15 sont des *Caecilii* : il s'agit du troisième gentilice le plus représenté dans l'album après Flavius et Aelius. N. Tran fait l'hypothèse d'un lien entre certains de ces artisans, remarquant que les noms de certains d'entre eux ont été écrits les uns à la suite des autres, formant trois groupes distincts de *Caecilii*[338]. D'Arles à *Portus*, l'idée d'un lien d'une de ces familles avec Caecilius Niger est séduisante mais il paraît aventureux de tirer des conclusions définitives à partir d'indices aussi minces. Caecilius est en effet un gentilice courant et se prête donc difficilement à ce genre de rapprochements.

L'ex-voto consacré à la divinité indigène Maglomatonius par le *marmorarius* Atto à Agen dans la cité des Nitiobroges dénote quant à lui un arrière-plan culturel proche de ce que l'on peut trouver en Aquitaine méridionale [345]. Comme le suggèrent les rédacteurs des *ILA*, la forme de l'autel, son matériau, le métier du dédicant et la nature de la divinité (divinité indigène) invitent à rapprocher ce culte et cet autel des pratiques religieuses attestées dans ces régions et en particulier dans la cité des Convènes où la dévotion des marbriers dans les carrières de marbre des Pyrénnées centrales est bien connue.

334. *ILGN* 119 (Arles) : *D(is) M(anibus) / Caeciliae / Decumillae, / annor(um) VIII, / s(it) t(ibi) t(erra) l(euis).*

335. [Wierschowski, 2001], n°620, p. 429-430 ; [Wierschowski, 1995], p. 35 et p. 281. L'historien opérait lui aussi un rapprochement entre l'enfant arlésienne et le charpentier de marine, sans toutefois intégrer ce dernier à son corpus, faisant plutôt l'hypothèse que Caecilius Niger fréquentait des Italiens dans son entourage familial et professionnel.

336. *CIL*, XII, 690, 769 (Caecilius ou Caecilianus ?) ? ; *ILGN*, 127. *OPEL*, II, p. 16-17.

337. *CIL* XIV, 256 (*Portus*).

338. [Tran, 2006], p. 441 et note 72. Trois groupes de *Caecilii* sont repérables : Socrates et Marcianus ; Naevus, Quirinus, Priscus ; Felix et Hyginus.

Prenant les routes de l'empire en sens inverse, certains artisans quittaient les Gaules et les Germanies pour s'y installer ou y voyager temporairement (Tab. 8, p. 104) [339].

Artisan	**Métier**	**Lieu de découverte du monument**	**Origine (*origo, natio, ciuitas*), Province**
L. Iulius M. f. Volt. Fuscus *CIL*, VI, 9717	*Olearius*	Rome	*Aquensis* (*Aquae Sextiae*), Narbonnaise [340]
L. Faenius Telesphorus *CIL*, VI, 9998	*Unguentarius*	Rome	*Lugdunensis*, Lyonnaise
M. Licinius M. l. Laetus *AE*, 1979, 75	*Vestiarius*	Rome	*N[a]rbone[n(sis)]*, Narbonnaise
Agathocules (*uerna*) *CIL*, II, 6107	*Inaura[t]or*	Tarragone, Citérieure	*Viene(n)sis*, Allobroges, Aquitaine
Priscus Touti f. *RIB*, I, 149	*Lapidarius*	Bath, Bretagne	*Car[nu]tenus*, Lyonnaise

Table 8 – Artisans des Gaules et des Germanies actifs en dehors de ces provinces

Concernant la circulation interne aux territoires étudiés, on observe dans l'ensemble une mobilité progressant vers le sud et vers l'ouest des Gaules, en direction de Lyon [368, 370, 373, 374], et de l'Aquitaine [336, 343, 351]. Les artisans viennent principalement de Gaule du Nord ou du Nord-Est, de Belgique essentiellement [336, 343, 351, 368, 374] mais aussi du Nord de la Lyonnaise [373] ou de Germanie Supérieure [370]. Le Nord-Est des Gaules se présente donc comme un espace de départ, sauf pour les artisans-soldats naturellement appelés vers la région du *limes* [196, 417, 428]. Ces chiffres ne semblent pas contredire les conclusions d'ensemble de L. Wierschowski sur les mobilités au sein des Gaules [341]. En ce qui concerne les immigrés provenant d'autres régions de l'Empire, on observe sans surprise l'attrait particulier de la Narbonnaise pour les Italiens [253, 309, 320], même si l'un d'eux gagne le Nord de la Lyonnaise [355], appelé sur le chantier d'une villa.

La cité de Lyon apparaît comme une destination privilégiée pour les hommes de métier : six artisans s'y établirent [362, 368, 370, 371, 373, 374]. Si la loquacité des inscriptions lyonnaises constitue un biais certain, ces chiffres ne résultent pas d'un simple accident de la documentation. La capitale des Gaules connaît en effet un essor commercial majeur à partir du IIe siècle, exploitant une situation territoriale avantageuse au confluent de la Saône et du Rhône pour devenir un *emporion* dynamique dont le rayonnement apparaît nettement à travers la

339. [Wierschowski, 2001], n°64 (p. 62), 72-73 (p. 70), n°646 (p. 444-445)
340. La mention de la tribu Voltinia plaide en faveur de cette lecture.
341. [Wierschowski, 1995], p. 35-36. La Lyonnaise et l'Aquitaine apparaissent en effet comme des territoires attractifs, notamment pour des mobilités internes aux Gaules. L'historien souligne aussi l'importance des arrivées à Lyon depuis les deux Germanies.

proportion croissante d'étrangers dans les inscriptions. Le caractère cosmopolite de la cité a déjà été souligné à de nombreuses reprises [342]. En dehors de Lyon, les destinations sont plus diffuses.

Derrière le statut d'étranger se cachait un éventail varié de situations. Certains artisans avaient quitté leur patrie pour s'établir durablement ou définitivement dans une nouvelle cité. Nous pouvons notamment penser que c'était le cas des artisans originaires de provinces lointaines [362, 371, 425]. De fait, pour ces artisans une excellente intégration dans leur cité d'accueil témoigne d'une installation à caractère permanent. Le Syrien Constantinius Aequalis exerça ainsi le sévirat à Lyon, signe d'une parfaite insertion sociale dans la cité où il décéda à 45 ans, recevant alors son monument funéraire de sa femme et de ses trois fils [371]. La présence d'une cellule familiale dans la nouvelle cité marque également le caractère durable du séjour, que les artisans soient partis avec leur proches ou qu'ils aient construit une famille sur place. À ce titre, la belle descendance du Carthaginois Iulius Alexander, réunie autour de son épitaphe, est significative [362]. La liste est telle que le lapicide manqua de place et dut réduire significativement la taille des caractères à la fin de l'inscription ! Le fils du Lydien Camillius Polynices, Camillius Paulus, se trouve également à ses côtés à Amsoldingen. Tous deux étaient membres du collège des *fabri tignuarii* locaux, signe de leur insertion au sein des réseaux professionnels de la cité : comme l'ont bien montré les recherches de N. Tran sur le milieu des *collegiati* lyonnais, l'adhésion collégiale constituait pour les étrangers « un moyen très efficace d'intégration civique [343] ». De plus, l'intégration d'une organisation artisanale répondait pour les étrangers aussi bien à un besoin de sociabilité en les intégrant à des pratiques communautaires qu'à une nécessité professionnelle en facilitant la rencontre et l'échange d'informations entre gens de métier [344].

De tels signes d'intégration sociale de la part d'individus immigrés ne concernent pas que les artisans originaires des provinces lointaines : il y avait également des migrations définitives depuis l'Italie ou au sein des Gaules et des Germanies. Le corpus lyonnais témoigne de la manière la plus éloquente de l'intégration des allogènes dans la société locale. Le trévire M. Sennius Metilus, *faber tignuarius*, membre et préfet du *corpus splendidissimum cisalpinorum et transalpinorum* s'inséra parfaitement dans le réseau des collèges lyonnais [368], tout comme le *lintiarius* véliocasse Illiomarius Aper [373], *corporatus inter utriclar(ios) Lug(uduni) consistentium* (*sic*). Cet utriculaire fut par ailleurs admis au nombre des citoyens de la colonie (*sublectus in numer(um) colonor(um) Lug(udunensium)*) : il s'agit d'une attention particulière de la part des autorités civiques qui nécessita vraisemblablement une faveur impériale [345]. Le

342. [Audin, 1969], [Rougé, 1978], [Cracco Rugini, 1978], [Wierschowski, 1995], p. 153-170, [Tran, 2006], p. 275.
343. [Tran, 2006], p. 279.
344. À propos de l'intérêt des collèges pour des fins professionnelles, [Tran, 2017], p. 123.
345. [Thomas, 1996], p. 84-97, en part. p. 95, n. 33.

geste honorifique est donc d'une très grande portée et sans doute à la hauteur de l'importance de ce personnage allogène pour la société et l'économie de la cité. C'est dans leur nouvelle patrie que ces deux *collegiati* sont décédés entourés de leur famille. Le Séquane Pompeius Catussa consacra quant à lui l'épitaphe de sa jeune épouse dans la ville de Lyon où il s'était installé et où il semble avoir vécu d'heureuses années en sa compagnie [370]. Le *tector* enjoint ainsi le passant à se rendre aux bains d'Apollon où il appréciait de passer du temps avec celle qui fut son épouse durant 5 années. L'évocation de ces habitudes conjugales plaide en faveur d'une installation durable dans la ville. En Narbonnaise, l'exercice du sévirat augustal constitue également un argument en faveur de l'établissement durable du *uestiarius* italien Q. Aurelius Herma dans la ville de Nîmes. Le cas du *sagarius* romain P. Vettius Gemellus paraît moins clair. La présence de son père à ses côtés dans la cité de Vienne pourrait inciter à penser que le *sagarius* était arrivé d'Italie et vivait à Vienne avec ses parents installés sur place, à moins qu'il n'ait exercé de manière itinérante avec son père pour les besoins de sa profession. Les deux frères Silvestrius Silvinus et Silvestrius Perpetuus quittèrent le pays des Bituriges pour la cité des *Auderienses* en Germanie Supérieure [423-424]. L'exercice de deux métiers différents par ces frères ne plaide pas en faveur d'une mobilité professionnelle, ce qui n'interdit pas une migration motivée par la recherche d'un contexte économique plus favorable. Ce départ familial et la présence à leurs côtés de leur *nepos*, qu'il soit né en Aquitaine ou en Germanie, suggère là encore un séjour conçu comme durable. À Eauze en Gaule Aquitaine, le trévire Sex. Vervicius Eutyches consacre une inscription votive à Mithra [343]. Le dévot se présente comme Pater (*sacrorum*), titre qui correspond dans la religion mithriaque à un grade. Le Père (des mystères) était le supérieur de la communauté d'un *mithraeum*, il « présidait à l'office et à l'instruction des fidèles. Dans la *cena* sacramentelle, il devait représenter Mithra[346] ». Dans le cas d'Eutyches, ce grade pouvait être le signe de son intégration religieuse au sein d'une communauté mithriaque locale et donc d'une installation de longue durée dans la cité des Élusates, à moins que le titre ne renvoie à une fonction qu'il assumait dans sa cité d'origine[347].

À l'inverse, certains artisans effectuaient des séjours brefs ou temporaires à l'étranger. Au cours d'un voyage loin de sa patrie, Ruffius Ruffianus trouva la mort [353]. Le caractère inattendu de son décès est souligné par le terme *interceptus*. Sans doute prévoyait-il de rentrer dans sa cité natale pour que son père se lamente sur sa regrettable mort à l'étranger. Certains séjours temporaires paraissent sous-tendus par des motivations professionnelles[348]. Le

346. [Turcan, 1993], p. 90. À propos des modalités de consécration, p. 86-91.
347. [Krier, 1981], p. 16-18 *contra* [Wierschowski, 2001], p. 267, n. 52. J. Krier tend à considérer Eutyches comme le responsable d'une communauté mithriaque élusate et donc le passage d'Eutyches à Eauze comme un séjour de longue durée mais L. Wierschowski considère que le *uestiarius* trévire pouvait tout aussi bien être le *pater* d'une communauté religieuse dans sa cité d'origine.
348. À propos de la mobilité liée au métier : 5.4, p. 412.

mosaïste de Pouzzoles T. Sennius Felix se trouva certainement à *Iuliobona* pour les besoins d'un chantier [355]. Rien n'indique qu'il ait pu s'y installer. Les métiers du bâtiment étaient en effet particulièrement marqués par une mobilité professionnelle.

Le cas des artisans-soldats est particulier [196, 417, 428] : leur éloignement durait au moins le temps de leur engagement, soit une vingtaine d'années. Il s'agissait d'une mobilité longue, voire définitive pour les légionnaires trouvant la mort au cours de leur service comme C. Pompeius C. fil. [196], [M.] Iulius M. f. Maximus [428], ou C. Tallius C. f. Priscus [193].

1.10 Conclusion

Les travailleurs gallo-romains de notre corpus étaient pour la plupart des hommes libres. Seuls vingt-quatre femmes et trois artisans de statut servile ont été recensés. Les citoyens romains et les pérégrins s'équilibrent relativement au sein du corpus malgré un avantage pour les citoyens romains. À côté des très nombreux *incerti*, les nombres d'affranchis et d'ingénus connus sont équivalents avec une trentaine d'individus pour chacun de ces deux groupes. Si les statuts des artisans paraissent dans l'ensemble relativement variés, à y regarder de plus près, notre corpus ne permet pas du tout de mettre en évidence une mixité des statuts dans le milieu de l'atelier et des métiers urbains. La répartition des citoyens romains et des pérégrins est très différenciée à l'échelle des territoires concernés. Dans l'ensemble, les artisans de chaque cité suivaient le statut de la plèbe locale. Les citoyens romains se retrouvent essentiellement dans les espaces les plus romanisés comme la Narbonnaise et les Germanies et, au sein de ces territoires, dans les colonies latines et romaines. À l'inverse, les pérégrins sont majoritaires dans les cités des Trois Gaules. Ensuite, les affranchis sont presque tous des citoyens romains (de Narbonne) et les ingénus des pérégrins des Trois Gaules. À l'exception de quelques cités comme Nîmes, Bordeaux ou la cité des Convènes, les corpus de chaque cité sont très homogènes rendant un éventuel brassage entre les populations très peu visible. L'absence des esclaves, des femmes et des enfants dans le milieu des métiers urbains affaiblit encore notre perception de la mixité des milieux de l'artisanat. Les femmes sont mieux représentées que les esclaves mais seules deux d'entre elles étaient des femmes de métier, les autres exerçant le filage ou le tissage dans un cadre domestique.

Ces résultats ne reflètent cependant pas d'une manière absolument fidèle la sociologie de l'artisanat urbain. Ils témoignent en revanche directement des catégories de population qui utilisaient un nom de métier – ou un outil – pour se définir socialement. Les résultats de notre analyse permettent de mettre en évidence que les noms de métier étaient attribués presque exclusivement à des hommes libres adultes, affranchis ou ingénus. L'usage épigraphique de réserver les noms de métier aux exploitants d'une affaire explique sans doute en partie pourquoi les esclaves, les femmes et les enfants sont si peu visibles dans la documentation. De plus, le

métier n'était à notre avis pas un élément constitutif de l'identité sociale des femmes : il ne leur permettait pas de se définir socialement, du moins pas de manière valorisante.

Chapitre 2

La situation économique et sociale des artisans

La condition légale ne reflète pas à elle seule la position sociale des individus ni le rang qu'ils occupaient aux sein des différentes hiérarchies qui structuraient les sociétés des Gaules romaines. Par ailleurs, elle constituait peut-être moins une barrière entre les hommes de métier que la différence de statut socio-économique. Ainsi, la hiérarchie juridique se doublait d'une hiérarchie socio-économique contribuant de façon déterminante à la définition du rang social de chacun. La richesse jouait un rôle décisif dans le positionnement des individus sur cette échelle. Les sociétés des cités gallo-romaines étaient en effet organisées sur un modèle censitaire : le niveau de fortune établissait le rang des citoyens dans la société civique, leur rôle dans la cité et les modalités de leur insertion dans la vie civique et politique. La richesse à elle seule ne garantissait cependant pas l'honorabilité, pas plus qu'elle ne suffisait à définir le statut social. En effet, dans la société romaine l'honneur et la réputation l'emportaient sur la fortune. Néanmoins, la supériorité économique contribuait au prestige social en permettant notamment l'accès aux ordres supérieurs pour les plus fortunés ou, pour les hommes de métier, à la sociabilité des collèges et aux responsabilités civiques et collégiales qui établissaient aux yeux de la communauté une forme de respectabilité. Comme le souligne N. Tran dans une réflexion sur le concept de « rang », « dans les sociétés préindustrielles, la position de chacun semble moins attribuée à titre individuel qu'issue de l'appartenance à des groupes définissant des statuts[349] ». Nous accorderons donc une importance toute particulière aux critères collectifs de définition de l'identité et du rang en observant les différents groupes auxquels se rattachaient

349. [Tran, 2006], p. 40.

les hommes de métier. La richesse, ressource indispensable de l'honnête homme, ouvrait les portes des groupes sociaux perçus comme des marqueurs de dignité sociale : *collegiati*, sévirs, décurions, chevaliers, sénateurs, selon le rang social de chacun. Pour les hommes de métier, elle marquait une première étape dans la voie vers la respectabilité.

Du point de vue d'un aristocrate romain, évoquer la richesse des hommes de métier apparaîtrait comme contradictoire. En effet, selon la conception binaire de la société, prévalente chez les auteurs, les travailleurs appartenaient à la catégorie des *pauperes*, des « pauvres ». Étaient pauvres « tous ceux qui n'étaient pas positivement des riches[350] », c'est-à-dire toute la population qui n'appartenait pas aux ordres supérieurs (ordres équestre et sénatorial et élites municipales pour les sociétés provinciales). En somme, la quasi-totalité de la population de l'empire grossissait les rangs de la catégorie inférieure des *humiliores*. Ainsi, le terme de *pauper* doit être compris par opposition à celui de riche, réservé aux aristocrates auxquels incombaient les responsabilités politiques en vertu de leur fortune. Mais tous les *pauperes* n'étaient pas des pauvres au sens moderne : on ne peut les confondre collectivement avec des indigents sans la moindre ressource. Les hommes de métier que nous permet d'étudier la documentation avaient les moyens financiers de passer commande de monuments lapidaires. Ils appartenaient certainement pour la plupart aux couches moyennes de la population, concept défini par C. Virlouvet comme une « manière commode de qualifier ceux qui, dans les cités du monde romain vivaient hors de la précarité, possédaient un toit, un métier, une famille, entretenaient des liens sociaux avec leurs semblables, sans être pour autant de riches propriétaires de l'élite[351] ». Ni aristocrates, ni miséreux, les hommes de métier gagnaient leur vie et disposaient d'une certaine aisance matérielle. Si la perspective surplombante des élites tend à uniformiser le groupe social des *tenuiores*, les plébéiens ne formaient en réalité pas un ensemble homogène du point de vue de leurs ressources : il existait de fines hiérarchies parmi les « *pauperes* », quoique difficilement perceptibles par les *honestiores*. C'est donc de manière relative que l'on peut parler de la richesse des artisans et chercher à comparer le niveau de fortune des membres de ce groupe professionnel.

C'est à la richesse des artisans et aux éléments de distinction sociale qui en dépendent que nous prêterons ici une attention particulière afin de situer les artisans dans la hiérarchie économique et sociale. Les critères retenus pour l'analyse sont les suivants : l'exercice d'un honneur civique ou collégial, l'appartenance éventuelle à un ou plusieurs collèges, l'exercice de métiers multiples, les conduites de dons, l'importance de la dépendance – servile et affranchie

350. [Veyne, 2000], p. 1170.

351. [Virlouvet, 2009], p. 1. En revanche, les hommes de métier ne s'inséraient pas collectivement au sein du groupe de la « plèbe moyenne » tel qu'il fut défini, de manière assez restrictive, par P. Veyne pour éclairer l'expression romaine de *plebs media*. Le plébéien moyen se définit ainsi pour cet historien par sa relative aisance matérielle mais aussi son ingénuité. Les membres de la plèbe moyenne auraient partagé une conscience de groupe et, culturellement, une morale hédoniste : [Veyne, 2000].

–, la situation de famille (statut du conjoint), les caractéristiques du tombeau (dimensions, matériau). Ces éléments peuvent parfois exprimer une certaine aisance voire une importante supériorité économique mais ils ne se contentent pas de refléter la seule situation financière des hommes de métier : ils sont d'autant plus intéressants pour nous que certains signalent une stratégie d'acquisition de prestige et contribuent à apporter un supplément de dignité sociale. Si, comme toujours, il apparaît plus facile d'observer dans la documentation des éléments de distinction, marqueurs d'une supériorité économique et sociale, nous essaierons autant que possible d'approcher aussi la modestie sociale de certains artisans bien que celle-ci ne soit naturellement pas mise en avant et soit donc plus difficilement visible. Nous mènerons l'analyse critère par critère avant de confronter en conclusion les résultats obtenus : sont-ce les mêmes personnages ou les mêmes métiers qui se distinguent, tous critères confondus ?

2.1 L'exercice d'une charge publique : le sévirat augustal

Aucun artisan, même parmi les plus éminents, ne parvint à gagner les rangs des élites municipales – et à plus forte raison des élites impériales. Du moins, aucun magistrat municipal ne se présente-t-il comme un professionnel de l'artisanat. Les travailleurs manuels se distinguent en cela des transporteurs et des grands commerçants qui paraissent avoir occupé une position plus élevée dans la hiérarchie sociale et civique. Ainsi, aucun artisan ne se hissa au rang d'un C. Apronius Raptor, négociant en vin, naute de la Saône et décurion de la cité de Trèves [352]. Le plus haut degré auquel purent aspirer les artisans les plus brillants socialement et économiquement fut le sévirat augustal. Il s'agit d'ailleurs de la seule charge publique revêtue par des artisans.

L'augustalité correspondait dès l'origine – soit dès l'époque augustéenne – à deux réalités distinctes mais complémentaires. Il s'agissait, d'une part, d'une fonction annuelle exercée au sein de la cité et, d'autre part, des anciens *augustales* qui se regroupaient dans une association à leur sortie de charge. La fonction et l'origine des *augustales* sont débattues. On doit à Fr. Van Haeperen d'avoir récemment éclairé la question par ses travaux et avancé une nouvelle hypothèse [353]. La fonction des *augustales* consistait pour cette historienne en l'organisation de jeux en l'honneur de la maison impériale, les *ludi augustales* [354]. Cette fonction leur était conférée par décret des décurions de la cité et l'*ordo* semble avoir exercé un contrôle étroit sur cette charge. Les *augustales* versaient à leur entrée en charge une *summa honoraria* qui

352. *CIL*, XIII, 1911 (Lyon) : *C(aio) Apronio / Aproni, / Blandi fil(io), / Raptori, / Treuero, / dec(urioni) eiusd(em) ciuitatis, n(autae) Ararico, patrono / eiusdem corporis, / negotiatores uinari(i) / Lugud(uni) / consistentes / bene de se m[ere]nti / patro[n]o / cuius statuae dedica/tione sportulas ded(it) negot(iatoribus) sing(ulis) corp(oratis) /(denarios) V.*

353. [Van Haeperen, 2016].

354. Sur l'organisation de *ludi seuirales* comme l'une des exigences du sévirat, voir également [Tran, 2012b], en part. p. 181-182.

permettait de couvrir le financement des jeux ou d'une prestation *pro ludis*. Les *ludi augustales* auraient été célébrés à Rome pour la première fois en 11 av. J.-C. avant d'être réorganisés et de devenir annuels à partir de la mort d'Auguste. Les jeux semblent alors avoir été rapidement organisés dans les différentes cités de l'empire, probablement imposés par l'autorité centrale romaine.

En quoi l'exercice du sévirat augustal est-il significatif en terme d'importance sociale, civique et économique ? Désignés annuellement par les décurions, les sévirs occupaient une charge civique officielle au sein de la cité. L'exercice du sévirat augustal témoignait donc de la visibilité publique et de l'importance sociale de ces individus au sein de la communauté civique. La fonction était par ailleurs apparentée par certains aspects à une magistrature : les sévirs augustaux étaient en effet soumis au versement d'une *summa honoraria* et se voyaient dotés d'insignes soulignant leur position officielle à l'image des magistrats (faisceaux, toge prétexte) [355]. Ils étaient choisis parmi les citoyens les plus fortunés de la cité afin qu'ils pussent faire face aux dépenses attendues d'eux, qu'il s'agît du versement de la somme honoraire ou de divers actes d'évergétisme *ob honorem*. Recrutant particulièrement parmi les populations affranchies, le sévirat marquait une forme de reconnaissance sociale pour les affranchis enrichis des cités, qui ne pouvaient accéder aux magistratures depuis la *lex Visellia* de 24 ap. J.-C. [356]. L'augustalité fut parfois même assimilée à une simple charge honorifique, permettant aux affranchis d'accéder à l'évergétisme et aux honneurs comme les aristocrates mais sans se voir conférer de réels pouvoirs.

Seize artisans parvinrent à se hisser jusqu'à cet honneur (TAB. 9, p. 113) : deux *centonarii* d'Aix-en-Provence, Sex. Publicius Antenor [227] et C. Valgius Victorinus [228], deux hommes de métier narbonnais, l'*aurifex* Lucius Cornelius L. l. Optatus [266] et le *uestiarius* Quintus Terentius Q. l. Daphnus [287], deux Nîmois, le *cartarius* L. Valerius Philumenus [303] et le *uestiarius* Q. Aurelius Herma [309], et enfin neuf Lyonnais, le *sagarius* C. Rusonius Secundus [318], son co-affranchi le *centonarius* Caius Rusonius Myron [318], l'*unguentarius* Pisonius Asclepiodotus [360], les *fabri tignuarii* Caesonius Nico [365], C. Primius Secundus [366] et M. Primius Secundianus [367], le *barbaricarius* Constantinius Aequalis [371] et les *centonarii* Toutius Incitatus [375] et [—] Attalus [376]. Enfin, à Béziers, un cordonnier de la *gens Lutatia* [2] fit décorer son tombeau de faisceaux renvoyant à l'exercice d'une responsabilité publique : l'association de ces attributs du pouvoir au *pileus* et à une forme de cordonnier suggèrent une appartenance vraisemblable aux sévirs augustaux plutôt qu'aux magistrats municipaux.

355. [Duthoy, 1978], p. 1267-1268.

356. [Duthoy, 1974], p. 136 : neuf sévirs sur dix étaient des affranchis. Il est néanmoins notable que l'on constate un recrutement important parmi les populations affranchies dès les origines de cette charge, soit avant la *lex Visellia*. Sur ce point, voir [Van Haeperen, 2016], p. 144.

Nom [Réf.]	**Métier**	**Cité**
Lutatius [—] [2]	Cordonnier	Béziers
Sex. Publicius Antenor [227]	*Centonarius*	Aix-en-Provence
C. Valgius Victorinus [227]	*Centonarius*	Aix-en-Provence
L. Cornelius L. l. Optatus [266]	*Aurifex*	Narbonne
Q. Terentius Q. l. Daphnus [287]	*Vestiarius*	Narbonne
L. Valerius Philumenus [303]	*Cartarius*	Nîmes
Q. Aurelius Herma [309]	*Vestiarius*	Nîmes
C. Rusonius Secundus [318]	*Sagarius*	Lyon (Saint-Romain-en-Gal)
Caius Rusonius Myron	*Centonarius, sagarius corporatus*	Lyon (Saint-Romain-en-Gal)
Pisonius Asclepiodotus [360]	*Unguentarius*	Lyon (Saint-Loup-de-Varenne)
Caesonius Nico [365]	*Faber Tignuarius*	Lyon
C. Primius Secundus [366]	*Faber Tignuarius, nauta*	Lyon
M. Primius Secundianus [367]	*Faber tignuarius, nauta, negotiator murarii*	Lyon
Constantinius Aequalis [371]	*Ars barbaricaria*	Lyon
Toutius Incitatus [375]	*Centonarius, nauta, negotiator frumentarius*	Lyon
[—] Attalus [376]	*Negotiator seplasiarius, nauta, centonarius*	Lyon

Table 9 – Les sévirs augustaux

Il importe de préciser le profil économique de cette élite d'artisans en notant bien que, parmi ces personnages, certains exerçaient également un métier dans le secteur du transport et du commerce. Ainsi, Toutius Incitatus se définit aussi comme naute et marchand de blé, [—] Attalus comme naute et marchand de parfum et C. Primius Secundus comme naute. En outre, en vertu d'une ambiguïté bien connue, on ne peut savoir si les *centonarii, sagarii, uestiarii, unguentarii* étaient des producteurs ou des commerçants, ou les deux. Le contexte lyonnais permet de supposer sans grande audace l'implication de certains de ces sévirs dans les milieux du négoce. Les artisans accédant au sévirat appartenaient donc pour certains à un milieu social et professionnel bien spécifique et se définissaient peut-être davantage comme des négociants ou des armateurs que comme des artisans [357].

Ces individus appartenaient indubitablement à une élite d'artisans à laquelle la réussite économique permit d'accéder à une charge officielle et à une visibilité publique à titre individuel. Mais, malgré une réussite et un prestige incontestable, aucun d'entre eux toutefois n'accéda jamais à une magistrature municipale ou au décurionat : l'augustalité constituait un plafond de verre entre ces élites plébéiennes et les véritables élites des cités qui disposaient des postes de pouvoir. La nature des textes épigraphiques auxquels purent aspirer les artisans sévirs marque bien cette frontière infranchissable entre deux mondes : tous nous sont connus à travers leur monument funéraire, c'est-à-dire un monument privé. À notre connaissance, aucun ne reçut un hommage public ou une sépulture en terre publique. L'importance sociale des sévirs augustaux de notre corpus demeurait donc toute relative et leur éminence s'exprimait d'abord par rapport au reste de la plèbe. La part prépondérante des affranchis dans le recrutement des sévirs augustaux témoigne d'une frontière en partie juridique entre ces élites plébéiennes et les élites municipales. On distingue, d'une part, l'univers des magistratures municipales, réservées à l'aristocratie ingénue, et, d'autre part, le sévirat augustal servant de substitut pour combler les aspirations de prestige des affranchis. Mais au-delà de la barrière juridique, l'origine sociale modeste des hommes de métier, même ingénus, constituait aussi un frein à leur progression dans la hiérarchie sociale et civique.

2.2 L'appartenance à une organisation artisanale

2.2.1 Appartenance collégiale et rang social

L'idée était autrefois communément répandue parmi les chercheurs que les *collegia tenuiorum* recrutaient parmi les classes les plus pauvres et se chargeaient de fournir une sépulture aux membres des franges inférieures de la plèbe autrement destinés aux fosses communes. Or,

357. Sur le statut de travail particulier de ces personnages, voir *infra* : 5.1.2, p. 342 *sqq.*

les *collegia tenuiorum* n'étaient vraisemblablement pas une catégorie interne aux associations : *tenuiores* désigne sans doute plutôt, dans le vocabulaire des juristes, les *humiliores*, c'est-à-dire tous les membres de la plèbe qui n'appartenaient pas à l'élite. Ainsi, se basant sur le fait que toutes les associations entretenaient une activité funéraire, F. M. Ausbüttel rejeta l'idée qu'il existât une subdivision des *collegiati* selon leurs ressources et procéda à l'étude systématique de la situation sociale des membres d'associations [358]. Si la situation économique des *collegiati* était hétérogène et pouvait varier d'un collège à l'autre [359], cet historien montra que, dans l'ensemble, les membres d'associations devaient tous disposer de ressources suffisantes pour accéder à la vie associative qui supposait des frais d'entrée et un ensemble de cotisations destinées aux activités de l'organisation : funérailles des membres, achat d'espaces communs (*schola*, tombe collective, etc.), activités votives. Comme l'écrit N. Laubry, l'idée que les plus humbles se soient associés pour pourvoir à leurs funérailles et échapper à la fosse commune est aujourd'hui battue en brèche [360]. D'une part, les individus les plus modestes n'avaient pas les moyens de s'acquitter des obligations financières liées à la vie associative : « Bien qu'elles fussent modestes, ces sommes étaient suffisamment prohibitives [361]. » D'autre part, le collège n'était pas un moyen de pallier des difficultés financières : les distributions pour les obsèques nécessitant des cotisations et se faisant à parts égales, « les *collegiati* ne pouvaient espérer pour leurs funérailles beaucoup plus que ce qu'ils avaient eux-mêmes déjà apporté [362] ». Selon les termes de N. Laubry, la caisse du collège représentait alors plutôt une garantie qu'une nécessité pour les membres de l'association.

Les membres d'associations ne faisaient donc pas partie de la plèbe indigente et aucun ne vivait de son métier au jour le jour sans pouvoir mettre de côté une partie de ses gains. On tend désormais à considérer que les *collegiati* constituaient l'échelon supérieur de la plèbe. L'étude du statut social des *collegiati* se base en particulier sur le montant des cotisations, la dimension des sépultures collégiales, le montant versé pour les funérailles ou encore le montant des amendes destinées à ceux qui violeraient le tombeau. Pour les Gaules et les Germanies romaines, nous ne possédons pas de données chiffrées concernant l'organisation économique des corps d'artisans. Nous nous appuyons donc particulièrement sur les études menées à partir de la documentation italienne sur les collèges pour envisager le coût de la vie associative et pour percevoir le statut de *collegiatus* comme un indicateur de rang social, aussi imprécis soit-il. Les recherches de N. Tran ont par ailleurs permis de mettre en évidence la respectabilité des *collegiati* : « Aucun *collegiatus* n'occupe dans aucune profession le plus bas

358. [Ausbüttel, 1982], p. 34. À propos de la situation sociale des *collegiati*, chap. « Mitgliederstruktur », p. 34-48.
359. Sur la diversité du rang social des *collegiati*, voir [Tran, 2006], chap. 1, p. 49-88. À propos du rang social des *centonarii* en particulier, voir [Liu, 2009], p. 162 *sqq.*
360. [Laubry, 2012], p. 125.
361. [Laubry, 2012], p. 125.
362. [Laubry, 2012], p. 126.

niveau hiérarchique, car celui-ci était réservé à des individus qui n'étaient pas jugés dignes d'appartenir à un collège [363]. » L'accès au monde collégial ne reposait en effet pas uniquement sur la possession des ressources nécessaires mais aussi sur celle d'une réputation respectable.

D'après la sociologie des *collegiati*, les 49 membres d'organisations artisanales que nous avons recensés dans notre corpus devaient tous bénéficier d'une certaine aisance matérielle (TAB. 10, p. 117–118) [364] : ils possédaient assurément les ressources économiques nécessaires à une adhésion collégiale, ce qui signifie qu'ils étaient capables de tirer de leur activité le capital financier suffisant. Leur affiliation collégiale témoigne en outre que ces hommes de métier furent jugés dignes par leurs pairs du statut respectable de *collegiatus*. Ils se situaient sans doute pour la plupart parmi la frange supérieure des hommes de métier. Neuf d'entre eux parvinrent au sévirat augustal (pour un total de seize sévirs dans notre corpus), ce qui confirme la respectabilité et le prestige de la position de *collegiatus*. Néanmoins, toutes les associations ne jouissaient pas d'un prestige comparable et le rang social des membres variait d'un collège à l'autre. En outre, au sein de chaque corps, la situation sociale des membres était hétérogène, certains *collegiati* se distinguant par leur prééminence parmi leurs collègues.

Nous essaierons de répondre dans cette partie aux deux questions suivantes : parmi l'ensemble des *collegiati*, quels individus se distinguaient tout particulièrement et selon quels critères ? Quelles organisations artisanales paraissent avoir recruté dans les plus hauts rangs de la plèbe urbaine ?

2.2.2 Les magistratures collégiales

À quelle supériorité, réelle ou ressentie, correspondaient les magistratures collégiales ? Les recherches de N. Tran ont mis en évidence que la supériorité des magistrats de collège était d'abord une réalité ressentie – et exprimée par les *collegiati* dans les inscriptions – et que cette prééminence sociale était surtout perceptible d'un point de vue interne à l'association [365]. En revanche, cette distinction pouvait paraître illusoire à l'extérieur du collège.

Si l'existence de magistratures organisées au sein d'une hiérarchie collégiale répondait d'abord à la nécessité d'administrer ces collectivités, dans la documentation épigraphique le caractère hiérarchique des collèges était accentué à dessein dans une stratégie de recherche du prestige : les responsabilités constituaient en effet pour les *collegiati* une matière pour la construction d'un prestige personnel. Les carrières municipales réservées aux élites définis-

363. [Tran, 2006], p. 108-109.

364. Le tableau 10 (p. 117–118) présente une vue synthétique de l'ensemble des membres d'associations et de leurs responsabilités collégiales. Le nom des sévirs augustaux apparaît en caractères gras. Les personnages ayant reçu une dignité collégiale sont marqués d'un astérisque. Les *collegiati* sont classés par collège, les associations informelles suivant les collèges proprement dits.

365. Sur le rôle des titres collégiaux dans la construction du prestige des *collegiati* et le rapport complexe entre magistratures et rang social, voir [Tran, 2006], p. 139-174.

Table 10 – Les membres d'associations artisanales et leurs responsabilités collégiales

Sex. Publicius Antenor [227]	*Centonarius*	Aix-en-Provence
C. Valgius Victorinus [228]	*Centonarius*	Aix-en-Provence
T. Craxxius Severinus* [312]	*Centonarius* *Magister centonariorum*	Tresques
[Iulius —]* [325]	*Centonarius* *Curator (?) centonariorum* *et decurialis (?)*	Divajeu
Toutius Incitatus* [375]	*Centonarius honoratus* *Nauta* *Negotiator frumentarius*	Lyon
[—] **Attalus** [376]	*Centonarius* *Nauta* *Negotiator seplasiarius*	Lyon
C. Rusonius Myron* [318]	*Centonarius honoratus* *sagarius corporatus*	Lyon (Saint-Romain-en-Gal)
C. Rusonius Secundus [318]	*Sagarius (corporatus ?)*	Lyon (Saint-Romain-en-Gal)
C. Latinius Reginus [374]	*Sagarius Luguduni*	Lyon
[C]o[rne]lius Phoenix [231]	*Faber*	Apt
C. Cas[sius] Venust[us]* [242]	*Faber* *Magister fabrorum*	Béziers
Attius Saturninus* [323]	*Faber* *Magister fabrorum*	Vienne
Cassius [—]tianus* [323]	*Faber* *Magister fabrorum*	Vienne
Apriclius Priscianus* [361]	*Faber* *Honor quaestorius* *Exsercens artem cretariam*	Lyon
Pervincius Stabilis [421]	*Faber*	Mayence
C. Iulius Po[—]* [232]	*Faber Navalis* *Curator fabrum naualium*	Arles
Caecilius Niger [233]	*Faber Navalis*	Arles
L. Aventinius Avitianus* [234]	*Faber Tignuarius* *Magister fabrorum tignuariorum*	Arles
Q. Candidius Benignus [235]	*Faber Tignuarius*	Arles
T. Flauius Titus [236]	*Faber Tignuarius*	Arles
L. Iulius Augustalis [237]	*Faber Tignuarius*	Arles
Pompeius Lucidus [238]	*Faber Tignuarius*	Arles
C. Publicius Bellicus* [239]	*Faber Tignuarius* *Magister fabrorum tignuariorum*	Arles
Porcius Filetus [311]	*Faber Tignuarius*	Saint-Hippolyte-de-Montaigu
Vireius Vitalis [364]	*Faber Tignuarius* *Ars fabricae ferrariae*	Lyon

Caesonius Nico [365]	*Faber Tignuarius*	Lyon
C. Primius Secundus *[366]	*Faber Tignuarius* *Omnibus honoribus functus* Patron des *fabri tignuarii* *Nauta* Préfet des Nautes Curateur du corps des sévirs	Lyon Lyon
M. Primius Secundianus* [367]	*Faber Tignuarius* *Nauta* *Negotiator muriarii* Curateur du corps des sévirs	
M. Sennius Metilus* [368]	*Faber Tignuarius* *Negotiator corporis splendidissimi cisalpinorum et transalpinorum* *Praefectus* du corps des *negotiatores*	Lyon
Q. Vetinius Verus [404]	*Faber Tignuarius*	Cologne
[—Ru]finus[—] [409]	*Faber Tignuarius* (?)	Baden-Baden
Camillius Polynices [425]*	*Faber Tignuarius* *Omnibus honoribus functus* *Aurifex*	Amsoldingen
Camillius Paulus [425]	*Faber tignuarius* *Aurifex*	Amsoldingen
Genialius Optatus [436]	*Faber Tignuarius*	Francfort-sur-le-Main
[—] [439]*	*Faber Tignuarius* *Magister fabrorum tignuariorum*	Castellane
Illiomarius Aper [373]	*Utricularius* *Lintiarius*	Lyon
Maximus [230]	*Cuparius*	Rochemaure
Q. Vedius Silvanus [342]	*Marmorarius*	Siradan
Natalis [53]	*Officinator*	Saint-Béat
Martialis [53]	*Officinator*	Saint-Béat
Sintus [53]	*Officinator*	Saint-Béat
Ianuaris [351]	*Manupretiarius Burarius*	Saintes
Leo [358]	*Aerarius*	Entrains-sur-Nohain
Marcianus [358]	*Aerarius*	Entrains-sur-Nohain
Rusticus [399]	*Sutor* (?)	Nimègue
Sex. Iulius Valentinus [240]	*Lapidarius Almanticensis*	Arles
D. Sallustius Acceptus [327]	*Opifex Lapidarius*	Vaison-la-Romaine
Vittalis [410]	*Lapidarius*	Baden-Baden
[—]ius Servandus [403]	*Pistor*	Cologne

saient en cela un horizon de référence et un modèle dans la construction des sociétés collégiales. L'usage d'un vocabulaire issu de l'administration publique au sein des collèges en témoigne bien. De même que les magistratures servaient le prestige et l'honorabilité des membres des classes supérieures, l'exercice de charges au sein d'une association apportait à des individus plus modestes un sentiment de promotion personnelle et de distinction sociale, et l'accès aux honneurs marquait leur supériorité au sein des rangs du collège. Non seulement, l'exercice des magistratures était mentionné dans les inscriptions mais, de plus, dans une stratégie de publicité, « certains *collegiati* [eurent] tendance à accentuer le caractère fragmenté des hiérarchies mises en place en multipliant, si l'on ose dire, les barreaux de ces échelles[366] ». C'est un phénomène patent lorsque les membres d'associations se présentent d'abord comme simple *collegiatus* avant d'énumérer les titres obtenus au sein du collège : il ressort d'une telle présentation un effet d'accumulation et un sentiment de promotion sociale[367]. En outre, ce choix a aussi pour effet de donner pleinement sa valeur au statut de *collegiatus* qui apparaît comme le premier échelon d'une carrière qui n'est pas accessible à tous. Ce phénomène est particulièrement visible à Lyon et à Arles.

Les dignités collégiales marquaient-elles une supériorité sociale réelle ? Oui et non[368]. La question du rapport entre la hiérarchie sociale et la hiérarchie collégiale est complexe. Il faut d'abord souligner le fait que la portée sociale des magistratures variait d'un collège à l'autre en raison de leurs importances inégales. Il était naturellement plus facile d'accéder aux honneurs d'un collège comptant peu de membres : la distance sociale entre un simple *collegiatus* et un magistrat pouvait alors être très faible dans les petites associations. Nous ignorons cependant les effectifs des collèges gallo-romains. Ensuite, l'importance accordée au principe d'ancienneté montre que la corrélation entre rang collégial et rang social doit être relativisée. Toutefois, l'exercice d'une magistrature exige des ressources économiques supérieures à celles attendues d'un simple *collegiatus* : tous les membres ne pouvaient donc accéder aux dignités pour des raisons financières. À l'image des magistrats municipaux dans les cités romaines, les magistrats de collèges devaient posséder les ressources nécessaires à l'exercice de leur charge. En effet, l'évergétisme *ob honorem* se pratiquait aussi dans les associations et des conduites de dons étaient attendues des magistrats. Nous savons peu de choses de l'existence de sommes honoraires à verser à l'obtention d'un honneur, toutefois la formule *redempto sibi honore quaestorio* utilisée par l'artisan Apriclius Priscianus paraît témoigner sans détour de la vénalité des charges au sein du collège des charpentiers lyonnais [361]. S'il paraît impossible d'affirmer que les dignitaires de collèges étaient plus aisés que les simples *collegiati*, il est certain que les frais

366. [Tran, 2006], p. 148. Sur l'accumulation de prestige, voir également p. 156 *sqq.*
367. Voir les inscriptions de Lucius Aventinius Avitianus [234], C. Publicius Bellicus [239], C. Iulius Po[—] [232], Apriclius Priscianus [361], C. Primius Secundus [366], M. Primius Secundianus [367], M. Sennius Metilus [368], Camillius Polynices [425].
368. Pour une réflexion sur la relation entre rang collégial et rang social, voir [Tran, 2006], p. 164-173.

qu'ils engageaient dans la vie associative étaient plus élevés et donc que le vivier de recrutement des magistrats se limitait aux *collegiati* pouvant assumer les dépenses nécessaires. Il existait donc bien une certaine correspondance entre la position socio-économique et le rang, bien qu'elle soit complexe à évaluer.

Parmi les 49 *collegiati* de notre corpus, 15 furent promus à une dignité, parmi lesquels 14 au sein d'une organisation artisanale (TAB. 10, p. 117–118)[369]. C'est un chiffre assez important qu'explique bien la plus grande visibilité épigraphique dont bénéficiaient les dignitaires de collèges en raison de leur prééminence sociale. Toutefois, on remarque que les simples *collegiati* accédaient également à l'épigraphie quoiqu'en moindres proportions. Tous les dignitaires connus appartiennent aux corps officiels reconnus par les autorités municipales : *centonarii, fabri, fabri tignuarii, fabri nauales*. Nous ne savons rien de la hiérarchie au sein des organisations se désignant par un nom de métier au pluriel : certaines ne sont d'ailleurs peut-être pas des structures pérennes mais des associations ponctuelles d'artisans dans un contexte funéraire ou votif. Certains magistrats précisent le nom de la charge à laquelle ils furent promus : on dénombre six *magistri*[370], deux curateurs[371], un *decurialis* (?)[372], un questeur[373]. Le terme d'*honoratus* qui qualifie les centonaires Toutius Incitatus [375] et C. Rusonius Myron [318] pouvait renvoyer à des réalités diverses selon les collèges, mais il semble que le terme désignait ici d'anciens dignitaires, ayant accompli un *honos*[374]. Le terme est alors moins précis quant à la nature de la charge revêtue.

Au sein du groupe des artisans *honorati*, quelques-uns se distinguent davantage encore par l'exercice de plusieurs magistratures au sein du même collège. C'est notamment le cas de ceux qui se disent *omnibus honoribus functus*, affirmant par là avoir accompli l'ensemble du cursus collégial : ainsi, Camillius Polynices à Amsoldingen [425] et C. Primius Secundus à Lyon [366] gravirent tous les échelons de la hiérarchie des honneurs et parvinrent au sommet de la pyramide des *fabri tignuarii*. L'anonyme [Iulius —] [325] fut peut-être curateur et *decurialis* des centonaires à Divajeu mais la restitution de l'épitaphe incomplète de son fils Iulius Decoratus n'est pas pleinement assurée.

Ensuite, l'exercice de magistratures au sein de plusieurs collèges est un autre signe de distinction sociale : seul C. Primius Secundus [366] se trouve dans cette situation car il fut également curateur du collège des sévirs. Or, c'est un fait notable qui montre que le prestige de

369. Les individus ayant exercé un honneur sont marqués d'un astérisque.
370. Il s'agit du titre le plus fréquent : [312], [242], [323], [239], [439]
371. [325] ?, [232]. C. Primius Secundus [366] et M. Primius Secundianus [367] furent quant à eux curateurs du corps des sévirs.
372. [325] ?
373. [361].
374. [Waltzing, 1900], I, p. 357 n. 1 et p. 366-367 ; [Tran, 2006], p. 142 *sqq.* Dans certains collèges les *honorati* constituaient une véritable entité dotée de prérogatives institutionnelles. Dans d'autres, le terme ne désignait qu'un *collegiatus* « honoré ».

ce personnage ne se limitait pas au cercle d'un seul collège. Sa distinction sociale s'exprimait au contraire au sein de plusieurs cercles : il est peut-être l'un des rares *collegiati* dont la supériorité sociale n'était pas limitée aux rangs de l'association.

2.2.3 Patronat et préfecture de collège

C. Primius Secundus se démarque de nouveau du reste des *collegiati* par le fait qu'il fut désigné patron du collège des *fabri tignuarii* et préfet des nautes [366], deux titres bien plus prestigieux encore que les dignités collégiales. Les collèges se dotaient en effet de patrons qui jouaient à la fois le rôle de protecteurs et de bienfaiteurs. Or, ceux-ci étaient ordinairement recrutés parmi des personnalités extérieures aux collèges, appartenant aux élites municipales et impériales, parfois issues des ordres équestre et sénatorial [375]. Plus rarement, les *collegiati* devenaient eux-mêmes patrons de leurs collèges au terme d'une ascension sociale manifeste. Le prestige et la supériorité économique et sociale de ces personnages étaient indiscutables. H. L. Royden suggère que cet honneur pouvait venir récompenser à titre extraordinaire les bienfaits procurés au collège.

La nature du titre de préfet revêtu par C. Primius Secundus, préfet des nautes, et par M. Sennius Metilus [368], préfet du *corpus splendidissimum negotiatorum cisalpinorum et transalpinorum*, est plus énigmatique. Les *praefecti collegii* auraient été nommés par l'autorité publique pour exercer une forme de tutelle sur le collège ; la compréhension du rôle des *praefecti* repose toutefois surtout sur la documentation concernant les *praefecti collegii fabrum*, fonction qui fut parfois confondue avec celle des *praefecti fabrum* de rang équestre [376]. Si la nature exacte de cette fonction demeure indéterminée, il apparaît que le profil sociologique des *praefecti collegii* était proche de celui des patrons : choisis parmi les classes supérieures de la cité, « sous le rapport de la condition sociale, ils ressemblaient aux patrons [377] ». Ces deux personnages constituent donc l'élite des *collegiati* et des hommes de métier de notre corpus.

2.2.4 Les appartenances collégiales multiples

À la multiplication des échelons collégiaux s'ajoute dans les inscriptions des *collegiati* un second effet d'accumulation naissant de l'énonciation des multiples affiliations de certains hommes de métier. Un nom de métier complétait parfois ces énumérations amplifiant l'impression d'accumulation. Si une adhésion collégiale nécessitait une position économique suffisante, les affiliations multiples supposaient à plus forte raison une bonne aisance financière. Dans notre corpus, six artisans se distinguent par leur adhésion à deux associations professionnelles : C. Rusonius Myron *centonarius* et *sagarius corporatus* [318], Toutius Incitatus [375]

375. [Waltzing, 1900], I, p. 440-442 ; [Royden, 1988], p. 15.
376. [Waltzing, 1900], I, p. 352-355 ; [Royden, 1988], p. 16-17.
377. [Waltzing, 1900], I, p. 353.

et [—] Attalus [376], *centonarii* et nautes, C. Primius Secundus [366] et son fils M. Primius Secundianus [367], *fabri tignuarii* et nautes, et enfin M. Sennius Metilus [368], *faber tignuarius* et membre du *corpus splendidissimum negotiatorum cisalpinorum et transalpinorum*. De surcroît, les *Primii* père et fils cumulent une troisième adhésion collégiale par leur appartenance au collège des anciens sévirs augustaux [378].

2.2.5 Les associations les plus prestigieuses

Nous posions en préambule la question suivante : quelles associations artisanales paraissent avoir recruté dans les plus hauts rangs de la plèbe urbaine ? La présence de magistrats n'est pas significative sur ce point car les honneurs collégiaux répondaient en premier lieu à la nécessité d'administrer ces groupes et toutes les associations étaient susceptibles de se doter de magistrats. Le cumul d'affiliations en revanche est plus révélateur quant à la position socio-économique des membres. Deux organisations artisanales se distinguent particulièrement : le collège des *fabri tignuarii* et celui des *centonarii*. Toutefois, le critère le plus éloquent dont nous disposons quant à la situation sociale des *collegiati* est sans doute l'exercice du sévirat augustal. Neuf sévirs augustaux appartenaient à une association, soit plus de la moitié des sévirs de notre corpus. D'après leur répartition au sein des différents collèges, il semble que l'association artisanale la plus prestigieuse était le collège des centonaires. Cinq sévirs appartenaient au collège des centonaires : Sex. Publicius Antenor [227], C. Valgius Victorinus [228], Toutius Incitatus [375], [—] Attalus [376] et C. Rusonius Myron [318]. Enfin, un sixième, C. Rusonius Secundus [318], était également un professionnel du textile, membre du collège des *sagarii*. Le reste des sévirs appartenait au corps des charpentiers : Caesonius Nico [365], C. Primius Secundus [366] et M. Primius Secundianus [367]. Les *fabri tignuarii* semblent donc aussi avoir été un corps prestigieux, recrutant des *collegiati* de rang plus élevé que les *fabri* ou les *fabri nauales*, et à plus forte raison que les associations informelles désignées par un nom de métier au pluriel. En revanche, les charpentiers paraissent avoir bénéficié d'un prestige un peu moindre que les centonaires. L'implication des *centonarii* dans des activités commerciales pourrait expliquer leur relative éminence sociale par rapport aux *fabri tignuarii*.

2.3 La signification économique et sociale des métiers multiples

Le profil professionnel de certains artisans se caractérisait par un cumul de noms de métier et/ou d'affiliations collégiales. Le pendant iconographique de cette pratique se retrouve dans une certaine mesure dans la multiplication des scènes de métier sur un même monument, plutôt caractéristique des monuments de Gaule Belgique, de la cité des Sénons ou des Lingons. Or,

378. À propos des métiers et des appartenances collégiales multiples, voir *infra*, partie 2.3, p. 122 et 5.1.2, p. 342 *sqq.*

le cumul des appellations professionnelles pouvait être le signe de la supériorité économique et sociale de certains artisans : il témoignait en effet d'un statut de travail particulier réflétant une situation sociale plus élevée [379]. À Ostie, par exemple, ce phénomène caractérise en particulier les dignitaires du collège des *fabri tignuarii* [380].

Nous distinguons trois cas de figure : la mention d'une double adhésion à des associations professionnelles (accompagnée ou nom d'un nom de métier en sus), la mention d'une seule affiliation collégiale et d'un nom de métier, l'évocation d'activités professionnelles diverses en dehors de tout contexte collégial.

Six *collegiati* appartenaient à deux collèges professionnels distincts, mentionnant parfois en outre leur implication dans un négoce précis. Toutius Incitatus [375] et [—] Attalus [376] se disaient à la fois *centonarii* et nautes, C. Primius Secundus [366] et son fils M. Primius Secundianus [367] appartenaient aux corps des *fabri tignuarii* et des nautes, et enfin M. Sennius Metilus [368] était *faber tignuarius* et membre du *corpus splendidissimum negotiatorum cisalpinorum et transalpinorum*.

Les activités mises en avant étaient parfois très proches comme dans le cas de C. Rusonius Myron [318], *sagarius corporatus* et *centonarius*, ou complémentaires : ainsi, outre leur statut de nautes, M. Primius Secundianus se qualifiait de marchand de saumure, Toutius Incitatus de marchand de blé tandis qu'[—] Attalus travaillait dans le commerce de parfums. Ces cumuls d'activités complémentaires mais éloignées suggèrent un statut de travail particulier caractérisé par un rapport plus distancié au métier de la part de ces artisans, qui n'assumaient assurément pas – ou plus – eux-mêmes les petites besognes manuelles et quotidiennes, déléguées à une main-d'œuvre libre ou servile. La possession d'esclaves permettait en effet de s'investir simultanément dans des activités différentes, qu'elles soient complémentaires ou non [381]. Des personnages comme Toutius Incitatus, M. Primius Secundianus ou [—] Attalus qui cumulaient chacun un négoce spécifique et un statut de naute ne peuvent être identifiés à des bateliers mais étaient bien plutôt des armateurs fluviaux supervisant le commerce et le transport de certaines marchandises [382]. Par analogie à notre économie moderne, ce modèle correspondrait à la concentration verticale qui consiste pour une entreprise à se développer vers des activités distinctes mais complémentaires, situées en amont ou en aval de la chaîne de production et de distribution.

Le lien entre les activités de naute et de *faber tignuarius* ou de *centonarius*, d'une part,

379. Sur la relation entre cumul de métier et statut de travail, voir [Tran, 2006], p. 102-110 ; [Tran, 2013c], p. 1008 *sqq.* ; [Tran, 2017], p. 120-123. Nous reviendrons en détail sur le statut de travail de ces grands entrepreneurs, l'enjeu de cette partie sera de souligner la relation entre cumul de métier, statut de travail et rang social et de mettre en évidence les artisans de notre corpus qui se distinguent par ce critère.
380. [Tran, 2017], p. 120.
381. [Tran, 2013c], p. 1006 et 1008-1009 ; [Tran, 2017], p. 120-123.
382. [Tran, 2006], p. 103-104.

et entre les activités de *faber tignuarius* et de *negotiator*, d'autre part, paraît moins évident et ne s'explique qu'à travers le choix opéré par ces artisans d'opter pour une diversification de leurs activités économiques. Ceux-ci employaient alors une importante dépendance affectée aux petites tâches artisanales et commerciales tandis qu'ils se chargeaient de veiller à distance au bon déroulement matériel de l'ensemble de ces activités et de superviser l'affectation de la main-d'œuvre. Ainsi, N. Tran constate que le principal point commun entre les différentes activités de certains *fabri tignuarii* d'Ostie résidait « dans l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse, sans grande qualification technique et en grande partie servile [383] ». Ces *collegiati* n'étaient pas – ou plus – des maîtres artisans mais des entrepreneurs qui affectaient, au gré des opportunités, leur main-d'œuvre à des activités diverses. La multiplication des noms de métier possédait donc une signification économique et sociale importante : elle reflétait l'ampleur des affaires brassées par ces personnages et leur éminence au sein du monde du travail. Tous ces personnages étaient de grands entrepreneurs.

Si la multiplication des noms d'activités ne se limitait pas à la sphère collégiale, l'appartenance à des associations de métier constituait une opportunité économique particulière pour les entrepreneurs optant pour une diversification de leurs activités. Comme le souligne N. Tran, au-delà de leur dimension communautaire bien apparente dans la documentation, ces organisations « assuraient une mise en relation des professionnels, particulièrement utile sur le plan économique. (...) Les collèges devaient notamment permettre à l'offre et à la demande de se rencontrer facilement, car ils mettaient des propriétaires d'esclaves en contact avec des professionnels susceptibles d'en louer [384] ».

Ensuite, cinq artisans faisaient part dans leur épitaphe de leur appartenance à un collège professionnel tout en précisant la nature exacte de leur métier. Le forgeron Vireius Vitalis [364], expert dans l'*ars fabricae ferrariae*, appartenait ainsi au corps des *fabri tignuarii* lyonnais, tandis que les *fabri* lyonnais comptaient parmi eux Apriclius Priscianus [361], professionnel de l'argile. À Amsoldingen chez les Helvètes, les *fabri tignuarii* Camillius Polynices et Camillius Paulus exerçaient quant à eux la profession d'orfèvre [425]. L'utriculaire Illiomarius Aper [373] se qualifiait quant à lui de *lintiarius*.

On ne peut faire les mêmes remarques que précédemment sur le statut de travail de tous ces personnages. Le cumul d'un qualificatif professionnel collégial et d'un nom de métier ne traduisait pas dans tous les cas un cumul d'activité. Ainsi, les *fabri* accueillaient sans doute des artisans de toutes spécialités, la présence d'un travailleur de l'argile parmi eux n'est donc pas surprenante et ne témoigne pas d'un cumul d'activités. Ensuite, la présence d'artisans du métal (forgerons ou orfèvres) dans le collège des *fabri tignuarii* ne nous paraît quant à elle pas

383. [Tran, 2017], p. 122. Voir également [Tran, 2013c], p. 1008.
384. [Tran, 2017], p. 123.

nécessairement significative d'un cumul de métiers. L'absence d'un collège spécialisé ayant pu accueillir les orfèvres d'Amsoldingen, le prestige et l'attrait de ce corps, une tradition familiale, le recrutement d'hommes de métier aux spécialités diverses parmi les charpentiers ou encore une certaine complémentarité du métier de Vitalis avec l'artisanat du bâtiment constituent autant de raisons justifiant leur présence parmi les *tignuarii*. Il ne nous semble pas nécessaire de comprendre cela comme la manifestation d'un statut de travail particulier, d'autant plus que Vireius Vitalis est décédé très jeune. En revanche, il ne paraît pas invraisemblable que l'utriculaire Illiomarus Aper se soit impliqué dans des activités complémentaires en se chargeant de la production, du commerce et du transport terrestre de produits de lin.

Seul un artisan cumulait deux noms de métier en dehors de tout contexte collégial : il s'agit de Iulius Victor *cuparius* et *saccarius* de Trèves [393]. Ces deux professions renvoyaient certainement à la fabrication d'équipements liés à l'activité viticole, des tonneaux (*cupa*) et des chausses pour filtrer le vin (*saccum*)[385]. Ces deux métiers étaient donc vraisemblablement complémentaires bien qu'ils fissent appel à la maîtrise de savoir-faire différents dans le travail du bois et des matières textiles.

Le programme iconographique de certains monuments suscite parfois aussi un effet d'accumulation à travers le nombre de scènes figurées. Mais, malgré la diversité des scènes, ces monuments ne témoignent pas toujours d'un cumul d'activités. Ainsi l'iconographie associe parfois des scènes de vente (ou de comptes) et de production que l'on peut aisément comprendre comme les différentes facettes d'un même métier : à la scène de découpe d'un bœuf fait pendant une scène de comptes sur un monument dijonnais [199], tandis qu'une scène de vente complète la confection d'écheveau sur un monument de Saintes [59]. Les monuments associent parfois différentes activités productives appartenant à une même chaîne opératoire de transformation : un monument sénonais superpose ainsi une scène de tonte de drap avec la représentation d'un foulon à l'ouvrage.

Mais, dans quelques cas, l'iconographie funéraire permet elle aussi à travers la multiplication des scènes de métier de laisser entrevoir la diversité des affaires brassées par certains artisans. Le monument le plus emblématique de cette série est celui d'un *pistor* et *materiarius* messin, pour reprendre le titre d'un article de J.-Cl. Béal, qui définit à partir du monument de ce professionnel anonyme le profil de l'investisseur multiple[386] : il s'agirait ici pour l'archéologue d'un couple d'investisseurs avisés ayant choisi de diversifier leur portefeuille en s'impliquant dans des secteurs artisanaux qui ne sont pas complémentaires, la meunerie et

385. À propos de ce métier, voir 4.5.3.5, p. 295.
386. [Béal, 1996b], en part. p. 90-91 et [Béal, 2000], p. 155. Ces noms de métiers sont un jugement moderne : le monument n'est pas inscrit.

l'exploitation du bois [155]. Si la notion d'investisseur apparaît ici anachronique, le monument reste néanmoins susceptible de représenter le cumul par un même homme de métier d'activités indépendantes touchant à la meunerie et à l'artisanat du bois. À travers ces deux secteurs, on retrouve une configuration proche de ce que l'on a pu observer à Lyon ou à Ostie avec l'association de deux activités requérant une main-d'œuvre importante et peu qualifiée.

Ce monument témoigne du fait qu'il existait vraisemblablement, en dehors des collèges lyonnais, des artisans bénéficiant d'un statut de travail particulier, ayant investi dans des secteurs productifs diversifiés qu'ils géraient à travers l'emploi de main-d'œuvre.

Deux autres monuments pourraient se placer également dans cette catégorie : le tombeau d'un couple rémois anonyme figure une scène de découpe de tissu et une scène énigmatique de préparation d'une matière au pilon et au mortier dont il est impossible d'être assuré qu'elle avait un lien avec le secteur textile [170]. Enfin, à Arlon, trois scènes sont juxtaposées dans la partie inférieure d'un monument funéraire : une scène de tissage, une scène de transport, et peut-être une scène de préparation d'argile ou de mortier [177].

Les artisans exerçant plusieurs activités appartenaient assurément à la frange supérieure des travailleurs. Leur capacité d'investissement dans des activités diverses suggère une aisance financière notable. D'une cité à l'autre, le rang social de ces personnages était peut-être variable : le rang des *collegiati* lyonnais dont certains étaient sévirs voire patron de collège était peut-être supérieur à celui d'un Iulius Victor ou du meunier messin anonyme, mais tous jouissaient sans doute d'une relative prééminence dans le monde du travail et dans leur cité. Leur statut de travail n'est pas vraiment celui des hommes de métier mais un statut socialement supérieur. Comme le note N. Tran, ces artisans peuvent être rapprochés, dans une certaine mesure, de la catégorie des « affairistes » décrits par J. Andreau à propos des manieurs d'argent [387]. Situés entre les hommes de métier, « à l'arrière de l'autobus politique [388] », et les financiers amateurs des aristocraties, ils appartenaient à une catégorie intermédiaire de la société qui se rapprochait des élites par leur fortune et leur mode de vie sans y appartenir par leur statut. Nos élites artisanales appartenaient assurément aux franges très inférieures

387. [Andreau, 1985], p. 405-406 ; [Andreau, 2001] p. 101-106 ; [Tran, 2006], p. 107-108.

388. [Andreau, 1985], p. 375 n. 5, p. 378, p. 389, p. 405. L'expression utilisée par J. Andreau, est empruntée à J. d'Arms qui cite lui-même les mots de W. R. Connor dans son compte rendu de *The Ancient Economy* : voir [D'Arms, 1981], p. 15 et n. 51. L'expression renvoie à la supposée petitesse sociale des manieurs d'argent selon Finley et pose la question de l'implication des élites politiques (sénateurs, chevaliers, décurions pour les sociétés provinciales) dans les activités financières mais aussi commerciales ou productives. La thèse d'une absence d'implication des aristocrates est remise en question par J. Andreau et J. d'Arms. J. Andreau souligne notamment la diversité du statut social des financiers, dont certains étaient des aristocrates occupant le devant de la scène politique. Il montre en outre le rôle de catégories intermédiaires de la population qui brassaient des affaires plus amples que les hommes de métier et « jouissaient d'un plus grand prestige social et politique ». [Andreau, 2001] p. 102. Aristocrates et affairistes étaient deux catégories de financiers « à l'avant de l'autobus politique » qu'il importe de bien distinguer. [Andreau, 1985], p. 407.

de ces milieux d'affaires, mais, comme ces hommes d'affaires, ils se distinguaient à la fois des hommes de métier par leur pratique de l'activité artisanale et des élites par leur statut social : ils « semblent avoir en commun une position relative, leur position intermédiaire, dans la hiérarchie économique [389] ».

En dehors des quelques entrepreneurs du Nord-Est des Gaules qui cumulaient plusieurs activités productives, il est remarquable que toutes les autres attestations de cumul des Gaules romaines se trouvaient non seulement dans le milieu des *collegiati* lyonnais mais aussi dans le milieu des négociants et des nautes. Il apparaît donc que la catégorie supérieure des artisans de notre corpus était en réalité des transporteurs et des négociants ayant diversifié leurs activités économiques en ouvrant leurs affaires aux secteurs artisanaux. Cela paraît révéler l'infériorité relative de la position économique et sociale des artisans dans le monde des métiers urbains.

2.4 Des artisans évergètes ?

De la position occupée dans un système social et économique donné découle un ensemble de rôles : le statut détermine ce que l'individu est en droit d'attendre de la société et ce que la société attend de lui. Ainsi, dans la société romaine attend-on des individus les plus fortunés des conduites de dons. L'évergétisme constitue en effet un trait fondamental de la culture antique. Il désigne pour P. Veyne « le fait que les collectivités (cités, collèges...) attendaient des riches qu'ils contribuassent de leurs deniers aux dépenses publiques [390] ». À la fois spontanées et fruit d'une contrainte informelle, les conduites évergétiques étaient selon ce chercheur l'expression d'un sentiment de supériorité sociale de la part des notables [391].

Une douzaine d'inscriptions présentent des bienfaits ou des conduites de dons de la part d'artisans. Nous présenterons dans un premier temps ce dossier épigraphique en interrogeant systématiquement le contexte des largesses observées. Ces libéralités étaient-elles individuelles ou collectives ? Quels en étaient les destinataires ? Prenaient-elles place dans un contexte public ou privé ? Quelle était la nature de ces bienfaits ? Dans un second temps, nous exploiterons les résultats obtenus afin de cerner le profil de l'artisan évèrgète et de mettre en évidence ce que nous apprennent les conduites évergétiques des artisans sur leur rang social.

2.4.1 Les conduites de dons opérées par des artisans

Les dons des artisans concernaient le financement de bienfaits divers. Malheureusement toutes les inscriptions ne sont pas aussi précises quant à la nature du don. En outre, nous pouvons regretter l'aspect fragmentaire de certaines des inscriptions de ce dossier qui n'ont

389. [Tran, 2006], p. 107-108.
390. [Veyne, 1976], p. 20. Pour une définition de l'évergésie, voir en particulier p. 20-22.
391. [Veyne, 1976], p. 232.

pas conservé des informations cruciales. Dans l'ensemble, les conduites de dons semblent se classer en trois groupes inégaux : les actes édilitaires, le financement d'offrandes votives et le don d'argent.

Trois inscriptions au moins commémorent le financement d'une construction par des artisans ou une association d'artisans. Une inscription de Lyon célèbre un acte évergétique de la part des centonaires de la ville [377]. L'objet de la dédicace est la restauration de places (*loca*) que Iulius Ianuarius avait données à la cité, sous la curatèle du sénateur Fulvius Aemilianus. Nous savons grâce à une inscription aujourd'hui perdue que l'édile Iulius Ianuarius avait offert 500 places de cirque[392], la restauration concernait donc assurément ce monument. A. Allmer et P. Dissard, suivis par J.-P. Waltzing, proposaient de dater la reconstruction de ces places après le sac de la ville par les armées de Septime Sévère[393]. Or, si l'on se fie aux rédacteurs de la *Prosopographia Imperii Romani* en identifiant ce *curator* de la colonie, Fulvius Aemilianus, avec un personnage ayant effectué sa carrière sous Marc-Aurèle et Lucius Verus, il paraît plus judicieux de remonter la date de l'inscription d'au moins une décennie[394]. Depuis Mommsen, ce sénateur est identifié par les historiens avec L. Fulvius Gavius Numisius Petronius Aemilianus, dont la carrière nous est connue par une autre inscription lyonnaise[395]. Il fut questeur et préteur sous le règne commun de deux empereurs et *curator rei publicae coloniae Lugudunensium*, ce qui justifie son intervention ici. Les deux rescrits de Marc-Aurèle à l'attention d'un Fulvius Aemilianus laissent supposer que le règne commun dont il est question est celui de Marc-Aurèle et de Lucius Verus (161-169), et non celui de Septime Sévère et de Caracalla comme le proposaient A. Allmer et P. Dissard à la lumière d'une inscription de *Casilinum*[396]. Cet hommage découvert en Campanie fut dédié par les *Lugdunenses* à leur patron, L. Fulvius Gavius N[umisius —] Aemilianus, dont l'énoncé de la carrière indique qu'il fut choisi par Sévère Alexandre *ad [dilect(um) habend(um)] per regionem Tra[nspadanam]*[397]. Si ce personnage semble avoir été lui aussi très lié avec la colonie de Lyon, l'important fossé chronologique entre les carrières de ces deux *Fuluii Aemiliani* rend difficile leur identification à un même individu et invite plutôt à les considérer comme des parents, peut-être le père et le fils. La reconstruction des places de théâtre par les centonaires serait intervenue au cours de la carrière du *curator* Fulvius Aemilianus, donc probablement avant le sac de la ville par Septime Sévère et sous le règne de Marc-Aurèle. Si deux acteurs interviennent dans la restauration de ces places, le clarissime Fulvius Aemilianus et les centonaires, la formule *suo impendio resti-*

392. *CIL*, XIII, 1919 (Lyon) : *Loca n(umero) D (quigenti) in circ(o) / Sex(tus) Iul(ius) Ianuarius / aedil(is) dat.*
393. [Allmer et Dissard, 1892], p. 123-125 ; [Waltzing, 1900], II, p. 188.
394. PIR^2 F 541 ; [Liu, 2009], p. 47.
395. *CIL*, XIII, 1806 (Lyon) ; PIR^2 F 541
396. *Frag. Vat.* 189, 210. [Allmer et Dissard, 1892], p. 121.
397. PIR^2 F 540 ; *CIL*, X, 3856 (*Casilinum*).

tuerunt exprime sans ambiguïté la générosité des *collegiati*. Il ne fait pas de doute que cet acte évergétique intervenait dans la sphère publique. Le bienfait s'adresse explicitement à la cité toute entière car il s'agit des places que l'ancien édile avait données à la *res publica*. La portée de l'évergésie est donc très large et, pour cette raison, cette inscription tient une place tout à fait exceptionnelle au sein de ce dossier. À l'exception d'une fondation d'Alba mais qui n'est pas une fondation publique, il s'agit de la seule conduite évergétique menée à titre collectif par l'ensemble d'un collège [398].

Nous avons également conservé quelques dédicaces de construction mentionnant des artisans, qui sortent ainsi de l'anonymat grâce à leur générosité. Dans quel cadre s'insèrent ces donations individuelles et quelle fut leur portée ?

Dans la cité de Béziers, le *magister* des *fabri*, C. Cassius Venustus, fit don d'un pavement en marbre et d'un revêtement mural de deux pieds [242]. La formule *d(e) su(o) [d(edit)]* qui conclut le texte exprime explicitement le rôle d'évergète joué par Venustus qui finança les travaux de ses deniers : cette formule épigraphique classique permet de bien faire valoir la générosité du bienfaiteur. La précision du matériau utilisé pour le sol, le marbre, souligne également l'importance de la dépense de Venustus qui opta pour un matériau coûteux et prestigieux. Cette inscription est particulièrement précieuse pour les informations qu'elle apporte quant aux largesses de ce personnage : nous connaissons en effet la nature de la construction, le type de matériau utilisé pour le sol et les dimensions du revêtement mural. Toutefois, nous ignorons à quel type d'espace étaient destinés ces éléments de construction. Or, la réponse à cette question est décisive pour comprendre à quelle partie de la population s'adressait le don. Trois options peuvent être envisagées : il pourrait s'agir de l'aménagement d'un espace civique, cultuel ou associatif. L'embellissement du lieu de réunion du collège des *fabri* nous paraît l'hypothèse la plus vraisemblable. La qualité de l'évergète, un *magister fabrorum*, plaide en faveur de cette hypothèse mais c'est principalement – comme nous le verrons – l'absence de parallèle avéré d'une conduite évergétique publique menée à titre individuel par un artisan qui nous incite sérieusement à y voir une donation dans un contexte collégial. Les évergésies des *collegiati*, et en particulier des magistrats de collèges, dans le cadre de la vie associative sont quant à elles bien attestées [399]. Ce texte pourrait alors être à verser au dossier des inscriptions concernant les édifices associatifs. L'archéologie biterroise ne permet malheureusement pas d'approfondir la question de la présence d'un espace collégial à Béziers : aucun local associatif ne semble avoir été identifié comme tel pour le moment parmi les vestiges de la ville romaine [400].

398. Notons toutefois qu'à Nimègue, une inscription commémore peut-être une conduite de don opérée par le collège des *fabri tignuarii* [398]. Il n'est pas impossible néanmoins que le collège ait été cité comme destinataire du don. L'inscription étant très lacunaire, nous ne connaissons pas la nature du bienfait ni son contexte.
399. [Waltzing, 1900], vol. 1, p. 396-398, [Tran, 2006], p. 174-203.
400. À propos de la parure monumentale de Béziers : [Clavel, 1970], p. 259-294 et *CAG* 34/4, p. 137-143.

Dans la cité de Nantes, une inscription fragmentaire consacrée à Minerve commémore la générosité du *cuparius* Decumus qui finança une construction dont la nature demeure quelque peu énigmatique [378]. L'objet de cette dédicace édilitaire est double : *muru[m] et a[—]*. La restitution *muru[m]* ne pose guère de problème. La lacune contenait peut-être les dimensions ou le matériau du mur, ou encore la nature du bâtiment concerné (*templi, fani, aedis, scholae*, etc.). La mention de cette construction nous amène à ne pas voir dans ce document une simple inscription votive mais bel et bien une dédicace édilitaire prenant éventuellement place dans un contexte cultuel dont témoigne la consécration religieuse liminaire. Une formule exprimant la nature évergétique de l'acte clôturait à n'en pas douter le texte. La nature du second élément est plus difficile à établir : il pourrait s'agir d'un autel, *a[ram]*, ou encore d'un espace découvert, *a[ream]*. Cette seconde hypothèse a la faveur des chercheurs qui suivent les propositions d'Hirshfeld dans le *CIL*[401]. Il s'agirait pour Y. le Bohec d'un « vrai temple de tradition celtique[402] », soit une place autour d'un temple délimité par un mur d'enceinte. Il nous semble que l'on pourrait également restituer *a[edem]*, d'autant plus que le terme appartient au vocabulaire des édifices associatifs et n'est donc pas déplacé dans ce contexte[403]. En dehors d'un contexte archéologique complémentaire, il est impossible de préciser la nature de ces structures que l'historiographie assimile communément aux aménagements d'un sanctuaire, en raison de la dédicace à Minerve. Toutefois, si l'hypothèse est vraisemblable, la consécration religieuse des travaux se comprend aussi sans ce contexte. Ensuite, la qualité du dédicant invite à réfléchir à la portée de ce don et au contexte dans lequel s'insérait cet – hypothétique – espace religieux. On ignore le nombre précis d'évergètes, un nom ayant pu disparaître dans la lacune. Le nom de l'un des auteurs de la dédicace a été au moins partiellement conservé à la ligne 5. Celui-ci portait probablement un nom unique pérégrin : Decumus. À la dernière ligne on peut lire un nom de métier : *cupari(i)*, au nominatif pluriel (Le Bohec), ou éventuellement *cupari(us)*, au nominatif singulier. Une autre lecture nous paraît envisageable mais aurait besoin d'un examen direct de la pierre pour être validée ou rejetée : il semble que l'on pourrait lire *cupari[s]* à la dernière ligne, donc un datif pluriel. L'extrémité d'un S paraît visible mais il pourrait s'agir d'un éclat de la pierre ou d'une impression donnée par la photographie. En ce cas, si l'on peut lire *cupariis*, il faudrait comprendre « pour les tonneliers » ou encore « pour le compte des tonneliers » ce qui change partiellement l'interprétation. En ce cas, le dédicant, Decumus, ne serait pas nécessairement lui-même artisan, bien que ce soit probable. Ces aménagements furent donc construits par et/ou pour des hommes de métier, tonneliers ou marchands de tonneaux. Il pourrait s'agir d'un espace cultuel dédié aux activités religieuses d'une association, prenant peut-être place dans un local collégial ou constituant en

401. [Maligorne, 2006], p. 142, [Le Bohec, 2006], p. 237-238.
402. [Le Bohec, 2006], p. 237-238.
403. Sur le vocabulaire des édifices collégiaux, [Waltzing, 1900], IV, p. 437-443.

lui même un édifice associatif. En revanche, si l'on doit comprendre que ces aménagements religieux étaient destinés à toute la communauté, cela change radicalement la portée de l'acte évergétique et suppose un bienfaiteur jouissant d'une éminence et d'une visibilité sociale plus importantes. Encore une fois, en l'absence de parallèle assuré, nous resterons donc prudente sur ce point en préférant y voir la dédicace d'un espace cultuel associatif.

Les libéralités liées au culte constituent un second type de donations opérées par des hommes de métier : ce sont des offrandes votives dont les frais semblent avoir été assumés par certains membres d'une communauté de métier au nom de la collectivité. Elles constituent la série d'inscriptions la plus documentée. Trois documents très similaires sont à classer dans cette catégorie : il s'agit de trois ex-voto consacrés par un ou plusieurs artisans, en leur nom et pour le compte de leurs collègues demeurés anonymes. Un autel de Saint-Béat fut consacré à Silvain par trois *officinatores*, contremaîtres de l'atelier de marbriers voisin, Natalis, Martialis et Sintus [53]. Ceux-ci déclarent réaliser cette offrande *com suis collegis*. Pareillement, l'architecte de cohorte Valerius Perimus et le tailleur de pierre Vittalis consacrent à Baden-Baden un autel à Minerve [410]. Par la formule finale « *et sui lapidarii* », Vittalis associe ses collègues à la dédicace de l'autel. Dans la cité des Éduens, Leo et Marcianus consacrent une offrande aux divinités Borvo et Candidus [358]. La formule *aerari(i) sub cura Leonis et Marciani* pourrait signaler que Leo et Marcianus se substituèrent à la dépense de leurs confrères bronziers et dédièrent l'ex-voto au nom de tous les bronziers. On constate à travers ces trois exemples que seule une partie des dédicants est nommée. Il s'agit selon toute vraisemblance des hommes de métier qui eurent soin de faire réaliser le monument et qui prirent en charge les frais, ou du moins la plus grande partie des frais. Cela justifie à notre avis la publicité épigraphique dont ils bénéficient, seuls, à travers ces ex-voto qui taisent le nom de leurs camarades. Si l'acte de générosité n'est pas explicite, quoique la mention *sub cura* pourrait contenir cette idée, il se déduit de l'inégalité de traitement des artisans dans l'inscription. Cette inégalité pourrait également recouvrir une relation hiérarchique dans le cas de l'autel de Saint-Béat, le terme *collegae* pouvant désigner les marbriers placés sous les ordres des *officinatores*. L'autel élevé dans la cité des Convènes par le marbrier Q. Vedius Silvanus *de comitatu* pourrait exprimer une idée similaire [342].

D'autres ex-voto et offrandes votives furent offerts à des associations par des personnages dont nous ignorons la qualité exacte [404]. Les dons d'offrandes religieuses à des collèges sont bien connus dans le monde romain et il n'est pas rare que la qualité du bienfaiteur fasse défaut [405]. L'absence de mention du statut étant une caractéristique davantage plébéienne [406], nous sup-

404. À savoir, Rusticus [399], Iulius Servandus [403], Pervincius Stabilis [421]. Rufinus [409] opéra lui aussi peut-être une conduite de don.

405. Voir à titre de comparaison les exemples présentés dans [Christol, 2003a].

406. En ce qui concerne les hommes du moins. Voir les résultats de l'étude sociale des fondations en Italie

posons ici qu'il s'agissait de libéralités internes à des collèges ; du moins ne les traitons-nous pas avec les libéralités prodiguées par des membres de l'élite [407]. Toutefois ces bienfaiteurs pourraient également être des personnalités extérieures au collège dont nous ignorons le statut social et les liens avec l'association. L'exiguïté de certains supports comme les bagues pourrait justifier ces silences. Genialius Optatus consacra à ses frais (*de suo*) une inscription votive au génie du collège des *fabri tignuarii* [436]. Cette libéralité s'inscrit certainement dans les activités cultuelles du collège, l'inscription est cependant très incomplète. Enfin, à Nimègue dans la cité des Bataves, Rusticus fit don d'une bague en argent dédiée à la divinité Salus, aux *sutores* de Nimègue et à la curie d'Esseravus [399]. Les cordonniers de Nimègue furent les bénéficiaires de ce don, certainement au même titre que la curie [408]. De la même manière, à Mayence, Pervincius Stabilis [421] fit don d'une bague au *collegium fabrorum*, ou en tant que membre du collège des *fabri* (*[ex] collegio fabrorum*). Cette seconde lecture nous paraît néanmoins moins probable [409].

Le dernier type de conduite de don, peu documenté, est la donation d'une somme d'argent. Celle-ci peut prendre deux formes : le versement d'argent dans la caisse du collège et la fondation. En ce qui concerne la première catégorie, nous possédons pour seul exemple le versement d'une somme honoraire par Apriclius Priscianus qui déclare avoir acheté la questure assimilée par cette formulation à une charge vénale [361]. Les sommes honoraires étant des dépenses obligatoires attachées à l'obtention d'un honneur, leur caractère évergétique est limité. Nous ne possédons cependant pas d'exemple d'un versement libre, qu'il soit *ob honorem* ou non, dans notre corpus. Ensuite, nous avons conservé le règlement d'une double fondation à destination des collèges de la cité d'Alba [229] [410]. Il n'est cependant pas certain que l'on ait affaire à un acte de générosité émanant d'hommes de métier. En effet, si ce n'est clairement pas le cas de la seconde fondation qui est due à l'initiative des dendrophores, nous ne sommes pas assurée de l'identité des donateurs de la première somme : ceux-ci pourraient être des membres ordinaires – ou plus vraisemblablement des magistrats – des collèges de centonaires, d'utriculaires et de dendrophores, mais il pourrait également s'agir de patrons de ces collèges, donc des personnalités extérieures aux collèges et sans doute des notables locaux. Dans cette hypothèse nous commenterons plus en détail cette inscription dans le chapitre suivant. En

dans [Andreau, 1977], p. 167–170.

407. Ce sujet est développé dans la partie 3.1.2, p. 164.

408. Voir le commentaire de cette inscription dans [Dondin-Payre, 2012], p. 83.

409. Parmi ce dossier, on pourrait éventuellement compter l'inscription de Lattes commémorant le paiement d'une offrande religieuse par un sévir, T. Eppilius Astrapton [299]. Nous avons choisi de traiter l'inscription parmi les libéralités des notables et des personnalités extérieures aux collèges et au métier (partie 3.1.2, p. 164), mais le rang relativement modeste du bienfaiteur permet d'envisager qu'il ait été un homme de métier et un *collegiatus* appartenant au moins à l'un des collèges envers lesquels s'exerce sa générosité. Rien ne permet cependant de l'établir.

410. À propos de cette inscription, voir notre commentaire en 3.1.2.1, p. 165.

revanche, il apparaît nettement que les destinataires de ces fondations sont les collèges et leurs membres.

À ces documents s'ajoutent trois inscriptions difficiles à classer en raison de leur caractère incomplet et de leur imprécision quant à la nature de la donation. Ces dons pourraient aussi relever d'autres catégories non documentées par ailleurs. À Cologne une dédicace inscrite sur une plaque célèbre par la formule *d(onum) d(edit)* la donation de Iulius Servandus [403]. L'évergésie s'adressait semble-t-il à un mystérieux *[collegi]o pisstricorum*, la terminaison en -o encore lisible aujourd'hui marquant plutôt selon nous le destinataire de la donation (datif) que l'appartenance de Servandus à ce corps (ablatif). Malgré tout, il paraît probable que ce bienfaiteur était lui-même un *collegiatus* car s'il avait été un notable de la cité ou un patron du collège nous pensons que l'inscription aurait fait part de ses titres et de son statut. Bien que l'inscription soit incomplète, ce n'était certainement pas le cas car la lacune n'apparaît pas suffisante. La première et la dernière ligne paraissant centrées sur la plaque, nous avons sans doute conservé la moitié du monument. La nature de la donation n'est malheureusement pas exprimée : il pourrait s'agir d'objets cultuels aussi bien que d'une construction. Nous connaissons en revanche la portée de ces largesses qui s'adressaient aux membres d'une association.

Dans la cité de Nîmes, le *lanius* T. Coelius Germanus – et éventuellement un second personnage dont le nom pourrait avoir disparu dans la lacune initiale – fit une donation *d(e) s(ua) p(ecunia)* [300]. L'inscription gravée sur un bord de balustrade concerne peut-être l'offrande du support lui-même, il s'agirait alors d'une dédicace édilitaire. Il est cependant impossible de connaître les dédicataires de ce don tout comme sa portée dans la société nîmoise.

Enfin nous terminons ce panorama en mentionnant une inscription de Baden-Baden qui pourrait être une dédicace dans le contexte d'une donation opérée par un certain Rufinus [409]. Celui-ci était peut-être membre ou magistrat des *fabri tignuarii*, ou encore patron de ce corps. L'inscription est consacrée à un empereur de la dynastie des Antonins. En l'état, la nature de l'inscription très lacunaire est difficile à déterminer, l'objet de la dédicace mentionné à la dernière ligne à l'accusatif ne pouvant être restitué. Néanmoins, il pourrait s'agir de la commémoration d'une donation ou d'un acte édilitaire indéterminé ou d'une expression de déférence à l'égard du pouvoir impérial. Les *fabri tignuarii* en étaient sans doute les destinataires.

2.4.2 Un « évergétisme de club »

L'évergétisme tel qu'il fut conceptualisé par P. Veyne s'inscrit pleinement dans un cadre civique et public. Les libéralités de l'évergète, « mécène de la vie publique[411] », se font au bénéfice de la cité ou de l'ensemble des citoyens. Elles concernent en premier lieu des divertis-

411. [Veyne, 1976], p. 22.

sements et des constructions publiques. Les largesses des évergètes émanent d'un sentiment de supériorité vis-à-vis du corps du peuple, que P. Veyne définit comme le sentiment d'une supériorité politique [412]. Les évergètes appartiennent aux élites politiques, à la classe des notables fortunés.

Le profil de l'artisan bienfaiteur est assez différent du modèle développé par Paul Veyne. Les libéralités des artisans ne concernent ordinairement pas l'ensemble du corps civique. À ce titre, la restauration des places du cirque lyonnais par les centonaires occupe une place tout à fait exceptionnelle dans ce dossier. Les destinataires de ce bienfait sont assurément la cité et les citoyens de Lyon. En raison de la nature du geste et des destinataires cet acte est celui qui se rapproche le mieux de l'évergétisme *stricto sensu* tel qu'il fut défini par P. Veyne, en revanche le caractère collectif du don est moins canonique. À travers cette conduite évergétique, les centonaires lyonnais parviennent à dépasser le cadre collégial et à s'inscrire dans la vie de la cité en endossant le rôle de bienfaiteur réservé aux classes supérieures. Ils bénéficient d'une publicité épigraphique rare pour des hommes de métier dans un espace public. Mais il est très révélateur que ce geste exceptionnel soit le fait d'une collectivité d'artisans et non d'un homme de métier à titre individuel. Une conduite de don d'une telle ampleur n'était pas, semble-t-il, à la portée d'un homme de métier, quel que soit son degré de réussite professionnelle.

Quelques documents dont nous connaissons mal le contexte permettent néanmoins de s'interroger sur la portée des conduites de dons menées par des artisans à titre individuel ou à l'aide d'un collège. Le pavement et le revêtement mural financés par le *magister fabrorum* C. Cassius Venustus participaient sans doute à l'embellissement du lieu de réunion des *fabri*. C'était peut-être aussi le cas des aménagements commandités par le tonnelier Decumus qui purent concerner la construction d'un espace cultuel à destination d'un groupe professionnel. Mais étant donné le caractère lacunaire du texte, la nature du don et la portée de cet acte demeurent très incertains. La balustrade que finança le boucher T. Coelius Germanus fut peut-être également destinée à agrémenter un local associatif. Malgré notre ignorance, l'absence de documents attestant de manière assurée la conduite d'un projet édilitaire public par un artisan (ou quelques collègues associés) nous incite à voir dans ces constructions des bienfaits destinés à des communautés de taille inférieure à la cité, sans doute des associations professionnelles. Les évergésies de diverses natures sont en effet bien documentées au sein des collèges. Sur le modèle de la vie publique, elles permettaient aux *collegiati* les plus brillants d'assurer leur promotion personnelle au sein de la communauté.

La très grande majorité des libéralités effectuées par des artisans s'inscrivaient dans un contexte cultuel et concernaient le don d'objets de cultes (autel, support votif, bague en argent, etc.). La plupart s'exerçant dans un contexte associatif, professionnel et privé, ces

412. [Veyne, 1976], p. 232.

donations n'entraient pas dans une définition restreinte de l'évergétisme [413]. Outre la divinité honorée, les destinataires de ces bienfaits étaient parfois mentionnés : ainsi le don de Rusticus s'adresse-t-il non seulement à Salus mais aussi aux *sutores* de Nimègue. Le support dédicacé au génie des *fabri tignuarii* par Optatus prenait place à notre avis dans le lieu de réunion du collège. Trois documents associent anonymement des collègues de métier à la dédicace : ceux-ci n'étaient peut-être pas les destinataires de l'objet mais nous supposons qu'ils prirent une moindre part aux frais qui furent endossés par leurs collègues – et peut-être supérieurs hiérarchiques – nommément cités dans l'inscription. Ils furent donc les bénéficiaires de largesses dans un contexte cultuel. Ces largesses religieuses s'inscrivaient dans un contexte associatif, qu'il s'agît de collèges proprement dits ou d'associations informelles voire ponctuelles (*lapidarii, aerarii, officinatores, sutores*). C'est également le cas du paiement des sommes honoraires par les *honorati* des collèges. Ces donations calquées sur le modèle du fonctionnement des magistratures municipales étaient destinées à la communauté des *collegiati* et au bon fonctionnement de la vie associative.

En somme, les libéralités pratiquées par les artisans correspondaient à ce que P. Veyne qualifie d' « évergétisme de club [414] ». Pour cet auteur, cette forme d'évergétisme « ne tirait pas à conséquence », c'est-à-dire qu'elle ne marquait pas une prééminence sociale en dehors du collège : « dans un groupement qui n'est pas la nation, qui n'est pas « autarcique » au sens d'Aristote, un mécène ne saurait usurper une supériorité globale : par ses largesses il ne se pose pas comme étant d'une extraction supérieure aux autres citoyens ». Néanmoins, nous pouvons supposer que les conduites de dons étaient significatives dans le cercle des hommes de métier concernés. N. Tran constate ainsi qu'elles concernaient d'abord la fraction supérieure des *corporati*, détentrice du pouvoir collégial. De cette manière les membres les plus éminents établissaient vis-à-vis de leurs collègues une relation semblable à une relation de clientèle [415].

Malgré notre ignorance quant à la nature de certaines donations, aucun véritable évergète – au sens défini par P. Veyne – ne semble se retrouver parmi les artisans. Que les largesses des artisans puissent être qualifiées ou non d'évergésies au sens propre, cela importe peu ici. Ce qui est intéressant dans ce constat, c'est que les libéralités des artisans se distinguaient assez nettement des conduites évergétiques des notables, sans doute car celles-ci ne leur étaient pas accessibles. La conduite évergétique qui s'en rapproche au mieux fut menée à titre collectif. Si elle touche l'ensemble du corps civique, elle ne permet à aucun artisan de sortir de l'anonymat ni d'acquérir à titre individuel une visibilité épigraphique publique au sein de la cité. Notons qu'encore une fois, à travers ce geste, c'est le collège des *centonarii* lyonnais qui semble se distinguer par sa supériorité sur tous les autres corps. Nous ne retrouvons pas d'acte à la

413. [Veyne, 1976], p. 29.
414. [Veyne, 1976], p. 26.
415. [Tran, 2006], p. 175

portée similaire de la part des autres associations.

Dans la société civique, les artisans n'étaient donc pas des évergètes : ce n'est pas le rôle qui leur était attribué car il ne répondait pas à leur rang social. En revanche, au sein de communautés plus réduites – association professionnelle, communauté de métier – certaines libéralités étaient accessibles aux artisans les plus éminents, qui se réunissaient parfois avec quelques collègues pour assumer la dépense. Ces largesses concernaient en premier lieu les pratiques votives mais aussi quelques constructions religieuses ou privées qui étaient à notre avis les plus coûteuses et signalaient l'aisance financière des bienfaiteurs.

2.5 Aspect matériel des monuments funéraires et votifs

2.5.1 De l'aspect matériel des monuments au statut des commanditaires

Les monuments funéraires comme les monuments votifs étaient des acquisitions coûteuses qui, par leurs dimensions ou le matériau choisi, reflétaient au moins partiellement la capacité économique de leur commanditaire. La sépulture témoigne des ressources financières que les hommes de métier et leur famille étaient en mesure de rassembler pour faire élever leur tombeau. La dimension et la qualité du monument ne reflète cependant pas la hiérarchie des fortunes de manière arithmétique[416]. Le tombeau n'était pas une simple dépense de nécessité et l'importance de l'investissement consenti relevait aussi d'un choix et de l'importance accordée par chaque famille à la sépulture. Pour certains, le tombeau était un achat de prestige : visible par tous le long des voies conduisant à la ville, il affichait la dignité sociale des défunts dans un espace public bien que périphérique. Dès lors, on peut admettre que certaines familles aient parfois pu s'élever au-dessus de leurs moyens pour se doter d'une dernière demeure respectable ou d'autres ne pas regarder à la dépense pour se doter d'un tombeau prestigieux, revendiquant par là une position socio-économique supérieure. M. Cébeillac met ainsi en évidence l'aisance financière d'une famille de *liberti*, la *gens Faecenia*, qui s'est procuré un tombeau dont les dimensions sont aussi importantes que les sépultures de notables. Le raisonnement inverse est possible aussi : tandis que certains choisirent de s'élever au-dessus de leurs moyens, d'autres purent se contenter d'une dernière demeure d'apparence modeste malgré des ressources importantes. La prudence s'impose donc dans nos conclusions.

Mais, malgré tout, il est des efforts financiers auxquels tous ne pouvaient pas consentir et riches et pauvres se distinguaient dans la vie comme dans la mort. Aux dispositions que Trimalcion prend de son vivant pour la construction de son fastueux tombeau s'oppose la

416. Sur ces questions, voir les remarques de M. Cébeillac-Gervasoni dans [Cébeillac, 1971], p. 102 *sqq.* Voir aussi [Bonsangue, 2006], p. 605-608.

peinture misérable que fait Horace dans ses *Satires* de la sépulture des esclaves : *hoc miserae plebi stabat commune sepulcrum ; / Pantolabo scurrae Nomentanoque nepoti. Mille pedes in fronte, trecentos cippus in agrum / hic dabat, heredes monumentum ne sequeretur*[417]. De la même manière certaines inscriptions italiennes justifient la modestie du tombeau par le manque de ressources[418].

Une réflexion tout à fait similaire s'applique aux monuments votifs, que les artisans finançaient parfois à plusieurs. L'importance religieuse de ces offrandes laisse supposer que certains dédicants purent par moment s'élever au-dessus de leur moyen, d'autant plus que l'exposition des ex-voto dans des espaces cultuels fréquentés faisait d'eux des sources de prestige social pour leurs commanditaires. Néanmoins, toutes les bourses ne pouvaient consentir aux mêmes efforts et il nous semble que, comme la sépulture, l'offrande religieuse pouvait refléter le statut social des commanditaires.

Deux séries d'analyses pourraient nous renseigner sur le niveau économique des artisans : l'étude matérielle des monuments et la comparaison de la dimension des concessions funéraires. Ainsi, le choix du matériau (calcaire, grès ou marbre ; matériau local ou importé), le type du monument (stèle, stèle-édicule, autel, sarcophage, mausolée) ou de l'offrande, l'importance des sculptures, le soin apporté à la gravure et à la finition sont autant d'éléments qui pourraient être mis en relation avec la puissance économique du commanditaire. Les usages doivent cependant nécessairement être d'abord étudiés à une échelle locale : l'utilisation du marbre n'a en effet pas la même signification dans les vallées pyrénéennes où le matériau est abondant qu'en Narbonnaise où il est importé ou que dans les Trois Gaules où il se fait rare. Les monuments funéraires aux dimensions imposantes de Saint-Ambroix, de Metz ou pour certains de Reims ne peuvent être comparés directement avec les stèles aux dimensions plus modestes de la nécropole éduenne de Pont-l'Évêque, produits d'une production en série et reflet d'une mode locale. Malheureusement, les recherches menées sur l'aspect matériel des monuments dans une perspective d'histoire économique et sociale qui permettraient de faire le lien entre les caractéristiques des monuments et le niveau socio-économique des commanditaires font défaut – du moins pour les nécropoles et les sanctuaires qui nous intéressent. Les travaux menés à une échelle locale ou régionale sur la sculpture funéraire gallo-romaine et les monuments inscrits ne sont pas rares mais ces études se concentrent principalement sur des analyses stylistiques.

417. Petr., *Satiricon*, 71. Hor., *S.*, I, 8, 10-13 : « Auparavant, les cadavres que rejetaient les étroites cellules étaient mis bas par quelque compagnon d'esclavage dans une bière grossière pour être portés ici ; ici était le lieu d'une sépulture commune pour la plèbe misérable, pour Pantolabus le bouffon et Nomentanus le mauvais sujet ; ici un cippe assignait aux morts mille pieds de front, trois cents en profondeur, interdisant, que le momument fut adjugé aux héritiers » (Traduction de Fr. Villeneuve, CUF, Paris, 1962).

418. *CIL*, V, 4020 (Arilicia, Peschiera) : *M(arci) Congeneti / Marcell[in]i M(arcus) / Cong(enetius) Iustinus / si maior auctoritas / patrimoni(i) mei fuisset / ampliori titul[o t]e / prosecutus fuis/sem pi(i)ssime pater. CIL*, XI, 6841 (Bologne) : *Externis natus ter/ris monumenta loca/ui e paruo nobis / quod labor arte / dedit patrono / et una coniugi feci / meae.* Voir [Bonsangue, 2006], p. 606, n. 755-756.

Ce travail dépassant de loin le cadre de notre recherche nous nous contenterons pour l'étude matérielle des monuments de quelques remarques sur le choix du matériau.

2.5.2 L'aspect matériel des monuments funéraires et votifs : les monuments de marbre

Les monuments funéraires en marbre sont rares dans notre corpus. Ils pourraient signaler des artisans appartenant à la frange supérieure de la population étudiée et recherchant une sépulture reflétant leur rang social ou bien une stratégie d'acquisition de prestige dans la mort [419]. Toutefois, la désignation de certains matériaux comme des « marbres » appelle à une certaine circonspection. Des identifications parfois anciennes peuvent se révéler fautives. Ainsi, le matériau du sarcophage du parfumeur et sévir lyonnais Pisonius Asclepiodotus [360] autrefois qualifié de marbre serait en réalité un calcaire local [420], tandis que la disparition de certains monuments interdit toute vérification [421]. Enfin, l'appellation « marbres » peut parfois cacher des pierres dites marbrières, c'est-à-dire présentant l'aspect et les qualités mécaniques du marbres [422]. Trois hypothétiques tombeaux en marbre provenant d'Arles appartiennent à des individus qui se distinguent également par leur rang de *collegiatus* : le *faber navalis* Caecilius Niger [233] et les *fabri tignuarii* Lucius Avent(inius) Avitianus [234] et Lucius Iulius Augustalis [237]. Avitianus se démarque en outre par son rang de *magister* du collège. La rareté des monuments de marbre dans notre corpus permet de penser qu'au-delà des modes et des différences régionales ces artisans jouissaient d'une honnête aisance. Caecilius Niger et Avitianus qui reçurent leur tombeau et leur éloge funéraire de leurs collègues étaient assurément perçus comme des artisans respectables, dont la supériorité sociale justifiait un effort financier permettant l'acquisition d'une dernière demeure à la hauteur de leur dignité. À Bourbon-Lancy dans la cité des Éduens, la stèle funéraire du *pictor* Diogenes se distingue par l'emploi d'un marbre coloré [357]. L'*Édit du Maximum* permet en effet de se rendre compte que certains *pictores* occupaient les échelons les plus élevés dans le milieu du salariat : il s'agit des *pictores imaginarii* (peintres de chevalet) et, dans une moindre mesure, des *pictores parietarii* (peintres de fresques murales) qui recevaient respectivement 150 et 75 deniers pour une journée de

419. Nous ne mentionnons pas ici les auges funéraires en marbre de Saint-Béat qui utilisent le marbre local pour des raisons de disponibilité et d'accessibilité plutôt que de prestige : n° 47, 48, 50, 51, 54. Nous ignorons par ailleurs la nature d'un monument lyonnais qui semble comporter sur l'une de ses faces latérales une scène de métier [114] : il pourrait s'agir d'un monument funéraire appartenant à un personnage de rang social relativement important.

420. *ILGL, 2. Éduens*, p. 46. [Béal, 2013], p. 213.

421. N°234.

422. Pour les conservateurs du Musée départemental Arles antique, le monument de Caecilius Niger [233] ne serait pas en marbre mais fabriqué dans une pierre froide ou marbrière. Nous tenons à remercier ici le service conservation du MDAA pour les renseignements qu'ils nous ont fournis sur ce monument.

travail[423], quand la rémunération de la plus grande partie des spécialités artisanales était comprise entre 40 et 60 deniers[424]. Le travail de ces artisans était donc considéré en 301 comme un travail particulièrement qualifié et Diogenes, qu'il fût un artisan indépendant ou un ouvrier salarié, appartenait peut-être aux strates les plus élevées des petites professions urbaines de sa cité.

En ce qui concerne les monuments votifs, rien de tel ne peut être mis en évidence : l'usage du marbre ne peut être aussi clairement mis en relation avec la supériorité économique des artisans commanditaires ou avec une quelconque stratégie de recherche du prestige – à l'exception peut-être d'un monument élusate. En effet, le choix du marbre pour sept monuments provenant des vallées pyrénéennes de la cité des Convènes ne nous paraît pas significatif, en raison, d'une part, de la disponibilité de ce matériau dans la région et, d'autre part, du métier des dédicants qui étaient tous des *marmorarii* dans les carrières de marbre locales[425]. Ensuite, il est tout à fait remarquable que les trois autres monuments en marbre proviennent eux aussi de Gaule Aquitaine et que deux d'entre eux aient également été dédiés par des *marmorarii*, qui disposaient assurément par leur métier d'un accès plus aisé à ce matériau. Il est donc difficile d'évaluer l'enjeu économique de ces autels pour ces hommes de métier. Une plaque fragmentaire fut ainsi consacrée à Apollon par des marbriers de la cité des Pictons [347] et un autel au dieu Maglomatonius par le Nitiobroge Atto [345]. Cet autel évoque par bien des aspects les autels votifs du sud de la province : comme le suggèrent les rédacteurs des *ILA*, sa forme, son matériau et la divinité honorée invitent à rapprocher ce culte et cet autel des pratiques religieuses attestées en Aquitaine méridionale. Ce monument n'est en effet pas sans rappeler les autels votifs des sanctuaires des Convènes, où les dédicaces à des divinités indigènes par des hommes de métier et en particulier par des marbriers sont bien attestées. Ce rapprochement pourrait s'expliquer de diverses manières, malheureusement l'inscription ne nous renseigne pas sur une éventuelle relation du marbrier avec l'Aquitaine méridionale. On peut envisager qu'Atto ait pu exercer une partie de sa carrière dans la cité des Convènes et notamment dans les carrières de marbre des Pyrénées centrales. Le monument aurait aussi pu être déplacé mais faute de preuve on ne peut remettre en doute son caractère local. Enfin, le *uestiarius* Sextus Vervicius Eutyches consacra à *Elusa* une dédicace à Mithra sur une plaque de marbre [343]. La proximité des carrières pyrénéennes invite à relativiser le coût de ce matériau chez les Élusates (mais encore faudrait-il être assuré de la provenance de ce marbre), toutefois cet artisan du textile ne disposait pas d'un accès aussi privilégié à ce matériau que les marbriers. Nous connaissons en outre un second monument votif de la cité des élusates, consacré par les *structores* Adehio et Capito [344] : or, ces maçons optèrent pour un calcaire

423. *Édit de Dioclétien*, 7, 8-9.

424. À propos de la gamme des salaires et du statut de travail des *mercenarii*, voir la partie 5.1.4.4, p. 363.

425. N°52, 53, 337, 338, 339, 341, 342. Le monument n°340 était certainement en marbre également mais il est perdu et nous n'avons pas connaissance du matériau de cet autel.

blanc ce qui montre que le choix du marbre ne s'imposait pas et n'était peut-être pas à la portée de tous les artisans. Sextus Vervicius Eutyches disposait assurément de ressources plus importantes qu'Adehio et Capito – dont nous suspections plus tôt le statut d'esclave. Son statut de citoyen romain pourrait témoigner d'une condition juridique privilégiée, toutefois ce n'est pas absolument surprenant s'agissant d'un citoyen trévire. Il est possible qu'Eutyches fût un négociant dans le secteur textile, ayant conservé des relations avec sa cité d'origine pour des raisons professionnelles, ce qui justifierait sa mobilité à travers les Gaules. Son statut de commerçant pourrait alors ne pas être complètement étranger à la supériorité de ses revenus.

Nous terminerons cette partie en signalant un monument votif abondamment sculpté et très travaillé provenant de Dieburg en Germanie Supérieure. La table de grès rose ne se distingue pas par son matériau ni tant par ses dimensions quoiqu'elles ne fussent pas modestes, mais par la très grande richesse de son décor sculpté. Le monument consacré à Mithra par deux frères, Silvestrius Perpetuus et Silvestrius Silvinus, tous deux artisans, est orné sur sa face antérieure d'un panneau sculpté riche en détails et, au revers, de 13 petits panneaux illustrant la mythologie du dieu [423]. Le soin apporté à la sculpture de cette offrande et le fait que nous connaissions une seconde stèle votive offerte par les mêmes dédicants [424] incite à penser que les deux hommes de métier tiraient de leur activité des revenus confortables leur permettant de remplir leurs diverses obligations religieuses.

2.5.3 La dimension des concessions funéraires

Au coût du monument s'ajoutait celui de la concession funéraire qui était fonction de ses dimensions. Seules les épitaphes de Narbonne nous renseignent sur cet aspect de la question [426]. Onze d'entre elles nous apportent des informations sur les dimensions de la concession des artisans. D'après les recherches de M. Gayraud, les enclos funéraires de cette nécropole étaient le plus souvent de 15 pieds carrés ou de dimensions avoisinantes [427], une valeur qui nous permet d'estimer les ressources financières des artisans par rapport à celles de la population de Narbonne.

Si l'on se fie à la taille de l'enclos comme indicateur de la position socio-économique, le *uiminarius* A. Turranius Niger semble avoir bénéficié de ressources financières modestes : son enclos est en effet le plus petit de tous et se situe en-dessous de la moyenne narbonnaise avec ses dix pieds de long [258]. Nous ne connaissons malheureusement pas la profondeur de l'enclos et devons nous baser sur cette seule mesure et supposer un enclos de 10 pieds carrés. Les métiers de l'osier ne semblent pas avoir été particulièrement rémunérateurs si l'on en juge par leur faible présence dans le corpus lapidaire, ce qui pourrait expliquer les maigres capacités financières de cet artisan. Un degré au-dessus du *uiminarius* dans l'échelle sociale devaient se

426. [Bonsangue, 2006], p. 605-608.
427. [Gayraud, 1981], p. 311.

trouver le *gypsarius* P. Usulenus Hila[ri] l. Anoptes [275] et les *tonsores* Sex. Statius Sex. l. Gemellus et Sex. Statius Sex. l. Rufio [290], qui firent l'acquisition d'enclos de 12 pieds carrés, soit légèrement plus grands mais de taille inférieure à la moyenne. Ensuite, la plupart des artisans narbonnais se situaient dans la moyenne locale avec des concessions de 15 pieds sur 15 : c'est le cas du *cocus* M'. Egnatius Lucius [245], d'un *tonsor* anonyme [292], du *tonsor* D. Voltilius Auctus [291], de l'*anularius* N. Consius Dionysius [264], du *faber lapidarius* T. Attius Quartus [274] et du forgeron Sextus Terentius Sex. l. Segeius [5] qui ne paraissent pas s'écarter sur ce critère du niveau socio-économique de la plus grande partie de la plèbe urbaine. La concession de l'affranchi du *lintiarius* [—] Anteros [280] et de sa famille mesurait également 15 pieds carrés mais nous ignorons les dimensions de la sépulture de l'homme de métier lui-même.

Les écarts de richesse entre les hommes de métier narbonnais, d'une part, et entre les travailleurs et le reste de la plèbe, d'autre part, ne semblent pas avoir été très importants ; du moins la dimension des enclos ne le reflète-t-elle pas. Quatre artisans se distinguent sur ce critère par la modestie des ressources mises en œuvres dans l'acquisition du tombeau mais l'écart n'est pas considérable. En revanche un personnage se distingue nettement à travers la taille de son enclos funéraire : il s'agit du *culinarius* Q. Catius Q. lib. Herma qui fit l'acquisition d'une concession de 30 pieds sur 20 [246]. On peut douter avec M. L. Bonsangue que le seul métier de *culinarius* ait permis une élévation sociale significative, mais nous ne disposons d'aucun élément pour justifier le statut social supérieur de ce cuisinier dont le patron n'est pas connu par ailleurs.

2.6 La situation de famille

2.6.1 Importance de la dépendance

Nous avons montré à travers l'étude de la condition juridique des artisans qu'une partie d'entre eux se trouvaient dans une position de dépendance vis-à-vis d'un maître, pour les esclaves, ou d'un patron, pour les affranchis. Une telle relation de dépendance signale une infériorité sociale, bien que pour les plus chanceux la protection d'un patron puissant pût aussi servir de tremplin à l'élévation sociale. Nous aimerions à présent renverser la perspective et étudier l'importance de la dépendance servile des artisans, considérée comme le reflet de leur position sociale. Qu'elle soit modeste ou importante, la dépendance servile et affranchie procurait aux artisans une supériorité sociale relative qui leur permettait de se distinguer des esclaves et des véritables prolétaires qui ne possédaient rien. Au sein des milieux populaires, la possession d'esclaves permettait de faire la différence entre les franges inférieures et supérieures de la plèbe. L'esclave était un bien qu'il fallait pouvoir acquérir : il reflétait pour cette raison une certaine supériorité financière et économique au sein de la plèbe urbaine. L'affranchi

quant à lui restait partiellement dans la dépendance de son ancien maître à qui il devait des *operae*, mais aussi et surtout l'*obsequium*, formule qui désigne un ensemble de normes sociales concernant les marques de respect dues à leur patron. En outre, la diffusion du gentilice des maîtres à travers le réseau de leurs anciens esclaves (pour les citoyens romains) permettait de mesurer leur influence et était donc une source de prestige social.

Nous mènerons l'enquête sur les dépendants serviles et affranchis des artisans à partir de la documentation épigraphique. L'iconographie des métiers dont nous disposons ne permet en effet pas d'identifier de façon certaine les esclaves et les affranchis. La question de l'iconographie des esclaves dans l'art hellénistique et romain fut abordée par J. Kolendo [428]. Le chercheur distingue deux groupes d'images : les images où « la représentation des esclaves est consciente, mettant en valeur, de manière diverse, leur statut servile » et celles « représentant des hommes qui étaient ou purent être des esclaves, mais sans mise en valeur spéciale de ce fait [429] ». Dans le second groupe, les personnages ne sont pas figurés en qualité d'esclaves mais pour d'autres raisons liées à leur fonction (au travail, dans l'accomplissement d'un service domestique) et leur condition juridique ne joue aucun rôle dans la représentation. Les scènes de travail artisanal de notre corpus appartiennent à ce second groupe. L'étude de scènes du premier groupe permet de cerner quelques modalités de représentation caractéristiques des esclaves. Ainsi les esclaves peuvent être figurés enchaînés ou coiffés du *pileus*. La nudité et le port du pagne sont également fréquents mais on ne peut les considérer comme des normes iconographiques propres aux esclaves. Nous ne retrouvons pas dans notre corpus de critères d'identification des esclaves qui permettraient de les identifier. Certains monuments, en particulier dans les Gaules centrales et du Nord, représentent la main-d'œuvre des artisans en position secondaire sur le monument mais nous ne pouvons affirmer qu'il s'agissait là de travailleurs de statut servile ou affranchi plutôt que de travailleurs libres [430]. Si le vêtement de travail semble marquer une subordination sur certains monuments, il n'est pas certain qu'il signale le statut légal de la main-d'œuvre [431]. De la même manière, nous ne pensons pas que les bonnets du forgeron de Paris [115] et du sculpteur Amabilis [46] soient autre chose que des vêtements de travail. Par ailleurs, les *pilei* qui nous ont permis de reconnaître un affranchi dans le destinataire d'un monument de Béziers [2] sont absents du reste de notre corpus.

En ce qui concerne les inscriptions, malgré l'expression parfois explicite d'un lien de dépendance, des doutes subsistent parfois sur la relation qui unissait les différents personnages évoqués. Ainsi, l'épitaphe de deux *tonsores* Narbonnais fut gravée en deux temps : destinée initialement à Sex. Statius Sex. l. Rufio, le tombeau accueillit dans un second temps Sex. Sta-

428. [Kolendo, 1979].
429. [Kolendo, 1979], p. 161-162.
430. Voir par exemple les n°155, 156, 166, 170 et 171. La distinction entre la représentation du défunt à son travail ou de travailleurs à son service n'est cependant pas simple à faire. À ce propos : [Caruel, 2016].
431. Nous rejoignons ici le constat de J. Kolendo : [Kolendo, 1979], p. 171.

tius Sex. l. Gemellus [290]. Le lien entre ces deux affranchis n'est pas facile à déterminer : trois hypothèses peuvent être avancées d'après leur nomenclature [432]. L'un pourrait être l'affranchi de l'autre, le plus probable étant que Gemellus soit l'affranchi de Rufio : décédé en second il aurait alors été accueilli dans la sépulture de son défunt patron. Ces deux affranchis pourraient également être des *colliberti* d'un certain Sex. Statius. Enfin, on ne peut exclure qu'il s'agisse de deux frères (et co-affranchis), peut-être des jumeaux si le *cognomen* Gemellus fut choisi pour commémorer une naissance exceptionnelle. Un dernier affranchi, Urbanus, est mentionné dans l'inscription : il dédie la seconde partie de l'épitaphe consacrée à Gemellus. Pour cette raison, nous avons considéré qu'il était l'affranchi de ce dernier mais l'hypothèse d'un ancien esclave commun ou d'un co-affranchi ne peut être écartée de façon certaine. L'épitaphe de l'orfèvre L. Cornelius L. l. Optatus nous fait pareillement connaître trois autres destinataires de la sépulture partageant le même *praenomen* et le même *nomen*, L. Cornelius Ephesus, L Cornelius Campan[us], L. Cornelius Thyaerus, dont il est difficile de préciser s'il s'agit d'affranchis ou de co-affranchis d'Optatus [266] [433]. Les deux enfants du boucher C. Vescius C. lib. Primus firent élever le monument funéraire de leur père avec l'autorisation de leur tuteur, C. Vescius C. lib. Vaarus, qui fut peut-être le patron, l'affranchi ou le co-affranchi du défunt [415]. Enfin, une inscription funéraire malheureusement très lacunaire de la cité de Sens pourrait appartenir à l'esclave ou à l'affranchi du *c[ucull]arius* (?) Attius [121]. Cette hypothèse ne repose néanmoins que sur le nom grec de ce personnage.

Nous avons reporté dans le tableau 11 (p. 144) la liste des artisans dont une partie de la dépendance nous est connue grâce aux relations mises en évidence dans les inscriptions funéraires [434]. Nous les avons classés de la dépendance la plus importante à la moins importante.

21 artisans nous font connaître à travers leur épitaphe ou celle de leurs dépendants une partie de la *familia* servile ou affranchie à la tête de laquelle ils se trouvaient. Étant donné la géographie de la documentation concernant l'esclavage dans les Gaules, nous constatons sans surprise que la plupart sont des artisans narbonnais : on en recense 15, 11 provenant de la capitale provinciale. On dénombre encore deux artisans lyonnais et deux de Germanie Supérieure. La majorité de ces épitaphes, soit un total de 15 inscriptions, montre des familles serviles très petites ne comprenant qu'un seul esclave ou affranchi. Deux *familiae* comprenaient deux affranchis, deux autres en possédaient trois et une seule en comptait quatre.

Tous ces personnages disposaient à travers leur dépendance d'une supériorité sociale, aussi relative qu'elle pût être, qui permet de les classer dans la partie supérieure des classes popu-

432. [Bonsangue, 2006], p. 335 *sqq.*
433. [Bonsangue, 2006], p. 373.
434. Nous n'avons pas retenu ici les couples partageant le même gentilice. En gras sont marqués les noms des sévirs augustaux.
435. On ne peut être certains du nombre de noms dans la lacune et donc du nombre d'affranchis. Les lignes 10 et 11 comprenaient au moins deux noms, peut-être trois, quatre maximum.

TABLE 11 – La dépendance servile et affranchie des hommes de métier

Q. Aurelius Herma [309]	*Vestiarius*	4 affranchis Politicus, Phoebus, Restitutus, Syntyche	Nîmes
L. Cornelius **L. l. Optatus** [266]	*Aurifex*	3 affranchis (?) L. Cornelius Ephesus L. Cornelius Campan[us] L. Cornelius Thyaerus	Narbonne
[—]ger [293]	*Turarius*	3 esclaves ou affranchis Euphorus, Castus et Niger	Narbonne
[—] **Attalus** [376]	*Negotiator seplasiarius,* *nauta, centonarius*	2 à 4 affranchis [435] Cal[—]nus, Epic[—], [—]mon	Lyon
C. Nigidius Primus [277]	*Lanarius*	2 affranchis Probus et Merula	Narbonne
L. Ceruius (L. l. ?) Zetus [256]	*clauarius materiarius*	2 affranchies Nota, Iucunda	Narbonne
Lutatius [—] [2]	Cordonnier	1 affranchi Lutatius Euschemus	Béziers
T. Flauius Titus [236]	*Faber tignuarius*	1 affranchi T. Flauius Inuentus	Arles
Nicia [243]	*Aurifex*	1 affranchie Salvia	Fréjus
P. Granius P. l. Com(m)unis [250]	*Olearius*	1 affranchie Grania P. l. Flora	Narbonne
Sex. Statius [290] Sex. l. Gemellus	*Tonsor*	1 affranchi Urbanus l(ibertus)	Narbonne
[—] Pap(iria) Rufus [263]	*Tabernaclarius*	1 affranchi Lucrio	Narbonne
[—] Anteros [280]	*Lintiarius*	1 affranchi [—]us [—]arus	Narbonne
Q. Terentius **Q. l. Daphnus** [287]	*Vestiarius*	1 affranchi Q. Terentius Q. l. Serenus	Narbonne
M. Accius M. l. Primus [285]	*Vestiarius*	1 affranchi (M. Accius) Optatus	Narbonne
Toutius Incitatus [375]	*Centonarius,* *nauta Araricus* *negotiator frumentarius*	1 affranchi Toutius Marcellus	Lyon
L. Albanus [—] [396]	*Vestiarius*	1 affranchi L. Albanus [—]	Trèves
C. Vescius C. lib. Primus [415]	*Lanius*	1 affranchi ? Caius Vescius Vaarus	Bingen

L. Aponius Celati l. Eros [251]	*Pistor candidarius*	1 esclave Ospeus	Narbonne
Attius [121]	*C[ucull]arius* ?	1 esclave ou affranchi ? Adelphius	Sens
Menimane Brigionis f. [198]	Fileuse	1 esclave Satto (*uerna*)	Weisenau

laires. Toutefois, la possession d'un seul esclave, en particulier à Narbonne où l'esclavage est particulièrement répandu dans le monde des métiers, ne doit pas non plus être surinterprétée. Elle marque assurément une honnête aisance, cela est indéniable, mais il paraît important de nuancer quelque peu. Le monde du travail était dominé à Narbonne par les affranchis et la transmission des entreprises artisanales s'y faisait principalement de maître à affranchi, si bien qu'une très grande partie des hommes de métier dut posséder au moins un esclave au cours de sa carrière, même si toutes les inscriptions ne le montrent pas. Il ne nous semble donc pas que les artisans narbonnais pour lesquels nous connaissons un seul esclave ou affranchi aient joui d'une supériorité sociale significative parmi les hommes de métier de la capitale provinciale. Dans d'autres cités comme Sens ou Trèves où l'esclavage ne semble pas avoir eu la même ampleur, la possession d'une dépendance même très modeste a pu revêtir une signification plus grande. Malgré tout, trois sévirs augustaux apparaissent parmi les propriétaires d'un unique affranchi, ce qui montre bien que certains personnages disposaient effectivement d'un rang social relativement élevé dans la cité alors même que leur dépendance était selon toute apparence très petite [436]. Certains de ses personnages se distinguent également par leur rang de *collegiatus* [437].

Quelques individus se caractérisent par l'importance relative du nombre de leurs affranchis et méritent d'être signalés ici : ainsi le *lanarius* C. Nigidius Primus [277] et le *clavarius materiarius* L. Cervius Zetus [256] avaient chacun deux affranchi(e)s, tandis que le *turarius* [—]ger [293] et *l'aurifex* L. Cornelius L. l. Optatus [266] possédaient tous deux trois affranchis (ou esclaves). Le marchand de parfum et centonaire [—] Attalus [376] en avait entre deux et quatre sans qu'il soit possible de préciser en l'état de l'inscription. Enfin, au sommet de la pyramide sociale construite sur ce critère se trouve le *uestiarius* nîmois Q. Aurelius Herma [309] dont la *familia* comprenait quatre affranchis. Il est tout à fait remarquable que la proportion de sévirs augustaux se fait plus importante au fur et à mesure que l'on monte les degrés de la pyramide : trois de ces personnages, Optatus, Attalus et Herma, étaient en effet des sévirs, ce qui confirme l'importance de leur position socio-économique.

436. Lutatius [—] [2], Quintus Terentius Q. l. Daphnus [287], Toutius Incitatus [375].
437. T. Flauius Titus [236], [—] Attalus [376], Toutius Incitatus [375].

2.6.2 Le mariage et les unions comme lieu de distinction sociale

Le rang social de l'épouse pouvait être pour les hommes de métier un gage de prestige ou au contraire un signe d'humilité. Si les époux partageaient ordinairement une condition sociale comparable, le mariage permettait aussi pour certains de s'élever dans la hiérarchie sociale ou sanctionnait au contraire une déchéance. Les inscriptions nous ont livré le nom des conjoints d'une cinquantaine d'artisans et de quatre fileuses. Nous avons pris en considération toutes les formes d'union, légales ou non (*uxor, coniux, contubernalis*, etc.). Nous savons peu de choses sur les compagnes des artisans dont nous ne connaissons en règle générale que le nom et, partant, le statut légal lorsque la nomenclature n'est pas trop endommagée. Nous nous limiterons donc ici à la comparaison de la condition juridique des deux époux. Nous avons recherché au sein de notre corpus les mariages mixtes, c'est-à-dire le mariage d'un pérégrin avec une citoyenne romaine (ou l'inverse) ou celui d'un affranchi avec une ingénue (ou l'inverse). Le déséquilibre de la condition juridique est intéressant : pour un artisan qui contracte un mariage au-dessus de sa propre condition légale, cela témoigne du fait qu'il pouvait prétendre à une union avantageuse sur le plan juridique, et ce vraisemblablement parce que son infériorité légale était compensée par une position socio-économique suffisante. En outre, un mariage avantageux était aussi une source de prestige social et de respectabilité. On peut tenir le raisonnement inverse pour les mariages désavantageux sur le plan juridique qui témoignent plutôt de l'humilité de la position sociale de nos hommes de métier.

Les mariages « équilibrés » sont majoritaires dans notre documentation mais nous avons tout de même dénombré une dizaine de mariages « mixtes » ; ceux-ci n'étaient donc pas rares. Dans ce dossier, nous remarquons que les mariages d'artisans avec des femmes de condition légale inférieure sont les plus nombreux. De fait, il semble que la société romaine ait été plus libérale à l'égard d'unions inégales concernant une femme de condition inférieure que l'inverse[438]. Il convient donc de ne pas les surinterpréter en terme de rang social. Par ailleurs, ils témoignent également du brassage de la population au sein des cités de droit latin comme des colonies romaines où les barrières juridiques n'étaient pas insurmontables.

Cinq citoyens romains épousèrent des pérégrines. À Nîmes, le *musicarius* L. Avidius Secundus [301] et l'*aerarius* Sex. Spurius Piperclus [304] contractèrent une union avec les pérégrines Festa et Secunda. Pareillement à Trèves le *cuparius* et *saccarius* Iulius Victor avait pour épouse la pérégrine Acceptina [393] et à Langres l'*aerarius* C. Cassius Candidus était marié à Sabina [433]. Enfin, Volcius Mercator épousa la pérégrine Luteia Caranti (f.) [220]. Le doute est cependant permis quant au statut juridique de cet homme de métier car Mercator pourrait aussi bien être un nom de métier : les instruments que l'homme tient en main renverraient

438. [Chantry et Łoś, 1995], p. 1016. Les auteurs constatent la plus forte proportion de mariages entre des *ingenui* et des *libertinae* à Rome.

alors plutôt à sa profession de marchand. Ces unions signalent à notre avis une position sociale relativement modeste bien que de telles unions ne fussent pas exceptionnelles dans les cités de droit latin [439]. Elles marquent malgré tout l'évolution de ces hommes de métier dans des milieux plutôt humbles.

Dans la colonie romaine de Narbonne, on observe trois unions inégales entre des affranchis et des esclaves. Le *pistor* L. Aponius Celati l. Eros [251], l'*aurifex* Marcus Fonteius Acanthus [267] et le *linarius* L. Tullius Felix [279] étaient respectivement en concubinage avec Venusta, Glucon et Satulla dont le nom unique laisse supposer le statut d'esclave. Toutefois, seules Venusta et Glucon sont qualifiées de *contubernalis* ; Satulla porte le titre d'*uxor,* on ne peut donc totalement exclure qu'il s'agît d'une citoyenne mentionnée par son seul *cognomen*, peut-être parce qu'elle partageait le même gentilice que son époux. Néanmoins, on ne peut trancher car le terme d'*uxor* est également parfois porté par des esclaves. Eros était un affranchi, Acanthus et Felix probablement aussi : ils contractèrent donc certainement une union avec des femmes de même statut qu'eux avant que leur affranchissement ne créât une inégalité juridique dans leur relation. Ces mariages confirment que ces hommes de métier évoluaient dans des milieux modestes, serviles et affranchis ; s'ils ne marquent pas une déchéance, ils traduisent du moins l'impossibilité pour ces affranchis de sortir de leur milieu d'origine à travers un mariage prestigieux et donc certainement l'humilité de leur position dans la société narbonnaise.

Quelques rares hommes de métier parvinrent en revanche à s'élever socialement en contractant une union avantageuse sur le plan juridique. Ainsi le *pellio* narbonnais Sextus Vibius Sex. l. Pamphilus avait épousé une femme de rang ingénu Anicia T. f. Hilara [261]. Ce fut peut-être aussi le cas du *faber* T. Valerius T. l. Ephebus mais nous ne connaissons pas la nature exacte de ses liens avec [—] L. f. Vitella [295]. Enfin, le *cassidarius* pérégrin Maianus Primi f. consacre l'épitaphe de son épouse citoyenne romaine Rusonia Nonna [388]. Ces unions prestigieuses sont suffisamment rares pour être signalées. Elles sont selon nous significatives d'une distinction sociale et d'un statut socio-économique qui viennent compenser la condition légale inférieure de ces hommes de métier. Une telle union ne place pas ces travailleurs au sommet de la pyramide sociale des artisans, leur réussite est toute relative et se situe plutôt à un niveau individuel, mais elle marque malgré tout, à leur échelle, une ascension sociale peut-être due à leur réussite professionnelle.

2.7 Conclusion : hiérarchie des artisans, hiérarchie des métiers.

Divers critères nous ont permis de réfléchir à la situation économique et sociale des artisans. Certains permettent d'évaluer le rang social des artisans de manière relative, c'est-à-dire

439. [Chastagnol, 1987], p. 16-17.

par rapport aux autres hommes de métier, et donc de réfléchir à une supériorité au sein du monde du travail ou d'une association qui ne témoignait pas directement d'une supériorité globale au sein de la cité (magistratures collégiales, évergétisme privé). D'autres critères sont plus directement révélateurs du rang civique et social (sévirat augustal, statut de *collegiatus*, importance de la dépendance, aspect du monument) et permettent de cerner de manière absolue la position sociale des artisans dans le corps civique. Nous aimerions dresser ici le bilan des différentes analyses menées dans ce chapitre en confrontant les résultats obtenus de manière indépendante dans chaque section. Notre objectif sera de répondre à un ensemble de quelques questions : à l'aune de ces critères, quels étaient les artisans les plus éminents ? Quels collèges se démarquent par la qualité de leurs membres ? Certains métiers ou certains artisanats se distinguent-ils à travers le rang social de leurs représentants ? Quelle est la situation sociale des artisans à l'échelle de l'ensemble de la population civique ?

Se demander quels individus, quels métiers, quels collèges se différencient de l'ensemble revient à s'interroger sur la cohérence générale des différents résultats obtenus de façon indépendante, critère par critère. Certains personnages cumulaient-ils les critères de distinction ? Certains métiers apparaissent-ils plus fréquemment que d'autres ? Dans l'ensemble, en dehors de la sphère collégiale, la cohérence des résultats est relativement faible. Certains hommes de métier se distinguent par une conduite de don, les dimensions de leur tombeau ou un mariage réussi sans qu'aucun élément complémentaire ne permette finalement de valider l'hypothèse de leur prééminence économique et sociale. La plupart des artisans ne valident en effet qu'un seul critère de distinction. Le constat est le même pour les critères de modestie sociale qui sont en outre moins nombreux. En revanche, les statuts de *collegiatus*, de magistrat de collège ou de sévir augustal constituant en eux-mêmes un premier critère de supériorité, un effet de loupe se produit sur ces milieux donnant le sentiment de leur prééminence et favorisant certains corpus locaux comme le corpus lyonnais. En outre, le cumul de ces statuts n'étant pas rare, les résultats apparaissent d'autant plus redondants dans la sphère collégiale. Cette tendance n'est pas totalement artificielle car chacun de ces critères marque bien une certaine supériorité sociale mais elle montre la difficulté à saisir le rang social et la position économique des simples hommes de métier et à mettre en évidence des hiérarchies en dehors de la sphère collégiale. Or les hommes de métier constituent la part la plus importante du corpus prosopographique. Pour des corpus comme celui de Narbonne appartenant à des espaces ou à des périodes peu concernés par le phénomène collégial et par le sévirat, il est donc très difficile d'établir une fine hiérarchie entre les artisans. La faible cohérence des résultats est peut-être moins le fait de la validité et de la pertinence des critères observables que le produit d'informations très rares et très éparses.

Au sommet de la pyramide des artisans gallo-romains se trouvaient assurément les seize sévirs augustaux dont le titre souligne non seulement la supériorité économique et sociale mais

aussi la prééminence civique vis-à-vis du reste de la plèbe urbaine. Dans les cités où ils étaient présents, les *collegiati* (*fabri, fabri navales, fabri tignuari et centonarii*) occupaient également une place à part dans le corps civique, juste en-dessous des sévirs. Parmi les *collegiati*, les magistrats de collèges jouissaient d'une supériorité sociale mais celle-ci était principalement perceptible à l'intérieur de l'univers collégial. Enfin, en-dessous de ces corps constitués au sein de la cité se situaient les associations informelles et les simples hommes de métier mêlés au reste de la plèbe. Nous l'avons vu, cette hiérarchie des corps civiques possédait également une certaine signification en terme de rang économique et social, bien que les disparités de fortune dussent exister au sein de chacun de ces groupes. Au-delà de ces corps constitués que l'on peut citer et hiérarchiser dans leur globalité, nous souhaiterions mettre en évidence les artisans qui se distinguaient à titre individuel. En redescendant échelon par échelon la pyramide sociale depuis les sévirs, nous observerons les individus qui, par un cumul plus ou moins important des critères de distinction analysés, détenaient une supériorité vis-à-vis de leurs pairs.

Quels individus se distinguaient parmi les sévirs ? Sans aucun doute, le personnage le plus brillant de notre corpus était le sévir augustal lyonnais C. Primius Secundus [366]. Membre du collège des nautes, des *fabri tignuarii* et des anciens sévirs, promu aux honneurs collégiaux, il s'éleva au-dessus de sa condition de *corporatus* en étant désigné patron du corps des charpentiers et préfet des nautes, endossant ainsi un rôle réservé aux notables. En outre, Secundus disposait d'un statut de travail supérieur à celui des hommes de métier, proche de celui des milieux d'affaires, caractérisé par la diversité des affaires brassées et par une distance vis-à-vis de la pratique artisanale quotidienne. Son fils, M. Primius Secundianus [367], jouissait d'une position sociale proche de celle de son père quoique nettement moins brillante : force est de constater qu'il n'accéda ni au patronat des *fabri tignuarii* ni à la préfecture des nautes et qu'il ne fut promu à aucun honneur parmi ces corps. Il est très vraisemblable que ce personnage fût décédé jeune, avant d'avoir pu parcourir la carrière auquel le destinait l'héritage de son père. Les sévirs Toutius Incitatus [375] et [—] Attalus [376] bénéficiaient d'une situation sociale proche. Leur statut de travail, caractérisé par un cumul de métiers, était comparable à celui des *Primii*. En outre, ces deux personnages se distinguent par la possession de dépendants, en particulier Attalus pour lequel nous connaissons une dépendance de 2 à 4 affranchis. C'est également le cas des sévirs Q. Aurelius Herma [309] et L. Cornelius Optatus [266] avec des dépendances de 4 et 3 affranchis, soit les plus importantes de notre corpus. C. Rusonius Myron se distingue quant à lui par le cumul d'affiliations collégiales et l'exercice de magistratures au sein de ces corps [318]. Si nous ne pouvons rien dire de la situation socio-économique des autres sévirs, ce silence des sources ne signifie pas nécessairement que leur rang social était très inférieur à celui des personnages mentionnés ici. Nous voyons que même dans le milieu des sévirs, rares sont les individus à cumuler, en plus du sévirat, plusieurs des critères de distinction utilisés ici.

Quels individus n'ayant pas atteint le sévirat figurent parmi les magistrats collégiaux les plus éminents ? C. Cassius Venustus fit valoir sa supériorité parmi les *corporati* par une conduite de don marquant de réelles capacités financières [242]. Apriclius Priscianius s'acquitta quant à lui de la *summa honoraria* pour la questure, mais il est vrai que c'est sans doute le cas de tous les magistrats collégiaux [361]. M. Sennius Metilus n'exerça pas à proprement parler une magistrature mais la préfecture du *corpus splendidissimum cisalpinorum et transalpinorum* [368] : la fonction en elle-même de *praefectus* implique qu'il fut imposé par l'autorité et donc qu'il devait jouir d'une position sociale importante parmi les membres de ce corps. Le cumul des affiliations collégiales confirme un statut de travail élevé et donc une prééminence sociale remarquable même s'il n'accéda pas au sévirat. Enfin, L. Aventinius Avitianus, *magister* du corps des charpentiers d'Arles, fit valoir son prestige à travers l'aspect de son monument funéraire et le choix d'un matériau coûteux [234].

Certains membres de collèges semblent-ils bénéficier d'un rang social plus élevé ? Cette question appelle une réponse en deux temps, collective puis individuelle. Tout d'abord, toutes les associations professionnelles ne se valaient pas et le rang social des membres pouvait varier d'un collège à l'autre. Certaines organisations bénéficiant d'un prestige supérieur recrutaient des hommes de métier disposant d'un statut social plus élevé. En terme de rang social des membres, on observe entre les collèges une hiérarchie au sommet de laquelle viennent se placer les *collegia* proprement dit : *collegia centonariorum, fabrum, fabrum tignuariorum, fabrum naualium*. On observe une rupture nette entre ces collèges bien connus, jouissant de rapports priviliégiés avec les autorités publiques, et les associations informelles désignées par un nom de métier au pluriel que l'on ne connaît le plus souvent que par une unique inscription. Ensuite, au sein des *collegia*, deux associations se distinguent tout particulièrement : il s'agit des *centonarii* et des *fabri tignuarii*. C'est parmi eux que se trouvaient les *collegiati* les plus éminents et les plus nombreux sévirs. Il paraît même possible d'aller plus loin en affirmant que le rang social des centonaires était plus élevé que celui des charpentiers. De nombreux sévirs sont en effet connus parmi eux et ils furent les seuls à s'élever collectivement jusqu'à un acte d'évergésie publique. Néanmoins, il s'agit d'une appréciation collective, fondée sur des sources rares, cela ne signifie pas que tous les centonaires pris individuellement surpassaient par leur situation sociale les membres des autres associations.

À titre individuel, quelques *collegiati* ordinaires se démarquèrent de leurs pairs à travers une conduite de don [53, 358, 410, 436] ou l'aspect de leur monument funéraire [233, 237], mais aucun ne cumulait les critères de distinction. Il en va de même des simples hommes de métier : il est possible de cerner une relative aisance sociale chez certains personnages à travers la commande de monuments coûteux [246, 343], des libéralités [300], la présence d'une dépendance servile ou affranchie [256, 266, 277, 293, 309, 376] ou encore un mariage avantageux [261, 388] mais aucun artisan ne se démarque nettement des autres sur la base d'un cumul de

ces critères. Le caractère épars et rare des informations ne permet pas de pousser plus loin la hiérarchisation socio-économique des artisans.

S'il est difficile de distinguer la supériorité sociale d'hommes de métier, y a-t-il du moins des métiers ou des artisanats dont les représentants semblent jouir d'une meilleure position sociale ? Encore une fois, les résultats obtenus sont très dispersés, rares sont les métiers à se distinguer nettement. Si aucun artisanat ne semble strictement réservé à l'élite des hommes de métier, tous les secteurs étant représentés dans les résultats, tous les métiers ne présentaient pas nécessairement un prestige égal. On remarque notamment que le secteur de la parfumerie est particulièrement représenté ici au regard de la faible part qu'il occupe sur l'ensemble du corpus : il est donc vraisemblable que les métiers de la production et du commerce de parfum étaient avant tout exercés par des hommes de métier aisés ou alors qu'ils permettaient un enrichissement significatif. Deux parfumeurs se distinguèrent par leur dépendance [293] ou leur appartenance collégiale [376] et deux représentants de cette spécialité exercèrent le sévirat [360, 376]. Le rang social des artisans-négociants parfumeurs de notre corpus paraît donc relativement élevé par rapport aux autres secteurs. En outre, nous avions observé dans le chapitre précédent une condition juridique plus avantageuse des travailleurs du secteur de la parfumerie et des soins du corps. Un second secteur se distingue à travers le rang social de ses artisans : celui du textile. Tout d'abord, trois artisans du textile exercèrent le sévirat augustal [287, 309, 371], sans prendre en compte les nombreux *centonarii*. Ensuite, la profession que nous avons le plus souvent relevée parmi les artisans les plus brillants est celle de *uestiarius*. Trois *uestiarii* se distinguèrent selon au moins l'un des critères étudiés : Sextus Vervicius Eutyches passa commande d'un monument votif de marbre [343] tandis que Q. Aurelius Herma [309] affichait la dépendance la plus nombreuse de notre corpus et accéda au rang de sévir comme son collègue narbonnais Q. Terentius Daphnus [287]. Les autres secteurs se démarquent moins par le rang social de leurs représentants : on dénombre un sévir parmi les artisans du cuir (cordonnier [2]), du bois (*cartarius* [303]) et du métal (*aurifex* [266]), mais aucun sévir parmi les artisans de la pierre, de l'argile et les métiers de bouche qui bénéficiaient donc peut-être d'une position sociale moindre. La présence de commerçants importants non identifiés comme tels parmi les métiers du textile et de la parfumerie justifie peut-être en partie ces résultats et la condition plus élevée des travailleurs de ces secteurs. Enfin, outre la profession de *uestiarius*, le métier d'*aurifex* paraît avoir permis une meilleure élévation économique et sociale ou avoir recruté dans des milieux plus élevés. Trois *aurifices* présentent une situation supérieure : Camillius Polynices et son fils Camillius Paulus accédèrent au rang de *faber tignuarius* chez les Helvètes, Polynices effectua même tout le cursus collégial [425]. Mais de possibles liens de clientèle avec l'importante famille helvète des *Camillii* pourrait aussi expliquer la relative réussite de ces personnages. Ensuite, le Narbonnais L. Cornelius Optatus possédait pour sa part une dépendance nombreuse et se hissa jusqu'au sévirat [266]. Les autres métiers du métal

ne semblent cependant pas avoir permis une élévation sociale comparable.

Enfin, comment les analyses menées au fil de ce chapitre permettent-elles de situer le groupe des artisans dans l'échelle sociale ? Comme nous l'annoncions en introduction, les artisans que nous étudions ici appartiennent à une couche moyenne de la population, capable par ses ressources d'accéder à l'épigraphie lapidaire. Les artisans étudiés ici ne sont ni indigents ni désargentés. Certains montrant des signes particuliers de richesse appartenaient aux franges supérieures de cette couche moyenne. Il semble cependant que leurs possibilités d'ascension sociale soient limitées. Certaines études ont mis clairement en évidence l'existence d'un plafond de verre entre les artisans les plus éminents et les notables. Aucun artisan n'accéda à la notabilité, ou du moins aucun notable ne se revendique-t-il comme tel. La plus haute charge à laquelle certains artisans purent aspirer fut le sévirat augustal, un honneur à la limite de la notabilité dans lequel des figures plébéiennes trouvaient une forme de reconnaissance à leur réussite économique. Cette fracture avec le monde des élites est encore perceptible de plusieurs manières. Tout d'abord, même les artisans les plus fortunés n'accédèrent pas au statut d'évérgètes : les conduites de dons de nos hommes de métier ne concernaient pas la sphère publique où s'exerçaient les véritables évergésies. Certaines dédicaces manquent néanmoins cruellement de contexte. Comme nous le verrons plus amplement au chapitre suivant, le rôle public assigné aux artisans en raison de leur place dans la hiérarchie sociale était avant tout celui de client et de protégé. Ensuite, il est tout à fait frappant que tous les artisans de notre corpus que nous connaissons individuellement apparaissent exclusivement dans un contexte privé, essentiellement des inscriptions funéraires, des actes votifs ou des donations collégiales. Même les sévirs qui sont les figures les plus éminentes ou les *collegiati* les plus brillants apparaissent uniquement dans l'épigraphie funéraire. Ils ne reçurent aucun hommage civique et aucun artisan ne fut enseveli sur une terre publique.

Chapitre 3

Les artisans dans les réseaux relationnels et la vie publique des cités : rôles, rapports sociaux, visibilité

La condition juridique et le rang socio-économique participent à la définition du statut des individus, entendu au sens large comme la position qu'ils occupent dans un système social donné [440]. Or, l'identité sociale ne se réduit pas au seul statut, compris comme une donnée théorique et structurelle, mais elle se définit également à travers les conduites. Le rôle, compris comme un aspect complémentaire et dynamique du statut, est une notion à la frontière entre la sociologie et la psychologie sociale qui a connu une période très féconde au sein de ces disciplines entre les années 1930 et les années 1960. Bien que délaissé aujourd'hui par les chercheurs au profit du concept d'identité, il demeure un outil d'analyse complémentaire pertinent et dispose d'importantes ressources heuristiques [441]. Comme tout concept prolifique, le rôle suscita des approches variées, parfois contraires, de la part des sociologues. Il est difficile d'en proposer une définition unanime car les définitions en sont multiples, ce qui constitue d'ailleurs

440. Au sens premier, le statut désigne la position juridique d'un individu selon des dispositions légales. Dans une acception plus large, il renvoie en revanche à la position dans un ordre social donné selon des critères qui dépassent les seules données de droit.

441. [Coenen-Huther, 2005], p. 79-80. On trouvera une historiographie de la notion de rôle en psychologie sociale et en sociologie dans [Rocheblave-Spenlé, 1962] et [Coenen-Huther, 2005].

l'un des principaux reproches des chercheurs à son égard [442]. Pour notre propos, nous nous contenterons de poser les bases de sa définition dans la perspective qui nous intéresse, à savoir lier les conduites des artisans à leur position et à leur personnalité sociale et comprendre à travers leurs actions la place qui était la leur dans la société et dans la cité.

À la suite des travaux de R. Linton [443], une première orientation théorique, la plus largement suivie, rattache la notion de rôle à celle de statut [444] : le rôle se définit alors comme l'aspect dynamique du statut, qui est quant à lui un concept statique et structural. Le rôle se manifeste à travers les conduites et les actions concrètes des individus. Les sociologues ne s'accordent cependant pas pour savoir qui du rôle ou du statut détermine l'autre [445]. Les actions des individus découlent-elles de leur position sociale ou, au contraire, la définissent-elles ? À notre avis, la richesse du concept de rôle repose en partie dans le fait que ces deux propositions ne sont pas absolument incompatibles. Le statut détermine un certain nombre de conduites, qui sont des comportements prescrits ou attendus de manière plus ou moins forte. Toutefois, l'adoption d'une conduite relève aussi en partie d'un choix : la mise en œuvre d'actions se rapportant à un statut supérieur peut témoigner d'une prétention à une position sociale plus élevée et relever d'une stratégie d'acquisition de prestige et d'ascension sociale. Tous les statuts ne sont pas déterminés, fixés par la naissance, il existe des statuts sociaux « conquis » et l'adoption du rôle afférent au statut constitue une étape nécessaire à cette conquête sociale. Cela ne préjuge cependant en rien de la réussite de cette stratégie, ni du bon accueil de ces conduites qui peuvent être perçues comme des usurpations. Il n'y a qu'à voir le regard de Martial sur les conduites de dons des parvenus [446]. Ainsi, il nous semble que le statut détermine bel et bien des rôles. Dans le cadre du rôle social, auquel nous nous intéresserons ici, la conduite est prescrite par la société sur la base de la position sociale, et elle est commune à tous les membres qui partagent cette position. En vertu de catégories de jugement assimilées dès le plus jeune âge et partagées par les membres du groupe social, il existe un certain consensus autour des modèles de conduites qui se rattachent à chaque statut. Ces dispositions durables, partagées et suscitant des pratiques ajustées aux positions sociales constitueraient l' « *habitus* » au sens bourdieusien. Dans une société organisée comme la société romaine, les rôles sont grandement prédéterminés, presque institutionnalisés, c'est-à-dire qu'ils existent antérieurement à l'individu [447]. Néanmoins, on peut admettre, dans une certaine mesure, une

442. [Coenen-Huther, 2005], p. 68. Sur les questions de définition du rôle et des notions connexes : [Rocheblave-Spenlé, 1962], p. 91-134.
443. [Linton, 1936].
444. [Rocheblave-Spenlé, 1962], p. 105, p. 108, p. 157 ; [Coenen-Huther, 2005], p. 66.
445. [Rocheblave-Spenlé, 1962], p. 108.
446. Mart., *Épig.*, III, 59 : *Sutor cerdo dedit tibi, culta Bononia, munus, / fullo dedit Mutinae : nunc ubi copo dabit* ? « Le savetier Cerdo t'a offert élégante Bologne, un combat de gladiateurs ; un foulon en a donné un autre à Modène : à présent, où le cabaretier aura-t-il son tour ? » Trad. H. J. Izaac, CUF, Paris, 1961.
447. [Rocheblave-Spenlé, 1962], p. 169.

part de liberté dans l'adoption des comportements prescrits. En outre, les comportements traduisent aussi la perception que chaque individu avait de son statut. Le rôle et le statut se définissent donc réciproquement l'un l'autre, de manière dynamique.

Une seconde orientation théorique, qualifiée d'interactionniste, présente une approche plus fluide, moins institutionnelle du rôle [448]. Elle ne lie plus le concept au statut mais s'intéresse à la distribution des rôles au gré des tâches à remplir « suivant l'interaction dynamique des membres [449] ». Quoiqu'ayant donné naissance à deux axes épistémologiques, ces deux approches présentent une certaine complémentarité et il nous paraît réducteur de considérer l'un sans l'autre. Si les conduites sont intimement liées aux prescriptions sociales, elles ne peuvent être comprises en dehors d'un cadre interactionnel. Dans une perspective qui fut celle de T. Parsons, nous chercherons à concilier ces deux orientations en faisant « intervenir des éléments évolutifs de type interactionniste dans un cadre structurel relativement stable [450] ». Bien qu'il soit étroitement dépendant du statut, « dans la mesure où le rôle définit la manière dont l'acteur agit en relation avec d'autres, il est soumis à l'élément de " double contingence ", présent dans toute situation d'interaction ».

Quel(s) rôle(s) les artisans jouaient-ils dans la vie publique des cités ? Quels types de rapports sociaux encadraient ces rôles ? En quoi ces conduites sont-elles révélatrices de la position qu'ils occupaient dans la société et dans le corps civique ?

Nous avons défini deux cadres interactionnels révélateurs des conduites des artisans dans la sphère publique inhérentes à leur position sociale : les relations des artisans avec des membres de l'élite, d'une part, et leurs rapports avec les autorités civiques, d'autre part.

Une quinzaine d'inscriptions de nature hétérogène mettent en évidence les liens noués par des artisans avec des figures de l'élite. Ces rapports verticaux éclairent des interactions et des pratiques particulièrement révélatrices quant aux prescriptions de conduite normatives liées au rang. Trois ensembles de pratiques dans la société romaine sont particulièrement liées au positionnement social et donnent ponctuellement lieu à des expressions épigraphiques que l'historien de la société peut étudier : il s'agit des conduites évergétiques (comprises dans un sens large), des relations de clientèle (et les conduites qui leur sont attachées), et les hommages épigraphiques. Naturellement, toutes ces pratiques sont intimement liées et se nourrissent les unes les autres. Ces conduites ont en commun d'exprimer des rapports sociaux inégaux significatifs quant au statut et à l'identité sociale.

L'accès à l'épigraphie et à l'espace public étant ordinairement le privilège des premiers de la cité, nous serons attentive dans le commentaire de ce dossier à la publicité de certaines de

448. [Coenen-Huther, 2005], p. 66.
449. [Rocheblave-Spenlé, 1962], p. 169.
450. [Coenen-Huther, 2005], p. 67-68 ; [Parsons, 1951].

ces inscriptions dans l'espace urbain, à leur caractère public ou privé. Bien que les relations de clientèle et certaines conduites de dons fussent d'ordre privé, elles suscitaient parfois des manifestations publiques, ou parapubliques. Nous entendons par là des pratiques privées collectives qui se déroulaient en public ou d'une manière visible par tous. C'est notamment le cas de certaines activités collégiales qui semblent se placer à la frontière entre public et privé si bien que les chercheurs ont parfois usé du terme commode mais inadéquat de « semi-public » pour décrire ce qui touchait à la vie des associations[451]. Ces rapports noués avec des personnalités publiques bénéficiaient parfois d'une publicité importante et certains fournirent en outre l'occasion aux artisans de jouer un rôle public, voire civique, privilégié et de jouir d'une visibilité épigraphique dans l'espace urbain autrement inaccessible.

Un dossier plus mince met en évidence le dialogue des artisans avec les autorités civiques. L'accès à l'espace public, pour des hommages ou des lieux de réunion associatifs, constituait le principal enjeu de ces interactions. Par ailleurs, les inscriptions éclairent également la place valorisante que certains collèges occupaient dans le corps civique, amenant les artisans *corporati* à jouer un rôle privilégié à l'occasion d'événements publics.

3.1 Les artisans et les élites : des relations inégales basées sur une réciprocité de dons et de services

Près d'une quinzaine d'inscriptions témoigne de ces relations avec des personnalités de l'élite[452]. Malgré une relative diversité dans la nature des rapports et des échanges entre les élites et les artisans, des tendances générales peuvent être mises en évidence : on observe, d'une part, de la part des élites, des libéralités prenant des formes différentes, et, d'autre part, des services à l'origine de – ou venant remercier – ces actes de générosité. Les documents apportent notamment un bon éclairage sur la nature de ces bienfaits.

Le tableau de synthèse 12 (p. 158–159) permet de faire le point sur les relations entre les artisans et leurs bienfaiteurs. Nous y avons consigné la liste des inscriptions concernées avec leur nature, le nom et le rang des bienfaiteurs, la nature de leurs libéralités, les collèges avec lesquels ils étaient en relation, la nature de cette relation lorsqu'elle est connue et les services

451. Par exemple : [Gros, 1997], [Bollmann, 1998], [Bouet, 2001], [Diosono, 2007]. Ce concept était cependant étranger au droit romain : [Tran, 2012a], p. 63-64.

452. N°229, 244, 296, 297, 299, 310, 313, 322, 359, 431, 432, 441, 442, 443, 444. Nous sommes descendues jusqu'au rang d'« élites plébéiennes », pour ainsi dire, et avons pris en compte les libéralités d'un sévir [299]. Le rang des évergètes n'est cependant pas toujours précisé dans les inscriptions. Nous avons versé au dossier quelques bienfaiteurs et bienfaitrices de rang inconnu [229, 297, 445, 431–432], parfois désignés comme patron, mais peut-être pour certains des figures plébéiennes. Nous n'avons en revanche pas retenu dans ce dossier les inscriptions commémorant les libéralités de Rusticus [399], Iulius Servandus [403], Rufinus [409], Pervincius Stabilis [421], personnages dont nous n'avons conservé que le nom et le bienfait et qui pourraient appartenir au milieu des métiers. Le lecteur trouvera leurs conduites de dons commentées dans la partie sur les conduites évergétiques des artisans (partie 2.4.1, p. 127 *sqq.*)

rendus en retour par les associations. Pour faire un point succinct sur la nature des inscriptions concernées dans ce dossier, remarquons que la plupart sont des inscriptions honorifiques rendant hommage au notable concerné [244, 239, 296, 310, 322, 359]. Deux inscriptions de Dijon sont des inscriptions votives consacrées à la Fortune du Retour pour Tib. Flavius Vetus mais, quoique votives, ces inscriptions, dont l'une prend place dans un espace public, s'apparentent dans une certaine mesure à un hommage au patron [431-432]. Quatre épitaphes – ou règlements de fondation funéraires – rappellent les dons du défunt ou du dédicant à des organisations d'artisans [297, 313, 444, 445] ; mais, à la différence de l'écrasante majorité du corpus, il ne s'agit pas là de tombeaux d'artisans. Enfin, nous avons encore conservé un règlement de fondation incomplet [229] et deux dédicaces d'offrandes religieuses mentionnant dans ce cadre certaines libéralités des dédicants [299, 443]. Les entrées du tableau sont classées dans la mesure du possible selon le rang des bienfaiteurs, du plus prestigieux au plus modeste, et s'achèvent sur les protecteurs de rang inconnu.

3.1.1 La nature des rapports établis : relations de clientèle et autres formes de dépendance

La société romaine était une société extrêmement parcellisée, hiérarchisée, ce qui se reflète pleinement dans les relations sociales qui structuraient la société. Les Romains semblent en effet s'être moins préoccupés de solidarité au sein de leur groupe social que de différenciation. Dès lors, on observe dans la société romaine une prééminence des rapports verticaux et asymétriques. Les relations établies entre des artisans et des figures appartenant à l'élite en font partie, reflétant ainsi la distance sociale qui séparait les statuts de ces hommes. Des rôles aux échanges entre les deux parties, tout concourt à souligner la supériorité sociale du notable au sein de la relation. Tout d'abord, un premier déséquilibre repose dans l'identité collective des artisans qui nouaient des liens avec des élites. En effet, aucune inscription ne témoigne jamais de l'existence d'un rapport social même asymétrique entre un artisan et un notable. Cela ne signifie pas l'absence de tels rapports notamment dans une relation de clientèle, mais on observe qu'ils n'ont bénéficié d'aucune publicité épigraphique ce qui est très révélateur de leur insignifiance parmi les réseaux qui structuraient la cité et, partant, de l'humilité des hommes de métier. Au sein de notre corpus, les liens se tissent toujours entre une association d'artisans – quel que soit son statut –, d'une part, et un membre des classes supérieures, d'autre part. La réunion des artisans au sein d'une association leur permettait d'acquérir une plus grande importance sociale et de s'insérer visiblement dans des réseaux relationnels structurants des cités.

La nature exacte des relations entretenues n'est pas toujours explicitée, certaines inscriptions commémorant d'ailleurs peut-être plutôt une interaction ponctuelle, à l'occasion d'une

TABLE 12 – Les artisans et les notables : un échange de dons et de services.

Type d'inscription [n°]	Figure de l'élite Rôle dans la relation	Rang social	Bienfait	Organisation	Service obtenu en retour
Inscription honorifique [441] Cimiez	Marcellus Aurelius Masculus *Patronus*	*Egregius uir*	Services publics liés à sa charge de gouverneur (intégrité, annone, restauration de l'aqueduc)	*Tria Collegia*	Hommage
Inscription honorifique [244] Marseille	Cn. Valerius Pompeius Valerianus *Patronus*	*Equus publicus* *Augur perpetuus* *Agonothetes* Prophète	– *Optime de se meritus* – Don de 100 000 sesterces à la cité pour son augurat	Centonaires	Hommage Statue dans un espace public (*L.D.D.D*)
Inscription honorifique [310] Nîmes	Quintus Solonius Fabius Severinus	*Egregius uir*	– *Ob merita eius praeterita* – Construction de bains pour la plèbe	*Fabri Tignuarii*	Hommage
Inscription honorifique [296] Copie de la lettre instituant une fondation Narbonne	Sex. Fadius Secundus Musa *Patronus*	*Omnibus honoribus in colonia Narbonensi functus* *Flamen* (?)	– *Ob merita eius* – Fondation de 16 000 sesterces avec obligation de partager les intérêts annuels au cours d'un banquet à date fixe	*Fabri subaediani*	Hommage Statue dans un espace public (*L.D.D.D*) – *Plurimis et adsiduis erga me meritis uestris*
Dédicace d'une offrande religieuse [443] Cimiez	C. Cassius Paternus Patron des Utriculaires	Décurion	Distribution de sportules et d'huile	*Fabri* Utriculaires Centonaires	–
Inscription honorifique [442] Cimiez	Q. Domitius [—]nus	*Duumvir*	Évergésies publiques : banquet et distribution de sportules	*Tria Collegia*	–
Inscription honorifique [322] Vienne	L. Aquilius Severianus *Praesidium*	Edile, *Duumvir* du trésor	–	*Fabri Tignuarii*	Hommage

Épitaphe [444] Cimiez	[—]	–	Distribution publique de sportules	*Collegii*	–
Inscription honorifique [359] Monceaux-le-Comte, Éduens	M. Ulpius Avitus	Centurion de légion	*Erga ipsos bene merenti*	*Opifices loricarii*	Hommage
Dédicace d'une offrande religieuse [299] Lattes	T. Eppilius Astrapton	Sévir Augustal	Paiement d'une offrande religieuse	*Fabri* Utriculaires	*Ob merita eorum*
Épitaphe [313] Orange	L. Veturius L. f. [—]	[—] de la XXe légion *Valeria Victrix*	Fondation : legs d'un domaine	*Collegium fabrorum ferrariorum*	Commémoration annuelle avec les intérêts perçus
Inscription votive [431] Dijon	Tib. Flavius Vetus *patronus*	–	–	*Fabri Ferrarii Clientes*	Vœu pour le salut du patron. Ex-voto dans un espace public (*L.D.D.P.A.*)
Inscription votive [432] Dijon	Tib. Flavius Vetus *patronus*	–	–	*Lapidarii Clientes*	Vœu pour le salut du patron. Ex-voto
Épitaphe [297] Beaucaire	Moccia C. f. Silvina	–	*Ob merita*	*Centonarii*	Épitaphe à dimension honorifique
Règlement de fondation [445] Nice	Etereia Aristolais	–	Fondation funéraire Montant inconnu	*Centonarii*	Commémoration annuelle avec les intérêts perçus
Règlement de fondation [229] Alba	Anonymes Patrons (?) de collèges	–	Distribution de sportules de 100 (?) deniers à dates fixes	*Centonarii Dendrophori Utricularii*	–

libéralité, que des largesses s'inscrivant dans le cadre d'une relation continue. De manière globale, les relations se classent en trois grandes catégories : les relations de clientèle, les bienfaits ponctuels à l'égard de collectivités d'artisans – ou plus largement du corps civique – et les relations de subordination professionnelle.

Lorsque la nature de la relation est précisée, il apparaît que les inscriptions s'insèrent presque exclusivement dans le cadre d'une relation de clientèle. Le rôle des artisans dans ces relations était alors celui de clients et donc de dépendants de rang social inférieur. Quatre notables sont qualifiés de *patronus* par l'organisation qui leur dédie l'inscription [453] : Cn. Valerius Pompeius Valerianus était le patron des *centonarii* de Marseille [244], Sex. Fadius Secundus Musa des *fabri subaediani* de Narbonne [296], M. Aurelius Masculus des *Tria Collegia* de Cimiez [441] et enfin Tib. Flavius Vetus des *fabri ferrarii* et des *lapidarii* de Dijon [431-432]. La relation de clientèle constitue l'une des relations verticales majeures structurant la société romaine. Il s'agit d'une relation réciproque mais asymétrique entre deux personnes de statut et de moyens inégaux. Le client se plaçait alors volontairement dans la dépendance d'un patron plus puissant que lui, auquel il devait le respect, des hommages et des services, en échange desquels il recevait des bienfaits et une protection pouvant prendre diverses formes [454]. Les échanges entre patrons et clients étaient aussi bien de nature économique, politique que sociale, toute artificielle que cette classification puisse être. Il pouvait s'agir de bienfaits matériels ou de services. Par sa nature, le dossier épigraphique nous renseigne essentiellement sur certains aspects ponctuels de cette relation, à savoir la forme que prenaient les hommages au patron et la nature des bienfaits à l'égard des clients. Malgré un éclairage nécessairement partiel, ce dossier témoigne bien du caractère inégal de cette relation.

D'autres liens que la clientèle peuvent-ils être mis en évidence dans ce dossier ? Lucius Aquilius Severianus [322] est qualifié de *praesidium* par les *fabri tignuarii Viennenses*. Le terme *praesidium* désignant au sens propre la protection, le secours plutôt que le protecteur, il est permis d'hésiter sur le sens de la formule finale *praesid(i)o suo*. Faut-il accorder au terme son sens propre et penser que les *fabri* remercient le bienfaiteur « pour sa protection » ? Ou bien faut-il y voir un qualificatif de Severianus, exprimant l'hommage des *fabri* « à leur protecteur » ? C'est l'opinion de J.-P. Waltzing et des rédacteurs des *ILN*[455], pour lesquels le terme pourrait alors renvoyer à une forme de patronat. Mais plutôt que l'expression d'une relation de dépendance s'inscrivant dans un cadre formel, nous y verrions davantage, à mi-chemin entre ces deux hypothèses, l'évocation imagée d'un bienfaiteur comme un soutien, un

453. N°244, 296, 431, 432, 441, 443 (patron des utriculaires). Des *patroni* d'organisations artisanales sont par ailleurs connus à travers leurs épitaphes : *CIL*, XII, 700 (Arles) ; *CIL*, XIII, 1954, 1961, 1974 (Lyon) ; *AE* 1965, 194 = *AE* 1981, 607 (Cimiez) ; *AE*, 1976, 412 (*Alba*).

454. À propos de l'importance de la réciprocité dans les relations de clientèle, de l'idée de réciprocité contenue dans les concepts de *beneficia, officia et gratia* qui structurent ces rapports : [Saller, 1982], p. 7-39. À propos des formes que prenaient ces échanges, p. 120 *sqq.*

455. [Waltzing, 1900], III, p. 537, n°2004 ; *ILN, Vienne* (1), 71, p. 143.

appui. L'usage de *praesidium* pour désigner une personne n'est pas commun, il est cependant attesté. À Rome Iulius Lupercus et Clau[dia] Victorina dédient une inscription honorifique à M. Petronius Honoratus, « leur excellent ami et soutien » (*amico optimo et praesidio suo*) [456]. Dans les premiers vers de ses *Odes*, Horace fait l'éloge de Mécène, « son appui » [457]. Il demeure difficile de préciser la nature du soutien qui valut ce qualificatif à Severianus (protection ponctuelle ou répétée ?) et de déterminer si cette formule cachait en outre une relation de patronat implicite, ce qui demeure possible. Ce qui est certain, c'est que les conduites de rôles qui apparaissent à travers cette inscription semblent être exactement les mêmes que celles qui régissent les relations de clientèle documentées par ailleurs [458]. Cependant, il en va de même, le plus souvent, pour les inscriptions qui ne mentionnent pas la nature exacte de la relation établie, bien que toutes ne s'inscrivissent pas nécessairement dans un cadre de clientèle. Nous pensons que certaines ont pu commémorer un bienfait ponctuel d'un notable à l'égard d'un groupe d'artisans – ou de la cité –, comme c'est à notre avis le cas de la dédicace de T. Eppilius Astrapton [299], de l'hommage à Q. Solonius Fabius Severinus [310] ou de l'épitaphe dédiée à sa mère par un notable anonyme de Cimiez [444] [459]. Le second type de rapports illustré par ce dossier est donc un rapport d'évergète à bénéficiaires, dans le cadre d'actes de générosités commémorés par les inscriptions. Ainsi, que l'on se place ou non dans un cadre de clientèle, on observe invariablement à travers ce dossier une relation asymétrique entre une collectivité d'artisans et un bienfaiteur socialement plus élevé, où déférence et hommage récompensaient des libéralités.

Enfin, le lien qui unissait le centurion M. Ulpius Avitus aux *opifices loricarii* établis chez les Éduens fait figure d'exception dans ce dossier dominé par les relations de clientèle et les libéralités ponctuelles [359]. Ces ouvriers armuriers furent en effet placés sous la responsabilité de cet officier militaire et c'est dans le cadre de cette relation de subordination professionnelle qu'ils lui rendent hommage.

Malgré des relations de natures diverses, continues ou ponctuelles, les conduites de rôles étaient très similaires dans le cadre de tous ces rapports asymétriques.

Dans son étude sur les esclaves et les affranchis dans l'épigraphie de la Belgique et des Germanies romaines, L. Lazzaro mentionne une possible persistance d'anciennes formes de

456. *CIL*, VI, 1625a (Rome) : *M(arco) Petronio M(arci) [f(ilio)] / Quir(ina) Honorato / praef(ecto) coh(ortis) I Raetoru[m] / trib(uno) militum leg(ionis) [I] / Mineruiae P(iae) F(idelis) praef(ecto) / alae Aug(ustae) II P(iae) F(idelis) Thracu[m] / proc(uratori) monetae proc(uratori) X[X] / hered(itatium) proc(uratori) prouinci[ae] / Belgicae et duarum / Germaniarum proc(uratori) / a rationibus Aug(usti) / Iulius Lupercus et Clau[dia] / Victorina ex Belgica / Treueri amico optimo et praesidio su[o].*

457. Hor., *O.*, 1,1,2 : *Maecenas atauis edite regibus, o et praesidium et dulce decus meum.* [Mécène, issu d'aïeux royaux, ô toi mon appui, toi ma douce gloire]. Trad. F. Villeneuve, CUF, Paris, 1964.

458. Voir *infra*.

459. Voir *infra*.

dépendance gauloise après la conquête romaine. L'historien s'interroge notamment sur ces survivances archaïques dans le monde de la production agricole – et éventuellement artisanale – et sur la valeur du mot *clientes* dans l'épigraphie de la Belgique et des Germanies romaines [460]. La question n'est pas sans intérêt pour nous car aussi bien les *fabri ferrarii* de Dijon que les *lapidarii* se qualifient de *clientes* d'un certain Tib. Flavius Vetus, leur patron [461]. Faut-il comprendre « client » au sens romain du terme ou dans un hypothétique sens gaulois et qu'est-ce que cela implique ? Avec les termes *ambactus, obaeratus, soldurii, familia* et *seruus, clientes* fait en effet partie des mots employés par César pour désigner les formes de dépendances gauloises. La signification exacte de tous ces termes et le statut précis de ces dépendants demeure cependant très énigmatique. Ces formes de dépendance (en particulier « l'ambactitude [462] ») furent rapprochées tour à tour dans l'historiographie de la vassalité, du servage, de l'esclavage – le rapport à la servitude et à la liberté étant l'un des points les plus débattus les concernant. L'élucidation de ces réalités dépasse de loin l'ambition de notre recherche. Ainsi, sans rouvrir ce dossier épineux, nous rappellerons ici succinctement quelques points sur les clients *more Gallorum* et les formes de dépendance gauloise en renvoyant le lecteur à quelques travaux majeurs sur ces questions [463]. Nous nous exprimerons ensuite sur les inscriptions de Dijon.

Que peut-on dire de la clientèle *more Gallorum* ? Selon César, les clients au sens gaulois se distinguent des clients au sens romain par leur plus grande fidélité. Clients et patrons *more Gallorum* semblent avoir été liés par un engagement religieux empêchant les clients de faire défaut à leur patron sous peine de crime d'impiété [464]. Une seconde différence réside dans le rôle militaire des clients gaulois si bien que S. Lewuillon supposait une spécialisation de cette forme de dépendance dans l'art de la guerre. Mais si les *clientes* possédaient indubitablement un rôle guerrier, il semble qu'ils aient aussi pu revêtir des fonctions civiles. A. Daubigney avançait en effet l'idée que l'identification de la dépendance gauloise à une force armée reposait peut-être en partie sur l'intérêt que les auteurs grecs et romains accordaient aux faits politiques et militaires mais que rien ne permet d'exclure le rôle de ces dépendants dans le monde de l'agriculture et de la production [465]. L'auteur argumente même en faveur d'un lien très fort entre ces anciens réseaux de dépendance et l'organisation du monde du travail : « il semble net que lorsque le travail devient marchandise dans le cadre de l'insertion des Gaules dans une

460. [Lazzaro, 1993], p. 385-386 et p. 415-416. L'auteur recense cinq attestations pour la Belgique et les Germanies romaines.
461. n°431 et 432. Une troisième inscription similaire fut consacrée par Carantillus, un esclave *actor* : *CIL*, XIII, 5476 (Dijon).
462. Néologisme d'A. Daubigney.
463. Sur ces questions, voir [Lewuillon, 1975], p. 536-539 ; [Daubigney, 1979] ; [Testart et Barray, 2007].
464. Caes, *G.*, VII, 40, 19 ; *G.*, VI, 19. [Testart et Barray, 2007], p. 61 *sqq.*
465. [Daubigney, 1979], p. 167. Voir aussi p. 170-171, l'auteur s'interroge sur le rapport entre la genèse de la dépendance en Gaule et l'évolution des conditions d'accès à la terre.

économie d'échanges, la clientèle archaïque se transforme en forme para-esclavagiste de dépendance [466] ». Dans une perspective un peu similaire, L. Lazzaro remarque que deux des cinq textes épigraphiques de Belgique et des Germanies faisant apparaître des *clientes* témoignent de la présence de cette forme de dépendance dans des secteurs économiques majeurs, à savoir l'artisanat de la pierre et du métal. En outre, une inscription de Laufenburg découverte lors des fouilles d'une *villa rustica* pourrait attester de cette forme de dépendance dans l'économie rurale. À la lumière des sources archéologiques et du silence des sources épigraphiques sur l'esclavage, L. Lazzaro estime possible que d'anciennes formes de dépendance préromaines avec des caractéristiques de type « féodal » aient perduré dans l'agriculture [467]. Interpréter le lien de clientèle des artisans lingons à la lumière d'une dépendance gauloise possède donc des implications assez fortes et conduit pratiquement, selon certaines interprétations, à les assimiler à une force de travail maintenue dans un lien de dépendance plus fermé et rigoureux que ce que ne suppose la clientèle romaine, et ce d'une manière étrangère au droit romain.

Peu d'éléments nous amènent à trancher en faveur de cette hypothèse. Tout d'abord, les inscriptions de Dijon paraissent relativement tardives pour témoigner d'une telle survivance. Le gentilice Flavius suppose une datation au plus tôt dans le dernier tiers du premier siècle, tandis que sa forme abrégée invite à dater l'inscription dans le courant du IIe siècle [468]. Ensuite, ces inscriptions votives ne se démarquent en rien des pratiques romaines et s'inscrivent au contraire pleinement dans un cadre religieux et culturel romain : les divinités honorées, la démarche votive, les liens de clientèle ou même le formulaire épigraphique en témoignent. Enfin, bien que le terme *cliens* soit rare dans l'épigraphie, il renvoie d'abord à une réalité et à un rapport social romains. Bien qu'il soit employé par César dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, l'usage d'un vocable latin répond d'abord au souci de l'*imperator* de rendre compréhensible à ses lecteurs une réalité qui n'a pas d'équivalent dans le monde romain. Si pour des chercheurs comme S. Lewuillon ou A. Daubigney les termes *ambactus, obaeratus* et *cliens* désignent des formes distinctes, voire différents degrés de dépendance, A. Testart et L. Baray sont récemment revenus sur cette question, jugeant que les formules « *ambactos clientesque* » ou « *clientes obaeratosque* » que l'on trouve chez César ne permettent pas de déduire nécessairement que ces termes désignaient des réalités différentes [469]. L'association de ces termes témoignerait plutôt des difficultés de l'*imperator* à décrire à l'aide d'un vocabulaire latin le statut précis de ces dépendants dont il avait l'intuition mais qui ne renvoyait à aucune réalité dans la civilisation et le droit romains. *Cliens* correspondrait donc à une approximation

466. [Daubigney, 1985], p. 435.
467. [Nesselhauf et Lieb, 1959], p. 157, n°77 = [Lazzaro, 1993], p. 328, n°395. Voir [Lazzaro, 1993], p. 386 et p. 415-416.
468. [Dondin-Payre et Raepsaet-Charlier, 2001], p. IX.
469. Caes.,*G.*, VI, 15 et I, 4. [Testart et Barray, 2007], p. 54 et p. 76. Les auteurs rejoignent sur ce point une opinion de Fustel de Coulanges qui considère que César désigne par *ambacti* une catégorie de clients gaulois : [Fustel de Coulanges, 1890], p. 195-196.

terminologique propre à César plutôt qu'à une réalité gauloise précise et son utilisation dans l'épigraphie près d'un siècle et demi, au moins, après la conquête ne va pas du tout de soi. S'il paraît envisageable de comprendre le patronage exercé par Tib. Flavius Veteris sur les *fabri ferrarii* et les *lapidarii* comme un cadre relationnel particulier réglant des rapports de production, ce n'est néanmoins pas la seule hypothèse et rien ne permet de prouver que ces rapports de production prenaient la forme d'une dépendance archaïque gauloise.

3.1.2 Les libéralités accordées aux artisans par leurs bienfaiteurs

Il apparaît très nettement que, dans leur relation avec les artisans, le rôle réservé aux notables en vertu de leur rang était un rôle d'évergète et de bienfaiteur, que ces libéralités prissent place dans le cadre d'une relation de clientèle ou non. Les artisans jouaient quant à eux le rôle collectif de bénéficiaires de ces générosités. Dans le cadre de telles interactions sociales, le temps n'est donc plus pour eux aux conduites de dons que l'on a pu observer dans le chapitre précédent [470].

Rares sont les inscriptions à ne pas évoquer la générosité des bienfaiteurs : seules trois n'en font pas mention. Dans ces inscriptions, le rappel des liens de clientèle en termes parfois élogieux (*patrono optimo* [431], *patrono optimo et fidelissimo* [432]) efface assurément par la mention d'une relation continue le besoin de citer des bienfaits ponctuels. Malgré tout, cette attitude est rare car le prestige de l'évergète se trouve grandi par la commémoration de ses libéralités. Nous avons ainsi une meilleure connaissance des actes de générosité à l'égard des artisans que des services qu'ils rendaient en retour, quoique quelques inscriptions les mentionnent en termes vagues. La recherche d'une publicité épigraphique de la part des élites explique aisément ce déséquilibre. Les libéralités sont parfois décrites en termes génériques (*optime de se merito, ob merita eius praeterita, ob merita eius, erga ipsos bene merenti*) mais, à l'exception de l'hommage à M. Ulpius Avitus [359] ou de l'épitaphe de Moccia Silvina [297], ces formules vagues sont le plus souvent explicitées ou illustrées par des exemples de conduites de dons. Ces conduites se répartissent en deux ensembles à la répartition homogène : les actes de générosités privés, c'est-à-dire qui s'exerçaient exclusivement en direction d'une ou plusieurs associations, et les évergésies publiques qui touchaient l'ensemble du corps civique ou du moins certains corps officiels de la cité.

3.1.2.1 Les actes de générosité privés

Le caractère privé des dons concerne ici uniquement l'identité des bénéficiaires mais n'implique pas l'absence de publicité épigraphique de certaines libéralités dans l'espace urbain. Les

470. À propos des libéralités exercées par d'autres hommes de métier, voir partie 2.4.1, p. 127 *sqq.*

bienfaits à l'égard des artisans se présentaient sous trois formes différentes : la fondation, la distribution ponctuelle de sportules et la substitution à une dépense religieuse.

La mieux représentée grâce à quatre documents est la fondation. À Narbonne, Sextus Fadius Secundus Musa versa à la caisse des *fabri subaediani* la somme de 16 000 sesterces auquel il ajouta immédiatement les intérêts d'une années s'élevant à 8% [296]. Le montant de la fondation est particulièrement élevé. Comme le constate J. Andreau, les fondations auprès des collèges sont communément moins généreuses que celles auprès de cités : elles se situent le plus souvent entre 500 et 10 000 sesterces [471]. La générosité de Sex. Fadius Secundus Musa est donc notable.

Le règlement de la fondation prévoit que les intérêts de cette somme seront partagés chaque année entre les *collegiati*. Ces largesses présentent néanmoins quelques aspects contraignants. Le partage de cette somme doit avoir lieu à date fixe, le jour anniversaire du versement et *dies natalis* du fondateur, soit le 5e jour avant les calendes de mai, lors d'un banquet en tenue de cérémonie [472]. En outre, ne devaient bénéficier de la distribution que les *collegiati* présents. En cas d'entorse au règlement, les *fabri subaediani* se verraient privés de la somme, alors reversée à des bénéficiaires dont l'identité a disparu dans la lacune ou au fisc du Prince. Par la demande d'un double affichage de ces prescriptions dans l'espace public, le bienfaiteur s'assure du respect des consignes énoncées. Cette inscription de Narbonne témoigne bien du souci des fondateurs de s'assurer de l'honnête gestion de leur fondation, une préoccupation que l'on retrouve exprimée dans une lettre de Pline le Jeune [473].

Ensuite, un règlement incomplet instaure une double fondation à l'intérêt des collèges des centonaires, des utriculaires et des dendrophores d'Alba [229]. Nous l'évoquions dans le chapitre précédent, nous ignorons l'identité des bienfaiteurs à l'origine de la première donation : ceux-ci pourraient être des *collegiati*, des magistrats ou des patrons de collèges si bien que nous ne sommes pas assurés du rang social des fondateurs. La première fondation dont le capital s'élève à 3000 deniers, peut-être davantage en raison de la lacune, prévoit la répartition de cette somme entre les caisses des collèges des utriculaires, des centonaires et des dendrophores à raison de sportules de 100 (peut-être 60) deniers par association. La seconde fondation, dont le versement initial était de 1500 deniers, fut établie par les dendrophores ; elle prévoit quant à elle la distribution à dates fixes de sportules de 50 deniers prélevés sur les intérêts de cette somme à tous les dendrophores présents à la cérémonie. Le reste des intérêts devait ensuite être réparti entre les *fabri*, les centonaires et les utriculaires. Il est intéressant de noter que l'apport de la première fondation fut supporté collectivement par trois collèges, que ce soit par leurs membres,

471. [Andreau, 1977], p. 170 ; [Gayraud, 1981], p. 496. Voir sur ce point, [Waltzing, 1900], I, p. 457-459.
472. L'expression *honestissimo habitu* désigne simplement une tenue solennelle. Musa enjoignait les *fabri* à revêtir leurs plus beaux habits pour la célébration.
473. Plin., *Ep.*, VII, 18. [Andreau, 1977], p. 172 : un tel souci justifierait la préférence des ordres supérieurs pour des fondations auprès de cités, jugées plus fiables que les collectivités comme les collèges.

leurs magistrats ou leurs patrons et que les intérêts étaient divisés à dates fixes entre tous ces collèges. Cela suppose qu'une partie de la vie associative était commune à ces associations qui se réunissaient régulièrement pour des cérémonies encadrant ces distributions. Par ailleurs, nous avons avec la seconde fondation un acte d'évergésie qui s'exerce d'un collège à l'égard d'autres collèges, quoiqu'ils ne soient que les destinataires secondaires de ce bienfait. Nous n'avons pas d'exemple comparable dans le corpus épigraphique des organisations artisanales gallo-romaines.

Enfin, deux fondations funéraires auprès d'organisations artisanales sont attestées. À Orange, le légionnaire L. Veturius L. f. [—], dont nous ignorons malheureusement le rang, procéda à une fondation de culte funéraire auprès du *collegium fabrorum ferrariorum* [313] [474]. Il légua à l'association un domaine, le *fundus* Domitianus, afin que, grâce au revenu annuel, les membres du collège célèbrent chaque année une cérémonie funéraire en sa mémoire et en mémoire de son épouse. L'emplacement de ce domaine n'est pas connu. À Nice, Etereia Aristolais, mère du défunt P. Etereius P. f. Quadratus, procéda de la même manière à une fondation d'un montant inconnu auprès des *centonarii* [445] [475]. Les intérêts devaient servir, chaque année, à l'accomplissement d'un sacrifice et à la tenue d'un banquet le *dies natalis* de Quadratus. Le règlement de la fondation est inscrit sur une base de statue qu'il revenait aux centonaires d'entretenir et de couronner de fleurs en saison. Outre la fondation funéraire, la donatrice fit également preuve d'un acte de générosité ponctuel en offrant un repas aux membres du collège lors de la dédicace de cette statue.

Ces deux conduites confirment pleinement ce que J. Andreau a pu observer en Italie, où les fondations de culte funéraire étaient ordinairement confiées à des collectivités de taille inférieure à la cité, des collèges très souvent mais aussi des *pagi*, des *uici* ou des organisations d'*Augustales* [476]. Les intérêts de la fondation n'étant pas directement distribués aux membres du collège mais employés pour l'organisation du culte funéraire, ce don répondait d'abord à l'intérêt du légataire qui assurait par là la survie de sa mémoire et l'entretien de son tombeau. Ce type de fondations, où légataire et bénéficiaire se confondent, appartiennent selon J. Andreau à la catégorie des fondations réflexes – contrairement à la fondation de Musa qui était non-réflexe et présentait pour cette raison un caractère évergétique plus marqué [477]. Néanmoins, les revenus de ces fondations pouvaient très bien excéder le montant nécessaire à la tenue des cérémonies et des sacrifices funéraires sur la tombe du défunt. Le surplus gagnait

474. Publiée tardivement en 2009 par les rédacteurs de l'*Année épigraphique* malgré sa découverte lors d'une campagne de fouilles de 1952, l'inscription n'est pas comprise dans l'ouvrage de S. J. Malone consacré à la prosopographie de la *Legio XX Valeria Victrix* : [Malone, 2006].

475. La lecture *milia L* est incertaine et porterait le montant de la fondation à une somme très élevée et tout à fait inhabituelle de 50 000 deniers. *IANice*, p. 118-119.

476. [Andreau, 1977], p. 200.

477. [Andreau, 1977], p. 180. Sur la signification de ces fondations en terme de rang socio-économique du fondateur, voir 3.1.4.4, p. 184.

alors la caisse du collège, si bien que les membres de l'association devaient trouver un intérêt à accepter ces fondations. En outre, le respect des prescriptions de la fondation apportait aux *collegiati* une occasion de se réunir et de partager un moment de convivialité. Ce sont en effet aussi des cérémonies de cette sorte qui rythmaient la vie associative et faisaient vivre les collèges.

Ensuite, la générosité des bienfaiteurs s'exerçait parfois sous la forme de distributions ponctuelles de sportules. Ainsi, à Cimiez, à l'occasion de la dédicace d'une statue de Mercure, le décurion C. Cassius Paternus, patron des utriculaires, procéda à une distribution de sportules et d'huile à destination des *fabri*, des utriculaires et des centonaires [443]. Les collèges étaient, pensons-nous, les bénéficiaires de cette statue, c'est pourquoi ils furent associés à sa cérémonie de dédicace et firent l'objet de libéralités à cette occasion. La statue de Mercure venait vraisemblablement décorer le lieu de réunion du collège des utriculaires, dont Paternus était le patron. Cette hypothèse donne tout son sens au choix opéré par le décurion de dédier une statue à Mercure, dieu du commerce. La générosité de ce bienfaiteur ne se limite donc pas à une distribution ponctuelle de sportules mais participe également d'une seconde catégorie de libéralités : le paiement d'une offrande religieuse coûteuse.

En effet, la dernière catégorie de bienfaits privés attestés dans nos sources concerne le paiement d'objets religieux. Outre l'inscription de Cimez évoquée, une inscription de Lattes témoigne également d'une telle pratique selon la lecture proposée par M. Christol [299] [478]. La compréhension de l'inscription n'est cependant pas simple. Consacrée à Mars Auguste et, peut-être, au génie de la colonie de Nîmes ou au génie des collèges, l'inscription commémorerait le paiement d'une offrande, dont nous ignorons la nature, par le sévir augustal T. Eppilius Astrapton pour les *fabri* et les *utricularii*. L'initiative et le bénéfice de l'acte religieux revenaient à ces collèges, mais le sévir augustal prit en charge le coût de l'offrande, c'est pourquoi l'inscription met en avant son nom, en qualité d'évergète.

3.1.2.2 Les évergésies publiques

Certaines collectivités d'artisans étaient en relation avec des figures de l'élite jouant le rôle d'évergètes dans leur cité, au sens entendu par P. Veyne [479]. Les hommes de métier bénéficiaient alors des libéralités prodiguées au même titre que le reste du corps civique ou du moins qu'une partie de celui-ci. Ces inscriptions peuvent être classées en deux ensembles. Les premières témoignent d'une conduite active des artisans et l'on observe un véritable échange entre

478. [Christol, 2003a]. La lecture de M. Christol révise profondément l'interprétation d'E. Demougeot : [Demougeot, 1966]. Son interprétation est commentée et confirmée par S. Panciera : [Panciera, 2009].
479. [Veyne, 1976], p. 20-22.

l'association et le bienfaiteur concerné. À l'inverse, dans les inscriptions du second groupe, les artisans jouent seulement le rôle passif de bénéficiaires.

Trois inscriptions sont à verser au premier groupe. Dans la cité de Marseille, Cn. Valerius Pompeius Valerianus, patron des *centonarii*, fit don au trésor public de 100 000 sesterces à l'occasion de son élection à l'augurat perpétuel [244]. Le montant de cette évergésie *ob honorem* est particulièrement important et dépasse assurément la *summa honoraria* attendue pour l'obtention de la prêtrise [480]. Il s'agit d'un versement libre effectué lors d'un honneur, répondant peut-être à une promesse (*pollicitatio*), qui s'ajoutait à la somme légitime. Selon l'avis de P. Veyne, seuls ces dépassements valaient à l'évergète les honneurs publics, quoique la documentation africaine invite en réalité à nuancer cette opinion [481]. Le montant de cette dépense est loin d'être négligeable, en particulier si l'on rapporte la somme au montant des évergésies *ob honorem* connues en Afrique, région bien documentée. Fr. Jacques y note l'homogénéité des promesses *ob honorem*, celles-ci allant de 4000 à 10 000 HS selon les cités [482], tandis que la dépense la plus importante effectuée à ce titre en Afrique s'élevait à 90 000 sesterces [483]. En revanche, dans les Gaules, si les documents sur les versements *ob honorem* sont moins nombreux (cinq inscriptions), on constate que l'évergésie de Valerianus est la moins généreuse de toutes quoiqu'elle demeure dans l'ordre de grandeur des versements connus (de 100 000 à 240 000 HS).

À Cimiez, un hommage dédié par les *Tria Collegia* au *praeses* des Alpes Maritimes, M. Aurelius Masculus, leur patron, célèbre son intégrité durant l'exercice de sa charge et rappelle sa générosité lors des difficultés auxquelles furent confrontés les provinciaux [441]. Il s'occupa en effet d'approvisionner la province lors d'une disette et se chargea de faire restaurer un aqueduc pour les besoins de la population. Il sut donc à la fois montrer son aptitude au métier de gouverneur et faire preuve de générosité au cours de sa charge.

Le chevalier Q. Solonius Fabius Severinus se présente pour sa part comme un bienfaiteur de la cité de Nîmes [310]. L'inscription des *fabri tignuarii*, ses « protégés », à travers l'évocation de ses mérites passés dont le détail est passé sous silence, laisse à penser que ce notable entretenait une relation de générosité continue avec la population nîmoise. L'hommage n'apporte cependant un éclairage qu'au sujet de ses libéralités présentes, à savoir la construction de bains pour les usages de la population. Le terme de *plebs* est néanmoins ambigu. Nous rejoignons Y. Burnand dans l'idée qu'il ne doit pas être compris de manière restrictive, par opposition aux décurions, mais au sens de *populus* pour désigner l'ensemble du corps civique et

480. Dans les inscriptions des provinces d'Afrique, les mieux documentées sur la question avec l'Italie, la *summa honoraria* la plus importante s'élève à un montant de 38 000 HS. Mais le plus souvent ces sommes s'élevaient à quelques milliers de sesterces. *ILAfr*, 390. [de Kisch, 1979], p. 270.
481. [Veyne, 1976], p. 280.
482. [Jacques, 1984], p. 716.
483. *ILAfr*, 382 ; [de Kisch, 1979], p. 270.

des habitants de la colonie [484]. Toutefois, le terme désignerait pour P. Gros la *plebs collegii*, soit la communauté des membres du collège des charpentiers [485]. En ce cas, le *balneum* viendrait agrémenter le local associatif de ces *collegiati* et cette inscription serait à verser au dossier des libéralités privées. Le statut social de l'évergète nous fait cependant plutôt pencher pour la première option.

Parmi les inscriptions évoquant des évergésies publiques, ces trois textes présentent un intérêt tout particulier pour nous, car ils furent tous les trois dédiés à titre honorifique par des collèges d'artisans : les centonaires de Marseille, les *Tria Collegia* de Cimiez et les *fabri tignuarii* de Nîmes. En outre, l'inscription à Valerianus fut élevée sur un espace public avec l'autorisation des décurions de Marseille. Ce fut peut-être aussi le cas de l'inscription au *praeses* Masculus et au chevalier Severinus, bien que la mention *L.D.D.D* fasse défaut, mais on ne peut écarter l'hypothèse d'un hommage placé dans le lieu de réunion de ces collèges en l'honneur de leur patron ou protecteur. À travers ces inscriptions et en particulier celle de Marseille, les collèges semblent endosser la responsabilité de l'hommage au nom du corps civique et se faire les porte-parole de la cité pour remercier un évergète, avec lequel ils entretenaient par ailleurs une relation privilégiée dans le cadre d'un lien de clientèle. Ce rôle, quoique ponctuel, leur donne une importance toute particulière dans la vie civique. Ils ne s'expriment pas uniquement au sujet de bienfaits les concernant, mais, en tant que partie prenante du corps civique, ils bénéficient eux aussi de ces libéralités publiques et ces textes traduisent un sentiment de légitimité à remercier un bienfaiteur public au nom de toute la population. La parole des artisans acquiert alors une portée officielle – ou semi-officielle – dans la cité et, à travers un lien de clientèle, prend une valeur suffisamment importante pour accéder à l'espace civique, à Marseille du moins.

En revanche, dans les deux dernières inscriptions entrant dans le dossier des évergésies publiques, toutes deux de Cimiez, les artisans apparaissent comme bénéficiaires de ces bienfaits mais ils ne prennent pas, à notre connaissance, une part active dans la célébration épigraphique des libéralités évoquées : ils apparaissent alors simplement dans la passivité du rôle de bénéficiaires. La première est une inscription honorifique publique à Q. Domitius [—]nus, magistrat de Cimiez, dédiée par la *ciuitas* toute entière [442]. Dans cet hommage, le *duumuir* est qualifié d'*amp[liator ur]bis et collegiorum III*, l'expression renvoyant à notre avis au rôle de bienfaiteur qu'il joua auprès de la cité et des *Tria Collegia*, qu'il fit prospérer (< *amplio* : élargir). Comment comprendre ce rôle d'*ampliator* joué auprès des collèges de la cité ? Derrière cette formule peuvent se cacher des réalités diverses, allant de simples donations financières à des missions actives d'intercession auprès de l'*ordo* afin de permettre aux collèges d'obtenir une reconnaissance officielle et de s'intégrer pleinement à la vie civique. De fait, la place que

484. [Burnand, 2006], p. 562, n. 64.
485. [Gros, 1997], p. 219.

tenaient les *Tria Collegia* dans le corps civique de Cimiez est tout à fait remarquable et trouve peu d'équivalents dans les Gaules et les Germanies romaines [486]. Q. Domitius [—]nus fut peut-être l'une des figures de l'histoire de la cité qui favorisa la promotion civique de ces collèges et leur permit d'accéder à une place valorisante dans la hiérarchie civique. Par ailleurs, l'hommage souligne les différents actes de générosités de ce personnage à l'occasion de la dédicace du monument : le notable offrit alors un banquet aux décurions et aux sévirs, et procéda à une distribution en faveur des *Tria Collegia*, des *officiales* et du peuple.

La seconde inscription est l'épitaphe de la mère d'un personnage de nom et de statut inconnus de la cité de Cimiez [444]. Un emplacement public ayant été accordé par les décurions pour le monument funéraire, il s'agissait assurément d'une famille aristocratique locale. À l'occasion de la dédicace du tombeau, le dédicant et fils de la défunte procéda à une série de distributions publiques. La première s'adressait aux corps constitués de la cité les plus importants (décurions, sévirs, *officiales*) et, dans une moindre mesure, aux membres des collèges, à raison de sportules de respectivement deux et un deniers. Les convives assistant au banquet funéraire se virent offrir le pain et le vin tandis que de l'huile fut distribuée aux hommes et aux femmes du peuple. D'après cette inscription, les membres des collèges de Cimiez, parmi lesquels les *centonarii* et les *fabri*, reçurent donc des sportules d'un denier à l'occasion des funérailles d'une personnalité publique locale. Ces deux textes de nature différente peuvent être rapprochés sur plusieurs points. Ils n'éclairent pas une relation particulière des artisans avec l'aristocrate célébré par l'inscription mais montrent que les *collegiati* s'insèrent en tant que corps officiel de la cité à une place privilégiée dans le réseau des bénéficiaires, au même titre que les décurions, les sévirs et les *officiales*, mais à un échelon moindre de la hiérarchie civique. Si ces textes font apparaître les collèges de Cimiez dans une attitude passive, ils supposent néanmoins une part active de ces entités dans la vie de la cité justifiant un traitement de faveur par rapport à la masse indifférenciée de la plèbe dans ces distributions.

3.1.3 Une relation réciproque : les services attendus des artisans

Si quelques documents épigraphiques évoquent parfois par des formules vagues les mérites des artisans à l'égard de leur patron ou de leur protecteur, on remarque que les textes sont beaucoup moins précis quant à la nature des services fournis que quant à celle des dons reçus. La générosité des artisans ne bénéficiait pas de la même publicité que celle de leurs protecteurs. Ainsi, l'inscription du sévir T. Eppilius Astrapton évoque les mérites des *fabri* et des *utricularii* (*ob merita eorum*) sans les détailler. De même, la lettre de Sex. Fadius Secundus Musa aux *fabri subaediani* mentionne de nombreux services (*plurimis et adsiduis erga me meritis uestris*) dont nous n'en connaissons qu'un : la décision par les *collegiati* narbonnais de faire élever à

486. Voir 3.2.2.2, p. 200

leur patron une base inscrite en son honneur et une statue en place publique. L'initiative de cet hommage semble alors revenir à l'association et leur rôle être premier dans l'échange que nous observons. C'est dans un second temps que Musa procéda par reconnaissance à une généreuse fondation, dont il fit recopier le règlement sur la base de sa statue.

En somme, ce sont le plus souvent les inscriptions elles-mêmes et leur support qui semblent constituer la principale faveur pour laquelle nous disposons d'informations. Nous ignorons néanmoins qui finançait ces monuments honorifiques. Dans tous les cas, aucune de ces inscriptions ne mentionne la prise en charge des frais de l'inscription par le patron ou évergète célébré. De toute évidence, les associations d'artisans remplissaient une partie de leurs devoirs à l'égard de leur patron en leur dédiant des hommages épigraphiques qui offraient une publicité à leurs libéralités et, par là, contribuaient à rehausser leur prestige social au sein de la cité. Comme le note R. P. Saller dans son étude sur les relations de patronat, « the patron's economic *beneficia* were often repaid by increased social prestige [487] » : l'un des premiers devoirs des clients en reconnaissance d'un bienfait (*beneficium*) était d'en faire la publicité, éventuellement avec d'autres largesses du patron. À travers ce geste, les clients reconnaissaient leur infériorité sociale, mais, dans le cas des hommes de métier, nul ne l'ignorait véritablement en raison de l'importante distance sociale, et ces hommages contribuaient au contraire parfois à leur donner une visibilité épigraphique dans l'espace civique à laquelle ils ne pouvaient prétendre autrement. Mais l'inscription de Musa montre que la dynamique de l'échange hommage-libéralité pouvait également aller en sens inverse.

Comme nous l'annoncions en préambule, la plupart des documents qui constituent ce dossier sont des inscriptions honorifiques offertes à un patron ou à un bienfaiteur. La plupart émanent d'une organisation artisanale, à l'exception de l'hommage au *duumvir* de Cimiez Q. Domitius [—]nus qui fut dédié par la *ciuitas* toute entière. Même dans le cadre d'une relation professionnelle comme celle liant les *opifices loricarii* au centurion M. Ulpius Avitus, nous retrouvons un hommage marquant la déférence et la reconnaissance [359]. Ces inscriptions accompagnaient parfois une statue du notable dont aucune n'a été conservée [244, 296, 359]. Les textes et monuments bénéficiant de la plus grande publicité dans l'espace urbain et offrant donc une plus grande source de prestige pour les évergètes – mais aussi pour les collèges qui se trouvaient alors tirés dans la lumière – étaient les inscriptions exposées dans l'espace public sur autorisation des décurions. La conduite de don qui bénéficia assurément de la plus grande visibilité fut celle de Sex. Fadius Secundus Musa [296]. La formule *l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum)* qui clôt l'inscription de la face principale nous assure que la base de statue était exposée dans un espace appartenant à la cité. Découverte en 1826 le long du *cardo maximus*, à proximité du forum, elle était certainement exposée dans un espace civique central de la capitale narbonnaise. En outre, Secundus Musa exigea que sa lettre instituant la fondation à

487. [Saller, 1982], p. 126.

l'égard des *fabri subaediani* fût recopiée non seulement sur la base de statue susmentionnée que nous avons conservée mais aussi sur des tables de bronze devant le temple [488]. C'est ce que firent les *fabri*, qui certifient en conclusion avoir exposé la lettre *ante aedem loco [celeberr]imo* : affichées dans un lieu très fréquenté, les tables de bronze devaient donc jouir elles aussi d'une visibilité considérable. L'hommage et la statue dédiés à Cn. Valerius Pompeius Valerianus furent exposés pareillement dans un espace public, avec l'assentiment du Sénat de Marseille [244].

Ce fut également le cas de l'ex-voto consacré par les *fabri ferrarii* établis à Dijon : le monument était exposé à un emplacement accordé par le pagus d'*Andomum* [431]. Bien que ce texte puisse être assimilé par certains aspects à un hommage, il s'agit d'une inscription votive qui illustre une autre forme de déférence des hommes de métier à l'égard de leur patron. À la suite d'un vœu, les *lapidarii* et les *fabri ferrarii* de Dijon consacrèrent une inscription religieuse à Jupiter Optimus Maximus et à la Fortune du retour pour remercier de la protection divine accordée à leur patron durant son voyage.

En ce qui concerne le reste des hommages de ce dossier, nous ne savons rien du lieu dans lequel ils étaient exposés. Malgré l'absence de la formule *L.D.D.D* ou d'un équivalent, certains furent peut-être exposés dans un espace public. Mais, l'épigraphie des collèges étant majoritaires dans ce dossier, certains espaces associatifs purent également accueillir des monuments en l'honneur d'un patron ou d'un bienfaiteur. Si la visibilité de ces inscriptions était alors un peu moindre, l'hommage rendu demeurait une source de prestige social pour ces bienfaiteurs et une marque de reconnaissance des *collegiati* pour leur générosité.

Parmi les monuments élevés en témoignage de reconnaissance se trouve également le monument funéraire de Moccia C. f. Silvina, élevé par les centonaires de Beaucaire, *ob merita* [297].

Enfin, outre les hommages, les statues et les ex-voto, les services rendus par les *collegiati* pouvaient prendre la forme d'honneurs funèbres en faveur de donateurs ou de légataires. L'épitaphe de L. Veturius L. f. [—] nous renseigne sur ce point [313]. La fondation funéraire établie par ce personnage impliquait une réciprocité dans l'échange avec les *fabri ferrarii*. Le don représentait pour ce légionnaire l'assurance de recevoir en retour, grâce aux intérêts, une cérémonie funéraire en sa mémoire et celle de son épouse : *ut ex reditu eius om[nibus annis per ui]/ces ab eis parentar[etur]*. Les *collegiati* d'Orange se substituaient alors à la famille et aux proches dans l'accomplissement d'un devoir religieux. L'échange que l'on observe entre Veturius et les *fabri ferrarii* se distingue par sa nature de ce que l'on a observé jusqu'alors. Le service rendu par les artisans du fer était d'abord un devoir religieux avant de revêtir un enjeu social. Il représentait néanmoins, dans une certaine mesure, un enjeu de prestige car, comme le souligne J. Andreau, la fondation pour un culte funéraire assurait au fondé que le service

488. À propos de l'identification de ce temple, voir 7.3.1.2, p. 526.

de mémoire fût assuré « plus complètement et mieux qu'aux autres [489] ». De fait, l'absence de famille n'était pas la seule motivation des fondations de culte funéraire qui étaient également recherchées pour des questions de prestige, c'est pourquoi, à Nice, Etereia Aristolais établit une fondation pour son fils disparu [445]. Le texte détaille les devoirs des *centonarii* : ceux-ci devaient sacrifier une oie (?) et un gâteau sacré au *dies natalis* du défunt et se réunir en banquet. Par ailleurs, les membres de l'association se sont aussi engagés à prendre soin de la statue élevée à son fils par Aristolais, à la couronner de fleurs et à apporter des roses sur le tombeau.

L'inscription en l'honneur de Sex. Fadius Secundus Musa mentionne également la tenue d'une cérémonie : les intérêts de la fondation devaient en effet être partagés entre les convives présents lors de banquets à date fixe. Lors de ces cérémonies, tenues le jour anniversaire du fondateur, on ne manquait assurément pas de rappeler la générosité du donateur, de célébrer sa mémoire et de sacrifier à son Génie. Ces banquets servaient donc un intérêt social en assurant une continuité dans la publicité des largesses de Secundus Musa, au même titre que les inscriptions honorifiques.

3.1.4 Le profil social des patrons et des bienfaiteurs

Les patrons et bienfaiteurs des artisans ne présentaient pas un rang social homogène. Du sévir augustal au chevalier, différents échelons des hiérarchies locales et impériales sont représentés dans ce dossier. Différentes élites apparaissent en position de patrons ou de bienfaiteurs : des élites plébéiennes, militaires, locales et impériales partageaient ce rôle.

Cette diversité des profils pose plusieurs questions. Certaines organisations accédaient-elles de manière privilégiée aux relations sociales les plus prestigieuses ? En quoi le statut du patron ou du bienfaiteur se reflétait-il dans la nature des interactions établies avec les artisans ? L'importance des libéralités obtenues dépendait-elle du rang social des patrons et des bienfaiteurs ? L'accès à la visibilité épigraphique qu'apportaient certaines de ces relations était-il équitablement réparti entre les différentes associations ? Nous nous interrogerons alors sur le rapport entre le statut social du bienfaiteur et l'identité de l'association concernée.

Le tableau 13 (p. 174) présente une liste complémentaire des patrons de collèges connus pour nos territoires qui n'apparaissent pas dans le corpus et ne fournissent pas de détail sur les échanges entretenus avec nos hommes de métier. À l'exception d'un hommage dédié par un collège de *negotiatores uinarii*, la plupart sont des épitaphes.

Parmi les notables, nous distinguons quatre grands profils : les élites impériales de rang équestre, les magistrats municipaux, les sévirs augustaux et les officiers militaires.

489. [Andreau, 1977], p. 185.

Table 13 – Les patrons des associations d'artisans (complément au corpus)

Référence	Nom du patron Nature de l'inscription	Statut	Collèges clients
AE 1965, 194 = *AE* 1981, 607 Cimiez	T. Decimius Nepos Épitaphe Monument sur emplacement public	Décurion Prêtre	*Tria Collegia*
AE 1976, 412 Alba	Caius Petronius Iunior Épitaphe	Décurion	*Centonarii* Sévirs
CIL, XII, 700 Arles	Caius Paquius Pardalas Épitaphe	Sévir augustal	*Fabri Nauales* *Utricularii* *Centonarii* Sévirs
CIL, XIII, 1954 Lyon	Marcus Inthatius Vitalis Hommage des *negotiatores uinarii*	Naute Marchand de vin	*Fabri* Nautes Chevaliers romains Sévirs *Utricularii*
CIL, XIII, 1974 Lyon	C. Ulattius Meleager Épitaphe	Sévir augustal	*Patronus omnium corpor(um) Lug(uduni) licite coeuntium*
CIL, XIII, 1961 Lyon	Munatius Felix Épitaphe	Sévir augustal	*Centonarii*

3.1.4.1 Les personnages de rang équestre

Au sommet de la hiérarchie sociale des protecteurs et des patrons d'associations d'artisans se trouvent trois personnalités de rang équestre. En revanche, aucun membre de l'ordre sénatorial n'apparaît dans ce rôle.

Le seul à témoigner d'une carrière au service de l'empire fut Marcellus Aurelius Masculus, *egregius uir*, procurateur (*praeses*) de rang équestre des Alpes Maritimes au IIIe siècle [490], dont l'inscription nous rappelle les mérites au cours de sa charge de gouverneur (fourniture d'une annone, restauration d'un aqueduc) [441]. Sa bonne gestion lui valut un hommage de la part des *Tria Collegia* de Cimiez, ses clients.

Les deux autres chevaliers présentent un profil moins brillant car ils n'effectuèrent pas de carrière équestre mais ils semblent avoir joui du prestige de leur titre dans leur cité d'origine où ils jouaient le rôle d'évergète fortuné. Cn. Valerius Pompeius Valerianus semble même avoir échappé aux responsabilités municipales qui incombaient à un homme de son rang et de sa fortune [244]. Les éléments de carrière que retrace son inscription ne comprennent aucune magistrature municipale mais une prêtrise grecque, la prophétie (prêtre du culte d'Isis), une liturgie grecque, l'agonothésie et une prêtrise romaine, l'augurat perpétuel. Interprétant la loi coloniale d'Urso, D. Lengrand suggère que Valerianus profita de l'augurat perpétuel pour disposer à titre viager d'une *immunitas* et donc d'une dispense de charge, tout en bénéficiant des privilèges et des honneurs propres aux magistrats et aux décurions [491]. L'importance de la somme versée pour l'augurat serait à replacer dans ce contexte : Valerianus aurait compensé par sa générosité une absence d'investissement dans la vie publique. Le montant versé témoigne dans tous les cas de la richesse de ce personnage. À la fin de sa « carrière » peut-être, si les fonctions sont données en ordre inverse comme le suggère J. Gascou [492], il fut honoré du cheval public par Marc-Aurèle et Lucius Verus. Il reçut un hommage public et une statue de la part des *centonarii* de Marseille dont il était le patron.

Enfin, Q. Solonius Fabius Severinus qui offrit des bains à la plèbe de Nîmes porte le titre d'*egregius uir* [310] [493]. Nous ne connaissons rien d'une éventuelle carrière municipale ou impériale de ce personnage. Si le titre *egregius uir* indique à l'origine l'échelon occupé dans la carrière publique équestre (carrière procuratorienne) et le niveau de salaire associé, il perd son

490. PIR^2, I, A 1556. Le personnage exerça également un tribunat de cohorte des vigiles en 239 : *CIL*, XIV, 4397 (Ostie).
491. [Lengrand, 1999], en part. p. 302-303.
492. [Gascou, 1997], p. 126. Les magistratures marseillaises sont en réalité très mal connues par l'épigraphie. Entre la description des institutions marseillaises par Strabon (*Géog.*, IV, I, 5) et une inscription de Nice datable au plus tard du milieu du IIIe siècle (*CIL*, V, 7914), aucun magistrat n'est connu. On constate néanmoins dans la période qui sépare ces deux documents une romanisation progressive des institutions. À travers les sacerdoces qu'elle mentionne, l'inscription de Valerianus témoigne bien de ce mélange au IIe siècle entre institutions grecques et romaines. Voir [Gascou, 1997], p. 125-128.
493. PIR^2, VII.2, S, 769.

sens bureaucratique et finit par désigner de grands notables sans carrière impériale, dans une évolution qui se produit entre le règne des Sévères et la fin du IIIe siècle [494]. Cette inscription ne pouvant être datée plus précisément qu'entre la fin du IIe siècle et le début du IIIe siècle, il est difficile d'être assurée de la portée de ce terme. Nous connaissons en revanche la carrière de l'un de ses parents, Q. Solonius Severianus, qui exerça des fonctions municipales (*quattuoruir* de Nîmes) et de rang équestre (tribunat militaire de la VIIIe légion Auguste) [495]. Fabius Severianus fut honoré par les *fabri tignuarii* de Nîmes.

Tous ces personnages de rang équestre reçurent un hommage, dont un fut exposé dans l'espace public marseillais. Ils furent sans exception honorés pour des évergésies publiques par des collèges d'artisans. On ne peut en déduire qu'ils ne procédèrent pas, dans le même temps, à des libéralités privées à l'égard de ces collèges dont ils étaient les patrons, à l'exception, à notre connaissance, de Severianus. Les inscriptions permettent en effet rarement de connaître tous les dons d'un évergète [496]. Ces inscriptions mettent peut-être en valeur les conduites de dons les plus mémorables pour lesquelles les artisans semblent les remercier au nom de toute la cité ou, du moins, en tant que partie prenante du corps civique. Que les évergésies de ces chevaliers fussent destinées à l'ensemble du corps civique, ce n'est pas pour surprendre. Les sources épigraphiques italiennes concernant les fondations montrent en effet que les bienfaits des ordres supérieurs, équestre et sénatorial, s'adressaient d'abord aux cités et non aux collèges : c'est ce que révèle l'étude de J. Andreau en Italie romaine [497]. Il existait ainsi un point de rupture entre les ordres supérieurs et les collèges d'un point de vue des fondations, et plus généralement des libéralités. Pour cette raison, il est notable de voir des organisations professionnelles consacrer personnellement des hommages à ces personnages en remerciement de telles évergésies. L'existence de liens de clientèle explique en partie cette initiative et peut suggérer que ces libéralités publiques cachaient des actes de générosité privés ayant bénéficié d'une moindre publicité. Toutefois, la seule volonté de participer à la vie de la cité explique aussi l'hommage rendu par les *collegiati* pour des libéralités publiques.

Ces liens entre des membres des élites impériales et des collèges se justifient en partie par l'ancrage très local de personnages comme Valerianus et Severianus. Nous connaissons l'enracinement familial de Severianus à Nîmes tandis que le profil de Valerianus est, malgré l'absence

494. [Pflaum, 1970], p. 177-180 ; [Demougin, 1973] ; [Chastagnol, 2008], p. 166-167 et n. 145 : « On note d'ailleurs une extension progressive des fonctions donnant accès à ce grade et, corrélativement, surtout après 260 et au temps de Dioclétien, une dévaluation du titre de *uir egregius*, qui, sous la Tétrarchie, est revenu surtout à des décurions de municipalités. »

495. Y. Burnand replace cette carrière de Severinus avant 180 en raison de l'accès direct au tribunat légionnaire, ce qui laisse penser que Fabius Severianus était peut-être son fils ou son petit-fils. [Burnand, 2006], 220 E 167, p. 489-492 et 256 E 199, p. 562-563.

496. [Andreau, 1977], p. 157.

497. [Andreau, 1977], voir les tableaux synthétiques p. 171-176 comparant les bénéficiaires des fondations en fonction du rang social du donateur.

de magistratures, très proche de celui d'un notable municipal par l'exercice de prêtrises de la cité et d'une liturgie. Ces liens avec leur cité d'origine expliquent l'absence de rupture avec les collèges professionnels, malgré l'importance de la distance sociale, et la mise en place de liens verticaux servant leur prestige local.

En raison du profil social de ces patrons de rang équestre, de la nature des évergésies célébrées et, parfois, de leur lieu d'exposition ces hommages participent de pratiques publiques ou collectives au sein de la cité. Ils inscrivaient d'une façon privilégiée les artisans, à titre collectif, dans la vie publique des cités. Les collèges qui accédèrent à ces relations prestigieuses sont les *centonarii*, les *fabri tignuarii* et les *Tria Collegia*, c'est-à-dire, selon l'opinion communément admise de J.-P. Waltzing, les *centonarii*, les *fabri* et les *dendrophori*[498]. Si ces collèges avaient également des patrons de statut social moins prestigieux (magistrats municipaux ou sévirs augustaux), nous constatons qu'ils furent les seuls à tisser des liens sociaux avec des personnalités aussi élevées dans les hiérarchies de l'empire. Ces conclusions rejoignent celles obtenues dans le chapitre précédent : les *centonarii* et les *fabri tignuarii* apparaissent bel et bien comme les collèges les plus prestigieux parmi toutes les organisations artisanales recensées.

3.1.4.2 Les magistrats et décurions de cité

À l'échelon inférieur dans la hiérarchie se trouvent les magistrats et décurions municipaux. Les inscriptions les concernant sont un peu plus nombreuses. Là encore, ce n'est pas pleinement surprenant : les liens des magistrats avec les collèges municipaux étaient plus forts que ceux des sénateurs et des chevaliers. Contrairement aux membres de l'*uterque ordo*, les élites locales ne connaissaient pas de « point de rupture » avec les collèges, pour reprendre l'expression de J. Andreau[499].

Nous connaissons trois décurions : C. Cassius Paternus [443] et T. Decimius Nepos (*AE* 1965, 194) furent décurions de la cité de Cimiez tandis que Caius Petronius Iunior fut décurion d'Alba (*AE* 1976, 412). Sex. Fadius Secundus Musa parcourut quant à lui l'ensemble des magistratures dans la capitale de Narbonnaise et exerça très certainement une prêtrise dont la nature exacte a disparu dans la lacune [296]. Outre son parcours municipal, le personnage semble avoir eu des intérêts dans le commerce d'huile de Bétique dont témoignent les *tituli picti* des amphores du Monte Testaccio[500]. Ces découvertes conduisirent H. de Villefosse à

498. [Waltzing, 1900], II, p. 198. Il pourrait également s'agir à Cimiez des *utricularii*, des *fabri* et des *centonarii* que l'on trouve associés à l'occasion d'une distribution dans une inscription de la cité [443]. Il n'y a néanmoins aucune raison pour G. Laguerre de « rompre le contenu habituel de la formule des *tria collegia* » sur la base de cette seule inscription (*IANice*, p. 117). S'ils faisaient effectivement partie des *Tria Collegia* de la ville, l'exclusion des *dendrophori* à cette occasion demeure inexpliquée. De fait, leur présence à Cimiez est attestée à travers une inscription qui ne mentionne pas d'autre collège : *CIL*, VI, 7904.

499. [Andreau, 1977], p. 176.

500. *CIL*, XV, 3863-3873 : S. Fadius Secundus (27 attestations). D'autres marques moins nombreuses peuvent être rattachées à la même *gens*. *CIL*, XV, 3856-3861 : S. Fadius Anicetus ; *CIL*, XV, 3862 : Sex. Fadius Paonius ; *CIL*, XV, 3874 : *Fadii* ; [Almeida, 1972], n°16, p. 171 : Sex. (?) Fadius Antiochus.

le considérer dans un article de 1914 comme un naviculaire [501]. Si cette thèse fut longtemps partagée, notamment par M. Gayraud [502], elle n'est aujourd'hui plus admise et les travaux les plus récents l'identifient désormais comme un négociant [503]. Cette hypothèse ancienne s'appuyait notamment sur la croyance qu'à l'emplacement β se trouvait inscrit sur les amphores le nom du transporteur, comme c'est le cas pour P. Olitius Appolonius dont on connaît par ailleurs le statut de *nauicularius* [504]. Or la communauté scientifique reconnaît aujourd'hui que l'emplacement correspond au nom du propriétaire du contenu, et donc très souvent du commerçant [505]. D'après les travaux récents d'U. Ehmig, les marques permettaient d'identifier à l'issue du transport maritime les marchands propriétaires des différentes cargaisons ce qui était utile pour la répartition des marchandises lors du débardement mais aussi en cas de perte d'une partie de la cargaison [506]. Un personnage comme P. Olitius Appolonius exerçait alors très vraisemblablement aussi en qualité de marchand. Par ailleurs, H. de Villefosse, suivi par M. Gayraud, assimilait Musa à un affranchi parvenu, notamment en raison de son surnom grec et d'une absence de filiation. Mais depuis les travaux de J. Cels sur l'origine de ce personnage, cette hypothèse a été abandonnée [507]. Si les *cognomina* grecs traduisent parfois une ascendance servile, Musa n'est pas un nom caractéristique des milieux serviles ; le surnom est même attesté chez des membres de l'ordre sénatorial [508]. Ensuite, l'accès à toutes les magistratures municipales de Narbonne suppose une naissance ingénue [509]. La datation des *tituli* a en outre permis d'établir que Musa était impliqué dans le commerce d'huile alors même qu'il avait déjà effectué toute la carrière des honneurs dans la cité de Narbonne : il ne s'agit donc pas d'un négociant enrichi qui se serait reconverti dans une carrière des honneurs mais bien d'un notable qui avait des intérêts commerciaux [510]. Ainsi, l'ensemble de ces travaux ont permis depuis quelques décennies de réhabiliter l'importance sociale de Musa qui évoluait assurément parmi le premier cercle de la cité. Il n'était pas honoré par les *fabri subaediani* comme l'un des leurs, il n'était pas un homme de métier, mais un notable bénéficiant d'intérêts commerciaux, dont on ignore néanmoins comment il gérait précisément ses affaires.

Parmi les magistrats municipaux, notre corpus compte encore le *duumuir* de Cimiez Q. Do-

501. [de Villefosse, 1914].
502. [Gayraud, 1981], p. 342-343 ; p. 532.
503. [Virlouvet, 2004].
504. *CIL*, XII, 4406 ; *CIL*, XV, 3974-3975.
505. [Liou et Tchernia, 1994], p. 134-137 ; [Tchernia, 2011], p. 73 *sqq.* ; [Broekaert, 2013], p. 287.
506. Quand une partie de la cargaison était jetée en mer en cas de tempête, les pertes étaient alors réparties entre les différents marchands : [Ehmig, 2014]
507. [Cels, 1978].
508. [Solin, 1982], p. 420.
509. La procédure de *restitutio natalium* réservée à l'élite des affranchis impériaux paraît improbable dans ce cas.
510. [Tran, 2015a], §7.

mitius [—]nus [442], et l'édile et *duumuir* du trésor viennois Lucius Aquilius Severianus [322].

Le fils anonyme qui dédia un tombeau à sa mère dans la cité de Cimiez et procéda, à l'occasion de la dédicace funéraire, à l'organisation d'un banquet et à une distribution de sportule et d'huile était peut-être un personnage officiel de la cité [444]. L'autorisation d'élever le tombeau sur le sol public et la conduite évergétique de ce dédicant plaident en faveur de cette interprétation. Les fondations visant à assurer la mémoire du mort sont classées en deux types par P. Schmitt-Pantel : « les évergésies au profit de la cité » et « les fondations funéraires proprement dites qui prescrivent, entre autres, l'organisation du culte du mort » [511]. La fondation du légionnaire Veturius entre dans la seconde catégorie, et les libéralités de l'anonyme de Cimiez dans la première. L'objectif de ces fondations est le même, assurer la survie de la mémoire du défunt, mais le cadre social entourant la mémoire du mort change : P. Schmitt-Pantel distingue ainsi la mémoire « familiale » ou « privée », et la mémoire « civique » ou « publique ». Or l'accès à une mémoire privée ou publique ne résulte pas d'un choix mais d'une contrainte liée à la position sociale. Seuls les membres des classes supérieures peuvent avoir accès à la mémoire « civique » en instituant des fondations publiques au caractère évergétique plus marqué. Le capital économique – mais aussi social – nécessaire était en effet plus important pour instituer un banquet public qu'une célébration privée. Il nous semble donc très vraisemblable que l'évergète de Cimiez appartenait aux élites économiques et politiques de la cité.

Malgré des nuances, ce corpus présente de fortes similitudes avec celui des relations de rang équestre. Encore une fois, nous observons un caractère public et honorifique très marqué, mais dans une moindre mesure et de manière plus nuancée que dans le dossier précédent. La nature des monuments est en effet moins homogène, quelques épitaphes et dédicaces religieuses mentionnant des liens de clientèles et conduites de dons se mêlant aux inscriptions honorifiques. Ensuite, les largesses se partagent entre des évergésies publiques à la cité et des donations privées à destination d'une collectivité d'artisans. Ces dernières, bien que moins éclatantes, bénéficiaient autant si ce n'est davantage aux *collegiati*. Ce que la conduite de don perdait en prestige social, les artisans le gagnaient parfois en intérêt économique. En effet, les versements directement effectués dans la caisse des artisans et assurant un revenu annuel – comme celui de Musa ou celui prévu par le règlement d'Alba – ainsi que les distributions de sportules spécifiques aux collèges profitaient peut-être davantage au collège que certaines maigres sportules dispensées lors de distributions publiques. Bien qu'ils en retirassent un très grand prestige, les relations des *collegiati* avec des personnalités de rang équestre n'étaient pas nécessairement celles dont ils tiraient le plus de profit en termes économiques. Les donations privées témoignaient par ailleurs d'une relation de proximité plus importante et d'une

511. [Schmitt-Pantel, 198e], p. 177.

attention plus personnalisée de la part des notables envers les collèges d'artisans.

Malgré son caractère privé, une donation comme celle de Secundus Musa reçut cependant une forte publicité dans l'espace civique et ce magistrat fut honoré sur l'espace public avec l'autorisation des décurions. Ainsi, la visibilité de ces relations avec les oligarques municipaux n'apparaît pas moindre que celle des liens équestres : quatre monuments, deux honorifiques et deux funéraires, furent élevés sur l'espace public par autorisation des décurions, dans des capitales provinciales, à savoir Narbonne et Cimiez [296, 442, 444 ; *AE* 1965, 194]. Certaines relations avec les élites municipales permettaient donc aussi aux artisans d'accéder par le biais de l'épigraphie aux centres urbains de cités importantes.

En somme, les relations entretenues avec les élites municipales étaient elles aussi très prestigieuses et très intéressantes pour les collectivités d'artisans, en termes économiques et sociaux. Mais, encore une fois, cet accès épigraphique à la sphère publique et le fait de pouvoir s'entourer de protecteurs puissants n'était pas un privilège également réparti entre les différentes associations professionnelles. Certains collèges étaient favorisés de ce point de vue : c'est le cas des *Tria Collegia*, et donc parmi eux des centonaires et des *fabri*, mais aussi des *fabri tignuarii*. Les résultats obtenus sont cohérents avec les conclusions de la partie et du chapitre précédents. Aucune association informelle ou moins répandue dans les cités de l'Occident romain n'apparaît ici.

Lorsque l'on descend dans la hiérarchie au niveau des sévirs augustaux, la situation est différente.

3.1.4.3 Les sévirs augustaux

Parmi les personnalités éminentes des cités qui entretenaient des relations de clientèle avec les artisans se trouvent les sévirs augustaux. Ceux-ci ne sont toutefois pas faciles à classer entre les élites et les hommes de métier. À la limite de la notabilité, ils appartenaient aux franges supérieures de la plèbe. Leur importance économique et sociale par rapport au plus grand nombre des artisans leur permettait de se distinguer socialement par rapport aux gens de métier en adoptant le rôle de patron ou de bienfaiteur. Toutefois, nombre d'entre eux possédait aussi un pied dans le monde des métiers et des collèges. Ainsi, par exemple, dans le cas de T. Eppilius Astrapton [299], on ne peut exclure qu'il fût lui-même membre des collèges qu'il favorisait de ses libéralités.

Il s'agit du seul sévir qui se fasse remarquer dans notre corpus par une conduite de don, menée au nom des *fabri* et des *utricularii* de Lattes. Le monument est une dédicace religieuse consacrée par le sévir lui-même, qui ne bénéficia donc pas, à notre connaissance, d'inscription honorifique. Les fouilles menées sur le lieu de découverte de la dédicace mirent au jour un espace aux dimensions exceptionnelles, sans doute le lieu de réunion de ces collèges [512]. Cette

512. [Py, 2009], p. 166-170 ; [Fiches et Ferreras, 2014]. À propos de la *schola* de Lattes, voir partie 7.3.3.2,

inscription se place donc dans le contexte d'une conduite de don privée dans un espace tout aussi privé. Toutefois, M. Christol souligne à juste titre son caractère « quasi-officiel[513] », propre aux célébrations collégiales qui, malgré leur nature privée, participent d'une certaine manière à la vie publique et collective des cités. Le qualificatif d'Auguste appliqué à la divinité Mars pourrait témoigner d'une marque de déférence à l'égard de l'empereur. L'importance de Mars dans le panthéon local est également significative. L'historien suppose pas ailleurs que les deux collèges bénéficiaires du don étaient les deux seules associations professionnelles de Lattes – ce sont du moins les deux seules connues –, et qu'elles correspondaient donc aux *tria collegia principalia* d'autres cités, « représentant et résumant l'ensemble du monde associatif ». Mais si ces arguments viennent étayer pour M. Christol l'hypothèse de lecture *Gen(io) col(oniae)* plutôt que *Gen(io) col(legii) ou col(legiorum)*, cette dernière nous paraît malgré tout plus vraisemblable compte tenu du contexte d'exposition de l'inscription, dans le local associatif de ces collèges. En tant qu'émanation divine de la collectivité, le génie de chaque collège était en effet l'une des principales divinités honorées au sein des édifices associatifs.

Quelques autres sévirs nous sont connus à travers leurs épitaphes strictement privées, ainsi C. Paquius Pardalas, C. Ulattius Meleager et Munatius Felix[514]. À l'exception de ce dernier, ces sévirs étaient patrons de nombreux collèges. En revanche, en dehors du lien de clientèle, nous n'avons aucune précision quant aux échanges qu'ils entretenaient avec les *collegiati*, des donations qu'ils purent effectuer ou des marques de déférence qu'ils purent recevoir.

Les relations avec les sévirs étaient de même nature que celles tissées avec des individus présentant une importance supérieure (clientèle, bienfaits ponctuels). Toutefois, les interactions épigraphiques étaient moindres, le dossier étant essentiellement de nature funéraire. Par ailleurs, ce dossier ne présente pas du tout un caractère public ni honorifique comme les précédents et les inscriptions paraissent toutes de nature privée, malgré les nuances évoquées concernant le don d'Astrapton. Aucun des monuments funéraires de ces sévirs augustaux ne reçut un emplacement public. En somme, ces personnages, quoique patrons et bienfaiteurs, se distinguent de ce point de vue assez peu des artisans les plus éminents que nous avons été amenée à commenter dans le chapitre précédent. Si leur importance sociale semble bien perceptible dans les milieux plébéiens parmi lesquels ils jouissent de leur supériorité, elle ne transparaît pas au niveau de la cité. Ces rapports sociaux avec des sévirs et les échanges qui leur étaient liés ne bénéficiaient pas du tout de la même publicité que les interactions sociales avec les magistrats municipaux et les membres de l'ordre équestre. Sans doute présentaient-ils pour ces raisons un prestige et un intérêt social moins important pour les collèges : ils ne

p. 532.
513. [Christol, 2003a], en particulier p. 53 et 55.
514. *CIL*, XII, 700 (Arles) ; *CIL* XIII, 1961 et 1974 (Lyon).

fournissaient notamment pas un accès à une visibilité épigraphique dans les centres urbains. Les conduites de dons renseignées sont rares et ne présentent pas un caractère très prestigieux, quoique nous ayons peu de détails sur la nature des offrandes financées par Astrapton. J. Andreau observait de son côté que les *augustales* constituaient en Italie des fondations très modestes, malgré la fortune qu'on leur prête ordinairement [515]. Mais il est vrai qu'en l'absence d'inscriptions honorifiques faisant la publicité des largesses de ces patrons envers des organisations artisanales, nous avons peu d'éléments sur l'importance économique des conduites de dons opérées par des sévirs. Or, il ne fait aucun doute que ces évergésies existaient.

En ce qui concerne l'identité des associations protégées par ces sévirs, nous constatons que les mêmes organisations recherchaient la protection de sévirs, de magistrats municipaux et de chevaliers. On perçoit donc bien la diversité du profil des bienfaiteurs de certaines associations. Il s'agit encore une fois des principaux collèges d'artisans de l'Occident romain : *centonarii, fabri, fabri nauales* (mais aussi nautes, utriculaires, etc.). La différenciation entre les organisations se produisait ainsi plutôt au niveau de l'accès aux relations les plus prestigieuses, pour lesquelles on voit alors les *centonarii* et les *fabri tignuarii* jouir d'une position privilégiée.

3.1.4.4 Les soldats et officiers de la légion

Deux personnages ayant effectué un service dans la légion sont présents dans ce corpus. Tous deux apparaissent dans un cadre très différent. M. Ulpius Avitus fut centurion de la IIIe légion *Augusta* et de la IIIIe légion *Flauia*, il s'agit donc d'un officier subalterne de la légion romaine [359]. La relation qu'il entretenait avec les fabricants de cuirasses éduens qui lui rendent hommage est exceptionnelle au sein de ce dossier car nous avons explicitement affaire à un rapport de subordination professionnelle : les artisans de la fabrique étaient placés sous sa *cura*. Aucun lien de clientèle n'est mentionné. La présence de ce centurion à Monceaux-le-Comte, en pays éduen, suscite quelques questions. Ce personnage exerça en effet le centurionat dans deux légions qui étaient stationnées en dehors des Gaules. La IIIe légion *Augusta* stationnait à Lambèse en Afrique, et la IIIIe légion *Flauia* à *Singidunum* (Belgrade) en Mésie Supérieure [516]. O. Richier envisage pour cette raison une présence d'Avitus en Gaule lors d'épisodes ayant suscité des détachements de ces légions en Occident : ainsi à la fin du IIe siècle lors de la guerre opposant Septime Sévère à Albinus ou lors de l'intervention impériale de 257-258 sous le règne de Gallien et Valérien. Or, comme le suggère Benoît Rossignol, l'intervention d'Avitus en Gaule ne doit pas nécessairement se comprendre dans le cadre d'un conflit ni ne nécessite son rattachement à un détachement légionnaire stationné en Gaule [517]. Sa mission auprès des

515. [Andreau, 1977], p. 167.
516. [Richier, 2004], p. 126-127.
517. Nous tenons à remercier B. Rossignol d'avoir eu la courtoisie de nous transmettre le texte de sa communication tenue au colloque international « Antiquité Tardive dans l'Est de la Gaule » 3 à Dijon en novembre 2012 : [Rossignol, 2012].

fabricants de cuirasses de Monceaux est liée aux besoins logistiques de l'armée romaine qui purent susciter des déplacements de longue distance au sein de l'empire. Si Avitus fut envoyé sur place en raison de compétences particulières, sa présence loin de sa garnison d'origine est alors compréhensible. Détaché de sa légion, ce centurion exerçait des fonctions de contrôle dans un contexte essentiellement civil.

L'hommage qu'il reçut de la part des *opifices loricarii* suggère pour B. Rossignol que la mission du centurion auprès des artisans dura un certain temps, mais aussi que cet officier s'illustra particulièrement auprès des ouvriers par des mérites personnels dont nous n'avons pas le détail. Nous ignorons si ces mérites étaient de nature professionnelle ou si celui-ci s'engagea dans des actions servant un intérêt économique ou social de ces travailleurs. Toujours est-il que ceux-ci firent élever en son honneur une statue et une base inscrite dont on peut supposer qu'elles furent exposées dans le *uicus* de Briva Sugnutia auxquels ils étaient rattachés. Ce *uicus* est communément identifié au lieu-dit Brèves, situé dans les environs de Monceaux-le-Comte.

Nous ignorons malheureusement le rang du second militaire, L. Veturius L. f. [—], qui exerça dans la XXe légion *Valeria Victrix* et se fit élever un monument funéraire à Orange [313]. L'inscription est difficile à dater. La mention des deux surnoms de la XXe légion *Valeria Victrix* suggèrent le dernier tiers du Ier siècle comme *terminus a quo* : bien que l'on ignore dans quel contexte exactement la légion reçut ses *cognomina*, ceux-ci ne semblent pas attestés avant la fin du Ier siècle [518]. La présence de Veturius à Orange ne peut pas être mise en relation avec les déplacements de la XXe légion *Valeria Victrix*. Celle-ci servit en Illyricum puis dans la région du Rhin au début du Ier siècle ; elle participa ensuite à la conquête de la Bretagne où elle demeura jusqu'à la fin du IIe siècle [519]. Fut-il détaché de sa légion et envoyé pour une mission logistique à Orange ? S'il paraît notable que, comme le centurion Avitus, Veturius était en rapport avec des artisans du métal, dont le rôle était essentiel pour l'armée romaine, il semble cependant plus difficile d'établir un rapport professionnel entre ce collège et Veturius ou l'armée romaine, en l'absence d'une mention explicite ou d'un nom de métier aussi spécifique que celui des *opifices loricarii*. Veturius ne mourut pas de manière impromptue à Orange, mais il se fit construire de son vivant un tombeau dans cette cité et contracta des arrangements funéraires avec le collège local des *fabri ferrarii*. Cela laisse penser que le personnage était un vétéran ayant élu résidence en Narbonnaise pour la dernière partie de sa vie, dans la cité d'Orange, dont nous ne savons pas s'il était originaire. Son appartenance à la tribu Quirina apporte peu d'informations sur ce point car nous ignorons la tribu des citoyens d'Orange [520]. Il est donc difficile de juger de l'origine de ce personnage à partir de cet élément. L'établissement

518. Sur ces questions : [Malone, 2006], p. 199 *sqq.*
519. Sur l'histoire de la légion et ses mouvements, [Malone, 2006], p. 31 *sqq.*
520. T. Pompeius T. l. Phrixus, sévir d'Orange, était inscrit dans la tribu Palatina. Mais il est difficile de généraliser à partir de ce cas car l'inscription de ce personnage dans une tribu urbaine pourrait s'expliquer par son statut d'affranchi. *AE* 1999, 1024 (Orange).

d'une fondation funéraire auprès d'un collège laisserait supposer que Veturius n'avait pas de parents ou de proches pour accomplir ce devoir, ce que pourrait expliquer une installation en dehors de sa cité d'origine. Néanmoins, le cas de la fondation funéraire établie à Nice par une mère pour son fils montre que ces honneurs funèbres rendus par des collèges étaient aussi recherchés pour des questions de prestige [445].

Que peut-on dire du statut social de ce légionnaire ? L'établissement d'une fondation « réflexe » ne plaide pas en faveur d'un rang socio-économique très important : cette catégorie de fondation, au caractère évergétique peu marqué, caractérise plutôt les milieux modestes. Les prestations réflexes n'émanent en effet jamais des ordres supérieurs et apparaissent pour N. Tran comme « une institution très plébéienne[521] ». Mais, bien qu'elles paraissent d'après les usages « socialement peu brillantes », elles témoignent malgré tout d'une supériorité plébéienne[522]. De plus, nous avons vu que, malgré sa nature, cette fondation funéraire n'était peut-être pas pleinement réflexe. Les revenus du domaine légué excédaient à notre avis le coût des cérémonies funéraires prescrites, si bien que cette fondation possédait en réalité deux bénéficiaires, Veturius et le collège. Nous ignorons à quel rang Veturius opéra son service légionnaire, toutefois, en tant que vétéran, il bénéficiait dans tous les cas d'une prééminence sociale importante dans sa cité et de privilèges liés à son statut.

À la différence de ce que nous avons observé précédemment, les associations concernées par ces relations avec un officier et un soldat de la légion romaine n'appartiennent plus aux *Tria Collegia* ni aux collèges les plus diffusés dans les Gaules romaines. Ces associations paraissent au contraire plus marginales et, à la lumière de ce dossier, elles ne semblent pas bénéficier de la même importance au sein des cités de l'empire. L'identité de ces organisations, des relations établies avec les bienfaiteurs, des dons reçus, la nature et le lieu d'exposition des monuments, tout concourt à établir la relative modestie de ces corps, du moins vis-à-vis de collèges comme les *centonarii, fabri tignuarii* ou encore les *fabri*. L'association des *opifices loricarii* paraît être une association informelle, une réunion peut-être ponctuelle d'artisans opérant sous la responsabilité d'un même centurion. Dans le cas du *collegium fabrorum ferrariorum*, nous avons affaire à une association bien formelle, qualifiée de *collegium*. Le type de donation, une fondation funéraire, suggère par ailleurs la nature pérenne de cette association. Ce collège n'est cependant pas autrement attesté dans les Gaules et les Germanies romaines où il ne semble pas avoir eu la même importance que d'autres collèges (*centonarii, fabri tignuarii, fabri*)[523]. Ensuite, les bienfaiteurs concernés sont des légionnaires, ils sont donc quelque peu extérieurs aux hiérarchies civiques et les relations établies peuvent apparaître plus marginales. Le grade de

521. [Tran, 2006], p. 185. Voir aussi [Andreau, 1977], p. 183.
522. [Andreau, 1977], p. 185, 188.
523. Les *fabri ferrarii* de Dijon ne se qualifient pas de *collegium*. Des *collegia fabrorum ferrariorum* sont néanmoins connus en Italie : *CIL*, I, 3068 (Praeneste) ; *CIL*, VI, 570, 1892 (Rome) ; *CIL*, X, 618 (Venafro).

centurion de l'officier subalterne M. Ulpius Avitus était néanmoins source d'un certain prestige pour les *opifices*. En ce qui concerne la nature de ces relations, le cadre professionnel de l'interaction des *opifices* avec Avitus témoigne d'un rapport social de circonstance et non d'un lien social continu comme la clientèle. Une telle relation n'implique donc pas l'importance sociale de ces artisans. Par ailleurs, les libéralités reçues sont également significatives : l'inscription d'Avitus n'en mentionne aucune tandis que nous avons souligné le caractère évergétique peu marqué de la fondation de Veturius. Enfin, en terme de visibilité dans l'espace de la cité, les *opifices loricarii* n'accédèrent pas à un centre urbain important mais firent sans doute exposer l'inscription au sein du *uicus* dans lequel ils exerçaient. L'inscription de Veturius est quant à elle une inscription funéraire.

Si tout concourt à mettre en évidence des relations moins prestigieuses et des associations dotées d'une importance sociale et civique moindre, celles-ci parvinrent néanmoins à accéder, pour l'une, à l'épigraphie honorifique et à capter, pour l'autre, une fondation, toute funéraire qu'elle fût.

3.1.4.5 Les personnages de statut inconnu

Tiberius Flavius Vetus Aucune des trois inscriptions votives consacrées pour le retour sauf de Tib. Flavius Vetus ne précise le statut social de ce personnage, ce qui paraît surprenant tant l'épigraphie se plaît à souligner le prestige des notables locaux et à mettre en avant leur statut et leur carrière [431-432]. Quels éléments peuvent nous éclairer quant au rang social de ce personnage ? Il fut tout d'abord le patron des *fabri ferrarii* établis à *Dibio* et des *lapidarii* du *pagus* d'*Andomum*, dont nous ignorons la localisation dans la cité. Ces associations, ainsi que Carantillus, un *actor* de rang servile, firent chacune un vœu à Jupiter et à la Fortune du retour pour le voyage de leur patron et, pour s'en acquitter, consacrèrent un ex-voto [524]. Carantillus dédie l'inscription à Tib. Flavius Vetus *noster* : l'usage du possessif nous indique que cet esclave devait être le premier serviteur d'une domesticité importante, au nom de laquelle il se chargeait de l'hommage. Cela nous donne un premier indice sur la position sociale de ce maître. L'autel élevé par les artisans du fer fut exposé dans un espace public, avec l'autorisation du *pagus* d'*Andomum*. Vetus était donc assurément un personnage d'une certaine importance sociale au sein du *pagus*. Si l'on ne peut se prononcer sur les limites du rayonnement social de ce personnage, il nous paraît néanmoins peu vraisemblable qu'il ait appartenu à l'oligarchie municipale de la cité et, à plus forte raison, à l'un des ordres supérieurs. Il nous semble que son rang aurait été précisé par l'une des inscriptions. D'après ce que les sources permettent de percevoir, il s'agissait plus certainement d'un notable du *pagus*. Quant à une éventuelle

524. *CIL*, XIII, 5476 (Dijon).

position institutionnelle au sein du *pagus*, nous n'en savons rien [525].

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées au sujet de son rang et de ses relations avec les artisans locaux. Sans privilégier cette thèse, J. Drinkwater envisageait que Vetus fût un *negotiator*, commercialisant les productions des tailleurs de pierre et des ouvriers du fer [526]. Si cette théorie a le mérite de fournir un cadre professionnel au voyage de Vetus, elle ne nous paraît pas pleinement satisfaisante et implique beaucoup d'égards officiels au sein du *pagus* pour un homme de métier, aussi brillant soit-il. En outre, le *pagus* paraît un espace improbable pour la prospérité d'un *negotiator* de quelque importance. L'historien regardait lui-même cette thèse comme peu vraisemblable : « It is unlikely that the leading Gallic aristocratics would have had to face in their home *ciuitates* the same level of commercial power which they found in Lugdunum [527]. » La prééminence sociale de Vetus et les honneurs qu'il reçut de part des autorités locales laissent plutôt penser que Vetus était un membre de l'aristocratie foncière du *pagus*, un propriétaire terrien important se comportant en évergète vis-à-vis des différentes collectivités locales dont il était le patron. Le rôle de l'*actor* Carantillus comme gestionnaire des domaines de son maître se comprendrait alors très bien dans ce contexte.

Dans la continuité de cette hypothèse, il est possible de réfléchir aux éventuels intérêts économiques de ce personnage et d'envisager un rapport de travail unissant ce notable aux artisans. Les occupations professionnelles des clients de Vetus et de son esclave Carantillus soulèvent en effet la question de l'investissement de ce personnage dans l'exploitation des ressources locales. Faut-il supposer avec J. Drinkwater que Vetus fit appel à des corps d'artisans afin d'exploiter les ressources minérales de ses domaines ? C'est possible en effet. G. Chouquer replaçait ces textes dans le cadre de l'exploitation des carrières de pierre locales, envisageant que les trois inscriptions témoignaient de la hiérarchie en place au sein du système d'exploitation et exprimaient « les liens de clientèle et de dépendance qui règlent les rapports sociaux de production [528] ». Les métiers représentés ici sont en accord avec cette hypothèse, les artisans œuvrant dans les carrières étant essentiellement des ouvriers de la pierre (*lapidarii, opifices lapidarii, marmorarii*, etc.) et du fer. Les carrières disposaient en effet le plus souvent d'une forge œuvrant à des travaux de taillanderie, c'est-à-dire à la fabrication des outils [529]. L'historien suppose alors que Carantillus opérait dans les carrières en tant que chef de chantier, mais le terme d'*actor* ne semble pas attesté en ce sens [530]. Il n'est selon nous pas certain que Carantillus ait lui-même pris part aux activités artisanales contrôlées par son maître.

525. L'existence de *magistri pagi* est attestée à travers des textes épigraphiques relatifs à des actes d'évergésie privés, de patronat et de présidence de banquets. [Dondin-Payre, 2007], p. 400-401.
526. [Drinkwater, 1983], p. 204.
527. [Drinkwater, 1983], p. 204.
528. [Chouquer, 1985], p. 17.
529. [Bedon, 1984], p. 149-150.
530. Les chantiers semblent avoir été placés sous la responsabilité d'*officinatores* : [Bedon, 1984], p. 148. Voir n°53.

Comment comprendre le statut et la fonction de Vetus dans cette perspective ? La position officielle du personnage dans le *pagus* et les marques de déférences à son égard, qui se rapprochent de l'hommage, permettent de penser qu'il n'était pas un homme de métier mais disposait d'un statut de travail nettement supérieur. Nous aurions tendance à le considérer non pas comme un exploitant mais plutôt comme un propriétaire de carrière. Il semble en effet que les petites carrières des Gaules romaines, offrant peu d'intérêt économique, aient échappé au patrimoine de l'empereur. Pour R. Bedon, elles appartenaient vraisemblablement aux cités sur le territoire desquelles elles se trouvaient, ou à des particuliers propriétaires du domaine où elles étaient situées, le droit d'extraction revenant à l'usufruitier [531]. Selon ces hypothèses, Tib. Flavius Vetus pourrait avoir été un propriétaire de domaines fonciers et d'un modeste *metallum* qu'il entreprit de faire exploiter par des artisans établis localement, à *Dibio* et dans le *pagus*. Le statut de propriétaire terrien est tout à fait en accord avec l'honneur reçu de la part du *pagus* d'*Andomum* et avec la supériorité sociale mise en évidence par les liens de clientèle. La présence d'un *actor* dans l'entourage d'un propriétaire de domaines est en outre tout à fait vraisemblable. Celui-ci géra sans doute une partie des affaires de son maître durant son déplacement. Si l'on peut envisager un rapport professionnel de Vetus aux ouvriers, celui-ci ne peut être que distant, Vetus lui-même ne pouvant selon nous être un homme de métier. Son statut de travail était à notre avis nettement supérieur et se rapprochait de celui des élites ou, éventuellement, des grands entrepreneurs [532]. Toutefois, étant donné le caractère honorifique de ces inscriptions, cette seconde hypothèse nous paraît moins vraisemblable [533]. Ce dossier pose alors l'éternelle question de l'investissement des grands propriétaires fonciers dans la production et de leur statut de travail précis, dont nous savons peu de choses [534].

Moccia C. f. Silvina Moccia Silvina reçut entre la fin du Ier siècle et du IIe siècle une sépulture de la part des centonaires de Beaucaire [297]. Si le rôle des associations romaines dans l'organisation des funérailles de leurs membres est bien connu, nous ne pensons pas que Moccia Silvina ait reçu des obsèques collégiales à ce titre. La formule *ob merita* qui clôt le texte rappelle en effet davantage les hommages rendus par la cité ou les collèges à leurs bienfaiteurs. Elle appartient à la rhétorique épigraphique des sphères civiques et collégiales dans un contexte de libéralités. Dès lors, il nous paraît difficile d'envisager avec J. Liu que Moccia Silvina fût membre du collège [535]. À cette proposition, nous préférons l'hypothèse d'une

531. [Bedon, 1984], p. 172-173. Quelques textes juridiques traitent de la propriété privée des carrières : Digeste, 8, 4, 13 §1 (Ulpien) ; 10, 3, 19 ; 18, 1 77 (Jabolenus) ; 24, 3, 7 (Ulpien).
532. Sur le statut de travail des grands entrepreneurs : 5.1.2, p. 342 *sqq.*
533. La position socio-économique des grands entrepreneurs paraît moins brillante. Voir la conclusion du chapitre 2, p. 147 *sqq.*
534. À propos du statut de travail des notables : partie 5.1.3, p. 346.
535. [Liu, 2009], p. 178.

bienfaitrice de l'association dont les liens avec le collège purent être de diverses natures [536]. Il est possible de supposer que Silvina était l'épouse, ou la fille, d'un membre important ou d'un patron du collège [537], quoique rien n'y oblige. Les femmes des classes supérieures, femmes ou filles de membres de l'*uterque ordo* ou de magistrats des cités, se comportaient également en évergètes, adoptant, en tant que partie prenante de leur groupe social, les pratiques liées à leur statut [538]. Il n'y aurait alors rien de surprenant à ce qu'une femme appartenant aux élites municipales mène une conduite de don auprès d'un collège professionnel, comme le font les magistrats municipaux. Le dossier des *matres collegiorum* témoigne en effet de la manière dont les femmes romaines se construisaient une place honorable dans la vie collective des cités mais aussi établissaient leur supériorité sociale et exerçaient une influence en tissant des relations avec les associations [539]. Certaines recevaient alors par un vote des *corporati* le titre honorifique de *mater*.

Que peut-on dire du statut social de Moccia Silvina ? Peu de choses certaines. Nous sommes assurée d'une seule chose grâce à la nomenclature, Moccia Silvina était de statut ingénu. Ensuite, M. Christol et M. Janon avancent l'hypothèse d'une descendante de familles indigènes, en raison du gentilice Moccia, qui, s'il est rare en Narbonnaise, peut être rapproché des racines Moc- ou Mog-. Le surnom latin Silvina serait par ailleurs répandu dans les milieux celtiques. En ce qui concerne son statut socio-économique, nous manquons d'indices fiables, l'inscription ne mentionnant aucun parent masculin ni sa qualité, ni l'exercice éventuel d'une prêtrise féminine. Outre son statut de bienfaitrice, deux éléments nous incitent à penser que Moccia Silvina appartenait aux élites de la cité de Beaucaire, peut-être en tant que fille ou épouse d'un magistrat de la cité. Tout d'abord, l'étude du montant des fondations en Italie a permis à J. Andreau de montrer que, si les personnages masculins ne précisant pas leur rang social étaient en grande majorité des plébéiens, cela ne semble pas avoir été le cas des femmes qui se rattachaient à des classes sociales plus élevées [540]. Il faut donc être prudent dans l'interprétation de ce silence. Ensuite, nous prêtons beaucoup d'attention à la nature du monument et à la différence de prestige qu'impliquaient, malgré des nuances, un monument honorifique et un monument funéraire. Toutefois, bien qu'il s'agisse ici d'un tombeau qui, en outre, ne bénéficiait pas d'un emplacement public, cette épitaphe présentait assurément une dimension honorifique notable [541]. On ne peut élever ces obsèques au rang de funérailles publiques, néanmoins elles revêtirent un caractère collectif digne d'être mentionné.

536. Sur cette hypothèse, voir [Christol, 2003a], p. 54-55.
537. Voir la notice de M. Christol et M. Janon dans : [Bessac *et al.*, 1987], p.28. [Liu, 2009], p. 178.
538. Sur les pratiques évergétiques des femmes, voir à propos des fondations : [Andreau, 1977], p. 165, 167, 170, 186–187, 190–191.
539. [Saavedra Guerrero, 1998]. Sur les relations entre les femmes et les collèges, voir la bibliographie de M. D. Saavedra Guerrero.
540. [Andreau, 1977], p. 167–170.
541. [Laubry, 2012], p. 128.

Etereia Aristolais Nous ne savons rien d'Etereia Aristolais qui établit une fondation funéraire auprès des *centonarii* de Nice pour son fils P. Etereius P. f. Quadratus [445]. Étant donné qu'elle partage avec Quadratus un gentilice commun, il est à supposer qu'elle portait le même *nomen* que son époux et donc qu'elle pouvait être de statut affranchi. Son fils est en revanche un ingénu.

3.2 Les artisans dans la vie et l'ordre civiques

3.2.1 Les artisans et les autorités civiques : expressions épigraphiques d'un dialogue

3.2.1.1 *L.D.D.D.* Un dialogue établi à l'initiative des artisans

L'existence d'un dialogue entre les autorités civiques et certains corps d'artisans est perceptible à travers les textes épigraphiques. La documentation reste néanmoins rare sur ces interactions qui ne l'étaient peut-être pas pour autant, bien que toutes les associations ne fussent pas concernées au même titre. Sauf exception notable, le rôle des collèges est premier : le dialogue est alors établi à l'initiative d'une collectivité d'artisans. Ces échanges concernent principalement l'allocation de portions de l'espace public par l'ordre des décurions à des collèges. L'expression épigraphique la plus répandue dans nos sources est en effet la formule *l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum)* – et sa variante *l(oco) d(ato) d(ecreto) p(agi)* attestée dans la cité des Lingons –, que l'on observe dans trois documents : l'inscription honorifique dédiée par les *centonarii* de Marseille au chevalier Cn. Valerius Pompeius Valerianus [244], l'hommage rendu à Sex. Fadius Secundus Musa par les *fabri subaediani* de Narbonne [296] et enfin l'ex-voto à la Fortune du Retour consacré par les *fabri ferrarii* établis à Dijon pour leur patron Tib. Flavius Vetus [431]. Dans ces trois cas, cette formule conclusive témoigne d'une démarche officielle entreprise par une association d'artisans auprès des autorités afin d'obtenir l'autorisation de faire élever un monument sur l'espace public en hommage à un membre éminent de la cité, ou du *pagus*. Dans le cas des inscriptions de Narbonne et de Marseille, cette démarche fut entreprise auprès des décurions de la cité. En revanche, les ouvriers du fer de Dijon entreprirent cette démarche auprès d'une instance décisionnelle du *pagus*. La décision fut rendue par le *pagus* d'*Andomum*, dont le nom peut être restitué grâce à l'inscription similaire des *lapidarii* [432], mais dont la localisation n'est pas connue. Les *pagi* sont des espaces délimités par des frontières officielles au sein des cités et disposant d'une autonomie institutionnelle dont témoigne la possibilité de prendre des *decreta*. Ces décrets impliquent la tenue d'assemblées mais M. Dondin-Payre rappelle que la question du pouvoir des *pagi* est délicate et que l'on ne peut écarter l'éventualité qu'aient siégé au sein de ces assemblées des décurions de la cité – et

non du *pagus* –, « les seuls dont l'existence est assurée, qui interviennent sur le territoire sur lequel ils ont juridiction [542] ».

Entre la cité et les artisans, les rapports s'établissent ici dans le contexte administratif d'une requête officielle portée à l'initiative des artisans. Notre connaissance de ces requêtes à travers les inscriptions monumentales est due au fait qu'elles furent acceptées par les décurions. Cette décision favorable tient moins à la personnalité des requérants qu'au profil social des figures honorées : un chevalier [244], un magistrat municipal [296] et, sans doute, un notable du *pagus* [431]. Il est même permis d'envisager que ces personnalités éminentes jouèrent un rôle de médiateur entre l'*ordo* et les associations de métier. Néanmoins, le fait que ces demandes furent jugées recevables et validées est aussi révélateur de l'intégration civique de ces associations. Grâce à cela, ces trois organisations artisanales accédèrent à une visibilité épigraphique dans l'espace public. La décision des décurions marque donc pour les associations une promotion civique. Il s'agit d'un honneur qui témoigne de la reconnaissance par les élites de la forte intégration à la sphère publique des associations concernées et de leur existence en tant que fraction de la cité [543]. En tant que partie intégrante du corps civique, leur position de dédicant dans un hommage officiel à un membre de l'élite apparaît légitime. Néanmoins, aucun membre d'une organisation artisanale ne reçut lui-même un monument honorifique – ou funéraire – sur un emplacement public alors que ce fut parfois le cas en Italie. Le *piazzale delle corporazioni* d'Ostie mêle ainsi des hommages à des *corporati* éminents et des monuments aux notables de la cité [544]. Dans les Gaules et les Germanies romaines, l'accès à l'espace public pour les artisans est un privilège obtenu dans le cadre d'une construction collective, et donc anonyme, du prestige. Les *collegiati* y mettent par ailleurs en avant leur position d'infériorité vis-à-vis des élites honorées.

3.2.1.2 L'emploi des deniers de la cité en faveur d'une association artisanale ?

Plus rares, voire exceptionnelles, sont les inscriptions dans lesquelles la cité semble à l'initiative d'un échange avec une organisation artisanale. Un document de Vaison-la-Romaine pourrait ainsi s'avérer particulièrement significatif quant à la reconnaissance par les décurions du caractère civique des collèges et de leur intégration à la sphère publique. Un doute subsiste néanmoins quant à son interprétation. En effet, en clôture de la dédicace d'un autel consacré au génie des centonaires de la cité, la *res publica* déclare avoir pris en charge des travaux de restauration [328]. Deux hypothèses sont envisageables pour l'identification de la *res publica* : il pourrait s'agit de la *res publica* du collège ou de la cité de Vaison-la-Romaine [545]. Étant donné

542. [Dondin-Payre, 2007], p. 400.
543. [Tran, 2006], p. 256 *sqq.*
544. [Tran, 2006],p. 256 *sqq.*
545. Sur l'utilisation du terme *publicus* en contexte collégial : [Tran, 2012a]

l'importance civique des *centonarii*, bien connue par ailleurs [546], la possibilité d'un dialogue du collège avec les autorités publiques n'est pas à écarter. Le document n'en resterait pas moins tout à fait exceptionnel dans notre corpus. Dans l'hypothèse d'une interaction avec les autorités civiques, cet échange dans lequel le rôle de la cité apparaît officiellement comme premier serait tout à fait révélateur du rapport privilégié entretenu par les *centonarii* avec les autorités civiques de la cité. L'affectation d'argent public au profit d'une organisation artisanale n'est pas banale – pour nos territoires nous n'en possédons qu'un seul autre exemple très incertain à *Aquae* [547]. Cette décision officielle soulignerait donc de manière très nette l'importance du rôle tenu par les *centonarii* dans la cité. Les travaux en question dont nous ignorons la destination pourraient concerner un local associatif, ses aménagements ou son ornementation. Le culte au *genius* étant caractéristique des activités prenant place dans ces locaux, la consécration de l'autel au génie des centonaires plaide en faveur de cette interprétation, quoique cela reste une hypothèse. L'engagement des deniers de la cité dans l'aménagement des locaux associatifs n'est en effet pas une pratique courante.

3.2.1.3 L'intervention des autorités civiques dans l'établissement d'édifices collégiaux

Une partie des échanges entre les diverses associations des cités et les autorités civiques s'articulait autour de la question de l'établissement d'édifices collégiaux dans les centres urbains et en particulier dans des espaces publics : l'intervention des autorités civiques dans l'attribution d'espaces associatifs fut bien soulignée par les épigraphistes, et en particulier par B. Goffaux dans ses travaux sur les lieux de réunion des collèges [548]. De l'édifice construit sur un espace privatif à la concession de terrains publics par l'*ordo*, N. Tran a mis en évidence la diversité des modes d'occupation de l'espace par les collèges et les différentes formes de contrôle des décurions sur des espaces publics mais aussi privés [549]. L'attribution de terrains publics par la cité est parfois mentionnée explicitement dans les dédicaces édilitaires. Ainsi, les dendrophores de *Tusculum* établirent leur lieu de réunion *loco inpetrato ab ordine* [550], tandis que les *Augustales* de *Caere* bâtirent leur *schola loco accepto a re p(ublica)* [551]. Le collège des *fabri* de *Cetium* en Norique aurait restauré à ses frais son *aedes*, *loco publice concesso decreto decurionum*, si du moins la restitution proposée par les éditeurs est exacte [552]. Les *uicani* de

546. [Liu, 2009].
547. N°408. Voir notre de cette inscription commentaire en 3.2.1.3, p. 192
548. [Goffaux, 2008], p. 58 *sqq.* ; [Goffaux, 2010], en part. p. 11, 13 et 22.
549. À propos des collèges dans les espaces civiques et des formes de dialogues établis entre les associations et les autorités publiques concernant ces espaces, voir [Tran, 2013b], en part. p. 144-148.
550. *CIL*, XIV, 2634 (*Tusculum*).
551. *CIL*, XI, 3614 (*Caere*).
552. *CIL*, III ; 5659 = 11800 (*Cetium*)

Nida concédèrent quant à eux également un espace aux dendrophores [553]. Enfin, le formulaire *loc(o) d(ato) decreto decurionum* clôt la dédicace inscrite sur le linteau de la *schola* des nautes de l'Aar et de l'Aramus d'Avenches [554]. Certains collèges paraissent par ailleurs avoir disposé de lieux de réunions à l'intérieur de bâtiments publics [555]. Outre l'accès aux espaces publics, il semble que les autorités civiques aient favorisé l'accès de certains collèges aux centres urbains, en attribuant parfois des locaux aux abords mêmes du forum et du centre monumental de la cité. C'est en particulier la thèse de B. Goffaux qui proposa une nouvelle identification pour le lieu de réunion des Nautes de l'Aar et de l'Aramus dans un local situé sur le flanc ouest du forum [556]. Le monument d'Ucuétis à Alésia ou l'espace associatif des *fabri subaediani* de Narbonne bénéficiaient eux aussi d'un emplacement central qui soulignait l'importance de ces organisations dans l'ordre social et la hiérarchie civique [557].

Deux inscriptions gallo-romaines, l'une d'*Aquae*, l'autre de Trèves, sont, vraisemblablement, à verser au dossier des relations d'associations avec l'*ordo* concernant un édifice collégial. La première, très lacunaire, provenant de l'actuelle Baden-Baden, pourrait témoigner d'un dialogue entre des *fabri* (*tignuarii* ?) et les autorités de la cité au sujet d'un espace associatif, tout l'enjeu étant de comprendre la nature de cette interaction [408]. L'inscription est gravée sur un bloc de calcaire d'une hauteur de 60 cm pour une largeur conservée de 55 cm et une épaisseur de 29 cm. Le bloc, conservé sur toute sa hauteur mais incomplet à droite et à gauche, correspond très certainement à un fragment d'architrave ou de linteau. Le contexte archéologique d'origine de ce fragment est inconnu : il fut découvert en remploi, dans les années 1888-1889, encastré dans un mur de l'*Altes Dampfbad*, ancien bâtiment thermal [558]. Le texte, entouré d'un cadre mouluré, se développe sur trois lignes. À la première ligne, la restitution du formulaire liminaire *in h(onorem) d(omus) d(iuinae)* à partir des lettres IN H[—] ne paraît pas poser de problème. On ne peut cependant être assuré que la formule fût abrégée. Celle-ci exprimait une marque de déférence à l'égard du pouvoir impérial et permettait d'associer la *domus diuina* aux divers cultes et pratiques publiques et privées. Elle apparaît dans les Gaules sous le règne d'Hadrien en 135 ap. J.-C., ce qui fournit un *terminus post quem* pour la datation de cette inscription [559]. À la deuxième ligne, les lettres FAB[–], en complément d'un nom à l'accusatif, permettent d'envisager la mention d'un collège de *fabri*. Peut-être

553. *AE*, 1962, 232 (Nida) : *Saluti Aug(ustae) / dendrophori Aug(ustales) / consistentes Med() / it(em)q(ue) Nidae sc(h)olam / de suo fecerunt / loc(o) adsig(nato) a vic(anis) Nide(nsibus).*
554. *CIL*, XIII, 5096 (*Auenticum*).
555. Voir [Tran, 2013b], p. 147-148.
556. [Goffaux, 2010], p. 12. La correspondance des dimensions du linteau de dédicace et du seuil constituent un argument pour cette nouvelle identification.
557. À propos de ces édifices et des vestiges archéologiques de *scholae* d'artisans, voir partie 7.3, p. 523 *sqq.* La partie 7.3.1.2 concerne l'identification de l'espace associatif des *fabri subaediani* de Narbonne dans le paysage urbain de la ville (p. 526 *sqq.*). La partie 7.3.1.3 est consacrée au monument d'Ucuétis à Alésia (p. 527 *sqq.*).
558. [Schallmayer, 1989], p. 82.
559. [Raepsaet-Charlier, 1993], p. 9-11.

s'agissait-il d'un collège de *fabri tignuarii* dont la présence est attestée à la même époque dans la cité grâce à une seconde inscription ; celle-ci est consacrée à un empereur portant dans sa nomenclature officielle le nom Antoninus [560]. La mention du collège semble compléter un nom dont seule la terminaison *[—]am* a été conservée. Le terme à l'accusatif désignait sans doute l'objet de la dédicace. La nature du support, une architrave ou peut-être un linteau, nous permet de supposer qu'il s'agissait d'une inscription édilitaire et invite à restituer ici le nom d'un édifice. La probable mention d'un collège, dont le nom doit être restitué au génitif pluriel, nous amène à envisager le vocabulaire architectural des milieux associatifs. Le terme *schola* paraît presque s'imposer dans ce contexte. En effet, malgré la diversité de la terminologie des édifices collégiaux, celui-ci est, de loin, le plus usité dans les inscriptions [561]. Les termes *curia* ou *aedicula* que l'on pourrait proposer ici sont plus rares donc moins vraisemblables. Ainsi, s'il est impossible d'en être assurée, il nous paraît tout à fait envisageable de voir dans cette inscription une dédicace édilitaire concernant l'édifice collégial d'une association de *fabri* ou de *fabri tignuarii*. L'expression du loyalisme à l'égard de la maison impériale à travers la formule *in h(onorem) d(omus) d(iuinae)* est tout à fait classique dans l'épigraphie des associations ; si elle ne constitue pas véritablement un argument en faveur de cette interprétation, du moins ne s'y oppose-t-elle pas. Le document d'*Aquae* n'est pas sans rappeler par son aspect, ses dimensions, la nature de son support ou bien son formulaire liminaire la dédicace de la *schola* des nautes d'Avenches (voir FIG. 3, p. 194) [562]. Cette dernière était gravée sur un linteau d'une hauteur de 74,5 cm, d'une épaisseur de 30 cm et d'une longueur conservée de 275 cm. Le bloc atteignait certainement les trois mètres de longueur initialement [563]. Le linteau d'*Aquae*, dont la hauteur est un peu moins importante, mesurait quant à lui certainement au moins deux mètres à l'origine.

L'interprétation de la dernière ligne de l'inscription est, en revanche, très problématique et représente en outre un enjeu important dans la compréhension des rôles et des relations entre la cité d'*Aquae* et l'association des *fabri*. Hirschfeld proposait pour la lecture des lettres VBLICA la restitution *[res p]ublica [Aquensium]*, un mode de désignation de l'autorité publique d'*Aquae* que l'on retrouve par ailleurs dans une dédicace locale à Caracalla [564]. C'est en effet l'une des restitutions les plus vraisemblables même si elle ne s'impose pas complètement. Nous évoquions en effet l'importance de la question des édifices collégiaux et de leur emplacement

560. Soit Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Septime Sévère ou Caracalla. Commode et Héliogabale subirent une *damnatio memoriae*, la conservation de leur nom paraît donc moins vraisemblable.

561. Voir la liste des inscriptions mentionnant les lieux de réunion et édifices des collèges établie par J.-P. Waltzing : [Waltzing, 1900], IV, p. 437-443. Un complément à cette liste dans [Tran et Christol, 2014], p. 15, n. 4. Pour une réflexion sur la signification du terme de *schola* et ses correspondances architecturales : [Goffaux, 2011].

562. *CIL*, XIII, 5096 (*Auenticum*) : *In honorem domus diuinae / [n]autae Aruranci Aramici / scholam de suo instruxerunt / l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).*

563. [Goffaux, 2010], p. 12, n. 31.

564. *CIL*, XIII, 6300 (*Aquae*).



FIGURE 3 – Dédicace de la *schola* des nautes d'Avenches. *CIL*, XIII, 5096.
© Avenches - Musée Romain, Cliché : Ortolf Harl 2005.

dans les relations entre la cité et les collèges : une interaction à ce sujet paraît donc pour le moins plausible, à plus forte raison avec un collège de *fabri* ou de *fabri tignuarii* qui disposait de rapports étroits avec les autorités civiques. Toutefois, le rôle joué par chacun de ces acteurs reste à déterminer. La mention de la *res publica* au nominatif ferait de la cité l'auteur de la dédicace édilitaire et la placerait à l'initiative d'une action publique, selon toute apparence en faveur des *fabri* et au sujet d'un édifice collégial. Or, cette situation est loin d'être fréquente. Si nous avons souligné la rareté des interactions épigraphiques entre autorités civiques et organisations artisanales, les échanges à l'initiative de la cité sont plus rares encore et l'autel vaisonnais apparaît d'autant plus exceptionnel à ce titre. Dans tous les cas, la restitution proposée par E. Schallmayer, *[res p]ublica [Aquensium faciendam curauit]*, faisant de la cité le commanditaire de l'édifice nous paraît devoir être écartée, en l'état des connaissances [565]. En effet, si la cité intervient parfois dans la concession de terrains aux associations – et c'est là son principal mode d'intervention dans ce contexte –, elle n'est jamais à l'origine du financement ou de la construction de l'édifice. L'expression *res publica* qui peut renvoyer aux finances de la cité serait cependant un argument en faveur de cette idée. Le financement de ces bâtiments était essentiellement le fait de deux acteurs : le collège lui-même ou un évergète, qu'il fût membre ou non de l'association. Il paraît donc nécessaire de redéfinir ici

565. [Schallmayer, 1989], p. 82.

le rôle de la cité par rapport à la restitution d'E. Schallmayer. Plusieurs hypothèses sont alors envisageables sans qu'il soit véritablement possible de trancher. L'une des thèses les plus vraisemblables consiste à se rapprocher de la documentation connue et à considérer que cette dédicace édilitaire commémorait la concession d'un terrain public par la *res publica*. Celle-ci était peut-être mentionnée à l'ablatif plutôt qu'au nominatif selon l'un des formulaires suivants : *solo ab re publica dato*[566], *loco ab re publica dato*[567], *accepto loco ab re publica*[568], *empto loco a re publica*[569], expressions attestées quoique rares. Notons que les inscriptions marquant l'intervention des autorités civiques sont relativement peu nombreuses au regard de l'épigraphie plutôt abondante concernant les édifices collégiaux. À côté des évergètes divers et des associations elles-mêmes, la cité n'était pas un acteur des plus ordinaires de ce type de négociations, bien que son rôle soit bien attesté et ne puisse être remis en cause. Pour ces raisons, une autre lecture de l'adjectif *publicus* mérite d'être envisagée : celui-ci ne se référait peut-être pas ici à la sphère publique ni à la cité mais à la communauté de l'association. On retrouve en effet dans l'épigraphie collégiale un usage de l'adjectif *publicus* pour renvoyer à la sphère collective de l'organisation et non pas au domaine public de la cité[570]. La dernière ligne évoquait peut-être le mode de financement des travaux en faisant référence aux ressources du collège. En effet, comme l'a montré N. Tran, « les emplois du mot *publicus* par les collèges de Rome et d'Italie revêtirent souvent une connotation financière[571] ». Un recours à la caisse de l'association pour le financement de l'achat du local associatif ou de travaux de construction, de restauration ou d'ornementation est tout à fait courant et n'aurait rien pour surprendre ici. Mais si l'acception collégiale de *publicus* mérite d'être envisagée dans le cas de l'inscription d'*Aquae*, elle paraît impossible à démontrer.

En l'état de l'inscription, il est impossible de proposer une solution définitive. Nous ne pouvons conclure qu'en écartant l'idée de la construction d'une *schola* commanditée par l'*ordo* et financée sur les deniers de la cité. Seul l'autel de Vaison pourrait nous renseigner explicitement sur l'engagement de frais publics en faveur d'une organisation artisanale et ce à l'initiative de *res publica*. De ce point de vue, ce document demeure exceptionnel.

Une seconde inscription de Gaule Belgique, elle aussi lacunaire, témoigne du dialogue établi entre un collège d'artisans et les autorités de la cité de Trèves au sujet d'un édifice associatif [395]. Le document commémore la dédicace d'un *templum* collégial et de son enceinte par Magissio Maina, préfet du collège des *fabri dolabrarii*. Le *splendidissimus ordo* de la cité intervint en amont de cette dédicace selon des modalités qui nous échappent en partie : d'après

566. *AE*, 1978, 736 (*Dyrrachium*).
567. *AE*, 1966, 512 (Thugga).
568. *AE*, 1976, 351 (*Castulo*).
569. *CIL*, X, 1857 (*Puteoli*).
570. Sur ces questions, voir [Tran, 2012a].
571. [Tran, 2012a], p. 67.

la mention des *collegiati* au datif, l'*ordo* paraît leur avoir donné ou accordé quelque chose (*quibus splendidissimus [ordo —])* [572]. Selon toute vraisemblance, l'ordre décurionnal accorda un lieu aux *dolabrarii* pour la construction de ce *templum* ou autorisa la construction ou l'agrandissement du bâtiment [573]. Les lettres *au*[—] pourraient en effet évoquer des travaux d'agrandissement de ce lieu cultuel (*au[ctum] est*).

En somme, les relations des artisans avec les autorités civiques concernaient essentiellement l'allocation d'espaces publics pour l'exposition de monuments honorifiques ou pour l'établissement de lieux de réunions associatifs. Seul l'autel de Vaison-la-Romaine manifestait peut-être un lien plus privilégié encore à travers une dépense publique en faveur des *centonarii* de la cité. Ce dossier éclaire la place des artisans dans l'espace public, aussi bien au sens topographique qu'abstrait. Les organisations artisanales jouissaient dans les centres urbains d'une visibilité qui leur était garantie par la bienveillance des autorités à leur égard. Néanmoins, force est de constater de nouveau l'invisibilité des artisans à titre individuel dans la vie publique des cités. Tout comme les interactions avec les élites, le dialogue avec les autorités civiques était confisqué par une poignée d'associations. Tout concourt dans notre documentation à mettre en évidence la prééminence des collèges de *fabri*, de *centonarii*, de *fabri tignuarii* et, à Trèves, de *fabri dolabrarii* parmi les organisations artisanales. Les faveurs dont ils bénéficiaient reposaient sur des bases juridiques et sur le rôle civique qui leur était alloué.

3.2.2 Les fondements juridiques de la prééminence civique de certains corps d'artisans

3.2.2.1 *Immunitas, utilitas publica, ius coeundi*

Plus que toute autre association, les organisations de *fabri* et de *centonarii* – et leurs membres – disposaient d'un statut à part au sein de la cité, parfois même d'un rôle ou de privilèges officiels [574]. Bien qu'elles fussent elles aussi de droit privé, ces associations entretenaient une relation particulière avec la puissance publique. Leurs membres disposaient tout d'abord d'une condition juridique privilégiée. Ainsi, Callistrate nous apprend dans un passage du Digeste que les membres des collèges autorisés recrutant sur la base de l'exercice d'un *artificium* étaient exemptés de charges municipales (*immunitas*) [575]. Les membres de la plèbe se

572. [Rupprecht, 1975], p. 191.
573. W. Binsfeld proposait de restituer dans la lacune *ordo [c(iuitatis T(reuerorum) permisit ou loc(um) d(edit)?]* : [**?**], n°179. [Dondin-Payre, 2003], p. 151.
574. [Tran, 2012a], p. 74-77.
575. Digeste 50.6.6.12 (Callistrate) : *Quibusdam collegiis uel corporibus, quibus ius coeundi lege permissum est, immunitas tribuitur : scilicet eis collegiis uel corporibus, in quibus artificii sui causa unusquisque adsumitur, ut fabrorum corpus est et si qua eandem rationem originis habent, id est idcirco instituta sunt, ut necessariam operam publicis utilitatibus exhiberent. Nec omnibus promiscue, qui adsumpti sunt in his collegiis, immunitas datur, sed artificibus dumtaxat.* « L'immunité est accordée aux collèges ou aux corps auxquels il est permis

trouvaient en effet employés par la *ciuitas* pour exercer des charges d'intérêt public : maintien de l'ordre, collecte des impôts, réparation de bâtiments et de routes, hébergement de fonctionnaires et de soldats de passage, fourniture d'animaux et d'attelages à la poste impériale, etc. Parmi les corps bénéficiant d'une telle *immunitas*, Callistrate cite explicitement les *fabri* et évoque plus vaguement les *collegia* « *qua eandem rationem originis habent* ». Le juriste faisait référence à d'autres collèges professionnels comme les *fabri tignuarii*, peut-être, ou comme les *centonarii*, assurément. Un second document juridique de la période sévérienne, le rescrit de *Solva*, nous renseigne en effet sur les privilèges accordés aux *centonarii* par l'autorité publique. Le rescrit des empereurs Septime Sévère et Caracalla, découvert à *Flavia Solva* en Norique en 1915, atteste que les centonaires se virent attribuer un privilège de *uacatio*, certainement équivalent à l'*immunitas* évoquée par Callistrate [576]. Si le rescrit date du 14 octobre 205, la formulation *concessa sunt* suggère pour J. Liu que la concession de ces *beneficia* lui fut antérieure ; elle pourrait dater du règne de Commode [577]. Ces avantages juridiques étaient loin d'être négligeables et conféraient par là même aux *fabri* et aux *centonarii* une position éminente au sein de la plèbe urbaine [578]. Notons toutefois que, d'après le rescrit sévérien, seuls les membres de ces collèges exerçant effectivement un métier et ne disposant pas de ressources trop importantes pouvaient bénéficier de ces exemptions. Ces privilèges étaient donc accordés à titre individuel aux *collegiati* concernés et non à tous les membres de l'association.

Ces exemptions déchargeaient les membres de ces collèges des *munera publica* partagés par l'ensemble de la plèbe afin qu'ils puissent endosser une mission spécifique d'intérêt public que leur conférait la cité (*ut necessariam operam publicis utilitatibus exhiberent*). Ces privilèges marquaient ainsi la reconnaissance par la puissance publique de l'*utilitas publica* et des services accomplis par ces corps d'*artifices* au sein de la cité. Si leur existence est bien établie, la nature des tâches publiques effectuées est encore aujourd'hui sujette à débat. L'historiographie a longtemps voulu faire de ces associations des corps de pompiers [579]. Toutefois, après un nouvel

---

par la loi de s'assembler et de former une société : c'est-à-dire aux collèges ou aux corps dans lesquels chacun est inscrit en raison de sa profession comme le corps des *fabri* et tout autre corps qui ont la même origine ; c'est-à-dire ceux qui sont institués parce qu'ils rendent un service reconnu nécessaire et d'utilité publique. L'immunité n'est pas accordée indistinctement aux membres de ces corps mais aux *artifices* seulement.»

576. ILLPRON 1450-1458 (*Solva*, Norique) : [*Imp(erator) Caes(ar) L(ucius) Sept(imius) Seuerus] Pert(inax) P(ius) [Aug(ustus) et I]mp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aur(elius) Antoninus Pius Aug(ustus), / [Pollieno Sebenno leg(ato)]. Beneficia quae amplissimo ordine uel aliquo princi/[pe iubente collegiis c]entonar(iorum) concessa sunt temere conuelli non oportet. / [Sed quod legibus eoru]m sanxum (!) est custodiatur, et ii quos dicis diuitis suis sine onere / [uti publicas subire m]unera compellantur, neque enim collegiorum priuilegium pro/[sit aut iis qui artem non] exercent aut iis qui maiores facultates praefi(ni)to modo possident aduer/[sus diuites dum leg]is ad(h)ibendum est remedium non propter hos minue(n)dus numerus, alioquin / [omnes alii perfr]uantur vacatione quae non competit beneficiis coll(egiorum) derogari.* Le texte lacunaire est interprété à la lumière de l'extrait de Callistrate cité précédemment. Il était suivi de l'album du collège. Sur la différence entre *uacatio* et *immunitas*, voir la discussion dans [Sirks, 1989].

577. [Liu, 2009], 48.

578. À ce sujet, [Liu, 2009], p. 60 *sqq.*

579. [Ausbüttel, 1982], p. 71-78. Le lecteur y trouvera les références antérieures. Voir également [Kneißl, 1994],

examen des sources, les spécialistes de l'histoire collégiale s'accordent aujourd'hui pour nuancer cette idée [580]. D'après un extrait bien connu de la correspondance de Pline, ce fut peut-être le cas des *fabri* dans certaines cités de l'empire [581]. Devant l'impréparation de la cité de Nicomédie face à l'incendie qui dévasta une partie de la ville, le gouverneur de Bithynie demanda alors l'autorisation à l'empereur Trajan de réunir un collège de *fabri*. Peut-être ces artisans étaient-ils qualifiés aux yeux de la puissance publique en raison de leur supposée force physique, de leur savoir-faire manuel et du fait qu'ils possédaient des outils utiles à la démolition des bâtiments nécessaire pour contenir les incendies [582]. La réponse de l'empereur sous-entend que cette proposition de Pline se fondait sur l'exemple de nombreuses autres cités (*secunda exempla complurium*). Malgré cela, on ne peut affirmer en se fondant sur la correspondance plinienne qu'il s'agît de la seule forme de service public exigée des *fabri* dans toutes les cités de l'empire. Il est notable en effet qu'aucune preuve de cette fonction n'ait été découverte dans aucune ville et qu'aucune des inscriptions mentionnant des *fabri* n'y fasse allusion. En outre, comme le met bien évidence N. Tran par la confrontation de la lettre de Pline et du texte de Callistrate, les *fabri* étaient des artisans faisant ponctuellement office de pompiers et non un corps officiel de pompiers portant le nom de *fabri* [583]. Le rôle social et civique de ces corps ne doit donc pas être limité à leurs fonctions d'intérêt public. Concernant les *centonarii*, les indices sont plus minces. L'association étroite entre *centonarii* et *fabri* a conduit une partie des chercheurs à attribuer une fonction similaire aux centonaires, argumentant que les *centones* étaient utilisés dans la lutte contre les incendies [584]. Reprenant complètement l'analyse de ce dossier, J. Liu a mis en évidence la faiblesse des preuves en faveur de cette hypothèse. S'il est certain qu'ils rendaient un service public, rien ne permet de conclure avec certitude qu'ils participaient à la lutte contre les incendies. L'historienne propose de mettre en relation les *munera* des *centonarii* avec l'approvisionnement des légions en marchandises textiles mais les sources étayant cette hypothèse font tout autant défaut [585]. Les *fabri tignuarii* et les *fabri dolabrarii*, dont nous avons également constaté les rapports privilégiés avec les autorités civiques, furent également assimilés à des corps de pompiers [586]. Ce fut peut-être une mission qu'ils endossèrent dans certaines cités au même titre que les *fabri*, toutefois les preuves manquent pour pouvoir l'affirmer. Deux documents justifient généralement l'attribution de ce rôle aux *dolabrarii*. La mention sur une inscription de Côme d'une *centuria centonar(iorum),*

[Lafer, 2001].

580. On se reportera à la mise au point historiographique et à la discussion détaillée dans [Liu, 2009], p. 125-160. Voir aussi : [Van Nijf, 1997], p. 177 ; [Tran, 2012a], p. 75-76.
581. Plin., *Ep.*, X, 33-34.
582. [Liu, 2009], p. 114 et 126.
583. [Tran, 2012a], p. 75.
584. [Salamito, 1990], p. 164-165.
585. À propos de l'*utilitas publica* des centonaires : [Liu, 2009], p. 115-117 et chap. IV, p. 125-160.
586. [Kneißl, 1994] ; [Lafer, 2001].

dolabrar(iorum), scalar(i)or(um) présente la particularité remarquable d'associer trois corps liés à des instruments utilisés dans la lutte contre les incendies : les bâches imbibées de vinaigre, les dolabres et les échelles [587]. Par ailleurs, le portrait funéraire d'un *dolabrarius* d'Aquilée, membre du collège des *fabri*, représenterait un artisan tenant une dolabre et un tissu identifié à un *cento* par Mommsen [588]. Or, si l'outil est bien visible, l'identification du *cento* ne nous paraît pas certaine, un nouvel examen du relief serait nécessaire. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain que *fabri* et *centonarii*, et vraisemblablement d'autres associations de métier, accomplissaient dans les cités de l'empire des *munera publica*, qui prenaient peut-être la forme dans certaines villes d'une participation à la lutte contre les incendies. La reconnaissance de l'utilité publique de ces *collegiati* contribuait à leur façonner une position supérieure au sein de la plèbe urbaine et leur conférait une certaine honorabilité.

La supériorité civique et sociale de ces associations semble avoir reposé par ailleurs sur l'autorisation légale, ou du moins la reconnaissance officielle, dont elles jouissaient à travers le *ius coeundi* [589]. Malgré une tolérance des autorités publiques, toutes les organisations n'en bénéficiaient pas. Or, c'est elle qui garantissait les privilèges juridiques des *collegiati* : le juriste Callistrate limite en effet l'exemption de charges publiques aux collèges et aux corps d'utilité publique autorisés par la loi (*quibus ius coeundi lege permissum est*). Certains collèges mettaient en avant leur statut officiel en précisant dans leurs inscriptions bénéficier du *ius coeundi*. D'après la recension établie par J. Liu, 23 collèges différents font mention de leur autorisation de se rassembler à travers 24 inscriptions datées entre 136 et 251 ap. J.-C [590]. C'est notamment le cas des *Tria Collegia* de Cimiez, *quib(us) ex s(enatus) c(onsulto) c(oire) p(ermissum) est* [441]. Malgré des attestations très éclatées entre de nombreuses associations, N. Tran observe « que les collèges de *fabri* et de *centonarii* des cités de l'Empire [semblent avoir compté] (...) parmi les plus prompts à faire reconnaître leur utilité publique et donc à se plier aux procédures de reconnaissances officielles [591] ». Ainsi, outre les *Tria Collegia* de Cimiez susmentionnés, les centonaires d'Hispalis et les *fabri* de *Casinum* rappelèrent la reconnaissance officielle dont ils bénéficiaient [592]. Les *fabri tignuarii* et les *fabri nauales* ne sont pas en reste de ce point de vue avec un total de quatre collèges autorisés en Italie [593]. Si certains historiens

587. Digeste, 1.15.3.4 (Paul), 33.7.12.18.
588. *CIL*, V, 908 (Aquilée).
589. Nous n'aborderons pas ici le détail des nombreux débats concernant le droit d'association sous l'empire et les problèmes suscités par le *ius coeundi* et la *Lex Iulia de collegiis* (7 av. J.-C.). Le lecteur trouvera une discussion et des mises au point bibliographiques relativement récentes dans : [De Ligt, 2000], [Arnaoutoglou, 2002], [Liu, 2005], [Tran, 2006], p. 351-362 et p. 351, n. 172, [Liu, 2009], p. 103-111. Les travaux de F.-M. de Robertis demeurent une référence : [de Robertis, 1955].
590. Voir le tableau de synthèse dans [Liu, 2009], p. 105.
591. [Tran, 2012a], p. 76.
592. *CIL*, II, 1167 (Hispalis) et *AE* 1987, 496 (Hispalis) ; *CIL*, X, 5198 (*Casinum*).
593. Pour les *tignuarii* : *CIL*, IX, 2213 (Telesia) ; *AE*, 1935, 25 = *AE*, 1963, 17 (*Minturnae*). Pour les *fabri nauales* : *CIL*, XIV, 168 et 169 (Ostie) ; *CIL*, XIV, 256 (*Portus*).

n'accordent au *ius coeundi* qu'une valeur symbolique ou honorifique [594], J. Liu souligne pour sa part l'intérêt que pouvait représenter la reconnaissance officielle pour les collèges [595]. À partir de Marc-Aurèle, le *ius coeundi* commence en effet à apporter des capacités juridiques. Sous le règne de cet empereur, le droit de *corpus habere* aurait été étendu à tous les collèges autorisés, leur permettant de jouir du régime de l'*uniuersitas* et donc, en pratique, de pouvoir détenir des biens en commun, recevoir des legs, affranchir des esclaves [596]. Le droit de *corpus habere* permettait ainsi au collège d'agir comme une entité collective indivise [597]. S'il existait bien des moyens de contourner la loi pour les collèges ne bénéficiant pas de ce régime – en impliquant notamment individuellement les membres du collège dans la possession des biens –, ces solutions pratiques présentaient des limites. Ainsi, une fondation opérée auprès d'un ou plusieurs individus prenait fin à la mort de ces derniers. En revanche, les collèges bénéficiant du régime de l'*uniuersitas* offraient des structures plus pérennes aux donations. Pour ces raisons, J. Liu met en avant l'attractivité des collèges autorisés par rapports à d'autres associations ne bénéficiant ni du *ius coeundi* ni du droit de *corpus habere*. De fait, nous avons souligné dans la partie précédente l'inégal accès aux donations entre les organisations.

3.2.2.2 Une prééminence au sein de la plèbe et dans le corps civique

Si, en droit, les collèges ne constituaient pas un *ordo* au sens strict, c'est-à-dire un groupe statutaire défini par la puissance publique, dans les faits ils s'apparentaient parfois à une véritable catégorie civique [598]. Quelques documents épigraphiques font apparaître ces collèges artisanaux parmi les corps constitués de la cité, où ils occupent une position hiérarchique inférieure à celle des décurions et des sévirs mais supérieure à celle du reste de la plèbe. En raison de cette position, les membres des collèges bénéficiaient parfois de certains privilèges. En effet, les pratiques sociales romaines étaient marquées par un besoin de différenciation entre les participants. Ainsi, lors des distributions ou des banquets, ou encore au spectacle, la hiérarchie sociale et civique était scrupuleusement respectée et mise en évidence. L'importance des sportules, l'ordre de la distribution, la participation ou non au banquet, les placements au théâtre, tout était fonction du rang de chacun dans la hiérarchie civique.

Un petit dossier épigraphique met en lumière la place honorable réservée aux *collegiati* dans l'ordre social des cités. À cet égard, les inscriptions de la cité de *Cemelenum* dans la province des Alpes maritimes ressortent tout particulièrement et fournissent de précieuses informations qui font défaut pour les provinces gauloises et germaniques. La situation des *collegiati* de Cimiez était peut-être exceptionnelle, du moins ne trouve-t-elle pas d'équivalent à l'échelle

594. [Van Nijf, 2002], p. 316.
595. [Liu, 2009], p. 103-111.
596. Digeste, 3, 4, 1, pr.-2 (Gaius).
597. [de Visscher, 1949], p. 50.
598. Sur ces questions, [Van Nijf, 1997], p. 153-155, p. 179-181, p. 240 et 246 ; [Tran, 2012a], p. 77-80.

des territoires étudiés. Le magistrat Q. Domitius [—]nus, *amp[liator ur]bis et collegiorum III*, n'était peut-être pas étranger à la promotion civique des membres des *Tria Collegia* dans cette cité [442] [599]. L'hommage de la *ciuitas* à ce *duumuir* prend le soin de rappeler la générosité du magistrat qui offrit un banquet aux décurions et aux sévirs et fit distribuer de l'huile aux Trois Collèges, aux *officiales* et au reste de la population [442]. Les *Tria Collegia* sont ici bien distingués du reste du *populus* bien qu'ils ne fussent pas privilégiés quant à la donation qu'ils reçurent. Il arrivait néanmoins que les *collegiati* se voient avantagés par rapport au reste de la plèbe urbaine lors de distributions publiques. Ainsi, une inscription funéraire de Cimiez rappelle les actes de générosité d'un fils envers le corps civique lors des funérailles de sa mère anonyme [444]. Les décurions, les sévirs et les *officiales* reçurent à cette occasion des sportules de deux deniers. Viennent ensuite dans la hiérarchie civique les membres des collèges qui reçurent des sportules d'un denier. Il s'agissait très certainement des membres des *Tria Collegia*, qui étaient les trois collèges de la cité reconnus officiellement comme nous l'apprend une autre inscription [441]. Les convives invités à partager le repas funéraire se virent offrir du pain et du vin tandis que le reste du *populus*, hommes et femmes, reçurent de l'huile. Ce texte met parfaitement en lumière la position des membres de ces collèges dans la hiérarchie civique et les bénéfices qui pouvaient en découler lors d'évergésies publiques. Outre les distributions publiques, la prééminence civique des *collegiati* de Nîmes pourrait avoir justifié qu'ils fussent conviés officiellement à un banquet en l'honneur de Marc Aurèle [600]. L'inscription est cependant très lacunaire. Enfin, les *fabri tignuarii* auraient bénéficié de places réservées au théâtre de *Lousonna*, d'après la lecture par R. Frei-Stolba d'une inscription [601]. Le théâtre de la cité fut découvert avenue des Figuiers et fouillé dans les années 1998-1999. Aménagé sur une zone d'habitat du Ier siècle, l'édifice fut sans doute construit entre la fin du Ier siècle et le début du IIe siècle. La scène occupait pratiquement tout l'espace de l'*orchestra* et s'étendait jusqu'aux gradins sur les côtés. L'espace laissé libre entre la scène et les premiers sièges fixes de la *cauea* était réservé aux personnages les plus importants de la cité dont l'identité était marquée au sol par diverses inscriptions découvertes *in situ*. Elles sont aujourd'hui presque toutes illisibles, à l'exception d'une seule déchiffrée par R. Frei-Stolba qui lisait la mention des *tignuarii* [602] (Voir FIG. 4 et 5, p. 202). Si la lecture est exacte, il s'agissait d'un honneur tout à fait exceptionnel, les places sur l'*orchestra* étant ordinairement réservées aux premiers de la cité. Les places réservées aux associations sont attestées par ailleurs mais semblent avoir été le plus souvent situées dans les gradins [603]. L'exiguïté de l'espace laissé sur l'*orchestra* ne

599. Sur ce point, voir *supra*, p. 169.

600. *CIL*, XII, 5905 (Nîmes) : *[de]dit VIII VII VI K(alendas) M[— / —] Augustis co(n)s(ulibus) [— / —] decurionibus [— / —] collegiis et am[plius — / —] epulo IIIIIIuir(is) c[orpor(atis)— / —] us stat[uam ? —].*

601. [Weidmann, 2000], [Eschbach, 2001], [Eschbach, 2011], en part. p. 110-111.

602. *Ti[g]narioru[m].*

603. À propos des places réservées aux membres des associations dans les *auditoria* romains, [Van Nijf, 1997], p. 224-234. Le lecteur y trouvera un bilan de la documentation qui concerne essentiellement l'Orient romain.

permet pas de penser que tous les *collegiati* pussent y prendre place. Seuls les plus éminents d'entre eux, qui servaient d'interlocuteurs entre l'association et les élites civiques, bénéficiaient vraisemblablement de ce privilège. Fr. Eschbach propose de comprendre cet honneur comme une marque de reconnaissance des autorités civiques pour la participation des *tignuarii* à la construction de l'édifice ou à son financement [604]. Sans qu'il soit possible de les valider ou de les invalider, ces hypothèses ne sont à notre avis pas nécessaires. Le simple statut civique des *tignuarii* pouvait justifier les privilèges accordés par la puissance publique à leurs membres ou à leurs élites.

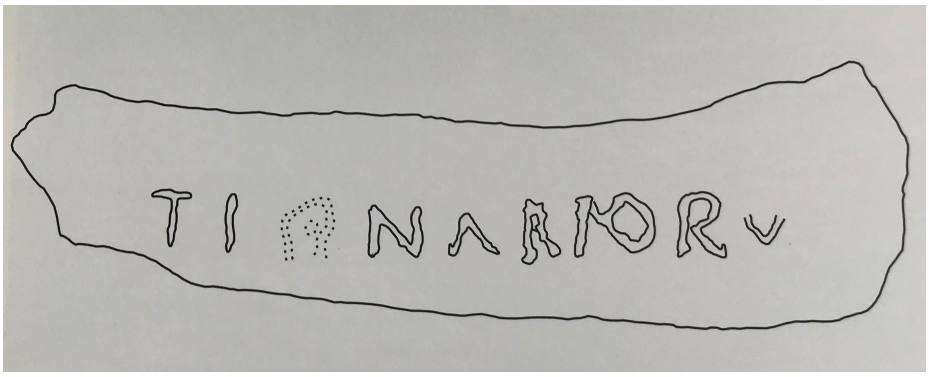

FIGURE 4 – Transcription de l'inscription du théâtre de Lousonna-Vidy.
D'après [Eschbach, 2001].



FIGURE 5 – Théâtre de Lousonna-Vidy. Emplacement de l'inscription des *tignuarii*.
D'après [Eschbach, 2001].

À la lumière de cette documentation, nous pouvons considérer avec O. Van Nijf que les collèges de *fabri* et de *centonarii* faisaient *de facto* office de *status-groups* pour les hommes de

604. [Eschbach, 2001], p. 44.

métier les plus éminents et leur permettaient de trouver une place respectable et gratifiante dans l'ordre social, dans certaines cités du moins [605].

3.3 Conclusion

Un premier constat s'impose d'emblée : que ce soit dans la sphère publique ou dans les réseaux relationnels parapublics les artisans ne bénéficiaient d'aucune visibilité individuelle dans les sources épigraphiques. Écrire l'histoire de l'insertion des artisans dans la vie publique des cités impose de déplacer notre attention vers les organisations artisanales. C'est de manière collective que les artisans jouaient un rôle officiel dans la cité, accédaient à l'épigraphie honorifique ou édilitaire et prenaient place dans des réseaux relationnels avec des figures publiques. Mais encore faut-il nuancer : certaines associations tiraient davantage leur épingle du jeu. C'est le cas des *fabri*, des *centonarii* mais aussi des *tignuarii* et, à Trèves, des *dolabrarii*. Notons que les *fabri nauales* n'apparaissent pas en dehors de l'épigraphie funéraire sur nos territoires. La prééminence et la visibilité dont bénéficiaient ces corps reposaient sur une condition juridique particulière et un statut civique avantageux. Ces associations prenaient en effet soin de se faire reconnaître par la puissance publique et jouissaient, en vertu d'un sénatus-consulte ou d'une loi impériale, du *ius coeundi*, ce que certaines se plaisaient à rappeler dans leurs inscriptions, quoique cela reste rare. Cette reconnaissance officielle permettait ensuite aux artisans membres d'organisations recrutant des *artifices* de bénéficier d'une exemption de charges publiques (*immunitas* ou *uacatio*) afin d'accomplir des services d'utilité publique qui impliquèrent peut-être dans certaines cités une participation à la lutte contre les incendies – pour les *fabri* du moins. En outre, leur caractère officiel et leur rôle d'utilité publique permirent à ces collèges d'être reconnus et traités par les autorités civiques ou les notables comme de véritables corps constitués aux côtés des décurions ou encore des sévirs augustaux, quoiqu'à un échelon inférieur. À cet égard, la position des *Tria Collegia* dans la cité de Cimiez est très éloquente mais n'a pas d'équivalent connu dans les provinces des Gaules et des Germanies. *De facto*, les membres de certains collèges bénéficiaient dans la hiérarchie civique de certaines cités d'une position plus avantageuse que le reste de la plèbe urbaine, ce qui leur permettait de jouir de privilèges au spectacle, lors de banquets ou de distributions de sportules.

Ces inégalités de statut civique n'étaient pas sans conséquence sur les rapports que les associations tissaient avec des membres de l'élite. Il est patent que l'accès aux relations les plus prestigieuses n'était pas équitable. Les mêmes associations se distinguaient à travers le prestige des réseaux relationnels dans lesquels elles s'inséraient et à travers le rôle public que ces rapports sociaux les amenaient à jouer. Seuls ces groupes accédèrent, d'une part, à des liens de clientèle avec des oligarques municipaux et des chevaliers, et, d'autre part, à une visibilité

605. [Van Nijf, 1997], p. 179-181, p. 240 et 246.

épigraphique dans des centres urbains de quelque importance (Narbonne, Marseille, Cimiez, Vienne).

En revanche, en dehors des *opifices loricarii*, des *lapidarii* et des *fabri ferrarii*, les organisations plus informelles sont absentes de ce dossier. Le collège des *fabri ferrarii* ne semble en outre pas avoir eu une position aussi avantageuse que les autres collèges de *fabri*. Ces organisations apparaissent dans une position plus marginale : les hommages prenaient place dans des cités de moindre importance, un *uicus* et un *pagus* ; deux de ces inscriptions sont votives et non pas honorifiques ; les armuriers honorent un centurion dans le cadre d'une relation professionnelle dans laquelle ils s'insèrent pour des raisons de circonstances liées au métier et non en raison de leur visibilité en tant que groupe.

Mais, malgré le statut civique privilégié de certains corps et de leurs membres, il convient de ne pas oublier que les *collegiati* ne cessaient d'appartenir aux rangs de la plèbe urbaine même s'ils en occupaient les échelons supérieurs. Dans leurs relations avec des membres de l'élite, les conduites de rôles assumées par les artisans mettent très nettement en évidence leur infériorité sociale collective et leur identité plébéienne. Si nous avons observé leurs libéralités au chapitre précédent, les conduites de dons des artisans s'exerçaient à une exception près dans un cadre collégial. Dans la sphère publique en revanche, les artisans endossaient le rôle de clients et de bénéficiaires des évergésies menées par des figures de l'élite. Seuls les centonaires de Lyon purent se distinguer, à titre collectif, comme des évergètes de la cité. Néanmoins, même ces témoignages épigraphiques de reconnaissance envers des bienfaiteurs n'étaient pas également accessibles à tous. Par ailleurs, les rapports sociaux avec des figures de l'élite fournissaient parfois aux artisans l'occasion de se distinguer dans la vie publique des cités : à travers ces relations, nous voyons de façon unique les artisans assumer un rôle public actif au sein des cités.

Deuxième partie

La vie professionnelle des artisans

Chapitre 4

Les métiers exercés

L'artisan se caractérise dans la société par son *ars*, autrement appelé parfois métier, ce terme désignant aussi bien l'occupation professionnelle rémunérée que l'habileté technique qui en découle [606]. Le métier des artisans était autant un savoir-faire spécialisé acquis par la pratique de leur *ars* qu'une raison sociale qui les identifiait aux yeux de la société, en particulier à travers le nom de métier. La spécialisation technique apparaît cruciale dans la définition du métier. Ainsi, pour prendre en compte un autre contexte antique que celui étudié ici, dans la pensée de Socrate ne pratique-t-on convenablement qu'un seul métier [607]. Malgré tout, force est de reconnaître que la spécialisation des savoir-faire pouvait être inégale en fonction des espaces, des sociétés ou des secteurs d'activités concernés. Chr. Feyel constate ainsi dans les comptes épigraphiques des sanctuaires grecs la relative polyvalence des artisans travaillant dans les milieux de la sculpture et de la gravure tandis que les professionnels de la métallurgie semblent davantage spécialisés peut-être en raison de la plus grande technicité de leur activité [608]. D'après un passage fameux de Xénophon, le métier des artisans aurait été davantage spécialisé dans les grandes cités, seuls milieux réunissant une demande suffisante pour entretenir une production limitée à quelques marchandises [609].

Dans le monde romain, en raison d'un véritable foisonnement terminologique, les métiers apparaissent très spécialisés, ce qui fut souligné à de nombreuses reprises [610]. Compétences limitées à quelques gestes techniques ou véritable qualification professionnelle, cette forte par-

606. A. Rey, *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, 2001, vol. 4, p. 1419, *s.u. métier*
607. Plat., *Rsp* 3, 394e.
608. Voir les réflexions de Chr. Feyel sur la spécialisation des métiers grecs : [Feyel, 2006], chap. III, p. 369-394.
609. Xén., *Cyr.*, 8, 2, 5.
610. [von Petrikovits, 1981] ; [Frézouls, 1991] ; [Tran, 2007b], p. 119 ; [Courrier, 2014], p. 238-241.

cellisation a suscité de nombreuses interrogations. P. Veyne lisait dans cette pratique une forme de publicité, le développement de termes synonymes permettant aux hommes de métier de mieux se distinguer parmi les différentes enseignes [611]. Certains travailleurs se bornaient peut-être à mettre en évidence une activité technique dans laquelle ils excellaient, « sans qu'elle fût nécessairement la seule pratiquée [612] ».

Le domaine de compétence propre à chaque professionnel est parfois difficile à établir d'autant plus que les sources nous renseignent inégalement sur cette question. Les sources épigraphiques et iconographiques n'atteignent en effet pas le même degré de précision dans la définition de l'activité exercée et fournissent des informations de nature différente. Dans l'ensemble, on distingue trois catégories de noms de métier. Ceux-ci dénotent à travers leur racine le matériau travaillé (*lanarius, aerarius*), la marchandise produite (*uascularius, solearius*), ou un geste technique dérivé d'un verbe (*pistor, lanius*). Les images sont généralement nettement moins précises dans la définition du métier. Les représentations d'outils permettent le plus souvent d'identifier une branche artisanale (bois, métal, cuir, etc.) mais, en dehors de quelques rares outils très spécifiques comme la forme de cordonnier, elles ne permettent guère de reconnaître une spécialité professionnelle précise. Au sein d'un même artisanat, l'outillage de base était généralement très similaire d'un métier à l'autre. Les associations d'outils ne sont guère plus parlantes de ce point de vue. L'étude morphologique de certains outils permet d'avancer quelques hypothèses mais trouve aussi rapidement ses limites, les types les plus communs et répandus étant généralement les plus représentés. La figuration de marchandises sur certains reliefs permet quant à elle de glaner parfois quelques détails sur le métier du défunt. Les scènes de métier s'avèrent parfois plus précises mais posent un problème d'une autre nature : l'activité technique représentée pouvait-elle faire l'objet d'une spécialité professionnelle à part entière ? Ainsi, les scieurs de long étaient-ils scieurs de long de métier ? Que penser d'un gâcheur de mortier : ouvrier polyvalent ou artisan spécialisé ?

Si en apparence les inscriptions apportent plus de détails sur la spécialisation professionnelle des artisans que les images, les noms de métier demeurent en réalité imprécis quant à la nature exacte de l'activité désignée. À quel moment de la chaîne opératoire intervenait le *lanarius* ou le *ferrariensis* ? Quelles tâches étaient attribuées au *culinarius* ? Quel matériau travaillait l'*ampullarius* ? Les domaines de compétences de certains professionnels comme le *tector*, l'*albarius* ou le *gypsarius* semblent se chevaucher conduisant N. Blanc à faire l'hypothèse de variantes terminologiques régionales peut-être liées localement à la plus grande disponibilité de certains matériaux [613]. Les occurrences littéraires de ces termes éclairent parfois avec plus ou moins de détails l'activité de ces artisans mais une partie des noms de métier est inconnue en

611. [Veyne, 1992], p. 756.
612. [Courrier, 2014], p. 241
613. [Blanc, 1983], p. 874.

dehors de l'épigraphie. Leur association avec un programme iconographique complémentaire (outil, scène de métier) sur les tombeaux est également une source de renseignements bien que la redondance entre le texte et les images fût rare.

Dans le domaine qui nous concerne, l'une des principales difficultés est l'ambiguïté de la terminologie latine qui confond sous un même vocable activités commerciales et activités artisanales. À n'en pas douter, le caractère équivoque du vocabulaire latin est révélateur d'une réalité économique, à savoir la porosité entre le domaine de la fabrication et de la commercialisation. Dans le monde des petits métiers urbains, les artisans commercialisaient eux-mêmes leur production, l'atelier et la boutique occupant les mêmes lieux [614]. Cette situation subsiste encore largement au Haut-Empire, mais des métiers spécialisés dans la fabrication ou le négoce se sont développés parallèlement. O. Schlippschuh considère dans son étude sur les marchands que, de manière générale, ces désignations professionnelles ambiguës renvoient aux fabricants faisant le commerce de leur propre production [615], les purs négociants usant d'une terminologie plus précise. Mais en réalité, même si nous avons choisi de les écarter, l'usage du terme de *negotians* ou de *negotiator* ne permet pas d'être parfaitement certain que ces individus n'étaient pas impliqués aussi dans le domaine de la fabrication [616]. Certains noms de métier (*e. g. uestiarius*) passent par ailleurs auprès de certains auteurs pour désigner uniquement des producteurs ou uniquement des commerçants [617]. Pour la compréhension des noms de métier nous nous sommes principalement appuyée sur les recherches de H. Petrikovits, sur des outils de références comme le *Thesaurus Linguae Latinae* ou l'*Oxford Latin Dictionary*, et, le cas échéant, sur les études spécialisées disponibles.

À travers ce chapitre nous présenterons les activités des artisans des Gaules romaines en les situant au sein de la chaîne opératoire propre à chaque secteur artisanal. Nous définirons les noms de métier latins ainsi que les termes français les plus employés pour les traduire en tâchant de délimiter la sphère de compétence de chaque artisan. Nous présenterons les outils, leur fonction et les métiers auxquels ils peuvent être attribués. Nous exposerons les étapes de chaque chaîne technique en prêtant une attention particulière aux ruptures spatiales, depuis les activités pratiquées sur les lieux d'extraction jusqu'aux activités implantées en milieu urbain. De nombreux facteurs déterminaient l'implantation des activités artisanales : la place dans la chaîne opératoire, la nature des matières premières, la facilité et le coût du transport, l'emprise

614. [von Petrikovits, 1981], p. 69-70. Les sources archéologiques en témoignent. Dans le quartier artisanal de Bliesbruck, les maisons présentent souvent en façade une boutique et à l'arrière des salles à fonctions artisanales ou domestiques. [Casadebaig, 2007], p. 159 ; [Petit, 2007b], p. 121-123. Cette organisation n'est pas sans rappeler les maisons-boutiques de Pompéi dont certaines abritaient parfois une production artisanale. [Mastrobattista et Santoro, 2007], p. 116-118.

615. Concept de « *Produzentenhandler* », auquel H. Petrivokits préfère celui de « *Handwerker mit Eigenverkauf* ». [Schlippschuh, 1974], p. 9 ; [von Petrikovits, 1981], p. 70.

616. Par exemple, à propos d'un *negotians materiarius* de Florence : [Tran, 2015b].

617. Voir à propos des *uestiarii* en 4.5.3.1, p. 292.

territoriale des structures de productions, etc.[618]. Les ruptures spatiales au sein de la chaîne de production avaient en outre une signification sociale : à la diversité des lieux répondait une diversité de spécialités professionnelles au sein d'une même chaîne opératoire. Naturellement, la division du travail par spécialité correspondait aussi à des ruptures en terme de savoir-faire mis en œuvre.

Nous avons distingué huit branches artisanales en fonction de la nature du matériau travaillé en réservant un traitement spécifique aux métiers de la construction ainsi qu'aux métiers des soins du corps et de la parfumerie. Les différents artisanats de l'alimentation ont été regroupés. Une telle classification a avant tout pour objectif la clarté de la présentation mais, toute classique qu'elle soit dans notre domaine de recherche, elle présente des limites. Elle semble assez bien adaptée au corpus iconographique car les outils évoquent en premier lieu le travail d'un matériau. En revanche, certains noms de métiers qui font référence à un produit fini ne se laissent pas simplement classer : l'*ampullarius*, par exemple, produisait-il des fioles de verre ou d'argile ? En outre, il paraît absolument essentiel de souligner que le savoir-faire technique de certains professionnel pouvait parfois s'appliquer au travail de différents matériaux. Ainsi, N. Monteix a bien mis en évidence dans la *Casa del Fabbro* (I, 10, 7) à Pompéi une production de meubles faisant appel au travail du bois et de l'os[619]. Nombre d'objets manufacturés étaient un assemblage de parties fabriquées dans différents matériaux, ce qui pouvait supposer la maîtrise de plusieurs savoir-faire par un seul homme de métier.

Faute de précisions suffisantes, certaines activités n'ont pas trouvé de place dans le classement. C'est ainsi le cas des *fabri* qui exerçaient des spécialités professionnelles diverses, *faber* étant un terme générique qui désigne un artisan travaillant des matériaux durs (le bois, la pierre, le métal ou le cuir par exemple)[620]. C'est également les cas des reliefs présentant des outils comme le marteau qui n'évoquent ni un métier ni un artisanat spécifique.

4.1 Les métiers du métal

68 monuments évoquent des travailleurs du métal, soit 15% des documents du corpus. Les attestations se partagent équitablement entre l'épigraphie (33) et l'iconographie (36). 16 noms de métier ont été recensés (sans compter les variations). L'outillage figuré n'est pas très varié : à l'exception de cisailles à métaux sur un cippe de Saint-Ambroix [37], les outils renvoyant au travail du métal se limitent essentiellement au marteau accompagné de l'enclume et/ou des

618. [Polfer, 2007], p. 156-157
619. [Monteix, 2011], p. 17-23.
620. *TLL*, vol. VI 1, p. 8. l. 5-6. Néanmoins le terme pouvait aussi revêtir dans certains cas l'acception restreinte de forgeron [394].
621. Pour chaque tableau de synthèse : en latin les noms de métier attestés dans l'épigraphie, en français les activités documentés par l'iconographie, entre parenthèses le nombre d'attestations. Les mentions individuelles sont séparées des mentions collectives.

Table 14 – Les métiers du métal

Artisan du métal[621] (23) * : forgeron ? (15)	Narbonne [5], Bourges (Bituriges Cubes) [24] ; Sacoué (Convènes) [51] ; Éduens : Autun [68*, 69, 70*, 71*, 73*], Narcy [101*], Nuits-Saint-George [105* à 107*], Sainte-Sabine [108*] ; Paris (*Parisii*) [115*], Amiens (Ambiens) [123] ; Leuques : Scarponne [130*, 132*], Grand [135*], Saint-Dié-des-Vosges [142*] ; Hentern (Trévires) [180] ; Schwarzerden (Trévires ?) [188*] ; Gevrey-Chambertin (Lingons) [203*] ; Langres (Lingons) [206].
Faber (1)	Trèves (Trévires) [394]
Typologie par métal	
Aerarius (5)	Nîmes [304], Paris (*Parisii*), [379] Langres (Lingons) [433], Franfort-sur-le-Main (*Taunenses*) [437], Bad Kreuznach (*Aresaces* ?) [413]
Faber Aerarius (1)	Narbonne [268]
Aerarii (2)	Meyzieu (Allobroges) [317], Entrains-sur-Nohain (Éduens) [358]
Aurifex (6)	Fréjus [243], Narbonne [265 à 267], Nîmes [305], Amsoldingen (Helvètes) [425]
Faber argentarius (1)	Narbonne [269]
Exclussor artis argentariae (1)	Lyon [363]
Excussor (1)	Kirchberg (*Aresaces* ?) [416]
Orfèvres (3)	Saint-Ambroix (Bituriges Cubes) [37], Sens (Sénons) [117], Langres (Lingons) [207]
Fabri ferrarii (2)	Dijon (Lingons) [431], Orange (*collegium*) [313]
Ars fabricae ferrariae (1)	Lyon [364]
Ferrariarius (1)	Nîmes [307]
Ferrariensis (1)	Narbonne [272]
Forgeron (5)	Narbonne [4], Saint-Rémy-de-Provence [13], Sens (Sénons) [118], Scarponne (Leuques) [131] ; Mayence (Aresaces ?) [196].
Magister plu(mbarius ?) (1)	Mayence (*Aresaces* ?) [418]
Typologie par produit fini	
Anularius (2)	Narbonne [264], OberOlm (*Aresaces*) [422]
Cassidarius (1)	Reims (Rèmes) [388]
Charron (1)	Metz (Médiomatriques) [157]
Clostrarius (1)	Nîmes [306]
Neg(otiator) artis clostrariae (1) Fabricant de serrures	Metz (Médiomatriques) [158]
Fabricant de vaisselle (1)	Autun (Éduens) [72]
Gladiarius (1)	Windisch (Helvètes) [429]
Limarius (1)	Narbonne [271]
Faber Limarius (1)	Narbonne [270]
Opifices loricarii (1)	Monceaux-le-Comte (Éduens) [359]
Vascularius (1)	Narbonne [273]
Fabricants de vases (1)	Bourges (Bituriges Cubes)[20]

tenailles.

Les reliefs sont relativement épars sur les territoires des Gaules et des Germanies romaines, en dehors de deux centres principaux, Narbonne et la cité des Éduens qui rassemblent respectivement 12 et 13 documents concernant les métiers du métal. S'agissant des deux principaux espaces de concentration des monuments épigraphiques (Narbonne) et iconographiques (Éduens), la signification d'une telle distribution mérite d'être relativisée. Malgré tout, dans ces deux cités, l'artisanat du métal représente 21% et 23% des attestations : il est donc légèrement mieux représenté qu'à l'échelle de l'ensemble du corpus (15%). M. L. Bonsangue constatait l'importance du secteur métallurgique dans l'artisanat narbonnais tandis que la forte tradition du travail du métal chez les Éduens – en particulier dans l'*oppidum* celtique de Bibracte – a été reconnue de longue date[622]. La région se caractérisait notamment par des avantages naturels, ainsi la disponibilité du minerai et du bois, utilisé comme combustible. En dehors de ces deux centres, trois cités ressortent quoique nettement moins : les cités des Leuques, des Lingons et des *Aresaces* concentrent chacune 5 attestations.

4.1.1 Typologie des métiers selon les métaux travaillés

4.1.1.1 Les métiers du fer

Le travail du fer constitue l'artisanat du métal le plus étudié et la bibliographie le concernant est relativement abondante, en particulier par rapport à la technologie de l'or ou de l'argent. La chaîne opératoire de la sidérurgie se divisait en cinq grandes étapes[623]. Le minerai était tout d'abord extrait du sol. Une fois abattu, il était enrichi au cours d'opérations mécaniques (tri, concassage, lavage) et thermiques (chauffage). Le minerai ainsi préparé subissait ensuite une opération chimique de réduction qui permettait au métal brut de se former. Celui-ci était alors purifié des particules non métalliques. Ces premières étapes (extraction du minerai et production du fer brut) constituaient la production sidérurgique primaire. Enfin, une fois la matière première obtenue, la dernière étape de la chaîne consistait dans la transformation du métal, par forgeage essentiellement, c'est-à-dire « par le moyen du feu et du marteau[624] ». Le métal épuré était mis en forme par déformation plastique, à chaud ou à froid.

Malgré une diversité réelle des situations, un schéma général d'organisation de la produc-

622. [Bonsangue, 2006], p. 503. L'image d'un peuple éduen spécialisé dès l'époque pré-romaine dans le travail métallurgique doit beaucoup aux recherches archéologiques effectuées dans la région du Mont-Beuvray, en particulier par Bulliot et Déchelette. Des dizaines d'ateliers de forgerons et de bronziers furent ainsi mis au jour à Bibracte : [Goudineau et Peyre, 1993], p. 111-123.

623. [Serneels, 1998], en part. p. 9-10 ; [Mangin, 2004] : voir schéma p. 8 ; [Saint-Didier, 2017], p. 13-17. Le lecteur y trouvera également une utile mise au point terminologique.

624. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 474

tion peut être proposé [625]. Comme le note M. Mangin, « on constate le plus souvent une spécialisation des lieux de production [626] », entre la production primaire (mine et réduction, éventuellement forge d'épuration) et les industries de transformation (forge). Il semble que les ateliers de réduction s'installaient très souvent directement à proximité des districts miniers [627]. Le fer circulait ensuite sous forme variable des sites de réduction aux ateliers de forgeron [628]. Le fer non raffiné circulait aussi, mais peut-être sur de moins longues distances [629], tandis que la réduction du minerai avait parfois lieu directement dans les ateliers de forge [630]. Le travail de forge s'opérait généralement en dehors des centres miniers, dans des ateliers urbains ou ruraux qui importaient la matière première. Quelques sites ont livré néanmoins des témoignages d'une chaîne opératoire complète [631].

Le *ferrariarius* et les travaux d'extraction Malgré un (très) lourd déséquilibre en faveur des activités de transformation, le corpus épigraphique des métiers du fer offre l'intérêt de représenter différentes étapes de la chaîne opératoire, du mineur au forgeron.

D'après son étymologie, l'activité du *ferrariarius* se situerait en amont de celle du *faber ferrarius* (forgeron) : le terme désignait vraisemblablement les ouvriers travaillant dans les mines de fer (*ferrariae*) [632], à l'extraction ou, éventuellement, à la réduction du minerai. Un travailleur de Nîmes, Primio, exerçait cette activité [307]. Mais, en dehors de cette mention, le nom de métier *ferrariarius* n'est attesté ni dans l'épigraphie ni dans la littérature. En outre, il correspond au développement de *ferrariar*(—), mais, eu égard au statut juridique de ce personnage, on pourrait éventuellement comprendre *ferrariar(um seruus)*, le terme de *ferrariae* étant relativement commun dans l'épigraphie [633]. Dans quelles mines de fer travaillait l'esclave Primio ? Son épitaphe fut découverte à Nîmes au début du XVIIe siècle. Or, cette cité

625. [Feugère et Serneels, 1998], p. 252. Voir schéma p. 259.
626. [Mangin, 2004], p. 7. À propos de l'organisation de la production dans le Poitou antique, [Saint-Didier, 2017], p. 241.
627. Pour M. Polfer, la réduction du fer se faisait à proximité des lieux d'extraction pour des raisons de coût. [Polfer, 2007], p. 156.
628. [Serneels *et al.*, 2004], p. 86-87 ; [Anderson *et al.*, 2003], p. 80.
629. [Domergue, 2004], p. 210 : « Des produits plus ou moins issus de la réduction et à peine épurés ou ébauchés (...) se retrouvent dans des forges d'établissement ruraux (...) ou dans des ateliers de petites agglomérations (...) ou de plus grandes villes. Il est possible qu'il s'agisse là surtout d'un commerce de proximité. »
630. À Bliesbruck, le travail sidérurgique allait du traitement du minerai jusqu'au forgeage d'objets et toutes les opérations étaient réalisées dans le même atelier : [Forrieres *et al.*, 1987], p. 89-102 et p. 111. Toutefois, dans [Bienfait, 2002], M. Bienfait s'interroge sur la nature des activités pratiquées en milieu urbain dans la Gaule de l'Est, revenant notamment sur la question de la pratique d'activités de réduction du minerai de fer, souvent suggérée mais mal établie. L'auteur conclut pour de nombreux sites à la faiblesse des arguments en faveur de cette hypothèse. À Autun, Seveux ou Entrains-sur-Nohain en revanche, plusieurs indices laissent présumer une activité de réduction à petite échelle.
631. [Domergue, 2004], p. 189.
632. [von Petrikovits, 1981], p. 97.
633. *TLL*, vol. VI 1, p. 571, l. 82-83.

et son territoire ne sont pas connus pour abriter de districts miniers de quelque importance [634]. Cela ne signifie cependant pas que le territoire nîmois n'ait pas connu d'exploitation de fer à l'époque romaine. À la différence d'autres métaux, le fer est un matériau très abondant dans la croûte terrestre et donc facilement disponible. Il était abondamment exploité et tous les sites d'extraction-réduction n'ont pas nécessairement laissé derrière eux d'importants ferriers ni donné lieu pour le moment à des recherches archéologiques. Les prospections réalisées dans les années 1970-1980 dans le Bois des Lens, situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Nîmes, ont permis de mettre en évidence la présence d'une activité sidérurgique et notamment de réduction du minerai sur le site de Dévenau à l'époque augustéenne [635]. Même s'il ne s'agissait pas de l'activité économique principale du massif – surtout tourné vers l'exploitation de la pierre –, ces découvertes permettent de prendre la mesure d'une exploitation méconnue des minerais ferreux en dehors des grandes mines de fer. Autrement, il faudrait envisager que Primio exerçait son activité dans un district plus éloigné, notamment dans la Montagne Noire dans les Pyrénnées orientales qui est l'un des centres majeurs de production en Gaule méridionale à l'époque romaine [636].

Ferrariensis est également un adjectif professionnel rare, attesté uniquement sur deux monuments [637]. Il complétait peut-être un susbtantif disparu dans la lacune sur l'épitaphe de l'artisan narbonnais C. Autronius [272]. Dans les Hautes-Pyrénées, il qualifie des *pagani* dédiant un ex-voto à la divinité locale *Ageio* [638]. À quel moment de la chaîne opératoire du fer intervenait le *ferrariensis* ? Le contexte de découverte de l'inscription votive d'Asque permet de le rapprocher des activités d'extraction minières et de réduction de minerai. Entre 1995 et 1998, quatre années de prospection dans les Hautes Baronnies, district montagneux des Hautes-Pyrénnées, ont permis de confirmer l'existence d'une exploitation minière à l'époque antique [639]. Des sites d'extraction et de réduction du minerai de fer ont pu être mis en évidence ainsi qu'au col de Sarramer des traces d'une activité métallurgique probablement orientée vers le cinglage du massiot (massiau) [640], première étape pour la transformation du métal en lingot. L'ex-voto provenait d'ailleurs peut-être du sanctuaire romain au col de Sarramer. Ces découvertes archéologiques ont permis d'établir que les *pagani ferrarienses* mentionnés sur l'ex-voto d'Asque étaient assurément les habitants d'un *pagus ferrariensis* local qui tirait son nom de l'exploitation des mines de fer voisines, l'activité minière constituant vraisemblablement

634. [Mangin et Serneels, 1996] : aucun site même mineur de production primaire n'est répertorié sur le territoire de Nîmes ; [Mangin, 2004], p. 12-14. Voir carte p. 12, fig. 3 ; [Domergue, 2008], carte p. 23 et synthèse p. 90-93.
635. [Bessac et Bonnaud, 1998].
636. [Mangin et Serneels, 1996] ; [Mangin, 2004], p. 12-14 ; [Domergue, 2008] ; [Domergue, 1993].
637. Il n'est pas recensé par H. von Petrikovits ni dans le *Thesarurus Linguae Latinae*.
638. *CIL*, XIII, 384 (Asque) : *Ageio / deo / pagani / ferrarienses / ex uoto*.
639. [Beyrie *et al.*, 2000].
640. « Bloc de métal produit au cours de la réduction et qui est souvent englobé dans la scorie. » [Saint-Didier, 2017], p. 14.

l'activité économique principale de ce *pagus*. Ces *ferrarienses* ne correspondaient cependant pas à un groupe professionnel. L'exemple des Hautes-Barronies montre que l'adjectif *ferrariensis* pouvait se rapporter à l'extraction minière et à ses activités annexes mais on ne peut être certain qu'il s'y limitait. Il est donc difficile de trancher quant à la profession du *ferrariensis* narbonnais. En raison du contexte urbain, il pourrait s'agir d'un forgeron fabriquant des objets manufacturés en fer dans un atelier de la ville plutôt qu'un ouvrier des mines de fer voisines [641]. Cet argument n'est cependant pas définitif.

***Faber ferrarius* et forgeron** Le *faber ferrarius* était spécialisé dans la production d'objets en fer (*ferrum*) [642]. Le forgeage étant une technique de fabrication caractéristique de l'artisanat du fer et le principal procédé mis en œuvre dans la mise en forme de ce matériau, la langue française assimile le *faber ferrarius* au forgeron et le forgeron à l'artisan du fer. Ainsi, nous limiterons l'usage du terme de forgeron à l'artisanat du fer. Toutefois, le nom latin (*faber ferrarius*) et le nom français renvoient à des réalités de natures sensiblement différentes, l'un évoquant un matériau, l'autre une technique de fabrication. Or, les termes « forge » ou « forger » ont pu être utilisés pour le travail d'autres métaux comme l'or [643]. Le terme de forgeron demeure par ailleurs un terme générique qui recouvre divers métiers : serrurier, charron, etc.

Le métier de *faber ferrarius* pouvait être signalé par le terme *ferrarius* seul, quoique celui-ci ne soit pas attesté dans les Gaules [644]. Aucun nom de *faber ferrarius* ne nous est parvenu [645], seuls des *fabri ferrarii* sont connus, collectivement, à Dijon [431] et à Orange [313]. Néanmoins, l'expression voisine *ars fabricae ferrariae* sur une épitaphe lyonnaise renvoie également au métier de la forge, pratiqué par Vireius Vitalis et son beau-père Valerius Maximus [364]. Sur ce monument, l'incision de tenailles et d'un marteau au niveau du pyramidion se réfèrent au métier de forgeron. L'*ascia* pourrait quant à elle avoir une valeur funéraire étant donné le contexte lyonnais.

Grâce à l'iconographie, le corpus des Gaules romaines présente l'intérêt de pouvoir verser le *faber* A[—]us A[—]ius [394] au dossier des artisans du métal. Sous l'épitaphe de ce personnage étaient en effet représentés une enclume, des tenailles et vraisemblablement le manche d'un marteau [646]. Peut-être s'agissait-il d'un *faber ferrarius* mais distinguer les différents métiers du

641. Autour de Narbonne, on extrayait du fer dans le district minier des Martys, au pied de la Montagne Noire. [Bonsangue, 2006], p. 506. Voir [Mangin et Serneels, 1996] ; [Mangin, 2004], p. 12-14. ; [Domergue, 2008].
642. *TLL*, vol. VI 1, p. 571, l. 48 - 56.
643. Ainsi, un orfèvre de Draguignan mentionne dans son inventaire des « enclumes de fer, aptes à forger », « deux tenailles, l'une à tirer le fil, l'autre à forger » : [Arminjon, 1993], p. 228. Dans le même ouvrage : [Bimbenet-Privat, 1993], p. 233.
644. *CIL*, VI, 703, 9399 (Rome).
645. Certains sont cependant connus en dehors des Gaules : *CIL*, VI, 9400 (Rome) ; VIII, 4487 (Tobna).
646. Une *ascia* complète l'outillage. Si l'on se fie à la recension de Mattsson, l'*ascia* funéraire n'est pas commune à Trèves avec 5 exemples recensés : [Mattsson, 1990], p. 107. Il n'est pas selon nous nécessaire de conclure ici au symbolisme funéraire de l'*ascia*. Elle peut très bien avoir été l'outil de travail d'un *faber*

métal dans l'iconographie est un exercice peu aisé, les outils ou procédés de fabrication étant souvent partagés par plusieurs artisans (forgeron, orfèvre, bronzier, etc.). J.-P. Guillaumet constatait combien il était encore aléatoire d'identifier un métier à partir de la morphologie des pinces et invitait à prendre davantage en considération le contexte de découverte de ces outils afin de dresser une typologie fine des outils selon les métiers [647]. Un tel classement fait cependant encore défaut aujourd'hui. La mise en garde de J.-P. Guillaumet concernait d'abord les *realia* mais elle s'applique aussi très justement aux représentations d'outils dont on ne peut de surcroît être assurés du réalisme.

Dans l'iconographie, les outils du métal et les scènes de forge sont, sauf exception, traditionnellement interprétées comme des représentations de forgerons à l'ouvrage. Concernant les outils découverts en fouille, J.-P. Guillaumet observait dans les publications la même tendance dans l'identification des pinces dites « de forgeron » : ces outils « sont considérés comme l'attribut typique des artisans du fer et du travail à la forge [648] ». De fait, le geste et l'outillage étaient sans doute associés dans les représentations mentales au forgeron par excellence, Vulcain, et sont donc plus propres à évoquer ce métier. Pourtant certains gestes, techniques et outils se retrouvent dans d'autres métiers et la représentation d'un orfèvre conservée dans les collections des musées du Vatican met bien en évidence le caractère aléatoire d'une telle démarche [649]. L'artisan figuré est un batteur d'or (*aurifex brattiar(ius)*), spécialisé dans la fabrication de feuilles d'or [650] : l'orfèvre est en train de marteler vivement une barre d'or qu'il maintient directement de la main gauche sur une enclume. En l'absence de la légende inscrite et de la balance qui nous oriente vers le travail des métaux précieux, il n'est pas certain que le travail de l'or ait pu être identifié sur ce relief. Il convient donc de ne pas oublier que les batteurs d'or et de cuivre, les orfèvres, les chaudronniers ou dinandiers façonnaient eux-aussi le métal à travers un martelage à l'enclume et au marteau. Notons toutefois que le fer était un métal beaucoup moins malléable à froid que l'or et le cuivre et se façonnait pour cette raison principalement par un martelage à chaud favorisant la déformation plastique. Les forgerons travaillaient donc à proximité immédiate d'un foyer de forge dont nous constatons l'absence, ainsi que celle des tenailles, sur le relief du *brattiarius*. Ainsi, nous aurions tendance à penser que les artisans du métal figurés dans les reliefs en train d'œuvrer à proximité d'un foyer étaient des forgerons. Néanmoins, le martelage du bronze par le chaudronnier supposait également un travail à chaud et tous les ateliers d'artisans du métal accueillaient assurément un foyer [651] :

travaillant le bois comme le métal : on trouve ainsi sur la stèle d'une famille messine de charrons une *ascia* au milieu des outils de forgeron [157].

647. [Guillaumet, 1998], p. 4 : une typologie très utile des pinces en fonction des métiers, p. 5.

648. [Guillaumet, 1998], p. 1.

649. [Zimmer, 1982], n°124. Voir Fig. 6, p. 217.

650. [Nicolini, 1998], p. 60.

651. Voir les remarques de J.-P. Guillaumet sur le travail des tôles de bronze par le chaudronnier (batteur) dans [Goudineau et Peyre, 1993], p. 123.

la présence d'un foyer ne peut donc constituer un argument définitif.



FIGURE 6 – *Aurifex brattiarius* à l'ouvrage. [Zimmer, 1982], n°124.
Collections du Vatican. Cliché : M.-S. Caruel.

Les reliefs des Gaules romaines nous ont livré quelques scènes de forge avec foyer. Sur un bloc sénonais sont figurés deux forgerons à l'ouvrage [118]. La forge est aisément identifiable à droite : la température du foyer était régulée par deux tuyères alimentées par un soufflet qu'actionnait le personnage de droite positionné derrière le manteau de forge [652]. Le forgeron est représenté dans une posture caractéristique, façonnant au marteau un objet maintenu sur l'enclume par des tenailles. Un groupe sculpté découvert à Dieulouard-Scarponne présente une scène similaire dans laquelle nous retrouvons le forgeron à l'ouvrage, aidé par un ouvrier, ainsi qu'un troisième personnage actionnant le soufflet de forge [131]. Un sarcophage tardif de Saint-Agnan est également décoré d'une scène de forge dans laquelle trois personnages s'affairent à la production de lames de faux, que l'on voit suspendues à un râtelier à gauche de la composition (FIG. 7, p. 218) [653]. Deux artisans s'activent au martelage, au centre, tandis qu'un troisième, à droite, s'occupe d'actionner le soufflet qui, situé de l'autre côté de la scène, était alimenté par de longues tuyères qui passaient au-dessus des travailleurs et du foyer. Enfin, un relief problé-

652. Ces tuyères assurant le passage d'air entre le soufflet et le foyer sont attestées par l'archéologie et peuvent même constituer un élément d'identification des forges [Saint-Didier, 2017], p. 148. À titre d'exemple, voir aussi : [Forrieres *et al.*, 1987], p. 94-95 et pl. 53a. Elles se retrouvent cependant aussi dans l'atelier de l'orfèvre ou du bronzier car elles permettaient d'atteindre la température de fusion : [Nicolini, 1998], p. 62-63 ; [Zimmer, 1993], p. 55. Le lecteur trouvera dans le même ouvrage l'article d'E. Formigli à propos de la reconstruction expérimentale d'un soufflet grec du Ve siècle (p. 103-108).
653. Esp, XV, 9005 ; *CAG* 12, 266, p. 584.

matique de Narbonne pourrait mettre en scène un forgeron assisté par une femme actionnant la chaîne d'un soufflet de forge disparu avec la dégradation de la pierre en surface [4] [654]. En dehors des scènes de métier, un sarcophage de Saint-Rémy-de-Provence décoré par incisions figure également un soufflet parmi d'autres outils du métal : enclume, tenailles, marteau [13]. Ainsi, le soufflet appartenait selon toute apparence dans les représentations collectives à l'outillage caractéristique de l'artisan du métal, et sans doute plus spécifiquement du forgeron. Des scènes de travail à l'enclume dépourvues de foyer de forge pourraient aussi dénoter le travail du fer : les reliefs d'Autun [73], de Grand [135], de Saint-Dié-des-Vosges [142] et de Gevrey-Chambertin [203] peuvent être considérés comme d'hypothétiques représentations de forgerons [655].



FIGURE 7 – Activités d'un domaine : scène de forge, probablement un atelier de taillandier. Esp, XV, 9005 (Saint-Agnan).

Peut-on mettre en rapport la morphologie des outils avec certains métiers du métal ? En ce qui concerne les pinces, deux critères principaux sont à prendre en compte selon J.-P. Guillaumet : la forme des mâchoires et la taille des bras [656]. Malheureusement aucune détermination ne peut être faite à partir de notre corpus par le type de mâchoire : les pinces les plus représentées, les pinces droites, ne sont pas spécifiques à un métier particulier. En revanche, la taille des outils peut nous permettre d'avancer quelques hypothèses. En effet, les métiers du fer avaient recours à des pinces de moyenne et grande taille (plus de 20 cm) tandis que les métiers du cuivre et des métaux précieux (fondeurs et batteurs) avaient recours à des tenailles de moyenne et petite taille (moins de 20 cm). De la même manière, les petits marteaux sont attribués au travail de l'orfèvre et les plus grands aux forgerons [657]. Sur ce critère, certains artisans de notre corpus peuvent être tenus pour d'hypothétiques forgerons [68, 70, 71, 101, 105, 107, 108, 115, 130, 132, 188]. Un tel critère ne peut toutefois être considéré comme défi-

654. À propos des difficultés liées à l'interprétation de cette scène : partie 5.1.4.2, p. 359.
655. Les scènes des reliefs n°37, 72, 117 pourraient en revanche peut-être figurer un artisanat de l'or, du bronze ou du cuivre. Voir notre commentaire de ces reliefs en 4.1.1.3, p. 223 *sqq.*
656. [Guillaumet, 1998], p. 4-5.
657. [Duvauchelle, 2005], p. 21-22.

nitif, d'autant plus que les outils, symboles d'un savoir-faire, était volontiers mis en valeur à travers leur taille dans les portraits funéraires. En outre, le serrurier de Metz était assurément un travailleur du fer, pourtant le marteau qu'il tient contre lui est de petite taille [158]. Les produits de son *ars* et de son négoce semblent davantage mis en valeur que ses outils.

Enfin, dans la détermination d'un artisanat précis, le contexte d'exercice du métier n'est pas à négliger. Ainsi, une stèle funéraire découverte dans le quartier de Zahlbach à Mayence nous fait connaître un artisan du métal, C. Pompeius, qui exerçait en tant qu'artisan dans la XVIe légion [196]. Son statut de légionnaire nous invite à considérer un travail destiné aux besoins de l'armée, dans la production ou l'entretien d'armement en métal, en fer mais aussi peut-être en bronze.

4.1.1.2 Les métiers du bronze et du cuivre

L'*aerarius* ou *faber aerarius* est un bronzier, autrement traduit parfois par le terme de fondeur qui désigne les ouvriers du bronze travaillant par moulage du métal, principal procédé employé dans l'artisanat du bronze [658]. Il existait néanmoins d'autres techniques de mise en forme de ce métal par martelage (métier du chaudronnier [659], dinandier [660] ou batteur) ou gravure notamment. Plusieurs techniques pouvaient d'ailleurs être employées au sein de la chaîne opératoire pour la fabrication d'un même objet. L'*aerarius* façonne le bronze (*aes*, alliage de cuivre et d'étain) mais aussi le cuivre et l'étain et fabrique des objets divers : à Rome, un *aerarius statuaris* produisait des statues tandis que des *aerarii uasculari* étaient spécialisés dans la production de vases [661]. Aucun bronzier des Gaules romaines ne précise cependant sa spécialisation.

Les artisans du bronze sont relativement nombreux dans notre corpus. Six artisans se définissent comme *aerarius* (5) ou *faber aerarius* (1) : Sex. Spurius Piperclus à Nîmes [304], C. Cassius Candidus à Langres [433], L. Ulentius à Franfort-sur-le-Main [437], Marcus à Bad Kreuznach [413], Maximus à *Lutetia* [379] et enfin un *faber aerarius* anonyme de Narbonne [268]. Par ailleurs, des corps de bronziers se signalent par des dédicaces religieuses à Meyzieu [317] et Entrains-sur-Nohain [358]. De manière générale, les *aerarii* sont fréquents dans l'épigraphie des métiers du monde romain [662]. L'*excussor* de Kirchberg [416] pourrait égale-

658. [von Petrikovits, 1981], p. 84. *TLL*, vol. I, p. 1054, l. 9-55. À propos des techniques de fabrication d'objets en bronze dans l'Antiquité : [Zimmer, 1993], [Giumlia-Mair, 2002], [Lehoërff, 2007].

659. Le chaudronnier fabriquait des ustensiles creux en cuivre (mais parfois aussi en d'autres métaux) selon des procédés de chaudronnerie, c'est-à-dire un martelage de feuilles ou de tôles de métal. *Encyclopédie*, vol. 3, p. 254. Sur la chaudronnerie comme procédé de fabrication, [Cochet, 2000], p. 32.

660. Le dinandier n'est autre qu'un chaudronnier mais le nom de métier tend à désigner une chaudronnerie d'art et donc un artisanat semi-luxueux. *Encyclopédie*, vol. 4, p. 1011.

661. *CIL*, VI, 9137 (Rome). Quintilien évoque également la production de statues en bronze par les *statuarii* : Quint., Inst. oratoire, II, 21, 10. *CIL*, VI, 9138 (Rome).

662. *CIL*, VI, 9134, 9135 (Rome) ; II, 2238 (Cordoue) ; IX, 1723 (Bénévent), 3579 (*Pagus Ficulanus*) ; X, 3988 (*Casilinum*) ; XI, 1234 (*Placentia*), 1616 (Florence), 4428 (*Ameria*), 6179 (*Suasa*). Quelques collectivités

ment être à verser au dossier des bronziers [663]. Quelques stèles pourraient évoquer le travail du chaudronnier ou du dinandier, quoique l'identification du métal travaillé sur un relief demeure une gageure. Nous évoquerons ces représentations en même temps que l'iconographie des orfèvres [664].

Les artisans bronziers ne semblent pas s'être concentrés dans des régions particulières des Gaules. La répartition des gisements de cuivre et d'étain indique qu'ils devaient certainement importer une partie de leur matière première de régions éloignées [665].

4.1.1.3 Le travail des métaux précieux

Les métiers de l'or L'*aurifex* est spécialisé dans la mise en forme d'objets en or (*aurum*). Ce métier de l'orfèvrerie est bien attesté dans notre corpus à travers six inscriptions et sept hommes de métier. La plupart se trouvent en Gaule Narbonnaise, en particulier à Narbonne, (Nicia [243], L. Cornelius Optatus [265], L. Cornelius Amandus [266], M. Fonteius Acanthus [267], Sex. Aurelius [305]) à l'exception d'un père et son fils d'Amsoldingen, Camillius Polynices et Camillius Paulus [425]. Malgré l'importance de cet artisanat à Narbonne, l'or ne provenait probablement pas des environs immédiats de la cité [666]. Les principales exploitations au début de notre ère se trouvaient en Dacie et dans le nord-ouest de la péninsule Ibérique. L'or pouvait être importé de districts miniers importants de l'empire ou être obtenu par le procédé de l'orpaillage dans les fleuves des régions voisines (piémonts pyrénéens, Viadène ou Tarn dans le pays des Rutènes [667]).

Les métiers de l'argent C. Cornelius Philonicus exerçait à Narbonne la profession de *faber argentarius*, c'est-à-dire d'orfèvre spécialisé dans le travail de l'argent [269]. Un nom de métier spécifique, équivalent au *silversmith* anglais, fait cependant défaut dans la langue française. Au Haut-Empire, pour désigner une spécialité artisanale, le terme *argentarius* doit compléter un substantif comme *faber, uasclarius, excusor*, etc. Autrement, l'*argentarius* n'est pas un artisan mais un manieur d'argent (changeur-banquier) : ce n'est pas avant la seconde moitié du IIIe siècle qu'une évolution sémantique se produit et que ce terme commence à désigner

d'*aerarii* sont également attestées : *CIL*, VI, 9186, 36771 (Rome).

663. Voir notre développement sur le métier d'*excussor* en 4.1.1.3, p. 221.

664. Voir 4.1.1.3, p. 223.

665. [Domergue, 2008], p. 87-90 et carte p. 18-19. À l'époque romaine les grands gisements de cuivre exploités dans l'empire se situent dans la péninsule Ibérique (Sierra Morena), ainsi qu'à Chypre ou dans l'arc Alpin. Des gisements moins importants mais plus proches furent néanmoins aussi exploités dans les Gaules (Cévennes, Ariège, Pyrénnées Occidentales). L'étain est quant à lui un métal plus rare. Les principaux gisements de l'empire se trouvent dans l'extrême Occident romain, dans l'actuelle Bretagne, au nord-ouest de la péninsule Ibérique ou dans les Cornouailles.

666. [Domergue et Moret, 2001], [Bonsangue, 2006], p. 507, [Domergue, 2008], p. 81-83. Les nombreux minerais du Limousin ne semblent plus exploités à l'époque gallo-romaine tandis que les sites d'extraction d'Ariège ou des Pyrénées occidentales pourraient avoir connu une exploitation plus tardive.

667. [Pailler, 2011], p. 210-212, carte p. 211.

des orfèvres en argenterie [668].

À cet égard, un monument perdu de Germanie Inférieure est problématique [669]. Le monument datant du Ier siècle n'a pas été conservé, à l'exception d'un fragment de l'inscription, mais est connu par une copie de Cuperus. D'après la copie de cet antiquaire du XVIIe siècle, l'épitaphe mentionne un Sulla, Senni *f(ilius)*, Remus, *argentar(ius)* tandis que le portrait funéraire figure le défunt à mi-corps, tenant dans les mains deux baguettes ou deux rouleaux, dont l'un repose sur une sorte de base carrée, posée sur une table devant lui (FIG. 8, p. 222). La confrontation du fragment d'inscription conservé et de la copie montrant quelques inexactitudes, G. Bauchhenss suppose que la reproduction du portrait pourrait, elle aussi, comporter quelques erreurs témoignant peut-être d'une incompréhension du relief par son copiste [670]. Il interprète alors le relief comme celui d'un artisan du métal derrière son enclume (la base carrée), tenant en main un marteau et des tenailles qui n'auraient pas été identifiés comme des outils, et suppose qu'*argentarius* signifie ici orfèvre en argent. Il est vrai que l'attitude de Sulla s'apparente tout à fait à celle des artisans du métal figurés, en face principale, à l'ouvrage derrière leur enclume [29, 32]. En outre, les artisans du métal figurent parmi les rares artisans à être figurés personnellement à l'ouvrage sur leur portrait funéraire en face principale (dans une pose très statique cependant) [671]. Une incompréhension des outils par l'antiquaire ne nous paraît pas invraisemblable, ni même le fait qu'un orfèvre ait été figuré dans cette pose sur son portrait funéraire. Mais, pour intégrer ce relief à notre corpus de référence il nous aurait fallu supposer également une erreur de copie de l'inscription, *argentarius* pour *faber argentarius* par exemple, ou admettre que le terme d'*argentarius* ait pu, au Ier siècle, signifier orfèvre en certains territoires de l'empire. Une telle hypothèse est envisageable : de fait, les *argentarii*-banquiers ne sont connus que dans les principales places commerciales de l'empire si bien que l'emploi de l'expression *faber argentarius* pour éviter toute confusion avec l'*argentarius*-banquier n'était peut-être pas nécessaire dans certains territoires comme les Germanies. Malgré tout, préférant limiter les hypothèses et opter pour la prudence, nous avons écarté ce monument du corpus [672].

À Lyon, Potitius Romulus exerçait également le métier d'orfèvre en argenterie [363]. Cet artisan est désigné dans son épitaphe comme un *exclussor artis argentariae*. Le terme *exclussor* (ou *exclusor* [673]) appartient à la catégorie des noms de métier évoquant un geste technique, un

668. [Andreau, 1987], chapitres 2 et 3, en particulier p. 62 *sqq.* Au Haut-Empire, *argentarius* désigne aussi une activité artisanale mais dans le cadre de la servilité domestique. *Argentarius* désigne alors des esclaves orfèvres ou préposés à l'argenterie. Nous n'en avons cependant pas d'exemple dans notre corpus.

669. *CIL*, XIII, 8104 (Bonn).

670. [Bauchhenss, 1976], p. 43-45 ; G. Bauchhenss dans *CSIR-D*, III.2, n°2, p. 16 et Taf. 1.

671. Sur les modalités de ces représentations, voir [Caruel, 2016], p. 120 *sqq.* Voir aussi notre développement dans le chapitre 6 : partie 6.2.2.2, p. 446 *sqq.*

672. À propos de ce relief et de la thèse de G. Bauchhenss, voir le commentaire de J. Andreau dans [Andreau, 1987], p. 116 *sqq.*

673. *TLL*, vol. V 2, p. 1273, l. 59-67.



FIGURE 8 – Orfèvre en argenterie ou banquier ?
CIL XIII, 8104 ; Esp, VIII, 6281. Dessin de Cuperus.

procédé de fabrication. Formé sur le verbe *excludere* (repousser), il peut renvoyer de manière générale au façonnage du métal ou peut-être plus spécifiquement à la technique du repoussé, un procédé de décoration utilisé en orfèvrerie. Dans plusieurs passages de son œuvre, saint Augustin associe le travail des *exclusores* à l'artisanat de l'argent [674]. La mention explicite de l'*ars argentaria* nous assure ici que Romulus était spécialisé dans le travail des métaux précieux. Les rédacteurs du *Thesaurus Linguae Latinae* suggèrent quant à eux que ce nom de métier pourrait n'être qu'une graphie fautive pour *excusor* ou *excussor* (< *excudere* : faire sortir en frappant) [675]. Si cela ne s'impose pas, on peut envisager que ces métiers du métal aient pu reposer sur des savoir-faire proches. L'activité des *excusores* paraît en effet elle aussi liée aux métiers de l'orfèvrerie : à Aquilée, l'affranchi Primigenius se présente comme un *excusor argentariae* [676]. Nul doute qu'il partageait un savoir-faire commun avec le lyonnais Romulus. En revanche, nous ignorons le matériau que façonnait l'*excussor* anonyme de Kirchberg en Germanie Supérieure [416]. Les associations fréquentes des métiers d'*excusor* et d'*exclussor* à l'artisanat de l'argent nous inciteraient à le considérer aussi comme un orfèvre en argenterie.

674. AUG., *Psalm.*, LIV, 22 : *dicuntur et in arte argentaria exclusores, id est ex quadam confusione massae formae expressores.* « Dans l'art de travailler l'argent, on appelle ressorteurs ceux qui donnent une forme à un informe lingot. » Trad. sous la direction de M. Raulx, éditions Louis Guérin, Bar-le-Duc, 1869. Voir également, AUG., *Psalm.*, XLVII, 30 ; *Spir.*, X, 17.
675. *TLL*, vol. V 2, p. 1273, l. 63. Une opinion suivie par H. von Petrikovits : [von Petrikovits, 1981], p. 96.
676. *ILS*, 7698 (Aquilée).

Il convient néanmoins d'être prudent car pour Quintilien les *excusores* façonnaient des objets en bronze [677]. Par ailleurs, les sources mettaient peut-être davantage en lumière le travail des métaux précieux.

Les orfèvres et les métiers du cuivre et du bronze dans l'iconographie Le métier d'orfèvre se limitait à l'origine au travail de l'or et de l'argent [678]. Dans un sens restreint, le terme a pu désigner l'artisan fabricant uniquement de la vaisselle d'or et d'argent [679]. Puis par extension, le terme a fini par désigner le travailleur du cuivre, de l'étain et du bronze spécialisé dans une production d'ornementation précieuse et travaillée [680]. Nous limitons ici l'usage de ce terme au travail de l'or et de l'argent. Pour le travail du cuivre ou du bronze nous préférerons les termes de chaudronnier, dinandier, fondeur. Malgré ces distinctions lexicales, pour ce qui touche à l'iconographie, il peut paraître illusoire de vouloir distinguer ces artisanats utilisant des outillages et des procédés de fabrication proches. En outre, il semble que l'or, le bronze et le cuivre aient pu être travaillés dans les mêmes ateliers, sans doute par les mêmes artisans, le travail de ces métaux faisant appel à des savoir-faire voisins [681].

Trois orfèvres vraisemblablement peuvent être mis en évidence dans l'iconographie à partir de leur outillage. Une stèle funéraire d'*Andemantunnum* (Langres) dans la cité des Lingons peut être identifiée comme le tombeau d'une famille d'orfèvres [207]. Plusieurs éléments plaident en faveur de cette lecture. Les deux hommes placés à gauche tenaient en effet chacun un petit marteau et de petites pinces dont la morphologie paraît plus adaptée à un travail fin sur métal [682]. Mais c'est surtout la présence d'un instrument complémentaire, une petite balance, entre les mains du personnage de droite, qui contribue à évoquer l'artisanat des métaux précieux. On retrouve en effet cet instrument sur le portrait de l'*aurifex brattiarius* de Rome et sur la fresque des Amours orfèvres de Pompéi [683]. La présence d'un anneau à l'annulaire gauche du personnage de droite pourrait indiquer un métier d'orfèvre-bijoutier, peut-être un *anularius*, métier bien attesté dans les sources [684]. Une stèle funéraire familiale de Saint-Ambroix présente des caractéristiques similaires [37]. Les deux hommes portent un anneau au doigt et la femme des boucles d'oreilles, objets de parure dans lesquels on pourrait voir des produits finis. Le

677. Quint., *Inst. or.*, II, 21, 10 : *Nam si quaeram quae sit materia statuarii, dicetur aes ; si quaeram quae sit excusoris, id est fabricae eius, quam Graeci* χαλκευτικήν *uocant, similiter aes esse respondeant.* « Car si je demande sur quoi travaille un statuaire, on dira : " le bronze " ; si je demande sur quoi travaille un fondeur (*excusor*), c'est-à-dire l'art que les Grecs appellent χαλκευτική (chalkeutique), on dira de même : le " bronze " ». Trad. J. Cousin, CUF, Paris, 1976.
678. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 153.
679. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, 1762, Paris, p. 264.
680. *Dictionnaire de l'Académie française*, 8e édition, 1932-1935, Paris, vol. II, p. 266.
681. [Guiraud, 1993], p. 79.
682. [Guillaumet, 1998], p. 4-5.
683. [Zimmer, 1982], n°124 : voir Fig. 6, p. 217 ; *PPM*, V, p. 554, fig. 145.
684. Voir 4.1.2.2, p. 228.

personnage de droite tient dans ses mains un petit marteau et des cisailles de petite dimension. La présence unique de cet outil est des plus intéressantes. Les cisailles sont une sorte de ciseau robuste aux lames courtes et larges. À la différence des forces de tondeur, les lames sont articulées autour d'un pivot et non d'un ressort ce qui facilite la découpe de matériaux durs tels que le métal grâce à la puissance que confère le mouvement de levier. Les cisailles appartenaient ainsi à l'outillage des artisans du métal. Mais si A. Duvauchelle les classe parmi les outils du ferblantier [685], aux époques médiévales et modernes elles appartenaient également à l'outillage de l'orfèvre [686]. La dimension de l'outil suggère selon nous le métier d'orfèvre plutôt que celui de ferblantier ou de chaudronnier. Sur la face latérale droite se trouve l'ébauche d'un artisan derrière une enclume bigorne. D'après les outils figurés, cette famille d'artisans paraît avoir travaillé des feuilles ou des tôles de métal et exercé un travail de précision. Peut-être étaient-ils des orfèvres-bijoutiers, comme pourraient le laisser penser les bijoux portés par les défunts, mais on ne peut définitivement exclure d'autres professions comme celles de ferblantier ou de chaudronnier. Ensuite, le Sénon Bellicus pourrait lui aussi avoir exercé la profession d'orfèvre ou de dinandier [117]. Le personnage tient un marteau de taille moyenne dont la morphologie n'est pas sans intérêt : le marteau présente une table fortement bombée, aux contours arrondis et s'évasant à l'extrémité de la panne et de la table. Sa forme rappelle un outil d'orfèvre du musée d'Avenches [687]. Derrière le personnage, dans la paroi gauche de la niche, est gravée en creux une pince à ressort en forme de U, un outil que l'on retrouve sous le nom de « pincette » dans l'outillage de l'orfèvre à l'époque moderne [688]. L'outil est associé à un travail de précision (horlogerie, joaillerie) par les rédacteurs de l'*Encyclopédie* et était notamment utilisé par le joaillier pour mettre en œuvre les pierres fines [689]. Toutefois, sur le relief de Sens, ces pinces à ressort sont de très grandes dimensions. Est-ce pour les mettre en valeur ? Les tenailles à tête ronde gravées en creux sur le côté droit de la niche pourraient être des tenailles utilisées pour saisir un creuset de fusion. Elles ne sont pas spécifiques à l'orfèvre mais se retrouvent chez tous les artisans utilisant de tels creusets, ainsi les bronziers [690], les artisans du cuivre et les orfèvres par exemple. La taille et la morphologie du marteau principalement nous orientent vers l'identification d'un métier d'orfèvre ou éventuellement de dinandier. Un dernier élément

685. [Duvauchelle, 2005], p. 30.

686. Les cisailles apparaissent comme un outil de l'orfèvre, du chaudronnier ou du ferblantier dans les volumes de *Encyclopédie des arts et métiers* : vol. 3, p. 478. [Arminjon, 1993], p. 228 : « onze cisailles ou ciseaux, aptes à couper » se trouvent dans l'inventaire d'un atelier d'orfèvre de Draguignan daté de 1498. À partir de cet inventaire, l'historienne de l'art conclut sur la permanence des outils et des techniques de l'orfèvrerie entre les différentes époques. Dans le même ouvrage, R. Derome observe la présence de cisailles dans l'outillage importé par les plus anciens ateliers d'orfèvres du Québec (XVIIe -XIXe siècle) : [Derome, 1993], p. 264-267.

687. [Duvauchelle, 2005], p. 22 et cat. n° 14 (pl.3). Voir également les marteaux d'orfèvres d'après les planches de l'*Encyclopédie des arts et métiers* : *Encyclopédie*, vol. 8 (planches), Orfèvre-bijoutier, pl. V, fig. 7 et 8.

688. *Encyclopédie*, vol. 8 (planches), Orfèvre-bijoutier, pl. VII, fig. 7.

689. *Encyclopédie*, vol. 12, p. 638.

690. Sur l'outillage des bronziers, voir [Chardron-Picault, 2007a]. À propos des creusets de fusion et des pinces pour les manipuler, p. 39-43.

mérite notre attention : Bellicus est représenté en train de marteler une feuille de métal sur une enclume. Parmi les métiers que l'on peut envisager pour cet artisan se trouve donc celui de batteur. Dans l'outillage moderne du batteur d'or, nous retrouvons notamment la pince en U (pour saisir les feuilles d'or) et les tenailles à creuset [691].

Sur une stèle d'Autun est représenté un fabricant de vaisselle en métal anonyme [72]. L'artisan est figuré à l'ouvrage, martelant un gobelet placé sur une enclumette. Il pourrait s'agir d'un orfèvre spécialisé dans la production de vaisselle en or ou en argent, mais aussi d'un chaudronnier fabriquant une vaisselle de bronze ou de cuivre. La nécropole de Pont-l'Évêque a aussi livré le portrait d'un artisan tenant un objet ressemblant à l'enclumette de ce dinandier [69], peut-être une petite enclume mobile que l'on fixait par l'une de ses extrémités [692]. Si la pose de cet artisan, la main refermée sur une enclume, est peu commune, le contexte autunois permet d'envisager de manière prudente l'identification d'un artisan du métal. La morphologie de l'enclume suggère un travail de précision, de façonnage ou de décor d'objets en or, en argent, en cuivre ou en bronze.

Les marteaux et les pinces de petites dimensions figurés dans les portraits funéraires de l'Ambien Flaminius Acurio [123] et d'un artisan trévire [180] pourraient eux aussi renvoyer au travail des métaux précieux mais aussi peut-être à l'artisanat du cuivre, de l'étain ou du bronze.

Aucun fondeur n'a été identifié dans l'iconographie des Gaules romaines – ou du moins cette étape de la chaîne opératoire n'a-t-elle pas été repérée. Cela tient peut-être à notre difficulté à reconnaître spécifiquement des outils de fondeur. Les fondeurs utilisaient en particulier des pinces rondes pour saisir et manipuler les creusets de fusion mais il paraît difficile de les distinguer des tenailles utilisées pour un travail de forge ou de martelage. Au sein de notre corpus, des pinces figurées sur la stèle d'un artisan du métal de Lutèce évoquent la forme de cet outil [115] : « la forme des mors qui laisse un grand jour lorsqu'ils sont fermés [693] » est en effet caractéristique de ce type de pinces.

4.1.1.4 Les métiers du plomb

L'extraction du minerai Un document rutène attestant l'existence d'une activité minière dans la cité de Gaule Aquitaine concerne vraisemblablement l'extraction du plomb argentifère. Sous le règne de Tibère, le *uilicus* Zmaragdus reçoit une inscription honorifique à la suite d'un décret des décurions de la *familia Ti(beri) Cae[sa]ris quae est in me[ta]llis* [348]. Les *metalla* en question correspondent très certainement aux mines de galène, c'est-à-dire de plomb argentifère, de La Bastide-l'Évêque où fut découverte l'inscription. La cité des Rutènes était

691. *Encyclopédie*, vol. 2 (planches), batteur d'or, pl. I, fig. 10 et pl. II, fig. 21.
692. [Deyts et Venault, 2007], p. 229, n°339.
693. [Chardron-Picault, 2007a], p. 43, à propos des pinces de bronzier n°41 de l'exposition conservées au Musée Rolin d'Autun.

toutefois abondamment exploitée pour ses divers métaux. En dehors du site minier de Puech du Serre à La Bastide-l'Évêque, les mines voisines de Villefranche-de-Rouergue exploitaient également des minerais d'argent ; le cuivre et l'argent étaient en outre exploités dans la haute Vallée de l'Orb, l'étain en Viadène (Nord-Aveyron), on extrayait du fer dans les mines du sud de la cité tandis que l'orpaillage était pratiqué dans les cours d'eau de la Viadène et du Tarn [694]. Pour ces raisons, malgré l'ambiguïté du terme, nous estimons plus probable que les *metalla* renvoient à des mines de métal plutôt qu'à l'exploitation de carrières de pierre [695].

Le *uilicus* Zmaragdus exerçait les fonctions d'intendant au sein des mines. Cet esclave ou affranchi impérial possédait selon les travaux de G. Boulvert une fonction financière mais aussi technique [696]. Mais, s'il dirigeait les opérations d'extraction et de traitement du minerai, il n'était pas – ou plus – lui-même un mineur ou un ouvrier. Il est difficile de préciser en revanche si les membres de la *familia* comprenaient les travailleurs manuels du *metallum*, mineurs et ouvriers des ateliers de réduction du minerai, ou un personnel administratif sous la direction du *uilicus*.

La production d'objets manufacturés Le travail du plomb (*plumbum*) n'est pas – ou peu – représenté dans l'épigraphie lapidaire des Gaules et des Germanies. Alors que l'épigraphie de l'*instrumentum* livre plusieurs noms d'artisans du plomb, seul un hypothétique *plu[m(barius)]* est connu à travers une inscription votive de Mayence [418] [697]. En revanche, le nom de métier est bien attesté en dehors de nos territoires, en particulier à Rome [698]. Le *plumbarius* fabriquait des objets en plomb (*fistulae*, miroirs, urnes cinéraires etc.) dans des ateliers urbains ou ruraux par des procédés de fonderie, essentiellement, d'assemblages de feuilles de métal mais aussi de chaudronnerie, dans une moindre mesure [699]. Outre la production, le *plumbarius* pouvait également prendre en charge la réparation d'objets grâce à des scellements en plomb, ce qu'a bien révélé le mobilier archéologique d'un atelier d'Herculanum [700]. Mais les sources épigraphiques et iconographiques sont malheureusement avares de détails sur les activités de réparation, ce qui n'est pas spécifique aux métiers du plomb.

M. Aurelius Iustius Belatullus exerçait sans doute sa profession à Mayence où il dédia

694. *CAG* 12, p. 102 ; [Domergue, 2008], p. 23 ; [Pailler, 2011], p. 210-212, carte p. 211.
695. *Contra* [Bedon, 1984], p. 163 et note 27.
696. [Boulvert, 1970], p. 435-436.
697. Cet artisan pourrait toutefois aussi être un brodeur *plum(arius)*, plusieurs développements étant possibles pour l'abréviation *plu(—)*.
698. *CIL*, II, 6108 (Tarragone) ; III, 14386 (Baalbek) ; VI, 8461, 9815 à 9818, 33789 (Rome) ; X, 1736 (Pouzzoles) ; *AE* 1946, 136 (Vérone) ; *AE* 1979, 89 (Rome) ; [Panciera, 1987] n°4 (Rome). Une femme *plumbaria* est même connue en Dalmatie : *CIL*, III, 2117 (Solin).
699. Sur les différents procédés de fabrication des objets en plomb, voir [Cochet, 2000], p. 7-47, et en part. pour les définitions, p. 7-9, p. 23-25, p. 32.
700. [Monteix, 2004], p. 371-372. À propos de l'atelier de cet artisan, voir dans le même ouvrage : [Pagano, 2004].

un ex-voto à Minerve [418], ou dans les environs de cette cité. Cet artisan pouvait importer une matière première exploitée dans les mines voisines du Rhin-Germanie, exploitées dans une vaste zone correspondant au Massif Schisteux Rhénan [701]. Les origines de la matière première pouvaient néanmoins être diverses, les mines hispaniques, britanniques et daciques ayant également connu une exploitation intense à l'époque romaine.

4.1.2 Typologie des métiers selon le type de production

4.1.2.1 La fabrication d'armes

Certains noms de métiers faisaient directement référence à la production de l'artisan tandis que ce sont parfois les ouvrages qui nous permettent dans l'iconographie d'identifier les professions évoquées. Ainsi, quelques artisans semblent avoir été spécialisés dans la production d'armement. Le pérégrin rémois Maianus Primi f. exerçait le métier de *cassidarius* entre le IIe siècle et le début du IIIe siècle [388]. Le *cassidarius* était un forgeron spécialisé dans la fabrication de casques en métal (*cassis* ou *cassida*) [702]. Ce nom de métier n'est pas très fréquent, nous en connaissons une seule autre attestation à Rome [703].

Parmi les fabricants d'armes se trouve également un *gladiarius* de Vindonissa, Tiberius Iulius Aquilus [429]. Le *gladiarius* fabriquait en particulier des épées (*gladius*) [704]. Pour M. C. Bischop et J. C. N. Coulston, contrairement à une idée couramment répandue, le terme *gladius* pouvait désigner tous les types d'épées et ne se limitait pas aux armes courtes comme le glaive [705]. Le nom de métier est bien attesté en dehors des Gaules et un *negotiator gladiarius* est connu à Mayence [706]. Sur un relief de Saint-Ambroix était peut-être figuré un producteur ou marchand d'épées : le défunt est figuré avec une épée courte qui pouvait symboliser l'objet d'une production ou d'un commerce, mais aussi une profession d'armes [707].

Enfin, les *opifices loricarii* qui rendent collectivement hommage au centurion M. Ulpius Avitus étaient également spécialisés dans la production d'armes : ils fabriquaient des cuirasses (*lorica*) [359]. Ce nom de métier n'est pas attesté par ailleurs [708]. Le terme *lorica* dérive du

701. À propos des mines de plomb argentifère : [Domergue, 2008], p. 84-87. Le plomb de l'Eifel connut en effet « une diffusion régionale tout au long de l'époque romaine ».

702. Isid., *Étymologies*, 18, 14, 1 : *Cassis de lamina est, galea de corio.* « Le *cassis* est fait de feuilles de métal, mais la *galea* est faite de cuir. » Cette distinction lexicale présentée par Isidore de Séville n'est toutefois pas toujours respectée par les auteurs antiques, le terme *galea* désignant aussi parfois des casques de métal.

703. *CIL*, VI, 1952 (Rome).

704. *TLL*, vol. VI 2, p. 2004, l. 41-50 ; [von Petrikovits, 1981], p. 99.

705. [Bischop et Coulston, 2006], p. 78.

706. *CIL*, VI, 1952, 9442 (Rome) ; IX, 3962 (Albe) ; X, 3780, 3986 (Capoue) ; XI, 7125 (Chiusi) ; *AE* 1978, 216 (Brindisi) ; 2004, 1579 (Beyrouth). *Negotiator gladiarius* : *CIL*, XIII, 6677 (Mayence).

707. Esp, IX, 7008. Dans une niche, portrait d'un personnage imberbe vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture à boucle. Il tient de la main droite les restes d'un bâton et de l'autre une épée courte. Fabricant d'armes ou soldat ?

708. Nous lisons *lyricarius* sur l'inscription de Bétique *CIL*, II, 3359 (Aurgi). Un fragment de papyrus d'Oxy-

mot *lorum* qui désigne des lanières de cuir parce que, explique Varron, les cuirasses étaient à l'origine faites de cuir [709]. Mais, sous le principat et dès la fin de l'époque républicaine, les cuirasses de l'armée romaine étaient faites de métal, c'est pourquoi nous classons les *loricarii* parmi les artisans du métal [710].

Si la plupart des armes étaient essentiellement faites de métal, elles n'étaient généralement pas intégralement faites de ce matériau, ce qui suppose des phases différenciées de production et un assemblage final.

Les casques utilisés par l'armée romaine étaient pour la plupart en fer ou en bronze [711]. Mais pour une question de confort la plupart doivent avoir été revêtus d'un doublage interne en cuir ou en tissu, il est donc possible que Maianus ait maîtrisé également quelques techniques de l'artisanat du cuir ou du textile. Le port d'un bonnet léger sous le casque est néanmoins aussi attesté chez Ammien Marcellin [712]. Quant aux épées romaines, elles comprenaient une lame en métal, généralement en fer. En revanche, le pommeau, la poignée et la garde étaient fréquemment en bois, en os ou en ivoire, l'ensemble étant généralement assemblé par des rivets de cuivre [713]. La fabrication d'une épée impliquait donc la mise en œuvre de savoir-faire multiples. Enfin, si les cuirasses étaient en métal, certains modèles présentaient un revêtement interne de cuir ou de textile. Les cuirasses romaines ont en effet adopté divers aspects [714].

Nos hommes de métier étaient peut-être des spécialistes du travail du métal travaillant en collaboration avec des détenteurs d'une autre *ars* ou bien peut-être détenaient-ils une expertise technique multiple. Il est également possible qu'ils aient réuni les différentes phases de production et l'assemblage final des pièces au sein d'un atelier sous leur direction, leur implication exacte dans le travail de fabrication demeurant difficile à préciser.

4.1.2.2 Les autres productions

L'*anularius* Deux *anularii* sont attestés dans notre corpus. Le premier, N. Consius Dionysios, exerçait sa profession à Narbonne [264], le second, L. Bittius Paulinus, à proximité de Mayence en Germanie Supérieure [422]. Les *anularii* étaient des orfèvres spécialisés dans la

rynchus pourrait mentionner un [λω]ρικαρι(ο)ς : *Pap. Oxy.* IV, 812.

709. Varr., *L.*, 5, 116 : *lorica, quod e loris de corio crudo pectoralia faciebant. TLL*, VII 2, p. 1676, l. 35-39.

710. [von Petrikovits, 1981], p. 103 : « *Panzerschmied* ». Ce que l'on considérait dans l'iconographie comme des cuirasses de cuir aurait été en réalité des représentations de cottes de mailles : [Robinson, 1975], p. 164–169 ; [Bischop et Coulston, 2006], p. 95.

711. [Feugère, 2002a] : voir la typologie des casques à l'époque impériale, p. 117-123.

712. Ammien Marcellin, *Hist.*, XIX, 8.

713. [Bischop et Coulston, 2006], p. 78-83 ; 130-134 ; à propos de la technologie mise en œuvre dans la production d'épées, p. 241-242.

714. Voir la typologie des cuirasses dans : [Grapines, 1964], p. 11 ; [Bischop et Coulston, 2006], p. 95-100 ; 139-141 ; 170-173.

production de bagues [715]. Ces artisans travaillaient principalement des matériaux précieux (or, argent) bien que des bijoux dans des matériaux plus ordinaires et moins coûteux aient aussi existé, notamment des anneaux de fer [716]. Malgré le prestige que l'on pourrait lui accorder, cet artisanat du luxe est relativement peu représenté dans l'épigraphie : en dehors des Gaules, nous connaissons un bijoutier de Placentia et un *conlegius anulariorum* à Rome [717]. Les orfèvres de Langres et de Saint-Ambroix étaient peut-être aussi des *anularii* représentés avec l'objet de leur production en guise de parure [37, 207].

Le *uascularius* Compte également parmi les artisanats du luxe le travail du *uasc(u)larius*. Fabricants de vases comme l'indique leur nom, ces artisans étaient spécialisés dans la production de vases en métaux précieux, en particulier en argent [718]. C'est du moins ce que tendraient à montrer les occurrences de ce nom de métier à travers les sources littéraires, juridiques et épigraphiques. Toutefois, les sources littéraires comme juridiques mettent peut-être davantage en lumière les productions de luxe. Dans les *Verrines*, Cicéron explique comment Verrès fit établir à Syracuse un atelier dans lequel il convoqua *omnes caelatores* (ciseleurs) *ac uascularios* [719]. Ces artisans, nous dit Cicéron, furent employés pendant huit mois à ne fabriquer que des vases d'or. Dans un passage du Digeste, le *uascularius* est l'artisan-commerçant fournissant de l'argenterie [720]. Dans un second extrait, Javolénus rapproche le métier de *uascularius* de celui de *faber argentarius*, orfèvre en argenterie, comme deux exemples de fabricants d'ob-

715. *TLL*, vol. II, p. 193, l. 34-40 ; [von Petrikovits, 1981], p. 85. Cic. *Acad.*, XXVI, 86 : *quid, si in eiusdem modi cera centum sigilla hoc anulo impressero, ecquae poterit in agnoscendo esse distinctio ? an tibi erit quaerendus anularius aliqui, quoniam gallinarium invenisti Deliacum illum, qui ova cognosceret ?* « Quoi ? si j'imprime avec mon anneau cent sceaux dans la même sorte de cire, pour les reconnaître y aura-t-il un critère ? Te faudra-t-il quérir un bijoutier (fabricant d'anneaux), toi qui as déjà trouvé cet éleveur de Délos qui reconnaissait les différents œufs ? » Traduction de J. Kany-Turpin, éditions Flammarion, Paris, 2010, p. 213)

716. Cic., *Verr.*, 4, 187 : *homines anulos aureos posuerant* ; Liv., IX, 7, 8 : *anuli aurei positi* ; Liv., IX, 46, 12 : *tantum Flauii comitia indignitatis habuerunt, ut plerique nobilium anulos aureos et phaleras deponerent* ; Ov., *A.A.*, I, 473 : *ferreus adsiduo consumitur anulus usu.* « Un frottement continuel use un anneau de fer » ; Suet., *Aug.*, 100 : *alii, exsequiarum die ponendos anulos aureos ferreosque sumendos.* « D'autres étaient d'avis que, le jour de ses obsèques, on substituât des anneaux de fer aux anneaux d'or. »

717. *CIL*, XI, 1235 (Placentia) ; *CIL*, VI, 9144 (Rome).

718. [von Petrikovits, 1981], p. 118.

719. Cic., *Verr.*, 4, 54 : *Palam artifices omnes caelatores ac uascularios conuocari iubet, et ipse suos compluris habebat. Eos concludit, magnam hominum multitudinem. Menses octo continuos his opus non defuit, cum uas nullum fierit nisi aureum.* « Il y [dans le palais des rois] fait appeler publiquement tous les ouvriers d'art, ciseleurs et orfèvres (fabricants de vases) et lui-même en avait beaucoup à lui. Il les enferme : cela faisait une foule considérable. Pendant huit mois de suite, l'ouvrage ne leur manqua pas et on ne fabriquait que des vases d'or ! » Trad. G. Rabaud, CUF, Paris, 1967.

720. Digeste, XIX, 5, 20, 2 (Ulpien) : *Si, cum emere argentum uelles, uascularius ad te detulerit et reliquerit et, cum displicuisset tibi, seruo tuo referendum dedisti et sine dolo malo et culpa tua perierit, uascularii esse detrimentum, quia eius quoque causa sit missum.* « Si étant dans l'intention d'acheter de l'argenterie, l'orfèvre (fabricant de vases) vous en apporte, et vous la laisse, mais que, comme elle ne vous convenait pas, vous la donniez à votre esclave à reporter, et qu'elle soit perdue sans mauvaise foi et sans faute de votre part, l'orfèvre doit souffrir de cette perte. »

jets en métaux précieux [721]. Enfin, certaines inscriptions nous font connaître des *argentarii uascularii*, explicitement spécialisés dans une production d'argenterie [722]. Mais en dehors de l'or et de l'argent, les *uascularii* pouvaient également travailler des matériaux moins précieux comme le bronze, ce dont témoigne la mention d'un *aerarius uascularius* sur une épitaphe romaine [723]. Alors que ce nom de métier est fréquent dans l'épigraphie romaine et italienne, seul un *uascularius* de Narbonne, P. Usienius Primulus, est attesté dans notre corpus [273]. Nous pensons par ailleurs pouvoir identifier un fabricant de vases sur un relief d'*Auaricum* (Bourges) [20] : l'artisan représenté debout, de face, tient sa main gauche sur un vase placé sur une sorte d'établi. De l'autre main, il ramène un outil contre sa poitrine. Le personnage fut identifié par Espérandieu comme un potier figuré avec son ouvrage et un ébauchoir pour modeler la terre. Or, l'étude de l'établi sur lequel est posé le vase et qu'A. Cirier décrit comme une colonne ou un banc de pierre [724], nous amène à réviser cette interprétation. L'ensemble s'apparente plutôt à une enclume-tas, « enclume polyvalente offrant une simple surface de frappe [725] », placée sur un billot. La composition de l'objet en deux parties superposées évoque en effet davantage les représentations d'enclumes surélevées que les établis ou les tours de potier [726]. La ressemblance avec l'enclume posée sur un billot que l'on observe sur l'autel funéraire du taillandier L. Cornelius Atimetus est patente (voir FIG. 25, p. 471) [727]. Par ailleurs, cet artisan compte parmi les travailleurs figurés à l'ouvrage, de manière très statique, sur leur portrait funéraire, en face principale [728]. Or, la plupart des artisans dans ce cas sont des artisans du métal. L'attitude de ce personnage nous amène donc à le considérer comme un artisan du métal. L'« ébauchoir » qu'il tient en main est à notre avis un manche de marteau dont le fer a disparu avec l'usure

721. Digeste, XXXIV, 2, 39 (Javolénus) : *Si uxori mundus muliebris legatus esset, ea tantummodo deberi Ofilius Labeo responderunt, quae ex his tradita utendi causa uxori uiro fuissent : aliter enim interpretantibus summam fore captionem, si uascularius aut faber argentarius uxori ita legasset.* « Si un mari lègue à sa femme sa toilette, ce legs ne comprend, suivant Ofilius et Labéon, que les effets que le mari a donnés à sa femme pour cet usage. Si on interprétait autrement cette volonté, on serait bien embarrassé si le mari qui a fait ce legs à sa femme était un fabricant de vases ou un orfèvre en argenterie. »

722. *CIL*, II, 3749 (Valence) ; V, 3428 (Vérone) ; VI, 9958 (Rome). Notons l'existence d'un *negotiatior uascularius argentarius* à Pouzzoles (*AE* 1996, 416) et à Lyon (*CIL*, XIII, 1948). Les simples *uascularii* ne sont pas rares par ailleurs, en particulier dans l'épigraphie romaine et italienne : *CIL*, VI, 1818, 3592, 33918, 33919, 33919a, 9953-9957, 37824 (Rome) ; IX, 1720 (Bénévent) ; X, 7611, (Cagliari) ; XIV, 467 (Ostie), 2887 (Préneste) ; *AE* 1991, 263 (Rome) ; [Chioffi, 2005], n°158 (Capoue). Un collège est également connu à Rome : *CIL*, VI, 9952.

723. *CIL*, VI, 9138 (Rome).

724. [Cirier, 1986], p. 109.

725. [Duvauchelle, 2005], p. 18. Les enclumes-tas présentent une surface de frappe rectangulaire à la différence des bigornes présentant une corne de section circulaire. Les deux formes ne sont cependant pas exclusives l'une de l'autre, une enclume-tas pouvant être munie d'une bigorne.

726. À titre d'exemple : [Zimmer, 1982], n°122, 123 ; *PPM*, VI, p. 713, fig. 56 ; plaque funéraire des catacombes de Domitille (voir [Amarger, 2009], p. 149, fig. 15) ; dans le corpus des Gaules romaines : n°4, 131, 157, 188(?). Les enclumes étaient aussi parfois posées sur une table : n°36, 117, 142.

727. [Zimmer, 1982], n°114, p. 180-182 ; *CIL*, VI, 16166 (Rome) ; Musées du Vatican, n°9277.

728. [Caruel, 2016], p. 120. Nous corrigeons donc notre première lecture qui identifiait ce personnage à un potier.

de la pierre. Il s'agirait d'un fabricant de vases ou de vaisselle en métal travaillant selon des procédés de chaudronnerie (martelage de feuilles ou de tôles de métal).

Un fabricant de vaisselle d'Autun pourrait avoir travaillé des métaux précieux ou semi-précieux [72]. Cet artisan représenté dans un travail de façonnage ou d'ornementation d'un gobelet du métal pourrait avoir été un dinandier ou un orfèvre.

Les serruriers (*clostrarii*) Le nîmois Q. Iulius Lascivus exerçait le métier de *clostrarius* [306]. Dérivé du latin *claustra, -orum* ou *clostra, -orum*, qui désigne la serrure mais aussi plus largement tout système de fermeture (verrous, chaîne, etc.), le nom de métier qualifie un fabricant ou un marchand de serrures [729]. Il est plutôt rare dans les documents épigraphiques [730]. À Metz, le *neg(otiator) artis clostrariae* Caratullius est représenté entouré des chaînes et des serrures dont il faisait le commerce [158]. Le petit marteau qu'il tient contre lui indique qu'il en assurait aussi la production.

Le *limarius* On rencontre à Narbonne un *limarius*, Mustius Surito, [271] et un *faber limarius*, Q. Baebius Tertius [270]. Ce nom de métier n'est pas attesté en dehors de Narbonne et absent des sources littéraires et juridiques. *Lima* désigne en latin la lime, soit un outil nécessaire à divers artisanats. Dès lors, on peut hésiter entre deux interprétations de ce métier : s'agissait-il de manieurs de limes ou de fabricants de limes ? Parce que les qualificatifs de *faber* semblent avoir désigné d'abord le matériau travaillé (*argentarius, ferriarius*) ou l'objet produit (*uascularius*), nous pencherions en faveur de l'hypothèse d'un fabricant de limes. Il s'agit d'ailleurs de l'ancien métier de tailleur de limes : avant la mécanisation de la production, la fabrication des limes était en effet un travail minutieux nécessitant le façonnage manuel de toutes les dents de la lime. Il paraît également envisageable que le *limarius* ait été un taillandier, c'est-à-dire, plus généralement, un fabricant d'outils. Les rédacteurs de l'Encyclopédie classent en effet les tailleurs de limes parmi les taillandiers « parce qu'entr'autres ouvrages ils taillent et coupent les limes d'acier de diverses hachures, avant que de les tremper [731] ». En revanche, le rapprochement communément effectué entre le *limarius* et l'ancien métier de serrurier entraîne selon nous, au mieux, une perte en précision dans la traduction ou, au pire, un véritable contresens [732]. Tel qu'il était autrefois défini dans le paysage des anciens métiers, le serrurier travaillait « à faire des serrures, & quelques autres ouvrages de fer » [733]. Si le serrurier comme le tailleur de limes s'occupait d'ouvrages de fer, l'éventail de ses productions était

729. *TLL*, III, p. 1319, l. 18-25 ; [von Petrikovits, 1981], p. 91.
730. Attesté à Rome (*CIL*, VI, 9260) et à Cherchell en Maurétanie Césarienne (*CIL*, VIII, 21103 et 21104).
731. Louis de Jaucourt dans *Encyclopédie*, vol. XV, p. 859
732. *HGL*, XV, 189 et 190, p. 182-183 ; *CAG*, 11/1, p. 232 ; [Bonsangue, 2006], n° 59 et 61. Ce rapprochement fréquent dans la littérature est dû aux antiquaires. On le retrouve déjà dans les manuscrits de Viguier, Bousquet et Garrigues.
733. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e Edition (1762), p. 71.

bien plus large [734]. Quant aux fabricants de serrures *stricto sensu*, ils portent en latin le nom de *clostrarii*.

Sur un sarcophage tardif de Saint-Agnan, nous pourrions être en présence de la représentation de l'atelier de taillandier d'une villa, assurant au domaine la fourniture d'outils pour les activités artisanales et agricoles qui s'y déroulaient [735]. Les objets suspendus à un râtelier, à droite de la composition, s'apparentent à des lames de houe ou de faux. On peut observer par ailleurs un personnage s'adonner à des travaux agricoles sur la face latérale droite du monument.

Les charrons Sur une stèle funéraire familiale de Metz une *ascia* est représentée suspendue à un râtelier au milieu d'outils du métal (marteaux et pince) [157]. Une enclume-tas posée sur une base complète la composition ainsi que, dans la partie droite, une roue. La présence de cet objet dont la production nécessitait la mise en œuvre d'un savoir-faire du bois et du métal est tout à fait cohérente avec l'outillage figuré. La stèle qui marquait l'emplacement du tombeau d'une famille de charrons atteste la maîtrise de savoir-faire multiples au sein d'un seul et même atelier.

4.2 Les métiers du bois

Les métiers du bois et de la construction sont très représentés dans la documentation des Gaules romaines, et ce particulièrement grâce à l'iconographie : 38 inscriptions et 64 reliefs évoquent les métiers du bois, soit un ensemble de 100 monuments. 11 noms de métier ont été recensés. Parmi les inscriptions, la part de la documentation relative aux collèges de *tignuarii* est importante (22 inscriptions) [737]. Les métiers du bois relatifs aux travaux d'édification (*faber tignuarius*, charpentier, menuisier en bâtiment) et la documentation les concernant feront l'objet de développements spécifiques dans la partie consacrée aux métiers de la construction.

734. J. Nicot rapproche quant à lui le serrurier du *faber ferrarius* ce qui paraît plus pertinent. Nicot, J. (1606), *Thresor de la langue françoyse*, p. 592.

735. Esp, XV, 9005. Voir fig. 7, p. 218.

736. En dehors de l'*ascia*, les outils et instruments de mesure figurés sont ordinairement considérés comme des outils de la pierre. Il pourrait toutefois aussi s'agir d'outils du bois. L'ensemble peut aussi être rattaché aux métiers de l'édification.

737. Les dendrophores n'ont pas été pris en compte dans cette étude. De nombreux historiens ont admis que les dendrophores étaient des professionnels du bois - bûcherons, marchands ou transporteurs de bois - sans qu'un accord sur la nature de leur activité ne soit cependant atteint (Fr. Cumont, *Dendrophori*, *RE*, 5.1, col. 217, l. 28-53 ; [Gascou, 1983], p. 165 ; marchands de bois pour [Salamito, 1990] p. 164. Le lecteur trouvera une bibliographie plus détaillée sur ces questions chez ces auteurs). Mais, si les sources épigraphiques témoignent explicitement de leur participation au culte de Magna Mater et d'Attis, la documentation reste en revanche silencieuse sur le recrutement professionnel de l'association. Les dendrophores dont le métier est connu ne sont d'ailleurs pas des professionnels du bois (*CIL*, VI, 1925 (Rome)). Dans l'attente d'une étude consacrée à cette question, les chercheurs semblent actuellement plus prudents sur la désignation des dendrophores comme une association professionnelle ([Tran, 2006], p. 12, n. 48 ; [Goffaux, 2008], p. 53-54 ; [Liu, 2009], p. 50-54 ; [Van Haeperen, 2012], p. 56). Nous exprimons ici les mêmes réserves.

Table 15 – Les métiers du bois

Abattage du bois	
Bûcheron	Alléans (Bituriges Cubes) [16], Alligny-en-Morvan (Éduens) [62], Autun (Éduens) [64], Forêt de Darney (Leuques) [126], Moutrot (Leuques) [141], Reims (Rèmes) [167].
Débitage du bois	
Scieurs de Long (2)	Deneuvre (Leuques) [127], Reims (Rèmes) [166]
Scieurs au passe-partout (1)	Metz (Médiomatriques) [155]
Équarisseur ? (1)	Til-Châtel (Lingons) [212].
Façonnage du bois	
Artisan du bois (33)	Saint-Ambroix (Bituriges Cubes) [33, 34, 35], Les Comminges (Convènes) [47, 48], Génerest (Convènes) [49], Saint-Bertrand-de-Comminges (Convènes) [54], Civaux (Pictons) [57], Rom (Pictons) [58], Autun (Éduens) [65], Beaune (Éduens) [94], Chalon-sur-Saône (Éduens) [98], Saulieu (Éduens) [111] (?), Amiens (Ambiens) [122] ; Leuques : Scarponne [129], Grand [134], Saint-Dié-des-Vosges [143] (?), Soulosse-sous-Saint-Élophe [145, 146], Toul [150, 151], Prov. inconnue [152] (?) ; Metz (Médiomatriques) [156], Waldfischbach (Médiomatriques) [164, 165], Kastel-Stadt (Trévires) [183], Prov. inconnue (Belgique) [190], Dijon (Lingons) [200], Langres (Lingons) [205], Luxeuil-les-Bains (Séquanes) [215], Luxeuil-les-Bains (Séquanes) [216], Saverne (Triboques) [222], Oberstaufenbach (*Vangiones* ?) [226].
Artisans du bois (1)	Javols (Gabales) [55]
Materiarius (1) (charpentier ?)	Bad Kreuznach (Aresaces ?)[414]
Menuisier ? (1)	Sens (Sénons) [116]
Tourneur sur bois (1)	Fréjus [3]
	Artisans spécialisés dans le travail d'un matériau
Viminarius (1)	Narbonne [258]
Vannier ? (2)	Saint-Ambroix (Bituriges Cubes) [36] ; Autun (Éduens) [66]
	Artisans spécialisés dans une production
Armariarius (1)	Narbonne [255]
Cartarius (1)	Nîmes [303]
Charron (1)	Metz (Médiomatriques) [157]
Clauarius materiarius (1)	Narbonne [256]
Cuparius (3)	Bordeaux (Bituriges Vivisques) [333], Nantes (Namnètes) [378], Trèves (Trévires) [393]
Cupari Vocronnenses (1)	Rochemaure (Helviens) [230]
Tonnelier (3)	Bordeaux (Bituriges Vivisques) [43], Autun (Éduens) [63], Berbourg (Trévires) [178]
Musicarius (1)	Nîmes [301]
Sessoriarius (1)	Nîmes [302]
Faber naualis corporatus (2)	Arles [232, 233]

Fabricant de coffres (1)	Scarponne (Leuques) [128]
Fabricant de formes (1)	Trèves (Trévires) [185]
Travaux d'édification	
Faber tignuarius (2)	Narbonne [257], Rivière-sur-Tarn (Rutènes) [349]
Faber tignuarius (13) Membre de collège	Arles [234 à 237, 239], Saint-Hippolyte-de-Montaigu (Nîmes) [311], Lyon [365 à 368], Cologne (Ubiens) [404], *Aquae* (*Aquenses*) [409] (?), Castellane [439]
Fabri tignuarii ou *coll. fabrorum tignariorum* (9)	Arles [238], Nîmes [310], Vienne (Allobroges) [322], Lyon [369], Feurs (Ségusiaves) [381], Nimègue (Bataves) [398], *Aquae* (*Aquenses*) [408] (?), Amsoldingen (Helvètes) [425], Francfort-sur-le-Main (Taunenses) [436]
Fabri dolabrarii ou *coll. fabrorum dolabrariorum* (2)	Trèves (Trévires) [395], Andernach (Aresaces) [411].
Charpentier - menuisier en bâtiment (4)	Arles [1], Bordeaux (Bituriges Vivisques) [44, 45], Til-Châtel (Lingons) [213]
Artisanat(s) du bâtiment (bois, pierre, autre) (4)	Escurolles (Arvernes) [14], Autun (Éduens) [77], Igel (Trévires) [181], Mayence (Aresaces ?) [194 [736]]

Toutefois, c'est ici que le lecteur trouvera certains développements généraux concernant le travail du bois. Les métiers du bois liés à l'édification ont été recensés sur un ensemble de 34 documents dont la plupart concernent les *fabri tignuarii*. En dehors des métiers du bâtiment, le dossier comporte 67 documents, 54 reliefs et 13 inscriptions. Le dossier étant majoritairement iconographique, cela nuit d'une certaine façon à la précision dans la définition du métier : faute d'outils spécifiques, 34 reliefs n'ont pu être attribués à une spécialité professionnelle précise.

L'artisanat du bois est très bien représenté dans les Gaules centrales et du Nord-Est, en particulier chez les Leuques (12) et chez les Éduens (11). La documentation se concentre ensuite chez les Médiomatriques (5), les Lingons (4), les Trévires (5) et les *Aresaces* (5). L'importance de la documentation dans la cité des Convènes (5) est notable : la documentation de la cité se partage ainsi essentiellement entre les métiers du marbre et du bois, deux artisanats fondamentaux dans les vallées pyrénéennes. Ensuite, la part de certains collèges (*fabri tignuarii, fabri nauales*) explique l'importance du corpus arlésien (9) et lyonnais (5). On constate en revanche que, relativement à la taille du corpus narbonnais, les métiers du bois y sont très peu représentés (4), ce que souligne bien M. L. Bonsangue [738].

738. [Bonsangue, 2006], p. 519.

4.2.1 Les matériaux travaillés

4.2.1.1 Le *materiarius*

Les noms de métier faisant référence au matériau travaillé sont à la fois rares, et, en ce qui concerne le *materiarius*, imprécis quant à sa nature. Une tablette de défixion découverte à Bad Kreuznach en Germanie Supérieure fait porter une malédiction sur Montanus, *materiarius* [414]. Cet artisan était spécialisé dans le travail du bois (*materia*)[739] et peut-être plus précisément dans la production ou dans la mise en œuvre du bois de charpente, si l'on se base sur cette acception plus restreinte de *materia* pour désigner le bois de construction[740]. *Materiarius* est donc un terme très général pour désigner un artisan en bois, à moins qu'il ne désigne plus spécifiquement dans certains cas le charpentier ou le producteur de bois de charpente. F. Diosono adopte l'acception la plus générale, considérant que les métiers spécialisés dans la charpenterie étaient les *fabri tignuarii* et les *fabri nauales*[741]. Mais les instruments de mesure figurés sur le relief funéraire d'un *negotians materiarius* de Florence pourraient être un indice en faveur d'une restriction du nom de métier au domaine de la construction[742]. On retrouve quelques attestations de ce nom de métier en dehors des Gaules[743]. À Narbonne, le terme sert également d'épithète pour préciser le domaine d'activité d'un *clauarius* [256][744].

4.2.1.2 Le *uiminarius*, la vannerie et le travail de l'osier

À Narbonne, A. Turranius Niger était spécialisé dans le travail de l'osier[745] : il exerçait la profession de *uiminarius* (< *uimen*) [258]. Le terme *uimen* désigne à la fois toute branche flexible mais aussi dans une acception plus restreinte, l'osier. Le mot est formé sur le verbe *uieo* qui signifie « tresser »[746]. Le vannier fabriquait des objets tressés à partir de baguettes flexibles d'arbrisseaux, d'arbres (saules) ou de tiges de plantes (roseaux, joncs, poacées, Carex)[747]. Niger est le seul *uiminarius* connu dans les Gaules et dans l'empire. Toutefois, le terme voisin *uitor* ou *uietor* est attesté et signale quelques vanniers en dehors de nos territoires[748].

739. [von Petrikovits, 1981], p. 104.
740. *TLL*, vol. VIII, p. 449, l. 25 et p. 450, l. 35.
741. [Diosono, 2008], p. 253.
742. *CIL*, XI, 1620 (Florence). Voir [Anonyme, 1975]. Favorable à cette opinion : [Tran, 2015b].
743. *CIL*, VI, 9561 (Rome) ; V, 7377 (Tortone) ; X, 3965 (Capoue) ; XI, 6212 (Senigallia). Deux négociants en bois (*negotians materiarium*) sont également attestés à Rimini et à Florence : *CIL*, XI, 363 et 1620.
744. Voir *infra* : 4.2.3.2, p. 250
745. L'osier désigne les rameaux de saule souples utilisés en vannerie. Le saule désigne l'arbre. [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 17.
746. Fest., *De la signification des mots*, 514, 15-18 : *Viere aligare significat ... unde uimina et uasa uiminea.* [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 17, n. 7. M. Cullin-Mingaud oppose à cette étymologie correcte, l'étymologie fantaisiste donnée par Isidore de Séville (*Orig.*, 17, 7, 48) : *Vimen uocari eo quod uim habeam multam uiroris* « L'osier doit son nom à la grande force de sa verdeur. »
747. [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 15 et sur les matières premières, chap. 1, p. 15-47.
748. *CIL*, XI, 894 (Modène) ; *AE*, 1940, 8 (Vicenza) ; 1996, 646 (Amérie).

Un monument funéraire de Saint-Ambroix fut identifié comme le tombeau d'un vannier [36]. Sur la face décorée droite de ce tombeau, le défunt Mansuetus est figuré au milieu d'outils, tenant contre lui une corbeille tressée. La présence de cette corbeille au tressage clayonné et le rapprochement formel de certains outils avec l'outillage traditionnel du vannier incitent M. Cullin-Mingaud à reconnaître une représentation de cet artisan [749]. Toutefois, G. Coulon et S. Deyts sont revenus sur cette lecture, reconnaissant dans les outils figurés à hauteur d'épaule du personnage un tranchet à lame triangulaire, un pied de cordonnier et une alêne [750]. Cette identification, qui nous paraît convaincante d'après l'aspect formel des outils, désigne alors le personnage comme un cordonnier plutôt que comme un vannier. Malgré tout, on peut s'étonner de voir une hache dans l'outillage d'un artisan du cuir ; cet outil semble en effet plus adapté à l'art du vannier. Si cette nouvelle lecture est correcte, il n'est alors plus possible de considérer la corbeille tressée comme un produit de l'art du défunt. G. Coulon et S. Deyts proposent alors de la comprendre comme un accessoire de travail dont la fonction était de contenir les morceaux de cuir et les clous, à la manière du panier posé au sol sur le relief dit du sabotier de Reims [168]. Si cette hypothèse n'est pas pleinement convaincante, on peut s'étonner avec G. Coulon et S. Deyts de voir dans les mains d'un homme un objet traditionnellement associé à l'iconographie féminine et le rattacher au métier du défunt - que ce soit comme accessoire ou comme produit fini - semble la meilleure solution.

Le portrait funéraire d'un artisan éduen anonyme fut versé par Espérandieu au dossier des métiers du cuir et de la cordonnerie [66]. Sur ce relief, le défunt est figuré avec une petite serpe et, semble-t-il, un second outil présentant une poignée ronde et une extrémité pointue. Espérandieu y reconnaissait une alêne de cordonnier, ce qui est convaincant d'un point de vue morphologique malgré une figuration un peu schématique, mais l'objet n'est pas sans évoquer aussi le poinçon moderne du vannier [751]. S'il ne ressemble pas au poinçon figuré sur la stèle du vannier de Vicenza C. Valerius Clemens [752], il est difficile de connaître l'apparence des poinçons antiques car un seul poinçon, réduit à sa partie métallique, a été mis au jour [753]. Un doute subsiste donc pour l'attribution professionnelle de ce relief.

En dehors du *uiminarius* narbonnais, qui renvoie à un artisanat et à un savoir-faire bien

749. [Cullin-Mingaud, 2010b] p. 57-58, fig. 30. M. Cullin-Mingaud propose d'identifier les outils de la manière suivante : (aux pieds du personnage) une hache, un épluchoir ou un couperet, une tarière (?), c'est-à-dire une mèche à percer dotée d'un manche en bois perpendiculaire, et un poinçon ; (au niveau de son épaule) un racloir ou une longue tarière et une petite tarière ou un poinçon.

750. [Coulon *et al.*, 2012], n°40, p. 128-131, pl. XL 1 à 4. Quant aux quatre outils aux pieds du personnage, G. Coulon et S. Deyts proposent l'identification suivante : une hache, un ciseau plat à manche tourné ou une râpe, une sorte de couperet et un long poinçon à manche tourné.

751. *Encyclopédie*, vol. 3 (planches), Cordonnier et cordonnier-bottier, pl. II, fig. 22 à 27 ; vol. 10 (planches), Vannier, pl. II, fig. 5.

752. *AE*, 1940, 8 (Vicenza).

753. [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 56, fig. 21 et 24 p. 55 et fig. 27 p. 56.

particulier, les noms de métier n'apportent aucune information précise sur les essences d'arbres travaillées par les artisans du bois. Il peut paraître surprenant qu'aucun professionnel ne se signale dans les Gaules romaines à travers une telle spécialité, en particulier par la mention valorisante du travail d'essences précieuses. À Rome sont connus des *citrarii*, spécialisés dans le commerce ou l'artisanat du bois de cèdre ou de cédratier, mais il s'agit là d'un artisanat de luxe très spécifique à la capitale de l'empire [754], ainsi qu'un *abitarius* travaillant le sapin [755].

4.2.2 Outils du bois et métiers, de l'abattage au façonnage

L'iconographie des outils du bois présente un éventail un peu plus varié que celle du métal. Si la hache et l'*ascia* sont les témoins principaux de l'artisanat du bois, avec un total respectif de 28 et de 30 représentations, se trouvent également figurées – quoique dans une bien moindre mesure – des scies (9), des rabots (2), des ciseaux (5) [756], un drille, une plane. Notons que si la hache est un outil particulièrement évocateur des métiers du bois, elle se retrouve dans d'autres artisanats : ainsi les bouchers – et les sacrificateurs – l'utilisaient pour l'abattage des bêtes [172].

L'identification des métiers évoqués ne se trouve pas facilitée par cette diversité de l'outillage car ces outils appartiennent aux principaux artisanats du bois [757]. Comme le souligne A. Duvauchelle, « tous les artisans du bois possèdent un outillage de base semblable, qui correspond sommairement à celui du menuisier, auquel ils adjoignent quelques outils voués à des tâches plus spécifiques [758] ».

Malgré des attributions professionnelles parfois difficiles, l'iconographie des métiers du bois présente l'intérêt particulier de documenter des métiers relatifs à des étapes distinctes de la chaîne productive, depuis l'abattage jusqu'à la production d'objets manufacturés. Contrairement aux métiers du métal, les phases d'acquisition et de transformation de la matière première ne sont pas renseignées par l'épigraphie mais par les représentations.

S'agissant d'un matériau périssable, les données archéologiques concernant le travail du bois sont moins nombreuses que pour le métal. Le bois ne se conserve que dans des conditions particulières : enfoui dans le sol en milieu humide et sans contact avec l'air ou en milieu sec

754. *CIL*, VI, 9258 (Rome) ; H. v. Petrikovits y reconnaît le travail du cédratier : [von Petrikovits, 1981] p. 91 ; L. Chioffi y voit le commerce du cèdre : [Chioffi, 2012], p. 329.
755. *CIL*, VI, 9104 (Rome).
756. Ou des outils à percussion posée parfois considérés comme appartenant à la famille des ciseaux mais qui ne sont pas des ciseaux droits : gouge (tranchant concave), broche (extrémité pointue), gradine (ciseau à dent). La distinction est parfois difficile à faire sur les reliefs.
757. Le lecteur trouvera des synthèses utiles sur les outils du bois dans [Duvauchelle, 2005], p. 33-58, [Ulrich, 2007], p. 13 *sqq.* Les volumes de l'*Encyclopédie des arts et métiers* demeurent un complément indispensable.
758. [Duvauchelle, 2005], p. 35. Même constat dans [Noël et Bocquet, 1987], p. 109-120. Voir les tableaux et les planches de classement des outils selon les métiers.

avec un degré d'humidité faible, dans le sel, congelé ou sous forme carbonisée [759]. En l'absence de traces matérielles importantes, la chaîne opératoire des métiers du bois et l'organisation de la production a fait l'objet d'un moins grand nombre d'études archéologiques. Celles-ci concernent en premier lieu la charpenterie et la charpenterie navale [760]. L'iconographie et les sources littéraires constituent une source majeure pour ces travaux.

4.2.2.1 L'abattage des arbres : la cognée

Le bois était tout d'abord abattu dans les exploitations forestières, en respectant autant que possible un rythme saisonnier propre aux différentes espèces résineuses et feuillues [761]. Ce travail était opéré principalement à l'aide d'une cognée, hache traditionnelle du bûcheron propre au travail d'abattage du bois : l'outil présente une lame de largeur presque uniforme jusqu'au tranchant et un profil légèrement courbe ou perpendiculaire au manche [762]. Par leur masse, ces haches étaient bien adaptées pour fendre le bois ; c'est cependant un critère que l'iconographie ne permet pas de vérifier.

Les 28 haches figurées dans le corpus présentent une taille et une morphologie variées renvoyant à des utilisations diverses. La hache pouvait en effet servir à différentes opérations effectuées à toutes les étapes du travail du bois (abattage, débitage, façonnage) [763]. Quelques haches d'abattage peuvent être mises en évidences. Une lourde cognée se rencontre sur une stèle funéraire d'Alléans chez les Bituriges Cubes [16]. Il s'agit de l'une des deux seules haches de grande dimension documentées par le corpus [764]. Il est notable que, contrairement à la plupart des haches représentées qui sont tenues en main, empoignées au niveau du manche, l'outil de ce personnage repose sur le sol (de la niche), posé à l'envers, sur son fer. Cette modalité de la représentation pourrait suggérer la lourdeur de l'outil et son emploi pour d'importants travaux d'abattage. Cinq autres outils présentent un profil similaire quoique des dimensions moindres [62, 64, 126, 141, 167]. La stèle de Sabinus fut d'ailleurs découverte dans la forêt de Darney [126] : ce contexte plaide en faveur d'activités sylvicoles. Sur la base de la morphologie des haches, nous proposons de voir dans ces reliefs le portrait funéraire de bûcherons. Malgré

759. [Hedinger et Leuzinger, 2003], p. 8.
760. [Adam, 1989], p. 91-109 ; pour la charpenterie navale : [Rival, 1991], 99-146.
761. [Rival, 1991], p. 99-102.
762. [Manning, 1989], p. 14 *sqq.*, fig. 3 ; [Duvauchelle, 2005], p. 35. Il s'agit du type 1 dans ces deux typologies. À propos de la cognée, [Adam, 1989], p. 93.
763. En dehors de la cognée, la plupart des haches du corpus iconographique ne peuvent être attribuées à une profession particulière. La plus commune correspond au type n°2 de la typologie de W. Manning : l'outil qui présente un dos droit et une face inférieure plongeante était adapté aussi bien aux travaux d'abattage que de façonnage et se trouve dans l'outillage de nombreux professionnels du bois [47, 48, 49, 146, 164, 165 226]. [Manning, 1989], p. 14 *sqq.*, fig. 3. Ce type correspond également au type 2 de la classification d'A. Duvauchelle et correspond à des haches qui « devaient être employées pour toutes sortes de tâches » : [Duvauchelle, 2005], p. 36.
764. Voir n°212. Le profil de cette hache est cependant très différent : son dos et sa face inférieure présentent une courbure très prononcée.

tout, la prudence s'impose. Si la cognée est particulièrement adaptée aux travaux d'abattage, cet outil n'est pas absolument spécifique de cette profession. On ne peut exclure en outre des variations régionales dans la morphologie des outils des bûcherons. La cognée figurée aux pieds de l'hypothétique « vannier » de Saint-Ambroix pourrait elle aussi faire référence aux opérations de récupération de la matière première et à la découpe des branches de saule [36].

Si l'abattage des arbres de diamètre important pouvait être achevé à l'aide d'une scie passe-partout (scie avec une longue lame libre et deux poignées aux extrémités) [765], ce travail n'est jamais figuré : dans l'iconographie romaine les arbres sont toujours abattus à la hache [766]. Aucune scène d'abattage n'est cependant attestée dans les Gaules et les Germanies romaines.

4.2.2.2 Débitage et travaux préliminaires de façonnage : des métiers spécialisés ?

Depuis l'abattage en forêt jusqu'au façonnage dans l'atelier du menuisier ou la mise en œuvre sur les chantiers de construction, le bois subissait de nombreuses opérations de dégrossissage et de débitage déterminées en fonction de l'usage prévu pour le matériau : ébranchage, séchage, écorçage, tronçonnage, équarrissage, etc. La nature et l'enchaînement de ces étapes dépendaient à la fois des essences exploitées et de la destination finale du bois. Une fois abattu, le tronc subissait ordinairement un premier dégrossissage qui consistait à le préparer sous forme de grume [767], c'est-à-dire à l'ébrancher. Selon les espèces, les grumes pouvaient être écorcées ou laissées sous écorce pour en favoriser la conservation [768]. Immédiatement après son abattage, le bois même abattu en hiver était rempli de sève et donc trop humide et impropre au façonnage. Il devait alors subir préalablement une dessication, c'est pourquoi il était stocké et mis à sécher. La durée de ce séchage dépendait des espèces : il fallait compter un an et demi à deux ans pour les essences résineuses et le double pour le bois de chêne [769]. Une fois séchées, les grumes étaient débitées et façonnées selon les besoins. Le tronçonnage, effectué à la scie passe-partout, permettait de débiter la grume en plusieurs billes et de donner à la pièce de bois sa longueur utile [770]. Les bois qui n'avaient pas été écorcés avant le séchage était alors débarrassés de leur écorce au moyen d'un écorçoir, outil présentant un fer étroit fixé au bout d'un long manche [771]. La longueur des billes ajustées, celles-ci pouvaient être façonnées. Pour les pièces devant adopter une section carrée ou rectangulaire (comme les poutres de construc-

765. [Adam, 1989], p. 93-94.
766. [Ulrich, 2007], p. 49. La colonne Trajane présente ainsi des représentations de légionnaires abattant des arbres pour les besoins des diverses constructions militaires.
767. La grume est un « tronc d'arbre abattu », ébranché, recouvert encore de son écorce. [Rival, 1991], p. 323.
768. [Rival, 1991], p. 105.
769. [Rival, 1991], p. 109.
770. La bille est la « partie d'une grume opérée par sectionnement ». [Rival, 1991], p. 319.
771. [Adam, 1989], p. 96.

tion), le bois était équarri à la hache [772]. En revanche, le débitage des grumes en planches était le travail des scieurs de long.

Ces travaux intermédiaires suscitent plusieurs questions, la première étant de savoir où ces opérations étaient effectuées : directement au sein des exploitations forestières ? Dans des ateliers spécialisés dans le débitage et le commerce du bois ? Ou sur les lieux de destination de la matière première à savoir les chantiers de construction ou les ateliers artisanaux ? Cela amène à se demander sous quelle forme les charpentiers, les charrons ou les menuisiers s'approvisionnaient en bois. Ensuite, un troisième problème connexe est de savoir si certains artisans étaient spécialisés dans ces travaux intermédiaires de préparation et de débitage des bois pour les besoins des différents hommes de métier qui en faisaient usage. Existait-il des scieurs de long ou des équarisseurs de métier ? Où ces tâches étaient-elles prises en charge par les bûcherons ou par les artisans œuvrant sur les chantiers et dans les ateliers ? Ces questions sont loin d'être résolues aujourd'hui. Les sources apportent peu de réponses précises et laissent supposer que les modes d'organisation de la chaîne productive purent être divers [773].

Quelques reliefs présentent des scènes ou des outils relatifs à ces opérations intermédiaires de débitage et de façonnage préliminaire.

L'ébranchage D'après J.-P. Adam, l'outil à long manche sur lequel s'appuie un artisan de Saint-Ambroix serait une serpe à ébrancher, utile notamment au bûcheron pour débarrasser un arbre de sa ramure et faciliter sa chute dans un environnement forestier dense [35]. La définition du métier de cet artisan est problématique. L'ébranchage avait certainement lieu au sein même de l'exploitation forestière, pour faciliter l'abattage des arbres mais aussi le transport des grumes. Selon J.-P. Adam, c'est d'ailleurs le plus souvent sous forme de grumes que le bois quittait la forêt [774]. Or, la présence d'une herminette permet plus difficilement d'identifier ce personnage à un bûcheron. Si l'*ascia* connaît des utilisations très variées et entre dans la boîte à outil de nombreux artisans (charpentier naval, charron, tonnelier, etc.), elle n'est pas l'un des outils les plus caractéristiques du bûcheron. L'outil est plus adapté au façonnage du bois en atelier ou sur un chantier. À travers ces deux outils, nous trouvons ici associés les deux extrémités de la chaîne productive du bois si bien qu'il apparaît difficile de déterminer la spécificité professionnelle de cet homme de métier. Une telle association permet d'envisager que certains artisans du bois procédaient personnellement à l'acquisition de la matière première [775].

772. [Adam, 1989], p. 98-99 ; [Rival, 1991], p. 128.
773. Sur les questions d'approvisionnement en osier, voir les hypothèses de M. Cullin-Mingaud, [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 46-47.
774. [Adam, 1989], p. 94.
775. Une hypothèse émise par M. Cullin-Mingaud à propos du vannier : [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 46.

Le tronçonnage Une scène de tronçonnage du bois apparaît sur l'une des faces latérales d'un monument messin, également décoré d'une scène de mouture du blé, de vente, peut-être, et de transport [155]. Sur ce relief, deux artisans s'affairent à débiter en billes une pièce arrimée horizontalement sur deux chevalets. L'opération est menée à la scie passe-partout qui est l'outil le plus commun pour cette tâche [776]. Aucun élément ne permet de replacer cette opération dans le contexte d'une exploitation forestière. D'après les observations de J.-Cl. Béal la pièce travaillée présente une section en V surmontée d'un arc de cercle [777] : il ne s'agirait alors pas d'une grume mais d'un tronc d'arbre refendu longitudinalement, ce qui signifie que le bois avait déjà subi quelques opérations de débitage. Nous ignorons tout de ces travaux préliminaires mais ce détail permet malgré tout de situer le tronçonnage représenté à une étape plus avancée de la chaîne opératoire. Le relief du registre supérieur représentant une femme puisant dans une cuve cerclée un produit liquide ou fluide afin de le verser dans un tonnelet à l'aide d'un entonnoir, certains chercheurs proposèrent d'y voir des fabricants de tonneaux à l'ouvrage afin de faire le lien entre ces deux activités économiques [778]. Cela amène à supposer que les tonneliers ne passaient pas commande de bois sur mesure mais procédaient directement au débitage des bois qu'ils achetaient peut-être partiellement refendus comme le suggère l'image. C'est envisageable en effet, toutefois cette scène est loin d'évoquer spécifiquement le travail de tonnellerie : J.-Cl. Béal souligne très justement que le travail à la scie passe-partout « convient aux gros travaux du premier débitage du bois, et non à des travaux plus fins de menuiserie [779] ». C'est pourquoi l'hypothèse avancée par cet archéologue d'un atelier spécialisé dans le débitage et la commercialisation du bois nous paraît plus convaincante. Cela suppose malgré tout de renoncer à comprendre l'ensemble des scènes du monument comme différentes illustrations d'une même activité artisanale.

Les scieurs de long Parmi les images les plus célèbres du répertoire des Gaules se trouvent les scieurs de long de Deneuvre, représentés sur une stèle dont la destination ne peut être établie avec certitude [127]. Des scieurs de long sont aussi figurés sur la face latérale d'un monument funéraire rémois incomplet, réduit à son assise centrale [166]. Le but du sciage de long était de débiter dans la longueur des pièces de bois : l'opération permettait d'obtenir plusieurs planches à partir d'une grume ou d'une bille. La scie utilisée, la scie de long, était une scie à cadre tout à fait spécifique à cette tâche. La lame se trouvait fixée au centre d'un châssis en bois rectangulaire, parallèle aux longs côtés et orientée vers l'extérieur du cadre.

776. [Adam, 1989], p. 96. J.-P. Adam évoque la possibilité d'utiliser une scie à refendre pour cette tâche pour les grumes de faible diamètre mais nous n'en connaissons pas d'exemple. La scie à refendre [3, 14, 49, 55, 77] est une scie à cadre dont la lame est fixée sur l'un des longs côtés du cadre. [Duvauchelle, 2005], p. 40.
777. [Béal, 1996b], p. 85.
778. [Cüppers *et al.*, 1983], n°184, p. 225.
779. [Béal, 1996b], p. 85.

Pour procéder au débitage, la pièce de bois était arrimée sur un chevalet, horizontalement, comme sur les stèles des Gaules romaines, ou de manière oblique, comme dans l'iconographie italienne des métiers (FIG. 10, p. 243)[780]. Un travailleur se plaçait debout sur la pièce et guidait le fil de la lame suivant un trait préalablement dessiné sur la bille. L'effort de sciage était produit par le ou les ouvrier(s) placés en-dessous lors de la descente du cadre.

Les scieurs de long sont peut-être les travailleurs pour lesquels nous sommes le mieux renseignés à travers l'épigraphie et l'iconographie. Dans un autre contexte antique, D. Mulliez, dans un article consacré au transport du bois, s'intéresse à une inscription d'Éleusis datant de 329-328 av. J.-C. qui concerne la liste des bois achetés à un Corinthien suivie de quelques indications afférentes au paiement et à la commande[781]. À la ligne 160, le texte mentionne la rémunération d'une équipe de scieurs de long employée pendant 35 jours pour débiter le bois aux dimensions voulues. Retraçant le déroulement des étapes entre l'abattage et le transport du bois vers les navires, l'historien suppose que les bois achetés au Corinthien étaient travaillés sur les lieux même de l'exploitation forestière et débités en madriers par les scieurs de long. Les matériaux parvenaient donc à destination après avoir été débités et avoir reçu un façonnage primaire. Il faut alors envisager que certains hommes de métier aient passé commande pour des pièces de dimensions précises auprès des gérants d'exploitations forestières. Les observations d'archéologie sous-marine de M. Rival montrent toutefois que les membrures sur certains navires n'étaient que grossièrement dégrossies, certains bois n'avaient pas même été écorcés. Le chercheur conclut donc qu'en charpenterie navale les grumes étaient directement débardées vers les chantiers sans subir un quelconque façonnage[782]. Celui-ci avait lieu si besoin directement sur les chantiers. L'iconographie italienne suggère en effet que des travaux de débitage avaient lieu dans les ateliers. Sur le relief dit des *fabri tignuarii*, conservé par les musées Capitolins et exposé à la Centrale Montemartini, une scie de long est suspendue au mur, à droite de la composition, au sein de ce qui semble être un atelier de menuisier (FIG. 9, p. 243). À droite de la scène, deux artisans sont occupés à travailler un élément de mobilier, siège ou table. De la même manière, une fresque de Pompéi fait apparaître un défilé corporatif de charpentiers qui portent des effigies de travailleurs : des scieurs de long sont alors figurés aux côtés d'un ouvrier travaillant une pièce de bois au rabot sur son établi (FIG. 10, p. 243). Enfin, une urne funéraire représentant l'atelier de Dédale figure une opération de sciage de long au sein d'un atelier tandis qu'un artisan assis à son établi travaille une pièce de bois à l'aide d'une herminette[783]. L'ensemble de ces représentations fait apparaître la scie de long comme un instrument incontournable dans les ateliers de menuiserie-charpenterie. Notons néanmoins que les ouvriers sont figurés en train de débiter des planches et non des grumes, ce qui peut laisser

780. [Rival, 1991], p. 136 et 143.
781. *IG*, II^2 , 1672. [Mulliez, 1982], p. 109-110 et p. 110 n. 16.
782. [Rival, 1991], p. 105.
783. [Adam, 1989], p. 100, fig. 217.

supposer qu'un premier débitage avait eu lieu, peut-être en dehors de l'atelier, directement au sein de l'exploitation forestière.



FIGURE 9 – Atelier dit des *fabri tignuarii*. Musées Capitolins, Centrale Montemartini. Cliché : M.-S. Caruel.



FIGURE 10 – Fresque représentant un défilé de charpentiers (Pompéi, VI, 8, 12). *PPM*, IV, p. 390-391.

Était-on scieur de long de métier ? D'après le document d'Éleusis, les scieurs de long étaient rémunérés spécifiquement pour cette tâche qu'ils effectuèrent durant 35 jours. Cela peut supposer une spécialité professionnelle mais on ne peut être assuré que ces travailleurs

ne furent pas employés à d'autres travaux le reste du temps et rémunérés à un autre titre pour ces journées de travail. À propos de la documentation financière des sanctuaires grecs, C. Feyel observait ainsi que la notion de métier était très floue dans les comptes : une partie des artisans mentionnés dans les comptes n'ont pas de véritable spécialisation et sont employés à des tâches diverses [784]. L'inscription d'Éleusis ne mentionne d'ailleurs pas de nom de métier précis mais a recours à un participe aoriste substantivé pour évoquer ces travailleurs (τοῖς ξύλα διαπρισασιν : à ceux qui découpent le bois de part en part), une périphrase dont on voit bien qu'elle désigne moins une profession qu'une tâche spécifique, objet d'un salaire.

Sur les reliefs de Reims [166] et de Deneuvre [127], les scieurs de long apparaissent séparés de tout contexte : l'opération de débitage est alors la seule scène de métier du monument. L'importance accordée à ces opérations dans le programme iconographique permet d'envisager une certaine spécialisation professionnelle. Si nous ignorons la nature du monument de Deneuvre, le cippe rémois était un monument funéraire. Comme le personnage messin [155], le défunt figuré avec son épouse sur la face principale était peut-être à la tête d'un atelier de débitage du bois auprès duquel les artisans urbains passaient commande.

L'équarrissage Les grumes devant recevoir une section rectangulaire étaient le plus souvent équarries à la hache. Les haches d'équarrissage présentent des profils assez variés, assez peu spécifiques de cette tâche, si bien qu'il est difficile de les mettre en évidence au sein du corpus. Contrairement à la cognée, cette hache ne doit pas attaquer avec force les fibres de manière perpendiculaire, mais elle doit les décoller les unes des autres en les attaquant de manière parallèle. Pour cette raison, l'outil doit présenter une lame fine et large. Les haches d'équarrissage présentent donc souvent un dos ou une face inférieure courbe qui augmentent la longueur du tranchant. Ces haches peuvent correspondre au type 2 ou 3 de la typologie de W. Manning [785], sans spécificité toutefois. Malgré cela, nous proposons de reconnaître dans la hache d'un artisan lingon de Til-Châtel un outil d'équarisseur [212]. L'objet peut en effet être rapproché du profil d'une « hache de charpentier pour dresser et équarrir » classée dans le catalogue des *Outils en fer du musée de Saint-Germain* de B. Champion [786]. Outre la forme de la hache et l'importance de son tranchant, ce sont aussi ses grandes dimensions qui nous orientent vers cette hypothèse. Comme la cognée du bûcheron d'Alléans, cette hache n'est pas tenue en main mais posée sur son manche sur le sol de la niche, ce qui suggère sa lourdeur et son emploi pour de gros travaux de débitage ou de façonnage primaire.

Façonnage : outils et métiers de la production d'objets manufacturés Pour la préparation de certaines grandes pièces de charpente (poutres, solives, chevrons, sablières),

784. [Feyel, 2006], p. 372. Le degré de spécialisation semble dépendre en outre des secteurs artisanaux.
785. [Manning, 1989], p. 14 *sqq.*, fig. 3.
786. [Champion, 1916], n°23797, p. 216 et pl. II.

l'équarrissage ou le sciage pouvaient représenter le façonnage final avant l'assemblage. Quelques retouches pouvaient être apportées au rabot ou à l'herminette, parfois même après la mise en œuvre, mais certaines de ces pièces se contentaient d'un façonnage primaire. En revanche, les ouvrages du menuisier, du tonnelier ou du charron, certaines pièces décoratives de charpentes (moulures), les tenons et les mortaises nécessitaient un travail de façonnage plus poussé. Les travaux préliminaires de débitage et de façonnage à la hache et à la scie étaient donc parfois suivis d'un façonnage secondaire, travail un plus minutieux de mise en forme nécessitant un outillage varié : herminette, rabot, ciseau, gouge, foret, etc.

Mais si certains de ces outils permettent de reconnaître de manière assurée cette dernière étape de la chaîne productive, en revanche, peu sont caractéristiques d'un métier particulier. La boîte à outil de base est celle du charpentier-menuisier [787]. Les autres spécialistes du bois, le charron (fabricants de chars, chariots, charrettes), le tonnelier ou encore le charpentier naval ont repris et adapté l'outillage de ces professionnels.

L'*ascia*, ou herminette, est l'outil du bois le plus communément représenté sur les monuments funéraires, sans compter naturellement les *asciae* à valeur funéraire. Mais si nous considérons l'*ascia* comme un outil du bois, la nature de l'outil et son usage ont fait l'objet de nombreux débats. Les sources littéraires font principalement de l'*ascia* un outil destiné au travail du bois : elle servait à doler le bois, c'est-à-dire à aplanir les surfaces [788]. C'est un emploi de l'outil que l'on ne peut remettre en question. La difficulté est de savoir si l'*ascia* a connu d'autres usages et, en particulier, s'il s'agit également d'un outil de la pierre : peut-on considérer tous les artisans figurés avec une *ascia* comme des artisans du bois ? Outre la mise en relation de l'*ascia* funéraire avec l'érection du tombeau [789], un passage de saint Jérôme est souvent mentionné pour associer cet outil à la taille de la pierre : « " Λαξευτήριον " *autem pro quo Latinus asciam uertit, nos genus ferramenti interpretamur quo lapides dolantur* [790]. » On a pu comprendre ce passage de cette façon : « Quant à *laxeuterion*, que le latin traduit par *ascia*, nous l'entendons d'une sorte d'outil de fer qui sert à polir les pierres. » Toutefois, il y a là pour L. Lerat une erreur d'interprétation car Latinus ne renvoie pas à la langue latine mais au Latin, à savoir le traducteur de la Bible en langue latine. Dans cet extrait, saint Jérôme corrigerait donc la traduction traditionnelle de λαξευτήριον par le latin *ascia* et l'outil désigné ici comme un instrument pour polir les pierres serait le λαξευτήριον mais pas l'*ascia* [791]. Mais un argument d'une autre nature laisse à penser selon N. Laubry que l'*ascia* pouvait avoir une relation avec la taille de la pierre [792]. Les verbes *deasciare* ou *exasciare* désignent l'action

787. [Noël et Bocquet, 1987], p. 109-120 ;[Duvauchelle, 2005], p. 35.
788. Cic., *De Legibus*, 23, 57-58 ; Pline, *Hist. Nat.*, 7, §198 et 17, §207 ; Tertullien, *Apologétique*, 12, 4 ; Donatus, *Commentaire de Térence*, Eunuque 515 ; Végèce, *Epitoma rei militaris*, II, 25.
789. À propos de l'*ascia* funéraire, voir notre mise au point en annexe, p. 548 *sqq.*
790. Hier., *Ep.*, 106, 86.
791. [Lerat, 1988], p. 213.
792. [Laubry, 2009], p. 473-474.

d'effacer l'inscription et les éléments les plus distinctifs du monument funéraire. Toutefois la question demeure de savoir si cette altération du monument se faisait véritablement avec une *ascia*. Si l'*ascia* est assurément d'abord un outil destiné à doler le bois, il n'est pas impossible qu'elle ait connu par la suite d'autres usages détournés, comme l'atteste un passage de Vitruve qui suppose que le plâtrier ou le maçon avaient une *ascia* à disposition et s'en servaient pour tester la consistance de la chaux [793]. Mais selon une hypothèse de F. de Visscher, « rien ne s'oppose à voir dans l'*ascia* le type par excellence de l'outil de construction [794] ». Ce sens symbolique lui aurait été dévolu parce qu'à l'origine la plupart des constructions étaient en bois : l'*ascia* avait donc connu une fonction primordiale dans la construction. Il se peut que la tradition lui ait conservé ce rang d'outil clef de la construction, du moins dans les représentations mentales. L'évolution du sens de *materia* est comparable [795].

En ce qui concerne les sources iconographiques, l'*ascia* est clairement associée au travail du bois dans les scènes de métier : un relief messin représente deux artisans du bois travaillant côte à côte à l'aide d'un rabot et d'une *ascia* [156]. Sur une scène de métier de Fossano, en Italie, un artisan dégrossit la surface extérieure d'une roue avec une *ascia* (FIG. 26, p. 558) tandis que sur une stèle de Ravenne c'est un charpentier de marine qui aplanit une planche [796]. Enfin, les spécialistes de la taille de la pierre considèrent cet outil comme « inefficace pour la taille classique [797] » et J.-C. Bessac préfère écarter cet outil de son ouvrage, invitant les auteurs à faire preuve d'une plus grande prudence quant à la fonction réelle de cet outil. Que l'outil ait pu servir à creuser des cavités dans un matériau très tendre ne suffit pas pour ce chercheur à en faire un instrument de la pierre.

Si l'*ascia* symbolise le travail du bois, elle n'est pas spécifique à un métier [798]. Par le biais d'ouvrages précis, elle est associée dans les reliefs au travail du charron [157], du tonnelier [34, 178], et peut-être à la fabrication de formes de cordonnier [185]. Sur un relief d'Igel, l'herminette est en effet entourée d'outils du cuir (forme et marteau de cordonnier) et du bois (râpe). La représentation pourrait alors évoquer à la fois la fabrication de chaussures et la production de formes en bois pour le cordonnier. La *forma calcei* jouerait alors à la fois le rôle symbolique de l'outil et du produit fini. En raison de cette diversité des usages, l'*ascia* figurée seule ne peut donc pas nous renseigner [799]. En outre, les outils du bois complémentaires sont rarement explicites en l'absence d'un produit fini [800]. En revanche, associée à des instruments de

793. VITR., *Arch.*, 7, 2 : *sumatur ascia, et quemadmodum materia dolatur, sic calx in lacu macerata ascietur.*
794. [de Visscher, 1957], p. 73.
795. Voir *supra* à propos du métier de *materiarius* : 4.2.1.1, p. 235.
796. [Zimmer, 1982], n°59 et 62.
797. [Bessac, 1986], p.8, notes 2 et 3. Nous tenons à remercier Thierry Gregor, spécialiste de la taille de pierre, de nous avoir confirmé ce point. L'outil pourrait néanmoins pour ce chercheur avoir servi à des travaux de bricolage impossible à repérer car laissant les mêmes traces qu'une petite polka.
798. [Ulrich, 2007], p. 18.
799. N°33, 34, 57, 58, 94, 98, 145, 152, 205, 22.
800. N°122 : l'*ascia* figurée avec un ciseau pourrait renvoyer aux métiers de menuisier, charpentier ou au

mesure (règle, niveau, compas) et parfois à des outils de la pierre, il nous semble qu'elle faisait référence aux métiers de la construction, et en particulier au travail de menuiserie en bâtiment et de charpenterie [801]. La fréquence de ces reliefs est pour nous un indice supplémentaire de son rôle d'outil de la construction par excellence et de sa fonction dans les métiers d'édification [802].

La scie à refendre, qualifiée de scie universelle par A. Duvauchelle [803], entrait dans l'outillage de nombreux spécialistes du bois. Inadaptée au débitage du gros bois en raison des limites de son cadre, elle était indispensable sur les chantiers et dans les ateliers urbains pour les opérations de menu débitage. Figurée à deux reprises parmi des outils de la construction, elle appartenait à l'outillage du charpentier [14, 77]. En l'absence d'indice éclairant, elle ne peut être attribuée à un professionnel précis [3, 49, 55].

Un relief de Sens fait apparaître une petite scie passe-partout suspendue au râtelier d'un artisan affairé derrière son établi [116]. La courbure de la lame a incité les commentateurs de ce relief a y voir le monument funéraire d'un tonnelier, mais ni les ouvrages spécialisés dans l'outillage des métiers du bois ni les planches de l'*Encyclopédie des arts et métiers* ne font apparaître un tel outil. Si la plane courbe est bien un outil du tonnelier, l'outil figuré sur ce relief présente des dents bien visibles. L'élément central figuré sur le râtelier pourrait apporter un éclairage mais son identification est sujette à débat. G. Julliot proposait d'y reconnaître un sergent (ou serre-joint), mais, outre une ressemblance discutable, cet outil servant à fixer des pièces sur l'établi ou à les maintenir en contact entre elles n'est pas attesté sous cette forme à l'époque romaine [804]. Pour M. Langner l'objet qui ressemble à une ceinture à boucle devait être un cercle de tonneau, ce qui n'est pas très convaincant [805]. L'objet ressemble en revanche nettement à une serrure et peut être comparé à l'ouvrage figuré sur le tombeau d'un artisan serrurier d'Aquilée (FIG. 11, p. 248) ou aux serrures découvertes en contexte archéologique (FIG. 12, p. 248) [806]. Il ne s'agirait alors pas d'un outil mais d'un accessoire. Si cette identification est exacte, nous aurions affaire à un menuisier, peut-être un fabricant de coffres d'après les dimensions de l'objet qu'il travaille.

Certaines haches assez légères présentant un dos légèrement ascendant et une face inférieure descendante étaient particulièrement adaptées au travail de menu débitage et de façonnage des menuisiers et des charpentiers [134, 150, 200] [807]. Les petites dimensions de l'outil sur ces reliefs confirment son usage pour un travail de débitage léger ou de façonnage. Cinq reliefs pourraient

travail du charron.

801. Il faut se méfier cependant aussi du symbolisme funéraire de ces outils. Nous ne pensons cependant pas qu'il soit systématique.
802. À propos des outils évoquant les métiers de la construction, voir la partie 4.4.1.3, p. 271.
803. [Duvauchelle, 2005], p. 40.
804. [Julliot, 1891], p. 89.
805. [Langner, 2001], p. 321.
806. [Zimmer, 1982], n°122 ; [Manning, 1989], O66, pl. 42. Voir FIG. 11, p. 248 et FIG. 12, p. 248.
807. Type 3 de la typologie de [Manning, 1989], p. 14 *sqq.*, fig. 3



FIGURE 11 – Relief funéraire d'un forgeron. [Zimmer, 1982], n°122.
Museo Nazionale d'Aquilée.

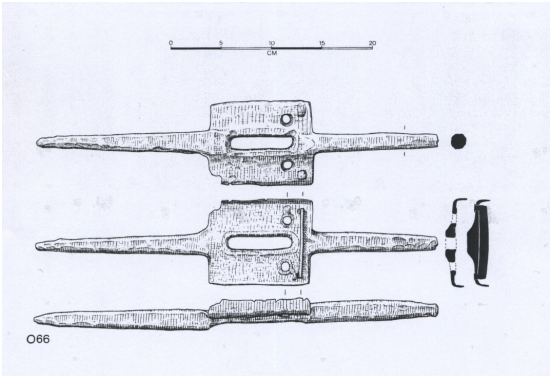

FIGURE 12 – Élément de serrure conservé au British Museum.
D'après [Manning, 1989], O66, pl. 42.

figurer des outils à percussion posée pour le travail du bois : ciseau (tranchant biseauté droit) et/ou broche (extrémité pointue) [48, 122, 178, 194[808], 128][809]. Si l'on reconnaît leur utilité pour des découpes présentant de forts angles[810], ils ne sont pas spécifiques d'une profession. Le ciseau est particulièrement utile au menuisier, à l'ébéniste et au sculpteur sur bois mais aussi au charpentier pour façonner tenons et mortaises[811], tandis qu'un relief de Berbourg le fait apparaître suspendu à un râtelier dans un atelier de tonnelier [178], ce qui va dans le sens de sa grande polyvalence.

À Fréjus, la stèle funéraire de L. Octavius figure une scie à refendre et un archet [3]. Il

808. En dehors de l'*ascia*, les outils figurés sur ce relief sont ordinairement considérés comme des outils de la pierre. Il pourrait toutefois aussi s'agir d'outils du bois.
809. Les outils à percussion posée, parfois considérés comme appartenant à la famille des ciseaux, sont classés en fonction de la morphologie de leur extrémité active. [Duvauchelle, 2005], p. 48, [Ulrich, 2007], p. 29. Nous réservons le nom de ciseau au ciseau droit. Les reliefs ne permettent cependant pas toujours de mettre en évidence le type d'outil représenté et le nom de ciseau apparaît souvent comme un générique pour désigner ces outils à percussion posée.
810. [Ulrich, 2007], p. 26.
811. [Noël et Bocquet, 1987], p. 110-111.

pourrait s'agir de l'archet d'un drille [812] (foret et son archet) mais aussi d'un archet de tourneur. Le tournage sur bois est une technique de sculpture et de découpe de la matière attestée à l'époque romaine [813]. Le morceau de bois fixé sur un tour par ses extrémités était mis en rotation grâce à l'archet qu'actionnait l'artisan ou son assistant. Le bois était alors sculpté à l'aide d'une mèche qui creusait la matière en rotation. Le tournage sur bois nécessitait un savoir-faire bien spécifique et pouvait constituer une véritable spécialisation professionnelle, en particulier au sein des métiers de la sculpture et de la menuiserie. Nous proposons d'identifier L. Octavius à un tourneur sur bois.

La plane [215] et le rabot [156, 183] sont des outils à corroyer, c'est-à-dire à dégrossir, aplanir le bois. Si la plane, avec sa lame dotée de poignées, était particulièrement adaptée au travail des surfaces courbes par le tonnelier [814], notons qu'il s'agit également d'un outil de charron ou de menuisier. Le rabot était quant à lui plus adapté pour dégrossir les surfaces planes et correspondait peut-être mieux à l'artisanat du menuisier ou du charpentier.

Dans l'ensemble, les outils du bois ne peuvent être attribués qu'exceptionnellement à une spécialité professionnelle. La présence d'instruments de mesure, d'outils de la pierre et de la construction permet parfois de reconnaître dans certains reliefs l'évocation de la charpenterie ou éventuellement de la menuiserie en bâtiment. Malgré tout, les produits finis demeurent les indices permettant d'avancer les hypothèses les plus solides. Quant aux noms de métiers, nous avons noté la rareté des termes portant sur la nature du matériau. Ils renseignent en effet pour la plupart sur la nature de la production.

4.2.3 Les artisans spécialisés dans un type de production

4.2.3.1 Les métiers de la menuiserie mobilière

L'épigraphie des Gaules et des Germanies romaines nous permet de connaître 7 noms de métiers du bois évoquant l'objet de la production artisanale [815]. Certains artisans exerçaient des spécialités professionnelles au sein des métiers de la menuiserie mobilière. L'*armariarius* de Narbonne [255] et C. Iulius Albus, *sess(orariarius)* à Nîmes [302], étaient en effet spécialisés

812. Un relief messin représente un drille posé à terre à côté d'un établi [156]. D'autres stèles figurent d'hypothétiques forets sans archet [63 (?), 178 (?), 194]. Comme celle du ciseau l'identification du foret est difficile et ce d'autant plus sans archet. L'absence de cet instrument peut surprendre car comme le remarque W. Gaitzch à propos de l'iconographie italienne, les forets sont généralement associés à l'instrument qui leur imprime leur mouvement. [Gaitzsch, 1980], 3.2, *Bohrer - Bildische Überlieferung.*

813. [Henrotay, 2010], p. 116.

814. [Noël et Bocquet, 1987], p. 110-111. Les rédacteurs de l'*Encyclopédie des arts et métiers* associent également particulièrement l'outil au travail du tonnelier : vol. 12, p. 701 ; vol. X (planches), pl. VII, fig. 15 et 15.

815. Les professions de *faber tignarius* et de *faber dolabrarius* sont traitées avec les métiers de la construction. Voir 4.4, p. 263.

respectivement dans la fabrication d'armoires (*armarius*) et de sièges (*sessorium*). Aucun de ces noms de métiers dont la lecture demeure hypothétique n'est attesté par ailleurs. Une stèle atypique de Scarponne pourrait avoir été le tombeau d'un fabricant de coffrets [128]. Un personnage, parfois interprété comme une divinité [816], est représenté assis en tailleur. Devant ses jambes est posé un objet, peut-être une boîte ou un coffret ou encore un bloc de pierre ou de bois. Il tient de la main droite un objet qui pourrait être un outil tandis que son autre main est posée devant lui : il pourrait s'agir d'un artisan travaillant une boîte ou un coffre en bois ou en pierre à l'aide d'un outil tranchant. Mais, si l'outil évoque la bédane, le ciseau ou la gouge, le geste est, quant à lui, surprenant : on s'attendrait à observer une percussion à l'aide d'un maillet, or, l'autre main semble inactive. D'après G. Moitrieux, elle paraît pousser la lame de l'outil [817]. Nous ne connaissons pas de parallèle pour ce geste. D'après R. B. Ulrich, certains ciseaux étaient conçus pour être utilisés avec une pression de la main ou de l'épaule. C'est peut-être ce qui est représenté ici, mais l'on s'attendrait alors plutôt à voir l'artisan frapper le manche de l'outil. Des stèles funéraires ayant été découvertes à proximité de ce monument, l'hypothèse d'un relief funéraire à caractère artisanal paraît légitime sans que l'on puisse l'affirmer. Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'un dieu ou d'un artisan, la position assise est tout à fait inhabituelle.

4.2.3.2 Le *clauarius materiarius*

Le Narbonnais L. Cervius L. l. Zetus exerçait la profession de *clauarius materiarius* [256]. M. Gayraud, suivi par M. L. Bonsangue, comprenait cette spécialité comme la fabrication de chevilles en bois [818]. L'une des difficultés dans la compréhension de ce métier réside dans le fait que si des *clauarii* et des *materiarii* sont attestés indépendamment dans l'épigraphie [819], ces deux noms de métier ne sont jamais associés en dehors de cette inscription. Le *clauarius* est un artisan du métal spécialisé dans la production de clous. M. Gayraud proposait de comprendre *materiarius* comme une épithète précisant le matériau travaillé par cet homme de métier. C'est ce qui paraît le plus vraisemblable. En revanche, dans l'*Histoire Générale de Languedoc*, A. Lebègue supposait que Zetus était un fabricant de clous pour charpente [820]. Ensuite, un autre problème se pose car ce terme peut dériver aussi bien de *clauus* (clous) que de *clauis* (clefs). Mais il nous semble que cette seconde possibilité ne permet pas une interprétation convaincante du métier de *clauarius materiarius*. Nous suivrons donc l'opinion

816. R. Lantier reconnaissait un dieu gaulois assis devant un récipient d'où sortait un serpent : Esp, XV, 9241.
817. [Moitrieux, 1992], p. 61-62
818. [Gayraud, 1981], p. 486 ; [von Petrikovits, 1981], p. 91 ;[Bonsangue, 2006], p. 343.
819. Pour le métier de *clauarius* : *CIL* V, 7023 (Turin) ; *CIL* II, 5812 (Segisamo) ; *CIL* VI, 9259 (Rome). Pour les *materiarii*, voir *supra*, note 743, p. 235. Sur la signification de ce nom de métier, voir la partie 4.2.1.1, p. 235.
820. *HGL*, XV, n° 178, p. 180.

la plus communément répandue faisant de cet artisan un fabricant de chevilles en bois.

4.2.3.3 Les tonneliers

L'un des métiers les mieux attestés dans l'épigraphie et dans l'iconographie est celui de tonnelier. Iulius Ianuarius exerçait le métier de *cuparius* (< *cupa* : tonneau) à Bordeaux [333], Decumus à Nantes [378] et Iulius Victor à Trèves en même temps que la spécialité professionnelle de *saccarius* [393] [821]. À Rochemaure, des *cuparii Vocronnensses* consacrent le monument funéraire de Maximus, sans doute lui-même tonnelier [230]. L'épithète *Vocronnenses* concerne assurément l'origine de ces artisans plutôt qu'une quelconque spécialité professionnelle. Trois reliefs funéraires permettent par ailleurs d'identifier des tonneliers grâce à la présence d'un tonneau : un tonnelier bordelais est figuré en tenue de travail (un tablier et une tunique à manche courte), une *ascia* à la main, à côté d'un tonneau couché [43]. Chez les Éduens, un défunt autunois est représenté un tonnelet sur l'épaule avec, peut-être, un outil dans la main droite [63]. Enfin, à Berbourg, le monument funéraire de Cletusstus montre des artisans s'affairant dans un atelier de fabrication de tonneaux [178]. Le personnage représenté avec une plane pourrait également exercer cette profession mais on ne peut tirer de conclusions sur la base de ce seul outil [215].

4.2.3.4 Les charpentiers navals

À Arles, le travail de charpenterie navale est attesté grâce à deux inscriptions. L'épitaphe versifiée du *faber naualis* Caecilius Niger lui fut consacrée par ses collègues charpentiers de marine [233], tandis que nous connaissons un second membre et curateur de ce corps grâce au tombeau de C. Iulius Po[—] [232] [822]. Une stèle funéraire découverte dans le Rhône au niveau du gisement B est parfois interprétée comme le tombeau d'un charpentier de marine. Consacrée aux dieux Mânes du défunt Ermias, elle est décorée d'un bateau, d'une *ascia* et d'un niveau avec son fil à plomb (FIG. 13, p. 252) [823]. L'hypothèse est tentante mais l'association de l'*ascia* au niveau évoque plutôt selon nous un symbolisme funéraire. Le bateau pourrait quant à lui avoir un lien avec la profession du défunt ou participer également d'un symbolisme funéraire. La vie portuaire d'Arles est bien documentée archéologiquement et épigraphiquement à travers l'importance des corporations liées à la batellerie fluviale ou à l'armement des navires [824]. La présence de *naualia* dans la cité est attestée à l'époque césarienne à travers les sources littéraires [825], mais, s'ils sont traditionnellement situés sur la rive droite du Rhône,

821. À propos du métier de *saccarius*, voir 4.5.3.5, p. 295.
822. Par ailleurs, C. Paquius Pardalas fut désigné comme patron par les charpentiers de marine (*CIL*, XII, 700).
823. *AE* 2003, 1079 (Arles).
824. À propos des corporations arlésiennes : [Tran, 2016].
825. César, *B.C.*, I, 36, 4.

leur localisation exacte n'est pas encore complètement certaine [826].



FIGURE 13 – Stèle funéraire d'Ermias (*AE* 2003, 1079).
Arles, fin du IIe siècle - IIIe siècle ap. J.-C.

4.2.3.5 Les autres métiers : *musicarius, chartarius*, charron, etc.

Que penser du *musicarius* nîmois L. Avidius Secundus [301] ? Faut-il y voir un facteur d'instruments de musique ou un musicien ? Le *Lexicon Totius Latinitatis* d'E. Forcellini propose d'y voir un facteur d'instruments de musique mais H. Petrikovits ne le retient pas dans sa liste des métiers de l'artisanat [827]. Dans son étude consacrée aux musiciens, A. Vincent intègre les *musicarii* au corpus des musiciens civils tout en admettant l'ambivalence de ce terme dans son travail de doctorat [828].

Le métier de *c(h)artarius* qu'exerçait le nîmois L. Valerius Philumenus présente aussi une certaine ambiguïté [303]. Les *chartariae* désignaient des fabriques de *chartae*, c'est-à-dire des papeteries produisant du papier de papyrus [829]. Le *chartarius* pourrait donc désigner un artisan travaillant dans une fabrique de papier ou un négociant spécialisé dans le commerce

826. Sur ces questions : [Long, 2008], 147-150 ; [Marlier, 2014] ; *CAG*, 13/5, p. 180-181. À propos des récentes découvertes d'épaves et de fragments de bois, face au musée archéologique d'Arles, L. Long estimait qu'ils font penser davantage à un chantier de construction qu'à un cimetière de bateaux.
827. *Tll*, vol. 3, p. 319.
828. [Vincent, 2016] : CMC 019, 039, 050, 056, 060, 097, 210 ; [Vincent, 2011] CMC 050, p. 54 ; CMC 060, p. 54 ; 097, p. 105 ; 0210, p. 222.
829. PLIN., *N.H.*, 18, 20, 89.

du papier [830]. Le terme pourrait encore désigner un archiviste, travaillant dans un *chartarium* où étaient conservées les archives, mais ce mot rare semble tardif : il n'est attesté que dans un passage de saint Jérôme [831]. Le nom de métier est peu fréquent, il est attesté à Nîmes et à Rome [832].

Dans les reliefs, la roue associée aux outils du métal et du bois permet d'identifier une famille de charrons sur une stèle de Metz [157]. Sur un bloc de Trèves, la présence d'une *ascia*, d'une râpe à bois et d'un marteau de cordonnier laisse supposer que la forme de cordonnier représentée pourrait faire office à la fois d'outil et d'ouvrage fini désignant les métiers de cordonnier et de fabricant de formes en bois [185]. À en juger par la présence d'une herminette, un relief de Saint-Ambroix figurait certainement un ouvrage en bois, malheureusement il n'est pas possible de reconnaître la nature cet objet et donc la profession du défunt [34].

4.3 Les métiers de la pierre

À l'époque romaine, la pierre constituait le matériau de construction par excellence, bien que le bois et l'argile jouent également un rôle important. Mais ce n'était pas sa seule fonction, elle servait aussi à la production d'objets lapidaires isolés : stèles, sarcophage, auges, meules, vases, etc. Nous traiterons dans cette partie uniquement des métiers liés à l'extraction et à la mise en forme de la pierre – qu'elle soit destinée ou non à l'édification –, laissant pour la partie suivante les métiers propres au secteur de la construction [834].

Un ensemble de 39 monuments documente les métiers de la pierre, la part des inscriptions (24) étant légèrement plus importante que celle des reliefs (15). Sept noms de métier ont été recensés. En dehors d'une concentration tout à fait notable des marbriers en pays convène (7 attestations), la distribution des monuments est assez éparse sur le territoire. On ne relève pas d'autre concentration remarquable.

Pour des raisons tenant à la conservation du matériau et à l'importance des vestiges matériels à disposition, le travail de la pierre a suscité de nombreuses études techniques [835]. La chaîne opératoire du travail de la pierre commençait dans les carrières où les blocs étaient

830. [von Petrikovits, 1981], p. 91 ; [**?**], vol. 1, p. 602.
831. Hier., *Ruf.*, III, 20. *TLL*, vol. III, 1001, l. 15-16.
832. *CIL* VI, 9255 et 9256 (Rome)
833. En dehors de l'*ascia*, les outils figurés sont ordinairement considérés comme des outils de la pierre. Il pourrait toutefois aussi s'agir d'outils du bois (ciseau, foret). Nous rattachons ici l'ensemble aux métiers de l'édification.
834. Le lecteur trouvera dans la partie sur les métiers de la construction (4.4, p. 263) les développements concernant les professions de *calcarius*, gâcheur de mortier, *gypsarius*, maçon, niveleur, *pictor, structor, lapidarius structor, tector, tesselarius*.
835. [Bedon, 1984], voir en part. les travaux dans les carrières (extraction et traitement des blocs) : p. 83-146 ; [Adam, 1989] aborde la pierre comme matériau de construction ; [Bessac, 1999b] : l'auteur présente une typologie des outils de la pierre. Pour une étude technique de l'outillage du tailleur de pierre (outils de carrier non compris) : [Bessac, 1986]. Voir aussi [Jockey, 1998a] et les travaux de cet auteur.

TABLE 16 – Les métiers de la pierre

Le travail d'extraction	
Carrier ? (2)	Vers-Pont-Du-Gard (Nîmes) [12], Kruft (*Aresaces*) [192]
Carriers ? (2) – *qui columnas celauerunt* – *lapidem deposuerunt*	Marignac (Convènes) [338] Saint-Béat (Convènes) [341]
Taille et sculpture	
Artisan de la pierre (7) : tailleur de pierre - sculpteur	Bourges (Bituriges Cubes) [25], Saint-Béat (Convènes) [53], Autun (Éduens) [78], Mellecey (Éduens) [100], Metz (Médiomatriques) [159-160 ; 383]
Ars quadrataria (2)	Dieburg (*Auderienses*) [423-424]
La(picida ?) (1)	Bavay (Nerviens) [387]
Lapidarius (2)	Baden-Baden (*Aquenses*) [410], Avenches (Helvètes) [426]
Faber Lapidarius (1)	Narbonne [274]
Operarius lapidarius (1)	Autun (Éduens) [356]
Lapidarii (3)	Arles [240], Dijon (Lingons) [432], Cimiez (Alpes Maritimes) [440]
Opifices lapidarii (1)	Vaison-la-Romaine [327]
Marmorarius (5)	Clermont-Ferrand (Arvernes) [329], Ardiège (Convènes) [337], Saint-Béat (Convènes) [339], Siradan (Convènes) [342], Agen (Nitiobroges) [345]
Marmorarii (2)	Saint-Béat (Convènes) [340], Gué de Sciaux (Pictons) [347]
Officinatores (1)	Saint-Béat (Convènes) [53]
Scu(lptor) (1)	Bordeaux (Bituriges Vivisques) [46]
Métiers de l'édification	
Tailleur de pierre (sculpteur ?) (4)	Narbonne [7], Nîmes [9], Saint-Gervais (Nîmes) [11], Bourges (Bituriges Cubes) [26]
Tesselarius (1) Mosaïste (1) *Discipulus* (1)	Vaison-la-Romaine [326] Lillebonne (Calètes) [355] Lillebonne (Calètes) [355]
Artisanat(s) divers (3)	Escurolles (Arvernes) [14], Autun (Éduens) [77], Mayence (*Aresaces*) [194 [833]]

extraits par des carriers. L'extraction avait lieu à ciel ouvert ou en galeries. Les carriers creusaient des rainures autour du bloc à dégager au moyen d'un pic, ou escoude, avant de détacher la dernière face à l'aide de coins et d'un levier. Les blocs dégagés de la paroi rocheuse pouvaient être de forme et de dimensions voisines à celles de leur emploi final, ce qui permettait alors un gain de temps important lors de la taille [836]. Mais il arrivait également que les carriers détachent des blocs de grande taille, qu'ils débitaient ensuite à la scie ou à l'aide de coins. Ces premières opérations de débitage avaient lieu sur place, à proximité immédiate du front de taille, en raison du poids du bloc [837]. Une fois les blocs débités aux dimensions voulues, ils étaient transportés sur leur lieu de taille et/ou de mise en œuvre. Les ateliers de taille et de sculpture s'installaient parfois à proximité des carrières, voire immédiatement à côté des secteurs d'abattage, « à une distance juste suffisante pour ne pas gêner l'extraction des blocs suivants [838] ». Carriers, tailleurs de pierre et sculpteurs oeuvraient ainsi les uns à côté des autres [839]. Ces ateliers livraient alors des produits achevés ou ayant simplement reçu une première mise en forme destinée à être menée à terme au sein d'un atelier urbain ou directement sur les chantiers de construction. De fait, comme le souligne J.-C. Bessac, dans l'Antiquité la taille et l'ornementation des constructions réalisées en pierre appareillées étaient réalisées dans un tiers des cas en œuvre, c'est-à-dire sur les murs en cours de pose ou de finition [840]. La taille avait donc parfois lieu directement sur le monument. Des ateliers de taille s'installaient aussi temporairement sur les chantiers de construction : à Pompéi, la taille des chapiteaux avait lieu sur le chantier à côté du lieu de mise en œuvre des blocs par les ouvriers comme en témoigne la découverte de chapiteaux en cours de taille, tous sculptés à des degrés d'avancement différents.

Les métiers de la pierre étaient moins divers que dans d'autres secteurs artisanaux : parmi les activités d'extraction et de transformation, on distingue essentiellement le carrier, le tailleur de pierre et le sculpteur. Dans notre terminologie moderne [841], le carrier est le spécialiste de l'extraction des pierres. Il pouvait se charger en carrière d'un premier dégrossissage des éléments, notamment afin d'alléger les blocs pour le transport. Le tailleur de pierre réalise des blocs d'appareil ordinaire voire des ensembles moulurés pour les plus compétents. On le distingue du sculpteur qui produisait des ouvrages non-géométriques. Ces spécialistes, le sculpteur et le tailleur de pierre en particulier, partageaient en partie un savoir-faire et un outillage commun. À cette liste, nous pouvons ajouter le lapicide qui gravait les inscriptions, mais cette spécialité ne constituait peut-être pas toujours un métier indépendant. Cette tâche

836. [Adam, 1989], p. 23.
837. [Bedon, 1984], p. 102 et p. 113.
838. [Bedon, 1984], p. 113 ; p. 119.
839. [Bedon, 1984], p. 113-114. Des ateliers de sculpture et de taille de pierre ont ainsi été mis en évidence dans les carrières de Saint-Leu-d'Esserent, de Vergenne, de Tintry, de la Croix-Guillaume ou encore au sein même d'un secteur d'exploitation souterrain dans les carrières de tuf de Kretz.
840. [Bessac, 1999b], p. 10. Voir aussi [Adam, 1989], p. 39.
841. [Bessac, 1999b], p. 10. Voir glossaire, p. 165, 170 et 171.

pouvait notamment être prise en charge directement par les tailleurs de pierre en particulier pour les monuments privés.

4.3.1 Les carriers

Encore une fois, la documentation est moins bavarde sur les métiers liés à l'acquisition de la matière première que sur les professions artisanales proprement dites (*i.e.* de transformation). Malgré tout, quelques rares documents aussi bien iconographiques qu'épigraphiques pourraient éclairer le travail des carriers bien que leur interprétation présente quelques difficultés.

J.-C. Bessac proposa de reconnaître un carrier dans un relief sculpté sur le pont du Gard, au niveau de la sixième arche du niveau médian de l'aqueduc, et découvert lors de la campagne de restauration de 1996 [12] [842]. La sculpture, qui n'était pas destinée à être vue, fut peut-être produite par des tailleurs de pierre lors d'une pause technique. Elle représente un personnage orienté vers la gauche, peut-être casqué et tenant un ou plusieurs objets difficiles à identifier. On distingue un élément horizontal dans sa main gauche et un élément vertical oblong devant lui ; il pourrait s'agir des deux parties d'un même objet ou de deux objets différents. Le personnage porte une jambière qui protège sa jambe droite. L'archéologue J.-L. Paillet a proposé d'y voir un légionnaire casqué en train de marcher et tenant dans la main gauche un rouleau de plan. Il s'agirait alors d'un architecte militaire. Mais J.-C. Bessac pointe l'absence de parallèles de ce type de représentations et s'oppose à cette lecture qui repose essentiellement sur l'identification du casque : or, la présence d'un casque est loin d'être assurée pour ce chercheur qui indique que l'on pourrait y voir également des détails d'une chevelure ou de tout type de couvre-chef [843]. Le chercheur rejette également la lecture d'un légionnaire armé d'une épée et d'un bouclier car dans l'iconographie antique, contrairement à ce qui est visible ici, les légionnaires tiennent toujours leur épée dans la main droite et leur bouclier dans la main gauche, et les boucliers ne sont jamais figurés pleinement de profil pour des raisons de clarté. Il suggère alors de voir dans ce personnage un carrier maniant une escoude au fer démesuré et dont le manche aurait été volontairement raccourci par le sculpteur en raison des contraintes imposées par l'étroitesse du bloc. Un parallèle peut être établi avec un graffite de Rhénanie figurant un carrier manipulant une sorte de pic double ou une escoude avec un fer disproportionné [192]. Le contexte des carrières de tuf de la Grube Idylle invite à reconnaître dans ce personnage un carrier plutôt qu'un tailleur de pierre, bien que ceux-ci utilisaient également des pics doubles autrement appelés smilles [844]. La représentation un peu grossière suggère même un exercice d'auto-représentation de la part des carriers et non le travail d'un

842. [Bessac, 1999b], p. 20. Sur l'interprétation de ce relief, [Fabre *et al.*, 1997], [Bessac, 1999a] et [Janon, 2010].
843. [Bessac, 1999a], p. 251.
844. [Bessac, 1999a], p. 28.

sculpteur de métier. Cela pourrait être le cas également pour la sculpture du Pont du Gard, à supposer qu'elle ait été l'œuvre de carriers. Si la thèse de J.-C. Bessac est intéressante, elle peine à être pleinement convaincante en raison du manque de réalisme du geste et de l'outil. Elle mérite malgré tout d'être retenue à titre d'hypothèse. En outre, notons que les carriers du Pont du Gard oeuvraient à proximité des tailleurs de pierre et pouvaient fournir matière à un exercice de sculpture : comme c'est souvent le cas dans les chantiers de construction, la pierre ordinaire était extraite à proximité du lieu d'édification pour limiter les coûts de transports. Les pierres du pont furent ainsi extraites sur les berges même de la rivière à quelques centaines de mètre au nord du lieu d'édification [845]. De son côté, M. Janon récuse la théorie du carrier et avance une troisième lecture : il s'agirait bien d'un combattant mais d'un gladiateur plutôt que d'un légionnaire [846]. Comme le note cet archéologue, l'existence de gladiateurs gauchers est bien établie et leur présence dans l'iconographie n'est pas rare. En outre, la jambière n'appartient pas à l'équipement du légionnaire avant le grade de centurion alors que les gladiateurs employaient ces protections pour protéger leurs deux jambes ou celle du côté du bouclier - comme c'est le cas ici.

Aucun carrier des Gaules et des Germanies romaines ne se définit par son nom de métier, *lapicidinarius* ou *exemptor* [847]. Ces noms de métier ne sont pas attestés non plus dans l'épigraphie des autres régions de l'empire. Mais, quelques rares inscriptions évoquent le métier autrement, à travers la description d'un travail, d'un geste technique. C'est une spécificité propre à un autel – peut-être deux – de la cité des Convènes.

Le premier fut découvert en remploi à Marignac au XIXe siècle [338]. Consacré à Silvain et aux montagnes *Ni[—]i*, l'ex-voto fut offert par deux dédicants Q. Iul(ius) Iulianus et Publicius Crescentinus, qui se décrivent comme ceux *qui primi hinc columnas uicenarias celauerunt et exportauerunt*. La cité des Convènes étant connue pour ses carrières de marbre et pour la dévotion de ses marbriers, en particulier au sanctuaire du *Mail de las Higouras* près de la carrière de Rapp [848], l'évocation des colonnes de vingt pieds a incité les commentateurs de l'inscription à reconnaître dans cet ex-voto la dédicace de deux professionnels de la pierre. Silvain passe en effet pour être honoré dans les carrières et son culte est attesté en particulier par deux inscriptions de ce sanctuaire. La signification précise du verbe *celare* est toutefois énigmatique. Le terme fut parfois traduit par « tailler », les chercheurs pressentant la valeur technique du verbe, mais c'est sans tenir compte du véritable sens du verbe *celare* qui signifie

845. [Adam, 1989], p. 26.
846. [Janon, 2010], p. 10.
847. [Bedon, 1984], p. 149-150 ; [von Petrikovits, 1981], p. 96 et 101.
848. À propos de ce sanctuaire et du culte des marbriers, voir 7.2.2.2, p. 509. Si ce monument n'a pas été découvert en contexte, il pourrait très vraisemblablement provenir de la carrière de Rapp, où l'activité religieuse des marbriers nous a laissé de nombreux témoignages [53, 339, 340], ou d'une autre carrière locale. On connaît par ailleurs deux ex-voto dédiés par des carriers provenant de la cité des Convènes et découverts hors contexte, en remploi : n°342 (Siradan) et n°337 (Ardiège).

cacher [849]. J.-M. Fabre et R. Sablayrolles après un nouvel examen de la pierre, proposent de lire *cl[a]uerunt* ou *cilauerunt* [850] : *clauerunt* dériverait alors du mot *clauus*, terme technique pouvant désigner les coins utilisés pour extraire les blocs. Mais, comme le soulignent les rédacteurs de l'*Année Épigraphique*, ni le verbe **clare*, ni le verbe **cilare* ne sont attestés [851]. En revanche, le terme *caelare* est connu et possède en outre un sens technique touchant au travail de la pierre : le verbe signifie ciseler, buriner. Il faudrait donc lire *c[a]elauerunt* : ils ciselèrent des colonnes de vingt pieds [852], ce qui pourrait aussi suggérer l'œuvre de sculpteurs ou de tailleurs de pierre. C'est notamment la thèse des auteurs du *Thesaurus Linguae Latinae*. Le contexte de provenance de ce document invite manifestement à y reconnaître l'expression d'une action technique, mais sa nature exacte nous échappe : celle-ci renvoyait à l'activité de carriers ou de marbriers [853].

Un second autel de la cité des Convènes pourrait pareillement faire allusion à l'activité de carriers, bien que l'interprétation d'un acte technique nous paraisse moins assurée [341]. Il fut, lui aussi, découvert en dehors de son contexte d'origine, dans une collection privée. Consacré au dieu Erriape, il fut immédiatement rapproché du corpus épigraphique du sanctuaire de Rapp par son inventeur, D. Nony [854]. Les dédicants Taurianus, Andustinus et Taurianus déclarent : *lapidem post annos III deposuerunt, u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito)*. D. Nony, le premier commentateur de cette inscription comprenait la formule *lapidem deposuerunt* comme un équivalent de la formule bien connue *aram posuerunt*. *Lapidem posuit* est parfois attesté en contexte funéraire pour désigner le monument mais *deponere* pour *ponere* n'est pas connu [855]. Devant cette formule nouvelle en contexte votif, J.-M. Fabre et R. Sablayrolles proposent de l'interpréter comme l'expression d'une opération concrète liée à l'extraction du marbre. Toutefois, il paraît difficile d'en comprendre le sens avec précision. En outre, les auteurs rattachent la compréhension de l'attente d'un délai de trois ans à l'activité des carrières et proposent d'y voir l'attente d'une qualification professionnelle ou de la constitution de stocks. Or, rien n'indique que ce délai doive impérativement être mis en relation avec l'exercice professionnel. En somme, nous ne sommes pas pleinement convaincue que l'expression *lapidem deposuerunt* fasse référence à une action technique dont la nature paraît très floue. Comprendre *lapidem* pour *aram* ne semble par ailleurs pas complètement incongru. Mais, malgré tout, le caractère inusuel de cette formule associé au contexte particulier de la cité des Convènes, et très certaine-

849. [Sacaze, 1892], p. 371.
850. [Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 146-148. Les deux auteurs ne distinguent pas les barres horizontales sur la haste de la lettre suivant le C initial. Ils estiment impossible qu'il s'agisse d'un E.
851. *AE*, 2000, 973, p. 353. Les auteurs estiment qu'il peut s'agir d'un E dont les barres horizontales seraient faiblement marquées.
852. *TLL*, vol. III, col. 77, l. 75-77.
853. Pour R. Bedon, cette inscription serait le fait de carriers et exprimerait la fierté de ces hommes de métier relative aux dimensions impressionnantes de ces colonnes : [Bedon, 1984], p. 102.
854. [Nony, 1981].
855. *CIL*, XIII, 1554 (Rodez) ; 1981 (Lyon) ; *AE*, 1984, 320 (Sulmona).

ment du sanctuaire du *Mail de las Higouras*, invitent légitimement à se poser la question d'un éventuel sens technique de cette expression. Peut-être faut-il y voir un détournement volontaire du formulaire religieux usuel afin de souligner que les dédicants fabriquèrent eux-mêmes leur autel votif.

4.3.2 Sculpteurs et tailleurs de pierre

4.3.2.1 L'outillage du sculpteur et du tailleur de pierre

Alors que l'outillage du carrier se limitait principalement au pic et aux coins, sculpteurs et tailleurs de pierre faisaient appel à une variété d'outils pour le façonnage des blocs. Ces artisans avaient ainsi recours à des outils à percussion lancée (pic ou smille, marteau-têtu, marteau taillant, polka, etc.) et, pour des travaux demandant une plus grande précision, à des outils à percussion posée avec percuteurs (ciseau droit, broche, gradine frappés par un maillet ou une massette)[856]. Ceux-ci ne sont pas rares dans l'iconographie et permettent de reconnaître le travail de ces deux professionnels sans qu'il soit aisé de distinguer. Ils peuvent être représentés seuls [25, 53, 78, 100, 159, 160[857]], associés à des instruments de mesure [7, 9, 11, 26], ou mêlés à des outils et instruments divers de la construction [14, 77, 194].

4.3.2.2 Le *lapidarius*

À la différence des métiers du métal ou du bois, les noms de métier relatifs au façonnage de la pierre sont peu nombreux dans l'épigraphie des Gaules. Les *lapidarii* sont les plus fréquemment attestés dans l'épigraphie. Iulius Siluester exerçait ce métier à Avenches [426], Vittalis à *Aquae* [410] tandis que l'Autunois Sacilus et le Narbonnais T. Attius Quartius se définissent respectivement sur leur tombeau comme *operarius lapidarius* [356] et *faber lapidarius* [274][858]. Les associations de *lapidarii* sont elles aussi relativement nombreuses dans l'épigraphie : elles sont attestées à Arles [240], Dijon [432], Cimiez [440] mais aussi à Vaison-la-Romaine avec la mention d'*opifices lapidarii* [327][859]. Le nom de métier est bien attesté à travers l'empire[860]. Formé sur le terme *lapis* qui désigne tout type de pierre, ce nom de

856. Le lecteur trouvera tous les détails utiles sur l'outillage du tailleur de pierre dans la bibliographie de J.-C. Bessac. Voir en particulier, [Bessac, 1986] et [Bessac, 1999b], p. 27-35.

857. Sur ce relief messin nous ne sommes pas assurés du symbolisme de l'*ascia*, nous ne la prenons donc pas en compte comme le symbole d'une activité professionnelle.

858. L'*operarius* loue son travail contre salaire : *TLL*, vol. IX.2, col. 669, l. 38 - col. 672, l. 7 ; *OLD*, vol. 5, p. 1251

859. *Opifex* désigne au sens large le producteur d'une œuvre (*opus*). Le terme peut désigner dans un sens plus restreint les individus exerçant les arts moins nobles pour gagner leur vie, en particulier les travailleurs manuels. *TLL*, vol. IX.2, col. 703, l. 37 - col. 705, l. 79 ; *OLD*, vol. 5, p. 1253

860. *CIL*, VI, 8871 et 37798 (Rome) ; II, 2404 (Caldas de Vizela), 2772 (Clunia) ; III, 1365 (Vetel), 1601 ? (Petrestii de Jos), 1777 (Vid), 7895 (Calan), 14409 (Konino) ; *AE* 1967, 401 (Cristesti). Une association est connue en Mésie Supérieure : 1973, 473 (Ogradina). À Cologne, un *neg(otiator) artis lapidariae* : *CIL*, XIII,

métier n'a rien de spécifique : il ne précise ni la nature du matériau travaillé (marbre, tuf, calcaire, etc.), ni le produit fabriqué. Les chercheurs s'accordent néanmoins pour reconnaître dans cette profession le métier de tailleur de pierre [861]. Le *Satiricon* de Pétrone nous fait en effet rencontrer le *lapidarius* Habinnas, connu pour ses compétences dans la réalisation des monuments funéraires [862], une production qui faisait principalement appel au savoir-faire du tailleur de pierre et, plus ponctuellement, à celui du sculpteur pour le façonnage de certains reliefs. Deux inscriptions d'Arles et de Cimiez mentionnent des *lapidarii Almanticenses* [240, 440]. Si C. Jullian voyait dans cet adjectif l'expression d'une spécialité professionnelle liée à la taille des pierres précieuses [863], il semblerait plutôt que le nom dérive de la localité d'origine de ces travailleurs [864]. Ces deux inscriptions mentionneraient alors la même association de tailleurs de pierres qui louaient leurs services en Gaule méridionale, dans une région s'étendant de la Gaule Narbonnaise aux Alpes Maritimes. Cette mobilité était peut-être liée aux besoins temporaires des chantiers de construction. La localité d'*Almanticum* (?) dont ils pourraient être originaires n'est pas autrement attestée, aucune hypothèse ne peut être avancée sur son emplacement.

4.3.2.3 L'*ars quadrataria*

La spécialité de la taille de pierre était encore pratiquée par Silvestrius Silvinus, dont le nom et le métier nous sont parvenus grâce à deux inscriptions votives de Dieburg en Germanie Supérieure [423 et 424]. Cet homme de métier exerçait l'*ars quadrataria*, c'est-à-dire que ce tailleur de pierre était spécialisé dans l'équarrissement (ou équarrissage) des blocs : il les travaillait pour leur donner une forme parallélépipédique (< *quadratum* : carré). En dehors des Gaules et des Germanies, le métier de *quadratarius* est attesté [865], ainsi qu'une association de *lapidarii quadratarii* dont le nom témoigne de la parenté entre ces deux activités de la pierre [866].

4.3.2.4 Le *scul(p)tor*

Certains tailleurs de pierre étaient en revanche spécialisés dans la sculpture de formes non-géométriques, en relief ou en ronde bosse. Il s'agit des *sculptores*, profession représentée dans

8352. [von Petrikovits, 1981], p. 101, *OLD*, p. 1001.
861. [von Petrikovits, 1981], p. 101, *OLD*, p. 1001.
862. Petr., *Satiricon*, 65, 5 : *Habinnas seuir est idemque lapidarius, qui uidetur monumenta optime facere.*
863. [Jullian, 1920], V, p. 296, n. 4. C. Jullian rapproche le terme *almanticenses* de l'adjectif français almandin qualifiant le grenat et issu du latin *alabandicus*, que l'on trouve notamment dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (*NH*, XXXVII, VII, 25), où il désigne une pierre précieuse couleur du feu travaillée à Alabandes en Carie.
864. [Constans, 1921], p. 144-145 ; *TLL*, vol. I, p. 1702, l. 39-41 ; *ILAM*, 156.
865. *CIL*, VI, 33902 (Rome) ; VIII, 22774 (*Turris Maniliorum Arelliorum*) ; *ILAfr* = *AE* 1909, 157 ; *ICUR*, III, 6947.
866. *CIL*, VI, 9502 = *AE*, 1953, 63 (Rome).

notre corpus par le bordelais Amabilis [46]. Étant donné qu'il est figuré en train de sculpter son propre tombeau, il paraît établi qu'Amabilis était un sculpteur de pierres ordinaires et non un sculpteur de pierres précieuses, le terme *sculptor* désignant aussi parfois les sculpteurs de gemmes [867]. Ce nom de métier est moins commun dans les inscriptions que *lapidarius* : un seul autre *scul(p)tor* est connu à *Aquae Sulis* (Bath) en Bretagne [868]. Il est probable que les *lapidarii* se chargeaient des sculptures ordinaires et donc qu'ils maîtrisaient certaines techniques propres à la sculpture.

4.3.2.5 Le lapicide

Le lapicide nervien Gaverius pourrait avoir signé l'épitaphe d'un certain Sincorius Carapanthus dans la cité de Bavay [387]. La mention *scibit (sic) Gauerius la(—)* qui clôt l'inscription a été gravée dans des lettres de taille réduite et moins profondes, dans le coin inférieur droit de l'inscription. Cette mise en page suggère un ajout ou une signature, si bien que l'on pourrait comprendre *scripsit* dans la formule fautive *scibit*. Plusieurs développements peuvent être proposés pour le nom de métier (*lapicida, lapidicida* voir *lapidarius*), mais aucun de ces termes latins ne désigne spécifiquement le lapicide. Le travail de gravure était l'œuvre du *scalptor* qu'il n'est pas envisageable de restituer ici [869].

4.3.2.6 Les marbriers

L'une des professions les mieux attestées épigraphiquement est celle de *marmorarius* [870]. Le *marmorarius* était un tailleur de marbre, c'est-à-dire un tailleur de pierre – ou éventuellement un sculpteur – spécialisé dans la mise en forme de ce matériau précieux [871]. Les inscriptions des Gaules romaines mentionnant des *marmorarii* sont au nombre de sept. Si le nom de métier est relativement bien attesté, la répartition des sources est loin d'être homogène sur le territoire : toutes proviennent de Gaule Aquitaine et plus de la moitié des textes furent découverts dans la cité des Convènes, plus précisément dans la région de Saint-Béat, où se situent les carrières de marbre réputées des vallées pyrénéennes [872]. Les *marmorarii* convènes Vennonius Verus [337],

867. *CIL*, VI, 9436 (Rome) : *L(ucius) Uttedius Hermias / gemmarius sculptor / ann(os) uix(it) XLV*. Isid., *Étymologies*, VI, 11, 3 ; Hier., *Vulgate, Exod.* 28, 11 : « *opus sculptori et caelatura gemmariis* ».
868. *CIL*, VII, 37 (Bath).
869. [von Petrikovits, 1981], p. 112.
870. Parmi les métiers de la pierre apportant quelque précision quant à la nature du matériau travaillé, nous laissons temporairement de côté le *gypsarius* ou le *calcarius* traités avec les métiers de la construction : notons néanmoins qu'un matériau comme le plâtre à connu des usages variés, y compris en dehors des travaux d'édifications (sculptures et moulages pour des portraits notamment).
871. [von Petrikovits, 1981], p. 104 ; *TLL*, vol. VIII, p. 412, l. 19-44. Sénèque classe en effet les *marmorarii* parmi les métiers du luxe, aux côtés des peintres et des statuaires. Sen., *Ep.*, LXXXVIII, 18 : *non enim adducor ut in numerum liberalium artium pictores recipiam, non magis quam statuarios aut marmorarios aut ceteros luxuriae ministros.*
872. [Bedon, 1984], fig. 14 et p. 86. Alors que les pierres ordinaires étaient communément extraites dans les carrières les plus proches pour des raisons économiques, les matériaux précieux et réputés étaient transportés

Severus Sennetari l. [339] et Q. Vedius Silvanus [342] consacrèrent des monuments votifs tandis qu'un quatrième autel fut élevé collectivement de la part de tous les marbriers, *marmorarii omnes* [340]. En dehors de la cité des Convènes, L. Iulius Cadgatus exerçait cette profession à *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) [329] et le nitiobroge Atto à *Aginnum* (Agen) [345]. Une dédicace votive fut encore consacrée collectivement à Apollon par des *marmorarii* au *uicus* du Gué de Sciaux dans la cité des Pictons [347]. Cette distribution témoigne de l'aire d'influence des marbres de Saint-Béat qui étaient travaillés dans toute l'Aquitaine. L'absence des marbriers en dehors de la province est frappante. À l'exception de l'urne funéraire de Cadgatus, toutes ces inscriptions furent gravées sur des monuments de marbre, peut-être directement par les marbriers eux-mêmes. Malgré son matériau ordinaire, l'urne de Cadgatus présente l'intérêt de nous faire connaître l'outillage du *marmorarius* : son couvercle est décoré d'outils sur ses différentes faces à savoir un maillet ou une massette, un objet de la famille des ciseaux (peut-être un ciseau droit), une règle ou une sorte de ciseau et un niveau en A. Ceux-ci ne diffèrent pas des outils de la taille de pierre classique.

L'autel votif consacré par les trois *officinatores* Natalis, Martalis et Sintus et leurs collègues est sans doute à rattacher lui aussi à l'activité des marbriers, plutôt qu'à celle des carriers comme le proposait R. Bedon [53]. L'autel provient du sanctuaire rupestre du *Mail de las Higouras* aménagé dans un front de carrière abandonné [873]. Ces trois *officinatores* étaient les responsables d'une *officina*, atelier ou fabrique, et supervisaient à ce titre le travail de leurs subordonnés. R. Bedon proposait de reconnaître dans l'*officina* et les *officinatores* un échelon intermédiaire entre les carriers et les procurateurs impériaux dans l'organisation du personnel des carrières [874]. Or, l'exploitation de la carrière de Rapp est antérieure à l'activité du sanctuaire et pourrait remonter à la fin du Ier siècle av. J.-C [875]. L'utilisation du sanctuaire correspond à une deuxième phase d'occupation du site qui s'étend de la fin du Ier siècle ap. J.-C. au IIe siècle et est contemporaine de l'activité d'un atelier de marbrier voisin. Ces éléments de datation nous amènent à considérer ces *officinatores* comme des chefs d'atelier à la tête de la communauté des marbriers. En outre, les scènes de métier qui ornent la face latérale gauche de l'autel n'illustrent pas un travail de carrier mais de tailleur de pierre : le personnage du haut dégrossit un bloc au marteau têtu tandis que le génie ailé du registre inférieur est occupé à un travail de façonnage plus fin à la massette et au ciseau.

sur de plus longues distances. C'est notamment le cas du marbre de Saint-Béat qui fut exporté à travers toutes les Gaules et en particulier dans la province d'Aquitaine.

873. À propos de ce sanctuaire et du culte des marbriers, voir 7.2.2.2, p. 509.

874. [Bedon, 1984], p. 148.

875. *CAG* 31/2, p. 236.

4.4 Les métiers de la construction

Les travaux d'édification faisaient appel à des savoir-faire relevant d'artisanats divers. Si la pierre est devenue à l'époque romaine le matériau de construction par excellence, les métiers du bois et de l'argile jouaient aussi un rôle important dans la construction. J. Seigne dénonce ainsi cette idée reçue qui conduit à sous-estimer l'importance du bois, considéré comme un matériau de tradition indigène[876]. Or, le bois entrait dans la fabrication des charpentes, menuiseries, huisseries, chaînage et jouait donc un rôle essentiel. L'argile, crue ou cuite, était utilisée dans les sols, les toitures (tuiles), comme liant dans les maçonneries de moyen et petit appareil en pierre ou, naturellement, dans les maçonneries de briques crues. D'autres matériaux comme le métal ou le verre intervenaient encore dans la construction mais dans une moindre mesure. Nous avons isolé dans cette partie essentiellement des métiers de la pierre, du bois et des matières plastiques, explicitement liés aux travaux d'édification ou à titre d'hypothèse. Deux inscriptions mentionnant une *figlina* et des *figlinarii* seront traitées ultérieurement[877]. En revanche nous ne sommes pas parvenus à identifier de professions du métal ou encore du verre liées spécifiquement aux travaux d'édification.

Les métiers de la construction sont documentés par un corpus de 64 monuments, 24 documents iconographiques et 40 inscriptions. 12 monuments iconographiques mêlent des outils, des instruments ou des scènes relatifs à différents métiers de la construction. Avec un ensemble de 30 monuments, les métiers du bois sont bien représentés mais la part des *fabri tignuarii* (membres et collèges) est écrasante dans ce corpus (22 documents). 20 documents concernent des métiers de la pierre et des matières plastiques. 2 inscriptions renvoient à la fabrication de matériaux de construction en terre cuite. En ce qui concerne la distribution géographique des sources, on ne constate pas de concentration notable. Les grands centres comme Narbonne ou la cité des Éduens ne comptent respectivement que 4 et 5 documents. Arles et Lyon cumulent chacune 6 monuments, notamment en raison de l'importance des inscriptions relatives aux associations professionnelles.

4.4.1 Le gros œuvre (*structura*) : charpente et maçonnerie

4.4.1.1 Les métiers de la maçonnerie

Le *structor* La maçonnerie était l'œuvre du *structor* qui se chargeait de l'appareillage des murs et de l'assemblage des briques ou des pierres préparées, complètement ou partiellement, par les *lapidarii* ou les *quadratarii*. Le nom de métier, formé sur le verbe *struo* (disposer en

876. [Seigne, 1999], p. 62. À propos des matériaux utilisés dans la construction gallo-romaine, p. 62-63.
877. Ces inscriptions peuvent être mises en relation avec la production de briques et/ou de tuiles en contexte militaire [401, 417]. Nous les présentons dans la partie consacrée aux métiers de l'argile : 4.9.3, p. 327.

TABLE 17 – Les métiers de la construction

Métiers du bâtiment	**(artisanats confondus)**
Artisanats divers du bâtiment mêlés (5)	Escurolles (Arvernes) [14], Autun (Éduens) [77], Sens (Sénons) [119], Igel (Trévires) [181], Mayence (*Aresaces*) [194]
Instruments de mesure seuls (7)	Autun (Éduens) [75, 76], Mayence (*Aresaces* ?) [193, 195], Dijon (Lingons) [202], Heidelberg (Suèves) [220], Strasbourg [224]
Métiers du bois	
Artisan du bois et de la construction : charpentier-menuisier en bâtiment (4)	Arles [1], Bordeaux (Bituriges Vivisques) [44, 45], Til-Châtel (Lingons) [213]
Faber tignuarius (2)	Narbonne [257], Rivière-sur-Tarn (Rutènes) [349]
Faber tignuarius (13) Membre de collège	Arles [234 à 237, 239], Saint-Hippolyte-de-Montaigu (Nîmes) [311], Lyon [365 à 368], Cologne (Ubiens) [404], *Aquae* (*Aquenses*) [409] (?), Castellane [439]
Fabri tignuarii ou *coll. fabrorum tignariorum* (9)	Arles [238], Nîmes [310], Vienne (Allobroges) [322], Lyon [369], Feurs (Ségusiaves) [381], Nimègue (Bataves) [398], *Aquae* (*Aquenses*) [408] (?), Amsoldingen (Helvètes) [425], Francfort-sur-le-Main (*Taunenses*) [436],
Dolabrarii (1)	Andernach (Aresaces ?) [411]
Fabri dolabrarii (1)	Trèves [395]
Métiers de la pierre et des matières plastiques	
Artisan de la pierre et de la construction (4)	Narbonne [7], Nîmes [9], Saint-Gervais (Nîmes) [11], Bourges (Bituriges Cubes) [26]
Calcarius (1)	Iversheim (Ubiens) [407]
Gâcheur de mortier (3)	Sens (Sénons) [119], Reims (Rèmes) [169], Arlon (Trévires) [177]
Gypsarius (1)	Narbonne [275]
Maçon (1)	Autun (Éduens) [74]
Niveleur (1)	Narbonne [6]
Peintre et stucateur (1)	Sens (Sénons) [119]
Pictor (3)	Bordeaux (Bituriges Vivisques) [334], Bourbon-Lancy (Éduens) [357], Xanten (*Cugerni* ou *Traianenses*) [400]
Structor (1)	Narbonne [276], Windisch (Helvètes) [428], Sos (Élusates) [344]
Lapidarii structores (1)	Saintes (Santons) [350]
Tector (1)	Lyon [370]
Tectores (2)	Lyon [369], Mayence (*Aresaces*) [419]
Tesselarius (1) – Mosaïste (1) – *Discipulus* (1)	Vaison-la-Romaine [326] – Lillebonne (Calètes) [355] – Lillebonne (Calètes) [355]
Métiers de l'argile (2)	
Figlinarius (1)	Bonn (Ubiens) [401]
Custos castelli figlinarum (1)	Mayence (*Aresaces*) [417]

couches, assembler, construire), dérive de l'action technique exécutée. Le *structor* narbonnais L. Autronius Rufus fit représenter sur son monument funéraire une truelle, un outil aux usages multiples utilisé particulièrement pour manipuler des matières plastiques comme le mortier lors des travaux de jointoiement de maçonneries en pierre [276]. L'artisan éduen représenté une truelle à la main sur une stèle d'Autun était lui aussi vraisemblablement un maçon [74]. Si la truelle semble constituer l'outil par excellence de la maçonnerie, les instruments de mesure sont eux aussi fréquemment associés au travail du *structor* dans l'iconographie : un fil à plomb et une équerre complètent l'outillage de l'artisan narbonnais tandis que la stèle de M. Iulius Maximus, *structor* de la légion, était elle aussi ornée d'instruments de mesure (compas, équerre ?) faisant référence à son activité [428]. C'est sans doute aussi un maçon que représentait un relief de Narbonne aujourd'hui disparu et connu par copie : un artisan en tunique courte, la poitrine découverte, contrôle à l'aide d'un niveau l'horizontalité d'une structure (fondation, sol, assise de mur ?) [6]. Le corpus épigraphique nous fait encore connaître les *structores* élusates Adehio et Capito [344]. En dehors de notre territoire d'étude, le nom de métier est très commun dans l'épigraphie [878]. En revanche, entre la taille des blocs et les travaux de maçonnerie, il paraît plus difficile de préciser l'activité exacte des *lapidarii structores* de Saintes [350] [879]. Peut-être dressaient-ils sur les chantiers des blocs destinés à la construction ou étaient-ils des maçons explicitement spécialisés dans l'appareillage de pierre. Il paraît néanmoins patent qu'ils étaient impliqués dans des travaux d'édification.

Production de la chaux et du mortier : *calcarius* et gâcheur de mortier

***Le* calcarius** Certains types de maçonneries, en particulier les maçonneries en petit et moyen appareil, nécessitaient l'emploi d'un mortier pour permettre la cohésion des moellons et la durabilité de l'édifice [880]. Le mortier se compose d'un mélange entre un « liant » (chaux, plâtre, etc), de l'eau et une matière solide comme le sable qui tient le rôle d'agrégat [881]. Si le mortier était utilisé comme liant architectural, ses usages pouvaient être variés. Outre son emploi dans la maçonnerie, la toiture ou les sols, il était également utilisé dans les travaux de finition comme support de placage ou de mosaïque, ou encore comme matériau dans la production de stucs [882]. Plusieurs types de mortiers étaient employés à l'époque romaine, en particulier le mortier de chaux et le mortier de plâtre selon la nature du liant [883].

La chaux était obtenue par la cuisson d'une roche calcaire dans des fours à chaux, pendant

878. Voir la liste des attestations dans [von Petrikovits, 1981], p. 115.
879. L'expression professionnelle est encore attestée dans l'édit de Dioclétien : *Édit de Dioclétien*, 7, 2.
880. À propos des maçonneries en moellons (*opus incertum, reticulatum, vittatum*) : [Adam, 1989], p. 139 *sqq.*
881. [Frizot, 1975], p. 36 ; [Coutelas et Büttner, 2009], p. 13-14.
882. Le terme de stuc désigne les enduits en relief : [Blanc, 1983], p. 860 ; [Adam, 1989], p. 243 ; [Coutelas, 2009], p. 115.
883. M. Frizot limite en revanche le terme de mortier aux mortiers de chaux (p. 21-22).

plusieurs jours à une température d'environ 900°C [884]. Le produit obtenu était un oxyde de calcium appelé chaux vive. La production de la chaux était le travail d'un artisan spécialisé, le *calcarius* (< *calx* : chaux) [885]. T. Aurelius Exoratus, soldat de la XXXe légion *Ulpia Victrix*, se présente comme un *magister calc(arius)* sur une stèle votive d'Iversheim dans la cité des Ubiens [407] [886]. En relation avec une série d'inscriptions militaires comprenant celle d'Exoratus, une batterie de four à chaux fut découverte et fouillée à Iversheim, éclairant le fonctionnement de cette officine exploitée par l'armée romaine [887]. Placés sous le commandement d'un *praefectus*, les soldats chaufourniers de la trentième légion construisaient les fours sous la direction d'un *architectus*. Le *magister* Exoratus assurait vraisemblablement le contrôle de la production [888]. En dehors d'une seconde attestation à Ostie, le nom de métier est rare dans l'épigraphie [889]. Il pourrait être attesté dans une inscription incertaine de Metz [386], mentionnant selon la restitution d'Hirschfeld un *calcarius*. Mais, en l'absence du contexte archéologique exceptionnel d'Iversheim, rien ne permet d'appuyer une lecture plutôt qu'une autre. Malgré la rareté des témoignages épigraphiques, l'activité du chaufournier paraît avoir constitué une véritable spécialisation professionnelle [890]. Le *De Agricultura* de Caton évoque la possibilité pour les propriétaires de domaines de faire appel à des chaufourniers professionnels [891] : les tâches du *calcarius* consistaient alors à monter le four, le chauffer, retirer la chaux et débiter le bois (pour servir de combustible) [892]. La conduite du feu nécessitait un important savoir-faire et conférait au métier de chaufournier toute sa technicité [893].

Si les *calcarii* participaient à travers leur production à l'économie de la construction, ils ne travaillaient pas directement sur les chantiers d'édification. Pour D. Lavergne et F. Suméra mais aussi pour A. Coutelas, alors que l'implantation des fours à chaux est souvent considérée comme liée au chantier de construction, cette vision se révèle peu fondée : la présence d'un four à chaux ne serait attestée que sur 0,5% des chantiers de construction [894]. L'implantation des chaufours semble d'abord avoir été liée à la disponibilité de la matière première, carrières de roche calcaire mais aussi combustible car l'artisanat de la chaux en exige beaucoup. La

884. Cato, *Agr.*, XLIV. [Coutelas, 2008], p. 404-405.
885. [von Petrikovits, 1981], p. 88 ; *TLL*, vol. III, p. 128, l. 56.
886. Le développement *magister calc(ariorum)* peut aussi être envisagé, impliquant une hiérarchie dans le détachement en charge des fours à chaux à Iversheim.
887. [Sölter, 1970] ; [Lavergne et Suméra, 2000], p. 468.
888. *CIL*, XIII 7944 (?), 7945, 7946.
889. *CIL*, 14, 4550 (Ostie).
890. Sur cette question, [Lavergne et Suméra, 2000].
891. La chaux n'était pas seulement utilisée dans la construction. Dans les domaines, la production de chaux pouvait servir aux pratiques agricoles, à l'entretien des édifices de la villa mais elle pouvait constituer aussi une activité économique d'appoint.
892. Cato, *Agr.*, XIX, 16 : *Perficit, et coquit, et ex fornace calcem eximit calcarius, et ligna conficit ad fornacem.* « Le chaufournier prépare le travail, cuit, retire la chaux du four, débite le bois pour le four. » Trad. de R. Goujard, CUF, Paris, 1975.
893. [Lavergne et Suméra, 2000], p. 458.
894. [Lavergne et Suméra, 2000], p. 459-461 et p. 469 ; [Coutelas, 2008], p. 404.

proximité d'une carrière ou de bois était donc un facteur déterminant. C'est probablement sous forme de chaux vive que le matériau était expédié sur les chantiers de construction par les *calcarii* ou par des professionnels spécialisés dans le transport et le commerce de la chaux [895]. Ensuite, afin de produire du mortier, la chaux vive était « éteinte » par un contact avec de l'eau qui transformait l'oxyde de calcium en dihydroxyde de calcium. Cette immersion de la chaux vive se produisait dans des fosses à chaux : ce sont ces structures que l'on retrouve à proximité des zones de construction et non les fours à chaux. La préparation des mortiers ne semble donc pas avoir relevé des compétences des *calcarii*.

Le gâcheur de mortier Les mortiers étaient vraisemblablement produits par les artisans des chantiers, maçons, stucateurs ou, éventuellement, des gâcheurs de mortier de métier. Mais, s'il ne faut pas sous-estimer la complexité de l'art du mortier de chaux, peut-on envisager une profession spécialisée réduite à cette étape de la filière ? La documentation iconographique permet de supposer que, sur certains chantiers, la fabrication du mortier était déléguée par les maçons et les stucateurs à des ouvriers. Un relief de Sens figurant un atelier de peintre à fresque met en scène, au pied de l'échafaudage sur lequel travaillent un peintre et un stucateur, un gâcheur de mortier préparant vraisemblablement l'enduit pour le plâtrier œuvrant à ses côtés [119]. Sur un tabouret derrière lui se trouve sa matière première ou sa production. Cette préparation appelée corroyage ou gâchage consistait à mélanger progressivement le liant (chaux, plâtre) et les agrégats (le sable) en ajoutant de l'eau à fur et à mesure. Ce travail était mené à l'aide d'un rabot à corroyer : il s'agit d'un outil à long manche doté à son extrémité d'une sorte de pelle faisant un angle aigu avec le manche [896]. L'opération s'effectuait le plus souvent à même le sol : il n'est pas rare d'observer des aires de gâchage lors des fouilles des couches contemporaines de la construction [897]. Sur la scène de Sens la préparation de l'enduit n'est pas prise en charge par le plâtrier lui-même. Faut-il pour autant considérer le gâcheur de mortier comme un artisan spécialisé ? Deux autres reliefs, d'Arlon et de Reims, présentent des personnages exécutant une tâche d'apparence similaire qui pourrait également renvoyer à une production de mortier. Le premier est associé dans le programme iconographique à une scène de transport et peut-être à une activité textile (tissage ?) [177]. L'interprétation de cette scène demeure énigmatique. Espérandieu proposait de reconnaître un briquetier suivi par L. Lefebvre qui faisait le lien avec la scène de la face principale en identifiant le contenu du chariot comme de l'argile ou de la terre à fouler [898]. Toutefois, cette identification demeure discutable :

895. Un *exonerator calcarius* est attesté à Rome (*CIL*, VI, 9384) et un *negotiator calcariarius* à Capoue (*CIL*, X, 3947).
896. [Adam, 1989], p. 78. Les reliefs des Gaules ne permettent pas de décrire l'extrémité active de cet outil, que l'on connaît grâce aux découvertes archéologiques d'Italie (voir un rabot de Pompéi : [Adam, 1989], p. 78, fig. 162).
897. [Coutelas, 2008], p. 407-408.
898. [Lefebvre, 1990], p. 77.

la préparation de l'argile aurait été opérée par un foulage au pied plutôt qu'avec un rabot à corroyer [899]. Malgré tout, l'identification d'un gâcheur de mortier n'est pas non plus assurée : à la différence de l'artisans sénonais, le travailleur d'Arlon semble travailler en hauteur, son outil à manche est presque horizontal plutôt qu'oblique. Cette position n'est pas sans rappeler celle des boulangers enfournant le pain [900]. Aucun de ces artisanats (briqueterie, production de mortier, boulangerie) ne peut être mis en relation de manière simple avec le travail textile figuré sur l'autre face. Le second personnage, sur un relief de Reims, accompagnait d'autres scènes aujourd'hui perdues [169]. Sur ces deux reliefs, ces gâcheurs de mortier sont figurés seuls.

4.4.1.2 Les travaux de menuiserie et de charpente

Les *fabri tignuarii* Dans notre classification moderne des métiers, charpentier et menuisier en bâtiment sont les deux principaux métiers du bois ayant trait à la construction. Le charpentier façonnait et assemblait le bois de charpente, c'est-à-dire qu'il exécutait tous les ouvrages en gros bois, en particulier les édifices. Le métier de menuisier recouvre en réalité une série de professions : formé sur la racine *minutus* (petit, menu), le terme renvoie à la fabrication de menus ouvrages par opposition au métier de charpentier [901]. L'éventail de ses productions est large et concerne principalement l'intérieur des édifices : les portes, le plancher, les escaliers mais aussi le mobilier (sièges, tables, coffres, armoires). Y a-t-il lieu de distinguer charpentier et menuisier en bâtiment dans la terminologie romaine des métiers ?

Deux extraits du Digeste nous renseignent sur la spécialisation professionnelle des *tignuarii*. Le terme est formé sur le mot *tignum* qui désigne dans une acception restreinte les poutres et les solives mais peut, selon le juriste Gaius, renvoyer aussi plus généralement à tous les matériaux de construction [902]. Pour cette raison, comme le précise le juriste dans un autre passage, le nom de métier *fabri tignarii* désignait dans un sens restreint les charpentiers, mais aussi de manière large tous les travailleurs du bâtiment [903]. Si on les assimile ordinairement à des charpentiers en raison de l'étymologie de leur nom de métier, il convient de garder à l'esprit la polyvalence de ce terme. En outre, les travaux de N. Tran sur les associations de Rome et Ostie laissent supposer que les associations de *tignuarii* regroupaient des entrepreneurs (*redemptores*), ce qui était probablement aussi le cas, au moins en partie, dans les collèges des Gaules et des

899. [Adam, 1989], p. 62.
900. [Zimmer, 1982], n°18 et 20.
901. *Encyclopédie*, vol. X, art. menuiserie, p. 346.
902. Digeste, 50, 16, 62 (Gaius) : *Tigni appelatione in lege duodecim tabularum omne genus materiae ex qua aedificia constant significatur.* « Sous le terme de poutre sont comprises, d'après les lois des douze tables, toutes les espèces de matériaux nécessaires à la construction des bâtiments. »
903. Digeste, 50, 16, 235 : *Fabros tignarios dicimus non eos duntaxat, qui tigna dolarent, sed omnes qui aedificarent* . « Nous entendons par *fabri tignarii* non seulement les ouvriers qui polissent les solives et les poutres mais encore tous ceux qui sont employés aux bâtiments. »

Germanies romaines [904].

Si les *fabri tignuarii* purent vraisemblablement prendre en charge des activités de menuiserie, il nous semble que l'opposition moderne entre charpentier et menuisier se retrouve dans la distinction entre *faber tignuarius* (charpentier) et *faber intestinarius* [905]. Ce dernier, que l'on ne retrouve pas dans l'épigraphie des Gaules, travaillait à l'aménagement intérieur des maisons [906]. Si l'on réduit communément l'*intestinarius* à la production mobilière ou à la marqueterie, son savoir-faire se rapprochait peut-être davantage de celui du menuisier moderne englobant des connaissances sur les aménagements d'intérieur [907]. Une inscription romaine mentionnant peut-être une s*chola [fabrum tign]ariorum et [inte]stinariorum* pourrait témoigner de la complémentarité et de la relation étroite de ces professions [908].

En raison de la diffusion de leurs associations professionnelles, les *fabri tignuarii* sont les travailleurs du bâtiment les mieux représentés dans l'épigraphie des Gaules et des Germanies romaines. La plupart des attestations mentionnent des collèges [238, 310, 322, 369, 381, 398, 408, 425, 436] ou des membres de collèges [234 à 237, 239, 311, 365 à 368, 404, 409 et 439]. Seules deux inscriptions mentionnent à notre avis des *fabri tignuarii* indépendants. À Narbonne, l'affranchi Rufio exerçait la profession de *faber tignuarius* au début du Ier siècle ap. J.-C. [257]. Or, il a été bien établi que le phénomène collégial n'est pas attesté dans la cité avant le IIe siècle [909]. La période florissante de l'épigraphie narbonnaise des métiers (fin Ier siècle av. - début du Ier siècle ap. J.-C.) est antérieure au développement de l'épigraphie collégiale qui se situe plutôt au IIe siècle. Le contexte narbonnais et la datation de l'inscription au début de notre ère invitent à donner à la mention de *faber tignuarius* la valeur d'un simple nom de métier plutôt que celle d'une affiliation collégiale. C'est probablement aussi le cas dans l'épitaphe de l'artisan rutène Marinus [349]. Contrairement à la Gaule Narbonnaise ou à la Germanie Supérieure, la cité des Rutènes et la Gaule Aquitaine ne sont pas des territoires connus pour le développement des associations professionnelles. Marinus était donc peut-être un simple charpentier et non un *corporatus*.

Les *fabri dolabrarii* Le métier de *faber dolabrarius* demeure une énigme. Le terme est formé sur le mot *dolabra*, qui désigne un outil composé d'un manche en bois et d'une tête en métal dont un côté forme une hache et l'autre un pic recourbé. L'outil aux usages multiples est notamment connu pour son appartenance à l'équipement militaire romain et pour son utilisation par les vigiles dans la lutte contre les incendies [910]. On le retrouve cependant aussi

904. [Tran, 2017], p. 116-119.
905. *CIL*, VI, 8173, 3 (Rome) ; X, 1922 (Pouzzoles), 3957 (Capoue).
906. [von Petrikovits, 1981], p. 100.
907. [Ulrich, 2007].
908. *CIL*, VI, 9415a (Rome).
909. [Bonsangue, 2006], p. 618.
910. *TLL*, vol. V 1, p. 1818, l. 45-55. et l. 63-66 ; Digeste, 1.15.3.4 (Paul).

parmi les instruments agricoles, les outils du boucher (*lanio*) ou du tailleur de pierre [911]. Les attestations de *dolabrarii* ne sont pas très nombreuses et ces artisans sont principalement connus dans un contexte collectif ou collégial. Ils passent dans la littérature scientifique pour avoir formé des unités de lutte contre les incendies dans certaines cités [912]. Le vétéran d'Aquilée et membre d'un collège de *fabri*, Ti. Claudius Epaphroditianus, est le seul *dolabrarius* connu à titre individuel [913]. Cet ancien légionnaire exerça probablement sa profession dans l'armée avant de rejoindre le monde civil. Nous connaissons en effet par une inscription d'Andernach en Germanie Supérieure un corps de *dolabrarii* appartenant à la *classis Aug(ustae) Ger(manicae) P(iae) Fid(elis)* [411]. Ces deux inscriptions attestent selon nous de l'existence de ce corps de métier au sein de l'armée romaine. Peut-être étaient-ils affectés à la production de ces outils indispensables à l'armée romaine ou bien en étaient-ils équipés pour mener à bien des missions artisanales spécifiques (travail du bois, de construction, de la pierre, défrichage, etc) ? La dédicace de Trèves qui mentionnait très certainement un *collegium* de *fabri dolabrarii* se place en revanche dans un contexte civil et civique [395]. Équipés de *dolabres*, ces *fabri* trévires auraient fait pour certains office de corps de pompier. Nous avons vu les problèmes que posaient ces hypothèses malgré l'existence d'une *centuria centonar(iorum), dolabrar(iorum), scalar(i)or(um)* à Côme. L'ensemble de ces éléments apporte finalement peu d'indications quant au sens précis de ce nom de métier.

J. Liu envisageait une solution alternative qui nous amène à classer, à titre d'hypothèse, ce métier parmi les métiers de la construction : pour cette historienne, *faber dolabrarius* aurait en fait été un autre nom pour désigner un *faber tignuarius* (charpentier) [914]. L'existence de collèges de *dolabrarii* proches des autorités civiles s'en trouverait pleinement justifiée. Se référant à la célèbre définition des *tignuarii* par Gaius dans le Digeste, l'historienne suggère que les artisans *qui tigna dolarent* pourrait porter le nom aussi bien de *fabri dolabrarii* que de *fabri tignuarii* [915]. Les termes *dolabra* et *dolabrarii* sont en effet formés sur le verbe *dolare* qui désigne le polissage et le façonnage des pièces de bois. En raison de cette étymologie, il semble tout à fait envisageable que les *dolabrarii* aient pu être des artisans du bois. Les *dolabrarii* seraient alors des manieurs de dolabres utilisant cet outil pour façonner des pièces de bois. Faut-il pour autant les considérer comme l'équivalent des *tignuarii* ? Il apparaît difficile d'apporter une réponse définitive avec les informations dont nous disposons.

911. *TLL*, vol. V 1, p. 1818, l. 68-76 ; Digeste, XXXIII, 7, 18 (Paul) : *Cum de lanionis instrumento quaeritur, semota carne mensas pondera ferramentaque laniandae carnis causa praeparata, item trutinas cultros dolabras instrumento relinquimus.* « Lorsqu'il est question d'un legs d'ustensiles de boutique de boucher, ce legs ne comprends pas les viandes, mais les tables, les poids, les ferrements qui servent à dépecer la viande, les balances, les couteaux, les dolabres. »

912. Sur cette question, voir notre commentaire en 3.2.2.1, p. 197.

913. *CIL*, V, 908 (Aquilée).

914. [Liu, 2009], p. 151.

915. Digeste, 50.16.235 (Gaius) : « *Fabros tignarios » dicimus non eos dumtaxat, qui tigna dolarent, sed omnes qui aedificarent.*

4.4.1.3 Iconographie et métiers du bâtiment : à propos des instruments de mesure

Dans l'iconographie des Gaules et des Germanies romaines, les instruments de mesure paraissent avoir été très souvent associés aux différents outils de l'édification. Nous avons vu leur présence sur les stèles de deux *structores* de Narbonne [276] et de Vindonissa [428]. Ils se retrouvent encore sur des reliefs figurant des outils appartenant à des artisanats divers de la construction, qui décorèrent peut-être les tombeaux d'entrepreneurs ou d'architectes étant donné l'absence de spécificité de l'outillage. Ainsi, Gaius Getuli f. se fit représenter avec une scie à refendre, une *ascia*, une truelle, un marteau et une règle [77]. La truelle évoque sans ambiguïté l'artisanat de la construction et fournit ainsi un contexte justifiant pleinement l'association de tous ces outils. La présence de la règle qui évoque peut-être les travaux de charpente dans ce contexte est tout à fait intéressante. À Igel, c'est le niveau qui est associé à la truelle, le pinceau et l'*ascia* sur une stèle funéraire familiale [181]. Les instruments de mesure se retrouvent encore intégrés à des reliefs mêlant outils du bois et de la pierre sur des monuments d'Escurolles ou de Mayence [14, 194]. Étant donné qu'ils constituaient les deux matériaux principaux de la construction, l'association d'outils de la pierre et du bois est selon nous propre à évoquer les métiers de l'édification et la présence d'instruments de mesure constitue un indice complémentaire en faveur de cette interprétation.

L'ensemble de ces éléments permet d'avancer l'hypothèse que les instruments de mesure figurés seuls pouvaient évoquer un métier de la construction (charpentier, menuisier en bâtiment, maçon). Ainsi les règles figurées sur les stèles d'artisans d'Autun [75, 76], les instruments (compas, fil à plomb, équerre) figurés sur les stèles de légionnaires de Mayence [193, 195], à l'image de ceux que l'on trouve sur le tombeau du *structor* de la légion M. Iulius Maximus [428], l'équerre (?) sur la stèle du lingon Sacer Avitianus [202], la règle et l'équerre sur le portrait funéraire du Suève Volcius Mercator [220] et enfin les divers instruments (fil à plomb niveau compas) d'un relief de Strasbourg [224] signalaient peut-être les tombeaux d'artisans du bâtiment, qu'ils aient été artisans de la pierre ou du bois. À titre hypothétique, nous les avons ajoutés à ce dossier. De la même manière, les reliefs associant des outils du bois, et notamment l'*ascia*, à des instruments de mesure évoquaient peut-être le travail du charpentier ou du menuisier en bâtiment [1, 44, 45, 213]. Quatre reliefs mêlent outils de la pierre et instruments de mesure à Narbonne [7], Nîmes [9], Saint-Gervais [11] et Bourges [26]. La présence d'outils de mise en forme suggère le travail de *lapidarii*, de *quadratarii* ou éventuellement de *lapidarii structores* plutôt que celui de maçons.

4.4.2 Les métiers du décor et de la finition

4.4.2.1 Les plâtriers-stucateurs : *tector* et *gypsarius*

Les murs maçonnés et les plafonds recevaient une couche d'enduit protectrice ou ornementale : « Aucun mur n'était laissé nu [916]. » Aux enduits s'ajoutaient des éléments travaillés en relief comme des corniches de couronnement, des moulures d'encadrement ou des motifs figuratifs. Ces revêtements destinés à recouvrir la *structura*, c'est-à-dire le gros œuvre (murs, charpentes), portaient le nom d'*opus tectorium* et l'artisan spécialisé dans l'application de ces enduits était le *tector*. S'il existait en réalité plusieurs termes pour désigner les artisans plâtriers-stucateurs (*gypsarius, albarius* [917]), le terme de *tector* était celui qui revêtait l'acception la plus large et qui était le plus répandu [918]. Il se retrouve aussi bien dans les textes épigraphiques que littéraires. Il est le terme le mieux attesté dans l'épigraphie des Gaules et des Germanies avec un ensemble de trois attestations. Deux inscriptions, l'une à Lyon [369] et l'autre à Mayence [419], font mention d'une association de *tectores* tandis que l'homme de métier d'origine séquane, Pompeius Catussa, se définit dans une épitaphe lyonnaise comme *tector* [370]. Issu du latin *tegere* (couvrir, recouvrir), le nom de métier ne doit pas être confondu avec la profession de couvreur, *tectorium* ayant pris dès le Ier siècle av. J.-C. le sens d'enduit [919]. Les travaux de N. Blanc ont permis de mettre en évidence que le *tector* était responsable de tâches variées : il passait les enduits mais devait aussi être capable d'effectuer des peintures simples (passer les couleurs de fonds, réaliser un schéma simple) qui ne nécessitaient pas de faire appel à un *pictor* [920]. De plus, la réalisation des corniches voire des plafonds à caisson entraient également dans son domaine de compétences, ce qui implique la maîtrise des techniques de moulage voire de modelage. L'étendue de cet éventail de compétence amène N. Blanc à supposer que tous les *tectores* ne maîtrisaient pas un savoir-faire aussi large et que certains artisans durent se spécialiser dans l'exercice le plus technique à savoir la réalisation des stucs [921].

L'affranchi narbonnais P. Usulenus Anoptes exerçait la profession de *gypsarius* [275] [922].

916. [Allag, 2010], p. 210. Voir aussi [Adam, 1989], p. 250.
917. Dans son étude sur les stucateurs romains, N. Blanc est revenue en détail sur la signification de ces noms de métier en s'intéressant au domaine de spécialisation et aux compétences techniques de ces artisans : [Blanc, 1983]. Le terme d'*albarius* ne se rencontre pas dans les Gaules. Il est formé sur le nom du matériau utilisé, chaux et poudre de marbre et désigne le spécialiste d'un enduit précis, le stuc (p. 866).
918. Le terme est très courant dans l'épigraphie de l'empire : *CIL*, II 4085 (Tarragone) ; III, 7244 (Delos) ; VI, 5205, 5985, 6360, 6638, 13402 (Rome) ; IX, 1721, 1722 (Bénévent), 3192 (*Corfinium*) ; X, 6593 (*Velitrae*), 6638 (*Antium*).
919. [Blanc, 1983], p. 860.
920. [Allag, 2010], p. 210.
921. « On indique par stuc tout décor architectural en relief travaillé par modelage ou moulage, réalisé avec un matériau anthropique (mortier de chaux, plâtre, etc.) durcissant après sa mise en œuvre. » [Coutelas, 2009], p. 115.
922. Sur ce métier, voir [Blanc, 1983], p. 870-876.

Malgré des compétences voisines, le nom de métier est bien moins fréquent que *tector* : il n'est pas attesté dans la littérature classique et ne se retrouve que dans l'épigraphie et la littérature tardive. Une seule autre inscription du *Picenum* le mentionne[923]. Le terme appartient à la catégorie des noms de métier formé sur le nom d'un matériau : le mot latin *gypsum* désignait la roche de gypse mais aussi le plâtre, sulfate de calcium obtenu par cuisson du gypse[924]. Selon Pline l'Ancien le plâtre était utilisé pour réaliser les crépis mais aussi les sculptures et les reliefs des édifices[925]. Ainsi, les compétences de cet homme de métier se rapprochaient sans doute en partie de celles du *tector*. Le plâtre était utilisé pour produire des statues et des ornements divers (corniches, caissons, moulures) dans la décoration des édifices. Sa capacité à être moulé en faisait un matériau très simple à modeler pour la réalisation de reliefs. Son usage ne se limitait par ailleurs pas au domaine de la construction : il servait aussi par exemple pour la réalisation de portraits, notamment funéraires. Les *gypsarii* étaient donc à la fois stucateurs et sculpteurs, même si tous ne possédaient pas nécessairement des compétences aussi larges. N. Blanc note que le terme de *gypsarius*, formé sur le nom d'un matériau, avait une connotation moins générale et plus technique que *tector*[926]. Pour autant, il apparaît peu réaliste pour cette archéologue que les *gypsarii* se soient limités sur les chantiers au travail du plâtre, c'est pourquoi elle avance l'hypothèse intéressante que la variation des termes entre *tector, albarius* et *gypsarius* pouvait dépendre localement du matériau le plus disponible et donc le plus utilisé par les artisans.

Le travail du stucateur est illustré sur un relief funéraire de Sens figurant le chantier de construction d'un édifice : à droite de la scène, un stucateur debout sur un échafaudage étale de l'enduit sur la paroi à l'aide d'une taloche [119]. Sous l'échafaudage un ouvrier prépare l'enduit[927].

4.4.2.2 Les peintres

Les enduits une fois posés étaient rehaussés de couleurs par le *pictor* (< *pingo* : peindre). Comme le soulignent N. Blanc et C. Allag, un même homme de métier pouvait se charger de lisser l'enduit, le modeler et de poser les couleurs[928]. La distinction entre *pictor* et *tector/gypsarius* n'était donc peut-être pas toujours pertinente. Malgré tout, le vocabulaire latin des métiers opère une distinction et l'on peut supposer avec N. Blanc que si les *tectores* maîtrisaient les compétences nécessaires à la simple application de peintures, les *pictores* devaient être spécialisés dans la réalisation de schémas complexes faisant appel à un savoir-faire plus

923. *CIL*, IX, 5378 (*Firmum Picenum*)
924. [Blanc, 1983], p. 870, n. 53.
925. Plin., *N.H.*, 36, 183 : *usus gypsi in albarii, sigillis aedificiorum et coronis gratissimus.*
926. [Blanc, 1983], p. 874.
927. Sur les gâcheurs de mortier dans l'iconographie, voir *supra* (4.4.1.1) à propos de la préparation des mortiers (p. 267) et du métier de *calcarius* (p. 265). Voir reliefs n°119, 169 et 177.
928. [Blanc, 1983], p. 860 ; [Allag, 2010], p. 862.

pointu.

Trois artisans, le biturige vivisque Calenus [334], l'éduen Diogenes [357] et Tib. Iulius Tertius de Xanten [400] exerçaient la profession de *pictor*. Plusieurs spécialités existaient dans les métiers de la peinture mais aucune n'est attestée dans l'épigraphie des Gaules romaines : elles sont indiquées principalement dans l'épigraphie de la ville de Rome ou dans l'Édit de Dioclétien [929]. Cet éventail de savoir-faire spécialisés indique qu'employé seul le terme de *pictor* pouvait désigner des métiers divers. Le métier ne renvoyait ainsi pas systématiquement à un artisanat du bâtiment : outre les bâtiments, les céramiques, les tombeaux, des œuvres sur bois ou sur toile étaient également peintes. Il est donc impossible de connaître la nature exacte du métier de ces trois artisans. Malgré tout, on constate que dans l'iconographie des Gaules, peintre et pinceau sont toujours associés aux travaux d'édification. Le relief de Sens figurant la production d'une fresque met en scène un peintre intervenant après la pose de l'enduit par le plâtrier [119]. Sur une stèle d'Igel, un pinceau figure à côté d'une truelle, d'un niveau et d'une herminette [181]. Dès lors, en l'absence de spécification quant au domaine professionnel de nos *pictores*, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'ils œuvraient dans le bâtiment.

4.4.2.3 Les mosaïstes

D. Valerius Valentinus exerçait le métier de *tesselarius* à Vaison-la-Romaine, dans la cité des Voconces [326]. Le *tesselarius* assemblait en mosaïque les *tesselae* (ou *tesserae*), petits cubes colorés. Le nom de métier n'est pas commun dans l'épigraphie. On connaît un *artifex artis tesselariae lusoriae* de Rome sans doute spécialisé dans la fabrication de jetons de jeux plutôt que dans l'art de la mosaïque [930]. L'art du mosaïste n'est pas représenté dans l'iconographie des Gaules romaines, mais on connaît dans l'art italien une scène de production de tesselles sur une stèle d'Ostie [931]. Ce métier présente par ailleurs l'intérêt de nous faire connaître l'un de ses apprentis : le *discipulus* Amor signe une mosaïque au côté de son maître l'artisan de Pouzzoles, T. Sennius Felix [355].

4.5 Les métiers du textile

Avec un total de 100 monuments les sources concernant l'artisanat du textile sont particulièrement nombreuses et constituent 23% du corpus. En outre, la documentation sur cette branche artisanale est d'autant plus importante que nous n'incluons pas ici l'épigraphie de

929. Le *pictor parietarius* était chargé de la peinture des parois (*Édit de Dioclétien*, 7, 8) ; le *pictor scaenarius* peignait des décors de théâtre ou des représentations architecturales sur les parois (*CIL*, VI, 9794 (Rome)) ; le *pictor quadrigularius* s'occupait de l'ornement polychrome des chars (*CIL*, VI, 9793 (Rome)) ; le *pictor imaginarius* peignait les motifs figurés des fresques et peut-être les portraits sur d'autres supports (*Édit de Dioclétien*, 7, 9). [Allag, 2010], p. 210-211.

930. *CIL*, VI, 9927 (Rome). [von Petrikovits, 1981], p. 116.

931. [Zimmer, 1982], n°81, p. 158-159. Mais il pourrait s'agir également de la fabrication de moellons.

l'*instrumentum* (pesons). La documentation épigraphique (55) est un peu plus importante que la documentation iconographique (45). 16 noms de métiers sont attestés. Les outils évoquant le plus fréquemment le travail du textile sont les forces (*forfex*) et les instruments pour le filage (fuseau et quenouille)[932]. Nous n'avons pas pris en compte les scènes dites d'examen du tissu qui pourraient davantage concerner la phase de commercialisation du produit que sa production. Malgré une répartition relativement éparse, quelques centres méritent d'être mentionnés : ainsi Narbonne (16), Lyon et la région de Saint-Romain-en-Gal (10), et, dans une moindre mesure, les cités des Bituriges Cubes (7), de Nîmes (6) et des Trévires (5).

4.5.1 Typologie des métiers selon les fibres textiles travaillées

Les fibres les plus communes dans le monde romain étaient la laine et le lin[936]. Assurément, d'autres fibres étaient travaillées comme le coton, le chanvre, la soie, l'amiante, les poils de chèvre ou de lièvre mais aucun nom de métier n'en témoigne[937]. Seules des professions de la laine et du lin nous sont connues épigraphiquement dans les Gaules et les Germanies romaines.

4.5.1.1 Les métiers de la laine

La tonte : forces et *tonsores* Les bêtes étaient tout d'abord tondues selon un calendrier qui variait en fonction des régions et du climat[938]. La tonte était effectuée avec des forces, ciseaux à ressort dont l'existence est bien attestée par l'archéologie et dans l'iconographie[939]. Les forces étaient un outil très polyvalent, utilisé dans une variété de tâches agricoles ou artisanales. Elles intervenaient à tous les stades de la production textile, pour la tonte des animaux, la découpe des tissus ou leur finition de sorte à éliminer les fils dépassant du produit tissé.

Pour G. Roche-Bernard et A. Ferdière, les forces utilisées pour la tonte mesuraient une vingtaine de centimètres environ et étaient plus petites que les ciseaux de drapier[940]. Elles

932. À propos de l'iconographie de la production textile dans les Gaules : [Larsson Lovén, 2000].
933. Moins probablement tondeurs d'ovins pour [27, 38, 88].
934. Figurations de forces longues.
935. Il pourrait également s'agir du métier de coiffeur-barbier à classer parmi les métiers des soins du corps.
936. [Vicari, 2001], p. 3.
937. La culture du chanvre n'est pas attestée avec certitude avant le Ve siècle ap. J.-C. En revanche son usage pour la fabrication de tissu, de cordes mais aussi pour la calfatage des navires est connu archéologiquement : [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 47-48. L'existence de tissu en amiante n'est attesté que dans la littérature (Plin., *N.H.*, XIX, 19). À propos des fibres animales autres que la laine de mouton : [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 60-61. Virgile et Pline mentionne la tonte des chèvres (Virg., *G.*, III, 303 ; Plin., *N.H.*, VIII, 76).
938. [Wild, 1970], p. 22 ; [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 57. Col., *Rust.*, VII, 4, 7 ; Pall., V, 7 et VI, 6.
939. [Gaitzsch, 1978], p. 27 ; [Duvauchelle, 2005], p. 76-78.
940. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 57. Les forces longues utilisées par les drapiers pour tondre les draps ne mesuraient pas moins de 40 cm et pouvait atteindre une centaine de centimètres. [Duvauchelle, 2005], p. 76.

TABLE 18 – Les métiers du textile

Ars barbaricaria (1)	Lyon [371]
Cardeurs de laine ? Teilleurs de chanvre ? (1)	Saintes (Santons) [59]
Centonarius (corporatus) (7)	Aix-en-Provence [227, 228], Tresques (Nîmes) [312], Saint-Romain-en-Gal (Allobroges) [318], Divajeu (Voconces) [325], Lyon [375, 376]
Centonarii *Collegium centonariorum* (6)	Alba (Helviens) [229], Marseille [244], Beaucaire (Nîmes) [297], Lansargues (Nîmes) [298], Vaison-la-Romaine (Voconces) [328], Lyon [377], [445] (Nice)
Cordier (1)	Reims (Rèmes) [171]
Fileuse (22)	Alléans (Bituriges Cubes) [18], Bourges (Bituriges Cubes) [29], Saint-Ambroix (Bituriges Cubes) [39], Montbouy (Carnutes) [61], Autun (Éduens) [89-91], Borgy (Éduens) [97], Beaune (Éduens) [95, 96], Grand (Leuques) [136], La Baffe (Leuques) [140], Toul (Leuques) [151], Metz (Médiomatriques) [162], Provenance inconnue (Belgique) [173], Trèves (Trévires) [186, 187], Selzen (*Aresaces*) [197], Weisenau (*Aresaces*) [198], Langres (Lingons) [209], Til-Châtel (Lingons) [214], Horbourg-Wihr (Triboques ?) [221], Strasbourg (Triboques ?) [225]
Foulon (1)	Sens [120]
Fullo (1)	Alzey (*Vangiones*) [438]
Fullones (1)	Évreux (Aulerques Eburovices) [354]
Magister artis fulloniae (2)	Cologne (Ubiens) [405, 406]
Lanarius (2)	Narbonne [277, 278]
Lanipenda (1)	Auch (Ausques) [330]
Linarius (2)	Narbonne [279], Bordeaux (Bituriges Vivisques) [335]
Lintiarius, lintearius (3)	Narbonne [280], Nîmes [308], Lyon [373]
Artifex artis lintiariae (1)	Lyon [372]
Lintio, linteo (1)	Narbonne [281]
Magister Plum(arius ?) (1)	Mayence (*Aresaces*) [418]
Purpurarius (2)	Narbonne [282, 283]
Offector (1)	Bad Kreuznach (*Aresaces*) [414]
Saccarius (1)	Trèves (Trévires) [393]
Sarcitor (1)	Saint-Romain-en-Gal (Allobroges) [319]
Sagarius (7)	Narbonne [284], Genève (Allobroges) [316], Saint-Romain-en-Gal (Allobroges) [318], Vienne (Allobroges) [320 (*sagarius romanensis*), 321], Lyon [374], Dampierre (Lingons) [430]
Tailleur [933] (6)	Saint-Ambroix (Bituriges Cubes) [38], Bourges (Bituriges Cubes) [27], Périgueux (Pétrucores) [56], Autun (Éduens) [88], Reims (Rèmes) [170], Saverne (Triboques) [223].
Tailleur : fabricant de *cuculli* (1)	Sens (Sénons) [121]

Teinturier (2) – fabricant de colorants ? (1)	Arlon (Trévires) [174-175] ? – Reims (Rèmes) [170]
Tisserand(e) (5)	Alléans (Bituriges Cubes) [17, 18], Bourges (Bituriges Cubes) [28], Marcy (Éduens) [99], Arlon (Trévires) [177]
Tondeur de draps[934] ? (5)	Nîmes [10], Sens [120], Metz (Médiomatriques) [161], Langres (Lingons) [208], Mandeure (Séquanes) [219]
Tonsor[935](3)	Narbonne [288, 290, 291]
Vestiarius (11)	Narbonne [285 à 287], Nîmes [309] (*uestiarius italicus*), Eauze (Élusates) [343], Vieu-en-Valromey (Ambarres ?) [353], Paris (*Parisii*) [380], Vieux (Viducasses) [382], Reims (Rèmes) [390], Trèves (Trévires) [396], Langres (Lingons) [434]

ne peuvent cependant être identifiées avec certitude sur les reliefs car ces forces moyennes (15 à 30 cm) servaient aux travaux les plus divers (artisanaux, agricoles) et étaient les plus communes[941]. 3 reliefs présentent des ciseaux de taille moyenne, en théorie susceptibles d'être des outils de tonte [27, 38, 88]. Toutefois, dans l'iconographie des Gaules romaines, les forces ne sont pas associées à la tonte des ovins mais à la découpe des tissus [120] et à la tonte des draps [121, 170].

À travers la mention épigraphique d'une stèle de Narbonne, elles sont associées à la profession de *tonsor* [292]. Attesté sur cinq stèles de Narbonne [288 à 292], ce nom de métier pouvait désigner le coiffeur-barbier et le tondeur d'ovins[942]. Ce premier sens paraît néanmoins le plus courant dans la littérature au Haut-Empire, si bien que nous classerions plutôt ces hommes de métier parmi les professionnels des soins du corps. Le fait que les ciseaux du *tonsor* narbonnais sont représentés à deux reprises à côté d'un rasoir constitue un argument supplémentaire [289, 292].

En somme, nous ne pensons pas pouvoir identifier formellement de tondeurs de moutons dans le corpus des Gaules romaines.

Le travail de la laine brute : le *lanarius* À Narbonne, C. Nigidius Primus [277] et un personnage anonyme [279] exerçaient la profession de *lanarius* (< *lana* : laine) : ces artisans étaient donc des hommes de métier spécialisés dans le travail de la laine de mouton[943]. Si la gamme des métiers concernés est large, certains chercheurs s'accordent pour préciser cette définition et reconnaître dans les *lanarii* des professionnels du traitement de la laine brute[944]. Cela signifie alors qu'ils intervenaient au début de la chaîne opératoire pour donner à la matière

941. [Manning, 1989].
942. [von Petrikovits, 1981], p. 117. À propos des occurrences de ce terme, voir la note 1208, p. 323.
943. [von Petrikovits, 1981], p. 100 ; [Pelletier, 1996], p. 133.
944. [Vicari, 2001], p. 4 et p. 20 ; [Bonsangue, 2006], p. 515 et p. 405.

ses premiers traitements dans le but de produire des fils de laine pouvant être travaillés [945].

Une fois les bêtes tondues, la toison était ouverte et lavée avec de l'eau et une plante saponaire afin de la débarrasser du surplus de suint, tandis qu'une partie des impuretés était retirée à la main. C'est peut-être le lavage de la laine que figure un relief disparu de Gaule Belgique (Arlon ?), connu par copie, sur lequel trois personnages mélangent le contenu d'une cuve à l'aide de baguettes [175]. La scène, parfois interprétée comme une représentation de teinturiers [946], ou de foulons [947], présente une ressemblance frappante avec le « pilotage des laines » tel qu'il est présenté dans l'*Encyclopédie des arts et métiers* (FIG. 14, p. 279) [948] : la laine, plongée dans des baquets avec du savon et de l'eau d'un premier lavage, était remuée à l'aide de bâtons appelés lissoires. Un second relief d'Arlon présente une scène comparable mais un seul artisan est figuré à l'ouvrage [174]. Suite au lavage, la laine était ensuite peignée à l'aide de peignes en fer de sorte à bien aligner les fibres pour obtenir un fil plus compact et à les trier pour ne conserver que les plus longues. Un relief de Saintes pourrait figurer un travail manuel de tri et d'alignement des fibres textiles : deux hommes assis se font face et travaillent à la main un ensemble d'écheveaux placés sur un métier et à l'extrémité desquels sont suspendus des poids ou des fusaïoles [59]. Il s'agirait pour M. Clouet de cardeurs de laine occupés à étirer et lisser la laine (personnage de gauche) et à la peigner (personnage de droite). L'appellation de cardeur est cependant inappropriée ici car selon J. P. Wild il ne semble pas que l'usage de peignes à carder soit attesté à l'époque romaine [949]. L'hypothèse est malgré tout intéressante, il pourrait s'agir en effet d'artisans triant et préparant manuellement les fibres de laine après leur lavage. D'autres interprétations sont toutefois possibles : G. Roche-Bernard et A. Ferdière reconnaissent ainsi des teilleurs de chanvre travaillant à séparer le fil de l'écorce pour confectionner des écheveaux [950].

Les sources ne permettent pas de mettre en évidence avec précision le domaine d'activité des *lanarii*, mais, de fait, on constate que lorsque *lanarius* est complété d'un nom de métier, celui-ci renvoie au tâches préliminaire de lavage (*purgator*) et de peignage (*pectinarius, carminator*)

945. Sur les différentes étapes du travail de la matière brute : [Wild, 1970], p. 22-26 ; [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 58-59 ; [Vicari, 2001], p. 4.
946. Une hypothèse d'Espérandieu : Esp, V, 4136. [Vicari, 2001], p. 60 ; [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 115.
947. [Ferdière, 1984], p. 227.
948. *Encyclopédie*, vol. III (planches), draperie, pl. 1, fig. 2. À propos du pilotage des laines, vol. IX, p. 185, art. « laine ». Cette opération consistait en un second lavage de certaines laines afin de les blanchir.
949. [Clouet, 1953], p. 46 ; [Wild, 1970], p. 22.
950. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 128. Les auteurs rapprochent pour des raisons formelles ces grands écheveaux aux poupées de chanvres que produisaient les teilleurs sarthois au XXe siècle.



FIGURE 14 – Deux ouvriers s'affairant au pilotage des laines.
Encyclopédie des arts et métiers, vol. III, draperie, pl. I, fig. 2.

de la laine[951]. Des *coactores lanarii* sont également attestés à Brixia[952]. Formé sur le verbe *cogo* (pousser ensemble, condenser), le nom de métier pourrait avoir désigné des producteurs de feutre, car cette matière était obtenue par massage et foulage de fibres de laines durcies par diverses substances[953]. Or, le feutre est produit à partir de fils de laine grossiers et ne nécessite pas le filage préalable des fibres textiles. L'iconographie tend également dans cette direction : un mouton est en effet représenté sur le tombeau d'un *lanarius* de Rome[954]. À défaut d'en constituer une preuve irréfutable, ces éléments paraissent placer le travail des *lanarii* en amont de la chaîne opératoire. La rareté relative de ce nom de métier dans le contexte urbain de la production épigraphique en constituerait pour F. Vicari un indice supplémentaire[955]. Les *lanarii* assuraient par ailleurs peut-être aussi le commerce de la laine traitée.

Attribuer aux *lanarii* le traitement et le commerce de la matière première paraît une hypothèse séduisante. Malgré tout la prudence exige de garder à l'esprit qu'ils étaient peut-être plus généralement des artisans de la laine[956]. Certains historiens comme S. Dixon préfèrent

951. Aucune attestation dans les Gaules et les Germanies de ces spécifications professionnelles. *Lanarii purgatores* : *AE* 1987, 443 (*Altinum*) ; *Lanarius pectinarius* : *CIL*, V, 4501 (Brixia) ; *Lanarii pectinarii et carminatores* : *AE*, 1946, 210. Pour F. Vicari, le lavage était la tâche des *lanifricarii, lanilutores, lanarii purgatores* ou des *lanarii* tout court, tandis que les *lanarii pectinatores* (*pectinarii*) et les *lanarii carminatores* effectuaient le peignage de la laine. Il paraît néanmoins difficile d'être aussi précis dans la définition du métier des *lanarii*.
952. *CIL*, V, 4504 et 4505 (Brixia).
953. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 65. *Coactilia* désigne en effet les produits en feutre et *coactiliarius* le fabricant de feutre.
954. *CIL*, VI, 9489 (Rome).
955. [Vicari, 2001], p. 20. La remarque de F. Vicari concerne Rome : la rareté relative des *lanarii* dans la capitale de l'empire s'expliquerait par le fait que les artisans de la ville travaillaient avec des tissus importés d'autres régions.
956. Cela demeure le point de vue le plus partagé : [von Petrikovits, 1981], p. 100 ; [Pelletier, 1996], p. 133. Le lecteur trouvera une courte synthèse sur ces questions dans [Perry, 2016], p. 501. Plus généralement sur les *lanarii* : p. 500-505.

en effet les considérer comme des travailleurs de la laine, sans autre forme de précision (*wool worker*) [957].

Filage : *lanipenda*, fuseau, quenouille Les fibres peignées étaient ensuite filées afin de produire un fil continu et régulier. Au cours de cette opération les fibres sont assemblées entre elles par torsion de sorte à les empêcher de glisser les unes sur les autres [958]. Le filage nécessitait des instruments spécifiques, la quenouille et le fuseau. La matière première était chargée sur la quenouille, une tige de 20 à 30 cm de long, et progressivement, le fil créé passait sur le fuseau, tige de section circulaire renflé à une extrémité. Afin de faire subir une torsion aux fibres et d'assurer ainsi leur cohésion, le fuseau était maintenu en rotation par la fusaïole.

Ces outils sont très fréquents dans l'iconographie [18, 29, 39, 61, 89-91, 95-97, 136, 140, 151, 162, 173, 186, 187, 197, 198, 209, 214, 221, 225] et presque exclusivement présentés dans des portraits funéraires de femmes [959]. Comme en témoignent nos sources, le filage était une tâche traditionnellement réservée aux femmes et exercée essentiellement dans un cadre domestique par les femmes libres ou esclaves de la maisonnée. À Grand dans la cité des Leuques, la stèle d'un homme, Cetus, pourrait être ornée d'un fuseau garni de fil et de fusaïoles ou de pelotes, mais c'est incertain car le relief est grossier [136]. Les fileuses sont en revanche rares dans l'épigraphie : absentes de l'épigraphie des métiers, elles n'apparaissent qu'exceptionnellement à travers un nom de fonction servile [960]. Ainsi, les *quasillariae* (fileuses) sont absentes du corpus [961], seule une *lanipenda* (ou *lanipendia*) de rang servile, Lezbia, est connue dans la cité des Ausques [330] [962]. Son rôle était de peser la laine (*lanum pendere*) et de distribuer aux fileuses sous son autorité le *pensum* quotidien à filer [963]. Cette définition littérale cache pour L. Larsson Lovén de plus grandes responsabilités : représentant l'autorité de la maîtresse de maison, la *lanipenda* aurait été en charge de tout le travail de la laine réalisé dans le cercle domestique [964].

Malgré un symbolisme d'ordre moral renvoyant aux vertus conjugales de l'épouse, ces

957. [Dixon, 2001], p. 9.
958. Sur la filature et ses instruments : [Wild, 1970], p. 35-37 ; [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 66-71 ; [Vicari, 2001], p. 4-5.
959. [Larsson Lovén, 2000], p. 239. L. Larsson Lovén souligne à juste titre la moindre visibilité des femmes par rapport aux hommes dans l'iconographie de la production textile. Il convient de souligner toutefois que comparativement aux autres artisanats, le travail du textile offre une visibilité sans égal aux femmes même si ce n'est pas en tant que femmes de métier mais davantage dans une perspective d'ordre idéologique et moral.
960. À propos de la signification des outils, des noms de métier et de fonction servile dans l'identité féminine, voir notre commentaire en 1.7, p. 90, 5.1.1.3, p. 340 et 6.2.6, p. 474.
961. L'activité est bien attestée à Rome : *CIL*, VI, 6339, 6342, 6344, 9495, 9849, 9850.
962. Notons que *lanipendius* est une fonction attestée à Rome : *CIL*, VI, 3967, 3976, 3977, 4963, 6300, 8870, 9495. *Lanipenda* est un nom de fonction répandu : *CIL*, VI, 9496-9498, 34273, 37721, 37755 (Rome) ; IX, 3157 (*Corfinium*), 4350 (*Amiternum*).
963. *TLL*, vol. VII 2, p. 933, l. 13 = *i. quae uel qui lanam pendit* ; [von Petrikovits, 1981], p. 101 ; [Pelletier, 1996], p. 133 ; [Vicari, 2001], p. 4.
964. [Larsson Lovén, 2013], p. 112-113.

reliefs témoignent d'une réalité économique et d'un mode d'organisation de la production textile conférant au cadre domestique et aux femmes une importance sans pareil dans la phase de la filature – bien que des ateliers artisanaux aient pu exister aussi. La laine filée était en effet vendue par certaines maisonnées pour alimenter les ateliers de tissage étant donné le grand nombre de fileurs requis pour occuper un tisserand à plein temps [965]. En outre, l'existence d'une hiérarchie parmi les fileuses suggère dans certains cadres domestiques une production organisée et structurée pouvant se rapprocher d'une activité artisanale au sens propre. Archéologiquement, cette activité est attestée en milieu rural comme en milieu urbain [966].

4.5.1.2 Les métiers du lin

Le lin est une fibre végétale obtenue à partir de la culture d'une plante de la famille des linacées. Dans les Gaules, les métiers du lin sont à peine plus nombreux que ceux de la laine : le *linarius*, le *lintiarius* (ou *lintearius*), et le *lintio* sont attestés dans l'épigraphie. La distinction du champ de compétences propre à chacune de ces professions apparaît très problématique.

La production de fils de lin Arrachées à maturité, les tiges de lin étaient mises à sécher avant de procéder au rouissage à l'eau : les tiges étaient alors plongées dans l'eau pour séparer les fibres entre elles et de l'écorce externe [967]. Les fibres sèches étaient ensuite battues pour séparer les fibres textiles de l'écorce. Ces tâches permettaient d'isoler la filasse [968], qui était alors peignée pour aligner les fibres et la débarrasser des dernières impuretés avant le filage.

Comme le *lanarius*, le *linarius* peut se définir d'une manière très générale mais imprécise comme un artisan du lin (*linum*) [969]. C'est du moins ainsi que l'on peut prudemment décrire la profession du narbonnais L. Tullius Felix [279] et du bordelais Dixtus [335]. Peut-on préciser leur rôle dans la chaîne opératoire du textile ? Les avis sont partagés parmi les chercheurs. Pour F. Vicari, les *linarii* seraient les fileurs qui produisent du fil de lin à partir de la matière textile brute ou bien les marchands de fibres ou de fils de lin [970]. Cette hypothèse repose sur l'existence en Gaule Cisalpine d'une *linaria*, Cassia Domestica, patronne du *linarius* C. Cassius Sopater [971]. La filature étant une activité typiquement féminine, le métier de *linaria*/*linarius* renverrait plutôt à cette étape préliminaire du travail du lin. Cet argument ne saurait cepen-

965. [Liu, 2009], p. 91.[Wild, 2002], p. 8.
966. [Polfer, 2007], p. 156.
967. Sur la production de fibres textiles de lin : [Wild, 1970], p. 27-29 ; [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 41 *sqq.* ; [Vicari, 2001], p. 4.
968. La filasse désigne les fibres les plus blanches et les plus souples utilisées dans l'artisanat textile.
969. *OLD*, p. 1032 : *a dealer or worker in linen* ; *TLL*, vol. VII 2, p. 1431, l. 7-8 : *i. qui linum tractat* ; [Pelletier, 1996], p. 133.
970. [Vicari, 2001], p. 43.
971. *CIL*, V, 5923 (*Mediolanum*).

dant être définitif car on sait que le tissage était aussi parfois exercé par des femmes bien que les sources insistent davantage sur leurs travaux de filage[972]. Cet historien admet néanmoins que les *linarii* ont aussi pu faire commerce de lin tissé[973]. D'autres chercheurs placent en effet plutôt l'activité du *linarius* du côté du tissage[974]. C'est possible mais rien ne permet de le démontrer. De notre côté, étant donné que les termes de *lintio* et de *lintiarius* semblent renvoyer au tissage et au commerce des toiles de lins, nous serions d'avis de reconnaître dans le métier de *linarius* des artisans spécialisés dans le traitement de la matière brute et le filage ainsi que les commerces de fibres et de fils de lin qui leurs sont liés. L'étymologie de ces noms de métiers en serait un argument supplémentaire : alors que les termes *lintio* et *lintiarius* sont formés sur la racine *linteum* qui désigne les toiles de lin, donc le lin déjà tissé, le mot *linarius* est issu de *linum*, le lin, soit la matière brute. Toutefois, cette conclusion n'est pas assurée car rien n'interdit l'existence de noms de métiers distincts pour désigner des artisanats similaires ou voisins.

Les tisserands en lin Le métier du lin le plus commun dans l'épigraphie des Gaules romaines est celui de *lintiarius* (ou *lintearius*). Il est exercé par quatre artisans : Anteros à Narbonne [280], Reburrus à Nîmes [308] et Illiomarus Aper à Lyon [373] ainsi que le lyonnais Titus Flavius Felix, qui se désignait pour sa part comme un *artifex (?) artis lintiariae* [372]. Une partie des chercheurs semble s'accorder sur le fait que le *lintiarius* s'occupait de la commercialisation des tissus en lin (et non de fils de lin) et non de leur production[975]. Le tissage aurait alors été le travail du *lintio*. De fait, plusieurs passages du Digeste emploient le terme de *lintiarius* pour désigner les négociants en toiles et produits de lin[976]. Que les *linteari* aient fait le commerce de tissus de lin ne peut être remis en cause. Il nous paraît toutefois imprudent de distinguer aussi nettement dans le lexique latin les phases de production et de commercialisation. La visibilité du négoce dans les sources n'empêche en rien que les *lintearii* aient pu se spécialiser aussi dans le tissage des toiles de lin commercialisées. L'existence d'un *[a]r[tifex] artis lintiariae* [272] à Lyon en constituerait même un bon indice si la lecture du

972. Voir *infra* à propos du tissage : 4.5.2.1, p. 283.
973. [Vicari, 2001], p. 4.
974. [von Petrikovits, 1981], p. 102 : *Leineweber und/oder Händler* ; [Bonsangue, 2006], p. 408. M. L. Bonsangue semble néanmoins aussi associer les *linarii* au traitement du lin brut (p. 408 et p. 515).
975. *Tll*, II, p. 922 : *est qui lintea uendit* ; DS, vol. III.2, art. *linum*, p. 1263 n. 12 : « les *lintearii* étaient plutôt des marchands » ; [Vicari, 2001], p. 75 ; [Bonsangue, 2006], p. 410-411.
976. Digeste, 14, 3, 5, 4 (Ulpien) : *Institores dicendos quibus uestiarii uel lintearii dant uestem circumferendam et distrahendam, quos ulgo circitores appellamus* « On doit aussi regarder comme *institores* ceux à qui les marchands de draps (*uestiarii*) ou de toiles (*lintearii*) donnent de leurs marchandises à porter de côté et d'autres pour les vendre. Nous appelons ces sortes de gens colporteurs. » Digeste, 14, 4, 5, 15 (Ulpien) : *Ut puta duas negotiationes excercebat, puta sagariam et lintearium, et separatos habeat creditores* « Si l'esclave faisait deux commerces, celui de toiles et de celui d'armes et qu'il eût des créanciers différents relativement à chaque commerce ? »

substantif *artifex* ne reposait pas sur une base aussi fragile [977]. En somme, nous définirions prudemment les *lintiarii* comme des tisserands et marchands de toiles de lin [978].

À l'inverse, le *lintio* est explicitement associé au travail du tissage dans un extrait du *Commentaire sur l'Énéide de Virgile* de Servius [979], si bien que le métier est parfois réduit au travail de production [980]. Mais le code Justinien évoque des *linteones* versés dans le négoce, on ne peut donc attribuer à ces hommes de métier le seul travail de production [981]. Il nous semble qu'au même titre que les *lintiarii*, les *linteones* assuraient la production et le commerce de toiles et de produits de lin. En l'état de nos connaissances, les deux professions ne peuvent être précisément distinguées.

4.5.2 De la confection à l'entretien des ouvrages textiles

Une fois les fils obtenus, la fabrication des produits textiles nécessitaient plus ou moins d'étapes selon la nature de l'ouvrage confectionné. Certains produits ne nécessitant pas de travail de couture étaient directement tissés à la pièce ou simplement découpés dans une étoffe plus grande. C'est le cas des couvertures mais aussi de nombreux vêtements car les habits romains requéraient pour la plupart peu de travaux de découpe et de couture [982]. Les tailleurs et couturiers assumaient en revanche la production des textiles cousus. Les textiles étaient en outre parfois teints, brodés, foulés, ravaudés.

La documentation des Gaules romaines présente l'intérêt d'éclairer un grand nombre de ces différentes phases de la chaîne productive du textile ainsi que certains services liés à l'entretien des étoffes. Ce dernier point est un fait notable car la production est de manière générale mieux représentée dans les sources que les travaux de réparation ou d'entretien assurant la longévité des objets.

4.5.2.1 Les tisserands

Si nous interprétons correctement ces noms de métier, les *lintiarii* et les *linteones* sont dans les Gaules les seuls tisserands documentés par les sources épigraphiques. Leur nom de métier n'évoque cependant pas spécifiquement l'action technique du tissage contrairement au terme

977. P. Wuilleumier lisait pour sa part C. R. et proposait la résolution suivante : *c(iuis) R(omani).* [Wuilleumier, 1943], p. 6-7.
978. Nous rejoignons ici [von Petrikovits, 1981], p. 103 et [Pelletier, 1996], p. 133. *TLL* vol. VII 2, p. 1463, l. 55-56 : *i. q. linteo.*
979. Serv., *En.*, 7, 14 : *Apud maiores stantes texebant, ut hodie linteones uidemus.*
980. *Tll*, II, p. 922 : *est qui lintea texit* ; [Vicari, 2001], p. 75.
981. *Cod. Iust.*, X, 48, 7 : *negotiantes uestiarios, linteones, purpurarios et parthicarios, qui deuotioni nostrae deseruiunt, uisum est secundum ueterem consuetudinem ab omni munere immunes esse.* « Conformément à l'ancien usage observé à cet égard, les marchands tailleurs, lingers, pourpriers et particaires chargés spécialement de la fourniture des vêtements de l'empereur, sont exempts de toute charge ».
982. [Liu, 2009], p. 65 n. 31. ; [Flohr, 2013b], p. 58.

textor (< *texo* : tisser), inconnu en dehors de l'épigraphie italienne[983]. Au sein des Gaules et des Germanies, le tissage est mieux documenté à travers l'iconographie.

Après la filature, le tissage permettait de fabriquer à l'aide d'un métier à tisser des étoffes par « l'entrecroisement de deux lots de fils distincts : les fils de chaîne (...) et les fils de trame[984] ». Un relief d'Arlon représente un artisan de profil assis devant un cadre vertical [177]. De la main gauche, il paraît s'affairer sur ce cadre avec un objet fruste. Il pourrait s'agir d'un tisserand assis devant un métier vertical, type le plus courant en Gaule[985], tenant dans la main un peloton de fil de trame ou une navette (mais celles-ci ne sont pas attestées par l'archéologie) qu'il faisait passer entre les fils de chaîne. Les tisserands s'aidaient dans cette tâche d'une broche à tisser encore appelée poinçon : il s'agit d'un outil cylindrique effilé à l'une de ses extrémités utile au travailleur pour passer entre les fils de chaîne ou tasser les fils de trame. Plusieurs artisans des Gaules romaines étaient représentés sur leur tombeau avec cet outil. Ainsi, la tisserande d'Alléans, Genetiva, tient dans ses mains une broche à tisser, pointue à l'une de ses extrémités, et un écheveau de fil, tandis que sur le montant droit de la stèle est représenté un métier à tisser sur lequel on distingue l'indication schématique des montants de chaîne [18]. La présence du métier à tisser permet d'identifier de manière certaine cette tisserande et ses outils, ce qui éclaire considérablement la lecture de deux autres images bituriges cubes. Sur une autre stèle d'Alléans, c'est un outil tout à fait identique que tient la tisserande Lupula tandis que son autre main se referme sur un écheveau de fil : l'objet dans lequel Espérandieu reconnaissait une saucisse est bien identifiable par ses incisions parallèles [17][986]. Enfin, sur un tombeau de Bourges, Maritumus est également représenté avec une broche à tisser en tout point comparable [28]. Il faut peut-être aussi reconnaître un poinçon dans l'objet fruste que tenait un défunt éduen [99].

Ces images témoignent d'un artisanat partagé entre le travail des hommes et des femmes, qui n'étaient pas strictement cantonnées à la filature. Le tissage pouvait également prendre place dans un cadre domestique[987].

4.5.2.2 Les tailleurs

Le métier de tailleur-couturier n'est pas documenté dans les sources épigraphiques[988]. En revanche, plusieurs scènes de métier représentent des tailleurs à l'ouvrage, découpant une étoffe

983. *CIL*, VI, 6361, 6362 (*textrix*), 9290 (?) (Rome) ; IX, 379 (*Canusium*). Le terme *stamnaria* n'est pas attesté non plus dans les Gaules.
984. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 77.
985. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 80. À propos des différents types de métier : p. 77-87.
986. [Cirier, 1986], II-39, p. 31.
987. [Vicari, 2001], p. 5.
988. Les métiers de *uestiarius, sagarius, centonarius, manupretiarius burarius* pouvaient cependant évoquer cette phase du travail. Voir *infra*. Les professions de *uestifex* ou *uestificus* ne sont en revanche pas attestées dans notre corpus.

étendue sur un établi à l'aide de forces. On connaît ainsi une représentation de Sens [121] et de Reims [170]. La scène sénonaise présente en outre l'intérêt de faire figurer les ouvrages finis suspendus : il s'agit de *cuculli*, sorte de pèlerines courtes à capuche, qui appartenaient à la catégorie des manteaux cousus, nécessitant donc un travail de taille et du couture [989]. Aucun relief des Gaules romaines ne représente malheureusement le travail du couturier. Parmi les outils figurés, les petites et moyenne forces pouvaient évoquer le travail du tailleur. Elles apparaissent ainsi sur une stèle de Bourges [27], de Saint-Ambroix [38] et de Périgueux [56] et sont associées à une pile de draps – ou de vêtements – sur un monument de Saverne [223]. Les longues forces [10, 161, 208 ?, 219] désignaient quant à elles plutôt le travail du tondeur de tissu, tel qu'il est figuré sur une stèle de Sens représentant les activités effectuées dans un atelier de drapier ou de foulon [120].

4.5.2.3 Le *fullo*

Le travail du foulon a fait l'objet d'une étude récente et approfondie de M. Flohr dont les résultats ont permis de mieux définir le rôle de cet artisan dans la chaîne opératoire du textile [990]. L'une des avancées de ces recherches fut de mettre en évidence que le foulage n'appartenait pas à la chaîne productive du textile : cette opération ne cessait d'être un traitement facultatif appliqué par les foulons aux vêtements neufs comme usagés afin de leur apporter ou de leur redonner certaines propriétés. Les foulons s'occupaient de retirer tâches et saletés des étoffes et de leur redonner un aspect brillant ainsi qu'une une texture douce et confortable. Tous les vêtements n'étaient pas nécessairement foulés avant de parvenir au consommateur, mais les foulons pouvaient malgré tout intervenir en fin de chaîne productive. Il s'agissait donc plutôt, selon notre classification moderne, d'une activité de service.

Au sein des *fullonicae*, les habits étaient baignés dans des bassins dans un mélange d'eau et de produits détergents à base d'urine (ammoniaque) ou d'argile, foulés avec les pieds avant d'être brossés et tondus. Les effets recherchés de ces opérations sur la matière textile étaient multiples. Les produits détergents entraînaient la dissolution des graisses et lavaient le vêtement, ce qui présentait un intérêt principalement pour les habits usagés. L'activité de blanchisserie est l'une des utilités accordée par Martial au travail du foulon [991]. La pression appliquée par le foulage permettait ensuite de resserrer les fibres et d'augmenter leur cohésion ce qui assurait au vêtement une résistance et une durabilité plus grande. Enfin, le brossage et la tonte produisait à la surface du tissu une fine pellicule de fibres enlacées, qui, ignorant la structure tissée de l'étoffe, conférait au vêtement une meilleure isolation et donc le rendait plus chaud. Pour M. Flohr, c'est probablement cet arrangement superficiel des fibres qui donnait à l'étoffe

989. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 28-30.
990. [Flohr, 2013b], p. 57-64 ; [Flohr, 2013a], p. 193.
991. Sur l'association du foulage à un service de blanchisserie : Mart., *Epig.*, 14, 51.

la couleur plus éclatante évoquée par certaines sources chrétiennes [992]. Il semble que l'effet recherché par le foulage était à la fois esthétique et pratique. Pour des raisons qui tiennent à la nature des fibres, les foulons traitaient essentiellement les vêtements de laine et de soie, seules matières mentionnées dans l'*Édit de Dioclétien* concernant les habits portés chez le foulon [993].

Les foulons sont très largement attestés dans l'épigraphie de l'empire. Quatre inscriptions de notre corpus évoquent leur travail. Deux épitaphes mentionnent néanmoins le même personnage, le maître foulon (*magister artis fulloniae*) de Cologne, Iulius Verinus [405, 406]. Le *fullo* Vitalinius Secundinus consacra pour sa part une dédicace votive à Alzey dans la cité des *Vangiones* [438]. L'activité des foulons dans la cité d'Évreux est autrement attestée par une plaque commémorant l'évergésie de Publius Suillius [—] : en accord avec les décurions et avec l'autorisation du légat impérial, celui-ci fit don d'un bassin destiné aux usages des foulons [354] [994].

Un monument funéraire de Sens présentait à travers son programme iconographique en deux registres des activités de foulerie [120]. Le registre inférieur présente un artisan debout dans une cuve maçonnée, une pièce d'étoffe suspendue derrière lui, et désigne sans aucun doute le travail du foulon. Au registre supérieur, un second artisan tond un drap suspendu au moyen de longues forces. Suite au commentaire de G. Julliot puis d'E. Espérandieu le monument est parfois attribué à un défunt drapier [995]. Le défunt serait alors un fabricant de draps ou de couvertures, soit un artisan œuvrant à la fin de la chaîne productive du textile à des opérations de finition des draps ou des vêtements avant leur commercialisation. De fait, on peut supposer avec J. Liu que certains ateliers de *sagarii, uestiarii* ou *centonarii* aient disposé de leur propre foulerie [996]. Mais les deux opérations mises en scène, la tonte et le foulage des étoffes, pouvaient aussi bien prendre place dans une *fullonica* indépendante, apprêtant les vêtements neufs comme usagés.

Des fragments d'enduit peint découverts dans les années 1980 lors des fouilles du site archéologique de la Gourjade à Castres (Tarn) pourraient avoir représenté les activités d'un atelier de foulon [997]. L'ensemble est daté du IIe siècle. Le fragment le plus important laisse voir les jambes nues d'un personnage foulant dans une bassine (FIG. 15, p. 287). Une première tradition historiographique y a vu l'image d'un vendangeur, mais A. Dardenay, s'appuyant sur une comparaison avec des scènes de foulage du raisin, d'une part, et de foulerie, d'autre part,

992. Par exemple : *Évangile de Marc*, 9, 2, 3 ; HIER., *Tract. Marc.*, 144.
993. *Édit de Dioclétien*, XXII. Dans l'épigramme cité, Martial met bien en relation l'activité des foulons avec des produits de lin mais il semblerait que l'objectif de ce traitement ait été principalement de laver les tissus.
994. À propos de cette inscription, [Deniaux, 1990].
995. [Julliot, 1891], p. 10, n°128 et 129 ; Esp, IV, 2768.
996. [Liu, 2009], p. 89. L. Larsson Lovèn suppose que le textile tondu a été fraîchement tissé mais rien n'y oblige : [Larsson Lovén, 2000], p. 237
997. [Dardenay, 2014]. Fig. 1, p. 383 pour le fragment du foulon, dit du « vendangeur ». Les figures 11 à 15, p. 391-393, proposent une restitution infographique de la scène d'atelier.



FIGURE 15 – Fragment d'enduit peint (la Gourjade, Castres). Foulon.
D'après [Dardenay, 2014], fig. 1, p. 383. Cl. CERAC.

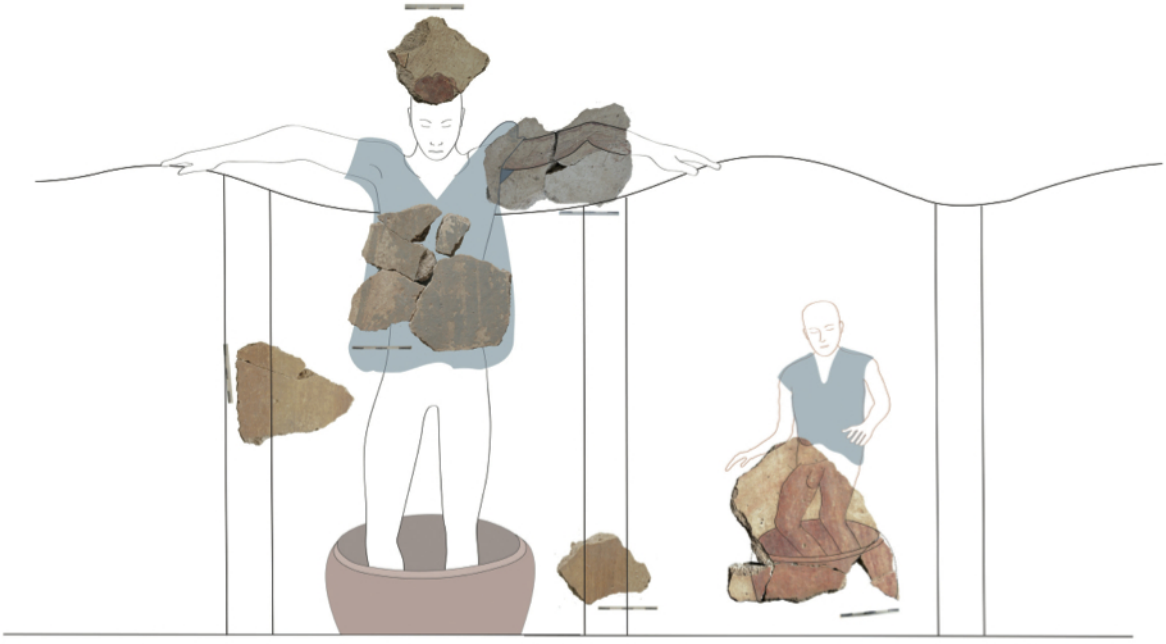

FIGURE 16 – Restitution d'une scène d'atelier de foulerie (la Gourjade, Castres).
D'après [Dardenay, 2014], fig. 11, p. 391. A. Dardenay et M.-L. Maraval/Sygnes.

conclut à la représentation d'un foulon et, plus généralement, des activités d'une *fullonica* à travers l'ensemble des fragments. Autant le vêtement (bas du corps dénudé) que l'équipement (bassine) peuvent être rapprochés de l'image d'un foulon de Pompéi [998]. Sur un autre fragment, un bras horizontal sortant d'une tunique bleue évoque l'image du foulon prenant appui sur les stalles maçonnées, bien attestées archéologiquement dans les *fullonicae* d'Ostie ou de Pompéi. La rambarde de la cuve joue le même rôle sur le relief de Sens [120]. La scène comprenait au moins quatre personnages dont deux étaient occupés à une activité de foulage.

4.5.2.4 Teindre et raviver les couleurs

Les vêtements étaient pour la plupart teints, un goût que l'on retrouve déjà dans la Gaule préromaine [999]. La teinture pouvait intervenir à différents moments de la chaîne opératoire : les teinturiers pouvaient teindre les fibres avant le filage ou le fil en écheveaux, ce qui permettait de réaliser des tissus de diverses couleurs, mais ils teignaient aussi parfois des toiles tissées, produisant ainsi des étoffes de couleur unie [1000]. Deux noms de métiers relatifs aux travaux de teinture sont attestés dans les Gaules. A. Sempronius Laetus exerçait à Narbonne la profession de *purpurarius* [282-283 [1001]]. Issu du nom *purpura* (la pourpre), le métier désignait un spécialiste de la fabrication et du commerce de colorants, un teinturier en pourpre et/ou un commerçant d'étoffes teintes [1002]. La pourpre désigne à proprement parler un colorant obtenu à partir d'un mollusque, le *murex* [1003]. Ce produit était toutefois une matière luxueuse si bien que les *purpurarii* travaillaient également des substances végétales et minérales pour obtenir une matière tinctoriale moins onéreuse [1004]. L'activité des *purpurarii* n'en appartenait pas moins aux métiers du luxe.

Une *tabella defixionis* de Germanie Supérieure nous fait connaître le teinturier Publius [414], auquel le rédacteur de la tablette attribue la profession d'*offector*. La terminologie latine des métiers distingue l'*infector* de l'*offector*, que les grammairiens Festus et Charisius opposent l'un à l'autre. Le premier désigne selon Festus le teinturier qui applique à la laine une couleur nouvelle [1005]. Ce métier n'est pas attesté dans les Gaules et les Germanies mais on connaît à Cologne un *negotiator commerciator infector* vraisemblablement impliqué dans le commerce

998. Image peinte sur le pilier de la *fullonica* de L. Veranius Hypsaeus (*Fullonica* VI, 8, 20-21.2). [Flohr, 2013a], p. 203, fig. 12.9.
999. Diod. Sic., *Bib. hist.*, V, 30 ; Strab., *Géog.*, IV, 4-5 ; Vop., *Hist. Aug, Aur.*, XXXIV, 1-2 ; Tac., *G.*, V, 23.
1000. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 103 ; [Vicari, 2001], p. 5.
1001. Le personnage est connu à travers deux monuments funéraires.
1002. *TLL*, vol. X 2, p. 2705, l. 34-35 : *i. q. ad purpuram pertinens (sc. ad textilia purpurea conficienda uel uendenda* ; [von Petrikovits, 1981], p. 110 ; [Gregori, 1994], p. 740 ; [Bonsangue, 2006], p. 415.
1003. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 111.
1004. [Gregori, 1994], p. 740.
1005. Fest., *De uerb.*, 112, 6 : *Infectores, qui alienum colorem in lana conficiunt ; offectores, qui proprio colori nouum officiunt.*

des colorants ou des étoffes teintes [1006]. En revanche, d'après Festus, un *offector* comme Publius « oppose à une couleur qui était propre [au tissu] une couleur nouvelle [1007] ». Sans doute faut-il comprendre grâce à Charisius que l'*infector* était spécialisé dans la teinture de vêtements neufs alors que l'*offector* teignait de nouveau les textiles décolorés par le temps [1008] : pour ce grammairien en effet, l'*infector* modifie la couleur tandis que l'*offector* fait le contraire de ce métier [1009]. Les travaux entrepris par Ph. Borgard laissent envisager de façon convaincante que cette distinction correspondait à la distinction médiévale entre les teinturiers de bon et de mauvais teint : les premiers réalisaient des teintes de bonne qualité en utilisant des colorants à mordant [1010] ; les seconds utilisaient des mordants de moindre qualité ou des teintures dites substantives, c'est-à-dire sans mordant [1011]. Il s'agissait à l'époque médiévale de deux professions bien distinctes, ces deux corps de métier traitant en outre des étoffes de qualité différentes. La différence entre *infector* et *offector* reposerait donc en premier lieu sur des techniques différentes de teinture, les premiers utilisant, à la différence des seconds, des techniques de mordançange et produisant des étoffes teintes de qualité supérieure. Les *offectores* offraient des teintes de moindre qualité qu'ils ravivaient sans doute régulièrement. Le métier de l'*offector* appartenait alors aux professions liées à l'entretien des étoffes et non aux métiers de la production textile.

Un monument rémois représentant sur ses faces latérales deux scènes de métier pourrait figurer la production de colorants [170]. La scène de la face latérale droite est explicitement liée à l'artisanat du textile et représente un tailleur découpant une pièce de tissu. Sur l'autre face est représenté un personnage assis paraissant mélanger ou piler une matière à l'intérieur d'un récipient, peut-être un mortier. Il paraît alors tentant de faire le lien entre ces deux scènes et de reconnaître dans ce second artisan un fabricant de colorants préparant la matière tinctoriale pour teindre les pièces produites dans le même atelier. Ce n'est pas certain cependant. Deux reliefs d'Arlon connus par copie passent généralement pour une représentation de teinturiers à l'ouvrage [174-175] [1012]. L'une de ces scènes figure un personnage affairé au mélange d'une cuve au moyen de baguettes. L'autre met en scène trois personnages occupés à une tâche similaire. Les teinturiers recouraient en effet à de grandes cuves, ou des bassins maçonnés, pour baigner les tissus imprégnés de mordant dans le bain de teinture [1013]. Alors que sur le premier relief

1006. *AE*, 2010, 1005 ; IKöln^2 n°157.
1007. [Borgard, 2002], p. 60. Pour Ph. Borgard, le propre des *offectores* serait de teindre les vêtements usagés dans une couleur différente de celle qu'ils possédaient déjà et de redonner au textile usagé sa couleur d'origine.
1008. [Vicari, 2001], p. 5 ; [Borgard, 2002], p. 60.
1009. Char., *Gramm.* V, p. 401, 1 (éd. Barwick) : *Infector colorem mutat, offector officio obest.*
1010. Le mordant (urine, alun) assurait par une réaction chimique une bonne liaison entre les fibres et la matière tinctoriale.
1011. La réaction chimique se faisait alors par affinité entre l'agent tinctorial et le textile à teindre.
1012. Une hypothèse d'Espérandieu : Esp, V, 4136. [Vicari, 2001], p. 60, [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 115.
1013. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993] ; p. 111 ; [Borgard, 2002], p. 56 *sqq.*

la cuve est surélevée sur une table à pieds ou un trépied, elle est posée à même le sol sur le second relief : ces différences pourraient suggérer une teinture à chaud et une teinture à froid. D'autres hypothèses peuvent néanmoins être avancées à propos de ces reliefs [1014].

4.5.2.5 La broderie des tissus

Outre la teinture, l'ornementation des tissus passait par la broderie des étoffes. Ce travail était l'art du *plumarius* [1015]. Un maître brodeur est peut-être attesté à Mayence où le *magister plu[m(arius ?)]* M. Aurelius Iustus Belatullus consacre un ex-voto à Minerve [418] [1016]. Quelques attestations mieux assurées existent dans le patrimoine épigraphique romain [1017]. Aussi bien chez Varron que chez Vitruve, l'art de la broderie est associé au tissage si bien que ces deux arts semblent parfois confondus par les auteurs [1018]. Vitruve désigne ainsi par le terme de *textrina* l'ouvrage des *plumarii*. Il s'agit cependant de deux arts distincts. Les motifs tissés étaient dessinés en même temps que la toile de fond était fabriquée et faisaient partie intégrante du tissu. Les motifs brodés en revanche étaient dessinés à l'aiguille sur une étoffe déjà tissée. D'après l'*Édit de Dioclétien*, les *plumarii* travaillaient des étoffes déjà tissées, c'est pourquoi on admet communément que les *plumarii* étaient des brodeurs et non des tisserands [1019]. Constantinius Aequalis pratiquait l'*ars barbaricaria*, c'est-à-dire l'art de broder des fils d'or sur des étoffes [371] [1020]. Il s'agit de la seule attestation de cette profession en Gaule romaine, mais elle est connue par ailleurs par trois inscriptions italiennes [1021]. Le nom de métier formé sur l'adjectif *barbaricus* désigne des brodeurs sur étoffe mais aussi des « brodeurs sur métal » c'est-à-dire des artisans spécialisés dans l'art de l'inscrustation d'or et d'argent sur du métal [1022]. Toutefois, cette seconde acception, attestée dans la *Notitia Dignitatum*, le Code Théodosien et le Code Justinien, semble être apparue plus tardivement, à la fin IVe siècle, et être donc postérieure à l'époque de Constantinius Aequalis qui vécut entre la fin du IIe et le IIIe siècles [1023]. Avant cette époque, cet art est associé à l'artisanat textile.

1014. Voir *infra* la thèse de M. Bouvier sur une production fromagère : 4.6.6, p. 314
1015. *TLL*, vol. X 1, p. 2450, l. 53-62 ; [von Petrikovits, 1981], p. 109.
1016. On pourrait également restituer *magister plu[m(barius ?)]* faisant de Belatullus un artisan du plomb.
1017. *CIL*, VI, 7411, 9813, 9814, 31898 (Rome).
1018. Vitr., *Arch.*, VI, 4, 2 : *plumariorum textrinae* ; Non., *De comp.*, 162, 23 : *plumario aut textore*. Firmicus Maternus les mentionne à côté des tisserands en lin (*linteones*) et des teinturiers. Firm, *Math.*, III, 6, 4 : *linteones aut plumariii aut colorum inuentores atque tinctores*.
1019. DS, vol. IV.1, art. *phrygio*, p. 446. Voir *Édit de Dioclétien*, XIX, 6, 20 et XX.
1020. [von Petrikovits, 1981], p. 87.
1021. *CIL*, V, 785 (Aquilée) ; *CIL*, VI, 9641 et 33766 (Rome). On connaît par ailleurs une fileuse d'or (*auri netrix*) romaine : *CIL*, VI, 9213
1022. Au sens large, *barbaricus* signifie barbare, étranger, mais, dans une acception plus restreinte, phrygien, oriental, asiatique. Sur les différents sens et les nuances du terme *barbaricus* : [Ndiaye, 2002].
1023. *Cod. Th.*, 10, 22, 1 ; *Cod. Iust.*, 10. 66. 1 ; *Not. dign. Orient.*, X, 45-49 ; *Not. dign. Occid.*, XI, 74-77. La *Notitia Dignitatum Occidentis* associe les *barbaricarii* aux *argentarii*, qui sont à cette époque des orfèvres en argent. Le Code Théodosien les présente comme des artisans travaillant dans des ateliers impériaux à Antioche et à Constantinople et pratiquant des incrustations d'or et d'argent sur des casques. Enfin, ils sont énumérés

L'*édit du Maximum* mentionne les *barbaricarii* dans l'article consacré aux *merces plumariorum et sericariorum*, soit aux marchandises des brodeurs et artisans de la soie [1024]. Au IVe siècle, dans ses *Interpretationes Vergilianae*, Tiberius Claudius Donatus, commentateur de l'*Énéide* de Virgile définit, les *barbaricarii* comme des artisans qui tracent des figures sur de l'étoffe, avec de l'or et des fils de couleurs variées [1025].

Les broderies d'or et d'argent ne correspondent pas à l'origine à un goût romain, en revanche les sources sont nombreuses à mentionner les étoffes brodées orientales. À l'époque républicaine et au Haut-Empire, les textes littéraires associent à plusieurs reprises l'adjectif *barbaricus* à des vêtements précieux, colorés et brodés [1026]. Qualifiant les vêtements, il signifie alors « exotique », « de style oriental » et renvoie aux tissus brodés d'or réputés chez les Romains pour être un luxe venu d'Orient et plus spécifiquement du royaume attalide [1027]. Les riches vêtements brodés de fils précieux ne sont cependant pas l'apanage des seuls orientaux et correspondent également à un goût des peuples germains [1028]. L'*origo* de Constantinius est particulièrement intéressante au regard de son métier. Qualifié de *ciuis germanicianus*, cet artisan était donc peut-être un oriental, citoyen de Germanicia, cité de Commagène dans la province romaine de Syrie d'où les broderies d'or était réputées être originaires. La thèse d'une origine germanique, défendue par P. Kneissl [1029], n'en est pas moins intéressante à cet égard étant donné l'attrait que nous connaissons des Germains pour les étoffes brodées.

4.5.2.6 Le *sarcitor*

L'épigraphie des métiers du textile a ceci d'exceptionnel qu'elle témoigne également de services liés à l'entretien des ouvrages textiles. Le *fullo* ou l'*offector* assuraient ainsi la longévité des vêtements en soignant leur résistance et leur apparence. À Saint-Romain-en-Gal, dans la cité des Allobroges, Atticus [319] exerçait pour sa part la profession de *sarcitor* (< *sarcio* : raccommoder) : il s'agissait donc d'un ravaudeur, recousant et rapiéçant les étoffes usagées. Ce nom de métier est rare dans l'épigraphie [1030], le terme *sarcinator* est beaucoup plus répandu [1031].

---

parmi divers artisans, au milieu d'une série d'artisans du métal dans le code Justinien (*argentarii, barbaricarii, diatretarii, aerarii, fusores*, etc.).

1024. *Édit de Dioclétien*, 20, 5-7.

1025. Donat. Cl., *En.*, XI, 777 : *Nam qui hanc artem exercent, barbaricarii dicuntur, exprimentes ex auro et coloratis filis hominum formas et diuersorum animalium et specierum imitantes subtilitate ueritatem.*

1026. Lucr., II, 500 : *barbaricae vestes* ; Ov., *M.*, VI, 576 : *stamina barbarica* ; Val.-Flac., *Argo.*, 6, 524-528 : *discolor (...) barbarica chlamys ardet* ; Vitr., *Arch.*, 1, 1, 6 *simulacra barbarico uestis ornatu.* Un usage comparable de *barbarus* chez Virgile : Virg., *En.*, XI, 777 : *pictus acu tunicas et barbara tegmina crurum.*

1027. Cic., *Verr.*, II, IV, XII, 27 ; Plin., *N.H.* , VIII, 196 ; XXXIII, 63 ; Hdn, *Hist.*, V. 3, 6 ; V, 5, 3-4.

1028. Hdn, IV, 7, 3. O. Seek, *RE*, II, 2 (1896) 2856-2857.

1029. [Kneißl, 1977], n°20.

1030. *CIL*, V, 4509 (Brixia).

1031. [von Petrikovits, 1981], p. 112.

4.5.3 Les métiers spécialisés dans la production d'un ouvrage

Les noms de métier indiquant une spécialisation dans l'artisanat vestimentaire sont les plus nombreux.

4.5.3.1 Les *uestiarii*

De ce point de vue, les *uestiarii* présentent la désignation professionnelle la moins précise, dérivée du mot *uestis* qui désigne dans son acception la plus commune le vêtement. F. Vicari remet néanmoins en question cette définition réductrice de la sphère de compétence des *uestiarii*. Leur champ d'activité pourrait avoir été un peu plus large, le terme *uestes* pouvant désigner aussi des tapis, tapisseries et tissus d'ameublement [1032]. L'absence d'un professionnel des textiles de décoration dans l'épigraphie des métiers amène cet historien à supposer que ces ouvrages devaient relever du champ de compétence des *uestiarii*. Si la définition du *uestiarius* comme un marchand d'habit semble admise par tous, leur implication dans la fabrication de vêtements n'est pas communément acceptée [1033]. De fait, il existait un nom de métier spécifique pour les fabricants d'habit qui portaient le nom de *uestifex* ou de *uestificus*. Mais celui-ci est inconnu sur nos territoires. Pour M. L. Bonsangue la documentation épigraphique permettrait de repérer des professionnels dont la mobilité suggère plutôt le statut de marchands spécialisés que de producteurs [1034] : c'est notamment le cas pour nos provinces du professionnel trévire Sex. Vervicius Eutyches qui se rendit à Eauze [343] et de Ruffius Ruffianus qui décéda à l'étranger [353] [1035]. Pour cette historienne certains artisans affichaient par ailleurs l'origine lointaine de leurs marchandises [1036] : mais faut-il comprendre que le *uestiarius italicus* de Nîmes Q. Aurelius Herma commercialisait une marchandise importée d'Italie ou qu'il en était lui-même originaire [309] ? Dans tous les cas, la mobilité du personnage ou des productions serait l'indice d'une occupation commerciale. Enfin, l'aisance économique et la supériorité sociale de certains *uestiarii* de notre corpus laissent supposer une implication dans le négoce plutôt que la gestion d'un modeste atelier-boutique de tailleur : deux *uestiarii* sont des sévirs augustaux [287, 309], tandis que Sext.Vervicius Eutyches se signale dans la cité des Élusates par le choix du marbre pour l'inscription de sa dédicace [343]. Toutefois, si l'existence de marchands d'habits spécialisés désignés comme des *uestiarii* est probable, il nous paraît imprudent de généraliser en opérant une distinction nette entre producteurs et commerçants. Derrière ce nom de métier

1032. [Vicari, 2001], p. 75. Par exemple les *uestis stragulae* chez Cicéron : *Verr.*, I, 28 ; *Verr.* II, 20 ; *Amer.* 133.
1033. H. von Petrikovits les décrit comme de purs négociants, [von Petrikovits, 1981], p. 118. F. Vicari ou A. Pelletier les considèrent comme des marchandes d'habit, éventuellement des producteurs : [Pelletier, 1996], p. 134 ; [Vicari, 2001], p. 75 ; C. Lega, S. Orlandi et M. L. Bonsangue les définissent comme des artisans-commerçants : [Lega, 1994], p. 760 ; [Orlandi, 1994], p. 764 ; [Bonsangue, 2006], p. 417-418.
1034. [Bonsangue, 2006], p. 418.
1035. Voir aussi *CIL*, V, 324 (Tergeste) : *C. Valerius Priscus uestiarius Aquileiensis dedit.*
1036. [Bonsangue, 2006], p. 342.

pouvaient se trouver selon nous des producteurs (tailleurs-couturiers), des marchands ou des artisans-commerçants. Dans la sphère servile en revanche, le *uestiarius* était l'esclave préposé à la garde-robe du maître [1037]. Aucun *uestiarius* de notre corpus ne semble néanmoins de statut servile si bien que l'on peut supposer que tous étaient des hommes de métier. Il semble par ailleurs que l'on peut distinguer les *uestiarii* des professionnels du lin : les associations opérées dans les sources juridiques et épigraphiques entre des *uestiarii*, d'une part, et des *lintearii* ou *linteones*, d'autre part, laisse supposer que les uns assumaient la production et le commerce des vêtements de laine et les autres de vêtements de lin [1038].

Les *uestiarii* sont relativement nombreux dans la documentation et bien attestés à travers tout le territoire : M. Accius M. l. Primus [285], P. Licinius P. l. Licinus [286] et le sévir Q. Terentius Q. l. Daphnus [287] à Narbonne, le sévir Q. Aurelius Herma à Nîmes [309], Sex. Vervicius Eutyches à Eauze chez les Élusates [343], Ruffius Ruffianus à *Venetonimagus* chez les Ambarres [353], Geminius à *Lutetia*, Sex. Senodius Severus à Vieux chez les Viducasses, Augustus à Reims [390], L. Albanus à Trèves [396] et un artisan anonyme de Langres [434] exerçaient cette profession, soit un ensemble de 11 hommes de métier.

4.5.3.2 Les *sagarii*

Les *sagarii* sont également bien représentés épigraphiquement [1039]. Huit hommes de métier exerçaient cette spécialité : L. Actorius Sp(h)aerus à Narbonne [284], Sex. M[—] [—]atro[—] à Genève [316], C. Rusonius Secundus et C. Rusonius Myron à Saint-Romain en Gal [318], P. Vettius Gemellus ainsi qu'un artisan anonyme à Vienne [320], C. Latinus Reginus à Lyon [374] et un artisan anonyme de Dampierre dans la cité des Lingons [430]. Le *sagarius* était un fabricant et marchand de *sagum* [1040]. Le *sagum*, que l'on traduit par sayon ou saie, était un manteau d'origine gauloise, simple étoffe carrée que l'on agrafait sur l'épaule [1041]. Il appartenait à la tenue de base des civils comme des soldats mais ne semble pas avoir compté parmi les vêtements des femmes et des enfants [1042]. Si Martial semble l'associer à un manteau de basse qualité, la vaste gamme de prix mentionnée par l'*Édit de Dioclétien* plaide plutôt en faveur de l'existence de qualités variées [1043]. F. Vicari remet cependant en question une définition aussi restrictive du métier de *sagarius* qui ne se limiterait pas à la production des seuls sayons mais engloberait la fabrication de divers manteaux. En effet, si la littérature nous fait connaître

1037. [Bonsangue, 2006], p. 417-418.
1038. [Liu, 2009], p. 78 ; [Vicari, 2001], p. 75.
1039. *CIL*, VI, 7971, 9864-66, 9870, 9872, 33906 (Rome) ; IV, 753 (Pompéi) ; V 5926 (Milan), 6773 (Lessona) ; IX, 5752 (Ricina) ; X, 8623 (Terracine).
1040. [von Petrikovits, 1981], p. 111.
1041. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 22-23.
1042. [Liu, 2009], p. 76. Ulpien le classe parmi les vêtements *uirilia et familiarica*, pour les hommes et les esclaves (Digeste, 34.2.23.2).
1043. De 500 à 8000 deniers. *Édit de Dioclétien*, 19, 72.

une grande variété de manteaux (*cuculli, paenula, birri, lacernae, bardocuculli, clamidi, pallia*, etc.), à l'exception du *paenularius*[1044], le répertoire des noms de métiers relatifs à la fabrication de manteaux se limite au *sagarius*[1045]. Cet argument revient cependant à pointer du doigt l'hyperspécialisation des noms de métier romains, phénomène bien connu et pourtant encore énigmatique[1046]. Bien que la thèse de F. Vicari soit tout à fait acceptable, d'un point de vue technique, un élément pourrait néanmoins justifier la séparation des ateliers produisant des sayons d'une part, et des *birri, cuculla, paenula* d'autre part. Ces derniers appartenaient en effet à la catégorie des manteaux cousus et leur fabrication faisait certainement appel au savoir-faire de tailleurs-couturiers. Le sayon en revanche était une simple pièce d'étoffe qui pouvait être tissée à la pièce, ne nécessitant ni taille ni couture mais d'éventuels travaux de finition du tissu. G. Roche-Bernard et A. Ferdière rapprochent ainsi le sayon de manteaux découverts dans des tourbières d'Allemagne du Nord, « pièces uniques, tissées à la pièce, et non des métrages issus d'une étoffe plus grande[1047] ». Ces manteaux étaient ainsi essentiellement l'ouvrage de tisserands. La production de *saga* et de manteaux cousus nécessitaient donc la maîtrise de savoir-faire différents.

4.5.3.3 Les *centonarii*

Malgré une idée longtemps solidement ancrée dans l'historiographie qui établissait les *centonarii* comme un corps de pompiers volontaires[1048], les *centonarii* étaient bien des professionnels du textile comme l'a récemment démontré J. Liu[1049]. Les *centones* désignant des pièces grossières d'étoffe de laine, ces artisans sont parfois définis comme des chiffoniers récupérant et travaillant des vêtements et des étoffes de seconde main[1050]. Mais pour J. Liu ces travailleurs étaient en réalité des marchands ou des artisans impliqués dans la production et la distribution de textiles et de vêtements de basse ou de moyenne qualité, comprenant le feutre et ses produits[1051]. Dans cette hypothèse, la production des *centonarii* ne se serait par ailleurs pas limitée pas à la sphère vestimentaire. Les *centonarii* travaillaient sans doute aussi bien à partir d'étoffes usagées que de matériaux neufs. Les attestations de ces collèges [229, 244, 297, 298, 328, 377, 445] et de leurs membres [227, 228, 312, 325, 375, 376] sont nombreuses mais se

1044. *CIL*, VI, 4000 (Rome) ; IX, 3444 (*Peltuinum*) ; X, 1945 (Pouzzoles).
1045. Et aux *manupretiarii bur(arii)* si le développement est correct. Voir *infra* : 4.5.3.4, p. 295.
1046. [Tran, 2007b], p. 119.
1047. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 22-23.
1048. Une thèse remontant aux travaux d'O. Hirschfeld et longtemps défendu par de nombreux historiens : [Ausbüttel, 1982], p. 71-78, [Kneißl, 1994], [Lafer, 2001]. À propos de l'utilité publique des centonaires et de leur participation à la lutte contre les incendies, voir 3.2.2.1, p. 197.
1049. [Liu, 2009], p. 58 *sqq.* Avant les travaux de J. Liu, l'idée que les *centonarii* étaient les détenteurs d'un savoir-faire artisanal fut aussi défendue par plusieurs chercheurs. Pour l'historiographie complète du sujet, voir [Ausbüttel, 1982], p. 74 et [Liu, 2009], chap. II.
1050. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993] p. 132 ; [Vicari, 2001], p.12. Doutant qu'il s'agisse d'une association professionnelle, l'auteur écarte par ailleurs les *centonarii* de son étude.
1051. [Liu, 2009], p. 69-70.

concentrent en Gaule Narbonnaise et à Lyon. Aucun *centonarius* indépendant n'est connu.

4.5.3.4 *Cucullarius* et *manupretiarius bur(arius)*

À côté de ces professionnels du textile et de l'habillement très bien représentés dans l'Occident romain, figurent des attestations ponctuelles et incertaines de spécialistes de la production vestimentaire : le *cucullarius* et le *manupretiarius bur(arius)*. Un relief de Sens permet de reconnaître la production de *cuculli*, pèlerines à capuches que l'on voit suspendues au-dessus de la table de travail d'un tailleur occupé à la découpe des étoffes [121]. Le programme iconographique de ce monument funéraire désigne donc le défunt comme un fabricant de *cuculli*. Les dernières lettres de l'inscription, *-arius*, suggèrent la mention d'un nom de métier, peut-être *cucullarius*, mais cette profession n'est pas autrement attestée.

La profession de *manupretiarius bur(arius)*, également de lecture incertaine, n'est attestée que sur une inscription de *Mediolanum Santonum* : le défunt d'origine nervienne, Ianuarius, reçoit une sépulture de la part de ses collègues les *manupretiarii bur(—)* [351]. Le terme *manupretiarius* désignait un ouvrier rémunéré pour son travail[1052]. S'appuyant sur les sources littéraires documentant les productions textiles des Santons, Hirscheld propose le développement *manupretiarius bur(arius)*, qui demeure cependant hypothétique. D'après un vers de Juvénal évoquant dans ses *Satires* le *Santonicus cucullus*, les Santons paraissent en effet réputés pour leur production de *cuculli*[1053]. Or, une scholie de ce vers assimile le *Santonicus cucullus* à un *birrus gallicus*[1054]. Le terme *birrus* – que l'on trouve orthographié de différentes manières (*birrhus*,*byrrhus*, βίρος, βίῤῥος, *burrum*, etc.) – désignerait comme le *cucullus* une sorte de manteau[1055]. Il s'agirait pour G. Roche-Bernard et A. Ferdière d'une « cape sans manche, fermée, qui enveloppe le corps »[1056]. Il est notable que Ianuaris soit originaire de la cité des Nerviens, région connue grâce à l'*Édit de Dioclétien* pour sa production de *burri*[1057]. Si le développement *bur(arii)* est juste, Ianuaris et ses collèges auraient été spécialisés dans la fabrication de ces capes.

4.5.3.5 Le *saccarius*

Les métiers du textile ne concernant pas la production vestimentaire sont moins nombreux. L'artisan trévire Iulius Victor exerçait la double profession de *cuparius* et de *saccarius* [393]. Il était donc impliqué dans un artisanat du bois, la production de tonneaux, et un artisanat

1052. Sur la signification de ce terme, voir 5.1.4.4, p. 364.
1053. Juv., *Sat.*, VIII, 144-145 : *Quo, si nocturnus adulter, tempora Santonico uelas adoperta cucullo.*
1054. Scholie de Juvénal, *Sat.*, VIII, 144-145 : *Cucullo de byrro Gallico scilicet : nam apud Santonas oppidum Galliae conficiuntur.* D'après : Keune, *RE*, I A, s.v. *Santoni*, col. 2295.
1055. Pour Artémidore, le βίρος est un manteau, une casaque (Artém., *Oneirocritique*, II, 3, 88).
1056. [Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 26.
1057. *Édit de Dioclétien*, 19, 37-44.

du textile, la fabrication de sacs. *Saccus* pouvait désigner le sac, la besace en cuir mais aussi la chausse soit un entonnoir de tissu servant à filtrer les liquides épais. Cette seconde acception s'accorde davantage avec une occupation complémentaire de tonnelier. En plusieurs passages de son *Histoire naturelle*, Pline évoque en effet l'usage de la chausse pour filtrer le vin [1058]. À travers une production de tonneaux et de chausses, Iulius Victor était donc vraisemblablement spécialisé dans la fabrication d'équipements destinés à la production, au stockage ou au commerce du vin. Cette spécialisation exigeait une certaine polyvalence et la maîtrise de savoir-faire différents liés au travail du bois et des matières textiles.

4.5.3.6 Le cordier

Un cordier était peut-être représenté sur la face latérale d'un monument rémois [171]. Des deux mains, il tient une corde fixée à un instrument fourchu placé verticalement qui pourrait être un « râtelier à supporter les fils » tels qu'on le voit représenté sur les planches de l'*Encyclopédie des arts et métiers* (FIG. 17, p. 297) [1059]. Les cordes étaient fabriquées par l'enroulement et la torsion de fibres végétales, essentiellement des fibres de chanvre [1060]. Cet artisan pourrait être figuré alors qu'il enroule et tord en reculant les fibres tenues en mains. Des scènes similaires sont figurées dans l'*Encyclopédie*, à cette différence près que la torsion n'est pas appliquée manuellement mais au moyen de rouets.

4.5.3.7 Les productions non identifiées dans l'iconographie

Certains artisans du textile sont représentés avec des étoffes finies ou en cours de fabrication sans qu'il soit vraiment possible de préciser la nature de la production. Ils sont parfois décrits comme des drapiers. Le triboque Catullinus porte ainsi une pile de draps ou de vêtements pliés [223]. Un artisan sénon tond ce qui pourrait être une couverture ou une grande étoffe de manteau [120]. Sur une stèle d'Alléans, un personnage présente devant lui une pièce d'étoffe bordée de frange, qu'il produisait ou dont il faisait peut-être le commerce (FIG. 24, p. 451) [1061].

1058. PLIN., *N.H.*, XIV, 138 : *ut plus capiamus, sacco frangimus uires* ; XIX, 53 : *ferendum sane fuerit (...) inueterari uina saccisque castrari.* « Il nous aura fallu vraiment souffrir (...) qu'on laisse vieillir les vins, qu'on les châtre en les passant à la chausse. » (Traduction de J. André, CUF, Paris, 1964) ; XXIV, 3 : *nitrosae aut amarae aquae polenta addita mitigantur, ut intra duas horas bibi possint, qua de causa in saccos uinarios additur polenta.*

1059. *Encyclopédie*, vol. III (planches), Corderie, pl. II, G.

1060. C'est l'un des principaux emplois de cette matière ([Roche-Bernard et Ferdière, 1993], p. 48) : des cordes ont été découvertes dans les puits de forts du *limes* (Saalburg et Zugmantel) ou lors des fouilles de la Bourse à Marseille. À l'époque moderne, le chanvre était encore la matière privilégiée en corderie bien qu'il existât des cordes de coton, de lin, de laine, etc. *Encyclopédie*, vol. IV, p. 205.

1061. Esp, II, 1519 (Alléans).

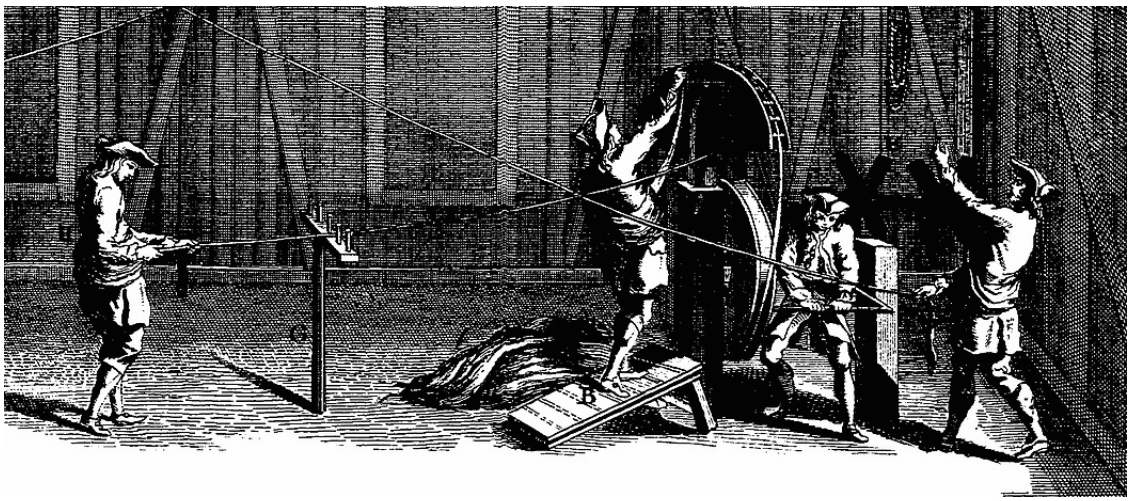

FIGURE 17 – Ouvriers s'affairant à la production de corde.
Encyclopédie des arts et métiers, vol. III (planches), Corderie, pl. II, G.

4.6 Les métiers de l'alimentation

Le secteur des métiers de l'alimentation regroupe en réalité des artisanats particulièrement divers, ainsi la production de viande, de farine, de pain, de bière ou d'huile dont les savoirs-faire sont nettement distincts. Les métiers de la cuisine en font également partie. Un ensemble de 45 monuments documente les métiers de bouche, parmi lesquels plus de la moitié concerne l'artisanat de la viande (26). 10 noms de métier ont été recensés. 19 inscriptions présentent un nom de métier relatif à l'un de ces artisanats tandis que 28 reliefs illustrent des métiers de bouche. 2 monuments présentent une redondance entre l'inscription et le programme iconographique. L'une des particularités du corpus des métiers de l'alimentation consiste dans l'association au sein des reliefs des phases de vente et de production. Ainsi, certaines scènes de boutique et de marché mêlent les outils isolés ou le geste technique au contact avec le client. L'accent semble donc mis à travers ces reliefs sur des détaillants accomplissant les derniers gestes de découpe ou de préparation pour servir leur clientèle. La distribution géographique des sources témoigne d'une relative concentration à Narbonne (9) et dans le Nord-Est des Gaules en particulier chez les Trévires (5), les Leuques (4) ou les Lingons (4).

4.6.1 Les métiers de la viande

Parmi les métiers de bouche, les professions liées à la production et au commerce de la viande sont les plus nombreuses dans notre corpus bien qu'avec seulement quatre noms de

1062. Pourraient également être désignés comme cuisiniers, certains personnages figurés avec des couteaux – à l'image du *cocus* Manius Egnatius Lucius [245] –, et considérés ici comme des bouchers. À propos des couteaux dans l'iconographie : 4.6.1.4, p. 302.

Les métiers de la viande (25)	
Boucher (16)	Bourges (Bituriges Cubes) [19], Bordeaux (Bituriges Vivisques) [40, 41], Nuits-Saint-Georges (Éduens) [102-104], Bains-les-Bains (Leuques) [124], Escles (Leuques) [133] ?, Toul (Leuques) [149], Le Hiéraple (Médiomatriques) [154], Reims (Rèmes) [172] ?, Trèves (Trévires) [184 : *[ma]cellarius ?]*, Dijon (Lingons) [199], Langres (Lingons) [204] ?, Saint-Apollinaire (Lingons) [210], Til-Châtel (Lingons) [211]
Laniones (1)	Périgueux (Pétrucores) [346]
Lanius (4)	Narbonne [247], Nîmes [300], Bad Kreuznach (*Aresaces*) [414], Bingen (*Aresaces*) [415]
Lardarius (3)	Narbonne [248, 249], Cologne (Ubiens) [402]
Macellarius (commerce de viande ?) (1)	Die (Voconces) [324]
Les cuisiniers (6) [1062]	
Artisanat alimentaire (2)	Bordeaux (Bituriges Vivisques) [42], Echternach (Trévires) [179]
Scène de boulangerie ou de cuisine domestique (1)	Igel (Trévires) [182]
Cocus (1)	Narbonne [245]
Culinarius (1)	Narbonne [246]
Gustator (1)	Valence (Ségovellaunes) [314]
Les boulangers (6)	
Mouture du blé (2)	Narbonne [252], Metz (Médiomatriques) [155]
Pistor (2)	Narbonne [252, 253 (*pistor romaniensis*)]
Pistor candidarius (1)	Narbonne [251]
Collegium Pisstricorum (1)	Cologne (Ubiens) [403]
Les métiers de la bière (3)	
Brasseur de bière (1)	Bonn (Ubiens) [191]
Ceruesarius (2)	Metz (Médiomatriques) [384], Trèves (Trévires) [391]
La production d'huile (1)	
Olearius (1)	Narbonne [250]
Production de fromage ? (5) Préparation alimentaire ?	Grand (Leuques) [137–139], Arlon (Trévires) [174,175]

Table 19 – Les métiers de l'alimentation

métier le corpus épigraphique des Gaules romaines soit loin d'être représentatif de la diversité des spécialités attestées dans le monde romain et regroupées dans le catalogue de synthèse de L. Chioffi [1063]. 25 monuments peuvent être attribués à cet artisanat grâce à la représentation d'outils de découpe ou de scènes de boucherie (17 monuments) ou à la présence d'un nom de métier (9 artisans - 4 noms de métier). Un monument de Bingen [415] – et peut-être un monument de Trèves [184] – associent un nom de métier à une représentation d'outils, une redondance rare au sein du corpus.

La chaîne opératoire se divise en cinq étapes principales : celles-ci pouvaient être fractionnées en divers lieux ou se dérouler dans un même espace, et, partant, purent nécessiter l'existence de spécialistes distincts ou être prises en charge par un seul homme de métier [1064]. Ces phases et leur déroulement pouvaient varier en fonction des espèces concernées. L'animal était d'abord tué et saigné lors de l'abattage, puis suivait la phase d'habillage de la carcasse encore appelée parfente. Au cours de cette opération l'animal était alors dépouillé et éviscéré ; la tête, les cornes et les pieds étaient sectionnés. Ces sous-produits de la boucherie pouvaient être récupérés pour servir comme matériau à d'autres artisanats. À la parfente succédait la fente ou découpe de gros : l'animal était fendu et divisé en demi-carcasse ou en en quart de carcasse, l'objectif étant de le préparer pour la mise en morceau. Celle-ci avait lieu lors de la découpe de demi-gros : les carcasses étaient alors débitées en morceaux transportables et commercialisables et, éventuellement, désossés. Enfin, à la toute fin de la chaîne opératoire, l'artisan-commerçant procédait à la découpe de détail, dernière découpe qui se pratique au moment de la vente. À partir du Ier siècle, pour répondre à la demande urbaine, apparaissent dans les villes des Gaules des lieux spécialisés dans l'abattage et la découpe des animaux [1065]. Ces espaces concernent principalement la découpe des bœufs. Selon S. Lepetz, l'abattage du petit bétail s'effectuait dans les maisons si bien que la boucherie définie comme une activité artisanale spécialisée dans l'abattage et la découpe de gros n'aurait concerné que le bœuf [1066]. Mais on ne peut exclure que, pour certaines espèces ou dans certains contextes urbains, des bouchers professionnels se soient déplacés pour procéder à l'abattage et à la découpe des animaux, en particulier en ce qui concerne le petit bétail [1067].

1063. Le catalogue épigraphique des métiers de la viande regroupe environ 147 inscriptions (hors annexes) et 40 noms de métiers indiquant une grande variété de spécialisations (viande d'ovins, de bovins, de porcs, volailles ...) : [Chioffi, 1999].

1064. [Lignereux et Peters, 1995], p. 48-59 à propos de l'iconographie de ces différentes étapes – p. 58 *sqq.* Pour l'étude archéozoologique de la préparation des animaux de boucherie : [Lepetz, 2007], p. 75-84.

1065. Identifiables archéologiquement grâce aux dépôts de boucherie : [Lepetz, 2007], p. 85 *sqq.*

1066. [Lepetz, 2007], p. 85.

1067. Sur cette question, à propos de la préparation de la viande à Pompéi : [Monteix, 2007], p. 192. S. Deschler-Erb et C. Lachiche considèrent également la grande boucherie (celle qui concerne le bœuf) comme étant davantage une affaire de professionnel tout en admettant que « la boucherie du petit bétail peut être réalisée par le boucher mais s'opère (...) à l'échelle domestique » : [Lachiche et Deschler-Erb, 2007], p. 117.

4.6.1.1 *Lanio* et *lanius*

Lanio et *lanius* sont deux noms de métier bien attestés dans l'épigraphie de l'Occident [1068]. Quatre *lanii* sont connus dans les Gaules (L. Sabidius Capito à Narbonne [247], T. Coelius Germanus à Nîmes [300] ainsi que Montanus [414] et C. Vescius Primus [415] dans la cité des *Aresaces*) tandis qu'à Périgueux, une dédicace religieuse à Jupiter Optimus Maximus et au génie de Tibère est offerte par des *laniones* [346]. Les *lanii* et les *laniones* exerçaient la même profession. Ces deux termes voisins formés sur le verbe *lanio* (lacérer, mettre en pièces) désignaient des artisans spécialisés dans l'abattage et la découpe des animaux [1069]. Peut-être procédaient-ils parfois jusqu'à la découpe de détail, – c'est sans doute le cas des *lanii* que l'on rencontre au *macellum* (marché) chez Térence [1070]–, mais il semble que les *lanii* ou *laniones* étaient en premier lieu des bouchers préparateurs plutôt que des bouchers détaillants [1071]. Dans les faits cependant, la distinction n'était peut-être pas nécessairement aussi stricte, ces deux phases du travail pouvant être exercées par un seul homme de métier ou ce nom de métier pouvant désigner ces deux spécialistes distincts. La terminologie moderne est elle-même ambiguë, le terme boucher désignant aussi bien celui qui abat les bêtes que le vendeur au détail [1072].

4.6.1.2 *Macellarius*

Camasius exerçait à Die dans la cité des Voconces le métier de *macellarius* [324], soit peut-être boucher-charcutier. Le terme *macellarius* possédait une signification large, si bien qu'on ne peut l'attribuer avec une parfaite certitude à la production et au commerce de la viande. Le terme est issu du mot latin *macellum* qui désigne un type précis de bâtiment, à savoir une place de marché enfermée par un mur d'enceinte [1073]. Plus généralement le *macellum* désigne dans les sources un marché spécialisé dans la vente de produits alimentaires : d'après les différentes attestations, on y vendait essentiellement de la viande et du poisson, mais aussi ac-

1068. *Lanius* : *CIL* I^2, 3064 (Préneste) ; V, 3307 (Vérone) ; 9429 (Césarée de Maurétanie) X, 3780 (Capoue), ; XI, 4227 (*Amiternum*), 8024(Assise) ; XIV, 2877 (Préneste). À Rome et à Préneste, ils sont réunis en associations (*CIL*, VI, 167-168 et *CIL*, XIV, 2877). *Lanio* : *CIL*, VI, 623 (Rome) ; VIII, 9332 (Césarée de Maurétanie) ; X, 6493 (*Ulubrae*) ; AE, 1964, 136 (Brindisi).

1069. *TLL*, vol. VII 2, p. 932, l. 57-68 (*lanio*) ; p. 935, l. 7-35 (*lanius*) : *i. qui laniat. strictius de macellario.* [Chioffi, 1999], p. 124 : « *addetti al mattatoio nella macelleria primaria e/o nella macelleria secondaria (macellaio)* ». Pl., *Capt.*, v. 818-820 : *Tum lanii autem, qui concinnant liberis orbas oueis, qui locant caedundos agnos et duplam agninam danunt, qui petroni nomen indunt uerueci sectario.*

1070. Ter., *Eun.*, 255-257 : *Dum haec loquimur, interea loci ad macellum ubi aduenimus, concurrunt laeti mi obuiam cuppedenarii omnes, cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores.*

1071. [Lignereux et Peters, 1995], p. 73. *Lanius, laniarius, lanio* (boucher préparateur) par opposition au *carnarius* ou *macellarius* (boucher détaillant).

1072. À propos de la polysémie du terme boucherie, [Méniel, 2011]. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition, 1694, Paris, p. 117 : « Boucher. s. m. Qui tuë le bestail, ou qui en vend. »

1073. [de Ruyt, 1983], p. 225 et p. 379.

cessoirement des fruits, des légumes et du pain [1074]. Si le substantif *macellarius* désignait dans son acception la plus large un marchand du *macellum*, les chercheurs supposent ordinairement que le terme pouvait parfois désigner plus spécifiquement un boucher-charcutier [1075]. Le terme paraît en effet revêtir cette acception chez certains auteurs [1076]. Par ailleurs, dans la documentation épigraphique, lorsque des hommes de métier se signalant comme des marchands du *macellum* précisent leur spécialité, ce sont des producteurs-commerçants de viande [1077]. Un relief de Trèves pourrait également plaider en faveur de cette interprétation. Le monument funéraire d'un boucher-charcutier anonyme est décoré d'un étal recouvert de morceaux de viande (jambon, tétines de truie, côtelettes) et d'outils (couperet, broche) [184]. L'inscription est incomplète mais on distingue encore les lettres CELLARI, que l'on pourrait développer en *[ma]cellari* [1078]. La proposition d'H. Cüppers ne convainc cependant pas pleinement L. Chioffi. L'association éventuelle avec *[cau]ponem* à la dernière ligne suggère pour l'épigraphiste le développement *cellarius* plutôt que *[ma]cellarius* [1079]. Les *caupones* semblent en effet s'être approvisionnés auprès de *lanii/laniones* ou de *macellarii* en morceaux de viande de plus ou moins grande importance qu'ils vendaient au détail, crus ou préparés [1080]. La lecture *cau[ponem]* est ainsi envisageable mais la scène ne semble pas être la plus propre à évoquer cette profession. Nous lui préférons la lecture *[ma]cellarius*.

4.6.1.3 *Lardarius*

Les Narbonnais Q. Flavius Primus [248] et L. Nerfinius Primus [249] se décrivent dans leurs épitaphes comme des *lardarii*. Une troisième épitaphe, non publiée, d'un *lardarius* dénommé Primius complète le corpus de Narbonne [1081]. Cet art était peut-être encore exercé par un artisan anonyme de Cologne, à moins que le terme ne soit un *cognomen* [402] [1082]. Dérivé de *lardum* ou *laridum* (lard), le terme désigne un spécialiste des salaisons [1083], et sans doute plus

1074. [de Ruyt, 1983], p. 226 et p. 341-349.
1075. *TLL*, vol. VIII, p. 3, l. 11 = *is qui in macello cibaria, praecipue animalium carnes vendit* ; [von Petrikovits, 1981], p. 103 : *Fleischwarenhändler* ; [Chioffi, 1999] : p. 31 et p. 125. Cette opinion repose cependant peut-être aussi sur l'évolution du sens de *macellum* et sur la signification de son parent italien. À l'époque tardive en effet, *macellum* « est de plus en plus utilisé dans un sens restreint de marché de la viande et d'abattoir » : [de Ruyt, 2007], p. 143.
1076. Varr., *R.*, III, 2, 11 : *num pluris tu e uilla illic natos uerres lanio uendis, quam hinc apros macellario Seius* ? Chez Végèce, le terme est rapproché des chasseurs de cerfs et de sanglier. Veg., *Mil.*, I, 7 : *fabros ferrarios carpentarios, macellarios et ceruorum aprorumque uenatores conuenit sociare militiae.*
1077. *ICUR*, V, 14193 = *AE*, V, 14193 : *Domitius Taurus, pernar(i)us* (producteur de jambon) *de platia Macelli* ; *ILS* 9432 : *Alexander, bubular(i)us de macello.* L. Chioffi corrige la lecture *bubularius* (boucher, producteur et marchand de viande bovine) en *butularius* (producteur et marchand de viande séchée) : [Chioffi, 1999], p. 48.
1078. [Cüppers, 1982].
1079. [Chioffi, 1999], p. 101
1080. [Monteix, 2007], p. 192.
1081. Voir le volume à paraître des *ILN-Narbonne*. Voir la photographie dans la notice n°248.
1082. IKöln^2 n°504.
1083. Macr., *Sat.*, VII, 12, 2 : *Saepe adposita salita carne, quam laridum uocamus.*

spécifiquement un charcutier, soit un spécialiste de la transformation de la viande de porc [1084]. Ce métier n'est pas attesté en dehors des Gaules et des Germanies. Les habitants des Gaules sont d'ailleurs réputés pour leur goût de la viande de porc [1085]. En dehors du *lardarius*, les noms de métier de notre corpus ne nous renseignent pas sur la variété des viandes consommées ni sur leur préparation.

4.6.1.4 Les bouchers dans l'iconographie

Les bouchers sont assez nombreux dans l'iconographie des Gaules romaines. Il faut cependant souligner la difficulté que l'on peut avoir à distinguer à partir de simples outils ou d'une scène de découpe un contexte artisanal de boucherie d'un contexte de sacrifice ou un boucher d'un sacrificateur [1086]. Toutefois, dans la pratique romaine la distinction entre ces deux sphères n'était pas totale et l'on peut considérer avec W. Van Andringa l'organisation du marché de la viande comme l'une des meilleures illustrations de l'imbrication du religieux et du profane dans la cité romaine [1087]. La viande sacrificielle était en effet en partie vendue au *macellum* par des hommes de métier [1088], car une fois offerte à la divinité la viande redevenait profane. Des dépôts de boucherie furent parfois retrouvés dans des sanctuaires, suscitant des questions sur la destination des pièces de viande découpées (consommation rituelle, commercialisation ?) et sur l'intervention éventuelle de bouchers professionnels pour la découpe [1089]. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'activité du *lanius* C. Vescius Primus [415] : son tombeau était orné d'un couteau à lame triangulaire, d'une tête de bovidé et d'une patère, connotant vraisemblablement un contexte religieux d'abattage [1090]. Cet homme de métier procédait peut-être au traitement des carcasses et à la découpe des viandes sacrifiées, qu'elles soient destinées à une consommation rituelle au sein des sanctuaires ou à une commercialisation dans les points de vente de la ville. Et, pour reprendre les mots de W. Van Andringa, « le traitement religieux préalable ou non à l'abattage des animaux (...) n'avait (...) aucune incidence sur le métier même de boucher [1091] ».

Les outils renvoyant au métier de boucher sur les monuments funéraires étaient principalement des outils de découpe. On distingue trois groupes d'outils : les couteaux, les couperets

1084. [Lignereux et Peters, 1995], p. 75 ; [Chioffi, 1999], p. 124. *TLL*, vol. VII 2, p. 976, l. 52 : *i. q. succidia porcina*.
1085. Les jambons des Cérrétains étaient réputés selon Strabon (*Géog.* 3, 4, 11). Le géographe souligne également le goût des Gaulois pour la viande de porc fraîche ou salée (IV, 4, 3).
1086. Pour un traitement approfondi de ces questions à partir du corpus des scènes de boucherie du monde romain, [Huet, 2008b]. À propos des scènes de sacrifices dans les Gaules romaines, voir également [Huet, 2008a].
1087. [Van Andringa, 2007], p. 11.
1088. [de Ruyt, 1983], p. 376-378 ; [Van Andringa, 2007].
1089. [Lepetz, 2007], p. 102-103.
1090. [Chioffi, 1999], p. 104.
1091. [Van Andringa, 2007], p. 12.

et les haches [1092]. L'outil le plus fréquemment représenté est aussi celui dont l'usage est le plus répandu, à savoir le couperet qui permettait le débitage franc des os [1093]. Les couperets présentaient de larges lames, rectangulaires ou triangulaires, parfois arrondies à leur extrémité ou au niveau du dos. Mais le couteau à large lame pouvait aussi signaler le métier de cuisinier : c'est le cas sur le tombeau d'un *cocus* de Narbonne [247]. Le petit couteau triangulaire particulièrement adapté à la première coupe et au désossage est rare [124 ?, 415]. Enfin, un artisan de Nuits-Saint-Georges est aussi figuré avec une hachette et une tête de bovidé [104] [1094].

Quatre scènes de boucherie ou de vente complètent ce corpus. Sur un relief de Dijon, une scène de marché présente un boucher derrière son comptoir occupé à la préparation de la marchandise [211]. À ses côtés, un couperet inutilisé est planté dans un billot. Sur un autre monument bien connu de Dijon, deux artisans s'affairent autour de la carcasse suspendue d'un animal [199]. On reconnaît le plus souvent dans cette scène le dépeçage d'un bœuf, mais il pourrait aussi s'agir pour Y. Lignereux et J. Peters d'une scène d'habillage (et non de découpe) d'un jeune châtron (*i. e.* un animal châtré) [1095]. L'apparence de la dépouille et la présence de la tête correspondraient plutôt à cette phase de la chaîne opératoire. Ensuite, en raison du poids de l'animal, les bœufs étaient plutôt travaillés au sol [1096] ; il s'agirait donc sur ce relief d'un veau castré (absence de testicules) ou éventuellement d'un verrat. Une seconde scène de boucherie, figurant la découpe d'un porc, décore un monument biturige vivisque [41]. Le contexte demeure énigmatique et n'apparaît ni comme explicitement sacrificiel ni comme artisanal [1097]. La présence de personnages assistant à la scène à droite de la composition interroge. Un relief assez fruste de la cité des Médiomatriques présente une scène de vente et éventuellement de découpe : un boucher à son comptoir prépare la marchandise pour une cliente qui se tient debout face à lui [154]. Derrière l'artisan sont figurés une balance et des pièces de viande suspendues. La présence de la balance est intéressante, elle nous renseigne sur le fait que la viande était vendue au poids. Signalons enfin un monument de Bonn figurant vraisemblablement le transport d'un porc dans un contexte sacrificiel, associé sur l'autre face du monument à une production alimentaire sans doute liée à une consommation rituelle [191] [1098].

1092. À propos des couteaux de bouchers : [Monteix, 2007].
1093. [Lignereux et Peters, 1995], en part. p. 57-58, p. 72. Le couperet était préféré au couteau pour un travail plus rapide. Voir les reliefs n° 19, 40 (associé à un billot), 102, 103, 133 ?, 144, 149, 184 (sur un étal de boucher garni), 199, 204 ?, 210, 211(associé à un billot dans une boutique de marché).
1094. En l'absence d'un élément explicite renvoyant à l'abattage des bêtes, nous avons classé les haches parmi les outils des métiers du bois.
1095. [Lignereux et Peters, 1995], p. 50.
1096. [Lepetz, 2007], p. 78-80.
1097. À propos de ce relief, [Huet, 2008b], p. 206-207.
1098. À propos de ce monument, voir *infra* sur la production de bière : 4.6.4, p. 309.

4.6.2 Les *pistores*, la production de pain et de farine

La production de pain était assurée par les *pistores*. Alors que ce nom de métier est très répandu dans les inscriptions italiennes [1099], il est assez rare dans les Gaules et n'est attesté qu'à Narbonne où on le rencontre dans trois inscriptions : L. Aponius Eros [251], M. Careieus Asisa [252] et L. Decumius Felix [253] étaient tous trois boulangers dans la capitale de Gaule Narbonnaise. Un *negotiator pistor[ic]i(us)* est aussi attesté à Cologne, sans doute impliqué dans le commerce en gros de pain ou de farine [1100]. Le terme *pistor* fait partie des noms de métier dérivant d'un mot décrivant une action technique. Formé sur le verbe *pinso* (piler), le terme aurait désigné à l'origine l'artisan broyant les grains de blé [1101], avant d'indiquer celui qui prépare la farine et la cuit pour faire du pain [1102]. Pour produire la farine, les grains étaient broyés à l'aide de meules rotatives mues par la force animale, la *mola asinaria*, bien attestée archéologiquement et iconographiquement [1103]. Le produit était ensuite tamisé pour séparer la farine du son (blutage). D'après N. Monteix la production de la farine ne serait pas devenue une activité indépendante avant le IIIe siècle si bien qu'avant cette période les *pistores* étaient des meuniers-boulangers, qui géraient la mouture de la farine et la production de pain [1104]. La documentation archéologique témoigne de cette double activité des *pistores*. Une *pistrina* de Bliesbruck, par exemple, a livré des meules pour la mouture de la farine et des fours destinés à la cuisson du pain [1105]. Les scènes de mouture du blé sont les plus nombreuses dans l'iconographie de la production de pain, montrant bien la place majeure de cette opération parmi les activités du boulanger. La stèle funéraire du *pistor* M. Careieus Asisa est ainsi ornée d'une scène de mouture du blé à la meule asinaire [252]. Une scène similaire se retrouve sur un monument de Metz, décoré de scènes d'artisanats divers. Le propriétaire de ce tombeau était semble-t-il impliqué, entre autres, dans la production de farine, et éventuellement de pain

1099. *CIL*, VI, 1002, 1692, 1958a, 5077, 6219, 6337, 6338, 6687, 8998-9002, 9293, 9732, 9802-9809, 9811 (Rome) ; II, 5975 (*Dianium*) ; IV, 875, 886 (Pompéi) ; V, 1036 1046 (Aquilée) ; VIII, 8480 (Setif) ; IX, 3190 (*Corfinium*) ; X, 499 (*Paestum*), 5346 (San Giorgio a Liri), 6494 (*Ulubrae*) ; XI, 317 (Ravenne) ; XIV, 4234 (Tivoli), 4359, 4452 (*Ostia Antica*).

1100. *CIL*, XIII, 83838 (Cologne).

1101. *TLL*, vol. X 1, p. 2217, l. 42-44 : *usu originario indicatur is qui pinsit frumentum ; inde adhibetur de eo qui farinam molendo praeparat uel ad coquendum adhibet.* Plin., *N.H.*, XVIII, 108 : *Atei Capitonis sententia cocos tum panem lautioribus coquere solitos, pistoresque tantum eos, qui far pisebant, nominatos.* « Mais il est certain, à en croire Atéius Capito, que c'étaient alors des cuisiniers qui cuisaient le pain pour les riches, et qu'on réservait le nom de *pistores* à ceux qui pilaient l'amidonnier. » Texte établi et traduit par H. Le Bonniec, CUF, Paris, 1972.

1102. Pl., *As.*, 199 : *a pistore panem petimus.* « Nous réclamons du pain au boulanger. » Ov., *F.*, 317- 318 : *Inde focum seruat pistor dominamque focorum et quae pumiceas uersat asella molas.* « C'est pourquoi le boulanger honore le foyer, la souveraine des foyers et l'ânesse qui fait tourner les meules en pierre ponce. » Texte établi et traduit par R. Schilling, CUF, Paris, 1993.

1103. [Monteix, 2010], p. 134-145. De manière générale, à propos de la chaîne opératoire de la confection du pain à partir des vestiges d'Herculanum, voir p. 133-167.

1104. [Monteix, 2015], p. 213 ; [von Petrikovits, 1981], p. 108 : *Stampfmüller, Müller, Bäcker.*

1105. [Casadebaig, 2007], p. 162.

[155].

Le boulanger narbonnais L. Aponius Eros est qualifié dans son épitaphe de *pistor candidarius* [251] : il était vraisemblablement spécialisé dans la production de pain blanc (ou dans la mouture d'une farine blanche) [1106]. L'adjectif était certainement mélioratif et devait signaler la production d'une marchandise de meilleure qualité, peut-être une farine ou un pain à base de farine plus fine [1107]. L'adjectif *roman(iensis)* qui qualifie L. Decumius Felix [253] – ou son métier – n'était en revanche peut-être pas une spécification professionnelle indiquant la fabrication de pain à la mode romaine comme le suggèrent les rédacteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* [1108]. Il pourrait en effet s'agir plutôt de son origine géographique [1109]. L'inscription d'un *pistor Romaniensis ex reg. XIIII* est attestée près d'Aricie mais dans ce cas la précision concernait le lieu d'exercice du métier, à Rome dans la *regio* XIII, ce qui n'est assurément pas le cas de notre boulanger narbonnais [1110]. À Cologne dans la cité des Ubiens, un *[collegium ?] pisstricorum* reçoit une donation de la part d'un certain Iulius Servandus [403]. Le terme *pisstricum* n'est pas attesté mais il paraît partager une origine commune avec les mots *pistrix, pistrina, pistor* si bien que depuis Hirschfeld ce collège est généralement assimilé à un collège de boulangers.

Pour produire la pâte à pain, la farine obtenue était mélangée à de l'eau, du sel et éventuellement de la levure et le mélange était pétri mécaniquement ou à la main, dans un récipient de bois [1111]. C'est peut-être à cette opération qu'est occupé l'artisan figuré au centre de la scène de cuisine domestique représentée sur le mausolée d'Igel [182] [1112] : penché en avant, il manipule de la main droite le contenu d'un récipient qu'il tient immobilisé de la main gauche. L'identification d'une production de pain proposée par Espérandieu est cependant incertaine : la table de cuisson figurée à droite de la composition n'évoque pas la cuisson du pain [1113]. Néanmoins, si l'utilisation d'un four à pain est la méthode la plus courante en contexte artisanal et la mieux représentée dans l'iconographie [1114], dans un contexte domestique d'autres modes de cuisson existaient [1115].

1106. On retrouve la même spécialisation sur une inscription d'*Albanum* : *CIL*, XIV, 203.
1107. [Bonsangue, 2006], p. 291.
1108. Thèse de A. Lebègue (*HGL*, XV, 213) et M. Gayraud : [Gayraud, 1981], p. 546.
1109. Thèse d'Hirschfeld suivi par M. L. Bonsangue : [Bonsangue, 2006], p. 286-287.
1110. *CIL* XIV, 2213 (*Nemus Dianae*).
1111. [Monteix, 2015], p. 214.
1112. À propos du mausolée d'Igel, voir notamment [France, 2004].
1113. La table de cuisson se définit comme « l'ensemble constitué par le foyer, sa plateforme de surélévation, l'éventuel bordure de cette dernière et tout autre élément disposé de façon pérenne sur l'aire de cuisson » : [Mauné *et al.*, 2013], p. 5. On parle aussi de table à feu. Sur ces aménagements, voir également [Monteix, 2010], p. 101-102.
1114. [Zimmer, 1982], n°18 et 20. Dans les Gaules romaines la seule représentation de four à pain se trouve sur une mosaïque de Sainte-Colombe. Voir FIG. 19, p. 314.
1115. [Monteix, 2010], p. 154. À propos des fours à pain : [Monteix, 2010], p. 154-161 ; [Monteix, 2013], 19-25.

4.6.3 Les cuisiniers

Les cuisiniers des Gaules romaines sont peu nombreux. Manius Egnatius Lucius exerçait à Narbonne la profession de *cocus*, dont la technicité est soulignée par l'outil gravé sur son tombeau, un couteau à large lame triangulaire semblable à une feuille de boucher [245]. D'autres couteaux pourraient désigner cette profession dans l'iconographie mais en l'absence d'un renseignement complémentaire nous les avons rattachés à l'exercice professionnel des bouchers [1116]. Le nom de métier *cocus* ou *coquus* dérive du verbe *coquo* (cuire, faire cuire) et désigne le cuisinier [1117]. Bien attesté dans les sources littéraires et épigraphiques, il ne pose pas de problème particulier [1118]. Dans la même cité, Q. Catius Herma est désigné dans son épitaphe comme *culinarius*, nom de métier dérivé de *culina*, désignant la cuisine ou ses aménagements [246]. Contrairement à *cocus*, *culinarius* aurait plutôt désigné un aide-cuisinier si l'on se fie à un passage de Scribonius Largus associant les *culinarii* aux travaux de nettoyage [1119]. Les *culinarii* auraient ainsi occupé le premier échelon des métiers de la cuisine et, sans doute placés sous la subordination du *cocus*, auraient exécuté un large éventail de petites tâches de cuisine, plus ou moins techniques. Le caractère peu qualifié de ce métier pourrait en partie expliquer sa rareté dans les sources épigraphiques à la différence de *cocus* qui dénote davantage d'expertise, une supériorité sociale et technique. En dehors du texte de Narbonne qui est perdu, nous ne connaissons aucune occurrence certaine ce de nom de métier [1120]. La signification du qualificatif *gustator* sur le tombeau du Valentinois L. Liberalinius Florentinus est tout aussi problématique [314]. Formé sur le verbe *gustare* (goûter), le terme n'est pas attesté par ailleurs comme nom de métier. D'après les rédacteurs du *Thesaurus Linguae Latinae*, le terme pourrait être synonyme de *praegustator*, goûteur chargé de vérifier l'absence de poison dans les plats préparés pour l'empereur. Mais si des *praegustatores Augusti* sont attestés dans l'épigraphie de la capitale [1121], il demeure peu vraisemblable de trouver un tel serviteur dans la domesticité d'un notable local. Le terme pourrait aussi désigner une qualité de l'esprit ou un trait de personnalité selon les rédacteurs des *ILN-Valence* : Florentinus aurait ainsi été un gourmet [1122]. Enfin, une dernière hypothèse consiste à comprendre ce terme comme un nom

1116. À propos des couteaux dans l'iconographie : 4.6.1.4, p. 302
1117. *TLL*, vol. IV, p. 929, l. 42-43 : *i. qui cibos praeparat, artis culinariae peritus, idemque apud priores pistor, furnarius.* [von Petrikovits, 1981], p. 93.
1118. *CIL*, VI, 5561, 7433, 7602, 9261-9272, 10229, 33767, 33838 (Rome) ; III, 6401 (Solin) ; V, 2544 ? (Este) ; IX, 3938 (Albe). Voir les attestations littéraires dans le *TLL*.
1119. Scrib., *De comp.*, 230 : *ex cinere lixiua qua culinarii utuntur.* « La lessive de cendre dont se servent les *culinarii.* » Cette occurrence est en réalité incertaine : certaines traditions livrent les noms suivants : *quatiliarii, coactiliarii. OLD*, p. 465 : a kitchen servant ; [von Petrikovits, 1981], p. 94 : Küchendiener.
1120. Une occurrence incertaine chez Scribonius (voir *supra*). Le nom de métier pourrait être attesté sur une inscription de Pompéi : *CIL*, IV, 373 (ou *gallinarii* ?). On relève d'après les rédacteurs du TLL une dernière occurrence incertaine chez Fronton (*ab operis culinaris* ?) : voir *TLL*, vol. IV, p. 1288, l. 80.
1121. *E.g. CIL*, VI, 602, 5355 (Rome).
1122. *ILN, Valence*, 31

de métier renvoyant à un artisanat alimentaire, peut-être au métier de cuisinier.

Les spécialistes de la restauration pouvaient travailler dans différents contextes. Des cuisiniers de rang servile étaient employés dans les domesticités des grandes familles. C'est probablement dans un contexte privé qu'il faut replacer les serviteurs s'affairant dans une cuisine sur un relief du mausolée d'Igel sur le côté ouest de la frise consacrée à la vie domestique familiale [182]. En revanche, aucun des cuisiniers cités ne semble avoir exercé dans un cadre domestique et privé. Tous étaient des citoyens romains libres et aucune inscription ne met explicitement en évidence un lien de dépendance ou une dimension privée du travail. Nous supposons ainsi avec M. L. Bonsangue que ces hommes de métier exerçaient de manière indépendante [1123]. Les cuisiniers œuvraient sur les marchés, notamment au *macellum* spécialisé dans les denrées alimentaires, où les clients pouvaient acheter des plats tout préparés [1124]. Deux scènes de marché figurent ainsi des cuisiniers. Sur un relief de Bordeaux, un homme se tient derrière un comptoir présentant deux récipients [42]. Derrière lui, on distingue un mortier et un pilon qui orientent notre interprétation vers un cuisinier vendant ses confections sur le marché. À côté de cet artisan, un second homme de métier est occupé à peser des marchandises sur une balance. Le relief trévire d'Echternach est plus explicite mais il n'est connu que par copie [179]. À gauche de la composition, un homme prélève ou mélange le contenu d'un récipient à l'aide d'un ustensile semblable à une grande cuillère. À droite, un artisan se tenant derrière un chaudron placé sur un trépied reçoit de l'argent de la part d'un client. Les équipements, en particulier le chaudron et son trépied, évoquent sans grande ambiguïté l'art culinaire. Le contexte étant peu clair, il pourrait s'agir d'une scène de marché ou de boutique. Les vestiges de Pompéi et d'Herculanum ont ainsi permis de bien mettre en évidence l'existence de commerces alimentaires dans le tissu urbain [1125]. Enfin, les cuisiniers pouvaient aussi louer leurs services à des particuliers.

4.6.4 *Ceruesarius*, le brasseur de bière

Alors qu'elle est l'objet d'une consommation importante en Orient comme en Occident, la bière n'est pas une boisson romaine. Produite et consommée avant le vin dans ce qui est devenu les Gaules, elle passait à Rome pour une boisson barbare [1126]. Si les Gaulois puis les

1123. [Bonsangue, 2006], p. 313.

1124. [de Ruyt, 1983], p. 365. À la figure républicaine du cuisinier rôdant sur les marchés en l'attente de client, semble avoir succédé celle du cuisinier établi au *macellum* vendant diverses préparations.

1125. [Monteix, 2010], p. 89-127.

1126. [Laubenheimer, 2015], p. 35-68. À propos de la nourriture des Gaulois au IIe siècle avant notre ère : Posidon., *Histoires*, XXII, dans Ath., *Banquet*, IV 151E-152F ; Denys d'Halicarnasse évoque cette « liqueur nauséabonde faite à partir d'orge ayant pourri dans l'eau » consommée en Gaule (*Ant. rom.*, 13, 10). À propos de la boisson des populations montagnardes chez les Lusitaniens (Strab., *Géog.*, III, 3, 7) et des peuples de Germanies (Tac., *G.*, XXIII). Pline au sujet de la consommation de bière en Occident et en Orient : *N.H.*, XIX, 164.

habitants des Gaules romaines ont ensuite largement adopté la consommation de vin, cette boisson n'a pas complètement remplacé la bière, qui continue à être produite et consommée. La production de bière était le métier du *ceruesarius*. Ce terme est formé sur *cerues(i)a* ou *ceruis(i)a*, qui serait un mot d'origine celtique passé dans la langue latine [1127]. Le terme désigne la bière, ou plus précisément une catégorie de bière produite dans les Gaules. Certains passages de Pline l'Ancien attestent que le latin ne dispose pas de mot latin générique pour désigner cette boisson, si bien que l'auteur utilise pour la désigner les appellations locales : la *ceruesia* correspond à une boisson produite à base de céréales dans les Gaules [1128].

Le nom de métier n'est n'attesté que dans trois cités de l'Occident romain : en Gaule Belgique, à Metz et à Trèves, et en Bretagne, à Vindolanda [1129]. Deux brasseurs sont connus dans les Gaules romaines. Avec quatre inscriptions, le dossier trévire est le plus important : à côté du brasseur de bière [—]tonius Capurillus [391] travaillaient trois négociants [1130]. À Metz, exerçait le brasseur Iulius [384].

L'iconographie pourrait nous avoir fourni quelques reliefs de brasseurs, mais certaines identifications sont discutées entre l'attribution à divers artisanats alimentaires. Un monument de Bonn et quelques stèles de Grand illustraient peut-être l'une des dernières étapes de préparation de la bière, brassage ou fermentation [137-139, 191]. Pour la fabrication de la bière, la première étape consistait en une production de malt : les brasseurs utilisaient principalement l'orge mais aussi parfois le blé. Le grain humidifié était chauffé pour activer la germination, puis séché ; il était ensuite concassé en une farine épaisse. La fabrication de malt n'était pas toujours assurée par les brasseurs eux-mêmes [1131]. En milieu urbain, certains brasseurs ne traitaient peut-être que la dernière phase de préparation de la cervoise ne nécessitant pas un équipement important (foyer, chaudrons et tonneaux) [1132]. Mais certains brasseurs assumaient intégralement la chaîne technique de fabrication, même en milieu urbain. Dans l'agglomération de Bliesbruck, les fouilles de l'auberge du quartier est suggèrent l'hypothèse d'une production locale de bière, depuis le maltage jusqu'au brassage et à la fermentation : la salle centrale de la taverne a ainsi livré une couche de graines d'épeautre carbonisées qui avaient commencé à

1127. [Holder, 1904], vol.1, col. 995. ; *TLL*, vol. III, p. 943-944, l. 66-7 : *uocabulum celticum esse uidetur.*

1128. Plin., *N.H.*, XXII, 164 : *Ex iisdem fiunt et potus, zythum in Aegypto, caelia et cerea in Hispania, ceruesia et plura genera in Gallia aliisque prouinciis, quorum omnium spuma cutem feminarum in facie nutrit.* « Les céréales fournissent aussi des boissons : le zythum en Égypte, la *celia* et la *cerea* en Espagne, la cervoise (*ceruesia*) et plusieurs autres en Gaule et dans d'autres provinces. » Texte établi et traduit par J. André, CUF, 1970, p. 79-80.

1129. [Bowman et Thomas, 1994], n°182 et [Bowman et Thomas, 2003], n°581.

1130. *CIL*, XIII, *450 ; *AE* 1928, 183 (= *AE* 1941, 168) : *neg[o]tiator ceruesarius artis offectur(a)e* ; *AE*, 1998, 954 ; À propos de *CIL*, XIII, *450 : [Binsfeld, 1972].

1131. Au sujet de la chaîne opératoire de production et des équipements de brasserie : [Laubenheimer, 2015], 78-85 et [Lavagne, 2011], p. 196-198. Dans le cas de Vindolanda, la préparation du malt aurait été rattachée à l'économie rurale : [Laubenheimer, 2015], p. 84.

1132. [Lavagne, 2011], p. 196.

germer [1133]. Au maltage suivait le brassage : la farine de malt mêlée à de l'eau chaude était placée dans un chaudron au-dessus d'un foyer. La préparation portée entre 65°C et 75°C, était constamment mélangée pendant cette étape. Une fois le brassage terminé, la filtration permettait de séparer le moût des enveloppes du grain du malt. Le moût refroidi, s'ensuivait la fermentation, opérée à une température basse (6 à 12° C) ou, traditionnellement, haute (15 à 25°C) avec une addition de levure. La fermentation qui durait trois à quatre jours entraîne la production d'une écume à la surface du moût, que l'on récupèrait à l'aide d'une pelle pour la réutiliser.

C'est l'une de ces dernières étapes que l'on pourrait voir représentée sur un monument de Bonn consacrée aux *Matres Aufaniae* par C. Candidinius Verus, décurion de la *colonia Claudia Ara Agrippinensium* [191]. Le registre inférieur de la face latérale droite est décoré d'une scène de métier montrant un personnage vêtu d'une tenue de travail, la poitrine découverte, se tenant devant un chaudron suspendu par une crémaillère au-dessus d'un foyer. Il tient de la main gauche une sorte d'écumoir et de la main droite, il semble écumer la surface du liquide à l'aide d'une patère. Pour F. Laubenheimer, la pelle percée de trous est « caractéristique des instruments de brasserie pour mélanger le brassin ou pour récolter l'orge gonflée avant la filtration [1134] ». Mais plusieurs thèses s'opposent quant à l'identification de l'artisanat représenté : on y a vu une cuisson de viandes, en raison de la scène décorant l'autre côté du monument qui figure un homme transportant un cochon sur ses épaules. M. Bouvier suggère quant à lui, d'y voir une production de fromage [1135]. H. Lavagne reconnaît encore une production de bière dans la série des stèles dites de *Meditrina* [137-139] [1136].

4.6.5 *Olearius*

P. Granius Com(m)unis exerçait à Narbonne la profession d'*olearius* (< *oleum* : huile), il était donc vraisemblablement un marchand d'huile [250]. L'étude sociale des *olearii* républicains amenait S. Panciera à conclure que le terme d'*olearius* désignait des détaillants, vendant de l'huile dans des boutiques urbaines, plutôt que des négociants impliqués dans un commerce d'envergure [1137], même si certains purent avoir des liens avec de grandes familles de commerçants. Le tombeau d'un *oliarius* de Cherchel en Maurétanie Césarienne illustre le travail de ce marchand : le défunt P. Livius P(h)ileros est représenté dans l'exercice de son métier, en train de puiser de l'huile dans un récipient afin de la verser dans un vase à l'aide d'un enton-

1133. [Petit, 2005], p. 134 ; [Casadebaig, 2007], p. 164. Un séchoir pour le séchage, des meules pour le broyage et des structures de chauffe pour le brassage furent également mis au jour.
1134. [Laubenheimer, 2015], p. 85. À propos de ce relief, voir également, [Laubenheimer *et al.*, 2003], p. 59.
1135. [Bouvier, 2005], p. 19.
1136. À propos de ces stèles et de leurs diverses interprétations, voir *infra* en 4.6.6, p. 310
1137. [Panciera, 1980], p. 237-238.

noir[1138]. Si celle-ci n'est pas figurée, le geste renvoie certainement au service de la clientèle et met en évidence le caractère commercial du métier. Il serait malgré tout intéressant de savoir si un *olearius* comme Communis pouvait produire artisanalement de l'huile en milieu urbain et la commercialiser pour répondre aux besoins de la population. Les structures de production d'huile mises en évidence lors des prospections et fouilles archéologiques se situent davantage au sein de villas en contexte rural mais il semble qu'il ait existé sporadiquement des huileries en milieu urbain[1139]. Mais un approvisionnement auprès d'un producteur de la campagne narbonnaise avec lequel cet affranchi avait peut-être une relation de dépendance est aussi envisageable. Narbonne et sa région ne semblent toutefois pas avoir appartenu à un secteur de forte production d'olives et d'huile, à la différence de la région de Basse Provence en Narbonnaise occidentale[1140]. Malgré tout, dans l'Antiquité tardive (Ve siècle), Sidoine Apollinaire évoque les moulins à huile de Narbonne comme l'un des atouts de la cité[1141]. En l'état des connaissances, il paraît impossible de préciser la provenance de l'huile vendue par Communis[1142].

4.6.6 De la pharmacie à la fromagerie : les stèles de Grand

Trois stèles votives de Grand, aux confins de la cité des Leuques, mettent en scène des productions artisanales très similaires, sous la présidence d'une divinité protectrice [137-139]. Sur chacune de ces stèles, un personnage féminin ou masculin mélange à deux mains le contenu d'un grand cuveau cerclé à l'aide d'un ustensile dont on n'aperçoit que le manche. Autour de lui, sont représentés un chaudron [139] et des cuveaux remplis de différentes tailles. Le manche d'ustensiles ressort de certaines cuves. Des objets ronds semblables à des ballons sont entreposés sur une étagère sur au moins l'un de ces reliefs [137]. Sur le relief le plus fragmentaire, une main repose sur la sphère, la scène de métier intégrait donc un deuxième personnage peut-être occupé à prendre ou à placer l'objet en hauteur sur une étagère [138].

Depuis les premières interprétations proposées par les antiquaires, plusieurs thèses ont été émises sur la nature de l'artisanat représenté sur ces reliefs. Faut-il reconnaître l'art de l'apothicaire (J.-B. Jollois, S. Reinach), du savonnier (C. Jullian), du verrier (M. Toussaint), du fromager (M. Bouvier), du brasseur de bière (H. Lavagne, F. Laubenheimer) ou encore une production de gâteaux (Ch. Bertaux)[1143] ?

1138. Voir la photographie dans [Brun, 2004], p. 244.
1139. Une probable huilerie au Camp de César à Laudun : [Brun, 2005], p. 98.
1140. [Brun, 2005], p. 96-101 ; [Leveau, 2003].
1141. Sidon., *Carm.*, XXIII, 47 : *spicis, palmite, pascuis, trapetis.* « Tes épis, tes vignes, tes pâturages, tes moulins à huile. »
1142. À ce sujet, [Bonsangue, 2006], p. 284-285 et p. 500. M. L. Bonsangue émet l'hypothèse que cet affranchi narbonnais était originaire d'Italie et qu'il put avoir conservé des relations notamment commerciales avec la péninsule, vendant dans une boutique de Narbonne une huile importée.
1143. Sur ce débat historiographique, on trouvera une synthèse dans les notices du *Nouvel Espérandieu*, III, 728

La première thèse, reprise par de nombreux commentateurs, est celle publiée par J.-B. Jollois, qui, suite à la découverte de la première stèle complète en 1841 [137], rejoint l'avis du directeur du musée d'Épinal de l'époque, J. Laurent : l'antiquaire reconnaît un laboratoire de pharmacie dans lequel trônerait la déesse de la médecine, *Meditrina*. Il compare le geste du personnage en haut à droite, qu'il interprète comme le pilage d'une substance dans un mortier, à la description que donne Pausanias d'une sculpture sur un coffre de bois conservé dans le temple de Junon à Elis [1144] : deux femmes représentées pilant dans un mortier sont tenues dans l'opinion comme instruites dans l'art de la pharmacie. Toutefois, dans ce passage, Pausanias lui-même constate l'absence d'inscription permettant de s'assurer de cette identification. Par ailleurs, nous ne sommes pas convaincue que le geste du personnage désigne le pilage. Si, sur la stèle que décrit Jollois, le mouvement appliqué par l'ouvrière est vertical, ce n'est pas le cas sur les deux autres reliefs, découverts postérieurement, où l'axe du manche est clairement oblique, ce qui paraît plus approprié pour le mélange d'une substance liquide ou molle. En outre, les dimensions du cuveau nous paraissent trop importantes pour une préparation au pilon : les grands mortiers ne sont pas attestés dans l'iconographie des Gaules et des Germanies romaines, alors que deux – peut-être trois – petits mortiers ont été identifiés [42, 169, 170 ?].

La thèse de l'apothicaire ne fait aucun cas des boules en hauteur. Or, ce sont ces « gros pains ronds » qui évoquent à C. Jullian la production de savon [1145]. Il y reconnaît non pas des ustensiles mais des produits finis sous la forme de pains de savons, semblables aux « sphères » décrites par Arétée de Cappadoce à propos du savon celte [1146].

M. Toussaint constate cependant qu'aucuns vestiges de savonnerie n'ont été mis au jour dans la région de Grand alors que l'artisanat du verre y est bien attesté [1147]. C'est pourquoi, il propose de reconnaître ici la divinité tutélaire des verriers. Or, il nous paraît bien improbable que ces stèles représentent un atelier de verrier. L'outillage, l'équipement et les gestes évocateurs de l'art du verrier, tels que nous les connaissons à travers l'iconographie et les découvertes archéologiques, ne se retrouvent pas dans ces reliefs [1148]. Ainsi les verriers utilisaient des fours à dôme tel que celui que l'on peut observer sur une lampe à huile du Haut-Empire figurant deux souffleurs de verre : ceux-si se tiennent devant un four à deux niveaux comportant un foyer au niveau inférieur et une chambre de fusion couverte, avec une ouverture, au niveau supérieur

à 730. [Jollois, 1843] ; [Jullian, 1917] ; [Toussaint, 1948b], p. 96 ; [Bertaux, 1989], p. 152-154 ; [Bouvier, 2005] ; [Lavagne, 2011], p. 196-198, [Laubenheimer, 2015], p. 85-86.

1144. Paus., *Descr.*, V, 18.

1145. [Jullian, 1917], p. 201-203. Cet art n'est pas inconnu dans les Gaules, on connaît un *negotiator artis saponariae* à Lyon (*CIL*, XIII, 2030).

1146. Aret., *De curat.*, II, 13. Martial évoque également des *pilae Mattiacae*, des boules de savon pour la teinture des cheveux (Mart., *Epig.*, XIV, 27).

1147. [Toussaint, 1948b], p. 96. Ce que savait fort bien C. Jullian qui suppose que la savonnerie et la verrerie se seraient développés dans la même région car ces deux artisanats nécessitent l'usage de la potasse et de la soude.

1148. Sur l'artisanat du verre : [Foy et Nenna, 2003].

(FIG. 18, p. 313). Ces structures couvertes, avec une chambre de fusion close, permettaient d'atteindre les températures élevées nécessaires pour la fusion du verre (1000°C). Elles sont bien attestées dans les Gaules. Les fourneaux représentés sur les deux stèles de Grand n'ont rien de commun avec ce type de structure de chauffe. Ensuite, l'outillage caractéristique du verrier manque sur ce relief : ainsi les creusets en pierre ou en terre cuite, la canne à souffler, les pinces, les forces ou les moules ne sont pas figurés alors qu'ils seraient plus à même d'évoquer cet artisanat que des cuveaux et des chaudrons [1149].

Ch. Bertaux, archéologue spécialiste du sanctuaire de Grand, redonne quant à elle toute son importance au contexte de découverte de ces stèles et s'attache à replacer le culte de cette déesse tutélaire dans le fonctionnement du sanctuaire d'Apollon Grannus [1150]. Elle reconnaît ainsi dans ces représentations une fabrique de gâteaux destinés à servir d'offrandes pour les dieux [1151]. Mais si l'on peut reconnaître dans ces images certains équipements nécessaires à une confection alimentaire [1152], il nous semble que rien dans ces reliefs ne renvoie plus spécifiquement à la confection de gâteaux qu'à celle d'une autre préparation alimentaire. La présence de foyers pourrait désigner des structures de cuisson des aliments : une première structure de chauffe est visible dans le coin inférieur droit de la stèle de 1841 [137] : un foyer, matérialisé par la présence de deux bûches placées sous une plateforme à arc, réchauffe le contenu d'une chaudière - ou d'un chaudron - circulaire. Des foyers de ce type sont attestés à Pompéi [1153]. La sculpture de 1983 [139] présente pour sa part une autre structure de cuisson sous la forme d'un chaudron à trois pieds posé au-dessus d'un foyer. Les chaudrons tripodes [139], métalliques ou en terre cuite, destinés à la cuisson des aliments sont bien attestés archéologiquement dans les cuisines gallo-romaines [1154]. Ensuite, les manches présents dans les différents cuveaux pourraient être des manches de cuillère ou de louche pour le mélange des préparations [1155]. En revanche, il est plus difficile d'évaluer archéologiquement la part des récipients en bois dans les cuisines, le bois étant un matériau périssable. Or, sur la stèle de 1841, et dans une moindre mesure sur les deux autres, l'essentiel de l'équipement est constitué de grands cuveaux de bois à double ou à triple cerclage [1156].

1149. [Bejor *et al.*, 2012], p. 218-219 ; [Slitine, 2005], p. 11-14.

1150. [Bertaux, 1989]. Sur la relation entre le lieu de découverte de ces stèles, la déesse honorée et l'offrande de gâteaux, voir 5.3.2.2, p. 411.

1151. [Bertaux, 1989], p. 153.

1152. À propos des espaces de préparation alimentaire dans les Gaules romaines, les différentes contributions dans [Mauné *et al.*, 2013] proposent de multiples approches locales concernant les vestiges archéologiques des cuisines et des boulangeries. Sur la question de l'alimentation, des ustensiles et des structures de préparation de la nourriture et des modes de consommation, on trouvera une synthèse brève et utile dans [Desbat *et al.*, 2006].

1153. *PPM*, VI, p. 496-509.

1154. [Desbat *et al.*, 2006], p. 12-13 ; [Leconte, 2013], p. 242-243 pour les chaudrons posés et p. 246-248 pour les supports de cuisson. Ces récipients étaient particulièrement adaptés aux plats mijotés et aux cuissons longues et ils se répandent après la conquête romaine avec le développement des plats en sauce.

1155. [Leconte, 2013], p. 248-249.

1156. [Zimmer, 1982], n°18-32, p. 106 à 120. Les seuls récipients en bois avec cerclage que l'on peut retrouver sur



FIGURE 18 – Lampe à huile du Ier siècle figurant deux souffleurs de verre.
Musée de Split, Croatie, inv. F 1094/30.

Cette scène peut-elle renvoyer à une préparation de gâteaux ? Quelles étaient les structures et équipements nécessaires aux pâtissiers romains ? Dans le cadre d'un débat historiographique portant sur les boulangeries aménagées avec ou sans fours, N. Monteix a démontré qu'il n'y avait aucune raison de supposer que les aménagements des pâtissiers aient différé de ceux des boulangers. Pour N. Monteix, « le métier de *pistor dulciarius* ne constitue guère plus qu'une extension des capacités techniques d'un *pistor*, par les ingrédients qu'il emploie - tout particulièrement le miel - mais aussi par les ustensiles à sa disposition ; rien ne permet de supposer l'existence d'aménagements construits différents de ceux utilisés par un simple *pistor*[1157] ». À partir de là, nous pouvons donc commencer par remarquer que les images de Grand n'ont rien de commun avec les scènes de boulangerie des reliefs gallo-romains [182 ?] mais surtout italiens[1158]. Le geste que décrivent nos personnages, tout d'abord, n'est attesté sur aucun de ces reliefs qui présentent le transvasement et la mesure de la farine, le blutage de la farine à l'aide d'un tamis, le pétrissage de la pâte, son façonnage à la main et l'enfournement du

les monuments italiens sont les *modii* pour mesurer le blé, mais il ne s'agit pas de cela à Grand. [Zimmer, 1982], n°21, 25, 31.

1157. [Monteix, 2010], p. 162. À propos des espaces de production de Pompéi, N. Monteix souligne par ailleurs le fait « qu'il n'existe pas de distinction à opérer entre des boulangeries confectionnant du pain et d'improbables *pistrina dulciaria* spécialisées dans la pâtisserie » : [Monteix, 2013], p. 19. La locution *pistor dulciarius* est attestée à deux reprises dans les sources littéraires : MART., *Epig*, 14, 222 ; APUL., *M.*, 10, 13, 3.

1158. [Zimmer, 1982], n°18-32, p. 106 à 120. Voir aussi le commentaire de ces images et l'explication de la chaîne opératoire à partir des lieux de métier de Pompéi et d'Herculanum dans [Monteix, 2010], p. 133-161.

pain. Ensuite, dans le contexte d'une production artisanale de pain, le procédé de cuisson le plus fréquent était le recours à un four à pain, une structure en forme de dôme présentant une chambre de cuisson close [1159]. Ce sont ces fours à coupole que l'on retrouve dans les reliefs italiens et sur la mosaïque des travaux à Sainte-Colombe (Fig. 19, p. 314) [1160]. Ils sont bien connus à Pompéi et Herculanum mais attestés aussi dans les Gaules [1161]. L'absence d'un four à pain n'exclut pas complètement l'hypothèse d'une confection de gâteaux car comme le note N. Monteix « les recettes pâtissières impliquent nécessairement l'utilisation d'une batterie de cuisine plus diversifiée par les gestes qu'elles supposent que la confection du simple pain [1162] ». Ainsi, toutes les pâtisseries romaines n'étaient pas cuites au four, certaines étaient rissolées ou frites dans l'huile bouillante, appliquées sur une tuile chauffée ou encore plongées dans l'eau bouillante à l'intérieur d'un moule que l'on brisait après cuisson [1163]. Mais malgré tout, l'absence de four, ou éventuellement d'une table de cuisson, ne nous paraît pas plaider en faveur de cette hypothèse. Les gestes, les équipements et les divers aménagements ne paraissent pas propres à évoquer cet art culinaire plutôt qu'un autre. En outre, les deux sphères comprises par Ch. Bertaux comme des gâteaux présentent un goulot qui les maintient dans l'étagère, un élément qui désigne plutôt un contenant en céramique ou en verre qu'une pâtisserie [1164].



Figure 19 – Scène de cuisson du pain dans un four à dôme.
Mosaïque conservée au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye.

1159. Sur le vocabulaire descriptif des aménagements de préparation culinaire, voir la mise au point dans [Monteix, 2010], p. 5.
1160. [Zimmer, 1982], n°18 et 20.
1161. [Mauné *et al.*, 2013].
1162. [Monteix, 2010], p. 162, n. 168.
1163. [André, 1981], p. 211-215.
1164. J.-B. Jollois avait compris qu'il s'agissait de bouteilles sur une étagère. Une observation confirmée par M. Bouvier. [Jollois, 1843], p. 37 et [Bouvier, 2005], p. 19.

Sans quitter les métiers de bouche, M. Bouvier reconnaît dans ces représentations une production fromagère[1165]. La démarche de cet auteur s'appuie à la fois sur une observation personnelle et attentive des reliefs et, comme l'avait fait autrefois C. Jullian avec des savonniers, un dialogue avec des hommes de métier maîtrisant un savoir-faire artisanal. La production de fromage dans les Vosges est ancienne et attestée à l'époque romaine grâce à la découverte de deux fragments de faisselle exposés au musée de Grand[1166]. La thèse de M. Bouvier s'appuie par ailleurs sur une correspondance notable des stèles avec les planches illustrant la production de fromage et avec le commentaire de la chaîne opératoire donnés dans l'*Encyclopédie des arts et métiers*[1167]. Ainsi, la production d'un fromage cuit comme le fromage de Gruière nécessite de verser le lait dans une chaudière, de l'exposer à un feu modéré puis de passer en tous sens dans le lait une écuelle enduite de présure, additif nécessaire pour faire cailler le lait. Cette description n'est pas sans évoquer, sur la stèle de 1841 [137], la chaudière plate exposée indirectement au feu du foyer et devant laquelle se trouve posée une petite écuelle. La présure faisant son action, on retire la chaudière du feu et on laisse le lait se cailler. Une fois le lait caillé, on le découpe en petit morceaux au moyen d'un tranche-caillé. Divers instruments aux formes variées ont pu remplir ce rôle selon les régions et les époques. M. Bouvier propose d'en reconnaître un dans l'instrument plongé dans le baquet placé au-dessus de la chaudière[1168]. Le contenu de la chaudière aurait alors été transvasé dans un baquet en bois afin de laisser la présure agir. Les personnages occupés à mélanger le contenu d'un cuveau sur chacun de ces reliefs pourraient s'affairer à briser le caillé au tranche-caillé. Ensuite, après avoir retiré une partie du petit-lait, la pâte ainsi préparée est cuite une seconde fois puis versée dans un moule où par le repos elle gagne sa consistance : pour M. Bouvier, les autres cuveaux de bois pourraient être des moules recouverts d'un couvercle. En effet, la couverture du moule par une planche permettait de presser la pâte et de finir d'extraire le petit-lait. Les fromages sont ensuite entreposés et conservés plusieurs semaines dans ces moules : c'est cette phase que pourrait représenter l'ensemble des cuveaux de droite, disposés sur plusieurs plans. M. Bouvier reconnaît les produits de cet artisanat dans les gros pains empilés dans le coin inférieur gauche de la stèle de 1983 [139] : ceux-ci présentent en effet une forme comparable aux moules que nous venons de mentionner mais le cerclage n'est pas visible. Il pourrait donc s'agir de grosses meules de fromages dont la taille permettait la longue conservation. Les ballons entreposés sur les étagères seraient quant à eux des récipients pour contenir le lait, semblable à ceux que l'on peut observer sur une mosaïque de Genève, en association avec le transport du lait de

1165. [Bouvier, 2005].
1166. L'identification de ces faisselles demande cependant peut-être à être vérifiée, celles-ci étant parfois confondues avec des passoires. [Ferdière, 2016], 396 : 134.
1167. *Encyclopédie*, vol. 6 (planches), Addition à l'Économie rustique : fromage d'Auvergne, de Gruière, de Gérardmer.
1168. [Bouvier, 2005], p. 19 et p. 21.

chèvre [1169]. Enfin, les objets de forme tronconique au sommet de la pile à gauche de la stèle de 1983, pourraient être des couloirs, soit des sortes d'entonnoir pour verser le lait.

Pour M. Bouvier une production fromagère se trouverait peut-être aussi figurée sur les deux monuments d'Arlon traditionnellement attribués à la teinturerie [174-175] [1170]. Sur les deux reproductions que nous avons conservées de ces reliefs, un à trois personnages mélangent le contenu d'une grande cuve de bois cerclé. Deux détails présents sur le relief à un seul personnage pourraient indiquer l'opération de briser le caillé du fromage [174]. Tout d'abord, l'artisan tâte de la main gauche la surface du contenu de la cuve : ce geste ne se comprend pas dans le contexte d'une opération de teinture, en revanche, il peut indiquer un test de la consistance du fromage. Il se pourrait que le personnage de gauche de l'autre relief exécute ce même geste, mais sa main disparaissant derrière la baguette pourrait aussi bien être en train de la tenir. Ensuite, l'artisan figuré seul travaille le contenu d'un récipient posé sur un trépied. Il pourrait tout à fait s'agir d'une chaudière ou d'un chaudron similaire à celui que l'on trouve sur la stèle de Grand de 1983 [139]. Lors des opérations nécessitant de chauffer la préparation, le trépied pouvait alors être placé au-dessus d'un foyer.

Enfin, pour revenir aux stèles de Grand, ces reliefs illustreraient selon H. Lavagne, suivi par F. Laubenheimer, l'art de la brasserie [1171]. La scène représenterait les dernières phases de la chaîne opératoire de la production de cervoise, c'est-à-dire le brassage et la fermentation [1172]. Les personnages agitant le contenu d'une cuve sur chacun de ces reliefs s'affaireraient au brassage du malt. La divinité sur la stèle de 1841 [137], qui tenait à l'origine une patère, serait occupée à écumer, après la fermentation, la surface du liquide dans le cuveau placé à sa droite, avant de procéder à un filtrage plus fin au moyen de l'instrument plongé dans le cuveau qui serait une pelle à brasser. L'écume serait alors versée dans les ballons entreposés sur l'étagère. Quant aux baquets disposés dans l'atelier, ils serviraient pour F. Laubenheimer au transvasement et à la filtration.

L'une des difficultés à laquelle nous sommes confrontée avec ces reliefs est le peu de spécificité apparente des équipements et des gestes représentés [1173]. Les cuveaux de bois, les fourneaux, les marmites, les chaudières sont autant de matériel indispensable à de nombreux artisanats, en particulier aux métiers alimentaires.

1169. [Bouvier, 2005], fig. 4.
1170. Voir *supra* à propos des teinturiers : 4.5.2.4, p. 288.
1171. [Lavagne, 2011], p. 196-198.
1172. Sur les étapes de la fabrication de la bière, [Laubenheimer *et al.*, 2003], tab. 1, p. 49 et p. 50-51, et [Laubenheimer, 2015] p. 78-91. Voir *supra* notre synthèse en 4.6.4, p. 308.
1173. F. Laubenheimer constate d'ailleurs la banalité des installations nécessaires à la fabrication de la bière, ce qui pose problème pour leur identification en contexte archéologique. [Laubenheimer *et al.*, 2003], p. 58 et [Laubenheimer, 2015], p. 82.

4.7 Les métiers du cuir

Préparation de la	**matière première**
Coriarius (1)	Narbonne [260]
Pellio (1)	Narbonne [261]
Production d'objets	**manufacturés**
Artisan du cuir (5)	Nîmes [8], Alléans (Bituriges Cubes) [15], Autun (Éduens) [66, 67], Tournus (Éduens) [113]
Calcearius (1)	Metz (Médiomatriques) [386]
Capistrarius (1)	Narbonne [259]
Cordonnier (8)	Béziers [2], Bourges (Bituriges Cubes) [22, 23, 24 ?], Soulosse-sous-Saint-Élophe (Leuques) [147], Reims (Rèmes) [168], Trèves (Trévires) [185], Luxeuil-les-Bains (Séquanes) [217]
Lorarius (1)	Bourges (Bituriges Cubes) [331]
Solearius, Soliarius (2)	Narbonne [262], Bourges (Bituriges Cubes) [331]
Ars sutoria (1)	Dieburg (*Auderienses*) [423]
Sutores (1)	Nimègue (Bataves) [399]
Tabernaclarius (1)	Narbonne [263]

Table 20 – Les métiers du cuir

Les métiers du cuir sont documentés par un ensemble de 23 monuments. La plupart nous renseignent sur la production d'objets manufacturés mais un ou deux noms de métier concernent la préparation de la matière première et sa transformation en cuir ou en fourrure en vue de la fabrication d'objets. 8 noms de métiers ont été recensés pour un total de 10 inscriptions tandis que 13 reliefs présentent des outils et des scènes de métier relatifs à cet artisanat. En ce qui concerne la répartition du corpus, les monuments se concentrent en particulier à Narbonne (4) et à Bourges (5).

4.7.1 La fabrication du cuir et de la fourrure : *coriarius* et *pellio*

Après l'abattage de l'animal et l'habillage de la dépouille, la première étape de la chaîne opératoire visait à transformer la peau en cuir ou en fourrure, matériaux propres à être travaillés et transformés en objets manufacturés. On entend par « cuir » les peaux tannées, c'est-à-dire préparées de façon à devenir imputrescible, tandis que les fourrures sont des peaux apprêtées pour conserver leur poil. La terminologie latine ne permet cependant pas toujours d'opérer une distinction claire entre ces deux matériaux, *corium* ou *pellis* paraissant parfois désigner indifféremment la peau, le cuir ou la fourrure[1174]. Malgré tout, il semble d'après

1174. [Lavergne, 2002], p. 219-220. Les rédacteurs du *TLL* n'opèrent pas de distinction nette, *corium i. q. pellis uel cutis animantium* : *TLL*, vol. IV, p. 952, l.8

les occurrences que *corium* désigne préférentiellement le cuir et *pellis* la peau travaillée pour garder son pelage [1175]. La distinction n'est néanmoins pas parfaitement nette et l'on trouve par exemple dans une inscription de Numidie des fourrures sous la dénomination de *corium pilosum* par opposition au *corium perfectum* soit la peau tannée, le cuir [1176].

La fabrication du cuir (*corium*) était le métier du *coriarius*, tanneur [1177]. Seul un artisan de notre corpus exerçait cette profession à Narbonne, l'ingénu L. Marius L. f. Masculus [260]. La préparation des fourrures (*pelles*) était en revanche la spécialité du *pellio*, fourreur. Le nom de métier est inconnu dans les Gaules en dehors de Narbonne, où exerçait l'affranchi Sex. Vibius Sex. l. Pamphilus [261]. Un doute subsiste néanmoins sur le moment de la chaîne opératoire où intervenait le *pellio*. Il pouvait s'agir d'un fabricant de fourrure ou d'un artisan spécialisé dans la production de vêtements de fourrure.

Dans les grandes lignes, le travail de fabrication du cuir et de la fourrure était similaire. Le travail de rivière visait, pour le cuir, à l'élimination de l'épiderme, des poils, du tissu adipeux et, pour les fourrures, à l'élimination des seuls tissus adipeux [1178]. Les peaux étaient alors lavées (trempe), laissées à macérer et portées à la limite de la putréfaction (échauffe ou confitage) avant d'être épilées et écharnées sur un chevalet de bois. À l'exception de l'épilage, les étapes du travail de rivière étaient les mêmes pour le cuir et les fourrures. Ces dernières étaient en outre traitées avec des produits moins agressifs lors du confitage. Venait ensuite le tannage proprement dit pour rendre les peaux peu hydratées et imputrescibles : elles étaient alors immergées dans plusieurs bains successifs d'eau et de produit tannant. Les fourrures n'étaient pas véritablement tannées, mais elles étaient baignées dans des bains de tan très dilué ou d'autres produits plus doux. Les opérations de finition des cuirs portaient le nom de corroyage. Elles avaient pour objectif d'assouplir le cuir par des actions mécaniques (piétinement, enroulement, étirement, battage) et l'application éventuelle de divers corps gras. Enfin, cuirs et fourrures pouvaient être teints selon un processus similaire à la teinte des tissus [1179]. La fabrication des cuirs et des fourrures étant très semblable malgré quelques nécessaires adaptations, il paraît envisageable qu'un même professionnel ait pu maîtriser ces deux savoir-faire et prendre en charge ces deux spécialités.

1175. [Leguilloux, 2004], p. 13. Le *Lexicon Totius Latinitatis* de Forcellini opére également une distinction entre ces termes mais suggère que *corium* s'appliquait aux peaux plus épaisses de plus gros animaux : *Tll*, I, *s. u. Corium*, p. 869.
1176. *CIL*, VIII, 4508 (Zraia, Numidie).
1177. [von Petrikovits, 1981], p. 93 : *Gerber*.
1178. Sur le processus de tannage : [Leguilloux, 2004], p. 20-38 et, pour les fourrures, p. 72-78 ; [Williatte, 2004], p. 11-12.
1179. À propos de la teinte des tissus, voir en 4.5.2.4, p. 288.

4.7.2 La fabrication des objets manufacturés

4.7.2.1 Les outils du travail du cuir

En dehors de quelques outils spécifiques au cordonnier comme la forme ou l'enclume-pied, l'outillage de base des principaux métiers du cuir était similaire, si bien qu'il est parfois impossible de distinguer ces artisans sur les reliefs. La découpe des cuirs s'effectuait à partir d'une série d'outils acérés communément appelés tranchets [1180]. Parmi ceux-ci, les couteaux dits demi-lune présentaient une lame caractéristique en arc de cercle [8, 15, 113]. D'autres tranchets présentant une lame triangulaire étaient adaptés à une découple plus précise [8 (?), 22, 217]. Associés sur un relief de Bourges [22] et de Luxeuil les Bains [217] à une forme, ils désignent alors les travaux de cordonnerie. L'alêne présentant une extrémité pointue en fer permettait de percer le cuir, notamment en amont des travaux de couture [8, 15, 66 ?, 168 ?]. L'emporte-pièce qui remplissait la même fonction apparaît associé à un marteau sur le tombeau de Sabinianus à Autun [67].

4.7.2.2 Les métiers de la cordonnerie

Les artisans du cuir les plus nombreux sont des cordonniers. Ils apparaissent sur deux – peut-être trois – scènes de métier [23, 73 ?, 168]. Ces scènes se focalisent toutes sur la dernière étape de la fabrication de la chaussure, à savoir le cloutage de la semelle. Auparavant, le cordonnier procédait à la découpe du cuir au tranchet puis au montage des pièces de cuir ainsi préparées sur une forme en bois ou éventuellement en terre cuite [1181]. La forme, outil par excellence du cordonnier, permet d'identifier immédiatement la profession : elle apparaît sur quatre reliefs [2, 147, 185, 217]. Mêlée à deux outils du bois sur un bloc trévire [185], une *ascia* et une lime (à moins qu'il ne s'agisse d'une lime pour le cuir), elle pourrait désigner aussi la profession de fabricant de formes. Chaque cordonnier avait à disposition des formes de différentes tailles pour servir de gabarit dans la confection des chaussures [1182]. Les parties assemblées étaient alors cousues au fil et à l'aiguille après que le cordonnier avait pris soin de percer des trous à l'alêne. Enfin, l'artisan procédait au cloutage de la semelle, travail représenté sur une stèle de Bourges [23], de Reims [168], et peut-être d'Autun [73] [1183]. Cette opération se déroulait sur une enclume pied, soit une enclume de métal en forme de pied renversé, qui était

1180. [Williatte, 2004], p. 15 ; [Leguilloux, 2004] ; [Duvauchelle, 2005], p. 81-83 ; [Volken, 2010].
1181. Ces deux étapes apparaissent réunies sur une fresque d'Herculanum représentant deux Amours. H. Thedenat dans DS, vol. II.2, art. *forma*, p. 1253, fig. 3197.
1182. L'*édit de Dioclétien* précise les tarifs des *formae* pour hommes, femmes et enfants (9, 1-4). Une telle variété de formes apparaît sur la fresque d'Herculanum susmentionnée où les outils sont rangés dans une armoire.
1183. La forme de l'enclume n'est pas sans rappeler celle de l'enclume-pied, mais le contexte autunois plaide plutôt en faveur d'un artisanat du métal.

fichée dans un établi [1184]. Le rôle premier de cet outil métallique, outre sa fonction de maintien, était d'arrondir la tête des clous dépassant à l'intérieur de la chaussure afin de ne pas blesser les pieds des clients. L'enclume figurée sur une stèle de Bourges ressemble à une enclume pied mais on ne peut exclure qu'il ne s'agisse d'une bigorne de forgeron [24]. Outre les artisans cordonniers, deux reliefs des Gaules romaines pourraient également figurer les boutiques de marchands de chaussure [1185].

Le terme générique pour désigner les cordonniers était *sutor* [1186]. Issu du latin *suo* qui signifie coudre, le nom de métier renvoie à une action technique. Si la couture n'est pas le propre des seuls cordonniers, le nom de métier leur est spécifique d'après les occurrences [1187]. Certains qualificatifs précisent parfois le type de chaussure fabriqué par les *sutores* : des *caligarii sutores* sont attestés en Italie tandis que Sempronius Asellio évoque un *crepidarius sutor* [1188]. En revanche, aucun de ces qualificatifs n'apparaît directement associé au métier de *sutor* dans l'épigraphie des Gaules et des Germanies. Les *sutores* y sont d'ailleurs relativement rares. Silvestrius Perpetuus, spécialiste de l'*ars sutoria* dans la cité des *Auderienses*, est le seul artisan connu [423]. Une association professionnelle de *sutores* reçoit par ailleurs en cadeau une bague de la part d'un certain Rusticus à Nimègue [399].

Sans se désigner comme *sutores*, certains cordonniers affichent néanmoins à travers leur nom de métier leur spécialisation dans un modèle précis de chaussure. Le Narbonnais L. Braetius Litorinus [262], *solearius*, était spécialisé dans la fabrication de *soleae*, tout comme le *soliarius* de Bourges Dignus [332]. En dehors de ces deux artisans, on connaît seulement à Rome un *collegium soliarum baxiarium* [1189]. *Solea* (< *solum* : semelle) est un terme générique pour désigner les sandales, soit toutes les chaussures maintenant le dessus du pied seulement par quelques lanières [1190]. D'après l'*Édit de Dioclétien*, les *soleae* sont la catégorie de chaussures la moins chère [1191].

À l'inverse, les *calcei* sont des chaussures de qualité classées parmi les plus chères. Ces

1184. [Volken, 2010], p. 419-420. Cet outil doit bien être distingué de la forme dont la fonction est différente.
1185. Esp, IV, 3127 (Lillebonne) et 3317 (Langres) – à moins qu'il ne s'agisse sur ces représentations lacunaires du mobilier et des équipements d'une salle de thermes (éponges ; sandales, flacons, boîtes).
1186. [von Petrikovits, 1981], p. 115 ; [Leguilloux, 2004], p. 62.
1187. Plin., *N.H.*, XXXV, 85 : *Feruntque reprehensum a sutore, quod in crepidis una pauciores intus fecisset ansas. (...) Indignatum prospexisse denuntiantem, ne supra crepidam sutor iudicaret.*
1188. *CIL*, V, 5919 (Milan) ; IX, 3027 (Chieti). Asell., *Hist.*, 11 : *crepidarium cultellum rogavit a crepidario sutore. Crepida* est un terme générique désignant de nombreux modèles de chaussures. [Leguilloux, 2004], p. 99
1189. *CIL*, VI 9404 (Rome). Dans la littérature, le nom de métier apparaît chez Plaute : *Aul.*, 514 (*solearii astant*).
1190. [Leguilloux, 2004], p. 107-108 ; *Gell.*, *Nuits Att.*, XIII 22 : *omnia enim ferme id genus, quibus plantarum calces tantum infimae teguntur, cetera prope nuda et teretibus habenis uincta sunt, "soleas" dixerunt.* « Presque toutes les chaussures de ce genre qui couvrent seulement tout en bas la semelle de la plante du pied, laissant le reste presque nu et lié par des lacets ronds, ont été dites *soleae*. ».
1191. À propos de la gamme de prix d'un certain nombre de chaussures : *Édit de Dioclétien*, 9, 5-25. [Williatte, 2004], p. 23.

chaussures étaient traditionnellement portées par des aristocrates avec la toge. Elles ne sont précisément décrites par aucun texte mais d'après l'iconographie elles semblent désigner des bottines, parfois ouvertes sur le devant, attachées par des lanières s'enroulant autour de la cheville ou du mollet [1192]. Un hypothétique *calc[e]arius*, C. Censonius Lillus, est mentionné sur une inscription disparue de *Diuodurum* [386], c'est du moins la lecture que propose Hirschfeld à partir de manuscrits contradictoires. Le nom de métier n'est pas attesté par ailleurs mais on sait grâce à un passage de Varron que le terme de *calcearia* désignait le lieu de production des *calcei* [1193]. Lillus pourrait toutefois aussi être un *calcarius*, soit un artisan spécialisé dans la fabrication de la chaux [1194].

Existait-il réellement des cordonniers spécialisés dans un modèle de chaussure ? L'archéologie grâce à l'étude approfondie des déchets de fabrication de cordonneries peut parfois fournir des éléments de réponse à cette question [1195]. Il semble notamment que ce fut le cas d'un atelier de Maastricht [1196].

4.7.2.3 Les autres métiers du cuir

Lorarius* et *capistrarius Le *lorarius* de Bourges, Lalianus [331] et le *capistrarius* narbonnais L. Oppius Quietus [259] paraissent avoir exercé des professions assez proches. *Lorarius* est dérivé de *lorum* qui désigne les lanières de cuir en particulier les liens, les rênes et courroies ou les muselières [1197]. Le terme désigne notamment les brides des animaux et, peut-être, par extension tout leur harnachement. De la même manière, *capistrarius* dérive de *capistrum* qui désigne la muselière et le licol des animaux [1198]. Ces deux professions peuvent être rapprochées des métiers modernes de sellier et de bourrelier. Le premier était spécialisé dans la fabrication de selles, puis par extension de tout le harnachement du cheval [1199], tandis que le second fabriquait en particulier des harnais de chevaux et de bêtes de somme [1200]. La bourrelerie n'était en réalité qu'une spécialité de la sellerie, art dont la définition s'est progressivement

1192. [Leguilloux, 2004], p. 100-101 ; [Heckenbenner *et al.*, 2004], p. 38-39).
1193. Varr., *L.*, VIII, 55 : *ubi caro uenit, carnaria, ubi pelles, pelliaria, ubi calcei, calcearia diceretur.*
1194. À propos de cette profession, voir 4.4.1.1, p. 265.
1195. [Williatte, 2004], p. 13. Dans le cas des ateliers de cordonnerie, les déchets de fabrication entièrement périssable ne peuvent être retrouvés qu'en milieu humide, lorsqu'ils furent jetés en dehors de l'atelier dans un puits ou une rivière.
1196. [Van Driel-Murray, 1987].
1197. *TLL*, vol. VII 2, p. 1680, l. 40 - p. 1682, l. 10.
1198. À propos du licou pour attacher les ânesses : Varr., *R.*, II, 6, 4 : *et leniter capistris aliaue qua re habent uinctos.*
1199. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, 1762, Paris, p. 706 : « Ouvrier qui fait des selles, des carrosses. » Puis dans la 8e édition (1932-1935), vol. II, p. 574 « Celui qui fait, qui vend des selles et tout ce qui concerne le harnachement du cheval. »
1200. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, 1762, Paris, p. 204 :« Celui qui fait les harnois des chevaux & des bêtes de somme. »

faite plus générique [1201]. Eu égard aussi bien à la terminologie latine que française, il ne nous paraît pas justifié de distinguer aussi nettement le *lorarius*-bourrelier du *capistrarius*-sellier comme le propose M. Leguilloux [1202]. En revanche, nous pouvons supposer avec cette archéologue que ces artisans purent confectionner d'autres produits, notamment les pièces destinées à l'armement (ceinturon, fourreau) mais aussi des bourses ou des sacs.

Le *loricarius* Le nom de métier *loricarius* - fabricant de cuirasses - est lui aussi dérivé du latin *lorum* car les cuirasses étaient à l'origine faites de cuir. Elles sont au Haut-Empire plus fréquemment fabriquées en métal même si certains modèles associent pièces de cuir et de métal. Les *opifices loricarii* sont donc classés parmi les artisans du métal [359] [1203].

Le *tabernaclarius* Le dernier professionnel du cuir de notre corpus était un *[tabern]aclarius* de Narbonne, [—] Rufus [263]. La restitution du nom de métier sur cette inscription incomplète s'appuie d'une part sur l'emplacement de la lacune qui est celui où l'on attendrait un nom de métier et sur le fait que *tabernaclarius* est le seul métier à se terminer en *-aclarius* [1204]. Issu de *tabernacula*, le nom de métier désigne un fabricant de tentes [1205]. Les tentes pouvaient être en tissu ou en peaux. Nous supposons ici que Rufus était un professionnel du cuir, les tentes en peau étant si communes dans l'armée que l'expression *sub pellibus* finit par désigner l'armée en déplacement [1206]. En dehors de notre inscription, trois documents romains mentionnent des associations de *tabernacularii* [1207].

4.8 Les métiers de la parfumerie et des soins du corps

Le corpus des métiers de l'hygiène et du raffinement comprend un ensemble de 11 monuments, qui se répartissent entre Narbonne (6) et le Nord-Est des Gaules et les Germanies. Les métiers liés aux soins du corps et à la parfumerie sont presque uniquement attestés épigraphiquement (10). Quatre noms de métier ont été dénombrés.

1201. D'après les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, les bourreliers étaient de la communauté des selliers, les selliers-bourreliers étant une spécialité de ce corps de métier : *Encyclopédie*, vol. II, p. 372 et vol. XIV, p. 934. Bourrelier est dérivé de bourrelet qui désignait le collier des chevaux.
1202. [Leguilloux, 2004], p. 72.
1203. À propos des *opifices loricarii*, voir notre commentaire en 4.1.2.1, p. 227
1204. [Bonsangue, 2006], p. 369.
1205. [von Petrikovits, 1981], p. 116 ; [Bonsangue, 2006], p. 369 *contra* [Gayraud, 1981], p. 486-487 qui y voyait un constructeur de *tabernae* (boutiques). Saint Paul Apôtre exerça un temps cette profession (σκηνοποιος) à Corinthe. *Acte des Apôtres*, XVIII, 3.
1206. DS, vol. IV.1, art. *pelles*, p. 372 ; [Leguilloux, 2004], p. 154-156. Cic, *Ac.*, II, 2. ; Caes., *G.*, III, 29 ; *C.*, III, 13 ; Tac., *An.*, XIII, 33.
1207. *CIL*, VI, 5183b, 9053, 9053a (Rome).

Métiers des soins du corps	
Barbier (1)	Diedendorf (Médiomatriques) [153]
Tonsor (5)	Narbonne [288-292]
Métiers de la parfumerie	
Seplasiarius (2)	Reims (Rèmes) [389], Mayence (*Aresaces*) [420]
T(h)urarius (2)	Narbonne [293], Saint-Germain-en-montagne (Séquanes) [435]
Unguentarius (1)	Saint-Loup-de-Varenne (Éduens) [360]

Table 21 – Les métiers de la parfumerie et des soins du corps

4.8.1 Les métiers de la coiffure et des soins du corps

Six *tonsores* sont attestés dans l'épigraphie funéraire narbonnaise : Cervia Fusca [288], T. Olitius Hermes [289], Sex. Statius Rufio [290], Sex. Statius Gemellus [290], D. Voltilius Auctus [291] et un artisan anonyme [292] exerçaient cette profession. Si ce nom de métier pouvait désigner à la fois le coiffeur barbier et le tondeur d'ovins [1208], ce premier sens paraît le plus courant dans la littérature au Haut-Empire. La représentation de forces sur les stèles de deux artisans narbonnais est peu éclairante sur cette question [289, 292]. En revanche, un second outil, dans lequel nous reconnaissons un rasoir, leur est associé sur chacun de ces reliefs. L'objet figuré sur la stèle du *tonsor* anonyme [292] présente une forme de triangle arrondi et s'apparente aux modèles de Welwyn Garden ou de Snailwell, rasoirs à lame triangulaire découverts dans des tombes de guerriers [1209]. Les rasoirs romains sont pour leur part généralement constitués d'une grande lame plus ou moins triangulaire dont la base légèrement concave forme le tranchant et d'un pédoncule recourbé, poignée de l'outil. C'est ce pédoncule que l'on distingue sur la stèle d'Olitius Hermes tandis que la lame de l'outil a disparu avec la partie inférieure de la stèle [289]. Ces artisans étaient donc sans nul doute des coiffeurs barbiers. L'usage du qualificatif *(h)umanus* dans l'épitaphe de l'artisan anonyme conduit certains chercheurs à la même conclusion [292] [1210] : il distinguerait notamment les tondeurs de bétail des coiffeurs. Notons toutefois que cet adjectif pourrait aussi renvoyer aux qualités de l'âme du défunt, à son *humanitas* [1211].

C'est sans doute un rasoir semblable à celui de ce *tonsor humanus* qu'un barbier manie

1208. [von Petrikovits, 1981], p. 117. *Tonsor* au sens de barbier : Cic., *Tusc.*, 5, 58 : *Quin etiam ne tonsori collum committeret, tondere filias suas docuit.* « Pour éviter de confier sa tête à un coiffeur, il fit apprendre à ses filles l'art de coiffer. » (Trad. J. Humbert, CUF, 1960, Paris) ; Mart., *Epig.*, VII, 64 : *Qui tonsor fueras tota notissimus urbe (…) ; quod superest, iterum, Cinname, tonsor eris* ; *Édit de Dioclétien*, 7, 23 : *tonsori per homines singulos. Tonsor* au sens de tondeur de moutons : *Édit de Dioclétien*, 7, 23 : *tonsori pec<o>rum in uno capitae pasto.*

1209. [Mariën, 1973] : à propos de ces deux modèles, voir p. 71-73 ; [Mariën, 1971].

1210. [Gayraud, 1981], p. 551 ; [Bonsangue, 2006], p. 339.

1211. L'*humanitas* désignerait pour P. Vesperini la capacité de l'homme à être sociable : [Vesperini, 2015].

dans une scène de métier sculptée sur un bloc retaillé en sarcophage dans la cité des Médiomatriques [153]. Si l'outil n'est pas parfaitement visible, la lecture de la scène ne nous semble pas poser de problème particulier. L'identification d'un malade buvant la potion présentée par le médecin que proposait Espérandieu ne nous paraît pas vraisemblable. Cette scène est unique dans le répertoire des Gaules et, sans compter les métiers de la parfumerie, il s'agit de la seule occurrence d'un métier relatif aux soins de corps en dehors de Narbonne.

4.8.2 Les métiers de la parfumerie

Les noms de métier concernant le travail des parfumeurs sont variés dans les Gaules romaines. Trois ont été recensés : l'*unguentarius*, le *seplasiarius* et le *thurarius*[1212]. Le sévir augustal lyonnais Pisonius Asclepiodotus exerçait le métier d'*unguentarius* (< *unguentum* : onguent, parfum, huile parfumée), soit parfumeur [360][1213]. Les parfums antiques étaient des huiles parfumées produites à partir d'une base oléagineuse[1214]. Les parfumeurs employaient de l'huile d'olive mais aussi de l'huile de ben, de sésame ou d'amandes amères, qu'ils pouvaient fabriquer dans leur atelier urbain. Les presses de certaines boutiques du forum de Paestum ont ainsi été identifiées comme des presses de parfumeurs[1215], tandis qu'à Pompéi la *Via Degli Augustali* a livré un pressoir destiné à la confection de parfum[1216]. À l'huile (excipient) étaient ensuite mélangées des substances végétales parfumées, en particulier des substances florales. Cette opération appelée enfleurage pouvait être effectuée à froid ou à chaud. On ajoutait enfin divers aromates (miel, safran, jonc, cannelle, etc.) pour obtenir la couleur voulue, apporter une fragrance particulière ou améliorer la fixation de l'odeur à l'excipient. Outre les parfums, les *unguentarii* produisaient également des onguents et au Haut-empire leur profession ne se distinguait pas de celle du pharmacien[1217].

L. Vireius Dexter de Mayence [420] et le pérégrin rémois Ateuritus [389] étaient également des parfumeurs : ils exerçaient la profession de *seplasiarius*. Ce nom de métier n'a rien de commun avec ceux que nous avons rencontré jusqu'ici : il ne dénote ni le matériau travaillé, ni un produit fini, ni un geste technique. Il est issu du nom *Seplasia* qui désigne la place de

1212. Seul manque à l'appel le *pigmentarius* (droguiste) recensé par M.-Th. Raepsaet-Charlier et F. Allé dans la documentation romaine : [Raepsaet-Charlier et Allé, 2008], p. 287.
1213. DS, vol. V, p. 591-597.
1214. Th., *Od.* À propos des parfums antiques, de leurs modes de production et des parfumeurs : [Brun, 1998] ; [Brun, 2008], [Raepsaet-Charlier et Allé, 2008], [Bonsangue et Tran, 2008] et [Touzé, 2008] dans [Bodiou *et al.*, 2008] ; [Frere et Hugot, 2012].
1215. [Brun, 1998]. Les techniques d'extraction d'huile alimentaire et d'huile à parfum n'étaient pas exactement les mêmes. Ainsi, le pressoir à coin était-il particulièrement adapté à l'extraction d'huile à parfum. Il présentait un faible encombrement, détail utile dans un contexte urbain, et une action lente qui permettait l'extraction d'une huile plus fine (p. 435). L'usage du pressoir en contexte artisanal se répand à la fin de la République : [Bonsangue et Tran, 2008], p. 255
1216. [Brun, 2007], p. 153
1217. [Brun, 2008], p. 244.

Capoue où se regroupaient les parfumeurs de la ville [1218]. Dexter exerçait son métier au sein de la légion I *Adiutrix*. La présence de cette profession et de produits raffinés comme le parfum dans la sphère militaire peut apparaître surprenante. Mais, de fait, malgré la condamnation de certains auteurs [1219], les huiles et les parfums faisaient l'objet dans l'armée impériale de nombreux usages [1220] : les huiles parfumées étaient notamment utilisées dans le cadre de rituels religieux ou dans un contexte médical à des fins curatives.

Si l'armée romaine faisait également un usage abondant de l'encens (*t(h)us*), les producteurs d'encens recensés dans le corpus des provinces gallo-germaniques travaillent dans la sphère civile. Le séquane C. Iulius Senecianus [435] et un Narbonnais de statut affranchi [293] exerçaient tous deux le métier de *t(h)urarius*, soit fabricant et commerçant d'encens [1221]. Cette profession était comme celles d'*unguentarius* et de *seplasiarius* liées à l'art médical. L'étroite relation entre ces deux professions est rendue explicite par l'existence d'un *collegium thurariorum* et *unguentariorum* à Rome [1222].

4.9 Les métiers de l'argile

Potier ? (1)	Arlon (Trévires) [176]
exsercens artem cretariam, ars cretaria (2)	Lyon [361], Trèves (Trévires) [392]
Fictiliarius (1)	Metz (Médiomatriques) [385]
Figulus, magister figulus (2)	Narbonne [254], Nimègue (Bataves) [397]
Figlina (1)	Aix-les-Bains (Allobroges) [315]
Métiers liés aux travaux d'édification	
Figlinarius (1)	Bonn (Ubiens) [401]
Custos castelli figlinarum (1)	Mayence (Aresaces) [417]

Table 22 – Les métiers de l'argile

La terre cuite connaissait des usages divers pour la cuisine (vaisselle fine et commune), le transport et le stockage (amphores), la construction (briques et tuiles) ou encore l'artisanat (pesons). Avec la sidérurgie, la production de terres cuites est l'activité la mieux documentée archéologiquement. La bonne conservation des objets en céramique et l'identification des structures de cuisson permettent en effet une relative abondance des sources. L'épigraphie

1218. Fest., *De uerb.*, 458, L ; DS, vol. IV, p. 1206 ; [Bonsangue et Tran, 2008], p. 253 ; [Raepsaet-Charlier et Allé, 2008], p. 287.
1219. Plin., *N.H.*, XIII, IV, 3.
1220. Voir la mise au point sur ce sujet de [Faure, 2013].
1221. DS, vol. V, p. 540-541.
1222. *CIL*, VI, 36819 (Rome).

de l'*instrumentum* est également riche dans ce domaine. Les sources iconographiques sont en revanche avares d'informations. 9 monuments nous renseignent sur les métiers de l'argile, des inscriptions pour la plupart (8) ainsi qu'une hypothétique scène de métier. Nous avons recensé 4 noms de métier. La plupart des documents proviennent du Nord-Est des Gaules.

La production céramique était généralement saisonnière, la cuisson ayant lieu à la belle saison lorsque le temps n'était ni trop froid ni trop humide [1223]. L'extraction de l'argile, l'abattage du bois pour l'alimentation des fours et la préparation de la matière première (pourrissage, décantation, dégraissage [1224]) avaient lieu à la morte-saison. L'extraction de l'argile avait parfois lieu directement à proximité des ateliers artisanaux [1225]. Toute la chaîne opératoire était même en général regroupée en un seul lieu, à condition de disposer d'un espace assez vaste [1226]. La préparation de l'argile était effectuée dans des installations plus ou moins construites, des fosses ou bassins peu profonds appelés bassins de marchage, puis la matière première était stockée plusieurs mois. Les objets fabriqués étaient ensuite tournés ou moulés, puis cuits dans des fours.

4.9.1 L'*ars cretaria*

Le lyonnais Apriclius Priscianus exerçait l'*ars cretaria* [361] (< *creta* : argile, craie), c'est-à-dire qu'il travaillait dans le secteur de la céramique. C'était peut-être aussi le cas du trévire Desideratius E[—]enicius, à moins qu'il ne s'agisse d'un négociant, l'inscription étant lacunaire [392]. La *creta* peut désigner plusieurs matériaux, essentiellement la craie et l'argile [1227]. D'après les rédacteurs du *Thesaurus Linguae Latinae*, l'adjectif *cretaria* qualifie l'*ars uasa fictilia efficiendi*, c'est-à-dire l'art de fabriquer des récipients en argile [1228]. Ces deux artisans seraient donc des potiers, soit des artisans spécialisés dans la production de vaisselle en terre cuite. Néanmoins, l'adjectif *cretaria* n'est pas aussi spécifique et ses attestations sont rares et peu éclairantes : on ne peut donc véritablement exclure la fabrication d'autres produits de terre par ces artisans. L'adjectif semble attesté uniquement de manière épigraphique et s'applique généralement à des commerçants, qualifiés de *negotiator artis cretariae*, ou *negotiator cretarius* [1229]. L'expression *exsercens artis cretariae* est unique pour exprimer un métier et renvoie selon nous plutôt à l'artisanat qu'au commerce de la céramique [1230], quoique Priscianus ait

1223. [Dufaÿ, 1997] Voir p. 112, et sur la chaîne de production de la céramique, p. 57-100. [Chevallier, 1990] : voir p. 15, et sur la chaîne de production de la céramique, p. 14-17.
1224. Le dégraissage de l'argile consiste en l'ajout d'une matière minérale (sable, mica, etc.) pour en diminuer la plasticité. [Dufaÿ, 1997], p. 63.
1225. [Laubenheimer, 1990], voir p. 14. DS, I.2 p. 1562
1226. [Polfer, 2007], p. 156.
1227. DS, I.2 p. 1562.
1228. *TLL*, IV, p. 1187, l. 34.
1229. *CIL*, III 5833 (*Augusta Vindelicorum*, Rhétie) ; XIII, 1906 (Lyon), 4336 (Metz), 6366 (*Sumelocenna*), 6524 (lorch), 7588 (*Aquae Mattiacorum*), 8224 et 8350 (Cologne), 8793 (Domburg).
1230. Priscianus était également membre d'un collège de *fabri*.

pu s'occuper également de la vente de ses produits.

4.9.2 *Figulus* et *fictiliarius*

Les noms de métier *figulus* et *fictiliarius* dérivent tous deux du verbe *fingo* qui évoque l'action de modeler, façonner, pétrir. L. Aponius L. l. Optatus exerçait à Narbonne la profession de *figulus* [254] tandis qu'à Nimègue Iulius Victor se qualifie de *magister figulus* dans une dédicace à Vesta [397]. À la différence du *faber* spécialisé dans le façonnage des matériaux durs, le *figulus* travaillait des matières souples et plus spécifiquement l'argile [1231]. Bien attestés dans les sources littéraires et épigraphiques, les *figuli* étaient des potiers : ils façonnaient des *dolia*, des statuettes, des vases, utilisaient le tour [1232]. *Fictiliarius* est formé plus spécifiquement sur l'adjectif *fictilis* qualifiant tous les produits de terre et en particulier la vaisselle [1233]. Contrairement à *figulus* qui est un nom de métier très commun, *fictiliarius* est très rare. Il n'est attesté dans l'épigraphie que sur le monument funéraire du messin Casarus [385] : le défunt est figuré avec l'objet de son art entre les mains, à savoir un vase à panse godronnée qui, outre le nom de métier, le désigne comme potier.

4.9.3 *Figlina* et *figlinarius*

Sur la même racine sont encore formés les termes de *figlina* et de *figlinarius*. *Figlina* désigne l'atelier du *figulus* où l'on travaillait et où l'on cuisait l'argile [1234]. Le terme n'est pas propre à la production de vaisselles de terre cuite car sont attestées des *figlinas teglarias* (< *tegula* : tuile) dans la loi d'Urso [1235] : il s'appliquait donc également aux lieux de production de matériaux de construction. Les *figlinae castelli* placées sous la responsabilité du légionnaire de la XXIIe légion *Primigenia Antoniniana pia fidelis* Severus Alexandri (f. ?) désignaient sans doute une officine de fabrication de matériaux d'édification, tuilerie et/ou briqueterie [417]. En effet, grâce aux estampilles sur briques et sur tuiles, les productions militaires sont bien attestées dans ces secteurs [1236]. Les *figlinarii* œuvraient assurément dans les *figlinae* même si ce nom de métier est inconnu en dehors d'une inscription de Bonn. Une dédicace religieuse est consacrée par cinq légionnaires, un *signifer*, deux *beneficiarii* et deux *figlinarii* qui précisent leur statut d'*immunis* soit leur exemption de corvée [401]. Le contexte militaire auquel on peut rattacher

1231. P. Jamot dans DS, II.2, art. *figulus*, p. 1118
1232. Pour l'ensemble des attestations, le lecteur pourra se reporter au *TLL*, vol. VI 1, p. 721, l. 34 - p. 722, l. 48. Varr., *R.*, III, 15, 2 : *Hae saginantur in doliis (...) quae figuli faciunt multo aliter* ; Plin., *N.H.*, XXXV, 151 : *contexuisse his et plasticen conueniat eiusdem operae terrae. Fingere ex argilla similitudines Butades Sicyonius figulus primus inuenit* ; Sen., *Ep.*, 90, 31 : *'Anacharsis' inquit 'inuenit rotam figuli, cuius circuitu uasa formantur.'* ; Vitr., *Arch.*, IX, 1, 15 : *rota, qua figuli utuntur.*
1233. Voir tous les emplois de cet adjectif : *TLL*, vol. VI 1, p. 647.
1234. *TLL*, vol. VI 1, p. 707, l. 64 *sqq.*
1235. Article LXVII, l. 24-28.
1236. À ce sujet, on pourra consulter par exemple : [Le Bohec, 1992], [Roux, 1999], [Biellmann, 2009].

cette inscription grâce aux fonctions des autres dédicants laisse supposer que ces artisans de l'argile étaient des briquetiers ou des tuiliers travaillant dans une officine militaire. Une *figlina* civile est aussi attestée dans l'épigraphie lapidaire en Gaule Narbonnaise : à Aix-les-Bains, dans la cité des Allobroges, une inscription lacunaire rappelle le don d'une *figlina* semble-t-il par les *decemlecti Aquenses* et les patrons [315] [1237].

4.9.4 L'artisanat de l'argile dans l'iconographie

Les sources iconographiques sont plus avares encore de renseignements sur les artisans de l'argile. Seul un relief disparu d'Arlon pourrait figurer un potier à l'ouvrage : sur la reproduction de l'image on observe un personnage debout, de face, tenant une sorte de grand vase en forme de chaudron [176]. De la main droite, il semble le travailler ou y plonger la main. Le produit pourrait être posé sur un chevalet. Il pourrait s'agir d'un potier à l'ouvrage mais cet artisan ne semble pas tenir d'outils et il ne paraît pas possible de reconnaître un tour dans le support du vase. Le défunt d'*Auaricum* dans lequel Espérandieu reconnaissait un potier nous semble être un *uascularius*, un fabricant de vases en métal, maintenant un produit sur une enclume et tenant de l'autre un marteau dont seul le manche a été conservé [20] [1238]. Outre le vase du *fictiliarius* Casarus, les pots suspendus au-dessus de la tête d'un défunt sur un cippe de Saint-Ambroix pourraient également signaler un fabricant ou un marchand de vaisselles, mais aussi un cabaretier [1239].

4.10 Les métiers du verre

Table 23 – Les métiers du verre

Ampullarius (1)	Narbonne [294]
Opifex artis uitriae (1)	Lyon [362]

L'artisanat du verre est très peu documenté. Seules deux inscriptions peuvent y être rattaché. À Lyon, le citoyen carthaginois Iulius Alexander est qualifié dans son épitaphe d'*opifex artis uitriae* [362] (< *uitrum* : verre). Il fabriquait donc des objets en verre sans que l'on soit plus renseigné sur la nature de sa production. Nous savons en revanche que l'*ampullarius* de Narbonne, [—] Philomusus, était un fabricant de fioles (< *ampulla*), soit de petits vases à col

1237. À propos de cette inscription problématique, voir notamment [Laubry, 2012], p. 113-114.
1238. À propos de ce relief, voir notre développement en 4.1.2.2, p. 229.
1239. Esp, IX, 7006 (Saint-Ambroix-sur-Arnon). Dans une niche, portrait d'un homme imberbe debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient de la main gauche des tablettes tandis qu'il reserre légèrement la main droite sur un pli de son manteau. Au-dessus de lui sont suspendus par leur anse, six pots carénés. S'agit-il d'un potier, d'un marchand de vaisselle ou encore d'un cabaretier ?

étroit [294]. Le matériau que travaillait cet artisan est toutefois difficile à préciser avec certitude. Étant donné les nombreuses occurrences littéraires d'*ampullae uitreae*[1240], il est permis de penser que ces fioles étaient le plus souvent fabriquées dans ce matériau et donc que Philomusus était un artisan du verre. Mais ces récipients pouvaient aussi bien être en terre cuite ou en métal[1241]. Quant à la seule attestation littéraire du métier d'*ampullarius*, elle met en relation cet artisanat avec le travail du cuir[1242], si bien que l'*ampullarius* pourrait être selon H. von Petrikovits un fabricant d'*ampullae* de cuir ou de fioles de verre recouvertes de cuir[1243].

4.11 Synthèse

Les différents secteurs artisanaux sont inégalement représentés dans le corpus des Gaules romaines (TAB. 24, p. 330). Ce sont les métiers du bois (sans compter les métiers relatifs à la construction) et du textile qui présentent le plus grand nombre d'attestations avec un ensemble de 100 monuments recensés. Viennent ensuite les métiers du métal et de la construction dont le niveau de représentation est homogène, chacun de ces secteurs comptant une soixantaine d'attestations. Les références aux métiers de l'alimentation sont relativement nombreuses mais ce secteur regroupe en réalité des artisanats divers, parmi lesquels les métiers de la viande sont les mieux représentés avec une vingtaine d'occurrences, soit un ordre de grandeur similaire aux métiers de la pierre et du cuir. Parmi les activités aux occurrences assez faibles se trouvent les métiers de l'hygiène, de la parfumerie et de l'argile. Quant aux métiers du verre, leur mention épigraphique est extrêmement rare. Les professions de la tabletterie n'ont pas été identifiées dans le corpus.

La plupart des sources épigraphiques et iconographiques éclairent la fin de la chaîne productive, soit la transformation finale des matériaux en objets manufacturés, sans faire état cependant des travaux préliminaires de préparation de la matière première qui pouvait incomber aux artisans même en milieu urbain. Les métiers liés à l'acquisition de la matière première sont moins documentés mais ils ne sont malgré tout pas absents des sources. Ainsi, les sources épigraphiques nous renseignent-elles sur l'exploitation des minerais de fer et de plomb argentifère et peut-être sur l'extraction des marbres pyrénéens, mais aussi sur la fabrication du cuir et des fourrures et, probablement, sur le traitement des fibres textiles brutes de laine et de lin. Ce sont en revanche les sources iconographiques qui éclairent l'abattage et le premier débitage du bois, et peut-être aussi les travaux d'extraction de la pierre à l'escoude. Les activités de réparation et d'entretien appartenaient certainement à la pratique quotidienne de la plupart

1240. *TLL*, vol. I, p. 2018, l 16 - p. 2019, l. 5.
1241. Paul Diacre mentionne quant à lui des *ampullae plumbeae : De uerb.*, p.46 M.
1242. PL., *Ru.*, 756-757 : *ut quiuis dicat ampullarius optimum esse operi faciundo corium et sincerissimum.* « Au point que n'importe quel fabricant de gourdes (*ampullarius*) déclarerait que c'est un cuir excellent à travailler et net de tout défaut. » Traduction A. Ernout, CUF, Paris, 1972.
1243. [von Petrikovits, 1981], p. 84.

des artisans mais rares devaient être les professions spécialisées dans le traitement de produits usagés. C'est pourquoi ces activités sont difficiles à distinguer de la production et à mettre en évidence en tant que telle à travers nos sources. Les activités de réparation et d'entretien des objets ne sont donc que très rarement attestées. Elles apparaissent uniquement au sein de la chaîne opératoire textile à travers les métiers de *fullo*, d'*offector* et de *sarcitor*. Seules ces deux dernières professions si nous les interprétons correctement semblent avoir concerné spécifiquement les textiles usagés.

Artisanat	Total	Reliefs	Inscriptions
Métiers du textile	100	55	45
– noms de métier	16	–	16
Métiers du bois	100	64	38
– métiers du bois à l'exclusion des travaux d'édification	67	54	13
– métiers du bois relatifs aux travaux d'édification	33	8	25
– noms de métier (charpenterie comprise)	11	–	11
Métiers du métal	68	36	33
– noms de métier	16	–	16
Métiers de la construction (bois, pierre, argile, autre)	64	24	40
– noms de métier	9	–	9
Métiers de l'alimentation	46	28	19
– noms de métier	10	–	10
Métiers de la pierre	39	15	24
– métiers de la pierre à l'exclusion des travaux d'édification	30	21	9
– métiers de la pierre relatifs aux travaux d'édification	9	7	3
– noms de métier (en dehors des métiers de la construction)	4	–	4
Métiers du cuir	23	13	10
– noms de métier	8	–	8
Métiers des soins du corps et de la parfumerie	11	1	10
– noms de métier	4	–	4
Métiers de l'argile	9	1	8
– noms de métier	4	–	4
Métiers du verre	2	–	2
– noms de métier	2	–	2

TABLE 24 – La représentation des différents artisanats dans le corpus

Chapitre 5

L'exercice du métier

La maîtrise d'un savoir-faire spécialisé participait à la construction d'une identité professionnelle : les artisans se situaient dans le paysage des métiers par rapport à leurs collègues à travers la revendication de gestes techniques bien définis. Mais aux mêmes gestes, au même savoir-faire, pouvaient correspondre des conditions d'activités très différentes.

Restituer la pratique quotidienne du métier est devenu ces dernières décennies un enjeu essentiel pour les archéologues et les historiens du travail. Est-il possible pour un historien de « rentrer dans l'atelier » selon la formule des médiévistes Ph. Bernardi et C. Verna [1244] ? Les questionnements touchant aux pratiques professionnelles des artisans sont nombreux : les uns ont trait aux conditions matérielles de l'exercice quotidien (horaires, organisation de l'espace et du temps de travail, répartition entre les tâches productives, commerciales ou comptables, relations avec les fournisseurs de matière première, les grossistes et la clientèle, déplacements professionnels), les autres aux étapes clefs d'une vie professionnelle de la décision d'entrer dans le métier et de s'y former à celle de le quitter et de le transmettre. Par ailleurs, les carrières de tous les artisans n'étaient pas nécessairement linéaires et pouvaient comprendre des moments de rupture : changement de métier, de statut de travail, de cité, « promotion ». Les événements rares, inhabituels, inattendus ou redoutés (accidents, destruction du lieu ou des outils de travail), faisaient eux aussi partie du métier et nécessitaient de s'y préparer ou, à défaut, de s'y adapter. La documentation ne peut naturellement répondre à l'ensemble de ces questionnements, qui ne prétendent d'ailleurs pas épuiser le sujet. Pour mener l'enquête en se fondant sur le corpus lapidaire, c'est principalement à travers le prisme de l'auto-représentation que l'on peut atteindre l'homme au travail. À travers les yeux des artisans, nous approchons

1244. [Bernardi et Verna, 2001], p. 34.

la pratique du métier en même temps que l'image que les professionnels souhaitaient donner d'eux-mêmes. Ces documents n'étant pas des archives professionnelles, il est en outre nécessaire d'interpréter sur un plan économique des informations qui ne le sont pas : les relations sociales qui apparaissent dans les épitaphes servent ainsi de canevas à l'historien pour restituer des relations professionnelles implicites.

Afin d'éclairer les pratiques professionnelles des artisans, nous développerons dans ce chapitre un ensemble de quatre problématiques auxquelles le corpus permet d'apporter quelques réponses. Il nous a paru essentiel de rendre compte avant toute chose de la diversité des expériences liées à l'existence de rapports différenciés à l'activité. Parmi les détenteurs d'un savoir-faire artisanal, les rapports au travail pouvaient être foncièrement différents en raison de la situation juridique, hiérarchique et technique propre à chacun. Le genre constituait en outre un critère décisif en matière de pratique artisanale. En nous basant sur le concept fondateur de statut de travail développé par J. Andreau, nous dresserons une typologie de ces statuts spécifiques au milieu professionnel étudié. À chaque statut de travail correspondait une identité professionnelle singulière. Les parcours professionnels s'articulaient ensuite autour de trois temps majeurs : le choix du métier, l'apprentissage d'un savoir-faire et la transmission du métier. Après avoir présenté les facteurs déterminant l'orientation professionnelle des hommes de métier, nous détaillerons les conditions matérielles de l'apprentissage. Les artisans se formaient à un savoir-faire technique mais devaient aussi, pour certains, faire preuve de compétences en matière de commerce. Les activités de vente constituaient en effet parfois une part essentielle du métier, distinguant différentes pratiques professionnelles parmi les artisans. Enfin, de la sédentarité aux pratiques itinérantes, nous étudierons les mobilités professionnelles et les motivations qui les sous-tendent selon les artisanats concernés.

5.1 La diversité des conditions d'exercice : des statuts de travail hétérogènes

Au-delà de la diversité des métiers et des savoir-faire, les artisans se distinguaient par l'hétérogénéité de leurs conditions d'exercice. Le quotidien de travail de l'exploitant spécialisé d'un atelier urbain, du journalier louant ses services d'atelier en atelier ou de chantier en chantier ou encore de l'esclave employé aux mines de fer ou dans une domesticité différait radicalement. D'une catégorie à l'autre, ces conditions d'exercice définissaient un rapport au travail sensiblement différent et déterminaient en outre la nature des relations de travail et la position de chacun au sein des rapports d'autorité structurant une communauté de métier. À travers la diversité des conditions d'activité s'expriment à la fois une hiérarchie définie par l'échelle civique et sociale – et notamment par les inégalités inhérentes aux statuts juridiques – et des distinctions spécifiques à « l'organisation du travail en tant qu'activité technique et

économique »[1245]. Afin de penser ces rapports entre les statuts juridiques et les catégories fonctionnelles, J. Andreau développa dès les années 1980 la notion de statut de travail, un concept qui s'est avéré particulièrement fécond chez les historiens du travail et qu'il définit en ces termes :

> « Le statut de travail c'est le rapport au travail au sens le plus large du mot, à la fois au plan des institutions et à celui des représentations. C'est par exemple l'organisation matérielle de la vie de travail ; le mode de rémunération ; la manière dont est conçu le travail par rapport à l'ensemble de la vie, soit comme l'activité principale qui conditionne la survie, soit comme une activité parmi d'autres et qui ne cesse d'être facultative. C'est la façon dont le travail a été choisi et dont on peut en changer. C'est la possibilité de se regrouper dans le travail, le rapport à l'État dans le travail et le rapport à la sanction professionnelle »[1246].

Cette notion protéiforme se décline sur des plans divers, enrichissant par là considérablement notre approche et notre compréhension du rapport qui unissait chaque travailleur à son activité et aux autres travailleurs. Autrement appelée en certains passages par son inventeur « condition d'activité[1247] », elle interroge les aspects pratiques et quotidiens de l'exercice d'une activité. Le mode de rémunération, le choix du métier, l'établissement des horaires, le lieu d'exercice, le fait d'être exposé ou non à des périodes de chômage, la liberté et les contraintes dans l'exercice quotidien constituent autant d'aspects essentiels de l'organisation matérielle du travail qui définissaient des *praxeis* distinctes. L'expression synonyme « statut de travail » insiste quant à elle davantage sur les dimensions sociales de l'organisation du travail et invite à penser le rapport entre l'organisation des activités économiques et la structure générale de la société dans laquelle elle s'insère. Ainsi, l'échelle sociale, économique et juridique fonde des rapports au travail distincts tandis que les différentes conditions d'exercice contribuent aussi en retour à établir de fines hiérarchies au sein de la plèbe urbaine. Les statuts de travail furent toutefois pensés par J. Andreau comme des catégories hiérarchisées suivant l'échelle sociale dominante. Dans le domaine de la vie financière l'historien distingue principalement trois groupes : les notables, les hommes de métier et les esclaves, auxquels il ajoute parfois une quatrième catégorie d' « affairistes », qui, située entre les hommes de métier et les notables, renvoyait aux grands hommes d'affaires spécialisés[1248].

Élaborée initialement pour comprendre, à tous les échelons de la société, le statut des hommes pratiquant le maniement d'argent, la notion n'en est pas moins profitable à l'étude d'autres secteurs économiques. Le statut de travail des artisans et commerçants de l'Occident

1245. [Tran, 2013a], p. 5.
1246. [Andreau, 1982], p. 182. Voir aussi [Andreau, 1985], p. 378, n. 10, [Andreau, 1987], p. 26 et n. 51, [Andreau, 1992], p. 240-241, [Andreau, 2001], p. 17.
1247. [Andreau, 1987]. L'auteur détaille dans la note 51 (p. 26) les menues différences entre ces deux notions.
1248. [Andreau, 1985], p. 378 et 380-381.

romain fit ainsi l'objet d'une synthèse de la part de N. Tran dont l'analyse consacrée aux exploitants d'entreprise permet d'éclairer principalement les conditions d'activité des hommes de métier tout en faisant une large part à l'étude du statut de leurs subordonnés (esclaves, affranchis, salariés, apprentis, etc.) et aux relations de pouvoir, d'autorité mais aussi d'affection et de transmission qui unissait ces deux groupes [1249]. La notion fut également mise à profit par C. Courrier dans l'étude de la construction d'une identité plébéienne romaine fondée sur l'exercice d'une activité professionnelle et par Chr. Freu à propos des hiérarchies liées aux salaires en Égypte romaine [1250]. Le concept profite encore à l'analyse des métiers médiévaux dans l'étude d'E. Anheim consacrée à la hiérarchie du travail artisanal au Moyen-Âge [1251].

Une dizaine de statuts de travail distincts apparaissent dans la documentation. Aux statuts établis par J. Andreau – notables, affairistes, hommes de métier, esclaves – s'ajoutent les catégories suivantes : les salariés, les femmes et enfants des hommes de métier, les apprentis « indépendants » [1252], les femmes travaillant la laine en contexte domestique et les artisans-soldats. Notre corpus fait la part belle aux artisans indépendants, autrement appelés hommes de métier ou entrepreneurs.

5.1.1 Les hommes de métier, des entrepreneurs

5.1.1.1 La définition du statut de travail des artisans indépendants

Les hommes de métier sont

> « des spécialistes, non-salariés (mais pouvant être aidés par des salariés), qui travaillent habituellement dans les centres urbains, pour les besoins du public. En général, ils tiraient de ce métier la totalité ou la majorité de leurs revenus. C'étaient des hommes, et des hommes libres (ingénus ou affranchis). Ils étaient définis par le nom de leur métier et n'appartenaient pas aux ordres privilégiés autour desquels se regroupaient les aristocraties (ordre sénatorial, ordre équestre, ordre des décurions des cités). Ils travaillaient à un comptoir ou dans une boutique observant des horaires fixes. Ils avaient été en apprentissage. Ils devaient respecter des règlements propres à leur métier » [1253].

C'est en ces termes que J. Andreau définit le statut de travail des hommes de métier dans le domaine de la finance. À quelques détails près, cette définition peut s'appliquer au domaine du travail artisanal. Très complète, elle touche à plusieurs aspects essentiels de ce statut de travail.

1249. [Tran, 2013a].
1250. [Courrier, 2014], chapitre 3, en part. p. 196-199 ; [Freu, 2015].
1251. [Anheim, 2013].
1252. Nous entendons par là ni esclaves ni fils de famille, et liés par un contrat de travail à un maître.
1253. [Andreau, 1987], p. 27.

L'homme de métier n'est pas un salarié mais un travailleur indépendant. Il est l'exploitant d'une affaire et travaille pour son propre compte [1254], seul ou assisté de subordonnés dont le statut peut varier. Dans ce dernier cas, le statut de patron impose à l'homme de métier l'exercice d'une autorité sur sa main-d'œuvre. Une part importante du métier consiste alors à déléguer des tâches, à donner des ordres et à surveiller le travail des employés. Mais à la différence des grands entrepreneurs qui brassaient de plus amples affaires [1255], cette facette ne résumait pas le métier. Patron ou non, les hommes de métier ne sont pas les simples gérants distants d'un atelier ou d'une main-d'œuvre. Bien au contraire, ils sont eux-mêmes des hommes de l'art, détenteurs d'un savoir-faire et d'une expertise technique qu'ils exercent au quotidien aux côtés de subordonnés qu'ils encadrent et, sans doute, qu'ils forment. La transmission du métier au fils, à l'apprenti ou à l'esclave faisait partie de leur activité. Naturellement, une telle spécialité technique suppose qu'ils furent eux-mêmes auparavant des apprentis [1256].

Exploitant d'une affaire, détenteur d'une *ars*, parfois petit patron, l'homme de métier ainsi défini se rapproche de la figure de l'entrepreneur romain étudiée par N. Tran [1257]. Au regard des réalités et des mentalités antiques, la qualité d'exploitant d'une *taberna instructa* apparaît pour cet historien comme la manière la plus satisfaisante de définir le statut de l'entrepreneur romain [1258]. L'étude des textes juridiques a en effet montré que l'entreprise dans les mentalités antiques n'était pas conçue indépendamment des biens et des personnes qui la constituaient si bien que l'expression latine de *taberna instructa* paraît « la plus proche de la notion moderne d'entreprise [1259] ». Or, ce point apporte une clef de lecture tout à fait intéressante de la documentation iconographique.

Face à la documentation, le problème se pose en effet à l'historien d'identifier dans les sources les hommes de métier et donc de distinguer les employeurs des employés. Les outils sont ordinairement interprétés comme les symboles d'un savoir-faire et d'une maîtrise manuelle, ce qu'ils sont certainement à notre avis. Les hommes de métier n'ayant pas le monopole de l'expertise technique, ce premier symbolisme ne permet pas de distinguer les patrons de leurs subordonnés. Mais, possibles symboles de la *taberna instructa* et des moyens matériels détenus par le défunt, les outils pouvaient également marquer dans l'iconographie le statut d'exploi-

1254. De ce point de vue, l'homme de métier se rapproche de la définition contemporaine de l'artisan comme petit artisan indépendant, par opposition notamment à l'ouvrier salarié : à ce sujet, voir notre synthèse en introduction, p. 16 *sqq.* et en particulier p. 27.
1255. Voir *infra*, 5.1.2, p. 342.
1256. Mais pas nécessairement dans le cadre d'un apprentissage au sens technique.
1257. Sur la figure de l'entrepreneur et les problèmes propres à l'emploi de ce terme en histoire ancienne, voir le traitement approfondi de la question proposé par N. Tran : [Tran, 2013a], p. 21-144.
1258. La *taberna instructa* désignait l'atelier ou la boutique et l'ensemble de l'*instrumentum* aux mains de l'exploitant, à savoir l'outillage, la matière première, les stocks et la force de travail servile et animale. [Tran, 2013a], p. 25.
1259. [Tran, 2013a], p. 26.

tant [1260]. Ainsi, la représentation sur les tombeaux d'outils, d'équipements ou des murs d'un atelier renverrait à la condition de gérant d'une exploitation artisanale. Dans cette hypothèse au demeurant difficile à démontrer, les hommes de métier se distinguaient de leurs employés par ces symboles.

Un second critère de distinction possible semble avoir résidé dans l'usage des noms de métiers : «Un faisceau d'indices laisse présumer que les noms de métier tendaient à s'appliquer prioritairement aux individus qui dirigeaient une affaire : aux entrepreneurs plutôt qu'à leurs employés [1261]. » À propos du titre de *fullo*, M. Flohr constate en effet qu'il s'appliquait préférentiellement à l'exploitant dans les sources pompéiennes [1262], une thèse qui rejoint l'opinion de J. Andreau selon qui les artisans indépendants étaient définis par leur nom de métier. Ce dernier, en plus de désigner la spécialité exercée, aurait eu la valeur d'un titre réservé aux exploitants d'une affaire [1263]. L'invisibilité des enfants, des esclaves et des femmes dans l'épigraphie des métiers s'en trouverait ainsi expliquée [1264]. Cet usage ne se limite d'ailleurs pas aux inscriptions mais semble se retrouver dans les sources juridiques et littéraires. Cette thèse n'est cependant pas universellement partagée parmi les historiens de la société. Ainsi, C. Courrier invitait à nuancer le repérage épigraphique au sein des épitaphes entre les hommes de métier et leurs subordonnés, au sens où certains salariés purent se prétendre spécialistes sans avoir été des hommes de métier *stricto sensu* : un simple journalier aurait pu user d'un nom de métier en raison de sa valeur méliorative [1265].

Que les outils ou les noms de métier leur aient été réservés ou non, il nous paraît néanmoins vraisemblable que les artisans indépendants aient été les plus prompts à en faire usage sur leur tombeau. En effet, sans doute plus que les subordonnés avec lesquels on pourrait les confondre, les exploitants se trouvaient définis socialement par leur métier : ils portaient la responsabilité d'une entreprise qui était leur bien, dans laquelle ils investissaient temps et argent et qui leur conférait un statut social qu'il leur plaisait sans doute de rappeler dans la mort. Malgré tout, patrons et employés n'avaient pas nécessairement de leur travail une conception radicalement différente.

En effet, les hommes de métier gagnaient leur vie grâce au travail. Or, de ce point de vue, ils ne se distinguaient pas de la plupart de leurs salariés et des journaliers louant leurs services. Ils étaient financièrement dépendants de l'exercice du métier ce qui les exposait, quoique dans une moindre mesure que les *mercennarii* libres, à une certaine précarité économique et sociale.

1260. [Tran, 2013a], p. 27-28. Avec des nuances que nous détaillerons au chapitre suivant, nous rejoignons certaines conclusions de J.-Cl. Béal qui reconnaît dans les reliefs des « possesseurs d'outil », des propriétaires : [Béal, 2000], p. 157.
1261. [Tran, 2013a], p. 68. Voir les arguments avancés, p. 68-72.
1262. [Flohr, 2013a], p. 199.
1263. [Tran, 2013a], p. 72.
1264. [Gummerus, 1916], col. 1506.
1265. [Courrier, 2014], p. 240, n. 123 et p. 292.

C'est peut-être une meilleure capacité à mettre de l'argent de côté et donc à subvenir à leurs besoins en cas de période d'inactivité qui distinguait les exploitants des employés. Malgré tout, l'arrêt du travail signifiait une perte des moyens de subsistance. Les hommes de métier étaient notamment tributaires des ventes et de l'intégrité de leurs moyens de production. La préservation d'une bonne condition physique ou le maintien d'une clientèle suffisante constituaient donc pour les gens de métier des enjeux majeurs pour éviter un chômage forcé. À titre de comparaison avec l'Orient romain, les *Oneirokritika* d'Artémidore reflètent ainsi les inquiétudes des hommes de métier face à la menace de l'inactivité [1266]. Paradoxalement, les esclaves paraissent mieux protégés que les hommes libres à cet égard.

La condition servile constituant un statut de travail à part entière, les hommes de métier étaient tous libres [1267]. En revanche, dans l'esprit de J. Andreau, ils pouvaient être de condition ingénue ou affranchie. Pour cet historien, les affranchis pouvaient accéder à tous les statuts de travail au même titre que les ingénus. En tant qu'hommes de métier, ils disposaient de conditions d'exercice similaires à celles des individus de naissance libre et occupaient dans la société une place identique, légalement et socialement reconnue [1268]. Toutefois, une nuance s'impose pour les affranchis effectuant des *operae* pour leur ancien maître qui subissaient une contrainte juridique plus propre au statut de travail des esclaves.

Le travail occupait une place centrale dans la vie des hommes de métier : c'est à travers lui qu'ils se définissaient socialement, en partie du moins. En témoignent les noms de métier et les symboles professionnels sur les tombeaux qui affichent l'image que ces travailleurs ou leurs proches avaient d'eux-mêmes, se faisant ainsi les vecteurs d'une « identité pour soi » [1269]. Bien sûr, tous ne firent pas le choix de rappeler leur profession sur leur tombeau et d'ailleurs la plupart ne le firent pas. L'être social des artisans ne se limitait donc pas à leur profession, et nombreux furent ceux qui choisirent d'orner leur tombeau de symboles ayant trait à des sphères indépendantes (banquet funéraire, harmonie conjugale). Le corpus que nous avons rassemblé offre nécessairement une vision biaisée par un effet de loupe sur les professionnels pour lesquels le métier était un élément identitaire fort. Malgré tout, aux yeux d'autrui aussi le métier définissait socialement certains artisans. À ce titre, deux *tabellae defixionis* découvertes à Bad Kreuznach en Germanie Supérieure sont très éloquentes [413-414]. Les rédacteurs de ces tablettes ont pris soin d'énumérer leurs ennemis pour les soumettre à une malédiction. Sur ces tablettes apparaissent entre autres les noms de Marcus, *aerarius*, Lutumarus, *lanius*, Montanus, *materiarius* et Publius, *offector*. Ainsi, à côté du nom, du lien familial (*uxsor,*

1266. Artém., *Oneirocritique*, I, 13, P21, 12-17 ; I, 79, P91, 11-12 ; II, 3, P 102, 16-20 ; III, 62, P231, 17-21. [Tran, 2014], p. 274-275.
1267. Voir 5.1.4.1, p. 352. Les conditions d'activités de certains esclaves pouvaient en revanche se rapprocher de celles d'un homme libre, si ce n'est en droit, du moins dans le ressenti des esclaves.
1268. [Andreau, 1992], p. 74.
1269. L'image que l'acteur social se construit de lui-même : [Durbar, 2010], p. 4.

seruuus) ou de quelques éléments identitaires (*uicinus*), le nom de métier apparaît pour les auteurs de ces documents comme un élément de définition important pour désigner socialement ces individus. Le métier, dont les artisans apparaissent presque comme inséparable, permet de les identifier clairement aux yeux de tous. La profession pouvait donc aussi être un élément constitutif de l' « identité pour autrui ».

5.1.1.2 *Dominus tabernae*. La question des lieux de métier des artisans indépendants

À la différence de leurs subordonnés, les artisans indépendants étaient en charge de se doter d'un espace de production et de l'équiper. Les reliefs montrent parfois les ateliers et leur *instrumentum* : la possession de ces moyens matériels étaient l'objet d'une fierté toute particulière pour les entrepreneurs [1270]. Mais le corpus ne donne guère de détails quant aux modes de gérance de ces espaces professionnels. Il semble que la plupart des artisans indépendants exerçaient leur métier au sein d'un atelier ou d'un atelier-boutique dont ils étaient les « gérants-locataires », mode de gérance le mieux documenté dans les sources italiennes [1271]. La location de boutiques constituait l'une des sources de revenus des notables mais pouvait également être le fait de bailleurs publics [1272]. Deux inscriptions concernent peut-être des structures de production qui furent mises en location par des acteurs publics ou privés à des artisans. L'une et l'autre commémorent une conduite de don dont ces espaces de production furent l'objet.

Les *officinae publicae* d'Évreux et d'Aix-les-Bains Un document lacunaire d'Aix-les-Bains évoque la donation d'un atelier de potier et d'un bassin de la part des *decemlecti Aquenses et patroni* du *uicus* d'Aix en faveur des *possessores* du *uicus* et des *uicani* [315]. Les revenus de ce bassin devaient servir à financer un banquet. L'atelier de potier était pour sa part très certainement loué par les *possessores* à des professionnels ce qui devait fournir à ces propriétaires fonciers un revenu dont la destination fut peut-être perdue dans la lacune. Il est cependant difficile de préciser le statut public ou privé de cette collectivité de *possessores*. Leur statut de propriétaires fonciers inciterait à y voir une entité privée mais la présence de *decemlecti* rend l'interprétation plus complexe. Ces derniers furent parfois assimilés à une

1270. À ce sujet : 6.2.3.1, p. 452.

1271. À propos de la gérance-location et des différents modes de gérance : [Tran, 2013a], p.44 *sqq.* Les gérants-salariés ne rentrent en revanche pas dans notre définition de l'homme de métier. Plin. *N.H.*, X. 122 : *manceps proximae sutrinae* ; Sen., *Ep.*, 56, 4 : *faber inquilinus.*

1272. Cicéron fut lui même propriétaire de boutiques : Cic., *Att.*, XIV, 9, 1 ; XIV, 10, 3 et 11, 2. Pour les bailleurs publics, *e.g.* : Digeste, XVIII, 1, 32 (Ulpien, *Ad Sabinum*, 44) : *Qui tabernas argentarias uel ceteras quae in solo publico sunt uendit, non solum, sed ius uendit, cum istae tabernae publicae sunt, quarum usus ad priuatos pertinet* ; *CIL*, IX, 2226 (Telesia) : *Q(uintus) Fillius L(uci) f(ilius) Rufus Q(uintus) Agrius Q(uinti) f(ilius) Celer / pr(aetores) duumuir(i) lanarias et quae in iis sunt sua / pec(unia) fec(erunt) ut ex eo uectigale quotannis colonis mulsum / et crustum natale Caesaris Augusti daretur.*

autorité publique à la tête du *uicus* dont les *possessores* étaient les représentants [1273]. Si l'on ne peut se prononcer sur ces questions, il semble admis que les *possessores* jouissaient d'une reconnaissance officielle [1274].

Ensuite, nous ignorons le destinataire du bassin offert par P. Suillius P. f. pour les usages des foulons [—] dans la cité d'Évreux [354]. Le bénéficiaire de cet acte évergétique n'est pas mentionné. Si le bassin devait servir aux usages des foulons, il n'est du reste pas certain que ces professionnels en aient reçu la pleine propriété. Étant donné l'intervention d'un légat d'Auguste dans la prise de décision, il pourrait s'agir simplement d'un geste officiel d'un notable envers la cité de *Mediolanum* : en ce cas, les ateliers concernés furent sans doutes loués aux artisans par la puissance publique pour assurer un revenu à la cité.

Les artisans sans atelier L'atelier ne faisait cependant pas l'homme de métier : tous n'exerçaient pas dans une structure fixe ou un lieu spécialisé. Certains artisanats qui ne nécessitaient pas d'équipements importants pouvaient ainsi être exercés n'importe où, épargnant aux entrepreneurs l'investissement locatif préalable. C'était peut-être le cas des travailleurs de l'ivoire d'après une hypothèse de M.-F. Meylan-Krause selon qui « l'infrastructure et l'espace nécessaires aux tabletiers étant modestes, ces derniers pouvaient s'installer n'importe où, en bordure d'une rue ou sous un portique » [1275]. Dans l'agglomération de Bliesbruck, des ébauches d'objets furent découvert à proximité d'endroits très fréquentés comme les thermes ou la taverne du quartier est [1276]. Pour S. Casadebaig, l'art de la tabletterie ne faisant pas appel à un outillage complexe ni important, ces artisans purent aussi partager l'atelier d'autres travailleurs disposant de l'outillage adéquat. Par ailleurs, certains bouchers exerçaient peut-être de manière itinérante une partie du temps car si des espaces d'abattage spécialisés se développent à partir du Ier siècle, il semble qu'ils aient été réservés en premier lieu à la découpe des bœufs. L'abattage du petit bétail et les premières étapes de découpe se déroulaient plutôt à domicile et étaient opérés par des bouchers itinérants ou par un personnel non spécialisé [1277]. En dehors des ateliers urbains, une partie du travail artisanal s'effectuait sur les chantiers de construction, dans les carrières et dans les mines mais l'on n'y rencontrait sans doute pas d'hommes de métier : dans ces milieux qui brassaient une main-d'œuvre importante, les travailleurs n'étaient pas des artisans indépendants mais des esclaves ou des ouvriers libres salariés, recrutés par un *redemptor* [1278]. Ils n'entrent donc pas dans la catégorie des hommes de métier, pas plus que les entrepreneurs qui ne sont pas des hommes de l'art.

1273. [Rémy, 2002], p. 178 ; [Wuilleumier, 1934], p. 203
1274. [Laubry, 2012], p. 113-114.
1275. [Meylan-Krause, 2002], p. 117.
1276. [Casadebaig, 2007], p. 162-163.
1277. À propos de la chaîne opératoire du travail de la viande, voir notre synthèse en 4.6.1, p. 299. Concernant l'hypothèse de bouchers itinérants : [Monteix, 2007], p. 17.
1278. [Tran, 2013a], p. 54 *sqq.*

5.1.1.3 La question des femmes de métier et de la marginalisation du travail des femmes

Le statut d'homme de métier était-il réservé aux hommes ? Comme le précise J. Andreau, c'était le cas dans le domaine de la finance : les métiers du maniement d'argent étant légalement interdits aux femmes, les banquiers romains étaient tous des hommes [1279]. S'il n'existe pas de loi comparable dans le secteur de l'artisanat, les artisans de notre corpus sont *de facto* presque tous des hommes. Seules deux hypothétiques femmes de métier sont connues dans les Gaules : la *tonsor* Cervia Fusca [288] et l'artisane du cuir Hostilia [8]. En dehors des fileuses et des tisserandes, elles sont les seules à se définir respectivement à travers un nom de métier et des outils, attributs d'ordinaire réservés aux hommes.

Si l'on admet que les noms de métier étaient réservés aux exploitants, alors la quasi-invisibilité du travail des femmes dans nos sources s'explique sans doute en partie parce que celles-ci ne disposaient pas du statut d'entrepreneur : comme le suggèrent les reliefs italiens [1280], beaucoup devaient travailler aux côtés de leur mari qui, lui, était à la tête de l'entreprise. Sans que cela soit une obligation légale, dans les faits la majorité des gens de métier étaient sans doute effectivement des hommes. Mais ce n'est très certainement qu'une partie de l'explication. En effet, des femmes entrepreneurs sont bien connues dans d'autres secteurs professionnels : c'est notamment le cas de l'accueil mercantile qui apparaît dans les sources comme un métier mixte [1281]. Les femmes s'orientaient donc peut-être davantage vers des professions nécessitant une moindre force physique. Mais, alors que des femmes durent certainement prendre la tête de l'entreprise familiale après la mort de leur mari, nous n'en avons pas d'indices comparables à ce que l'on peut observer dans l'épigraphie italienne [1282]. Il paraît donc nécessaire de supposer aussi une forme de réticence vis-à-vis de la mention d'une profession artisanale : si le métier permettait aux hommes de se définir socialement de manière valorisante, ce n'était peut-être pas le cas pour les femmes, et ce tout particulièrement dans le domaine des activités artisanales. D'autres valeurs étaient en effet attendues de ces dernières, en particulier familiales et conjugales [1283], tandis que le geste technique était peut-être conçu comme un domaine plus proprement masculin [1284], si bien que certaines femmes de métier purent faire le choix de ne pas laisser apparaître leur situation professionnelle sur leur tombeau. Se pose par ailleurs le problème l'accès des femmes de métier à la production épigraphique.

La faible présence des femmes dans la documentation des métiers a alimenté un cercle vicieux contribuant non seulement à ce que l'importance de la part économique du travail des

1279. Digeste, 2, 13, 12 (Callistrate).[Andreau, 1987], p. 96.
1280. [Zimmer, 1982], n°44, p. 130 ; n°123, p. 187-188.
1281. [Le Guennec, 2019], p. 271 *sqq.* ; [Le Guennec, 2014], p. 368 *sqq.*
1282. [Tran, 2013a], p. 81
1283. Voir 5.1.5, p. 370 et 6.2.6, p. 474.
1284. Encore une fois, en dehors de certaines activités textiles.

femmes soit promptement négligée par les historiens [1285], mais aussi à ce que de potentielles sources relatives au travail des femmes soient écartées. Ainsi, dans le respect des conventions épigraphiques et iconographiques dominantes tend-on toujours à attribuer les outils isolés figurés sur les tombeaux aux défunts de sexe masculin, et, dans un second temps, à tout dédicant masculin. Un certain embarras s'impose lorsqu'il n'y a pas de présence masculine. La démarche scientifique ne peut être remise en cause mais la gêne ressentie par les historiens à attribuer dans ces cas là l'activité à une femme, témoigne d'une difficulté d'identifier le travail féminin qui contribue à sa marginalisation. Ainsi le tombeau d'Hostilia est-il rarement pris en considération comme un document relatif au travail féminin. De même, les outils figurant sur la stèle fragmentaire de [—] Nigrina, dédiée par sa mère, sont-ils de préférence associés à un homme dont le nom aurait disparu dans la lacune ou à un symbolisme funéraire – d'autant plus qu'il s'agit d'outils de la construction [194] [1286]. Faudrait-il préférer voir dans l'une de ses femmes une femme de métier ? Cela nous paraît très incertain. Revenant sur la place des femmes dans le commerce et la production des cités centrales d'Italie, L. Larsson Lovén constatait une démarche similaire, les historiens de l'économie tendant à exclure les femmes d'une communauté de métier lorsque sur un tombeau apparaissait un nom de métier au masculin pluriel [1287]. Si ces exemples d'exclusion grammaticale n'apparaissent pas dans les corpus des Gaules et des Germanies, n'est-ce pas exactement ce que nous faisons avec les outils isolés ?

Les artisans indépendants étaient à la tête d'une entreprise qui disposait ou non d'un ancrage territorial sous la forme d'un atelier ou d'un atelier-boutique. Leur statut de travail se rapprochait par certains aspects de celui de certains subordonnés : ils étaient eux-mêmes des spécialistes dotés d'une expertise technique acquise à la suite d'une formation et ils pratiquaient le métier aux côtés de leurs employés dans une certaine proximité. La pratique professionnelle occupait une place centrale dans leur vie si bien qu'ils se trouvaient socialement définis par elle : la maîtrise d'un savoir-faire faisait partie constituante de leur être social tandis qu'ils étaient dépendants du revenu de leur profession. Leur statut de travail reposait donc en partie sur une forme de dépendance au métier et d'insécurité assez comparables à

1285. Dans le domaine du textile où le travail des femmes est bien attesté, L. Larsson Lovén remet en cause l'affirmation d' A.H.M. Jones selon lequel l'importance économique du travail des femmes dans ce secteur était mineure. [Larsson Lovén, 2013], *contra* [Jones, 1960].

1286. La première hypothèse est défendue par W. Boppert dans *CSIR-D*, II.5, n°79. À propos du symbolisme funéraire des outils de la pierre et de la construction, voir notre synthèse en annexe : p. 552. De manière comparable, à Rouen une fille, [—]ua dédia le tombeau de sa mère, demeurée anonyme en raison d'une lacune. Le monument est décoré d'une scie égoïne (*CIL*, XIII, 11286 ; Esp, IV, 3083). Parce qu'un autre tombeau d'aspect similaire et de même provenance était décoré d'une scie et d'une *ascia*, nous avons préféré y voir des symboles funéraires et ne les avons pas intégrés au corpus (*ILTG* 349 ; *AE* 1951, 111). En outre, la scie figurée sur le premier tombeau fut gravée avant l'inscription qui la contourne, ce qui pourrait suggérer que le programme iconographique n'a pas été choisi à titre personnel pour la défunte.

1287. [Larsson Lovén, 2016], p. 212.

celles que pouvaient expérimenter des employés. Mais leur statut d'exploitant et parfois de patron impliquait aussi dans l'exercice quotidien du métier une part de gestion, de délégation et de surveillance de la main-d'œuvre qui rapprochaient leurs conditions d'activité de celles des grands entrepreneurs.

5.1.2 L'élite du monde du travail : les grands entrepreneurs

L'épigraphie lapidaire laisse apparaître l'existence d'une élite d'artisans que nous qualifierons ici de « grands entrepreneurs » [1288] : ils constituaient une catégorie intermédiaire entre les hommes de métier et les notables, avec lesquels ils partageaient divers aspects de leurs conditions d'activité. Ils brassaient des affaires plus importantes que les petits artisans indépendants et bénéficiaient d'un prestige social et civique plus grand. Cette classe de grands entrepreneurs serait à rapprocher de la « bourgeoisie industrielle » dont parle J.-P. Morel [1289] : ce sont des hommes libres qui tirent d'importants revenus de la manufacture et que nous connaissons parce qu'ils l'admettent, naturellement. Ils se différencient des petits exploitants par le fait qu'ils cumulaient conjointement plusieurs activités distinctes, un tel cumul impliquant nécessairement une relative distance vis-à-vis de l'exercice du métier [1290]. C'est le principal critère dont nous disposons pour reconnaître les spécialistes brassant d'importantes affaires, mais cela ne préjuge en rien de l'importance des entreprises gérées par des exploitants affichant un simple nom de métier ; on ne peut donc prétendre pouvoir tous les identifier au sein du corpus. Mais notons que cette diversité des activités pourrait également être dans certains cas le reflet d'un parcours professionnel, de métiers exercés successivement, témoignant ainsi de moments de rupture au sein de la carrière de ces professionnels. Toutefois, les reliefs comme les inscriptions ne permettent pas de faire la part des choses entre un cumul et une succession d'activités.

Sept individus, peut-être dix, au sein du corpus de référence peuvent être versés au dossier des grands entrepreneurs. La plupart (6) appartiennent au milieu des *collegiati* – et, pour certains, des sévirs – lyonnais [1291]. À l'exception d'Illiomarus Aper [373], tous présentent la particularité d'afficher une double adhésion à des collèges recrutant au sein de milieux

1288. Nous n'adoptons pas le terme d' « affairistes » employé par J. Andreau pour caractériser, eu égard aux activités financières, les milieux intermédiaires entre les notables et les hommes de métier. Ceux-ci jouissaient en effet d'une position sociale, d'un prestige civique et sans doute d'une fortune plus importante que les grands entrepreneurs de notre corpus. Ces derniers appartenaient tout au plus aux franges inférieures de ces milieux d'affaires. À la différence des affairistes d'Andreau, les grands entrepreneurs étaient plus proches socialement et dans leur rapport au travail des hommes de métier que des notables bien qu'ils aient partagé des caractéristiques propres à ces deux milieux. [Andreau, 1985], p. 380-381 et surtout[Andreau, 2001], p. 101-106. J. Andreau les nomme encore « entrepreneurs », « hommes d'affaire et de spéculation », « affairistes et hommes de spéculation » dans certains travaux.

1289. [Morel, 1985], p. 95.

1290. À propos de la signification économique et sociale du cumul des métiers, voir chapitre 3, 2.3, p. 122.

1291. Nous ne prenons pas en compte ici le *sagarius* et *centonarius* C. Rusonius Myron [317] qui exerçait deux activités proches de l'artisanat textile.

professionnels distincts. Ainsi, quatre nautes étaient également membres d'une organisation artisanale : Toutius Incitatus [375] et [—] Attalus [376] appartenaient au corps des centonaires tandis que C. Primius Secundus et son fils M. Primius Secundianus faisaient partie des *fabri tignuarii* [366-367]. Toutius Incitatus, Attalus et M. Primius Secundianus évoluaient également professionnellement dans les milieux du commerce car ils sont qualifiés respectivement de marchand de blé, de parfum et de saumure. C'est également le cas du *faber tignuarius* Sennius Metilus [368] qui se dit membre du *corpus splendidissimum negotiatorum cisalpinorum et transalpinorum*. Parmi les professionnels du transport terrestre, l'utriculaire Illiomarus Aper [373] exerçait aussi le métier de fabricant et/ou marchand de toiles de lin (*lintiarius*). La distinction sociale et civique de quatre de ces *collegiati* est perceptible à travers l'exercice du sévirat augustal : Toutius Incitatus [375], [—] Attalus [376], C. Primius Secundus et son fils M. Primius Secundianus [366-367] mentionnent le sévirat augustal à côté de la liste de leurs activités dans un effet souhaité d'accumulation. Outre les cumuls d'affiliations collégiales, en dehors de Lyon certains artisans semblent avoir exercé au sein de plusieurs branches artisanales. Un entrepreneur messin paraît ainsi avoir géré une activité de débitage de bois et de meunerie [155]. Il est difficile de se prononcer sur le statut de travail de Iulius Victor, *cuparius* et *saccarius* : bien qu'il semble s'être investi au sein de deux filières artisanales distinctes, le travail du bois et l'artisanat textile, ces deux métiers pourraient renvoyer tous deux au domaine viticole et plus précisément à la fabrication d'équipement pour la production et le stockage du vin, à savoir des tonneaux et des chausses de tissus pour filtrer le vin. Ensuite, l'identification difficile des scènes représentées sur des monuments de Reims [170] et d'Arlon [177] ne permet pas de s'assurer que les scènes évoquent des artisanats différents. Le premier associe l'activité d'un tailleur à la production d'une matière indéterminée dans un mortier (teinture ?). Le second rapproche le travail d'un tisserand et une scène de transport à un troisième métier indéterminé, peut-être une activité de briqueterie, de boulangerie ou de fabrication de mortier.

Les activités cumulées par ces grands entrepreneurs étaient parfois complémentaires : ainsi les activités de fabrication, de commerce et de transport pouvaient correspondre à des temps distincts d'une même chaîne de production et de distribution. Le cumul d'activités dans ces différents secteurs pouvait donc témoigner d'une stratégie économique de développement en amont et en aval d'une chaîne spécifique de production dans le but de mieux superviser toutes les étapes d'un commerce. Dans notre terminologie moderne, nous pourrions parler de manière anachronique d'un modèle de concentration verticale [1292]. L'importance des nautes, et, plus généralement, des activités de transport dans ce corpus est notable. Ces individus qui exerçaient en outre presque tous une activité commerciale complémentaire étaient très certainement des

1292. Pour des exemples italiens d'intégration verticale : [Morel, 1985], p. 90. À propos de l'utilisation de cette notion dans l'économie romaine : [Silver, 2009] et [Broekaert, 2012]. Le lecteur pourra également consulter les discussions et les débats qui s'en sont suivi entre les deux historiens de l'économie : [Silver, 2013] et [Broekaert, 2014].

armateurs fluviaux qui contrôlaient aussi bien le transport que le commerce d'une marchandise spécifique (blé, parfum, saumure). Ainsi, l'utriculaire Illiomarus Aper contrôlait peut-être le transport par voie terrestre des toiles de lin qu'il fabriquait ou qu'il commercialisait.

À côté de stratégies de développement vertical, on observe avec des personnages comme C. Primius Secundus, M. Primius Secundianus, Sennius Metilus ou encore l'entrepreneur anonyme de Metz une stratégie de diversification des activités économiques. En effet, leurs activités n'apparaissent pas, de prime abord, complémentaires. L'armement fluvial et le domaine de la construction semblent avoir peu en commun, tout comme le négoce et les travaux d'édification. La même remarque peut être faite pour les travaux de meunerie et de débitage du bois. Or, comme le suggère N. Tran, le principal point commun de ces activités était peut-être l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse [1293]. Cela est particulièrement vrai des travaux de construction et de minoterie-boulangerie qui nécessitaient une importante main-d'œuvre, pour partie sans grande qualification technique. La diversification des activités économiques au sein d'artisanats différents permettait alors à ces entrepreneurs d'employer leur importante main-d'œuvre et de tirer des revenus du travail de ces subordonnés. Pour J.-Cl. Béal, le choix de s'impliquer dans des activités économiques diversifiées et non complémentaires relevait également d'une stratégie d'investissement du capital [1294]. Le couple messin [155] aurait ainsi choisi d'investir, d'une part, dans une activité profitable mais demandant d'importants investissements (meunerie) et, d'autre part, dans une activité moins rentable mais aussi moins risquée (commerce du bois). Par ailleurs, le choix de secteurs diversifiés répondrait à une stratégie de prudence, la conjoncture indépendante de ces deux économies évitant un effondrement en cascade de l'argent investi en cas de problème. Même si ce cadre semble pertinent nous émettrons quelques réserves quant à cette analyse économique et au statut de travail de cet « investisseur ». La figure de l' « investisseur multiple » dessinée par J.-Cl. Béal et la réflexion proposée en terme de gestion avisée d'un capital apparaissent en effet à bien des égards anachroniques [1295]. Il nous paraît notamment peu judicieux de limiter le rôle de tels entrepreneurs à des financements : le choix de se définir dans la mort par rapport à ces activités semble témoigner d'un rapport plus direct au travail. C'est pourquoi nous exclurons ici le titre d' « investisseur » au profit de celui d'entrepreneur, qui implique un métier et une véritable spécialisation technique malgré une délégation des travaux d'exécution. Malgré cela, en dépit sans doute d'une approche trop moderniste, la figure de l' « investisseur multiple » peut s'avérer pertinente pour rendre compte de certaines stratégies économiques accessibles à l'élite des hommes de métier dont certains choisirent de s'impliquer dans des domaines qui n'apparaissent complémentaires ni sur le plan technique ni sur le plan économique.

1293. [Tran, 2013c], p. 1006 et 1008-1009 ; [Tran, 2017], p. 120-123.
1294. [Béal, 1996b], en part. p. 90-91.
1295. L'expression est utilisée dans [Béal, 2000], p. 155.

Dans cette démarche, les collèges, dont le rôle essentiel est parfaitement mis en lumière par le corpus lyonnais, jouaient un rôle majeur de mise en relation des professionnels. La dimension communautaire de ces associations n'était en effet pas leur seul intérêt : celles-ci constituaient une véritable opportunité économique en permettant aux entrepreneurs d'entrer en relation les uns avec les autres dans un cadre convivial et de discuter de leurs affaires. La pénétration dans un domaine économique nouveau s'en trouvait facilitée. Les propriétaires d'esclaves pouvaient alors trouver dans ce cadre des débouchés pour leur main-d'œuvre. Ces rencontres permettaient par ailleurs des échanges essentiels d'informations pour la formulation de choix économiques pertinents, malgré la relative distance au métier qu'impliquait le brassage d'affaires importantes et variées.

Catégorie intermédiaire entre les notables et les hommes de métier, les grands entrepreneurs étaient toutefois beaucoup plus proches, socialement et professionnellement de ces derniers. Comme les artisans indépendants, leur activité représentait pour eux un travail dont ils tiraient vraisemblablement la majorité de leurs revenus. Peut-être une partie de leur fortune était-elle investie dans la terre : les sources sont malheureusement silencieuses quant à leur attitude vis-à-vis de la propriété foncière. Dans tous les cas, le métier d'entrepreneur occupait une grande part dans leur vie et jouait un rôle majeur dans la construction de leur identité : le choix de faire apparaître leur métier sur leur tombeau en témoigne [1296]. Notons toutefois la prédominance de la mention du métier par l'intermédiaire du collège et le fait que les professions affichées sont d'abord des professions commerciales. L'appartenance à un collège suggère l'influence de leurs activités économiques sur leurs pratiques sociales. De plus, le détail des « carrières » collégiales retranscrites sur les épitaphes montre bien que leur supériorité sociale se construisait à l'intérieur même du monde des métiers : leurs activités économiques et leur réussite professionnelle constituaient la base de leur prééminence sociale, ce qui n'est pas du tout le cas des notables. Les grands entrepreneurs formaient ainsi l'élite du monde du travail. C'est en cela que l'on peut dire qu'en ce qui concerne leur rapport au travail, ils étaient plus proches des hommes de métier, simples entrepreneurs, que des notables : la place que le travail occupait dans leur vie et dans l'élaboration de leur personnalité sociale était décisive.

La prééminence économique et sociale acquise par le biais du travail s'exprimait parfois sur le plan civique, notamment à travers l'exercice du sévirat augustal – en particulier dans le milieu lyonnais. Cette supériorité visible dans la vie publique de la cité les rapprochait des notables aux yeux des couches inférieures et moyennes de la plèbe.

Qu'ils aient fait le choix de la concentration verticale ou d'une diversification économique

1296. Ce n'est pas le cas des affairistes de la finance qui n'exercent pas de métier et ne peuvent donc être mis en évidence à travers l'épigraphie pour J. Andreau : [Andreau, 2001], p.105. Ces hommes d'affaires apparaissent dans les textes littéraires, ce qui témoigne bien de la distance sociale qui les sépare de nos grands entrepreneurs.

à travers des domaines non complémentaires, tous ces personnages présentaient un point commun dans leur rapport au métier : ces grands entrepreneurs n'assumaient pas personnellement l'exécution des tâches et en particulier des tâches manuelles, déléguées à une main-d'œuvre libre ou servile. Leurs conditions d'activité avaient ceci de commun avec celles des notables de comprendre une grande part de gestion, d'affectation de la main-d'œuvre et de délégation, mais la distance qui les séparait de la mise en œuvre des ordres et du contrôle de leur exécution était sans doute moins grande. Plusieurs niveaux devaient néanmoins séparer ces entrepreneurs des ouvriers. À la différence des notables, les grands entrepreneurs restaient malgré tout des spécialistes.

5.1.3 Les notables : des intérêts presque invisibles

Au regard des sources, la pyramide des statuts de travail est une pyramide sans sommet : les intérêts des élites dans le secteur de la production manufacturière ne sont en effet guère visibles. Dans la mesure où ils entretenaient des relations avec des associations professionnelles, les notables ne sont pas complètement absents de notre corpus : ils n'y apparaissent cependant pas en raison d'une quelconque implication dans la production manufacturière mais des rapports qu'ils entretenaient avec des artisans. À travers ces échanges, les sources lapidaires ne permettent pas de mettre en évidence des relations de nature professionnelle ou des intérêts patrimoniaux mais en premier lieu des liens de clientèle, des relations sociales fondées sur des services et des actes de générosité réciproques [1297]. Peut-on malgré tout traduire l'intérêt que les notables prenaient à échanger avec des corps professionnels sur la scène civique en terme d'intérêts économiques ? De manière générale, rien ne permet de l'affirmer.

Il nous semble néanmoins qu'une telle hypothèse peut être avancée à propos de la relation unissant Tiberius Flavius Vetus à ses clients, les *lapidarii* du *pagus* d'Andomum et les *fabri ferrarii* établis à Dijon [431-432] [1298]. Lors d'un voyage de leur patron, ces deux associations consacrèrent un ex-voto à Jupiter Optimus Maximus et à la Fortune du retour. Une troisième inscription similaire fut prise en charge par Carantillus, un esclave exerçant la fonction d'*actor* [1299]. Si nous ignorons le statut social de Vetus, il nous semble que celui-ci appartenait aux franges inférieures de la notabilité. Il n'appartenait certainement pas aux ordres supérieurs de l'empire et n'exerça sans doute aucune magistrature municipale ni prêtrise car alors l'une des inscriptions n'aurait certainement pas manqué de le mentionner. Pourtant, localement, ce personnage semble avoir revêtu une certaine importante sociale et joui d'un relatif prestige. L'ex-voto des ouvriers du fer fut en effet élevé sur un lieu accordé par le *pagus*, ce

1297. Nous renvoyons à notre synthèse détaillée sur ces questions : 3.1, p. 156.

1298. À propos de cette relation de clientèle et du statut de ce personnage : 3.1.4.5, p. 185.

1299. *CIL*, XIII, 5476 (Dijon) : *I(oui) O(ptimo) M(aximo) [et] / Fortunae Reduci, / pro salute itu et / reditu [Tib(eri) Fl(aui)] / V[et]eris / n(ostri), / Carantillus seru(us), / actor, ex uoto / posuit. / V(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).*

qui suggère que Vetus était une personnalité bien connue à l'échelle de ce territoire. Le geste honorifique de la part des autorités du *pagus* nous invite à penser que Vetus faisait partie de l'élite et, vraisemblablement, de l'aristocratie foncière locales. Il était du reste le patron de deux associations professionnelles et certainement le maître d'une domesticité importante, ce que la formule *noster Tib. Flavius Vetus* sur l'inscription de l'*actor* Carantillus permet de supposer. La présence d'un *actor* en tant que gestionnaire des biens-fonds de ce personnage se comprend dès lors parfaitement dans ce contexte. En tant que propriétaire foncier, Vetus pourrait avoir eu des intérêts dans l'exploitation d'une carrière de pierre et d'un gisement de minerai de fer situé dans ses domaines, matériaux dont il aurait confié l'exploitation et/ou la transformation aux *lapidarii* et aux *fabri ferrarii*. Les modestes *metalla* échappaient en effet à la propriété impériale et étaient exploités directement par les propriétaires des terres [1300]. Les activités des *lapidarii* et des ouvriers du fer étaient peut-être complémentaires, si l'on envisage une activité de taillanderie pour produire et entretenir les outils nécessaires à l'exploitation du domaine. Les rapports de production unissant Vetus à ces corps professionnels se seraient doublés d'un lien de clientèle. Nous ignorons cependant tout de la gestion de ces exploitations : on ne sait notamment pas quels rapports économiques et juridiques les *lapidarii* et les *fabri ferrarii* entretenaient avec Tib. Flavius Vetus ni si celui-ci s'investissait directement dans le contrôle de ces productions ou s'il déléguait cette tâche à son personnel, en particulier à son esclave gestionnaire Carantillus.

Ces hypothèses s'accordent parfaitement sur deux points avec les conclusions de J. Andreau quant aux intérêts économiques des notables [1301]. D'une part, nous avons affaire ici à un personnage d'une certaine envergure sociale, certainement membre de l'élite locale, mais n'appartenant pas aux plus hauts rangs de l'aristocratie d'empire : or, ce sont certainement ces individus issus des couches inférieures de l'élite (membres moins éminents de l'ordre équestre, élites locales) qui s'occupaient le plus, ou le plus directement, de commerce et de production. Ensuite, les secteurs concernés, à savoir la pierre et le métal, correspondent effectivement aux domaines privilégiés par les notables, notamment parce que ces secteurs entretenaient d'étroites relations avec la propriété foncière. Les intérêts des élites étaient en effet loin d'être les mêmes d'un secteur artisanal à un autre : d'une manière générale, les notables investissaient prioritairement dans des activités liées à la propriété foncière et aux matières premières tirées des domaines ruraux [1302]. Ainsi, l'exploitation de mines, de carrières de pierre ou de gisements d'argile situés dans leur *fundus* pouvait constituer une source de revenu importante

1300. [Bedon, 1984], p. 172-173.

1301. Sur les intérêts patrimoniaux des notables romains et leurs choix économiques, voir [Andreau, 2004b] et [Andreau, 2006], [Andreau, 2010], p. 26-34.

1302. Contre l'opinion que la manufacture doive toujours se voir en rapport avec l'agriculture : [Morel, 1985], p. 89-91 ; [Morel, 1996], p. 192-193, qui se prononce contre le « tout agricole », le « tout rural » et le « tout foncier ».

pour certains propriétaires, ce que ne manque pas de souligner Varron tout en distinguant sans ambiguïté ces activités des activités agricoles [1303]. Pour J.-P. Morel, la construction, l'*opus doliare* et le travail de la laine constituaient les principales activités avouables [1304]. Les intérêts les plus importants des élites résidaient donc dans l'extraction minière et la métallurgie primaire, dans l'extraction d'argile, la fabrication de briques et de tuiles ainsi que la construction.

À la différence de l'historiographie de la péninsule italienne qui s'est beaucoup préoccupée des intérêts économiques des notables [1305], l'historiographie des Gaules n'a guère accordé d'importance à ces productions domaniales [1306]. Au contraire, l'idée d'un artisanat libre implanté essentiellement dans les agglomérations secondaires a largement fait son chemin. L'absence de sources littéraires relatives aux productions des *fundi* gallo-romains explique en partie le poids donné aux sources archéologiques des agglomérations secondaires. Les productions des domaines terriens eurent quant à elles tendance à être interprétées comme des productions destinées à l'autosubsistance du *fundus*. Proposant une nouvelle interprétation des sources archéologiques, A. Ferdière remit cependant en question ce modèle, en suggérant notamment que certaines agglomérations secondaires purent en réalité avoir fait partie intégrante de domaines fonciers tandis que certains domaines auraient été orientés vers une fabrication spécialisée destinée à un marché extérieur [1307]. Cela pourrait avoir été le cas de la villa de Touffréville qui produisit massivement des matériaux de construction (chaux, terres cuites architecturales) à certaines périodes ou encore de l'agglomération de Bliesbruck-Rheinheim. Ce quartier artisanal bien étudié présente la particularité remarquable d'être situé à proximité d'une villa contemporaine (IIe - IIIe siècles) : la question de la dépendance des ateliers à la villa fut soulevée sans pouvoir cependant être tranchée [1308].

Outre la question des intérêts des propriétaires fonciers dans des productions domaniales, les rapprochements onomastiques entre des affranchis, d'une part, et des membres de l'élite, d'autre part, posent la question d'éventuels profits économiques de ces notables dans le travail de leur ancien esclave. L'une des problématiques principales dans l'étude du rôle économique

1303. Varr., *R.*, I, 2, 23 : *Sed ut neque lapidicinae neque arenariae ad agri culturam pertinent sed figlinae. Neque ideo non in quo agro idoneae possunt esse non exercendae, atque ex iis capiendi fructus.* « Mais étant donné que ni les carrières de pierre ni celles de sable ne se rattachent à l'agriculture, les carrières d'argile non plus. Ce n'est pas qu'il ne faille pas les exploiter dans le terrain où elles se présentent favorablement, ni en tirer bénéfice. » Texte établi et traduit par J. Heurgon, CUF, Paris, 1978.

1304. [Morel, 1996], p. 190-192.

1305. Voir *infra*.

1306. [Ferdière, 2003], p. 265. On y trouve une utile mise au point historiographique et bibliographique à propos de la place du domaine foncier dans la production artisanale en Gaule.

1307. L'auteur développe plusieurs exemples : villa de Touffréville (production massive de matériaux de construction), Lezoux (tuilerie, briqueterie), La Boissière-École (atelier de potier), Bliesbruck. Ces idées ne sont cependant pas absolument nouvelles : [Percival, 1976], p. 162-163 ; [Todd, 1989], p. 17-19.

1308. [Ferdière, 2003], p. 269 ; [Petit, 2007b], p. 128. Si A. Ferdière émet l'hypothèse d'une dépendance de l'agglomération d'artisans et de commerçants à la villa, les fouilleurs, parmi lesquels J.-P. Petit, préfèrent s'orienter vers la thèse d'artisans-commerçants indépendants.

des notables est de comprendre leurs relations avec le milieu des « professionnels » : se pose ainsi la question de l'indépendance des hommes de métier, en particulier affranchis, vis-à-vis des membres de l'élite dans leur exercice professionnel. Les intérêts des notables au sein des activités manufacturières sont-ils « occultés par l'utilisation de liens familiaux et clientélaires » [1309] ? Les ateliers de fabrication pouvaient en effet être gérés par des esclaves préposés ou faisant fonction d'entrepreneurs dans le cadre de leur pécule [1310], mais aussi par le biais d'affranchis. Nous connaissons à Narbonne le *gypsarius* P. Usulenus Anoptes [275], affranchi d'un P. Usulenus Hilarus, peut-être lui-même *gypsarius* étant donné que le métier se transmettait fréquemment de patron à affranchi [1311]. Ces hommes de métier peuvent être rapprochés des Publii Usuleni de Narbonne, famille pour laquelle nous connaissons de nombreux affranchis, d'une part, et des membres de l'élite locale, d'autre part : le propriétaire foncier et homme d'affaire P. Usulenus Veiento et son fils le magistrat P. Usulenus Veiento(nis f.) [—] [1312]. La transformation de l'argile par la famille des *Usuleni* peut être mise en évidence grâce aux marques sur tuiles M. VSVL. provenant de l'arrière-pays narbonnais, dans la région de Moux [1313] : l'usage voulant que les marques sur tuile renvoient au propriétaire du domaine [1314], M. Usulenus était certainement le propriétaire de la tuilerie et le propriétaire du *fundus* auquel était rattachée cette production et d'où provenait peut-être l'argile. On peut penser que P. Usulenus Hilarus était un affranchi ou un descendant d'affranchi de P. Usulenus Veiento ou d'un membre de sa famille. Mais ce lien social se doublait-il d'une relation économique ? À défaut de pouvoir le démontrer, c'est une hypothèse que l'on peut faire avec M. L. Bonsangue qui propose d'y voir « un exemple d'un type d'organisation économique fondée sur la coopération étroite entre patrons et affranchis » [1315]. Anoptes, et peut-être Hilarus, auraient alors travaillé pour le compte de leur patron (ou du patron de leur patron) propriétaire de domaines dans l'arrière-pays narbonnais, d'où ils pourraient avoir tiré les matériaux nécessaires à l'exercice de leur profession (chaux, plâtre). De la même manière, la grande famille helvète des *Camillii* pourrait avoir eu des intérêts dans la production de l'atelier de l'orfèvre lydien Camillius Polynices, peut-être un ancien esclave oriental de cette famille de notables [429]. Mais, dans tous les cas, la méthode qui revient à traduire des liens sociaux en termes économiques mérite d'être appliquée

1309. [Leveau, 1985b], p. 25, à propos des activités financières et commerciales des sénateurs. Cité par [Morel, 1996], p. 186, à propos des activités productives des élites.
1310. [Andreau, 2004a], p. 84.
1311. Nous suivons ici la restitution d'Hirschfeld suivi par M. L. Bonsangue plutôt que l'hypothèse de M. Christol faisant d'Anoptes l'affranchi de son épouse Hilara : [Christol et Plana-Mallart, 1998] ; [Bonsangue, 2006], p. 400.
1312. Pour l'époque augustéenne et le Ier siècle ap. J.-C. : *CIL* XII, 4426, 4252, 4542, 4892 5263, 5265 (Narbonne) et 5370 (Moux).
1313. À propos du dossier des *Usuleni*, voir les travaux de M. Christol : [Christol et Plana-Mallart, 1998] ; [Christol, 1999a]. [Bonsangue, 2006], p. 107 *sqq.*, p. 126 *sqq.*
1314. [Steinby, 1994] ; [Manacorda, 1994].
1315. [Bonsangue, 2006], p. 400-401.

avec prudence. S'il existait un lien économique, celui-ci prenait en outre vraisemblablement une forme indirecte (prêt d'argent, location immobilière) que celle d'un contrôle immédiat de l'activité.

Dans l'ensemble, les intérêts éventuels des notables dans le secteur de la production sont difficilement perceptibles dans les sources et n'apparaissent que de manière très indirecte. Or, ce constat n'est pas spécifique aux sources des Gaules et des Germanies. Alors que les activités financières des milieux aristocratiques sont parfaitement visibles et assumées, ce n'est pas le cas des activités productives ni même commerciales qui se font plus discrètes peut-être parce qu'elles n'étaient pas considérées comme dignes d'un membre de l'aristocratie, certains auteurs évoquant même l'hypothèse d'un « formidable camouflage » [1316]. Dans les sources littéraires, qui concernent davantage les classes dirigeantes italiennes, les activités manufacturières n'apparaissent pas parmi les sources de revenu possible des élites que listent Cicéron, Columelle ou Ptolémée [1317]. L'agriculture étant perçue comme le moyen le plus digne d'enrichissement par l'aristocratie, c'est à la gestion de ce patrimoine que s'intéressent avant tout les traités d'agronomes comme Caton, Varron ou Columelle. Du fait d'un silence relatif de certaines sources, la question des intérêts économiques des élites extérieurs à l'agriculture et à l'élevage, de leur ampleur et de leur nature a suscité des interprétations contradictoires et a occupé une place centrale dans le débat entre « primitivistes » et « modernistes », les premiers envisageant un rôle limité des notables en dehors de l'agriculture tandis que les seconds considéraient l'importance du rôle économique des élites comme un marqueur de la modernité économique romaine [1318]. S'inscrivant dans cette seconde tendance, J.-P. Morel considère qu'une large part des élites italiennes tirait des revenus substantiels de la production artisanale domaniale [1319]. Depuis plusieurs décennies, les sources archéologiques et l'épigraphie de l'*instrumentum* jouent un rôle majeur dans ces réflexions en permettant notamment d'établir des listes de noms de commerçants, de producteurs ou de propriétaires fonciers, que l'on peut parfois rapprocher de l'épigraphie lapidaire ou des textes littéraires [1320]. Tirant parti de ces recherches, les travaux entrepris par J. Andreau dans les années 1990 et 2000 sur les stratégies et les choix écono-

1316. [Morel, 1996], p. 184. L'auteur fait le point sur les réticences antiques des élites envers la manufacture et sur le débat historiographique afférent (en part. p. 182-185). Voir aussi à propos de la documentation : [Morel, 1985], p. 92-93.

1317. Références regroupées par [Leveau, 1985b], p. 28-29 : Cic. *Par.*, VI ; Col., *Rust., praefatio* ; Ptol., *Tetrabyblos*, IV, 2. Voir aussi [Morel, 1996], p. 183.

1318. [Rostovtzeff, 1988], [Finley, 1973], [D'Arms, 1981]. Au sujet de l'historiographie de la controverse et de son dépassement, voir [Andreau, 1985], [Tran, 2007a], [Andreau, 2010], p. 13-34. Sur la question des revenus des élites et des difficultés d'interprétation des sources : [Leveau, 1985b] (en part. p. 26-38 sur le revenu industriel). Concernant les activités manufacturières proprement dit, le lecteur trouvera une mise au point historiographique et des références bibliographiques dans [Morel, 1996] et [Ferdière, 2003] (deux approches de tendance « moderniste »).

1319. À propos des intérêts des élites municipales pour la manufacture : [Morel, 1996], p. 190-194.

1320. [Harris, 1994], [Collectif, 1994].

miques des notables ont ouvert la voie au dépassement d'un long débat historiographique et à une réflexion plus nuancée sur les différentes sources d'enrichissement et d'investissement des classes aristocratiques [1321].

Plusieurs résultats peuvent être mis en avant grâce à ces recherches. Tout d'abord, les activités manufacturières constituaient pour les élites une simple source de revenu possible parmi de nombreuses autres [1322]. Du fait d'une telle diversité des possibilités économiques, il apparaît évident que les notables ne pouvaient s'engager dans toutes les voies et devaient faire des choix. Ainsi, la part des membres de l'élite ayant des intérêts dans l'artisanat mérite d'être relativisée et, de plus, il convient de distinguer plusieurs niveaux au sein des classes supérieures : ce sont vraisemblablement les couches inférieures des élites qui pratiquaient le commerce et les activités de fabrication. Ensuite, du prêt d'argent à un rôle d'entrepreneur plus actif, les modalités d'intervention dans ces domaines étaient variées.

Dans le domaine de la production artisanale, le statut de travail des notables est donc principalement connu par le biais des sources littéraires, qui concernent davantage les pratiques des élites italiennes, des textes juridiques et de l'*instrumentum*. À partir de cette documentation, on observe que leurs conditions d'activité se caractérisaient essentiellement par une pratique propriétaire et gestionnaire et par une délégation des tâches qui pouvait comprendre plusieurs niveaux d'exécution jusqu'aux tâches manuelles. Ils pouvaient être propriétaires d'une mine ou d'une carrière, d'un atelier rural ou urbain à la tête duquel ils plaçaient un esclave ou un affranchi, d'esclaves dont ils louaient le travail. La distance qui les séparait du travail manuel était importante, leur pratique était donc radicalement éloignée de celle des esclaves, des ouvriers mais aussi des hommes de métier. Ils n'étaient ni des experts techniques ni des spécialistes. En outre, ils n'étaient pas socialement définis par ces activités économiques, et celles-ci n'influençaient pas leur mode de vie qui demeurait aristocratique. Ces activités et leurs revenus s'inséraient parmi un éventail d'autres activités et d'autres revenus, et les aristocrates pouvaient en changer à tout moment sans que leur personnalité sociale s'en trouve redéfinie ni leur patrimoine économique affecté.

5.1.4 Les subordonnés

Les notables, les grands entrepreneurs et les hommes de métier exerçaient leur travail de manière indépendante à l'aide de subordonnés auxquels ils déléguaient de manière plus ou moins importante une partie de l'activité. Parmi ces dépendants, les membres de la *familia*, esclaves, épouses et fils de famille, constituaient le premier réservoir de main-d'œuvre. Ve-

1321. [Andreau, 2004b] et [Andreau, 2006], [Andreau, 2010], p. 26-34.

1322. Parmi celles-ci, le prêt d'argent, la location d'immeubles, le commerce, la location d'esclaves, la vie politique et militaire, les stratégies liées à la gestion de la parenté et des amitiés, etc. Une typologie des sources de revenus est présentée dans [Andreau, 2004b], p. 75-76.

naient ensuite les travailleurs salariés et les apprentis qui louaient leurs services. La base de la pyramide du monde du travail comprenait donc une grande variété de statuts de travail. Pour les Gaules, elle n'est cependant guère mieux connue que son sommet, chaque catégorie de travailleur n'étant renseignée que par une petite poignée d'inscriptions et/ou de reliefs. La compréhension fine de ces documents nécessite donc de les replacer dans un contexte géographique et documentaire plus large. Comme dans le cas des notables, enquêter sur ces statuts de travail implique de faire appel à d'autres types de sources (archéologiques, littéraires, juridiques, papyrologiques) et d'adopter une approche comparatiste en nous tournant vers d'autres territoires de l'empire, mieux documentés et mieux étudiés. Pour autant, la faiblesse numérique de ces sources ne doit pas en masquer l'intérêt majeur.

5.1.4.1 Les esclaves : un statut de travail, des fonctions d'emprunt

Le rapport des esclaves à leur activité est par définition un rapport contraint : les esclaves ont en commun de ne pas choisir librement leur travail [1323]. La contrainte dépasse le déterminisme social qui pesait sur les hommes de métier [1324] : l'affectation des esclaves dépendait entièrement de la volonté d'un maître qui pouvait en théorie la changer à sa guise ou même vendre l'esclave à un nouveau maître. Mais naturellement, dans les faits, l'investissement que supposait la formation des esclaves à un savoir-faire devait limiter les changements impromptus d'affectation dans le domaine des activités artisanales.

La définition du statut de travail des esclaves repose entièrement sur le caractère imposé de leur activité. Mais, dans la pratique, les conditions d'exercice de certains esclaves pouvaient parfois se rapprocher de celles d'hommes libres (salariés, entrepreneurs ou fils de famille). Les esclaves pouvaient en effet être affectés à des fonctions ordinairement réservées aux esclaves (travaux agricoles, emploi domestique) ou à des activités en principe exercées par des hommes libres (gestion d'une boutique, d'un atelier, d'un patrimoine). Pour cette raison, de tous les statuts de travail celui des esclaves regroupait assurément la population la plus hétérogène du point de vue des conditions pratiques d'activité. D'une activité à l'autre, la pratique quotidienne du métier pouvait différer radicalement. Le degré d'autonomie dans le travail et de surveillance imposée par le maître apportait une variable supplémentaire qui pouvait faire osciller considérablement le rapport des esclaves à leur activité. Pour un esclave affecté au travail d'un homme libre, plus l'autonomie et les responsabilités étaient grandes, plus le ressenti pouvait se rapprocher de celui d'un homme de métier. Le statut de travail des esclaves est donc intéressant en ceci que l'on peut distinguer le statut théorique lié à la contrainte de la

1323. À propos du statut de travail des esclaves : [Andreau, 1987], p. 29-31 ; [Andreau, 1992], p. 233-234. Même si cela ne leur ôtait pas toute indépendance, notamment dans le cas des *institores* qui exerçaient pour certains plus « librement » : [Aubert, 1994].

1324. À propos du choix du métier, voir 5.2.1, p. 382.

condition servile d'un « statut pratique » lié aux conditions réelles d'exercice et au ressenti de l'esclave vis-à-vis du travail exercé. Mais si certains esclaves expérimentaient dans la pratique des conditions d'exercice proches de celles des hommes libres – ce fut le cas par exemple d'*institores* gérant sous une faible surveillance un atelier pour le compte de leur patron –, ils n'échappaient en réalité jamais à leur statut et pouvaient se voir privés d'une minute à l'autre de leur fonction par décision du maître. « Les esclaves ne remplissent jamais que des fonctions d'emprunt » résume J. Andreau [1325].

Cette hétérogénéité des conditions serviles se retrouve dans le milieu particulier des activités artisanales. Contre toute attente, en dépit de la quasi-invisibilité des esclaves déjà soulignée dans cette étude, le maigre corpus disponible est assez représentatif de cette diversité. En revanche, les fameux *institores* auxquels les historiens ont consacré tant d'études n'y apparaissent pas [1326].

Dans le courant du IIe siècle, Primio, *ferrariar[ius]* de Nîmes, fut sans doute esclave dans des mines de fer de Gaule Narbonnaise sans qu'il soit possible de préciser lesquelles [306] [1327]. Porteur d'un nom unique, son union sous le régime du *contubernium* suggère que le personnage était de rang servile plutôt que de statut pérégrin. Le *contubernium* était en effet assez caractéristique du monde servile, quoiqu'il se retrouve aussi particulièrement dans les milieux militaires et affranchis : non reconnu par le droit romain, il unissait les esclaves entre eux ainsi que les esclaves et les hommes ou femmes libres qui ne pouvaient légalement contracter des *iustae nuptiae*. Le terme *ferrariarius* n'étant pas connu par ailleurs, le développement *ferrariar(ium seruus)* attesté sur une inscription de Florence peut également être envisagé [1328]. Néanmoins, si le travail dans les mines était une activité réservée majoritairement aux esclaves à l'époque républicaine et au début de l'empire, les indigènes libres constituent au Haut-Empire une part importante voire prédominante de la main-d'œuvre [1329]. Des tablettes contenant des contrats d'embauche entre des entrepreneurs privés et des ouvriers mineurs furent d'ailleurs découvertes à *Alburnus Maior* en Dacie [1330]. Les travailleurs libres étaient des ouvriers salariés (*mercennarii*) louant leur force de travail contre un salaire (*merces*) défini à l'avance. Au sein des mines, ils œuvraient aux côtés des esclaves, ce que résume la formule *seruuos mercennariosque* des tables de Vipasca [1331]. Les conditions d'activité de ces deux groupes n'étaient pas exactement les mêmes. Ainsi, les entraves de fer découvertes dans les mines de Rio Tinto ou

1325. [Andreau, 1992], p. 234.
1326. [Aubert, 1994]. Bibliographie dans [Andreau, 2004a].
1327. À propos de cette profession, voir notre commentaire en 4.1.1.1, p. 213.
1328. *CIL*, XIV, 4326 (Florence) : *ferr(ariarum) ser(uus)*.
1329. [Domergue, 2008], p. 206 ; [Andreau, 1990], p. 87 et 89-92.
1330. *CIL*, III, 948, 9 à 11 (*Alburnus Maior*).
1331. *CIL*, II, 5181 (Vipasca).

de Coto Fortuna en Espagne étaient sans doute réservées à la main-d'œuvre servile [1332]. Les sanctions prévues par le règlement de Vipasca différaient également : les châtiments corporels, la vente et les travaux forcés à perpétuité attendaient les esclaves fautifs tandis que les ouvriers libres pouvaient connaître le bannissement à vie de tout territoire minier. Mais, malgré des différences notables liées au statut juridique, il est probable que dans la pratique les conditions quotidiennes d'exercice des esclaves et des ouvriers n'aient pas été si différentes. Rien n'indique par exemple que des entraves aient été systématiquement utilisées dans toutes les mines marquant une nette différence de traitement entre les deux conditions. Est-ce à dire qu'en pratique le statut de travail des esclaves mineurs se rapprochait de celui des *mercennarii* ? C'est le cas d'une certaine façon, en particulier pour les esclaves faisant l'objet d'un louage aux entrepreneurs qui assuraient la mise en valeur des puits de mine [1333]. Toutefois, dans le cas particulier du travail dans les mines, il semble que ce soit moins les esclaves qui aient emprunté aux conditions d'activité des ouvriers libres que l'inverse [1334]. La différence n'est pas purement rhétorique. En effet, si au IIe siècle le travail aux mines n'est plus à proprement parler une fonction réservée aux esclaves, il le fut historiquement de sorte que les conditions d'activité dans les mines demeurent marquées, au moins ponctuellement, par la contrainte et ce semble-t-il même pour les indigènes libres de plus en plus nombreux à y travailler. J. Andreau s'interroge ainsi sur le poids réel du consentement et de la contrainte dans l'engagement des pérégrins dans les mines à l'époque impériale et sur un éventuel « état de dépendance » de ces ouvriers [1335]. Auguste aurait notamment forcé les indigènes à travailler dans les mines de Dalmatie selon Florus [1336]. Des populations furent également déplacées pour le travail des mines [1337]. Certains hommes libres de l'empire se retrouvèrent ainsi peut-être confrontés à la perte de l'une des libertés fondamentales du citoyen romain, à savoir la liberté de choisir leur travail [1338]. Par ailleurs, de même que certains travaux serviles, l'extraction du minerai était

1332. [Domergue, 2008], p. 206.

1333. Les *serui mercennarii* étaient en effet loués par leurs maîtres afin de rapporter un salaire : Digeste, XLIII, 24, 5 11 (Ulpien, *Ad edictum*, 70). Si l'on ignore tout des mines dans lesquelles travaillaient Primio, il semble qu'au Haut-Empire, la plupart des mines du domaine public aient été gérées selon le mode de la régie indirecte. Pour Cl. Domergue, c'était probablement le cas des mines impériales de Gaule : [Domergue, 2008], p. 201. Ces mines se voyaient alors confiées à des entrepreneurs privés qui, sous le contrôle du procurateur impérial, en assurait la mise en valeur et se chargeaient du recrutement de la main-d'œuvre libre et servile. Une partie du personnel servile était peut-être louée à des propriétaires d'esclaves.

1334. À noter que dans la mentalité d'un aristocrate comme Cicéron, tous les salariés s'abaissent au rang d'esclave en vendant leur peine contre salaire (Cic., *Off.*, XLII, 150). À propos du regard des Anciens sur la condition de *mercennarius*, voir *infra* à propos des artisans salariés (5.1.4.4, p.363).

1335. [Andreau, 1990], p. 89.

1336. Flor., *Hist. rom.*, 2, 25, 12 : *Augustus perdomandos Vibio mandat, qui efferum genus fodere terras coegit aurumque uenis repurgare.* « Auguste charge Vibius d'achever de les soumettre : ce dernier força ce peuple sauvage à creuser la terre et à arracher de ses entrailles de l'or. » Trad. P. Jal, CUF, Paris, 1967.

1337. Plin., *N.H.*, V, 19.

1338. [Westermann, 1955], p. 35. D'après W. L. Westermann, cité par J. Andreau, quatre libertés caractérisent les hommes libres dans la tradition delphique : une place légalement reconnue dans la communauté ; une protection contre la détention illégale ; la liberté de mouvement ; le libre choix du travail. À ce sujet,

un travail particulièrement pénible et éprouvant comme le rappelle Pline l'Ancien [1339].

Rejoignant des conditions d'activité très différentes, l'esclave Lezbia exerçait dans la cité des Ausques, en Gaule Aquitaine, la fonction de *lanipenda* (ou *lanipendia*) dans la maison de sa maîtresse Antistia Rufina [330]. Cette fonction appartenait au cercle des fonctions serviles domestiques. Elle pouvait être exercée par des hommes ou par des femmes [1340], qui remplaçaient alors la maîtresse de maison dans ses responsabilités traditionnelles liées au travail de la laine. La *lanipenda* était la représentante de la matrone. À la tête de l'atelier de filature domestique, elle se chargeait de peser et de distribuer la laine à filer (*pensum*) aux esclaves. Lezbia occupait donc une position relativement élevée dans la hiérarchie servile domestique.

Les esclaves peuplaient aussi le milieu des petits métiers urbains où ils travaillaient auprès des artisans indépendants en tant que subordonnés. Avec Venusta, le Narbonnais Ospeus consacra au milieu du Ier siècle l'épitaphe de son maître, le *pistor candidarius* L. Aponius Eros [251]. Les deux dédicants étaient très certainement des esclaves du défunt [1341]. Outre leur nom unique (particulièrement révélateur dans le contexte de la colonie de Narbonne où les pérégrins sont rares), le *contubernium* unissant Venusta à Aponius plaide en faveur de cette hypothèse. Ospeus travaillait sans doute dans la boulangerie de son maître. Comme le révèle l'épigraphie narbonnaise, patrons et affranchis, et donc esclaves et maîtres, travaillaient ordinairement côte à côte dans les ateliers et les boutiques de la cité. Dans ce cadre, Hirschfeld proposa de comprendre *d[is]ce[n]s* au lieu de *ducieus* à la dernière ligne de l'inscription, faisant d'Ospeus un esclave en apprentissage auprès du *pistor*. Employé dans une boulangerie, Ospeus n'exerçait pas une fonction réservée aux esclaves : les artisans de condition libre et de condition servile se côtoyaient dans les ateliers narbonnais. Malgré l'importance des affranchis dans le milieu artisanal, on ne peut à proprement parler considérer le travail d'Ospeus comme une fonction servile. Par certains aspects, le statut de travail d'Ospeus se rapprochait de celui des fils de famille. Comme ces derniers, il appartenait à la *familia* et recevait une formation à l'art de son maître, auprès duquel il travaillait et auquel il serait peut-être appelé à succéder après son décès. De fait, d'après ce que nous apprend l'épitaphe, l'artisan ne semble pas avoir eu de fils à qui transmettre son affaire. Si Aponius Eros semble être mort prématurément, avant d'avoir pu affranchir son esclave, la transmission de l'atelier à un affranchi était un schéma classique à Narbonne où les affranchis succédaient fréquemment à leur patron à la tête de l'entreprise. La succession des apprentis à leur maître est également attestée [1342]. En dépit du décès prématuré de son maître, le statut de travail d'Ospeus présentait également ceci de

[Andreau, 1987], p. 29 ; [Andreau, 1992], p. 233.

1339. Plin., *N.H.*, XXXIII, 97 : *Aquitani stantes noctibus diebusque egerunt aquas lucernarum mensura amnemque faciunt.* « Des Aquitains debout jour et nuit et se relayant à la durée de leurs lampes évacuent les eaux et en font naître un fleuve. » Trad. H. Zehnacker, CUF, Paris, 1983.

1340. Voir la liste des attestations en dehors des Gaules, n. 962, p. 280.

1341. [Bonsangue, 2006], p. 290-291.

1342. Voir 5.2.2, p. 388 *sqq.*

particulier qu'il travaillait vraisemblablement avec une perspective d'affranchissement, ce qui n'était pas le cas de tous les esclaves.

Ces trois fonctions, mineur, *lanipenda* et apprenti boulanger, témoignent de la diversité des activités artisanales et des conditions de travail réservées aux esclaves. D'autres fonctions bien documentées par ailleurs, comme celles des *institores*, ne sont pas mentionnées dans l'épigraphie des Gaules romaines [1343]. Si les textes juridiques demeurent notre principale source d'information sur ces travailleurs, quelques *institores* apparaissent malgré tout dans l'épigraphie de la péninsule italienne. L'esclave Dionysius est ainsi présenté comme un *sutor institor caligarius* à *Teate Marrucinorum* tandis qu'à Florence Adiectus est décrit comme le *seruus institor* du marchand de parfums Sex. Avidius Eutychus [1344]. Esclaves *manager* ou « hommes d'affaire », les *institores* étaient préposés à une entreprise – une manufacture ou un commerce par exemple – dont ils assuraient la gestion quotidienne au nom et au profit de leur maître. Ils effectuaient leur tâche gratuitement ou contre un salaire défini à l'avance [1345]. Certains disposaient d'une autonomie très large [1346], d'autres travaillaient sous la surveillance quotidienne du maître. Selon l'étroitesse du contrôle effectué par leur maître, les conditions d'exercice du préposé pouvaient se rapprocher de celles d'un employé salarié œuvrant aux côtés du maître ou de celles d'un homme de métier exploitant son affaire en prenant des décisions et en faisant des choix personnels [1347], si bien que la question de lui attribuer le titre d'entrepreneur put être soulevée [1348].

Des mines à la préposition en passant par le travail domestique ou en atelier, les conditions d'activité des esclaves étaient très diverses, à ceci près que leur fonction leur était imposée. Peu nombreux furent les esclaves employés à des activités artisanales à rappeler leur fonction sur leur épitaphe, même si la forte présence d'affranchis, dans le corpus épigraphique de Narbonne tout particulièrement, est révélatrice de la composition sociale des milieux professionnels. En ce qui concerne le milieu des métiers urbains, l'usage de réserver les noms de métier aux exploitants a sans doute nui à la visibilité des esclaves – comme à celle des femmes et des enfants du reste. Les difficultés de l'accès à la documentation épigraphique ont dû contribuer aussi à la faible représentation des esclaves. Quant aux fonctions serviles domestiques, rares sont celles qui concernent une production artisanale. On peut néanmoins s'étonner que les fonctions serviles liées au travail de la laine, qui ne devaient pas être rares, soient si peu

1343. Le lecteur pourra se reporter à la bibliographie proposée dans [Andreau, 2004a].
1344. *CIL*, IX, 3027 ; XI, 1621.
1345. Digeste, 14, 1, 1, 18 (Ulpien) ; 14, 1, 5 pr. (Paul).
1346. Digeste, 40, 9, 10 (Gaius). Ce passage très célèbre du Digeste évoque le cas de préposés gérant des *transmarinae negotiationes*.
1347. Si en théorie les décisions revenaient au maître, dans certains cas où le maître était absent les préposés étaient nécessairement amenés à trancher : [Andreau, 2004a], p. 124.
1348. À ce sujet, [Tran, 2013a], p. 49-52.

attestées. Néanmoins, la spécialisation des fonctions serviles était fonction de la taille et de l'importance des *domus*. Certains esclaves endossaient peut-être les mêmes responsabilités qu'un *lanipendius* ou qu'une *lanipendia* sans en avoir le titre parce qu'ils assumaient à côté une série d'autres tâches dans la maisonnée et n'avaient donc pas de fonction spécialisée au sein de la domesticité. Or, une telle absence de spécialisation et de titre personnel ne contribuait pas à la construction d'une identité « professionnelle » – ou plutôt fonctionnelle ici. Parmi les trois esclaves de notre corpus, seul Primio pourrait avoir utilisé un nom de métier, *ferrariarius*, rappelant sa spécialisation technique. Or, dans le contexte de l'exploitation minière, il n'existe pas ou peu de confusion possible entre l'entrepreneur et sa main-d'œuvre si bien que l'usage de ce qualificatif professionnel ne pose guère de problème. Ensuite, ce terme n'étant pas autrement attesté, le développement explicite *ferrariar(ium seruus)* n'est pas à écarter.

5.1.4.2 Le travail des épouses dans l'atelier familial

Nous l'avons constaté, les femmes de métiers indépendantes sont très rares dans le milieu des activités artisanales. En tant qu'épouses, de nombreuses femmes travaillaient aux côtés de leur mari dans l'entreprise familiale. Les épouses constituaient en effet pour les hommes de métier une main-d'œuvre potentielle si ce n'est la première aide dont bénéficiaient les petits artisans. L'épigraphie n'en rend pas du tout compte : les noms de métier s'appliquent essentiellement aux hommes en leur qualité d'entrepreneur. L'iconographie, en revanche, témoigne davantage de la place des femmes au sein de l'exploitation familiale, mais leur travail n'est guère représenté dans l'art funéraire en dépit du rôle essentiel qu'elles durent jouer, en particulier dans les foyers modestes où elles représentaient une aide indispensable.

Privées du nom de métier réservé à leur mari en tant que patron, les femmes ne dirigeaient pas l'entreprise sur un pied d'égalité avec leur époux, sous l'autorité duquel elles se trouvaient placées, si ce n'est en droit du moins en pratique. Toutefois, auprès du personnel et du reste de la *familia*, les femmes constituaient sans doute une figure d'autorité au même titre que leur mari : on voit ainsi chez Apulée la femme du boulanger gérer le commerce et donner des ordres [1349]. Mais ce rôle n'était pas du tout valorisé socialement : en témoigne le portrait féroce que dresse Apulée de la boulangère, son caractère autoritaire ne faisant que noircir le tableau. Les femmes n'apparaissent pas en donneuses d'ordre dans l'iconographie des Gaules romaines, mais, au demeurant, ce n'est guère le cas des hommes non plus. Dans la rhétorique funéraire, les épouses semblent parfois partager le métier à égalité avec leur mari. Sur une stèle funéraire de Soulosse-sous-Saint-Élophe dans la cité des Leuques, un boucher et sa femme tiennent tous deux la même bourse [144]. Dans l'iconographie funéraire, la bourse est d'ordinaire un attribut masculin. Elle symbolise la réussite économique et, partant, peut-être le métier et l'exploitation familiale, sources de revenus pour la famille. Ce relief de Gaule Belgique montre

1349. Apul., *M.*, IX, 15, 1-2.

bien que l'épouse n'était pas étrangère à la gestion des biens et du capital du foyer et souligne par là certainement sa participation à la direction ou au fonctionnement de l'exploitation, à moins qu'il n'évoque la transmission de l'affaire du mari à sa veuve [1350]. Ainsi, sur la stèle d'une famille messine d'artisans du bois, mère et fils tiennent-ils la même bourse [156] : sans doute faut-il y voir la transmission des biens familiaux et donc de l'entreprise d'une génération à l'autre et il est intéressant que cela soit la femme qui se charge de cette passation, le rôle de l'époux étant circonscrit sur cette image à la transmission du savoir-faire technique, père et fils tenant une *ascia*.

Le rôle que les épouses exerçaient auprès de leur mari est légèrement mieux renseigné dans l'iconographie italienne que dans celle du monde gallo-romain. Sur le relief funéraire d'un boucher romain, l'épouse du défunt artisan paraît occupée à écrire sur des tablettes de cire, peut-être un registre de comptes [1351]. Si cela peut sembler une position valorisante, pouvoir se décharger des charges comptables et se consacrer au travail technique aurait participé selon N. Tran à la supériorité des hommes de métier sur leur personnel et donc sur leurs épouses [1352]. Le fronton d'un autre monument funéraire de Rome montre un forgeron auprès duquel une femme s'affaire à ordonner des marchandises, probablement les productions de l'atelier [1353]. C'est encore une femme qui accueille la clientèle sur les fresques pompéiennes décorant l'atelier de Verecundus [1354]. Ces femmes peuvent sans doute être identifiées aux épouses des *artifices* défunts. Ces scènes italiennes peuvent être rapprochée d'un monument messin sur lequel l'épouse d'un entrepreneur était peut-être représentée au service d'un client. La scène figure un personnage féminin en train de puiser le contenu d'une cuve (farine, vin ou autre) [155]. À ses côtés, se tient un homme tenant un tonnelet. S'il n'est pas exclu que la femme représentée soit une cliente, il paraît néanmoins peu probable que ce soit à la clientèle de se servir elle-même dans les cuves. Quant au personnage masculin, on peut l'identifier comme l'entrepreneur ou comme un client. Peut-être s'agit-il d'une scène de vente – l'épouse se charge alors d'accueillir et de servir la clientèle – ou d'une scène de contrôle du produit – les deux époux vérifient alors ensemble la qualité de la marchandise. Complétant les diverses scènes artisanales du monument (débitage de grumes, mouture du grain), cette image représente un autre versant des activités au sein de l'exploitation et il est intéressant qu'elle seule fasse intervenir une femme. En somme, les femmes sont affectées dans l'iconographie à des tâches variées : tâche comptable, mise en ordre de la boutique ou de l'atelier et accueil de la clientèle. Selon toute apparence, elles étaient dans l'atelier des assistantes de leur mari dans les activités de vente et de comptes, qui supposaient une moindre force physique et surtout ne nécessitaient pas un

1350. À propos de la transmission du métier, voir 5.2.1, p. 382.
1351. [Zimmer, 1982], n°2, p. 94-95.
1352. [Tran, 2013a], p. 124-125.
1353. [Zimmer, 1982], n°123, p. 187-188.
1354. [Zimmer, 1982], n°42, p. 128.

apprentissage long et un savoir-faire précis. En revanche, les femmes ne semblent pas assister leur époux dans l'exécution de gestes techniques, auxquels elles ne sont de manière générale guère associées dans l'iconographie en dehors des activités de filage et de tissage.

Un relief de Narbonne pourrait faire exception mais demeure de lecture incertaine [4]. Le monument endommagé est incomplet en haut et à droite et sa surface est abîmée par endroits. En l'état, il est impossible de déterminer la nature du support et la destination initiale du monument. Le bloc a pu appartenir à un monument plus important. Deux personnages participent à une scène de métier. À droite de la composition, un homme debout soulève de la main droite un marteau aujourd'hui disparu et, de l'autre main, maintient un objet sur une enclume à l'aide de tenailles. Si l'on peut douter avec B. Rémy er N. Mathieu de la présence d'une femme dans ce relief, en revanche il nous paraît difficile de remettre en question l'identification d'une scène de forge [1355]. Malgré une usure en surface, l'examen du bloc permet de penser que ce forgeron avait le torse nu ou, du moins, l'épaule droite découverte, un indice qui laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'une représentation de Vulcain [1356]. On ne distingue pas de manches de vêtement sur le relief, de sorte qu'il est difficile de penser qu'il portait une tunique. Le vêtement du personnage de gauche est, quant à lui, plus lisible : il s'agit d'une tunique longue, plissée, descendant jusqu'aux pieds qui sont cachés par le vêtement. Si cela ne constitue pas nécessairement un argument décisif, ce détail nous permet de penser d'une manière presque certaine qu'il s'agissait d'une femme [1357]. Son visage est malheureusement trop abîmé pour le confirmer. Le personnage se tient de profil, tourné vers le forgeron, si bien que tous deux semblent être en interaction. Un second problème réside dans la compréhension du geste de ce personnage : il – ou elle – lève la main gauche et avance la main droite mais il ne reste aucune trace de ce qu'il – ou elle – aurait pu tenir pour nous permettre de comprendre l'action menée. Faut-il y voir avec Espérandieu le geste technique d'un(e) assistant(e) du forgeron ? En effet, Espérandieu a émis l'hypothèse que le personnage levait les mains pour

1355. [Rémy et Mathieu, 2009], p. 111.

1356. À propos de l'iconographie de Vulcain, voir les travaux de P.-M. Duval ([Duval, 1952a]) et de F. Brommer ([Brommer, 1973]). Le vêtement constitue le principal élément permettant de distinguer Vulcain des artisans mortels dans les reliefs des Gaules romaines dépourvus de contexte. Vulcain est traditionnellement vêtu de l'*exomis*, c'est-à-dire une tunique d'origine grecque, courte, serrée à la taille et laissant l'épaule droite découverte. Il porte aussi parfois une tunique courte roulée à la taille dégageant tout le torse (*subligar*). Contrairement au commun des artisans gallo-romains, Vulcain est donc communément représenté vêtu d'une tenue de travail traditionnelle des esclaves et des artisans grecs et romains. Sur les vêtements des artisans dans l'iconographie grecque et romaine, [Ziomecki, 1975], p. 67-73 et [Zimmer, 1982], p. 66-67. Pour les Gaules : en face principale, dans les portraits voir 6.2.2.1 (p. 443), dans les « scènes-portraits » voir 6.2.2.2 (p. 446) ; dans les scènes de métier en position secondaire 6.2.3.2 (p. 460).

1357. En effet, la tunique des femmes était généralement plus longue que celle des hommes et leur descendait jusqu'aux pieds tandis que celle des hommes s'arrêtait aux mollets. Voir [Rémy et Mathieu, 2009], p. 18. Les auteurs remarquent que la Gauloise a presque toujours une tunique plus longue que celle de l'homme mais que ce critère ne s'applique parfois pas localement comme à Bordeaux (Esp. II, 1124). À propos du relief narbonnais en particulier, B. Rémy et N. Mathieu remettent en cause l'identification du personnage de gauche comme une femme (p. 111).

actionner la chaîne d'un soufflet de forge. Il faudrait alors supposer la présence de tuyaux de soufflerie, menant de la chaîne au soufflet, semblables à ceux que l'on peut voir sur le sarcophage de Saint-Agnan (Fig. 7, p. 218 [1358]). De fait, une comparaison avec les scènes de forge italiennes et gallo-romaines figurant plusieurs personnages montre que les assistants du forgeron avaient d'ordinaire trois fonctions : actionner le soufflet [1359], maintenir la pièce sur l'enclume [1360], ou accompagner le maître-artisan dans le travail de martelage [1361]. La position et le geste du personnage de gauche plaident en faveur de l'hypothèse d'une geste technique. Toutefois, cette hypothèse est difficile à démontrer car ni cette chaîne, ni ces tuyaux, ni ce soufflet ne sont aujourd'hui visibles sur le relief. En outre, les gestes techniques sont la plupart du temps réservés aux hommes dans l'iconographie des Gaules et des Germanies : à l'exclusion d'une scène domestique de travail de la laine [225], dans notre corpus, seule une femme – semble-t-il – prenait part à une activité artisanale en mélangeant une mixture sur l'une des stèles dites de Meditrina [137]. Or, il s'agit d'un monument votif et non d'un relief funéraire représentant une artisane – ou une épouse d'artisan – bien identifiée. Dans cette composition où apparaît une divinité présidant à l'activité artisanale, il s'agit peut-être de la représentation d'un personnage mythologique dans le rôle d'un artisan de même que l'on voit une divinité ailée travailler comme tailleur de pierre sur un autel de Saint-Béat [53].

Qu'il s'agisse d'une représentation de Vulcain ou de celle d'un forgeron à l'ouvrage, la participation d'une femme à une activité de forge est tout à fait inhabituelle. Plus généralement, la participation d'une femme à une activité de production n'est pas commune et serait donc des plus intéressantes pour cette raison même. Faudrait-il voir dans cette scène la présence dans l'atelier d'une femme qui, en tant que spectatrice, ne prendrait pas part à l'activité de production. Nous manquons de parallèles pour les spectateurs de scènes de forge, dans les Gaules et les Germanies comme en Italie [1362]. En ce qui concerne les autres artisanats, la présence

1358. Esp, XV, 9005.

1359. Gaules et Germanies romaines : [28, 30] et Esp, XV, 9005 (Saint-Agnan). Pour l'Italie : [Zimmer, 1982], n°122.

1360. [28] et Esp, XV, 9005 (Saint-Agnan). Pour l'Italie : [Zimmer, 1982], n°121.

1361. Pour l'Italie : [Zimmer, 1982], n°112, 113, 114, 115, p. 179-182.

1362. Qu'en est-il de la place des femmes, des spectateurs et des assistants dans l'iconographie de Vulcain ? Dans l'iconographie classique du dieu, Vulcain travaille le plus souvent seul. Il arrive cependant que le dieu ait des assistants en la personne de cyclopes ou de satyres, mais ce n'est pas attesté dans l'iconographie gallo-romaine. Le dieu artisan est parfois accompagné d'une ou de plusieurs divinités olympiennes qui ne l'assistent pas dans son activité. La présence d'une divinité féminine aux côtés de Vulcain ne manque pas de vraisemblance. Eu égard aux mythes classiques entourant la figure de Vulcain, l'identification de Thétis rendant visite à Héphaïstos chargé de forger les armes d'Achille est séduisante. Ce thème d'origine grecque, inspiré du XVIIIe livre de l'*Iliade*, est à notre connaissance absent des Gaules romaines mais a trouvé quelque écho dans l'iconographie classique grecque et italienne ([Ziomecki, 1975], p. 35 ; *LIMC*, VIII.1 (1997), *Vulcanus*, IX.H, p. 291). Mais cette hypothèse est loin d'être pleinement satisfaisante en l'absence de parallèles en Narbonnaise. Les représentations de Vulcain sont presque absentes de la province et les scènes de la mythologie grecque classique d'Héphaïstos sont rares dans l'iconographie des Gaules et des Germanies. Sur l'iconographie classique de Vulcain, voir *LIMC*, VIII.1 (1997), p. 283-193 et VIII.2 (1997), p. 204-211. À propos des reliefs des provinces nord-occidentales, *LIMC*, VIII.1 (1997), p. 293-298 et VIII.2 (1997), p. 212-213. Ensuite, il faut faire quelque

des femmes dans les ateliers est rare. Une femme assiste à la découpe d'un porc sur un relief de Bordeaux [41], mais il ne s'agit pas d'une scène d'atelier ordinaire, puisqu'il pourrait s'agir d'une scène de sacrifice ou de préparation d'un banquet. En Italie, en revanche, quelques reliefs funéraires présentent des femmes assistant en spectatrices à une activité de production : dans les collections des musées du Vatican, un autel représente une femme assistant à la sculpture du chapiteau d'un pilier supportant une *imago clipeata* (Fig. 20, p. 361) [1363], tandis qu'un relief conservé au Virginia Museum de Richmond figure une femme tenant une patère assise face à homme peignant un vase [1364]. Sur ce premier relief, il s'agit sans doute plutôt de la commanditaire de la sculpture contrôlant l'exécution du travail que de l'épouse d'un homme de métier [1365]. Dans le cas du relief narbonnais, l'hypothèse d'une spectatrice n'explique cependant pas le geste de ce personnage, bras gauche levé.



Figure 20 – Matrone surveillant l'exécution de la sculpture d'une *imago clipeata*. [Zimmer, 1982], n°80. Cliché : Marie-Sophie Caruel.

En l'état du monument, il paraît difficile de trancher sur le cas de ce relief narbonnais. Dans tous les cas, il ne permet pas à lui seul de remettre en question le fait qu'au sein de l'exploitation familiale, le savoir-faire et le geste technique n'était pas le fait des femmes. En

cas de la position et du geste de ce personnage secondaire. Une divinité s'appuyant sur une lance ?

1363. [Zimmer, 1982], n°80.

1364. [Zimmer, 1982], n°144.

1365. Nous rejoignons ici l'hypothèse de Ph. Jockey, [Jockey, 1998b], p. 635.

somme, le statut de travail des épouses ne relève pas à proprement parler de l'artisanat. En tant qu'épouses, les femmes ne sont pas des *artifices* mais contribuent au bon fonctionnement de l'entreprise à travers des activités comptables ou commerciales. C'est du moins ce que présentent les sources : il en allait peut-être autrement dans la réalité, notamment pour les artisanats faisant appel à une moindre force physique.

5.1.4.3 Le travail des enfants

Les fils de famille dans l'atelier familial Dans le cours normal des choses, le statut de travail propre aux fils de famille était un statut temporaire et transitoire pouvant précéder l'établissement à la tête de l'exploitation familiale en tant qu'homme de métier [1366]. Dans le milieu des petits ateliers urbains, les enfants de la maison constituaient à la fois une main-d'œuvre d'appoint très utile et de potentiels successeurs pour l'entreprise de leur père. L'*aurifex* Camillius Paulus [425] et le forgeron Vireius Vitalis [364] héritèrent du métier de leur père et de leur beau-père auprès duquel ils apprirent probablement les gestes techniques en travaillant dans l'atelier familial.

La pratique du métier par ces fils de famille comprenait deux facettes : assister leur père artisan dans toutes les tâches nécessaires (artisanales, commerciales, comptables) et, particulièrement pour les enfants destinés à reprendre l'atelier, se former à l'exercice technique du métier. Les enfants étaient soumis à la *potestas* du *paterfamilias*. Leur statut de travail se distingue de celui des épouses, d'une part parce qu'il était par nature transitoire, et, d'autre part, parce que l'acquisition du savoir-faire en faisait partie intégrante. Si le veuvage amenait parfois les femmes à reprendre l'exploitation de leur défunt mari, les fils de famille étaient les dépositaires naturels de l'entreprise et du savoir-faire.

Les *discipuli* L'apprentissage comme processus d'acquisition des gestes techniques et des savoir-faire transcende les frontières entre les statuts de travail et concerne tous les artisans sans distinction de leurs conditions d'activités. En revanche, le statut d'apprenti, défini comme la condition d'un élève libre ayant passé un contrat de travail avec un maître, constitue un statut de travail à part entière [1367]. Seul le mosaïste calète Amor, *discipulus* de l'artisan de Pouzzoles T. Sennius Felix, relève de ce statut de travail [355] [1368]. Il s'agit d'un statut de travail transitoire qui concerne les enfants placés en formation chez un maître artisan étranger

1366. À propos de l'apprentissage, du choix et de la transmission du métier et des entreprises, voir *infra* : 5.2.1, p. 382. Sur le statut de travail des fils de famille, [Tran, 2013a], p. 83-85 et, relativement à l'apprentissage, p. 161-164.

1367. Ces contrats concernaient aussi parfois des esclaves mais ces fonctions d'emprunt sont le propre de leur statut de travail particulier.

1368. On pourrait éventuellement ajouter le *discens* anonyme de L. Toccius Flavinus dont nous ignorons cependant le statut légal et la nature du lien avec son maître [383].

à la famille. Ce statut est fondé sur la conclusion d'un contrat de *locatio-conductio* [1369]. Il ne concerne pas les fils de famille se formant dans l'atelier familial.

Le statut des enfants (fils de famille, esclaves, apprentis) est en revanche presque impossible à déterminer dans l'iconographie. Un relief de Dijon représentant un marché alimentaire représentait sans doute un fils de famille ou un apprenti dans la boutique du père ou du maître [211]. Ce relief réunit les deux facettes du travail des enfants dans l'atelier : assistance dans les tâches commerciales et formation au geste technique. Le monument figure un enfant derrière un étal de boucherie : celui-ci semble affairé à préparer de la marchandise, sans doute est-il en train de servir un client disparu. Or, l'activité de boucherie présente la particularité de voir les derniers gestes techniques, *i.e.* la découpe de détail, s'accomplir au dernier moment, en face du client [1370]. L'enfant accomplit donc peut-être aussi un geste technique appris auprès de son père ou de son maître.

5.1.4.4 Les travailleurs salariés

La possibilité s'offrait aux hommes libres de pratiquer leur *ars* en tant que travailleurs salariés et donc de louer leurs services à des entrepreneurs. Dans notre terminologie moderne, on les désigne aujourd'hui par le terme d'ouvriers par opposition à l'artisan dans sa définition la plus récente de petit patron indépendant [1371]. Toutefois, détenteurs d'un savoir-faire technique (*ars*), salariés et travailleurs indépendants sont des artisans au sens étymologique lié à la nature de leur activité. Ces *artifices* louaient à un employeur leurs *operae* (*i.e.* leur travail ou leurs services), assimilées par les sources juridiques à des journées de travail [1372]. Ils travaillaient alors contre un salaire (*merces*) défini à l'embauche qui leur valait le titre de *mercennarii*. Un contrat de *locatio-conductio operarum* fixait les termes de l'accord avec l'employeur (nature du travail, durée, rémunération, sanctions, etc.). À la rémunération s'ajoutaient souvent des avantages en nature, les ouvriers étant généralement nourris par l'employeur.

Les travailleurs salariés sont rares dans l'épigraphie des provinces gauloises et germaniques, où le terme de *mercennarius* n'apparaît pas. Dérivé d'*operae*, le terme *operarius* pouvait aussi désigner dans les sources cette catégorie de travailleur [1373]. Il se retrouve sur la stèle d'un certain Sacilus provenant de la nécropole de Pont-l'Évêque [356] : cet *operarius lapidarius* exerça au début du IIe siècle dans la cité des Éduens le métier de tailleur de pierre pour le

1369. Au sujet de l'apprentissage, voir notre développement plus détaillé *infra* : 5.2.2, p. 388. Concernant les contrats de louage des apprentis : 5.2.2, p. 393.
1370. À propos de la chaîne opératoire de la viande, voir *supra* en 4.6.1, p. 299.
1371. À ce sujet, voir notre synthèse sur le vocabulaire moderne en introduction, p. 16 *sqq.*, et, à propos de la distinction entre ouvrier et artisan, p. 27.
1372. Digeste, 40, 7, 20, 5 (Paul).
1373. *TLL*, vol. IX.2, col. 669, l. 38 - col. 672, l. 7 ; *OLD*, vol. 5, p. 1251.

compte d'un ou de plusieurs employeurs. Les *manupretiarii burarii* de Saintes étaient peut-être aussi des artisans louant leur travail contre salaire [351]. Le terme *manupretiarius* est unique dans l'épigraphie et ne semble pas attesté dans la littérature [1374], le choix du terme est donc en lui-même intéressant. Il est formé sur *manupretium* qui désigne « ce qui est produit à la main et ce que l'on paie pour le travail [1375] ». *Manupretium* signifie concrètement le salaire, la rémunération de l'ouvrier et, par extension, la valeur du travail d'un artiste ou d'un artisan [1376]. Le terme renvoie au coût de la manufacture, et ce indépendamment du coût des matériaux [1377]. Deux termes en sont dérivés, *manupretiarius* et *manupretiosus*. Bien que le premier ne soit connu que par cette inscription, il désigne sans doute un artisan. Il est cependant probable que ce terme n'ait pas eu exactement la même signification que *artifex, opifex* ou *faber*. Il devait se rapprocher sémantiquement du sens d'*operarius*, ouvrier rémunéré pour son travail. Il aurait pu désigner pour H. von Petrikovits un travailleur manuel rémunéré à l'heure ou en fonction de son temps de travail, mais les raisons de cette hypothèse ne sont pas explicitées [1378]. Or, l'usage de l'adjectif *manupretiosus* chez Caton l'Ancien - cité par Aulu-Gelle - apporte un éclairage différent sur cette question : *neque mihi, [M. Cato] inquit, aedificatio neque uasum neque uestimentum ullum est manupretiosum neque pretiosus seruus neque ancilla* [1379]. *Manupretiosus* se rapproche ici du sens de *pretiosus* et qualifie un objet d'une manufacture coûteuse. Le mot *manupretiarii* était peut-être également chargé de cette valeur sémantique et désignait donc des artisans dont le travail était jugé d'une valeur supérieure (et peut-être mieux rémunéré) [1380]. Les *manupretiarii* de Saintes étaient certainement des ouvriers qualifiés fabriquant des produits de qualité et onéreux [1381]. Par le choix de ce terme, ce n'est pas la maîtrise technique qui est mise en avant, bien qu'elle soit sans doute implicite, mais la valeur du travail et du produit manufacturé. P. Kneißl considère les *manupretiarii* comme des salariés privilégiés, disposant dans leurs conditions d'activité d'une liberté plus grande que les *mercennarii*, et dont le travail était organisé de manière communautaire [1382]. L'inscription de Saintes mentionnerait en effet de très hypothétiques *c(ollegae)*. Les *manupretiarii* auraient bénéficié selon cet historien d'un statut de travail exceptionnel dans le monde du travail romain, une hypothèse un peu audacieuse au regard des sources.

1374. *TLL*, vol. VIII, p. 341, l. 81-82 : *i. q. mercennarius. OLD*, II, 1075.
1375. Varr., *L.*, V, 178 : « *quod manu factum erat et datum pro eo, manupretium, a manibus e pretio* ».
1376. *ALD*, *s. u. manupretium*
1377. Ps. Ascon., *Verr.* 2, 1, 56, § 147« *<manupretium> dicitur, ubi non tam materiae ratio, quam manus atque artis ducitur*. Digeste, 50, 16, 13 : *plerumque plus est in manus pretio, quam in re*. « Parce que la plupart du temps la main-d'œuvre est d'un plus grand prix que la chose elle-même.
1378. [von Petrikovits, 1981], p. 104.
1379. Gell., *Nuits Att.*, XIII, 24, 1. « Je n'ai, dit-il (Caton), ni construction, ni vase, ni vêtement qui soit d'un travail précieux, ni esclave ni servante d'un grand prix ». Trad. de R. Marache, CUF, 1989.
1380. C'est l'opinion d'A. Pelletier : [Pelletier, 1996], p. 133.
1381. E. Espérandieu exprime un avis similaire [Espérandieu, 1889], p. 289.
1382. [Kneißl, 1977], p. 263.

Les sources juridiques et les contrats de travail constituent l'une de nos principales sources à propos de cette catégorie de travailleurs. Toutefois, les juristes romains firent moins de cas des contrats de travail concernant des *mercennarii* libres que des *serui mercennarii*, esclaves dont les maîtres louaient les services à des tiers. Le statut de *mercennarius* n'était en effet pas réservé aux hommes libres, dans la mesure où les maîtres disposaient également de la possibilité de louer les *operae* de leurs esclaves. On trouve ainsi sous la plume du juriste Ulpien la mention d'un *seruus mercennarius*[1383]. Ces derniers relevaient cependant du statut de travail des esclaves, leur statut de salarié n'étant qu'une fonction d'emprunt[1384]. L'intérêt porté par les juristes à cette catégorie de travailleurs s'explique pour Y. Thomas par le fait qu'elle permettait de réfléchir au travail conçu comme un objet autonome, détaché de la personne qui l'accomplissait, et donc de bien isoler tous les enjeux propres aux contrats de *locatio-conductio* (propriété de l'esclave, travail doté d'une valeur marchande, salaire)[1385].

Le statut de travail des *mercennarii* se caractérise par une forte précarité bien mise en évidence par les travaux de N. Tran[1386]. C'est non seulement l'image que véhiculent les sources littéraires mais aussi ce qui ressort de l'étude des contrats de travail, des sources épigraphiques et juridiques, les plus nombreuses sur cette catégorie de travailleurs. La faiblesse de leurs revenus constitue un premier élément de précarité. On rencontre dans l'*Âne d'or* d'Apulée un artisan miséreux (*pauper*) louant ses *operae fabriles* en échange d'une maigre rémunération (*parua merces*) qui lui permet de vivre, ou plutôt de survivre (*uitam tenebat*)[1387]. L'épigraphie, à travers les contrats de travail et l'*Édit du Maximum* permet de se faire une idée du taux de rémunération des ouvriers, même si les informations demeurent éparses dans le temps et dans l'espace. À la suite des travaux d'E. Frézouls, quatre modes de rémunération du travail artisanal peuvent être mis en évidence à la lumière de l'*Édit de Dioclétien*[1388]. Les artisans pouvaient être rétribués à l'acte[1389], à la pièce[1390], à la quantité de matière travaillée[1391], ou à la journée de travail[1392]. Toutes ces formes de paiement ne concernent cependant pas

1383. Digeste, XLIII, 24, 5, 11 (Ulpien, *Ad edictum*, 70) : *Si quid seruus meus fecit, non ob id mecum actio est, sed si id meo nomine aut suo fecit : nam si tuum seruum mercennarium habuero, quidquid ab eo factum fuerit meo nomine, ob id non tecum, sed mecum, cuius iussu aut nomine id opus a servo tuo factum fuerit, agendum erit hoc interdicto.*

1384. À propos du statut de travail des esclaves, voir notre synthèse en 5.1.4.1, p.352.

1385. À propos du concept de travail dans le droit romain, [Thomas, 2004].

1386. [Tran, 2013a], p. 92-97.

1387. Apul., *M.*, IX, 5, 1 : *Is gracili pauperie laborans fabriles operas praebendo paruis illis mercedibus uitam tenebat.*

1388. [Frézouls, 1977]. Une cinquième forme de rémunération (paiement mensuel par tête de client) existe mais ne concerne pas le travail à caractère artisanal mais des professions intellectuelles (professeurs de toutes matières). *Édit de Dioclétien*, 7, 65 à 71, 74.

1389. Pour les barbiers et tondeurs de moutons. *Édit de Dioclétien*, 7, 22-23.

1390. Pour les briquetiers, les tailleurs et teinturiers, les polisseurs d'armes et d'outils et les fabricants de parchemin. *Édit de Dioclétien*, 7, 15-16, 42-51, 54-63, 33-37, 38.

1391. Certains artisanats du métal et du textile. *Édit de Dioclétien*, 7, 24a-25.

1392. C'est notamment le cas du *lapidarius structor*, du *faber intestinarius*, du *faber tignuarius*, du *marmora-*

spécifiquement les travailleurs salariés, l'Édit ne distinguant pas les ouvriers salariés des artisans indépendants. E. Frézouls estime très justement à notre avis que la mention « *pasto* » ou « τρεφομένῳ » (*i.e.* nourri) qui accompagne le montant de la rémunération maximale constitue, dans l'ensemble, un critère de discrimination entre les ouvriers et les artisans [1393]. Son absence constitue en effet « l'indice d'un statut économique et social plus indépendant » : tandis que l'ouvrier nourri travaille auprès d'un seul patron, celui qui ne l'est pas travaille probablement pour plusieurs personnes, sans doute des clients le plus souvent qui le rémunèrent directement. Il s'agirait alors dans la plupart des cas non pas d'un salarié mais d'un artisan indépendant œuvrant pour plusieurs clients qui constituent pour lui autant d'employeurs ; l'avantage en nature serait en revanche le propre de l'ouvrier. À l'exclusion des fabricants de briques qui, payés à la pièce, reçoivent eux aussi des avantages en nature, les travailleurs nourris sont exclusivement des ouvriers payés à la journée. La rétribution à la journée semble donc plus spécifique aux travailleurs salariés qu'aux artisans indépendants.

Quels enseignements les rémunérations renseignées par l'*Édit de Dioclétien* nous fournissent-elles sur le niveau de vie des travailleurs salariés ? Les conclusions de l'étude d'E. Frézouls sont précieuses sur ce point. Comme le constate cet historien, seule la rémunération à la journée permet une évaluation du niveau de vie car, à défaut de connaître pour les autres catégories le rythme normal d'activité, elle est la seule à fournir une référence temporelle précise [1394]. Les rémunérations à la journée s'échelonnent de 12 à 150 deniers. En partant de ce constat, on observe que le milieu des artisans salariés n'était pas homogène et que certains connaissaient une précarité plus forte, en particulier les femmes et les ouvriers du textile. Tout au bas de l'échelle se trouvent en effet des ouvrières travaillant au tissage de tuniques peignées [1395]. À peine mieux rémunérés sont les tisseurs de lin fabriquant des étoffes de seconde qualité et les ouvriers de la soie qui perçoivent respectivement 20 et 25 deniers par jour. Pour ces petits ouvriers, le pouvoir d'achat était insignifiant et le salaire permettait difficilement à ces travailleurs de faire autre chose que de vivoter [1396]. L'entretien d'une famille même modeste pour ces *mercennarii* nécessitait l'existence d'un revenu complémentaire et donc sans doute le travail des époux, des épouses et des enfants. La plupart des salariés mentionnés dans l'édit recevaient une rémunération comprise entre 40 et 60 deniers [1397]. Bien que tenus à l'écart par

rius, du *tesselarius*, du *pictor parietarius*, du *pictor imaginarius*, du *carpentarius*, du *faber ferrarius*, du *pistor*, du *plastes imaginarius*, du *gypsarius*, du *sericarius in subserica*, *in holoserica pura* et i*n holoserica scutlata*, de la *gerdia in tunica pexa indictionalis*, des *linteoni in opere primo et in opere secundo. Édit de Dioclétien*, **7**, 2-3a, 5-11, 29-30 ; **20**, 9-12 ; **21**, 5-6.

1393. [Frézouls, 1977] p. 260, n. 31.

1394. [Frézouls, 1977], p. 260-266.

1395. *Édit de Dioclétien*, 20, 12 : *gerdiae in tunica pexa indictionali duodecim.*

1396. *Édit de Dioclétien*, 7, 6-10.

1397. 40 deniers pour les travailleurs de la soie à motifs à carreaux (20, 11) et les tisserands fabriquant des étoffes de première qualité (21, 5) ; 50 deniers pour le *lapidarius structor*, le *faber intestinarius*, le *faber tignuarius*, le *tesselarius*, le *carpentarius*, le *faber ferrarius*, le *pistor*, le *gypsarius* (7, 2-3a ; 7, 10-12, 30) ; 60 deniers pour le

leur salaire de la propriété foncière et de l'exploitation agricole, ces travailleurs vivaient légèrement plus confortablement avec une petit capacité d'épargne et la possibilité de dégager une partie du budget pour des achats non-alimentaires. Certaines *artes*, mieux estimées ou jugées plus techniques, étaient davantage rémunérées, constituant ainsi une élite dans le milieu du salariat. À l'échelon le plus élevé du salariat se trouvent les peintres : les *pictores parietarii* (75 deniers) mais surtout les *pictores imaginarii* (150 deniers) [1398].

La précarité du statut de travail des *mercennarii* ne tenait pas toujours au niveau de leur revenu mais surtout à l'absence de sécurité de l'emploi. Davantage que sur les hommes de métier, la menace de l'inactivité pesait sur les salariés car ils ne dépendaient pas seulement de la clientèle mais aussi d'un patron et de la conclusion régulière de contrats. De fait, le chômage forcé constituait un risque important : le forgeron d'Apulée s'y trouve confronté lorsque son patron est en procès [1399]. Le contrat des ouvriers des mines d'or d'*Alburnus Maior* prévoyait en cas d'inondation une rémunération réduite de moitié pour les journées non travaillées [1400]. Une mauvaise condition physique pouvait également empêcher les employés d'accomplir dûment leur tâche [1401]. Les *mercennarii* étaient en outre tributaires des contrats qui s'offraient à eux. Aucun contrat de travail d'une durée supérieure à un an n'ayant été découvert, les contrats étaient selon toute apparence des contrats de courte durée, à renouveler sans cesse. Certains contrats ne précisant pas la durée auraient été pour F. M. de Robertis des contrats à la journée [1402]. Les salariés dépendaient ainsi entièrement d'une offre régulière voire quotidienne de travail et vivaient sans aucune assurance pour l'avenir. La modestie des salaires ne leur permettait en outre pas de mettre beaucoup d'argent de côté pour se mettre durablement à l'abri des périodes creuses.

Outre la modestie de leur situation économique, les salariés souffraient aux yeux des Anciens d'un avilissement statutaire : à la conclusion du contrat de *locatio-conductio*, d'homme libre, ils se trouvaient tirés vers le rang d'esclave [1403]. Louer sa force de travail impliquait en effet de passer sous le *ius imperandi* d'autrui [1404]» : le contrat de travail plaçait alors le *mer-*

marmorarius.

1398. *Édit de Dioclétien*, 7, 8-9.

1399. Apul., *M.*, IX, 6, 1 : *Nam licet forensi negotio officinator noster attentus ferias nobis fecerit.*

1400. *CIL*, III, p. 948, 10. [Tran, 2013a], p. 95-96.

1401. Les tablettes d'*Alburnus Maior* précisent ainsi que les *operae* fournies devaient être *sanae* et *ualentes*.

1402. [Tran, 2013a], p. 95 ; [de Robertis, 1946], p. 141.

1403. [Thomas, 2004], p. 201-202 et [Tran, 2013a], p. 101-102.

1404. Cic., *Off.*, II, 22 : *atque etiam subiciunt se homines imperio alterius et potestati de causis pluribus. (...) aut postremo, ut saepe in nostras re publica uidemus, mercede conducti.* « Les hommes se soumettent encore au commandement et au pouvoir d'autrui pour plusieurs raisons. (...) ou enfin, comme on le voit souvent dans notre État, ils sont gagés pour un salaire. » Texte établi et traduit par M. Testard, CUF, Paris, 1970. Un fragment de Javolénus dans le Digeste évoque également le *ius imperandi alterius* pouvant s'exercer sur un homme libre. Le passage ne concerne cependant pas explicitement un salarié sous l'effet d'un contrat de travail. Digeste, 9, 2, 37 (Javolénus) : *Liber homo si iussu alterius manu iniuriam dedit, actio legis Aquiliae cum eo est qui iussit, si modo ius imperandi habuit : quod si non habuit, cum eo agendum est qui fecit.* « Si un homme libre en usant de la violence cause du dommage à quelqu'un par l'ordre d'un autre, il y a lieu à

cennarius sous l'*imperium* et la *potestas* de son employeur qui, en tant que *paterfamilias* avait autorité sur lui comme sur le reste de sa *familia*. Les salariés faisaient partie de ces individus de la *familia* que, selon Ulpien, *loco seruorum habemus* [1405]. Dans un passage consacré aux devoirs du fermier, ils apparaissent parmi les membres de la *familia rustica* chez Caton [1406]. Introduit dans la *familia* en lieu et place d'un esclave, le travailleur salarié est contraint de renoncer temporairement à une part de ses droits d'homme libre, ce qui avait des conséquences pratiques, en terme de justice notamment. Ainsi, le juriste Marcien précise qu'un vol perpétré par un *mercennarius* à l'encontre de son employeur relève de la justice domestique et ne peut être soumis à un jugement public, exactement comme les accusations de vol impliquant les esclaves et les affranchis contre le maître [1407]. Le *conductus* devait alors se soumettre à l'autorité et au jugement du *paterfamilias* au même titre que les esclaves ou les membres de la famille. Ces éléments invitent à envisager une interprétation littérale d'un passage des *Sententiae Pauli* concernant la dégradation du statut des hommes libres louant leur force de travail [1408]. Ainsi pour Y. Thomas, le salarié « met à disposition sa propre condition d'homme libre » [1409]. Une telle déchéance statutaire suscitait le mépris des classes aristocratiques dont Cicéron se fait la voix dans un célèbre passage du *De Officiis*, condamnant et rabaissant au rang d'esclave les *mercennarii* dont c'est la peine que l'on paie : *est enim in illis ipsa merces auctoramentum seruitutis* (dans ces gains en effet le salaire est lui-même le gage de la servitude) [1410]. Les gains de ces salariés sont de même jugés indignes d'un homme libre (*illiberales*) par le rhéteur. « Par une série de métonymies aisées à comprendre, il n'y a pas loin du travail à la servitude et de l'esclave à l'homme libre qui loue son travail contre un salaire » résume Y. Thomas [1411].

Qu'en est-il du savoir-faire ? Le travailleur qui se louait n'était-il qu'un ouvrier peu qualifié, louant non son art mais sa force de travail et exerçant un jour en tant que tailleur de pierre et l'autre au service d'un atelier textile ? De fait, le personnel salarié était nécessairement un personnel plus volatile que les hommes de métier davantage établis dans leur profession à travers un apprentissage parfois long et un ancrage territorial (boutique, atelier) qui représen-

---

l'action de la loi Aquilia contre celui qui a donné l'ordre s'il avait droit de commander ; s'il n'avait point ce droit, c'est celui qui a causé le dommage qui sera soumis à cette action.

1405. Digeste, 43, 16, 1, 18-20 (Ulpien, *Ad edictum*, 69) : *Familiae appellatione et eos, quos loco seruorum habemus, contineri oportere dicendum est. Si quis tamen neget se seruum uel familiam defendere, cogendus est pati hoc interdictum, ad hoc scilicet, ut quod ad eum peruenit restituat. Si filius familias uel mercennarius ui deiecerit, utile interdictum competit.*

1406. Cato, *Agr.*, 5.4.19.

1407. Digeste, 48, 19, 11, 1 : *Furta domestica si uiliora sunt, publice uindicanda non sunt, nec admittenda est huiusmodi accusatio, cum seruus a domino uel libertus a patrono, in cuius domo moratur, uel mercennarius ab eo, cui operas suas locauerat, offeratur quaestioni : nam domestica furta uocantur, quae serui dominis uel liberti patronis uel mercennarii apud quos degunt subripiunt.*

1408. Ps. Paul, *Sent.*, II, 18, 1 : *Homo liber, qui statum suum in potestate habet, et peiorem eum et meliorem facere potest : atque ideo operas suas diurnas nocturnasque locat.*

1409. [Thomas, 2004], p. 202. Voir aussi sur ce point : [Tran, 2013a], p. 101-102.

1410. Cic. *Off.*, I, 150. Texte établit et traduit par M. Testard, CUF, Paris, 1965.

1411. [Thomas, 2004], p. 201.

tait un investissement financier. Le monde du salariat était sans doute plus largement peuplé de journaliers sans grandes qualifications qui louaient leurs services au gré des contrats qui s'offraient à eux. Un été, de la fin juillet à la mi-août, l'atelier de potiers de La Graufesenque fit ainsi appel aux services d'esclaves loués par leur maîtresse Atelia. Sur le graffite 25B sont reportés leurs noms et le travail que l'on attendait d'eux : manipulations de matière première, transport de marchandises au marché et peut-être des travaux de polissage [1412]. Ces esclaves constituant une main-d'œuvre temporaire sont de toute évidence affectés à des activités nécessitant peu de compétences techniques, aucun temps utile n'était donc perdu pour leur formation. Le salariat était parfois une solution d'appoint : le protagoniste des *Ephésiaques*, Habrocomès, se loue ainsi temporairement à des tailleurs de pierre avant de poursuivre son voyage pour retrouver la belle Anthia [1413]. Néanmoins, la situation du héros de fiction Habrocomès n'est pas des plus représentatives et le monde du salariat était loin de se réduire aux manutentionnaires. Les activités artisanales salariées consignées dans l'Édit de Dioclétien – tailleur de pierre, marbrier, artisan de la soie, charron, mosaïstes, etc. – nécessitaient de fait une formation technique même minimale. Malgré la courte durée des contrats, il devait exister dans chaque secteur un vivier de travailleurs salariés ayant reçu une formation et poursuivant une carrière en tant que spécialistes. L'*operarius lapidarius* Sacilus maîtrisait assurément un savoir-faire technique spécialisé auquel il s'identifiait suffisamment pour avoir souhaité le faire figurer sur son tombeau [355]. Il avait donc dû bénéficier au cours de sa carrière d'une période de stabilité lui permettant de se former et d'exercer durablement le métier de tailleur de pierre. Pour ces travailleurs, changer d'activité pouvait malgré tout s'avérer par moment une nécessité : faute d'une offre adéquate, des artisans spécialisés étaient peut-être parfois contraints de se reporter vers des contrats peu qualifiés au sein d'autres branches artisanales. C'était l'une des conséquences de la précarité de leur statut de travail. Sans doute les compétences des salariés étaient-elles fort diverses.

Ainsi, le salariat n'était-il pas synonyme d'une absence de qualification. La maîtrise d'un savoir-faire n'était en effet pas une condition suffisante pour s'établir en tant qu'entrepreneur. Pour cette catégorie de travailleurs, l'impossibilité d'exercer une activité indépendante tenait en partie à des capacités d'épargne plus ou moins limitées mais aussi à des considérations de marché [1414]. En l'absence d'un élargissement du marché et d'un accroissement de la demande, il s'avérait difficile de s'établir et de concurrencer les artisans installés déjà en place. La transmission des entreprises aux fils de famille et aux affranchis laissait peu de place aux salariés pour s'installer et prendre la relève. Néanmoins, un fragment de Scaevola dans le Digeste suggère que s'établir à son compte n'était pas impossible : le juriste soulève le problème

1412. [Marichal, 1988], n°169, p. 226-228 ; [Bémont, 2004], p. 129.
1413. X. Eph., *Éph.*, V, 8, 2-4 ; V, 10, 1.
1414. [Frézouls, 1977], p. 267.

d'un affranchi souhaitant s'installer en tant que *negotiator uestiarius* contre la volonté de son ancien maître [1415]. Ce dernier détail suppose que cet affranchi ne disposait pas davantage d'un appui financier que n'importe quel *mercennarius*. L'extrait concerne cependant le monde du négoce et non du petit artisanat. Par ailleurs, certains secteurs particuliers faisant appel à une main-d'œuvre importante comme celui des mines ou de la construction ne permettaient pas aux *artifices* de s'établir en tant qu'artisans indépendants. La distance sociale qui séparait les entrepreneurs des artisans était alors presque infranchissable. Ceux-ci n'étaient pas des hommes de métier mais de grands entrepreneurs.

5.1.5 Le travail domestique des femmes

Le filage et, dans une moindre mesure, le tissage sont pratiquement les seuls savoir-faire techniques auxquels les femmes sont associées dans les sources et ce, de manière particulièrement marquée pour les sources disponibles, avec un corpus d'une vingtaine de monuments [1416]. Vingt fileuses apparaissent avec fuseau et quenouille tandis que deux tisserandes sont figurées avec une broche à tisser [1417]. Si des ateliers artisanaux existaient bel et bien – l'*Édit de Dioclétien* fait d'ailleurs mention d'ouvrières salariées employées à tisser des tuniques [1418]–, ces représentations funéraires renvoient à n'en pas douter à une activité exercée dans un cadre domestique [1419]. L'association des femmes au filage est principalement le fait du discours iconographique, or, dans l'art funéraire, les autres outils ne sont dans l'ensemble jamais des attributs féminins ce qui laisse à penser qu'ils répondaient sur ces tombeaux à un symbolisme différent. Il paraît alors logique de les rattacher à la rhétorique funéraire dominante associant les femmes à la sphère domestique et à leur rôle d'épouse et de mère, et ce d'autant plus que c'est aussi le message que véhiculent les sources littéraires. Les textes associent en effet traditionnellement le filage à la femme dans son rôle d'épouse si bien que cette activité a fini par devenir chez les auteurs latins le symbole des vertus conjugales et matrimoniales [1420]. Ce *topos* littéraire corrobore l'hypothèse d'attributs dotés d'une valeur morale et renvoyant *in fine* à une activité pratiquée dans un cadre domestique. Les attributs du filage apparaissent le plus souvent dans des portraits funéraires dépourvus de tout contexte, toutefois les images fournissant un cadre à cette activité plaident plutôt en faveur d'un travail en milieu domestique. Ainsi les fileuses apparaissant sur le sarcophage de Florentina, *matrona incomparabilis*,

1415. Digeste, XXXVIII, 1, 45 (Scaevola). Voir le texte cité dans la note 1494, p. 387.
1416. Pour une présentation synthétique de la documentation relative aux femmes, on pourra se reporter au tableau 4, p. 84 dans la partie 1.6.3 (p. 83 *sqq.*). À propos de la place des femmes dans l'économie du textile, [Larsson Lovén, 2013].
1417. Fileuses : n°39, 89-91, 95-97, 140, 151, 162, 173, 186, 187, 197, 198, 209, 214, 221, 225. Tisserandes : n°17 et 18.
1418. *Édit de Dioclétien*, 20, 12 : *gerdiae in tunica pexa indictionali duodecim.*
1419. Il est davantage permis d'hésiter quant au contexte d'exercice des deux tisserandes (domestique ?).
1420. À ce sujet voir notre développement en 6.2.6, p. 474.

sont figurées assises dans une position de matrone [252], tandis que sur la reproduction d'un relief disparu de Trèves la maîtresse de maison est accompagnée d'une servante, ce qui ancre la scène en milieu domestique [187].

Le travail domestique de la laine n'est du reste pas spécifique à la société romaine, il est au contraire caractéristique de nombreuses sociétés préindustrielles. Il répondait aux besoins à la fois de la maisonnée et de l'artisanat textile. Les spécialistes de l'économie textile s'accordent en effet pour reconnaître dans le filage un processus particulièrement long : pour alimenter à temps plein en matière première les artisans travaillant en aval de la chaîne opératoire, l'emploi d'une large base ouvrière était nécessaire [1421]. J. P. Wild estime que le travail d'au moins cinq fileurs ou fileuses était nécessaire pour occuper un tisserand à plein temps [1422]. Cet artisanat ne nécessitant ni une grande force physique ni d'importantes infrastructures, le travail domestique des femmes est apparu dans de nombreuses sociétés traditionnelles comme un potentiel relai au travail ouvrier et un soutien à l'économie textile. Certains foyers s'inséraient donc dans le circuit économique de la laine, se procurant sur le marché la matière brute prête à être filée et revendant ensuite les fils de laine à des tisserands ou à des marchands intermédiaires.

Parce qu'effectué en milieu domestique et en partie destiné à l'autoconsommation, le filage est souvent écarté des études consacrées à l'artisanat, un choix en partie compréhensible. De fait, on ne peut l'assimiler à un travail ou à un métier au sens moderne car il n'en avait pas la dimension sociale et, partagé entre l'autoconsommation et les besoins du marché, son statut est ambigu. Mais l'insertion même partielle du travail domestique de la laine dans l'économie textile globale invite à redonner au filage féminin toute sa dimension artisanale, au sens d'une production destinée à un marché extérieur [1423]. De surcroît, au même titre que le travail de certains hommes, le travail de la laine avait des retombées économiques pour certains foyers pour lesquels il constituait une source de revenu plus ou moins importante. Pour les familles les plus modestes, ce complément de revenu était selon toute vraisemblance indispensable. En témoigne la plainte de l'épouse du forgeron dans les *Métamorphoses* d'Apulée : celle-ci accueille son mari, un *mercennarius* miséreux, en se lamentant de devoir filer la laine nuit et jour en se tordant les doigts pour entretenir la lampe de l'habitat [1424]. S'il s'agit en réalité d'un mensonge destiné à cacher ses infidélités sous un masque de vertu, la tromperie se veut vraisemblable : ce passage montre donc bien que le filage de la laine était conçu comme un travail féminin pouvant constituer une source de revenu pour le foyer, si maigre soit-elle.

1421. À propos de cette activité technique, voir 4.5.1.1, p. 280.
1422. [Wild, 2002], p. 8.
1423. Il paraît difficile d'estimer la part exacte du travail des femmes dans l'économie du textile, notamment vis-à-vis du travail masculin. Néanmoins, une nouvelle analyse des sources par L. Larsson Lovén a bien montré que le rôle des femmes dans la production textile ne se limitait pas à une activité d'appoint, sans organisation ni importance économique, que les femmes auraient exercé sur leur temps libre comme put l'écrire A. H. M. Jones, [Larsson Lovén, 2013], en part. p. 122, *contra* [Jones, 1960].
1424. Apul, *M.*, IX, 5, 5.

Pour les fileuses qui en attendaient un revenu, le travail domestique féminin constituait selon nous un véritable statut de travail et un statut de travail artisanal, puisqu'il s'agissait d'une activité manuelle productive. Ce travail avait la particularité d'être ancré territorialement et symboliquement dans l'univers domestique : réalisé dans le logement familial, il incarnait en outre les valeurs matrimoniales. Au vu du faible salaire des ouvrières tisserandes consigné dans l'*Édit de Dioclétien*[1425], les revenus générés par cette activité étaient peut-être importants pour les ménages les moins prospères, mais il est peu probable qu'ils aient été suffisants à eux seuls pour subvenir aux besoins d'un foyer. Le travail domestique féminin apparaît alors comme la source d'un revenu de complément mais difficilement comme le revenu principal d'une famille. Il était exercé par des femmes, et des femmes libres, parfois assistées ou remplacées dans ce devoir par des esclaves.

Toutefois, fuseau et quenouille étant investi dans les reliefs d'une signification morale et non économique, on ne peut être assuré que ce statut de travail s'appliquait bien aux femmes qui se firent représenter sur leur tombeau avec ces outils. On ne peut en effet savoir ni si elles pratiquaient véritablement le filage ni si l'activité était destinée à alimenter le marché extérieur de la fibre textile ou à la production vestimentaire familiale.

5.1.6 Les artisans-soldats

H. von Petrikovits distingue trois catégories d'artisans auxquels l'armée romaine faisait appel pour s'approvisionner en matériel divers : les artisans-soldats, des spécialistes qui servaient en tant que soldats dans les troupes (auxiliaires et légionnaires), les travailleurs civils rattachés aux troupes[1426] et les artisans civils indépendants, qui ne sont autres que des hommes de métier[1427]. Pourtant bien connus de tous les historiens de l'armée romaine, les artisans de la légion ont suscité peu d'études spécialisées en histoire sociale et occupent une place marginale dans la littérature scientifique sur le sujet, à l'exception des articles d'E. Sander et d'H. von Petrikovits qui demeurent des références[1428]. Une nouvelle analyse de la documentation dans une perspective d'histoire sociale mériterait d'être menée, croisant les récents acquis de la recherche en histoire militaire, économique et sociale.

Pour E. Sander, les deux centuries de *fabri* qui existaient primitivement dans l'armée romaine disparurent rapidement, jusqu'à ce que la fixation territoriale des troupes et la constitution d'une armée de métier à l'époque impériale apportent la possibilité d'installer des ateliers

1425. *Édit de Dioclétien*, 20, 12. Avec un montant de 12 deniers journaliers il s'agit de la plus faible rémunération recensée parmi les paiements à la journée.
1426. E. Sander distingue aussi l'existence de cette tierce catégorie dont les critères de définition sont cependant peu précis : [Sander, 1962], p. 151.
1427. [von Petrikovits, 1974], p. 19. À propos des artisans indépendants au service de l'armée, voir 5.3.2.1, p. 407.
1428. [Sander, 1962], [von Petrikovits, 1970] et [von Petrikovits, 1974].

permanents dans les camps [1429]. La nécessité de disposer d'ouvriers attachés à la légion était toutefois plus ancienne comme en témoignent plusieurs extraits littéraires qui détaillent la mise en œuvre de solutions ponctuelles aux besoins de l'armée romaine en campagne. Scipion fit ainsi de 2000 prisonniers de guerre des artisans au service de Rome pour toute la durée de la guerre contre Carthage [1430]. Lorsque les vaisseaux de sa flotte furent détruits par une tempête, César recruta les légionnaires exerçant un métier d'artisan dans le monde civil et leur confia les travaux de réparation [1431]. Mais qu'ils appartiennent aux troupes ou à la population civile, ces *fabri* recrutés ponctuellement et temporairement n'occupent en aucun cas la même place que dans l'armée impériale où le service d'artisan-soldat devient un métier attesté épigraphiquement. De plus, la présence d'artisans est attestée archéologiquement au sein des camps légionnaires et auxiliaires, respectivement dès l'époque augustéenne et claudienne, à travers la reconnaissance d'ateliers [1432]. La documentation archéologique ne nous renseigne toutefois pas sur le statut des travailleurs exerçant dans ces ateliers. Les sources littéraires font également état de l'existence de ces *fabricae* qui ne sont par ailleurs pas à confondre avec les *fabricae* du Bas-Empire, fabriques d'armes qui assumaient une production d'État [1433].

Ainsi, huit artisans de notre corpus, peut-être dix, exerçaient leur métier au sein de l'armée romaine en qualité de soldat et, plus précisément, de légionnaire, à l'exception du *lapidarius* pérégrin Vittalis (TAB. 25, p. 374). Leur statut de travail est tout à fait particulier car ces artisans étaient avant tout des soldats. Dans leurs épitaphes, bon nombre précisent en premier lieu leur statut de *miles* avant d'ajouter leur nom de métier si celui-ci n'est pas évoqué à travers l'iconographie : c'est le cas du forgeron C. Pompeius, *mil(es) leg(ionis) XVI* [196], du *structor* M. Iulius Maximus servant au sein de la XIe légion Claudia Pia Fidelis [428], du *magister calcarius* (ou *calcariorum*) T. Aurelius Exoratus, *m(iles) l(egionis) XXX Vlpiae uictricis* [407], du *custos castelli figlinarum* Severus Alexandri, soldat de la XXIIe légion *Primigenia Antoniniana pia fidelis* [417]. Un artisan du bâtiment anonyme de Mayence était certainement lui aussi un soldat à en juger par la mention de ses années de service (*stip(endiorum) XI*) mais seule la fin de l'épitaphe est conservée [195]. Sept(imius) Mucianus et Priminius Iustinus [401] mentionnent quant à eux leur statut d'*immunis* sans autre précision. Enfin, des dédicaces religieuses de la cité des *Aresaces* émanent de collectivités d'artisans-soldats. Un hommage au *Genio tectorum* est consacré par des *mil(ites) [M]at(t)i(a)corum*, sans doute une association de *tectores* militaires [419], tandis que les *dolabrarii classis Aug(ustae) Ger(manicae) P(iae) Fid(elis)* s'acquittent d'un vœu à l'égard de Minerve [411]. Si le statut de ces artisans était en

1429. [Sander, 1962], p. 139.
1430. POL., X, 17, 6-10.
1431. CAES., *G.*, V, 11, 3. D'autres passages évoquent la construction d'une flotte : III, 9, 1 et *C.*, I, 36, 4.
1432. [von Petrikovits, 1974], p. 2 ; [Bohec, 2002], p. 54, 142, 173. Ces *fabricae* produisaient à la fois des armes et des briques pour Y. Le Bohec.
1433. JOS., *B.J.*, III, 5, 1 (83). HYG. GROM., *De munitionibus castrorum*, IV et XXXV. [Bohec, 2006], p. 108.

T. Aurelius Exoratus [407] Iversheim, Germanie Supérieure	*Magister calcarius*	*M(iles) l(egionis) XXX V(lpiae) u(ictricis)*
Severus Alexandri [417] Mayence, Germanie Supérieure	*Custos castelli figlinarum*	*Mil(es) leg(ionis) XXII Pri(migeniae) [[Anton(inianae) p(iae) f(idelis)]]*
Sept(imius) Mucianus [401] Bonn, Germanie Inférieure	*Figlinarius*	*Immunis* sans autre précision
Priminius Iustinus [401] Bonn, Germanie Inférieure	*Figlinarius*	*Immunis* sans autre précision
[M. ?] Iulius M. f. Maximus [428] *Vindonissa*, Germanie Supérieure	*Structor*	*Mil(es) leg(ionis) XI C(laudiae) P(iae) F(idelis). Stip(endiorum) VIII.*
C. Pompeius C. fil. [196] Mayence, Germanie Supérieure	Forgeron	*Mil(es) leg(ionis) XVI*
Anonyme [195] Mayence, Germanie Supérieure	Métier du bâtiment. *Structor* ?	*Stip(endiorum) XI.* Légion inconnue.
C. Tallius C. f. Priscus [193] Mayence, Germanie Supérieure	Métier du bâtiment. *Structor* ?	*Veteranus ex leg(ione) XIIII Gem(ina).* *Stip(endiorum) XXVII.*
	Artisans-soldats ?	
Vittalis [410] Baden-Baden, Germanie Supérieure	*Lapidarius*	Soldat auxiliaire ?
L. Vireius Dexter [420] Mayence, Germanie Supérieure	*Seplasiarius*	*In legione I Ad(iutrix)*

Table 25 – Les artisans-soldats

quelque sorte double, à la fois artisans et soldats, dans la définition de leur statut de travail leur qualité de soldat primait : leur état d'artisan ne constituait en effet qu'une affectation particulière au sein de l'armée, une fonction qui ne dépendait pas d'eux et ne durait pas nécessairement toute la durée du service. Quels aspects particuliers de leurs conditions d'activité étaient propres à leur statut de soldat ?

Pour leur recrutement, ils devaient ainsi se soumettre comme toutes les potentielles recrues à la *probatio*, un conseil de révision s'assurant de leur conformité aux critères en vigueur [1434]. Concernant la condition physique, une bonne conformation générale et une taille minimale étaient exigées [1435]. De plus, ce statut de travail était, rappelons-le, réservé aux hommes. Un examen intellectuel plus ou moins poussé selon les capacités requises était mené et permettait de contrôler la maîtrise de la langue latine en usage dans l'armée. Enfin, la *probatio* comprenait un aspect juridique et moral. L'appartenance à la citoyenneté romaine était exigée pour entrer dans la légion tandis que les pérégrins pouvaient servir dans les troupes auxiliaires. Les esclaves étaient quant à eux exclus du service militaire, sauf dans la marine. Par ailleurs, la nouvelle recrue ne devait pas avoir subi de condamnation, exercé une profession infamante [1436], ni commis d'adultère [1437]. L'entrée dans l'armée était donc soumise à de nombreuses conditions restrictives si bien que ce statut de travail n'était pas accessible à tous. Il supposait par ailleurs une mobilité initiale caractéristique de la profession militaire jusqu'au lieu de stationnement de l'unité d'affectation [1438]. Ensuite, la durée de l'activité était déterminée par un nombre d'années de service réglementaires, et, à l'issue de ce service, les *milites* étaient démobilisés avec le statut de vétéran et tous les avantages que cela pouvait comporter dans le monde civil, pourvu qu'ils aient reçu l'*honesta missio* [1439]. Certains continuaient néanmoins à servir en tant que vétérans [1440]. Le *structor* C. Tallius C. f. Priscus, désigné par son titre de *ueteranus ex legione XIIII Gemina* faisait partie d'un corps de vétérans de cette légion, dans le *uexillum* de P. Atilius Crispus [193]. Après 27 années de service, il est décédé à Mayence, où la légion fut stationnée jusqu'en 41 [1441], avant d'avoir pu retourner dans le monde civil où il aurait occupé en tant que vétéran une position sociale privilégiée par rapport aux *structores* ordinaires. La documentation ne permet pas de suivre l'évolution professionnelle de ces artisans après leur démobilisation. Pour certains, la fin du service sonnait peut-être la fin de l'exercice du métier mais on peut envisager que la détention d'un savoir-faire associée à la possession d'économies

1434. [Bohec, 2002], p. 75 ; [Cosme, 2007], p. 103-110.
1435. 1,65 m pour un légionnaire selon Végèce. Veg., *Mil.*, I, 5.
1436. Veg., *Mil.*, I, 7.
1437. Digeste, XLIX, 16, 4, 7.
1438. Au sujet de la mobilité des artisans, voir la présentation du corpus (1.9, p. 98) et notre développement sur la place de ces mobilités dans l'exercice professionnel (5.4, p. 412).
1439. Immunité fiscale, exemption des devoirs envers la cité de résidence. Voir [Cosme, 2007], p. 199 *sqq.*
1440. À propos des *uexilla ueteranorum* : [Keppie, 1973].
1441. [Selzer, 1988].

à investir en amenait d'autres à s'installer à leur compte.

La question de l'âge du recrutement soulève le problème de la formation technique des artisans-soldats. Il existait vraisemblablement un âge minimal pour le recrutement : l'étude des épitaphes indique que l'âge moyen des recrues militaires se situait, en temps normal, entre 18 et 21 ans, une estimation que ne démentent pas les exemples de notre corpus [1442]. Décédé à 34 ans après 16 années de service, le forgeron C. Pompeius C. fil. [196] intégra l'armée à 18 ans tandis que le vétéran C. Tallius Priscus, décédé à 48 ans après 27 années de service, s'était engagé à l'âge de 21 ans [193]. Ces jeunes soldats recevaient-ils une formation en amont dans le monde civil ou, une fois recrutés, dans le milieu militaire ? L'un des enjeux derrière cette question est de comprendre s'ils étaient recrutés en tant qu'artisans voire si certains savoir-faire étaient recherchés au moment du *dilectus*. Dans ce cas, l'armée aurait pu constituer pour certains travailleurs formés une voie alternative d'exercice du métier lorsque leur cité d'origine n'offrait pas de perspectives d'emploi satisfaisantes. En théorie du moins, l'âge du recrutement permet largement d'envisager un temps d'apprentissage avant l'engagement dans la légion. À l'âge de 19 ans Vireius Vitalis [363] avait déjà reçu une formation auprès de son beau-père de même que l'apprenti artisan-bijoutier Pagus, décédé à l'âge de 12 ans à Rome [1443]. Des apprentis (*discentes*) sont toutefois attestés dans la légion [1444], ce qui suggère que la formation des recrues était prise en charge directement par l'armée, à moins que le terme de *discentes* ne désigne plutôt les maîtres comme l'affirme Y. le Bohec [1445], mais la présence d'instructeurs suppose de toute façon celle d'élèves.

Les artisans-soldats travaillaient comme salariés au service de l'armée : ils touchaient une solde, le *stipendium*, versée trois fois par an [1446]. À la différence des artisans indépendants, leur rémunération n'était pas fonction de leur productivité ni des ventes effectuées. Ils n'étaient pas non plus soumis à la concurrence. Recrutés pour un service d'une vingtaine d'année, leur situation économique était mieux assurée que celle des hommes de métier et des artisans salariés et ce d'autant plus qu'ils n'avaient, en théorie, pas de famille à charge, le mariage des légionnaires ayant été interdit par Auguste [1447]. En pratique toutefois, nous savons qu'il en allait autrement pour de nombreux légionnaires. Si les soldats payaient certaines fournitures pourvues par l'armée (vivres, équipement, habillement, etc.), ce paiement s'effectuait à travers une retenue sur leur solde et non via un échange marchand qui aurait intéressé directement

1442. [Bohec, 2002], p. 76
1443. *CIL*, VI, 9437 (Rome).
1444. *CIL*, XIII, 7945 (Iversheim) : un *discens architectus* offre une dédicace votive dans la chaufournerie d'Iversheim. *AE* 1942/43, 92 (Ain Cherchar) : *discens libratorum*.
1445. [Bohec, 2002], p. 50. Si *disco* signifie apprendre en latin classique, il peut aussi avoir le sens d'enseigner dans la langue militaire et au Bas-Empire.
1446. [Cosme, 2007], p. 133.
1447. Digeste, XXIV, 1, 60-62.

les producteurs installés dans les camps [1448]. La démarche commerciale de vente, de publicité et l'échange avec le client ne faisaient pas non plus partie des conditions d'activité des artisans-soldats ce qui différencie de manière importante leur pratique de celle des hommes de métier tenant boutique. H. von Petrikovits distingue également la production militaire de la production civile en ce qu'elle supposait la fabrication de produits de grande qualité, en série, en grande quantité et ce à un moindre coût [1449].

Les artisans jouissaient, au sein de l'armée, d'un statut privilégié par rapport aux simples soldats : en tant qu'*immunes* il étaient exempts de corvée selon un passage du Digeste qui liste les métiers bénéficiant de l'exemption [1450]. Parmi les artisans concernés on relève les *artifices, fabri, sagittarii, aerarii, bucularum structores, carpentarii, scandularii, tubarii, arcuarii, plumbarii, ferrarii, lapidarii, calcarii, lani*. E. Sander considère que *faber* et *artifex* ne sont pas à comprendre ici dans leur acception générale mais comme des métiers spécifiques [1451], ce qui paraît plus facile à envisager pour *faber*, le terme pouvant désigner un forgeron [1452], que pour *artifex* qui ne possède pas d'acception aussi précise. Cette hypothèse mérite donc d'être remise en question. Sans doute faut-il plutôt comprendre *artifices* comme un générique suivi d'une série d'exemples. Peut-être tous les détenteurs d'un savoir-faire technique bénéficiaient-ils du grade d'*immunis*. De fait, la liste du Digeste n'est pas exhaustive, à moins que les métiers concernés n'aient évolué selon les époques. Deux *figlinarii*, Septimius Mucianus et Priminius Iustinus [401], se qualifient en effet d'*immunes* dans une dédicace religieuse de Bonn alors que cette profession n'apparaît pas dans l'extrait cité. N. Blanc suggère quant à elle que les *tectores* en tant qu'artisans de la légion purent également bénéficier de ce statut au même titre que de nombreux artisans du bâtiment [1453].

Cet extrait du Digeste montre en outre combien la diversité des métiers artisanaux dans l'armée était grande [1454]. Un passage de Végèce nous en fait connaître encore davantage [1455].

1448. [Cosme, 2007], p. 135. Les soldats n'étaient d'ailleurs pas propriétaires de leurs armes qu'ils restituaient en fin de service.

1449. [von Petrikovits, 1974], p. 15-16.

1450. Digeste, L, 6, 7 (Paternus) : *Quibusdam aliquam uacationem munerum grauiorum condicio tribuit, ut sunt mensores, optio ualetudinarii, medici, capsarii, et artifices et qui fossam faciunt, ueterinarii, architectus, gubernatores, naupegi, ballistrarii, specularii, fabri, sagittarii, aerarii, bucularum structores, carpentarii, scandularii, gladiatores, aquilices, tubarii, cornuarii, arcuarii, plumbarii, ferrarii, lapidarii, et hi qui calcem cocunt, et qui siluam infindunt, qui carbonem caedunt ac torrent. In eodem numero haberi solent lani, venatores, uictimarii, et optio fabricae, et qui aegris praesto sunt, librarii quoque qui docere possint, et horreorum librarii, et librarii depositorum, et librarii caducorum, et adiutores cornicularium, et stratores, et polliones, et custodes armorum, et praeco, et bucinator. Hi igitur omnes inter immunes habentur.*

1451. [Sander, 1962], p. 147, n. 51.

1452. Le terme désigne un artisan travaillant des matériaux durs (bois, pierre, métal, cuir) et il est souvent complété par un adjectif qui le précise (*e.g. faber ferrarius*). Une stèle perdue de Trèves semble cependant montrer à travers son programme iconographique que le terme seul pouvait désigner un forgeron [392].

1453. [Blanc, 1984], p. 733-736.

1454. H. von Petrikovits dressait en 1970 une liste des professions artisanales attestées dans l'armée à partir de l'ensemble des sources disponibles : [von Petrikovits, 1970], p. 242-244 (métiers de bouche) et p. 246-247.

1455. Veg., *Mil.*, II, 11 : *De Officio Praefecti fabrorum. Habet praeterea legio fabros tignarios structores carpen-*

Selon ce théoricien tardif, la fabrication des armes et des machines de guerre ainsi que les métiers liés à l'artisanat de la construction semblent avoir représenté deux secteurs majeurs de l'artisanat militaire. De fait, le rôle de l'armée dans les constructions publiques (routes, ponts, canaux, aqueducs, etc.) et militaires (camps, forteresses) est bien connu [1456]. Parmi les huit métiers militaires attestés dans notre corpus, les métiers liés à la construction sont, de loin, les plus nombreux. Le *magister calcarius* Titus Aurelius Exoratus [407] se chargeait de la fabrication de la chaux, matériau employé comme mortier dans les maçonneries, les toitures, les sols, les supports de placage et de mosaïque mais aussi dans la production des stucs [1457]. La dédicace religieuse qu'il consacra à Minerve fut découverte dans une chaufournerie militaire d'Iversheim, où une batterie de four à chaux fut mise au jour ainsi qu'une série d'inscriptions votives militaires [1458]. Celles-ci permettent de mieux cerner l'organisation du travail et de la main-d'œuvre au sein de cette officine militaire : un *architectus* était ainsi chargé de diriger la construction des fours tandis qu'une *uexillatio agens in calcariis* (?) était placée sous le commandement d'un *praefectus* [1459]. En tant que *magister*, Exoratus supervisait peut-être le travail des ouvriers. Les deux *figlinarii* Septimius Mucianus et Priminius Iustinus [401] travaillaient vraisemblablement dans une tuilerie ou une briqueterie militaire : les nombreuses briques et tuiles estampillées découvertes archéologiquement permettent en effet de mesurer l'importance du rôle de l'armée dans la production de ces matériaux de construction [1460]. Dans la première moitié du IIIe siècle, Severus Alexandri était placé à la tête de l'une de ces officines en tant que *custos castelli figlinarum* [417]. Parmi les artisans spécialisés dans les métiers du bâtiment, [M.] Iulius M. f. Maximus [428] servait en tant que *structor* de la légion. C'est probablement le cas aussi de deux soldats de Mayence, C. Tallius C. f. Priscus [193] et un *miles* anonyme [195], dont les monuments funéraires sont décorés d'instruments de mesure (équerre, compas, fil à plomb), à l'instar du tombeau du *structor* Maximus [1461]. À Mayence, les *mil(ites) [M]at(t)i(a)corum* – sans doute des *tectores* – consacrent une dédicace au *Genio tectorum* [417]. Si certains spécialistes de l'histoire militaire préféraient y voir une fonction ou

tarios ferrarios, pictores reliquosque artifices ad hibernorum aedificia fabricanda, ad machinas turres ligneas ceteraque, quibus uel expugnantur aduersariorum ciuitates uel defenduntur propriae, praeparatos, qui arma uehicula ceteraque genera tormentorum uel noua facerent uel quassata repararent. Habebant etiam fabricas scutarias loricarias arcuarias, in quibus sagittae missibilia cassides omniaque armorum genera formabantur. Haec enim erat cura praecipua, ut quicquid exercitui necessarium uidebatur numquam deesset in castris, usque eo, ut etiam cunicularios haberent, qui ad morem Bessorum ducto sub terris cuniculo murisque intra fundamenta perfossis inprouisi emergerent ad urbes hostium capiendas. Horum iudex proprius erat praefectus fabrum.

1456. [Bardouille, 2010] ; [Coulon, 2018].

1457. À propos de la chaux et du métier de chaufournier, voir notre synthèse en 4.4.1.1, p. 265 et [Lavergne et Suméra, 2000].

1458. À propos de la chaufournerie d'Iversheim et de la documentation épigraphique découverte sur place : [Sölter, 1970] et [Lavergne et Suméra, 2000], p. 468.

1459. *CIL*, XIII 7944 (?), 7945, 7946.

1460. Pour la bibliographie, on se reportera à la note 1236, p. 327.

1461. Les instruments de mesure désigne vraisemblablement l'art de la construction : voir en 4.4.1.3, p. 271.

un grade spécifiquement militaire – un équivalent de *protector* notamment –, N. Blanc suppose que les *milites tectores* étaient comme leurs collègues civils des spécialistes des enduits [1462]. Il est certain en tout cas que le savoir-faire de tels artisans était indispensable aux divers travaux entrepris par l'armée romaine, les enduits connaissant de nombreux emplois utilitaires et décoratifs. Ils étaient notamment indispensables pour assurer l'étanchéité des canalisations, des cuves, des sols, etc. – un travail qui relevait des compétences du *tector* [1463] – : leur utilisation était donc primordiale dans la construction des aqueducs ou encore des thermes agrémentant certains camps. Peut-être en lien avec les travaux de construction, Vittalis exerçait pour sa part le métier de *lapidarius* [408].

Les métiers de l'armement constituaient un second secteur d'activité majeur pour l'armée romaine. D'après Y. le Bohec, un atelier chargé de la production et de la réparation des armes fonctionnait dans un grand nombre, si ce n'est dans la totalité, des camps permanents et chaque légion possédait une *fabrica* fournissant une partie des armes nécessaires à l'unité [1464]. Pourtant, seul un légionnaire peut être mis en relation avec cet artisanat : C. Pompeius C. fil. qui servait en qualité de forgeron dans la XVIe légion, d'après les outils figurés sur sa stèle funéraire [196]. Si cela n'est pas précisé, la production et l'entretien des armes faisaient selon toute vraisemblance partie de ses missions. Paradoxalement, les fabricants d'armes civils connus sont plus nombreux [358, 386, 427] [1465]. De fait, la production d'armes ne devient un monopole d'État que sous Justinien qui en interdit la fabrication aux particuliers [1466]. Il est probable qu'à l'époque qui nous occupe l'armée se fournissait en grande partie auprès d'officines civiles, et ce pour toutes les productions nécessaires à son fonctionnement. À propos de l'armement, M. Feugère parle dès lors, pour le Haut-Empire, d'un système semi-autarcique [1467]. H. von Petrikovits faisait pour sa part l'hypothèse que les travaux de réparation occupaient un temps de travail plus important que le travail de production pour les artisans travaillant dans les *fabricae* des camps [1468].

De manière plus surprenante peut-être, L. Vireius Dexter exerçait la profession de *seplasiarius*, parfumeur, au sein de la légion I *Adiutrix* [420]. P. Faure a cependant bien montré que les huiles et onguents parfumés étaient l'objet de nombreux usages au sein de l'armée : ils étaient par exemple employés à des fins curatives, comme baumes, ou au cours de rituels religieux [1469]. La présence d'un parfumeur dans la légion est donc moins étrange qu'il n'y pa-

1462. [Blanc, 1984]. Le terme fut notamment compris comme un équivalent de *protector*.
1463. Tert., *Idol.*, 8 : *Scit albarius tector cisternam liare.* Digeste, IX, 2, 27, 35 : *Item si tectori locaueris laccum uino plenum curandum et ille eum pertudit, ut uinum sit effusum, Labeo scribit in factum agendum.* Voir [Blanc, 1984], p. 734-735.
1464. [Bohec, 2002], p. 54, 142, 173.
1465. À leur sujet, voir *infra*, en 5.3.2.1, p. 407.
1466. *Novellae*, 85, cap. I et IV.
1467. [Feugère, 2002a].
1468. [von Petrikovits, 1974], p. 4.
1469. [Faure, 2013].

raît. Ce qu'il y a de plus énigmatique dans cette inscription, c'est le statut de travail de cet artisan : en effet, à la différence de tous les artisans-soldats passés en revue jusqu'ici, celui-ci ne se qualifie pas de *miles* mais de *seplasiarius in legione*. Bien qu'il ne soit pas désigné comme *miles*, il semble avoir exercé son métier exclusivement au sein de la légion. Faut-il y voir un travailleur relevant, entre les soldats et les civils, de la tierce catégorie définie par E. Sander et H. Von Petrikovits : un artisan civil appartenant aux troupes et dépendant de l'armée [1470] ? Il faut admettre toutefois que cette définition manque de clarté et qu'il est difficile de dire quel statut de travail se cachait précisément derrière cette catégorie. L'un des enjeux est notamment de savoir s'il était rémunéré par l'armée, auquel cas sa fonction serait reconnue officiellement comme une fonction d'utilité publique dans le cadre de la légion, malgré la condamnation de certains auteurs vis-à-vis de la pénétration de ce produit de luxe dans les camps [1471].

Le statut de travail du *lapidarius* Vittalis est lui aussi problématique [410]. À la fin du Ier siècle ap. J.-C., l'artisan consacre à *Aquae* un ex-voto conjointement avec l'*arc(hitectus) c(o)ho(rtis)* Valerius Perimus. À cette époque, sous les règnes de Domitien puis de Trajan cités comme maîtres-d'œuvre dans les inscriptions, la cité déploie une importante activité édilitaire [1472]. Deux légions, la *legio I Adiutrix* et la *legio XI Claudia Pia Fidelis* apparaissent comme les exécutants de ces travaux [1473], assistées de deux cohortes, la *cohors XXVI uoluntariorum ciuium Romanorum* et la *cohors VII Raetorum equitata* [1474]. Valerius Perimus ne précise ni le nom ni le numéro de sa cohorte d'appartenance. Peut-être appartenait-il à la *cohors XXVI uoluntariorum ciuium Romanorum* en tant que citoyen romain. On ne sait en revanche si Vittalis était un membre de l'armée romaine. De statut pérégrin, il ne pouvait, dans tous les cas, qu'appartenir à une cohorte auxiliaire mais il se peut aussi qu'il ait été un artisan civil recruté ponctuellement par l'armée ou dont le travail était encadré par cette dernière. De fait, l'absence de mention d'un lien avec la légion ou les troupes auxiliaires laisse plutôt supposer qu'il s'agissait d'un artisan civil.

Notons que les professions de l'artisanat textile, si nombreuses dans les inscriptions civiles,

1470. [Sander, 1962], p. 151 ; [von Petrikovits, 1974], p. 16-17 et p. 19.

1471. Plin., *N.H.*, XIII, IV, 23 : *Maxime tamen mirum est hanc gratiam penetrasse et in castra ; aquilae certe ac signa, puluerulenta illa et cuspidibus horrida, unguuntur festis diebus, utinamque dicere possemus quis primus instituisset ! ita est nimirum : hac mercede corruptae orbem terrarum deuicere aquilae. Ista patrocinia quaerimus uitiis, ut per hoc ius sub casside unguenta sumantur.* « Mais le plus surprenant, c'est que ce raffinement ait pénétré jusque dans les camps. Oui ! Les aigles et les enseignes tout couvertes de poussière, hérissées de leur fer de lance, sont enduites de parfum aux jours de fête ; et que ne puis-je nommer l'initiateur de cet usage ! Point de doute en effet : c'est évidemment la séduction de ce salaire qui a fait faire à nos aigles la conquête de la terre. Ce sont là des patronages que nous cherchons à nos vices, et nous nous en autorisons pour justifier les parfums sous le casque ». Texte établi et traduit par A. Ernout, CUF, Paris, 1956.

1472. [Nesselhauf, 1977]. Le nom de Domitien fut remplacé par celui de Trajan dans les inscriptions.

1473. *CIL*, XIII 6297 et 6298 (*Aquae*).

1474. *Cohors XXVI uoluntariorum ciuium Romanorum* : *CIL*, XIII 6306 et 6307 (*Aquae*). *Cohors VII Raetorum equitata* : *CIL*, XIII 6295 (*Aquae*). Lecture de K. Eckerle : [Eckerle, 1976], p. 221. Les rédacteurs du *CIL* proposaient la *cohors V Spanorum*. Les deux cohortes étaient stationnées à cette époque en Germanie.

sont absentes des métiers attestés dans l'armée [1475]. Nous n'avons pas pris en compte dans notre corpus les *polliones* (ou *poliones*) dont la nature de l'activité est débattue [1476]. Ils sont parfois considérés comme des soldats prestataires d'un service manuel : formé sur le verbe *polire* (polir), le terme *poliones* désignerait des fourbisseurs dans l'armée, polissant les armes [1477]. Parmi les activités artisanales avec lesquelles ce terme fut rapproché se trouve également le fabricant de tentes : cette hypothèse se fonde sur la lecture *pellio* (< *pellis*) qui désigne le peaussier, travaillant les peaux animales. Mais cette lecture ne tient pas compte de la fréquence des attestations de *pollio* ou *polio* et non *pellio*. Dans une étude de 1985, K. Dietz est revenu sur cette question, en proposant de voir dans les *poliones* une élite intellectuelle au sein de la légion chargée de la formation et de l'instruction des soldats : ces sous-officiers auraient eu la responsabilité de « polir » les esprits [1478]. Notons toutefois que les rédacteurs du *Thesaurus Linguae Latinae* tendent à revenir au sens matériel du verbe *polire*, faisant des *poliones* des soldats chargés de récurer les espaces communs [1479].

5.2 Entrer dans le métier, l'apprendre et le quitter

Les raisons ayant motivé le choix d'un métier sont rarement explicitées dans l'épigraphie et l'iconographie funéraire et, finalement, le métier n'apparaît comme « choisi » – ou peut-être devrait-on alors dire imposé – que lorsqu'on le voit transmis par un père, un maître ou un patron. Les questions du choix et de la transmission du métier sont intimement liées et si difficiles à démêler dans la documentation qu'il apparaît plus judicieux de les traiter ensemble. Ce que l'on peut cerner dans la documentation, ce sont d'abord les communautés de métier entre un fils et un père, un affranchi et un patron. Les dissonances sont en revanche rarissimes et nous laissent sans explication sur les raisons qui sous-tendent une telle divergence de carrière. *In fine*, ce sont les choix et les trajectoires indépendantes qui nous échappent.

La transmission du métier concerne à la fois la succession de l'entreprise et un transfert de savoir-faire qu'il importe de distinguer car ils ne se confondent pas toujours, l'apprentissage pouvant par exemple être suivi à l'extérieur de l'atelier familial. Les inscriptions et les images permettent cependant rarement de faire la part des choses.

L'ensemble de ces problématiques est éclairé par un corpus très mince et, sur ces questions,

1475. Un constat déjà opéré par H. von Petrikovits : [von Petrikovits, 1970], p. 247.
1476. *AE*, 1913, 124 = *ILTG*, 234 (Lyon) : *Numinib(us) Aug(ustorum) / aram pos[ui]t in/tra scholam / po[l]ionum leg(ionum) / IIII [e]t aediculam / e pariete scal/psit et impen/dio suo fecit T(itus) / Fl(auius) Super Cepula / scaenicus ho/nesta missione / missus ex leg(ione) / XXX U(lpia) V(ictrice) P(ia) F(ideli) sub cu/ra Saturi Cen/sorini proc(uratoris) Aug(usti) d(edicata) N(onis) N(ovembribus) Apro et Maximo co(n)s(ulibus).* Le terme correspondrait plutôt à un *cognomen* dans les inscriptions suivantes : *CIL*, XII, 2545 (*Boutae*) ; XIII, 3378 (Reims).
1477. [von Petrikovits, 1981], p. 109.
1478. Pour les détails de l'historiographie et la bibliographie de la question, voir [Dietz, 1985], p. 239 *sqq.*
1479. *TLL*, vol. X 1, p. 2533, l. 35-41.

il paraît indispensable de s'appuyer sur des sources extérieures aux Gaules et en particulier sur les sources orientales. Concernant le cadre matériel de l'apprentissage, la documentation papyrologique égyptienne demeure incontournable tandis qu'un récit comme *Le Songe* de Lucien de Samosate éclaire d'une manière unique une trajectoire individuelle bien qu'elle ne soit pas nécessairement représentative en tout point.

5.2.1 Le choix et la transmission du métier

Comme précisé en préambule, le choix du métier se laisse d'abord éclairer dans notre corpus par la mise en évidence d'une communauté de métier entre un père et un fils, un patron et un affranchi. Suivant le chemin de son père Camillius Polynices, Camillius Paulus exerça lui aussi le métier d'orfèvre et rejoignit le corps des *fabri tignuarii* d'Amsoldingen dans la cité des Helvètes [425]. Nul doute que l'activité de Polynices joua un rôle déterminant dans le choix de l'orientation professionnelle de son fils. Cet exemple helvète illustre parfaitement le phénomène de transmission générationnelle du métier. Mais alors que la notion de transmission du métier est polysémique, car il peut être question aussi bien de l'exploitation familiale que du savoir-faire ou simplement de la nature de l'activité exercée, les sources permettent rarement de lever l'ambiguïté. L'inscription des *Camillii* qui se limite à faire état du partage d'un métier commun ne fait pas exception.

Nombre de fils de famille étaient vraisemblablement appelés à reprendre le métier de leur père – ou d'un membre de la famille –, lui succédant à la tête de l'entreprise familiale après avoir parfois reçu leur formation et travaillé à ses côtés. Ce modèle de l'atelier familial devait être très fréquent, mais s'il est possible d'en citer sans difficulté plusieurs exemples, dans la plupart des cas les informations manquent à ce sujet si bien qu'il nous est impossible d'en démontrer le caractère ordinaire, voire majoritaire. De fait, dans les inscriptions funéraires il est rare qu'un nom de métier soit attribué à plusieurs individus tandis que l'iconographie funéraire privilégie dans ses portraits les représentations individuelles et les couples.

L'iconographie nous aide malgré tout à mettre en évidence des exploitations familiales où père et fils semblent avoir travaillé conjointement. Un monument funéraire lingon présente le portrait d'une famille d'orfèvres [207]. Quatre personnages sont figurés, trois hommes et une femme. Les trois hommes portent des outils et des instruments du métier : une balance, de petits marteaux et de petites pinces. La cohérence de l'outillage suggère que tous partageaient un même métier. De même, un tombeau de Saint-Ambroix appartenait vraisemblablement à une famille d'orfèvres [37]. Les deux hommes tiennent des marteaux et l'un des deux a des cisailles. Il est remarquable que sur ces deux reliefs les hommes de métier portent au doigt un anneau, peut-être lui aussi un symbole du métier familial d'*anularius*. L'image exprimant le mieux la succession entre deux générations appartient au tombeau d'une famille messine de

trois membres : Belatullus fils de Cossus, Marullina et Bellos fils de Belatullus [156]. Ce dernier est sans doute le fils de Marullina. En effet, l'homme et la femme figurés à gauche sur le portrait présentent des traits plus marqués par l'âge : il s'agirait donc des parents. Les deux hommes portent une *ascia* et, s'il s'agit bien d'une figuration redondante, sont représentés côte à côte à l'ouvrage dans l'atelier familial sur le relief du tympan. Mais l'élément le plus significatif réside dans la bourse que le jeune homme reçoit des mains de sa mère. La bourse symbolise de manière générale les biens et les affaires familiales et le contexte ne laisse guère de doute sur le fait que cela inclut l'activité professionnelle du père et son exploitation. Certaines stèles figurant des outils isolés, non portés en main, présentent les plus grandes des difficultés pour l'attribution du métier à un individu précis, du moins lorsque plusieurs personnages masculins apparaissent dans l'épitaphe. On tend généralement à attribuer l'activité au défunt plutôt qu'aux dédicants, suivant là la pratique ordinaire des formulaires funéraires, mais le tombeau est parfois dédié à plusieurs hommes. L'ambiguïté qui demeure n'est peut-être qu'apparente si l'on pense que le tombeau évoque une affaire familiale. Ainsi, l'on peut penser que les père et fils défunts Carianus, fils de Bellianus, et Felix, fils de Carianus appartenaient à une famille de charrons messins [157]. Le métier leur fut sans doute transmis par le *paterfamilias* Bellianus qui leur survécut et fit la dédicace du tombeau. Cette épitaphe présenterait alors de manière exceptionnelle une transmission du métier sur trois générations d'artisans. À Amiens est représenté sur un monument funéraire un fils entouré de ses parents [122]. Les outils du bois sculptés dans les écoinçons évoquent peut-être l'activité familiale, reprise par le fils qui tient entre ses mains une bourse (ou une balance).

Les sources épigraphiques, littéraires, papyrologiques et juridiques se rejoignent pour indiquer que l'avenir des enfants était fixé très tôt : les jeunes destinés à une carrière d'artisan étaient placés en apprentissage ou commençaient à travailler dans l'atelier familial très jeunes, entre 7 et 14 ans [1480]. Le choix du métier apparaît donc pour les fils de famille comme le fait du père ou de tout autre responsable légal. Dans un autre contexte antique, Lucien de Samosate expose ainsi comment son père décida de le placer en apprentissage chez son oncle [1481]. S'il embrasse finalement la carrière de rhéteur, il demeure difficile d'évaluer combien la remise en question de la norme par Lucien à travers un choix de carrière personnel et, qui plus est, fixé sur une profession intellectuelle est exceptionnel.

Ce schéma de transmission traditionnel présentait de nombreux intérêts aussi bien économiques que sociaux. Le travail des fils de famille dans l'atelier paternel permettait de faire l'économie d'assistants : qu'ils soient esclaves ou salariés, ceux-ci représentaient un investissement financier. On peut également penser que la collaboration familiale était un gage de

1480. À propos de l'âge de la formation, voir *infra* le détail des conditions matérielles de l'apprentissage : 5.2.2, p. 388.
1481. Luc., *Somn.*, 2.

confiance facilitant une délégation sereine de responsabilités et offrant à l'entrepreneur la possibilité de s'absenter. Un fragment d'Ulpien dans le Digeste mentionne par exemple le *discipulus* d'un foulon qui s'enfuit avec les étoffes en l'absence du maître-artisan [1482]. Assurer personnellement la formation des fils de famille offrait une possibilité de contrôler directement la qualité de l'apprentissage et donc du travail de l'un de ses subordonnés. Mais, peut-être avant toute chose, la transmission du métier à un fils constituait pour les artisans un gage de sécurité pour leur vieillesse [1483]. Formés à un savoir-faire et, à plus forte raison, placés à la tête de l'exploitation paternelle, les fils de famille héritaient d'une solide source de revenus profitable à l'ensemble de leur famille. Les parents vieillissants pouvaient alors se reposer sur leurs enfants à un âge où il leur était devenu impossible de travailler. Pour cette raison, la mort de Vireius Vitalis fut la source d'une véritable tristesse pour son beau-père Valerius Maximus [364]. Ce forgeron qui avait lui-même appris le métier (*arte educauerat*) à son beau-fils et l'avait pris pour fils (*eum sibi filium adoptauerat*) exprime toute sa douleur de le voir partir alors qu'il avait placé en lui l'espoir de sa vieillesse (*in quo spem aetatis suae conlocauerat*). Cette formule exprime pour nous sans grande ambiguïté l'espoir qu'il avait de voir Vireius Vitalis lui succéder et assurer par là ses vieux jours. Cette inscription évoque donc peut-être de manière exceptionnelle l'espoir d'une retraite du métier. L'entreprise familiale offrait de génération en génération un moyen de subvenir aux besoins de tous les membres du groupe, aïeux compris, et, à travers une relation de travail, de transmission et de responsabilités réciproques, une importante source de cohésion sociale à l'intérieur de la cellule familiale [1484]. Le choix d'un métier héréditaire assurait ainsi la solidarité au sein du noyau familial en limitant l'indépendance des enfants. L'espoir de transmettre son entreprise entrait certainement aussi dans les préoccupations de Valerius Maximus. La permanence de l'atelier et de l'entreprise après la mort semble en effet avoir représenté un souci important pour les artisans romains. C'est du moins ce que laisse penser l'inscription funéraire de Iulius Statutus, orfèvre de Tarragone [1485]. Le dédicant et apprenti Secundinius Felicissimus assure à son maître qu'à travers lui et ses autres héritiers (*suboles*), son atelier et son nom lui survivront : « *reliquit suboles suae posteros stationis futuros, per quos ut statio Statutiq(ue) nomen habebit, tres paene aetate pares artificio ministros* ». Ce texte suggère que la survie de l'entreprise à son fondateur était l'un des soucis que les hommes de métier emportaient dans la mort.

Mais, malgré des intérêts divers à transmettre son métier, la fixation héréditaire des activités ne relevait pas tant d'un simple choix que d'un pesant déterminisme social qui figeait en priorité les classes les plus modestes dans leur condition socio-professionnelle [1486].

1482. Digeste, XIV, 3, 5, 10 (Ulpien, *Ad edictum*).
1483. [Bradley, 1991], p. 117-118.
1484. [Bradley, 1991], p. 117-118.
1485. *CIL* II^2/14, 1287 (*RIT* 447 ; *AE* 2000, 802).
1486. Voir les considérations d'E. Frézouls sur la fixation des activités et des hommes au Bas-Empire et la

Bien que les sources puissent manquer dans certains cas, il paraît raisonnable d'affirmer que la transmission du métier de père en fils n'était pas spécifique à un statut de travail mais les concernait tous [1487]. Naturellement, la transmission de l'exploitation familiale ne concernait que les familles qui en possédaient une, mais la transmission du savoir-faire et de l'activité ne concernait assurément pas que les hommes de métier. De fait, la pratique se retrouve dans le milieu des grands entrepreneurs à travers l'exemple de la famille lyonnaise des Primii. M. Primius Secundianus succéda à son père C. Primius Secundus dont il hérita une insertion réfléchie au sein des réseaux professionnels lyonnais. Il dut gérer comme lui d'amples affaires en qualité de naute et de *faber tignuarius* [366-367]. Une mort précoce explique sans doute une carrière demeurée dans l'ombre de son père car, à la différence de ce dernier, il n'accéda jamais à la préfecture du corps des nautes ni au patronat du collège des *fabri tignuarii*. Même si le corpus n'en présente pas d'exemple, nombre d'enfants de *mercennarii* durent eux aussi suivre les pas de leur père et hériter de leur activité ou, à tout le moins, de leur statut de travail précaire. Nous l'avons dit, s'installer en tant que *dominus tabernae* n'était pas accessible à tous pour des raisons de capacité d'investissement mais aussi de marché.

Pour les hommes libres, le choix du métier se portait prioritairement sur le métier du père auquel ils étaient sans doute formés dès l'enfance. On retrouve cependant dans le corpus une unique et exceptionnelle dissonance dans la transmission générationnelle du métier [1488]. Dans la cité des *Auderienses*, en Germanie Supérieure, deux frères, Silvestrius Silvinus et Silvestrius Perpetuus, consacrent un ex-voto à Mithra [424]. L'un est présenté comme un *quadratarius* et l'autre comme un *sutor*, ils exerçaient donc dans deux branches artisanales bien distinctes. Mais, bien qu'ils ne partagent pas le même métier, ces frères sont tous deux des artisans et appartiennent donc malgré tout à la même catégorie socio-professionnelle des travailleurs manuels. Ils n'échappèrent donc pas pleinement au déterminisme social. Les raisons de cette différence professionnelle ne sont pas expliquées mais, dans le contexte de la société romaine, il paraît difficile d'envisager que cela résulte de choix libres et indépendants. Pour les pères de fratrie, l'impossibilité de léguer l'exploitation à plusieurs fils soulevait certainement la nécessité de les former à des *artes* différentes afin qu'ils ne se concurrencent pas dans le travail et puissent tirer de leur *ars* le meilleur revenu. La question de les placer en apprentissage chez un membre de l'entourage familial pouvait alors se poser. De fait, à défaut d'une transmission paternelle, la transmission du métier se faisait parfois plus largement dans le cadre de la famille. L'existence d'un parent formé à une *ars* représentait une occasion professionnelle pour certains

remise en question de la responsabilité exclusive du pouvoir politique : [Frézouls, 1977], p. 266-267.

1487. En ce qui concerne les hommes du moins, et sans doute à l'exclusion des esclaves qui reçoivent le métier davantage du maître que du père.

1488. L. Wierschowski évoque en ces termes le caractère exceptionnel de cette inscription : « Anderseits vermitteln sie weitgehend unbekannte Einblicke in häusliche Strukturen und Entscheidungsprozesse. » [Wierschowski, 2001], p. 450.

fils de famille. Lucien de Samosate explique ainsi comment il fut placé en apprentissage chez son oncle tailleur de pierre : malgré la tenue d'un conseil pour déterminer le meilleur des arts, « le plus facile à apprendre, qui convînt à un homme libre, qui exigeât peu de frais d'installation et fournit un revenu constant [1489] », c'est finalement sur le métier exercé par un membre de la famille que le choix se porte. Ainsi, l'orientation professionnelle des enfants libres était selon toute apparence guidée par l'entourage familial au sens large. C'est une pratique traditionnelle qui ne s'arrête d'ailleurs pas aux frontières de l'artisanat : d'après Vitruve, les mœurs ancestrales voulaient que le métier d'architecte se transmette du père aux fils ou aux proches parents (cognats) [1490].

La transmission du métier ne se faisait donc pas étroitement à destination des seuls fils de famille mais concernait parfois plus largement l'entourage familial et, dans certains cas, les épouses ou, devrait-on dire, les veuves. C'est du moins une hypothèse que l'on peut formuler au sujet du portrait funéraire d'un boucher et de son épouse dans la cité des Leuques [144]. Les deux époux referment la main sur la même bourse. Doit-on comprendre qu'ils géraient conjointement l'exploitation familiale, de manière presque égalitaire, ou bien que l'épouse prit la succession de son mari à la tête de la boutique à sa mort ? À partir des sources épigraphiques, N. Tran avance l'hypothèse de veuves succédant à leur époux à propos du formulaire de certaines épitaphes, notamment celles de la *plumbaria* Aurelia Vernilla ou de la *clauaria* Cornelia Venusta [1491].

De ce que les sources laissent paraître, les affranchis – et, *a fortiori*, les esclaves – ne choisissaient pas non plus leur activité. De toute évidence les esclaves affectés à un travail artisanal suivaient un apprentissage dans un art choisi – et parfois exercé – par leur maître. C'est d'ailleurs le propre de leur statut de travail. Mais, une fois affranchis, un grand nombre d'entre eux continuaient à exercer le métier auquel ils avaient été formés n'usant pas de leur liberté nouvelle mais somme toute très théorique de choisir un travail [1492]. Ils travaillaient alors de manière autonome ou demeuraient aux côtés de leur patron dont il reprenait parfois l'atelier ou la boutique. Dans les milieux affranchis, le métier et parfois les entreprises se transmettaient de patron à affranchi comme ils se transmettaient de père en fils dans le monde du travail libre. C'est un phénomène qui fut souligné par de nombreux historiens du travail et dont témoignent les sources juridiques et épigraphiques [1493]. Un fragment de Scaevola dans le Digeste soulève le problème d'un affranchi souhaitant s'installer en tant que *negotiator uestiarius* contre la volonté de son ancien maître : le jurisconsulte répond que rien ne s'y oppose

1489. Luc., *Somn.*, 2. Traduction d'E. Chambry, Éditions Robert Laffont, Paris, 2015.
1490. Vitr., *Arch.*, livre VI, *praef.* 6 : *Ipsi autem artifices non erudiebant nisi suos liberos aut cognatos, et eos uiros bonos instituebant.* « Quant aux praticiens eux mêmes, ils ne formaient que leurs enfants ou leurs proches et en faisaient des hommes de bien. » Texte établi et traduit par L. Callebat, CUF, Paris, 2004.
1491. *CIL*, V, 7023 (Turin) ; *CIL*, III, 2117 (Solin).
1492. [Westermann, 1955]. Voir note 1338, p. 354.
1493. [Andreau, 1985], p. 390 ; [Bonsangue, 2006], p. 582 *sqq.* ; [Tran, 2013a], p. 166.

pourvu qu'il ne fasse pas de concurrence à son ancien maître, à propos duquel on peut alors déduire qu'il exerçait le même métier [1494]. Ce passage illustre donc le cas d'un affranchi continuant à exercer de manière autonome le métier auquel il avait été formé en tant qu'esclave. Les sources épigraphiques fournissent également quelques exemples. Dans le milieu du maniement d'argent, J. Andreau mit en évidence l'hérédité professionnelle au sein de la lignée affranchie des *Caucilii* [1495]. En dehors des Gaules, une inscription de Cordoue illustre parfaitement ce système : C. Valerius Zephyrus fit élever le tombeau de son *libertus* et *successor* l'*anaglypharius* (ciseleur) C. Valerius Anemption [1496]. Cette inscription est en cela exceptionnelle qu'elle fait apparaître explicitement Anemption comme le successeur de son patron. Ce dernier prévoyait donc de léguer son entreprise à son *alumnus* décédé prématurément. Cette pratique se retrouve sans nul doute dans les Gaules mais il faut admettre que même dans un corpus aussi riche que le corpus narbonnais pour les milieux affranchis la situation est rarement explicite. En effet, la pratique épigraphique réservant ordinairement le nom de métier à un seul individu, il n'est pas plus aisé de mettre en évidence le partage d'un métier commun entre un patron et un affranchi qu'entre un père et un fils. La méthode consiste alors à faire l'hypothèse que, dans les épitaphes, les rapports sociaux cachaient parfois une relation professionnelle implicite. Ainsi, le *lardarius* L. Nerfinius Potiti l. Primus qui consacre le tombeau de son patron L. Nerfinius Potitus reprit peut-être l'activité de son ancien maître [249]. Son rôle de dédicant ainsi que l'absence de mention d'un fils laisse suggérer que Primus appartenait à l'entourage proche de son patron dont il était un potentiel héritier. La même hypothèse peut être avancée pour le *pistor* L. Decumius L. l. Felix [253] ou l'*anularius* N. Consius Dionysius [264]. Les patrons de ces affranchis sont généralement eux-mêmes des affranchis. Quelques cas rares se trouvent être plus explicites. À Narbonne, l'apprenti Ospeus fit réaliser le tombeau de L. Aponius Eros, *pistor candidarius* [251]. Porteur d'un nom unique, Ospeus était certainement un esclave apprenant le métier auprès de son maître. Avec la *contubernalis* de ce dernier, il effectue la dédicace du monument assumant le rôle des parents proches et des héritiers. Il paraît légitime de penser qu'il continua à exercer à la mort d'Eros l'activité choisie pour lui par son défunt maître. On ne sait rien en revanche d'un éventuel affranchissement testamentaire qui lui aurait permis de lui succéder à la tête de la boutique. Toujours à Narbonne, une inscription funéraire nous fait connaître, une fois n'est pas coutume, deux *tonsores* Sex. Statius Sex. l. Rufio et Sex. Statius Sex. l. Gemellus [290]. Nous ignorons quelle relation unissait ces deux

1494. Digeste, XXXVIII, 1, 45 (Scaevola) : *Libertus negotiatoris uestiarii an eandem negotiationem in eadem ciuitate et eodem loco inuito patrono exercere possit ? Respondit nihil proponi, cur non possit, si nullam laesionem ex hoc sentiet patronus.* .

1495. [Andreau, 1985], p. 390 ; [Andreau, 1985], p. 410.

1496. *CIL*, II^2/7, 347 (Cordoue) : *C(aius) Valerius / Anemption anaglypharius / incrementum maximum / annor(um) XL mens(ium) V dier(um) VI / p(ius) i(n) s(uis) h(ic) s(itus) e(st) s(it) t(ibi) t(erra) l(euis). / C(aius) Valerius Zephyrus suc/cessorem suum lib(ertum) / et alumnum indul/gentissimum hic / consecrauit.*

affranchis[1497] : porteurs des mêmes noms et prénoms, peut-être étaient-ils patron et affranchi ou *colliberti*. Dans les deux cas, le partage d'un métier commun est très révélateur et illustre le phénomène de transmission du métier de patron à affranchi(s). Dans la première hypothèse, Gemellus – que nous supposerions être l'affranchi de Rufio car son épitaphe fut gravée dans un second temps – reçut peut-être son métier de Rufio, son patron. L'affranchi Urbanus qui effectue la dédicace de l'inscription de son patron Gemellus pourrait être le représentant de la troisième génération d'affranchi à exercer le métier, mais ce n'est pas précisé. Si l'on se place en revanche dans la seconde hypothèse, ces deux co-affranchis apprirent vraisemblablement le même métier dans la boutique de leur ancien maître. C'est le cas, pensons-nous, de deux *colliberti* lyonnais, C. Rusonius Secundus et C. Rusonius Myron qui tous deux sont qualifiés de *sagarius* [318]. Le partage d'un même métier par deux co-affranchis est à notre avis tout à fait révélateur du phénomène de transmission du métier de patron à affranchi.

Le choix du métier n'apparaît pratiquement jamais dans les sources comme le choix de celui qui l'exerce. Il était d'abord le fait d'un père ou d'un maître, que les fils de famille ou les esclaves apprennent auprès de lui ou soient placés en apprentissage à l'extérieur auprès d'un maître-artisan. Les contrats d'apprentissage en témoignent. Par ailleurs, un important déterminisme social pesait dans cette décision, le métier choisi étant fréquemment le métier que le père ou le maître pouvait transmettre, ou un métier exercé par un membre de l'entourage familial. Dans le monde des métiers, la notion de choix demeure donc toute relative et la liberté de choisir son métier, très théorique.

5.2.2 Les conditions matérielles de l'apprentissage

L'artisan est par définition le détenteur d'une *ars*. Tous les statuts de travail étaient donc indistinctement concernés par l'acquisition d'un savoir-faire[1498]. À la différence d'ouvriers pas ou peu qualifiés opérant des tâches manuelles répétitives ou des travaux de force comme les manœuvres, l'artisan possède une expertise technique acquise à la suite d'un long apprentissage. Dans le milieu des travailleurs manuels, le savoir-faire est donc le propre de l'artisan, qui, au terme d'une période de formation accède au monde du travail en tant que spécialiste. Dès lors, on comprend aisément combien l'apprentissage fondait l'identité professionnelle des artisans romains[1499]. De plus, l'apprentissage se trouvait durablement au cœur des pratiques professionnelles d'un grand nombre d'hommes de métier qui n'en sortaient que pour assumer à leur tour la formation de travailleurs novices. À bien des égards, l'apprentissage occupait

1497. Sur cette question, se reporter aussi à notre mise au point en 2.6.1, p. 142.
1498. Le statut d'apprenti placé en formation après la conclusion d'un contrat d'apprentissage concerne en revanche un nombre plus restreint d'artisans. À propos de ce statut de travail transitoire, voir *infra*, p. 393.
1499. À propos de la place de l'*ars* et de l'apprentissage dans l'identité et la culture professionnelle des artisans, voir *infra* : 6.2.1, p. 440.

donc une place majeure dans l'expérience et l'identité professionnelles des artisans mais, à une autre échelle, il représentait aussi un enjeu essentiel pour la société dans son ensemble car c'est sur lui que reposait la permanence des métiers [1500]. L'apprentissage permet en effet à l'expérience professionnelle de ne pas se perdre lors du changement de génération. À une époque plus tardive, c'est sans doute la perception de cet enjeu qui incita Constantin à promulguer le 2 août 337 une loi exemptant de corvées certains *artifices* pourvu qu'ils occupent leur temps libre à apprendre ou à transmettre leur savoir-faire et, en particulier, à former leurs fils [1501]. Les métiers concernés connaissaient sans doute des difficultés de recrutement, c'est notamment le cas du métier d'architecte [1502]. Pourtant, malgré l'enjeu qu'il représente, les conditions matérielles et juridiques de l'apprentissage dans les Gaules romaines, et plus généralement dans l'Occident romain, nous échappent presque entièrement. Les documents des Gaules romaines relatifs à l'apprentissage se comptent sur les doigts d'une main [251, 355, 364, 383]. Pour cette raison, les contrats d'apprentissage d'Égypte romaine constituent une source précieuse et incontournable [1503]. Ensuite, les détails livrés par le récit de Lucien de Samosate dans *Le Songe* complètent et corroborent les informations papyrologiques. Les sources juridiques permettent enfin d'éclairer plus largement les conditions légales de l'apprentissage dans le monde romain.

La formation des artisans étant initiée dès l'enfance, l'apprentissage constitue le principal biais par lequel nous pouvons aborder le travail des enfants dans cette étude. Tout comme c'est le cas pour le travail des femmes et des esclaves, l'invisibilité du travail des enfants dans notre documentation est favorisée par la valeur particulière du nom de métier, réservé aux entrepreneurs. Les apprentis se qualifiaient quant à eux de *discipulus* [355] ou de *discens* [251, 383] [1504], termes rares dans les inscriptions et tous deux aussi ambigus. Ce vocabulaire n'étant

1500. [*Arbeitswelt*, 1984], p. 139. Le chapitre de cet ouvrage consacré à l'apprentissage (p. 139-145) reprend et synthétise les conclusions du même auteur dans son article sur le sujet : [Schulz-Falkenthal, 1972]. Concernant les structures juridiques de l'apprentissage, le lecteur pourra se reporter aux travaux de F. M. de Robertis, [de Robertis, 1963], p. 160-172. À propos du travail des enfants et de l'apprentissage : [Bradley, 1991], p. 103-124 ; [Laes, 2008]. Les sources sur l'apprentissage dans l'Occident romain sont étudiées en détail dans [Tran, 2013a], p. 147-185, et pour les Gaules plus spécifiquement dans [Tran, 2010]. Voir aussi [Gummerus, 1916].

1501. *Cod. Th.*, XIII, 4, 2 : *Artifices artium breui subdito comprehensarum per singulas ciuitates morantes ab uniuersis muneribus uacare praecipimus, si quidem ediscendis artibus otium sit adcommodandum ; quo magis cupiant et ipsi peritiores fieri et suos filios erudire.* « Nous prescrivons que les spécialistes des arts compris dans la liste ci-dessous et qui demeurent dans chacune des cités soient dispensés de toutes les charges, si du moins ils doivent appliquer leur loisir à apprendre leur art, parce qu'ils désirent devenir eux-mêmes plus experts et former leurs enfants. » Traduction de [Vogler, 2011], p. 188.

1502. On sait en effet par une autre loi de Constantin que ces professionnels manquaient : *Cod. Th.*, XIII, 4, 2.

1503. K. R. Bradley présente un utile tableau de synthèse de ces sources récapitulant le statut juridique de l'apprenti, la nature et la durée de l'apprentissage, la référence du document, sa datation et sa provenance : [Bradley, 1991], p. 107.

1504. La restitution *d[is]ce[n]s* au lieu de *ducieus* proposée par Hirschfeld paraît crédible dans le contexte d'un milieu artisanal. On trouve par ailleurs ce terme sur un bloc de Bliesbruck, peut-être une marque d'atelier ou l'exercice d'un élève tailleur de pierre [383]. Comme le souligne H. Schulz-Falkenthal, le terme d'*alumnus*

pas spécifique au monde du travail, en l'absence d'un contexte ou d'indices complémentaires, on ne peut distinguer dans les sources les écoliers des apprentis. Les maîtres d'apprentissage étaient eux aussi désignés par le terme de *magistri* comme les maîtres d'école. Mais, même lorsque ce terme qualifie des artisans, sa portée exacte demeure difficile à établir étant donné la grande polysémie de ce mot qui évoque une prééminence dont la nature ne se limite pas nécessairement à la transmission du savoir [235, 397, 405-407, 418]. C'est enfin par l'emploi du verbe *educare* que le forgeron Valerius Maximus exprime le rôle de maître qu'il joua auprès de son beau-fils [364].

Si les textes épigraphiques relatifs à l'apprentissage sont rares, les témoignages iconographiques le sont plus encore car les apprentis sont difficiles à identifier. On peut néanmoins supposer sans prendre trop de risques que les fils de familles d'artisans identifiés dans l'iconographie furent les élèves de leur père [1505]. Un critère d'identification des apprentis pourrait être la mise en évidence d'une hiérarchie dans la composition de l'image. Mais, si dans certains reliefs on reconnaît effectivement la présence de subordonnés à travers le choix du vêtement [119, 155] ou l'emploi à des travaux subalternes [118, 131], l'âge des personnages concernés paraît impossible à préciser. Or, sans cet élément, les fondements d'une telle hiérarchie peuvent être divers : esclaves, apprentis ou *operarii* au travail ? Si nous n'en avons pas d'exemple sur nos territoires, le jeu sur la taille des personnages pour exprimer une relation de subordination ou une infériorité juridique est lui aussi ambigu et ne facilite pas l'identification des enfants au travail [1506]. Bien que l'âge soit souvent difficile à déterminer sur des reliefs un peu frustes, les traits de certains artisans suggèrent qu'ils décédèrent jeunes, au sortir de l'adolescence ou même encore enfants. Peut-être étaient-ils pour certains encore des apprentis. Le jeune chaudronnier sénonais Belliccus, fils de Bellator est figuré avec des animaux, un chien et un lapin, attributs plus communément attribués aux enfants [117]. À Metz, la stèle du jeune Postumus élevée par son père Sidus qui le qualifie tendrement d'*animula* (petite âme) est décorée sur ses faces latérales d'une *ascia* et d'un pic double [160]. Comme c'est le cas pour les tombeaux de femmes, l'attribution d'un métier à partir d'outils isolés à un enfant est toujours problématique. Deux attitudes sont alors généralement adoptées : soit les outils sont considérés comme relevant d'un symbolisme funéraire – en particulier bien sûr les *asciae*, mais aussi les outils de la pierre et les instruments de mesure [1507] –, soit le métier est automatiquement attribué

est également utilisé : [Schulz-Falkenthal, 1972], p. 211 et [*Arbeitswelt*, 1984], p. 144. De fait, il est attesté en dehors des Gaules pour désigner un apprenti : *CIL*, II^2/7, 347 (Cordoue) (voir note 1496, p. 387). Toutefois, ce n'est pas son sens premier : *alumnus* désigne d'abord l'enfant élevé par une famille d'accueil, enfant qui peut se trouver dans certains cas être l'apprenti et éventuellement le successeur de leur père de substitution, au même titre que les fils de famille.

1505. Voir *supra* les reliefs mis en évidence à propos de la transmission familiale du métier : 5.2.1, p. 382.

1506. L'iconographie italienne présente en revanche quelques cas ambigus dans le milieu des professions artisanales : [Tran, 2013a], p. 150. [Zimmer, 1982], n°147, p. 202 et n°122, p. 186-187.

1507. Voir par exemple la stèle dédiée par Nigrina à sa fille [199]. Un problème comparable se pose avec deux sarcophages de Rouen, que nous avons préféré écarter : *ILTG* 349 et *CIL*, XIII, 11286 = Esp, IV, 3083. Sur

à un homme adulte, quand il est présent. Mais cette attitude, pourtant bien compréhensible, pourrait nuire à la visibilité du travail des enfants, dont la pratique ne fait aucun doute. Un portrait funéraire de Saverne dans la cité des Triboques représente Catulianus, fils de Connugus, et son fils Africanus [222]. Ce dernier tient contre lui une *ascia*. Le fait que l'*ascia* soit tenue en main et que le symbole funéraire soit presque absent des Germanies invite à penser qu'Africanus était un jeune artisan, peut-être encore apprenti [1508].

L'entrée dans le métier se faisait très jeune à travers une période de formation qui débutait, dans l'ensemble, entre les 7 ans et les 14 ans de l'enfant. Les sources permettent cependant difficilement de déterminer l'âge précis auquel commençait l'apprentissage. Les épitaphes des Gaules romaines ne sont guère utiles dans ce domaine. Vireius Vitalis, *iuuenis incomparabilis ingenii artis fabricae ferrariae*, décéda à l'âge de 19 ans et 10 mois [364]. Si nous savons qu'il fut formé par son beau-père, nous ignorons à quel âge son apprentissage dans l'atelier familial a débuté [1509]. L'usage d'un temps du *perfectum* (*educauerat*) suggère néanmoins que la formation était achevée. À 19 ans, Vireius Vitalis travaillait certainement aux côtés de son beau-père en attendant de lui succéder à la tête de l'atelier. Il est le plus jeune artisan connu de notre corpus. Nous en connaissons encore quelques-uns décédés alors qu'ils avaient tout juste une vingtaine d'années [320, 363, 372]. L'attribution d'un nom de métier à ces travailleurs suggère que dès vingt ans, voire avant, les artisans avaient quitté leur maître et étaient des spécialistes accomplis. Mais cela nous dit peu de choses sur l'âge auquel ils reçurent leur formation. En Orient, les contrats d'apprentissage d'Égypte romaine précisent rarement l'âge de l'apprenti. Seul un papyrus nous informe qu'une jeune esclave commençait sa formation de tisserande à l'âge de 14 ans. Les contrats étant conclus à une exception près par une tierce personne, il est vraisemblable que les jeunes apprentis concernés étaient mineurs et donc qu'ils avaient moins de 14 ans, âge de la majorité en Égypte romaine. K. R. Bradley considère que les enfants devaient commencer leur apprentissage en moyenne vers 12-13 ans. D'après un passage d'Ulpien dans le Digeste, les juristes estimaient à 5 ans l'âge à partir duquel il devenait pertinent d'estimer la valeur d'un esclave à partir de sa capacité de travail [1510], tandis qu'un fragment de Paul confirme le travail de jeunes esclaves avant la *pubertas* (14 ans) [1511]. La fin de l'*infantia* constituant dans les mentalités romaines un âge de rupture dans le développement de l'enfant, la période de l'apprentissage se situait pour N. Tran dans une fourchette large allant des 7 ans aux 14 ans de l'enfant [1512]. En dehors des Gaules, l'épigraphie funéraire confirme le jeune âge d'enfants employés à des activités artisanales. À Rome, la fileuse d'or (*auri netrix*)

ces questions, voir notre synthèse en annexe, p. 547.

1508. [Pelletier, 2003] et [Mattsson, 1990]. Voir note 2014, p. 548.

1509. [Bradley, 1991], p. 107-108, p. 115 ; [Tran, 2013a], p. 152-159.

1510. Digeste, VII, 7, 6 pr.-1 (Ulpien, *Ad edictum*, 55).

1511. Digeste, VI, 1, 31 (Paul, *Ad edictum*, 21).

1512. [Tran, 2013a], p. 159. Rejoignant ainsi l'avis de H. Schulz-Falkenthal pour lequel la formation débute au plus tard à l'âge de 14 ans : [*Arbeitswelt*, 1984], p. 142.

Viccentia est morte à l'âge de neuf ans, le joailler Pagus et le cordonnier Pacorus à 12 ans et le « peintre à l'aiguille » (*pictor acu*) ou brodeur C. Vettius Capitolinus à 13 ans [1513]. À Cordoue en Bétique, l'*anaglypharius* (ciseleur) C. Valerius Anemption est mort à l'âge de 11 ans [1514]. Certains arts comme la joaillerie ou la broderie supposaient un travail minutieux qu'accomplissaient sans doute avantageusement de petites mains. Le travail artisanal de jeunes enfants apparaît aussi à travers les sources littéraires. Martial évoque ainsi le *puer* Pantagathus, barbier « habile à couper les cheveux errants d'un fer qui les effleurait à peine et à polir les joues hérissées de poils [1515] ».

D'après les sources papyrologiques, la durée de l'apprentissage était variable et se situait dans une fourchette allant de 1 à 6 ans. Naturellement, la complexité de l'*ars* à acquérir représentait un critère fondamental de variation mais, visiblement, ce n'était pas le seul. En effet, les contrats d'apprentissage égyptiens concernent un éventail de métier assez peu diversifié ce qui nous permet de constater que pour un même métier la période de formation pouvait être de durée variable. Ainsi, les apprentis tisserands, les plus représentés, poursuivaient une formation pouvant durer de 1 à 5 ans, ce qui paraît extrêmement variable. D'autres critères devaient donc être pris en compte comme l'âge de l'apprenti, ses capacités supposées d'acquisition, son initiation éventuelle par un parent artisan.

Il arrivait de fait que des artisans confient leur enfant en apprentissage à des maîtres étrangers à la famille : le tisserand d'Oxyrhynchus Pausiris place ainsi ses trois fils, Ammonios, Dioskos et Pausiris en apprentissage auprès de deux maîtres tisserands Apollonios et Epinikos [1516]. Pausiris père reçut de son côté en formation le neveu de son collègue Epinikos [1517]. Il s'agit d'un cas très intéressant car on observe bien l'hérédité du métier et donc la sujétion à un certain déterminisme social alors même que les enfants placés à l'extérieur pourraient avoir reçu un apprentissage différent. Il paraît difficile d'évaluer le caractère ordinaire ou, au contraire, atypique de ces arrangements. Certains ateliers étaient peut-être mieux adaptés que d'autres pour accueillir et former des apprentis pour des raisons touchant notamment à la structure de l'entreprise (taille, organisation du travail, répartition des tâches). Par ailleurs, si cela ne semble pas être le cas dans l'exemple égyptien, en raison du caractère réciproque de l'arrangement, la renommée de certains maîtres artisans pouvait constituer une raison suffisante pour placer un fils de famille en apprentissage à l'extérieur de l'atelier fami-

1513. *CIL*, VI, 6182, 9213, 9437, 10546.
1514. CIL, II, 2243.
1515. Mart., *Epig.*, VI, 52 : *Hoc iacet in tumulo raptus puerilibus annis Pantagathus, domini cura dolorque sui, nix tangente uagos ferro resecare capillos doctus et hirsutas excoluisse genas. Sis licet, ut debes, tellus, placata leuisque, artificis leuior non potes esse manu.* Texte établi et traduit par H. J. Izaac, CUF, Paris, 1961. L'expression *puerilibus annis* dénote sans équivoque la *pueritia* (de 7 à 16-17 ans) et ne présente pas la même ambiguïté que le terme *puer* qui désignait parfois les esclaves même adultes. À ce sujet, [Garrido-Hory, 1981], p. 99-103.
1516. P. Mich. III, 170 et 172 ; P. Wisc. 4. [*Arbeitswelt*, 1984], [Bradley, 1991], p. 109.
1517. P. Mich. III, 171.

lial. C'est peut-être leur qualité de formateur que soulignaient certains artisans en se qualifiant de *magister*. C'est notamment le cas de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae* [405-406], de T. Aurelius Exoratus, *magister calcarius* [407], de M. Aurelius Iustius Belatullus, *magister plumarius* [418] ou encore de Iulius Victor, *magister figulus* [397]. Le terme, très polysémique, désigne celui qui transmet le savoir, maître d'apprentissage ou maître d'école, mais renvoie aussi au monde des magistratures municipales et collégiales. Quel que soit son sens exact [1518], il exprime assurément une forme de supériorité dont la qualité de maître d'apprentissage n'était peut-être qu'une facette. D'autres critères possibles de supériorité sont à prendre en compte, ainsi l'ancienneté, l'expertise ou encore le statut d'employeur [1519].

Aussi peu nombreux qu'ils soient, les documents des Gaules romaines font état de tous les statuts possibles d'apprentis. Trois statuts sont à distinguer. Les apprentis étaient parfois des fils de famille, se formant auprès de leur père, ou de leur beau-père dans le cas de Vireius Vitalis [364]. D'autres étaient des esclaves apprenant le métier auprès de leur maître comme Ospeus à Narbonne [251]. Enfin, esclaves et enfants libres pouvaient être placés en apprentissage à l'extérieur auprès d'un maître [1520]. C'est le cas du pérégrin Amor qui signe une mosaïque à Lillebonne en compagnie de son maitre d'apprentissage, un artisan venu de Pouzzoles du nom de T. Sennius Felix [355]. Amor était quant à lui probablement un indigène, citoyen calète si le développement proposé *c(iuis) K(aletus)* est correct. La restitution *c(iuis) K(artaginiensis)* nous paraît peu convaincante. Pour ces *discipuli* libres, le statut d'apprenti sous contrat constituait un statut de travail à part entière, mais temporaire. Si nous n'en avons pas d'exemple dans les Gaules romaines [1521], les sources papyrologiques nous font connaître des esclaves placés en apprentissage. Dans un souci de rentabilité, les propriétaires d'esclaves les formaient à diverses professions afin de les faire travailler, faisant par là des *artifices* selon l'expression du jurisconsulte Modestinus [1522]. Chez Pétrone, on voit ainsi Trimalcion se préoccuper de l'avenir de l'un de ses esclaves à qui il envisage de faire apprendre un métier : barbier, crieur public ou avocat [1523]. Les apprentis placés étaient de statut libre ou servile, en revanche il est notable qu'aucune femme libre n'apparaisse dans les contrats d'apprentissage, ce qui corrobore l'idée qu'à l'exception des esclaves, les jeunes filles libres n'étaient pas destinées à exercer un métier. Le placement d'enfants ou d'esclaves en formation chez un artisan étranger

1518. Nous rejoignons en revanche N. Tran dans l'idée que ces *magistri* n'étaient pas des *magistri* de collège : [Tran, 2013a], p. 182-183. Le terme renvoyait à une forme de supériorité propre à l'exercice du métier et non à l'univers des associations professionnelles.

1519. [Tran, 2013a], p. 183. Plus généralement à propos du titre de *magister*, [Tran, 2013a], p. 181-185.

1520. Digeste, IX, 2, 5, 3 (Ulpien, *Ad edictum*). Dans ce passage, Ulpien envisage les châtiments corporels des apprentis libres comme serviles.

1521. Nous supposons en effet qu'Ospeus était l'esclave du *pistor candidarius* Lucius Aponius Eros [251].

1522. Digeste, VI, 1, 32 (Modestinus, *Differentiarum*) : *Quod si artificem fecerit, post uicensimum quintum annum eius, qui artificium consecutus est, impensae factae poterunt pensari.*

1523. Petr., *Satiricon* XLVI, 7 : *Destinaui illum artificii docere, aut tonstreinum aut praeconem aut certe causidicum.*

à la famille supposait l'établissement de contrats de louage, conclus entre le maître d'apprentissage et le responsable de l'enfant ou de l'esclave [1524]. La formule la plus courante était la conclusion d'un contrat de *locatio-conductio operarum* : dans ce cadre, l'apprenti se trouvait embauché par l'artisan qui devait le rémunérer pour son travail. Plus rarement, l'artisan était rémunéré pour son enseignement dans le cadre d'une *locatio-conductio operis*. Les contrats d'apprentissage fixaient les termes de l'engagement réciproque : la durée de l'apprentissage, le temps de travail, les jours de repos, le salaire de l'élève ou du maître, les devoirs respectifs, les sanctions en cas de non-respect des termes du contrat, etc.

Les prestations étant réciproques entre les deux parties, ces deux formes de contrat étaient envisageables [1525]. Car, s'ils étaient les bénéficiaires d'un enseignement, les apprentis contribuaient aussi au travail de l'atelier en effectuant des prestations de service ou en produisant des marchandises destinées à la vente. Lorsque le maître n'était pas payé pour la formation, il était dédommagé par le travail de l'élève. Cela suppose donc que la formation des élèves était, au moins en partie, une formation sur le tas : ils apprenaient en même temps qu'ils travaillaient [1526]. Les signatures de *discipuli* en constituent le meilleur des exemples. Amor et son maître T. Sennius Felix travaillèrent ainsi de compagnie à l'élaboration d'une mosaïque qu'il signèrent ensemble [355]. Un bloc de grès sculpté de Bliesbruck porte également une marque d'atelier au nom d'un apprenti tailleur de pierre, élève anonyme de L. Toccius Flavinus [383]. La mention d'un *discens* sur cette sculpture relativement maladroite nous incite à penser qu'il pourrait s'agir de l'exercice signé d'un sculpteur débutant [1527]. Au-delà du cas particulier, cette hypothèse pose plus largement la question des méthodes d'apprentissage et soulève le problème de l'existence d'un apprentissage par l'exercice. Un entrainement direct sur la matière première supposait de destiner une partie des stocks aux exercices des apprentis ce qui représentait nécessairement une perte de matériau et donc des frais à la charge de l'artisan. C'est ce qu'apprit à ses dépens le jeune Lucien, battu par son oncle pour avoir brisé une tablette dès son premier jour d'apprentissage [1528]. Cet exemple littéraire suggère que cette première journée n'avait rien d'un exercice et que la tablette brisée était désormais une tablette perdue pour la vente. La simulation offrait une solution économique en permettant l'acquisition des gestes techniques tout en évitant des dommages irréparables sur la matière. D'après un passage du *Satiricon*, elle se pratiquait chez les barbiers au moyen de rasoirs émoussés, faisant rater à Giton son suicide théâtral [1529]. Pour le maître, le temps perdu à un travail factice constituait finalement

1524. [de Robertis, 1946], p. 197-200 ; [Tran, 2013a], p. 166-168.
1525. En raison de cette réciprocité, F. M. de Robertis envisage également la possibilité de prestations mutuelles gratuites : [de Robertis, 1946], p. 197-200 ; [Tran, 2013a], p. 167.
1526. Nous ne savons pratiquement rien des méthodes d'apprentissage. Voir [Tran, 2013a], p. 171-173.
1527. Nous rejoignons l'hypothèse de J.-M. Demarolle : [Demarolle, 2013], p. 50.
1528. Luc., *Somn.*, 3.
1529. Petr., *Satiricon*, XCIV, 14 : *Rudis enim nouacula et in hoc retusa, ut pueris discentibus audaciam tonsoris daret, instruxerat thecam.* C'était en effet une lame sans tranchant, émoussée à dessein pour permettre

un investissement intéressant en prévenant le risque d'une perte de matière première ou d'un client mécontent dès la première mise en conditions réelles. Mais avant même que l'étudiant ne pratique, le maître devait montrer les gestes à reproduire.

Grâce aux contrats d'apprentissage égyptiens, il est possible de remarquer que le salaire de l'apprenti allait croissant, au fur et à mesure que son savoir-faire et, par conséquent, ses contributions au travail de l'atelier grandissaient : le salaire mensuel d'une jeune esclave placée en apprentissage chez un maître tisserand passe ainsi progressivement de 8 drachmes la première année à 20 drachmes la quatrième et dernière année[1530]. En écho à la progression des salaires, la participation aux travaux de l'atelier était sans doute progressive, la réalisation d'ouvrages remplaçant peu à peu les diverses tâches subalternes dans l'emploi du temps des apprentis[1531]. Certaines activités de notre corpus, en apparence moins qualifiées, pourraient avoir été réservées à des apprentis. Ainsi, le gâcheur de mortier que l'on voit s'affairer sur un relief de la cité des Sénons était-il gâcheur de métier ou un apprenti des métiers de la construction, apprenti stucateur ou apprenti maçon [119] ? Dans tous les cas, son vêtement traduit manifestement une infériorité vis-à-vis du peintre et de l'architecte travaillant à ses côtés. Que penser des noms de métier désignant des professions de second rang ? Les *culinarii* paraissent ainsi avoir été assez peu qualifiés et avoir occupé une position de second dans le milieu de la cuisine. Se fondant sur un passage, malheureusement incertain, de Scribonius Largus[1532], les spécialistes des métiers tendent à assimiler le *culinarius* à un aide-cuisinier, soit un professionnel cantonné aux travaux subalternes de la cuisine, réalisant diverses besognes plus ou moins techniques sous la responsabilité du *cocus*[1533]. Ainsi définie, la profession occupait l'échelon le plus bas des métiers de la cuisine. Mais les artisans faisaient-ils carrière en tant que *culinarii* ou cette spécialité n'était-elle en réalité que temporaire, réservée à des artisans en formation ? En d'autres termes, les métiers peu qualifiés sont-ils parfois transitoires ? Certains métiers peu qualifiés comme celui de *culinarius* constituaient peut-être une porte d'entrée dans un artisanat, offrant une formation sur le tas et peut-être une possibilité d'évolution. Cependant, ce métier demeure peu attesté et donc mal connu. Or, les dimensions du tombeau du *culinarius* narbonnais Q. Catius Herma [246], nettement supérieures à la moyenne, fragilisent l'hypothèse de travailleurs subordonnés bénéficiant d'une position modeste dans le monde du travail. Cet exemple mérite donc d'être considéré avec toute la prudence qui s'impose.

Dans l'esprit des parents et des maîtres d'esclaves, un placement en apprentissage était

aux apprentis barbiers d'acquérir de l'assurance, qui garnissait la trousse de valet. Texte établi et traduit par A. Ernout, CUF, Paris, 1962.

1530. P. Oxy, XIV, 1647 ; [*Arbeitswelt*, 1984], p. 142. ; [Bradley, 1991], p. 107, n°24 ; [Tran, 2013a], p. 174.

1531. N. Tran cite l'exemple des *pueri* d'Appelle préparant les couleurs pour le peintre. Pline., *NH*, XXXV, 85. [Tran, 2013a], p. 173.

1532. Scrib., *De comp.*, 230 : *ex cinere lixiua qua culinarii utuntur.*

1533. Voir notre mise au point sur cette profession dans la partie 4.6.3, p. 306. *OLD*, p. 465 : a kitchen servant ; [von Petrikovits, 1981], p. 94 : *Küchendiener.*

source d'économies voire de revenus réguliers. L'artisan formateur prenant en charge les frais de bouche et parfois l'hébergement ou l'habillage de l'apprenti [1534], les dépenses des parents s'en trouvaient d'autant diminuées, tandis que le salaire de l'élève profitait aux recettes de la famille. Dans le *Songe* de Lucien, le père du rhéteur expose sans ambages sa volonté de placer son fils pour le voir rapidement contribuer aux revenus de la famille [1535]. À l'inverse, la prise en charge d'un apprenti selon un contrat de *locatio-conductio operarum* représentait des frais pour l'artisan, c'est pourquoi la rentabilité du travail de l'apprenti constituait un enjeu important. Certains contrats prévoyaient des jours de rattrapage après le terme ou un dédommagement à payer si le travail dû n'avait pas été effectué [1536]. Certaines punitions corporelles administrées aux apprentis trahissaient sans doute l'enjeu de les voir effectuer un travail rentable et efficace. Lucien reçut ainsi des coups de bâton pour avoir brisé une tablette [1537]. Un célèbre fragment d'Ulpien dans le Digeste relate le cas d'un cordonnier ayant frappé son élève au cou au moyen d'une forme si bien que le malheureux perdit un œil sous la violence du choc [1538]. Dans ce passage, le jurisconsulte confirme le droit des maîtres d'user de châtiments corporels à l'égard de leurs apprentis, pourvu que la peine ait pour objectif d'instruire. Le juriste désapprouve néanmoins le geste du cordonnier qui n'a pas respecté la mesure.

Les contrats précisaient parfois le temps de travail des élèves. Cinq papyrus concernant deux enfants libres et trois esclaves fixaient des journées de travail s'étalant du lever au coucher du soleil [1539], mais nous ne savons rien du respect réel de ces horaires étendus. Les contrats prévoyaient en outre des journées de repos : d'après les exemples connus, 16 à 36 jours de vacances annuelles étaient accordés aux apprentis [1540].

Quatre papyrus mentionnent le passage d'un examen final au terme de l'apprentissage [1541]. L'examen évaluait aussi bien l'élève que le maître : un contrat stipule en effet qu'une amende serait infligée au maître si les compétences de l'enfant n'atteignaient pas le niveau attendu [1542]. À l'issue de cet examen les élèves recevaient vraisemblablement un document attestant de la formation suivie et de leur réussite, diplôme particulièrement utile s'ils souhaitaient se faire embaucher par un patron qu'ils ne connaissaient pas ou s'établir à leur compte dans un quartier ou une ville étrangère [1543]. Mais dans de nombreux cas les apprentis demeuraient auprès de leur formateur. Le passage du statut d'apprenti à celui d'artisan formé ne supposait pas nécessairement une rupture immédiate et majeure dans la pratique du métier. Fils de

1534. [*Arbeitswelt*, 1984], p. 142.
1535. Luc., *Somn.*, 1.
1536. [*Arbeitswelt*, 1984], p. 142.
1537. Luc., *Somn.*, 3.
1538. Digeste, IX, 2, 5, 3 (Ulpien, *Ad edictum*).
1539. [Bradley, 1991], p. 110.
1540. [*Arbeitswelt*, 1984], p. 143 ; [Bradley, 1991], p. 110.
1541. [Laes, 2008], p. 261.
1542. P. Oxy. II 275.
1543. [*Arbeitswelt*, 1984], p. 143.

famille et esclaves continuaient selon toute vraisemblance à travailler auprès de leur père et de leur maître tandis que les apprentis placés pouvaient également se faire embaucher en qualité d'*operarii* par leur maître d'apprentissage et, parfois, lui succéder. Recruter ses anciens élèves était un gage de confiance et de qualité pour les maîtres artisans. Le cas de Secundinius Felicissimus est tout à fait représentatif de ce phénomène, lui qui entendait faire perdurer le nom et l'atelier de son *magister*, l'orfèvre Iulius Statutus, en compagnie des autres *ministri* et *suboles* que le maître tarragonais défunt laissait derrière lui [1544]. « L'apprentissage structurait le monde romain du travail, en suscitant des solidarités et des communautés durables [1545] », conclut N. Tran.

Les membres de chaque lignée professionnelle partageaient des traditions techniques propres, ciment de leur communauté, témoin de leur identité commune et objet de fierté peut-être parfois jalousement gardé. Les carrières de tuf de la Grube Idylle accueillaient ainsi une collectivité de carriers unis dans le partage d'un savoir-faire commun. Sur une paroi rocheuse, un carrier s'adonna à un exercice d'auto-représentation, sculptant dans le tuf un travailleur maniant une escoude aux proportions démesurées [192]. Il est notable que ce carrier est un gaucher. Or, l'étude des marques d'outils permit de mettre en évidence un noyau prédominant de gauchers au sein de cette exploitation attestant d'une transmission du métier interne à la communauté, de génération en génération [1546].

5.3 Les artisans, leur clientèle et leurs activités de vente

Les marchandises produites et les prestations de service étaient destinées à une clientèle que l'on voit parfois apparaître dans la documentation iconographique. Les activités de vente et les relations avec la clientèle n'occupaient pas la même place dans la pratique professionnelle de tous les artisans. Certains métiers offrant une prestation de service ne peuvent se penser sans un contact direct avec la clientèle, c'est le cas notamment des professions de coiffeur ou de barbier. Les artisans-producteurs assurant la vente au détail de leur marchandise en boutique ou sur le marché étaient de véritables commerçants. Dans la *praxis* de ces hommes de métier, mise en œuvre d'un savoir-faire technique et démarche commerciale étaient étroitement associées. Un célèbre monument romain conservé dans les collections des Musées du Vatican exprime parfaitement l'idée que l'activité marchande n'était que le pendant du travail de production dans le monde de la *taberna* : un côté de l'autel montre le taillandier L. Cornelius Atimetus à l'œuvre assisté de son affranchi, L. Cornelius Epaphra, tandis que l'autre présente les mêmes

1544. *CIL* II/14, 1287 (*RIT* 447 ; *AE* 2000, 802).
1545. [Tran, 2013a], p. 184.
1546. [Röder, 1957], p. 260-261 : « Es zeigt sich doch, dass auch in diesen Brüchen die Linkser ein leichtes Übergewicht besassen. Das deutet auf einen sehr eingespielten Arbeitstamm, vermutlich auf eine sogar vom Vater auf den Sohn vererbte Tätigkeit im Steinbruch hin ».

personnages prêts à accueillir des clients devant les outils fabriqués, soigneusement disposés dans une armoire servant de présentoir à destination des acheteurs (voir FIG. 21, p. 398) [1547]. Le changement de vêtement d'un relief à l'autre traduit bien l'importance d'une apparence soignée que les activités artisanales ne permettent pas. En revanche, les métiers de la construction ou les métiers liés à l'acquisition de matière première (mineur, carrier, bûcheron) ne présentaient pas le même aspect relationnel que le travail en boutique, tandis que certains producteurs d'objets manufacturés, parfois installés en périphérie urbaine, ne travaillaient pas directement pour la clientèle mais vendaient leur production à des grossistes, s'épargnant l'effort d'une démarche commerciale. Après avoir présenté l'activité commerciale des artisans-boutiquiers en contact avec la clientèle, nous mettrons en évidence à partir du corpus des Gaules deux destinataires particuliers de la production artisanale : l'armée et les dévots consommant dans un contexte cultuel.



FIGURE 21 – Autel funéraire du taillandier Atimetus, scène de vente. [Zimmer, 1982], n°114. Collections du Vatican (inv. 9277). Cliché : M.-S. Caruel.

5.3.1 Les pratiques commerciales des artisans-boutiquiers

5.3.1.1 Les échanges avec la clientèle dans l'iconographie

Pour C. Courrier, les activités de vente répondaient au même schéma identitaire de fierté professionnelle que les scènes de métier, « si ce n'est que la commercialisation passait par la médiation de l'objet fabriqué, occultant du même coup la phase de production et insistant bien

1547. [Zimmer, 1982], n°114, p. 180-182 ; *CIL*, VI, 16166 (Rome) ; Musées du Vatican, n°9277. Voir aussi la scène de forge : FIG. 25, p. 471.

davantage sur les échanges [1548] ». Un même monument ou une même image met assez rarement l'emphase sur ces deux phases en même temps, si bien que dans l'ensemble la clientèle apparaît assez rarement dans notre corpus [1549].

La rencontre avec le client était un moment d'échange. L'échange reposait d'abord sur une transaction marchande, le client donnant une somme d'argent en échange d'un produit ou d'un service. Quelques documents mettent l'accent sur cet aspect précis de la relation commerciale. Un relief d'Echternach, si la scène a bien été comprise par l'auteur de la copie, met en scène le paiement de la marchandise [179]. À droite de la scène qui figure un marché ou l'intérieur d'un *thermopolium*, un client tend une pièce de monnaie à l'artisan qui avance la main à son tour pour la recevoir, en échange sans doute d'une confection alimentaire que préparait derrière lui un autre personnage et qu'il servait personnellement depuis le chaudron à ses côtés. Sur un relief de Saintes figurant la préparation de fibres de laine brutes, apparaît au registre inférieur une scène de vente au comptoir : derrière un comptoir sur lequel sont posés deux sacs ou vases, se tient un personnage tenant lui-même une sorte de récipient [59]. À droite de la composition apparaît un deuxième individu, peut-être un client, qui semble se servir dans une bourse. Ce relief, malheureusement un peu fruste, illustrait peut-être l'instant précis de l'échange marchand, le commerçant se préparant à échanger le produit qu'il tient devant lui contre une somme d'argent. Outre le geste de la transaction monétaire, les gains, produit de l'échange, sont mis en exergue à travers certains attributs – en particulier les cassettes et les bourses ou par le biais des scènes de compte [1550]. Un monument funéraire lingon présente sur l'une de ses faces latérales une scène de boucherie tandis que, sur le côté opposé, apparaît un personnage derrière un comptoir où sont amassées des pièces de monnaies [199]. L'homme de métier était vraisemblablement occupé à compter les recettes de la boutique. L'association de ces deux scènes souligne bien la complémentarité entre les actes techniques de boucherie et la vente. Aucun client n'apparaît toutefois dans la scène.

D'autres reliefs mettaient en lumière l'habileté de l'homme de métier à travers une démonstration de gestes techniques en présence de la clientèle. Le boucher médiomatrique Iulos est figuré sur un monument du Hiéraple en train de servir une cliente se tenant face à lui, de l'autre côté du comptoir [154]. Le relief est assez fruste et le geste du boucher, imprécis si bien qu'il est difficile de dire s'il débitait pour sa cliente un morceau de viande au couperet, auquel

1548. [Courrier, 2014], p. 268.

1549. Le corpus iconographique que nous avons composé se basant sur la présence d'outils ou de geste techniques de fabrication, n'y figurent pas toutes les scènes d'activité marchande attestées dans les Gaules romaines : *e. g.* Esp, I, 501(Saint-Gilles), 621 (Narbonne), II, 1097, 1099 et 1122 (Bordeaux) ; IV, 2780, 2782 et 2784 (Sens), 3317 (Langres), 3469 (Dijon) ; V, 4295 (Metz) ; VI, 4846 (Soulosse) ; 5155(Neumagen) ; VII, 5478 (Augst) ; XIV, 8384 (Buzenol). Les scènes d'examen du tissu ont elles aussi été écartées : *e. g.* Esp, V, 3785 (Baâlon), 3786 (Sternay), 4043 (Arlon) ; VI, 5123 (Saint-Wendel) ; *AE*, 1983, 712 (Metz).

1550. Au sujet des gains dans l'iconographie et dans le système de valeurs des artisans, voir notre développement en 6.2.5, p. 473.

cas la scène mettrait en lumière un geste technique et donc l'adresse de l'homme de métier. Cette image n'est en effet pas sans rappeler les scènes italiennes dans lesquelles des bouchers debout s'affairent à débiter au couperet des pièces de viande [1551]. Sur ces reliefs comme dans la composition médiomatrique, le décor présente invariablement des pièces de viande suspendues aux crocs qui apportent à la scène toute sa lisibilité ; la clientèle est en revanche absente des scènes italiennes. Mais, contrairement aux représentations italiennes, le geste du boucher de Gaule Belgique est d'une faible amplitude : il tendait donc peut-être simplement un produit à sa cliente. Ainsi, au lieu de mettre l'accent sur le geste technique, la scène présenterait plus généralement un homme de métier au service de sa clientèle. Les scènes de boucherie se prêtent particulièrement bien à la figuration du geste technique en présence des acheteurs. En effet, alors que dans la plupart des artisanats les marchandises étaient achevées au moment de l'achat, les bouchers devaient procéder lors de la vente à une découpe de détail [1552]. Sur un relief de Dijon, un couperet planté dans un billot apparaît dans la boutique d'un commerce de viande [211]. Les acheteurs étaient donc des témoins directs de l'habileté manuelle du boucher. De la même manière, certaines prestations de service (coiffeur, barbier) dont l'exercice se conçoit difficilement en l'absence de la clientèle, se prêtent tout naturellement à la mise en scène d'un échange marqué par la mise en œuvre d'un savoir-faire. Sur le tombeau des médiomatriques Mascellio et Matutinus figure ainsi un barbier occupé à raser son client assis devant lui [153]. L'exécution de gestes techniques en présence de la clientèle n'apparaît que très timidement dans les reliefs et concerne des artisanats bien spécifiques (métiers de bouche, coiffure). Certaines stèles pourraient suggérer un processus de fabrication visible des clients. Sur un monument de Lillebonne par exemple, sont suspendus des objets ressemblant à des marteaux derrière un marchand à son comptoir [60]. S'agissait-il d'un artisan-commerçant travaillant devant ses clients ? L'importance des restaurations subies par le relief empêche toute certitude.

Déplaçant le regard vers le produit, la scène du marchand de Lillebonne met en lumière le service de la clientèle par le commerçant et le dialogue entre les deux. Le marchand pointe le doigt vers les étagères comme pour répondre à la demande d'un client qui se tiendrait devant lui à moins que ce geste ne vienne attirer le regard du passant vers la marchandise. Mais là encore, ce mouvement, interprétation d'un restaurateur désireux de faire coïncider les deux fragments lapidaires, doit être considéré avec prudence. Le service de la clientèle apparaît sans ambiguïté aucune sur un relief dijonnais figurant la façade d'un commerce de vin : l'homme de métier derrière son comptoir surélevé verse le contenu d'une cruche dans un entonnoir encastré dans le comptoir, tandis que son client récupère en-dessous le liquide [211]. Sur l'une

1551. [Zimmer, 1982] : n°1, 2, 4, 5, p. 93-97.

1552. L'abattage et la découpe de gros avaient lieu dans des espaces urbains spécialisés pour les bœufs et, à domicile, pour le petit bétail. Voir notre mise au point sur la chaîne opératoire de la viande (4.6.1, p. 299) et les travaux de S. Lepetz, [Lepetz, 2007].

des scènes du monument du *pistor* et *materiarius* messin, une scène fut parfois interprétée comme une scène de vente [155] [1553]. Une femme se tenant près d'un tonneau s'apprête à en puiser le contenu au moyen d'un vase à manche et à le verser dans un tonnelet que lui tend un homme à droite de la composition. Faut-il y voir l'épouse de l'entrepreneur occupée à servir un client ? L'interprétation ne convainc pas J.-Cl. Béal qui souligne l'absence d'un dispositif fixe pour le service semblable à ce que l'on observe sur le relief de Dijon : le transvasement à la *trulla* multiplie les gestes nécessaires et présente un risque de renverser à chaque voyage une partie du produit. L'hypothèse de la scène de vente peine donc à convaincre pleinement. Le service du client passait également à travers la pesée du produit. Constituant le pendant d'une scène d'artisanat et d'une scène de vente, un relief de Saintes figurait peut-être une scène de pesée : debout à côté d'un personnage féminin, un homme tient une balance dont l'un des plateaux est chargé d'objets, peut-être des poids [59]. Scène de pesée en présence d'une cliente (FIG. 22, p. 401) ?



FIGURE 22 – Personnages avec une balance [59]. Scène de pesée ?
Cliché : Ville de Saintes, P. Bardou

1553. [Cüppers *et al.*, 1983], n°184, p. 225 ; [Béal, 1996b], p. 86.

Sur des scènes dont on ne sait si elles relevaient d'un univers purement commercial ou du monde de l'atelier-boutique, la marchandise était présentée à la clientèle : la scène mettait donc l'emphase sur la qualité du produit et son contrôle. Les scènes dites d'examen du tissu sont les plus célèbres, mais l'identification des personnages figurés, clients ou hommes de métier, reste sujette à débat. Un relief de la cité des Rèmes présente ainsi l'intérieur d'une boutique dans laquelle sont empilées des étoffes en arrière-plan (FIG. 23, p. 402) [1554]. Au premier plan, deux personnages, peut-être un marchand et son client, examinent une pièce de tissu. L'un semble indiquer à l'autre un détail de l'ouvrage, peut-être l'endroit où couper ou apporter une retouche, auquel cas la scène mettrait l'emphase sur le dialogue des deux hommes et l'écoute de l'homme de métier vis-à-vis de son client.



FIGURE 23 – Scène d'examen du tissu. Esp, V, 3785 (Baâlon), face latérale droite.
Cliché : Centre Camille Jullian.

5.3.1.2 L'aménagement des lieux de travail des artisans-boutiquiers

Les lieux de travail des artisans-boutiquiers œuvrant dans les centres urbains offraient une organisation propre à permettre l'accueil de la clientèle. Les fouilles de quartiers à vocation artisanale et commerciale en Gaule du Nord et dans les Germanies ont montré qu'un même bâtiment réunissait fréquemment des fonctions artisanales, commerciales et domestiques [1555]. Les artisans-boutiquiers assumaient la fabrication (ou du moins les dernières étapes de la production) et la vente au détail dans un même lieu, qui était également leur espace de vie. Les vestiges de quartiers complets dans les agglomérations de Bliesbruck, Alésia, *Vitudurum*, *Lousonna*, Bad Wimpfen, Ladenburg ou Schwarzenacker révèlent une économie des lieux qui

1554. Esp, V, 3785 (Baâlon).

1555. [Mangin, 1981], [Jansen, 1999], [Petit et Mangin, 2002], [Pauli-Gabi *et al.*, 2002], [Petit, 2005], p. 89-140, [Petit et Santoro, 2007], et dans cet ouvrage voir en particulier les contributions suivantes [Petit, 2007b], [Petit, 2007a], [Petit, 2007c], [Casadebaig, 2007], [Polfer, 2007].

n'est pas sans évoquer les célèbres maisons-boutiques pompéiennes [1556]. Bâties selon un plan rectangulaire, les maisons s'ouvraient par leur petit côté sur la rue, où se trouvait parfois aménagé un espace de circulation, portique ou galerie. Le plan tout en longueur de ces bâtiments s'organisait le plus souvent ainsi : en façade, une boutique largement ouverte sur la rue, en arrière des pièces d'habitation, de stockage et des ateliers, et parfois un lieu d'habitation à l'étage. Les constructions présentaient parfois comme à Bliesbruck une « structuration qui [séparait] les activités orientées vers le portique (boutique) de celles de la salle centrale [1557] », destinées à des fonctions domestiques ou artisanales. Au départ ouverts sur la rue, la boutique ou l'atelier allaient parfois même jusqu'à investir progressivement les portiques ou les galeries agrandissant ainsi l'espace de façade et donc de contact [1558]. Les commerces alimentaires apparaissant sur un relief dijonnais présentent ainsi une façade ouverte caractéristique d'un commerce [211].

À l'inverse, l'implantation et l'aménagement de certains ateliers suggèrent que les artisans qui y travaillaient ne s'occupaient pas de vente au détail, pas sur place du moins. Dans l'agglomération de Jublains, deux ensembles de bâtiments abritant chacun un atelier (forge) et un espace d'habitation distincts étaient implantés de part et d'autre d'une rue à quelque distance du centre [1559]. Étudiant l'implantation et l'organisation des bâtiments, A. Bocquet conclut qu'ils ne s'intégraient pas du tout dans l'espace urbain, l'ignorant même totalement : « les orientations des bâtiments, les entrées et les circulations ne tiennent pas compte de la rue (...). La vie se déroule au contraire en cœur d'îlot [1560] ». L'accueil de la clientèle ne se faisait vraisemblablement pas en ces lieux, à moins de supposer une signalétique disparue guidant le chaland à travers les artères secondaires de la ville. L'hypothèse n'est pas inconcevable [1561]. Dans la cité d'Autun, P. Chardron-Picault observe d'une part, une dispersion périphérique dans la ville d'ateliers parfois dépourvus de lieu de vente, et d'autre part, de façon complémentaire et simultanée, l'implantation d'ateliers en façade de rue et disséminés dans le tissu urbain, fabriquant et vendant des objets de petite dimension [1562]. Les vestiges archéologiques

1556. [Mastrobattista et Santoro, 2007] et [Brun, 2007]. « La maison-boutique est une appellation qui recouvre toutes les habitations de dimensions restreintes dont les locaux s'articulent de manière non codifiée et qui sont caractérisées par un espace ouvert sur la rue, reconnaissable au fait qu'il est accessible au public. » [Mastrobattista et Santoro, 2007], p. 116.

1557. [Petit, 2007c], p. 130.

1558. Des fours et des foyers sont attestés à Bliesbruck et à Ladenburg. [Petit, 2007b], p. 124.

1559. [Bocquet, 2002], p 167-169.

1560. [Bocquet, 2002], p. 169.

1561. [Le Guennec, 2014], p. 304. M.-A. Le Guennec souligne par exemple la nécessité d'une publicité « informative » pour signaler les établissements isolés, que ce soit en dehors d'un contexte urbain ou pour les commerces excentrés.

1562. [Chardron-Picault, 2002], p. 199-200. À propos de l'intégration spatiale des artisans dans le tissu urbain des cités des Gaules romaines, le lecteur pourra consulter les contributions de M.-F. Meylan-Krause, F. Loridant, X. Deru, M. Luik, J.-M. Demarolle, A. Bocquet, J.-P. Chimer et D. Dubant, P. Chardron-Picault, C. Becker, A. Trintignac et N. Nin dans l'ouvrage collectif [Béal et Goyon, 2002].

témoignent ainsi de l'existence d'un rapport différencié à la vente entre les artisans.

Côté boutique, les artisans disposaient d'un équipement et d'un mobilier destiné au volet commercial de leur activité. Des présentoirs offrant une disposition soignée permettaient la mise en valeur de la marchandise auprès de la clientèle. Des marchandises organisées avec soin garnissent ainsi les étagères du marchand de Lillebonne [60]. Dans l'atelier d'un forgeron, on observe, à droite de la composition, des étagères bien remplies et ordonnées [135]. Chez les bouchers, les pièces de viande sont bien alignées, suspendues à des crocs [154, 211]. Symbole des professions commerciales et témoin d'une vente au poids pour certains artisanats (boucherie notamment), la balance apparaît parmi l'équipement de certains artisans-boutiquiers ou professionnels vendant leurs produits sur le marché [42, 154]. La présence d'un comptoir facilitait l'échange marchand et la transaction monétaire [59, 60]. Certains professionnels investissaient dans l'aménagement de structures spécifiques : c'est le cas du marchand de vin dijonnais dont le comptoir à arcades est surélevé et creusé de sorte à pouvoir transvaser le vin directement à travers un entonnoir [211]. Rien n'indique en revanche que le marchand de vin fût également un producteur. Mais, si le vin était dans l'ensemble produit dans les domaines ruraux, un exemple pompéien témoigne d'une production dans des boutiques urbaines. Un *thermopolium* situé le long de la route de Nola présente ainsi à côté du comptoir de vente un petit espace pour le pressage et un cellier pour la conservation du moût [1563].

5.3.1.3 Pratiques publicitaires et concurrence

Les façades largement ouvertes sur la rue répondaient à la nécessité d'accueillir le public mais traduisaient également un enjeu de visibilité. En tant que professionnel, il importait en effet de se faire voir afin d'attirer les potentiels acheteurs. Les façades ouvertes, caractéristiques des boutiques et des ateliers-boutiques, étaient facilement repérables depuis la rue constituant donc un élément de communication dans le paysage urbain et une forme élémentaire de publicité. L'application du concept de publicité dans un contexte antique ne va cependant pas de soi. Le constat opéré en 1999 par P. Kruschwitz d'un champ de recherche limité à quelques publications sporadiques témoigne bien de la réticence des historiens de l'économie à rechercher une pratique publicitaire dans le monde antique [1564]. Dans son mémoire de doctorat consacré au domaine jugé très concurrentiel de l'accueil mercantile, M.-A. Le Guennec revient sur cette réticence et, tout en admettant qu'il n'y aurait aucun sens à rechercher dans le monde romain l'équivalent des campagnes publicitaires contemporaines [1565], l'historienne met en évidence

1563. [Mastrobattista et Santoro, 2007], p. 114.

1564. [Kruschwitz, 1999], p. 231, n. 2. L'auteur présente dans l'article une typologie utile des inscriptions à caractère publicitaire.

1565. L'existence de professionnels de la publicité, la consommation de masse de marchandises standardisées et diffusées à grande échelle, les *mass media* sont autant de facteurs économiques et sociaux contemporains de la naissance de la publicité moderne faisant défaut au contexte antique. Voir la mise au point de M.-A. Le Guennec : [Le Guennec, 2014]

l'existence de pratiques adoptées par les professionnels antiques pour informer voire séduire la clientèle[1566]. La publicité se trouve alors définie « dans son sens large et diachronique » comme « l'ensemble des moyens destinés à faire connaître un bien, un produit ou un service et inciter le public à l'acquérir par un moyen de communication de masse[1567] ».

À l'impératif de se faire repérer des passants en tant que professionnel, s'ajoutait la nécessité de les informer quant à la nature des marchandises vendues. Comme dans les cités du Vésuve, devaient se trouver en façade des commerces des éléments de communication[1568], une enseigne, une inscription ou des peintures exprimant la nature de l'activité exercée, vantant la qualité des marchandises, l'honnêteté ou l'expertise sans égal du maître artisan. Une plaque de calcaire découverte à Saint-Gervais dans la cité de Nîmes et décorée d'outils de la taille de pierre fut notamment considérée par Espérandieu comme une enseigne [11]. Placée en devanture d'un atelier, elle pouvait informer les passants de la présence d'un professionnel de la sculpture ou de la taille de pierre. La montre, définie comme l'exposition des marchandises destinée à attirer les acheteurs[1569], constituait encore une pratique publicitaire auxquels les hommes de métier pouvaient avoir recours. Les commerces alimentaires que l'on voit représentés sur un relief dijonnais usaient de plusieurs de ces formes rudimentaires de faire-valoir : les boutiques présentaient ainsi une façade ouverte bien visible, laissant apercevoir l'intérieur de l'échoppe et les marchandises (têtes de porc, boudins, pots carénés pour transvaser le vin) depuis la rue où circulaient les passants [211]. Même le comptoir aménagé du marchand de vin offrait une apparence caractéristique bien repérable d'éventuels clients déambulant devant les commerces. G. Julliot prête également une fonction publicitaire aux *cuculli* apparaissant sur un monument de Sens [121]. Au-dessus de la table de travail d'un tailleur occupé à découper une étoffe, sont suspendus des manteaux à capuche, « placés là comme une enseigne pour attirer les acheteurs[1570] » écrivait le président de la Société archéologique de Sens. Dans ce relief, la visibilité de l'atelier par la clientèle n'est qu'hypothétique : le contexte d'implantation de l'atelier n'apparaît pas explicitement. Elle est néanmoins plausible, les ateliers-boutiques étant, comme nous l'avons vu, ordinairement ouverts sur la rue même si l'atelier était souvent situé en arrière de l'espace commercial. La montre, en plus d'informer le consommateur des produits vendus, lui donnait le sentiment de pouvoir contrôler visuellement sa qualité avant de l'acheter. Cette pratique était propre à établir une relation de confiance entre les hommes

1566. [Le Guennec, 2014], 302. Après une mise au point sur le concept contemporain de publicité et une réflexion sur les modalités de son application à un contexte antique (p. 300-303), M.-A. Le Guennec étudie attentivement les différents procédés publicitaires adoptés par les aubergistes romains (p. 303-324). Le lecteur trouvera également les références historiographiques utiles (p. 300, n. 1285).

1567. [Chessel, 1998], p. 11, n. 1, cité par [Le Guennec, 2014], p. 302. L'expression de « communication de masse » est alors entendue par M.-A. Le Guennec comme « tout vecteur excédant la simple communication de circonstance et individualisée entre un exploitant et un client donné ».

1568. [Mastrobattista et Santoro, 2007], p. 117 ; [Kruschwitz, 1999], p. 235-244.

1569. *TLFi, s. u.* « montre ».

1570. [Julliot, 1891], p. 86.

de métier et leurs acheteurs. La confiance était en effet au fondement de l'échange marchand : placée dans le savoir-faire de l'artisan, la qualité de sa marchandise et son honnêteté dans la fixation des prix ou dans l'usage des poids, elle conditionnait la constitution de toute clientèle. Les scènes d'examen du tissu, si elles concernent bien un contrôle effectué par la clientèle, procèdent d'une démarche similaire. Un pas de plus était effectué lorsque les artisans travaillaient directement à la vue des passants. Les activités de boucherie [154], nous l'avons dit, étaient particulièrement propres à une démonstration des gestes techniques face aux clients. Mais d'autres artisanats pouvaient être concernés. C'était peut-être le cas du tailleur sénonais susmentionné [121] : si l'on considère que les manteaux suspendus dans son atelier étaient visibles de la clientèle, son travail l'était aussi. Bien que les fonctions de production aient été généralement reléguées à l'arrière de la boutique, dans un espace parfois structurellement distinct, certains artisans travaillaient au contraire en façade, au vu de la clientèle : à Pompéi, la forge de l'*insula* VI de la région I s'ouvre sur la rue de l'Abondance [1571]. Si un tel agencement était peut-être la réponse à un problème pratique – exiguïté des lieux notamment –, il favorisait la visibilité du commerce en attirant les regards sur la démonstration d'un savoir-faire et incitait vraisemblablement les clients à accorder plus facilement leur confiance à la marchandise vendue. Une telle démarche de transparence pouvait constituer aux yeux des acheteurs un gage de qualité. De la même manière, M. Flohr constatait à propos des petites boutiques de foulons que les ouvriers au travail étaient visibles par les passants depuis la rue [1572].

P. Kruschwitz ouvre sa typologie des inscriptions publicitaires avec les marques d'atelier [1573]. De fait, ces signatures apposées sur leurs ouvrages permettaient à des producteurs de se faire connaître à mesure que leurs marchandises étaient diffusées et aux clients de connaître l'origine d'un produit. La signature du mosaïste T. Sennius Felix ou du lapicide Gaverius ne constitue que deux exemples d'une pratique qui concernait majoritairement l'*instrumentum* et les produits qui voyagent [355, 387].

Les enseignes, la montre et éventuellement les marques de fabrique entraient dans la catégorie de la publicité « informative », visant à faire connaître aux citadins la présence d'un établissement commercial, par opposition à la publicité « concurrentielle » ou « conflictuelle », chargée de détourner la clientèle d'un éventuel concurrent [1574]. La rivalité n'est pas absente du monde du travail antique : dans un autre contexte antique, Hésiode évoquait déjà dans *Les travaux et les jours* la jalousie animant les hommes de métier : « Tout voisin envie le voisin empressé à faire fortune (...). Le potier en veut au potier, le charpentier au charpentier [1575]. »

1571. [Brun, 2007], p. 151.
1572. [Flohr, 2013a], p. 196. Un détail essentiel pour ce chercheur dans la construction de leur identité professionnelle et pour la prise de conscience de leur singularité individuelle et collective liée au métier.
1573. [Kruschwitz, 1999], p. 232.
1574. [Le Guennec, 2014], p. 303 *sqq.* Concept emprunté à Lagneau : [Lagneau, 1977] p. 7 *sqq.*
1575. Hés., *O.*, 23-25. Traduction de P. Mazon, CUF, Paris, 1986.

Si le poète grec chante les vertus positives de l'émulation qui nous pousse au travail, le sentiment de rivalité habitant les petits exploitants était aussi source de malveillance. Ainsi voit-on dans l'univers fictif des *Métamorphoses*, la tenancière Meroe transformer son concurrent en grenouille [1576]. À travers notre documentation, nous ne savons rien de pratiques publicitaires conflictuelles, toutefois les malédictions jetées sur des artisans à travers des tablettes de défixion pourraient témoigner de tensions liées à l'existence d'un contexte concurrentiel [1577]. Le bronzier Marcus apparaît ainsi parmi les victimes d'une tablette provenant de Bad Kreuznach [413], tandis qu'une seconde *tabella* vise aussi bien Lutumarus, *lanius*, Montanus, *materiarius* que Publius, *offector* [414]. Ces professions n'ont rien d'exceptionnel dans le milieu des sorts : J. G. Gager constate que les métiers apparaissant dans ce type de documents sont pratiquement toujours des petites professions urbaines (artisans, marchands, aubergistes), ce qui est en réalité très révélateur quant à l'origine sociale de leurs auteurs. Les *defixiones* se présentent ainsi comme un miroir des préoccupations de la plèbe urbaine. Dans nos deux documents de Germanie Supérieure, rien n'indique que les artisans cités soient visés en raison du métier qu'ils exerçaient. Le métier, accompagnant le nom de l'artisan, pouvait être mentionné comme un simple marqueur identitaire. En revanche, d'autres tablettes provenant sans exception de cités grecques ou de Grande Grèce orientaient explicitement la malédiction sur le travail, la marchandise, le revenu ou le lieu de travail de la personne visée. Une tablette athénienne datant du IIIe siècle av. J.-C. maudit Kittos et Euphrosunê, fabricants de filet, leur travail et leur atelier, tandis qu'une autre, datant du IIe siècle, condamne Dionusios, fabricant de casques et sa femme, l'orfèvre Artemis ainsi que leur travail et les marchandises qu'ils produisent [1578]. Quoique produites dans un autre contexte antique, peut-être procédaient-elles d'une démarche et d'une intention comparable à celles ayant inspiré les *defixiones* de notre corpus.

Les monuments funéraires des artisans sont parfois considérés eux-mêmes comme une forme de publicité à l'égard des passants. Dans cette perspective, L. Wierschowski émet ainsi l'hypothèse que le *tector* Pompeius Catussa travaillait le stuc dans les thermes d'Apollon et faisait de la publicité pour son entreprise et son travail en évoquant le temps qu'il aimait y passer avec son épouse [370].

5.3.2 Des clients particuliers

5.3.2.1 Les artisans indépendants au service de l'armée

Bien qu'elle compte dans ses rangs de nombreux artisans à son service, l'armée romaine ne vivait pas en autarcie et devait aussi faire appel au savoir-faire de travailleurs civils indé-

1576. Apul., *M.*, I, 9, 3 (et sur le métier de Meroe, I, 8, 3).
1577. [Gager, 1992], p. 151-174.
1578. [Gager, 1992], n°60, p. 155-156 et n°63 p. 157-158.

pendants. C'était notamment le cas dans le domaine de la production d'armes avant que ne se développent, à partir de la fin du IIIe siècle, des ateliers d'État (*fabricae*) de plus en plus importants spécialisés dans la fabrication de l'armement [1579]. La production n'est en effet pas interdite aux particuliers avant le règne de Justinien qui en fait un monopole d'État [1580].

À *Vindonissa* dans la cité des Helvètes, le *gladiarius* Tiberius Iulius Aquilus consacra un ex-voto au dieu Mars sous la forme d'une *tabula ansata* en bronze [429]. S'il précise sa profession de fabricant de glaives, il ne se présente pas comme soldat ce qui laisse supposer qu'il exerçait en qualité d'artisan civil. Des vestiges d'ateliers métallurgiques furent en effet découverts dans les zones d'implantations civiles proches du camp de *Vindonissa*. Ainsi, le secteur civil ouest a livré les traces d'une activité de forge et de fonderie de bronze datée entre le Ier et le IIIe siècles de notre ère [1581]. Des artisans indépendants exerçaient vraisemblablement dans ces ateliers à l'extérieur des camps et vendaient directement leur production à l'armée voisine. Malgré une relative distance des camps du *limes* rhénan, on peut supposer que le *cassidarius* rémois Maianus faisait lui aussi partie des artisans civils indépendants fournissant l'armée romaine avant l'implantation des *fabricae* dans l'Antiquité tardive [388]. Si par la suite un atelier est attesté à Reims par la *Notitia Dignitatum*, celui-ci était en revanche spécialisé dans la production d'épées et non de casques [1582].

Parmi les fabricants d'armes connus dans les Gaules, on compte encore les *opifices loricarii* connus par une inscription honorifique en hommage à M. Ulpius Avitus [359]. Placés sous la responsabilité de ce centurion, ils fabriquaient sans nul doute des cuirasses pour l'armée romaine mais avec un statut d'artisans civils. M. Ulpius Avitus fut probablement détaché de sa légion en raison de compétences techniques particulières pour effectuer en pays éduen une mission liée aux besoins en armement de l'armée romaine [1583]. Les *opifices* étaient quant à eux très certainement des travailleurs indigènes civils. Il paraît peu probable que le centurion ait effectué un tel déplacement en compagnie des artisans de sa légion, ni même que des ouvriers d'autres légions aient été envoyés sur place. Le choix du pays éduen pour cette mission s'expliquait en effet très certainement par une tradition du travail métallurgique solidement ancrée chez les Éduens et donc par la présence d'ouvriers qualifiés sur place. L'existence d'un cadre naturel favorable avec une abondance de bois et de minerai disponibles dans la région constituait un argument supplémentaire. Malgré une formulation un peu obscure, les *opifices* sont explicitement rattachés aux structures territoriales de la cité. Ils se décrivent comme des travailleurs *qui in Aeduis consistunt et uico Briuae Sugnutiae respondent*. L'expression est in-

1579. [Feugère, 2002b], p. 271) ; [Feugère, 2002a], p. 239 *sqq.* ; [Bohec, 2006], p. 108.
1580. *Novellae*, 85, cap. I et IV.
1581. Les fouilles menées dans les secteurs civils à proximité du camp dans les années 2008 et 2009 ont permis de mettre en évidence des secteurs d'activités artisanales : [Trumm, 2008], [Trumm, 2009].
1582. *Not. dign. Occid.*, IX, 36 ; [Feugère, 2002a], p. 238-244.
1583. Sur ce point, voir notre synthèse sur ce personnage : 3.1.4.4, p. 182.

solite et son sens juridique précis malaisé à définir. Le terme *consistere* exprime une résidence et se réfère à tout le territoire de la cité. *Respondere* désigne quant à lui une appartenance, un rattachement à une entité territoriale plus précise, le *uicus Briuae Sugnutiae*. Si le terme est employé dans un passage d'Ulpien pour exprimer le rattachement d'un *uicus* à une *res publica* plus importante [1584], dans notre inscription son sens exact est plus difficile à préciser car « rien ne prouve que les *uici* existent, comme les *pagi*, comme entités autonomes et juridiques [1585] ». Ce rattachement au *uicus* s'explique sans doute en raison du statut exceptionnel de ces artisans. Selon les mots de M. Dondin-Payre, « ce sont des ouvriers qui, travaillant pour l'armée et devant être fiables, sont soumis à l'obligation d'un enregistrement, sans qu'il en aille de même pour tous les habitants de *uicus* [1586] ». L'expression traduirait pour B. Rossignol une situation assez institutionnalisée [1587] : ces artisans devaient fournir des services à l'armée et, pour cette raison, ils se trouvaient inscrits dans l'une des composantes de la cité. Mais pour cet historien, si cette situation officielle semble inscrire le service dans la durée, établir une continuité avec les *fabricae* du Bas-Empire demeure hasardeux faute de sources suffisantes [1588]. Il demeure néanmoins notable que la *Notitia Dignitatum Occidentalis* mentionne une *fabrica Augustodunensis loricaria*.

5.3.2.2 Des dévots comme clients : production en contexte cultuel et consommation rituelle

Les rituels religieux romains étaient marqués par une consommation rituelle et par la consécration d'offrandes de diverses natures à la divinité. Certains artisans consacraient donc en toute logique tout ou partie de leur temps de travail à la confection de produits destinés à des fins votives ou rituelles [1589]. Dans nos sources, seuls des artisanats alimentaires apparaissent plus ou moins explicitement liés à un contexte religieux de production ou de consommation [1590]. L'association d'une patère à un couteau sur le monument funéraire du *lanius* C. Vescius Primus dénote un contexte sacrificiel d'abattage [1591], que la viande soit ensuite destinée à une

1584. Digeste 50, 1, 30 (Ulpien) : *Qui ex uico ortus est, eam patriam intellegitur habere, cui rei publicae uicus ille respondet.*
1585. [Dondin-Payre, 2007], p. 403.
1586. [Dondin-Payre, 2007], p. 403.
1587. [Rossignol, 2012]. Nous tenons à remercier B. Rossignol d'avoir eu la courtoisie de nous transmettre le texte de sa communication tenue au colloque international « Antiquité Tardive dans l'Est de la Gaule » 3 à Dijon en novembre 2012.
1588. Ce lien de continuité avec les arsenaux d'Autun mentionnés par la *Notitia Dignitatum* (*Not. dign. Occid.*, IX, 33-34) était notamment suggérée à titre d'hypothèse par A. Hostein. L'historien envisage que l'une des clauses du *foedus* liant les Éduens à l'État romain impliquait une livraison d'armes. Le rôle des *fabricae* s'inscrirait donc dans une continuité institutionnelle vis-à-vis de ce traité républicain. [Hostein, 2012], p. 361.
1589. Ce choix pouvant relever du consommateur lui-même.
1590. À l'exception peut-être d'un autel votif de Saint-Béat, qui pourrait figurer l'activité des marbriers dans la production d'autels et de stèles votives que l'on a découvert par dizaine [53]. Mais leur production n'était sans doute pas exclusivement votive.
1591. [Chioffi, 1999], p. 104. L. Chioffi tend également à reconnaître dans ce personnage un *uictimarius*.

consommation rituelle entre les dévots ou à un commerce profane [415]. La viande abattue en contexte religieux était en effet partiellement revendue sur les marchés urbains par des hommes de métier et, pour W. van Andringa, le métier même de boucher ne se trouvait en rien affecté par l'intervention d'un traitement religieux de la viande préalablement à l'abattage [1592]. La difficulté que nous avons à distinguer bouchers et sacrificateurs sur les reliefs relève donc sans doute en partie d'un faux problème, les bouchers étant parfois appelés à procéder à la découpe et au commerce de viandes sacrificielles. Une partie de la viande préparée par les bouchers mais aussi, plus généralement, nombre de marchandises produites par des artisans de toutes spécialités étaient utilisées à des fins religieuses – qu'elles aient ou non été produites dans ce dessein – sans que cela n'ait eu d'incidence aucune sur l'exercice de la profession ni affecté en rien l'identité sociale des hommes de métier, car, dans l'ensemble, les artisans ne se revendiquent pas d'une telle spécialité. À cet égard, le programme iconographique de la stèle de C. Vescius Primus s'en trouve d'autant plus intéressant. Primus est le seul artisan de notre corpus à exprimer sur son tombeau une pratique artisanale marquée par le fait religieux.

D'autres scènes d'artisanat en contexte cultuel apparaissent néanmoins dans la documentation, mais sur des monuments d'autres natures, votifs essentiellement. Or, dans le cas d'un monument de Bonn tout particulièrement, il nous semble bien avoir affaire à des images-types d'hommes de métier et non à des portraits d'artisans authentiques. Dans tous les cas, aucun n'est nommé. À Bonn, un ex-voto aux *Matres Aufaniae* fut consacré par C. Candidinius Verus, décurion de la colonie de Cologne [191]. Le monument est décoré sur trois côtés et sur deux registres, le registre supérieur constituant le registre principal. Au registre supérieur de la face antérieure, les *Matres* apparaissent trônantes tandis qu'au registre inférieur est figurée une scène de libation dans laquelle un *togatus*, sans doute le dédicant lui-même, officie *capite uelato* en compagnie de trois personnages. Sur les faces latérales, deux scènes de métier ornent le registre inférieur. Sur la première apparaît un personnage en tunique courte chargé d'un porcin sur ses épaules et, sur la seconde, est représenté un homme torse nu se tenant près d'un chaudron suspendu à une crémaillère. Encadrant la scène de libation, ces scènes en constituent le pendant. L'emplacement de ces images dans l'économie générale du monument nous incite à les rattacher aux préparations artisanales entourant le déroulement du culte. L'une illustre le transport d'un animal sacrificiel, le porc, et l'autre la préparation de viandes ou encore de bière, pour une offrande à la divinité ou une consommation rituelle entre les vivants [1593]. La scène de la face principale illustre de son côté les activités cultuelles des dévots. Les artisans figurés portent des vêtements de travail leur laissant la poitrine dégagée, vêtement préféren-

1592. [Van Andringa, 2007], p. 11-12. Sur le marché de la viande comme parfaite illustration de l'imbrication du religieux et du profane dans la cité romaine, voir notre mise au point en 4.6.1.4, p. 302.

1593. Sur l'hypothèse d'une distribution de cervoise dans un contexte religieux, [Lavagne, 2011], p. 198 et [Jullian, 1920], p. 256, n. 7.

tiel pour les scènes de travail délégué [1594]. Cet élément constitue un argument en faveur de la représentation d'une figure d'artisan non individualisée. De la même manière, un relief de Bordeaux dont la nature précise nous échappe représente le dépeçage d'un porc : le boucher conduisant la découpe sous les regards de trois spectateurs porte l'exomide [41]. Il pourrait s'agir d'une scène illustrant le débitage de viandes sacrificielles en présence de dévots.

Trois stèles de Grand pourraient également figurer la production artisanale d'offrandes rituelles [137-139]. Mettant en scène un unique et mystérieux artisanat, elles s'articulent autour d'une figure féminine drapée, représentée à plus grande échelle que les autres personnages. De la verrerie à la production de savon, les hypothèses furent nombreuses, mais, malgré tout, les thèses en faveur d'un artisanat de bouche (brasserie, pâtisserie, fromagerie) l'emportent et paraissent les plus convaincantes au vu des équipements figurés [1595]. La thèse d'une confection de gâteaux développée par Ch. Bertaux vise à faire le lien entre l'artisanat représenté et le fonctionnement du sanctuaire d'Apollon Grannus où elles furent découvertes [1596]. L'archéologue accorde ainsi une importance toute particulière au contexte de découverte de ces stèles qui furent retrouvées à l'extérieur des murs de l'enceinte hexagonale délimitant le sanctuaire d'Apollon Grannus mais à l'intérieur de l' « enceinte circulaire », que Ch. Bertaux interprète soit comme un « cercle magique », soit comme un *pomerium* [1597]. Ces deux enceintes témoignent de l'existence de deux cloisonnements successifs, seuils de passage obligés pour pénétrer dans l'espace le plus sacré et le territoire de la divinité des lieux, Apollon Grannus. Pour l'archéologue, les pèlerins auraient alors dû s'adresser d'abord à la divinité féminine de ces reliefs et présenter des offrandes de gâteaux préalables, avant de pouvoir pleinement franchir l'enceinte hexagonale et entrer à l'intérieur de l'espace sacré du sanctuaire. La divinité honorée sur ces trois reliefs aurait ainsi présidé à la production de gâteaux destinés à servir d'offrandes sacrées [1598]. Dotée sur deux reliefs d'une corne d'abondance, elle était apparentée

1594. À propos des vêtements dans l'iconographie (funéraire particulièrement), lire 6.2.2.1 (p. 443 *sqq.*) et 6.2.2.2 (p. 446 *sqq.*) pour les scènes en face principale (travail assumé) et 6.2.3.2 (p. 460 *sqq.*), pour les scènes en position secondaire (travail délégué).

1595. À propos des débats entourant l'identification de l'artisanat en question, voir notre synthèse en 4.6.6, p. 310.

1596. [Bertaux, 1989].

1597. Les vues aériennes permettent de rendre visible cette « enceinte circulaire » dont il ne subsiste rien. Elle englobe le mur d'enceinte hexagonal et un vaste espace à l'est. Voir plan : [Bertaux, 1989], p. 146.

1598. [Bertaux, 1989], p. 153. Les offrandes de gâteaux étaient en effet courantes et faisaient partie des offrandes dites végétales : tous les végétaux offerts l'étaient sous forme de produits finis (bouillies, galettes, gâteaux, pain, vin) et étaient donc cuisinés tout comme les offrandes carnées. À propos des offrandes végétales, [Scheid, 2011]. Il existait plusieurs variétés de gâteaux sacrificiels : *popana, liba, pthoes, glomus, pastillum*, etc. À propos de ce terme de gâteau - ou pâtisserie - J.-C. Lacam précise que l'on entend « une masse de pâte plus ou moins volumineuse, qui a été pétrie et façonnée avant d'être cuite ». Une adjonction de condiments, notamment du miel, était possible, mais la base de la recette restait simple, une farine de céréale ou d'un fromage à pâte dure. Voir [Lacam, 2012], p. 552. Si sur le plan du rite, il n'existait pas de différence entre une offrande végétale et animale, ces deux types d'offrande n'occupaient pas la même place dans la hiérarchie des rites sacrificiels. L'offrande de gâteaux était une variante plus simple et moins luxueuse des rites sacrificiels.

aux déesses mères et faisait le lien entre le monde des hommes et celui des dieux. Dans cette hypothèse, les artisans à l'ouvrage figurés sur ces reliefs travaillaient au service des pèlerins à la confection d'offrandes alimentaires, assurant ainsi le bon déroulement des rites au sein du sanctuaire. Comme sur les monuments de Bonn et de Bordeaux, rien n'indique de manière certaine qu'il ne s'agisse pas d'images génériques plutôt que de portraits d'artisans précis. Ils ne semblent cependant pas porter de vêtement de travail. Faudrait-il y voir des enseignes signalant ces boutiques de gâteaux émaillant le sanctuaire plutôt que des monuments votifs ? La représentation d'une divinité plaide plutôt en faveur d'une fonction religieuse. La thèse de Ch. Bertaux fait la plus grande place au contexte de découverte de ces images ce qui en fait tout l'intérêt. Il n'en reste pas moins que de nombreuses interprétations concurrentes de ces reliefs demeurent [1599].

5.4 Les artisans, des sédentaires ? Métier et mobilités

Contrairement aux armateurs et aux grands négociants dont le métier est perçu comme intrinsèquement lié à la mobilité, la sédentarité apparaît comme une condition caractéristique de l'exercice du métier par les artisans et les petits marchands urbains [1600]. Apulée qualifie ainsi des sculpteurs de gemmes d'*artifices sellularii* (< *sellula* : petit siège) [1601]. Dans la *Clef des songes*, Artémidore de Daldis désigne dans des termes similaires « ceux qui pratiquent des métiers sédentaires » : οἱ δὲ τὰς ἐπιδιφρίους ἐργαζόμενοι τέχνας (< δίφρος : siège). Et si pour ce théoricien des rêves voler est synonyme de voyage, pour les travailleurs sédentaires le même rêve annonce la fin de l'activité car ils ne sont plus « fixés à leurs sièges » (καί μὴ μείνωσιν ἐφ' ἕδρας) [1602]. Comme le souligne N. Tran, les adjectifs *sellularius* et ἐπιδιφρίος font écho à des représentations très répandues du travail artisanal, mais dans la rhétorique funéraire la position assise, plutôt réservée au maître-artisan [1603], dénote alors l'application nécessaire au geste technique et non la sédentarité en elle-même.

De fait, la mobilité n'est pas intrinsèquement liée à la production artisanale qui, au contraire, peut dans certains cas nécessiter un équipement et des structures synonymes de fixation territoriale. La qualité de *dominus tabernae* implique également une certaine sédenta-

1599. C. Jullian et J.-Cl. Béal les considèrent en effet de leur côté comme des actes de dévotion d'une association professionnelle envers une divinité protectrice du métier : [Jullian, 1917], p. 200-201 et [Béal, 2004], en part. p. 198-200. Voir notre développement : 7.2.2.4, p. 515.

1600. [Tran, 2014], p. 258.

1601. Apul., *Flor.*, XV, 13. Aulu-Gelle évoque quant à lui les *negotiis sellulariis* pour critiquer ceux qui, animés par le gain d'argent, exercent une activité sédentaire, oubliant l'exercice physique : Gell., *Nuits Att.*, III, 1, 10.

1602. Artém., *Oneirocritique*, II 68, P 194, 14-16. Traduction A. J. Festugière, J. Vrin, Paris, 1975, p. 173-174.

1603. [Tran, 2013a], p. 121. Pour le corpus gallo-romain : n°46, 59, 73, 116, 128 (?), 168, 170, 177, 203. Exemples tirés du corpus italien des métiers : [Zimmer, 1982], n°47-50, p. 133-135 ; n°80, p. 157-158 ; n°114, p. 180-182 ; n°120-124, p. 185-189 ; n°144, p. 199-200.

Ars barbaricaria (1)	[371]
Ars quadrataria (1)	[423-424]
Ars sutoria (1)	[423(-424 ?)]
Aurifex (1)	[425]
Custos castelli figlinarum (1)	[417]
Faber (1)	[336]
Faber tignuarius (1)	[368]
Forgeron (1)	[196]
Lapidarius (1)	[240, 440]
Lintiarius (1)	[373]
Manupretiarius Burarius (1)	[351]
Mosaïste (1)	[355]
Opifex artis vitriae (1)	[362]
Pistor (1)	[253]
Sagarius (2)	[374]
Structor (1)	[428]
Tector (1)	[370]
Vestiarius (3)	[309, 343, 353]

TABLE 26 – Les mobilités des artisans selon leurs métiers

rité au sein des murs de l'atelier. Malgré tout, notre corpus témoigne de mobilités, signalant que la sédentarité des artisans n'était pas totale (TAB. 7, p. 101). Un dossier d'une vingtaine d'inscriptions éclaire explicitement les déplacements d'hommes de métier. Toutefois rien n'indique généralement que cette mobilité pouvait être en lien avec l'exercice du métier, et si cela pouvait être le cas, la question du rôle joué dans cette mobilité par le volet commercial de l'activité demeure prégnante. Plusieurs professions à la nomenclature équivoque apparaissent en effet dans ce dossier (TAB. 26, p. 413) : ainsi, plusieurs *uestiarii* [309, 343, 353], professionnels passant ordinairement pour des commerçants[1604], et deux *sagarii* [320, 374]. Soulignons au passage l'importance des métiers du textile, particulièrement nombreux dans le dossier des mobilités dont ils représentent plus du tiers (3 *uestiarii*, 2 *sagarii*, 1 *burarius*, 1 *barbaricarius* et 1 *lintiarius*). Par ailleurs, les relations avec les milieux du commerce et du transport d'entrepreneurs comme M. Sennius Metilus [368], négociant, membre et préfet du *corpus splendidissimum cisalpinorum et transalpinorum*, ou Illiomarus Aper, utriculaire [373], apparaissent sans ambiguïtés à travers leur adhésion à ces associations professionnelles. De la même manière trouve-t-on un *uestiarius* narbonnais et un *unguentarius* lyonnais en dehors de nos territoires[1605]. Mais les travailleurs manuels ne sont pas absents, avec un *faber* [336], un *opifex artis uitriae* [362], un *tector* [370] ou un *aurifex* [425], et, en séjour en dehors des

1604. Sur ce métier : 4.5.3.1, p. 292
1605. TAB. 8, p. 104.

Gaules et des Germanies, un *lapidarius* carnute ou un *inaurator* viennois [1606].

Tous les artisanats n'exigeaient pas des hommes de métier la même mobilité. Si la plupart pouvaient s'accommoder d'une pratique sédentaire entre les murs d'un atelier, les métiers du bâtiment impliquaient davantage une pratique itinérante, au gré des différents chantiers de construction. La mobilité des artisans pouvait alors être circonscrite aux chantiers de la ville et de ses environs ou susciter des déplacements plus importants au sein de la province voire de l'empire. Le mosaïste de Pouzzoles T. Sennius Felix fut ainsi appelé à travailler sur le chantier d'une villa à Lillebonne, dans la cité des Calètes [355]. La signature de l'œuvre réalisée nous assure d'une présence en Gaule Lyonnaise basée sur des motivations professionnelles tandis qu'aucun élément ne vient étayer la thèse d'une immigration durable. Le savoir-faire et la renommée de certains artisans pouvaient justifier d'importants déplacements, ce qui fut semble-t-il le cas de ce mosaïste italien. Le métier des *lapidarii Almanticenses* pourrait se caractériser lui aussi par une pratique itinérante. La présence de l'organisation est attestée à Arles et à Cimiez : à Arles, les tailleurs de pierre firent élever le tombeau de l'un des leurs, Sextus Iulius Valentinus, et de son épouse Pompeia Gratina [240], tandis qu'ils consacrèrent collégialement à Cimiez un ex-voto à Hercule [340]. Comme leur nom l'indique, ces artisans seraient par ailleurs originaires de la localité d'*Almanticum* (?), vraisemblablement située en Gaule méridionale ou dans les Alpes Maritimes mais qu'il paraît impossible de localiser plus précisément en l'état des connaissances. Si ces inscriptions ne témoignent pas directement de déplacements liés à des motivations d'ordre professionnel, leur caractère épars et collectif suggère le rayonnement de l'association et de ses membres sur un territoire s'étendant du Sud de la Narbonnaise aux Alpes Maritimes. L'hypothèse d'artisans offrant leurs services sur les chantiers de construction de Gaule méridionale paraît des plus vraisemblables, au regard du métier concerné.

Les pratiques artisanales itinérantes apparaissent peu dans le corpus lapidaire, par nature peu à même de les mettre en lumière. Selon un passage de la *Vie d'Apollonios de Tyane*, le développement du commerce aurait remplacé la pratique traditionnelle d'un artisanat itinérant [1607]. Mettant en scène le philosophe alors qu'il cherche à gagner l'Égypte depuis Athènes, Philostrate imagine sa conversation avec un capitaine de navire du Pirée. Apprenant que le navire est chargé de statues de marbres et d'or, d'or et d'ivoire à destination des sanctuaires de Ionie, Apollonios déplore que les spécialistes de la statuaire (ἀγαλματοποιία) ne voyagent plus eux-mêmes avec leurs outils. Ce passage est intéressant car il montre bien que la mobilité professionnelle n'était pas circonscrite aux artisans du bâtiment. Elle concerne ici des sculpteurs de pierre et d'ivoire et des travailleurs de l'or, mais la pratique pouvait vraisemblablement avoir concerné de nombreux producteurs d'objets manufacturés. Il est difficile d'évaluer l'acuité de la

1606. Tab. 8, p. 104.
1607. Philstr., *V. Ap.*, V, 20, 1.

remarque de Philostrate et de préciser exactement le contexte antique auquel elle s'applique : la biographie du philosophe grec du Ier siècle est rédigée au IIIe siècle. Son principal intérêt pour nous est de pointer l'existence de deux pratiques professionnelles : l'artisanat itinérant et l'exportation de marchandises. Pour Philostrate, à la mobilité des artisans avec leurs outils aurait succédé celle des marchandises, des commerçants et des transporteurs. Mais, si la circulation des marchandises avait pris le pas sur celle de leurs producteurs au temps du principat, la pratique itinérante dut persister à une échelle impossible à préciser. Mobilité des artisans ou circulation des marchandises ? Il n'est pas toujours simple de faire la part des choses dans les inscriptions, d'autant plus devant des métiers à la nomenclature ambiguë (voir *infra*).

La recherche d'un climat professionnel plus favorable (marché plus dynamique, meilleures offres d'emploi) motivait sans doute les déplacements de nombreux hommes de métier, découlant sur une pratique itinérante ou sur un établissement durable dans un territoire offrant un marché dynamique. Affichant des signes d'intégration, certains artisans semblent s'être durablement, si ce n'est définitivement installés dans leur cité de destination [362, 368, 370, 371, 373, 425] [1608]. Cela semble être tout particulièrement le cas des artisans allogènes lyonnais, vraisemblablement séduits par les perspectives économiques qu'offrait l'*emporion* entre la seconde moitié du IIe siècle et la première moitié du IIIe siècle. À une mobilité initiale, succédait selon tout apparence une longue phase de sédentarité au cours de laquelle le métier était pratiqué dans la ville de destination. C'est peut-être en raison d'un important besoin de main-d'œuvre sur les chantiers de construction lyonnais que le *tector* Pompeius Catussa se rendit dans la ville [370]. La cité offrait assurément un marché de l'emploi très actif et donc particulièrement attractif et ce tout particulièrement au lendemain des destructions de 197, dont cette inscription paraît être contemporaine [1609]. Mais si son arrivée dans la capitale des Gaules répondait peut-être à un besoin ponctuel de main-d'œuvre, cet artisan séquane paraît s'y être ensuite établi durablement et y avoir coulé des jours heureux avec son épouse pendant cinq années. Le *sutor* Silvestrius Perpetuus et le *quadratarius* Silvestrius Silvinus gagnèrent ensemble la Germanie Supérieure depuis l'Aquitaine [423], peut-être attirés pour L. Wierschowski par les possibilités d'emploi de ce territoire, notamment en raison de la présence de troupes [1610]. L'étude de l'*instrumentum* fournit d'autres exemples. Ainsi, dans le Nord de la Gaule, une communauté de potiers aux estampilles QUA/OVA, HAMSIT, TRPS se serait d'abord fixée à Bavay, recherchant la proximité des grands chantiers urbains de la fin du Ier siècle et du IIe siècle avant de migrer vers l'est [1611].

Tous les statuts de travail n'exigeaient pas non plus la même mobilité des travailleurs. Le

1608. Voir notre synthèse sur la personnalité sociale des artisans allogènes : 1.9, p. 98.
1609. [Wierschowski, 2001], p. 334.
1610. [Wierschowski, 2001], p. 450.
1611. [Loridant, 2002], p. 122.

service des légionnaires dans l'armée impliquait impérativement le déracinement des artisans. Après la *probatio*, les soldats étaient affectés au sein d'une unité auprès de laquelle ils devaient se rendre et, pour couvrir les frais de voyage, ils percevaient alors une avance sur solde (*uiaticum*) [1612]. Mais s'il s'agit d'une mobilité professionnelle, elle est due davantage à la qualité de soldat qu'à celle d'artisan. L'*origo* de trois artisans-légionnaires apparaît dans les textes épigraphiques. Le *structor* [M.] Iulius M. f. Maximus originaire d'*Augustonemetum* fut ainsi affecté auprès de la *legio XI Claudia Pia Fidelis* et envoyé au camp légionnaire de *Vindonissa* [426]. Le forgeron C. Pompeius C. fil., originaire de *Mediolanum*, servit pour sa part à *Mogontiacum* où était stationnée la *legio XVI* au début de notre ère [196]. Deux siècles plus tard, Severus Alexandri, *ciuis Thrax* exerça lui aussi son service au camp légionnaire de *Mogontiacum* en tant que *custos castelli figlinarum* de la XXIIe légion *Pri(migeniae) Anton(inianae) p(iae) f(idelis)* [415]. Si seuls trois artisans-soldats font mention dans une inscription de leur *origo*, tous devaient être originaires de cités plus ou moins lointaines. Suite à ce déplacement initial, le stationnement des légions variait parfois tandis que des détachements pouvaient être envoyés en mission, impliquant une certaine mobilité au cours de la carrière militaire. Les artisans du bâtiment étaient tout particulièrement contraints de se déplacer dans le cadre des activités édilitaires de l'armée. Les esclaves étaient eux enlevés à leur pays natal et revendus à travers l'empire, subissant une mobilité propre à leur statut de travail. Ce fut peut-être le cas du Lydien Camillius Polynices que nous soupçonnions être un affranchi de la grande famille helvète des *Camillii* [425] [1613].

La pratique d'un métier sédentaire pouvait sans doute susciter des mobilités régulières, motivées par la recherche d'une matière première de qualité, la rencontre de producteurs ou de marchands. Les sources juridiques font parfois état de l'absence ou des voyages d'hommes de métier mais passent sous silence les raisons professionnelles qui les sous-tendaient éventuellement, car là n'est pas l'enjeu pour les jurisconsultes. Dans un passage du Digeste, Ulpien réfléchit ainsi aux différentes responsabilités dans le cas où des *discipuli* s'enfuiraient avec la marchandise en l'absence du foulon, selon les dispositions que celui-ci avait pris à la veille de son départ [1614]. Le jurisconsulte envisage dans un autre fragment le voyage à l'étranger d'un individu chargé d'instruire un esclave [1615]. La relation d'apprentissage pourrait dénoter un contexte artisanal.

La mobilité des hommes de métier était à l'origine de transferts de savoir-faire. Le phénomène est patent dans le cas du mosaïste de Pouzzoles T. Sennius Felix qui prit en apprentissage à Lillebonne un *discipulus* local de la cité des Calètes [355], devenu dépositaire des compétences techniques du maître italien. Le métier de certains artisans peut parfois être mis en

1612. [Cosme, 2007], p. 110.
1613. Voir p. 65.
1614. Digeste, XIV, 3, 5, 10 (Ulpien).
1615. Digeste, XIX, 2, 13, 3 (Ulpien).

en relation avec des industries dont le développement dans leur cité d'origine est bien connu et dont les marchandises de haute qualité étaient réputées à travers l'empire. Cela signifie vraisemblablement que ces artisans avaient suivi leur apprentissage avant leur départ. Trois artisans du textile sont concernés. Ainsi, le *ciuis germanicianus* Constantinius Aequalis installé à Lyon était un spécialiste de l'*ars barbaricaria* (broderie d'or), un art réputé oriental auquel il se forma sans doute dans sa Syrie natale [371] [1616]. Ses trois fils Servatus, Aequalis et Constantius contribuèrent peut-être à leur tour à la diffusion de cet art dans la capitale des Gaules. Deux professionnels du textile étaient originaires de Gaule Belgique, province connue pour le travail du lin et, surtout, de la laine. À l'exception des indices archéologiques dont la rareté est surprenante dans la province [1617], les sources littéraires, épigraphiques et archéologiques s'accordent pour donner l'image d'une production régionale florissante et de haute qualité [1618] : les Morins tissent selon Pline des toiles de lin [1619], les Atrébates produisent des manteaux luxueux et onéreux [1620], les Ambiens sont connus pour la production de saies (*sagi*) [1621] et les Nerviens pour la production de *birri* [1622]. Si la lecture du métier des dédicants est correcte, le Nervien Ianuaris apporta dans la cité des Santons son savoir-faire dans la production de ces manteaux [351]. Peut-être transmit-il ses connaissances dans cet art à ses collègues, les *manupretiarii burarii*. Mais dans l'hypothèse où ceux-ci étaient eux aussi originaires de la cité des Nerviens, il est possible de supposer que cette communauté de travailleurs exerçait de manière itinérante dans diverses cités des Gaules, au gré de la demande et des contrats qui leur étaient proposés. Ils disposaient sans doute d'un savoir-faire demandé tandis que leur statut de salariés leur offrait une plus grande mobilité. Le *uestiarius* Sextus Vervicius Eutyches était originaire de la cité de Trèves [343]. L'iconographie trévire illustre bien l'importance de la production et du commerce textiles dans l'économie de la cité à travers les scènes d'examen et de transport des étoffes et les scènes de compte qui pouvaient leur être associées [1623]. Eutyches était peut-être impliqué dans le commerce de vêtements trévires en Gaule Aquitaine ou dans la production de vêtements réalisés d'après un savoir-faire importé de sa cité d'origine. De la même manière, le *lintiarius* Illiomarus Aper fut sans doute initié à

1616. Sur cet artisanat : 4.5.2.5, p. 290.
1617. [Polfer, 2005], p. 72 et 76.
1618. Les textes antiques concernant la production textile en Gaule sont rassemblés par J.-Cl. Béal : [Béal, 1996a], p. 130-131. À propos de l'iconographie des métiers en Gaule Belgique : [Demarolle, 2001b]. L'artisanat du textile concerne 8 reliefs sur 46. M. Polfer constate le contraste entre le silence des sources archéologiques et les informations fournies par le reste de la documentation. Mais il souligne également le fait que les textes et les reliefs ne mettent pas en valeur l'activité des mêmes cités. [Polfer, 2005], p. 76, n. 142. À propos de l'artisanat de la laine dans la cité des Trévires : [Drinkwater, 1982].
1619. Plin., *N.H.*, XIX, 2.
1620. *Édit de Dioclétien*, XXV, 13 : Treb., *Hist. Aug., Gall.*, 6, 6 ; Vop., *Hist. Aug., Car.*, 20, 6 ; Hier., *Jovin.*, II, 21.
1621. *Édit de Dioclétien*, XIX, 73.
1622. *Édit de Dioclétien*, XIX, 38, 44 ; XII, 21.
1623. [182] ; Esp 4995, 5123 ; [Schwinden, 1989], fig. 5a et b = [Vicari, 2001], n°298.

l'artisanat et/ou au commerce du lin dans sa région natale [373]. La cité des Calètes, voisine des Véliocasses, était en effet connue de Pline l'Ancien comme le centre d'une production de lin de haute qualité[1624]. Illiomarus Aper pourrait avoir été investi dans le commerce du lin entre la capitale des Gaules et le Nord de la Lyonnaise, c'est du moins ce que suggère son statut d'utriculaire. E. Deniaux met bien en évidence la manière dont la Seine facilitait les relations commerciales des Véliocasses vers la Bretagne et la Gaule Belgique, vers la Saône et le Rhône[1625]. Ce grand entrepreneur contrôlait selon toute vraisemblance le commerce et le transport de marchandises de lin dans une zone dont l'étendue exacte nous échappe. Inscrit au nombre des colons lyonnais, il dut effectuer d'importants séjours à Lyon, où il s'était peut-être installé, important avec lui ses connaissances de l'industrie du lin et ses réseaux.

5.5 Conclusion

Dans le milieu des activités artisanales, le rapport au travail et aux activités de production pouvait différer foncièrement selon les conditions hiérarchiques, techniques et juridiques de chacun. Nous avons distingué une dizaine de statuts de travail au sein du groupe professionnel étudié. Les notables, les grands entrepreneurs et les hommes de métier exerçaient de manière indépendante. Pour les premiers, le rapport aux activités de production ne constituait pas un travail : il n'en avait pas la signification économique et sociale. Les membres de l'élite purent avoir des intérêts financiers dans des secteurs productifs mais ceux-ci n'apparaissent pas ou peu dans les sources. Ces intérêts concernaient avant tout des productions liées à l'exploitation des domaines ruraux de ces propriétaires fonciers (carrières, mines, exploitation de l'argile). Ces activités manufacturières ne représentant qu'une source de revenu parmi d'autres, elles n'affectaient ni le mode de vie, ni l'identité des notables. Leur rapport aux activités de production se caractérisait alors par une pratique propriétaire et gestionnaire faisant une grande part à la délégation. Grands entrepreneurs et entrepreneurs se distinguent par l'envergure de leurs affaires et par leur importance sociale. De l'un à l'autre, la part faite à la délégation s'amenuisait bien que tous aient pu avoir du personnel sous leurs ordres. Pour les uns comme pour les autres, le métier représentait la principale source de revenu et une grande partie de la vie s'organisait autour de lui. Cela est vrai même pour les grands entrepreneurs, qui n'avaient pas l'envergure des affairistes des milieux de la finance et du commerce et dont le mode de vie ne se rapprochait que marginalement de celui des élites. Leurs activités économiques et leur réussite professionnelle constituaient la base de leur prééminence sociale. À côté de ces pratiques indépendantes, d'autres statuts de travail étaient caractérisés par la dépendance et la subordination : les salariés, les épouses, les fils de famille, les apprentis et les esclaves

1624. Plin., *N.H.*, XIX, 2.
1625. [Deniaux, 1995], p. 197.

travaillaient aux côtés des entrepreneurs et étaient soumis à leur autorité. Malgré un statut plus précaire que celui des hommes de métier et une relation de subordination à leur égard, le statut de travail des salariés présentait certains traits communs avec celui des entrepreneurs : l'activité artisanale constituait pour eux aussi un véritable métier, la principale source de leurs revenus et un élément central de leur vie. Fils de famille et apprentis étaient des hommes de métier ou des travailleurs salariés en devenir. Ils occupaient un statut de travail temporaire mais cette période de formation constituait dans leur carrière un moment décisif. Pour les apprentis (libres et étrangers à la famille) en particulier, c'est au cours de l'apprentissage que pouvait se décider l'avenir dans le métier et notamment l'entrée dans une communauté professionnelle. Les épouses travaillaient aux côtés de leur mari mais leurs activités ne relevaient pas à proprement parler de l'artisanat : elles semblent plutôt avoir géré les facettes comptables et commerciales du métier. Enfin, les esclaves, dont le statut de travail reposait essentiellement sur la contrainte, occupaient diverses fonctions d'emprunt, travaillant aux côtés d'hommes libres dans les mines, dans les ateliers-boutiques ou en contexte domestique. Ils n'exerçaient pas de métier à proprement parler mais leur vie s'articulait vraisemblablement autour du travail. Dans cette typologie, deux statuts de travail sont un peu à part : les femmes travaillant la laine en contexte domestique et les artisans-soldats. Le travail domestique de la laine pouvait représentait un revenu d'appoint important pour les familles les plus modestes, ses retombées économiques à l'échelle de la cellule familiale ne doivent donc pas être négligées. Les artisans-soldats relevaient quant à eux principalement du statut de travail des soldats : du recrutement à la démobilisation, ils étaient des *milites*.

Le statut de travail, très lié à la condition sociale des individus, semble avoir comporté une grande part d'hérédité. Entrepreneurs et grands entrepreneurs héritaient en effet de leurs pères leur(s) exploitation(s) et leurs réseaux. Comme le statut de travail, le choix du métier était empreint d'un important déterminisme social. Le métier se transmettait en effet très souvent de génération en génération, du père au fils ou du maître à l'esclave. L'orientation professionnelle se décidait très jeune, avant la puberté de l'enfant, ce choix relevant d'ordinaire du père et du maître.

La mobilité et les activités de vente pouvaient entrer dans la pratique de certains artisans et contribuaient à distinguer des modalités distinctes d'exercice du métier. Ainsi, dans le monde des ateliers urbains, une partie des artisans exerçait un métier à deux facettes, partagé entre leurs outils et leur clientèle. L'intégration d'activités de vente au métier conditionnait grandement la pratique, influençant l'architecture et la structuration des espaces de travail et nécessitant la mise en place de stratégies efficaces d'information et de visibilité auprès des éventuels acheteurs. Les compétences des artisans-boutiquiers ne devaient donc pas se limiter au seul domaine de production mais devaient emprunter au monde marchand. Au monde stable de l'atelier ou de l'atelier-boutique s'opposait la pratique itinérante d'artisans voyageant avec

leurs outils. Mais si l'existence d'une telle pratique ne fait pas de doute, particulièrement en ce qui concerne les métiers du bâtiment, il demeure difficile d'en évaluer la part à une époque où les marchandises circulaient beaucoup et sur de longues distances. Bien qu'elles témoignent de mobilités, les inscriptions lapidaires permettent peu de mettre en évidence des pratiques itinérantes. À l'inverse, il semble que des pratiques sédentaires dans des cités de destination puissent être plus facilement mises en lumière. Ces migrations n'en pouvaient pas moins être sous-tendues par des raisons professionnelles et notamment la recherche d'un espace où pouvoir s'établir et exercer dans un climat économique favorable. La cité de Lyon constitue à cet égard un espace particulièrement attractif en raison du dynamisme économique que connaît l'*emporion*.

Troisième partie

Valeurs, représentations et pratiques : la question d'une identité collective des artisans

Chapitre 6

Métier et identité. La place du métier dans les représentations collectives

« Pareille aux kaléidoscopes qui tournent de temps en temps, la société place successivement de façon différente des éléments qu'on avait cru immuables et compose une autre figure [1626]. » M. Proust exposait en ces termes la façon qu'a la société de changer régulièrement d'attitude et de sentiment à l'égard de certains groupes sociaux. Mais, si le regard d'une société change avec le temps, suivant le réajustement régulier des idées et des opinions, les figures du kaléidoscope social se trouvent également en permanence recomposées par la multiplicité des points de vue à une époque donnée. Tout acteur se trouve être l'objet de constructions identitaires multiples et simultanées. Parmi ces constructions, le sociologue Cl. Durbar distinguait ainsi l'identité pour soi et l'identité pour autrui, une identité interne construite par le sujet et correspondant à l'image qu'il a de lui-même, et l'identité construite par les autres, aucune n'étant plus valable que l'autre [1627].

Faisant écho à ce clivage, Fr. de Robertis distinguait ainsi pour l'époque romaine deux visions antithétiques du travail [1628]. La première, « *ambiente aulico* » ou vision aulique, était partagée par les milieux aristocratiques et se caractérisait par un mépris du travail et des

1626. Marcel Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, « Autour de Mme Swann », Paris, Gallimard, Quarto, 1999, p. 412-413.
1627. [Durbar, 2010], p. 4.
1628. [de Robertis, 1963], p. 21-97.

travailleurs. Les sources littéraires en constituent un lieu d'expression privilégié. La seconde, « *ambiente volgare* » ou vision populaire, était partagée par les classes inférieures et les populations provinciales et présentait l'exercice d'un métier comme une source de dignité, dans une démarche presque compensatoire [1629]. Ce sentiment de fierté professionnelle se reflète principalement dans les sources épigraphiques et iconographiques [1630]. Si les travaux fondateurs de Fr. de Robertis ont conduit à une importante avancée historiographique permettant de dépasser l'idée d'un mépris généralisé du travail dans l'Antiquité romaine, une telle opposition consacre *in fine* le tableau d'une société profondément divisée culturellement et dont les différents groupes sociaux partagent des systèmes de représentations et de valeurs irréconciliables. La recherche récente a permis de nuancer ce clivage, mettant en évidence l'absence d'une parfaite cohérence idéologique chez les classes dirigeantes [1631]. Ainsi, le discours d'un auteur comme Cicéron peut sembler contradictoire à certains égards. Par ailleurs, l'idée d'une « vision de classe » plébéienne est tout autant illusoire. Selon leur statut de travail, tous les artisans ne percevaient pas de la même manière leur identité professionnelle [1632].

De la perspective des classes aristocratiques à celles des milieux plébéiens, comment le métier participait-il à la définition de la personnalité sociale des artisans ? La conception aulique du travail artisanal, parce qu'elle a fréquemment servi d'arrière-plan culturel de référence dans l'interprétation des inscriptions mais, surtout, des reliefs de métiers des Gaules romaines, que l'on y vît tour à tour l'expression orthodoxe du même système de valeurs ou une forme de contre-culture, mérite d'être brièvement rappelée. Après une mise au point sur le discours des élites romaines et ses ambiguïtés, nous détaillerons la place du métier dans la construction identitaire des artisans des Gaules romaines, en interrogeant dans le même temps l'existence d'une identité collective. D'un milieu à l'autre, quels aspects de la profession constituaient des objets de mépris ou, au contraire, de fierté ? Le discours des hommes de métier permet-il de définir un système de valeurs cohérent, expression d'une culture professionnelle et d'une identité collective ? Et, en particulier, quelle place était accordée au travail manuel dans ces discours ? Les perspectives aristocratiques et plébéiennes sont-elles en tout point irréconciliables ? Quels idéaux, les plus largement partagés par les gens de métier, se trouvent au fondement d'une culture professionnelle ?

1629. [Courrier, 2014], p. 284-286.
1630. Fr. de Robertis mentionne aussi les sources papyrologiques mais ce jugement mériterait des études plus approfondies.
1631. [Tran, 2011], [Courrier, 2014], p. 291 ; [Cristofori, 2016b]. A. Cristofori présente une utile synthèse historiographique sur le sujet.
1632. Dans son étude consacrée à l'identité professionnelle (*occupational identity*) des foulons, M. Flohr distingue les différents espaces d'activités des foulons et le rôle de ces « infrastructures » tant sociales que spatiales dans la construction de cette identité : [Flohr, 2013a].

6.1 *Ambiente aulico* : le regard des aristocrates et ses contradictions à travers les sources littéraires

6.1.1 L'expression du mépris

Se fondant sur de nombreuses études d'ethnologie et d'anthropologie, A. Leroi-Gourhan tirait la conclusion que, dans la plupart des sociétés, la fonction d'artisan était celle qui était jugée la moins honorable et qui offrait le moins de distinction sociale parmi les fonctions essentielles (prêtre, guerrier, orateur, agriculteur) [1633]. S'il peut être nuancé, un tel jugement ne peut être fondamentalement remis en cause au regard de la société romaine. Les sources spécifiques aux Gaules romaines faisant défaut, il paraît nécessaire de recourir à la littérature classique sur le sujet, littérature latine mais aussi grecque où certaines idées semblent trouver leurs racines. Extraits d'œuvres littéraires de toutes natures, les textes exprimant le mépris de leur auteur pour les travailleurs manuels ne manquent pas. Mais, c'est moins pas leur nombre que par leur célébrité qu'ils ont longtemps fait de l'ombre à d'autres passages, parfois de la même plume, indispensables à la restitution de la pensée aristocratique dans toute sa complexité.

Cité tant et plus par les historiens, un passage fameux du *De Officiis* de Cicéron ainsi qu'un extrait de la correspondance de Sénèque expriment avec la plus grande des condescendances l'absence de considération de leurs auteurs à l'égard des travailleurs manuels. Sur la question de savoir quels sont les métiers (*artes*) et les gains dignes d'un homme libre, voici comment Cicéron résumait l'opinion commune :

> « Tout d'abord on réprouve les gains qui font encourir la haine des hommes, comme ceux des percepteurs et des usuriers. Indignes d'un homme libre et vils sont en outre les gains de tous les salariés (*mercennarii*) dont c'est la peine et non pas l'habileté que l'on paie : dans ces gains en effet le salaire est lui-même le gage de la servitude. Vils sont encore à considérer ceux qui achètent aux marchands pour vendre aussitôt : ils ne gagneraient rien, en effet, s'ils ne trompaient beaucoup, et en vérité rien n'est plus honteux que la fraude. Tous les artisans (*opifices*) s'adonnent à un vil métier (*in sordida arte*), l'atelier ne peut rien comporter de bien né et les moins acceptables sont les métiers qui sont au service des plaisirs : mareyeurs, bouchers, cuisiniers, charcutiers, pêcheurs, comme dit Térence ; ajoutes-y, si tu veux, les parfumeurs, les danseurs, et tous les jeux de hasard. En revanche, pour les métiers qui supposent plus de prudence ou dont on attend un service important,

1633. « À travers toute l'histoire et dans tous les peuples, il figure en retrait parce qu'il symbolise le technique et non l'intellectuel. » [Leroi-Gourhan, 1964], p. 242.

> comme la médecine, l'architecture, l'enseignement de nobles connaissances, ces métiers – pour ceux au rang de qui ils conviennent – sont de beaux métiers. Le commerce, s'il est réduit, est à considérer comme vil [1634]. »

Le discrédit de l'orateur ne portait pas seulement sur les artisans mais sur une longue liste de métiers considérés comme infamants : le petit commerce ou l'usure en faisaient aussi partie. L'un comme l'autre étaient considérés comme malhonnêtes notamment car les marchands et les usuriers en retiraient des gains sans apporter de valeur ajoutée au produit : il y avait donc nécessairement tromperie du client. La déconsidération de la *mercatura*, jugée frauduleuse, est partagée par de nombreux auteurs antiques [1635]. Tirant les conséquences logiques de cette critique, un commentateur de l'Évangile de saint Matthieu élève les seules activités manuelles productives, l'artisanat et l'agriculture, au rang des métiers honnêtes [1636]. Mais cet extrait tardif, probablement rédigé au Ve siècle, apparaît bien isolé. Si les activités agricoles sont communément valorisées, ce n'est pas le cas de l'artisanat. Bien au contraire, Cicéron juge indignes les *opifices* œuvrant dans les ateliers. En effet, les gains des marchands et des usuriers ne sont pas les seuls à être décriés : plus généralement, l'intérêt économique qui sous-tend la pratique de tout métier est jugé vulgaire. Quelques siècles plus tôt, Aristote considérait déjà à propos de la musique qu'il était plus noble de pratiquer un art de manière désintéressée : exercer un art pour le service ou le plaisir des autres est indigne des hommes libres et doit revenir aux travailleurs salariés [1637]. La pratique lucrative d'un travail était un gage de dépendance vis-à-vis des autres et n'était donc pas digne de l'homme libre : « la liberté étant liée à la libre disposition de son temps, le travail pour autrui est considéré comme une forme de servitude [1638] » résume E. Lévy au sujet de la pensée aristotélicienne. La pensée d'Aristote trouve son prolongement dans l'œuvre de Cicéron : l'une des situations considérée comme la

1634. Cic., *Off.*, XLII, 150-151 : *Iam de artificiis et quaestibus, qui liberales habendi, qui sordidi sint, haec fere accepimus. Primum improbantur ii quaestus, qui in odia hominum incurrunt, ut portitorum, ut feneratorum. Illiberales autem et sordidi quaestus mercennariorum omnium, quorum operae, non quorum artes emuntur ; est enim in illis ipsa merces auctoramentum seruitutis. Sordidi etiam putandi, qui mercantur a mercatoribus, quod statim uendant ; nihil enim proficiant, nisi admodum mentiantur ; nec uero est quicquam turpius uanitate. Opificesque omnes in sordida arte uersantur ; nec enim quicquam ingenuum habere potest officina. Minimeque artes eae probandae, quae ministrae sunt uoluptatum : Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores, ut ait Terentius ; adde huc, si placet, unguentarios, saltatores, totumque ludum talarium. Quibus autem artibus aut prudentia maior inest aut non mediocris utilitas quaeritur ut medicina, ut architectura, ut doctrina rerum honestarum, eae sunt iis, quorum ordini conueniunt, honestae. Mercatura autem, si tenuis est, sordida putanda est.* Texte établi et traduit par M. Testard, CUF, 1965.

1635. Références rassemblées et commentées dans [Cristofori, 2016b], p. 154-155.

1636. [Cristofori, 2016b], p. 155. *Opus imperfectum in Mattheum*, hom. 41 sur Matthieu, ch. 22, col. 862-863.

1637. Arstt., *Pol.*, VIII, 6, 1341a , 15-16 : ἐν ταύτῃ γὰρ ὁ πράρττων οὐ τῆς αὑτοῦ μεταχειρίζεται χάριν ἀρετῆς, ἀλλὰ τῆς τῶν ἀκουόντων ἡδονῆς, καὶ ταύτης φορτικῆς, διόπερ οὐ τῶν ἐλευθέρων κρίνομεν εἶναι τὴν ἐργασίαν, ἀλλὰ θητικωτέραν· « Car dans cette forme d'éducation l'exécutant ne joue pas d'un instrument en vue de son propre perfectionnement, mais pour le plaisir de ses auditeurs, plaisir qui est vulgaire ; c'est pourquoi nous jugeons ce genre d'activités dignes, non pas des hommes libres, mais plutôt des travailleurs salariés. » Texte établi et traduit par J. Aubonnet, CUF, 1989.

1638. [Lévy, 1979], p. 41.

plus avilissante pour l'orateur est celle des *mercennarii*, travailleurs salariés, qui louent leurs *operae* contre une rémunération, travaillant pour autrui comme des esclaves : le contrat de travail et le passage sous le *ius imperandi* d'un patron étaient un premier pas vers la servitude [1639]. Pour A. Cristofori, le terme de *mercennarius* désignerait en revanche dans ce passage l'ouvrier non qualifié, qui n'avait rien d'autre à offrir que sa peine, comme les manœuvres par exemple.

Le déclassement des métiers servant le luxe et les plaisirs se retrouve dans la réflexion de Sénèque sur la classification des arts, au sommet de laquelle le philosophe place les arts libéraux : « Je ne me résous pas à compter parmi les arts libéraux la peinture, non plus que l'art du statuaire, du marbrier et autres agents du luxe (...) ; ou bien j'y laisserai entrer les parfumeurs et les cuisiniers, bref quiconque met son talent au service de nos plaisirs [1640]. » Œuvrer pour les plaisirs d'autrui apparaît communément comme une besogne vulgaire. Malgré tout, les arts d'agrément n'occupent que le troisième rang dans la classification de Posidonius que cite le philosophe. Tout en bas de l'échelle se trouvent les travailleurs manuels : « Les arts se divisent suivant Posidonius en quatre catégories : arts vulgaires et infimes, arts d'agrément, arts éducateurs, arts libéraux. Les premiers sont l'affaire de l'artisan (*opifex*) ; purement manuels ils ne visent qu'à l'aménagement matériel de l'existence ; ni les bienséances morales, ni la considération de l'honnête ne les inspirent à aucun degré [1641]. » Aux travailleurs manuels sont donc dévolus les *artes uulgares et sordidae*. Des adjectifs tout aussi dévalorisants apparaissent au IVe siècle sous la plume de l'astrologue Firmicus Maternus : naître une nuit où « Mercure installé avec le Soleil, exactement dans le septième lieu à partir de l'horoscope » annonce des « métiers sordides ou crasseux ou nauséabonds, exigeant de ceux qui les pratiquent des veilles perpétuelles, par exemple tanneurs, teinturiers, drapiers, boulangers, cuisiniers, et autres métiers du même genre [1642] ».

À l'évocation imprécise de l'officine chez Cicéron, qui « ne peut rien comporter de bien né (*quicquam ingenuum*) » font écho des descriptions très concrètes de ces espaces de travail, dont l'insalubrité apparaît de manière presque tangible. Des installations artisanales de la cité de Pruse de l'Olympe en Bithynie, essentiellement destinées au travail métallurgique, sont

1639. À propos du statut de travail des salariés, voir : 5.1.4.4, p. 363.

1640. Sen., *Ep.*, 88, 18 : *Non enim adducor ut in numerum liberalium artium pictores recipiam, non magis quam statuarios aut marmorarios aut ceteros luxuriae ministros. Aeque luctatores et totam oleo ac luto constantem scientiam expello ex his studiis liberalibus ; aut et unguentarios recipiam et cocos et ceteros uoluptatibus nostris ingenia accommodantes sua.* Texte établi par Fr. Préchac et traduit par H. Noblot, CUF, 1957.

1641. Sen., *Ep.*, 88, 21 : *Quattuor ait esse artium Posidonius genera : sunt uulgares et sordidae, sunt ludicrae, sunt pueriles, sunt liberales. Vulgares opificum, quae manu constant et ad instruendam uitam occupatae sunt, in quibus nulla decoris, nulla honesti simulatio est.* Texte établi par Fr. Préchac et traduit par H. Noblot, CUF, 1957.

1642. Firm., *Math.*, III, 8, 7 : *In septimo loco ab horoscopo Mercurius cum Sole partiliter constitutus (...), si uero per noctem in hoc loco partiliter fuerit constitutus, (...) erunt enim artes aut sordidae aut squalidae aut graui odore et quibus artibus uigiliae perpetuae ab operantibus exigantur, quales sunt confectores coriorum, fullones, lanarii, pistores, coqui et his similes.* Texte établi et traduit par P. Monat, CUF, 1994.

décrites par Dion Chrysostome comme « d'affreuses et ridicules masures beaucoup plus basses que les cabanes où se coulent les moutons et où aucun pâtre, aucun chien de race ne pourrait pénétrer », « des masures où il était à peu près impossible aux forgerons de se tenir debout, mais où ils travaillaient courbés » [1643]. L'image d'ateliers malsains, clos, sombres, se retrouve bien plus tôt dans l'*Économique* de Xénophon : contraints à « une vie casanière assis dans l'ombre de leur atelier, parfois même à passer toute la journée auprès du feu [1644], les artisans voient leur corps et leur âme se ramollir, affirme Socrate.

À l'étroitesse et à l'insalubrité de l'atelier répond donc la déformation et la dégradation du corps, conséquence inévitable d'une vie à s'épuiser dans ces étroites bâtisses. Ce tableau n'est pas sans évoquer l'image de l'artisan abîmé par le labeur que l'on trouve par exemple chez Lucien de Samosate : le rhéteur nous livre une description physique très détaillée et très expressive de l'allégorie de la Sculpture qui vient le trouver en rêve. Négligée, sale, couverte de poussière, les mains calleuses, la Sculpture offre un portrait très contrasté avec la Science, au maintien noble et à l'apparence agréable [1645]. Le *labor* déforme le corps. Dans la *Politique* d'Aristote, le travail physique apparaît doublement condamnable car non seulement il ne développe pas l'intelligence mais en outre il abîme le corps, le rendant inapte aux devoirs civiques et notamment à défendre la cité [1646].

L'artisan ne saurait être un bon citoyen, Platon et Aristote en conviennent. Dans la cité idéale platonicienne, l'artisan demeure un citoyen de second rang car la politique et la guerre, principaux devoirs du citoyen, ne laissent pas le temps à d'autres activités [1647]. De la même manière chez Aristote, aux artisans et aux esclaves reviennent les travaux nécessaires à la vie matérielle de la cité et au citoyen, le salut de la communauté [1648].

1643. D. Chr., *Discours*, XL, 8-9 : « αἰσχρὰ καὶ καταγέλαστα ἐρείπια, πολὺ ταπεινότερα τῶν κλισίων οἷς ὑποδύεται τὰ πρόβατα, τῶν ποιμένων δέ οὐδεὶς ἂν δύναιτο εἰσελθεῖν οὐδὲ τῶν γενναιοτέρων κυνῶν », « ὅπου μηδὲ τοῖς χαλκεῦσιν ἐξῆν διάρασθαι σχεδόν, ἀλλὰ εἰργάζοντο κεκυφότες ». Texte établi par H. Lamar, *Dio Chrysostom, IV*, Londres, Cambridge, 1956. Traduction de M. Cuvigny, *Dion de Pruse, Discours bithyniens*, Paris, 1994. Dossier rassemblé et commenté par J.-Cl. Béal : [Béal, 2002], p. 5-7.

1644. Xén., *Oeco*, IV, 2 : καταλυμαίνονται γὰρ τὰ σώματα τῶν τε ἐργαζομένων καὶ τῶν ἐπιμελομένων, ἀναγκάζουσαι καθῆσθαι καὶ σκιατραφεῖσθαι, ἔνιαι δὲ καὶ πρὸς πῦρ ἡμερεύειν. τῶν δὲ σωμάτων θηλυνομένων καὶ αἱ ψυχαὶ πολὺ ἀρρωστότεραι γίγνονται. Texte établi et traduit par P. Chantraine, CUF, 1993.

1645. Luc., *Somn.*, 6 : Ἦν δὲ ἡ μὲν ἐργατικὴ καὶ ἀνδρικὴ καὶ αὐχμηρὰ τὴν κόμην, τὼ χεῖρε τύλων ἀνάπλεως, διεζωσμένη τὴν ἐσθῆτα τιτάνου καταγέμουσα, οἷος ἦν ὁ θεῖος, ὁπότε ξέει τοὺς λίθους· ἡ ἑτέρα δὲ μάλα εὐπρόσωπος καὶ τὸ σχῆμα εὐπρεπὴς καὶ κόσμις τὴν ἀναβολήν. Τέλος δ' οὖν ἐφιάσί μοι δικάζειν, ὁποτέρᾳ βουλοίμην συνεῖναι αὐτῶν. « L'une [La Sculpture] était une ouvrière, virile, aux cheveux sales, les deux mains pleines de cals, une ceinture à sa robe ; elle était couverte de poussière de marbre, comme mon oncle quand il grattait ses pierres. L'autre [La Science] avait un beau visage, un maintien noble, un manteau drapé avec décence. » Traduction d'E. Chambry, Éditions Robert Laffont, Paris, 2015.

1646. [Lévy, 1979], p. 43. Arstt., *Pol.*, I, 11, 1258 b 37 ; VIII, 2, 1337 b 12-14.

1647. Plat., *Leg.*, 846d : τὸ δὲ τῶν ἄλλων δημιουργῶν ποιεῖν χρὴ κατὰ τόδε. πρῶτον μὲν ἐπιχώριος μηδεὶς ἔστω τῶν περὶ τὰ δημιουργικὰ τεχνήματα διαπονούντων, μηδὲ οἰκέτης ἀνδρὸς ἐπιχωρίου. τέχνην γὰρ ἱκανήν (...) κέκτηται πολίτης. « Quant à l'ensemble des artisans, voici quelle conduite suivre. D'abord ne pas souffrir que travaille aux métiers d'artisans aucun citoyen résidant ni serviteur de citoyen résidant. Car il a, le citoyen, une tâche qui lui suffit. » Texte établi et traduit par A. Dies, CUF, 1994.

1648. Arstt., *Pol.*, III, 5, 1278a, 3 : ἡ δὲ βελτίστη πόλις οὐ ποιήσει βάναυσον πολίτην. « La cité parfaite, elle,

Certaines attaques de la bouche d'hommes politiques ou de satiristes traduisent bien la petitesse des gens de métier aux yeux des aristocrates et le mépris attaché à la bassesse de leur extraction sociale [1649]. Ainsi, dans sa propagande à l'encontre d'Auguste, Marc Antoine pointa du doigt les professions de ses ancêtres, un cordier et un boulanger, témoignant bien du manque de valorisation sociale des petits travailleurs dans le système de pensées des élites et de l'importance d'une filiation noble [1650]. La distance sociale qui les séparait des travailleurs manuels justifiait l'âpreté de leur jugement à l'égard d'activités propres à ces milieux. Dans cette veine, la description de la condition sociale des artisans chez Lucien de Samosate est acerbe. L'allégorie de la Science prévient l'écrivain : s'il suit sa collègue, il ne sera « qu'un ouvrier, peinant avec [son] corps et bornant à cette activité tout l'espoir de [sa] vie, obscur [lui]-même, touchant un salaire modique et vil, l'esprit bas, n'attirant pas l'attention du public, n'étant ni recherché par [ses] amis, ni redouté par [ses] adversaires, ni envié par [ses] concitoyens – un ouvrier, rien d'autre, un simple individu dans la foule [1651] ». Dans la suite du passage, le mépris derrière le mot χειρῶναξ (travailleur manuel) est tangible. Des satiristes comme Martial ou Juvénal prirent pour cible des hommes de métier enrichis, tournant notamment en dérision les richesses qu'ils exhibaient ou l'évergétisme auquel ils s'adonnaient, rappelant par là la bassesse de leur extraction sociale : la tourmente du barbier Cinnamus, enrichi et devenu chevalier, est tournée en dérision tout comme les jeux donnés par le savetier Cerdo à Bologne [1652].

Ce tableau d'ensemble, que l'on peut brosser à partir de sources de diverses natures, traversant les siècles et les espaces, dévoile un jugement très négatif à l'encontre des artisans. Certaines idées émanant d'auteurs comme Platon ou Aristote, puis Cicéron ou Sénèque, prétendent livrer un système philosophique établissant les qualités et les devoirs de l'homme de bien, qu'il soit pour certains le citoyen idéal, l'homme libre ou encore, pour d'autres, le philosophe. Comme le souligne C. Courrier, deux aspects du travail sont particulièrement vilipendés dans ce système : les gains (*lucrum*) et les efforts nécessaires au travail manuel (*labor*) [1653].

---

ne fera pas d'un artisan un citoyen. » Texte établi et traduit par J. Aubonnet, CUF, 1971.

1649. [Cristofori, 2016b], p. 156.

1650. Suet., *Aug.*, II, 6 : *M. Antonius libertinum ei proauum exprobat, restionem e pago Thurino.* « M. Antoine lui reproche d'avoir eu pour bisaïeul un affranchi, un cordier du canton de Thurium. » Suet., *Aug.*, IV, 3 : *Verum idem Antonius despiciens etiam maternam Augusti originem, proauum eius Afri generis fuisse et modo unguentariam tabernam modo pistrinum Ariciae exercuisse obicit.* « Pourtant, le même Antoine, étendant son mépris aux ancêtres maternels d'Auguste, lui reproche d'avoir eu un bisaïeul d'origine africaine, qui exerça tour à tour dans Aricie le métier de parfumeur et celui de boulanger. » Texte établi et traduit par H. Ailloud, CUF, 1967.

1651. Luc., *Somn.*, 9 : οὐδὲν γὰρ ὅτι μὴ ἐργάτης ἔσῃ κἀν τούτῳ τὴν ἅπασαν ἐλπίδα τοῦ βίου τεθειμένος, ἀφανὴς μὲν αὐτὸς ὤν, ὀλίγα καὶ ἀγενῆ λαμβάνων, ταπεινὸς τὴν γνώμην, εὐτελὴς δὲ τὴν πρόοδον, οὔτε φίλοις ἐπιδικάσιμος οὔτε ἐχθροῖς φοβερὸς οὔτε τοῖς πολίταις ζηλωτός, ἀλλ΄ αὐτὸ μόνον ἐργάτης καὶ τοῦ πολλοῦ δήμου εἷς. Traduction de A. M. Ozanam, Coll. Classiques en poche, *Les Belles Lettres*, Paris, 2017.

1652. Mart., *Épig.*, III, 59, 1-2 et VII, 64 ; Juv., *Sat.*, I, 20-30 et X, 225-226.

1653. [Courrier, 2014], p. 195.

La peine des travaux physiques abîme le corps et l'esprit sans développer la vertu tandis que l'intérêt économique placé dans le travail traduit une situation de dépendance qui a tôt fait de rapprocher les gens de métier des esclaves. Que la réalisation de l'homme libre passe pour les uns par la pratique de la vertu ou, pour d'autres, par l'exercice des devoirs politiques et militaires du citoyen, l'homme de bien trouve sa dignité dans le détachement à l'égard des choses matérielles, besognes qu'il laisse à l'attention des esclaves. L'artisan au contraire ne répond qu'aux besoins matériels de la vie. N'exécutant que des tâches d'esclave, indignes de l'homme libre, il occupe les plus bas échelons de la hiérarchie des prestiges. C'est du moins la pensée émanant de milieux qui les dominent socialement et idéologiquement. Dans ce système, ne sont généralement considérés comme honorables que le grand commerce, dans une certaine mesure, mais surtout le travail agricole, la propriété foncière et la philosophie.

Cette peinture n'est pas absolument infondée et ne peut pas être entièrement démentie mais elle doit être nuancée. Il importe d'avoir à l'esprit dans l'interprétation des textes littéraires, la nature des œuvres dont ils sont extraits et l'intention des auteurs. Ainsi, romanciers et satiristes au service de la cocasserie ont-il tendance à grossir le trait, tandis que des philosophes comme Cicéron ou Sénèque ne condamnent les métiers que pour mieux célébrer les arts libéraux et la philosophie [1654]. Leur réflexion entend d'abord établir les occupations dignes des membres de l'élite, les reproches de Marc Antoine à Auguste ne se comprendraient pas autrement. La critique des métiers réservés aux esclaves et au petit peuple ne fait que consacrer l'ordre établi dont ils occupent les rangs les plus élevés à travers la valorisation des activités réservées aux gens de leur milieu (politiques, propriété foncière, oisiveté et activités intellectuelles) et, à l'inverse, la stigmatisation des occupations professionnelles. Par ses descriptions mordantes, Lucien de Samosate crée un vif effet de contraste entre la Sculpture et la Science, un choix qui fait d'autant mieux ressortir la noblesse de la voie choisie. Les « affreuses masures » décrites par Dion Chrysostome visent d'abord à convaincre les citoyens de la cité de Pruse du bien-fondé de leur destruction dans le cadre de son projet d'urbanisme destiné à embellir la ville. La condamnation du travail ne fut jamais une fin en soi et les satiristes dénoncent finalement moins l'origine sociale des artisans enrichis que la transgression que représente leur adoption des comportements de l'aristocratie. Enfin, les élites ressentaient certainement pour les hommes de métier moins de mépris qu'un sincère désintérêt, mesurable au silence assourdissant des sources.

Le caractère épars de la documentation implique de rapprocher des documents distants de plusieurs décennies voire de plusieurs siècles. Or, la considération de temps longs tend nécessairement à écraser de fines évolutions dans les mentalités, telles les fluctuations du kaléidoscope proustien. Réfléchissant sur la place et le statut de l'artisan dans l'agglomération protohistorique, D. Garcia considère que le statut des artisans put évoluer avec le temps,

1654. [Tran, 2013a], p. 13-14.

depuis la Grèce homérique qui ne semble pas dédaigner le travail manuel jusqu'aux époques classiques[1655]. Mais même à l'époque classique le mépris des artisans et du travail artisanal n'est pas basé sur un système de valeurs absolument cohérent : des failles apparaissent dans cette prétendue idéologie.

6.1.2 Utilité sociale, savoir-faire et excellence : les formes de la reconnaissance aristocratique

Si ces quelques textes qui résonnent d'une Antiquité à l'autre purent donner l'impression d'un système de pensée cohérent, en réalité, dans la perception du travail des divergences naissent de la diversité des points de vue, des métiers considérés ou des critères de jugement. La confrontation des textes fait même parfois apparaître de véritables ambivalences. Un examen plus poussé des sources littéraires a permis de faire ressortir une forme indéniable de considération à l'égard du travail manuel, et ce même chez des auteurs comme Sénèque ou Cicéron, ou encore Aristote avant eux, qui passent pourtant pour les plus prompts à précipiter les artisans en bas de l'échelle des honneurs. Ces textes posant la question d'une « forme de reconnaissance aristocratique[1656] » à l'égard des artisans et du travail manuel retiennent aujourd'hui toute l'attention des historiens du travail[1657]. Cette reconnaissance n'alla naturellement pas jusqu'à renverser ni même faire trembler la hiérarchie des prestiges, loin de là. Elle se limite en effet à mettre en valeur certains aspects du travail artisanal. Deux qualités semblent avoir été unanimement reconnues à l'artisanat : son utilité sociale et la technicité du savoir-faire mis en œuvre par les artisans, parfois même élevée au rang d'objet d'admiration.

Faisant l'éloge des mains habiles et industrieuses de l'homme, Cicéron s'émerveille dans le *De natura deorum* devant la manière dont les artisans (*opifices*) répondent aux besoins vitaux de l'homme (*necessitas*) : en fabriquant des vêtements, en cultivant les champs, en construisant des maisons, ils habillent, nourrissent et abritent les êtres humains[1658]. Les artisans sont

1655. [Garcia, 2002], p. 106-108 et [Garcia, 2014], p. 158-159.

1656. [Courrier, 2014], p. 286.

1657. [Tran, 2011], [Courrier, 2014], p. 286-292. Et pour une approche plus générale sur le travail, [Cristofori, 2016b], 157-162.

1658. Cic., *Nat.*, II, 150 : *Itaque ad pingendum, fingendum, ad scalpendum, ad neruorum eliciendos sonos, ad tibiarum apta manus est admotione digitorum. Atque haec oblectationis, illa necessitatis, cultus dico agrorum extructionesque tectorum, tegumenta corporum uel texta uel suta omnemque fabricam aeris et ferri ; ex quo intellegitur ad inuenta animo percepta sensibus adhibitis opificum manibus omnia nos consecutos, ut tecti, ut uestiti, ut salui esse possemus, urbes, muros, domicilia, delubra haberemus.* « C'est pourquoi, par le simple jeu des doigts, la main est capable de peindre, de modeler, de graver, de tirer des sons de la lyre et de la flûte. Voilà pour le divertissement ; mais voici des besoins vitaux : je veux dire la culture des champs, la construction des maisons, la confection des vêtements tissés ou cousus, et toute l'industrie du bronze et du fer ; on comprend comment grâce aux mains des artisans qui mettent en œuvre les inventions de l'esprit et les perceptions des sens, nous nous sommes procuré tout ce qu'il nous fallait pour être abrités, vêtus et en sécurité, et nous avons des villes, des murailles, des habitations, des temples. » Traduction de Cl. Auvray-Assayas, Coll. La Roue à Livres, *Les Belles Lettres*, 2002.

pareillement jugés indispensables à la vie de la cité dans la *Politique* d'Aristote : ils comptent au nombre de ceux sans qui il n'y aurait pas de cité (ἄνευ οὐκ ἂν εἴη πόλις), mais qu'idéalement il ne faut pourtant pas admettre parmi les rangs des citoyens car il leur faut travailler pour vivre [1659]. De toute évidence, les artisans ne recevaient pas une considération sociale et civique à la hauteur de l'utilité qui leur était pourtant reconnue. Mais alors que certains auteurs admettent en toute franchise le rôle essentiel que jouent les artisans, dont aucune cité ne peut se passer, ce rapport de dépendance est le plus souvent renversé et déprécié, au détriment d'une éventuelle valorisation honorifique dont les métiers auraient pu bénéficier : dans la pensée classique, ce sont en effet les travailleurs qui sont perçus comme dépendants d'un salaire et d'une clientèle pour vivre, ce qui joue finalement en leur défaveur dans la hiérarchie des dignités.

Les artisans n'étaient pas des hommes de peine. Tous les auteurs semblent en convenir : les artisans étaient les détenteurs de connaissances théoriques et d'un savoir-faire technique. Ils étaient des experts en leur domaine et nul ne pouvait prétendre maîtriser un art, même mécanique, sans un apprentissage. Le dossier documentaire constitué par N. Tran met bien en évidence la manière dont les textes littéraires, mais aussi juridiques, décrivent les artisans comme les détenteurs d'une *doctrina*, d'une *peritia*, d'une *scientia* ou comme les maîtres d'une *ars* [1660], rejoignant une conception partagée par les hommes de métier eux-mêmes [1661]. Qu'ils fussent qualifiés d'*artifices* ou que les textes fissent référence à leur *ars* ou à leur *artificium*, les artisans appartenaient au rang des spécialistes au même titre que les praticiens des arts libéraux. S'ils leur étaient inférieurs en prestige, les arts mécaniques ne se définissaient pas moins comme des activités spécialisées nécessitant la mise en œuvre de savoirs et de compétences acquises. Ainsi les *artes sordidae, uulgares, squalidae*, que l'on trouve ainsi décrites sous la plume de Cicéron, Sénèque puis Firmicus Maternus, n'en étaient pas moins des *artes* [1662]. Arachné prétendait égaler Pallas dans l'art de tisser la laine : *Arachnes, quam sibi lanificae non cedere*

1659. [Lévy, 1979], p. 38. Arstt., *Pol.*, II, 8, 1268a, 29-30 : Τεχνίτας μὲν γὰρ ἀναγκαῖον εἶναι ιπᾶσα γὰρ δεῖται πόλις τεχνιτῶν. « Il est indispensable qu'il y ait des artisans car toute cité a besoin d'artisans. » Texte établi et traduit par J. Aubonnet, CUF, 1968 ; VII, 8, 1328b : ἀνάγκη τοίνυν κατὰ τὰς ἐργασίας ταύτας συνεστάναι πόλιν : δεῖ ἄρα γεωργῶν τ΄ εἶναι πλῆθος, οἳ παρασκευάσουσι τὴν τροφήν, καὶ τεχνίτας, καὶ τὸ μάχιμον, καὶ τὸ εὔπορον, καὶ ἱερεῖς, καὶ κριτὰς τῶν ἀναγκαίων καὶ συμφερόντων. « C'est donc une nécessité pour un État d'être organisé en vue de ces activités ; il faut ainsi une masse de cultivateurs, qui fourniront les vivres, et aussi des artisans, la classe combattante, la classe riche, des prêtres et des juges qui décideront des droits et des intérêts. » Texte établi et traduit par J. Aubonnet, CUF, 1986 ; III, 5, 1278 a 3 : « Cette perfection du citoyen (...) qualifie (...) uniquement ceux qui sont libérés des tâches indispensables. Quant à ces tâches indispensables, ceux qui s'en chargent pour un particulier sont des esclaves, ceux qui s'en acquittent pour la communauté sont des ouvriers et de petits salariés. » Texte établi et traduit par J. Aubonnet, CUF, 1971.

1660. Voir les textes rassemblés par N. Tran qui présente en parallèle les sources émanant des milieux plébéiens (iconographie et épigraphie) et les sources produites par les classes supérieures (textes juridiques et littéraires) : [Tran, 2011], analyse reprise et développée dans [Tran, 2013a], p. 197-234.

1661. Sur les mentalités plébéiennes, voir *infra*, 6.2.1, p. 440.

1662. Cic., *Off.*, XLII, 150-151 ; Sen. *Ep.*, 88, 18 ; Firm., *Math.* III, 8, 7.

laudibus artis audierat[1663]. Le sculpteur Cornelius Saturninus auquel fit appel Apulée pour la réalisation d'une statuette en bois précieux était *inter suos arte laudatus*[1664], « apprécié parmi ses confrères pour son talent » et l'écrivain le choisit pour ce travail, *inuitatus eius artificio*, « charmé de son ingéniosité ». Ce même auteur décrit dans ses *Florides* des sculpteurs de gemmes comme des *artifices*[1665]. On ne s'improvise pas *artifex*, aussi Vitruve fustige-t-il ceux qui usurpent le titre d'architecte, alors que personne ne s'aviserait de pratiquer l'*ars fullonica* ou l'*ars sutrina* sans compétences[1666]. Cette vision du travail manuel se retrouve encore dans des textes juridiques. Ainsi, le jurisconsulte Gaius évoque-t-il l'*artificium* des cuisiniers (*coci*) dans un fragment du *Digeste*[1667]. Un chapitre de la table de Vipasca exprimant le monopole exercé par les adjudicataires du district minier sur la profession de coiffeur range les barbiers (*tonsores*) parmi les *artifices*, traduisant donc une vision très largement partagée à tous les niveaux de la société[1668]. Citons encore une loi de Constantin par laquelle l'empereur exempte une série de professionnels des charges municipales : parmi les *artifices* de cette longue liste, on y trouve, entre autres, des *marmorarii*, des *lapidarii*, des *structores*, des *barbaricarii*, des *fullones*, etc.[1669]. Les exemples ne manquent pas : la perception des artisans comme des *artifices* était tout à fait commune pour ne pas dire unanime. La reconnaissance de la technicité du métier des *opifices* passe chez Cicéron par l'attribution à ces professionnels d'un *uocabulum* propre, une « véritable langue professionnelle[1670] » pour C. Courrier, dont l'orateur affirmait qu'elle était la caractéristique des seules *artes*[1671]. Cicéron n'hésite pas à souligner que cette langue était inconnue des étrangers de l'art, et devait donc être le fruit d'une instruction et

1663. Ov., *M.*, VI, 5-6. Texte établi et traduit par G. Lafaye, CUF, 1965.
1664. Apul., *Apol.*, LXI. Texte établi et traduit par P. Vallette, CUF, 1960.
1665. Apul., *Flor.*, XV, 13. Texte établi et traduit par P. Vallette, CUF, Paris, 1960.
1666. Vitr., *Arch.*, VI, praef. 7 : *Itaque nemo artem ullam aliam conatur domi facere, uti sutrinam, uel fullonicam, aut ex ceteris quae sunt faciliores, nisi architecturam ; ideo quod qui profitentur, non arte uera sed falso nominantur architecti.* « Ainsi, alors que personne ne s'avise de pratiquer chez soi aucun autre métier, par exemple celui de cordonnier, celui de foulon, ou toute autre activité, en réalité plus facile, on le fait pour l'architecture, la raison étant que ceux qui en font profession usurpent le titre d'architecte, sans avoir de compétence véritable. » Texte établi et traduit par L. Callebat, CUF, 2004.
1667. Digeste, 21, 1, 18, 1 (Gaius) : *Venditor, qui optimum cocum esse dixerit, optimum in eo artificio praestare débet : qui uero simpliciter cocum esse dixerit, satis facere videtur, etiamsi mediocrem cocum praestet. Idem et in ceteris generibus artificiorum.* « Si un vendeur assuré que l'esclave qu'il vend est un excellent cuisinier, il doit fournir un homme des plus instruits dans ce métier. S'il a simplement affirmé qu'il était cuisinier, il a rempli son engagement en fournissant un cuisinier satisfaisant. Il en est de même pour tous les autres métiers. »
1668. *CIL*, II, 5181, §5 (Vipasca)
1669. *Cod. Th.*, XIII, 4, 2.
1670. [Courrier, 2014], p. 286-287.
1671. Cic. *Fin.*, III, 3-4 : *Quod quidem nemo mediocriter doctus mirabitur cogitans in omni arte, cuius usus uulgaris communisque non sit, multam nouitatem nominum esse, cum constituantur earum rerum uocabula, quae in quaque arte uersentur (…) ne opifices quidem tueri sua artificia possent, nisi uocabulis uterentur nobis incognitis, usitatis sibi.* « On n'en sera pas surpris, pour peu qu'on ait d'instruction, si l'on réfléchit que dans un art, quel qu'il soit, lorsque la pratique n'en est pas encore vulgarisée et répandue, il y a toute une terminologie nouvelle, pour constituer le vocabulaire approprié à ce que chaque art de spécial. (…) Les artisans eux-mêmes ne pourraient assurer la tradition de leurs métiers, s'ils n'avaient pas un vocabulaire, que nous ne connaissons pas, nous, mais qui leur est familier. »

d'un travail.

Non sans cohérence, une seconde série documentaire souligne la *doctrina*, le savoir, des artisans qualifiés de *docti*, *doctiores* ou *doctissimi*, exprimant une forme d'estime pour le travail artisanal, reconnu comme un domaine nécessitant l'acquisition de connaissances théoriques et techniques. La fière Arachné, *docta a Pallade*, fut instruite par sa rivale avant de s'en attirer les foudres [1672] : en effet, confirme Ovide dans les *Fastes*, « qui se sera concilié la faveur de Pallas sera expert (*doctus*) [1673] ». C'est elle qui « apprend (*erudit*) à faire courir la navette à travers les fils droits de la chaîne » tandis que « les jeunes filles [apprennent] (*discant*) à carder la laine et à dévider les quenouilles pleines ». Sans la bienveillance de cette patronne de tous les arts, le cordonnier, le maître d'école, le peintre ou le sculpteur qui façonne la pierre « d'une main habile (*docta*) » ne sont rien : « Pallas est-elle hostile ? Personne ne réussira à bien faire une sandale, serait-il plus qualifié (*doctior*) que Tychius ». Dans ce poème consacré aux Quinquatries, fêtes religieuses en l'honneur de Minerve, Ovide multiplie les références à l'apprentissage et au savoir des artisans de tous métiers. Il est notable que même dans ce cadre mythologique, la déesse ne confère pas magiquement un talent mais elle enseigne une technique à des artisans qui l'apprennent. Les variations sur le champ lexical du savoir et de sa transmission (*erudire, discere, doctus, -a, doctior*) sont très éloquentes. Sous la plume d'un autre poète, le jeune barbier Pantagathus est décrit comme *doctus* dans l'art de couper les cheveux et de polir les joues [1674].

Pleinement conscients des connaissances nécessaires à l'exercice d'un artisanat, certains auteurs faisaient référence à la *scientia* des artisans. Objets d'un savoir, *ars* et *artificium* sont en effet souvent associés à cette notion [1675]. L'édit des curules évoque en ces termes l'instruction des esclaves désignés comme des *artifices*, tandis que, plus tardivement, Paul Diacre définissait les *artifices* comme ceux qui mettent en œuvre leur science au service de leur art [1676]. À propos du métier de fondeur, Pline l'Ancien évoque la *fundendi aeris scientia*, et le naturaliste

1672. Ov., *M.*, VI, 23-24. Ovide évoque encore ses bras habiles, *bracchia docta* (v. 60).

1673. Ov., *F.*, III, 19 *Quinquatrus*, 809-849 : *Qui bene placarit Pallada, doctus erit. Pallade placata lanam mollire puellae discant et plenas exonerare colos. Illa etiam stantes radio percurrere telas erudit et rarum pectine denset opus* [816-820]. *Nec quisquam inuita faciet bene uincula plantae Pallade, sit Tychio doctior ille licet* [823-824]. *Quique facis docta mollia saxa manu* [832]. Texte établi et traduit par R. Schilling, CUF, 1992.

1674. Mart., *Epig.*, VI, 52. Voir le texte cité dans la note 1515, p.392.

1675. [Tran, 2013a], p. 204-205.

1676. Digeste, 21, 1, 19, 4 (Ulpien) : *Illud sciendum est : si quis artificem promiserit uel dixerit, non utique perfectum eum praestare debet, sed ad aliquem modum peritum, ut neque consummatae scientiae accipias, neque rursum indoctum esse in artificium : sufficiet igitur talem esse, quales uolgo artifices dicuntur.* « Il faut savoir ceci. Si quelqu'un a promis ou assuré d'un esclave qu'il était artisan, il ne doit pas fournir un travailleur accompli, mais formé dans une certaine mesure, si bien que tu ne dois recevoir ni un artisan parfaitement instruit, ni un artisan tout à fait ignorant. Il suffit qu'il soit conforme aux esclaves que l'on désigne d'ordinaire comme des artisans. » Paul-Diac., *De uerb., s.u. Artifices*, 18, p. 21 : *Artifices dicti, quod scientiam suam per artus exercent.* Voir aussi à propos de l'art oratoire : Cic., *De Or.*, II, 30 : *ars enim earum rerum est quae sciuntur* ; et, à propos des timoniers : Caes., *C.*, I, 58, 2 : *scientia gubernatorum atque artificiis.*

loue la *scientia fingendi caelandique* de l'artisan Zénodoros[1677]. Les compétences des artisans étaient encore évoquées par une référence à leur *peritia*, forme de connaissance acquise par la pratique, l'expérience. Un passage de Papinien cité par le juriste Ulpien évoque ainsi le cas de deux associés, Flavius Victor et Bellicus Asianus, investissant dans une société commune, l'un son argent, l'autre son savoir-faire (*peritia*)[1678]. Constantin exempte des *artifices* afin qu'ils emploient leur temps libre à devenir plus experts (*peritiores*)[1679]. Si l'édit des curules oppose l'artisan accompli, *artifex perfectus*, à l'artisan formé dans une certaine mesure (*ad aliquem modum peritus*), cela ne signifie pas que la *peritia* ne pouvait pas toucher à l'excellence ni qu'elle renvoyait à une maîtrise professionnelle moins poussée que la *doctrina* : dans ce fragment juridique l'opposition se joue moins entre les deux adjectifs *peritus / perfectus* qu'entre l'adjectif *perfectus* et la locution *ad aliquem modum*[1680].

L'évocation neutre des savoir-faire, sous la plume des juristes ou dans les textes de loi notamment, laisse parfois place à des descriptions offrant un éloge plus ou moins appuyé. Il arrive que le talent mis en œuvre par les artisans soit évoqué en termes laudatifs, les auteurs exprimant leur admiration devant l'habileté de certains praticiens. La valorisation passe par l'évocation de qualités spécifiques, la *sollertia*, la *calliditas*, l'*ingenium*, ou par l'utilisation d'adjectifs louangeurs : *facilis, subtilis, mirus, ingeniosus*[1681]. Sénèque souligne la dextérité de l'artisan, qui manie ses outils avec aisance (*ex facili*) et du peintre dont « l'œil et la main vont et viennent sans la moindre gêne (*facile*)[1682] » de la cire au tableau. De même, Firmicus Maternus reconnaît la finesse et la dextérité des spécialistes de certaines professions. Dans l'œuvre de cet astrologue, on observe ainsi un jugement de valeur différencié selon les arts. Aux moins chanceux les astres réservent les métiers « crasseux et nauséabonds » de tanneur ou de teinturier. Mais, si les astres trouvent une position favorable, Jupiter fera des plus fortunés « qui l'auront trouvé dans une telle situation des gens souvent remarquables dans un métier qui requiert de l'habileté (*artificium subtile*) : orfèvres, fabricants de vêtements en or, doreurs, mosaïstes, ou fabricants d'objets en argent[1683] ». Certains seront appelés à pratiquer leur métier avec un génie particulier : ainsi, « celui dont L'Horoscope se sera trouvé sur le quatorzième degré de la Balance sera sculpteur, capable de fabriquer des statues de dieux avec

1677. Plin., *N.H.*, XXXIV, 46.

1678. Digeste, 17, 2, 42, 7 (Ulpien) : *inter Flauium Victorem et Bellicum Asianum placuerat, ut locis emptis pecunia Victoris monumenta fierent opera et peritia Asiani.* « Il avait été convenu entre Flavius Victor et Bellicus Asianus que, sur des emplacements achetés avec l'argent de Victor, on construirait des monuments grâce au travail et au savoir-faire d'Asianus. »

1679. Texte cité dans la note 1501, p. 389.

1680. Voir le texte cité en note 1676, p. 434.

1681. Voir les textes rassemblés par N. Tran : [Tran, 2011], n. 46, p. 126.

1682. Sen. *Ep.*, 121, 5 : *Artifex instrumenta sua tractat ex facili (…) pictor (…) inter ceram opusque facile uultu ac manu commeat.* Texte établi par Fr. Préchac et traduit par H. Noblot, CUF, 1964.

1683. Voir note 1642, p. 427. Firm., *Math.*, III, 3, 23 : *Faciet eos qui sic habuerint Iouem quodam subtili artificio saepe pollentes, aut aurifices, aut ex auro uestes pingentes aut inauratores, aut musiuarios aut ex argento quaedam facientes opera.* Texte établi et traduit par P. Monat, CUF, 1994.

l'éclat d'une admirable maîtrise (*miro artificii splendore*)[1684] », tandis que « ceux qui seront nés à son lever [*i.e.* de Cassiopée] seront orfèvres, batteurs d'or, doreurs, mosaïstes, lapidaires, pratiquant tous ces métiers avec un ingénieux savoir-faire (*ingeniosus conuersatio*)[1685] ». Si chez Firmicus Maternus les artisanats n'étaient pas égaux en terme de compétences et de prestige, ces deux extraits suggèrent l'idée que les artisans non plus ne se valaient pas, certains se démarquant par une exceptionnelle habileté.

Alors qu'une base de connaissances était nécessaire à tous, les talents propres à chacun variaient selon ses dispositions propres, son expérience, son travail : dans un fragment du Digeste, le juriste Ulpien évoque ainsi la différence de talent (*ingenium*) et de savoir (*doctrina*) entre les *artifices*[1686]. De manière plus spécifique, certains textes louent l'excellence individuelle d'artisans bien précis. Les uns appartiennent à la mythologie, ainsi Arachné, Vulcain ou Dédale[1687], d'autres sont de chair et d'os. Dans son *Apologie*, Apulée loue l'*ars* du sculpteur sur bois Cornelius Saturninus dont le talent faisait l'admiration de ses collègues et du romancier lui-même qui s'en attacha les services[1688]. Mais il est vrai que l'éloge sert sa défense. Les propos d'autres auteurs paraissent en revanche désintéressés. Les auteurs grecs comme latins nous livrent ainsi parfois le nom d'artistes ou d'artisans dont l'œuvre et l'adresse étaient jugées dignes d'admiration. Ainsi, Pline l'Ancien raconte comment Zénodoros, auteur d'une statue colossale de Mercure pour la cité des Arvernes, témoin de sa *praestantia* mais aussi de la décadence de la technique du bronze, « ne le cédait à aucun des Anciens soit comme sculpteur, soit comme ciseleur[1689] ». Le naturaliste souligne encore combien le modèle d'argile conservé dans son atelier était admirable (*mirabamur*), remarquable de ressemblance (*similitudinem insignem*). Quintilien mentionne quant à lui le savoir-faire du célèbre Praxitèle, capable de donner par sa main une valeur inestimable même à un bloc d'une pierre quelconque : *ars summa materia optima melior*, résume le rhéteur[1690].

1684. Firm., *Math.*, VIII, 25, 5 : *In Parte XIV. Librae quicumque habuerit horoscopum erit sculptor et qui deorum simulacra miro artificii splendore perficiat.* Texte établi et traduit par P. Monat, CUF, 1977.

1685. Firm., *Math.*, VIII, 16, 3 : *In Aquarii parte XX. oritur Cassiopea. Hac oriente qui nati fuerint erunt aurifices, bracteatores, inauratores, emplastratores, margaritarii, has omnes artes ingeniosa conuersatione tractantes.* Texte établi et traduit par P. Monat, CUF, 1977.

1686. Digeste, 46, 3, 31 (Ulpien) : *Inter artifices longa differentia est et ingenii et naturae et doctrinae et institutionis.* « Parmi les artisans, il existe une grande différence de talent, de nature, de savoir, et de disposition ».

1687. Arachné : Ov., *M.*, VI, 1-146. La toile d'Arachné est une réussite : *sucessus* (v. 130) ; Vulcain : Cic., *Tusc.*, II, 23. Prométhée, cloué sur le Caucase par des coins de métal, évoque l'adresse (*sollertia*) de Mulciber (Vulcain) ; Dédale : Diod. Sic., 4, 76, 1-4. Patron des charpentiers, il « surpassait de beaucoup tous les autres hommes par ses dispositions naturelles » (φύσει δὲ πολὺ τοὺς ἄλλους ἅπαντας ὑπεραίρων ἐζήλωσε), et « par la sculpture de ses statues », et était « admiré pour son habileté » (κατὰ τὴν φιλοτεχνίαν θαυμαζόμενος). Traduction d'A. Bianquis, Coll. La Roue à livres, Les Belles Lettres, Paris, 1997.

1688. Apul., *Apol.*, LXI.

1689. Plin., *N.H.*, XXXI, 45-47 : *Zenodorus scientia fingendi caelandique nulli ueterum postponeretur.(...) Quanto maior Zenodoro praestantia fuit, tanto magis deprehenditur aeris obliteratio.* Texte établi et traduit par H. Le Bonniec, CUF, 1953.

1690. Quint., *Inst. or.*, II, XIX, 3 : « La perfection de l'art l'emporte même sur la matière la plus riche. » Texte établi et traduit par J. Cousin, CUF, 1976.

« Même si tu devenais un Phidias ou un Polyclète et si tu créais beaucoup d'œuvres admirables, tous sans doute loueraient ton art, mais (...) aucun des spectateurs ne souhaiterait devenir semblable à toi car, (...) tu seras considéré comme un artisan, (...), un homme qui tire sa substance du labeur de ses mains [1691] ». Voilà comment, à travers le discours de la Science, Lucien semble résoudre la vision ambivalente du travail manuel véhiculée par les textes littéraires : l'admiration de l'art, de l'ouvrage et du talent laissait place à une dépréciation et à une déconsidération sociale du professionnel. D'autres textes abondent en sens : citant en exemple le cas des teinturiers et des parfumeurs, Plutarque oppose le mépris de l'ouvrier au plaisir pris à l'œuvre [1692]. N. Tran invite cependant à ne pas généraliser ce système de pensée car l'examen des sources a bien montré que les aristocrates pouvaient reconnaître l'excellence de certains travailleurs [1693]. En dehors des métiers manuels, d'autres professions souffraient aussi d'une telle conception : selon Pline l'Ancien, les médecins étaient déconsidérés alors que leur art était jugé des plus utiles car les Anciens n'admettaient pas que la vie puisse dépendre du paiement d'un salaire [1694]. Exercer un art n'a en soi rien de vil, l'exercer dans un cadre mercantile n'est pas digne [1695].

6.2 *Ambiente volgare* : les modalités d'une construction identitaire valorisante à travers le métier

Le métier constituait un marqueur identitaire. Ainsi, au même titre que les relations sociales (esclave, voisin, époux de untel), la profession venait s'ajouter au nom sur les tablettes de défixion dans le but d'identifier les ennemis des rédacteurs de malédiction [413-414]. L'activité entrait même parfois dans la nomenclature de certains artisans, se confondant ainsi avec une ressource identitaire majeure, le nom [1696]. De même que de nombreux patronymes formés aux époques modernes et médiévales dérivent de noms de professions (Lefebvre, Lesueur), certains artisans des Gaules romaines semblent avoir été surnommés en fonction de leur activité. Pour le linguiste P.-Y. Lambert, Sabinianus Minuo porterait un sobriquet à même de le définir

1691. Luc., *Somn.*, 9 : εἰ δὲ καὶ Φειδίας ἢ Πολύκλειτος γένοιο καὶ πολλὰ θαυμαστὰ ἐξεργάσοιο, τὴν μὲν τέχνην ἅπαντες ἐπαινέσονται, οὐκ ἔστι δὲ ὅστις τῶν ἰδόντων, (...), εὔξαιτ' ἄν ὅμοιος σοι γενέσθαι· οἷος γὰρ ἄν ᾖς, βάναυσος, (...) καὶ ἀποχειροβίωτος νομισθήσῃ. Traduction de A. M. Ozanam, Coll. Classiques en poche, CUF, 2017.

1692. Plut., *Per.*, 1, 4 : χαίροντες τῷ ἔργῳ τοῦ δημιουργοῦ καταφρονοῦμεν, ὡς ἐπὶ τῶν μύρων καὶ τῶν ἁλουργῶν τούτοις μὲν ἡδόμεθα, τοὺς δὲ βαφεῖς καὶ μυρεψοὺς ἀνελευθέρους ἡγούμεθα καὶ βαναύσους. « Nous prenons plaisir à l'œuvre tout en méprisant l'ouvrier. Tel est le cas des parfums et des tissus de pourpre : ils nous plaisent mais nous considérons le métier du teinturier et celui du parfumeur comme serviles et indignes d'un homme libre. » Texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, CUF, 1964.

1693. [Tran, 2011], p. 127.

1694. Plin., *N.H.*, XXIX, 16. La même idée se retrouve chez Sénèque : *Ben*, IV, 13, 1.

1695. [Courrier, 2014], p. 292.

1696. [Mucchielli, 2013], p. 21. À ce sujet, voir nos remarques en 1.1, p. 56.

comme un artisan du cuir : proche du nom de l'alêne en gallois, le terme Minuo désignerait cet artisan Éduen comme « Sabinianus La Pointe ou une expression analogue » [67] [1697]. Certains *cognomina* latins avaient une origine similaire mais, dans l'ensemble, ils perdirent leur signification au fil du temps, laissant par là s'affaiblir une part de leur dimension identitaire [1698]. Le métier, en fournissant des outils onomastiques, devenait ainsi producteur de ressources identitaires. Mais, loin de se réduire à des fonctions d'identification, le métier tenait également une place importante dans le système de valeurs et de représentations des artisans et jouait un rôle décisif dans la compréhension qu'ils avaient de leur personnalité sociale.

Tous les travailleurs manuels ne se faisaient pas une idée semblable de leur identité professionnelle, le statut de travail mais aussi certaines conditions d'exercice spécifiques jouant un rôle clef dans ce processus de définition personnelle. Les travaux de M. Flohr sur l'identité professionnelle des foulons ont bien montré l'importance de certaines « infrastructures », sociales, spatiales et productives, dans l'identification professionnelle propre à chacun [1699]. Ainsi, les ouvriers travaillant dans les *fullonicae* « industrielles », grandes installations employant une main-d'œuvre nombreuse, subissaient une division du travail plus rigide que ceux travaillant dans les petites *tabernae*, qui avaient peut-être l'occasion d'apprendre à maîtriser les différentes opérations de la chaîne technique et de progresser dans la hiérarchie de l'atelier. De ces grands espaces de production, les opérations de finition, les plus qualifiées, étaient même absentes. Pour ce spécialiste, « they were muscles, not artisans, and this may have further limited the degree to which they embraced the occupational identity of the *fullo* [1700] ».

Discours conçus par les artisans ou par leurs proches issus des mêmes milieux (parents, collègues, amis), les monuments funéraires et votifs fournissent une clef précieuse dans la compréhension de l'idée que les gens de métier avaient et voulaient donner d'eux-mêmes. En revanche, ils ne donnent accès qu'à une part bien spécifique des travailleurs manuels, des entrepreneurs pour la plupart. Ils ne peuvent donc documenter dans toute leur complexité les différents processus de construction identitaire liés aux conditions de travail de chacun. La manière dont les plus modestes ouvriers comprenaient leur identité ou dont le métier leur permettait de se définir socialement nous échappe en grande partie. La présence d'un dossier relativement important sur le travail textile féminin permet néanmoins d'approcher d'autres catégories de travailleurs, même si leur savoir-faire n'entrait pas à proprement parler dans la construction d'une identité professionnelle.

Ces messages épigraphiques et iconographiques célèbrent les vertus et les valeurs morales des artisans, dont l'ennoblissement, déterminé par un consensus social, révèle plus largement le système de valeurs des milieux plébéiens. Si, de manière générale, les valeurs et l'idéologie

1697. P. Y. Lambert cité par Y. Le Bohec dans *ILGL*, 2. Éduens, 331, p. 205.
1698. [Kajanto, 1965], p. 82-84.
1699. [Flohr, 2013a].
1700. [Flohr, 2013a], p. 198.

des groupes dominants tendent à être adoptées par l'ensemble d'une société, les travaux menés par C. Courrier sur la culture de la plèbe de Rome ont montré que les groupes socialement dominés n'étaient jamais totalement dépourvus de ressources culturelles propres [1701]. On ne peut donc contester *a priori* la possession et l'expression d'un système de valeurs propre aux gens de métier ni supposer qu'ils partageaient dans leur globalité les jugements des élites.

Les monuments funéraires et votifs exprimaient la dignité et la fierté professionnelles des artisans, mais alors qu'historiens et archéologues en conviennent à l'unanimité, les modalités de cette fierté furent différemment comprises. Dans ces réflexions, le traditionnel exercice du corpus iconographique des métiers a contribué à donner un poids majeur aux reliefs et, tout particulièrement, au riche corpus de Gaule Belgique, au centre de plusieurs études [1702]. Au regard de ces images, M. I. Rostovtzeff évoquait ainsi la « consécration du travail » exprimée par les superbes reliefs mosellans comme par les plus modestes cippes. La tradition consistant à construire une vision générale de la place des artisans dans la société romaine à partir de l'iconographie exceptionnelle des Gaules est donc particulièrement ancienne et remonte aux travaux d'histoire économique de cet historien, publiés dans les années 1920. À propos des scènes de métier des Gaules romaines, M. Reddé soulignait ensuite la « glorification du labeur quotidien », favorisée par la montée du christianisme et de ses valeurs, en contradiction avec le jugement méprisant de la *nobilitas* romaine [1703]. Prenant la suite des travaux fondateurs de S. Pannoux sur la sémiologie des monuments, J.-Cl. Béal revenait sur ces conclusions dans un article, jugeant que, dans la rhétorique funéraire, c'était moins le labeur des défunts qui était glorifié que leur importance sociale marquée par la possession d'instruments de travail et le travail de leur main-d'œuvre [1704]. Affichant leur implication dans la production artisanale, les artisans et « investisseurs » des Gaules romaines auraient alors, là encore, pris le contre-pied des valeurs de l'aristocratie romaine, réticente à reconnaître la respectabilité de ce mode d'enrichissement. Contestant une opposition trop radicale entre deux systèmes de valeurs, N. Tran a mis en évidence à la lumière de l'ensemble des sources une certaine perméabilité entre ces deux visions [1705]. La vision aulique, désormais définie plus finement comme une somme ambivalente d'éloges et de blâmes, ne peut plus être catégoriquement opposée à une conception populaire du travail, comme elle le fut originellement dans la pensée de Fr. de Robertis.

Pas plus que la vision aristocratique, la conception que les artisans avaient de leur travail ne se laisse simplement approcher. Afin de définir le rôle du métier dans la construction

1701. [Courrier, 2014], p. 196.
1702. [Reddé, 1978], [Pannoux, 1983], [Pannoux, 1983], [Jockey, 1998b], [Béal, 2000], [Demarolle, 2001b], [Demarolle, 2007].
1703. [Rostovtzeff, 1988], p. 480 ; [Reddé, 1978], p. 52-53.
1704. [Béal, 2000], p. 157-158.
1705. [Tran, 2011].

identitaire des artisans et la place qu'il tenait dans leur système de valeurs, il convient d'en distinguer différentes facettes, le travail dans sa globalité ne tombant pas sous le coup d'un jugement unique. Certains aspects du métier paraissent avoir été davantage source d'honorabilité : ainsi, la possession d'un savoir-faire acquis, l'excellence professionnelle, l'habileté mise en œuvre à l'ouvrage, la réussite et l'honnêteté dans le travail mais aussi le statut d'entrepreneur constituaient autant de facettes valorisantes. La peine et l'effort que l'on a cru tour à tour glorifiés et décriés sont en réalité peu visibles et occupent une position plus complexe dans ce système de représentations.

6.2.1 De savants artisans

Les artisans se pensaient comme des travailleurs instruits, maîtrisant un savoir-faire spécialisé. Le vocabulaire par lequel ils louent leur savoir n'est dans l'ensemble pas différent de celui que l'on rencontre dans les sources littéraires et juridiques. Attestée sur une dizaine de monuments, l'expression du savoir-faire revenant le plus fréquemment dans les sources des Gaules romaines est celle d'*ars*. L'habitude épigraphique très répandue à Lyon, dans le Nord-Est des Gaules et dans les Germanies de se revendiquer pour les gens de métier d'une *ars* particulière explique que cette notion soit la plus commune dans notre corpus. Le terme est alors suivi d'un adjectif désignant la spécialité : *ars cretaria* [361], *uitria* [362], *argentaria* [363], *fabricae ferrariae* [364], *barbaricaria* [371], *lintiaria* [372], *fullonia* [405-406], *quadrataria* [423-424], *sutoria* [423]. L'expression est employée seule au génitif ou en complément d'un nom (*artifex* [372 ?], *opifex* [362], *exclussor* [363] *artis alicuius*) ou d'un verbe (*exsercens*). Cet usage ne se limite pas aux seuls artisans et il est même plus courant auprès des négociants de ces régions qui se qualifient de *negotiatores artis alicuius* pour désigner leur spécialité commerciale [1706]. Pour K. Verboven, derrière cette expression se trouvent des hommes de métier qui réunissaient entre leurs mains les phases de production et de commercialisation d'une marchandise [1707]. Le monument du *negotiator artis clostrariae* de Metz, représenté avec les serrures qu'il commercialise et un marteau, en constitue un exemple parfait [158]. À juste titre, K. Verboven remet en cause l'hypothèse d'O. Schlippschuh pour lequel le substantif *artis* renvoyait à la qualité supérieure des produits [1708]. Or, *ars* désigne une activité et un savoir-faire et non pas le produit de cette activité. Pour P. Kneißl, la différence entre un *negotiator artis lapidariae* et un *lapidarius* se situe dans la taille et la structure de l'entreprise et dans l'ampleur des affaires brassées [1709]. Le *negotiator* voulait se distinguer des petits commerçants mais aussi des artisans qui ven-

1706. *CIL*, XIII, 1906, 1962, 2018, 2023, 2030, 2033, 2035 (Lyon) ; XIII, 3703 – et *AE* 1928, 183 ; *AE*, 1998, 954 – (Trèves), 4336 (Metz), 6366 (Rottenbourg am Neckar), 6524 (Lorch), 7328 (Mayence), 7588 (Wiesbaden), 8352 (Cologne). La formule se retrouve encore en Rhétie : *CIL*, III, 5824 et 5833 (Augsbourg).
1707. [Verboven, 2007], p. 99-100.
1708. [Schlippschuh, 1974], p. 60.
1709. [Kneißl, 1983], p. 80.

daient leur marchandise dans un cadre modeste. De fait, l'étude du corpus des *negotiatores artis alicuius* gallo-romains paraît montrer que les hommes de métier concernés brassaient des affaires importantes, dépassant le cadre de l'atelier ou de l'atelier-boutique, du moins à la fin de leur vie professionnelle. Plusieurs associent différentes spécialités commerciales. À Rottenburg am Neckar, M. Messius Fortunatus se dit à la fois *negotiator artis cretariae et negotiator paenularum*[1710], tandis qu'en Rhétie Victorius Victorianus exerce à la fois les métiers de *negotiator artis cretariae et negotiator artis [fl]aturariae* (?)[1711]. À Lyon, un trévire était *negotiator uinario et artis cretariae*[1712]. Enfin, la signification du métier d'un soldat trévire demeure obscure : ce *negotiator ceruesarius artis offecturae* s'occupait-il du commerce de bière et de la production de colorants et de tissus teints ou commercialisait-il des bières de toutes sortes et de toutes couleurs[1713] ? Par ailleurs, parmi les hommes de métier usant de cette pratique épigraphique, on remarque la part importante des négociants en céramique, qui étaient selon toute vraisemblance impliqués dans le commerce de gros[1714]. Si, comme le pense K. Verboven, cette formule a pu effectivement désigner à l'origine des fabricants-commerçants, son usage semble être devenu une mode épigraphique propre à quelques provinces et adoptée également par les milieux du moyen et du grand commerce. En dehors de cette mode du Nord des Gaules, l'épitaphe arlésienne de Q. Candidius Benignus loue la perfection de son *ars fabricae*.

Détenteurs d'une *artes*, les *artifices* apparaissent plus discrètement dans notre corpus, à Arles et à Lyon. Le *faber tignuarius* d'Arles, Q. Candidius Benignus, spécialiste des instruments hydrauliques, était considéré comme un maître par les *artifices* de son domaine [235]. Concluant le poème versifié du charpentier naval Caecilius Niger sur la formule emphatique « *Artifici artifices* », les *fabri nauales* d'Arles se désignent eux-mêmes et leur collègue défunt comme des spécialistes d'un savoir-faire technique. Dans la cité de Lyon, une dédicace au génie des *artifices tectores* fut sans doute consacrée par cette association professionnelle [369]. D'autres attestations sont moins assurées. Sur une inscription perdue et d'interprétation délicate d'Arles, c'est peut-être ainsi que le ou les dédicants désignent le *faber tignuarius* défunt, L. Avent(inius) Avitianus [234]. De même, dans une formule un peu redondante, les parents de l'artisan lyonnais T. Flavius Felix semblent le désigner comme un *[a]r[t(ifex)] artis lintiariae*. L'inscription aujourd'hui perdue présentait selon les rédacteurs du *CIL*, suivant les relevés des antiquaires au XVIe siècle, une lacune ne laissant visible qu'une seule lettre [372]. En revanche,

1710. *CIL*, XIII, 6366.
1711. *CIL*, III, 5833 (Augsbourg).
1712. *CIL*, XIII, 2033.
1713. *AE*, 1928, 183 (Trèves). [Schlippschuh, 1974], p. 37. O. Schlippschuh se prononce en faveur de cette dernière hypothèse.
1714. 8 *negotiatores artis cretariae* sur un total de 19 attestations de *negotiatores artis alicuius*. Nous rejoignons ici N. Tran qui considère que ces *negotiatores* commercialisaient une marchandise produite par des potiers, dans une structure où commerce et fabrication étaient dissociés. [Tran, 2013a], p. 201.

pour P. Wuilleumier qui a vu la pierre lors de sa redécouverte au XXe siècle, une lettre était visible avant le R[1715]. Pensant reconnaître un C, il propose alors une lecture très différente : *c(iuis) R(omani)*.

Quelques inscriptions mettent l'accent sur la maîtrise d'un savoir acquis à travers l'emploi de termes appartenant au champ lexical de l'instruction. Q. Candidius Benignus, dont la *doctrina* était sans égale, était qualifié de *doctior* par ses collègues [235]. De la même manière, le *uestiarius* Ruffius Ruffianus que son père qualifie de *pereruditus* possédait une formation exemplaire [353]. Enfin, le talent des hommes de métier est encore évoqué par une référence à leur *ingenium* [364]. D'autres substantifs sont en revanche absents du répertoire des Gaules : ainsi la *sollertia* ou encore la *calliditas* n'apparaissent pas dans notre corpus.

En somme, la perception du travail artisanal n'était pas radicalement différente d'un milieu social à un autre. Les artisans étaient unanimement perçus et se percevaient comme des hommes de savoir, maîtrisant une technique acquise par apprentissage. Ce savoir était valorisé, parfois même célébré. L'existence d' « un fond commun » et de « formes d'interaction ou de perméabilité[1716] » entre ces deux systèmes de représentations pose le problème de l'origine de ces conceptions. Prenant le contre-pied des thèses supposant une domination idéologique des milieux populaires découlant de leur infériorité sociale, C. Courrier envisage plutôt une « remontée » du système de pensée plébéien et de ses valeurs et leur pénétration au sein des mentalités aristocratiques[1717].

6.2.2 La valorisation du tour de main

Instruits d'un savoir à la fois pratique et théorique, les artisans œuvraient au quotidien avec science et dextérité. L'iconographie des monuments funéraires et, dans une moindre mesure, votifs évoque l'habileté manuelle des *artifices* par le symbolisme des outils ou la donne à voir à travers des scènes de métier, exposant le travail et les gestes des artisans. Si les images se prêtent mieux à cette évocation, les textes épigraphiques dépeignent aussi parfois l'adresse et les hauts faits des artisans à l'ouvrage. Le labeur évoqué et figuré pouvait être celui des défunts – ou des dédicants – ou celui de leurs subordonnés. Distinguer l'un de l'autre n'est pas toujours chose aisée, aussi nous admettrons dans un premier temps à la suite des recherches sémiologiques de S. Pannoux qu'à la subordination visuelle correspondait une subordination sociale et professionnelle : dans l'ensemble, les images principales étaient réservées à la figuration du défunt tandis qu'en position secondaire apparaissaient des subordonnés au travail[1718].

1715. [Wuilleumier, 1943], p. 6-7.
1716. [Tran, 2011], p. 121 et p. 132.
1717. [Courrier, 2014], p. 292.
1718. [Pannoux, 1985], p. 303-306.

L'analyse de la documentation sera l'occasion d'affiner ces conclusions. Dans le cas d'un travail délégué, à la représentation d'un savoir-faire s'ajoutait une dimension de supériorité sociale, source d'une seconde forme de fierté professionnelle basée sur une prééminence hiérarchique. Si certains discours funéraires insistaient davantage sur l'un de ces deux aspects, valorisant pour les uns le tour de main, pour les autres la position d'entrepreneur, pour nombre d'artisans, à la fois patrons et hommes de l'art, travailler et déléguer constituaient les deux facettes d'un même métier. En revanche, à un mode spécifique d'auto-représentation pouvait aussi correspondre un statut de travail particulier (salarié, grand entrepreneur). Il convient donc de faire, autant que possible, la part des choses entre des modalités d'auto-représentation et la pratique, car il n'y avait pas de stricte équivalence entre choix figuratif et statut de travail.

Il arrive également que certaines représentations de métier se situent sur un plan très différent : c'est par exemple le cas, pensons-nous, de scènes ornant des monuments votifs et illustrant des activités artisanales liées au culte mais indépendantes de l'activité des commanditaires [*e.g.* 191] [1719]. Le travail figuré ne témoigne alors pas à proprement parler ni d'une culture professionnelle ni du système de valeurs des gens de métier mais les modalités de sa mise en scène demeurent malgré tout révélatrices d'un certain système de représentation. Que le labeur figuré fût un travail assumé ou délégué, sa place dans le système de valeurs des artisans et les dimensions « mélioratives » ou « péjoratives » de sa représentation restent à déterminer plus précisément [1720].

6.2.2.1 L'outil comme symbole du savoir-faire : les porteurs d'outil

Véritable prolongement de la main, l'outil constituait le symbole par excellence du savoir-faire et de la dextérité manuelle des artisans. Les outils sont souvent bien mis en valeur sur les reliefs, parfois grossis pour certains comme les forces d'un drapier de Saverne [223] ou encore les tenailles d'un forgeron éduen [68]. Dans l'iconographie funéraire, trois choix figuratifs se présentaient aux artisans pour faire référence à leur activité [1721]. Les deux premiers mettaient tout particulièrement l'emphase sur l'outil, et le troisième davantage sur le geste. On distingue en effet sur les reliefs des Gaules romaines :

- les porteurs d'outil (133), figurés debout, de face, de manière statique, un outil à la main, sur la face principale du monument,
- les outils isolés (44), figurés seuls ou en association, non tenus en main, en dehors de tout mouvement, occupant une position variable sur le monument,

1719. À ce sujet, on lira notre développement sur les productions en contexte cultuel : 5.3.2.2, p. 409.

1720. Nous reprendrons dans les pages qui suivent certaines conclusions exprimées dans [Caruel, 2016] quant à l'attitude des artisans à l'égard du travail manuel. Nous empruntons les concepts de modes de représentations péjoratifs et mélioratifs à l'étude de Ph. Jockey sur l'iconographie des métiers de la pierre dans l'Antiquité : [Jockey, 1998b], p. 633.

1721. Il s'agit des trois éléments iconiques définis par S. Pannoux : [Pannoux, 1985], p. 297-298. La typologie fut ensuite reprise par J.-Cl. Béal [Béal, 2000], p. 153-158.

– les scènes de métier (38 [1722]), figurant un ou plusieurs personnages en action, parfois au milieu d'installations artisanales offrant plus ou moins de détail, occupant une position variable sur le monument (représentation principale ou secondaire ; face principale ou postérieure et faces latérales).

Les porteurs d'outil représentent de loin le choix le plus répandu. Mais la notion de choix figuratif est en réalité toute relative car selon les territoires et les périodes certains modes de représentation s'imposaient, l'iconographie funéraire obéissant à un certain nombre de normes et de conventions. Directement inspirés d'un mode figuratif italien, les outils isolés étaient particulièrement nombreux en Gaule Narbonnaise tandis que les porteurs d'outil étaient majoritaires dans le reste des Gaules et dans les Germanies. Ils étaient en revanche inconnus en Narbonnaise et en Italie. Ces trois modes de figurations n'étaient pas exclusifs les uns des autres et pouvaient se combiner sur un même monument.

On a reconnu dans le type du porteur d'outil un mode de représentation mélioratif [1723]. Défini par Ph. Jockey comme rare et tardif et circonscrit au domaine funéraire [1724], ce choix figuratif se caractérise par une combinaison d'éléments choisis parmi les suivants : « la nudité, la station debout, la posture droite, la signature, la position centrale et surtout, frontale [1725] ». Il s'oppose au mode péjoratif, mettant au contraire l'accent sur le statut inférieur de l'artisan à travers le port d'un vêtement de travail (*exomis* ou tunique courte), une posture courbée ou encore l'exagération de ses caractères humains (pilosité, calvitie, etc.). Par leur station debout et leur position frontale, les porteurs d'outil sur les reliefs funéraires des Gaules romaines seraient à rattacher à un choix figuratif valorisant. Mais les jugements de valeur appliqués à ces modalités figuratives par leur inventeur traduisent en réalité expressément la vision aristocratique du labeur, citation de Xénophon à l'appui. Dans le cas de l'iconographie funéraire qui nous intéresse tout particulièrement, la question du partage de ces valeurs par les commanditaires de ces monuments, issus de milieux plus modestes, mérite d'être posée.

Reconnaissant derrière les porteurs d'outil « un choix iconographique précis [1726] » par lequel les artisans optaient pour une représentation sur le mode mélioratif, dans une posture hiératique – c'est-à-dire empreinte d'une immobilité et d'un air grave – plutôt que pour une figuration en action jugée dépréciative, J.-Cl. Béal estimait que les artisans en question se faisaient représenter en propriétaires, en « possesseurs d'outils », célébrant leur importance sociale fondée sur la possession d'instruments de travail et, éventuellement, sur le travail

1722. À ce compte, s'ajoutent cinq scènes apparaissant sur des monuments votifs [53, 137-139, 191].
1723. [Jockey, 1998b], p. 633 et [Béal, 2000], p. 157.
1724. Il est permis d'en douter étant donné l'existence de divinités artisanes sur des reliefs votifs (*e.g.* [53]).
1725. [Jockey, 1998b], p. 633. Notons que la nudité, réservée aux dieux, ne fait pas partie des choix pertinents pour l'art funéraire des provinces gauloises et germaniques.
1726. [Béal, 2000], p. 157.

des autres. Dans cette hypothèse, les outils sont alors à considérer comme le symbole de l'*instrumentum* de l'entrepreneur plutôt que comme celui d'un savoir-faire manuel. Si nous partageons au moins en partie cette conclusion, il nous semble que limiter ainsi la signification de l'outil serait le réduire à un symbolisme, au mieux, partiel, au pire, inexact. De fait, un nouvel examen des sources basé sur une démarche différente tend à montrer que la référence à la dextérité manuelle et au savoir-faire technique est bien présente dans ces attributs, même dans un portrait statique. Ce symbolisme paraît même au contraire le plus simple à mettre en évidence.

L'outil ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt : décorant la face principale des stèles et des édicules funéraires, le porteur d'outil ne correspond en réalité qu'à un sous-ensemble du portrait funéraire classique. La notion de choix figuratif est, nous le disions, toute relative. La composition du portrait funéraire, répondait dans l'ensemble à un certain nombre de conventions et de codes. Les personnages étaient figurés en pied, en buste ou à mi-corps, de face ou légèrement tournés l'un vers l'autre, regardant généralement le spectateur, debout, dans une position figée. Les compositions à un ou deux personnages, un couple souvent, sont les plus nombreuses, mais ce sont parfois des familles de trois ou quatre individus qui sont représentées. La tenue indigène est de rigueur : les personnages sont vêtus d'une tunique ample à longues manches, descendant jusqu'aux pieds pour les femmes [1727], sous le genou pour les hommes, sorte de pénule enfilée par la tête, sur laquelle était passé parfois un manteau. Autour de ce canevas très stéréotypé, la composition des portraits permettait quelques variations offrant un espace au choix et à l'expression de l'identité. La gamme des attributs permettait une première forme de différenciation : les personnages tenaient en main divers objets, qualifiés d'attributs, renvoyant à la vie quotidienne, au banquet funèbre, au statut social, etc. Ces images étaient ainsi régies pour M. Langner par une grammaire « attributive » : chaque relief était une recomposition fonctionnant sur la base d'un assemblage d'objets, qui avaient chacun pour rôle d'évoquer un aspect particulier de l'identité du défunt [1728]. Certains artisans, adoptant la mode iconographique très répandue du portrait funéraire, faisaient le choix d'un outil comme attribut exprimant par là l'idée qu'ils se faisaient de leur identité. Le hiératisme, la position frontale et le vêtement marquent moins un choix, à proprement parler, qu'un simple conformisme, une adhésion aux conventions iconographiques en vigueur. Ces normes régissant le portrait exprimaient la respectabilité et la dignité de la même manière pour tous les défunts et y voir un souci, spécifique aux artisans, de gommer tout indice d'une activité manuelle serait en forcer l'interprétation. La tenue indigène exprimait pour M. Langner une forme de « citoyenneté » (*Bürgertum*), définie non pas dans un sens strictement juridique mais comme une

1727. [Rémy et Mathieu, 2009], p. 18.
1728. [Langner, 2001], p. 309-312.

forme d'appartenance à la communauté, et de reconnaissance citoyenne [1729]. Pour les artisans, elle marquait davantage que la tenue de travail une forme d'intégration sociale.

Les portraits de certains hommes de métier paraissent s'affranchir des normes figuratives dominantes : ces variations, rares, semblent davantage significatives en terme de choix et d'expression de l'identité. Ainsi, trois porteurs d'outil ont troqué leur tunique ample et leur manteau pour un vêtement de travail. À Bordeaux, un tonnelier, sans doute, s'appuyant d'une main sur un cercle de tonneau et tenant, de l'autre, une *ascia*, était vêtu d'une tunique à manches courtes par-dessus laquelle était passé un tablier serré à la taille [43]. Une stèle de Lutèce figurait un forgeron vêtu d'un long tablier à encolure ronde, d'aspect légèrement rigide, lui laissant les bras nus [115]. Enfin, il semble que la tisserande d'Alléans, Lupula, portait elle aussi une tenue de travail nouée à la taille par une cordelette [17]. Ces tenues dénotent des gens de la pratique et invitent à considérer les outils tenus en main comme les symboles du savoir-faire de spécialistes dont ils évoquaient la maîtrise technique de manière valorisante. De la posture hiératique, il est en revanche impossible de conclure à une quelconque forme de gêne à l'égard du *labor* [1730].

6.2.2.2 Les gestes des artisans et les modalités de la représentation du travail assumé

S'affranchissant davantage des usages iconographiques, des artisans se faisaient représenter à l'ouvrage, tirant un certain prestige de la technicité de leur profession et de leurs gestes assurés. Ces images, qui se confondent avec le portrait du défunt sur la face antérieure du monument, illustraient directement et sans ambiguïté une facette de la *praxis* professionnelle du défunt [1731]. Une douzaine d'hommes de métier affichaient ainsi explicitement leur fierté à être des hommes de l'art. Des figurations statiques ou quasi-statiques aux mises en scènes dynamiques, on observe toute une gradation dans les modalités de représentation de l'effort. Certains reliefs semblent en effet hésiter entre le type du porteur d'outil et la scène de métier, tirant davantage vers l'un ou vers l'autre : ils introduisent dans le portrait classique l'univers de l'atelier et esquissent l'idée du maniement de l'outil mais sans renoncer dans le même temps à certaines conventions comme le hiératisme ou la position frontale. Que ce soit par son attitude ou par le choix du vêtement (une tunique ample), un artisan comme le fabricant de vases de Bourges se distingue finalement assez peu du porteur d'outil à ce détail près qu'il se tient debout près de son établi, maintenant d'une main l'un de ses ouvrages sur l'enclume,

1729. [Langner, 2001], p. 310. Nous serions plus prudente quant au rôle supposé du vêtement indigène pour distinguer les travailleurs indépendants des salariés et des esclaves.

1730. [Béal, 2000], p. 157.

1731. Les représentations de subordonnés à l'ouvrage servaient elles aussi la célébration des savoir-faire, mais de manière plus indirecte car la fierté professionnelle rejaillissait dans ces discours sur les patrons. À ce sujet, voir *infra*, partie 6.2.3.3, p. 463 *sqq.*

comme interrompu dans son travail, si l'image n'était pas en réalité une parfaite recomposition [20]. Présentant une composition assez proche, la stèle du jeune sénonais Belliccus figure le chaudronnier (ou l'orfèvre ?) prêt à battre une feuille de métal qu'il maintient de la main gauche sur une petite enclume posée sur un établi [117]. Là encore le geste est suggéré mais la scène opte simultanément pour la position quasi-frontale du portrait et le regard orienté vers le passant si bien que le corps de l'artisan n'est pas vraiment dans l'axe de l'enclume. Le portrait du forgeron de La Bure concilie la position frontale et la scène de métier en figurant l'artisan directement derrière son établi garni de petites enclumes (tas, bigorne, tranchet), outils en main [142]. Les mâchoires de la pince, refermées sur une pièce de métal, contribuent à la précision de la mise en scène, tandis que, à l'inverse, le décalage entre les outils en montre le caractère factice. La stèle d'un dinandier éduen fait encore un pas de plus vers la scène de métier, conciliant la position frontale du portrait et l'orientation du corps dans l'axe de l'ouvrage et présentant une mise en scène moins artificielle grâce à l'alignement de l'enclume, du marteau et du gobelet fabriqué [72]. Cette scène joue très subtilement avec les codes de l'iconographie funéraire, intégrant directement à la scène de métier le gobelet, attribut si fréquent dans les représentations éduennes, témoignant par là d'une affinité particulière avec les conventions du portrait.

Parmi les reliefs funéraires célébrant à travers l'esquisse d'un geste la dextérité des défunts, l'artisanat du métal occupait avec ces quatre stèles une place de choix. Il est possible que les métiers du métal aient joui d'un prestige à part ou que la technicité de leur savoir-faire ait été tout particulièrement reconnue, laissant place à une iconographie élogieuse du tour de main. À travers ces figurations qui ne renoncent jamais complètement aux normes du portrait, la maîtrise technique des forgerons, orfèvres et dinandiers était davantage suggérée que véritablement montrée. Le geste et les équipements de l'atelier (établi, enclume) intégraient le portrait sans en bouleverser fondamentalement les règles. Ainsi retrouve-t-on toujours la tunique ample, une position frontale ou quasi-frontale et, pour les portraits en pied, la station debout alors que les forgerons travaillaient en réalité très souvent assis [1732]. Si la position assise appartenait pour Ph. Jockey à un mode figuratif jugé péjoratif [1733], l'adoption de la station debout dans ces images tient moins à une gêne devant ce détail qu'aux normes écrasantes du portrait dont ces reliefs peinent à s'éloigner.

La technicité d'autres artisanats était elle aussi suggérée. La reproduction d'un monument trévire montre un personnage s'affairant auprès d'un large récipient dans lequel il s'apprête à plonger la main droite, peut-être un potier opérant quelques finitions [176]. Ses manches retroussées suggèrent pour le moins une scène de métier. C'est encore un potier que l'on voit sur une stèle un peu fruste d'Alligny-en-Morvan dans la cité des Éduens : entouré de plusieurs

1732. [Serneels, 1998], p. 29.
1733. Dans les schèmes à un personnage du moins, [Jockey, 1998b], p. 633.

personnages disposés sur deux registres, un artisan se tient, debout, de face, derrière un établi, les mains sur un pot placé devant lui [62]. Une stèle vraisemblablement funéraire (au vu du contexte de découverte) de la cité des Leuques montre un personnage assis en tailleur et vêtu d'une tunique à manches courtes qui semble travailler à l'aide d'un outil un bloc de pierre ou de bois [128]. La compréhension de cette image originale présente certaines difficultés, mais s'il s'agit effectivement d'une scène de métier, le vêtement aux manches courtes et, surtout, la position assise, par terre, sont des choix suffisamment singuliers pour un portrait en face principale pour mériter d'être signalés.

Sur ces reliefs, les artisans ne se départissent pas d'une attitude assez figée propre au portrait. Le geste est esquissé mais de faible amplitude et l'attention presque toujours tournée vers le passant plutôt que vers l'ouvrage. Deux reliefs funéraires présentent au contraire une mise en scène dynamique jusqu'à paraître s'affranchir (presque) complètement des conventions du portrait. Le visage de profil, la tête baissée vers son travail, le cordonnier biturige cube Maternianos soulève son marteau dans un mouvement ample, s'apprêtant à l'abattre sur la semelle d'une chaussure enfilée sur une enclume-pied [23]. Il était peut-être assis, ses jambes sont fléchies et son pied gauche posé en hauteur marquait une recherche de stabilité liée au mouvement. Malgré le caractère dynamique de la figuration, l'orientation frontale du corps et la tunique ample sont à rattacher à d'autres valeurs que celles du métier[1734]. À Bordeaux, le sculpteur Amabilis sculptait son propre tombeau [46]. Assis, de face mais le visage tourné vers son ouvrage, il s'apprête à frapper son ciseau d'un coup de maillet. Les manches relevées de son ample tunique laissent voir sur ses bras la tension musculaire liée à l'effort tout comme sa jambe gauche dont la position suggère la recherche d'un appui pour guider le mouvement. En dehors du bonnet peut-être, sa tenue ne semble pas être un vêtement de travail. De ces reliefs il apparaît que la position assise ne peut être considérée comme dévalorisante, même dans les schèmes à un personnage. À cet égard, ce qui était peut-être valable en général pour l'iconographie de la pierre dans le monde antique ne l'est pas dans l'iconographie funéraire des Gaules romaines.

Un boucher et un barbier médiomatriques renoncèrent également au portrait hiératique, se faisant représenter sur leur tombeau dans des scènes de métier plus « authentiques », si l'on peut s'exprimer ainsi. Dans le cas de ces activités, ce n'est pas tant par le dynamisme des gestes que ces figurations se démarquent que par l'abandon de la position frontale et le choix d'une scène de métier ancrée dans l'espace plus ou moins détaillé de la boutique. Sur une stèle incomplète du Hiéraple, dans la cité des Médiomatriques, le boucher Iulos apparaît dans une scène de métier placée sous l'épitaphe : il est figuré de profil, derrière son comptoir, en train de servir une cliente [154]. Derrière lui sont représentées sommairement une balance

1734. Le choix du vêtement pourrait s'expliquer aussi par l'éventuelle position assise qui commandait des tenues plus couvrantes. À ce sujet, voir *infra*, 6.2.3.2, p. 460.

et des pièces de viande. Cette image paraît constituer le principal élément iconique de la stèle et donc vraisemblablement illustrer le commerce du défunt, le monument incomplet semblait néanmoins accueillir un autre registre figuratif dont nous ne savons rien. Certains reliefs occupant sur les monuments une position secondaire pouvaient certainement aussi figurer le défunt à l'ouvrage : c'est vraisemblablement le cas lorsque l'énoncé principal prenait la forme d'une épitaphe, car la scène de métier n'intervenait alors pas de manière redondante avec le portrait. Le tombeau des Médiomatriques Mascellio et Matutinus présentait un long côté réservé à l'inscription funéraire et un petit côté décoré d'une scène de métier figurant un barbier en train de raser un client [153]. Le barbier, debout, est vêtu d'une tunique ample et le reste du décor suggère des habitations, ce qui permet d'ancrer la scène dans l'espace d'une rue ou d'une *taberna*. Apparaissant sur la face principale d'une stèle de la cité des Leuques dont elle constitue en outre la seule représentation, la scène des scieurs de long de Deneuvre n'a également rien d'un portrait que ce soit dans le choix d'une position du profil, d'un vêtement de travail ou dans l'apparente ignorance du spectateur [127]. Ces choix atypiques pour la face principale ont conduit certains commentateurs à douter de son caractère funéraire et à préférer y voir un monument votif[1735]. Pour autant, cela n'interdit pas d'y lire l'expression d'une fierté, celle d'un dévot ou d'un défunt, liée à la maîtrise d'un savoir-faire technique. Le caractère singulier de cette stèle autorise d'autres lectures, moins communes, comme l'identification d'une enseigne marquant l'entrée du commerce d'un *materiarius* jouant un rôle informatif comme tout énoncé publicitaire mais aussi laudatif, vantant le savoir-faire des artisans du lieu et donc la qualité des produits de l'atelier.

Le statut de certaines images est plus incertain mais elles pourraient également participer d'un discours célébrant le geste technique des artisans plutôt que la fierté tirée de la subordination sociale d'une main-d'œuvre. Un relief funéraire disparu de la cité des Lingons figurait d'après Espérandieu un forgeron assis derrière son enclume, outils en mains [203]. Il semble qu'il s'agissait de la figuration principale du monument et donc sans doute d'une illustration directe de l'activité du défunt, Gemellinus Lapi f., qui choisit de mettre en valeur sur son tombeau son expertise. Il est notable que le personnage était assis, nous aurions donc affaire à une représentation tirant davantage vers la scène de métier que vers le portrait conventionnel. D'après Espérandieu l'artisan portait cependant une pénule, sorte de cape peu adaptée au travail manuel[1736]. Sur un monument autunois fragmentaire, on observe une composition très proche : un forgeron, sans doute, est figuré assis, concentré sur son travail, en train de marteler une pièce sur une enclume [73]. Il semble s'agir de la seule représentation du monument, peut-être un autel, mais l'identification du personnage avec le commanditaire est incertaine.

1735. [Béal, 2004], p. 198, n. 61. À propos de cette stèle, voir notre développement *infra*, p. 6.2.4.3, p. 472.
1736. Les travailleurs assis portaient cependant des vêtements plus enveloppants. À ce sujet, voir *infra*, 6.2.3.2, p. 460.

La destination funéraire du monument n'est pas assurée quoique probable. Dans le doute, il paraît difficile de mesurer précisément pour ce relief la signification et l'originalité des choix à l'aune des normes régissant les portraits, d'une part, et les scènes de métier en position secondaire, d'autre part.

C'est à travers le geste, symbole d'un savoir-faire, que certains artisans choisirent de se faire valoir aux yeux de la communauté. Ces images sont assez rares mais plus nombreuses qu'on ne l'a dit : on en dénombre une douzaine, peut-être une quinzaine. Parce qu'elles ne se fondent pas toutes dans le moule de la scène de métier, du moins telle que l'on tend à la concevoir assez schématiquement (plusieurs personnages, de profil, courbés à la tâche, portant un vêtement de travail), certaines purent passer inaperçu dans leur revendication de témoigner d'une expertise manuelle. Les modalités de représentation du travail, de l'effort et des gestes techniques sont variées sur ces images. Un grand nombre d'entre elles fait timidement le choix de suggérer le geste et le travail sans véritablement se défaire de l'attitude conventionnelle du portrait, ce qui aboutit à des figurations très figées et à l'évidence d'une mise en scène factice, en raison de problèmes d'axe et de décalages notamment. Pourtant, il nous semble trop réducteur de voir même dans les compositions les plus statiques ou les plus artificielles de simples porteurs d'outil : ces images présentent une originalité, une volonté de suggérer le geste technique même s'il n'est pas toujours pleinement montré. Mieux vaut admettre franchement leur ambiguïté et leur hésitation entre deux modes figuratifs. D'autres reliefs abandonnent un à un le hiératisme, la position frontale, la station debout et/ou la tunique ample aboutissant à des représentations plus empreintes de réalisme, même si les portraits comme les scènes de métier étaient toujours une recomposition, ni les uns ni les autres n'échappant à la grammaire attributive définie par M. Langner. D'un extrême à l'autre, la différence des choix figuratifs amène à observer un détachement graduel, critère par critère, à l'égard des normes du portrait, mettant bien en évidence une forme d'hésitation, plus ou moins appuyée, entre deux modes de représentation. Aucun de ces reliefs ne donne à voir la peine et l'effort. Ces contraintes du métier n'étaient peut-être pas jugées très gratifiantes mais il ressort aussi de leur exclusion que les artisans ne se concevaient pas comme des hommes de peine [1737].

6.2.2.3 Les ouvrages, témoins de la maîtrise d'un savoir-faire

Ce sont parfois les ouvrages manufacturés qui apparaissaient comme témoins d'un savoir-faire parfaitement maîtrisé. Des *cuculli* sont représentés suspendus au-dessus d'un tailleur sénonais à l'ouvrage [121], chaînes et serrures ornent la stèle d'un serrurier messin [158], tandis que le drapier triboque Catullinus tient par devant lui une pile d'étoffes [223]. Le *fictiliarius* Casarus Carati f. referme la main sur un vase à panse godronnée, c'est-à-dire

1737. À propos de la peine comme objet d'histoire, voir *infra*, 6.2.3.3, p. 463.

décorée sur son pourtour de moulures ovoïdes renflées [385]. Un menuisier biturige cube semble pour sa part poser la main sur l'un de ses ouvrages, dont on peine cependant à reconnaître la nature [34]. Dans le domaine des métiers de bouche, aux pièces de viandes suspendues derrière le boucher Iulos [154] fait écho l'étal de charcuterie généreusement approvisionné d'un *macellarius* anonyme trévire [184].

Ce sont peut-être encore des artisans et/ou des commerçants qui exhibent, en l'absence d'outils, divers produits sur leurs tombeaux : le souci apporté au détail dans ces figurations répond peut-être d'une volonté de mettre en avant la qualité sans égale des marchandises et le soin pris à l'ouvrage. L'étoffe minutieusement frangée qu'un défunt biturige cube présente au passant était peut-être l'objet d'un art ou d'un commerce (FIG. 24, p. 451), tout comme les pots suspendus par leur anse sur un monument de Saint-Ambroix-sur-Arnon [1738].



FIGURE 24 – Stèle d'un drapier ? Esp, II, 1519 (Alléans).

Plus rarement, les textes détaillaient les œuvres et les prouesses techniques des artisans. À Arles, Q. Candidius Benignus était passé maître dans l'art de fabriquer des instruments hydrauliques, lui qui guidait avec virtuosité le cours des eaux [235] : *organa qui nosset facere, aquarum aut ducere cursum*. L'épitaphe élogieuse loue aussi bien les gestes techniques que les produits de l'art. Dans la cité des Convènes, les marbriers Q. Iulius Iulianus et Publicius Crescentinus ciselèrent des colonnes de vingt pieds, un exploit technique qu'ils se dirent les premiers à réaliser : *qui primi hinc columnas uicenarias celauerunt* [338]. L'expression *lapidem deposue-*

1738. Esp, II, 1519 (Alléans) et IX, 7006 (Saint-Ambroix-sur-Arnon). De la même manière : Esp, I, 673 (*CIL* XII, 4523, Narbonne), 774 (*CIL*, XII, 5277, Narbonne) ; III, 1882 (Autun) ; VI, 4846 et 4849 (Soulosse) ; IX, 7008 (Saint-Ambroix-sur-Arnon).

runt pourrait elle aussi se référer à un travail technique, bien que cela soit incertain [341] [1739]. Les descriptions textuelles d'ouvrages sont peu nombreuses mais insistent l'une et l'autre sur la primauté du talent de leurs auteurs.

6.2.3 Le statut d'entrepreneur : la possession de moyens matériels et humains

Les artisans indépendants faisaient parfois le choix d'exprimer sur leur monument funéraire la fierté liée au prestige que leur conférait la propriété (ou, du moins, l'exploitation) d'un atelier et de son *instrumentum*. À lui tout seul, le nom de métier exprimait vraisemblablement, comme un titre, la dignité liée au statut d'exploitant d'une affaire, tandis que les représentations d'outils pouvaient elles aussi dénoter la possession d'une *taberna instructa*. Il nous semble en effet que rien n'interdit le symbolisme pluriel de ces attributs techniques. Mais davantage que les porteurs d'outil, ce sont les scènes de métier qui donnent à voir les installations matérielles des exploitations.

6.2.3.1 L'espace de l'atelier et ses équipements

L'espace concret de l'atelier est rarement représenté avec précision. J.-M. Demarolle décrit justement à propos des scènes de Gaule Belgique des « espaces géométriques et artificiels volontairement réduits (...) [qui] ne sont pas nécessairement matérialisés comme des intérieurs (...). Toute référence à la hauteur même du local est le plus souvent éliminée [1740] ». Des forgerons sénons [118], des menuisiers messins [156], un cordier rémois [171], un menuisier trévire [183], par exemple, paraissent œuvrer dans l'espace artificiel des niches et des frontons. Certaines scènes de métier intègrent cependant çà et là quelques détails suggérant la matérialité de l'atelier : les râteliers [116, 131, 168, 178], les traverses [120], les étagères [135] laissent supposer la présence d'une paroi tandis qu'un rideau suggère l'articulation d'espaces distincts au sein de l'atelier d'un tisserand [177] [1741]. Les *cuculli* suspendus d'un relief sénon suggèrent le plafond et donc la hauteur de l'atelier du tailleur [121]. Il en va de même de la crémaillère d'un brasseur de la cité des Ubiens [191], de la carcasse d'un animal ou des pièces de viande suspendues sur des scènes de boucherie [154, 199, 211]. Les façades des commerces d'une scène dijonnaise suggèrent avec une précision exceptionnelle l'espace de la boutique, son ouverture sur la rue, les structures et équipements spécifiques à chaque commerce [211]. Des habitations apparaissent pareillement près du lieu d'exercice d'un barbier qui œuvrait peut-être en façade de boutique [153].

D'un artisanat à l'autre, le capital de départ nécessaire à l'équipement matériel de l'*officina*

1739. À ce sujet, voir la notice du monument et notre développement, partie 4.3.1, p. 258.
1740. [Demarolle, 2001b], p. 37.
1741. Séparation entre lieu de vie et espace de travail ?

ne se valait pas. L'activité de meunier-boulanger figurait parmi les métiers supposant les moyens matériels et humains les plus importants et les investissements les plus lourds [1742]. L'*Édit du Maximum* fixe au début du IVe siècle le prix des meules à un tarif variant de 1250 à 1500 deniers [1743], sans compter les frais de transport et de mise en place. Les meules étant mues par la force animale, il fallait ensuite compter l'achat des ânes. Si le malheureux narrateur de l'*Âne d'or* est acquis par un meunier pour la somme dérisoire de 18 deniers 3 sesterces [1744], le prix d'une bête de qualité pouvait s'élever jusqu'à 15 000 deniers d'après l'*Édit de Dioclétien* [1745]. Mais sans doute l'âne destiné aux meules était-il rarement acheté à un tel prix. S'intéressant au pouvoir d'achat des journaliers d'après l'*Édit du Maximum*, Éd. Frézouls établissait une équivalence de 280 salaires pour l'achat d'un âne de qualité [1746], estimant en conclusion « hautement improbable voire impossible, sauf cas exceptionnel l'échappée d'un journalier payé au salaire minimal vers une activité non dépendante, dès que celle-ci exigeait un minimum d'investissement ». Le coût de l'*instrumentum* faisait du statut de meunier indépendant l'un des moins accessibles, synonyme d'une position socio-économique élevée, et donc sans doute l'un des plus prestigieux. Dans le cas d'une activité combinée de boulangerie, l'exploitant devait également s'équiper de fours pour la cuisson du pain. La minoterie-boulangerie était en outre un secteur employant une main-d'œuvre abondante, servile – souvent – ou libre, qu'il fallait donc acheter ou rémunérer [1747], et nourrir [1748]. Les reliefs du monument de l'entrepreneur romain Eurysacès donnent une bonne idée des nombreuses tâches liées à la production du pain de même que la scène de cuisine domestique sur le monument d'Igel qui ne fait pas intervenir moins de quatre personnages, fait rare pour une scène artisanale des Gaules [182] [1749]. Le capital investi permettait vraisemblablement un enrichissement important, la minoterie étant jugée comme une activité particulièrement rentable [1750]. Si les ressources nécessaires à

1742. [Béal, 1996b], p. 87-90.

1743. *Édit de Dioclétien*, 15, 56-57. Il s'agit d'un mois de travail pour un salarié moyen touchant une rémunération de 50 deniers par jours. À propos de l'échelle des salaires, voir 5.1.4.4, p. 365.

1744. Apul., *M.*, IX, 5. Lucius change de nombreuses fois de maître au fil du récit. Il est vendu pour des sommes allant de 11 deniers à 18 deniers 3 sesterces (11 deniers : X, 13, 2 ; 12 deniers 2 sesterces : IX, 31, 3 ; 17 deniers : VIII, 25, 6). Ces sommes modiques servent l'effet comique et sont inférieures à la valeur d'un âne sur le marché. Des ânes issus d'élevages réputés auraient pu valoir jusqu'à 15 000 ou 25 000 deniers pour J.-M. Pailler : [Pailler, 2004], p. 121.

1745. *Édit de Dioclétien*, 30, 11. Plus généralement sur le prix des ânes : 30, 11-13. Les prix s'échelonnent de 5000 à 15 000 deniers. S. Mrozek estime à un minimum de 125 deniers le coût d'un âne aux deux premiers siècles de notre ère : [Mrozek, 1975], p. 14, 45-50 et 75.

1746. [Frézouls, 1977], p. 266-267. Pour un âne de 7000 deniers (*Édit*, 30, 12) et un journalier payé 25 deniers par jours. Donc 140 jours de salaire pour un ouvrier *pistor* (salaire de 50 deniers : *Édit*, 7, 12) qui souhaiterait s'établir à son compte, ce qui demeure considérable.

1747. Un salaire journalier de 50 deniers pour un ouvrier *pistor* : *Édit de Dioclétien*, 7, 12. Voir note 1397, p. 367.

1748. [Tran, 2017], p. 122 ; [Bakker, 1999].

1749. *CIL*, I^2, 1203-1205 (Rome) ; [Zimmer, 1982], n°18. Mouture et blutage de la farine, mélange et pétrissage de la pâte, façonnage et cuisson des pains. Sur la chaîne technique du pain : [Monteix, 2010], p. 133-167.

1750. [Béal, 1996b], p. 88.

l'installation et au fonctionnement d'une meunerie-boulangerie étaient des plus importantes, en revanche, la plupart des tâches n'étaient pas d'une très grande technicité. La fierté liée à ces activités reposait donc davantage dans la supériorité sociale découlant de la possession d'une *pistrina* équipée. Chaque artisanat est fréquemment évoqué à travers le choix d'un geste emblématique et c'est très souvent le même geste que l'on retrouve d'une image à l'autre. Comme le note C. Courrier, « la technicité du geste de boulanger était plus fortement rendue par l'enfournement du pain [1751] », que l'on trouve représenté sur quelques reliefs italiens comme sur une mosaïque de Sainte-Colombe (FIG. 19, p. 314) [1752]. En revanche, les reliefs funéraires des meuniers-boulangers des Gaules firent plutôt le choix de mettre en lumière l'équipement productif des *pistrinae*, âne et meule asinaire, qui apparaissent sur le monument d'un entrepreneur messin [155] et du *pistor* de Narbonne M. Careieus M. l. Asisa [252]. De cette manière, ils mettent bien en évidence la supériorité de leur position socio-économique.

6.2.3.2 Le travail délégué

Le donneur d'ordre dans l'iconographie Retirant du prestige de leur position de patron, c'est cette prééminence hiérarchique que certains artisans choisissaient d'afficher fièrement en faisant représenter la main-d'œuvre qui au quotidien travaillaient à leurs côtés ou à leur place. G. Zimmer a mis en évidence à partir du corpus iconographique italien deux modes de représentation par lesquels les artisans exprimaient leur prééminence sociale et professionnelle. Suivant un premier mode de faire-valoir, certains artisans se faisaient représenter dans la position de l'*Unternehmer* [1753], littéralement l'entrepreneur, soit dans l'attitude du donneur d'ordre [1754]. Prenant au contraire part à l'action, le *Meister*, ou maître-artisan, exprimait sa supériorité par l'accomplissement des gestes les plus techniques, déléguant dans le même temps les tâches jugées les moins gratifiantes.

À la différence de leurs collègues italiens, les hommes de métier des Gaules et des Germanies ne se faisaient pas, ou peu, représenter en tant que donneurs d'ordre, encadrant et supervisant la main-d'œuvre : le comparatisme avec l'iconographie italienne fait ressortir le fonctionnement particulier de la rhétorique funéraire dans les Gaules.

Dans une certaine mesure, seul le contremaître d'un relief de Sens figurant une scène de chantier se rapproche de ce type iconographique [119]. Sculptée sur un bloc vraisemblablement funéraire d'après l'*ascia* qui figure sur un côté, la scène appartenait peut-être à un monument plus complexe. Sans en connaître la place dans l'économie du monument, il est difficile d'en

1751. [Courrier, 2014], p. 265.
1752. [Zimmer, 1982], n°18 et 20. Un doute subsiste sur un relief d'Arlon : était-ce un four à pain à droite [177] ?
1753. [Zimmer, 1982], p. 69-71. À propos de ces représentations : [Tran, 2013a], p. 126-144. [Jockey, 1998b], p. 636-639.
1754. Selon l'expression de N. Tran : [Tran, 2013a], p. 117.

mesurer tout le sens. Peut-être décorait-elle le tombeau d'un architecte, d'un contremaître ou d'un artisan du bâtiment. L'image, qui représente trois artisans au travail dans l'atelier d'un peintre à fresque, comporte un quatrième personnage qui ne prend pas part à l'action mais consulte un *uolumen*, dos au chantier, assis en haut d'une volée de marches. Drapé dans un manteau, il se distingue des praticiens tant par son vêtement que par son attitude et sa position. La composition même de la scène tend à l'exclure du cadre réservé aux activités manuelles, lui réservant un espace où il peut s'adonner au calme à une activité intellectuelle. Contremaître, architecte ou entrepreneur, ce personnage occupait le sommet de la hiérarchie des fonctions du chantier. Sans doute se chargeait-il de faire mettre en œuvre le plan qu'il avait sous les yeux, donnant les instructions et contrôlant le travail, mais le relief ne le met pas en scène dans ce rôle. La position du donneur d'ordre, bras levé dans un geste indiquant la transmission des consignes, ne se retrouve pas dans notre corpus : on citera pour exemple de cette attitude relevant de la catégorie de l'*Unternehmer* définie par G. Zimmer la célèbre scène de chantier d'un relief de Terracine ou encore une scène de taille de pierre décorant une stèle d'Ostie [1755]. Peut-être faut-il identifier le contremaître sénon avec le commanditaire du relief mais nous ignorons comment le relief s'intégrait dans l'ordonnance du monument dont il provenait.

De la subordination visuelle à la subordination sociale Sur les monuments des Gaules et des Germanies romaines, la subordination professionnelle des ouvriers aux entrepreneurs s'exprimait à travers l'agencement des différents éléments iconiques et textuels sur le monument et, en particulier, à travers la hiérarchisation des énoncés entre le décor de la face principale et celui des faces latérales. Seule une quinzaine de monuments funéraires suffisamment complets se prête à l'étude. Alors que l'énoncé principal de la face antérieure était réservé à l'expression de l'identité du défunt par l'intermédiaire d'un portrait ou d'une épitaphe, éventuellement les deux, des scènes de métier complétaient parfois ce message en illustrant ses activités professionnelles. Elles décoraient les faces latérales (ou la face postérieure), en registres ou à grande échelle, ou un registre secondaire de la face principale (tympan notamment). Suite aux travaux détaillés de S. Pannoux sur la représentation du travail en Gaule Belgique, l'importance de l'emplacement de chaque image dans l'économie globale du monument est unanimement reconnue [1756]. On admet généralement l'idée que la subordination visuelle était le reflet d'une subordination sociale mais l'équivalence n'était sans doute pas parfaite [1757]. D'autres éléments paraissent devoir être pris en compte comme le nombre de scènes, leur na-

1755. [Jockey, 1998b], Rel. 23, fig. 5 et commentaire p. 636 ; [Tran, 2013a], p. 133, fig. 14. [Zimmer, 1982], n°81, p. 158-159 ; [Jockey, 1998b], Rel. 29, commentaire p. 639.
1756. [Pannoux, 1983]. Voir aussi l'article de synthèse sur les monuments médiomatriques, [Pannoux, 1985]. [Béal, 2000] et [Demarolle, 2001b], p. 36 et p. 38.
1757. [Pannoux, 1985], p. 306.

ture (artisanat, commerce, transport, etc.), leur échelle et les modalités figuratives de chacune (nombre de personnages, attitude, choix des vêtements pour chaque personnage et chaque activité). L'ordonnancement des images sur le monument et les choix figuratifs propres à chaque scène étaient assez variés. On distingue, dans l'ensemble, trois grands groupes auxquels le corpus ne se laisse qu'imparfaitement réduire.

Les décors en registres, à échelle réduite La catégorie illustrant au mieux cette rhétorique est celle des monuments présentant sur leur face antérieure un portrait du défunt et, sur leurs faces secondaires, un décor de scènes disposées en registres, à une échelle moindre que l'ornementation de la face principale. Deux à quatre scènes venaient mettre en lumière les activités de l'entreprise du commanditaire.

La face postérieure d'une stèle plate de la cité de Sens présente en deux registres superposés les activités d'une *fullonica* (ou d'un atelier textile) [120].

Offrant une composition très répandue, le monument d'un grand entrepreneur de Metz est décoré de quatre tableaux répartis deux à deux sur ses faces latérales [155]. La composition intégrait notamment une scène de débitage du bois et une scène de mouture du grain. Un monument recomposé de Saintes offrait sans doute une ordonnance semblable. L'un des tableaux figurait des fileurs ou des cardeurs de laine [59]. Le monument d'un boucher dijonnais, également reconstitué selon ce schéma, comprenait sans doute originellement quatre scènes de métier dont seules deux furent conservées [199]. Les scènes de métier figurant, l'une, un cordonnier [168] et, l'autre, un forgeron [118], décorées chacune sur un côté de rinceaux se prolongeant, en l'absence de moulure, au-delà de la limite du bloc, n'étaient peut-être que des registres au sein d'un monument de plus grande envergure agencé selon une organisation similaire. Un fragment de Reims laissant voir sur un côté les restes d'un portrait et sur l'autre, adjacent au premier, la représentation d'un gâcheur de mortier intégrée dans une présentation en registres appartenait sans doute lui aussi à un monument de ce type [169]. À Lyon enfin, un tombeau, peut-être, accueillait sur l'un de ses côtés un décor en registres comprenant au moins une scène de métier de nature indéterminée [114]. L'autre côté ne présentait qu'un seul registre. Brisé en neuf fragments, le monument est très incomplet.

Répondant à une ordonnance différente, un monument d'Arlon, dont la partie supérieure est perdue, présentait une décoration en registres sur trois côtés : le registre supérieur, correspondant sur la face antérieure au portrait du défunt, était à plus grande échelle [177]. Les registres inférieurs étaient chacun décorés par une scène de métier figurant, pour l'une, un tisserand, pour une autre, un hypothétique briquetier, boulanger ou gâcheur de mortier. Par son organisation, on peut rapprocher ce tombeau d'un monument votif de Bonn [191]. Bien que sur ce dernier les scènes d'artisanat n'illustrent vraisemblablement pas l'activité du dédicant, elles sont intéressantes pour leurs choix figuratifs.

Sur ces monuments, les activités artisanales se mêlent à des scènes de transport [155, 177, 191], de vente [59], de comptes [199], éclairant diverses facettes du métier. Les scènes illustrent parfois plusieurs étapes d'une même chaîne opératoire [120] ou des activités artisanales indépendantes [155], sans qu'il soit toujours possible de trancher [177]. Plus rarement, une scène non professionnelle pouvait s'intégrer à l'ensemble [59] [1758].

Si chaque scène comporte très peu de personnages, souvent un ou deux, la somme des reliefs, donnant à voir à l'échelle du monument de multiples personnages, laisse croire à la présence de dépendants ou d'employés plus ou moins nombreux, sous les ordres de l'entrepreneur. Dans le cas des scènes à deux personnages, l'un au moins était un subordonné, certainement les deux. Ces scènes présentent en effet pour la plupart une composition parfaitement égalitaire. La différenciation vestimentaire visible sur deux panneaux du monument de Metz suggère en revanche une hiérarchie [155], et la répétition de cette différenciation d'un tableau à l'autre laisserait penser que l'on a affaire aux mêmes personnages. Faut-il pour autant y voir la présence de l'exploitant aux côtés d'un employé alors que la diversité de ses activités nous incitait à l'identifier comme un grand entrepreneur, détaché de l'exécution quotidienne [1759] ? Le détail est en tout cas problématique. Dans le cas des scènes individuelles, la différenciation vestimentaire entre un foulon et un tondeur [120], un briquetier (?) et un tisserand incite à admettre que les figurations n'étaient pas redondantes d'une scène à l'autre [177], et donc que l'entrepreneur disposait d'une main-d'œuvre d'autant plus nombreuse qu'elle était spécialisée pour chaque opération technique. Bien sûr, l'identification des personnages est toujours délicate en l'absence d'inscription d'autant plus que la qualité de traitement ou de conservation des visages limite les possibilités d'analyse. La détérioration des visages des acteurs de ces scènes est malheureusement assez fréquente [59, 120, 121, 116, 169, 171, 183]. Ces personnages sont en outre peut-être pour certains des artisans types plutôt que des individus précis. Malgré tout, la diversité des choix figuratifs donne l'impression de personnages distincts suggérant dans le même temps une force de travail d'autant plus importante à la disposition de l'entrepreneur, même si aucun monument ne donne vraiment l'idée de très grandes entreprises. Ces programmes visent d'abord à donner l'idée, assez abstraitement, des moyens humains au service de l'exploitant.

Les décors des faces latérales à grande échelle Certaines scènes de métier, bien qu'affectées à un espace secondaire, disposaient d'une place relativement importante dans l'économie globale du monument et donc au sein du message funéraire. Occupant tout l'espace des panneaux latéraux, elles se trouvaient davantage mises en valeur, d'autant plus qu'un seul

1758. Le monument de Saintes constitue un exemple incertain : au registre supérieur une scène partiellement conservée figurant deux personnages assis. Scène de métier ? Voir (FIG. 22, p. 401).

1759. À propos de la signification économique et sociale du cumul des métiers, voir chapitre 2, partie 2.3, p. 122. Sur le statut de travail des grands entrepreneurs, 5.1.2, p. 342.

côté était parfois décoré. C'est une ordonnance que l'on retrouve particulièrement à Reims, où elle apparaît sur un ensemble de trois monuments. Deux ne présentent qu'un seul panneau latéral décoré figurant, l'un, des scieurs de long [166] et, l'autre, un cordier [171]. Le dernier montre d'un côté un tailleur et de l'autre un personnage mélangeant quelque préparation dans un mortier (teinturier ?) [170]. À cette mode rémoise fait écho le monument d'une famille d'orfèvres de Saint-Ambroix : la face latérale droite présente l'ébauche à grande échelle d'une scène d'atelier [37]. Ces agencements répondent peut-être tout simplement à une mode ou à la pratique de quelques ateliers de sculpture. Leur concentration à Reims semble en effet aller dans ce sens. Pour autant, peut-être en allait-il autrement pour le monument des orfèvres de Saint-Ambroix, qui purent avoir choisi de donner à voir leur savoir-faire, et non le travail d'un dépendant, optant pour la redondance d'une manière à ne renoncer ni au portrait hiératique ni à la scène de métier. Une autre hypothèse que nous formulions ailleurs serait de voir dans ces images le portrait d'un dépendant individualisé, accueilli dans le tombeau [1760]. Contrairement au groupe précédent, la présence d'un seul personnage à grande échelle facilite en effet son individualisation. Il n'est pas impossible que le tombeau familial accueillît le corps de dépendants, d'anciens dépendants voire de travailleurs proches à la famille, selon une pratique que l'on retrouve dans l'épigraphie de Narbonne ou en Italie. De fait, d'autres monuments offrent sur leurs faces latérales non pas une scène de métier mais un second portrait. Ainsi, sur un côté adjacent au portrait du cordonnier ou du vannier biturige cube Mansuetus figurait le portrait tout conventionnel d'un second personnage glissant ses doigts dans une bourse [36]. Un associé, un parent, un maître ou un patron ? L'un semble en tout cas avoir le savoir-faire et l'autre le capital. Il est notable que seul le nom de l'artisan Mansuetus nous ait été transmis. Peut-être cet anonyme entrait-il dans la catégorie des patrons vantant leur supériorité professionnelle. En dehors du fait qu'un portrait prenait la place de la scène de métier, la composition de ce tombeau n'est pas très éloignée de celle que présentait l'édicule des orfèvres de Saint-Ambroix, provenant de la même nécropole et vraisemblablement du même atelier.

Offrant une composition tout à fait singulière, la stèle dite du sabotier de Sens accorde à la scène de métier un espace tout à fait privilégié vis-à-vis du portrait, réduit à l'un des petits côtés [116]. La scène de menuiserie paraît bénéficier du statut d'énoncé principal ce qui laisse croire que le défunt y faisait voir son tour de main. Le lien entre les deux personnages n'est alors pas simple à établir. Une figuration redondante n'est pas impossible.

Décoré d'une scène de menuiserie sur son fronton, un monument messin est lui aussi étranger à cette typologie [156]. Si la scène de métier n'occupe qu'un registre réduit par rapport au portrait, elle se situe en face principale et est la seule du tombeau. En outre, ses dimensions sont malgré tout relativement importantes. Faut-il y voir les subordonnés de l'entrepreneur à l'ouvrage dans l'atelier familial ou bien le père et le fils, Bellos et Belatullus, travaillant côte

1760. [Caruel, 2016], p. 124-126.

à côte dans une mise en scène égalitaire ?

Les scènes de métier subordonnées à une inscription en face principale La face principale de certains monuments était occupée par une inscription que complétaient une à deux scènes de métier sur les faces latérales. Dans ce schéma, l'agencement des énoncés paraît jouer davantage sur la complémentarité que sur la subordination des éléments iconiques aux éléments textuels. Le monument des barbiers Mascellio et Matutinus représentait selon nous le père ou le fils dans l'exercice de son activité [153]. Pour autant, le monument du tonnelier trévire Cletusstus met plutôt en lumière sa condition d'exploitant [178]. Le relief, sommairement traité, représente, dans un atelier matérialisé par la présence d'un râtelier, cinq personnages, des employés ou des dépendants assurément et peut-être parmi eux Cletusstus lui-même. Dans cette composition qui parle d'elle-même, Cletusstus vante sa supériorité professionnelle reposant sur la possession de moyens matériels et humains. C'est une *taberna instructa* que nous observons ici avec ses équipements et sa force de travail. Si le relief n'était pas aussi grossier peut-être pourrait-on même identifier l'entrepreneur sous les traits d'un donneur d'ordre. Un personnage au premier plan de la scène, au centre, lève le bras à l'image des donneurs d'ordre italiens mais il pourrait tout aussi bien travailler le tonneau disposé devant lui.

Le monument funéraire d'Adelphius présentait une composition similaire à ce détail près qu'il aurait présenté, selon G. Julliot, deux scènes de métier, une sur chaque panneau latéral [121] [1761]. Il ne reste cependant rien du décor de la face latérale droite. Le tailleur à l'ouvrage dont on ne distingue aujourd'hui plus que les mains pourrait avoir représenté le dédicant Attius, sur lequel porte, une fois n'est pas coutume, le nom de métier *c[ucull]arius* (?). Il pourrait également s'agir du défunt Adelphius, peut-être un dépendant de l'homme de métier d'après son nom grec. L'inscription est malheureusement très lacunaire.

Les modalités figuratives du travail délégué et des « récits » de métier

Le régime du récit Avec ces figurations, nous avons complètement quitté le mode figuratif du portrait. S. Pannoux opposait d'une manière intéressante deux systèmes d'énonciation : le discours, correspondant à la position frontale du portrait, et le régime du récit dans les scènes de métier [1762]. Les personnages des scènes de métier ne sont plus narrateurs mais objets du récit. Alors que les personnages en face antérieure « racontent », convoquant le passant du regard, ceux des scènes de métier sont regardés en tant que protagonistes. Bien sûr, d'un mode à l'autre, la distinction n'est pas toujours aussi nette comme ont pu le montrer les portraits d'artisan au travail. Si deux choix figuratifs essentiellement distinguent ces deux

1761. [Julliot, 1891], p. 86.
1762. [Pannoux, 1985], p. 304

modes de représentation, c'est selon nous moins la position de profil – rarement parfaite – que l'attention des personnages, détournée du passant et portée vers l'ouvrage, qui s'avère déterminante pour faire entrer le spectateur dans le régime du récit. Le tondeur et le foulon de Sens ont beau être figurés de face, aucun des deux ne semblent prêter attention au spectateur [120]. De même, les bouchers dijonnais, figurés de trois quarts, semblent concentrés sur leur travail [199].

Le vêtement Se distinguant de la tenue conventionnelle du portrait, le vêtement de travail est commun dans les scènes de métier mais il ne s'imposait pas. On distingue principalement trois types de vêtement de travail[1763] : l'exomide, la tunique courte aux manches longues serrée à la taille et le *subligar* ou *subligaculum*.

- La tunique courte, aux manches longues parfois retroussées, serrée à la taille est le vêtement le plus commun dans l'iconographie des scènes de travail délégué : elle se retrouve fréquemment dans les scènes artisanales disposées en registres. Elle est portée par le tondeur d'étoffes de Sens [120], un débiteur de bois messin [155][1764], un hypothétique briquetier d'Arlon [177], deux bouchers lingons [199] et sans doute un gâcheur de mortier rémois [169]. Sur un monument votif de Bonn, elle caractérise un personnage transportant un cochon [191]. La tenue apparaît encore sur des reliefs, parfois perdus et connus par dessin, appartenant à des monuments de nature et d'ordonnance inconnues. Un gâcheur de mortier et un stucateur sénonais [119], d'hypothétiques teinturiers (ou fromagers) d'Arlon [174-175] de même qu'un cuisinier trévire [179] la portent. On peut supposer sa présence dans une scène d'une menuiserie de Metz [156], de sciage de long de Reims [166] ou sur un monument votif de Saint-Béat [53], même si les reliefs, par leur qualité ou leur mise en scène, ne permettent pas toujours de faire la différence entre une tunique serrée à la taille ou amplement portée. Rappelons encore sa figuration sur le relief des scieurs de long de Deneuvre, qui, bien qu'en face principale, présente toutes les caractéristiques d'une scène en position secondaire [127].
- L'exomide, ou *exomis*, tunique courte agrafée sur l'épaule gauche, libérait le bras droit. C'est une tenue fréquente pour les artisans dans l'iconographie grecque[1765], où elle est, comme dans l'iconographie des Gaules, souvent un attribut d'Héphaïstos–Vulcain. Plus

1763. Nous présenterons ici aussi les choix figuratifs propres à des scènes de métier perdues ou provenant de monuments incomplets qui n'apparaissent donc pas dans notre typologie mais semblent elles aussi fonctionner sur le mode du récit. On peut faire l'hypothèse qu'elles s'intégraient à des monuments présentant des énoncés complexes comme c'est principalement le cas ici.

1764. Et un ouvrier transportant des denrées sur le même monument. Pour J.-Cl. Béal, leur tunique était enroulée à la ceinture, leur laissant le torse nu : [Béal, 1996b], p. 85.

1765. À propos des vêtements des artisans dans l'iconographie grecque, voir [Ziomecki, 1975], p. 67-73. L'exomide se retrouve également dans l'art romain : [Zimmer, 1982], n°47, 57, 114. À propos des vêtements de l'artisan dans l'iconographie romaine, voir [Zimmer, 1982], p. 66-67.

rare dans l'iconographie funéraire, elle apparaît sur trois reliefs. Un foulon de la cité des Sénons la porte [120], de même qu'un boucher occupé à la découpe d'un porcin sur une scène biturige vivisque [41] et qu'un artisan à la spécialité incertaine d'un monument fragmentaire de Lyon [114].

– Le *subligar* ou *subligaculum*, petit tablier ou culotte cachant la nudité, laissait le torse et les jambes nus. Sur un monument disparu de Narbonne, un niveleur narbonnais, dont l'activité nous est connue grâce à un dessin, porte une sorte de jupe courte, peut-être un *subligar* ou une tunique courte, roulée à la taille, lui laissant tout le torse découvert [6]. La même tenue se retrouve peut-être sur une scène de forge de la même cité, à moins que l'artisan ne portât l'*exomis* : malgré la qualité médiocre de la sculpture, le forgeron avait semble-t-il au moins une épaule découverte [4]. La nature et l'ordonnance des monuments dont provenaient ces reliefs perdus ou incomplets nous échappent. Le vêtement apparaît encore sur deux scènes qui, n'étant pas de nature funéraire, ne sont pas, à proprement parler, des scènes de travail délégué. Sur un monument votif de la cité des Ubiens, un brasseur de bière, peut-être, portait également ce vêtement, ou encore une tunique retroussée à la taille lui laissant le torse nu [191]. Des carriers de la carrière de Kruft se représentèrent maniant l'escoude sur une paroi de la carrière de tuf : l'ouvrier porte un *subligar* noué à la taille [192]. Le relief est rudimentaire.

Sans être parfaitement absent des portraits de porteurs d'outil [1766], le vêtement de travail apparaît plus typiquement dans les scènes de travail délégué en position secondaire, présentées sur le régime du récit, et, tout particulièrement, sur les monuments présentant des figurations en registres. On le retrouve encore fréquemment sur des reliefs ou des reproductions provenant de monuments perdus ou incomplets. Alors que ces figurations caractérisent d'abord l'art funéraire, sa présence sur un relief votif de Bonn est révélatrice de certaines de ses significations. Le brasseur comme l'artisan transportant un porc représentés n'avaient sans doute pas de lien avec le commanditaire, décurion de Cologne : leur présence venait illustrer, pensons-nous, les activités artisanales liées aux consommations rituelles [191] [1767]. Il ne s'agissait certainement pas d'artisans particuliers mais de figures universelles. Le vêtement de travail fonctionnait comme un symbole, reflétant l'image typique de l'artisan dans les mentalités collectives. Certaines figurations funéraires ne fonctionnaient sans doute pas autrement, racontant par l'intermédiaire d'ouvriers anonymes, non individualisés, réduits à leur qualité de travailleur manuel pour les besoins de la narration. J. Ziomecki constate pareillement à propos de l'*exomis* dans les figurations grecques : « Ce vêtement est à tel point généralisé parmi les travailleurs, qu'il était devenu le symbole courant non seulement des artisans réels, mais aussi de toutes les

1766. Par exemple les tabliers dans les images n°17, 43, 115.

1767. À ce sujet, voir notre développement sur les productions en contexte cultuel : 5.3.2.2, p. 409.

représentations de mortels et de personnages mythiques symbolisant des travailleurs[1768]. » Le vêtement de travail venait souligner la qualité d'artisan mais au détriment d'autres facettes identitaires. Le caractère peu couvrant de l'*exomis* et du *subligar* semble avoir servi de prétexte à la représentation d'artisan à la musculature développée, comme dans le cas du foulon de Sens [120] ou du brasseur de Bonn [191]. Ce détail qui se laisse observer sur certains reliefs de bonne qualité rend certainement compte de manière assez conventionnelle de la représentation de l'artisan dans les mentalités collectives.

Signe de la condition d'artisan, le vêtement de travail exprimait sans doute dans le même temps une forme de distance et de différenciation sociales. Pour autant, nous l'avons dit, le choix du manteau couvrant dans les portraits d'artisans marquait moins une gêne vis-à-vis de leur condition qu'un respect des conditions normatives du portrait. La compréhension que les artisans avaient d'eux-mêmes était plus riche, plus complexe et ne se limitait pas aux contours d'une représentation collective : à leurs yeux leur personnalité sociale ne se réduisait pas à leur métier. La grammaire attributive des images leur permettait d'exprimer simultanément diverses facettes de leur identité dans une même composition, apparaissant aussi bien comme artisans et comme membres de la communauté locale. Dans d'autres conditions, des artisans se représentèrent vêtus d'une tenue de travail : dans un exercice d'auto-représentation, des carriers firent le croquis de l'un d'eux [192]. Produit de l'amusement d'un carrier ou d'une communauté de travailleurs, ce graffiti ne répondait pas du tout aux conventions de monuments plus formels, funéraires ou votifs. Sur cette image, le travail et le vêtement de carrier étaient assumés par ces travailleurs, sans gêne ni fierté particulières.

Les tenues plus amples ou plus couvrantes ne sont pas absentes : le vêtement de travail ne s'imposait pas dans les « récits » de métier. Le cordonnier de Reims porte une tunique à capuchon assez ample, sans ceinture, aux manches longues [166]. Le vêtement lui descend jusqu'à mi-mollet en position assise. La stèle atypique d'un menuisier de Sens, figurant un artisan dans une posture similaire, le dépeint dans une tenue apparemment comparable, mais la surface du relief est très usée [116]. À l'exception peut-être des scieurs de long dont nous discernons mal le vêtement, les trois artisans rémois (un tailleur, un cordier et un hypothétique teinturier) figurés à grande échelle sur un panneau latéral portaient semble-t-il une tunique ample sans ceinture [170-171]. C'est encore la tunique ample que portait un tisserand d'Arlon [177] ou des cardeurs de Saintes [59] apparaissant dans l'un des registres de métier. Le tonnelier apparaissant au premier plan d'une scène d'atelier trévire porte amplement sa tunique mais il n'est pas certain qu'il s'adonnait à une activité manuelle [178]. Ces tenues couvrantes et amples ne sont pas propres aux travailleurs manuels. Il ressort de ce dossier que, dans les récits de métier, les tenues enveloppantes caractérisaient particulièrement les travailleurs assis [59, 116, 166, 170, 177]. L'iconographie grecque offre à cet égard un parallèle intéressant. Dans

1768. [Ziomecki, 1975], p. 69.

les représentations de métier des vases attiques, les cordonniers et les peintres de vases étaient généralement figurés, assis, enveloppés de leur manteau, de la taille jusqu'aux genoux[1769]. Dans l'art grec toutefois, cette tenue aurait caractérisé dans l'ensemble les gens assis, qu'ils fussent artisans ou non.

6.2.3.3 Savoir-faire, peine et sérieux professionnel des subordonnés

Dans l'esprit de Ph. Jockey, suivi notamment par J.-Cl. Béal, ces images participent d'un mode de représentation péjoratif à travers des choix figuratifs comme le vêtement court ou la posture courbée. Au regard des scènes des Gaules romaines, il convient cependant de bien entendre ce terme dans toute sa dimension comparative (< *peior*) vis-à-vis de modalités de représentation jugées plus gratifiantes. De fait, ces scènes sont dans l'ensemble moins valorisantes que les figurations frontales des portraits parce qu'elles servent un discours exprimant la subordination sociale et professionnelle de la main-d'œuvre dont les exploitants tiraient leur fierté. Cette rhétorique s'appuyait aussi bien sur les modalités figuratives de chaque scène que sur l'ordonnance des images sur le monument. Dans ce contexte, le vêtement de travail traduisait une forme de distanciation sociale, une position d'infériorité et, partant, des hiérarchies entre gens de métier.

Les conditions de représentation des artisans n'étaient néanmoins pas entièrement dépréciatives. À la position courbée de certains ouvriers [41, 119, 127, 156, 169, 177, 182] s'opposait tout un ensemble de figurations d'artisans à la posture assez droite, parfois raide [4, 6, 18, 116, 120, 166, 168 175, 199]. La peine n'est jamais pleinement donnée à voir, l'effort se voyait même banni, pour reprendre la formule de J.-M. Demarolle, tout comme la gesticulation désordonnée et les tensions : « Ces images sages du métier, bien loin d'exposer un reflet fidèle du monde du travail et de ses contraintes, s'emploient à définir la respectabilité des commanditaires des monuments en éliminant les nuisances, la *sudor*[1770]. » Formulé à propos des scènes de Gaule Belgique, le constat peut être élargi au corpus de l'ensemble des Gaules et des Germanies. La souffrance liée au travail n'apparaît pas, les efforts sont édulcorés et les tensions sociales, tues. La violence des rapports sociaux est éludée et les clivages « s'exercent dans une parfaite harmonie », note S. Pannoux[1771]. « La peine des hommes est-elle un objet d'histoire ? » se demandait P. Braustein à propos du travail au Moyen-Âge, constatant que, dans l'iconographie médiévale, les déformations, la sueur, l'accablement ne sont pas représentés, la peine étant jugée dégradante[1772]. Cet historien concluait à l'impossibilité de retrouver les traces du travail vécu à partir des seules représentations qu'une société se donne d'elle-même. Nos sources imposent le même constat.

1769. [Ziomecki, 1975], p. 70.
1770. [Demarolle, 2001b], p. 39.
1771. [Pannoux, 1983], p. 303.
1772. [Braunstein, 2003].

La peine est sans doute gommée car peu gratifiante. Toutefois, il existait malgré tout dans la culture des artisans une certaine apologie de l'effort, qui n'était au demeurant pas propre aux gens de métier mais était plus largement partagée dans les mentalités plébéiennes [1773]. Discrète dans les sources, elle n'apparaît pas dans le corpus des Gaules romaines. Tout au plus l'épitaphe de Q. Candidius Benignus mentionne-t-elle le *studium* de l'artisan, soit son application, son ardeur au travail [235]. D'autres textes de l'empire s'avèrent à cet égard plus révélateurs. La formule *ad onus properat* décrit ainsi pour l'éternité l'empressement à la tâche du *faber naualis* de Ravenne, P. Longidienus [1774]. L'épitaphe précédemment citée de l'orfèvre de Tarragone, Iulius Statutus, insiste sur le dévouement quotidien au métier de cet artisan qui se lavait chaque matin à la sixième heure [1775]. La diligence au travail de ces maîtres-artisans était sans doute partagée par certains subordonnés.

L'atténuation de la peine se justifie encore par le fait que le message du discours était ailleurs. La dévalorisation du travail des subordonnés ne servait pas, en tant que telle, la célébration des hommes de métier. S'ils retiraient un prestige certain de leur supériorité sociale et professionnelle vis-à-vis de leurs subordonnés, leur professionnalisme se trouvait davantage mis en valeur par le savoir-faire de leur main-d'œuvre, gage d'un travail de qualité et d'une entreprise bien menée, que par l'épuisement à la tâche de dépendants, peu gratifiant en lui-même. De la présentation des équipements productifs à l'apparente attention des artisans à l'ouvrage, toute la rhétorique de ces reliefs servait l'idée du sérieux professionnel de ces exploitants. Ces images participaient aussi d'une valorisation des gestes techniques même si cette célébration se faisait de manière plus indirecte que dans le cas d'un travail directement assumé par le défunt car elle était d'abord au service de l'éloge des entrepreneurs plutôt que de leur main-d'œuvre.

6.2.4 L'excellence : un idéal professionnel et un critère de supériorité

6.2.4.1 *Doctior hoc nemo fuit* : idéal d'excellence, émulation et volonté de reconnaissance

« L'excellence, et non la profession elle-même, justifiait la mention du métier [1776]. » Il est frappant que, dans les textes, les connaissances et le savoir-faire des artisans soient très souvent évoqués pour en souligner non seulement l'excellence mais aussi la supériorité [1777]. À cet égard,

1773. [Tran, 2013a], p. 190-197, à propos de la notion de *labor* ; [Courrier, 2014], p. 274. La valeur n'était sans doute pas étrangère non plus à l'aristocratie.
1774. *CIL*, XI, 139 (Ravenne) : [Zimmer, 1982], n°62, p. 143-144.
1775. *CIL* II^2/14, 1287 (*RIT* 447 ; *AE* 2000, 802).
1776. [Veyne, 2000], p. 1183.
1777. Un phénomène souligné dans [Tran, 2011], [Courrier, 2014], p. 275-276.

la longue épitaphe versifiée de Q. Candidius Benignus est de loin la plus éloquente [235]. Superlatifs et comparatifs s'enchaînent pour placer l'artisan au sommet de l'art : son *ars fabricae* apparaît comme *summa*, l'homme comme *doctior*. La répétition de *nemo* met bien l'emphase sur l'absence d'un rival à sa hauteur : *doctior hoc nemo fuit, potuit quem uincere nemo* résument les dédicantes. Enfin, il fut même qualifié de maître par des artisans accomplis : *quem magni artifices semper dixsere magistrum.* À elle seule cette inscription éclaire diverses facettes de la culture professionnelle des artisans. À l'horizon du métier se trouvait un idéal d'excellence, de qualification et d'instruction qui établissait au sein des milieux professionnels une forme d'émulation et de rivalité. À la compétition entre les gens de métier s'ajoutait simultanément une volonté de reconnaissance de la part des pairs. L'identité des artisans ne se construisait pas et ne s'exprimait pas uniquement dans un discours à l'égard de gens étrangers au métier mais aussi dans une rhétorique interne à la communauté[1778]. Mais si les épitaphes rédigées par des confrères ou camarades d'association ne manquent pas, les éloges les plus appuyés proviennent plus fréquemment de la famille. Vireius Vitalis est selon les mots de ses parents un *iuuenis incomparabilis ingenii artis fabricae ferrariae* [364], tandis que Constantinius Aequalis est qualifié par son épouse d'*homo optimus artis barbaricariae* [371]. Le préfixe *per-* dans l'adjectif *pereruditus* marque l'achèvement de l'instruction de cet artisan aux yeux de son père [353]. L. Avent(inius) Avitianus reçut peut-être l'estime de ses pairs dans son épitaphe, mais le lien l'unissant au dédicant de l'inscription n'est cependant pas exprimé. Si l'interprétation que nous proposons de ce texte difficile est correcte, ce *faber tignuarius* était qualifié de *primus art(ifex) t(ignuariorum)*, formule marquant la supériorité de cet artisan parmi les siens [234].

Le terme de *magister* comptait parmi les plus à même de marquer cette supériorité. Quelques professionnels revendiquent ce statut, en dehors de tout contexte collégial dans lequel il pourrait dénoter un honneur. T. Aurelius Exoratus était *magist(er) calc(arius)* de la XXXe légion *Ulpia Victrix* [407], M. Aurelius Iustus Belatullus se dit *mag(ister) plu[m(arius)] ou plu[m(barius)]* [418] et Iulius Victor, *mag(ister) fig(ulus)* [397]. Les épigraphistes tendent à restituer ces noms de métier au génitif pluriel, faisant de ces individus des responsables d'une communauté d'ouvriers ou des magistrats d'une organisation artisanale. Le terme pouvait toutefois aussi renvoyer au statut de maître-artisan, les artisans choisissant de faire référence à leur maîtrise technique, source d'une supériorité professionnelle qu'exprimait le terme de *magister*[1779]. C'est bien ce qu'exprime la désignation professionnelle de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae* [405-406]. Le terme dénotait dans tous les cas une forme de prééminence.

Il ressort de ces discours que la fierté des hommes de métier était en premier lieu indivi-

1778. [Flohr, 2013a], p. 202, 205. À propos de la communauté des foulons, M. Flohr constate l'emploi de la chouette, symbole de la profession, signe de reconnaissance et de revendication identitaire, dans une communication interne au métier.

1779. [Tran, 2013a], p. 181 *sqq.*

duelle. Ressentant le besoin d'une distinction propre, ils recevaient à travers leurs épitaphes une reconnaissance de leurs qualités et de leurs mérites personnels. Ces textes ne peuvent être confondus avec une célébration des vertus du groupe. Pour autant, derrière l'ensemble des discours se dessine un idéal cohérent, un horizon de valeurs partagées par une partie des hommes de métier relevant d'une forme d'identité collective ou d'une culture professionnelle [1780].

6.2.4.2 L'expression de hiérarchies fondées sur l'exécution de tâches d'une technicité inégale

La prééminence professionnelle d'une partie des artisans reposait sur la maîtrise des gestes techniques donnant lieu dans l'art funéraire italien à un mode de faire-valoir particulier à travers la figure du *Meister*, ou maître-artisan : à la différence du donneur d'ordre, le *Meister* exprimait sa supériorité dans l'exécution des gestes les plus techniques, qui demandaient la plus grande des précisions, assisté d'une main-d'œuvre à laquelle incombaient les tâches nécessitant un moindre savoir-faire et jugées les plus physiques [1781]. Sur une stèle d'Aquilée par exemple, un serrurier se fit représenter à l'ouvrage, assis devant son enclume, vêtu d'une exomide, tandis que son assistant gérait à ses côtés la température du foyer au moyen d'un soufflet [1782]. Un relief tardif illustrant le tombeau d'Eutropos figure deux personnages travaillant à la fabrication d'un sarcophage au sein d'une composition hiérarchisée [1783]. Le maître sculpteur, assis, guide l'action du foret, tandis que son assistant, debout, actionne l'outil en tirant sur les sangles enroulées. Au sein de ces compositions hiérarchisées, faisant intervenir plusieurs personnages, la position assise appartient à un mode de représentation jugé mélioratif : réservée au maître artisan à l'ouvrage, elle suggère l'application et la concentration nécessaire au geste technique [1784].

De nouveau, la comparaison avec le corpus italien est très intéressante car elle témoigne de discours iconographiques au fonctionnement différent. Les artisans des Gaules romaines ne se faisaient pas représenter dans leur position de *magister*, au sein de compositions hiérarchisées sur la base d'une répartition réfléchie des tâches. De fait, lorsque le geste technique était directement assumé, l'éloge du tour de main se faisait le plus souvent à travers des compositions plus proches du portrait individuel que de la scène de métier [1785]. L'expression de l'excellence se suffisait alors à elle-même et ne se doublait pas d'un souci de marquer sa supériorité.

Néanmoins, les compositions hiérarchisées, mettant en valeur certains métiers au détriment d'ouvriers affectés à des tâches jugées moins techniques, ne sont pas totalement absentes du corpus. En revanche, sur ces reliefs parfois extraits de monuments incomplets qui pourraient

1780. [Courrier, 2014], p. 284-286.
1781. [Zimmer, 1982], p. 69-71.
1782. [Zimmer, 1982], n°122, p. 186-187.
1783. Illustration dans [Bessac, 1986], p. 246, [Adam, 1989], p. 42.
1784. [Jockey, 1998a], p. 635 ; [Tran, 2013a], p. 118-121.
1785. Sur les scènes de travail assumé, voir 6.2.2.2, p. 446.

avoir compris tout un ensemble de représentations, il apparaît plus difficile de faire le lien entre le maître-artisan et le commanditaire. Ils participaient d'une rhétorique différente. Malgré tout, si l'on ne peut y voir l'expression d'une supériorité directement revendiquée, à titre personnel, ces reliefs témoignent de l'existence dans les mentalités antiques d'une hiérarchie des fonctions et d'un système de pensées mettant différemment en valeur les tâches manuelles – et leur exécutant – en fonction de leur degré de technicité.

À cet égard, la célèbre représentation sénonaise d'un atelier de peintre à fresque est un cas d'école [119]. Dans une simultanéité toute artificielle, trois personnages travaillent à la décoration murale d'un bâtiment. Le premier, un gâcheur de mortier, se tient debout par terre et se penche en avant pour malaxer le mélange. Cette préparation était vraisemblablement destinée au stucateur qui travaille juste au-dessus de lui, debout sur un échafaud, occupé à appliquer l'enduit sur le mur. À sa gauche se trouve un peintre en train d'appliquer les couleurs. Du gâcheur de mortier au peintre, un jeu sur le choix du vêtement et la position plus ou moins droite suggère une différenciation hiérarchique. Au sommet de l'échelle se trouve le peintre, très droit et enveloppé d'un manteau. Puis vient le stucateur qui œuvre à ses côtés dans une attitude plus dynamique, et enfin, le gâcheur qui travaille pour lui, en dessous. Tous deux sont vêtus d'une tunique courte. D'après sa position, le gâcheur de mortier semble affecté à une tâche lui donnant davantage de peine. Sans doute nécessitait-elle en outre une habileté manuelle moindre. La différence de vêtement entre le peintre et le plâtrier suggère que les *pictores* bénéficiaient d'une position hiérarchique plus élevée que les *tectores* : si ces derniers pouvaient passer des couleurs, toutes les tâches de décoration n'étaient pas mixtes et le savoir-faire spécifique du *pictor* semble avoir été mieux valorisé [119] [1786]. Entre ces trois activités, la hiérarchie des fonctions suit l'ordre de la chaîne opératoire : les travaux de finition, en fin de chaîne technique, jouissent dans ce système d'une estime plus importante. Seul le peintre réalise une œuvre qui ne trouve sa valeur que par elle-même, n'exerçant pas au service d'un autre artisan. Le gâcheur de mortier, en revanche, travaille pour le stucateur tandis que le plâtrier-stucateur prépare la paroi pour le peintre [1787].

Une telle différenciation des savoir-faire au sein d'une même chaîne technique se retrouve sur d'autres reliefs. Une stèle funéraire de la cité de Sens présentait sur sa face postérieure un décor en registres illustrant les activités d'une foulonnerie ou d'un atelier de drapier [120]. Sur la face antérieure se trouvait un portrait du défunt, sans doute un entrepreneur. Au registre inférieur, un foulon vêtu de l'*exomis* se tient debout dans un bassin, occupé à fouler des étoffes dont l'une est suspendue derrière lui. Au registre supérieur, un personnage vêtu d'une tunique

1786. Les rémunérations quotidiennes consignées dans l'Édit de Dioclétien vont dans ce sens. À propos du salariat, voir 5.1.4.4, p. 363 et, plus particulièrement, sur l'échelle des salaires d'après l'*Édit du Maximum* et la position des *pictores* voir p. 365 *sqq.*

1787. Un quatrième personnage dominait la scène sans prendre part aux activités techniques. À son sujet, voir p. 454.

courte à longues manches s'appliquait à des travaux de finition, tondant les étoffes au moyen de longues forces. La tâche du foulon, dont la musculature est soulignée, est présentée comme une activité plus physique et, vraisemblablement, moins technique. La différence dans le choix du vêtement peut se justifier par le caractère plus salissant de sa besogne mais aussi par la volonté d'appliquer un traitement différencié, voire hiérarchisé, entre ces deux tâches. De fait, les recherches de M. Flohr, spécialiste des foulons, ont souligné la plus grande technicité des dernières étapes de la chaîne opératoire [1788]. Une peinture pompéienne décorant le pilier de la grande *fullonica* de L. Veranius Hypsaeus (*Fullonica* VI, 8, 20-21.2) présente une composition très similaire à la stèle de Sens et exprime la même hiérarchie [1789]. Au registre supérieur est figuré un artisan s'occupant d'un vêtement suspendu à une traverse. C'est ainsi que l'on procédait notamment au traitement sulfurisé des étoffes à la fin de la chaîne technique. Au registre inférieur, des foulons installés dans des stalles s'affairent au foulage des étoffes. C'est moins le vêtement que l'usage d'un symbole qui vient souligner la hiérarchie entre ces deux scènes. M. Flohr constate en effet que la chouette de Minerve, symbole des foulons, apparaît au registre supérieur, à côté de l'opération la plus technique, exprimant peut-être une identité professionnelle plus nettement définie pour les artisans en charge des tâches les plus qualifiées.

Sur une autre composition en registres ornant la face latérale d'un autel votif de Saint-Béat étaient figurées deux étapes de la taille de pierre [53] [1790]. Au registre supérieur, un artisan vêtu d'une tunique courte travaillait au premier dégrossissage d'un bloc au moyen d'un outil à percussion lancée (marteau têtu ou encore pic) tandis qu'au registre inférieur une divinité ailée, nue, opérait une taille plus fine au maillet et au ciseau. La nudité, qui concernait les divinités, appartenait pour Ph. Jockey à un mode de représentation mélioratif du travail artisanal [1791]. Les deux registres se situent sur des plans très différents, l'un divin, l'autre humain. La hiérarchie entre les dimensions humaine et divine était exprimée à la fois par le choix différencié du vêtement et par l'attribution aux personnages de tâches de technicités distinctes, laissant apparaître une hiérarchisation des savoir-faire. L'autel fut consacré par trois *officinatores* dont il illustrait peut-être directement l'activité ou celle de leurs subordonnés. Sur l'ensemble de ces reliefs, la mise en valeur semble aller croissante au fil de la chaîne technique. Pour autant, nous ne pouvons pas dire que les activités placées dans une infériorité hiérarchique fussent indistinctement traitées sur un mode particulièrement péjoratif [1792].

Sur les reliefs de Sens ou de Saint-Béat, le choix du vêtement est dû à des activités différenciées, plus ou moins salissantes, humaines ou divines, dont il souligne vraisemblablement

1788. [Flohr, 2009], p. 176-178 ; [Flohr, 2013a], p. 198, p. 202.
1789. [Flohr, 2013a], p. 203, fig. 12.9. Le pilier est conservé au Musée archéologique national de Naples (MAAN, n°9774).
1790. À propos des choix figuratifs de ces compositions, [Jockey, 1998b], p. 635.
1791. [Jockey, 1998b], p. 633.
1792. Sur ces questions, voir *supra* : 6.2.3.3, p. 463.

la hiérarchie. De manière plus surprenante, deux scènes illustrant le monument funéraire d'un *pistor* et *materiarius* messin font apparaître une hiérarchie vestimentaire ne reposant pas sur une distinction de savoir-faire [155] [1793]. L'une présente deux artisans travaillant de concert à débiter du bois à la scie passe-partout et l'autre deux manutentionnaires transportant quelques denrées. Sur ces deux images, alors que l'un porte une simple tunique, l'autre porte par-dessus un petit manteau plus couvrant. Ces différences venaient sans doute exprimer un rapport hiérarchique mais dans le contexte d'une activité égalitaire.

Les scènes de forge se prêtent bien à une répartition différenciée des tâches exécutées en commun. Leur traitement dans l'iconographie des Gaules romaines paraît néanmoins plus égalitaire que dans certaines images italiennes comme le relief d'Aquilée [1794]. Un bloc de Sens était décoré d'une scène de forge à deux personnages [118]. Le côté gauche du bloc est simplement épannelé, peut-être parce que la scène se prolongeait sur un autre bloc. Le côté droit comportait un décor de rinceaux qui paraissent se prolonger au-delà de la limite du bloc, ce qui laisse à penser qu'il appartenait à un ensemble plus complexe, peut-être un monument d'envergure avec un décor en registres semblable à celui des bouchers dijonnais, reconstitué par P. Lebel [199]. Le rapport du défunt avec l'activité est donc incertain. Sur ce relief de la cité des Sénons, le personnage de gauche que nous identifions au maître artisan en nous référant aux modèles italiens travaillait d'un geste ample une pièce de métal maintenue sur une enclume. Figuré en position frontale, il se tenait debout, vêtu d'une tunique ample passée par la tête. À ses côtés, debout derrière un manteau de forge, un assistant entretenait le foyer. En dehors de la technicité des tâches, rien du vêtement ni de la position ne vient souligner la hiérarchie. Sur une sculpture en ronde-bosse de Scarponne, un maître-forgeron était assisté dans son ouvrage de deux ouvriers : l'un s'affairait au soufflet, l'autre maintenait vraisemblablement l'objet sur l'enclume, peut-être au moyen de tenailles, mais la sculpture est assez grossière [131]. De même, sur un relief tardif de Saint-Agnan [1795], trois artisans produisent des outils agricoles, l'un au soufflet, les deux autres autour de l'enclume (Fig. 7, p. 218). Rien ne les différencie en dehors de leur fonction. Un forgeron narbonnais était lui aussi peut-être assisté d'une femme actionnant les soufflets, se chargeant de la tâche la plus physique et la plus technique, mais la scène pose de nombreux problèmes de compréhension [4] [1796]. Ces figurations relativement égalitaires quand bien même la technicité des tâches ne se valait pas amènent à se poser la question de l'expression éventuelle, sur certains monuments, de valeurs liées à un compagnonnage égalitaire.

1793. Pour reprendre le titre d'un article de J.-Cl. Béal : [Béal, 1996b]. La stèle n'est pas inscrite et ne contient donc pas de nom de métier.
1794. Voir *supra*, note 1782, p. 466.
1795. Esp, XV, 9005.
1796. À propos de ce relief et de son interprétation, voir 5.1.4.2, p. 359.

6.2.4.3 La question des compositions égalitaires et de la place des valeurs du compagnonnage

Les scènes présentant un traitement égalitaire sur les reliefs des Gaules romaines ne manquent pas. Les compositions indifférenciées, ou presque, sont même plus faciles à mettre en évidence que les compositions hiérarchisées. Aux yeux de J.-M. Demarolle, les personnages décorant les scènes de métier en Gaule Belgique étaient « interchangeables, semblables par la taille, le vêtement, les gestes. Autrement dit, rien ne permet de distinguer sans risque d'erreur (...) un patron d'un ouvrier (...) et de restituer une hiérarchie de fonctions [1797] ». Sur un relief de Dijon, deux bouchers en tunique courte serrée à la taille se tiennent de part et d'autre d'une carcasse suspendue qu'ils s'apprêtent à débiter au moyen de larges lames [199]. Rien dans l'attitude, les vêtements, les outils ne permet de supposer entre ces deux travailleurs un rapport hiérarchique. De la même manière, deux cardeurs de laine de Saintes [59], des menuisiers de Metz [156], des scieurs de long rémois [166] et leuques [127], d'hypothétiques teinturiers d'Arlon [175] travaillent dans une apparente égalité.

L'égalitarisme n'était pas une réalité ni une valeur très romaine, loin s'en faut. Les Romains, qu'ils appartinssent aux couches supérieures de la société ou aux milieux plébéiens, étaient très soucieux de différenciation. Nous l'avons vu, les discours des hommes de métier témoignent eux aussi, à leur échelle, de cette volonté de distinction sociale et professionnelle. Malgré tout, l'examen des sources italiennes a montré que certains maîtres-artisans se firent représenter au travail, entourés en apparence davantage de compagnons plutôt que de serviteurs, au sein de compositions égalitaires sinon quasi-égalitaires. Ces reliefs témoignent d'un autre idéal dans lequel le souci d'afficher sa prééminence n'apparaît pas le plus prégnant [1798]. C'est le cas par exemple du taillandier romain déjà évoqué, L. Cornelius Atimetus, qui exerce son activité assisté de son affranchi L. Cornelius Epaphra (FIG. 25, p. 471) : seule la différence de position pourrait suggérer de reconnaître le maître dans le personnage assis car tous deux portent l'exomide et accomplissent une tâche en apparence technique. Cette scène donne l'image d'un exercice quotidien en apparence égalitaire, même si la pratique et la réalité juridique en étaient peut-être loin, et témoigne de l'existence dans le système idéologique des artisans italiens d'autres valeurs, plus égalitaires, liées au compagnonnage.

Dans les Gaules, en revanche, le traitement égalitaire des ces images pourrait procéder d'une démarche toute différente. À l'exception de la stèle de Deneuvre [127], toutes constituaient des énoncés secondaires, ornant les faces latérales (ou le tympan [156]) d'un tombeau, dans une composition parfois disposée en registres [59, 199] : pour cette raison, il est très probable que ces reliefs aient pour la plupart représenté non pas le maître-artisan et un compagnon

1797. [Demarolle, 2001b], p. 37.
1798. À ce sujet, voir le développement de N. Tran dans [Tran, 2013a], p. 121-125.



FIGURE 25 – Autel funéraire du taillandier Atimetus, scène de forge. [Zimmer, 1982], n°114. Collections du Vatican (inv. 9277). Cliché : M.-S. Caruel.

mais des subordonnés du défunt au travail, quel que fût leur statut. Dès lors, l'égalitarisme exprimait davantage le nivellement de tous les dépendants : les différenciations internes à la main-d'œuvre, sur quelque critère que ce fût, ne constituaient vraisemblablement pas un enjeu central de ces discours tournés vers l'objet d'une autre forme de fierté professionnelle, le statut de patron.

Dans ce dossier, le programme iconographique du monument de Bellos et Belatullus, menuisiers médiomatriques, pourrait cependant faire exception [156]. Bien que placée dans une position annexe, en décoration du fronton, la scène de menuiserie occupait une place relativement importante dans la décoration du monument, immédiatement au-dessus du portrait familial, sur la face principale. Le tombeau ne comprenait pas d'autre scène. Les deux artisans ayant choisi de se faire représenter sur leur portrait comme des praticiens, une herminette à la main, il nous paraît plausible de reconnaître dans cette scène une présentation de l'atelier familial où père et fils œuvraient dans un esprit de compagnonnage. De fait, à propos du compagnonnage égalitaire dans l'iconographie romaine, N. Tran concluait que le travail des fils de famille et des épouses avait contribué à l'apparence égalitaire de certaines scènes de travail [1799]. Que la scène figurât leur travail ou celui de leurs ouvriers, cet état d'esprit se trouve néanmoins exprimé de manière plus minimaliste sur leur portrait à travers le partage d'un outil commun, suggérant une pratique familiale. Cette rhétorique se retrouve sur le portait de deux compagnons charpentiers ou menuisiers de Bordeaux [44], tenant chacun une règle

1799. [Tran, 2013a], p. 124.

graduée et une *ascia*, ainsi que dans les portraits familiaux des orfèvres de Langres [207] ou de Saint-Ambroix [37].

Deux panneaux du monument du *pistor* et *materiarius* messin laissent deviner par le vêtement une hiérarchie entre les travailleurs alors que ceux-ci sont occupés à la même tâche [155]. Faut-il y voir une représentation du maître-artisan travaillant aux côtés de l'un de ses ouvriers dans une composition presque égalitaire et donc l'expression d'une forme de compagnonnage ? Rien n'est moins sûr étant donné la diversité des activités figurées qui tendraient à suggérer un statut de grand entrepreneur, brassant d'amples affaires dont il ne gérait pas les menues tâches d'exécution. Mais peut-être faudrait-il penser cette diversité professionnelle sur le temps de sa carrière ? Les activités figurées sont malgré tout très peu techniques (débitage de bois, transport) et ne plaident en faveur de l'hypothèse d'un maître-artisan.

Une stèle atypique de Deneuvre figure en face principale une scène de métier au traitement égalitaire : deux scieurs de long en tunique courte serrée à la taille, figurés de profil, travaillent dans l'ignorance du spectateur au débitage d'une planche [127]. Ces choix figuratifs, rares pour une image en face principale mais si communs pour les images secondaires, en font un monument singulier. Pour cette raison notamment, la nature funéraire du monument a été remise en question par J.-Cl. Béal qui la considère comme une stèle votive, jugeant que la représentation est étrangère à la typologie des figurations funéraires artisanales et que la présence de deux artisans de même statut en face principale plaide contre l'hypothèse d'un monument funéraire [1800]. À cet égard, seule la découverte dans un contexte d'habitat nous semble constituer un argument pertinent en faveur d'une identification votive. L'absence d'inscription ne nous paraît pas être un critère convaincant, la disparition d'une inscription peinte étant en outre possible. L'apparition de deux personnages est plus surprenante, même si le fait qu'ils soient de même statut importe peu, les scènes de métier en face principale privilégiant de toute façon les schèmes individuels parce qu'elles tiennent du portrait. Les hiérarchies n'y sont donc pas mieux attestées. Que l'on ait affaire à un monument funéraire ou votif, le message lié au traitement égalitaire de l'image ne s'en trouvait sans doute pas fondamentalement transformé. L'image exprime le partage d'une expertise technique équivalente au sein d'une communauté de travailleurs – défunts ou dévots – qui paraissent exercer dans un climat de compagnonnage, de manière égalitaire. Peut-être était-ce une association professionnelle qui donnait ainsi à voir le savoir-faire de ses membres, privilégiant un discours fondé sur des vertus partagées par la communauté plutôt que sur les hiérarchies du groupe. Mais s'il s'agissait d'une enseigne comme nous le proposions, la stèle afficherait plutôt le nivellement de la main-d'œuvre de l'exploitant de cet atelier de débitage.

1800. [Béal, 2000], p. 198, n. 61.

6.2.5 Des gains honnêtes

Les gains constituaient l'un des aspects les plus stigmatisés du métier dans les sources littéraires. La culture professionnelle des gens de métier se construisait néanmoins aussi autour d'une valorisation de la réussite économique. Outre la magnificence des tombeaux qui pouvait témoigner de pratiques d'ostentation des richesses [1801], les programmes iconographiques des monuments funéraires mettaient aussi en valeur les gains liés à l'exercice du métier, prenant le contre-pied du système de pensée des élites. Les scènes de clientèle donnaient l'idée des recettes liées à la vente, figurant parfois même le geste de la transaction monétaire [179]. Les gains sont encore dénotés à travers certains attributs – en particulier les bourses [1802], les coffrets et cassettes [1803]– ou par le biais des scènes de compte : sur un monument lingon, une scène de compte constituait le pendant d'une scène de boucherie. Un homme assis derrière un comptoir sur lequel sont étalées des pièces de monnaies était probablement occupé à compter les recettes de l'entreprise [199]. Des pièces de monnaie posées sur le rebord de la niche sculptée d'une stèle de Bourges symbolisent les revenus tirés de la vente des marchandises textiles que produisait le défunt [27]. Un hypothétique bronzier de Paris fit représenter une scène de transport et de comptes, ou éventuellement de vente, sur son tombeau [379]. Au registre inférieur figurent deux personnages de part et d'autre d'une table sur laquelle sont disposées des pièces de monnaie.

À côté d'une iconographie qui ne rougit pas des gains, les textes insistaient sur l'honnêteté et la frugalité des artisans, selon toute apparence l'une des vertus cardinales dans le système de valeurs des gens de métier de Narbonne. Cette pratique est en effet caractéristique de l'épigraphie de cette cité dont les épitaphes se plaisaient à souligner les valeurs morales du défunt. Trois artisans sont présentés comme *frugi* [256, 290, 294] [1804]. L'épithète funéraire dénote la frugalité, un idéal de vie sobre et économe hérité des Anciens [1805]. L'adjectif qui se retrouve aussi en dehors de l'association avec un nom de métier ne témoignait pas d'une valeur spécifique aux professionnels [1806]. Malgré tout, dans un contexte culturel tendant à décrier le *lucrum*, la mention de cette vertu était peut-être étroitement liée au métier, témoignant de la volonté de lutter contre la stigmatisation des pratiques lucratives. M. L. Bonsangue constatait en outre qu'un grand nombre des occurrences s'appliquait à des gens de métier [1807].

1801. À ce sujet, voir notre développement consacré à l'aspect matériel des monuments funéraires et votifs et à la question de sa signification en terme de statut socio-économique : 2.5, p. 136.
1802. N°32 ?, 36, 37, 58 ?, 122 ?, 130 ?, 151, 156, 161, 166, 167, 178, 219 ?
1803. N°164, 166, 218, 219 ?
1804. [Bonneville et Dardaine, 1984], [Bonsangue, 2006], p. 617. Plus généralement à propos des valeurs des artisans, lire à partir de la page 616. Il s'agit bien d'une épithète à valeur morale bien que le terme puisse aussi servir de *cognomen* dans la nomenclature de certains individus.
1805. [Bonneville et Dardaine, 1984], p. 218.
1806. *CIL*, XII, 4745 ; 4747 ; 4762 ; 4814 ; 4863 ; 4896 ; 4917 ; 4937 ; 4948 ; 5128.
1807. L'adjectif se retrouve encore sur l'épitaphe d'un *mercator* (*CIL*, XII, 4492) et d'un *argentarius* (*CAG*, p. 215, n° 46).

Apologie de la réussite et idéal de sobriété s'expriment en des territoires différents. Dans la rhétorique funéraire, les gains dus au métier étaient principalement un objet de fierté dans les Trois Gaules et les Germanies où ils étaient mis en valeur dans l'iconographie. L'expression de valeurs liées à la poursuite d'une vie sobre et honnête, principalement attestée dans la documentation de Narbonne, correspond à une habitude épigraphique d'origine italienne adoptée principalement au sein des milieux professionnels de la ville [1808]. M. L. Bonsangue observe le même phénomène dans l'épigraphie des métiers de Cordoue et de Carthagène. Il existait dans le milieu des immigrés et des descendants d'immigrés italiens un idéal « vieux Romain », importé d'Italie, de vie et de travail économe et honnête, sans tirer abusivement profit des possibilités d'enrichissement liées au métier. Faut-il pour autant opposer dos à dos la morale « bourgeoise » et « puritaine » des artisans de Narbonne à la « morale hédoniste » des travailleurs des Trois Gaules, fondée sur une « sagesse de classe » qui « excusait la classe moyenne d'être fortunée » en présentant ses jouissances « sous un jour touchant et complice » [1809] ? Sans doute faut-il faire prudemment la part des choses entre les habitudes épigraphiques et iconographiques de ces espaces et des systèmes de valeurs radicalement différents. Dans une société où le système culturel dominant déconsidérait la pratique lucrative d'un métier, les reliefs venaient témoigner d'un argent mérité [1810], associant outils et produits de la pratique professionnelle, tandis que les textes insistaient sur un idéal d'honnêteté professionnelle, d'une vie menée sans jouir outrageusement des gains liés au métier. L'un et l'autre témoignent d'une certaine façon de la « volonté de lutter contre la macule liée aux gains [1811] ».

6.2.6 Métier et identité féminine

Nous l'avons dit, la présence féminine dans la documentation des métiers est extrêmement discrète, un phénomène loin d'être spécifique aux Gaules et aux Germanies, si bien que le travail féminin fut longtemps marginalisé et le rôle des femmes dans l'économie de la production, négligé, y compris dans le secteur textile où leur rôle est le mieux attesté [1812]. Et pourtant, les

1808. [Bonsangue, 2006], p. 617.

1809. S'intéressant aux mentalités des artisans de la ville de Rome, J.-P. Morel qualifie leur morale de « bourgeoise » pour peu que l'on reconnaisse dans les valeurs de la bourgeoisie une « fierté d'homme de métier », « une morale puritaine » et « l'importance attachée au monument funéraire » : [Morel, 2001], p. 256. M. L. Bonsangue tend à reconnaître dans la documentation narbonnaise l'expression de cette morale puritaine, telle qu'elle fut définie par J.-P. Morel, plutôt que la « morale hédoniste et nullement " Vieux Romain " » définie par P. Veyne à propos de la plèbe moyenne et des mentalités des travailleurs du monde romain : [Bonsangue, 2006], p. 616-617 ; [Veyne, 2000], p. 1180-1182.

1810. Les textes faisant l'apologie de l'effort s'inscrivent dans la même veine. Voir *supra* : 6.2.3.3, p. 463.

1811. [Courrier, 2014], p. 279-280.

1812. Les travaux de S. Treggiari sont précurseurs dans ce domaine : [Treggiari, 1976], [Treggiari, 1979]. L. Larsson Lovén insiste sur l'importance de réévaluer le rôle économique du travail textile féminin qu'une part des recherches a tendu à sous-estimer car même dans ce domaine le travail des hommes est davantage visible ([Larsson Lovén, 2016]). L'historienne est récemment revenue à propos de la documentation d'Italie centrale sur la question de la marginalisation du travail féminin dans l'historiographie : [Larsson Lovén, 2016].

femmes travaillaient, que ce fût dans l'atelier ou dans la boutique familiale aux côtés de leur époux, en contexte domestique au filage de la laine ou, plus rarement sans doute, de manière indépendante.

Le corpus nous fait connaître les activités artisanales de vingt-quatre femmes, parmi lesquelles seulement deux femmes de métier [1813]. L'exercice d'un métier ne participait pas à la construction identitaire des femmes, ni à leur définition sociale. Aucune membre d'association artisanale n'est connue : selon toute apparence, pour les femmes l'exercice d'un art ne donnait pas, ou guère, naissance à des solidarités ou à des pratiques collectives. Si l'usage qui tendait à réserver outils et noms de métiers aux exploitants d'une affaire rendait le travail des femmes moins visible, le système de valeurs les enfermant dans leur rôle de mère et d'épouse y contribuait aussi. Ces deux éléments répondant, l'un, à la réalité du monde du travail urbain, l'autre, au rôle des représentations collectives dans la construction identitaire paraissent déterminants. L. Larsson Lovén mettait ainsi en cause le fonctionnement distinct des conventions commémoratives pour les hommes et pour les femmes : reflet des valeurs dominantes, le discours funéraire commémorait d'abord l'identité publique des femmes par la célébration de leur rôle de mère et d'épouse [1814].

L'importance du corpus iconographique documentant l'activité des femmes dans le domaine du textile n'échappe pas à cette rhétorique dominante. Les femmes n'apparaissent pas en dehors de la documentation funéraire, où fuseaux et quenouilles exprimaient en réalité des valeurs très convenues. Si les outils du filage sont très présents dans l'iconographie des femmes, alors que les outils ne sont presque jamais des attributs féminins, c'est parce qu'ils n'étaient pas chargés de la même signification que les outils affichés par les hommes, mais rejoignaient l'expression répandue d'un idéal féminin reposant sur les vertus conjugales [1815]. Les textes littéraires fournissent une clef de lecture aussi célèbre qu'indispensable à ces attributs iconographiques dont le symbolisme est avant tout moral. Dans les mentalités romaines, le filage est associé au mariage et à la femme dans sa qualité d'épouse. D'après Festus, le « *thalassio* », panier à ouvrage autrement nommé *calathus*, serait dans les mariages le symbole des travaux de la laine [1816]. Si en réalité le cri *Thalassio* ! lors des cérémonies de mariage renverrait plutôt pour Tite-Live à une tradition remontant à l'enlèvement des Sabines [1817], le commentaire du

1813. Le lecteur pourra se reporter au tableau synthétique 4, p. 84. Le travail féminin a été abordé à plusieurs reprises dans cette étude. À propos de la condition juridique des femmes : 1.6.3, p. 83. Concernant le filage, le tissage et leurs artisans dans la chaîne technique du textile : 4.5.1.1, p. 280, puis 4.5.2.1, p. 283. Enfin, sur le statut de travail des femmes de métier et des fileuses œuvrant dans un contexte domestique, consulter respectivement les parties 5.1.1.3, p. 340 et 5.1.5, p. 370.

1814. [Larsson Lovén, 2016], p. 214.

1815. Nous rejoignons [Larsson Lovén, 2000], p. 239 ; [Larsson Lovén, 2013], p. 118.

1816. Fest., *De uerb.*, p. 350, livre XVIII des *Excerpta* de Paul Diacre, *De uerb., s. u. talassio* : *Talassionem in nuptiis Varro ait signum esse lanificii. Talassionem enim uocabant quasillum, qui alio modo uocatur calathus, uas utique ipsis lanificiis aptum.*

1817. Liv. I, 9, 12.

grammairien traduit clairement le lien entre travaux de la laine et mariage. En tant que devoir domestique, le filage est devenu le symbole des vertus conjugales. Cette idée devenue un lieu commun s'exprime de manière particulièrement forte au début du principat, où le sentiment d'une dissolution des mœurs se ressent chez certains auteurs. Columelle pointe ainsi du doigt l'oisiveté et le goût du luxe des épouses qui se détournent des *officia matronae* ancestraux et, en particulier du *lanificium*, et qui, faute d'une production textile domestique, réclament à leur mari l'achat de vêtements hors de prix [1818]. Chez Tite-Live, la chaste Lucrèce occupée à filer la laine pendant que les Sabines festoient en bonne compagnie fait figure de parangon de vertu [1819]. Auguste lui-même qui chercha à restaurer un antique ordre moral portait des vêtements de laine tissés par les femmes de sa maison [1820]. De manière presque redondante, la *matrona incomparabilis*, Florentina, est représentée sur son sarcophage occupée au travail de la laine [225].

Ni le fuseau ni la quenouille n'étaient des symboles professionnels, l'exercice du filage dans un cadre domestique ne relevant pas à proprement parler du métier. Mais bien qu'ils répondent d'un symbolisme partiellement différent, ces attributs féminins avaient en commun avec les autres outils de dénoter un savoir-faire acquis. Ces activités étaient en effet perçues, au même titre que les métiers masculins, comme des *artes* dont la technicité était reconnue. En témoigne le poème d'Ovide consacré aux fêtes religieuses des Quinquatries, qui célèbre l'instruction dispensée par Minerve, patronne des arts, aux *artifices* de tous métiers [1821]. Du filage au tissage,

1818. Col., *Rust.* XII, préface 9-10 : *Nunc uero, quum pleraeque sic luxu et inertia diffluant, ut ne lanificii quidem curam suscipere dignentur, sed domi, [sedentes], confectas uestes fastidio habeant, peruersaque cupidine pretiosores alias a uiris pelliciant, quae grandi pecunia, et paene totis censibus redimuntur : nihil mirum est, easdem ruris et instrumentorum agrestium cura grauari sordidissimumque negotium ducere paucorum dierum in uilla morari. Quam ob causam, quum in totum non solum exoleuerit, sed etiam occiderit uetus ille matrum familiarum mos Sabinarum atque Romanarum, necessaria irrepsit uilicae cura, quae tueretur officia matronae.* « Aujourd'hui cependant que la plupart des femmes sont si amollies par le luxe et l'oisiveté qu'elles ne daignent pas s'occuper même du travail de la laine, mais méprisent les vêtements faits à la maison, et, poussées par un désir perverti, trouvent leur plus grand plaisir à ceux qui s'achètent très cher et coûtent presque une fortune, il n'est nullement étonnant qu'elles répugnent au soin de la campagne et des instruments agricoles et regardent comme absolument ignoble de passer quelques jours à la ferme. C'est pourquoi, depuis que les anciennes habitudes des mères de famille sabines et romaines sont entièrement non seulement passées de mode, mais même anéanties, c'est à l'intendante que sont revenus nécessairement les soins qui faisaient partie des devoirs de la femme du propriétaire. » Texte établi et traduit par J. André, CUF, 1988.

1819. Liv., I, 57, 8-10 : *Quo cum primis se intendentibus tenebris peruenissent, pergunt inde Collatiam, ubi Lucretiam haudquaquam ut regias nurus, quas in conuiuio luxuque cum aequalibus uiderant tempus terentes, sed nocte sera deditam lanae inter lucubrantes ancillas in medio aedium sedentem inueniunt. Muliebris certaminis laus penes Lucretiam fuit.* « Les ténèbres commençaient à se répandre quand ils y arrivèrent [à Rome]. Ils se rendent ensuite à Collatie. Là, Lucrèce leur apparaît bien différente des belles-filles du roi : ils les avaient trouvées avec leurs amies devant un festin somptueux, en train de tuer le temps ; elle, au contraire, bien avant dans la nuit, elle travaillait la laine, veillant avec ses servantes et assise au milieu de sa maison. La comparaison tourna à la gloire de Lucrèce. » Texte établi par J. Bayet et traduit par G. Baillet, CUF, 2012.

1820. Suet. *Aug.*, LXXIII, 2. *Veste non temere alia quam domestica usus est, ab sorore et uxore et filia neptibusque confecta.* « Il ne portait guère d'autre costume qu'un vêtement d'intérieur conçu par sa sœur, sa femme, sa fille et ses petites-filles. » Texte établi et traduit par H. Ailloud, CUF, 1967.

1821. Ov., *F.*, III, 19 *Quinquatrus*, 816-810. Voir le texte cité dans la note 1673.

le travail de la laine est le plus longuement développé par le poète qui en chante les gestes techniques. Il ressort sans ambiguïtés que ces activités étaient considérées comme un champ de compétences acquises. Cette dimension n'était certainement pas totalement absente du symbolisme des outils féminins. Eu égard au savoir-faire, le contexte d'exercice importe peu. Les contrats d'apprentissage égyptiens, qui concernaient pour la plupart des formations dans l'art du tissage pouvant durer quelques années, témoignent bien de l'expertise technique nécessaire à sa pratique. Ainsi, les femmes œuvrant en contexte domestique n'étaient sûrement pas dépourvues de certaines ressources culturelles qui faisaient l'identité professionnelle des gens de métier, même si elles se situaient sur un plan très différent. Le filage n'était pas l'activité la plus technique entre toutes, mais il nécessitait au moins une formation rudimentaire, un apprentissage peut-être créateur de lien social ou de hiérarchies au sein de certaines communautés domestiques et d'une idée de soi reposant sur la conscience de la détention d'un savoir-faire.

6.3 Conclusion

Dans l'esprit des classes supérieures de la société, l'exercice d'une activité artisanale lucrative n'était pas digne d'un homme libre, bien né. La pratique d'un métier plaçait en effet les professionnels dans un état de dépendance jugé dégradant tandis que les gains étaient rarement perçus comme honnêtes. La stigmatisation des métiers reposait principalement sur la critique des gains mais aussi, particulièrement dans le cas du travail artisanal, du labeur qui déforme le corps sans enrichir l'esprit. Mais dans le même temps, la qualification technique des gens de métier était unanimement reconnue tout comme l'excellence de certains spécialistes dont les talents pouvaient parfois être réputés à travers l'empire. Cette conception, qui fait toute l'ambivalence de la vision aristocratique, témoigne d'un fonds commun dans la perception du travail artisanal entre les milieux plébéiens et les couches supérieures.

Dans le regard des élites, l'exercice d'un métier jouait un rôle clef dans la définition de la personnalité sociale des artisans, peut-être même davantage que dans les conceptions plébéiennes. En effet, que ce fût dans une démarche élogieuse ou injurieuse, la distance séparant ces milieux favorisait aux yeux de l'aristocratie la réduction des gens de métier à leur seul travail. En revanche, le métier ne constituait pour les artisans qu'une ressource parmi d'autres dans la construction de leur identité. La plupart des artisans ne mentionnaient par leur métier sur leur tombeau, faisant le choix d'exprimer d'autres facettes de leur personnalité sociale. D'après S. R. Joshel, seul un dixième des inscriptions funéraires du volume VI du *CIL* mentionne une activité professionnelle, une faible proportion témoignant bien de l'existence d'autres ressources sociales ou culturelles dans la construction identitaire des esclaves ou des

gens de métier [1822]. Les ouvriers travaillant dans des conditions « industrielles », dont l'activité se réduisait aux quelques tâches les plus physiques et les moins qualifiées de la chaîne technique, étaient peut-être les plus prompts à rechercher leur identité ailleurs.

Certains artisans plaçaient malgré tout l'exercice d'un métier au fondement de leur identité, si bien qu'ils accordaient une place de choix à leur profession dans l'élaboration de leur message funéraire. Ce faisant, ils choisissaient d'en mettre en valeur certains aspects, jugés plus valorisants ou davantage significatifs eu égard à leur pratique ou à l'idée qu'ils se faisaient d'eux-mêmes. Certains mettaient l'accent sur leur savoir-faire technique, sur lequel ils construisaient parfois l'idée de leur supériorité professionnelle. Malgré tout, les discours des Gaules romaines exprimaient assez peu l'idée de hiérarchies fondées sur des distinctions de savoir-faire. La suggestion, souvent évasive, des gestes suffisait à donner l'idée de gestes assurés et maîtrisés à la perfection. Le choix de mettre en lumière son savoir-faire et la technicité de son travail était aussi l'expression d'un désir de reconnaissance. La culture professionnelle des artisans était marquée par le souci d'atteindre une forme d'excellence et d'être reconnu pour cela, notamment par leurs pairs. Mais en réalité ces célébrations étaient surtout le fait de la famille. Tous en convenaient, certains artisans se distinguaient par la perfection de leur savoir-faire, s'attirant des éloges mais suscitant aussi un climat compétitif dans le milieu des petits métiers urbains. L'évocation des savoir-faire ne répondait pas toujours à l'expression d'une identité professionnelle. Ainsi, dans le cas du travail domestique des femmes, dont la spécialisation technique était reconnue, les outils relevaient de l'ordre du symbolisme moral, venant souligner les vertus conjugales de ces femmes de famille.

L'expression d'une supériorité professionnelle passait davantage par le choix de se présenter comme le patron d'une affaire, à la tête d'une entreprise dotée de moyens matériels et humains. Les scènes de métier figurées en position secondaire servaient ce discours. Offrant de plus amples détails que les scènes en face principale, elles donnaient à voir l'équipement des *officinae*, témoin des ressources financières de l'entrepreneur, et le travail de ses subordonnés, figuré sur le régime du récit. La peine des travailleurs était à peine montrée dans ces images qui gommaient la violence des rapports sociaux et les contraintes de la pratique. Le mode de représentation n'est péjoratif que de manière relative, car il semble qu'il était associé à une forme de dépendance et d'infériorité sociale. L'objet du message était ailleurs : ces scènes témoignaient du sérieux professionnel de l'entrepreneur, du savoir-faire de ses employés et donc de la qualité de ses productions. Enfin, une partie des professionnels faisaient montre de leurs gains d'une manière sans doute moins décomplexée qu'il n'y paraît.

C. Courrier parlait à propos de ces discours d'un mécanisme de compensation, de la recherche d'une satisfaction dans un domaine accessible dans le but de contrebalancer le mépris

1822. [Joshel, 1992], p. 23.

aristocratique [1823]. Malgré des choix différenciés dans la manière de mettre en valeur le métier, l'examen des sources témoigne par la répétition de certains schémas de l'existence d'un idéal cohérent, d'une culture professionnelle partagée par une partie des gens de métier. Paradoxalement, la volonté d'une reconnaissance individuelle de mérites personnels faisait partie de l'identité collective des artisans. Ces traits communs d'identité n'impliquent cependant pas la pleine conscience d'appartenir à un même groupe professionnel.

1823. [Courrier, 2014], p. 284-286.

Chapitre 7

En dehors du travail : l'environnement social et les pratiques des artisans

Les artisans qui firent le choix de se définir socialement à travers l'exercice d'un métier partageaient des valeurs et des représentations collectives singulières, témoins d'une culture professionnelle et d'une identité commune. Celle-ci concernait en premier lieu les artisans indépendants, mais la conscience d'une maîtrise technique était partagée entre les représentants de nombreux statuts de travail. Si le métier pouvait être dans le détail l'objet de constructions identitaires et de fiertés distinctes, il ressort tout de même de ces discours le sentiment d'une perception cohérente de leur personnalité sociale par les hommes de métier. Le partage d'une identité commune n'implique néanmoins pas nécessairement la conscience d'appartenir à un groupe professionnel. Que nous apprennent les pratiques de sociabilité des artisans sur l'idée qu'ils se faisaient d'une personnalité collective reposant sur l'exercice d'un métier manuel ?

La manière dont se construisait l'environnement social des artisans, en dehors de la cellule familiale, est, elle aussi, révélatrice de l'influence liée à l'exercice d'une activité professionnelle sur le reste de la vie. La sociabilité entre gens de métier, qu'elle fût ou non de nature associative, témoigne d'une façon de vivre une identité collective dont il importe de saisir la spécificité des pratiques (épigraphiques) et de mesurer l'importance, à l'échelle de la vie et d'autres formes de sociabilité. Quelles formes prenaient ces relations sociales et sur quelles pratiques autres que professionnelles débouchaient-elles ? Quels étaient les lieux de ces pratiques et comment ces lieux étaient-ils investis de l'identité du groupe ? Les pratiques individuelles, en particulier

votives, n'en étaient pas moins révélatrices elles aussi de la façon dont la culture professionnelle pouvait prendre le pas, ou non, sur d'autres ressources identitaires.

L'ensemble des pratiques sociales, qu'elles fussent funéraires, associatives, cultuelles ou encore récréatives, individuelles ou collectives, témoigne de la manière dont le métier pouvait, dans une certaine limite, modeler la vie des artisans. Mais, en retour, ces pratiques avaient-elles une influence sur l'exercice du métier ? Comment peut-on la voir ? Après avoir étudié l'environnement social des artisans et les pratiques de sociabilité, nous examinerons plus en détail la dévotion, individuelle et collective, des gens de métier. Tout particulièrement productrices d'épigraphie, les activités cultuelles ont en effet fourni un corpus important, témoin d'une manière de vivre, seul ou en groupe, une identité collective. Dans un troisième temps, nous porterons notre attention sur les vestiges épigraphiques relatifs aux espaces communautaires des associations, destinés à accueillir une partie de ces pratiques.

7.1 La sociabilité des artisans : horizon social et pratiques

Les inscriptions, et dans une moindre mesure l'iconographie, ouvrent la voie à une étude de l'environnement social des artisans. Après avoir étudié dans le chapitre 3 les rapports des organisations artisanales avec des personnalités de l'élite comme témoin de leur rôle civique, ce sont davantage les interactions du quotidien entre gens de métier qui nous intéresseront ici. Les activités honorifiques et évergétiques des associations ont fait l'objet d'un bilan auquel nous renvoyons [1824].

7.1.1 Les pratiques funéraires, reflet des cercles de sociabilité

Les inscriptions funéraires, qui constituent, rappelons-le, 64% du corpus épigraphique, reflètent une partie de l'horizon social des artisans [1825] : par les individus qu'elles associent à l'étape de la mort, avec lesquels les artisans choisirent parfois de passer l'éternité, elles dévoilent les cercles relationnels les plus intimes des gens de métier. Un ensemble de 124 épitaphes se prête à l'enquête. Sans surprise, la famille apparaît comme la cellule de base. Les artisans n'échappent pas à ce constat qui caractérise plus largement la société romaine dans son ensemble. Les trois principaux cercles de sociabilité associés au moment des funérailles sont la famille, ensuite les patrons, affranchis et *colliberti*, et enfin les collègues – compagnons de métier ou d'association. Ces liens ne sont pas toujours exclusifs les uns des autres, père et fils, patron et affranchi, frères ou *colliberti* partageant aussi parfois une relation professionnelle.

1824. Activités évergétiques : chapitre 2, 2.4, p. 127 *sqq.* Activités honorifiques : chapitre 3, 3.1, p. 156 *sqq.*
1825. Les monuments funéraires représentent en revanche 90% du corpus iconographique. Les images de métier participaient donc essentiellement de discours commémoratifs alors que les noms de métier étaient davantage liés à d'autres pratiques, cultuelles essentiellement mais aussi honorifiques ou évergétiques dans un contexte associatif.

Les inscriptions le mentionnaient néanmoins rarement, ce qui témoignait bien du fait que ce n'est pas à ce titre qu'un père ou un fils, un patron ou un affranchi, un *collibertus* ou un frère dédiait le tombeau de ses proches. Par ailleurs, patron(ne)s et affranchi(e)s pouvaient aussi partager des liens conjugaux, ou paternels.

7.1.1.1 La cellule familiale : premier cercle de sociabilité dans le temps des funérailles

Avec un ensemble de 82 épitaphes, une importante majorité d'inscriptions met en lumière les relations familiales. La documentation iconographique abonde sans doute aussi dans ce sens avec ses nombreux portraits d'époux et, plus rarement, de familles, même si bien souvent aucune inscription ne vient confirmer les rapports sociaux des défunts figurés. Une vingtaine d'épitaphes furent dédiées de leur vivant par des artisans pour eux-mêmes et pour les leurs [1826], la cellule se réduisant très souvent aux deux époux [1827]. Le couple apparaît de manière privilégiée dans cette documentation. Une vingtaine d'inscriptions furent dédiées par une épouse ou une compagne [1828], souvent seule, parfois en compagnie de ses enfants et petits-enfants [1829], à leur mari artisan défunt. Dans deux cas c'est un homme qui dédie le tombeau de son épouse associée au travail de la laine : Iunius Eudemus a rédigé l'épitaphe de son épouse Florentina, matrone incomparable représentée à son activité de filage [225], tout comme Syneros pour sa compagne Lezbia, *lanipenda* [330]. Mais ce sont parfois les enfants, les fils le plus souvent, qui se chargeaient de la dernière demeure de leur père ou, exceptionnellement, de leur mère artisan(e) [1830]. Nous en connaissons une douzaine d'attestations. Ainsi Cervia Fusca, *tonsor* de Narbonne, fut accueillie dans le tombeau familial préparé par les soins de son fils M. Coelius M. l. Onesimus [288]. Lorsque le cours normal des choses s'inversait, les parents rendaient parfois les derniers hommages à leur fils artisan, en compagnie éventuellement de ses frères et sœurs [1831]. Un ou plusieurs frères assumaient parfois ce rôle seuls [1832]. La mention d'un héritier pourrait avoir caché dans certains cas un lien familial [1833]. Ainsi, l'héritier de la fileuse Materna et de son époux Marinus fit construire leur tombeau : peut-être s'agissait-il de leur fils [151]. L'usage le plus répandu veut que le nom de métier qualifie l'artisan défunt, ou commanditaire de son propre tombeau, plutôt qu'un dédicant. Quelques cas d'artisans dédiant le

1826. N°198, 206, 227, 232, 245, 252, 258, 259, 275, 276, 282, 286, 289, 304, 360, 361, 388, 391, 393, 394, 416. Parfois pour eux seuls : 8, 247 ?, 248 ?.
1827. N°198, 206, 227, 232, 245, 252, 276, 304, 360, 361, 394 (*et suis*).
1828. N°172, 178, 220, 228, 235, 239, 261, 301, 302, 305 ?, 307, 326 ?, 362, 363, 371, 384, 433.
1829. N°172, 235, 330, 362, 371.
1830. Pour un père : n°291, 314, 366, 367, 368, 373, 385, 181, 204, 224, 415 ; pour une mère : n°288.
1831. N°237, 320, 353 (pères) ; n°226, 404 (mères) ; n°157, 364, 372 (parents).
1832. N°3, 46, 78, 193, 335, 405.
1833. Mentions d'héritier(s) dont le lien avec le(s) défunt(s) n'est pas précisé : 151, 158, 195, 196, 374, 382, 400, 428.

tombeau d'un fils, d'une épouse ou d'un père sont toutefois connus [1834]. Certaines inscriptions ne permettent pas de restituer le rôle de chacun dans la dédicace funéraire mais attestent un environnement familial [1835].

Aux étapes cruciales de la vie, la famille jouait le premier rôle dans la vie des artisans. Le dossier épigraphique funéraire témoigne bien du cercle familial comme l'une des ressources identitaires majeures des hommes de métier et n'ayant pas trait au travail. La mort et ses préoccupations terrestres (funérailles, préparation du tombeau, commémorations) relevaient pour beaucoup du milieu familial. Aussi importantes que pussent être les solidarités professionnelles sous toutes leurs formes, pour la plupart des hommes de métier le cercle familial restreint (époux, parents, enfants) constituait la cellule sociale de référence, l'environnement le plus intime noyauté par un sentiment d'obligations réciproques entre ses membres devant les événements de la vie.

La *familia* au sens latin, c'est-à-dire comprenant les esclaves, apparaît parfois dans les inscriptions. Ainsi, l'esclave Ospeus dédie le tombeau de son maître le *pistor candidarius* narbonnais L. Aponius Eros en compagnie de la *contubernalis* de ce dernier, Venusta, sans doute également de statut servile [251]. De même, un *turarius* anonyme de Narbonne reçoit son tombeau de la part de ses trois esclaves, Euphorus, Castus et Niger, à moins qu'il ne s'agisse d'affranchis désignés par leur *cognomen* [293].

7.1.1.2 Patrons, affranchis et *colliberti* : une famille élargie

Les relations de patron à affranchi constituaient le second cercle dans lequel évoluaient les artisans. 22 inscriptions – pour moitié de Narbonne – mettent en lumière un horizon social défini par des liens d'affranchissement non doublés d'un rapport familial [1836]. Ce cercle social se confondait en effet parfois avec la famille en cas de mariage entre un patron et son affranchie – essentiellement dans ce sens là –, ou entre deux co-affranchis. Mais dans d'autres cas, il la remplaçait dans sa fonction sociale, comme une famille de substitution, notamment pour des gens issus du milieu servile qui ne purent se marier et/ou avoir des enfants. Du reste, même pour certains artisans dotés d'une famille, le patron ou l'affranchi constituaient parfois un membre du cercle familial élargi. Ainsi, Lucrio, affranchi du *tabernaclarius* de Narbonne, [—] Rufus, dédia le tombeau de son patron et de son épouse, comme un fils de substitution [263]. À son image, sept affranchis assumèrent les funérailles de leur patron, le nom de métier s'appliquant, à une exception près, au patron destinataire du monument [1837]. Patrons et affranchis

1834. Fils : 160 ?, 241, 325 ; épouse : 324, 270, 406 ; père : 352.
1835. N°153, 194, 222, 260, 267, 425.
1836. Dans ce cas, les inscriptions ont été versées au dossier des relations familiales car ce sont ces liens qui sont mis en avant dans les inscriptions alors que les relations d'affranchissement apparaissent indirectement à travers des gentilices communs.
1837. N°236, 287, 309, 375, 376, 396. Monument dédié par un artisan à son patron : n°257.

partageaient parfois le même tombeau. Une douzaine d'inscriptions furent dédiées par des artisans pour eux-mêmes et pour leur(s) affranchi(s) [1838], ou pour leur patron [1839]. Les liens de servitude établissaient également une forme de solidarité, voire de fraternité, entre les co-affranchis, à l'image de C. Rusonius Myron qui se chargea de l'épitaphe de son *collibertus*, le *sagarius* C. Rusonius Secundus [318], tout comme Caesonius Menas pour le *faber tignuarius* lyonnais Caesonius Nico [365].

L'ancien esclave étant essentiellement un subordonné que le maître s'était procuré pour l'assister dans son métier, cet environnement social particulier était façonné par un rapport de travail. La solidarité entre un patron et son affranchi ou entre deux co-affranchis découlait d'une proximité liée à la pratique quotidienne, à la différence du lien familial qui primait sur la relation professionnelle.

7.1.1.3 Le rôle des collèges et des collègues dans les obsèques

Les obligations familiales liées aux funérailles furent parfois assumées par des collègues, compagnons de métier ou camarades d'association professionnelle. Une douzaine d'inscriptions témoigne d'un horizon social modelé de manière déterminante par le travail, et les pratiques associatives afférentes. La part de la dimension collégiale dans cette pratique est importante : les épitaphes furent pour la plupart rédigées collectivement par les membres d'une association artisanale. De fait, l'activité funéraire des associations, qu'elles soient professionnelles ou non, compte parmi leurs manifestations épigraphiques les mieux connues dans le monde romain.

Les épitaphes dédiées collectivement par les membres d'une association Huit artisans, peut-être neuf, reçoivent leur sépulture de la part de leurs collègues réunis. Les *fabri nauales* d'Arles firent rédiger une épitaphe versifiée pour l'*artifex* Caecilius Niger [233], les *fabri tignuarii* d'Arles pour Pompeius Lucidus [238], les *cupari Vocronnensses* pour Maximus [230], les *lapidarii Almanticenses* pour Sex. Iulius Valentinus [240], les *opifices lapidarii* pour D. Sallustius Acceptus [327], les *manupretiarii bur(arii)* pour Ianuaris [351] et le *collegium centonariorum* de Tresques pour leur collègue et *magister* T. Craxxius Severinus [312]. Les *fabri* d'Apt consacrent pour leur part une inscription à leurs frais pour Cornelius Felix [231], mais la destination funéraire du monument n'est pas assurée : la formule de clôture *d(e) s(uo) f(ecit)* semble dénoter un geste honorifique, ponctuel et spontané, mais faut-il y voir un simple hommage ou la décision de financer de leurs deniers les funérailles de l'un des leurs [1840] ? Dans ce texte rien n'indique la prééminence de Cornelius Felix au sein du collège, qui pourrait expliquer la dimension honorifique de cette inscription. Peut-être est-elle à verser au dossier des

1838. N°243, 250, 256, 266 ?, 277, 285, 290 (ou co-affranchis ?), 434.
1839. N°249, 253, 264, 279.
1840. [Laubry, 2012], p. 121.

épitaphes dédiées par les membres d'un collège en dépit d'une apparente spontanéité assez atypique.

En effet, les modalités selon lesquelles les associations contribuaient aux frais d'obsèques des leurs étaient définies par les statuts de chaque organisation et paraissent, dans l'ensemble, assez réglementées même si elles pouvaient varier dans le détail d'un collège à l'autre [1841]. Selon un usage répandu, les funérailles de Pompeius Lucidus furent financées *e funeraticio eius* [238], comme celles de T. Craxxius Severinus (*ex fun[eraticio]*) [312]. Le *funeraticium* était une somme allouée par l'association pour les funérailles d'un membre disparu, pourvu qu'il fût à jour de ses cotisations dont dépendaient les différentes dépenses des collèges. Cette pratique est notamment attestée dans la célèbre *lex* des *cultores Dianae et Antinoi* de *Lanuuium* détaillant les statuts de l'association, qui prévoyait pour un *corporatus* défunt le versement d'un *funeraticium* de 300 deniers dont 50 étaient divisés parmi les *collegiati* autour du bûcher [1842]. Le formulaire *ex funere eius* dans l'épitaphe de Sex. Iulius Valentinus était sans doute une expression voisine qui renvoyait à la même pratique [240]. De la même manière, dans une inscription de Vienne, *funus* fut peut-être employé comme synonyme de *funeraticium* dans l'évocation des manquements du collège des *fabri* à l'occasion du décès de l'un des leurs. Attius Saturnino et Cassius [—]tianus, en leur qualité de *magistri*, firent graver un autel pour un *collegiatus* dont le nom a disparu avec les premières lignes, *quod [f]raudem eiusde[m] funeneris (sic) fecerunt* [323]. Le monument, élevé au lieu de sa mort, vint réparer un tort causé envers un membre de l'association lors de sa disparition. La mention et l'intervention des *magistri* – alors que les autres inscriptions sont collectives – est exceptionnelle en contexte associatif et s'explique dans le cadre d'une négligence qui donna lieu, en réparation, à un décret des magistrats de l'association. Une autre pratique attestée en milieu associatif et consistant à collecter les fonds nécessaires aux funérailles à l'occasion du décès n'est pas attestée dans notre corpus [1843]. Parmi les *corporati* bénéficiant d'une prestation funéraire de la part d'une association, certains appartenaient aux principaux collèges des cités, bien connus dans l'Occident romain : *fabri* [231, 323], *fabri nauales* [233], *fabri tignuarii*, [238], *centonarii* [312]. D'autres reçurent une sépulture de collectivités se désignant par un nom de métier au nominatif pluriel, qui pourrait faire référence aussi bien à une réunion ponctuelle et informelle de gens de métier à l'occasion des obsèques d'un collègue qu'à une association. La formule *ex funere eius* sur le tombeau dédié par les *lapidarii Almanticenses* [240], ajoutée au fait que ce groupe est connu par une seconde inscription [440], plaide, dans ce cas, en faveur d'une

1841. [Waltzing, 1900], vol. I, p. 256-299.
1842. *CIL*, XIV, 2112 (*Lanuuium*) : *Item placuit quisquis ex hoc corpo/re n(ostro) pariatu[s] decesserit, eum sequentur ex arca HS CCC n(ummi), ex qua summa decedent exe/quiari nomine HS L n(ummi) qui ad rogus (sic) diuidentur*. Une *lex collegii* fragmentaire d'Ostie comportait certainement des dispositions similaires : [Laubry et Zevi, 2012], p. 20 *sqq.*, en part. p. 21.
1843. [Laubry, 2012], p. 120, n. 115.

association assez formelle, dotée de statuts selon lesquels elle fonctionnait.

En dehors de quelques textes [231, 233, 312], le métier ou le statut de *corporatus* des défunts apparaît rarement explicitement, ce qui évitait une redondance dans l'inscription. L'évocation du *funus* ou *funeraticium* sur d'autres épitaphes ne laisse toutefois guère de doute sur leur rattachement à l'association qui appliquait alors son propre règlement en assurant les obsèques d'un membre disparu [238, 240, 312, 323].

Les emplacements funéraires collégiaux : une source lyonnaise incertaine Outre la contribution financière aux obsèques et la dédicace du monument, l'intervention des associations dans le domaine funéraire prenait parfois la forme d'un investissement collectif dans un espace funéraire partagé. L'emplacement acheté par le collège était alors réservé aux membres du corps et, éventuellement, aux personnes autorisées, en particulier les épouses des membres [1844]. Une inscription lyonnaise de compréhension difficile, gravée sur un bloc opisthographe, est peut-être notre seul témoin de cette pratique pour les organisations artisanales des Gaules et des Germanies. Le texte de la première face concerne une dédicace au *genius splendidissimus* des associations de *fabri tignuarii* et de *tectores*, de la part d'un Claudius Myron, en l'honneur de la *memoria* d'un autre Claudius [369]. N. Laubry rapproche ce texte d'une pratique épigraphique bien attestée en Italie du Nord consistant à associer le *genius* à la *memoria* dans des dédicaces en l'honneur des défunts [1845]. Or, cet usage se prêtait pour cet historien à la dédicace d'autels ou de bases de statue exposés dans des sanctuaires ou des *scholae*, ce qui ne s'accorde pas avec l'aspect de ce bloc et le contexte funéraire auquel il est traditionnellement associé, en raison notamment du texte inscrit sur l'autre côté. Néanmoins, la contradiction n'est peut-être qu'apparente si l'on considère qu'à Rome des lieux de réunion de collèges installés à proximité d'une concession funéraire sont connus [1846].

Pour la lecture de la seconde partie de l'inscription, nous nous appuyons principalement sur la lecture de Th. Mommsen en partie corrigée par les propositions des rédacteurs du *CIL*. Ce texte semble concerner un règlement de sépulture dont l'accès était réservé, selon la lecture de cet historien, aux gardiens du lieu chargés de son entretien qui, pour veiller à sa *custodia*, avaient reçu un droit d'*habitatio* concernant sans doute plutôt un bâtiment annexe des environs que le tombeau lui-même [1847]. Le texte mentionne un second ensemble de bénéficiaires regroupant tout individu autorisé à accéder à l'espace funéraire par décision testamentaire. Le nom de cet hypothétique testateur n'a pas été conservé. L'idée que l'emplacement funé-

1844. [Liu, 2009], p. 266 *sqq.* Les membres de la famille, du moins les épouses, semblent avoir été autorisés à recevoir une place dans l'espace funéraire de l'association (p. 271).
1845. [Laubry, 2012], p. 117-119, et en part. p. 118.
1846. *CIL*, VI, 10231, 10237. [Tran, 2004], p. 131–133.
1847. Parce qu'il était interdit d'habiter les tombeaux, Th. Mommsen avait supposé la présence de gardiens habitant à proximité du lieu, aboutissant logiquement à la restitution *[custodia]m*.

raire évoqué ici était réservé, en partie, aux membres d'une association professionnelle repose entièrement sur le texte inscrit sur l'autre côté du bloc. Les sépultures collégiales sont bien attestées dans le monde romain mais le rattachement de cette inscription à ce dossier demeure incertain.

De très rares hommages funéraires rendus individuellement par un collègue En dehors du monde associatif, l'épitaphe d'un *structor* de la XIe légion *Claudia Pia Fidelis*, M. Iulius M. f. Maximus, fut dédiée par un autre *miles*, [—] Vegetus, en qualité d'héritier [428]. La dédicace individuelle d'une épitaphe par un collègue, en l'occurrence un compagnon d'armes, est un fait rare sinon unique dans notre corpus. Toutefois, la rareté des mentions de métier chez les dédicants occulte certainement en partie cette pratique. Deux autres stèles furent ainsi élevées pour des soldats par les soins de leur héritier respectif, dont le nom ou le lien avec le défunt ne sont pas précisés [195, 196]. Peut-être s'agissait-il de compagnons d'armes comme dans le cas de M. Iulius M. f. Maximus. La mort de ce soldat pendant la durée de son service, peut-être loin de sa famille, justifie sans doute une recomposition de son environnement social immédiat et la création de liens privilégiés, presque fraternels, avec des individus appartenant à un horizon social plus éloigné. Ce n'était toutefois pas toujours le cas : à la mort du *structor* C. Tallius C. f. Priscus, c'est son frère qui se chargea de faire ériger le monument [193]. Ce soldat servait en tant que vétéran au sein d'un *uexillum* de la XIVe légion *Gemina*, stationnée à Mayence [1848], où il trouva la mort à 48 ans après 27 années de service. Son frère opéra certainement le déplacement pour prendre soin de ses funérailles, peut-être depuis Rome d'où Priscus pourrait être originaire, comme de nombreux soldats inscrits dans la tribu Fabia [1849].

Hors du milieu militaire, les épitaphes d'artisans sont parfois consacrées par des proches dont la qualité n'est pas précisée. À Arles, le *faber tignuarius* L. Aventinius Avitianus reçoit son épitaphe de la part d'un certain Tossius Marcus Cosna, ou sinon de T. Tossius et Marcus Cosna [1850], peut-être un ou deux camarades d'association, rendant hommage à leur ami et au premier des artisans (*primo art(ifici)*) [234]. Mais force est de constater que ces hommages entre collègues n'apparaissent guère en dehors des dédicaces collectives dans un cadre associatif.

Bilan : la place des associations dans les funérailles d'artisans Le travail, et les pratiques associatives connexes, fournissaient des ressources sociales aux gens de métier et ce sont parfois les collègues qui assumaient la prise en charge des obsèques, un rôle revenant traditionnellement à la famille. Dans le cas de gens de métier décédés loin de leur famille comme le soldat M. Iulius M. f. Maximus [428] ou encore le Nervien Ianuarius, disparu en

1848. Celle-ci fut stationnée à Mayence jusqu'en 41 : [Selzer, 1988], n°32.
1849. [Virlouvet, 2001], p. 738, n. 10.
1850. Sur les questions de restitution, voir la notice n°234.

pays santon [351], le camarade, ou l'association, pouvait venir se substituer à la cellule familiale dans ce rôle, même si ce n'était pas toujours le cas car les proches opéraient parfois le déplacement [193, 353 (?)]. Certains de ces artisans étaient peut-être dépourvus de famille proche. Ainsi, à Arles, Sex. Iulius Valentinus reçut les honneurs funèbres en même temps que son épouse, Pompeia Gratina, de la part des *lapidarii Almanticenses* [240]. La disposition du texte sur deux colonnes pourrait suggérer un texte rédigé en deux temps différents, à la mort de chacun des époux dont le nom initie chaque colonne, mais l'énoncé lui-même ne comprend pas de rupture : la coordination *et* à la fin de la première colonne marque le lien entre les deux épitaphes tandis que le verbe *posuer(unt)* qui clôt le texte de la seconde colonne est régi par le sujet *lapidarii Almanticenses* mentionné dans la première. Il semble donc que l'épitaphe a été rédigée en un seul temps, au moment de la mort des deux époux dont sont mentionnés les dieux Mânes. La prise en charge des funérailles du couple par les *lapidarii* pourrait s'expliquer par le fait que ces deux époux n'avaient pas de descendant pour leur rendre les honneurs funéraires – ou du moins pas sur place car les *lapidarii Almanticenses* œuvraient dans un territoire s'étendant d'Arles à Cimiez. La prise en charge des funérailles de Pompeia Gratina par l'association semble s'expliquer dans ce contexte : en effet, la mention du *funeraticium* alloué pour les obsèques n'est pas placée en facteur commun mais immédiatement avant la coordination tandis que le terme *eius* désigne explicitement Valentinus comme seul destinataire et cotisant de cette somme. Que la famille, et en particulier une épouse, fût associée aux honneurs funéraires réservés à leur parent ou époux en tant que membre d'association n'a rien pour surprendre. J. Liu a bien montré l'existence de cette pratique, aux modalités diverses, au sujet des centonaires dont les pratiques funéraires collégiales sont comparativement mieux documentées en dehors des Gaules[1851]. En revanche, d'après le formulaire de l'inscription d'Arles, il ne paraît pas évident que le financement des funérailles de Pompeia Gratina par l'organisation ait été prévu. Il est impossible de mesurer le coût supplémentaire que représentait cette dépense par rapport au *funeraticium* à disposition. Nous tendrions à penser que les *lapidarii* assumèrent, officiellement, les obsèques de Valentinus en raison du décès concomitant de son épouse, et qu'en l'absence d'héritier présent, ils assurèrent aussi celles de son épouse dont la prise en charge financière n'était pas régulièrement établie par les statuts du groupe, mais constituait un devoir moral défini par les liens unissant les *lapidarii* au défunt.

Qu'entendons-nous par l'idée d'une prise en charge officielle par les *lapidarii* compte tenu de l'absence de parents ? Il paraît vraisemblable qu'en la présence d'héritiers c'était à ces derniers qu'il incombait d'organiser les funérailles et de faire ériger le tombeau. Cela ne signifie pas pour autant que, dans cette situation, les *corporati* ne prenaient pas une part « silencieuse » aux obsèques, c'est-à-dire non productrice d'épigraphie, en versant la somme destinée à la sépulture du *collegiatus* disparu et en collaborant avec les membres de la famille pour

1851. [Liu, 2009], p. 270-271.

l'organisation de la cérémonie : « an abundance of material attests to cooperation between *collegia* and the family members of the deceased in arranging their burials » résume J. Liu, concluant que l'absence de famille n'était pas la seule raison des pratiques funéraires associatives [1852]. En revanche, elle pourrait avoir justifié la prise en charge de la dédicace directement et expressément par l'organisation qui n'est attestée que dans sept à huit cas, si l'on exclut l'intervention exceptionnelle des *magistri* des *fabri* de Vienne. Cela paraît peu eu égard au corpus de membres d'associations professionnelles connus par une inscription funéraire et au rôle par ailleurs bien attesté de ces organisations dans la mise en œuvre des obsèques. Le dossier arlésien des épitaphes de *tignuarii* rend bien compte de ce phénomène. Les inscriptions funéraires de six membres du corps des charpentiers d'Arles nous sont parvenues. Trois furent dédiées par des membres de la famille [235, 237, 239], une autre par un affranchi [236], une cinquième par un individu dont la qualité n'est pas exprimée [235] tandis que seul Pompeius Lucidus reçut son épitaphe et sa sépulture de la part du corps des *tignuarii* d'Arles en vertu du versement de son *funeraticium* [234]. L'apparente différence de traitement entre les membres de ce même corps tenait à la particularité de l'environnement social de chacun. Tous reçurent probablement les honneurs et l'allocation qui leur étaient dus au moment de leur décès mais, le rôle de la famille primant dans les usages pour l'établissement de la dédicace, la participation du corps professionnel n'est que rarement visible.

Il paraît donc essentiel de nuancer les résultats bruts de l'analyse en réévaluant la part des activités funéraires silencieuses des collèges, sans qu'il soit par définition possible de la mesurer précisément. Il n'est pas question de revenir sur l'idée que la cellule familiale constituait le cercle relationnel le plus intime des artisans : le fait que les associations s'effaçaient devant la famille témoigne même plutôt bien du fait que les honneurs funéraires étaient traditionnellement conçus comme un hommage familial. Les obsèques étaient d'abord un temps pour la famille. Néanmoins, si l'on ne peut vraiment se prononcer pour les honneurs funéraires rendus par un confrère, il convient de ne pas réduire les obsèques collégiales au rang de pis-aller. Celles-ci étaient même très certainement recherchées par les *corporati* pour avoir appartenu aux pratiques de tant d'organisations, professionnelles ou non. Les honneurs rendus par les compagnons d'association venaient s'ajouter à ceux de la famille et apportaient une dimension collective à même de souligner l'importance sociale du *collegiatus* disparu. Seuls le versement du *funeraticium*, l'installation de monuments inscrits, et peut-être la mise en commun d'un emplacement funéraire ressortent parmi les pratiques attestées dans notre documentation, mais les activités des collèges pouvaient également prendre la forme silencieuse d'une présence aux funérailles, de l'organisation d'un banquet funéraire ou d'un entretien du tombeau [1853].

1852. [Liu, 2009], p. 270.
1853. [Liu, 2009], p. 266.

Après les relations définies par un lien d'affranchissement que l'on peut assimiler à une famille élargie, le milieu des camarades d'association apparaît comme le second cercle dans l'horizon social des artisans, tout comme les collègues de métier, mais dans une moindre mesure, pour des raisons tenant sans doute en partie aux usages épigraphiques et funéraires. Nous le verrons, les pratiques votives dessinent un environnement social très différent où le rôle de la famille perd sa pertinence tandis que l'importance des liens de métier dans des pratiques autres que professionnelles se trouve confirmée mais sans constituer encore une fois un cadre majoritaire.

7.1.1.4 Et les amis ?

Aussi instructive soit-elle, l'observation des pratiques funéraires ne restitue qu'une vision partielle des ressources de sociabilité des artisans. Ainsi, Candidia Quintina et Valeria Maximina se plaisent-elles à rappeler dans l'épitaphe de leur parent, le *faber tignuarius* Q. Candidius Benignus, combien il fut un doux convive qui savait nourrir ses amis : *hic conuiua fuit dulcis, nosset qui pascere amicos* [235]. La sagesse du forgeron et *faber tignuarius* Vireius Vitalis faisait quant à elle l'admiration de tous ses amis et de ses parents : *cuiusque sapientia omnibus amicis et parentibus admirabilis fuit* [364]. Le cercle des *amici* n'apparaît qu'incidemment dans notre corpus, au détour de ces inscriptions funéraires, alors que l'amitié constituait une relation sociale très importante dans le monde romain [1854]. Ces textes soulèvent sans y répondre la question du rôle que jouait l'exercice professionnel dans la définition des liens d'amitié. Les *amici* n'y sont en effet évoqués qu'abstraitement mais à leur nombre pourraient avoir compté des compagnons de métier et/ou d'association. C'est du moins ce que suggère une restitution de l'inscription funéraire de Vienne évoquée plus haut et dédiée par les *magistri* des *fabri* : ceux-ci se seraient en effet peut-être qualifiés d'*a[mici] sui* à l'égard du défunt [323].

7.1.2 Sociabilité et pratiques récréatives des artisans

À chacun de ces cercles de sociabilité correspondent des pratiques récréatives propres, à même de renforcer les liens, voire de créer du lien social, entre les artisans et leur entourage familial, associatif ou professionnel. Toutefois, toutes ces pratiques n'étaient pas également productrices d'épigraphie ou d'iconographie. La sociabilité était l'une des principales raisons d'être des associations dont les pratiques communautaires comptent parmi les mieux documentées pour notre étude. En dehors de l'univers collégial, la documentation relative aux divertissements et aux pratiques de sociabilité est en revanche plus mince et plus éparse mais présente une spontanéité indéniable qui tranche avec l'apparente formalité de la sociabilité associative.

1854. [Verboven, 2011].

7.1.2.1 Les loisirs en famille

Pompeius Catussa, *tector* lyonnais entre la fin du IIe siècle et le début du IIIe siècle, dédie l'autel funéraire de sa jeune épouse Blandinia Martiola, et exprime ses regrets de ne plus pouvoir se rendre avec elle aux bains d'Apollon, comme ils se plaisaient à le faire de son vivant : *tu, qui legis, uade in Apol(l)inis lauari (?) quod ego cum coniuge feci* ; *uellem si adhuc possem* [370]. Il s'agit d'un témoignage exceptionnel : alors que la famille apparaît comme le premier cercle de sociabilité des artisans, c'est paradoxalement celui pour lequel le corpus nous offre le moins de détails relatifs aux pratiques de distraction. Les discours funéraires, qui font la plus grande place à la famille, se soumettent finalement assez peu à cet usage. Ils sont davantage le lieu où s'exprimaient de manière assez convenue l'affection entre époux ou entre les membres de la famille. Les gestes d'enlacement dans les portraits [27, 33, 122, 180] ou la *dextrarum iunctio*, symbole du mariage et des valeurs matrimoniales, exprimaient l'harmonie familiale et conjugale, tout comme certains formulaires épigraphiques : *sine ulla laesione animi* [360, 362, 366], *coniux incomparabilis* [239, 240, 370, 371], *pater incomparabilis* [366], etc. L'épitaphe de Blandinia Martiola est à rattacher à cette rhétorique stéréotypée, mais sans doute sincère. Toutefois, à travers une interpellation au passant originale, elle nous renseigne sur les pratiques liées à la sociabilité familiale et montre bien qu'en dehors du métier, il existait un temps pour la famille et pour des loisirs qui n'étaient pas définis par le travail. Nous ne rejoignons pas l'hypothèse de L. Wierschowski selon laquelle le *tector* faisait de la publicité pour son entreprise qui aurait eu la responsabilité de travaux aux bains d'Apollon [1855]. Il nous semble que nous avons simplement affaire à une variation sur le thème de l'harmonie conjugale.

7.1.2.2 Les moments de détente sur le lieu de travail : les loisirs des carriers et des tailleurs de pierre

Un relief sculpté demeuré inconnu jusqu'à la restauration du Pont du Gard en 1996 décorait la sixième arche du niveau médian du monument [12]. Identifié successivement comme un carrier puis comme un gladiateur, il pourrait être le résultat d'un divertissement de tailleur de pierre au cours d'une journée de travail [12] [1856]. Visiblement comprimée par l'espace restreint du support et difficilement visible depuis le sol, la sculpture fut selon tout vraisemblance réalisée avant la pose du bloc et n'était pas destinée à être vue. Sans doute n'était-elle même pas prévue initialement car la nature de la pierre n'est pas adaptée à ce type de travail. Fruste et en très faible relief, elle est selon toute apparence inachevée, un détail qui explique pourquoi la partie inférieure est en relief semi-méplat tandis que la partie supérieure est demeurée au

1855. [Wierschowski, 2001], p. 334-335.

1856. Hypothèse de [Bessac, 1999a], p. 254. Les difficultés liées à l'interprétation de ce relief ont été présentées en détail dans un autre chapitre : voir 4.3.1, p. 256. [Fabre *et al.*, 1997], [Bessac, 1999a] et [Janon, 2010].

premier stade d'ébauche, simplement gravée. Un tailleur de pierre se serait-il amusé pendant un temps de loisir ou d'attente à figurer un carrier œuvrant sur le site d'extraction voisin ou un gladiateur qu'il admirait [1857] ? Son caractère imprévu, inachevé, peu visible incite à le penser. Comme le précise J. C. Bessac, même dans un chantier très bien organisé, certains ouvriers connaissaient des pauses techniques : la mise en place des pierres au niveau des arches étant beaucoup plus longue, cette étape contraignait donc les équipes au sol à un temps d'attente. Cette hypothèse se trouve confortée par l'existence d'autres exemples de telles pratiques récréatives sur le lieu de travail. Les carriers de la Grube Idylle semblent en effet s'être adonnés à un exercice d'auto-représentation pendant un temps mort [192] : sur une paroi de ce chantier fut en effet gravé en creux le portrait d'un carrier vêtu du *subligar* et muni d'une escoude.

Profitant d'un moment de détente, ces artisans tirèrent parti de leur savoir-faire et de leurs outils pour se divertir sur le lieu de travail. Cette pratique récréative a directement trait au métier : carriers et tailleurs de pierre choisirent de s'adonner à un loisir mettant à profit leur expertise technique et leurs instruments de travail, sur le lieu même de leur exercice professionnel, et, au moins dans l'exemple de Grube Idylle, de se représenter personnellement à l'ouvrage à l'image de l'idée qu'ils se faisaient d'eux-mêmes en tant que spécialistes. Il ne fait aucun doute que ces carriers se reconnaissaient dans leur identité professionnelle. Ces œuvres étaient-elles le fruit d'un divertissement collectif et donc le témoin d'un moment de sociabilité sur le lieu de travail ? Rien ne permet de l'affirmer, toutefois, il est difficile de croire qu'elles furent réalisées par un travailleur tout à fait isolé sur le chantier ou dans les carrières. Son activité était certainement au moins visible de ses collègues. Bien qu'il soit très probable que ces reliefs, assez sommaires, fussent l'œuvre d'une seule main, l'environnement social du chantier et de la carrière laisse à penser que des compagnons de métier purent y prendre une part passive, à regarder ou à discuter l'amusement de leur camarade. Ces moments partagés de détente créaient du lien social et assuraient la cohésion des équipes dans les ateliers ou sur les chantiers. Usant d'une formule qui n'est pas sans évoquer le vocabulaire moderne de l'entreprise, M. Flohr évoque le rôle des interactions sociales entre gens de métier pour le *team building* [1858].

Les gestes de distraction sur le lieu de travail sont peu renseignés dans notre documentation mais il convient de souligner que les sources rassemblées dans notre corpus ne sont pas les plus à même de mettre en valeur ces pratiques : les noms de métier et les figurations d'outils ou d'artisans appartiennent d'abord aux ressources identitaires convoquées lors de commémorations honorifiques ou funéraires. Le relief du Pont du Gard, dans l'hypothèse où il représentait

1857. Les pierres utilisées pour l'édification du pont furent extraites sur les berges mêmes de la rivière, à une centaine de mètres au nord du chantier.
1858. [Flohr, 2013b], p. 345.

un gladiateur, pourrait être le témoin indirect d'une autre forme de divertissement, assister à des jeux et peut-être en débattre sur le lieu de travail. En dehors du milieu associatif, rien n'indique que les gens de métier se rendaient collectivement aux jeux, en revanche, nous savons que le théâtre entrait dans les pratiques de sociabilité des organisations professionnelles [1859].

7.1.2.3 La sociabilité associative : la convivialité et les divertissements urbains

La sociabilité associative et ses pratiques comptent parmi les mieux connues dans la mesure où elles donnaient lieu à d'importantes commémorations épigraphiques et où certains usages paraissent avoir été communs à un grand nombre d'organisations. Comme le souligne J. Liu, les fonctions funéraires, cultuelles et conviviales, que l'on ne peut en réalité qu'imparfaitement démêler, tendent à être considérées dans l'historiographie moderne comme universellement partagées entre les associations de toutes natures [1860]. De fait, les fonctions funéraires et cultuelles sont bien renseignées dans notre corpus, chacune faisant l'objet d'un bilan à part au sein de ce chapitre. Au regard de notre corpus, nous ajouterions à ces deux sphères les pratiques honorifiques, propres à certains collèges et liées aux relations de clientèle comme aux conduites évergétiques. La part de ces hommages dans la vie communautaire était sans doute moindre mais leur visibilité épigraphique l'emporte [1861].

Qu'en est-il des pratiques communautaires de nature plus proprement récréative qui nous occupent tout particulièrement ici ? Troisième fonction associative, la convivialité dans le cadre de banquets, liée – très souvent – aux pratiques rituelles, est également visible bien qu'elle ressorte moins ostensiblement dans nos sources. L'une des occasions de se réunir était la célébration du *dies natalis* d'un patron. À Narbonne, Sex. Fadius Secundus Musa, patron des *fabri subaediani*, procéda à une fondation auprès du collège et exigea en retour la tenue d'un banquet annuel, le jour de son anniversaire, prévoyant que les intérêts de la somme allouée seraient alors partagés entre les membres présents, en tenue de cérémonie : *ut usuras eius summae ea die [hones]tissimo habitu inter praesentes et epulantes in perpetuum [diui]datis* [296]. En cas de manquement, le règlement prévoyait la réattribution du montant de la fondation à un autre destinataire, disparu dans une lacune du texte, ou au fisc du Prince. Le caractère contraignant de ces prescriptions place ces festivités dans un cadre très formel, spécifique à la convivialité – voire plus largement à la sociabilité – des collèges. J. Liu soulignait la manière dont les banquets des *centonarii* étaient très régulés par la réglementation des associations [1862]. De la même manière, un règlement fragmentaire de fondation à destination des collèges des centonaires, des utriculaires et des dendrophores d'Alba prévoyait le partage à dates fixes des

1859. Voir *infra*.
1860. [Liu, 2009], p. 247.
1861. À ce sujet, on pourra se reporter au chapitre 3.
1862. [Liu, 2009], p. 248.

intérêts de la somme [229]. La tenue d'un banquet venait peut-être apporter un cadre convivial à ces distributions comme à Narbonne, ce n'est cependant pas explicite dans le passage conservé.

Les temps commémoratifs en l'honneur d'un légataire ayant établi auprès de l'association une fondation funéraire fournissaient une seconde occasion de se réunir pour des *corporati*, autour de sacrifices ou d'un banquet. Le militaire L. Veturius [—] procéda ainsi à une fondation de cette nature auprès du collège des *fabri ferrarii* d'Orange auxquels il demanda en retour la tenue d'une cérémonie annuelle, autour d'un sacrifice funéraire : *ut ex reditu eius om[nibus annis per ui]ces ab eis parentar[etur]* [313]. Le verbe *parentare* renvoie aux honneurs funèbres (sacrifices, offrandes, repas, etc.) rendus aux parents défunts, lors des fêtes des *parentalia* notamment [1863]. De la même manière, les *centonarii* de la ville de Nice devaient se réunir au jour anniversaire de P. Etereius Quadratus, accomplir un sacrifice au lieu de son tombeau et se réunir en banquet (*epulare*) [445]. Outre ce temps de convivialité, le règlement de la fondation imposait encore aux membres du collège d'entretenir la statue du défunt et de la décorer de fleurs en saison. Ces prévisions donnaient donc lieu chaque année à des rencontres entre les membres de l'association.

Les dédicaces d'inscriptions ou de statues honorifiques [244, 310, 322, 359, 441] et les distributions dans le cadre de conduites évergétiques [442, 443] donnaient aux membres une opportunité de se réunir de manière conviviale, éventuellement autour d'un banquet, mais en dehors des sources citées, ces festivités ne sont pas explicites : ainsi, à Cimiez, la dédicace d'une statue de Mercure par le patron des utriculaires C. Cassius Paternus donna lieu à une distribution de sportules et d'huile aux collèges des *fabri*, des utriculaires et des centonaires qui permit aux membres de se rassembler, mais rien n'est dit d'un éventuel cadre convivial [443]. Parmi les occasions les plus fréquentes de se réunir, certaines ne sont pas mentionnées dans notre corpus, mais on pourrait encore citer l'anniversaire de la fondation du collège, le *dies natalis* ou le *dies imperii* de l'empereur régnant, célébrations attestées ailleurs dans l'empire [1864]. Notons que la convivialité n'était pas propre au milieu associatif même si les sources tendent à le mettre davantage en lumière. Dans l'épitaphe du *faber tignuarius* Q. Candidius Benignus, l'évocation du banquet entre amis n'est en effet pas explicitement rattachée à un contexte collégial [235].

Outre les banquets privés, réservés aux membres de l'association et à d'éventuels patrons ou bienfaiteurs, les associations participaient parfois en tant que corps constitué à des banquets publics. Ainsi, à Cimiez, les membres des collèges furent conviés à un repas funéraire public, donné par un personnage de nom et de rang inconnus en l'honneur de sa mère défunte. En tant que convives ils se virent offrir le pain et le vin et en tant que *collegiati* ils reçurent

1863. J.-A. Hild dans DS, IV.1, art. *parentalia, parentatio*, p. 333-334.
1864. [Liu, 2009], p. 248-249.

chacun un denier [444]. En revanche, lors du banquet public offert dans la même cité par le *duumuir* Q. Domitius [—]nus, les membres des *Tria Collegia* se virent distribuer de l'huile en leur qualité de *corporati* mais ne furent pas conviés au repas réservé aux décurions et aux sévirs [442]. Mais cette convivialité dans un cadre civique concernait principalement les collèges dont le caractère public était le plus affirmé (*fabri tignuarii*, *fabri, centonarii*) et ne peut être généralisée à l'ensemble des organisations professionnelles.

De la même manière, les places réservées au théâtre faisaient partie des honneurs civiques réservés aux principaux collèges des cités. Les *tignuarii* de Lousonna en auraient bénéficié selon une inscription découverte lors des fouilles du théâtre dans les années 1998-1999 (voir FIGS. 4 et 5, p. 202) [1865]. Néanmoins, les places qui se situaient sur l'*orchestra*, dans l'intervalle laissé libre entre la scène et les premiers gradins, étaient sans doute peu nombreuses compte tenu de l'exiguïté de l'espace disponible. Pour cette raison, elles devaient être réservées aux membres les plus importants du collège. Il paraît donc difficile de reconnaître à Lousonna une pratique fondant largement le sentiment d'une identité collective parmi les membres. Mais en d'autres cités, des places étaient peut-être réservées à un plus grand nombre de *collegiati* dans ces structures de divertissement. La majeure partie de la documentation à ce sujet, qui concerne du reste essentiellement l'Orient romain, tend à montrer que les places réservées aux associations étaient le plus souvent situées dans les gradins [1866]. Offrant moins de distinction que les places sur l'*orchestra* mais davantage d'espace, ces emplacements accueillaient sans doute les simples *corporati*. Mais encore une fois, ces honneurs civiques ne concernent qu'une partie des associations.

À la lumière du corpus, les banquets privés ou publics, et dans une bien moindre mesure les spectacles urbains, apparaissent comme l'une des manières que les *collegiati* avaient de vivre leur identité collective. À travers ces festivités, ils prenaient conscience de leur appartenance à un groupe bien défini et, dans le cas particulier des événements publics (banquets, distributions, théâtre) où ils participaient en tant que corps constitués, leur personnalité collective se trouvait définie et exprimée vis-à-vis du reste du corps civique. Ainsi, la sociabilité associative fournissait aux *corporati* d'importantes ressources identitaires, mais elle s'inscrivait dans un cadre très formel et réglementé.

Sans témoigner d'une pratique particulière, une tessère de bronze découverte à Saint-Hippolyte-de-Montaigu dans la cité de Nîmes pourrait éclairer les règles de la sociabilité associative. Le texte inscrit sur ce petit objet circulaire mentionnerait le *c(ollegium) f(abrorum) t(ignariorum) N(emausensium)* [311]. Le nom de son propriétaire, Porcius Filetus, est indiqué au génitif ce qui en faisait un objet individuel et incessible. Dotée d'une bélière dans laquelle

1865. La lecture est proposée par R. Frei-Stolba. À propos de cette inscription, on pourra se reporter à notre développement dans la partie 3.2.2.2, p. 201, et à la bibliographie suivante : [Weidmann, 2000], [Eschbach, 2001], [Eschbach, 2011], en part. p. 110-111.

1866. Voir la documentation rassemblée dans [Van Nijf, 1997], p. 224-234.

on pouvait glisser un fil ou une cordelette, cette tessère se portait peut-être comme un signe de reconnaissance, identifiant les membres du collège. S'agissait-il cependant d'un signe destiné à une reconnaissance interne, entre *corporati*, ou externe, vis-à-vis de personnes extérieures au collège ? Les privilèges dont bénéficiaient les *tignuarii* dans les cités de l'Occident romain rendaient en effet nécessaire l'identification des membres par les autorités civiques dans le cadre de cérémonies publiques où les *collegiati* intervenaient en tant que corps constitué (banquet, procession, etc.) ou pour l'accès à des places réservées dans certaines structures par exemple. La tessère aurait alors fait office de pièce d'identité désignant les ayants droit à ces privilèges et empêchant tout abus. Mais dans le cadre d'un fonctionnement interne au collège, de telles tessères n'apparaissent pas superflues. Elles pourraient avoir permis de reconnaître les membres à jour de cotisation, autorisés à prendre part aux activités collégiales, dont on sait qu'elles étaient en grande partie financées par les participations des membres. La mention du nom sur la tessère se comprend peut-être davantage dans ce contexte, les autorités collégiales étant davantage à même de contrôler l'identité des membres que des personnalités extérieures au collège. Mais dans tous les cas, les associations étant de nature privée, malgré une dimension publique indéniable pour certaines, nous tendrions à penser que la responsabilité revenait au collège de les émettre et de les distribuer, et donc d'éviter toute usurpation. Cette tessère de bronze vient une nouvelle fois souligner le caractère très formel de la sociabilité associative et de ses pratiques.

La sociabilité des collèges apparaît très réglementée. Il est vrai toutefois que la documentation met davantage en lumière les pratiques de collèges présentant une organisation et un fonctionnement très formel. Certaines associations se réunissaient peut-être selon des modalités plus informelles mais, pour cette raison même, leurs pratiques ont laissé moins de traces épigraphiques. À l'inverse, les quelques vestiges de loisirs entre gens de métier, qui saisirent lors d'une journée de travail l'opportunité d'un temps mort pour se divertir, présentent un caractère spontané nettement plus affirmé et offrent un contraste saisissant. Ces deux formes de sociabilité découlaient à leur manière de la pratique d'un métier qui structurait les cercles relationnels des artisans mais, en approfondissant le lien social entre gens de métier, elles influençaient aussi en retour l'exercice professionnel. Comme nous avons pu le montrer dans un autre chapitre, la vie associative permettait la mise en relation de professionnels [1867]. De leur côté, les temps laissés à la sociabilité sur le lieu de travail assuraient la cohésion sociale des équipes sur les chantiers, dans les carrières et au sein des ateliers. Très liés au métier, ces deux modes de sociabilité entretenaient avec lui un jeu d'influences réciproques.

Dans une certaine mesure, c'est aussi le cas des pratiques religieuses : le profil des divinités honorées, la nature des offrandes et les lieux de la dévotion témoignaient d'une étroite imbri-

1867. Chapitre 2, partie 2.3, p. 122 *sqq.* et chapitre 5, partie 5.1.2, p. 342 *sqq.*

cation entre la vie professionnelle et la vie cultuelle et certaines communautés artisanales se trouvaient définies par une identité religieuse propre.

7.2 La dévotion des artisans

Avec un ensemble de 58 inscriptions, les dédicaces aux dieux représentent en importance le deuxième groupe de monuments qui nous fait connaître des artisans. Les pratiques votives sont notre principale voie d'accès à la piété des artisans. Elles étaient en effet tout particulièrement productrices d'épigraphie : en accomplissement d'un vœu, les gens de métier faisaient inscrire des supports divers (autels, stèles, plaques ou tables simples ou finement décorées, *tabulae ansatae*, bases de statue, etc.) et les consacraient à la divinité, après que celle-ci avait apporté satisfaction à la demande du dévot, selon une pratique cultuelle romaine. Les énigmatiques mentions de délais dans des inscriptions votives de la cité des Convènes pourraient-elles faire référence au temps séparant le vœu de l'action divine et du paiement libératoire consécutif ? À Saint-Béat, Taurianus, Andustinus et Taurianus déposent leur pierre *post an(nos) III* [341] tandis que Q. Vedius Silvanus vient s'acquitter de son vœu *post quinq[u]en(n)io (sic)* [342].

À l'adoption de ce mode de dévotion correspond celle des très classiques formulaires épigraphiques *u(otum) s(oluit), u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)* ou *u(otum) s(oluit) l(aetus) l(ibens) m(erito)*[1868], *ex uoto* [358, 410, 417, 432], *uoto suscepto* [422]. Certains actes de dévotion ne s'inscrivent pas dans une démarche votive mais témoignent d'un simple hommage à la divinité marqué par les formulaires *d(ono) d(edit) d(edicauitque)* [399], *d(ono) d(edit)* [438], ou plus sobrement *posuit* [337, 440]. Le coût du don est parfois explicitement pris en charge par les dédicants : *d(e) s(ua) p(ecunia) p(osuerunt)* [381], *de suo posuit* [436]. Ces textes mentionnaient parfois une offrande complémentaire s'ajoutant au support de la dédicace. En plus des textes votifs et des hommages « gratuits », certaines commémorations édilitaires ou donations évergétiques présentaient à travers leur dédicace un caractère religieux : placés sous la protection des dieux, ces textes aussi nous renseignent sur les croyances des artisans.

Même si les dédicaces religieuses occupent en terme d'importance le deuxième rang loin derrière les sources funéraires, elles fournissent malgré tout un dossier relativement riche pour atteindre les pratiques des artisans en dehors du travail, leur identité religieuse mais aussi leur environnement social.

7.2.1 L'horizon social des artisans d'après les pratiques cultuelles

Les personnes auxquelles s'associaient les artisans dans leurs cultes permettent de cerner une partie de l'horizon social des artisans. Une cinquantaine d'inscriptions suffisamment

1868. N°53, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 386, 389, 407, 411, 412, 418, 420, 423, 426, 429 430, 431, 432, 435.

complètes se prêtent à l'enquête. De manière tout à fait remarquable, l'examen des dédicaces religieuses ne conduit pas du tout au même résultat que celui des sources funéraires : la famille n'est en effet presque jamais associée aux vœux. Seule une inscription de Dieburg en Germanie Supérieure fait exception à ce constat général : elle fut consacrée par deux frères, Silvestrius Silvinus et Silvestrius Perpetuus, et par Silvinius Aurelius, peut-être le petit-fils (*nepos*) de Silvinus car son gentilice est formé sur le *cognomen* de ce dernier, une pratique attestée dans les Gaules dans la transmission des noms [423] [1869]. Les cultes familiaux, dont l'existence est notamment connue à travers la découverte de laraires domestiques privés, ne donnaient donc pas lieu à des pratiques épigraphiques similaires, ou du moins ces textes ne mettaient-ils pas en avant le métier. Une grande partie des inscriptions votives furent dédiées individuellement : à l'image du marbrier Atto qui s'acquitta de son vœu à l'égard de Maglomatonius à *Aginnum* [345], vingt et un artisans prirent le soin de faire graver personnellement une dédicace à une divinité [1870].

L'autre moitié des inscriptions s'inscrit dans le cadre d'une dévotion collective. Leur examen révèle de manière prépondérante des liens liés à l'exercice du métier. Les solidarités professionnelles découlant de la *praxis* donnaient ainsi lieu à d'importantes pratiques cultuelles.

Quelques camarades de métier s'associaient parfois pour honorer une divinité en faisant chacun apparaître leur nom et leur métier dans le formulaire votif. Dans la cité des Convènes, les collègues Q. Iulius Iulianus et Publicius Crescentinus [338], d'une part, Taurianus, Andustinus et Taurianus [341], d'autre part, s'acquittèrent ensemble de leur vœu. Les *structores* Adehio et Capito firent de même à Sos dans la cité des Élusates [344] tout comme cinq officiers militaires, parmi lesquels deux *figlinarii*, Septimius Mucianus et Priminius Iustinus, dans la cité des Ubiens [401]. Dans une inscription édilitaire dédiée à Minerve, un second *cuparius* s'associa peut-être à Decumus dans la dédicace et le financement des travaux : la partie droite de l'inscription, qui a disparu, pourrait avoir contenu la nomenclature d'un second personnage sous la forme d'un nom unique [378].

D'autres hommages sont dédiés par un ou plusieurs artisans, nommés, au nom de l'ensemble de leurs collègues restés pour leur part anonymes. S'ils mettent en lumière quelques individus qui devaient certainement en prendre en charge les frais, ces textes témoignent également de pratiques cultuelles collectives fondées sur des solidarités professionnelles ou des liens associatifs afférents. Les *officinatores* agissent *com suis col(l)egis* à Saint-Béat [52]. La formule *de comitatu* exprime une idée similaire sur une inscription voisine de Siradan [342] : en revanche le terme ne renvoie pas explicitement à un environnement professionnel même

1869. Il arrivait occasionnellement dans les Gaules que l'on change de gentilice d'une génération à la suivante. Certains fils adoptent un gentilice formé sur le nom du père : à propos de la Gaule centrale, [Dondin-Payre, 2001], p. 205, p. 221.

1870. N°319, 337, 339, 343, 345, 386, 389, 397, 407, 412, 417, 418, 420, 422, 424, 426, 429, 430, 435, 436 (?), 437, 438.

si c'est ce qui nous paraît le plus probable étant donné la part prépondérante de ce milieu dans les actes de dévotion collectifs. À Entrains-sur-Nohain dans la cité des Éduens, les *aerarii* agissent *sub cura* Leonis et Marciani, sans doute deux des leurs [358]. De la même manière, le tailleur de pierre Vittalis s'associe à l'*architectus cohortis* Valerius Perimus pour une dédicace à Minerve et joint à son action *sui lapidarii* [410].

La nature exacte du lien de certains bienfaiteurs avec l'association pour laquelle ils agissaient n'est pas toujours précisée : Rusticus fit ainsi une dédicace à Salus pour les *sutores* de Nimègue [399]. De même, le sévir T. Eppillius Astrapton honora Mars Auguste et le génie des collèges pour le compte des *fabri* et des *utricularii* de Lattes [299]. Comme en témoigne l'usage de datifs dans ces textes les organisations apparaissent comme les bénéficiaires de ces actes religieux. Cela ne signifie cependant pas qu'elles ne prirent aucune part à la décision et à la démarche cultuelle derrière ces dons. M. Christol suggère ainsi que les *fabri* et les *utricularii* de Lattes prirent la décision des offrandes religieuses [1871]. L'utilisation d'un datif d'intérêt dans la dédicace serait venue souligner l'idée que celles-ci se faisaient à leur profit. De façon comparable, l'inscription dédiée par Genialius Optatus au génie du collège des *fabri tignuarii* pourrait également posséder une dimension communautaire : la divinité honorée ne laisse aucun doute sur le contexte associatif tandis que le formulaire conclusif *[d]e suo [posui]t* pourrait inscrire le geste dans une démarche évérgétique [436].

Dans d'autres cas, le bienfaiteur était clairement un notable se joignant à la dévotion d'une organisation cliente : à Cimiez, le décurion et patron des *utricularii*, C. Cassius C. f. Paternus, s'associe aux pratiques cultuelles des *fabri*, des *utricularii* et des *centonarii* en offrant une statue de Mercure [443]. Les pratiques cultuelles des artisans venaient donc aussi témoigner de relations de clientèle liées à la vie associative, bien que Paternus ne fût pas à proprement parler le patron d'une organisation artisanale. Avec la démarche collective des *fabri ferrarii* et des *lapidarii* qui dédièrent un ex-voto à la Fortune du Retour et à Jupiter Optimus Maximus en faveur de leur patron Tib. Flavius Vetus nous en avons deux autres exemples [431-432].

Ces deux textes de la cité des Lingons s'inscrivent cependant aussi dans le dossier des inscriptions votives dédiées collectivement par une association. La plupart sont le fait de collectivités désignées par un nom de métier au pluriel. On en dénombre une dizaine [1872]. De manière assez surprenante, la dévotion des principaux collèges des cités est en revanche plus discrète. Les *fabri tignuarii* de Feurs firent ainsi graver une dédicace à Silvain [381]. L'identité des divinités honorées sur un texte de Lansargues, à savoir le génie des centonaires et des dendrophores, suggère une dédicace collective de la part de ces collèges mais la fin de l'inscription n'a pas été conservée [298]. Un *corporatus* ou un patron pouvait également intervenir, ou bien même les autorités civiques comme c'était peut-être le cas sur un autel de Vaison-la-Romaine

1871. [Christol, 2003a].
1872. N°317, 340, 346, 347, 350, 419, 411, 431, 432, 440.

dédié au génie du collège des *centonarii* [328].

Le dossier se partage assez équitablement entre des actes de dévotion individuels et collectifs. Ces derniers témoignent de la très large influence du métier dans la définition de l'horizon social des artisans. Ils pouvaient prendre la forme d'une inscription conjointe entre quelques collègues ou d'une dédicace dédiée collectivement par une association, avec le soutien financier éventuel de *corporati* ou de personnalités extérieures au collège. Dans tous les cas, ces textes révèlent des solidarités découlant de pratiques professionnelles. Il convient de remarquer l'importance toute particulière des associations de métier dans ce corpus : de fait, la part des activités cultuelles dans la sociabilité des associations a été bien soulignée dans l'historiographie contemporaine, J. Scheid allant jusqu'à conclure que la notion d' « association religieuse » était tautologique [1873]. Malgré tout, les plus grands collèges (*tignuarii, fabri, centonarii*) apparaissent davantage connus pour leurs activités honorifiques, publiques ou para-publiques, que cultuelles.

La plus grande part prise par les liens professionnels dans les activités cultuelles plutôt que funéraires exprime bien la perception des rôles propres à chaque cellule sociale selon les temps de la vie. Cette vision résulte néanmoins aussi du fait que les pratiques cultuelles familiales ne devaient pas être autant productrices d'épigraphie ou du moins que ces textes passaient les occupations professionnelles des dévots sous silence. L'imbrication du religieux et du professionnel ne se limite pas aux gestes collectifs, elle était également perceptible à travers le choix de rendre un culte à des divinités spécifiques.

7.2.2 Les divinités honorées

Il existait pour C. Jullian deux façons principales d'associer les divinités à l'exercice d'un métier : soit on plaçait le métier sous le patronage d'un grand dieu, entendu comme un dieu protecteur de la profession (*e.g.* Minerve, Hercule Saxanus), soit on créait un génie spécial [1874]. Ces deux pratiques attestées sur nos territoires témoignent bien de la manière dont le métier définissait une identité religieuse propre aux artisans et à certaines communautés professionnelles. Le culte d'un dieu tutélaire était l'une des façons à travers lesquelles se construisait cette identité spécifique.

La dévotion des artisans dans son ensemble était cependant plus complexe : elle ne se limitait pas au culte de divinités et d'entités divines protectrices des *artes* tout comme la personnalité sociale des gens de métier ne se réduisait pas à leur profession. Le souci marqué d'honorer les divinités les plus importantes à l'échelle locale ou régionale témoigne ainsi d'une participation à la vie de la communauté et d'une volonté d'intégration à travers les pratiques

1873. [Scheid, 2003], p.61–65.
1874. [Jullian, 1917], p. 199.

Divinités romaines (17)	**Référence : profession du/des dédicant(s)**
Apollon	[347] : *marmorarii* ; [386] : *calcarius* ou *calcearius*
Candidus (épithète apollinienne ou divinité celtique au nom latin ?)	[358] : *aerarii*
Diane	[424] : *ars quadrataria*
Fortuna Reduci	[431] : *fabri ferrarii* ; [432] : *lapidarii*
Genius loci	[401] : *figlinarius* (2)
Hercule	[440] : *lapidarii*
Jupiter Optimus Maximus	[342] : *marmorarius* ; [346] : *laniones* ; [401] : *figlinarius* (2) ; [431] : *fabri ferrarii* ; [432] : *lapidarii* ; [435] : *thurarius*
Maia	[412] : *faber*
Mars	[299] ; [417] : *custos castelli figlinarum* ; [422] : *anularius* ; [429] : *gladiarius*
Mercure, Mercure Auguste	[350] : *lapidarii structores* ; [412] : *faber* ; [430] : *sagarius* ; [443] : *fabri, centonarii, utricularii*
Minerve, Minerve Auguste	[378] : *cuparius* ; [407] : *magister calcarius* ; [410] *lapidarius et sui lapidarii* ; [411] : *dolabrarii* ; [418] : *magister plumarius* ou *plumbarius* ; [438] : *fullo*
Numina Deorum	[298]
Salus	[399] : *sutores*
Silvain	[53] ? : *officinatores* (marbriers) ; [338] : carriers - marbriers ; [381] : *fabri tignuarii*
Tutela	[344] : *structores* ; [401] : *figlinarius* (2)
Vesta	[397] : *magister figulus*
Victoria	[422] : *anularius*
Divinités assimilées (2)	**3 inscriptions**
Mars Caturix	[426] : *lapidarius*
Sucellus-Silvain	[55] ? : artisans du bois, [319] : *sarcitor*
Divinités celtiques et dieux topiques (8)	**13 inscriptions**
Borvo	[358] : *aerarii*
Erriape	[52] : marbrier(s) ; [53] ? : *officinatores* (marbriers) ; [339] : *marmorarius* ; [340] : *marmorarii omnes* ; [341] : marbriers ?
Intarabus	[395] : *fabri dolabrarii*
Maglomatonius	[345] : *marmorarius*
Montes Ni[—]i	[338] : carriers - marbriers
Nemausus Auguste	[298]
Oglaius (?) Auguste	[389] : *seplasiarius*
Sucellus (ou Sucellus-Silvain)	[55] : artisans du bois, [319] : *sarcitor*

Divinités orientales (1)	**2 inscriptions**
Mithra, *deus inuictus*	[343] : *uestiarius* ; [423] : *ars quadrataria, ars sutoria*
Génies professionnels (11)	**8 inscriptions**
Genius aerariorum	[317]
Genius Centonariorum	[298], [328]
Genius Collegiorum (fabri et utriclarii)	[299]
Genius Dendrophorum	[298]
Genius collegii fabr(um) dolabrarior(um)	[395]
Genius fabrorum tignuariorum	[369], [436]
Genius tectorum, artificum tectorum	[369], [419]
Génie des marbriers de Saint-Béat (Erriape ?)	[53] ? : *officinatores* (marbriers)
Génie d'Avallon	[93]
Génie d'une organisation artisanale de Grand ?	[137-139]
Culte impérial et loyalisme au régime	**16 inscriptions**
Augustus	[347] : *marmorarii* ; [358] : *aerarii*
Domus diuina	[403] : *pisstrici* ? ; [408] : *fabri* (*tignuarii* ?) ; [412] : *faber* ; [417] : *custos castelli figlinarum* ; [418] : *magister plumarius* ou *plumbarius* ; [419] : *tectores* ; [422] : *anularius* ; [438] : *fullo*
Divinités augustes	[298] : *centonarii, dendrophori* ; [350] : *lapidarii structores* ; [389] : *seplasiarius*
Genius Ti(berii) Augusti	[346] : *laniones*
Numen Augusti, Numina Augustorum	[381] : *fabri tignuarii* ; [395] : *fabri dolabrarii*
Divinités inconnues (3 inscriptions)	[337] : *marmorarius* ; [420] : *seplasiarius* ; [437] : *aerarius*

Table 27 – Les divinités honorées par les artisans et membres d'organisations artisanales

religieuses. Aux divinités des panthéons classiques (romain, celtique, oriental) et aux génies professionnels, il convient encore d'ajouter les actes de piété en lien avec le culte impérial, témoins de préoccupations similaires.

54 monuments permettent d'observer les croyances des artisans et des groupes professionnels[1875]. Une quarantaine de divinités sont honorées par les hommes de métier (TAB. 27, p. 502–503)[1876]. Plusieurs dieux et déesses, gaulois et/ou romains, étaient fréquemment réunis dans la même vénération, parfois en association avec un hommage à l'empereur. Mithra était en revanche honoré seul, mais les cultes orientaux ne sont de toute façon que rarement attestés.

7.2.2.1 Les divinités romaines

Les divinités du panthéon romain firent l'objet du plus grand nombre de gestes de dévotion parmi les artisans et les membres d'associations des Gaules et des Germanies romaines. Nous avons recensé 33 hommages dont près de la moitié constituent des actes de vénération envers des dieux et des déesses protecteurs du métier.

Minerve, Mercure, Vulcain : les patrons des arts et des techniques Minerve, patronne des arts, est, à égalité avec Jupiter, la divinité la plus honorée. Six dédicaces lui furent consacrées, la plupart dans les Germanies. Ainsi, la déesse reçoit un hommage du *magister calcarius* T. Aurelius Exoratus dans la cité des Ubiens [407], du *lapidarius* Vittalis à *Aquae* [410], des *dolabrarii classis Augustae Germanica Pia Fidelis* à Andernach [411], du *magister plumarius* à *Mogontiacum* [418] et du *fullo* Vitalinius Secundinus dans la cité des Vangions [438]. À Nantes, l'inscription du *cuparius* Decumus était peut-être elle aussi consacrée à la déesse dont ne subsistent du nom au datif que les dernière lettres : *[—]uae*. Minerve, ou du moins la déesse celtique qu'il assimile pour cette raison à la divinité romaine, était pour César la divinité qui enseigne « les principes des travaux manuels »[1877]. Cette idée se retrouve dans les poèmes d'Ovide, en particulier dans un texte consacré aux Quinquatries, fêtes religieuses en l'honneur de Minerve[1878] : le poète souligne abondamment la manière dont la réussite professionnelle des artisans de tous métiers dépendait des faveurs de Pallas. Les foulons entretenaient un lien particulièrement fort avec la déesse : selon M. Flohr, ils furent les seuls spécialistes à utiliser la chouette de Minerve comme symbole tandis que les textes les associaient plus fréquemment à

1875. 48 renvoient au métier à travers le formulaire épigraphique et 7 par leur iconographie. Une redondance entre le texte et l'image apparaît sur le monument des *officinatores* [53].

1876. Nous avons compté le culte impérial comme une divinité. Nous avons compté autant de génies d'organisations artisanales qu'il y avait de communautés professionnelles distinctes, basées dans des cités différentes. Nous n'avons pas comptabilisé les deux génies des associations de dendrophores et d'utriculaires. Une divinité connue sous sa forme simple et auguste n'a été comptabilisée qu'une seule fois.

1877. CAES., *G.*, VI, 17 : *Mineruam operum atque artificiorum initia tradere.* Traduction L.-A. Constans, CUF, 1926

1878. OV., *F.*, III, 19 *Quinquatrus*, 809-849.

la célébration des Quinquatries [1879]. Dans cette perspective, il est très intéressant qu'un foulon apparaisse comme dévot de Minerve dans notre corpus [438]. Toutefois, le culte de Minerve paraît avoir touché plus largement des artisans de tous métiers : avec six dédicants apparaissent autant de spécialités tandis que les milieux civils et militaires se mêlent dans ces inscriptions. Il ressort de ce dossier une importante hétérogénéité parmi les occupations des dévots, ce qui correspond très bien à la polyvalence de la déesse, instruite dans tous les arts.

Avec quatre hommages, le culte de Mercure est en assez bonne place dans notre corpus. Un *faber* [412], un *sagarius* [430], des *fabri*, des *centonarii* et des *utricularii* réunis et peut-être des *lapidarii structores* [350] comptent parmi les dévots du dieu. Dans un cas, Mercure est honoré conjointement avec Maia, sa mère [412] : le dédicant semble avoir mis toutes les chances de son côté en choisissant deux divinités présentant des affinités particulières. Rejoignant l'opinion de César dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules* [1880], P.-M. Duval élevait Mercure au rang de plus grand dieu des Gaules romaines en raison de l'importante dévotion épigraphique et iconographique dont il était l'objet [1881]. Le Mercure gallo-romain était pour cet historien le protecteur des voyageurs et des commerçants, comme le Mercure romain, mais également l'« inventeur de tous les arts », un héritage du dieu celtique Lug, patron des arts et des techniques, dont il reçut certaines fonctions [1882].

Avec Mercure et Minerve, le dieu forgeron Vulcain était le troisième protecteur des techniques. En illustration de ce patronage commun, les trois dieux sont parfois associés sur certains reliefs, ainsi à Worms ou à Rheinzabern [1883]. Mais alors que les représentations de Vulcain sont nombreuses sur nos territoires [1884], il est impossible de mettre en relation le culte de la divinité avec la dévotion des artisans. Aucun hommage épigraphique ne lui a été explicitement rendu par des gens de métier.

Hercule et Silvain, patrons des carriers Hercule et Silvain étaient honorés en particulier dans les carrières [1885]. Dans le sanctuaire du *Mail de las Higouras*, devant un ancien front de taille en contrebas de la carrière de Rapp à Saint-Béat, trois autels étaient consacrés à Silvain, tandis qu'un quatrième provient de la ville voisine de Marignac dans la cité des Convènes. Parmi ces monuments, deux furent dédiés par des hommes de métier. Q. Iulius Iulianus et

1879. [Flohr, 2013a], en part. p. 200 et 205.
1880. Caes., *G.*, VI, 17 : *Deum maxime Mercurium colunt.* « Le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure ».
1881. [Duval, 1957], p. 67 *sqq.*
1882. [Duval, 1957], p. 22 ; [Hatt, 1989], p. 208 ; [Benoît, 1969], p. 57 et p. 146. Mercure serait avec Mars et Apollon l'une des trois hypostases du dieu Lug. Deux reliefs atypiques permettent de retrouver en lui le protecteur des techniques : le dieu y est représenté avec des outils, et, plus particulièrement, dans l'attitude et avec des attributs de Vulcain : [Brommer, 1973], n°73 et 74.
1883. Esp, VIII, 5925 (Rheinzabern) ; 6019 (Worms).
1884. La documentation iconographique provinciale est rassemblée dans [Brommer, 1973].
1885. À propos du culte de Silvain, art. *Siluuanus* de R. Peter dans [Roscher, 1937], IV, col. 824 *sqq.* ; art. *Siluuanus* de A. Klotz dans *RE*, III A 1, cols. 117-125.

Publicius Crescentinus, en accomplissement d'un vœu, offrirent au dieu une dédicace par laquelle ils célèbrent leurs exploits techniques, eux qui les premiers ciselèrent et exportèrent des colonnes de vingt-pieds [338]. Pour ces dévots, cette prouesse était peut-être le fruit d'une faveur accordée par ce dieu des carrières et en vertu de laquelle ils firent élever un ex-voto, en guise de paiement libératoire. La divinité figurée sur la face principale de l'autel élevé par trois *officinatores* représentait probablement Silvain, d'après la figuration d'une petite serpe et peut-être d'un petit vase sans anses (*olla*), deux attributs fréquemment associés à l'iconographie de Silvain ou de Sucellus-Silvain dans les Gaules [53] [1886]. Si le nom de la divinité n'apparaît pas dans la dédicace, la forte présence de Silvain dans ce sanctuaire de carrière apporte un argument supplémentaire en faveur de cette lecture. Cet autel était du reste vraisemblablement consacré à plusieurs divinités, notamment à Erriape que l'on pourrait identifier dans la divinité ailée de la face latérale gauche [1887]. À ces deux monuments érigés par des marbriers s'ajoutent deux autres dédicaces dédiées par des dévots dont le métier n'est pas précisé [1888].

Des inscriptions découvertes à travers les provinces de l'empire viennent confirmer l'importance du culte de Silvain dans les carrières. Il se rencontre encore à Brohl, près de Bonn, en Germanie Inférieure : le dieu y reçut un autel de la part des *contubernales signiferi* de la centurie *Honoratiana* de la VIIIe cohorte [1889]. Hors de nos territoires, il est attesté dans les carrières de Philippes en Macédoine, d'Esneh en Syrie, de la Koralpe dans la province du Norique, en Dalmatie [1890]. En revanche, la mention de l'exercice d'un métier artisanal ne se retrouve pas en dehors des deux inscriptions citées de la cité des Convènes.

Avant de veiller sur les travaux des carrières, Silvain était initialement une divinité italique champêtre et agricole, protectrice des forêts et des champs et de leurs activités [1891]. C'est sans doute en vertu de son patronage sur les métiers du bois qu'il est honoré à Feurs dans la cité des Ségusiaves par des *fabri tignuarii*. La statue du dieu Sucellus-Silvain à Javols, décorée au revers d'outils du bois que nous comprenons comme la signature iconographique des dédicants, pourrait elle aussi se rattacher à cette fonction de la divinité [53] [1892]. Afin de concilier ces deux facettes de la divinité, J.-Cl. Béal et P. Peyre attirent l'attention sur le fait que, dans

1886. *E. g.* : Esp, IX, 6849 (Nîmes). La serpe est un attribut de Silvain et l'*olla* de Sucellus. J.-A. Hild dans DS, art. *Siluanus*, vol. IV.2, p. 1341 *sqq.* ; Árpád M Nagy dans *LIMC*, art. *Siluanus*, VII.1, p. 763-773, en part. p. 772 ; Árpád M Nagy dans *LIMC*, art. *Sucellus*, VII.1, p. 820-821.

1887. Voir *infra* : 7.2.2.2, p. 509.

1888. *AE*, 1949, 129 ; *ILTG*, 21 : *Siluan(o), / Amar/(antus ?) [—] / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) l(aetus).* *AE*, 1949, 128 ; *ILTG*, 22 : *Siluano / deo, / Tauricus / Taurini (filius ?) / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).*

1889. *CIL*, XIII, 8033 (Bonn).

1890. [Labrousse, 1949], p. 505-506. En Carinthie dans la province du Norique, le dieu est vénéré sur un rocher du massif de la Koralpe dominant la vallée du Levant sous le nom de *Siluanus Saxanus* : *CIL*, III, 5093. Des autels lui sont consacrés dans les carrières : à Vrabce, en Pannonie Supérieure (*CIL*, III, 14354.24) et, en association avec Hercule, à Vetel près de Deva en Dacie (*CIL*, III, 12565).

1891. [Roscher, 1937], IV, art. *Siluanus*.

1892. La statue fut identifiée comme Silvain par J.-Cl. Béal et P. Peyre : [Béal et Peyre, 1987], p. 353 *sqq.*

l'esprit des Anciens, le bois comme la pierre comptaient au nombre des matériaux vivants [1893].

Sur une inscription provenant des carrières de Deva en Dacie, Silvain était honoré conjointement avec Hercule, autre grand protecteur des travaux d'extraction auquel il emprunte son épiclèse Saxanus dans une dédicace du Norique [1894]. Le culte à Hercule Saxanus est particulièrement le fait des soldats dans le Nord-Est des Gaules, qui lui faisaient élever des autels ou graver des *tabulae ansatae* sur les parois rocheuses dans les carrières de Norroy dans la cité des Médiomatriques [1895], de Kruft [1896], et surtout dans la vallée de la Brohl [1897], petit affluent du Rhin. Dans la cité de Cimiez, les *lapidarii Almanticenses* honoraient sans doute Hercule en raison de sa tutelle sur les travaux de la pierre [440].

Mars et les métiers liés à la guerre Au nombre des artisans associant une divinité tutélaire à l'exercice du métier, on compte encore l'artisan-légionnaire Severus Alexandri, dédicant d'un autel au dieu Mars [417]. L'ex-voto du *gladiarius* Tib. Iulius Aquilus pourrait aussi se rattacher à une démarche similaire. L'artisan œuvrait selon toute apparence en tant qu'artisan indépendant mais, établi à proximité du camp de *Vindonissa*, il ne fait pas de doute qu'il travaillait pour le compte de l'armée romaine. Mars était cependant aussi honoré par des artisans n'affichant aucun lien avec des activités martiales. L'*anularius* L. Bittius Paulinus lui dédie une inscription votive à Ober-Olm dans la région de Mayence [422]. En consacrant également son autel à la Victoire, Paulinus fait le choix d'honorer deux divinités aux fonctions complémentaires dans le souci de recevoir la protection divine la plus efficace possible. À Lattes, le geste évergétique de T. Eppillius Astrapton envers les *fabri* et les *utricularii* est également un don au dieu sans lien apparent avec le métier [299]. En revanche, il témoigne de la part de ces deux collèges du souci de s'intégrer à la vie religieuse de la communauté locale et de participer pleinement aux pratiques cultuelles de la cité : en effet, le culte de Mars est important dans cette partie de la Gaule Narbonnaise [1898]. La volonté d'intégration civique par le culte est une seconde caractéristique de la dévotion des artisans et des organisations artisanales. Enfin, Mars est encore assimilé au dieu celte Caturix dans une inscription consacrée par un *lapidarius* d'Avenches, Iulius Silvester [426] [1899].

1893. [Béal et Peyre, 1987], p. 360. Sur cette conception, [Bedon, 1984], p. 188–193.
1894. Voir note 1890, p. 506.
1895. *CIL*, XIII, 4623, 4624, 4625 ; *ILTG*, 387 (Hercule Saxsetanus).
1896. *AE* 1926, 21.
1897. *CIL*, XIII, 7697-7112 et 7715-7720 ; *AE*, 1923, 33. Le culte à Hercule (*CIL*, XIII, 7693, 7721), Hercule *Barbatus* (*CIL*, XIII, 7694), Hercule *Invictus* (*CIL*, XIII, 7696) ou encore Mars Hercule (*CIL*, XIII, 7722) se retrouvent aussi dans les carrières de Brohl.
1898. [Christol, 2006].
1899. Le dieu helvète Caturix dont le nom signifie « Roi du combat » devait lui aussi avoir des attributions guerrières : [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 10.

Les autres divinités du panthéon romain Le reste des inscriptions ne permet pas d'établir un lien avec la profession des dédicants. Ces pratiques cultuelles s'inscrivaient dans une dévotion plus large et témoignaient de préoccupations et de croyances que les artisans partageaient avec le reste de la société. Elles marquent en outre une volonté des artisans de s'intégrer à la vie religieuse de leur communauté d'appartenance. Au premier rang des divinités honorées figure Jupiter Optimus Maximus qui fut l'objet de six actes de dévotion [342, 346, 401, 431, 432, 435]. Parmi les autres divinités du panthéon classique, Apollon reçut deux inscriptions [347, 386] tandis que Diane [424] et Vesta [397] en reçurent chacune une. Les artisans recherchèrent encore la protection de puissances bienfaisantes comme la Fortune du Retour dans le cadre du voyage d'un patron [431, 432], Salus [399], la Tutelle [344, 401] ou un *Genius loci* à Bonn [401].

Dans le souci de s'assurer la plus grande bienveillance de la part des dieux, certains dévots formulaient des vœux auprès de plusieurs dieux et déesses. Ainsi, par exemple, Silvain est-il honoré en accomplissement d'un vœu avec les *montes Ni[—]i* à Marignac [338] ou avec le *numen Augusti* à Feurs [381]. Animé d'une préoccupation similaire, le *marmorarius* convène Q. Vedius Silvanus dédie un ex-voto à Jupiter Optimus Maximus et à tous les autres dieux (*et ceteris*) [342] tandis qu'à Lansargues dans la cité de Nîmes ce sont les *numina deorum* dans leur ensemble qui reçoivent un hommage épigraphique en association avec les génies des *centonarii* et des *dendrophori* ainsi que la divinité Nemausus Augustus [298]. Ces deux actes de dévotion sont marqués par une nette recherche d'efficacité religieuse. Dans ces inscriptions qui réunissent plusieurs divinités dans une même vénération, il n'est pas rare que les dévots fassent appel à la protection de dieux ou de déesses appartenant à des panthéons distincts : divinités romaines et indigènes, génies d'association et culte impérial se mêlent dans les pratiques cultuelles votives.

7.2.2.2 Les divinités indigènes

Avec un corpus de 13 inscriptions et de deux reliefs anépigraphes [1900], les divinités indigènes apparaissent au second rang des dieux vénérés par des artisans.

Les dieux protecteurs du métier En dehors du Sucellus-Silvain de Javols [55], mentionné plus haut, seul Erriape pourrait être directement associé au métier des dédicants dans notre documentation. Néanmoins, les divinités Ucuétis, *Fagus* ou *Sexarbor*, attestées par ailleurs, pourraient aussi avoir été l'objet d'un culte particulier auprès des forgerons, pour le premier, et des bûcherons, pour les deux autres.

1900. Les divinités figurées sur des stèles anépigraphes de Grand [137-139] et d'Avallon [93] et que nous avons choisi de traiter avec les génies d'association pourraient être versées à ce dossier. L'identité et la nature de ces instances divines sont cependant incertaines.

Erriape et le dieu des marbriers Trois inscriptions votives sont consacrées à Erriape par des marbriers de la cité des Convènes [1901]. L'une est dédiée collectivement par l'ensemble des marbriers, *marmo(rarii) omnes* [340]. Une deuxième est le fait du *marmorarius* Severus [339]. La troisième ne porte pas de nom de métier mais l'expression « *lapidem deposuerunt* » qui pourrait posséder un sens technique [341] [1902]. Elles s'inscrivent au sein d'une importante série de vingt-deux textes votifs provenant du sanctuaire du *Mail de las Higouras*.

À Saint-Béat dans la cité des Convènes, la carrière de marbre de Rapp abrita au lieu-dit du *Mail de las Higouras*, au pied d'un front de taille abandonné, un sanctuaire et un atelier de marbrier entre la fin du Ier siècle et le début du IIe siècle après J.-C. [1903]. L'installation de l'atelier et du sanctuaire succède à l'exploitation d'un front de carrière, datée de la fin du Ier siècle av. J.-C. Le sanctuaire fut redécouvert en 1945-1946 lors de la réouverture des carrières à l'exploitation marbrière. Le déblaiement du site antique permit de dégager la paroi sculptée du sanctuaire, décorée de têtes gravées en creux ou en relief et de cavités aménagées dans la roche pour accueillir des autels votifs. À cette occasion furent également mis au jour une centaine d'autels votifs et de fragments (socles) dont une vingtaine étaient consacrés à la divinité Erriape [1904]. Le sanctuaire de Rapp, à travers ces autels et ces inscriptions votives, témoigne des pratiques religieuses des tailleurs de pierre officiant dans l'atelier vers le IIe siècle. Malheureusement plus de la moitié de ces découvertes ont disparu dès le mois de décembre 1946 dans un éboulement. Les documents recueillis furent relevés et publiés par B. Sapène.

Erriape est une divinité locale : son culte n'est pas attesté en dehors de la carrière de Rapp. Selon une opinion communément admise, B. Sapène le considère comme une divinité topique, qui laissa son nom à la montagne (Arri), au quartier et à la carrière même (Rapp) [1905]. Il est suivi sur ce point par D. Nony qui le considère comme une sorte de *genius loci* et fait de lui un dieu de la montagne : le chercheur interprète en ce sens une représentation du dieu, la seule image assurée d'Erriape, le figurant nu, appuyé sur un gourdin, la main droite levée avec l'index pointé [341] [1906]. Il se présenterait par ce geste comme le maître du lieu et de la montagne qui domine le sanctuaire. Pour les rédacteurs du *LIMC*, la massue et le bras droit replié permettraient en revanche l'identification au génie d'une source ou d'un torrent car

1901. Le nom de cette divinité indigène se trouve sous les formes Erriapus ou Erriape. Différentes graphies sont attestées : Erriape, Erriappe, Eriappe ou encore Eriape.

1902. [Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 150. Sur cette question, voir notre synthèse : 4.3.1, p. 258.

1903. [Sapène, 1946], en particulier p. 283-287 ; [Nony, 1981] ; [Bedon, 1984], p. 181 ; [Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 141-144 ; *CAG*, 31/2, p. 236-243.

1904. Vingt-deux dédicaces à Erriape ont été recensées et deux à Silvain, [Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 153. La plupart ne mentionnent pas de nom de métier : *AE*, 1949, 113 (*ILTG*, 5), 114 (= *AE* 1951, 234 : *ILTG*, 4), 115 (11), 117 (*ILTG*, 8), 118 (*ILTG*, 18), 119 (*ILTG*, 14), 120, (*ILTG*, 10), 121 (*ILTG*, 13), 122 (*ILTG*, 19), 123 (*ILTG*, 7), 124 (*ILTG*, 17), 125 (*ILTG*, 9) 126 (*ILTG*, 2), 127 (*ILTG*, 15) ; *AE* 1951, 235 (*ILTG*, 12) 236 (*ILTG*, 6) ; *ILTG*, 20 ? ; *AE* 1965, 273 (=*AE*, 1967, 298) ; *AE*, 1982, 701.

1905. [Sapène, 1946], p. 307.

1906. [Nony, 1981], p. 248. La présence d'un gourdin a amené les commentateurs à y voir une assimilation d'Erriapus à Hercule.

ces deux éléments traduisent l'influence respective d'Hercule et d'Apollon, tous deux associés au culte des eaux[1907]. Erriape n'est donc pas à proprement parler un dieu protecteur d'un métier : à travers son culte apparaît la volonté des marbriers locaux de participer aux dévotions caractéristiques de leur communauté d'appartenance. Toutefois, le culte d'Erriape pourrait avoir possédé une seconde facette, en lien avec le métier : avec l'installation d'une activité marbrière sur place, la divinité semble avoir gagné la fonction de protecteur des carriers et des tailleurs de pierre, ce qui fut bien mis en évidence par B. Sapène suivi par J.-M. Fabre et R. Sablayrolles[1908]. Bien sûr l'importance des marbriers parmi ses dévots est en partie liée à l'emplacement du sanctuaire, établi à proximité d'un atelier. Néanmoins, à travers deux représentations, l'iconographie votive témoigne du culte voué dans ce sanctuaire à un génie du métier ou à une divinité artisane, que l'on pourrait peut-être identifier à Erriapus. Un fragment d'autel anépigraphe provenant du sanctuaire présente sur sa face principale le portrait d'un personnage masculin tenant le maillet trapézoïdal cintré d'un tailleur de pierre [52]. En vertu de la présence de cet attribut, B. Sapène propose de reconnaître le dieu Silvain, dont le culte est attesté dans le sanctuaire, assimilé au dieu au maillet gaulois Sucellus[1909]. Or, le fait que le personnage soit imberbe ne plaide pas en faveur de cette hypothèse car Sucellus comme Silvain sont des dieux barbus, selon la tradition iconographique la plus répandue[1910]. Une seconde représentation confirme la présence d'une divinité associée au métier des marbriers : figurée au registre inférieur de la face latérale gauche de l'autel consacré par trois *officinatores*, elle présente l'aspect d'un personnage ailé nu et est représentée en train de travailler un bloc de pierre [53]. Ces deux images comptent parmi les représentations possibles d'Erriapus. Ce maigre corpus et ces identifications incertaines font d'Erriapus un « dieu topique sans tradition iconographique propre » pour les rédacteurs du *LIMC*.

Quels qu'aient été les liens de cette divinité avec le dieu topique Erriapus, les *marmorarii* de Saint-Béat se plaçaient donc sous la protection d'une divinité ou d'un génie tutélaire particulier, dieu artisan représenté à l'ouvrage ou doté d'outils dans l'iconographie.

Les autres divinités tutélaires en dehors du corpus :* Fagus, Sexarbor *et Ucuétis Dans la cité des Convènes, *Fagus* et *Sexarbor* (ou *Sex Arbores*), dont le culte n'est attesté

1907. C. Billod dans *LIMC*, art. *Erriapus*, IV.1, p. 13.

1908. [Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 151-154. En revanche D. Nony remet en cause le lien de la divinité avec l'activité des carriers. [Nony, 1981], p. 248.

1909. [Sapène, 1946], p. 311. C'est également l'hypothèse que privilégie C. Billod dans le *LIMC*.

1910. Les différents ouvrages de référence ne fournissant aucune précision sur la barbe ou le vêtement de ce personnage [52], nous tenons à remercier J.-L. Schenck-David de nous avoir renseignée sur ces détails. *LIMC*, vol. VII.1, art. *Siluanus* p. 763-773 et *Sucellus*, p. 820-821. À propos de Silvain, ce point n'est pas précisé dans la synthèse pour la forme humaine du dieu, seulement pour sa forme thériomorphe, toutefois les planches confirment l'image d'un dieu barbu : *LIMC*, vol. VII. 2, p. 551-560. Les Convènes faisaient cependant preuve de singularité dans leurs traditions iconographiques : en témoignent des représentations de Jupiter Optimus Maximus sans barbe : [Artica, 2011], p. 166, n.115 et p. 169. *E.g.* Esp, II, 852 et peut-être 871-872.

nulle part ailleurs qu'au pied des vallées pyrénéennes, pourraient également être selon R. Sablayrolles des divinités protectrices d'une profession, en particulier les dieux tutélaires des bûcherons, d'après leur nom [1911]. Aucune mention épigraphique d'un métier ne permet toutefois de s'en assurer.

À Alésia, une inscription gauloise fut consacrée à la divinité Ucuétis par un groupe de forgerons : « Martialis, fils de Dannotalos a offert à Ucuetis ce bâtiment (*celicnon*), et cela avec les forgerons qui honorent Ucuetis à Alise [1912]. » Mise en relation avec un bâtiment voisin de son lieu de découverte où furent mis au jour une seconde inscription en l'honneur de ce dieu, d'une part, et des offrandes d'objets en fer en série, d'autre part, elle témoigne selon toute vraisemblance du culte voué par une communauté d'artisans du métal à une divinité tutélaire [1913].

Les divinités dépourvues de fonction tutélaire connue sur les métiers Les autres dieux du panthéon gaulois honorés par les hommes de métier ne possèdent pas de lien connu avec des activités artisanales. Si l'attribut de Sucellus est le maillet, il n'est pas à l'instar de Vulcain un dieu artisan : le « bon Frappeur » serait le maître de la vie et de la mort qu'il donne avec sa massue, une arme plutôt qu'un outil [1914]. Souvent assimilé à Silvain, en particulier en Narbonnaise, il semble être vénéré sous cette forme par une communauté professionnelle d'artisans du bois à Javols dans la cité des Gabales (Aquitaine) [55]. Son lien particulier avec les métiers du bois ne se comprend qu'en raison de la nature champêtre de la divinité latine. Sucellus est encore honoré par le *sarcitor* Atticus à Saint-Romain-en-Gal dans la cité des Allobroges qui lui voue une stèle figurée où il apparaît selon les conventions iconographiques classiques : barbu, vêtu d'une tunique courte à ceinture, tenant *olla* et maillet tandis qu'un chien est allongé à ses pieds [319]. Borvo, « le Chaud » ou « le Bouillonant », honoré par des artisans bronziers d'Entrains-sur-Nohain, est une divinité guérisseuse liée aux sources chaudes et eaux thermales et souvent assimilée à Apollon [358] [1915]. Candidus, « le Blanc », vénéré sur la même inscription, pourrait être une épithète apollinienne, en vertu de sa forme latine, ou être une divinité celtique d'appellation latine aux attributions proches de celles d'Apollon [1916]. Le dieu romain est en effet associé régionalement à Vindonnus (« le Clair » ou « le Blanc ») chez les Lingons [1917], à Belenus (« le Brillant ») à Aquilée [1918], ou encore à Livicus (« le Lumineux » ?)

1911. [Sablayrolles, 1992].
1912. *RIG*, II.1, p. 147-155. Traduction de P.-Y. Lambert dans [Lambert, 2003], p. 100.
1913. À propos du bâtiment dit d'Ucuétis et de ces deux inscriptions, voir *infra* notre développement détaillé : 7.3.1.3, p. 527.
1914. [Duval, 1957], p. 60 *sqq.* ; [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 12.
1915. [Duval, 1957], p. 59 ; [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 12 et p. 94.
1916. À propos d'autres divinités présentant des noms de signification proche : [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 94. Candidus n'est en revanche pas mentionné car pas explicitement associé à Apollon.
1917. *CIL*, XIII, 5644 à 5546 (Essarois).
1918. *CIL*, V, 732, 737, 741, 748, 749, 753, 8212 (Aquilée).

chez les Ubiens [1919]. Borvo est pour sa part davantage attesté et mieux connu. Il s'agit d'une divinité topique liée à la vénération des sources, tout comme Nemausus, qui donna son nom à la ville de Nîmes et fut l'objet d'un culte à Lansargues dans la cité de Nîmes, sans doute de la part des centonaires et des dendrophores qui honorent conjointement leur génie [298] [1920]. Ces actes de dévotion envers des dieux topiques expriment encore une fois l'intégration religieuse des artisans et des organisations professionnelles à l'égard de leur communauté locale. Parmi les éléments naturels, les montagnes recevaient des hommages religieux : c'est le cas par exemple des *montes Ni[—]i* qui protègent les marbriers de Marignac [338]. L'album du collège des *dolabrarii* de Trèves est placé sous la protection de la divinité régionale Intarabus (ou Entarabus), assimilée à Mars dans une inscription [1921], mais dont les attributions sont incertaines [395]. Le culte du dieu Maglomatonius – ou peut-être Maglus Matonius – n'est pas attesté en dehors d'un ex-voto dédié par le *marmorarius* Atto à Agen [345] [1922], ni non plus celui d'Oglaius, honoré par le *seplasiarius* de Reims Ateuritus [389]. Mais peut-être faudrait-il lire au début de cette inscription votive OGI AUG et non OGL AUG, et restituer *Og(m)i(o) Aug(usto)*, à Ogmius Auguste. Ogmius, ou Ogmios, est pour sa part connu par deux inscriptions de Rhétie ainsi que dans un passage de Lucien de Samosate qui l'assimile à Hercule [1923].

7.2.2.3 Les divinités orientales

Les artisans n'étaient pas de grands dévots des dieux orientaux, qui sont bien moins représentés que les divinités des panthéons romains et gaulois dans les pratiques votives. Seul le culte de Mithra est attesté à travers deux inscriptions. Le dieu reçoit à Dieburg, en Germanie Supérieure, un monument de la part du *sutor* Silvestrius Perpetuus, du *quadratarius* Silvestrius Silvinus et de Silvinius Aurelius qui lui rendent hommage en famille en lui faisant don d'une table de grès décorée sur deux côtés de scènes de la mythologique mithriaque [423]. Le monument devait participer à l'ornementation d'un *mithraeum*. À *Elusa* en Aquitaine, le *uestiarius* Sex. Vervicius Eutyches consacra une dédicace religieuse au *deus inuictus* sans le nommer [343] [1924]. Le titre de *deus inuictus*, ou encore *deus Sol inuictus* Mithra que l'on retrouve dans le texte de Dieburg [423], renvoie au caractère solaire du dieu dans la théologie cosmique mithriaque ainsi qu'à un syncrétisme entre le dieu iranien Mithra et la divinité orientale *Sol inuictus*. Tous ces dévots étaient des initiés du culte mithriaque, religion à mystères. Eutyches porte par ailleurs le titre de *Pater* (*sacrorum*) qui désigne dans la religion mithriaque

1919. *CIL*, XIII, 8006 (Bonn).
1920. [Duval, 1957], p. 59.
1921. *CIL*, XIII, 3653 (Trèves), p. 98. [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 948.
1922. [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 50.
1923. Luc., *Hercule*, I : Τὸν Ἡρακλέα οἱ Κελτοὶ Ὄγμιον ὀνομάζουσι. « Les Gaulois nomment Hercule Ogmios ».
1924. L'inscription *CIL*, XIII, 558 qui provient également d'*Elusa* est dédiée par ce même personnage. Le texte incomplet ne mentionne que le nom du dédicant et sa qualité de *pater* : *V[erui]/cius Eutyc/hes pa/ter*. Ce détail invite à penser qu'il s'agissait d'un second hommage à Mithra.

le supérieur de la communauté d'un *mithraeum* qui présidait aux rites et à l'admission des mystes par un serrement de main solennel [1925].

7.2.2.4 Les génies et dieux tutélaires de communautés professionnelles

Les génies d'associations artisanales Dans la religion romaine, le génie est une divinité spécialement attachée à un individu, « comme un double, physiquement et moralement solidaire de l'individu depuis sa naissance jusqu'à sa mort (...) et qui requiert un culte en particulier aux anniversaires de sa naissance » [1926]. Cette entité divine fut ensuite associée à des collectivités et à des communautés : on rend ainsi un culte aux génies des cités. De la même manière, les associations professionnelles et leurs membres honoraient leur génie, double divin sous la protection duquel les *corporati* se trouvaient placés. Des personnalités extérieures au collège pouvaient également leur consacrer une inscription, particulièrement dans le cas d'actes évergétiques à caractère religieux en faveur d'une association. Ces dieux n'étaient pas, au sens strict, des divinités tutélaires d'un métier. Malgré tout, leur culte n'était pas sans rapport avec l'activité professionnelle. En effet, l'existence de ces associations qui conditionnait celle de leur double divin reposait sur le partage d'un métier commun entre les membres. Solidaires « physiquement et moralement » de la collectivité humaine dont ils étaient le double, ces génies possédaient en outre certainement des affinités particulières avec le métier. Par ailleurs, on constate aussi un lien très marqué de ces dieux avec le lieu de réunion, ce dont témoigne le mobilier associatif [1927].

Les génies de dix organisations artisanales (relatives à sept professions distinctes) firent l'objet d'un hommage épigraphique. Deux inscriptions sont dédiées à un *genius centonariorum* : la première est une dédicace au génie des centonaires de Vaison [328]. La seconde fut consacrée à Lansargues, vraisemblablement au génie des centonaires de la cité de Nîmes, par un dédicant anonyme qui honore conjointement le génie d'une communauté de dendrophores [298]. Dans la cité des *Taunenses*, Genialius Optatus fit inscrire à ses frais (*de suo*) une table de basalte offerte au génie du collège des *fabri tignuarii* [436]. Le *genius splendidissimus* d'une organisation de *fabri tignuarii* lyonnais fut également l'objet d'une dédicace dans laquelle il est associé au *genius* des *artifices tectores* [369] : *Genio splendidissimi corporis fabrorum tign(uariorum) [it]emque artificum tectorum.* Cette expression épigraphique pose néanmoins le problème de savoir ce qui est mis en commun par la coordination *itemque*, le *genius* ou le *corpus*, et donc de comprendre si nous avons affaire à deux corps distincts, dotés d'un génie unique, ou d'un seul regroupant les deux professions. N. Blanc tranche en faveur de la première hypothèse : « Il s'agit bien de deux corporations différentes (...) ; la coordina-

1925. [Turcan, 1993], p. 86 et p. 90. À propos de la hiérarchie sacerdotale, p. 81-83, et des modalités de consécration, p. 86-91.
1926. [Dumézil, 1983], p. 86.
1927. Voir *infra*.

tion *itemque* que l'on restitue avec certitude entre les deux génitifs ne laisse aucun doute à ce sujet [1928]. » N. Laubry signale toutefois le problème que pose l'existence d'un génie unique pour deux entités distinctes sur le plan religieux [1929]. Mais force est de reconnaître avec cet historien que l'association de ces deux professions au sein d'un même corps n'est pas attestée par ailleurs. Un *genius tectorum* était aussi vénéré à Mayence par un groupe de soldats, les *mil(ites) [M]at(t)i(a)corum* [419]. À Trèves, la dédicace religieuse liminaire de l'album collégial des *dolabrarii* mentionne les *numina Augustorum*, le dieu Intarabus et une troisième divinité introduite par la coordination *e[t]* [395] : la mention des *dolabrarii* au génitif à la ligne suivante invite à restituer *genio* dans la lacune. À Lattes, la donation évergétique de T. Eppillius Astrapton aux *fabri* et aux utriculaires est un acte religieux offert au dieu Mars Auguste et au génie de ces deux collèges. Le texte *Gen(io) col.* fut toutefois sujet à des interprétations différentes. Associant cette formule à la mention qui lui succède immédiatement *IIIIIIuir Aug.*, E. Demougeot y lisait un hommage au collège des sévirs augustaux : *Marti Aug(usto)* et *Gen(io) col(legii) IIIIIIuir(orum) Aug(ustalium)* [1930]. M. Christol attira cependant l'attention sur le fait que le nom de la cité auquel été rattaché ce collège de sévirs n'aurait pas manqué d'être mentionné et préféra y voir un hommage au *genius coloniae* [1931]. Cependant le contexte d'une donation évergétique en milieu collégial suggère plutôt une dédicace au génie des collèges concernés, comme dans le cas des inscriptions de Vaison-la-Romaine [328], de Trèves [395] et peut-être de Francfort-sur-le-Main [436] qui toutes possèdent en arrière-plan un bienfait de la part des autorités civiques, d'un préfet ou d'un personnage de statut inconnu. En dehors de ces collèges majeurs, une communauté d'*aerarii* de Meyzieu dans la cité des Allobroges honorait son *genius* en lui faisant don d'offrandes monétaires [317]. Sur le socle-tirelire d'une petite statuette est gravée l'inscription *Genio aerar(iorum) diarensium*. Hirschfeld proposait toutefois de restituer dans le volume XIII du *CIL genio aerar(ii)*, faisant de cette divinité un génie du trésor. Or, en dehors d'une inscription de Tortone en Ligurie, dont le développement n'est pas mieux assuré, le culte à un génie du trésor n'est pas attesté [1932]. En se fondant sur la découverte de vestiges d'une activité métallurgique sur le site de la Dent d'où provient la statuette [1933], J.-Cl. Béal propose de réhabiliter la lecture d'Allmer et de replacer cet objet dans les pratiques cultuelles d'une organisation de bronziers [1934]. Ces *diarenses* se qualifient vraisemblablement à partir d'un toponyme, Diar(...), faisant référence à un lieu dont le nom et le statut exact ne nous sont pas connus. Il s'agirait pour J.-Cl. Béal du site même de la villa dans laquelle la statuette et les témoignages d'un travail du métal furent mis au jour. J. Mon-

1928. [Blanc, 1983], p. 902.
1929. [Laubry, 2012], p. 118.
1930. [Demougeot, 1966].
1931. [Christol, 2003a].
1932. *CIL*, V, 7363 (Tortone) : *Maric() Miner(uae) et Gen(io) aer(arii) sacr(um).*
1933. À propos des vestiges d'un atelier de production métallurgique : [Monnier, 1990], p. 51-73.
1934. [Béal, 2008].

nier se montre cependant plus prudente quant à l'identification des *aerarii* avec les occupants de l'atelier métallurgique mis au jour. De fait, les fouilles témoignent en premier lieu d'un atelier travaillant le fer [1935]. Néanmoins, comme l'expose cette archéologue, les métallurgistes du lieu avaient aussi une autre activité : des déchets de production (coulées, plaques, chutes) et des objets finis (clefs, clous, écussons pour le harnachement des chevaux) témoignent du travail du bronze dans l'atelier ce qui vient étayer l'hypothèse de J.-Cl. Béal.

Et les dieux protecteurs de communautés de métier dans l'iconographie ? À ces mentions épigraphiques de génies d'associations professionnelles fait écho un petit dossier iconographique comprenant les représentations anépigraphes de divinités artisanes ou présidant à des activités artisanales dont aussi bien le nom que la nature nous échappe. Dans la tradition d'un article de C. Jullian consacré à la *Iuno Saponaria* de Grand [1936], nous les classons ici à la suite des génies d'associations car, en l'absence d'une identification assurée, ces dieux et déesses ne sont pas connus autrement que dans leur fonction de divinité tutélaire d'un métier. Leur nature divine précise n'est toutefois pas connue.

Trois stèles de Grand [137-139], dont les similarités ont déjà été mises en évidence dans ce travail et bien soulignées dans l'historiographie [1937], figurent une divinité présidant à une occupation artisanale. Si la nature de cette activité fait débat [1938], on admet généralement que ces trois stèles figurent la même déesse et le même métier. Suite à la publication de J.-B. Jollois [1939], elles furent traditionnellement considérées comme des représentations de la déesse Méditrina, protectrice de la pharmacie, mais, outre le manque d'arguments en faveur de cette identification [1940], E. Espérandieu reconnaissait dès la publication du sixième volume du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, en 1915, le caractère improbable de cette appellation fondée sur une unique mention de cette déesse dans un passage de Festus consacré aux *Meditrinalia* [1941]. Or, G. Dumézil a par ailleurs montré que les *Meditrinalia* étaient une fête religieuse liée à la « médication » du moût nouveau par l'adjonction du vin préparé l'année

1935. [Monnier, 1990], p. 72-73.
1936. [Jullian, 1917].
1937. Esp, VI, 4893 ; [Jullian, 1917], p. 200-201 ; [Bertaux, 1989] ; [Béal, 2004].
1938. Voir notre synthèse à ce sujet en 4.6.6, p. 310.
1939. [Jollois, 1843].
1940. Voir p. 310.
1941. Fest., *De uerb.*, XI, M, p. 123 : *Meditrinalia dicta hac de causa, mos erat Latinis populis, quo die quis primum gustaret mustum, dicere ominis gratia. « Vetus nouum uinum bibo, ueteri nouo morbo medeor ». A quibus, uerbis etiam Meditrinae deae nomen conceptum, eiusque sacra Meditrinalia dicta sunt.* « *Meditrinalia.* Voici l'origine de ce nom. C'était l'usage chez les peuples latins, que le jour où quelqu'un goûtait pour la première fois le vin nouveau, il dît en signe de bon présage : Vieux, je bois du vin nouveau ; par le vieux vin je guéris une maladie nouvelle. De ces mêmes mots s'est formé le nom de la déesse *Meditrina*, dont les fêtes étaient appelées *Meditrinalia.* » Traduction de A. Savagner, éditions C. L. F. Panckoucke, Paris, 1846. Varron rapproche également étymologiquement les *Meditrinalia* du verbe *medeor* (guérir) mais il ne mentionne pas de déesse de ce nom. Varr., *L.*, VI, 21 : *Octobri mense Meditrinalia dies, dictus a medendo.*

passée [1942]. Si les vertus curatives de cette opération pour le breuvage furent symboliquement transposées au vin lui-même, devenu remède propre à assainir le corps, les *Meditrinalia* ne sont pas à proprement parler une fête de la pharmacie ou de la médecine.

Même si elle n'était probablement pas la patronne de la pharmacie ou des pharmaciens, de C. Jullian à J.-Cl. Béal, plusieurs historiens reconnaissent dans la divinité honorée à *Grannum* la divinité tutélaire d'une association professionnelle qui lui rendait hommage par la commande de ces reliefs, dont le programme iconographique exprimait la protection exercée par la déesse sur leur activité. Cette divinité était peut-être une déesse locale, sorte de matrone, ou bien, pour C. Jullian, le génie, ou plutôt la *Iuno* d'un groupe professionnel qui l'honorait alors d'une manière exclusive. L'étendard qui apparaît sur le tympan de la stèle découverte en 1983 ne serait alors autre que la bannière de cette organisation artisanale [1943]. Parce qu'elle donne un sens à ce détail iconographique, cette lecture est particulièrement intéressante. Néanmoins, dans l'état actuel de nos connaissances, il paraît impossible d'écarter la thèse de Ch. Bertaux, exposée plus tôt dans notre étude : également séduisante, elle rattachait ces scènes au fonctionnement du sanctuaire d'Apollon Grannum où elles furent découvertes et aux activités artisanales liées aux pratiques cultuelles du lieu [1944]. La pratique iconographique de décorer un relief religieux de scènes artisanales liées aux consommations et aux offrandes rituelles est attestée, pensons-nous, sur un monument de Bonn [191]. Toutefois, le choix du vêtement des artisans à l'ouvrage sur les stèles de Grand pourrait constituer un nouvel argument en faveur d'une auto-représentation et donc d'une offrande dédiée par une communauté d'artisans à leur déesse tutélaire. À la différence du brasseur de Bonn, figure universelle d'artisan, vêtu du *subligaculum*, les artisans de Grand portent une tunique ample et non un vêtement de travail spécifique (*exomis*, *subligaculum*). Tous semblent pourtant pratiquer un métier de bouche. Or, si ce n'est pas une règle générale et quelles qu'aient pu en être les raisons sous-jacentes, nous avons observé une tendance à la prise de distance vis-à-vis du vêtement de travail qui pourrait plaider ici en faveur d'une auto-représentation [1945]. Il convient malgré tout de rester prudent : outre que les normes de représentation pourraient ne pas avoir été les mêmes entre monuments votifs et monuments funéraires, les scènes à caractère artisanal sur des monuments votifs sont trop rares pour dégager des conventions figuratives. En outre, sur l'un des reliefs de Grand, il pourrait s'agir d'une femme à l'ouvrage [137], les normes vestimentaires n'étaient donc certainement pas les mêmes que pour les artisans et la tunique ample s'imposait sans doute.

1942. [Dumézil, 1975], p. 98-107, en part. p. 104-105.
1943. [Béal, 2004], p. 198-199.
1944. Voir 5.3.2.2, p. 411.
1945. À propos des vêtements dans l'iconographie (funéraire particulièrement), lire 6.2.2.1 (p. 443 *sqq.*) et 6.2.2.2 (p. 446 *sqq.*) pour les scènes en face principale et 6.2.3.2 (p. 460 *sqq.*) pour les scènes en position secondaire.

C. Jullian rapprochait la « *Iuno Saponaria* » de Grand d'un relief d'*Aballo* dans la cité des Éduens. L'image figure une divinité ailée, au corps nu et aux épaules recouvertes d'un mantelet [93]. Elle tient de la main droite une rame ou une longue pelle et s'appuie de la main gauche sur un cuvier ou un baquet cerclé reposant sur une base. La présence possible d'une pelle comme attribut incite C. Jullian à y voir un génie de métier et J.-Cl. Béal à y reconnaître dans la même veine une divinité au travail. Dans cette hypothèse, nous serions également encline à y voir la divinité tutélaire d'une profession. Toutefois, il nous intéresserait de pouvoir observer ce relief, afin de vérifier l'identification de cette pelle qui pourrait en réalité être un sceptre reposant sur une colonnette [1946]. Le baquet cerclé dénote néanmoins plutôt une activité technique. À cette divinité ailée fait écho l'image du dieu marbrier, lui aussi nu et ailé, sur l'autel des *officinatores* que nous évoquions plus haut comme une possible image d'Erriapus ou d'un génie protecteur de leur profession [53]. Le dieu au maillet d'une stèle de Saint-Béat complète cette série iconographique [52].

7.2.2.5 Le culte impérial et les marques de déférence à l'égard de la maison impériale

Outre les génies professionnels, les génies des empereurs étaient également honorés dans le cadre du culte impérial. C'est notamment le cas du *genius* de Tibère auquel les *laniones* de Vesunna font ériger un autel, également dédié à Jupiter Optimus Maximus [346]. Sur le fondement de cette seule inscription, il paraît difficile de suivre L. Péchoux dans l'idée que la dédicace marquerait la fondation officielle de cette organisation, dans la mesure où les associations nécessitaient une autorisation du Sénat et rendaient hommage à l'empereur à leur création [1947]. Cette inscription ne comporte aucun formulaire officiel à l'image d'un texte de Cimiez, plus tardif, rappelant l'autorisation de se rassembler accordée aux *Tria Collegia* par senatus-consulte [441] : *colleg(ia) III quib(us) ex s(enatus) c(onsulto) c(oire) p(ermissum) est*. Nous ne savons rien du statut officiel de cette organisation. Par ailleurs, les hommages dans le cadre du culte impérial ou les simples marques de loyalisme à l'égard de la maison impériale faisaient partie de l'activité courante des associations et la volonté d'afficher sa déférence à l'égard du pouvoir en constituaient des motivations suffisantes. Ces expressions qui marquent l'appartenance à l'empire servent par ailleurs un objectif d'intégration civique. Enfin, l'hommage à Jupiter, « représentant divin du pouvoir à Rome », ne constitue pas non plus un argument suffisant en faveur de cette hypothèse. La divinité est d'ailleurs également honorée en dehors du cadre associatif [401, 435].

L'essence divine des empereurs vivants était aussi vénérée à travers le culte du *numen*,

1946. Nous tenons à remercier les conservateurs du musée d'Avallon de nous avoir soumis cette lecture, émise selon la notice muséographique par un « archéologue de passage » dont nous ignorons l'identité.
1947. [Pechoux, 2011], p. 124.

qui désignait pour D. Fishwick la quintessence des dieux, le pouvoir sur lequel reposait leur nature divine, et qui se retrouve aussi bien chez les dieux eux-mêmes que dans divers êtres animés et objets inanimés [1948]. Les *fabri tignuarii* de Feurs honorent le *numen Augusti* d'un empereur qui n'a pu être identifié car le formulaire ne permet pas de dater l'inscription [381]. La dédicace de l'album collégial des *dolabrarii* de Trèves est pour sa part consacrée aux *numina Augustorum* : là encore on ne peut identifier précisément les co-empereurs mais l'évocation d'un règne commun suppose que le texte n'est pas antérieur à l'époque de Marc-Aurèle [395].

À côté du culte de ces instances divines, les empereurs vivants étaient parfois associés aux dieux dans les dédicaces religieuses. Les *aerarii* d'Entrains-sur-Nohain dédient leur offrande à Auguste, et aux dieux Borvo et Candidus [358], tandis que les *marmorarii* du Gué de Sciaux rendent hommage à Auguste et à Apollon [347]. Ces formules dédicatoires qui placent généralement l'empereur vivant en tête se rencontrent surtout en Occident, et tout particulièrement dans les Trois Gaules, les Germanies et en Bretagne [1949]. Face à cette pratique, il paraît difficile de savoir si nous avons affaire à une simple marque de déférence à l'égard de l'empereur ou à une consécration religieuse. Datif votif ou datif d'hommage ? La thèse d'une association honorifique de l'empereur au sein d'un formulaire cachant sous une apparente égalité une dissymétrie entre l'empereur et les dieux vénérés est soutenue par D. Fishwisck [1950].

Le titre d'Auguste était parfois juxtaposé au nom de la divinité : à Nîmes, une dédicace est consacrée à Nemausus Auguste par un dédicant anonyme [298], tandis que les *lapidarii structores* de Saintes [350] et le *seplasiarius* Ateuritus de Reims [389] honorent respectivement Mercure Auguste et Oglaius Auguste. Les dieux demeuraient les premiers destinataires de ces consécrations religieuses mais la portée exacte du titre d'Auguste, religieuse, honorifique ou encore détachée de toute référence précise à l'empereur, est débattue [1951].

Certaines dédicaces s'ouvrent sur un hommage à la *domus diuina* qui ne possède pas à proprement parler de caractère religieux mais exprime le loyalisme des dédicants à l'égard de la maison impériale et du régime. La formule *in h(onorem) d(omus) d(iuinae)* introduit par exemple la consécration religieuse à Minerve du dévot Vitalinius Secundinus, foulon de la cité des Vangions [438], et se retrouve encore sur sept autres dédicaces de nature religieuse [412, 417, 418, 419, 422], édilitaire [408] ou évergétique [403].

Au total, huit inscriptions au plus se rattachent au culte impérial selon des modalités diverses : culte du *genius* ou du *numen* de l'empereur régnant, consécration votive ou honorifique à l'empereur vivant dans des textes privés et culte aux dieux augustes. Huit autres

1948. [Fishwick, 1990], p. 383.
1949. [Villaret, 2016], p. 114 *sqq.*
1950. [Fishwick, 1990], p. 436-445. Certains formulaires paraissent cependant bien traduire une consécration à Auguste (*Augusto sacrum*) si bien que A. Villaret souligne une ambiguïté peut-être volontaire dans ces dédicaces privées : [Villaret, 2016], p. 116. L'historien est récemment revenu sur ces questions dans son travail de doctorat consacré aux dieux Augustes (p. 114-116).
1951. [Fishwick, 1990], p. 446-454 ; [Villaret, 2016], p. 47-66.

textes portent une marque de déférence au pouvoir impérial sous la forme d'un hommage à la maison divine.

La dévotion des artisans témoigne, au moins partiellement, d'une identité religieuse singulière, façonnée par le métier selon des modalités diverses. Ces professionnels se montraient en effet parfois soucieux d'associer les dieux à leur métier en recherchant la protection de divinités exerçant un patronage sur les arts. Minerve et Mercure-Lug sont par exemple l'objet d'une vénération particulière. C'est aussi le cas de Silvain dans les carrières ou auprès des travailleurs du bois. Les marbriers de Saint-Béat vouaient quant à eux un culte à un dieu artisan, protecteur du métier, peut-être assimilé à la divinité topique Erriapus, qui veillait pour sa part sur leur lieu d'exercice. Enfin, les membres des organisations artisanales rendaient des hommages religieux à leur génie : la pratique n'était pas spécifique aux associations professionnelles mais elle témoigne bien pour ces individus d'usages religieux découlant indirectement de l'exercice d'un métier. Celui-ci possédait donc une influence bien visible sur les croyances et la dévotion des artisans. Il modelait le paysage religieux dans lequel ils évoluaient : la pratique d'une *ars*, la nature du matériau travaillé ou simplement le lieu de métier, l'ensemble de ces éléments affectait le choix d'honorer une divinité plutôt qu'une autre. En se montrant particulièrement attentifs aux compétences particulières des dieux, les artisans témoignaient de préoccupations spécifiques liées au métier.

Mais encore une fois, leur identité religieuse ne se limitait pas à l'horizon du métier. Un grand nombre de cultes ne peuvent être mis en rapport avec la profession et touchaient à d'autres aspects de la vie, à des croyances forgées indépendamment. Ainsi, nombre d'artisans ou d'associations professionnelles participaient à la vie religieuse de leur communauté en honorant des dieux importants localement ou témoignaient de leur adhésion à l'empire à travers le culte impérial. À propos des organisations artisanales, H. Pavis d'Escurac soulignait que la protection divine invoquée était rarement celle de la divinité tutélaire de la profession [1952]. De fait, rappelons-le, les génies de ces communautés ne sont pas à proprement parler des patrons d'une *ars* : leur rapport à la profession est différent et tient au fait que l'existence même de l'organisation, et donc la leur, se fonde sur un métier commun qui réunit les membres. À travers ces cultes indépendants du métier, les artisans et les *corporati* témoignent donc aussi de préoccupations qu'ils partageaient avec le reste de la société. À côté de croyances spécifiques, certaines pratiques particulières témoignent de la manière dont le métier pouvait affecter, ou non, la vie religieuse des artisans.

1952. [Pavis d'Escurac, 1990], p. 109.

7.2.3 Pratiques cultuelles et métier : offrandes et lieux de la dévotion

Les pratiques cultuelles s'invitaient sur le lieu de travail de deux manières. Premièrement, certains artisans mettaient à profit leur savoir-faire – mais aussi leur atelier, leurs outils et leurs matériaux – pour confectionner des offrandes personnelles qu'ils consacraient ensuite à la divinité. Deuxièmement, le culte se déroulait dans certains cas directement sur le lieu de travail, ou dans sa proximité immédiate. Ces deux pratiques, parfois associées, témoignent de l'absence de frontière nette entre vie religieuse et vie professionnelle.

À cet égard, le dossier des ex-voto consacrés par les *marmorarii* de Saint-Béat au sanctuaire du *Mail de las Higouras* dans les carrières de Rapp est très éloquent. Il fait peu de doute que ces autels de marbre étaient fabriqués dans l'atelier voisin par les membres de cette communauté de tailleurs de pierre, qui les offraient ensuite, individuellement ou collectivement, au dieu du lieu, Erriape [52 ?, 339, 340, 341], ou au dieu des carrières, Silvain [53, 338]. La continuité entre le métier et les rites est remarquable en cet endroit et bien mise en évidence par un contexte archéologique exceptionnel. L'épigraphie pourrait aussi en témoigner : le formulaire singulier *lapidem deposuerunt* sur un autel dédié à Erriape possédait peut-être un sens technique dénotant la mise à profit du savoir-faire des dédicants dans l'érection de l'autel [341] [1953]. Alors que D. Nony la comprenait comme un simple équivalent de l'usuel *aram posuerunt* [1954], J.-M. Fabre et R. Sablayrolles proposent d'y reconnaître, dans le contexte des carrières pyrénéennes, une référence à un procédé d'extraction de la pierre [1955]. Cette variation dans le formulaire épigraphique était peut-être volontaire de la part des dédicants afin d'exprimer à la fois un geste technique et un geste rituel.

En dehors de cette mention hypothétique, à Saint-Béat ou ailleurs, aucun document ne précise jamais explicitement que le don a été fabriqué des mains du (ou des) dédicant(s) : en l'absence d'un contexte archéologique comparable à celui du sanctuaire convène, le principal indice à notre disposition repose dans la mise en relation du métier des dévots avec le matériau de l'offrande. Au regard du corpus que nous avons constitué, les métiers de la pierre et du bronze sont naturellement privilégiés dans les résultats. On ne peut cependant en déduire que les spécialistes d'autres artisanats ne tiraient pas parti de leur savoir-faire pour satisfaire les dieux. Au-delà du sanctuaire du *Mail de las Higouras*, il n'est pas rare que le métier de *marmorarius* puisse être mis en relation avec le don d'un autel de marbre. Chez les Convènes tout d'abord, non loin de Saint-Béat, deux autels consacrés par des marbriers furent également découverts à Ardiège [337] et à Siradan [342]. Ni l'un ni l'autre n'ayant été découvert en contexte,

1953. Sur cette question, voir notre synthèse : 4.3.1, p. 258 et notice n°341.
1954. [Nony, 1981], p. 247.
1955. [Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 150.

un lien avec la série découverte à Rapp est envisageable. Plus loin en territoire aquitain, à *Aginnum* dans la cité des Nitiobroges, le marbrier Atto s'acquitte d'un vœu en offrant un petit autel de marbre à Maglomatonius [345]. C'est peut-être aussi le cas de *marmo[rarii]* au Gué de Sciaux : la plaque dédicacée est toutefois incomplète, on ne peut donc être certain que le formulaire ne renvoyait pas au matériau du support plutôt qu'au métier des dédicants [317]. Bien sûr, il convient d'être prudent devant les offrandes lapidaires consacrées par des tailleurs de pierre [410, 426] : tous les *lapidarii* ne taillaient pas nécessairement leurs propres autels votifs. Ceux-ci étaient produits en série dans les ateliers des villes et des agglomérations où les artisans de la pierre pouvaient se les procurer au même titre que n'importe quel dévot.

Les objets votifs en bronze constituent également des supports épigraphiques privilégiés que l'on retrouve en fouilles, si bien que l'on peut aisément supposer – sinon établir – la continuité entre les gestes cultuels et professionnels à partir de notre corpus. Un manche de sistre en bronze est consacré par le bronzier L. Ulentius à Francfort-sur-le-Main dans la cité des *Taunenses*, à moins qu'il ne faille développer *sistru(m) pos(u)it aerari(um)*, auquel cas le texte ferait référence au matériau de l'objet [437]. À Entrains-sur-Nohain, Leo et Marcianus se chargent d'un don à Borvo et Candidus pour le compte des *aerarii* [358]. La plaque de bronze, aujourd'hui disparue, qui portait la dédicace était peut-être un objet de leur art. Avec la dédicace furent découverts un autel et une statuette de pierre ainsi que deux autres statuettes [1956]. Si nous concluons avec L. Péchoux que l'offrande des bronziers présentait un lien avec leur savoir-faire, nous sommes en revanche plus réservée quant à l'inclusion de ces deux statuettes dans ce jugement. Nous n'avons en effet pu vérifier le matériau de ces objets à partir des références fournies par cette archéologue [1957]. Ensuite, à *Vindonissa*, Tib. Iulius Aquilus fit don à Mars d'une *tabula ansata* en bronze [429]. Cet artisan était un *gladiarius*, soit un fabricant d'épées, il est donc incertain qu'il ait travaillé le bronze. Les épées romaines comprenaient une lame en métal : celle-ci était généralement en fer mais pouvait aussi être fabriquée dans d'autres matériaux comme le bronze. Le métal, notamment le cuivre, entrait ensuite dans la production d'autres parties de l'épée comme les rivets pour assembler le pommeau, la poignée et la garde. Aquilus maîtrisait donc assurément le travail du métal. Pour autant, nous ne le versons à ce dossier qu'à titre hypothétique. Enfin, une statuette et son socle en bronze, mentionnés plus haut, sont offerts par les *aerarii* de Meyzieu, dans le territoire de Vienne, au *genius* de leur communauté [317]. Il est possible que la statuette ait été fabriquée dans l'atelier métallurgique fouillé sur le site de La Dent, d'où elle provient également [1958].

1956. [Devauges, 1988], p. 20 et p. 199 ; *CAG* 58, p. 141.

1957. [Pechoux, 2011], p. 125. Sauf erreur de notre part, il n'en est pas fait mention dans l'ouvrage de J. B. Devauges auquel renvoie l'auteur.

1958. Si le travail du fer paraît y avoir été le plus important, une petite production en bronze est également attestée, notamment une clef sculptée en forme de tête de cheval (n°62) ou un manche de spatule à l'effigie de Minerve (n°67) dont la production nécessitait un savoir-faire voisin : [Monnier, 1990].

Le socle de cette statuette était une tirelire destinée à recueillir des offrandes monétaires au regard de sa petite contenance et de sa consécration religieuse [1959]. Les hommes de métier se livraient ainsi aussi à des dons sans lien avec l'artisanat pratiqué, des gestes religieux qu'ils partageaient avec le reste de la société. Ces dons d'argent sont encore attestés épigraphiquement et archéologiquement. À Iversheim dans la cité des Ubiens, T. Aurelius Exoratus offre ainsi à Minerve une somme d'argent qui s'ajoute à l'autel votif [407]. La pierre étant abîmée on ne peut affirmer avec certitude s'il fit don à la déesse de 21 sesterces ou davantage : on lit encore XXI mais les signes qui suivent sont en grande partie effacés. Ensuite, à Javols, capitale des Gabales, dans la pièce même où fut découverte la statue de Sucellus-Silvain [55], consacrée par des artisans du bois au regard des outils sculptés au revers, furent mises au jour des monnaies probablement déposées en qualité d'offrandes religieuses.

Les vestiges matériels découverts en contexte archéologique confirment que les artisans de la pierre et du métal n'étaient pas les seuls à faire don des produits de leur art aux divinités. La documentation rassemblée par L. Péchoux dans un article consacré aux cultes des artisans en Gaule romaine en témoigne [1960]. Ce dossier met particulièrement en lumière les pratiques des artisans de l'argile car les terres cuites se conservent bien en contexte archéologique tandis que l'identification des fours permet de reconnaître les ateliers. Ainsi, dans le secteur dit du *Moulin à Vent* à Lezoux, célèbre centre de production céramique, furent mis au jour, au lieu de la découverte d'une statue de Mercure et de sa dédicace, des autels votifs en terre cuite et des éléments de construction en argile : une *imbrex* (tuile) décorée d'un grand S pourrait avoir été fabriquée par les potiers du lieu pour abriter le culte de la divinité [1961]. De la même manière, à la Graufesenque, un épi de faîtage en céramique sigillée montrerait que les artisans tiraient profit de leur savoir-faire et de leurs équipements pour aménager leurs lieux de culte [1962].

À travers des offrandes originales et travaillées comme le sont certains autels de Saint-Béat, les artisans se singularisaient au regard de la divinité. Mais peut-être ces dons de leur art étaient-ils aussi parfois tout ce que certains travailleurs pouvaient s'offrir. Ainsi, à Arcenant en Côte-d'Or, parmi les objets votifs découverts dans un sanctuaire directement adjacent à une forge, furent découvert des scories, soit des déchets de production, et des fragments de fer plats, qui apparaissent comme de modestes présents à la divinité [1963]. La proximité immédiate du sanctuaire d'Arcenant à la forge n'est pas sans rappeler la situation du sanctuaire du *Mail de las Higouras*, voisin de l'atelier. La confusion des espaces était parfois plus poussée : dans l'agglomération de Bruay-la-Buissière, dans le Pas-de-Calais, qui rassemble près de 150 fours

1959. [Kaufmann-Heinimann, 1998], p. 174-180 (en part. p. 176) ; [Béal, 2008], p. 174.
1960. [Pechoux, 2011], p. 128-130.
1961. [Débat *et al.*, 1997].
1962. [Schaad, 2007], p. 121, fig. 167
1963. [Mangin *et al.*, 2002]. La forge et le sanctuaire sont contemporains et fonctionnent tous deux jusqu'à la fin du IIe siècle.

de potiers, est implanté un *fanum* (Ier-IIe siècles) dont rien ne vient matérialiser la séparation avec les espaces de production [1964].

La dévotion des artisans était en partie influencée par l'exercice professionnel. Il pouvait exister des gestes religieux aux gestes techniques une continuité remarquable, visible aussi bien dans la nature des offrandes que dans l'établissement des lieux de culte à proximité des espaces de production. Le travail d'un matériau spécifique pouvait orienter le choix des divinités honorées (Silvain, Hercule, *Fagus*) ou définir la nature des offrandes religieuses. De l'implantation du lieu de travail découlait le culte à une divinité topique et l'installation d'un sanctuaire à proximité des espaces de production. Les pratiques de dévotion collectives faisaient une grande part aux solidarités de métier et aux liens associatifs afférents. Alors qu'une rupture était perceptible entre l'environnement social professionnel et le temps des funérailles, les camarades de métier et d'association étaient des partenaires privilégiés dans les moments de dévotion, signe d'une continuité forte du professionnel et du religieux. La personnalité des divinités honorées était également un excellent témoin de l'existence de préoccupations spécifiques liées au travail. Selon des modalités variées, le métier façonnait les pratiques religieuses des artisans et participait à la construction d'une identité religieuse propre. Néanmoins, il convient de bien souligner que cette influence du métier n'était que partielle : certains gestes, dons ou lieux de culte étaient sans rapport avec le métier.

Si les pratiques cultuelles – mais aussi de sociabilité – s'invitaient parfois sur le lieu et le temps de travail, mettant à profit le savoir-faire des hommes de métier, dans le cadre des associations professionnelles, la coupure avec l'exercice quotidien était davantage consommée. Les organisations artisanales disposaient en effet de temps et de lieux propres où et durant lesquels se déroulait la vie de la communauté, de la convivialité aux actes de dévotion. Si nous ne savons rien du calendrier des associations des Gaules et des Germanies romaines, en revanche leurs locaux nous sont un peu mieux connus.

7.3 Les lieux de la sociabilité associative

Certaines associations disposaient d'un espace privé où leurs membres pouvaient se rencontrer et où prenait place une partie de la vie associative : réunions, banquets, dévotion collective. Les lieux de réunion des associations suscitent depuis une vingtaine d'années l'intérêt croissant des chercheurs, épigraphistes mais aussi archéologues de plus en plus attentifs à l'identification des vestiges de ces lieux bien documentés par les inscriptions. Aux travaux fondateurs de B. Bollmann sur les espaces associatifs d'Italie fait écho une série de recherches

1964. [Pechoux, 2011], p. 130.

portant sur d'autres régions d'Occident [1965]. P. Gros s'intéressa ainsi aux « traces archéologiques du phénomène associatif » en Gaule méridionale tandis qu'A. Bouet chercha à identifier les *scholae* de *subaediani* essentiellement à partir de structures archéologiques, pour ne citer que les principaux travaux de synthèse sur les Gaules [1966]. Cependant, l'identification des édifices collégiaux par les archéologues et leur attribution à une association précise se confrontent souvent à l'absence d'une documentation épigraphique éclairant des vestiges muets : il n'existait en effet pas de bâtiment type mais des caractéristiques communes qu'épigraphistes et archéologues travaillent à mettre en évidence. À l'inverse l'épigraphie des *scholae* se fonde généralement sur des inscriptions privées de leur contexte archéologique. Malgré ces limites inhérentes à la documentation, les recherches progressent en mettant de plus en plus l'accent sur la nécessité d'une approche pluridisciplinaire. Confrontant inscriptions et vestiges matériels, B. Goffaux publia ainsi entre 2008 et 2011 une série d'articles sur ces problématiques, battant en brèche l'idée que le terme si fréquent de *schola* correspondait architecturalement aux édifices complexes tels qu'ils sont connus à Ostie et proposant plutôt d'y reconnaître des aménagements modestes, salles de réunions se réduisant le plus souvent à une seule pièce [1967]. À la lumière de ces conclusions, il avança une nouvelle hypothèse quant à l'emplacement de la *schola* des nautes d'Avenches, dont la centralité l'amena alors à réfléchir sur le rôle de la puissance publique dans l'implantation d'édifices collégiaux dans les centres urbains [1968]. Outre l'identification des *scholae*, une réflexion sur l'aspect matériel et le décor de ces lieux de réunion fut également menée par M. Christol et N. Tran à partir de vestiges matériels et d'une documentation épigraphique [1969].

Malgré un contexte historiographique favorable, les lieux de réunion des artisans des Gaules romaines demeurent dans l'ensemble assez mal connus. Six espaces associatifs ont fait l'objet d'une hypothèse d'identification en contexte archéologique, à Narbonne, Lattes, Alésia, Javols, Augst et éventuellement à Schwarzenacker. Cette lecture se fonde dans certains cas sur la présence d'une inscription (Lattes, Alésia) ou de mobilier décoré (Javols) ou sur une mention épigraphique connue (Narbonne). Mais, dans l'ensemble, notre corpus permet essentiellement une approche indirecte de ces espaces, à travers des dédicaces dont on suppose qu'elles concernaient un bâtiment associatif ou ses aménagements ou qu'elles participaient, avec certaines pièces de mobilier inscrites, de l'ornementation d'un lieu de réunion. À ces sources s'ajoutent quelques mentions explicites de locaux associatifs.

1965. [Bollmann, 1998].
1966. [Gros, 1997] ; [Bouet, 2001].
1967. [Goffaux, 2008], [Goffaux, 2010], [Goffaux, 2011].
1968. Une réflexion que l'on doit également à N. Tran : [Tran, 2013b].
1969. [Tran et Christol, 2014].

7.3.1 Les mentions épigraphiques d'espaces associatifs

7.3.1.1 *Schola, templum, aedes* : les lieux de réunion dans l'épigraphie

Un premier élément d'identification de ces lieux de réunion réside dans leur mention épigraphique explicite. Ce critère très efficace en apparence se heurte cependant au caractère très lacunaire des inscriptions concernées et/ou à l'absence de contexte archéologique associé. Cinq inscriptions latines mentionnent ou pourraient mentionner un espace associatif. À ce dossier s'ajoute une inscription gauloise d'Alésia. Les textes lacunaires d'*Aquae* [408], en Germanie Supérieure, et de Nantes [378] ont fait l'objet de développements détaillés auquel nous renvoyons pour les questions de restitutions [1970]. Ainsi, un fragment d'architrave ou de linteau de la cité d'*Aquae* mentionnait peut-être la *[schol]a* de *fabri tignuarii* : *[schol]am fab[rorum tignuariorum]* [408]. Tant le formulaire de l'inscription que la fonction et les dimensions du bloc incitent à le rapprocher de la dédicace de la *schola* des nautes d'Avenches, avec laquelle elle présente de nettes similarités (FIG. 3, p. 194) [1971]. Malgré son caractère fragmentaire, un faisceau d'indices incite à y voir la dédicace décorant la façade d'un bâtiment collégial. Parce qu'il était le plus commun dans l'épigraphie des espaces associatifs [1972], le terme *schola* pourrait avoir désigné cet édifice d'*Aquae*. D'autres termes se rencontrent cependant dans les inscriptions : *aedes, aedicula, templum, curia*, etc. Ainsi, une inscription dédicacée aux *numina* des empereurs, au génie du collège des *fabri dolabrarii* et au dieu Intarabus commémore l'agrandissement d'un *templum* et de son enceinte grâce à l'intervention de l'*ordo*, d'une part, et du préfet de l'association Magissius Maina, d'autre part [395]. La dédicace, suivie de l'album collégial, était vraisemblablement exposée à l'intérieur d'un édifice associatif, auquel appartenait le *templum* mentionné et son enceinte, réservés aux activités cultuelles du collège, et avec lequel ils se confondaient peut-être. De la même manière, la fondation funéraire établie par Etereia Aristolais auprès des *centonarii* de Nice enjoint les membres de l'association à se réunir en banquet dans le *templum*, selon la coutume (*ex more*) [445]. Le terme fait certainement référence au lieu de réunion des centonaires. G. Laguerre proposait d'ailleurs de le rendre par *schola* dans sa traduction [1973]. Le terme de *templum* pour désigner un bâtiment ou un aménagement collégial exprime très clairement la dimension religieuse de ces espaces en grande partie destinés à des pratiques cultuelles collectives. *Aedes* possède également une acception restreinte renvoyant aux édifices sacrés. C'est peut-être une *a[edes]* collégiale que le *cuparius* Decumus fit construire à ses frais à Nantes, éventuellement avec un collègue dont le

1970. À propos de la *schola* des *fabri tignuarii* d'*Aquae* : 3.2.1.3, p. 192 ; à propos d'une *aedes* construite par un *cuparius* à Nantes : 2.4.1, p. 129.
1971. *CIL*, XIII, 5096 (Avenches).
1972. Les inscriptions mentionnant les lieux de réunion et édifices des collèges sont rassemblées dans [Waltzing, 1900], IV, p. 437-443. Un complément dans [Tran et Christol, 2014], p. 15, n. 4.
1973. *IANice*, p. 118-119.

nom aurait pu disparaître dans la lacune, ou bien simplement le mur d'un bâtiment cultuel et/ou associatif (*muru[m fani, templi, aedis]*) et un autel (*a[ram]*) [378]. Désignés par un qualificatif formé sur le terme *aedes*, les *fabri subaediani* de Narbonne présentent la particularité de nous renseigner sur leur espace collégial à travers leur nom [296].

7.3.1.2 Le siège des *fabri subaediani* de Narbonne

La signification du terme *subaedianus*, qui qualifie de nombreux collèges d'Occident [1974], fut longuement débattue par les historiens jusqu'à ce qu'A. Bouet reprenne l'examen de ce dossier épigraphique et archéologique dans un article publié en 2001. On s'accorde aujourd'hui à penser que les *subaediani* ne regroupaient pas les membres d'une seule activité professionnelle [1975] : en ce qui concerne les provinces gauloises et germaniques, l'appellation pouvait qualifier des *fabri* à Narbonne mais aussi, vraisemblablement, des *negotiantes* à Arles suivant une proposition récente de C. Courrier [1976]. Elle désignait encore à travers l'empire un *nummularius*, un *marmorarius*, des *lapidarii* [1977]. Pour cette raison, l'idée que les *subaediani* œuvraient à des travaux de menuiserie à l'intérieur des édifices ou travaillaient aux fondations des maisons ne peut être retenue [1978]. Renouant avec une thèse exprimée dès le XIXe siècle par L. Puech et A. Puiggari, L. Sigal ou encore A. Allmer, puis reprise plus récemment par M. Gayraud [1979], A. Bouet met en relation l'appellation de *subaediani* avec l'espace associatif de ces *collegiati* qui plaçaient leur lieu de réunion « sous la dépendance d'un sanctuaire (*sub aede*) et donc de ses divinités [1980] ». À la fois intellectuelle et topographique [1981], cette dépendance au temple trouvait diverses expressions.

Dans le cas de Narbonne, la relation pourrait être à comprendre au sens concret d'une proximité topographique. En effet, l'inscription gravée sur la base de statue de Sex. Fadius Secundus Musa fait mention à deux reprises d'un emplacement *ante aedem*, où Sex. Fadius, à la fois patron et bienfaiteur, enjoint aux *fabri* de faire exposer le règlement de sa fondation sur des tables de bronze [296]. C'est vraisemblablement à proximité de cette *aedes* ou dans ses dépendances que se situait le lieu de réunion des *collegiati*. C'est du moins sur cette hypothèse

1974. Des *subaediani* sont connus à Narbonne (*CIL*, XII, 4393 = [296]), Cordoue, Rome (*marmorarius* (*CIL*, VI, 7814)), Anzio (*nummularius* (*CIL*, X, 6699)), Uthina, Lambèse, *Virunum*, Mursa (*lapidarii* (*AE*, 1913, 137)) et Arles (*negotiantes*) à travers une série d'inscription datant du Ier au IVe siècles ap. J.-C. Voir la liste des attestations et leurs références dans [Bouet, 2001], p. 228-230. À propos d'un collège de *negotiantes subaediani* arlésien : [Courrier, 2015].
1975. [Bouet, 2001], p. 232.
1976. [Courrier, 2015].
1977. Voir *supra* note 1974.
1978. [Gayraud, 1981], p. 494 et n. 112 à 114 pour les références antérieures.
1979. [Gayraud, 1981], p. 495 et n. 124 à 127 pour les références antérieures.
1980. [Bouet, 2001], p. 274.
1981. Elle pouvait être symbolique car tous ces édifices collégiaux n'étaient pas nécessairement compris dans l'enceinte du sanctuaire dont ils ne dépendaient d'ailleurs pas directement, mais ils se trouvaient pour A. Bouet « unis à eux dans une conception purement intellectuelle de l'espace urbain » : [Bouet, 2001], p. 274.

que se fondèrent quelques propositions d'identification. E. Will proposait de localiser la *schola* dans la galerie qui faisait le tour de l'ensemble du temple situé sur la butte des Moulinassès et qu'il identifiait à des cryptoportiques [1982]. De la même manière, M. Gayraud reconnaissait un emplacement possible pour ce local associatif dans les « chambres » exiguës aux parois peintes d'enduit attenantes au temple, dispositif qu'il n'interprétait cependant pas comme un cryptoportique [1983]. Reprenant les anciens comptes rendus de fouilles synthétisés par V. Perret en 1956 [1984], A. Bouet a rejeté ces deux propositions de localisation l'une après l'autre. Les pièces ornées de stuc évoquées par M. Gayraud n'étaient pas selon lui des vestiges contemporains du temple mais appartenaient à des bâtiments antérieurs à son édification [1985]. Ensuite, l'archéologue juge l'espace des cryptoportiques assez insalubre, humide et mal éclairé [1986]. Avec ses piliers qui obstruaient la vue, le lieu n'était pas propice aux réunions. Si l'espace associatif des *fabri* se trouvait dans les dépendances du temple de la butte des Moulinassès, son emplacement demeure aujourd'hui à déterminer.

Même si elle n'a pu être formellement identifiée, la *schola* des *fabri subaediani* de Narbonne présente l'intérêt d'avoir fait l'objet de propositions d'identification avec un contexte archéologique. De la même manière, une inscription gauloise d'Alésia serait à rapprocher du monument d'Ucuétis, probablement le siège des forgerons de la cité, dont elle pourrait avoir constitué la dédicace. Mentionnant un *celicnon* (bâtiment), elle serait à verser au dossier des citations directes d'édifices associatifs.

7.3.1.3 Le monument d'Ucuétis à Alésia

Le monument dit d'Ucuétis à Alésia, édifice à crypte fouillé à partir de 1908, fut identifié par R. Martin et P. Varène comme le local associatif d'artisans du métal [1987]. Le monument se situait dans le centre urbain, immédiatement au nord du forum. Il semble que l'accès principal se faisait par le forum, ce qui atteste bien de sa centralité et de sa visibilité dans l'espace civique et doit donc être pris en compte dans son interprétation. La construction de l'ensemble débuta dans les dernières décennies du IIe siècle ap. J.-C. Le monument fut ensuite utilisé jusqu'à une date qui ne peut être fixée dans le cours du IIIe siècle. L'ensemble est centré sur une cour à péristyle qui dessert les salles principales sur le côté sud (salles 1 à 3), des chambres annexes à l'est, et deux galeries au nord et à l'ouest. L'une des particularités de cet édifice est de se démarquer aussi bien de l'architecture domestique que de l'architecture religieuse et civile, si bien que la fonction du monument est difficile à déterminer.

1982. [Will, 1973], p. 327 et p. 337.
1983. [Gayraud, 1981], p. 262. A. Grenier identifiait ce temple avec le *[templum] nouum* mentionné dans la lettre de Musa et dont il fut le premier *flamen*.
1984. Voir l'histoire des fouilles du « Capitole » dans : [Gayraud, 1981], p. 258-259.
1985. [Bouet, 2001], p. 235.
1986. [Bouet, 2001], p. 238-240.
1987. [Martin et Varène, 1973], p. 159-160.

La nature du mobilier votif découvert dans certaines salles à vocation cultuelle a joué un rôle déterminant dans l'identification du monument : l'important matériel en métal mis au jour dans les pièces 1 et 2, autour des vestiges de ce qui aurait pu être un autel, évoque des offrandes à une divinité. Le fait que ces centaines d'objets manufacturés se regroupent en séries (clefs, entrées de serrures, anneaux, anses, etc.) ne permet en effet pas d'y voir les vestiges d'éléments fonctionnels du mobilier. Leur présence s'explique en revanche dans un contexte productif, commercial ou votif, cette dernière hypothèse étant la plus vraisemblable au vu du contexte architectural. Aménagée dans une crypte, la salle 1 évoque en effet pour R. Martin et P. Varène une caractéristique architecturale des cultes privés qui réservaient le sous-sol à la salle principale. Elle semble avoir été l'une des plus importantes de l'édifice si l'on se fie à sa façade monumentale et à ses peintures murales. La nature du mobilier suggère pour sa part la dévotion d'un groupe d'artisans du métal. En outre, la découverte au sein du monument d'un vase portant une dédicace votive à la divinité Ucuétis et à sa parèdre Bergusia constitue un second indice en faveur de cette hypothèse [1988] : une seconde inscription associe en effet ce dieu à l'artisanat du métal.

Découvert à Alise-Sainte-Reine au sud de ce monument en 1839, le texte pourrait avoir constitué selon M. Lejeune la dédicace de l'édifice dont il provenait sans doute [1989]. D'après l'interprétation qu'en donne ce linguiste – à la lumière des découvertes archéologiques et de l'hypothèse préalablement formulée par R. Martin et P. Varène –, l'inscription rédigée en langue celtique mentionnerait le don à Ucuétis d'un *celicnon* (édifice, monument) par Martialis fils de Dannotalos en association avec « les forgerons qui façonnent Ucuétis en Alise » [1990]. Pour M. Lejeune, le *celicnon* en question désignait le monument d'Ucuétis lui-même. L'espace associatif de ces artisans aurait ainsi été consacré à Ucuétis, divinité protectrice des forgerons.

De sa centralité aux pratiques cultuelles qu'il abritait, un faisceau d'indices amène à supposer que cet édifice servait de local à une association d'artisans du métal honorant la divinité Ucuétis et sa parèdre Bergusia. Les salles 1 et 2 accueillaient des pratiques cultuelles sous la forme d'offrandes d'objets de leur art. Dans cet espace pour partie en sous-sol, A. Bouet propose de retrouver une expression topographique de l'expression *sub aede*, les commanditaires de cet édifice ayant ressenti le besoin d'enterrer au moins partiellement leur construction pour marquer leur dépendance à un sanctuaire [1991]. À côté de ces activités religieuses, l'édifice pourrait avoir accueilli des pratiques conviviales : la salle 3, aménagée en longueur, abritait peut-être des réunions ou des banquets. Il convient en effet de souligner que si les espaces à

1988. *CIL*, XIII, 11247 (Alesia) : *Deo Ucueti / et Bergusiae / Remus Primi fil(ius) / donauit / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.
1989. *RIG*, II.1, p. 147-155. Pour l'interprétation de l'inscription, voir en particulier, p. 151-154.
1990. La traduction, très proche, proposée par P.-Y. Lambert est la suivante « Martialis, fils de Dannotalos a offert à Ucuetis ce bâtiment (celicnon), et cela avec les forgerons qui honorent Ucuetis à Alise » : [Lambert, 2003], p. 100. À propos de cette inscription (L-13), voir p. 100-103.
1991. [Bouet, 2001], p. 274.

vocation cultuelle paraissent parfois plus faciles à identifier au vu des vestiges matériels et textuels, les sièges d'associations accueillaient également d'autres activités.

De ce premier dossier, il ressort que la dimension cultuelle de ces espaces était très prégnante. Si les fonctions religieuses des associations ont été bien soulignées dans l'historiographie contemporaine, il demeure néanmoins remarquable que ces activités aient en grande partie défini ces lieux de réunion, tant dans leur vocabulaire (*aedes*, *templum*) que dans leur architecture. Les dédicaces édilitaires citées placent tous ces lieux sous la protection d'une divinité ou d'un ensemble de divinités. Ensuite, les *fabri subaediani* se définissaient d'abord par rapport à un espace cultuel : la dépendance de ces *corporati* à une *aedes* et à ses divinités, qu'elle fût d'ordre symbolique ou topographique, a été jugée suffisamment significative pour entrer dans leur nomenclature. Enfin, l'architecture était marquée par ce rapport à la divinité, que ce soit par le simple fait qu'une salle fut réservée au culte, ou, comme le pense A. Bouet, par la définition de structures architecturales propres exprimant précisément un rapport de subordination.

7.3.2 Inscriptions édilitaires et aménagements d'édifices associatifs

Quoique dépourvues de mentions explicites d'un édifice associatif, certaines inscriptions édilitaires – ou faisant mention d'aménagements spécifiques – concernaient certainement des espaces communautaires auxquels elles purent s'intégrer. Les conduites de dons, à destination d'un corps professionnel et/ou émanant de ses membres, sont nombreuses dans ce dossier.

À Béziers, entre la fin du IIe siècle et la fin de l'époque sévérienne, le magister des *fabri*, C. Cassius Venustus fit don d'un pavement en marbre et d'un revêtement mural de deux pieds. Cette inscription pourrait commémorer l'implication financière personnelle d'un membre éminent de l'association dans les travaux d'édification ou de restauration de la *schola* du collège [242]. L'absence de parallèle avéré dans notre corpus pour une conduite de don individuelle, menée par un artisan ou un *corporatus*, dans un contexte public nous conduit à la replacer dans un milieu collégial[1992]. Inscrite sur un bloc cubique dont la partie supérieure était creusée pour accueillir un objet, peut-être une statue, la dédicace participait certainement à l'ornementation du lieu tout en servant le prestige du généreux donateur. De la même manière, une inscription de Nîmes rappelait peut-être la générosité d'un artisan dans le cadre de l'édification d'un espace communautaire : un bord de balustrade commémore les libéralités du *lanius* T. Coelius Germanus, qui assuma à ses frais la construction de quelques éléments

1992. À propos des conduites de don menées par des artisans, on pourra consulter notre développement détaillé : 2.4, p. 127 *sqq.*

d'architecture comprenant au moins une balustrade, sur laquelle la dédicace fut directement inscrite [300]. En l'absence d'un contexte associatif explicite, nous proposons d'y reconnaître à titre d'hypothèse l'agrémentation d'un bâtiment communautaire et/ou cultuel.

La présence d'un contexte associatif n'est cependant pas toujours un argument suffisant pour reconnaître une structure collégiale dans les aménagements évoqués. Ainsi, pour P. Gros, les bains mentionnés dans une inscription honorifique de Nîmes et pour lesquels, entre autres bienfaits, les *fabri tignuarii* dédient une inscription honorifique en hommage à l'évergète Q. Solonius Fabius Severinus auraient constitué une structure d'agrément privé au sein d'un édifice associatif [310] [1993]. La *plebs* à qui l'usage des bains était destiné aurait alors désigné l'ensemble des membres du collège. Cette hypothèse est intéressante mais ne s'impose pas car, comme l'examen des sources l'a bien montré, un collège de l'envergure de celui des *fabri tignuarii* pouvait tout à fait assumer un rôle public en honorant, au nom de la cité, des personnalités importantes, auteurs de libéralités qui ne les concernaient pas spécifiquement [1994]. Que ce personnage de rang équestre ait pu financer l'édification de bains publics ne pose pas de problème particulier.

De ce second dossier, la dimension religieuse est, de manière surprenante, totalement absente. En revanche, le caractère honorifique de ces textes qui devaient eux-mêmes être exposés dans ces espaces communautaires est très prégnant. Ces deux dimensions, religieuse et honorifique, se retrouvent étroitement associées sur les pièces de mobilier inscrites ou décorées qui pourraient avoir servi à l'ornementation de ces espaces communautaires.

7.3.3 Le mobilier des espaces associatifs

La plupart du mobilier que nous avons pu isoler dans notre corpus comme relevant probablement de l'ornementation d'un lieu de réunion est de nature cultuelle. De fait, les lieux de réunion associatifs étant des édifices en partie destinés à la dévotion collective des membres, un grand nombre de monuments votifs de notre corpus pourraient avoir participé à l'ornementation de ces bâtiments et aux pratiques cultuelles des associations. Il paraît moins utile d'en faire la liste ici que de souligner ceux présentant un faisceau d'indices en faveur de cette interprétation. Une statue de Javols en Aquitaine et une dédicace de Lattes présentent notamment l'intérêt de pouvoir être associées à un contexte archéologique dénotant des espaces communautaires.

1993. [Gros, 1997], p. 219.
1994. À ce sujet : 3.1.2.2, p. 167.

7.3.3.1 La statue de Sucellus-Silvain à Anderitum et son contexte archéologique

Découverte en 1969 à *Anderitum* (Javols), capitale de la cité des Gabales, cette sculpture en ronde-bosse en grès rouge fut d'abord identifiée comme celle de Bacchus avant que son apparence (barbe, port de la tunique serrée à la taille) et ses attributs (*olla*, chien, tonneau) ne conduisissent J.-Cl. Béal et P. Peyre à y reconnaître le dieu Sucellus-Silvain [55] [1995]. Avec une hauteur de 176 cm, ses dimensions remarquables excluent pour ces archéologues un usage dans un cadre domestique : la statue occupait plutôt un espace sacré public ou un espace cultuel collectif privé. Or, les outils figurés à l'arrière de la statue (scie, archet, foret et son porte-foret et peut-être une herminette) plaident davantage en faveur d'une sculpture érigée dans la *cella* de l'édifice d'une organisation artisanale – ou du moins devaient-ils se référer aux commanditaires. Sculptés en relief et non en ronde-bosse comme le reste de la composition, placés en position secondaire, dans un endroit discret, mais certainement visible, ce qui suppose que l'on ait pu faire le tour de la statue, ces outils auraient constitué une « signature iconographique » sur ce monument par ailleurs anépigraphe.

La sculpture provient d'un édifice de deux pièces qui communiquaient par une porte et qui s'ouvraient toutes deux sur un portique [1996]. Elle a été découverte dans la plus petite de ces pièces, vraisemblablement destinée à des pratiques votives comme l'indiquent les découvertes d'offrandes monétaires. Il pourrait s'agir d'un modeste édifice associatif disposant d'un lieu de réunion et d'un espace cultuel attenant. Toutefois, alors que le bâtiment lui-même et son quartier étaient traditionnellement considérés comme un groupe de quatre maisons, les archéologues J.-Cl. Béal et P. Peyre proposent de revenir sur cette interprétation et de considérer ces quatre structures comme des éléments d'un même ensemble. La découverte de plaques de marbre et de calcaire à décor végétal les invite par ailleurs à reconnaître des bâtiments de fonction religieuse : « on pourrait donc avoir là un unique édifice, organisé autour d'une cour centrale, et dont certaines pièces avaient une vocation religieuse, peut-être, comme à Alésia le monument d'Ucuétis, le lieu de réunion d'une corporation [1997]. »

À travers les outils sculptés au revers de la statue, le siège de cet édifice collégial était marqué de l'empreinte de l'identité professionnelle des artisans qui occupaient les lieux. L'ornementation des espaces associatifs apparaît comme une manière privilégiée d'inscrire l'identité collective du groupe dans les lieux, mais aussi la fierté personnelle de bienfaiteurs qui contribuèrent à l'embellissement de ces espaces. S'intégrant au décor ou directement inscrites sur des éléments ornementaux, les dédicaces venaient rappeler aux membres le souvenir de la générosité des évergètes.

1995. [Béal et Peyre, 1987], p. 356.
1996. [Béal et Peyre, 1987], p. 364 *sqq.*
1997. [Béal et Peyre, 1987], p. 366. À propos du monument d'Ucuétis, voir *infra.*

7.3.3.2 L'édifice associatif des *fabri* et des *utricularii* de Lattes

À Lattes, à l'emplacement où fut découverte en 1965 la dédicace du sévir T. Eppilius Astrapton [299], furent mis au jour les vestiges d'un vaste bâtiment carré lors d'une campagne de fouilles programmées en 2005 [1998]. Rappelons-le, l'inscription datée entre la fin du Ier et du IIe siècle et consacrée à Mars Auguste et, selon nous, au Génie des collèges commémorait d'après la lecture de M. Christol le financement par le sévir Astrapton d'une offrande religieuse pour le compte des *fabri* et des *utricularii* de la ville [1999]. Nous ignorons tout de la nature de cette offrande. En revanche, la dédicace elle-même était selon toute vraisemblance exposée dans le lieu de réunion et espace cultuel de ces associations – ou de l'une des deux du moins – que plusieurs éléments nous invitent à identifier avec le bâtiment contemporain fouillé au même endroit par V. Martinez. L'édifice établi à la fin du Ier siècle sur une plateforme et détruit entre la fin du IIe et le début du IIIe siècles était contemporain de l'inscription. Il se composait d'une vaste salle de 146 m^2 dont les dimensions suggèrent une fonction publique ou un usage collectif. Les murs intérieurs étaient décorés d'enduit peint dont il subsiste quelques traces malgré l'arasement des murs [2000]. Les lieux étaient peut-être ornés d'une mosaïque mais seule une tesselle fut découverte dans les couches de destruction. Le sol bétonné a gardé l'empreinte de fondation d'un support d'autel ou de socle, placé dans l'axe nord-sud à 2 m de la paroi nord. À l'opposé vers la paroi sud, deux saignées dans le sol marquaient peut-être les vestiges d'un siège. Si pour M. Py l'accès à la rue principale se faisait par la façade est, pour J.-L. Fiches et V. Martinez, les ouvertures sur l'extérieur se trouvaient certainement dans la façade nord qui était d'ailleurs probablement abritée par un auvent au vu de la présence de tuiles. Les deux archéologues suggèrent quant à eux que la réserve dans la façade est ne correspondait pas à une ouverture mais à l'emplacement d'une banquette ou d'un podium au dessus duquel une niche avait pu être ménagée. Du mobilier cultuel fut découvert parmi les vestiges : ainsi l'avant-bras droit d'une statue de Mercure dont la main se referme sur une bourse et les restes d'une inscription. Ses dimensions, son ornementation (statue de Mercure), ses aménagements particuliers (podium ou banquette ; autel ou socle ; siège) suggèrent la nature publique ou collective de cet édifice. L'inscription rappelant la générosité d'Astrapton invite à reconnaître dans ce bâtiment le lieu de réunion des *fabri* et/ou des utriculaires de Lattes.

Encore une fois, la dédicace religieuse à Mars Auguste et la statue de Mercure mettent bien en évidence la fonction cultuelle de cet espace associatif ou d'une partie de ses aménagements. L'inscription souligne également le rôle des bienfaiteurs dans l'ornementation et la vie religieuse des lieux associatifs. À la dédicace, qui possède une fonction cultuelle mais aussi honorifique, s'ajoutait sans doute une offrande à la divinité (autel, statue, etc.) venant décorer l'espace de

1998. [Py, 2009], p. 166-170 ; [Fiches et Ferreras, 2014].
1999. [Christol, 2003a].
2000. On reconnaît l'arrière-train d'un félin : [Fiches et Ferreras, 2014], p. 68, fig. 4.

la salle, à moins que l'inscription ne constituât en elle-même l'offrande.

7.3.3.3 Le mobilier cultuel offert à des collèges

Comme la dédicace de Lattes, quelques dons de mobilier ou leurs commémorations épigraphiques venaient sans doute participer au décor comme au fonctionnement des espaces cultuels des lieux de réunion associatifs tout en faisant rejaillir une part de prestige sur les généreux bienfaiteurs. La plupart de ces objets, si ce n'est tous, possèdent une fonction ou une dimension cultuelle.

C'était à n'en pas douter le cas d'une statue de Mercure (*signum Mercuri*) offerte par C. Cassius C. f. Paternus, décurion et patron des *utricularii* dans la cité de *Cemenelum* [443]. Les destinataires en étaient sans doute ses clients, les utriculaires, mais aussi les *fabri* et les *centonarii* qui furent associés aux distributions de sportules et d'huile à l'occasion de la donation. La statue n'ayant pas été conservée, nous n'en connaissons l'existence qu'à travers sa dédicace, gravée sur une plaque de marbre. L'une et l'autre ne sont pas sans évoquer le mobilier découvert à Lattes, à cette différence près que l'inscription d'Astrapton ne précisait pas la nature des présents offerts. Cette comparaison invite à penser que la statue, comme sa dédicace, était exposée dans un espace collectif. Nous tendrions à croire que ces libéralités eurent lieu autour des objets offerts dans un espace à même de rassembler tous les membres de ces collèges dans un cadre convivial, soit l'édifice associatif de l'un des collèges concernés, sinon de tous s'ils partageaient un même espace de réunion, une hypothèse vraisemblable étant donné les liens qui semblent avoir existé entre ces collèges – ou du moins entre les *fabri* et les *centonarii*. Mais, si l'on admet communément que les *Tria Collegia*, mentionnés à deux reprises dans l'épigraphie de Cimiez [441-442], rassemblaient les *fabri*, les *centonarii* et les *dendrophori*[2001], peut-être les *utricularii* se substituaient-ils aux *dendrophori* dans cette cité. Du moins ne trouve-t-on pas dans l'épigraphie de la ville de preuve de la constitution des *Tria Collegia* selon cette formule couramment admise. Ce contexte expliquerait l'exclusion des dendrophores de cette distribution, alors même qu'ils sont attestés dans la cité[2002]. Néanmoins, cette inscription ne constitue pas pour G. Laguerre une preuve suffisante pour « rompre le contenu habituel de la formule des *tria collegia*[2003] ».

Les statues cultuelles exposées dans la *cella* des édifices collégiaux pouvaient être dotées d'éléments de parure. C'était peut-être la fonction d'une petite bague, dédiée à Salus et offerte par Rusticus pour les *sutores* de Nimègue [399], ou de la bague offerte par Pervincius Stabilis au collège des *fabri* dans la cité de *Mogontiacum* [421]. Les petites dimensions de la bague de Nimègue suggèrent une parure de statue. C'était probablement aussi le cas du bijou de

2001. Il s'agit de l'opinion de J.-P. Waltzing, communément admise : [Waltzing, 1900], II, p. 198.
2002. *CIL*, VI, 7904 (Cimiez).
2003. *IANice*, p. 117.

Mayence, à peine plus grand.

Sans quitter les provinces germaniques, un monument fragmentaire de Francfort-sur-le-Main commémore la conduite de don menée par Genialius Optatus, qui fit élever à ses frais un monument dédié au génie du collège des *fabri tignuarii* [436]. L'identité de la divinité honorée invite à replacer la donation dans un contexte associatif, et ce au sens concret, topographique du terme. L'association du *genius collegii* au lieu de réunion était en effet très étroite. Le support, une table de basalte, constituait peut-être l'offrande elle-même ou l'accompagnait. De la même manière, à Cologne dans la cité des Ubiens, [—]ius Servandus procéda à un bienfait auprès du *collegium pisstricorum [consist]entium c(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensium)* [403]. La plaque commémorative de ces libéralités fut sans doute exposée dans le lieu de réunion de cette association. Les détails de la générosité de Servandus ne sont pas précisés. Le don du support était peut-être complété par un élément mobilier ou architectural.

À la différence de la statue de Mercure, les bagues et les deux tables commémoratives furent dédicacées par des personnages dont nous ne connaissons que le nom. Peut-être furent-elles offertes par de simples *corporati*. Il nous semble en effet que ces textes n'auraient pas manqué de préciser le statut des évergètes s'il avaient eu quelque titre à faire valoir, du moins dans le cas des tables de Cologne et de Francfort-sur-le-Main qui ne présentaient pas les mêmes contraintes de champ épigraphique que de petits supports comme les bagues. Dans cette hypothèse, les offrandes de mobilier apparaissent non seulement comme une façon de se mettre en valeur vis-à-vis de ses pairs mais aussi comme un moyen d'investir les lieux d'une identité à la fois personnelle et collective.

Si, en l'absence de contexte archéologique, nous restituons un contexte collégial à titre hypothétique, cela nous paraît hautement probable. L'identité des destinataires de ces bienfaits et, dans un cas, la dédicace au Génie du collège invitent à y voir des éléments participant à l'ornementation de sièges d'association. À l'inverse, l'identification de certains édifices associatifs ne repose que sur des vestiges matériels muets.

7.3.4 L'identification des édifices associatifs en contexte archéologique

Deux monuments pourraient avoir été les sièges d'organisations artisanales : l'un pour des *fabri* ou des artisans du métal à Augst, le second pour des artisans-commerçants de Schwarzenacker.

7.3.4.1 Le lieu de réunion des artisans d'Augst

L'*insula* 30 de la cité d'*Augusta Raurica* abritait peut-être le siège d'une association d'artisans du métal dans les années 200. L'édifice prend la forme d'un complexe clos qui occupe toute l'*insula*. L'ensemble, auquel on accède par une entrée monumentale, s'articule autour d'une cour à péristyle [2004]. Sur le côté sud, les pièces situées le long des rues seraient à interpréter comme des ateliers d'après la présence de foyers : un fondeur aurait travaillé dans la halle située à l'angle sud-est. Cet élément implique une occupation au moins partielle des lieux par des hommes de métier. L'examen des vestiges du reste du bâtiment suggère pour sa part un espace public ou collectif. Dans l'angle nord-est du bâtiment, une salle de réception décorée d'une importante mosaïque de gladiateurs communique par l'intermédiaire d'un vestibule avec une cuisine aménagée d'une paillasse avec foyer. La mosaïque aux gladiateurs comme le foyer plaident pour A. Bouet en faveur d'un espace collectif : le caractère exceptionnel de cette pièce ornementale, qui reste à ce jour la plus importante mosaïque mise au jour à Augst, n'incite pas à y voir le sol d'une demeure privée [2005], tandis que la disparition des foyers fixes au profit de structures mobiles (*braseros*) dans les édifices privés en Italie entre le Ier et le IIe siècles conduit cet archéologue à s'interroger sur la possibilité d'une évolution comparable dans les Gaules [2006]. Si c'est le cas, l'installation d'un foyer fixe pourrait témoigner du caractère public, collectif ou religieux de cet édifice. Des milliers d'ossements furent en outre mis au jour dans les remblais de cette salle.

La présence de lieux de métier dans ce vaste édifice conduisit R. Laur-Belart à formuler l'hypothèse d'une maison de corporation [2007]. La découverte d'un buste féminin en tôle de bronze argentée constitue pour P. Gros un argument en faveur de cette hypothèse. En effet, si ces bustes représentaient le plus souvent les membres de la maison impériale, certains collèges auraient honoré leurs patrons et bienfaiteurs d'*imagines* qui décoraient les locaux associatifs et pouvaient être portées en procession au cours de liturgies officielles ou propres aux collèges [2008].

Nous serions en revanche plus réservée quant à la possibilité de retrouver un atelier dans un édifice associatif pareil. En tant que vitrine de la communauté dans l'espace urbain, ces bâtiments abritaient avant tout des pratiques autres que professionnelles. Les vestiges d'espaces de production n'appartiennent pas aux critères usuels d'identification des édifices de collèges. Il est remarquable en outre que l'on n'ait pas pu mettre en évidence dans ce bâtiment un espace à vocation cultuelle. En l'état de nos connaissances, cela ne plaide pas en faveur d'un siège de corporation. En revanche, la présence d'une cuisine et d'un *triclinium* d'hiver chauffé

2004. [Laur-Belart et Berger, 1991], p. 134.
2005. [Bouet, 2001], p. 259.
2006. [Bouet, 2001], p. 250-253.
2007. Cette hypothèse fut ensuite reprise par L. Berger dans une édition ultérieure du Guide d'*Augusta Raurica* : [Laur-Belart et Berger, 1991], p. 134-136.
2008. [Gros, 1997] p. 232-233 et p. 233 n. 74.

par le *praefurnium* de la cuisine adjacente témoigne d'un espace très marqué par des pratiques de convivialité. Ces deux fonctions – dévotion et convivialité – se retrouvent associées dans une vaste salle d'un bâtiment de Schwarzenacker.

7.3.4.2 Le lieu de réunion d'une organisation d'artisans-commerçants de Schwarzenacker

À la différence des maisons d'artisans-commerçants avoisinantes, la maison 3 de l'agglomération de Homburg-Schwarzenacker présente un plan complexe qui conduit Chr. Ebnöther à y reconnaître un lieu de réunion [2009]. Le bâtiment disposait notamment d'un vaste sous-sol de 85 m^2 dont les dimensions exceptionnelles le distinguent nettement des maisons du quartier. Le plafond était soutenu par des piliers disposés le long des murs et dans l'axe central. Certains piliers centraux présentaient l'aspect de piliers-tables dont la tablette pourrait avoir fait office de dressoir lors de banquets. Leur hauteur ne permet en effet pas d'envisager qu'ils servaient pour les repas. Ce vaste espace pourrait avoir servi pour des réunions et des célébrations. Dans cette salle furent découvertes des figurines de divinités (Apollon, Neptune, Mercure, Victoire, Génie du Peuple romain) qui témoignent des fonctions cultuelles du lieu. Ensuite, un éventuel porte-étendard (objet en fer en forme de double hache surmonté d'une pointe et présentant un emmanchement à douille) et un tambourin découverts parmi les vestiges pourraient avoir été utilisés lors de cérémonies et de processions qui animaient la vie des associations. Aucun indice dans le mobilier ne permet cependant de nous orienter dans l'identification de l'organisation concernée. Le contexte urbain marqué par la présence d'ateliers-boutiques suggère en revanche la possibilité d'un groupe professionnel.

7.3.5 Bilan

Les sièges des organisations artisanales nous sont connus à travers les vestiges archéologiques qu'ils nous ont laissés, leur mobilier inscrit ou décoré ainsi que les inscriptions relatives à l'édification ou la restauration de leurs bâtiments ou de certains de leurs aménagements. Trois éléments ressortent de l'étude de ce dossier. Tout d'abord, les fonctions cultuelles et conviviales auxquelles étaient voués ces espaces influençaient l'architecture et l'ornementation des lieux. Leur dimension religieuse tout particulièrement était très prégnante. Ensuite, ces lieux portaient l'empreinte de l'identité du groupe qui les occupait. Les figurations d'outils exprimaient l'identité professionnelle des membres, les albums collégiaux étaient le symbole de la cohésion des membres du groupe tandis que les dédicaces et le mobilier votif étaient le reflet de l'identité religieuse de l'organisation. Enfin, l'édification, les divers aménagements et l'ornementation de ces espaces avaient une histoire dans laquelle les membres, mais aussi

2009. [Ebnöther, 2007].

des personnalités extérieures importantes dans la vie de la communauté – *i.e.* patrons et bienfaiteurs –, pouvaient s'impliquer. Dans la documentation, ces participations apparaissent davantage comme des pratiques individuelles. Elles servaient des stratégies d'acquisition d'un prestige personnel, mais témoignaient dans le même temps d'une volonté d'apposer sa signature aux lieux et de contribuer à leur embellissement et donc au rayonnement de l'association. Les lieux de réunion, entretenus en commun dans le cadre d'initiatives personnelles, étaient de véritables œuvres collectives.

7.4 Conclusion

En dehors de la cellule de base qu'était la famille, l'environnement social des artisans se trouvait en grande partie défini par leur milieu professionnel. Les gens de métier se rapprochaient de deux manières : les collègues de travail, auprès desquels se faisait l'exercice quotidien, constituaient un premier horizon social. Ces liens donnaient lieu à des pratiques récréatives, mais aussi et surtout religieuses, sur le temps et le lieu de travail (ou dans ses environs immédiats). En revanche, on sait peu de choses sur la manière dont se poursuivaient ces liens en dehors de l'atelier ou du chantier. Ainsi, certaines interrogations demeurent : si le corpus évoque incidemment les liens d'amitié, on ignore l'identité des amis en question et notamment la part des relations professionnelles dans la définition de ces liens. Les collègues ne participaient officiellement que de manière très rare aux funérailles d'un camarade de métier, et encore les sources ne nous renseignent-elles que sur le cas particulier de soldats décédés au cours de leur service, loin de leur famille, auxquels un compagnon d'armes désigné comme héritier rend les derniers honneurs. Les funérailles associatives étaient pour leur part mieux visibles.

Un second mode de sociabilité découle en effet de l'exercice d'un métier. Le partage d'un savoir-faire commun était au fondement de regroupements associatifs, réunissant des gens que la pratique professionnelle en elle-même n'aurait peut-être pas amenés à se rencontrer. Ces organisations venaient donner un cadre à des pratiques sociales, religieuses ou funéraires : leur existence se fondait sur des éléments d'identité partagés entre les membres et, en retour, un sentiment d'identité collective naissait de l'appartenance à un groupe défini. Les actes de dévotion occupaient un temps important dans la vie de ces communautés et venaient jouer un rôle décisif dans la dénomination, l'agencement et l'ornementation des édifices associatifs. Ces lieux où se réunissaient les membres accueillaient les pratiques conviviales et religieuses. Leur édification et leur décoration étaient le produit d'une œuvre collective, à laquelle chacun pouvait participer de ses deniers et laisser fièrement son empreinte. En dehors de ces libéralités, qui faisaient également participer des bienfaiteurs extérieurs au collège, les associations reposaient, pour leurs dépenses, sur une caisse commune alimentée principalement par les co-

tisations des membres. Celles-ci étaient notamment reversées sous la forme d'un *funeraticium* au moment des funérailles d'un *corporatus* disparu. Il semble toutefois que les sources ne font pas parfaitement état de l'importance du rôle joué par les associations dans les obsèques de leurs membres. Si les funérailles collégiales sont attestées, nous pensons que la participation des camarades d'association s'étendait au-delà de ce qui est visible : les associations prenaient aussi une part silencieuse aux derniers honneurs rendus à l'un des leurs, s'effaçant derrière la famille à qui il revenait, traditionnellement, de faire la dédicace. En cela, les sources sont fidèles à la conception qui faisait des obsèques et des obligations funéraires un devoir avant tout familial, une responsabilité qui incombait aux plus proches. Sans doute les associations assumaient-elles officiellement ce rôle en l'absence d'héritier désigné. L'apparente inégalité de traitement entre les membres d'un même collège, *i.e.* les *fabri tignuarii* d'Arles, ne se comprend pas autrement.

L'environnement social des artisans recevait l'influence du milieu professionnel en favorisant des relations entre gens de métier. En retour, les pratiques de sociabilité qui en découlaient pouvaient certainement influer sur la façon de pratiquer le métier. Mais s'il est possible de faire l'hypothèse d'une influence réciproque, il est difficile de le démontrer à partir du corpus. Il paraît néanmoins vraisemblable que les moments de détente en équipe ou les actes de dévotion collectifs renforçaient la cohésion entre les travailleurs. Mais notre corpus témoigne assez peu de ces pratiques entre collègues. La sociabilité associative favorisait pour sa part la mise en relation de spécialistes et permettait d'échanger sur des questions professionnelles dans un climat convivial.

Les gestes votifs témoignent de la possibilité de vivre individuellement une identité collective. Les artisans possédaient en effet une identité religieuse propre, caractérisée par la spécificité de ses cultes, de ses offrandes et de ses lieux de culte. Le choix d'honorer des divinités tutélaires, de mettre à profit leur savoir-faire pour satisfaire les dieux ou de rendre un culte dans la proximité immédiate de leur espace de travail singularisait leur pratique. Ces gestes spécifiques caractérisaient les actes de dévotion accomplis individuellement ou en communauté. Ils étaient le témoin d'une identité collective qui n'avait cependant pas nécessairement consciente de soi. Le sentiment d'appartenance à un groupe ne dépassait pas les frontières de l'atelier ou de l'association professionnelle. Mais paradoxalement, les gestes et les pratiques des artisans, qu'ils fussent récréatifs ou religieux, montrent bien le partage d'une personnalité cohérente et singulière qui leur était propre. La faculté à tirer spontanément parti de leurs compétences techniques en dehors du travail n'en était pas le moindre aspect.

Si le métier continuait de suivre les artisans en dehors du travail, ils n'en possédaient pas moins des ressources sociales et identitaires sans rapport avec leur profession. Le rôle primordial que jouait la famille lors des obsèques montre bien l'existence d'un cercle relationnel sans lien avec le milieu professionnel et surtout son importance dans la vie des gens de métier. Par

ailleurs, une partie de leurs pratiques cultuelles n'avait pas trait au métier et se trouvait en harmonie avec la vie religieuse du reste de la société, avec laquelle les artisans partageaient des préoccupations communes.

Conclusion

L'épigraphie et l'iconographie lapidaires témoignent de la diversité des conditions dans lesquelles pouvait s'exercer une activité artisanale et de l'hétérogénéité des profils des spécialistes. Les *artes* étaient pratiquées dans les ateliers urbains au service d'une clientèle mais aussi dans la légion, sur les chantiers, dans les mines et les carrières ou en milieu domestique. Femmes et enfants, hommes libres et esclaves, artisans indépendants et salariés se trouvaient employés dans des activités productives mais sans partager le même statut de travail. Toutefois, nombre de milieux et d'acteurs n'apparaissent que de manière marginale dans les sources : la mixité du monde du travail artisanal est visible mais discrète. Les sources privilégient au contraire un profil bien particulier : celui de l'homme libre, adulte, exploitant d'une affaire et travaillant dans les centres urbains à des activités de production ou de prestation de service.

La mise en lumière des activités urbaines au détriment des productions en territoire rural ou des métiers liés à l'acquisition des matières premières tient en partie à des usages épigraphiques et iconographiques : la commémoration funéraire comme lieu d'expression de l'identité professionnelle est d'abord un phénomène urbain. Ensuite, la technicité réputée supérieure des activités en fin de chaîne technique et une spécialisation professionnelle plus poussée dans les centres urbains – par opposition à la polyvalence de certains travailleurs en milieu rural – furent également plus propices à la construction d'une identité fondée sur l'exercice d'un métier dans ces espaces. La petitesse sociale des travailleurs des mines et des carrières a peut-être aussi nui à leur visibilité dans les sources lapidaires.

Par ailleurs, outils et noms de métiers semblent avoir été utilisés de manière préférentielle par les exploitants d'une affaire, ce qui a certainement favorisé l'invisibilité presque totale de certaines catégories de travailleurs comme les femmes, les enfants, les salariés et les esclaves qui disposaient de statuts de travail différents ne leur permettant pas de faire valoir ces « titres ». Tant la réalité du monde du travail, qui voyait d'abord des hommes adultes libres à la tête des entreprises, que les représentations mentales, qui cantonnaient femmes et enfants à leur rôle familial, ont nui à la visibilité du travail de ces acteurs. Femmes et enfants travaillaient mais n'étaient pas – ou rarement – des gens de métier si bien que leur travail

n'avait pas la même portée sociale que celui des professionnels et il n'était pas perçu au même titre que pour les hommes comme une possible ressource identitaire dans la définition de leur personnalité sociale. D'autres rôles, en particulier liés au fonctionnement de la cellule familiale, leur étaient d'abord associés. Enfin, les difficultés d'accès à l'épigraphie lapidaire liées au coût de ces monuments a par ailleurs dû contribuer à les écarter de ce mode de commémoration, en particulier pour les esclaves et les employés. La faible visibilité de certains travailleurs ne préjuge néanmoins en rien de l'importance du rôle que put jouer la maîtrise d'une *ars* ou l'exercice d'un travail dans la compréhension qu'ils avaient d'eux-mêmes.

Eu égard à leur situation sociale, à leur environnement, aux perceptions collectives et aux pratiques autres que professionnelles, l'influence du métier dans l'identité des professionnels de l'artisanat était partielle. Les artisans se définissaient en effet à la fois comme des citoyens particuliers, spécialistes d'une technique manuelle, et comme des plébéiens ordinaires.

Dans l'ensemble, les artisans suivaient les conditions juridiques de la plèbe locale : ils n'étaient de ce point de vue ni marginaux ni privilégiés. Ainsi, dans les espaces les plus anciennement et fortement romanisés, où les citoyens romains étaient les plus nombreux (Narbonnaise, Germanies, Trèves), la plupart des artisans étaient de condition citoyenne. En revanche, dans les Trois Gaules, les pérégrins étaient particulièrement nombreux. Par ailleurs, les affranchis sont pour la plupart des citoyens de Narbonne tandis que les ingénus se rencontrent essentiellement dans le reste des Gaules. Mais alors que les frontières juridiques perdent de leur pertinence à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, la mixité des conditions dans les milieux professionnels est très difficile à percevoir à l'échelle de chaque cité étant donné la très forte homogénéité des corpus locaux, à l'exception des cités de Nîmes, de Bordeaux ou des Convènes, où l'on voit pérégrins et citoyens romains travailler côte à côte.

Ensuite, les artisans montraient de forts signes d'intégration sociale. L'art et la rhétorique funéraires en étaient un moyen d'expression privilégié : les travailleurs des Gaules et des Germanies romaines adoptaient en effet pleinement les conventions d'auto-représentation qui prévalaient dans leur communauté, qu'il s'agît des normes du portrait ou des formulaires épigraphiques en vigueur à une époque ou dans un territoire donné. En revanche, pour les artisans allogènes, l'art et les discours funéraires exprimaient parfois aussi des attaches culturelles et civiques lointaines. Dans les portraits, le choix de certains attributs comme le manteau indigène montre que les artisans se percevaient en premier lieu comme des membres de leur communauté. Le rejet du vêtement de travail dans le portrait ne se comprend pas tant en raison de la gêne qu'il suscitait qu'en raison de la volonté des gens de métier de ne pas réduire leur personnalité sociale à leur profession, aussi importante qu'elle fût pour eux. Ce vêtement convenait davantage aux scènes dans lesquelles la qualité d'artisan primait sur celle de citoyen, notamment les scènes de métier sous le régime du récit et les scènes faisant intervenir des fi-

gures types d'ouvriers, réduits à leur travail. Les pratiques religieuses témoignaient elles aussi d'une forte volonté d'intégration, que ce fût à travers le culte des principales divinités de leur communauté ou l'adoption de pratiques rituelles partagées comme la dévotion votive ou les offrandes monétaires.

Enfin, l'horizon social des artisans était plus étendu que leur environnement professionnel. Le cercle le plus intime dans lequel ils évoluaient était la cellule familiale, dans un sens restreint ou étendu lorsqu'elle intégrait les esclaves et les affranchis. Malgré tout, les gens de métier semblent avoir occupé le second rang des cercles relationnels des professionnels : sans s'y réduire, une grande partie de la vie et de la personnalité des travailleurs étaient ainsi façonnées par la pratique d'un art.

Le métier occupait tout d'abord une grande place dans les représentations collectives. Si les artisans se percevaient comme des membres à part entière de leur communauté, ils avaient également conscience de leur singularité au sein de celle-ci et du rôle qu'ils y jouaient, bien que seule une partie des hommes de métier choisissent de mettre en avant leur profession sur leur tombeau ou dans une dédicace religieuse. Cette singularité reposait en premier lieu sur la maîtrise d'un savoir-faire. Dans les mentalités collectives, les artisans étaient unanimement perçus comme des spécialistes, détenteurs d'une expertise manuelle. La technicité de leurs gestes était notamment célébrée dans l'art funéraire à travers les scènes de métier et les représentations d'outil. Ce tour de main, fruit de l'expérience et de connaissances théoriques, dépassait les frontières des milieux professionnels et était commun aux représentants de tous les statuts de travail artisanaux : ainsi, les activités domestiques comme le filage étaient elles aussi reconnues comme des spécialités techniques. Même si le symbolisme du fuseau et de la quenouille se situait sur un plan très différent de celui des autres outils, on ne peut rejeter *a priori* la possession de ressources culturelles communes liées à la maîtrise d'un savoir-faire entre les gens de métier et les fileuses domestiques. Par ailleurs, les exploitants d'atelier étaient conscients de leur supériorité dans le monde du travail et ils se plaisaient à rappeler cette prééminence sur leur tombeau par l'évocation de la possession de moyens matériels et humains, gage de sérieux professionnel.

De l'exercice d'une activité artisanale découlaient ensuite des pratiques spécifiques. La sphère religieuse est particulièrement révélatrice de la manière dont les artisans savaient mettre à profit leur savoir-faire, leurs outils ou leur lieu de travail pour honorer les dieux. En fabriquant eux-mêmes leurs offrandes, certains travailleurs se singularisaient dans le regard des dieux et vis-à-vis du reste des dévots. Par ailleurs, le choix de rendre hommage à des divinités protectrices du métier témoignait aussi de préoccupations propres liées à l'exercice professionnel. Ces pratiques, témoins d'une identité collective partagée entre les artisans, pouvaient être individuelles comme collectives.

De fait, le métier rapprochait les professionnels de deux manières. Tout d'abord, les artisans ne travaillaient pas seuls mais entourés de collègues avec lesquels ils partageaient en particulier des temps collectifs de dévotion, parfois sur leur temps et lieu de travail. Ensuite, la sociabilité entre gens de métier pouvait également prendre la forme de regroupements associatifs entre professionnels partageant un savoir-faire commun ou voisin. La sociabilité associative est particulièrement bien connue car elle donnait lieu à d'importantes pratiques épigraphiques. Les actions collectives favorisaient en effet la visibilité de ces groupes professionnels en leur donnant notamment davantage de moyens financiers et une plus grande importance sociale dans le corps civique.

Néanmoins, si les activités de ces organisations sont bien renseignées, un sérieux déséquilibre en faveur des *collegia* proprement dits (*centonarii, fabri, fabri subaediani, fabri tignuarii, Tria collegia*) se laisse observer. Alors que les associations désignées par un nom de métier au pluriel – et généralement attestées dans une seule cité par une seule inscription – sont surtout connues pour leurs activités funéraires et votives – communes à toutes les organisations –, les principaux collèges des cités constituaient de véritables *status groups* : ils conféraient à leurs membres une position privilégiée dans le corps civique et leur permettaient de s'intégrer à la vie publique des cités. Regroupés en association, les *corporati* bénéficiaient collectivement dans la communauté d'un rôle et d'une visibilité inaccessibles aux artisans à titre individuel. Ainsi, par le biais de relations de clientèles avec des personnalités éminentes à l'échelle des cités ou, plus rarement, de l'empire, les membres de collèges bénéficiaient d'une protection, de libéralités et accédaient pour certains à une visibilité épigraphique dans l'espace public. Dans l'ordre civique, les membres de certains collèges occupaient dans certaines cités un échelon immédiatement inférieur à celui des sévirs et des *officiales* et pouvaient bénéficier à ce titre d'une invitation dans les banquets publics, de sportules plus importantes que le reste de la plèbe lors de distributions ou encore de places réservées au théâtre. Sur ce point précis, grâce au dossier exceptionnel de Cimiez les provinces alpines sont bien mieux renseignées que les territoires gaulois et germaniques où les égards à l'endroit des collèges lors des temps officiels de la vie civique en vertu d'une prééminence hiérarchique se pressentent – à *Lousonna* notamment et peut-être à Nîmes –, mais plus discrètement. Eu égard à leur rôle public, les *centonarii*, les *fabri*, les *Tria Collegia* et les *fabri tignuarii* occupaient une position privilégiée. Les centonaires accédèrent même au rang tout à fait exceptionnel d'évergètes publics dans la ville de Lyon. Les cités dans lesquelles apparaissent ces associations et leurs manifestations publiques se limitent essentiellement à la province de Gaule Narbonnaise (Narbonne, Nîmes, Marseille, Vaison-la-Romaine, Vienne) et à la ville de Lyon, ce qui traduit une forte disparité territoriale dans les conditions des associations.

Ainsi, même si c'est de manière inégale, un mode de sociabilité fondé sur l'exercice professionnel se montrait, en retour, un puissant facteur d'intégration civique et un moyen de

participer activement à la vie de la communauté locale. La sociabilité liée à la vie associative n'était donc pas refermée sur le cercle étroit des membres du groupe. Le métier pouvait alors aussi bien être un facteur de distinction en matière de construction identitaire qu'un élément d'intégration sociale. Cette participation à la vie publique se faisait néanmoins de manière collective car la position économique et sociale des artisans ne leur permettait pas de se distinguer individuellement.

De fait, les professionnels que l'on perçoit comme les plus éminents de notre corpus n'atteignirent jamais les rangs de la notabilité. Ni les sévirs ni les plus importants *collegiati* ne furent jamais honorés individuellement par le biais d'une dédicace ou d'une sépulture publique offerte par la collectivité. Tous nous sont connus par une épitaphe privée à travers laquelle ils – ou leurs proches – célébraient leur propre réussite sociale et professionnelle. Le statut de sévir que conféraient les décurions des cités apparaît comme le principal signe de reconnaissance publique de leur importance économique et sociale. En revanche, aucun artisan n'accéda à une carrière civique, signe de possibilités d'ascension sociale limitées, sans doute en raison de possibilités d'enrichissement restreintes. Par ailleurs, à la différence des élites, la prééminence de certains spécialistes se construisait d'abord à l'intérieur même du monde du collège et des métiers. Aussi distinctifs que fussent le statut de grand entrepreneur dans les milieux professionnels ou celui de magistrat dans les rangs d'un collège, ils fondaient surtout une supériorité dans le cercle des gens de métier et des membres d'association. Or celle-ci pouvait être difficilement perceptible de l'extérieur.

Mais si certains professionnels montraient des signes de richesse et de distinction sociale, ces individus se limitaient à un cercle de sévirs et de *collegiati*, essentiellement lyonnais, bénéficiant pour certains d'un statut de travail supérieur et qui, pour beaucoup, semblent avoir eu un pied dans les milieux du commerce et du transport : leur prééminence ne reposait donc pas directement sur leur expertise technique mais sur la possession de moyens matériels et humains et sur l'amplitude des affaires brassées. À cet égard, les métiers de la parfumerie et certaines professions textiles (*sagarius*, *uestiarius*) paraissent mieux représentés dans les franges supérieures des métiers, peut-être parce qu'ils apportaient de plus grandes possibilités d'enrichissement. La plupart des artisans disposaient en revanche d'un rang et de ressources beaucoup plus modestes. Dans l'ensemble, les travailleurs manuels appartenaient aux couches moyennes de la population, qui pouvaient se permettre financièrement de faire l'acquisition d'un monument lapidaire, mais, pour beaucoup, ils devaient en occuper les franges inférieures. Mais si les profits économiques liés au métier demeuraient mesurés, les artisans en retiraient l'idée, partagée entre les hommes de métier, de gains honnêtes et mérités.

Annexe
Symbolisme funéraire et symbolisme professionnel

Les discordances entre le texte et les reliefs funéraires ont permis d'établir de longue date que certains outils figurés sur les tombeaux ne renvoyaient pas au métier du défunt. Le cas de l'*ascia* est bien connu malgré les discussions sur sa signification exacte. On trouve parfois la formule d' « *ascia* funéraire » pour évoquer ce symbolisme en particulier, que nous opposerons au symbolisme professionnel, lorsque l'outil dénote le métier du défunt [2010]. Les conclusions similaires de W. Deonna sur les figurations du niveau dans une étude de 1932 amènent le chercheur à critiquer la tendance d'historiens comme H. Gummerus à voir dans tous les instruments de métiers des indices d'une activité professionnelle, alors que, dans bien des cas, le nom de métier ne vient pas confirmer cette hypothèse, voire l'infirme [2011].

S'assurer du symbolisme professionnel des outils était donc un préalable nécessaire à la constitution d'un corpus iconographique des métiers pertinent. Les redondances entre les inscriptions et l'iconographie étant rares, il était impossible d'attendre de l'épigraphie qu'elle vienne confirmer le symbolisme professionnel de chaque outil. Néanmoins, l'observation des concordances et des discordances entre le texte et les images permet de distinguer clairement plusieurs catégories d'outils et d'établir une conduite générale sur la base d'un échantillon certain. Ensuite, les associations iconographiques permettent également de tirer des conclusions fiables qu'il est possible de généraliser à l'ensemble des sources.

Eu égard à leur symbolisme, nous distinguerons quatre catégories d'outils : l'*ascia*, le niveau, les outils de la pierre et de la construction, le reste des outils.

2010. Nous rejoignons la critique de N. Laubry sur l'opposition par certains chercheurs d'une valeur littérale de l'*ascia* (lorsqu'elle renvoie à la profession) et d'une valeur symbolique (lorsqu'elle renvoie à la dédicace *sub ascia*) : dans les deux cas, l'outil est utilisé comme un symbole. [Laubry, 2009], p. 463, n. 169.
2011. [Deonna, 1932], p. 456 ; [Gummerus, 1913].

L'*ascia*

L'*ascia* funéraire

Cet outil assimilé à l'herminette figure sur de nombreux monuments funéraires dans les provinces de l'Occident romain [2012]. Il est bien établi qu'il a existé sur les tombeaux une représentation de l'*ascia* indépendante de la nature de l'activité exercée par le défunt car l'outil se retrouve sur les monuments appartenant à des individus de tous statuts et de tous métiers (prêtres, médecins, fonctionnaires municipaux, soldats, vétérans, femmes, enfants, etc.). On s'accorde à penser que ce type de figuration est l'équivalent de la mention épigraphique « *sub ascia dedicauit/dedicauerunt* » et que l'outil renvoie alors non pas à l'activité du défunt mais plutôt à une pratique sépulcrale dont la nature et la signification furent l'objet d'un important débat historiographique [2013]. Néanmoins, dans certains cas, l'outil pouvait revêtir une valeur professionnelle (voir *infra*, p. 550).

L'*ascia* funéraire est un phénomène caractéristique de l'Occident romain et, en particulier, des Gaules qui accueille la plus forte concentration de ces marques sépulcrales (775/1194 attestations) [2014]. Hors des Gaules, le phénomène touche l'Italie du Nord, Rome et la Dalmatie, et dans une moindre mesure l'Espagne et l'Afrique romaine. Il est notable toutefois que, rapporté au nombre total d'inscriptions funéraires, l'*ascia* soit resté un phénomène relativement marginal en dehors de la vallée du Rhône [2015]. En ce qui concerne la chronologie de l'*ascia*, le symbole apparaît de façon sporadique à la fin du Ier siècle avant de se répandre au IIe siècle, d'une manière simultanée dans les différents foyers où il est attesté [2016]. L'apogée du symbole de l'*ascia* se situe donc au même moment que celle de la production épigraphique dans l'ensemble de l'empire.

2012. À propos de cet outil et de ses usages : 4.2.2.2, p. 245. L'usage de l'*ascia* pour polir ou creuser le bois est certain mais cet outil a pu être utilisé dans d'autres artisanats, notamment celui de la pierre, en raison de sa présence fréquente dans les outillages professionnels des métiers de la pierre et, surtout, de la construction.

2013. Pour une bibliographie récente et exhaustive sur le sujet : [Arrigoni-Bertini, 2006] et, pour les Gaules, [Pelletier, 2003]. On trouvera par ailleurs une synthèse utile dans [Laubry, 2009] (annexe 8).

2014. Symbole et dédicaces comprises (la dédicace étant un phénomène très spécifique aux Gaules et en particulier à Lyon). Les chiffres avancés ici sont ceux établis par A. Pelletier, qui a effectué la dernière recension pour les Gaules : [Pelletier, 2003] (plus récente que [Mattsson, 1990]). La plupart des attestations se trouvent en Lyonnaise (377) et en Narbonnaise (237). En Lyonnaise, la répartition est très déséquilibrée car la plupart des attestations ont été retrouvées à Lyon. La situation est comparable en Aquitaine (92) avec une concentration notable à Bordeaux (64). En Narbonnaise, la distribution est moins déséquilibrée : le symbole est pratiquement absent à l'ouest de la vallée du Rhône et se retrouve en territoire allobroge (à Vienne et à Grenoble), chez les Voconces et les Helviens mais aussi à Arles et à Nîmes. Le symbole est plus rare en Gaule Belgique (35), on le trouve à Metz, Reims, Trèves et Arlon (une vingtaine à Metz avec les découvertes de l'Ilôt Saint-Jacques, 6 à Reims et Arlon, 5 à Trèves d'après [Laubry, 2009], p. 463, n. 171). Enfin, l'*ascia* est presque absente des Germanies.

2015. [Laubry, 2009], p. 466-467.

2016. [Laubry, 2009], p. 467-470.

Parmi les thèses avancées pour expliquer la signification de ce symbole, on distingue deux grands courants. Il y a d'un côté les interprétations spirituelles ou spiritualistes qui font de l'*ascia* un symbole de la croyance en la vie éternelle. Les principaux défenseurs de ces théories furent H. Wuilleumier, J. Carcopino et W. Déonna [2017]. Bien que différentes dans le détail, ces thèses ont en commun de rechercher la signification de ce symbole dans un besoin de spiritualité propre à l'être humain. L'*ascia* n'est alors pas du tout considérée pour son rôle en tant qu'outil. En revanche, une grande importance a été accordée à sa forme : elle a alors été rapprochée de l'*ankh* égyptien, du Tau hébraïque et de la croix chrétienne. Toutes ces thèses sont aujourd'hui rejetées car elles s'intéressent davantage à la figuration de l'outil qu'à la dédicace *sub ascia dedicauit* dont elles ne permettent pas de rendre compte.

C'est un reproche que J.-J. Hatt fut l'un des premiers à exprimer [2018]. Le chercheur sut, dès les années 1950, mettre en relation le rôle de l'*ascia* avec la dédicace : il proposa de voir dans l'*ascia* un outil à tout faire utilisé dans l'érection du monument et dans la dédicace un rite de consécration à une divinité afin d'en assurer l'intangibilité. À côté des thèses spiritualistes se sont en effet développées des interprétations dites matérielles ou matérialistes. Ces thèses ont en commun de rechercher le rôle qu'a pu jouer l'*ascia* dans la construction du tombeau, dans un rite sépulcral ou encore dans la dédicace du monument [2019]. Pour J.-J. Hatt la dédicace sous l'*ascia* serait donc un acte à la fois matériel, rituel et religieux. Si l'on s'accorde actuellement pour dire que la dédicace avait pour destinataire les dieux Mânes [2020], l'hypothèse de ce chercheur est aujourd'hui considérée comme inexacte. La mention de la dédicace *sub ascia* n'était sans doute pas redondante avec la mention des dieux Mânes : le symbole ou la formule *sub ascia dedicauit* apportait certainement un complément d'information par rapport à celle-ci. Selon F. de Visscher, la formule *sub ascia* serait venue préciser une modalité de la dédicace : l'*ascia* aurait été effectivement présente lors de la dédicace et cette présence aurait accordé à l'acte du dédicant une valeur particulière [2021]. Cet historien du droit accorde à la dédicace sous l'*ascia* une valeur juridique : sa fonction aurait été de garantir l'exclusivité du tombeau à son fondateur et à sa famille [2022]. En revanche, pour P. Veyne, suivi par N. Laubry, la formule *sub*

2017. Voir principalement [Wuilleumier, 1944], [Carcopino, 1957], [Deonna, 1956].

2018. [J.-J.Hatt, 1951].

2019. La thèse d'A. Audin et de P.-L. Couchoud peut aujourd'hui être écartée : les deux auteurs faisaient le lien entre l'apparition de l'*ascia* sur les tombeaux et le retour de la pratique de l'inhumation au IIe siècle. L'*ascia*, comprise comme un hoyau pour fendre la terre, devient dans cette théorie le symbole d'un refus de la crémation. Mais la présence de l'*ascia* sur des tombes à incinération permet d'invalider cette interprétation. Cette thèse par ailleurs ne prenait pas suffisamment en considération l'épigraphie et ne faisait pas le lien entre l'*ascia* et la dédicace du monument. [Audin et Couchoud, 1952].

2020. [de Visscher, 1957], p. 73 ; [Laubry, 2009], p. 21.

2021. F. de Visscher opère à ce propos un rapprochement avec la formule *sub hasta uendere* : lors des ventes publiques, la lance plantée en terre représentait la propriété quiritaire. [de Visscher, 1957], p. 73

2022. L'exclusivité du tombeau ne doit pas être confondue avec l'inviolabilité du tombeau, garantie, elle, par le statut de *res religiosa* de la tombe et qui lui est conférée non par la dédicace mais par le dépôt du corps du défunt. Ainsi, aussi longtemps qu'il conserve sa fonction primitive, un tombeau peut être aliéné, vendu.

ascia ne venait pas indiquer la présence symbolique de l'objet lors de la dédicace mais venait préciser le moment auquel la dédicace était accomplie, c'est-à-dire alors que le tombeau était en train d'être taillé ou juste après [2023]. Une inscription grecque de la province de Macédoine datée du IIIe siècle amène en effet à cette idée que la dédicace pouvait avoir lieu alors que le tombeau était inachevé [2024]. Sur ce monument orné d'un outil ressemblant à une *ascia*, la dédicante Aurelia Pyrusala déclare avoir posé le σκερπανον – que l'on identifie à l'*ascia* – car elle n'aurait pas réussi à faire ériger dans l'année un tombeau pour son époux : le symbole aurait donc été sculpté sur un monument inachevé. P. Veyne en conclut que « consacrer un monument sous l'*ascia* était un moyen de faire vite [2025] ». Pratiquer la dédicace avant l'achèvement du tombeau et avant le dépôt du corps aurait permis d'en faire une *res religiosa* et en aurait assuré la destination funéraire. Toutefois, pour N. Laubry comme pour P. Veyne, F. de Visscher fait une erreur en y percevant une norme juridique [2026], cette pratique serait entrée dans les usages sans avoir jamais possédé une véritable valeur en droit romain. La question se pose alors de savoir pourquoi l'*ascia* a été choisie parmi d'autres outils pour revêtir ce symbolisme alors que c'est un outil du bois. Peut-être faut-il admettre avec F. de Visscher qu'elle était dans les représentations mentales l'outil par excellence de la construction [2027].

L'*ascia* professionnelle

Malgré une nette prépondérance numérique de l'*ascia* funéraire sur les territoires qui nous occupent, l'herminette était aussi parfois le symbole d'un métier exercé par le défunt. Dans ce cas, ce n'est pas tant les concordances avec l'épigraphie qui en fait foi, mais les associations iconographiques. Sur le tombeau messin de Belatullus et Bellos, père et fils portent une *ascia* dans leur portrait, tandis que le tympan est décoré d'une scène de métier dans laquelle s'affairent deux artisans, l'un avec un rabot, l'autre avec une *ascia* [156]. En outre, sur deux portraits funéraires l'outil est accompagné d'un attribut dont on peut supposer qu'il s'agit d'un produit fini, renvoyant donc à la sphère professionnelle : un artisan bordelais vêtu d'une tenue de travail s'appuie d'une main sur un objet circulaire ressemblant à un tonneau couché [43] tandis qu'un personnage de Saint-Ambroix s'appuie sur un ouvrage difficile à identifier, posé

L'exclusivité du tombeau doit pouvoir empêcher juridiquement cela.

2023. [Veyne, 1982]. La variante inusitée *ab ascia* que l'on trouve sur une inscription de Literne (*CIL*, X, 3717) plaide en faveur de cette interprétation. Elle pourrait signifier « dès les premiers coups d'*ascia* » : « il y a donc de bonnes raisons de penser que la dédicace sous l'*ascia* est un geste qui prenait place alors que celui-ci [le monument funéraire] était encore entre les mains du tailleur de pierre ou, éventuellement, qu'il en sortait à peine ». [Laubry, 2009], p. 476.

2024. *IGBulg* 4, 2254 : Αὐρη(λια) Πυρουλσαλα Αὐρη(λίω) Ἀρτεμι/δώρῳ τῷ ἀνδρί αὐτῆς ἔθηκε / τὸ σκερπανον διὰ τὸ μὴ φθάνιν αὐτοῦ / μννήμης χάριν ἔργον πυῆσε (!) ἐν τῷ ἐνι/αυτῷ.

2025. [Veyne, 1982], p. 13. Une épitaphe, découverte en 1974, confirme cette hypothèse. Le monument acheté et dédicacé par L. Salvius [—]ens était encore inachevé (*rude ex ascia*) : *CIL*, VI, 41307 (Rome).

2026. [Veyne, 1982], p. 190 ; [Laubry, 2009], p. 478, en particulier n. 227.

2027. [de Visscher, 1957], p. 73. Voir 4.2.2.2, p. 246.

sur un établi [34]. D'après ce petit dossier, il semble que l'*ascia* tenue en main par des porteurs d'outil relevait du symbolisme professionnel, c'est pourquoi nous avons versé ces reliefs à notre étude. Outre ces cas de concordance iconographique, nous n'avons pas observé de discordance dans le cas des porteurs d'*ascia*. À l'inverse, l'*ascia* funéraire appartient à la catégorie des outils isolés et présente un aspect souvent stéréotypé : elle est d'ordinaire représentée simplement gravée en creux – plutôt qu'en relief – , sur la face principale ou sur l'une des faces latérales. De manière générale, nous avons donc écarté les monuments qui présentaient pour seul outil une *ascia* non tenue en main car il fait peu de doute que ce type d'*asciae* relève majoritairement – si ce n'est exclusivement – du symbolisme funéraire.

Le niveau funéraire : *mors omnia aequat*

L'*ascia* n'est pas le seul outil à s'être vu conférer un symbolisme autre que professionnel. C'est notamment le cas du niveau et du fil à plomb, d'ailleurs fréquemment associés à l'*ascia*[2028] : cela fut mis en évidence par W. Déonna qui souligna l'importance des discordances entre le nom de métier et les représentations du niveau en A, qu'il soit associé ou non à son fil à plomb[2029]. Pour les Gaules, le tableau 28 (p. 552) permet de rendre compte clairement de ce phénomène : les très nombreuses discordances entre ces outils et le nom de métier font apparaître de façon patente que l'association du niveau et de l'*ascia* relevait du symbolisme funéraire[2030]. Seuls deux sarcophages arlésiens décorés d'un niveau et d'une *ascia* font apparaître un nom de métier compatible avec ces instruments : il s'agit des monuments de deux *fabri tignuarii*, C. Publicius Bellicus [239] et Q. Candidius Benignus [235][2031]. Étant donné la série dans laquelle ils s'insèrent, il est vraisemblable que sur ces tombeaux le niveau et l'*ascia* ne figuraient pas au titre de symboles professionnels mais funéraires. Au vu de ces résultats, en l'absence d'un indice supplémentaire de l'exercice d'un métier, nous avons écarté du corpus les monuments figurant un niveau et/ou un fil à plomb non tenu(s) en main, accompagnés ou non de l'*ascia*.

Alors que la figuration de l'*ascia* avait trait au moment de la dédicace, le niveau est pour sa part, communément interprété comme le symbole de l'égalité devant la mort[2032]. À l'appui de cette interprétation la célèbre mosaïque de Pompéi (*insula* I, 5, 2) figurant un niveau au-dessus d'un crâne est fréquemment convoquée, ainsi que cette formule de Claudien, *mors omnia*

2028. [Deonna, 1932], p. 460. Le niveau est rarement représenté seul : cette association niveau/*ascia* est très fréquente dans les Gaules. Les deux outils sont très souvent seuls mais peuvent aussi être mêlés à d'autres.
2029. [Deonna, 1932], p. 456 *sqq.*
2030. Ce tableau est les suivants ne prétendent pas à l'exhaustivité : ils ont été établis à partir du *CIL* et des recensements opérés par W. Déonna et J.-Cl. Béal ([Béal, 2000]). Nous n'avons pas retenu les mentions du sévirat seul, car elles ne sont pas pertinentes quant à la nature de l'activité exercée par le personnage.
2031. *CIL*, XII, 722 et 738
2032. [Deonna, 1932], p. 463 *sqq.*, [Buonopane, 2013], p. 79.

Outils	Nom de métier	Référence	Origine
Niveau et *ascia*	*Comm(entariensis) Alp(ium) Mar(i)t(imarum)*	*CIL*, V, 7882	Cimiez
Niveau et *ascia*	*Medicus*	CIL, XII, 533	Aix-en-Provence
Niveau et *ascia*	*Corporatus utric(u)lariorum*	*CIL*, XII, 729	Arles
Niveau et *ascia*	*Nauta araricus*	*CIL*, XII, 1005	Saint-Rémy
Niveau et *ascia*	*Protector ducenarius*	*CIL*, XII, 2576	Annemasse
Niveau et *ascia*	*Librarius XL Galliarum*	*CIL*, XII, 2252	Grenoble
Niveau et *ascia*	*Protector et notarius*	*CIL*, XI, 830	Modène
Niveau et *ascia*	*Bucinator* de la XXIIe légion	*CIL*, XIII, 11862	Mayence
Niveau et *ascia*	*Signifer*	*CIL*, III, 14354 - 1	Endre (Pannonie Inf.)
Niveau et *ascia* 2 flûtes	*Calamaules*	*ILS* 5241	Monselice, Vénétie
Niveau et *ascia*	*Faber tignarius*	[239]	Arles
Niveau et *ascia*	*Faber tignarius*	[235]	Arles

Table 28 – Les mentions professionnelles accompagnant les figurations du niveau en A et de l'*ascia*

aequat[2033]. La mort est celle qui vient niveler les différences économiques, sociales juridiques entre les hommes.

Les outils de la construction : symbolisme funéraire ou professionnel ?

Plus difficile est de savoir quelle valeur accorder aux figurations d'outillages intégrant l'*ascia*, le niveau et le fil à plomb. Le programme iconographique de quelques monuments amène à se demander si le symbolisme funéraire de l'*ascia* – que l'on pense lié aux travaux de construction du tombeau – n'aurait pas glissé vers d'autres outils, en particulier des instruments de mesure (niveau en A mais aussi équerre, règle) et des outils de la construction (maillet, ciseau, scie), ou si ces outils ne disposeraient pas d'un symbolisme propre, mais autre que professionnel. W. Déonna remarquait déjà la fréquence à laquelle le niveau en A était associé aux instruments de mesure et aux outils destinés à la taille de la pierre[2034].

Afin d'avoir une vue d'ensemble de ces questions, nous avons regroupé dans le tableau 29 (p. 554) les concordances puis les discordances entre le texte et l'image liés à ces outils[2035].

2033. Claud., *Pros.*, 2, 302.
2034. [Deonna, 1932], p. 440-441.
2035. À l'exception de l'enseigne du *structor* de Pompéi (*CIL*, X, 868) et du monument votif de Saint-Béat [53], il s'agit de monuments funéraires. Nous avons inclus deux scènes de métier ayant trait au travail de la pierre [46,

Les mentions de soldats sans autre précision professionnelle apparaissent entre les deux.

Dans l'ensemble, le symbolisme professionnel l'emporte. Contrairement à ce que l'on a observé avec les figurations du niveau (TAB. 28), les principaux problèmes de compatibilité ne concernent pas la concordance entre les outils et le nom de métier mais entre les outils et le destinataire du monument (femme, enfant) : l'interprétation est donc plus délicate.

Dans la plupart des cas, lorsque l'inscription présente un nom de métier, il y a concordance. Ainsi le niveau et le fil à plomb accompagnent-ils logiquement le compas, la règle, le maillet et le ciseau sur le monument de deux *marmorarii* (marbriers), de trois *structores* (maçons), d'un *quadratarius* (tailleur de pierre) et d'un *artifex signarius* (artisan dans l'art statuaire). De la même manière, des instruments de mesure ornent le tombeau d'un *mensor aedificiorum* (inspecteur des édifices) et d'un *architectus armamentarius* (constructeur de navires). Il ne fait pas de doute que sur ces monuments les instruments de mesure possèdent une signification professionnelle. Des scènes de taille de pierre décorent par ailleurs le monument d'un *sculptor* de Bordeaux [46] et l'autel votif d'*officinatores* des carrières de marbre de Saint-Béat [53]. Par ailleurs, des militaires font figurer des instruments de mesure sur leur tombeau [193, 195] : nous tendrions à considérer ces légionnaires comme des artisans-soldats étant donné la présence de ces mêmes instruments sur le monument d'un *structor* légionnaire [428], d'une part, et l'importance des ces professionnels dans la légion [2036], d'autre part. Néanmoins, on ne peut à proprement parler considérer ces mentions comme des concordances. Si l'on retrouve le niveau dans ces panoplies, en revanche l'*ascia* est absente dans les cas de concordance.

À côté de ces documents témoignant du symbolisme professionnel des outils de la pierre et de la construction, une série de tombeaux amène à douter de leur signification en contexte funéraire. Un monument présente une discordance entre la profession du défunt et les instruments de métier représentés sur la tombe : il s'agit de l'épitaphe de Valentinus, *actor fundi Ammatiaci bonorum Flaui Stratonis*, provenant de la ville de Talissieu [2037]. Sous l'épitaphe de ce régisseur de domaine sont figurés, gravés en creux, une équerre et une *ascia* [2038] : ces outils sont utilisés ici comme symboles funéraires, exactement de la même manière que le niveau en A et l'*ascia*.

Par ailleurs, cinq monuments destinés à des femmes ou à des enfants sont décorés d'outils

53]. Nous avons écarté la mention d'un *alumnus*, retenu par W. Déonna, car cela n'est d'aucun renseignement sur la nature de l'activité professionnelle ([Deonna, 1932], n°104 et p. 451). Ensuite, nous n'avons pas considéré la mention d'un *magister* et de son *discens* comme incompatible avec la figuration d'outils (marteau, deux ciseaux, niveau en A), car ces termes servent également à qualifier la relation maître-apprenti (*CIL*, VI, 33930 (Rome)) : voir 5.2.2, p. 388.

2036. Voir notre synthèse : 5.1.6, p. 372.

2037. *CIL*, XIII, 2533.

2038. Nous corrigeons la description *perpendiculum* des *ILAin* (n°97) : d'après la photographie de ce recueil il ne s'agit pas d'un fil à plomb mais plutôt d'une équerre comme le précise le *CIL* (*norma*). Nous n'avons pu vérifier la pierre, mais il pourrait également s'agir selon nous d'un niveau à fil à plomb. En ce cas, la stèle serait à verser au dossier précédent des associations du niveau et de l'*ascia*.

Outils	**Nom de métier**	**Référence**	**Origine**
Équerre et machine	*Arc(h)itect(us) armament(arius)*	*CIL*, VI, 2725	Rome
Niveau en A, fil à plomb, équerre	*Marm(orarius)*	*CIL*, XI, 961	Rome
Niveau en A, maillet, ciseau, règle	*Marmorarius*	[329]	Clermont-Ferrand
Règle	*Mensor aedificiorum*	*CIL*, VI, 1975	Rome
Règle/mesure, marteau, équerre	*Negotians materarius*	*CIL*, XI, 1620	Florence
Maillet (?), ciseau, tenailles (?)	*(Qua)dratarius* (?)	*CIL*, VI, 33902	Rome
Maillet, ciseau ou règle	*(Artifex) signarius*	*CIL*, VI, 9896	Rome
Niveau en A, compas, ciseau	*Structor*	*CIL*, X, 868	Pompéi
Truelle, fil à plomb	*Structor*	*CIL*, XIV, 2656	*Tusculum*
2 truelles, fil à plomb, équerre (?)	*Structor*	[276]	Narbonne
Équerre (?), compas et outil (?)	*Structor* et *miles*	[428]	*Vindonissa*
Sculpteur en action avec maillet et ciseau	*Scu(lptor)*	[46]	Bordeaux
Tailleur de pierre en action au marteau têtu	*Of(f)icinator(es) com suis col(l)egi(i)s*	[53]	Saint-Béat
Équerre et fil à plomb, compas	*Veteranus*	[193]	Mayence
Équerre, compas, fil à plomb	*[Miles] stip(endiorum) XI*	[195]	Mayence
Équerre (ou niveau) et *ascia*	*Actor fundi Ammatiaci b(onorum)*	*CIL*, XIII, 2533 = *ILAin* 097	Talissieu
Marteau, ciseau	Paulinus à son enfant Paulinianus de 8 mois	*ICUR*-07, 19165	Rome
Niveau, foret ou broche de tailleur de pierre, maillet, ciseau et *ascia*	Nigrina à sa fille	[194]	Mayence
Ascia (ou niveau) ?, scie égoïne	[—]va à sa mère	Esp, IV, 3083 = CIL, XIII, 11286	Rouen
Ascia, scie égoïne	Taurinus à son épouse Déside-rata	*AE* 1951, 111	Rouen
Ascia, pic double	Sidus à son fils	[160]	Metz

TABLE 29 – Les mentions professionnelles accompagnant les figurations d'outils et d'instruments de la construction

et deux d'entre eux ne font pas apparaître d'homme adulte dans l'inscription [2039], alors que, comme nous l'avons vu, le travail des femmes et des enfants apparaît rarement dans le corpus des métiers. L'*ascia* n'est en outre pas rare dans ces reliefs, ce qui invite à la méfiance. Aux problèmes de compatibilité s'ajoute le fait que, sur certains monuments, il est flagrant que le décor a été sculpté avant le texte et que le lapicide a dû composer avec la présence de ces objets dans le champ épigraphique, ce qui suggère que le programme iconographique n'a pas été choisi à titre personnel pour le défunt. C'est le cas du sarcophage de Rouen, élevé par une fille, [—]va, à sa mère, sur lequel le texte contourne une scie égoïne placée en plein milieu de l'épitaphe [2040]. L'outil était en outre associé à l'*ascia* ou au niveau. Un autre exemple peut être donné avec une stèle de Bologne : les dernières lettres de l'inscription du sévir augustal L. Statorius Bathyllus sont disposées de façon à s'adapter à la présence d'un compas [2041]. Par prudence, nous avons exclu le sarcophage de Rouen du corpus tout comme un second tombeau de cette cité, décoré des mêmes outils dans un style comparable, et élevé pour une femme, Desiderata, par son mari [2042]. En revanche, nous avons pris en compte la stèle dédicacée par Nigrina pour sa fille et décorée d'un niveau dans le cadre mouluré réservé à l'épitaphe et d'outils de la pierre et/ou du bois (un foret ou une broche, un maillet, un ciseau et une *ascia*) dans un second cadre placé dans le champ inférieur de la stèle [194]. La présence d'outils rares par ailleurs comme le foret (ou la broche) s'accorde peu avec le caractère universel et impersonnel des symboles funéraires comme l'*ascia* ou le niveau qui présentent un aspect très générique. De même, nous avons retenu la stèle du jeune Postumus, élevée par son père Sidus, qui est décorée sur ses faces latérales d'une *ascia* et d'un pic double même si nous nous permettons d'émettre quelques réserves quant au symbolisme professionnel de ces outils [160]. Écarter ces reliefs, c'est en effet courir le risque de ne pas prendre en compte de potentielles sources relatives au travail des femmes et des enfants.

Le fait que des outils, et en particulier les instruments de mesure et les outils de la pierre, se sont vus doter d'un symbolisme funéraire est aujourd'hui communément admis [2043]. W Déonna reconnaissait dans les instruments de mesure et les outils de la construction « le travail qui a été nécessaire pour aménager la tombe et (...) une notion funéraire imprécise [2044] ». A. Buonopane a proposé pour sa part une autre interprétation de ces symboles dans un article constituant une brève synthèse sur ces problématiques, auquel nous renvoyons. Partant du constat que le vocabulaire technique de la construction permet aux Romains de renvoyer de façon métaphorique à l'éducation, aux vertus et aux qualités humaines d'une personne, cet

2039. Toutefois, certaines inscriptions sont lacunaires : [194] et *CIL*, XIII, 11286 = Esp, IV, 3083.
2040. *CIL*, XIII, 11286 ; Esp, IV, 3083.
2041. *CIL*, XI, 6831 (Bologne).
2042. *AE* 1951, 111.
2043. [Deonna, 1932] ; [Buonopane, 2013].
2044. [Deonna, 1932], p. 459.

historien suggère que, de la même manière, certains instruments de métier ont pu symboliser des vertus du défunt, comme la rectitude, la droiture, l'équilibre ou l'équité [2045]. L'auteur relève notamment les expressions *homo quadratus, limatus, expolitus, ad ungem factus* pour désigner un homme bien éduqué ou encore *ad normam, ad regulam, ad perpendiculum* pour qualifier la rectitude de son comportement.

Malgré tout, il semble que le symbolisme professionnel de ces outils soit le plus fréquent. Du moins n'est-il pas difficile à établir. Fallait-il écarter le linteau d'Arles [1], d'Escurolles [14], les stèles de L. Spinus [9], de Cintusmos Arrigario [26] et d'un anonyme de Bourges [25], le tombeau d'un couple narbonnais [7] figurant tous des outils de la pierre et/ou des instruments de mesure ? En l'absence d'argument sérieux en faveur de leur exclusion, nous les avons pris en compte, comme l'hypothétique enseigne de Saint-Gervais décorée d'outils de la pierre [11].

Les autres outils : le symbolisme professionnel

La signification des outils relatifs à d'autres artisanats ne présente pas de réelle difficulté. Le tableau 30 (p. 557) permet de s'en assurer : en Italie, dans les Gaules et les Germanies romaines, on constate que les outils figurés sur les monuments correspondent toujours – ou presque – au nom de métier présent dans l'inscription. Quelques difficultés sont naturellement liées à notre méconnaissance de la signification de certains noms de métier, de l'outillage lié à certaines activités ou au manque de lisibilité de certaines scènes ou objet représentés, mais, de manière générale, il n'est pas possible de remettre en question le symbolisme professionnel de ces objets. Une seule discordance est à relever à l'échelle de ce tableau : ainsi, en Dalmatie, Dracontilla fait graver une épitaphe pour sa fille de 15 ans. Sous l'inscription seraient figurés une pyramide, des tenailles et d'autres outils [2046]. Mais, encore une fois, la discordance ne porte pas sur le nom de métier et est donc délicate à interpréter. Par ailleurs, cette discordance isolée est tout à fait singulière et une vérification de la pierre serait souhaitable. La présence d'outils de la forge sur la stèle d'un légionnaire ne constitue ni une concordance ni une discordance à proprement parler [196].

Il reste quelques mots à dire de la présence de l'*ascia* dans des panoplies d'outils. Nous avons constaté plus haut la présence fréquente de l'herminette au milieu d'autres outils sur des monuments présentant des problèmes de discordance, en particulier lorsqu'elle jouxte les outils des métiers de la pierre (TAB. 29, p. 554). Toutefois, la présence de l'*ascia* à elle seule n'est pas un argument décisif pour juger du symbolisme funéraire d'une panoplie d'outil car elle pouvait également endosser un symbolisme professionnel lorsqu'elle était figurée au milieu d'outils d'artisanats divers. Selon la nature de l'artisanat concerné, le rôle de l'*ascia* n'est alors

2045. [Buonopane, 2013], p. 81.

2046. Les rédacteurs du *CIL* décrivent le décor de cette manière : *pyramis* (?), *forcipes aliaque instrumenta*. *CIL*, III, 1925 = *CIL*, III, 8515 (Stobrec).

Outils	**Nom de métier**	**Référence**	**Origine**
Scène de meunerie	*Pistor*	[252]	Narbonne
Forces, rasoir	*Tonsor*	[289]	Narbonne
Forces, rasoir	*Tonsor*	[292]	Narbonne
Balance, coque, récipient	*Purpurarius*	*CIL*, XI, 6604	Santa Sofia
Cône pointu, fioles, balance	*Purpurarius*	*CIL*, XI, 1069a	Parme
Scène de métier	*Refector pectinarius*	*CIL*, V, 7569	Asti
Couteau, règle	*Cubicularius - Velarius*	*CIL*, VI, 6258	Rome
Scène de confection d'une roue avec une *ascia*	Faber (*cognomen* ?)	*CIL*, V, 7647	Fossano (Turin)
Scène de dolage d'une planche de navire	*Faber navalis*	*CIL*, XI, 139	Ravenne
Ascia, tenailles, enclume, marteau (?)	*Faber*	[394]	Trèves
Marteau, serrures et chaînes	*Neg. artis clostrariae*	[158]	Metz
Ascia, Tenailles, Marteau	*Ars fabricae ferrariae*	[364]	Lyon
Scène de confection à l'enclume et au marteau	*Aurifex brattiarius*	*CIL*, VI, 9210	Rome
Enclume, marteaux, tenailles	*Aerarius*	[Zimmer, 1982], n°136	Florence
Balance, compas, poinçon, plaquettes d'or	*Aurifex*	*CIL*, VI, 9149	Rome
Scène de confection d'une bottine. Couteau et Alêne	*Caligarius*	*CIL*, V, 5919	Milan
Forme chaussée et forme déchaussée	*Sutor*	*CIL*, VI, 33914	Rome
Bouclier	*Scutarius*	*CIL*, X, 3971	Capoue
Couteau, Bûcrane	*Lanius*	[415]	Bingen
Étal de boucher avec outils de découpe et viandes	*[Ma]cellar[ius]*	[184]	Trèves
Couteau	*Cocus*	[245]	Narbonne
Scènes de confection de farine et de pain	*Pistor redemptor*	*CIL*, VI, 1958a	Rome
Enclume, tenailles, marteau	*Mil(es) leg(ionis) XVI*	[196]	Mayence
Tenailles et autres instruments	Dracontilla à sa fille Lupa	*CIL*, III, 1925	Stroxonax, Dalmatie

Table 30 – Concordance et discordance entre le texte et l'image (en dehors des outils de la construction). Italie, Gaules, Germanies.

pas toujours patent mais il peut parfois s'expliquer. Ainsi, apparaît-elle à côtés des outils de la forge et d'une roue sur la stèle d'une famille de charrons qui travaillait aussi bien le bois que le métal [157]. On connaît d'ailleurs une scène de métier de Fossano figurant un *faber* en train de travailler une roue à l'aide d'une *ascia* (FIG. 26) – à moins que Faber ne soit un *cognomen*[2047]. Sa présence sur les monuments de deux autres forgerons, un *faber* trévire [196] et un maître lyonnais de l'*ars fabricae ferrariae* [364] pourrait s'expliquer dans ce contexte[2048]. Sur la stèle d'un cordonnier, l'*ascia* et la lime pourraient faire référence à la production de formes en bois, nécessaires à la fabrication des chaussures [185].



FIGURE 26 – Monument de Q. Minicius Faber (ou *faber*). *CIL*, V, 7647 (Fossano). Scène de fabrication d'une roue à l'ascia.

Vis-à-vis de l'*ascia* associée à des outils divers, il n'y a pas de conduite simple à tenir. Seuls les outillages de la pierre et de la construction paraissent appeler à une vigilance particulière

2047. *CIL*, V, 7647 (Fossano) ; [Zimmer, 1982], n°59, p. 141.

2048. Nous émettons quelques réserves pour ce monument lyonnais car les *asciae* funéraires sont très nombreuses à Lyon. La présence de la mention épigraphique *sub asc(ia) dedic(auerunt)* ne plaide pas en faveur du symbolisme professionnel. En revanche, l'*ascia* funéraire n'est pas commune à Trèves : il paraît donc très probable que l'*ascia* était un outil de ce *faber* trévire. [Mattsson, 1990], p. 107.

car alors non seulement l'*ascia* mais aussi les autres outils pourraient être dénués de tout symbolisme professionnel. Pour les autres artisanats, le doute se limite à la seule signification de l'*ascia* et n'atteint pas à notre avis les autres outils.

Conclusion

L'examen des concordances et des discordances entre les inscriptions et les images fait apparaître que l'*ascia*, lorsqu'elle était représentée selon le mode figuratif de l'outil isolé, relevait d'un symbolisme qui n'avait pas trait à la sphère professionnelle. En revanche, les associations iconographiques permettent d'établir que les porteurs d'*ascia* étaient vraisemblablement des artisans du bois. Le niveau et le fil à plomb, associés ou non à l'*ascia*, étaient eux aussi des symboles funéraires. Les résultats des comparaisons entre l'épigraphie et l'iconographie sont en revanche moins clairs en ce qui concerne d'autres instruments de mesure (compas) et les outils de la pierre : si leur symbolisme funéraire est communément admis, ils dénotent dans bien des cas, même associés au niveau, la profession du défunt. Il est néanmoins notable que l'*ascia* semble absente dans les cas de concordance. Il paraît impossible d'établir une conduite assurée face à ces outils. Enfin, en dehors de ces outils spécifiques, les autres représentations sont loin d'être aussi problématiques : les concordances avec le nom de métier sont dans ces cas là les plus nombreuses. Ces exceptions mises à part, les outils étaient donc des symboles professionnels.

Ouvrages de référence
Liste des abréviations et acronymes

Les abréviations employées pour les revues sont celles de l'*Année philologique*. Les titres littéraires grecs et latins et les noms d'auteurs sont abrégés respectivement selon les normes du Bailly et du Gaffiot. Les références à l'*Édit de Dioclétien* sont données selon la numérotation de M. Giacchero : Giacchero, M. (1974), *Edictum Diocleliani et Collegarum de pretiis rerum uenalium*, Gênes.

La liste suivante consigne les abréviations des ouvrages et recueils de référence utilisés dans ce travail.

AE = *L'Année épigraphique* (1888 –), Paris.

ALD = Lewis, Ch. T. et Short, Ch (1879), *A Latin Dictionary*, Oxford.

ANRW = *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt. Geschichte und Kultur Roms im Spiegel der neueren Forschung*(1970–), Berlin, New York.

CAG = *Carte archéologique de la Gaule* (1988 –) .

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*(1863 –), Berlin.

CLE = Bücheler, F., Lommatzsch, E., éditeurs (1895–1897), *Carmina Latina Epigraphica*, Leipzig.

CSIR-D = *Corpus Signorum Imperii Romani*. Deutschland.

DS = Daremberg, Ch. et Saglio, E., directeurs (1877–1919), *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, 10 volumes, Paris.

HGL = Lebègue, A. (1895), *Histoire Générale de Languedoc*, XV, Paris.

Encyclopédie = Diderot, D. et d'Alembert, J.-B. (1751–1772) *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 17 vol. d'articles, 11 vol. de planches, Paris.

Esp = Espérandieu, E., puis Lantier, R. (1907-1981), *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 16 volumes, Paris.

Esp G = Espérandieu, E. (1931), *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Germanie romaine*, Paris - Bruxelles.

IACN = Christol, M. (1992), *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes*, Nîmes.

IAN = Germer-Durand, E. et F., et Allmer, A. (1893), *Inscriptions antiques de Nîmes*, Toulouse.

IANice = Laguerre, G. (1975), *Inscriptions antiques de Nice-Cimiez*, Paris.

ICUR = *Inscriptiones christianae urbis Romae. Nova series* (1922–), Rome,

***IG* II²** = *Inscriptiones Atticae Euclidis anno posteriores* (1913–1940).

IGBulg = Mihailov, G., *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae* (1958–1997).

IKöln = Galsterer, B. et H., directeurs (1975), *Die römischen Steininschriften aus Köln*, Mayence.

IKöln² = Galsterer, B. et H., directeurs (2010), *Die römischen Steininschriften aus Köln*, Mayence.

ILA = Maurin, L. *et al.* (1991–), *Inscriptions latine d'Aquitaine*, Agen puis Bordeaux.

ILAin = Bertrandy, F. *et al.*, éditeurs (2005), *Inscriptions latine de l'Ain*, Chambéry.

ILAfr = Cagnat, R., Merlin, A., Chatelain, L. (1923), *Inscriptions latines d'Afrique (Tripolitaine, Tunisie, Maroc)*, Paris.

ILAM = Morabito, S. (2010), *Inscriptions Latines des Alpes Maritimes*, Nice.

ILGL = Bérard, Fr. et Le Bohec, Y., éditeurs (1992), *Inscriptions Latines de Gaule Lyonnaise*, Paris-Lyon.

ILGL, 2. Éduens = Le Bohec, Y., (2015), *Inscriptions de la cité des Éduens. Inscriptions sur pierre.* Inscriptiones latinae Galliae Lugudunensis (ILGL). 2, Aedui (L.Aed.), Barcelone.

ILGN = Espérandieu, E. (1929), Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise, Paris.

ILJug = Sasel, A. et J. (1963-1986), *Inscriptiones Latinae quae in Iugoslavia inter annos MCMII et MCMXL repertae et editae sunt*, Ljubljana.

ILN = *Inscriptions latines de Narbonnaise* (1985–).

ILS = Dessau, H. (1892–1916), *Inscriptiones latinae selectae* (1985–).

ILTG = Wuilleumier, P. (1963), *Inscriptions Latines des trois Gaules*, Paris.

LIMC = *Lexicon iconographicum mythologiae classicae* (1981–1999).

NEsp = Lavagne, H, directeur (2003-), *Nouvel Espérandieu : recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule*, Paris.

OLD = Glare, G. W. (1976), *Oxford Latin Dictionary*, Oxford.

OPEL = Lörincz, B., éditeur (1994-2005), *Onomasticon provinciarum Europae latinarum*, Vienne.

PIR = *Prosopographia Imperii Romani. Saec. I. II. III.* (1897–1898), Berlin.

PIR² = *Prosopographia Imperii Romani. Saec. I. II. III.* (1933–), Berlin, 2e édition.

PPM = *Pompei : pitture e mosaici* (1990–2003), 11 volumes, Rome.

RE = Pauly, A. F., Wissowa, W., directeurs (1894–1980), *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart.

RIB = Collingwood, R. G., Wright, R. P., *et al.* (1965–2009), *The Roman Inscriptions of Britain.*

***RIG* II.1** = Lejeune, M. (1988), *Recueil des inscriptions gauloises*, II.1 - *Textes gallo-étrusques, textes gallo-latins sur pierre*, XLVe suppl. à *Gallia*, Paris.

RIT = Alföldy, G., (1975), *Die römischen Inschriften von Tarraco.*

SIRIS = Vidman, L. (1969), *Sylloge inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin.

TLF = *Trésor de la langue française* (1971–1994). 16 volumes.

TLFi = *Trésor de la langue française informatisé.* http ://www.atilf.fr/tlfi

TLL = *Thesaurus Linguae Latinae* (1900 –), Berlin, Boston

Tll = Forcellini, E. (1771), *Totius latinitatis Lexicon : consilio et cura Jacopo Facciolati ; opera et studio Aegidii Forcellini*, Leipzig. 4 volumes.

Bibliographie

[Abramenko, 1994] Abramenko, A. (1994). Nachträge zu Sevirat und Augustalität in der Gallia Narbonensis. *ZPE*, 103, p. 217–222.

[Abramic, 1959] Abramic, M. (1959). Eine römischen Lampe mit Darstellung des Glasblasens. *BJ*, 159, p. 149–151.

[Adam, 1989] Adam, J.-P. (1989). *La construction romaine*. Paris.

[Adam et Varène, 1980] Adam, J.-P. et Varène, P. (1980). Une peinture romaine représentant une scène de chantier. *RA*, p. 213–238.

[Agusta-Boularot *et al.*, 2009] Agusta-Boularot, S., Christol, M., Gomez, E. et Janon, M. (2009). Découverte de blocs architecturaux et d'inscriptions d'époque romaine à Béziers. *Epigraphica*, 71, p. 438–458.

[Albenque, 1947] Albenque, A. (1947). *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron*. Rodez.

[Alföldy, 1991] Alföldy, G. (1991). *Histoire sociale de Rome*. Paris, 3e édition.

[Allag, 2010] Allag, C. (2010). Mais qui étaient donc les peintres gallo-romains ? *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément. Dijon.

[Allard, 1982] Allard, G. H. (1982). Les arts mécaniques aux yeux de l'idéologie médiévale. *In* Allard, G. H. et Lusignan, S., éditeurs : *Les arts mécaniques au moyen âge*, numéro 7 de Cahiers d'études médiévales, p. 13–31. Paris, Montréal.

[Allard et Lusignan, 1982] Allard, G. H. et Lusignan, S. (1982). *Les arts mécaniques au Moyen-Âge*. Numéro 7 de Cahiers d'études médiévales. Paris.

[Allmer et De Terrebasse, 1875] Allmer, A. et De Terrebasse, A. (1875). *Inscriptions antiques et du Moyen-Âge de Vienne en Dauphiné : Inscriptions antiques antérieures au VIIIe siècle*. Vienne.

[Allmer et Dissard, 1892] Allmer, A. et Dissard, P. (1888-1892). *Inscriptions antiques du musée de Lyon*. 4 volumes. Lyon.

[Almeida, 1972] Almeida, E. R. (1972). Novedades de epigrafia anforaria del Monte Testaccio. *In Recherches sur les amphores romaines. Actes du Colloque de Rome (4 mars 1971)*, p. 107–242. Rome.

[Amarger, 2009] Amarger, M.-P. (2009). « Le meilleur et le pire serviteur de l'humanité ». Fer, forges et forgerons à Pompéi. *In* Brun, J.-P., éditeur : *Artisanats antiques d'Italie et de Gaule, Mélange offert à Maria Francesca Buonaiuto*, p. 135–168. Naples.

[Amiri, 2016] Amiri, B. (2016). *Esclaves et affranchis des Germanies : Mémoire en fragments. Étude des inscriptions monumentales*. Stuttgart.

[Amouretti et Comet, 1998] Amouretti, M.-C. et Comet, G. (1998). *Artisanat et matériaux : la place des matériaux dans l'histoire des techniques*. Aix-en-Provence.

[Anderson *et al.*, 2003] Anderson, T. J., Agustoni, C., Duvauchelle, A., Serneels, V. et Castella, D. (2003). *Des artisans à la campagne. Carrière de meules, forge et voie gallo-romaines à Châbles (FR)*. Fribourg.

[André, 1981] André, J. (1981). *L'alimentation et la cuisine à Rome*. Paris.

[Andreau, 1977] Andreau, J. (1977). Fondations privées et rapports sociaux en Italie romaine (Ier-IIIe s. ap. J.-C.). *Ktema*, 2, p. 157–209.

[Andreau, 1982] Andreau, J. (1982). Originalité de l'historiographie finleyenne et remarques sur les classes sociales. *Opus*, I, p. 181–183.

[Andreau, 1985] Andreau, J. (1985). Modernité économique et statut des manieurs d'argent. *MEFRA*, 97, p. 373–410.

[Andreau, 1987] Andreau, J. (1987). *La vie financière dans le monde romain (IVe s. avt - IIIe s. après)*. Rome.

[Andreau, 1990] Andreau, J. (1990). Recherches récentes sur les mines romaines, II. Nature de la main-d'œuvre ; Histoire des techniques et de la production. *RN*, 6(32), p. 85–108.

[Andreau, 1992] Andreau, J. (1992). L'affranchi. *In* Giardina, A., éditeur : *L'homme romain*, p. 219–246. Paris.

[Andreau, 2001] Andreau, J. (2001). *Banque et affaires dans le monde romain (IVe siècle av. J.-C.-IIIe siècle ap. J.-C.)*. Paris.

[Andreau, 2004a] Andreau, J. (2004a). Les esclaves « hommes d'affaire »et la gestion des ateliers et commerces. *In* Andreau, J., France, J. et Pittia, S., éditeurs : *Mentalités et choix économiques des Romains*, p. 111–126. Paris.

[Andreau, 2004b] Andreau, J. (2004b). Sur les choix économiques des notables romains. *In* Andreau, J., France, J. et Pittia, S., éditeurs : *Mentalités et choix économiques des Romains*, p. 71–85. Paris.

[Andreau, 2006] Andreau, J. (2006). Intérêts et comportements patrimoniaux de l'élite romaine. *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 37, p. 157–171.

[Andreau, 2010] Andreau, J. (2010). *L'économie du monde romain*. Paris.

[Anheim, 2013] Anheim, E. (2013). Les hiérarchies du travail au moyen âge, entre histoire et historiographie. *Annales (HSS)*, 68/4, p. 1027–1038.

[Annequin *et al.*, 1999] Annequin, J., Geny, É. et Smadja, E., éditeurs (1999). *Le travail. Recherches historiques. Table ronde de Besançon, 14 et 15 novembre 1997*. Paris.

[Anonyme, 1975] Anonyme (1975). Un *negotians materiarius* ritrovato (da una lettera di S. Guerrini). *Epigraphica*, 37, p. 213–216.

[Arminjon, 1993] Arminjon, C. (1993). Un atelier d'orfèvre de la fin du Moyen-Âge. *In* Eluere, C., éditeur : *Outils et ateliers d'orfèvres des temps anciens*, p. 227–230. Saint-Germain-en-Laye.

[Arnaoutoglou, 2002] Arnaoutoglou, I. N. (2002). Roman Law and *Collegia* in Asia Minor. *RIDA*, 49, p. 27–44.

[Arrigoni-Bertini, 2006] Arrigoni-Bertini, M. G. (2006). *Il simbolo dell'ascia nella Cisalpina romana*. Numéro 24 de *Epigrafia e antichità*.

[Artica, 2011] Artica, E. (2011). Júpiter en los Pireneos. El mundo religioso vasco-aquitano, una aproximación. *Aquitania*, 27, p. 151–178.

[Aubert, 1994] Aubert, J.-J. (1994). *Business managers in Ancient Rome : a social and economic study of* institores*, 200 B.C.-A.D. 250*. Leiden.

[Audin, 1969] Audin, A. (1969). Gens de *Lugudunum*. *In Hommages à M. Renard*, volume 102 de *Latomus*, p. 44–56. Bruxelles.

[Audin et Burnand, 1959] Audin, A. et Burnand, Y. (1959). Chronologie des épitaphes romaines de Lyon. *REA*, 61, p. 320–352.

[Audin et Couchoud, 1952] Audin, A. et Couchoud, P.-L. (1952). *Requiem aeternam...* L'*ascia*, instrument et symbole de l'inhumation. *RHR*, 142, p. 36–66.

[Audouin, 2006] Audouin, M.-P. D. (2006). *Nouvel Espérandieu : recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule. Tome II : Lyon*. Paris.

[Ausbüttel, 1982] Ausbüttel, F. (1982). *Untersuchungen zu den Vereinen im Western des römischen Reiches*. Kallmünz.

[Bakker, 1999] Bakker, J.-T. (1999). *The Mills-Bakeries of Ostia. Description and Interpretation*. Amsterdam.

[Baldoni, 1987] Baldoni, D. (1987). Une lucerna romana con raffigurazione di officina vetraria : alcune consideriazioni sulla lavorazione del vetro soffiato nell'antichità. *Journal of Glass studies*, 29, p. 22–29.

[Bardouille, 2010] Bardouille, J. (2010). L'importance du génie militaire dans l'armée romaine à l'époque impériale. *Revue historique des armées*, 261, p. 79–87.

[Bataille, 2009] Bataille, G. (2009). Artisans et artisanat dans les pratiques rituelles celtiques. *Dossiers d'archéologie*, 335, p. 44–49.

[Bauchhenss, 1976] Bauchhenss, G. (1976). Der Grabstein des *Sulla Senni f.* in Bonn. *AKB*, 6, p. 43–45.

[Béal, 1995] Béal, J.-C. (1995). Le massif forestier de la Sila et la poix du Bruttium d'après les textes antiques. *In* Béal, J.-C., éditeur : *« L'arbre et la forêt, le bois dans l'Antiquité »*, p. 11–25. Paris.

[Béal, 1996a] Béal, J.-C. (1996a). *Instrumentum* et production textile en Gaule romaine : l'exemple des pesons de terre cuite. *In Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, Monde romain)*, p. 121–132. Paris.

[Béal, 1996b] Béal, J.-C. (1996b). *Pistor* et *materiarius* : à propos d'une stèle funéraire de Metz antique. *RAE*, 47, p. 79–95.

[Béal, 2000] Béal, J.-C. (2000). La dignité des artisans : les images d'artisans sur les monuments funéraires de Gaule romaine. *DHA*, 26, p. 149–182.

[Béal, 2002] Béal, J.-C. (2002). L'artisanat et la ville antique : relecture de quelques textes. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 5–14. Paris.

[Béal, 2004] Béal, J.-C. (2004). Les artisans et les dieux : à propos de trois stèles de Grand (Vosges). *In* Labarre, G., éditeur : *Les cultes locaux dans les mondes grec et romain, actes du colloque de Lyon, 7-8 juin 2001*, p. 189–203. Lyon.

[Béal, 2008] Béal, J.-C. (2008). Au génie des bronziers de Diar. *RAN*, 41, p. 169–180.

[Béal, 2013] Béal, J.-C. (2013). Les sarcophages de pierre dans la cité antique des Ségusiaves. *RAE*, 62, p. 211–230.

[Béal et Goyon, 2002] Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs (2002). *Les artisans dans la ville antique [table ronde organisée par l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'antiquité, Université de Lyon II, les 16-17 novembre 2000]*, volume 6. Lyon.

[Béal et Peyre, 1987] Béal, J.-C. et Peyre, P. (1987). Une statue antique de Silvain-Sucellus à Javols (Lozère). *RAN*, 20, p. 349–368.

[Bedon, 1984] Bedon, R. (1984). *Les carrières et les carriers de la Gaule romaine*. Paris.

[Bejor *et al.*, 2012] Bejor, G., Castoldi, M., Lambrugo, C. et Panero, E. (2012). *Botteghe e artigiani. Marmorari, bronzisti, ceramisti e vetrai nell'antichita classica*. Milan.

[Bémont, 2004] Bémont, C. (2004). L'écriture à la Graufesenque (Millau, Aveyron) : les vaisselles sigillées inscrites comme sources d'information sur les structures professionnelles. *Gallia*, 61, p. 103–131.

[Benoît, 1964] Benoît, F. (1964). Le développement de la colonie d'Arles et la centuriation de la Crau. *CRAI*, 108, p. 156–169.

[Benoît, 1969] Benoît, F. (1969). *Art et dieux de la Gaule*. Paris.

[Bérard, 2005] Bérard, F. (2005). Iulius Alexander, originaire de Carthage, artisan verrier à Lyon. *In* Savay-Guerraz, H., éditeur : *Rencontres en Gaule romaine*, p. 121–123. Strasbourg.

[Bérard, 2011] Bérard, F. (2011). Épigraphie latine du monde romain. *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, 142, p. 97–108.

[Bernardi, 2009] Bernardi, P. (2009). *Maître, valet et apprenti au Moyen Âge. Essai sur une production bien ordonnée*. Toulouse.

[Bernardi et Verna, 2001] Bernardi, P. et Verna, C. (2001). Travail et Moyen-Âge : un renouveau historiographique. *Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique*, 83, p. 27–46.

[Bertaux, 1989] Bertaux, C. (1989). Le sanctuaire gallo-romain de Grand (Vosges) et ses divinités. *In Aspects de la religion celtique et gallo-romaine dans le nord-est de la Gaule : en hommage au professeur Jean-Jacques Hatt. Actes de la rencontre archéologique de Saint-Dié-des-Vosges, 7-8-9 octobre 1988*, p. 147–158. Saint-Dié-des-Vosges.

[Bertrand, 2011] Bertrand, I. (2011). Artisanat et habitat dans le nord-ouest de l'Aquitaine romaine : éléments de réflexion à partir d'exemples pictons et santons. *In* Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs : *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, p. 25–42. Aix-en-Provence.

[Bessac, 1986] Bessac, J.-C. (1986). *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre, de l'Antiquité à nos jours. RAN*, 14e supplément. Paris.

[Bessac, 1999a] Bessac, J.-C. (1999a). Légionnaire ou carrier ? Le personnage sculpté du Pont du Gard. *RAN*, 32(1), p. 245—-254.

[Bessac, 1999b] Bessac, J.-C. (1999b). Pierres de taille : archéologie et technique. *In* Bessac, J.-C., Burnouf, J., Journot, F., Prigent, D., Sapin, C. et Seigne, J., éditeurs : *La construction en pierre*, p. 9–52. Paris.

[Bessac et Bonnaud, 1998] Bessac, J.-C. et Bonnaud, R. (1998). Sidérurgie antique dans le Bois des Lens (Gard). *In* Feugère, M. et Serneels, V., éditeurs : *Recherches sur l'économie du fer en Méditerranée nord-occidentale*, p. 142–149. Montagnac.

[Bessac *et al.*, 1987] Bessac, J.-C., Christol, M. et Fiches, J.-L. (1987). Ugernum. *Beaucaire et les Beaucairois à l'époque romaine*. A.R.A.L.O., cahiers n°15-16. Caveirac.

[Bessac et Sablayrolles, 2002] Bessac, J.-C. et Sablayrolles, R. (2002). Recherches récentes sur les carrières antiques de Gaule. Bilan et perspectives. *Gallia*, 59(1), p. 175–188.

[Beyrie *et al.*, 2000] Beyrie, A., Fabre, J.-M. et Sablayrolles, R. (2000). Les hommes de fer du dieu *Ageio*. Exploitation antique du fer dans les Hautes Baronnies (Hautes-Pyrénées). *Gallia*, 57, p. 37–51.

[Biellmann, 2009] Biellmann, P. (2009). Les tuiles estampillées. *In* Reddé, M., éditeur : *Oedenburg : fouilles françaises, allemandes et suisses à Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin, France. Vol. 1 : Les camps militaires julio-claudiens*, p. 329–364. Mayence.

[Bienfait, 2002] Bienfait, M. (2002). La sidérurgie en milieu urbain dans la Gaule de l'Est : réflexions sur les types d'activités pratiqués. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 69–70. Lyon.

[Billoret, 1976] Billoret, R. (1976). Informations archéologiques, circonsription de Lorraine. *Gallia*, 34-2, p. 362–366.

[Bimbenet-Privat, 1993] Bimbenet-Privat, M. (1993). Les ateliers des orfèvres de Paris au XVIe siècle d'après les inventaires après décès. *In* Eluere, C., éditeur : *Outils et ateliers d'orfèvres des temps anciens*. Saint-Germain-en-Laye.

[Binsfeld, 1972] Binsfeld, W. (1972). Eine Bierverlegerin aus Trier, *CIL* XIII 450. *Germania*, 50, p. 256–258.

[Bischop et Coulston, 2006] Bischop, M. C. et Coulston, J. C. N. (2006). *Roman military equipment. From the punic wars to the fall of Rome*. Oxford.

[Blanc, 1982] Blanc, A. (1982). Colonia Valentia*, cinq siècles d'histoire à travers les inscriptions antiques*. Paris.

[Blanc, 1983] Blanc, N. (1983). Les stucateurs romains : témoignages littéraires, épigraphiques et juridiques. *MEFRA*, 95, p. 859–907.

[Blanc, 1984] Blanc, N. (1984). Gardes du corps ou stucateurs ? Les *tectores* dans l'armée romaine. *MEFRA*, 96(2), p. 727–737.

[Blondé et Muller, 1998a] Blondé, F. et Muller, A. (1998a). Artisanat, artisans, ateliers en Grèce ancienne. Définitions, esquisse de bilan. *In* Blondé, F. et Muller, A., éditeurs : *L'artisanat en Grèce ancienne : les artisans, les ateliers*, *Topoi* 8/2, p. 831–845.

[Blondé et Muller, 1998b] Blondé, F. et Muller, A. (1998b). *L'artisanat en Grèce ancienne : les artisans, les ateliers*. *Topoi* 8/2.

[Blümner, 1888] Blümner, H. (1888). Rappresentazioni di mestieri. *Annali dell'Instituto di correspondenza archeologica*, (100-108).

[Bocquet, 2002] Bocquet, A. (2002). Jublains, capitale de cité antique. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 165–171. Lyon.

[Bodiou *et al.*, 2008] Bodiou, L., Frère, D. et Mehl, V., éditeurs (2008). *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*. Rennes.

[Bohec, 2002] Bohec, Y. L. (2002). *L'armée romaine au Haut-Empire* (1e éd. 1989). Paris.

[Bohec, 2006] Bohec, Y. L. (2006). *L'armée romaine au Bas-Empire*. Paris.

[Bollmann, 1998] Bollmann, B. (1998). *Römische Vereinhäuser. Untersuchungen zu den Scholae der römischen Berufs-, Kult- und Augustalen-Kollegien in Italien*. Mayence.

[Bonneville et Dardaine, 1984] Bonneville, J.-N. et Dardaine, S. (1984). *Frugi* : un *cognomen* et un qualificatif peu courants. *REA*, 86, p. 217–244.

[Bonsangue, 2002] Bonsangue, M. L. (2002). Aspects économiques et sociaux du monde du travail à Narbonne, d'après la documentation épigraphique (Ier siècle av. J.-C. - Ier siècle ap. J.-C.). *CCG*, 13, p. 201–232.

[Bonsangue, 2006] Bonsangue, M. L. (2006). *L'emporion de Narbonne : économie et société (IIe siècle av. J.-C.- Ier siècle ap. J.-C.)*. Thèse de doctorat, Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne, sous la direction de M. Christol.

[Bonsangue et Tran, 2008] Bonsangue, M.-L. et Tran, N. (2008). Le métier de parfumeur à Rome et dans l'Occident romain. *In* Bodiou, L., Frère, D. et Mehl, V., éditeurs : *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*, p. 253–262. Rennes.

[Borgard, 2002] Borgard, P. (2002). À propos des teintureries Pompéi : l'exemple de l'*officina infectoria* V, 1, 4. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, chapitre 55-69. Lyon.

[Boucher, 1988] Boucher, S. (1988). L'image et les fonctions du dieu Sucellus. *In Le monde des images en Gaule et dans les provinces voisines. Actes du colloque, École Normale Supérieure, Sèvres, 16 et 17 mai 1987*, volume 23 de *Caesarodunum*, p. 77–86.

[Bouet, 2001] Bouet, A. (2001). Les collèges dans la ville antique : le cas des *subaediani*. *RA*, 2, p. 227–278.

[Boulvert, 1970] Boulvert, G. (1970). *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*. Naples.

[Bouthier et Garmier, 1996] Bouthier, A. et Garmier, J.-F. (1996). *30 ans d'archéologie dans la Nièvre*. Coulanges-les-Nevers.

[Bouvier, 2005] Bouvier, M. (2005). Les stèles de Grand (Vosges) et la fabrication de fromage en Gaule romaine. *Instrumentum*, 21, p. 18–22.

[Bouvier, 2008] Bouvier, M. (2008). *Le fromage, c'est toute une histoire*. Paris.

[Bouvier, 2012] Bouvier, M. (2012). Une nouvelle interprétation des stèles de Grand (Vosges). *BSAF*, 2006(1), p. 267–282.

[Bowman et Thomas, 1994] Bowman, A. K. et Thomas, J. D. (1994). *The Vindolanda writing-tablets (Tabulae Vindolandeses II)*. Londres.

[Bowman et Thomas, 2003] Bowman, A. K. et Thomas, J. D. (2003). *The Vindolanda writing-tablets (Tabulae Vindolandeses II)*. Londres.

[Bradley, 1991] Bradley, K. R. (1991). *Discovering the Roman Family*. Nashville.

[Braemer, 1959] Braemer, F. (1959). *Les stèles funéraires à personnages de Bordeaux (Ier-IIIe siècles)*. Paris.

[Braunstein, 1999] Braunstein, P. (1999). Artisans. *In* Le Goff, J. et Schmitt, J.-C., éditeurs : *Dictionnaire raisonné de l'occident médiéval*, p. 67–75. Paris.

[Braunstein, 2003] Braunstein, P. (2003). *Travail et entreprise au Moyen Âge*. Bruxelles.

[Brentchaloff, 1989] Brentchaloff, D. (1989). Compléments aux inscriptions latines de Fréjus. *In Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise. Actes de la table ronde de Nimes. 25-26 mai 1987*, p. 61–67. Nîmes.

[Broekaert, 2012] Broekaert, W. (2012). Vertical integration in the Roman economy. *AncSoc*, 42, p. 109–125.

[Broekaert, 2013] Broekaert, W. (2013). Navicularii et Negotiantes. *A prosopographical study of Roman merchants and shippers*. Rahden/Westfalen.

[Broekaert, 2014] Broekaert, W. (2014). Vertical integration again : another reply to Morris Silver. *AncSoc*, 44, p. 343–346.

[Brommer, 1973] Brommer, F. (1973). *Der Gott Vulkan auf provinzialrömischen Reliefs*. Cologne.

[Bruhns, 1985] Bruhns, H. (1985). La typologie de la ville antique et la question de la ville de consommation. *In* Leveau, P., éditeur : *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*, p. 255–272.

[Brun, 1998] Brun, J.-P. (1998). Une parfumerie romaine sur le forum de Paestum. *MEFRA*, 110/1, p. 419–472.

[Brun, 2004] Brun, J.-P. (2004). *Archéologie du vin et de l'huile dans l'Empire romain*. Paris.

[Brun, 2005] Brun, J.-P. (2005). *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*. Paris.

[Brun, 2007] Brun, J.-P. (2007). Les artisans à Pompéi. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 147–155. Paris.

[Brun, 2008] Brun, J.-P. (2008). Parfumerie et parfumeurs aux époques hellénistique et romaine. *In* Verbanck-Pierard, A., Massar, N. et Frere, D., éditeurs : *Parfums de l'Antiquité : la rose et l'encens en Méditerranée*, p. 233–244. Musée royal de Mariemont.

[Brunet *et al.*, 1993] Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. (1993). *Les mots de la géographie*. Paris.

[Buonopane, 2013] Buonopane, A. (2013). Le raffigurazioni di ustensili nelle iscrizioni funerarie : da immagini parlanti a simbolo. *Sylloge Epigraphica Barcinonensis*, 11, p. 73–82.

[Burford, 1972] Burford, A. (1972). *Craftsmen in Greek and Roman Society*. Londres.

[Burnand, 1961] Burnand, Y. (1961). Chronologie des épitaphes romaines de Vienne (Isère). *REA*, 63(3), p. 291—-313.

[Burnand, 1989] Burnand, Y. (1989). La datation des épitaphes en Narbonnaise d'après le formulaire funéraire : possibilités et limites. *In Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise. Actes de la table ronde de Nimes. 25-26 mai 1987*, p. 21–28. Nîmes.

[Burnand, 1990] Burnand, Y. (1990). *Histoire de la Lorraine. I. Les temps anciens. II. De César à Clovis*. Nancy.

[Burnand, 1992] Burnand, Y. (1992). La datation des épitaphes romaines de Lyon ; remarques complémentaires. *In* Bérard, F. et Le Bohec, Y., éditeurs : *Inscriptions latines de Gaule lyonnaise. Actes de la table ronde de novembre 1990*, p. 21–27. Paris.

[Burnand, 2006] Burnand, Y. (2006). Primores Galliarum. *Sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au IIIe siècle. II. Prosopographie*. Bruxelles.

[Cagnat, 1914] Cagnat, R. (1914). *Cours d'épigraphie latine*. Paris, 3e éd. édition.

[Caldelli et Vismara, 2000] Caldelli, M.-L. et Vismara, C. (2000). *Epigrafia anfiteatrale dell'occidente romano. V.* Alpes maritimae, Gallia Narbonensis, Tres Galliae, Germaniae, Britannia. Rome.

[Carcopino, 1957] Carcopino, J. (1957). Les symbolismes de l'*ascia*. *In Actes du Ve Congrès international d'archéologie chrétienne. Aix-en-Provence 13-19 septembre 1954*, p. 551–556. Paris.

[Caruel, 2016] Caruel, M.-S. (2016). L'attitude des artisans gallo-romains à l'égard du travail manuel. Étude de l'iconographie lapidaire funéraire. *Kentron*, 32.

[Casadebaig, 2007] Casadebaig, S. (2007). L'artisanat et le commerce à Bliesbruck. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 159–166. Paris.

[Cavalier, 2005] Cavalier, O., éditeur (2005). *Catalogue des épitaphes gallo-grecques et latines du musée Calvet*. Paris.

[Cébeillac, 1971] Cébeillac, M. (1971). Quelques inscriptions inédites d'Ostie : de la République à l'Empire. *MEFRA*, 83-1, p. 39–125.

[Cébeillac-Gervasoni, 2011] Cébeillac-Gervasoni, M. (2011). L'ordre équestre et la méthode prosopographique. *CCG*, 22(1), p. 69–83.

[Cébeillac-Gervasoni *et al.*, 2006] Cébeillac-Gervasoni, M., Caldelli, M. L. et Zevi, F. (2006). *Épigraphie latine*.

[Cels, 1978] Cels, J. (1978). Un problème controversé : l'origine d'un flamine de Narbonnaise. *Eos*, 66, p. 107–121.

[Champion, 1916] Champion, P. (1916). Outils en fer du musée de Saint-Germain. *RA*, 3, p. 211–246.

[Champion, 1995] Champion, T. (1995). Power, politics and status. *In* Green, M. J., éditeur : *The Celtic World*, chapitre 6, p. 85–94. Londres.

[Chankowski-Sable *et al.*, 1998] Chankowski-Sable, V., Massar, N. et D.Viviers (1998). Renommée de l'artisan, prestige de la cité. Réflexions sur le rôle des artisans dans les échanges entre communautés civiques. *In* Blondé, F. et Muller, A., éditeurs : *L'artisanat en Grèce ancienne : les artisans, les ateliers*, *Topoi* 8/2, p. 545–559.

[Chantry et Łoś, 1995] Chantry, X. et Łoś, A. (1995). La condition sociale des affranchis privés au Ier siècle après J.-C. *Annales*, 50(50), p. 1011–1043.

[Chardron-Picault, 2002] Chardron-Picault, P. (2002). Les îlots artisanaux d'*Augustodunum*. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 199–207. Lyon.

[Chardron-Picault, 2007a] Chardron-Picault, P. (2007a). Les ateliers de bronzier dans la ville. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Hommes de feu, Hommes du feu : l'artisanat en pays éduen. Catalogue de l'exposition temporaire, ville d'Autun, Musée Rolin, 22 septembre 2007-28 janvier 2008*, p. 36–70. Autun.

[Chardron-Picault, 2007b] Chardron-Picault, P., éditeur (2007b). *Hommes de feu, Hommes du feu : l'artisanat en pays éduen. Catalogue de l'exposition temporaire, ville d'Autun*. Autun.

[Chardron-Picault, 2010] Chardron-Picault, P., éditeur (2010). *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007. RAE*, 28e supplément. Dijon.

[Chastagnol, 1970] Chastagnol, A. (1970). La prosopographie, méthode de recherche sur l'histoire du bas Empire. *Annales ESC*, 25(5), p. 1229–1235.

[Chastagnol, 1980] Chastagnol, A. (1980). Remarques sur les salaires et rémunérations au IVe siècle. *In Les « dévaluations à Rome ». Époque républicaine et impériale. Volume 2. Actes du Colloque de Gdansk (19-21 octobre 1978)*.

[Chastagnol, 1986] Chastagnol, A. (1986). Deux épitaphes du musée lapidaire de Riez. *In* Pailler, J.-M., éditeur : *Mélanges offerts à Monsieur Michel Labrousse*, p. 151–160. Toulouse.

[Chastagnol, 1987] Chastagnol, A. (1987). À propos du droit latin provincial. *Iura*, 38, p. 1–24.

[Chastagnol, 1990a] Chastagnol, A. (1990a). Considérations sur les municipes latins du premier siècle apr. J.-C. Actes du colloque de Rome (3-5 décembre 1987). *In L'Afrique dans l'Occident romain (Ier siècle av. J.-C. - IVe siècle ap. J.-C.). Actes du colloque de Rome (3-5 décembre 1987)*, p. 351–365. Rome.

[Chastagnol, 1990b] Chastagnol, A. (1990b). L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule Narbonnaise. *MEFRA*, 102(2), p. 573–593.

[Chastagnol, 2008] Chastagnol, A. (2008). *Le pouvoir impérial à Rome. Figures et commémorations. Scripta Varia IV*. Édité par. S. Demougin et S. Benoît. Genève.

[Chessel, 1998] Chessel, M. E. (1998). *La publicité : naissance d'une profession (1900-1940)*. Paris.

[Chevallier, 1990] Chevallier, R. (1990). *Les potiers antiques (monde romain). Caesarodunum*, 60e supplément. Tours.

[Chevallier, 1997] Chevallier, R. (1997). Perspectives de recherche sur les scènes de métier. *ArchClass*, 49, p. 47–63.

[Chioffi, 1999] Chioffi, L. (1999). *Caro : il mercato della carne nell'Occidente romano. Riflessi epigrafici ed iconografici*. Rome.

[Chioffi, 2005] Chioffi, L. (2005). *Museo provinciale Campano di Capua. La raccolta epigrafica*. Capoue.

[Chioffi, 2012] Chioffi, L. (2012). Portus : magazzini daziari et magazzini generali nei grandi porti commerciali. *Sylloge Epigraphica Barcinonensis*, X, p. 319–333.

[Chouquer, 1985] Chouquer, G. (1985). Théâtres et amphithéâtres, codes de l'espace romanisé (À propos du livre de M. Clavel-Lévêque : *L'Empire en jeux*). *DHA*, 11(1), p. 12–22.

[Christol, 1999a] Christol, M. et Fedière, G. (1999a). La présence italienne dans l'arrière-pays de Narbonne : le dossier des *Usuleni*. Epigraphie de l'*instrumentum domesticum* et épigraphie lapidaire. *DHA*, 25, p. 81–99.

[Christol, 1989] Christol, M. (1989). Le droit latin en Narbonnaise : l'apport de l'épigraphie (en particulier celle de la cité de Nîmes). *In Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise. Actes de la table ronde de Nimes. 25-26 mai 1987*, p. 87–100. Nîmes.

[Christol, 1992] Christol, M. (1992). Inscriptions de Nîmes avec éléments d'onomastique indigène. *In* M.Christol, éditeur : *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes*, p. 21–34. Nîmes.

[Christol, 1999b] Christol, M. (1999b). Notes d'épigraphie. *CCG*, 10, p. 129–130.

[Christol, 2001] Christol, M. (2001). Épigraphie et onomastique dans la cité de Nîmes du milieu du Ier s. av. J.-C. à la seconde moitié du I^{er}s. ap. J.-C. : analyse d'un échantillon. *In* Dondin-Payre, M. et Raepsaet-Charlier, M.-T., éditeurs : *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-empire*, p. 17–38. Bruxelles.

[Christol, 2003a] Christol, M. (2003a). À propos d'une inscription de Lattes relative à *Deus Mars Augustus* : l'acte religieux et le don. *Archéologie du Languedoc*, 27, p. 49 à 56.

[Christol, 2003b] Christol, M. (2003b). Les collèges dans la Gaule méridionale et la vallée du Rhône. *In* Cébeillac-Gervasoni, M. et Lamoine, L., éditeurs : *Les élites et leurs facettes*, p. 323–335. Rome.

[Christol, 2006] Christol, M. (2006). Mars en Narbonnaise : quelques remarques. *In* Brouquier-Reddé, V., Bertrand, E., Chardenoux, M.-B., Gruel, K. et L'Huillier, M.-C., éditeurs : *Mars en Occident. Actes du colloque international Autour d'Allones (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident (Le Mans, université du Maine, 4-6 juin 2003)*, p. 73–86. Rennes.

[Christol, 2010] Christol, M. (2010). *Une histoire provinciale. La Gaule Narbonnaise de la fin du IIe siècle av. J.-C. au IIIe siècle ap. J.-C.* Paris.

[Christol et Darde, 1986] Christol, M. et Darde, D. (1986). À propos d'une inscription de Lédignan (CIL, XII, 3034 ; cité de Nîmes). *Documents d'Archéologie Méridionale*, 9, p. 206–209.

[Christol et Plana-Mallart, 1998] Christol, M. et Plana-Mallart, R. (1998). De la Catalogne à Narbonne : épigraphie amphorique et épigraphie lapidaire. Les affaires de Veiento. *In* Paci, G., éditeur : *Epigrafia romana in area adriatica : Actes de la IXe Rencontre franco-italienne sur l'epigraphie du monde romain (Macerata 10-11 novembre 1995)*, volume 2 de *Ichnia*, p. 273–302. Pise-Rome.

[Cirier, 1986] Cirier, A. (1986). *Le décor architectural des stèles funéraires gallo-romaines dans la région Centre de la France.* Thèse de doctorat, Université de Paris 1, sous la direction de J. Marcadé.

[Clavel, 1970] Clavel, M. (1970). *Béziers et son territoire dans l'Antiquité.* Paris.

[Clerc, 209] Clerc, J. (209). Le statut de l'artisan au second âge du fer. *Dossiers d'archéologie*, 335, p. 12–15.

[Clouet, 1953] Clouet, M. (1953). Les produits exportés de *Mediolanum*. *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Revue de Saintonge et de l'Aunis*, (2/1), p. 43–55.

[Cochet, 2000] Cochet, A. (2000). *Le plomb en Gaule romaine. Techniques de fabrication et produits*. Monographies *Instrumentum* 13. Montagnac.

[Coenen-Huther, 2005] Coenen-Huther, J. (2005). Heurs et malheurs du concept de rôle social. *Revue européenne des sciences sociales*, 43(132), p. 65–82.

[Collectif, 1804] Collectif (1804). *Dictionnaire des sciences naturelles*. Paris.

[Collectif, 1994] Collectif (1994). *Epigrafia della produzione e della distribuzione : actes de la VIIe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain : Rome, 5-6 juin 1992*. Rome.

[Constans, 1921] Constans, L. A. (1921). *Arles antique*. Paris.

[Cosme, 2007] Cosme, P. (2007). *L'armée romaine (VIIIe s. avt. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.)*. Paris.

[Coulet, 1994] Coulet, N. (1994). Les confréries de métier à Aix au bas Moyen-Âge. *In* Lambrechts, P. et Sosson, J.-P., éditeurs : *Les métiers au Moyen-Âge. Aspects économiques et sociaux*, p. 55–74. Louvain-la-Neuve.

[Coulon, 2018] Coulon, G. (2018). *Le génie civil de l'armée romaine*. Paris.

[Coulon *et al.*, 2012] Coulon, G., Deyts, S. et Darré, C.-O. (2012). *Les stèles funéraires gallo-romaines de Saint-Ambroix : un atelier de sculpture dans la cité des Bituriges*. Châteauroux-Vendoeuvres.

[Courrier, 2014] Courrier, C. (2014). *La plèbe de Rome et sa culture (fin du IIe siècle av. J-C. - fin du Ier s. ap. J.-C.)*. Rome.

[Courrier, 2015] Courrier, C. (2015). Une inscription inédite de Fos-sur-Mer : la (vraisemblable) dédicace d'un *nauclerus* à la divinité tutélaire et au génie de *negotiantes subaediani*. *RAN*, 48, p. 9–30.

[Coutelas, 2008] Coutelas, A. (2008). De la pierre à chaux au mortier : le travail de la chaux sur les chantiers de construction gallo-romains. *In* Blary, F., Gély, J.-P. et Lorenz, J., éditeurs : *Pierres du patrimoine européen. Économie de la pierre de l'Antiquité à la fin des temps modernes*, p. 403–410. Paris.

[Coutelas, 2009] Coutelas, A. (2009). *Le mortier de chaux*. Paris.

[Coutelas et Büttner, 2009] Coutelas, A. et Büttner, S. (2009). Le mortier, définitions. *In* Coutelas, A., éditeur : *Le mortier de chaux*, p. 13–17. Paris.

[Cracco Rugini, 1978] Cracco Rugini, L. (1978). Les structures de la société et de l'économie lyonnaise. *In Les martyrs de Lyon. Actes du colloque organisé par le CNRS (Lyon, 20-23 septembre 1977)*, p. 65–82. Paris.

[Cristofori, 2004] Cristofori, A. (2004). Non arma virumque. *Le occupazioni nell'epigrafia dell Piceno*. Bologne.

[Cristofori, 2016a] Cristofori, A. (2016a). La documentazione. *In* Marcone, A., éditeur : *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, p. 35–78. Rome.

[Cristofori, 2016b] Cristofori, A. (2016b). Lavoro e identità sociale. *In* Marcone, A., éditeur : *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, p. 149–174. Rome.

[Cullin-Mingaud, 2010a] Cullin-Mingaud, M. (2010a). La vannerie dans la partie occidentale de l'empire romain : témoignages épigraphiques et archéologiques. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément. Dijon.

[Cullin-Mingaud, 2010b] Cullin-Mingaud, M. (2010b). *La vannerie dans l'Antiquité romaine. Les ateliers de vanniers et les vanneries de Pompéi, Herculanum et Oplontis*. Naples.

[Cumont, 1966] Cumont, F. (1942 (réimpression anastatique, 1966)). *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*. Paris.

[Cüppers, 1982] Cüppers, H. (1982). Ein Metzger in römischen Trier. *TZ*, 45, p. 289–292.

[Cüppers *et al.*, 1983] Cüppers, H., Collot, G. et Kolling, A. (1983). *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre : vestiges romains en Lorraine, au Luxembourg, dans la région de Trèves et en Sarre. (Catalogue d'exposition : musée du Luxembourg, 6-31 octobre 1983)*. Mayence.

[Curchin, 1985] Curchin, L. (1985). Men of the cloth, reflection on roman linen trade based on a new document from Bordeaux. *LCM*, 10.3, p. 34–35.

[Darde et Christol, 2003] Darde, D. et Christol, M. (2003). *La collection Séguier au Musée Archéologique de Nîmes*. Nîmes.

[Dardenay, 2014] Dardenay, A. (2014). Un rare témoignage iconographique : les foulons de la Gourjade à Castres. *In* Boube, E., Bouet, A. et Colléoni, F., éditeurs : *De Rome à Lugdunum des Convènes. Hommages à Robert Sablayrolles*, p. 383–394. Bordeaux.

[Dardenay et Rosso, 2013] Dardenay, A. et Rosso, E., éditeurs (2013). *Dialogues entre sphère publique et sphère privée*. Paris.

[Daremberg et Saglio, 1919] Daremberg, C. et Saglio, E., éditeurs (1873-1919). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Paris.

[Darmon, 1976] Darmon, J.-P. (1976). *La mosaïque de Lillebonne*. Rouen.

[D'Arms, 1981] D'Arms, J. (1981). *Commerce and social standing in ancient Rome*. Cambridge-Londres.

[Daubigney, 1979] Daubigney, A. (1979). Reconnaissance des formes de la dépendance gauloise. *DHA*, 5(1), p. 145–189.

[Daubigney, 1985] Daubigney, A. (1985). Formes de l'asservissement et statut de la dépendance pré-romaine dans l'aire gallo-germanique. *DHA*, 11(1), p. 416–447.

[Daubigney et Favory, 1974] Daubigney, A. et Favory, F. (1974). L'esclavage en Narbonnaise et en Lyonnaise. *In Actes du colloque 1972 sur l'esclavage*, p. 315–388. Paris.

[de Kisch, 1979] de Kisch, Y. (1979). Tarifs de donations en gaule romaine d'après les inscriptions. *Ktema*, 4, p. 259–280.

[de Kisch, 1980] de Kisch, Y. (1980). Informations archéologiques. *Gallia*, 38/2, p. 311–312.

[De Ligt, 2000] De Ligt, L. (2000). Governmental attitudes towards markets and *collegia*. *In* Lo Cascio, E., éditeur : *Mercati permanenti e mercati periodici nel mondo romano. Atti degli incontri capresi di storia dell'economia antica (Capri 13-15 ottobre 1997)*, p. 237–252. Bari.

[de Robertis, 1946] de Robertis, F. M. (1946). *I rapporti di lavoro nel diritto romano*. Milan.

[de Robertis, 1955] de Robertis, F.-M. (1955). *Il fenomeno associativo nel mondo romano, dai collegi della Repubblica alle corporazioni del Basso Impero*. Naples.

[de Robertis, 1963] de Robertis, F.-M. (1963). *Lavoro e lavoratori nel mondo romano*. Bari.

[de Ruyt, 1983] de Ruyt, C. (1983). Macellum. *Marché alimentaire des Romains*. Louvain-la-Neuve.

[de Ruyt, 2007] de Ruyt, C. (2007). Les produits vendus au *macellum*. *Food & History*, 5(1), p. 135–150.

[de Vaugiraud, 1959] de Vaugiraud, S. (1959). Le cippe de Scarpone du musée lorrain représentant des forgerons gallo-romains. *RAE*, 10, p. 202–209.

[de Villefosse, 1914] de Villefosse, A. H. (1914). Deux armateurs narbonnais, Sex. Fadius Secundus et P. Olitius Apollonius. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 74, p. 153–180.

[de Visscher, 1949] de Visscher, F. (1949). La notion de *corpus* et le régime des associations privées à Rome. *Scritti Ferrini*, 4, p. 43–54.

[de Visscher, 1957] de Visscher, F. (1957). *Monumentum sub ascia dedicatum*. *RPAA*, 29, p. 69–81.

[Débat *et al.*, 1997] Débat, A., Ferdière, A., Bet, P. et Brulet, R. (1997). Prospections et inventaire des ateliers de potiers de Lezoux (Puy-de-Dôme). *In* Zabehlicky-Scheffenegger, s., éditeur : *Congressus vicesimus rei cretariae romanae fautorum eboraci et ponte aelio habitus*, p. 143–149. Oxford.

[Debatty, 2005] Debatty, B. (2005). Les limites de la cité gallo-romaine des Sénons. Perception et réalité. *Hypothèses*, 8(85-94).

[Debord et Gauthier, 1982] Debord, P. et Gauthier, M. (1982). *Bordeaux, Saint-Christoly, sauvetage archéologique et histoire urbaine*. Bordeaux.

[Delamarre, 2007] Delamarre, X. (2007). *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*. Paris.

[Delamarre, 2012] Delamarre, X. (2012). *Noms de lieux celtiques de l'europe ancienne*. Arles.

[Delaplace et France, 1997] Delaplace, C. et France, J. (1997). *Histoire des Gaules (VIe s. av. J.-C. - VIe s. ap. J.-C.)*. Paris, 2e édition.

[Delplace, 1978] Delplace, C. (1978). Les potiers dans la société et l'économie de l'Italie et de la Gaule au Ier siècle av. et au Ier siècle ap. J.-C. *Ktema*, 3, p. 55–76.

[Deman, 2002] Deman, A. (2002). Avec les utriculaires sur les sentiers muletiers de la Gaule romaine. *CCG*, 13(1), p. 233–246.

[Demarolle, 2001a] Demarolle, J.-M. (2001a). Contribution au corpus des scènes de métier en Gaule de l'Est : un monument funéraire de Metz inédit. *BSAF*, 1997, p. 305–308.

[Demarolle, 2001b] Demarolle, J.-M. (2001b). Un corpus en question, l'iconographie lapidaire des métiers en Gaule Belgique. *In* Polfer, M., éditeur : *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales)*, p. 31–42. Montagnac.

[Demarolle, 2007] Demarolle, J.-M. (2007). Image de soi, Image sociale. Les monuments funéraires des artisans-commerçants entre Seine et Rhin. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 173–182. Paris.

[Demarolle, 2013] Demarolle, J.-M. (2013). Un apprenti à Bliesbruck. Retour sur une inscription. *Dossiers d'archéologie*, HS 24, p. 50–51.

[Demougeot, 1966] Demougeot, E. (1966). L'inscription de Lattes. *REA*, 68, p. 86–100.

[Demougin, 1973] Demougin, S. (1973). La titulature des chevaliers italiens et ses rapports avec les structures sociales. *In Akten des VI. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik (München, 1972)*, p. 445–447. Munich.

[Demougin, 2012] Demougin, S. (2012). *Collegia*. le phénomène associatif dans l'Occident romain. *In* Dondin-Payre, M. et Tran, N., éditeurs : *Des collèges en Gaule Belgique*, p. 155–164. Bordeaux.

[Deniaux, 1990] Deniaux, E. (1990). L'activité des foulons d'Evreux et le contrôle impérial à l'époque d'Antonin. *Cahier AnnNorm*, 23(1), p. 53–68.

[Deniaux, 1995] Deniaux, E. (1995). L'artisanat du textile en Gaule : remarques sur quelques inscriptions. *CCG*, 6, p. 195–206.

[Deonna, 1932] Deonna, W. (1932). Ex-voto déliens. *BCH*, 56, p. 411–490.

[Deonna, 1956] Deonna, W. (1956). L'*ascia*. *RAE*, 7, p. 19–52.

[Derome, 1993] Derome, R. (1993). Les plus anciens ateliers et outils d'orfèvres au Québec. *In* Eluere, C., éditeur : *Outils et ateliers d'orfèvres des temps anciens*, p. 259–274. Saint-Germain-en-Laye.

[Derville, 1994] Derville, A. (1994). Les métiers de Saint-Omer. *In* Lambrechts, P. et Sosson, J.-P., éditeurs : *Les métiers au Moyen-Âge. Aspects économiques et sociaux*, p. 99–108. Louvain-la-Neuve.

[Desaye, 2003] Desaye, H. (2003). Les épitaphes des Voconces septentrionaux. *RAN*, 36, p. 387–397.

[Desbat *et al.*, 2006] Desbat, A., Forest, V. et Batigne-Vallet, C. (2006). La cuisine et l'art de la table en Gaule après la conquête romaine. *In Celtes et Gaulois : l'archéologie face à l'histoire. 5. La romanisation et la question de l'héritage celtique. Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005*. Glux-en-Glenne.

[Devauges, 1988] Devauges, J.-B. (1988). *Entrains gallo-romain*. Entrains.

[Deyts, 1976] Deyts, S. (1976). *Sculptures gallo-romaines mythologiques et religieuses : Dijon, musée archéologique*. Paris.

[Deyts et Venault, 2007] Deyts, S. et Venault, S. (2007). La nécropole de Pont-l'Évêque : stèles et signes. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Hommes de feu, Hommes du feu : l'artisanat en pays éduen. Catalogue de l'exposition temporaire, ville d'Autun, Musée Rolin, 22 septembre 2007-28 janvier 2008*, p. 226–233. Autun.

[Diderot et d'Alembert, 1772] Diderot, D. et d'Alembert, J. (1751-1772). *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris.

[Dietz, 1985] Dietz, K. (1985). Der *pollio* in der römischen Legion. *Chiron*, 15, p. 235–252.

[Diosono, 2007] Diosono, F. (2007). Collegia*. Le associazioni professionali nel mondo romano*. Rome.

[Diosono, 2008] Diosono, F. (2008). Il commercio del legname sul fiume Teuere. *In* Coarelli, F. et Patterson, H., éditeurs : Mercator Placidissimus. *The Tiber Valley in Antiquity. New research in the upper and middle river valley*, p. 251–283. Rome.

[Dixon, 2001] Dixon, S. (2000-2001). How do you count them if they're not there ? New perspectives in Roman cloth production. *ORom*, 25-26, p. 7–17.

[Domenico-Augenti, 2008] Domenico-Augenti, E. (2008). *Il lavoro schiavile a Roma*. Rome.

[Domergue, 1993] Domergue, C. (1993). *Un centre sidérurgique romain de la Montagne Noire : le domaine de Forges, Les Martys (Aude). RAN*, 27e supplément. Paris.

[Domergue, 2004] Domergue, C. (2004). Fer et société. *In* Mangin, M., éditeur : *Le fer*, p. 175–213. Paris.

[Domergue, 2008] Domergue, C. (2008). *Les mines antiques : la production des métaux aux époques grecques et romaines*. Paris.

[Domergue et Moret, 2001] Domergue, C. et Moret, P. (2001). L'or des Volsques Tectosages : mythe ou réalité ? *Tolose*, p. 90–91.

[Dondin-Payre, 2001] Dondin-Payre, M. (2001). L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Éduens, Senons, Carnutes, Turons, *Parisii*). *In* Dondin-Payre, M. et Raepsaet-Charlier, M.-T., éditeurs : *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-empire*, p. 193–343. Bruxelles.

[Dondin-Payre, 2003] Dondin-Payre, M. (2003). Le quotidien institutionnel des cités dans les Trois Gaules. *CCG*, 14(1), p. 143–153.

[Dondin-Payre, 2007] Dondin-Payre, M. (2007). Les composantes des cités dans les Trois Gaules : subdivisions et agglomérations du territoire. Problématique et méthodologie. *In* Hanoune, R., éditeur : *Les villes romaines du Nord de la Gaule : vingt ans de recherches nouvelles, Actes du XXVe colloque international de HALMA-IPEL, UMR CNRS 8164*, *Revue du Nord*, 10e supplément, p. 397–404.

[Dondin-Payre, 2012] Dondin-Payre, M. (2012). À côté des collèges : les curies des provinces nord-occidentales de l'empire romain. *In* Dondin-Payre, M. et Tran, N., éditeurs : Collegia. *Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, p. 81–101. Bordeaux.

[Dondin-Payre et Chew, 2010] Dondin-Payre, M. et Chew, H. (2010). Un *saltuarius* dévot de Jupiter *Optimus Maximus* dans le mâconnais. *Gallia*, 67-2, p. 69–98.

[Dondin-Payre et Raepsaet-Charlier, 2001] Dondin-Payre, M. et Raepsaet-Charlier, M.-T. (2001). *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-empire*. Bruxelles.

[Dondin-Payre et Tran, 2012] Dondin-Payre, M. et Tran, N. (2012). Collegia. *Le phénomène associatif dans l'Occident romain*. Bordeaux.

[Drinkwater, 1982] Drinkwater, J. (1982). The wool industry of Gallia Belgica and the Secundi of Igel. *Textile History*, 13/1, p. 111–128.

[Drinkwater, 1983] Drinkwater, J. (1983). *Roman Gaul : the three provinces, 58 B.C.-A.D. 260*. New-York.

[Dufaÿ, 1997] Dufaÿ, B. (1997). *Fabriquer la vaisselle à l'époque romaine. Archéologie d'un centre de production céramique en Gaule, La Boissière-École (Yvelines-France)*. Versailles.

[Dumézil, 1975] Dumézil, G. (1975). *Fêtes romaines d'été et d'automne*. Paris.

[Dumézil, 1983] Dumézil, G. (1983). Encore *Genius*. *In* Zehnacker, H. et Hentz, G., éditeurs : *Hommages à Robert Schilling*, p. 85–92. Paris.

[Durbar, 2010] Durbar, C. (2010). *La crises des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris.

[Duthoy, 1974] Duthoy, R. (1974). La fonction sociale de l'Augustalité. *Epigraphica*, 36, p. 136–154.

[Duthoy, 1978] Duthoy, R. (1978). Les *Augustales*. *ANRW*, II.16.2, p. 1254–1309.

[Duval, 1952a] Duval, P.-M. (1952a). Notes sur la civilisation gallo-romaine : I. — Vulcain et les métiers du métal. *Gallia*, 10, p. 43–56.

[Duval, 1952b] Duval, P.-M. (1952b). *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*. Paris.

[Duval, 1957] Duval, P.-M. (1957). *Les dieux de la Gaule*. Paris.

[Duval, 1961] Duval, P.-M. (1961). *Les inscriptions antiques de Paris*. Paris édition.

[Duval, 1977] Duval, P.-M. (1976/1977). Chronique gallo-romaine. *REA*, LXXVIII-LVVIX, p. 213–226.

[Duvauchelle, 2005] Duvauchelle, A. (2005). *Les outils en fer du musée romain d'Avenches*. Numéro 11 de *Documents du Musée romain d'Avenches*. Avenches.

[Ebnöther, 2007] Ebnöther, C. (2007). Assemblée, banquet, culte : à la recherche des vestiges archéologiques des associations professionnelles et religieuses dans les provinces nord-occidentales. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 183–188. Paris.

[Eckerle, 1976] Eckerle, K. (1976). *Die Römer in Baden Württemberg*. Stuttgart – Aalen.

[Ehmig, 2014] Ehmig, U. (2014). Publicité ou conséquences des risques du transport maritime ? Sur la fonction des *tituli picti* des amphores romaines dans le contexte des prêts maritimes. *CCG*, 25, p. 89–106.

[*Arbeitswelt*, 1984] *Arbeitswelt* (1984). *Die Arbeitwelt der Antike*. Vienne–Coligne-Graz.

[Eschbach, 2001] Eschbach, F. (2001). Les charpentiers de Lousonna-Vidy. *Mémoire Vive*, 10, p. 43–44.

[Eschbach, 2011] Eschbach, F. (2011). Le théâtre antique de Lousonna-Vidy. *In* Fuchs, M. E. et Dubosson, B., éditeurs : Theatrea et spectacula. *Les grands monuments des jeux de l'Antiquité*, p. 97–118. Lausanne.

[Espérandieu, 1889] Espérandieu, E. (1889). *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. Paris-Melle.

[Fabre, 1981] Fabre, G. (1981). Lecture nouvelle de quelques inscriptions latine des pyrénées centrales. *Revue de Comminges*, 94, p. 382–388.

[Fabre *et al.*, 1997] Fabre, G., Fiches, J.-L. et Paillet., J.-L. (1997). L'aqueduc de Nîmes et le draînage de l'étang de Clausonne : hypothèses sur le financement de l'ouvrage et sur l'identité de son concepteur. *In Colloque sur les aqueducs de la Gaule romaine et des régions voisines, Limoges, mai 1996*, p. 193–219.

[Fabre et Sablayrolles, 1995] Fabre, J.-M. et Sablayrolles, R. (1995). Le dieu Erriape et les isotopes stables : les carrières antiques des Pyrénées, entre terrain et laboratoire. *In Les marbres blancs des Pyrénées. Approches scientifiques et historiques*, p. 131–168. Saint-Bertrand-de-Comminges.

[Fauduet, 1993] Fauduet, I. (1993). *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*. Paris.

[Faure, 2013] Faure, P. (2013). Usages et images des huiles et parfums dans l'armée romaine impériale. *In* Frère, D. et Hugot, L., éditeurs : *Les huiles parfumées en Méditerranée Occidentale et en Gaule, VIIIe s. av. - VIIIe s. apr. J.-C.*, p. 291–306.

[Ferdière, 1984] Ferdière, A. (1984). Le travail du textile en Région Centre de l'Âge du Fer au Haut Moyen-Âge. *RACF*, 23(2), p. 209–275.

[Ferdière, 2001] Ferdière, A. (2001). La distance critique : artisans et artisanat dans l'antiquité romaine et en particulier en Gaule. *Les petits cahiers d'Anatole*, 1.

[Ferdière, 2003] Ferdière, A. (2003). La place du domaine foncier dans la production artisanale destinée au marché. *In* Lepetz, S. et Matterne, V., éditeurs : *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine*, volume 1-2 de *Revue archéologique de Picardie*, p. 263–279.

[Ferdière, 2005a] Ferdière, A. (2005a). *Les Gaules. IIe s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.* Paris.

[Ferdière, 2005b] Ferdière, A. (2005b). L'artisanat en gaule romaine. *In* Rivet, L., éditeur : *Société française d'étude de la céramique antique en Gaule. Actes du congrès de Blois (5-8 mai 2005)*, p. 7–14. Marseille.

[Ferdière, 2010] Ferdière, A. (2010). Réflexion sur la relativité de la valeur heuristique des sources en histoire économique et sociale pour l'Antiquité : l'exemple des différents artisanats en Gaule romaine. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément, p. 163–172, Dijon.

[Ferdière, 2016] Ferdière, A. (2016). Voyage à travers la Gaule profonde - XVIII. *RACF* [En ligne], 55 (http ://racf.revues.org/2432), consulté le 23 novembre 2017.

[Feugère, 2002a] Feugère, M. (2002a). *Les armes des Romains*. Paris.

[Feugère, 2002b] Feugère, M. (2002b). L'armement du Bas-Empire. *In* Reddé, M., éditeur : *L'armée romaine en Gaule*, p. 267–278. Paris.

[Feugère, 2004] Feugère, M. (2004). L'*instrumentum*, support d'écrit. *Gallia*, 61(1), p. 53–65.

[Feugère, 2008] Feugère, M. (2008). Plaidoyer pour la « petite épigraphie ». *In* Häussler, R., éditeur : *Romanisation et épigraphie : études interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain*, p. 139–154. Montagnac.

[Feugère et Serneels, 1998] Feugère, M. et Serneels, V. (1998). Production, commerce et utilisation du fer entre l'Ebre et le Rhône : premiers éléments de réflexion. *In* Feugère, M. et Serneels, V., éditeurs : *Recherches sur l'économie du fer en Méditerranée nord-occidentale*, p. 251–262. Montagnac.

[Feyel, 2006] Feyel, C. (2006). *Les artisans dans les sanctuaires grecs aux époques classique et hellénistique à travers la documentation financière en Grèce*. Athènes.

[Fiches et Ferreras, 2014] Fiches, J.-L. et Ferreras, V. M. (2014). *Scholae* de *Lattara* : apports de l'épigraphie et de l'archéologie. *In* Agusta-Boularot, S., Christol, M., Darde, D. et Rosso, E., éditeurs : Signa et tituli *II.* Corpora et scholae, p. 65–72. Nîmes.

[Finley, 1973] Finley, M. I. (1973). *The Ancient Economy*. Londres.

[Fischer, 2004] Fischer, R. (2004). Ein *Aurifex* in der römischen Villa von Bartringen. *Bulletin d'information du musée national d'histoire et d'art (Luxembourg)*, 17, p. 52–53.

[Fishwick, 1990] Fishwick, D. (1990). *The Imperial Cult in the Latin West. Volume 2 : Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire. Part 2.1.* Leyde.

[Flohr, 2009] Flohr, M. (2009). The Social World of Roman Fullonicae. *In* Driessen, M., Heeren, S., Hendriks, J., Kemmers, F. et Visser, R., éditeurs : *TRAC 2008. Proceedings of the Eighteenth Annual Theoretical Roman Archaeology Conference*, p. 173–186. Oxford.

[Flohr, 2013a] Flohr, M. (2013a). *Ulula, Quinquatrus* and the Occupational Identity of Fullones in Early imperial Italy. *In* Gleba, M. et Pasztokai-Szeöke, J., éditeurs : *Making Textiles in Pre-Roman and Roman Times*, p. 192–207. Oxford.

[Flohr, 2013b] Flohr, M. (2013b). *The World of the* Fullo. *Work, Economy and Society in Roman Italy*. Oxford.

[Fontaine *et al.*, 2011] Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs (2011). *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie. Actes du Colloque international MMSH, Aix-en-Provence, 23 et 24 novembre 2007.* Aix-en-Provence.

[Forrieres *et al.*, 1987] Forrieres, C., Petit, J.-P. et Schaub, J. (1987). *Étude de la métallurgie du fer du vicus gallo-romain de Bliesbruck (Moselle)*. Paris.

[Foy, 1998] Foy, D. (1998). L'accès aux matières premières du verre de l'Antiquité au Moyen-Âge en Méditerranée Occidentale. *In* Amouretti, M.-C. et Comet, G., éditeurs : *Artisanat et matériaux : la place des matériaux dans l'histoire des techniques*, p. 101–125. Aix-en-Provence.

[Foy et Nenna, 2003] Foy, D. et Nenna, M.-D., éditeurs (2003). *Échanges et commerce du verre dans le monde antique. Actes du colloque de l'AFAV, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001.* Montagnac.

[France, 2004] France, J. (2004). Les monuments funéraires et le capitalisme des élites trévires. *In* Andreau, J., France, J. et Pittia, S., éditeurs : *Mentalités et choix économiques des Romains*, p. 149–178. Paris.

[Freigang, 1997] Freigang, Y. (1997). Die Grabmäler der gallo-römischen Kultur im Moselland. Studien zur Selbstdarstellung einer Gesellschaft. *JRGZ*, 44/1, p. 277–440.

[Frere et Hugot, 2012] Frere, D. et Hugot, L. (2012). *Les huiles parfumées en Méditerranée Occidentale et en Gaule, VIIIe s. av. - VIIIe s. apr. J.-C.* Naples – Rennes.

[Freu, 2015] Freu, C. (2015). Labour Status and Economic Stratification in the Roman World : the hierarchy of the wages in Roman and Byzantine Egypt. *JRA*, 28, p. 161–177.

[Frézouls, 1975] Frézouls, E. (1975). Informations archéologiques, circonscription de Champagne-Ardennes. *Gallia*, 33-2, p. 385–421.

[Frézouls, 1977] Frézouls, E. (1977). Prix, salaires et niveaux de vie : quelques enseignements de l'*Édit du Maximum*. *Ktema*, 2, p. 253–268.

[Frézouls, 1991] Frézouls, E. (1991). Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaines. *Ktema*, 16, p. 33–72.

[Frizot, 1975] Frizot, M. (1975). *Mortiers et enduits peints antiques. Étude technique et archéologique.* Dijon.

[Fustel de Coulanges, 1890] Fustel de Coulanges, D. (1890). *Les origines du système féodal : le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne*, volume 5 de *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France.* Paris.

[Gabayer et Gaime, 2011] Gabayer, F. et Gaime, S. (2011). Un quartier artisanal à la marge orientale du *vicus* de Boutae : les fouilles Galbert à Annecy. *In* Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs : *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, p. 43–58.

[Gager, 1992] Gager, J. G. (1992). *Curse Tablets and Binding Spells from the Ancient World.* New-York, Oxford.

[Gaitzsch, 1978] Gaitzsch, W. (1978). *Römische Werkzeuge.* Numéro 19 de *Kleine Schriften zur Kenntnis der römischen Besetzungsgeschichte Südwestdeutschlands.* Stuttgart – Aalen.

[Gaitzsch, 1980] Gaitzsch, W. (1980). *Eiserne römische Werzeuge. Studien zur römischen Werkzeugkunde in Italien und den nördlichen Provinzen des Imperium Romanum.* Oxford.

[Gallia, 1949] Gallia, R. (1949). Sur un sarcophage avec *ascia* et scie, découvert à Rouen en 1948. *Gallia*, 7, p. 236–239.

[Galliou, 1996] Galliou, P. (1996). Villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine. *In* Bedon, R., éditeur : *Les villes de la Gaule Lyonnaise*, volume 30 de *Caesarodunum*, p. 321–344. Tours.

[Galsterer et Galsterer, 2010] Galsterer, B. et Galsterer, H. (2010). *Die römischen Steininschriften aus Köln.* Mayence.

[Garcia, 2002] Garcia, D. (2002). À propos de l'artisanat préromain dans les agglomérations de Gaule méridionale. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 101–111. Lyon.

[Garcia, 2014] Garcia, D. (2014). *La celtique méditerranéenne. Habitats et sociétés en Languedoc et en Provence, VIIIe-IIe siècles av. J.-C.* Arles, 2e édition.

[Garrido-Hory, 1981] Garrido-Hory, M. (1981). *Martial et l'esclavage.* Paris.

[Gascou, 1983] Gascou, J. (1983). Les dendrophores d'Aix-en-Provence d'après une inscription récemment trouvée. *RAN*, 16, p. 161–169.

[Gascou, 1997] Gascou, J. (1997). Magistratures et sacerdoces municipaux dans les cités de Gaule Narbonnaise. *In* Christol, M. et Masson, O., éditeurs : *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine (Nîmes, 4-9 octobre 1992)*, p. 75–140. Paris.

[Gascou, 2004] Gascou, J. (2004). Zmaragdus et l'inscription minière de Labastide-l'Évêque. *Bulletin de la Société archéologique et historique des hauts cantons de l'Hérault*, 27, p. 15–17.

[Gascou et Guyon, 2005] Gascou, J. et Guyon, J. (2005). *La collection d'inscriptions gallo-grecques et latines du musée Calvet.* Paris.

[Gascou et Leveau, 1996] Gascou, J. et Leveau, P. (1996). Un témoignage sur l'économie domaniale près d'Arles au début de l'Empire ? Un membre d'un collège de *fabri* à Barbegal. *Ktema*, 21, p. 237–250.

[Gayraud, 1981] Gayraud, M. (1981). *Narbonne : Narbonne Antique, des origines à la fin du IIIe siècle.* Paris.

[Giacchero, 1974] Giacchero, M. (1974). Edictum Diocletiani et Collegarum de pretiis rerum venalium. Genève.

[Gimeno Pascual, 1988] Gimeno Pascual, H. (1988). *Artesanos y técnicos en la epigrafia de Hispania.* Barcelone.

[Giumlia-Mair, 2002] Giumlia-Mair, A. (2002). *I bronzi antichi : produzione et tecnologia, Atti del XV congresso Internazionale sui bronzi antichi (22-26 maggio 2001).* Montagnac.

[Goffaux, 2008] Goffaux, B. (2008). *Schola*, collège et cité : à propos de *CIL*, XIV, 2634 (Tusculum). *RBPh*, 86, p. 47–67.

[Goffaux, 2010] Goffaux, B. (2010). *Scholae* et espace civique à Avenches. *Pro Aventico*, 52(7-26).

[Goffaux, 2011] Goffaux, B. (2011). *Schola* : vocabulaire et architecture collégiale sous le Haut-Empire en Occident. *REA*, 113.1, p. 47–67.

[Goudineau et Peyre, 1993] Goudineau, C. et Peyre, C. (1993). *Bibracte et les Éduens. À la découverte d'un peuple gaulois.* Paris.

[Grapines, 1964] Grapines, R. (1964). *L'armement romain en Gaule.* Paris.

[Green, 1995] Green, M. J., éditeur (1995). *The Celtic World.* Londres.

[Gregori, 1994] Gregori, G. L. (1994). *Purpurarii. In Epigrafia della produzione e della distribuzione. Actes de la VIIe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain (Rome, 5-6 juin 1992)*, p. 739–743. Rome.

[Grenier, 1956] Grenier, A. (1956). Les Capitoles romains en Gaule et le Capitole de Narbonne. *CRAI*, 100, p. 316–323.

[Grenier, 1959a] Grenier, A. (1959a). *Carte Archéologique de la Gaule Romaine. Aude.* Paris.

[Grenier, 1959b] Grenier, A. (1959b). La Gaule romaine. *In* Frank, T., éditeur : *An Economic Survey of Ancient Rome*, volume 3. Paris.

[Grönke, 1982] Grönke, E. (1982). *Die römischen Steindenkmäler im Städtischen Museum Wiesbaden.* Francfort-sur-le-Main.

[Gros, 1997] Gros, P. (1997). Maisons ou sièges de corporations ? Les traces archéologiques du phénomène associatif dans la Gaule romaine méridionale. *CRAI*, 141(1), p. 213–241.

[Guillaumet, 1996] Guillaumet, J.-P. (1996). *L'artisanat chez les Gaulois.*

[Guillaumet, 1998] Guillaumet, J.-P. (1998). Les pinces dites « de forgeron ». *In* Nicolini, G. et Dieudonné-Glad, N., éditeurs : *Les métaux antiques : travail et restauration. Actes du colloque de Poitiers, 28-30 sept. 1995*, p. 1–6. Montagnac.

[Guillaumet, 2009] Guillaumet, J.-P. (2009). Artisans et savoir-faire des Gaulois. *Dossiers d'archéologie*, 335.

[Guiraud, 1993] Guiraud, H. (1993). Les orfèvres en Gaule à l'époque romaine. *In* Eluère, C., éditeur : *Outils et ateliers d'orfèvres des temps anciens*, p. 77–84. Saint-Germain-en-Laye.

[Gummerus, 1913] Gummerus, H. (1913). Darstellung des Handwerkes auf römischen Grab und Votivsteinen. *JDAI*, 28, p. 63–126.

[Gummerus, 1916] Gummerus, H. (1916). Industrie und Handel. *RE*, IX. 2, p. 1381–1535.

[Günther, 1996] Günther, R. (1996). *Frauenarbeit - Frauenbindung, Untersuchungen zu unfreien und freigelassenen in den stadtrömischen Inschfriften*. Munich.

[Harris, 1994] Harris, W. V. (1994). *The inscribed Economy, Production and Distribution in the Roman Empire in the Light of* Instrumentum Domesticum. Ann Arbor.

[Hasegawa, 2015] Hasegawa, T. (2015). *Les commerçants et les transporteurs dans la société des provinces gauloises et germaniques de l'Empire romain (Ier s. avt n. è. - IIIe s. de n. è)*. Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, sous la direction de J. France.

[Hatt, 1942] Hatt, J.-J. (1942). Les monuments funéraires gallo-romains du Comminges et du Couserans. *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 54(215), p. 169—-254.

[Hatt, 1970] Hatt, J.-J. (1970). Circonscriptions d'Alsace. *Gallia*, 28(2), p. 317–343.

[Hatt, 1989] Hatt, J.-J. (1989). *Mythes et dieux de la Gaule. 1-Les grandes divinités masculines*. Paris.

[Hauser et Sée, 1933] Hauser, H. et Sée, H. (1933). Remarques sur les mots artisans et artisanats. *RS*, 5 (55), p. 255–260.

[Hawkins, 2016] Hawkins, C. (2016). *Roman artisans and the urban economy*. Cambridge.

[Heckenbenner *et al.*, 2004] Heckenbenner, I., Jacquet, C. et Montembault, V., éditeurs (2004). *Galoches de bois et bottines de cuir, se chausser de l'Antiquité à l'aube de la Renaissance*. Sarreboug.

[Hedinger et Leuzinger, 2003] Hedinger, B. et Leuzinger, U. (2003). Tabula rasa. *Les Hélvètes et l'artisanat du bois. Les découvertes de Vitudurum et Tasgetium*. Avenches.

[Henrotay, 2010] Henrotay, D. (2010). Deux exemples d'ateliers artisanaux dans le vicus : le travail du cuir et le travail du bois. *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 86(1–2), p. 112–116.

[Himmelmann, 1971] Himmelmann, N. (1971). *Archäologisches zum Problem der griechischen Sklaverei*, volume 13 de *Abh. d. Ak. d. Wiss. u. d. Lit. in Mainz, Geistes- u. Sozialwiss.* Mayence.

[Hirschfeld, 1884] Hirschfeld, O. (1884). Der Praefectus Vigilum in Nemausus und die Feuerwehr in den römischen Landstädten. *In Sitzungsberichte der Philosophisch-Historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, volume 107, p. 239–257.

[Holder, 1904] Holder, A. (1904). *Alt-celtischer Sprachschatz*. Leipzig.

[Hostein, 2012] Hostein, A. (2012). *La cité et l'empereur : les Éduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*. Paris.

[Huelsen, 1912] Huelsen, C. (1912). Boissards Metzer Inschriftensammlungen und der Grabstein eines römischen Bierbrauers. *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, 5, p. 81–86.

[Huet, 2008a] Huet, V. (2008a). Les images de sacrifice en Gaule romaine. *In* Lepetz, S. et Van Andringa, W., éditeurs : *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine, Rituels et pratiques alimentaires*, p. 43–74. Montagnac.

[Huet, 2008b] Huet, V. (2008b). Le sacrifice disparu : les reliefs de boucherie. *In* Van Andringa, W., éditeur : *Sacrifice et marché de la viande dans le monde romain : rituels, commerce et pratiques alimentaires*, volume 5.1 de *Food and History*, p. 197–223.

[J.-J.Hatt, 1951] J.-J.Hatt (1951). *La tombe gallo-romaine. Recherches sur les inscriptions et les monuments funéraires gallo-romains des trois premiers siècles de notre ère*. Paris, 1986 : 2e édition.

[Jacques et Hoët-Van Cauwenberghe, 2010] Jacques, A. et Hoët-Van Cauwenberghe, C. (2010). Artisanat et commerce : les étiquettes de plomb inscrites découvertes à Arras (*Nemetacum*). *REA*, 112-2, p. 295–317.

[Jacques, 1984] Jacques, F. (1984). *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*. Rome.

[Jahn, 1861] Jahn, O. (1861). Darstellungen antiker Reliefs welche sich auf Handwerk und Handelsverkehr beziehen. *Sächsiche Berichte*, 13, p. 346–374.

[Jahn, 1867] Jahn, O. (1867). Darstellungen des Handwerks und Handelsverkehrs auf Vasenbildern. *Bericht der Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Phil.-hist. Klasse*, 19, p. 75–119.

[Jankélévitch, 1957] Jankélévitch, V. (1957). *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*. Paris.

[Janon, 2010] Janon, M. (2010). À propos des reliefs figurés du Pont-du-Gard et de l'aqueduc de Fréjus. *RA*, 50(2), p. 309—-320.

[Jansen, 1999] Jansen, B. (1999). Nordwestliche römische Provinzen. *In* Hoepfner, W., éditeur : *Geschichte des Wohnens. Vol. 1 : 5000 v. Chr. - 500 n. Chr. Vorgeschichte, Frühgeschichte, Antike*, p. 785–854. Stuttgart.

[Jockey, 1998a] Jockey, P. (1998a). La sculpture de la pierre dans l'Antiquité : de l'outillage aux processus. *In* Amouretti, M.-C. et Comet, G., éditeurs : *Artisanat et matériaux : la place des matériaux dans l'histoire des techniques*, p. 153–178. Aix-en-Provence.

[Jockey, 1998b] Jockey, P. (1998b). Les représentations d'artisans de la pierre dans le monde gréco-romain et leur éventuelle exploitation par l'historien. *In* Blondé, F. et Muller, A., éditeurs : *L'artisanat en Grèce ancienne : les artisans, les ateliers*, *Topoi* 8/2, p. 625–652.

[Jollois, 1843] Jollois, J.-B. P. (1843). *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*. Épinal.

[Jones, 1960] Jones, A. H. M. (1960). The Cloth Industry under the Roman Empire. *The Economic History Review*, 13(2), p. 183–192.

[Joshel, 1992] Joshel, S. R. (1992). *Work, Identity, and Legal Status at Rome : A Study of the Occupational Inscriptions*. Norman ; Londres.

[Joyce et Gordon, 1977] Joyce, S. et Gordon, A. E. (1977). *Contributions to the Palaeography of Latin Inscriptions*. Milan, 2e éd. (1e éd. en 1957) édition.

[Jufer et Luginbühl, 2001] Jufer, N. et Luginbühl, T. (2001). *Répertoire des dieux gaulois : les noms des divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et la toponymie*. Paris.

[Jullian, 1917] Jullian, C. (1917). Métier et religion, *Juno Saponaria*. *REA*, 19/3, p. 199–205.

[Jullian, 1920] Jullian, C. (1920). *Histoire de la Gaule. V. La civilisation gallo-romaine. État matériel*. Paris.

[Julliot, 1891] Julliot, G. (1891). *Musée gallo-romain de Sens ; catalogue avec courtes notes explicatives*. Sens.

[Julliot, 1898] Julliot, G. (1898). *Inscriptions et monuments du musée gallo-romain de Sens*. Sens.

[Kahn, 1990] Kahn, L. (1990). *Gallo-Roman Sculptures from Soulosse, France*. Boston.

[Kajanto, 1965] Kajanto, I. (1965). *The Latin Cognomina*. Helsinki.

[Kajanto, 1968] Kajanto, I. (1968). The Significance of Non-latin *Cognomina*. *Latomus*, 27, p. 517–534.

[Kampen, 1981] Kampen, N. (1981). *Image and Status. Roman Working Women in Ostia*. Berlin.

[Kaufmann-Heinimann, 1998] Kaufmann-Heinimann, A. (1998). *Götter und Lararien aus Augusta Raurica. Herstellung, Fundzusammenhänge und sakrale Funktion figürlicher Bronzen in einer römischen Stadt*. Augst.

[Kaurin, 2009] Kaurin, J. (2009). La place des artisans dans les tombes gauloises. L'exemple de la cité trévire. *Dossiers d'archéologie*, p. 50–55.

[Keppie, 1973] Keppie, L. (1973). Vexilla veteranorum. *PBSR*, 41, p. 8–17.

[Kneißl, 1977] Kneissl, P. (1977). *Die Berufsangaben auf den Inschriften der gallischen und germanischen Provinzen. Beiträge zur Wirtschafts und Sozialgeschichte der römischen Kaiserzeit*. Marburg.

[Kneißl, 1981] Kneissl, P. (1981). Die *Utricularii*. Ihre Rolle im gallo-römischen Transport-Weisen. *BJ*, 181, p. 169–203.

[Kneißl, 1983] Kneissl, P. (1983). Mercator - Negotiator. Römische Geschäftsleute und die Terminologie ihrer Berufe. *MBAH*, 2.1, p. 73–90.

[Kneißl, 1994] Kneissl, P. (1994). Die *fabri, fabri tignuarii, fabri subaediani, centonarii* und *dolabrarii* als Feuerwehren in den Städten Italiens und der westlichen Provinzen. *In* Günther, R. et Rebenich, S., éditeurs : *E. Fontibus Haurire : Beiträge zur römischen Geschichte und zu ihren Hilfswissenchaften*, p. 133–146.

[Kolendo, 1979] Kolendo, J. (1979). Éléments pour une enquête sur l'iconographie des esclaves dans l'art héllenistique romain. *In Schiavitù, manomissione e classi dipendenti nel mondo antico*, p. 161–174. Rome.

[Krier, 1981] Krier, J. (1981). *Die Treverer außerhalb ihrer Civitas*. Trèves.

[Kruschwitz, 1999] Kruschwitz, P. (1999). Römische Werbeinschriften. *Gymnasium*, 106, p. 231–253.

[Kruta, 2000] Kruta, V. (2000). *Les celtes. Histoire et dictionnaire, des origines à la romanisation et au christianisme*. Paris.

[Kruta, 2001] Kruta, V. (2001). *Aux racines de l'Europe. Le monde des celtes*. Paris.

[Labrousse, 1949] Labrousse, M. (1949). Un sanctuaire rupestre gallo-romain dans les Pyrénées. *In Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Picard à l'occasion de son 65e anniversaire*, volume II, chapitre 481-521. Paris.

[Lacam, 2012] Lacam, J.-C. (2012). La gourmandise des dieux : les gâteaux sacrés des tables de Gubbio (IIIe -IIe siècle av. J.-C.). *MEFRA*, 124/2, p. 551–576.

[Lachiche et Deschler-Erb, 2007] Lachiche, C. et Deschler-Erb, S. (2007). De la viande pour les hommes et pour les dieux - Sa gestion dans deux villes Suisse romaine. *Food & History*, 5(1), p. 107–131.

[Laes, 2008] Laes, C. (2008). Child Slaves at Work in Roman Antiquity. *AncSoc*, 38, p. 235–283.

[Lafer, 2001] Lafer, R. (2001). Omnes collegiati, concurrite ! *Brandbekämpfung im Imperium Romanum*. Francfort-sur-le-Main.

[Lafon, 1962] Lafon, R. (1962). I. Un nom aquitain de personne dans une inscription latine de Sos (Lot-et-Garonne). *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 74(58), p. 195–199.

[Lagneau, 1977] Lagneau, G. (1977). *La sociologie de la publicité*. Paris.

[Lambert, 2003] Lambert, P.-Y. (2003). *La langue gauloise. Description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*. Paris.

[Lambrechts et Sosson, 1994] Lambrechts, P. et Sosson, J.-P. (1994). *Les métiers au Moyen-Âge. Aspects économiques et sociaux*. Louvain-la-Neuve.

[Lamoine, 2009] Lamoine, L. (2009). *Le pouvoir local en Gaule romaine*. Clermont-Ferrand.

[Lana, 1990] Lana, I. (1990). *Sapere, lavoro e potere in Roma antica*. Naples.

[Langner, 2001] Langner, M. (2001). Szenen aus Handwerk und Handel auf gallo-römischen Grabmälern. *JDAI*, p. 301–356.

[Larsson Lovén, 2000] Larsson Lovén, L. (2000). Representations of textile production in Gallo-Roman funerary art. *In* Cardon, D. et Feugère, M., éditeurs : *Archéologie des textiles des origines au Ve siècle. Actes du colloque de Lattes, oct. 1999*, p. 235–240. Montagnac.

[Larsson Lovén, 2013] Larsson Lovén, L. (2013). Female Work and Identity in Roman Textile Production and Trade : A Methodogical Discussion. *In* Gleba, M. et Pasztokai-Szeöke, J., éditeurs : *Making Textiles in Pre-Roman and Roman Times*, p. 109–125. Oxford.

[Larsson Lovén, 2016] Larsson Lovén, L. (2016). Women, Trade, and Production in Urban Centres of Roman Italy. *In* Wilson, A. et Flohr, M., éditeurs : *Urban Traders and Craftsmen in the Roman World*, p. 200–221. Oxford.

[Lassere, 2007] Lassere, J.-M. (2007). *Manuel d'épigraphie romaine*, volume 2 vol. Paris, 2e éd. édition.

[Lau, 1967] Lau, O. (1967). *Schuster und Schusterhandwerk in der griechische-römische Literatur und Kunst*. Bonn.

[Laubenheimer, 1990] Laubenheimer, F. (1990). *Sallèles d'Aude, un complexe de potiers gallo-romain : le quartier artisanal*. Paris.

[Laubenheimer, 2015] Laubenheimer, F. (2015). *Boire en Gaule*. Paris.

[Laubenheimer *et al.*, 2003] Laubenheimer, F., Ouzoulias, P. et Van Ossel, P. (2003). La bière en Gaule. Sa fabrication, les mots pour le dire, les vestiges archéologiques : première approche. *RAPic*, 1/2, p. 47–63.

[Laubry, 2005] Laubry, N. (2005). Une nouvelle inscription funéraire de Lyon : remarques sur le formulaire *hic adquiescit* dans l'Occident romain. *RAE*, 54.

[Laubry, 2009] Laubry, N. (2009). *Tombeaux et épitaphes de Lyonnaise : contribution à l'étude de la romanisation des pratiques funéraires dans les provinces gauloises sous le Haut-Empire*. Sous la direction de François Bérard, Lyon 3.

[Laubry, 2012] Laubry, N. (2012). Ob sepulturam. Associations et funérailles en Narbonnaise et dans les Trois Gaules sous le Haut-Empire. *In* Tran, N. et Dondin-Payre, M., éditeurs : *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, p. 101–133. Bordeaux.

[Laubry et Zevi, 2012] Laubry, N. et Zevi, F. (2012). Inscriptions d'ostie et phénomène associatif dans l'emprire romain : nouveaux documents et nouvelles considérations. *ArchClass*, 63, p. 297–343.

[Laur-Belart et Berger, 1991] Laur-Belart, R. et Berger, L. (1991). *Guide d'Augusta Raurica*. Bâle.

[Laurens, 1999] Laurens, A. (1999). Deux aspects méconnus de l'iconographie funéraire des Pyrénées centrales à l'époque romaine : les instruments de métiers et les récipients accompagnant la représentation des défunts (milieu du IIe siècle - début du IVe siècle). *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, 116/3, p. 339–368.

[Lauxerois, 1974] Lauxerois, R. (1974). Inscriptions d'Alba. *RAN*, 7, p. 159 –178.

[Lauxerois *et al.*, 1985] Lauxerois, R., Geneviève, J. et Pierre, A. (1985). *Alba : de la cité gallo-romaine au village*. Paris.

[Lavagne, 2011] Lavagne, H. (2011). Il faut sauver le brasseur de cervoise de Metz. *In* Deroux, C., éditeur : Corolla Epigraphica*, Hommages au professeur Yves Burnand*, volume 1, p. 188–199. Bruxelles.

[Lavergne, 2002] Lavergne, D. (2002). Usages religieux du vêtement de fourrure dans l'Antiquité. *In* Audoin-Rouzeau, F. et Beyries, S., éditeurs : *Le travail du cuir de la préhistoire à nos jours*, p. 219–229. Antibes.

[Lavergne et Suméra, 2000] Lavergne, D. et Suméra, F. (2000). La fabrication de la chaux : une activité pérenne ou occasionnelle pendant l'antiquité romaine. *In* Pétrequin, P., Fluzin, P., Thiriot, J. et Benoît, P., éditeurs : *Arts du feu et productions artisanales*, p. 453–472. Antibes.

[Lazzaro, 1993] Lazzaro, L. (1993). *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*. Paris.

[Le Bohec, 1992] Le Bohec, Y. (1992). Les estampilles de l'armée romaine sur briques et sur tuiles. *Epigraphica*, LIV, p. 43–62.

[le Bohec, 1993] le Bohec, Y. (1993). Sépulture et monde rural dans le *Testament du Lingon. In Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992).*

[Le Bohec, 2003] Le Bohec, Y. (2003). *Inscriptions de la cité des Lingons*. Paris.

[Le Bohec, 2006] Le Bohec, Y. (2006). L'architecture à Nantes sous le Haut-Empire romain. *In* Champeaux, J. et Chassignet, M., éditeurs : Aere Perennius*. Hommage à Hubert Zehnacker*, p. 227–246. Paris.

[Le Bohec, 2010] Le Bohec, Y. (2010). Épigraphie et métiers chez les Éduens et les Lingons pendant le Haut-Empire. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément, p. 173–182, Dijon.

[Le Bohec, 2015] Le Bohec, Y. (2015). *Inscriptions de la cité des Éduens. Inscriptions sur pierre*. Barcelone.

[Le Glay, 1989] Le Glay, M. (1989). Les critères onomastiques de datation. *In Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise. Actes de la table ronde de Nimes. 25-26 mai 1987*, p. 13–20. Aix-en-Provence - Montpellier.

[Le Goff, 1999] Le Goff, J. (1999). Travail. *In* Le Goff, J. et Schmitt, J.-C., éditeurs : *Dictionnaire raisonné de l'occident médiéval*, p. 1137–1149. Paris.

[Le Guennec, 2014] Le Guennec, M.-A. (2014). *L'accueil mercantile dans l'Occident romain. Aubergistes et clients (IIIe s. avt - IVe s. apr)*. Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, sous la direction de C. Virlouvet.

[Le Guennec, 2019] Le Guennec, M.-A. (2019). *Aubergistes et clients. L'accueil mercantile dans l'occident romain (IIIe s. avt. J.-C. - IVe s. ap. J.-C.)*. Rome.

[Leconte, 2013] Leconte, L. (2013). L'*instrumentum* métallique lié à la cuisine en Gaule romaine. *In* Mauné, S., Monteix, N. et Poux, M., éditeurs : *Cuisines et boulangeries en Gaule romaine*, volume 70.1 de *Gallia*, p. 233–251. Paris.

[Lefebvre, 1990] Lefebvre, L. (1990). *Le musée luxembourgeois : Arlon*. Bruxelles.

[Lega, 1994] Lega, C. (1994). *Vestiarii* (1). *In Epigrafia della produzione e della distribuzione. Actes de la VIIe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain (Rome, 5-6 juin 1992)*, p. 759–762. Rome.

[Legendre, 1997] Legendre, J.-P. (1997). Florange-Daspich-Ebange : un village-rue d'artisans. *In* Massy, J.-L., éditeur : *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, p. 157–164. Besançon.

[Leglay, 1964] Leglay, M. (1964). Autour des corporations d'Alba. *BSAF*, p. 140–152.

[Leguilloux, 2004] Leguilloux, M. (2004). *Le cuir et la pelleterie à l'époque romaine*. Paris.

[Lehner, 1918] Lehner, H. (1918). *Die antiken Steindenkmäler des Provinzialmuseums in Bonn*. Bonn.

[Lehoërff, 2007] Lehoërff, A. (2007). *L'artisanat du bronze en Italie centrale (1200-725 avant notre ère). Le métal des dépôts volontaires*. Rome.

[Lemaître, 1964] Lemaître, J.-L. (1964). Recueil des inscriptions funéraires trouvées à Rouen. *Bulletin de la société normande d'études préhistoriques*, 38, p. 140–146.

[Lengrand, 1999] Lengrand, D. (1999). Notabilité et refus des responsabilités municipales sous le Haut-Empire : un exemple marseillais. *RAN*, 32, p. 301–307.

[Lepetz, 2007] Lepetz, S. (2007). Boucherie, sacrifice et marché à la viande en Gaule romaine septentrionale : l'apport de l'archéozoologie. *Food & History*, 5(1), p. 73–105.

[Lerat, 1988] Lerat, L. (1988). À Besançon aux premiers temps du christianisme. Le sarcophage à *asciae* de Ferjeux. *In Mélanges Pierre Lévêque*, volume 1. Religion, p. 199–217. Paris.

[Leroi-Gourhan, 1964] Leroi-Gourhan, A. (1964). *Le geste et la parole. Technique et Langage*. Paris.

[Leveau, 1983] Leveau, P. (1983). La ville antique ville de consommation ? Parasitisme social et économie antique. *Études rurales*, p. 275–289.

[Leveau, 1985a] Leveau, P., éditeur (1985a). *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*. Aix-en-provence.

[Leveau, 1985b] Leveau, P. (1985b). Richesses, investissements, dépenses : à la recherche des revenus des aristocraties municipales de l'Antiquité. *In* Leveau, P., éditeur : *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique. Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence (11-12 mai 1984)*, p. 19–37. Aix-en-Provence.

[Leveau, 2003] Leveau, P. (2003). L'oléiculture en Gaule Narbonnaise : données archéologiques et paléoenvironnemtales. Présentation - interprétation. *RAPic*, 1(1), p. 299–308.

[Lévy, 1979] Lévy, E. (1979). L'artisan dans la *Politique* d'Aristote. *Ktéma*, 4, p. 31–47.

[Lewuillon, 1975] Lewuillon, S. (1975). Histoire, société et lutte des classes en Gaule : une féodalité à la fin de la République et au début de l'empire. *In ANRW*, volume II.4, p. 425–583. Berlin - New York.

[Lignereux et Peters, 1995] Lignereux, Y. et Peters, J. (1995). Techniques de boucherie et rejets osseux en Gaule romaine. *Anthropozoologica*, 24, p. 45–98.

[LIMC, 1999] LIMC (1981-1999). *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*. Zürich - München - Düsseldorf.

[Linton, 1936] Linton, R. (1936). *The Study of Man : An Introduction*. New York.

[Liou et Tchernia, 1994] Liou, B. et Tchernia, A. (1994). L'interprétation des inscriptions sur les amphores Dressel 20. *In Epigrafia della produzione e della distribuzione : actes de la VIIe rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain : Rome, 5-6 juin 1992*, p. 133–156. Rome.

[Liu, 2005] Liu, J. (2005). Local governments and collegia : A new appraisal of the evidence. *In* Aubert, J.-J. et Varhelyi, Z., éditeurs : *A Tall Order : Writing the Social History of the Ancient World*, p. 285–316. Munich.

[Liu, 2009] Liu, J. (2009). *Collegia Centonariorum, the Guilds of Textile Dealers in the Roman West*. Leyde - Boston.

[Long, 2008] Long, L. (2008). *Secrets du Rhône. Les trésors archéologiques du fleuve à Arles*. Arles.

[Loridant, 2002] Loridant, F. (2002). Pour une approche spatio-temporelle de l'artisanat antique à Bavay. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 121–129. Lyon.

[Lusignan, 1982] Lusignan, S. (1982). Les arts mécaniques dans le *Speculum Doctrinale* de vincent de beauvais. *In* Allard, G. H. et Lusignan, S., éditeurs : *Les arts mécaniques au moyen âge*, numéro 7 de Cahiers d'études médiévales, p. 33–48. Paris, Montréal.

[Lutz, 1987] Lutz, M. (1987). La céramique de la Gaule de l'Est dans une optique économico-sociale. *In* Lévêque, P. et Morel, J.-P., éditeurs : *Céramiques hellenistiques et romaines*, volume 2, p. 231–250. Paris.

[MacMullen, 1986] MacMullen, R. (1986). *Les rapports entre les classes sociales dans l'empire romain (50 avt. J.-C. - 284 ap. J.-C.)*. Paris.

[Maier, 1983] Maier, J.-L. (1983). Genavae Augustae. *Les inscriptions romaines de Genève*, volume II de *Hellas et Roma*. Genève.

[Malignas *et al.*, 2011] Malignas, A., Raux, S., Vacassy, G. et Vincent, G. (2011). Activités artisanales sur le site du Castellas à Murviel-lès-Montpellier : premières données sur l'implantation des ateliers de potiers dans l'agglomération antique. *In* Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs : *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, p. 93–108. Aix-en-Provence.

[Maligorne, 2006] Maligorne, Y. (2006). *L'architecture romaine dans l'ouest de la Gaule*. Rennes.

[Malone, 2006] Malone, S. J. (2006). *Legio XX Valeria Victrix. Prosopography, archaeology, history*. Oxford.

[Manacorda, 1994] Manacorda, D. (1994). Appunti sulla bollatura in età romana. *In* Harris, W. V., éditeur : *The inscribed Economy, Production and Distribution in the Roman Empire in the Light of* Instrumentum Domesticum, p. 37–54.

[Mangin, 1981] Mangin, M. (1981). *Un quartier de commerçants et d'artisans d'Alésia. Contributions à l'histoire de l'habitat urbain en Gaule*. Paris.

[Mangin, 2004] Mangin, M., éditeur (2004). *Le fer*. Paris.

[Mangin *et al.*, 2002] Mangin, M., Fluzin, P., Ratel, R. et Ratel, D. (2001-2002). La forge du sanctuaire rural gallo-romain d'Arcenant (Côte-d'Or). *RAE*, 51, p. 251–298.

[Mangin et Serneels, 1996] Mangin, M. et Serneels, V. (1996). Sidérurgie ancienne (âge du fer - Moyen-Âge) : les zones productives principales entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. *RAE*, 47, p. 193–198.

[Manning, 1989] Manning, W. (1989). *Catalogue of the romano-british iron tools, fittings, and weapons in the british museum*. Londres.

[Marcone, 2016a] Marcone, A. (2016a). La storia degli studi. *In* Marcone, A., éditeur : *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, p. 17–34. Roma.

[Marcone, 2016b] Marcone, A., éditeur (2016b). *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*. Roma.

[Marichal, 1988] Marichal, R. (1988). *Les graffites de La Graufesenque*. Paris.

[Mariën, 1971] Mariën, M. (1971). Rasoir romain découvert dans la grotte de Han. *Hélinium*, 11, p. 213–227.

[Mariën, 1973] Mariën, M. (1973). À propos des rasoirs romains. *Hélinium*, 13, p. 71–78.

[Marlier, 2014] Marlier, S. (2014). Conclusions sur le lieu de construction présumé. *In* Marlier, S., éditeur : *Arles-Rhône 3.Un chaland gallo-romain du Ier siècle après Jésus-Christ*, volume 18 de *Archaeonautica*, p. 268–270.

[Martin et Varène, 1973] Martin, R. et Varène, P. (1973). *Le monument d'Ucuétis à Alésia*. *Gallia*, XXVIe supplément. Paris.

[Massy, 1997] Massy, J.-L., éditeur (1997). *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*. Besançon.

[Mastrobattista et Monier, 2007] Mastrobattista, E. et Monier, F. (2007). Une mise en perspective des enduits peints de Bliesbruck et de Pompéi. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 139–146. Paris.

[Mastrobattista et Santoro, 2007] Mastrobattista, E. et Santoro, S. (2007). Les maisons d'artisans-commerçants dans l'urbanisme de Pompéi. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 113–120.

[Mathieu, 2006] Mathieu, N. (2006). Expressions de l'identité sur les stèles funéraires du Centre-Est et des Gaules : « dis-moi comment tu te vois, je te dirai qui tu es ». *In* Bodiou, L., Frère, D. et Mehl, V., éditeurs : *L'expression des corps. Gestes, attitudes, regards dans l'iconographie antique*, p. 101–112. Rennes.

[Mattsson, 1990] Mattsson, B. (1990). *The ascia symbol on Latin epitaphs*. Göteborg.

[Mauné *et al.*, 2013] Mauné, S., Monteix, N. et Poux, M., éditeurs (2013). *Cuisines et boulangeries en Gaule romaine*, volume 70.1 de *Gallia*. Paris.

[Maurin, 1982] Maurin, J. (1982). La prosopographie romaine : pertes et profits. *Annales ESC*, 37(5), p. 824–836.

[Maurin, 1978] Maurin, L. (1978). *Saintes antique. Des origines à la fin du VIe siècle après Jésus-Christ.* Saintes.

[Maurin *et al.*, 2007] Maurin, L., A. Debenath, J. G. d. S., Laporte, L., Marchand, G. et Tournepiche, J.-F. (2007). *Des origines à la fin du VIe siècle après J.-C., Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, volume I. La Crèche.

[Mazauric, 1908] Mazauric, F. (1908). *Recherches et acquisitions : les musées archéologiques de Nîmes.* Nîmes.

[Méniel, 2011] Méniel, P. (2011). La boucherie. *In* Reddé, M., Barral, P., Favory, F., Joly, M., Guillaumet, J.-P., Marc, J.-Y., Nouvel, P., Nuninger, L. et Petit, C., éditeurs : *Aspects de la romanisation dans l'est de la Gaule*, p. 907–908. Bibracte.

[Meylan-Krause, 2002] Meylan-Krause, M.-F. (2002). *Aventicum*, les artisans dans la ville. *In* Béal, J.-C. et Goyon, J.-C., éditeurs : *Les artisans dans la ville antique*, p. 113–121. Lyon.

[Mignon et Prévot, 2011] Mignon, J.-M. et Prévot, P. (2011). Les établissements artisanaux du site de Saint-Florent à Orange (Vaucluse, France). *In* Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs : *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, p. 109–122. Aix-en-Provence.

[Misciatelli, 1981] Misciatelli, E. (1981). Les monuments funéraires de Reims gallo-romain : catalogue des monuments figurés du musée Saint-Remi et d'autres collections. *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 74/4, p. 3–48.

[Moitrieux, 1992] Moitrieux, G. (1992). *Images du monde gallo-romain, la sculpture figurée gallo-romaine du musée lorrain de Nancy.* Nancy.

[Monnier, 1990] Monnier, J. (1990). *La Dent. Site gallo-romain à Meyzieu (Rhône).* Lyon.

[Monteil et Sanchez, 2002] Monteil, M. et Sanchez, C. (2002). Lattara. *In* Fiches, J.-L., éditeur : *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, p. 483–505. Lattes.

[Monteix, 2004] Monteix, N. (2004). Les lingots de plomb de l'atelier VI, 12 d'Herculanum. Aspects épigraphiques et techniques. *In* Lehoërff, A., éditeur : *L'artisanat métallurgique dans les sociétés anciennes en Méditerrannée Occidentale*, p. 365–378. Rome.

[Monteix, 2007] Monteix, N. (2007). Du couteau au boucher : remarques préliminaires sur la préparation et le commerce de la viande à Pompéi. *Food & History*, 5(1), p. 169–195.

[Monteix, 2010] Monteix, N. (2010). *Les lieux de métier. Boutiques et ateliers d'Herculanum.* Rome.

[Monteix, 2011] Monteix, N. (2011). De l'artisanat aux métiers, le savoir-faire au cœur du système de production dans l'Antiquité romaine. Quelques réflexions à partir de l'exemple pompéien. *In* Monteix, N. et Tran, N., éditeurs : *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain*, p. 7–26. Naples.

[Monteix, 2013] Monteix, N. (2013). Cuisiner pour les autres. Les espaces commerciaux de production alimentaire à Pompéi. *In Cuisines et boulangeries en Gaule romaine*, volume 70.1 de *Gallia*, p. 9–26. Paris.

[Monteix, 2015] Monteix, N. (2015). Baking and cookin. *In* Wilkins, J. et Nadeau, R., éditeurs : *A Companion to Food in the Ancient World*, p. 212–223.

[Monteix et Tran, 2011] Monteix, N. et Tran, N. (2011). *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain.* Naples.

[Monthel, 1989] Monthel, G. (1989). Stèle gallo-romaine de Mellecey. *RAE*, 40, p. 121–123.

[Mordier, 1965] Mordier, J.-P. (1965). *Les stèles funéraires du Musée d'Autun.* Thèse de doctorat, Université de Bourgogne.

[Morel, 1985] Morel, J.-P. (1985). La manufacture, moyen d'enrichissement dans l'italie romaine ? *In* Leveau, P., éditeur : *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique. Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence (11-12 mai 1984)*, p. 87–111. Aix-en-Provence.

[Morel, 1992] Morel, J.-P. (1992). L'artisan. *In* Giardina, A., éditeur : *L'homme romain*, p. 267–302. Paris.

[Morel, 1996] Morel, J.-P. (1996). Élites municipales et manufactures en italie. *In Les élites municipales de l'Italie péninsulaire des Gracques à Néron*, p. 181–198. Naples-Rome.

[Morel, 2001] Morel, J.-P. (2001). Artisanat et manufacture à Rome (Ier s. av. n. è.-IIe s. de n. è.). *Pallas*, 55, p. 243–263.

[Morel, 2011a] Morel, J.-P. (2011a). Habitat et artisanat : quelques impressions finales. *In* Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs : *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, p. 233–242. Aix-en-Provence.

[Morel, 2011b] Morel, J.-P., éditeur (2011b). *Les travailleurs dans l'Antiquité : statuts et conditions (127e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 2002).* Ressource électronique : http ://cths.fr/ed/edition.php ?id=818.

[Mrozek, 1975] Mrozek, S. (1975). *Prix et rémunérations dans l'Occident romain, 31 av. n.è.-250 de n.è.* Gdansk.

[Mucchielli, 2013] Mucchielli, A. (2013). *L'identité*. Paris, 9e édition.

[Mulliez, 1982] Mulliez, D. (1982). Notes sur le transport du bois. *BCH*, 106(1), p. 107–118.

[Ndiaye, 2002] Ndiaye, E. (2002). *Barbaricus*, un doublet poétique de barbarus chez les poètes épiques (Virgile, Lucain, Silius Italicus, Valérius Flaccus) ? *VL*, 166(1), p. 53–71.

[Neesen, 1989] Neesen, L. (1989). Demiurgoi *und* Artifices. *Studien zur Stellung freier Handwerker in antiken Städten*. Francfort.

[Nesselhauf, 1937] Nesselhauf, H. (1937). Neue inschriften aus dem römischen Germanien und den angrenzenden Gebieten. *BRGK*, 27, p. 51–134.

[Nesselhauf, 1977] Nesselhauf, H. (1977). Drei römiche Altäre aus Baden-Württemberg. *FBW*, 3, p. 328–333.

[Nesselhauf et Lieb, 1959] Nesselhauf, H. et Lieb, H. (1959). Dritter Nachtrag zu CIL XIII : Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet. *BRGK*, 40, p. 120–228.

[Nicolet, 1970] Nicolet, C. (1970). Prosopographie et histoire sociale : Rome et l'Italie à l'époque républicaine. *Annales ESC*, 25(5), p. 1209–1228.

[Nicolet, 1988] Nicolet, C. (1988). *Rendre à César. Économie et société dans la Rome antique*. Paris.

[Nicolini, 1998] Nicolini, G. (1998). Le vocabulaire technique de la bijouterie d'or antique : questions en suspens. *In* Nicolini, G. et Dieudonné-Glad, N., éditeurs : *Les métaux antiques : travail et restauration. Actes du colloque de Poitiers, 28-30 sept. 1995*, p. 59–65. Montagnac.

[Noël et Bocquet, 1987] Noël, M. et Bocquet, A. (1987). *Les hommes et le bois. Histoire et technologie du bois de la préhistoire à nos jours.* Paris.

[Nonnis, 2016] Nonnis, D. (2016). Le attività artigianali. *In* Marcone, A., éditeur : *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, p. 265–303. Rome.

[Nony, 1981] Nony, D. (1981). Le dieu Eriapus dévoilé. *ZPE*, 43, p. 243–248.

[Orlandi, 1994] Orlandi, S. (1994). *Vestiarii* (2). *In Epigrafia della produzione e della distribuzione. Actes de la VIIe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain (Rome, 5-6 juin 1992)*, p. 763–765. Rome.

[Packer, 1975] Packer, J. (1975). Middle and lower class housing in Pompeii and Herculaneum : a preliminary survey. *In* Andreae, B. et Kyrieleis, H., éditeurs : *Neue Forschungen in Pompeji und den anderen Vesuvausbruch 79n.Chr. verschütteten Städten*, p. 133–146.

[Pagano, 2004] Pagano, M. (2004). Un'officina di *plumbarius* a ercolano. *In* Lehoërff, A., éditeur : *L'artisanat métallurgique dans les sociétés anciennes en Méditerrannée Occidentale*, p. 354–363. Rome.

[Pailler, 2004] Pailler, J.-M. (2004). Les déboires d'un âne, ou les métamorphoses du commerce dans le roman d'Apulée. *Pallas*, 66, p. 119–136.

[Pailler, 2011] Pailler, J.-M. (2011). Étapes et conséquences de l'exploitation minière et métallurgique. Monnaies gauloises, monnaies romaines. Le cas Zmaragdus. *In* Gruat, P., Pailler, J.-M. et Schaad, D., éditeurs : *Les Rutènes. Du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.). Colloque de Rodez et Millau (Aveyron). 15, 16, 17 novembre 2007*, p. 209–228. Bordeaux.

[Panciera, 1980] Panciera, S. (1980). *Olearii*. *In* d'Arms, J. H. et Kopf, E. C., éditeurs : *The Seaborne Commerce of Ancient Rome : Studies in Archeology and History*, p. 235–250. Rome.

[Panciera, 1987] Panciera, S. (1987). La collezione epigrafica dei musei capitolini. Rome.

[Panciera, 2009] Panciera, S. (2009). I molti misteri degli *Utricularii Lattarenses* a Cascina ed a Lattes. *In* Harvey, P. B. et Conybeare, C., éditeurs : *Maxima debetur magistro reverentia. Essays on Rome and the Roman Tradition in Honor of Russel T. Scott*, p. 127–136. Côme.

[Pannoux, 1983] Pannoux, S. (1983). *Pour une analyse sémiologique des stèles gallo-romaines : la représentation du travail en Gaule Belgique et dans les Germanies*. Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, sous la direction de M. Clavel-Lévêque.

[Pannoux, 1985] Pannoux, S. (1985). La représentation du travail : récit et image sur les monuments funéraires des Médiomatriques. *DHA*, 11, p. 293–328.

[Parsons, 1951] Parsons, T. (1951). *The social System*. Glencoe.

[Patterson, 1982] Patterson, O. (1982). *Slavery and Social Death*. Cambridge-Londres.

[Pauli-Gabi *et al.*, 2002] Pauli-Gabi, T., Ebnöther, C., Albertin, P. et Zürcher, A. (2002). Vitudurum. *Beiträge zum römischen Oberwinterthur / Ausgrabungen im Unteren Bühl. Die Baubefunde im Westquartier. Ein Beitrag zum kleinstädtischen Bauen und Leben im römischen Nordwesten*. Zürich u. Egg.

[Pavis d'Escurac, 1990] Pavis d'Escurac, H. (1990). Dénominations des organisations artisanales dans l'Occident romain. *Ktema*, 15, p. 109–120.

[Pech et Puiggari, 1869] Pech, L. et Puiggari, A. (1860-1869). Deux inscriptions romaines sur un monument du musée de Narbonne. *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 5.

[Pechoux, 2011] Pechoux, L. (2011). Les artisans et leurs cultes en Gaule romaine. *In* Fontaine, S., Satre, S. et Tekki, A., éditeurs : *La ville au quotidien. Regards croisés sur l'habitat et l'artisanat antiques. Afrique du Nord, Gaule et Italie*, p. 123–134. Aix-en-Provence.

[Pelletier, 1982] Pelletier, A. (1982). *Vienne antique. De la conquête romaine aux invasions alamanniques (IIe s. avt - IIIe s. apr. J.-C.)*. Le Coteau - Roanne.

[Pelletier, 1996] Pelletier, A. (1996). Les métiers du textile en Gaule d'après les inscriptions. *In Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)*, p. 133–136. Paris.

[Pelletier, 2003] Pelletier, A. (2003). L'*ascia* en Gaule. *In Hommages à Carl Deroux. 4. Archéologie et histoire de l'art. Religion*, p. 203–206. Bruxelles.

[Percival, 1976] Percival, J. (1976). *The Roman Villa - An Historical Introduction*. Londres.

[Perry, 2016] Perry, J. S. (2016). Sub-Elites. *In* Cooley, A. E., éditeur : *A Companion to Roman Italy*, p. 498–512. Chichester.

[Petit, 2005] Petit, J.-P. (2005). *Bliesbruck-Reinheim. Celtes et Gallo-Romains en Moselle et en Sarre*. Paris.

[Petit, 2007a] Petit, J.-P. (2007a). À la recherche des artisans-commerçants de Bliesbruck. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 167–172. Paris.

[Petit, 2007b] Petit, J.-P. (2007b). Habiter et travailler sous un même toit. Les maisons des artisans commerçants en Gaule du Nord et dans les provinces germaniques. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 121–128. Paris.

[Petit, 2007c] Petit, J.-P. (2007c). Promenade architecturale dans le quartier ouest de Bliesbruck. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim.*, p. 129–132. Paris.

[Petit et Mangin, 2002] Petit, J.-P. et Mangin, M. (2002). Alésia, Bliesbruck et autres sites de l'Est de la France. Réflexions sur l'architecture privée, artisanale et domestique dans les petites villes de Gaule Belgique et des Germanies. *In* Gögrafe, R. et Kell, K., éditeurs : *Haus und Siedlung in den römischen Nordwestprovinzen. Grabungsbefund, Architektur und Ausstattung. Internationales Symposium der Stadt Homburg vom 23. und 24. November 2000*, p. 81–131.

[Petit et Santoro, 2007] Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs (2007). *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*. Paris.

[Pfahl, 2012] Pfahl, S. (2012). *Instrumenta latina et graeca inscripta*. Weinstadt.

[Pflaum, 1970] Pflaum, H. G. (1970). Titulature et rang social sous le Haut-Empire. *In Recherches sur les structures sociales dans l'Antiquité classique (Caen, 25-26 avril 1969)*, p. 159–186. Paris.

[Pflaum, 1981] Pflaum, H.-G. (1981). Sur une inscription de Gonfaron (Var). *ZPE*, 42, p. 223–226.

[Philippe, 2004] Philippe, M. (2004). L'entreprise médiévale dans tous ses états... Éléments pour une remise en ordre. *In* Coquery, N., Hilaire-Perez, L., Sallmann, L. et Verna, C., éditeurs : *Artisans, industrie : Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, numéro 52 de Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences, p. 21–29. Paris.

[Pinette, 1987] Pinette, M., éditeur (1987). *Autun.* Augustodunum*. Capitale des éduens. Catalogue de l'exposition.* Autun.

[Pinette, 1988] Pinette, M. (1988). Les représentations du défunt et la symbolique des attributs dans les monuments funéraires autunois. *In Le monde des images en Gaule et dans les provinces voisines. Actes du colloque, École Normale Supérieure, Sèvres, 16 et 17 mai 1987*, volume XXIII de *Caesarodunum*, p. 175–180. Paris.

[Planson *et al.*, 1982] Planson, E., Brenot, C., Deyts, S., Joubeaux, H., Lejeune, M. et Poulain, T. (1982). *La nécropole gallo-romaine des Bolards.* Paris.

[Planson et Pommeret, 1986] Planson, E. et Pommeret, C. (1986). *Les Bolards : le site gallo-romain et le musée de Nuits-Saint-Georges.* Paris.

[Polfer, 2005] Polfer, M. (2005). *L'artisanat dans l'économie de la Gaule Belgique romaine à partir de la documentation archéologique.* Montagnac.

[Polfer, 2007] Polfer, M. (2007). Les activités artisanales dans les agglomérations secondaires de la Gaule Belgique romaine. *In* Petit, J.-P. et Santoro, S., éditeurs : *Vivre en Europe romaine. De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim*, p. 155–158. Paris.

[Py, 2009] Py, M. (2009). Lattara*. Lattes, Hérault. Comptoir gaulois méditerranéen entre Etrusques, Grecs et Romains.* Paris.

[Raepsaet, 2002] Raepsaet, G. (2002). Productions et produits, artisanats et techniques, économies et transports. Développements récents. *AC*, 71, p. 205–220.

[Raepsaet, 2014] Raepsaet, G. (2014). Économie et socio-économie de l'Antiquité, entre théories et pragmatismes. Quelques réflexions. *AC*, 83.

[Raepsaet-Charlier, 1993] Raepsaet-Charlier, M.-T. (1993). Diis deasbusque sacrum*. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies.* Paris.

[Raepsaet-Charlier, 1998] Raepsaet-Charlier, M.-T. (1998). Les Gaules et les Germanies. *In* Lepelley, C., éditeur : *Rome et l'intégration de l'empire : 44 av. J.-C. - 260. ap. J.-C. Tome 2 - Approches régionales du Haut-Empire romain*, p. 143–195. Paris.

[Raepsaet-Charlier, 2001] Raepsaet-Charlier, M.-T. (2001). Onomastique et romanisation : éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et de Germanie inférieure. *In Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-empire*, p. 399–470. Bruxelles.

[Raepsaet-Charlier, 2011] Raepsaet-Charlier, M.-T. (2011). Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire. *In Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-empire*, p. 343–398. Bruxelles.

[Raepsaet-Charlier et Allé, 2008] Raepsaet-Charlier, M.-T. et Allé, F. (2008). Les métiers du parfum à Rome : le témoignage des sources épigraphiques. *In* Verbanck-Pierard, A., Massar, N. et Frere, D., éditeurs : *Parfums de l'Antiquité : la rose et l'encens en Méditerranée*, p. 287–295. Musée royal de Mariemont.

[Reddé, 1978] Reddé, M. (1978). Les scènes de métier dans la sculpture funéraire gallo-romaine. *Gallia*, 36, p. 43–63.

[Rémy, 2001] Rémy, B. (2001). La dénomination des Viennois à l'époque impériale. *In Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-empire*, p. 55–174. Bruxelles.

[Rémy, 2002] Rémy, B. (2002). L'organisation territoriale de la cité de Vienne. *In* Garcia, D. et Verdin, F., éditeurs : *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe Occidentale*, p. 173–184. Paris.

[Rémy et Mathieu, 2009] Rémy, B. et Mathieu, N. (2009). *Les femmes en Gaule romaine (1er s. av. J.-C. - Ve s. apr. J.-C.)*. Paris.

[Rémy, 1985] Rémy, J.-L. (1985). Une stèle figurée d'époque gallo-romaine découverte à Grand. *Gallia*, p. 215–220.

[Richard, 1989] Richard, C. (1989). Plaques de marbre et dédicace apolinienne au gué de Sciaux (Antigny. Vienne). *BSAO*, III, p. 247–258.

[Richier, 2004] Richier, O. (2004). Centuriones ad Rhenum. *Les centurions légionnaires des armées romaines du Rhin*. Paris.

[Rival, 1991] Rival, M. (1991). *La charpenterie navale antique : matériaux, méthodes, moyens*. Paris.

[Robert, 1966] Robert, J. (1966). *L'artisanat et le secteur des métiers dans la France contemporaine*. Paris.

[Robinson, 1975] Robinson, H. R. (1975). *The Armour of Imperial Rome*. Londres.

[Roche-Bernard et Ferdière, 1993] Roche-Bernard, G. et Ferdière, A. (1993). *Costumes et textiles en Gaule romaine*. Paris.

[Rocheblave-Spenlé, 1962] Rocheblave-Spenlé, A.-M. (1962). *La notion de rôle en psychologie sociale*. Paris.

[Röder, 1957] Röder, J. (1957). Die antiken Tuffsteinbrüche der Pellenz. *BJ*, 157, p. 213–271.

[Rodriguez et Sablayrolles, 2008] Rodriguez, L. et Sablayrolles, R. (2008). *Les autels votifs du musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse, catalogue raisonné.* Toulouse.

[Roman et Roman, 1997] Roman, D. et Roman, Y. (1997). *Histoire de la Gaule. VIe siècle av. J.-C. - Ier s. ap. J.-C.* Paris.

[Roscher, 1937] Roscher, W. H. (1890-1937). *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie.* Leipzig.

[Rossignol, 2012] Rossignol, B. (2012). Aspects de la présence de l'armée en Gaule de l'Est des Antonins à la Tétrarchie. Communication présentée le 8 novembre 2012 au colloque international ATEG 3 à Dijon. En cours de publication.

[Rosso, 2013] Rosso, E. (2013). *Secundum dignitatem municipi.* Les édifices collégiaux et leur programme figuratif, entre public et privé ? *In* Dardenay, A. et Rosso, E., éditeurs : *Dialogues entre sphère publique et sphère privée*, p. 67–121. Paris.

[Rostovtzeff, 1988] Rostovtzeff, M. I. (1988). *Histoire économique et sociale de l'empire romain* (1e éd. en anglais, 1926). Paris.

[Rougé, 1959] Rougé, J. (1959). *Utriclarii. Cahiers d'histoire*, 4, p. 285–306.

[Rougé, 1978] Rougé, J. (1978). Aspects économiques du Lyon antique. *In Les martyrs de Lyon. Actes du colloque organisé par le CNRS (Lyon, 20-23 septembre 1977)*, p. 47–63. Paris.

[Rougé, 1983] Rougé, J. (1983). Patrie et Patries à Lyon au Haut-Empire. *In La patrie gauloise d'Agrippa au VIe siècle*, p. 341–352. Lyon.

[Roux, 1999] Roux, P. L. (1999). Briques et tuiles militaires dans la péninsule ibérique : problèmes de production et de diffusion. *In* Bendala Galan, M., Rico, C. et Roldan Gomez, L., éditeurs : *El ladrillo y sus derivados en la época romana*, p. 111–123. Madrid.

[Royden, 1988] Royden, H. L. (1988). *The Magistrates of the Roman Professional Collegia in Italy from the first to the third century A.D.* Pise.

[Rupprecht, 1975] Rupprecht, G. (1975). *Untersuchungen zum Dekurionenstand in den Nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches.* Kallmünz.

[Saavedra Guerrero, 1998] Saavedra Guerrero, M. (1998). Honor y poder en la ciudad romana : el caso de las *matres collegiorum*. *Latomus*, 57(1), p. 127–135.

[Sablayrolles, 1992] Sablayrolles, R. (1992). Les dieux des bûcherons dans les Pyrénées à l'époque de la domination romaine. *In* Métailé, J.-P., éditeur : *Protoindustrie et histoire des forêts*, volume 3 de *Les Cahiers de l'ISARD*, p. 15–26. Toulouse.

[Sablayrolles et Schenck, 1988] Sablayrolles, R. et Schenck, J.-L. (1988). *Collections du musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges, 1. Les autels votifs*. Toulouse.

[Sacaze, 1892] Sacaze, J. (1892). *Inscriptions antiques des Pyrénées*. Toulouse.

[Saint-Didier, 2017] Saint-Didier, G. (2017). *La métallurgie du fer dans le Poitou. Extraction, réduction, forgeage (IIIe siècle av. J.-C. - XVe siècle)*. Rennes.

[Salamito, 1990] Salamito, J.-M. (1990). Les collèges de *fabri, centonarii* et *dendrophori* dans les villes de la *regio X* à l'époque impériale. *In La città nell'italia settentrionale in età romana. Morfologie, strutture e funzionamento dei centri urbani delle* regiones *X e XI. Atti del convegno di Trieste, 13-15 marzo 1987*, p. 163–177. Trieste-Rome.

[Saller, 1982] Saller, R. P. (1982). *Personal Patronage under the Early Empire*. Cambridge.

[Salvaterra, 2006] Salvaterra, C. (2006). Labour and Identity in the Roman World : Italian Historiography during the Last Two Decades. *In* Walldijk, B., éditeur : *Professions and Social identity during the Last Two Decades : New European Historical Research on Work, Gender and Society*, p. 15–38. Pise.

[Sander, 1962] Sander, E. (1962). Der *praefectus fabrum* und die Legionsfabriken. *BJ*, 62, p. 139–161.

[Sanson, 2012] Sanson, L. (2012). L'appartenance de Scarponne-Dieulouard (Meurthe-et-Moselle) à la cité des Médiomatriques : réexamen des sources, nouvelle interprétation. *RAE*, 61, p. 329–336.

[Santoro, 2004] Santoro, S. (2004). Artigianato e produzione nella Cisalpina. Proposte di metodo e prime applicazioni. *In* Santoro, S., éditeur : *Artigianato e produzione nella Cisalpina, Parte I. Proposte di metodo e prime applicazioni*, numéro 3 de *Flos Italiae - Documenti di archeologia della Cisalpina Romana*, p. 19–69. Florence.

[Sapène, 1946] Sapène, B. (1946). Autels votifs, ateliers de marbriers et sanctuaires gallo-romains. *Revue de Comminges*, LIX, p. 283–325.

[Sapène, 1968] Sapène, B. (1968). Chronique commingeoise. *Revue de Comminges*, p. 99–100.

[Sartori, 1977] Sartori, F. (1977). Il *collegium fabrum* in un nuovo testo epigrafico patavino. *Athenaeum*, page 406.

[Schaad, 2007] Schaad, D. (2007). *La Graufesenque (Millau, Aveyron). Tome 1 : Condatomagos, une agglomération de confluent en territoire rutène : IIe s. a. C. - IIIe s. p. C.* Pessac.

[Schallmayer, 1989] Schallmayer, E. (1989). Aquae - *das römische Baden-Baden*. Stuttgart.

[Schallmayer *et al.*, 1990] Schallmayer, E., Eibl, K., Ott, J., Preuss, G. et Wittkopf, E. (1990). *Der römische Weihebezirk von Osterburken I : Corpus der griechischen und lateinischen Beneficiarier-Inschriften des Römischen Reiches*. Stuttgart.

[Scheid, 2003] Scheid, J. (2003). Communauté et communauté. Réflexions sur quelques ambiguïtés d'après l'exemple des thiases de l'Égypte romaine. *In* Belayche, N. et Mimouni, S. C., éditeurs : *Les communautés religieuses dans le monde gréco-romain. Essais de définition*, p. 61–74. Turnhout.

[Scheid, 2011] Scheid, J. (2011). Les offrandes végétales dans les rites sacrificiels des romains. *In Nourrir les dieux ? Sacrifice et représentation du divin. Actes de la VIe rencontre du Groupe de recherche européen FIGURA. Représentation du divin dans les sociétés grecques et romaines (Université de Liège. 23-24 octobre 2009)*, *Kernos*, 26e supplément, p. 105–115. Lièges.

[Schlippschuh, 1974] Schlippschuh, O. (1974). *Die Händler in römischen Kaiserreich in Gallien, Germanien und den Donauprovinzen, Rätien, Noricum und Pannonien*. Amsterdam.

[Schmitt-Pantel, 198e] Schmitt-Pantel, P. (198é). Évergétisme et mémoire du mort. à propos des fondations de banquets publics dans les cités grecques à l'époque hellénistique et romaine. *In* Gnoli, G. et Vernant, J.-P., éditeurs : *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, p. 177–188. Cambridge.

[Schulz-Falkenthal, 1972] Schulz-Falkenthal, H. (1972). Zur lehrlingsausbildung in der römischen antike. *In* Discipuli *und* Discentes. *Klio*, volume 54, p. 193–212.

[Schulze, 1966] Schulze, W. (1904 (réimp. 1966)). *Zur Geschichte Lateinischer Eigennamen*. Berlin-Zurich-Dublin.

[Schütz, 2010] Schütz, G. (2010). L'artisanat antique dans le chef-lieu de cité de Vieux *Aregenua* (Calvados). *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément, p. 95–107. Dijon.

[Schwinden, 1989] Schwinden, L. (1989). Gallo-römisches Textilgewerbe nach Denkmalern aus Trier und dem Treverland. *TZ*, 52, p. 279–318.

[Seigne, 1999] Seigne, J. (1999). Techniques de construction en Gaule romaine. *In* Bessac, J.-C., Burnouf, J., Journot, F., Prigent, D., Sapin, C. et Seigne, J., éditeurs : *La construction en pierre*, p. 53–100. Paris.

[Selzer, 1988] Selzer, W. (1988). *Römische Steindenkmäler. Mainz in römischer Zeit. Katalog zur Sammlung in der Steinhalle*. Mayence.

[Serneels, 1998] Serneels, V. (1998). La chaîne opératoire de la sidérurgie ancienne. *In* Feugère, M. et Serneels, V., éditeurs : *Recherches sur l'économie du fer en Méditerranée nord-occidentale*, p. 7–44. Montagnac.

[Serneels *et al.*, 2004] Serneels, V., Merluzzo, P. et Leroy, M. (2004). Les activités de forge : le travail du métal. *In* Mangin, M., éditeur : *Le fer*, p. 81–112. Paris.

[Silver, 2009] Silver, M. (2009). Glimpses of Vertical Integration/Disintegration in Ancient Rome. *AncSoc*, (39), p. 171–184.

[Silver, 2013] Silver, M. (2013). Vertical Integration/Disintegration in the Roman Economy : A Reply to Wim Broekaert. *AncSoc*, 43, p. 307–315.

[Simondon, 1989] Simondon, G. (1989). *Du mode d'existence des objets techniques*. Paris.

[Sirks, 1989] Sirks, B. (1989). *Munera publica* and exemptions (*Vacatio, Excusatio* and *Immunitas*). *In* Pelaez, M. J., éditeur : *Studies in Roman Law and Legal History in Honour of Ramon D'Abadal I de Vinyals on the occasion of the Centenary*, p. 79–112. Barcelone.

[Slitine, 2005] Slitine, F. (2005). *Histoire du verre. 1. L'Antiquité*. Paris.

[Smith *et al.*, 1901] Smith, W., Wayte, W. et Marindin, G. (1901). *A dictionary of Greek and Roman antiquities*. Londres.

[Solin, 1982] Solin, H. (1982). *Die Griechischen Personennamen in Rom. Ein namenbuch*. Berlin-New York, 2e éd. (2003) édition.

[Solin et Salomies, 1994] Solin, H. et Salomies, O. (1994). *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*. Hildesheim- Zürich - New-York.

[Sölter, 1970] Sölter, W. (1970). *Römische Kalkbrenner im Rheinland*. Düsseldorf.

[Stangl, 1964] Stangl, T. (1964). Ciceronis Orationum Scholiastae : Asconius, scholia bobiensia, scholia Pseudoasconii Sangallensia, scholia Cluniacensia et recentiora Ambrosiana ac Vaticana, scholia Lugdunensia sive Gronoviana et eorum excerpta lugdunensia commentarii. Hildesheim.

[Steinby, 1994] Steinby, M. (1994). L'organizzazione produttiva dei laterizi : un modello interpretativo per l'instrumentum in genere ? *In* Harris, W. V., éditeur : *The inscribed Economy, Production and Distribution in the Roman Empire in the Light of* Instrumentum Domesticum, p. 139–143.

[Sudi-Guiral, 2013] Sudi-Guiral, F. (2013). *Les esclaves et les affranchis publics dans l'Occident romain (2e siècle av. J.-C. - 3e siècle ap. J.-C.)*. Thèse de doctorat, Université Blaise-Pascal – Clermont II, sous la direction de M. Cébeillac-Gervasoni.

[Taylor, 1961] Taylor, L. (1961). Freedmen and Freeborn in the Epitaphs of Imperial Rome. *AJPh*, 82.2, p. 113–132.

[Tchernia, 2011] Tchernia, A. (2011). *Les Romains et le commerce*. Naples.

[Testart et Barray, 2007] Testart, A. et Barray, L. (2007). Ambactes et soldures. Figures gauloises du compagnonnage guerrier. *In* Lécrivain, V., éditeur : *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale*, p. 51–84. Dijon.

[Thomas, 1996] Thomas, Y. (1996). *« Origine »et « commune patrie » : étude de droit public romain, 89 av. J.-C.-212 ap. J.-C.* Rome.

[Thomas, 2004] Thomas, Y. (2004). Travail incorporé dans une matière première, travail d'usage et travail comme marchandise. Le droit comme matrice des catégories économiques à Rome. *In* Andreau, J., France, J. et Pittia, S., éditeurs : *Mentalités et choix économiques des Romains*, p. 201–226. Paris.

[Tisserand, 2010] Tisserand, N. (2010). Les outils en fer du site romain de Vertault-Vertillum (Côte-d'Or). *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément, p. 251–269. Dijon.

[Todd, 1989] Todd, M. (1989). *Villa* and *fundus*. *In* Branigan, K., éditeur : *Villas Economies (economic aspects of Romano-British Villas)*.

[Toussaint, 1948a] Toussaint, M. (1948a). *Metz à l'époque gallo-romaine*. Metz.

[Toussaint, 1948b] Toussaint, M. (1948b). *Répertoire archéologique du département des Vosges : période gallo-romaine*. Épinal.

[Toutain, 1907] Toutain, J. (1907). *Les cultes païens dans l'empire romain. I. Les provinces latines. Tome 1. Les cultes officiels. les cultes romains et gréco-romains*. Paris.

[Touzé, 2008] Touzé, R. (2008). Les matières premières employées dans la confection des huiles, onguents et poudres parfumés en Grèce ancienne. *In* Bodiou, L., Frère, D. et Mehl, V., éditeurs : *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*, p. 45–60. Rennes.

[Tran, 2004] Tran, N. (2004). *Collegius Agellanus* : désignation collégiale et espace communautaire sur une épitaphe de l'*Ager Æquiculorum*. *CCG*, 15(1), p. 121–133.

[Tran, 2006] Tran, N. (2006). *Les membres des associations romaines. Le rang social des* collegiati *en Italie et en Gaules, sous le Haut-Empire*. Rome.

[Tran, 2007a] Tran, N. (2007a). Écrire l'histoire des économies antiques : la controverse entre « modernisme »et « primitivisme », et son dépassement. *In Économies et sociétés en Grèce ancienne*, p. 13–28. Rennes.

[Tran, 2007b] Tran, N. (2007b). La mention épigraphique des métiers artisanaux et commerciaux dans l'épigraphie de l'italie centro-méridionale. *In* Andreau, J. et Chankowski, V., éditeurs : *Vocabulaire et expressions de l'économie dans le monde antique*, p. 119–1–41. Bordeaux.

[Tran, 2008] Tran, N. (2008). Les cités et le monde du travail urbain en afrique romaine. *In* Cébeillac-Gervasoni, M. et Lamoine, L., éditeurs : *Le quotidien municipal dans l'empire romain*, p. 333–348. Clermont-Ferrand.

[Tran, 2010] Tran, N. (2010). L'apprentissage et le statut de travail des artisans en Gaule romaine. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun (20-22 septembre 2007)*, p. 195–200. Dijon.

[Tran, 2011] Tran, N. (2011). Les gens de métier romains : savoir-faire professionnels et supériorités plébéiennes. *In* Monteix, N. et Tran, N., éditeurs : *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain*, p. 119–134. Naples.

[Tran, 2012a] Tran, N. (2012a). Associations privées et espace public. Les emplois de *publicus* dans l'épigraphie des collèges de l'Occident romain. *In* Dondin-Payre, M. et Tran, N., éditeurs : Collegia*. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, p. 63–80. Bordeaux, ausonius édition.

[Tran, 2012b] Tran, N. (2012b). Un montage entre finances publiques et associatives au IIe siècle : à propos de l'organisation de *ludi sevirales* à Nîmes (*AE*, 1982, 680). *In* Lamoine, L., Berrendonner, C. et Cébeillac-Gervasoni, M., éditeurs : *Le quotidien municipal II. Gérer les territoires, les patrimoines et les crises*, p. 177–189. Clermont-Ferrand.

[Tran, 2013a] Tran, N. (2013a). *Dominus tabernae : le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (Ier siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.)*. Rome.

[Tran, 2013b] Tran, N. (2013b). Les collèges dans les espaces civiques de l'occident romain : diverses formes de dialogue entre sphère publique et sphère privée. *In* Dardenay, A. et Rosso, E., éditeurs : *Dialogues entre sphère publique et sphère privée*, p. 143–160. Paris.

[Tran, 2013c] Tran, N. (2013c). Les statuts de travail des esclaves et des affranchis dans les grands ports du monde romain (Ier siècle av. J.-C. - IIe siècle apr. J.-C.). *Annales (HSS)*, 68.4, p. 999 à 1025.

[Tran, 2014] Tran, N. (2014). L'identité sociale des artisans et des petits commerçants dans les *Oneirokritika* d'Artémidore de Daldis. *In* Du Bouchet, J. et Chandezon, C., éditeurs : *Artémidore et l'interprétation des rêves*, p. 255–279. Paris.

[Tran, 2015a] Tran, N. (2015a). Les acteurs romains du commerce au long cours : une élite négociante ? quelques réflexions liminaires. *Cahiers Mondes anciens* [En ligne], 7 (http ://journals.openedition.org/mondesanciens/1628. Consulté le 19 avril 2018.).

[Tran, 2015b] Tran, N. (2015b). Les statuts de travail des acteurs du commerce des matières premières dans l'Occident romain. Communication présentée au colloque *Le marché des*

matières premières dans l'Antiquité et au Moyen Âge, 13-14 novembre 2015 (Venise). En cours de publication.

[Tran, 2016] Tran, N. (2016). The social organization of trade and craftsmanship in ancient Arles : heterogeneity, hierarchy and patronage. *In* Wilson, A. et Flohr, M., éditeurs : *Beyond Marginality : Craftsmen, Traders and the Socio-Economic History of Roman Urban Communities*, p. 254–277. Oxford.

[Tran, 2017] Tran, N. (2017). Entreprises de construction, vie associative et organisation du travail dans la Rome impériale et à Ostie. *AC*, 86, p. 115–127.

[Tran et Christol, 2014] Tran, N. et Christol, M. (2014). *Tituli et signa collegiorum* en Gaule méridionale et ailleurs. Réflexions sur le décor des sièges de collèges à partir du cas arlésien. *In* Agusta-Boularot, S., Christol, M., Darde, D. et Rosso, E., éditeurs : Signa et tituli *II.* Corpora et scholae, p. 15–31. Nîmes.

[Treggiari, 1976] Treggiari, S. (1976). Jobs for women. *AJAH*, 1, p. 76–104.

[Treggiari, 1979] Treggiari, S. (1979). Lower class women in the Roman economy. *Florilegium*, 1, p. 65–86.

[Treggiari, 1980] Treggiari, S. (1980). Urban Labour in Rome : *mercennarii* and *tabernarii*. *In* Garnsey, P., éditeur : *Non-Slave Labour in the Graeco-Roman World*, p. 48–64.

[Tronquart, 1976] Tronquart, G. (1976). Le « camp celtique »de la bure (vosges). *Gallia*, 34, p. 201–213.

[Trumm, 2008] Trumm, J. (2008). Ausgrabungen in Vindonissa im Jahr 2008. *Pro Vindonissa*, p. 37–50.

[Trumm, 2009] Trumm, J. (2009). Ausgrabungen in Vindonissa im Jahr 2009. *Pro Vindonissa*, p. 123–141.

[Turcan, 1993] Turcan, R. (1993). *Mithra et le mithriacisme*. Paris.

[Ulrich, 2007] Ulrich, R. B. (2007). *Roman Woodworking*. New Haven - Londres.

[Van Andringa, 2007] Van Andringa, W. (2007). Sacrifices, marché de la viande et pratiques alimentaires dans les cités du monde romain. *Food & History*, 5(1), p. 11–15.

[Van Berchem, 1994] Van Berchem, D. (1994). Notes sur la famille helvète des Camilli. *JSGU*, 77, p. 109–114.

[Van Driel-Murray, 1987] Van Driel-Murray, C. (1987). Een romeinse schoenmaker aan de Houtmaas, Maastricht. *De Maasgouw*, 106, p. 21–28.

[Van Haeperen, 2012] Van Haeperen, F. (2012). Collèges de dendrophores et autorités locales romaines. *In* Dondin-Payre, M. et Tran, N., éditeurs : Collegia*. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, p. 47–62. Bordeaux.

[Van Haeperen, 2016] Van Haeperen, F. (2016). Origine et fonctions des *augustales* (12 av. n.è.-37). Nouvelles hypothèses. *AC*, 85, p. 127–155.

[Van Nijf, 1997] Van Nijf, O. (1997). *The Civic World of professional Associations in the roman East*. Amsterdam.

[Van Nijf, 2002] Van Nijf, O. (2002). *Collegia* and Civic Guard. Two Chapters in the History of Sociability. *In* Jongman, W. et Kleijwegt, M., éditeurs : *After the Past : Essays in Ancient History in Honour of H. W. Pleket*, p. 305–340. Leyde.

[Velter et Lamothe, 1976] Velter, A. et Lamothe, M.-J. (1976). *Le livre de l'outil*. Milan.

[Venault *et al.*, 2009] Venault, S., Deyts, S., Le Bohec, Y. et Labaune, Y. (2009). Les stèles funéraires de la nécropole de Pont-l'Évêque. Contexte de découverte et étude du corpus. *BCTH*, 35, p. 129–204.

[Verbanck-Piérard *et al.*, 2008] Verbanck-Piérard, A., Massar, N. et Frère, D., éditeurs (2008). *Parfums de l'Antiquité : la rose et l'encens en Méditerranée*. Musée royal de Mariemont.

[Verboven, 2007] Verboven, K. (2007). Ce que *negotiari* et ses dérivés veulent dire. *In* Andreau, J. et Chankowski, V., éditeurs : *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, p. 89–118. Paris.

[Verboven, 2011] Verboven, K. (2011). Friendship among the Romans. *In* Peachin, M., éditeur : *The Oxford Handbook of Social Relations in the Roman World*, p. 404–421. New-York.

[Verboven, 2012] Verboven, K. (2012). Les collèges et la romanisation dans les provinces occidentales. *In* Collegia. *Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, p. 13–46. Bordeaux.

[Verboven et Laes, 2016] Verboven, K. et Laes, C., éditeurs (2016). *Work, Labour, and Professions in the Roman World*. Leyde - Boston.

[Vesperini, 2015] Vesperini, P. (2015). Le sens d'*humanitas* à Rome. *MEFRA*, 127(1), p. 131–144.

[Veyne, 1961] Veyne, P. (1961). Vie de Trimalcion. *Annales ESC*, 16(2), p. 213–247.

[Veyne, 1976] Veyne, P. (1976). *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*. Paris.

[Veyne, 1982] Veyne, P. (1982). *Monumentum rude ex ascia*. *RPh*, 56, p. 189–190.

[Veyne, 1985] Veyne, P. (1985). L'empire romain. *In Histoire de la vie privée. Tome 1. De l'empire romain à l'an mil*, p. 19–224. Paris.

[Veyne, 1992] Veyne, P. (1991-1992). Résumé du cours de 1991-1992. *ACF*, 91, p. 721–728.

[Veyne, 2000] Veyne, P. (2000). La « plèbe moyenne » sous le Haut-Empire romain. *Annales (HSS)*, 55, p. 1169–1199.

[Vicari, 2001] Vicari, F. (2001). *Tessuti : Produzione e commercio dei tessuti nell'Occidente romano*. Oxford.

[Villaret, 2016] Villaret, A. (2016). *Les dieux augustes dans l'Occident romain : un phénomène d'acculturation*. Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, sous la direction de J.-M. Roddaz.

[Vincent, 2011] Vincent, A. (2011). *Les musiciens professionnels au service de la cité*. Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, sous la direction de C. Virlouvet.

[Vincent, 2016] Vincent, A. (2016). *Jouer pour la cité. Une histoire sociale et politique des musiciens professionnels de l'Occident romain*. Rome.

[Virlouvet, 2001] Virlouvet, C. (2001). La tribu des soldats originaires de Rome. *MEFRA*, 113(2), p. 735–752.

[Virlouvet, 2004] Virlouvet, C. (2004). Les naviculaires d'Arles. À propos de l'inscription provenant de Beyrouth. *MEFRA*, 116(1), p. 327–370.

[Virlouvet, 2009] Virlouvet, C. (2009). *La plèbe frumentaire dans les témoignages épigraphiques. Essai d'histoire sociale et administrative du peuple de Rome antique*. Rome.

[Vogler, 2011] Vogler, C. (2011). Les métiers de la construction et les métiers d'art dans la législation romaine du IVe siècle. *In* Morel, J.-P., éditeur : *Les travailleurs dans l'Antiquité : statuts et conditions (127e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 2002)*, Ressource électronique : http ://cths.fr/ed/edition.php ?id=818., p. 188–199.

[Volken, 2010] Volken, M. (2010). Le fer et la peau : le cuir et ses outils en milieu urbain romain. *In* Chardron-Picault, P., éditeur : *Aspects de l'artisanat urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun. 20-22 septembre 2007*, *RAE*, 28e supplément, p. 403–424, Dijon.

[von Petrikovits, 1970] von Petrikovits, H. (1970). Die Spezialgebaüde römischer Legionslager. *In* Legio VII Gemina, p. 227–252. Leon.

[von Petrikovits, 1974] von Petrikovits, H. (1974). Römisches Militärhandwerk. Archäologische Forschungen der letzten Jahre. *AAWW*, 111, p. 1–23.

[von Petrikovits, 1981] von Petrikovits, H. (1981). Die Spezialisierung des römischen Handwerks. *In* Jankuhn, H., éditeur : *Das Handwerk in vor- und frühgeschichtlicher Zeit : Bericht über die Kolloquien der Kommission für die Altertumskunde Mittel- und Nordeuropas in den Jahren 1977 bis 1980*, volume 1. Göttingen.

[Walser, 1980] Walser, G. (1980). *Römische Inschriften in der Schweiz*. Bern.

[Walters, 1974] Walters, V. (1974). *The cult of Mithras in the Roman Provinces of Gaule*. Leyde.

[Waltzing, 1900] Waltzing, J.-P. (1895-1900). *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, volume 4 vol. Hildesheim-New-York (éd. 1970).

[Weidmann, 2000] Weidmann, D. (2000). L'inscription des charpentiers du théâtre de Lausanne-Vidy. *JSGU*, 83, p. 242–244.

[Westermann, 1955] Westermann, W. L. (1955). *The slave systems of Greek and Roman Antiquity*. Philadelphie.

[Wierschowski, 1995] Wierschowski, L. (1995). *Die regionale Mobilität in Gallien nach den Inschriften des 1. bis 3. Jahrhunderts n. Chr.* Numéro 91. Stuttgart.

[Wierschowski, 2001] Wierschowski, L. (2001). *Fremde in Gallien - Gallier in der Fremde. Die epigraphisch bezeugte Mobilität in, von und nach Gallien vom 1. bis 3. Jh. n. Chr.* Numéro 159. Stuttgart.

[Wild, 1970] Wild, J.-P. (1970). *Textile Manufacture in the Northern Roman Provinces*. Cambridge.

[Wild, 2002] Wild, J. P. (2002). The Textile Industries of Roman Britain. *Britannia*, 33, p. 1–42.

[Will, 1973] Will, E. (1973). *Les cryptoportiques dans l'architecture romaine*. Rome.

[Willems et van Enckevort, 2009] Willems, W. et van Enckevort, H. (2009). *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian Capital at the Imperial Frontier*. Portsmouth.

[Williatte, 2004] Williatte, M. (2004). Être cordonnier dans l'Antiquité, confection et commercialisation des chaussures en Gaule à l'époque romaine. *In* Heckenbenner, I., éditeur : *Galoches de bois et bottines de cuir, se chausser de l'Antiquité à l'aube de la Renaissance*, p. 10–24. Sarrebourg.

[Wilson et Flohr, 2016] Wilson, A. et Flohr, M., éditeurs (2016). *Urban Craftsmen and Traders in the Roman World*. Oxford.

[Wuilleumier, 1944] Wuilleumier, H. (1944). L'*ascia*. *RHR*, 128, p. 40–83.

[Wuilleumier, 1934] Wuilleumier, P. (1934). Inscription inédite d'Aix-les-Bains. *REA*, 36(2), p. 199–205.

[Wuilleumier, 1943] Wuilleumier, P. (1943). Inscriptions gallo-romaines de Lyon et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. *Comptes rendus de l'Association lyonnaise de recherches archéologiques*, p. 5–10.

[Zanker, 1994] Zanker, P. (1994). Nouvelles orientations de la recherche en iconographie. Commanditaires et spectateurs. *RA*, p. 281–293.

[Zdatny, 1990] Zdatny, S. M. (1990). *The Politics of Survival : Artisans in Twentieth-Century France*. New-York, Oxford.

[Zimmer, 1982] Zimmer, G. (1982). *Römische Berufsdarstellungen*. Berlin.

[Zimmer, 1985] Zimmer, G. (1985). Römische Handwerker. *In ANRW*, volume II, 12.3, p. 205–228. Berlin - New York.

[Zimmer, 1993] Zimmer, G. (1993). Tecnologia delle fonderie del bronze in età ellenistica. *In Antiche officine del bronzo : materiali, strumenti, tecniche*, p. 51–68. Sienne.

[Zimmermann, 2012] Zimmermann, M. (2012). Bemerkungen zur Verbreitung und Bedeutung der Inschriftformel *in suo (posuit)*. *ZPE*, 182, p. 278–286.

[Ziomecki, 1975] Ziomecki, J. (1975). *Les représentations d'artisans sur les vases attiques*. Varsovie-Cracovie-Gdansk.

Table des matières

Remerciements **3**

Introduction **9**
L'histoire des artisans des Gaules et des Germanies romaines 9
Le corpus des métiers : principales études 10
La naissance de l'artisan comme objet historique 12
Qu'est-ce qu'un artisan ? Définition de l'objet d'étude 16
Un vocabulaire moderne 16
Artisanat et *artisan* dans l'historiographie : de l'artisanat à l'artisan ? 19
L'artisan : les critères d'une définition socialement pertinente 22
À l'origine du mot : l'artisan comme détenteur d'un art 23
L'artisan, le métier et les arts mécaniques 24
La sortie de l'artiste 26
L'artisan face à la naissance de l'industrie 26
Bilan : les limites de notre étude 29
Le corpus épigraphique et iconographique : une vue d'ensemble 32
Les limites de l'étude 32
Les métiers artisanaux 32
Cadres chronologique et géographique 32
Le corpus lapidaire 33
La place des autres catégories de sources et l'approche comparatiste . . 35
La constitution du corpus lapidaire 36
Analyse du corpus : distribution et typologie 39
La distribution géographique 40
Analyse chronologique 45
Typologie fonctionnelle 47
Un essai d'histoire sociale centré sur l'identité des artisans 47

I L'identité sociale : les artisans dans la société des cités **51**

Chapitre 1 La situation légale des artisans **53**
1.1 La recherche sur la condition juridique des artisans 56

1.2 Statut légal et statut social . . . 58
1.3 De la nomenclature au statut juridique . . . 61
1.4 Ingénus et affranchis, une distinction parfois délicate . . . 64
1.5 La condition juridique des hommes de métier . . . 69
1.5.1 Les citoyens romains (125) . . . 70
Les ingénus . . . 70
Les affranchis . . . 70
Les *incerti* . . . 71
1.5.2 Les pérégrins (92) . . . 74
Les ingénus . . . 74
Les affranchis . . . 76
Les *incerti* : noms uniques sans filiation . . . 76
1.5.3 Les esclaves (3) . . . 78
1.5.4 Les artisans de statut indéterminé (6) . . . 78
1.6 Quel profil juridique pour l'artisan des Gaules romaines ? . . . 78
1.6.1 Citoyens romains et pérégrins : un brassage peu visible . . . 79
1.6.2 Affranchis et ingénus . . . 82
1.6.3 La condition juridique des femmes . . . 83
1.6.4 L'invisibilité des esclaves . . . 85
1.6.5 Métiers et citoyenneté . . . 88
1.6.6 L'invisibilité des enfants . . . 89
1.7 Travailleurs invisibles et signification du nom de métier . . . 90
1.8 La condition juridique des membres d'associations . . . 93
1.8.1 Les citoyens romains (37) . . . 93
Les ingénus . . . 93
Les affranchis . . . 93
Les *incerti* . . . 94
1.8.2 Les pérégrins (9) . . . 96
Les *incerti* . . . 96
1.8.3 Esclaves (1) . . . 97
1.8.4 Le profil juridique du *collegiatus* . . . 97
1.9 Les artisans originaires d'autres régions des Gaules et de l'empire . . . 98
1.10 Conclusion . . . 107

Chapitre 2 La situation économique et sociale des artisans 109
2.1 L'exercice d'une charge publique : le sévirat augustal . . . 111
2.2 L'appartenance à une organisation artisanale . . . 114
2.2.1 Appartenance collégiale et rang social . . . 114
2.2.2 Les magistratures collégiales . . . 116
2.2.3 Patronat et préfecture de collège . . . 121
2.2.4 Les appartenances collégiales multiples . . . 121
2.2.5 Les associations les plus prestigieuses . . . 122
2.3 La signification économique et sociale des métiers multiples . . . 122
2.4 Des artisans évergètes ? . . . 127
2.4.1 Les conduites de dons opérées par des artisans . . . 127
2.4.2 Un « évergétisme de club » . . . 133

2.5 Aspect matériel des monuments funéraires et votifs . . . 136
2.5.1 De l'aspect matériel des monuments au statut des commanditaires . . . 136
2.5.2 L'aspect matériel des monuments funéraires et votifs : les monuments de marbre . . . 138
2.5.3 La dimension des concessions funéraires . . . 140
2.6 La situation de famille . . . 141
2.6.1 Importance de la dépendance . . . 141
2.6.2 Le mariage et les unions comme lieu de distinction sociale . . . 146
2.7 Conclusion : hiérarchie des artisans, hiérarchie des métiers. . . . 147

Chapitre 3 Les artisans dans les réseaux relationnels et la vie publique des cités : rôles, rapports sociaux, visibilité 153

3.1 Les artisans et les élites : des relations inégales basées sur une réciprocité de dons et de services . . . 156
3.1.1 La nature des rapports établis : relations de clientèle et autres formes de dépendance . . . 157
3.1.2 Les libéralités accordées aux artisans par leurs bienfaiteurs . . . 164
3.1.2.1 Les actes de générosité privés . . . 164
3.1.2.2 Les évergésies publiques . . . 167
3.1.3 Une relation réciproque : les services attendus des artisans . . . 170
3.1.4 Le profil social des patrons et des bienfaiteurs . . . 173
3.1.4.1 Les personnages de rang équestre . . . 175
3.1.4.2 Les magistrats et décurions de cité . . . 177
3.1.4.3 Les sévirs augustaux . . . 180
3.1.4.4 Les soldats et officiers de la légion . . . 182
3.1.4.5 Les personnages de statut inconnu . . . 185
Tiberius Flavius Vetus . . . 185
Moccia C. f. Silvina . . . 187
Etereia Aristolais . . . 189
3.2 Les artisans dans la vie et l'ordre civiques . . . 189
3.2.1 Les artisans et les autorités civiques : expressions épigraphiques d'un dialogue . . . 189
3.2.1.1 *L.D.D.D.* Un dialogue établi à l'initiative des artisans . . . 189
3.2.1.2 L'emploi des deniers de la cité en faveur d'une association artisanale ? . . . 190
3.2.1.3 L'intervention des autorités civiques dans l'établissement d'édifices collégiaux . . . 191
3.2.2 Les fondements juridiques de la prééminence civique de certains corps d'artisans . . . 196
3.2.2.1 *Immunitas, utilitas publica, ius coeundi* . . . 196
3.2.2.2 Une prééminence au sein de la plèbe et dans le corps civique . 200
3.3 Conclusion . . . 203

II La vie professionnelle des artisans 205

Chapitre 4 Les métiers exercés 207
4.1 Les métiers du métal . . . 210
4.1.1 Typologie des métiers selon les métaux travaillés . . . 212
4.1.1.1 Les métiers du fer . . . 212
Le *ferrariarius* et les travaux d'extraction . . . 213
Faber ferrarius et forgeron . . . 215
4.1.1.2 Les métiers du bronze et du cuivre . . . 219
4.1.1.3 Le travail des métaux précieux . . . 220
Les métiers de l'or . . . 220
Les métiers de l'argent . . . 220
Les orfèvres et les métiers du cuivre et du bronze dans l'iconographie 223
4.1.1.4 Les métiers du plomb . . . 225
L'extraction du minerai . . . 225
La production d'objets manufacturés . . . 226
4.1.2 Typologie des métiers selon le type de production . . . 227
4.1.2.1 La fabrication d'armes . . . 227
4.1.2.2 Les autres productions . . . 228
L'*anularius* . . . 228
Le *uascularius* . . . 229
Les serruriers (*clostrarii*) . . . 231
Le *limarius* . . . 231
Les charrons . . . 232
4.2 Les métiers du bois . . . 232
4.2.1 Les matériaux travaillés . . . 235
4.2.1.1 Le *materiarius* . . . 235
4.2.1.2 Le *uiminarius*, la vannerie et le travail de l'osier . . . 235
4.2.2 Outils du bois et métiers, de l'abattage au façonnage . . . 237
4.2.2.1 L'abattage des arbres : la cognée . . . 238
4.2.2.2 Débitage et travaux préliminaires de façonnage : des métiers spécialisés ? . . . 239
L'ébranchage . . . 240
Le tronçonnage . . . 240
Les scieurs de long . . . 241
L'équarrissage . . . 244
Façonnage : outils et métiers de la production d'objets manufacturés 244
4.2.3 Les artisans spécialisés dans un type de production . . . 249
4.2.3.1 Les métiers de la menuiserie mobilière . . . 249
4.2.3.2 Le *clauarius materiarius* . . . 250
4.2.3.3 Les tonneliers . . . 251
4.2.3.4 Les charpentiers navals . . . 251
4.2.3.5 Les autres métiers : *musicarius, chartarius*, charron, etc. . . . 252
4.3 Les métiers de la pierre . . . 253
4.3.1 Les carriers . . . 256
4.3.2 Sculpteurs et tailleurs de pierre . . . 259

4.3.2.1 L'outillage du sculpteur et du tailleur de pierre 259
4.3.2.2 Le *lapidarius* 259
4.3.2.3 L'*ars quadrataria* 260
4.3.2.4 Le *scul(p)tor* 260
4.3.2.5 Le lapicide 261
4.3.2.6 Les marbriers 261
4.4 Les métiers de la construction 263
4.4.1 Le gros œuvre (*structura*) : charpente et maçonnerie 263
4.4.1.1 Les métiers de la maçonnerie 263
Le *structor* 263
Production de la chaux et du mortier : *calcarius* et gâcheur de mortier 265
Le *calcarius* 265
Le gâcheur de mortier 267
4.4.1.2 Les travaux de menuiserie et de charpente 268
Les *fabri tignuarii* 268
Les *fabri dolabrarii* 269
4.4.1.3 Iconographie et métiers du bâtiment : à propos des instruments de mesure 271
4.4.2 Les métiers du décor et de la finition 272
4.4.2.1 Les plâtriers-stucateurs : *tector* et *gypsarius* 272
4.4.2.2 Les peintres 273
4.4.2.3 Les mosaïstes 274
4.5 Les métiers du textile 274
4.5.1 Typologie des métiers selon les fibres textiles travaillées 275
4.5.1.1 Les métiers de la laine 275
La tonte : forces et *tonsores* 275
Le travail de la laine brute : le *lanarius* 277
Filage : *lanipenda*, fuseau, quenouille 280
4.5.1.2 Les métiers du lin 281
La production de fils de lin 281
Les tisserands en lin 282
4.5.2 De la confection à l'entretien des ouvrages textiles 283
4.5.2.1 Les tisserands 283
4.5.2.2 Les tailleurs 284
4.5.2.3 Le *fullo* 285
4.5.2.4 Teindre et raviver les couleurs 288
4.5.2.5 La broderie des tissus 290
4.5.2.6 Le *sarcitor* 291
4.5.3 Les métiers spécialisés dans la production d'un ouvrage 292
4.5.3.1 Les *uestiarii* 292
4.5.3.2 Les *sagarii* 293
4.5.3.3 Les *centonarii* 294
4.5.3.4 *Cucullarius* et *manupretiarius bur(arius)* 295
4.5.3.5 Le *saccarius* 295
4.5.3.6 Le cordier 296

4.5.3.7 Les productions non identifiées dans l'iconographie 296
4.6 Les métiers de l'alimentation 297
4.6.1 Les métiers de la viande 297
4.6.1.1 *Lanio* et *lanius* 300
4.6.1.2 *Macellarius* 300
4.6.1.3 *Lardarius* 301
4.6.1.4 Les bouchers dans l'iconographie 302
4.6.2 Les *pistores*, la production de pain et de farine 304
4.6.3 Les cuisiniers 306
4.6.4 *Ceruesarius*, le brasseur de bière 307
4.6.5 *Olearius* 309
4.6.6 De la pharmacie à la fromagerie : les stèles de Grand 310
4.7 Les métiers du cuir 317
4.7.1 La fabrication du cuir et de la fourrure : *coriarius* et *pellio* 317
4.7.2 La fabrication des objets manufacturés 319
4.7.2.1 Les outils du travail du cuir 319
4.7.2.2 Les métiers de la cordonnerie 319
4.7.2.3 Les autres métiers du cuir 321
Lorarius et *capistrarius* 321
Le *loricarius* 322
Le *tabernaclarius* 322
4.8 Les métiers de la parfumerie et des soins du corps 322
4.8.1 Les métiers de la coiffure et des soins du corps 323
4.8.2 Les métiers de la parfumerie 324
4.9 Les métiers de l'argile 325
4.9.1 L'*ars cretaria* 326
4.9.2 *Figulus* et *fictiliarius* 327
4.9.3 *Figlina* et *figlinarius* 327
4.9.4 L'artisanat de l'argile dans l'iconographie 328
4.10 Les métiers du verre 328
4.11 Synthèse 329

Chapitre 5 L'exercice du métier **331**
5.1 La diversité des conditions d'exercice : des statuts de travail hétérogènes . . . 332
5.1.1 Les hommes de métier, des entrepreneurs 334
5.1.1.1 La définition du statut de travail des artisans indépendants . 334
5.1.1.2 *Dominus tabernae*. La question des lieux de métier des artisans indépendants 338
Les *officinae publicae* d'Évreux et d'Aix-les-Bains 338
Les artisans sans atelier 339
5.1.1.3 La question des femmes de métier et de la marginalisation du travail des femmes 340
5.1.2 L'élite du monde du travail : les grands entrepreneurs 342
5.1.3 Les notables : des intérêts presque invisibles 346
5.1.4 Les subordonnés 351
5.1.4.1 Les esclaves : un statut de travail, des fonctions d'emprunt . . 352

5.1.4.2 Le travail des épouses dans l'atelier familial 357
5.1.4.3 Le travail des enfants 362
Les fils de famille dans l'atelier familial 362
Les *discipuli* 362
5.1.4.4 Les travailleurs salariés 363
5.1.5 Le travail domestique des femmes 370
5.1.6 Les artisans-soldats 372
5.2 Entrer dans le métier, l'apprendre et le quitter 381
5.2.1 Le choix et la transmission du métier 382
5.2.2 Les conditions matérielles de l'apprentissage 388
5.3 Les artisans, leur clientèle et leurs activités de vente 397
5.3.1 Les pratiques commerciales des artisans-boutiquiers 398
5.3.1.1 Les échanges avec la clientèle dans l'iconographie 398
5.3.1.2 L'aménagement des lieux de travail des artisans-boutiquiers . 402
5.3.1.3 Pratiques publicitaires et concurrence 404
5.3.2 Des clients particuliers 407
5.3.2.1 Les artisans indépendants au service de l'armée 407
5.3.2.2 Des dévots comme clients : production en contexte cultuel et consommation rituelle 409
5.4 Les artisans, des sédentaires ? Métier et mobilités 412
5.5 Conclusion 418

III Valeurs, représentations et pratiques : la question d'une identité collective des artisans 421

Chapitre 6 Métier et identité. La place du métier dans les représentations collectives 423
6.1 *Ambiente aulico* : le regard des aristocrates et ses contradictions à travers les sources littéraires 425
6.1.1 L'expression du mépris 425
6.1.2 Utilité sociale, savoir-faire et excellence : les formes de la reconnaissance aristocratique 431
6.2 *Ambiente volgare* : les modalités d'une construction identitaire valorisante à travers le métier 437
6.2.1 De savants artisans 440
6.2.2 La valorisation du tour de main 442
6.2.2.1 L'outil comme symbole du savoir-faire : les porteurs d'outil . . 443
6.2.2.2 Les gestes des artisans et les modalités de la représentation du travail assumé 446
6.2.2.3 Les ouvrages, témoins de la maîtrise d'un savoir-faire 450
6.2.3 Le statut d'entrepreneur : la possession de moyens matériels et humains 452
6.2.3.1 L'espace de l'atelier et ses équipements 452
6.2.3.2 Le travail délégué 454
Le donneur d'ordre dans l'iconographie 454
De la subordination visuelle à la subordination sociale 455

Les décors en registres, à échelle réduite 456
Les décors des faces latérales à grande échelle 457
Les scènes de métier subordonnées à une inscription en face principale 459
Les modalités figuratives du travail délégué et des « récits » de métier 459
Le régime du récit 459
Le vêtement 460
6.2.3.3 Savoir-faire, peine et sérieux professionnel des subordonnés . . 463
6.2.4 L'excellence : un idéal professionnel et un critère de supériorité 464
6.2.4.1 *Doctior hoc nemo fuit* : idéal d'excellence, émulation et volonté de reconnaissance 464
6.2.4.2 L'expression de hiérarchies fondées sur l'exécution de tâches d'une technicité inégale 466
6.2.4.3 La question des compositions égalitaires et de la place des valeurs du compagnonnage 470
6.2.5 Des gains honnêtes 473
6.2.6 Métier et identité féminine 474
6.3 Conclusion 477

Chapitre 7 En dehors du travail : l'environnement social et les pratiques des artisans 481
7.1 La sociabilité des artisans : horizon social et pratiques 482
7.1.1 Les pratiques funéraires, reflet des cercles de sociabilité 482
7.1.1.1 La cellule familiale : premier cercle de sociabilité dans le temps des funérailles 483
7.1.1.2 Patrons, affranchis et *colliberti* : une famille élargie 484
7.1.1.3 Le rôle des collèges et des collègues dans les obsèques 485
Les épitaphes dédiées collectivement par les membres d'une association 485
Les emplacements funéraires collégiaux : une source lyonnaise incertaine 487
De très rares hommages funéraires rendus individuellement par un collègue 488
Bilan : la place des associations dans les funérailles d'artisans . . 488
7.1.1.4 Et les amis ? 491
7.1.2 Sociabilité et pratiques récréatives des artisans 491
7.1.2.1 Les loisirs en famille 492
7.1.2.2 Les moments de détente sur le lieu de travail : les loisirs des carriers et des tailleurs de pierre 492
7.1.2.3 La sociabilité associative : la convivialité et les divertissements urbains 494
7.2 La dévotion des artisans 498
7.2.1 L'horizon social des artisans d'après les pratiques cultuelles 498
7.2.2 Les divinités honorées 501
7.2.2.1 Les divinités romaines 504

Minerve, Mercure, Vulcain : les patrons des arts et des techniques 504
Hercule et Silvain, patrons des carriers 505
Mars et les métiers liés à la guerre 507
Les autres divinités du panthéon romain 507
7.2.2.2 Les divinités indigènes 508
Les dieux protecteurs du métier 508
Erriape et le dieu des marbriers 508
Les autres divinités tutélaires en dehors du corpus : *Fagus*, *Sexarbor* et Ucuétis 510
Les divinités dépourvues de fonction tutélaire connue sur les métiers 511
7.2.2.3 Les divinités orientales 512
7.2.2.4 Les génies et dieux tutélaires de communautés professionnelles 513
Les génies d'associations artisanales 513
Et les dieux protecteurs de communautés de métier dans l'iconographie ? 515
7.2.2.5 Le culte impérial et les marques de déférence à l'égard de la maison impériale 517
7.2.3 Pratiques cultuelles et métier : offrandes et lieux de la dévotion 520
7.3 Les lieux de la sociabilité associative 523
7.3.1 Les mentions épigraphiques d'espaces associatifs 525
7.3.1.1 *Schola, templum, aedes* : les lieux de réunion dans l'épigraphie 525
7.3.1.2 Le siège des *fabri subaediani* de Narbonne 526
7.3.1.3 Le monument d'Ucuétis à Alésia 527
7.3.2 Inscriptions édilitaires et aménagements d'édifices associatifs 529
7.3.3 Le mobilier des espaces associatifs 530
7.3.3.1 La statue de Sucellus-Silvain à Anderitum et son contexte archéologique 531
7.3.3.2 L'édifice associatif des *fabri* et des *utricularii* de Lattes . . . 532
7.3.3.3 Le mobilier cultuel offert à des collèges 533
7.3.4 L'identification des édifices associatifs en contexte archéologique 534
7.3.4.1 Le lieu de réunion des artisans d'Augst 535
7.3.4.2 Le lieu de réunion d'une organisation d'artisans-commerçants de Schwarzenacker 536
7.3.5 Bilan 536
7.4 Conclusion 537

Conclusion **541**

Annexe – Symbolisme funéraire et symbolisme professionnel **547**
L'*ascia* 548
L'*ascia* funéraire 548
L'*ascia* professionnelle 550
Le niveau funéraire : *mors omnia aequat* 551
Les outils de la construction : symbolisme funéraire ou professionnel ? 552
Les autres outils : le symbolisme professionnel 556
Conclusion 559

Ouvrages de référence **560**

Bibliographie **564**

Table des figures **626**

Liste des tableaux **627**

Table des figures

1 Carte de répartition de la documentation épigraphique des métiers artisanaux 43
2 Carte de répartition de la documentation iconographique des métiers artisanaux 44
3 Dédicace de la *schola* des nautes d'Avenches. *CIL*, XIII, 5096. 194
4 Transcription de l'inscription du théâtre de Lousonna-Vidy. 202
5 Emplacement de l'inscription du théâtre de Lousonna-Vidy. 202
6 *Aurifex brattiarius* à l'ouvrage. Collections du Vatican 217
7 Sarcophage tardif de Saint-Agnan : scène de forge. Esp, XV, 9005 218
8 Stèle de Sulla Senni f. : orfèvre en argenterie ou banquier ? *CIL* XIII, 8104 . . 222
9 Atelier dit des *fabri tignuarii*. Musées Capitolins. 243
10 Fresque représentant un défilé de charpentiers (Pompéi, VI, 8, 12) 243
11 Relief funéraire d'un forgeron d'Aquilée (Museo Nazionale) 248
12 Élément de serrure conservé au British Museum 248
13 Stèle funéraire d'Ermias, Arles (*AE* 2003, 1079) 252
14 Le pilotage des laines, *Encyclopédie des arts et métiers*. 279
15 Fragment d'enduit peint figurant la partie inférieure du corps d'un foulon (la Gourjade, Castres) 287
16 Restitution d'une scène de foulage des tissus (la Gourjade, Castres) 287
17 Corderie. *Encyclopédie des arts et métiers*. 297
18 Souffleur de verre. Musée de Split, Croatie 313
19 Scène d'enfournement du pain. Mosaïque conservée au Musée d'Archéologie Nationale 314
20 Relief figurant une matrone assistant à la sculpture d'une *imago clipeata*. Musées du Vatican. 361
21 Autel funéraire du taillandier Atimetus. Scène de vente 398
22 Monument santon : scène de pesée ? 401
23 Scène d'examen du tissu. Esp, V, 3785 (Baâlon) 402
24 Stèle d'un drapier ? Esp, II, 1519 (Alléans). 451
25 Autel funéraire du taillandier Atimetus. Scène de forge. Collections du Vatican 471
26 Scène de fabrication d'une roue à l'*ascia*. *CIL*, V, 7647 (Fossano). 558

Liste des tableaux

1 La répartition des monuments par province 40
2 La répartition chronologique des monuments 45
3 Le statut légal des artisans romains 79
4 Les femmes 84
5 Répartition des citoyens romains et des pérégrins dans les différents secteurs artisanaux 88
6 L'âge des artisans dans les inscriptions funéraires 89
7 Les mobilités des artisans 101
8 Artisans des Gaules et des Germanies actifs en dehors de ces provinces 104
9 Les sévirs augustaux 113
10 Les membres d'associations artisanales et leurs responsabilités collégiales . . . 117
11 La dépendance servile et affranchie des hommes de métier 144
12 Les artisans et les notables : un échange de dons et de services. 158
13 Les patrons des associations d'artisans (complément au corpus) 174
14 Les métiers du métal 211
15 Les métiers du bois 233
16 Les métiers de la pierre 254
17 Les métiers de la construction 264
18 Les métiers du textile 276
19 Les métiers de l'alimentation 298
20 Les métiers du cuir 317
21 Les métiers de la parfumerie et des soins du corps 323
22 Les métiers de l'argile 325
23 Les métiers du verre 328
24 La représentation des différents artisanats dans le corpus 330
25 Les artisans-soldats 374
26 Les mobilités des artisans selon leurs métiers 413
27 Les divinités honorées par les artisans et membres d'organisations artisanales . 503
28 Les mentions professionnelles accompagnant les figurations du niveau en A et de l'*ascia* 552
29 Les mentions professionnelles accompagnant les figurations d'outils et d'instruments de la construction 554
30 Concordance et discordance entre le texte et l'image (en dehors des outils de la construction). Italie, Gaules, Germanies. 557

THÈSE

Pour l'obtention du grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS
(Diplôme national – Arrêté du 25 mai 2016)

U.F.R. Sciences Humaines et Arts

École Doctorale 612 – Humanités

Section CNU 21

Présentée par

Marie-Sophie CARUEL

Les artisans des Gaules et des Germanies romaines
Un essai d'histoire sociale
(fin du Ier siècle av. J.-C. – fin du IIIe siècle ap. J.-C.)

Volume II – Corpus épigraphique et iconographique des artisans

Directeur de thèse : Nicolas TRAN, Professeur à l'Université de Poitiers

JURY

Mme Sandrine AGUSTA-BOULAROT, Professeure à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
M. François BÉRARD, Professeur à l'École normale supérieure
M. Jean-Pierre BRUN, Professeur au Collège de France
Mme Monique DONDIN-PAYRE, Directrice de recherche émérite au CNRS

Soutenue le 9 octobre 2019



"Des savoirs & des talents" | Université de Poitiers

Remarques préliminaires

Le catalogue se divise en deux parties de numérotation continue : la première présente l'iconographie des activités artisanales et la seconde concerne les métiers dans l'épigraphie. Les monuments sont ensuite classés géographiquement, par province puis par cité. Les fiches fournissent pour chaque monument les références de l'inscription ou du relief dans les principaux recueils épigraphiques et iconographiques[1]. À ces références de base s'ajoutent des références aux catalogues de musées et aux principales études d'histoire économique et sociale ayant publié un commentaire sur le monument en question[2]. Chaque fiche précise le lieu et le contexte de découverte du monument, son lieu de conservation et son numéro d'inventaire. Viennent ensuite, en complément de la photographie, une description technique du support et, dans la mesure du possible, une proposition de datation. Enfin, pour les inscriptions, le texte latin est développé et traduit et parfois accompagné de quelques remarques éclairant les difficultés de lecture et de compréhension. En ce qui concerne les reliefs, le décor iconographique est décrit et suivi, le cas échéant, de la reproduction de l'inscription développée et traduite[3]. Enfin, les notices du catalogue sont suivies d'un index en fin de volume.

[1] Les abréviations des recueils usuels sont explicitées en fin du volume principal.

[2] Les références données selon le style [Auteur, Année] sont pour leur part explicitées dans la bibliographie générale (volume principal).

[3] Dans la description des monuments, les mentions « à droite » et « à gauche » sont à comprendre du point de vue du spectateur, tandis que les mentions « gauche » et « droite » relatives aux personnages figurés se réfèrent à leur point de vue.

Partie I - L'iconographie des métiers (1-226)

Gaule Narbonnaise **1-13**
- Arles 1
- Béziers 2
- Fréjus 3
- Narbonne 4-7
- Nîmes et son territoire 8-12
- Saint-Rémy-de-Provence 13

Gaule Aquitaine **14 - 59**
- Cité des Arvernes 14
  - Escurolles 14
- Cité des Bituriges Cubes 15 - 39
  - Alléans 15-18
  - Bourges 19-32
  - Saint-Ambroix-sur-Arnon 33-39
- Cité des Bituriges Vivisques 40-46
  - Bordeaux 40-46
- Cité des Convènes 47-54
  - Garin 47-48
  - Génerest 49
  - Marignac 50
  - Sacoué 51
  - Saint-Béat 52-53
  - Saint-Bertrand-de-Comminges 54
- Cité des Gabales 55
  - Javols 55
- Cité des Pétrucores 56
  - Périgueux 56
- Cité des Pictons 57-58
  - Civaux 57
  - Rom 58
- Cité des Santons 59
  - Saintes 59

Gaule Lyonnaise **60-121**
- Cité des Calètes 60
  - Lillebonne 60
- Cité des Carnutes 61
  - Montbouy 61
- Cité des Éduens 62-113
  - Alligny-en-Morvan 62
  - Autun 63-91
  - Auxerre 92
  - Avallon 93
  - Beaune 94-96
  - Borgy 97
  - Chalon-sur-Saône 98
  - Marcy 99
  - Mellecey 100

Narcy 101
Nuits-Saint-Georges 102-107
Sainte-Sabine 108
Saulieu 109-112
Tournus 113
Cité de Lyon 114
Cité des Parisii 115
Paris 115
Cité des Sénons 116-121
Sens 116-121
Gaule Belgique **122-190**
Cité des Ambiens 122-123
Amiens 122-123
Cité des Leuques 124-152
Bains-les-Bains 124
Bazoilles-sur-Meuse 125
Darney 126
Deneuvre 127
Dieulouard-Scarponne 128-132
Escles 133
Grand 134-139
La Baffe 140
Moutrot 141
Saint-Dié-des-Vosges 142-143
Soulosse 144-148
Toul 149-151
Provenance inconnue 152
Cité des Médiomatriques 153-165
Diedendorf 153
Le Hiéraple 154
Metz 155-163
Waldfischbach 164-165
Cité des Rèmes 166-173
Reims 166-172
Provenance inconnue 173
Cité des Trévires 174
Arlon 174-177
Berbourg 178
Echternach 179
Hentern 180
Igel 181-182
Kastel-Stadt 183
Trèves 184-187
Schwarzerden 188
Cité des Viromanduens 189
Marteville 189
Provenance inconnue 190
Germanie Inférieure **191**
Cité des Ubiens 191
Bonn 191
Germanie Supérieure **192-226**

Cité des Aresaces 192-198
Kruft 192
Mayence 193-196
Selzen 197
Weisenau 198
Cité des Lingons 199-218
Dijon 199-202
Gevrey-Chambertin 203
Langres 204-209
Saint-Apollinaire 210
Til-Châtel 211-214
Luxueuil-les-Bains 215-218
Cité des Séquanes 219
Mandeure 219
Cité des Suèves 220
Heidelberg 220
Cité des Triboques 221-226
Horbourg-Wihr 221
Saverne 222-223
Strasbourg 224-225
Cité des Vangions 226
Obestaufenbach 226

Partie II - Les métiers dans l'épigraphie (227-445)

Gaule Narbonnaise 227-328
Aix-en-Provence 227-228
Alba et son territoire. Cité des Helviens 229-230
Alba 229
Rochemaure 230
Apt 231
Arles et son territoire 232
Arles 232-240
Fontvieille 241
Béziers 242
Fréjus 243
Marseille 244
Narbonne 245-296
Nîmes et son territoire 297-312
Beaucaire 297
Lansargues 298
Lattes 299
Nîmes 300-310
Saint-Hippolyte de Montaigu 311
Tresques 312
Orange 313
Valence 314
Vienne et son territoire. Cité des Allobroges 315-323

Aix-les-Bains 315
Genève 316
Meyzieux 317
Saint-Romain-en-Gal 318-319
Vienne 320-323
Cité des Voconces 324-328
Die 324
Divajeu 325
Vaison 326-328
Gaule Aquitaine 329-352
Cité des Arvernes 329
Clermont-Ferrand 329
Cité des Ausques 330
Auch 330
Cité des Bituriges Cubes 331-332
Bourges 331-332
Cité des Bituriges Vivisques 333-336
Bordeaux 333-336
Cité des Convènes 337-342
Ardiège 337
Marignac 338
Saint-Béat 339-341
Siradan 342
Cité des Élusates 343-344
Eauze 343
Sos 344
Cité des Nitiobroges 345
Agen 345
Cité des Pétrucores 346
Périgueux 346
Cité des Pictons 347
Antigny 347
Cité des Rutènes 348-349
La Bastide l'Évêque 348
Rivière-sur-Tarn 349
Cité des Santons 350-351
Saintes 350-351
Cité des Vellaves 352
Espaly-Saint-Marcel 352
Gaule Lyonnaise 353-382
Cité des Ambarres (?) 353
Vieu-en-Valromey 353
Cité des Aulerques Eburovices 354
Évreux 354
Cité des Calètes 355
Lillebonne 355
Cité des Éduens 356-360
Autun 356
Bourbon-Lancy 357
Entrains-sur-Nohain 358
Montceaux-le-Comte 359

Saint-Loup-de-Varenne 360
Lyon 361-377
Cité des Namnètes 378
Nantes 378
Cité des Parisii 379-380
Paris 379-380
Cité de Ségusiaves 381
Feurs 381
Cité des Viducasses 382
Vieux 382
Gaule Belgique **383-396**
Cité des Médiomatriques 383-386
Metz 383-386
Cité des Nerviens 387
Bavay 387
Cité des Rèmes 388-390
Reims 388-390
Cité des Trévires 391-396
Trèves 391-396
Germanie Inférieure **397-407**
Cité des Bataves 397-399
Nimègue 397-399
Cité des Cugernes 400
Xanten 400
Cité des Ubiens 401-407
Bonn 401
Cologne 402-406
Iversheim 407
Germanie Supérieure **408-438**
Cité des *Aquenses* 408-410
Baden-Baden 408-410
Cité de Aresaces (?) 411-422
Andernach 411
Bad Kreuznach 412-414
Bingen 415
Kirchberg 416
Mayence 417-421
OberOlm 422
Cité des Auderienses 423-424
Dieburg 423-424
Cité des Helvètes 425-429
Amsoldingen 425
Avenches 426-427
Windisch 428-429
Cité des Lingons 430-434
Dampierre 430
Dijon 431-432
Langres 433-434
Cité des Séquanes 435
Saint-Germain-en-Montagne 435
Cité des Taunenses 436-437

Francfort-sur-le-Main 436-437
Cité des Vangions 438
Alzey 438
Alpes Maritimes **439-445**
Castellane 439
Cimiez 440-444
Nice 445

N° 1 **Bloc avec outils des métiers du bois et de la construction**

Esp, 1, 225

Contexte de découverte
Arles (*Arelate*), Gaule Narbonnaise.

Provenance locale indéterminée, peut-être Saint-Honorat des Alyscamps.

Lieu de conservation
Arles, musée départemental Arles antique.
Inv. FAN.1992.123.
Moulage au musée de St. Germain en Laye

Support
22 x 87 x 33 cm
Bloc de construction en calcaire, peut-être un linteau.



Musée départemental Arles antique © R. Bénali

Datation
IIe-IIIe siècles.

Iconographie et inscription
Des outils des métiers du bois et de la construction. De gauche à droite : équerre, compas, niveau, maillet et une *ascia.*

N° 2 **Épitaphe d'un cordonnier et sévir augustal de la *gens Lutatia* et de son probable affranchi Lutatius Euschemus**

Agusta-Boularot *et al*., 2009, n°6 ; *AE* 2009, 847 ; *CAG* 34/4, p. 195

Contexte de découverte

Béziers (*Baeterrae*), Gaule Narbonnaise.

Rue Maître Gervais, découvert en remploi dans un mur de refend au cours d'un diagnostic archéologique préalable à un aménagement urbain (2005).

Lieu de conservation



Support

58,5 x 112 x 45 cm

Fragment de bloc en calcaire coquillier provenant d'un monument incomplet. Le bloc est complet à droite mais brisé sur son côté gauche.

Datation

D'après S. Agusta-Boularot *et al.* 2009

Iconographie et inscription

Face principale À gauche, les vestiges d'un cadre mouluré destiné à recevoir une plaque portant l'inscription principale du monument et aujourd'hui disparue. À droite de la moulure, on distingue la partie supérieure de deux lettres : [---] T (*uacat*) T[---]. Une nouvelle inscription fut gravée par-dessus, dans un bandeau surcreusé. En dessous et à droite du cadre mouluré, sont gravés en creux divers attributs. De gauche à droite : des faisceaux, un bonnet d'affranchi et une forme de cordonnier. La forme est dotée d'un crochet de préhension comparable à celui que l'on voit sur la stèle romaine de C. Iulius Helius. ([Zimmer 1982] n° 54). Le surcreusement du bandeau et la gravure de l'inscription secondaire contournent le crochet de cet instrument : la gravure de cet attribut appartient donc au premier état du bloc, tout comme sans doute les faisceaux et le bonnet d'affranchi. On peut donc distinguer deux temps dans l'ornementation du tableau : le cadre mouluré et les attributs iconographiques correspondent à un premier état, tandis que l'épitaphe *Lutatio Euschemo* fut gravée dans un second temps. Les attributs se rapportent au destinataire principal de l'inscription dont le nom est perdu. La gravure de la seconde inscription préservant l'état antérieur de la décoration du bloc, on doit supposer que le tombeau n'a pas changé de propriétaire mais que cette inscription correspond à l'accueil dans la sépulture d'un nouveau défunt, sans douté lié à la *familia* du destinataire principal. Si l'on n'a pas conservé le nom du destinataire principal du tombeau, on peut envisager qu'il portait le gentilice Lutatius et que Lutatius Euschemus était son affranchi comme le laisse supposer son *cognomen* à consonance grecque.

En somme, ce tombeau fut certainement destiné à un *Lutatius* exerçant le métier de cordonnier. Il fut peut-être assisté dans son métier d'un affranchi, Lutatius Euschemus. Celui-ci fut, à sa mort, enterré dans la sépulture de son défunt maître. Les faisceaux doivent se rapporter à l'une de ses responsabilités publiques, peut-être le sévirat augustal. En effet, la *gens* Lutatia est déjà connue à Béziers à travers l'inscription d'un sévir augustal, Q. Lutatius Celsi l(ibertus) Nar[ciss]us (*CIL*, XII, 4246).

Lutatio Euschemo

À Lutatius Euschemus.

N° 3 **Stèle de L. Octavius, tourneur sur bois**

CIL, XII, 297 ; Esp, I, 27 ; *ILN*, *Fréjus*, 57 ; *CAG* 83/3, 180*, p. 474 ; NEsp, IV, Fréjus, 120.

Contexte de découverte
Fréjus (*Forum Iulii*), cité des *Foroiulienses*, Gaule Narbonnaise.

Dans le jardin de Mlle Morel, sur la route de Saint-Raphaël. Signalée en 1862.



© cliché Foliot-Réveillac CCJ : 87424

Lieu de conservation
Déambulatoire du cloître de la cathédrale (inv. 86.15).

Support
112 x 52 x 39 cm
Stèle quadrangulaire en grès jaune remployée en auge à l'époque moderne. Les bordures sont usées et la surface très érodée. La stèle présente deux registres. Au registre supérieur, l'épitaphe est gravée dans un cadre mouluré à queues d'arondes. La partie droite de l'inscription est effacée. Au registre inférieur, des outils sont sculptés en très faible relief.

Datation
Début du Ier siècle, avant le règne de Claude (absence de *cognomen,* mention de la tribu).

Iconographie et inscription
Face principale Sous l'inscription sont sculptés des objets mais la sculpture en faible relief est très émoussée si bien que leur identification est difficile. Héron de Villefosse identifiait de haut en bas : un arc, un épieu ou un pic et un carquois rempli de flèches. Le *CIL* les décrit comme un arc (*arcus tensus*), un râteau (*rastrum*), une hache double (*dolabra*), un carquois avec flèches (*pharetra cum sagittis*). Quant à Espérandieu, il observait également en haut un arc et en bas un carquois, et entre les deux une *ascia* et un outil non reconnaissable. Enfin, D. Brentchaloff, suivi par les auteurs du *Nouvel Espérandieu*, reconnaît deux outils : « un foret à archet (au-dessus) et une scie (dessous) dont on voit assez nettement l'arc, le tendeur, la lame et l'une des deux poignées » ([Brentchaloff, 1989], p. 61).

Tout en haut l'archet est en effet très reconnaisable. Quant à la scie, il s'agit d'une scie à refendre telle que l'on peut en voir sur une stèle d'Autun (n°77). La poignée gauche est bien visible tandis que celle de droite est presque effacée. Entre les poignées, on distingue nettement trois éléments horizontaux : l'arc, le sommier (barre centrale) et la lame. Il s'agirait donc de l'outillage d'un artisan du bois, charpentier ou menuisier. Les auteurs du *Nouvel Espérandieu* préfèrent y voir les outils d'un *marmorarius*.

L(ucio) Octauio [---] / f(ilio) Ani(ensi tribu) / h(eres) e[x test(amento)] / fac(iendum) cura[uit] frater M(arcus) Oct[auius].

À Lucius Octavius, fils de [---], de la tribu Aniensis, son héritier, son frère Marcus Octavius a fait faire (ce monument) conformément à son testament.

Remarques Les deux frères portaient les *duo nomina* première manière (prénom + gentilice). D'après la taille de la lacune suivant *Octauio* à la première ligne, le prénom du père devait contenir trois lettres. Sur la relation entre ces personnages et les *Octauii* mentionnés dans une autre inscription provenant du territoire de Fréjus, voir *ILN, Fréjus*, n°131, p. 143-144.

N° 4 **Scène de forge narbonnaise**

Esp, I, 705 ; Duval 1952, p. 50

Contexte de découverte
Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.
En remploi dans les remparts.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Narbonne, musée de Lamourguier.

Support
60 x 40 x 35 cm
Type de support inconnu.
Le monument est incomplet, il est brisé sur tout son pourtour et la surface du relief est endommagée. La bordure d'un cadre ou d'une niche est encore visible à gauche. Sur le bandeau inférieur, un décor gravé à motifs géométriques.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale (?) La scène est abîmée mais l'on reconnaît une scène de forge. À droite un homme débout dont le vêtement est difficile à identifier en l'état. Il était torse nu selon Espérandieu. L'examen du bloc nous amène à penser qu'il avait l'épaule droite découverte. Faut-il, pour cette raison, y voir une figuration de Vulcain ? Le personnage lève la main droite mais l'objet qu'il tenait dans ses mains a disparu : il s'agissait sans doute d'un marteau. De l'autre main, il maintient à l'aide d'une pince à feu un objet sur une enclume. L'enclume est surélevée, posée sur un support que l'on distingue mal. À gauche, un personnage vêtu d'une longue tunique plissée est tourné vers l'artisan. Il s'agit probablement d'une femme d'après la longueur du vêtement. Sa main gauche est levée et sa main droite légèrement avancée : selon Espérandieu, elle actionnait la chaîne d'un soufflet de forge. S'il s'agit d'un geste tout à fait vraisemblable pour l'assistant d'un forgeron, en revanche, le fait qu'une femme opère un geste technique dans le cadre d'une activité de production est plus problématique car il n'y a pas de parallèle dans l'iconographie des Gaules et des Germanies romaines - représentations mythologiques non comprises.



D'après Espérandieu

N° 5 **Épitaphe de Sextus Terentius Sex. l. Segeius, forgeron narbonnais**

CIL, XII, 5163 ; *HGL*, XV, 238 ; Bonsangue 2006, n°60 ; *CAG* 11/1, p. 286

Contexte de découverte
Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.
Contexte de découverte inconnu.

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
Dimensions inconnues.
Nature du support inconnue.

Datation
Trois premières décennies du Ier siècle ap. J.-C.

Iconographie et inscription
D'après les manuscrits étaient figurés au-dessus de l'épitaphe un marteau et des tenailles.

Sexto Terentio / Sex(ti) l(iberto) Segeio, / et in f(ronte) p(edes) XV.

À Sextus Terentius Segeius, affranchi de Sextus. Quinze pieds de largeur.

N° 6 **Portrait d'un niveleur narbonnais**

Esp, I, 781

Contexte de découverte
Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, au bastion St-Felix.

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
Dimensions inconnues.
Bloc quadrangulaire brisé dans sa partie supérieure gauche.

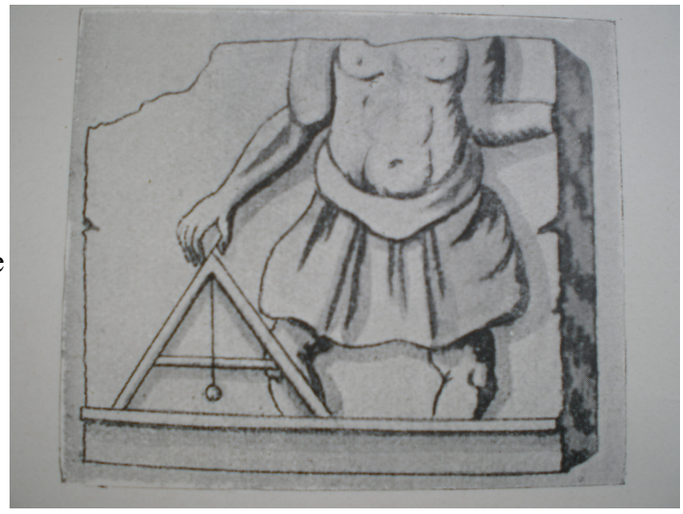

Dessin de Bousquet (ms. II, f° 6)
Bousquet, *Antiquités romaines de la ville de Narbonne*, II, fol.6

Datation

Iconographie et inscription

Un personnage debout, torse nu, vêtu d'une sorte de jupe, peut-être un *subligaculum* ou une tunique courte roulée à la taille, contrôle l'horizontalité d'un sol au moyen d'un niveau à fil à plomb.

N° 7 Monument funéraire de deux époux décoré d'outils des métiers de la pierre et de la construction

Esp, I, 730

Contexte de découverte
Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Dans les remparts.

Lieu de conservation
Narbonne, musée de Lamourguier.



Support
53 x 68 x 68 cm
Bloc de calcaire sculpté sur trois côtés. La face arrière est vierge. Seule la face antérieure présente un décor en relief. Celui-ci est abîmé. Les autres côtés sont ornés de motifs en creux.

Datation
Ier siècle (Espérandieu).

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Iconographie et inscription

Face principale Deux personnages drapés dont le visage a disparu. Derrière eux, gravés en creux, des motifs de guirlandes ou de rubans que l'on retrouve sur les trois côtés.
Face latérale droite Un maillet et une équerre.
Face latérale gauche Un niveau à fil à plomb et un fil à plomb.

Ce bloc correspond sans doute à l'assise médiane d'un monument funéraire.



Cliché : Marie-Sophie Caruel



Cliché : Marie-Sophie Caruel

N° 8 **Épitaphe d'Hostilia avec des outils pour le travail du cuir**

CIL, XII, 3619 ; *HGL*, XV, 555 ; *IAN*, n°229 ; Esp, IX, 6824 ; *CAG* 30/1, p. 355, 51

Contexte de découverte
Nîmes (*Nemausus*), cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Au pied de l'escalier du palais de justice (1869).

Lieu de conservation
Nîmes, musée archéologique.



Support
30 x 78 x 40 cm
Plaque rectangulaire en calcaire. Au centre, le champ épigraphique est délimité par un cadre mouluré. De part et d'autre du panneau central inscrit, un relief figuré.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription
À droite de l'inscription, des outils. De haut en bas : un couteau à pied demi-lune (pour le travail du cuir), une alêne et un troisième outil difficilement reconnaissable, peut-être un tranchet ou une lime. À gauche de l'inscription, un produit en cuir ou peut-être une peau d'animal.

Hoc monimentum maesoleumque, monimentorum caus{s}aque paratum Manibus addictum sacrisque priorum, ut aeque frui liceat qui dominus fuerit huius uendere ne liceat caueo atque rogo per numina diuo(ru)m, uendere si uelit, emptorem littera prohibet. Hostilia , L(ucii) f(ilia), u(iua), pos{s}(uit).

Ce monument et mausolée préparé et dédié aux Mânes d'après les rites sacrés de nos ancêtres pour la consécration des tombeaux, afin de pouvoir en jouir en toute légitimité, j'interdis à son propriétaire de le vendre et demande, par le *numen* des divinités, que s'il souhaite le vendre, ces mots arrêtent l'acheteur. Hostilia, fille de Lucius, a fait élever ce monument de son vivant.

N° 9 **Stèle funéraire de L. Spinus, artisan de la pierre**

CIL, XII, 3355 ; *HGL*, XV, 559 ; *IAN*, n°231 ; Esp, I, 471

Contexte de découverte
Nîmes (*Nemausus*), cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Dans un champ (1654). Portée au faubourg Saint-Antoine et placée au-dessus d'une porte de maison. La pierre se trouvait rue Jean Reboul à la fin du XIXe siècle.

Lieu de conservation
Nîmes, musée archéologique (?).



Support
30 x 47 x 10 cm
Fragment supérieur d'une stèle à sommet arrondi. Le champ épigraphique est délimité par un cadre mouluré. Il n'en reste que la partie supérieure. Dans le tympan arrondi, sont figurés des outils en relief.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription
Face principale Outils de tailleur de pierre. De gauche à droite : un maillet, un ciseau (sous le maillet), peut-être un têtu-pic ou un marteau taillant pour J.-Cl. Bessac, une équerre. [Bessac, 1986], p. 41.

L(ucius) Spinus.

Lucius Spinus.

Lecture de A. Lebègue : L.SP.INUS. Nous ne distinguons cependant pas de point de séparation entre'SP' et 'INUS'.

N° 10 **Stèle de P. Brittius Saturninus, tondeur (?)**

CIL, XII, 3353 ; *HGL*, XV, 557 ; *IAN*, n°230 ; Esp, I, 468

Contexte de découverte
Nîmes (*Nemausus*), cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Dans le jardin Galoffre, en-dehors de la ville (début du XVIIe siècle). Retrouvée vers 1965 dans la rue d'Aspic.

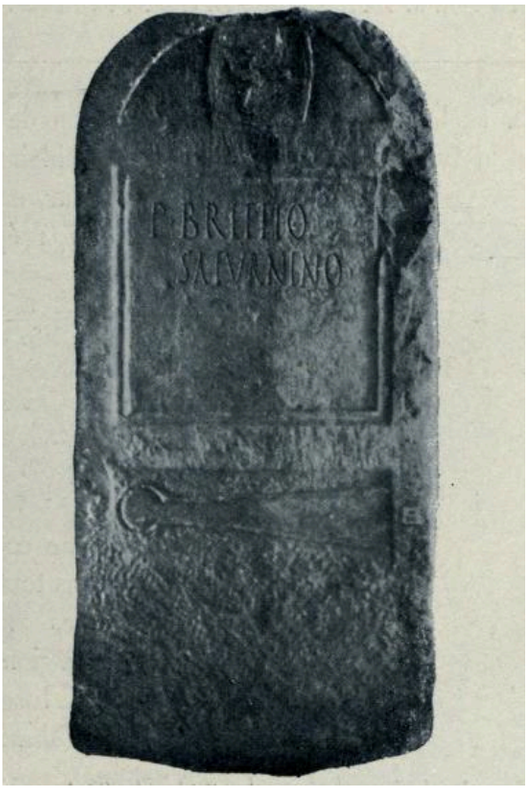

D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Nîmes, musée archéologique.

Support
95 x 45 x 14 cm
Stèle en calcaire à sommet arrondi. Dans le panneau central délimité par un cadre mouluré est gravée l'épitaphe. La stèle est ornée de deux reliefs, l'un dans un tympan cintré, l'autre dans un panneau creusé rectangulaire sous l'inscription.

Datation
Ier siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Dans le tympan est figuré un objet difficile à identifier. Lebègue et Germer-Durand le décrivent comme « un demi-cercle surélevé, traversé par deux lignes, l'une verticale, l'autre horizontale, qui par conséquent se croisent à angle droit par le milieu », et proposent d'y voir un peigne. Dans un panneau creusé, sous l'inscription, des forces.

P(ublio) Brittio Saturnino.

À Publius Brittius Saturninus.

N° 11 **Enseigne (?) avec outils de tailleur de pierre (ou de sculpteur)**

Esp, I, 510

Contexte de découverte
Saint-Gervais (près de Bagnols-sur-Cèze), cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Provenance inconnue.

Lieu de conservation
Bagnols, musée Léon Allègre.



Support
40 x 60 x 15 cm
Plaque rectangulaire de calcaire. Le cadre est décoré de motifs végétaux.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Espérandieu proposait de voir dans ce bloc l'enseigne d'un tailleur de pierre. Quatre outils de la pierre sont figurés. De gauche à droite : un ciseau, une broche, un têtu-pic et un niveau à fil à plomb. Espérandieu distinguait à gauche deux ciseaux. Or, ces deux outils rectilignes ont des extrémités différentes, ils ne peuvent donc pas être appelés tous deux ciseaux (du moins ne sont-ce pas deux ciseaux droits) : celui de dessous présente une arête et celui du dessus une pointe : il s'agit donc respectivement d'un ciseau (droit) et d'une aiguille ou broche de tailleur de pierre.

Bessac 1999 ; *CAG* 30/3, p. 736 ; Janon 2010

Contexte de découverte
Vers-Pont-Du-Gard, cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Lors de la seconde campagne de restauration sur le Pont du Gard (1996).

Lieu de conservation
Sur place. Moulage au musée du Pont du Gard.

Support
153 x 48 cm
Pont du Gard. Le relief est sculpté sur un bloc en calcaire coquillier du parement de la clé du rouleau aval de la sixième arche (en partant de la rive gauche) du niveau médian de l'ouvrage. Le parement du bloc est qualifié de « brut de carrière » par J.-Cl. Bessac. La partie inférieure de la sculpture est traitée en relief et la partie supérieure en semi-méplat ou gravée : la sculpture est inachevée, arrêtée en état d'épannelage.


3a

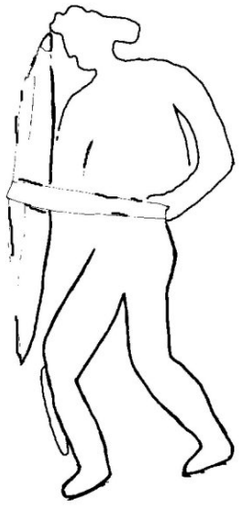
3b

D'après Bessac 1999

Datation
Claudienne (si la sculpture peut être datée au même moment que la construction de l'aqueduc).

Iconographie et inscription
Personnage de profil orienté vers le côté gauche. Il est légèrement penché en avant et le poids de son corps repose sur la jambre droite. Ses jambes sont légèrement fléchies et le personnage semble porter une protection devant la jambe droite. La jambe gauche est un peu plus tendue pour réequilibrer le haut du corps penché vers l'avant. Il se tient sur un sol irrégulier. Le bras gauche est plié et porté vers l'arrière. Le bras droit n'est pas figuré, seulement le départ de l'avant-bras droit. Dans la main gauche, le personnage tient à l'horizontale un objet longiligne prolongé à gauche par une extrémité verticale.

Dans un premier temps, J.-L. Paillet avait interprété cette figure comme celle d'un légionnaire debout, casqué, tenant un rouleau qui pourrait être un plan [Fabre *et al*. 1997]. Cette interprétation repose sur l'identification de la partie supérieure du personnage comme une tête casquée. Pour J.-Cl. Bessac, le casque pourrait tout aussi bien être compris comme une chevelure. Deux autres éléments pourraient plaider en faveur de l'interprétation du légionnaire : la protection de la jambe droite et l'identification d'une épée dans l'objet tenu. Toutefois la comparaison opérée par le chercheur avec l'iconographie classique du guerrier montre que l'épée est généralement tenue dans la main droite et que le bouclier n'est normalement pas figuré pleinement de profil. J.-Cl. Bessac est donc revenu sur cette lecture en proposant de voir ici la figuration d'un carrier. Un premier argument est que le personnage penché en avant semble porter un objet lourd et accomplir un effort qui le pousse à chercher son équilibre et à fléchir les jambes. Ensuite, la position de son épaule droite laisse à penser que sa main droite tenait aussi l'objet longiligne, qui pourrait alors être le manche d'un outil que J.-Cl. Bessac propose d'identifier à une escoude (outil destiné à creuser des tranchées étroites pour séparer les blocs à extraire) en supposant que le sculpteur, contraint par la taille du bloc, ait dû raccourcir les dimensions du manche par rapport au fer. La protection au niveau des mollets s'explique en raison de la nécessité de protéger des projections la jambe la plus exposée.

D'après J.-Cl. Bessac, cette sculpture n'était pas programmée car la variété de pierre utilisée pour le support n'est pas adaptée à un travail de sculpture. D'après l'aspect de la sculpture, comprimée à l'espace restreint de la clé de l'arche, elle aurait été realisée avant la pose du bloc et pourrait être l'œuvre de divertissement d'un constructeur de l'aqueduc.

Plus récemment, M. Janon propose d'identifier le personnage à un gladiateur lourd gaucher - ce qui est bien attesté - portant le *scutum* et un casque avec un large couvre nuque [Janon 2010]. Le bloc sculpté pour un *editor* de jeux, inachevé pour une raison inconnue, aurait alors été récupéré pour la construction de l'aqueduc. Ou bien les ouvriers du chantier aurait représenté un gladiateur qu'ils appréciaient. Pour M. Janon, il faut renoncer à voir dans cette sculpture une signature des auteurs de l'ouvrage - légionnaires ou carriers.

N° 13 **Sarcophage d'un forgeron anonyme de Saint-Rémy-de-Provence**

Esp, XV, 8729

Contexte de découverte
Saint-Rémy-de-Provence, Gaule Narbonnaise.

Ancienne place d'Armes, au bord de la voie romaine.

Lieu de conservation
Saint-Rémy-de-Provence, musée des Alpilles (inv. M 40).

Support
101 x 203 cm (hauteur et largeur)
Sarcophage en calcaire. Le couvercle, orné de six acrotères, est aujourd'hui brisé en six fragments.



© collection musée des Alpilles, ville de Saint-Remy-de-Provence

Datation

Iconographie et inscription

Couvercle Sur le dessus du couvercle sont gravés par incision des outils. On y reconnaît avec E. Espérandieu une enclume à bédane, des tenailles, un marteau et un soufflet à main.



© collection musée des Alpilles,
ville de Saint-Remy-de-Provence



© collection musée des Alpilles,
ville de Saint-Remy-de-Provence

N° 14 **Bloc sculpté avec des outils des métiers de la construction**

CIL, XIII, 1494 ; Esp, II, 1615

Contexte de découverte
Escurolles, cité des Arvernes, Gaule Aquitaine.

Lieu de conservation
Escurolles, près de Gannat, contre l'église.
Moulage au musée de Moulins.



Support
32 x 65 x 28 cm
Bloc de construction rectangulaire sculpté sur deux côtés.
La face de droite est creusée en son centre.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Face de gauche De gauche à droite : une patère libatoire, un *urceus*, une scie à refendre, une *ascia,* un niveau en A.

Face de droite De gauche à droite : un foret ou une broche de tailleur de pierre, un pic double de carrier, un maillet (plutôt qu'une hache à double tranchant), une règle (?), un ciseau (?). Espérandieu n'identifiait que quatre outils alors que cinq sont clairement visibles sur cette face.



D'après Espérandieu

N° 15 **Stèle funéraire de [---]lius, artisan du cuir**

CIL, XIII, 1345 ; Esp, II, 1522 ; Cirier 1986, VIII-2, p. 193 ; *CAG* 18, p. 67

Contexte de découverte
Alléans, canton de Baugy, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Provenance locale indéterminée (1849).



© Musée du Berry, Bourges

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1856.2.6).

Support
90 x 55 x 10 cm
Stèle à sommet cintré et à acrotères. La niche est encadrée de pilastres lisses à chapiteaux simples. Un grand panneau rectangulaire anépigraphe occupe la partie inférieure du monument.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage masculin à mi-corps dont la chevelure courte est ramenée en frange sur son front et ses tempes. Il tient de la main droite un outil tranchant en forme de demi-lune, semblable au couteau à pied du cordonnier, et de l'autre un autre outil rectiligne, peut-être une alêne maladroitement représentée. Il pourrait également s'agir d'une lanière de cuir.

Sur l'arcarde :

[---]nlius.

[---]nlius.

N° 16 **Stèle funéraire d'un artisan du bois biturige cube**

Cirier 1986, VIII-17 p. 203 ; *CAG* 18, p. 68

Contexte de découverte
Alléans, commune de Baugy, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Nécropole gallo-romaine (1969).



D'après Cirier 1986

Lieu de conservation
Mairie de Baugy.

Support
53 x 22 x 21 cm
Stèle à sommet cintré soutenu par deux pilastres lisses à chapiteaux simples et encadré de deux acrotères arrondis.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Homme debout, de face, imberbe et dont les cheveux sont ramenés en mèches inégales sur son front. Il tient un pot ovoïde (gobelet ?) de la main droite et s'appuie de l'autre sur le manche d'une grande hache dont le fer repose sur le sol. L'outil est semblable à une cognée de bûcheron. Ses jambes sont dissimulées derrière un panneau rectangulaire. Sur la base, une inscription illisible.

N° 17 **Stèle funéraire de Lupula, tisserande**

CIL, XIII, 1338 ; Esp, II, 1524 ; Cirier 1986, II-39, p. 31 ; *CAG* 18, p. 65

Contexte de découverte
Alléans, canton de Baugy, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Provenance locale indéterminée (1849).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1856.2.18).

Support
103 x 34 x 17 cm
Stèle à fronton triangulaire et acrotères en calcaire. Le tympan nu est souligné au trait. L'épitaphe est gravée sur le bandeau. La niche rectangulaire est profonde et encadrée de deux pilastres lisses à chapiteaux simples.

Datation
époque de Faustine La Jeune (A. Cirier, d'après la coiffure en bandeaux stricts : mode impériale du IIe s. ; formulaire : consécration à la *memoria*).

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, buste d'une femme de face vêtue d'un tablier serré sous la poitrine par une cordelette faisant deux fois le tour de sa taille. Une écharpe ou les pans d'un manteau lui couvre les épaules et la poitrine. Ses cheveux sont coiffés en bandeaux stricts qui ne lui couvrent pas les oreilles. Elle tient de la main droite un outil pointu, fuseau ou plutôt navette à tisser, encore appelée broche ou poinçon, comparable à celui que l'on trouve sur les stèles de Maritumus (n°28) et de Genetiva (n°18), provenant toutes deux du territoire des Bituriges Cubes. De la main gauche, elle tient un objet tubulaire que les incisions parallèles permettent d'identifier comme un écheveau. Lupula serait donc une fileuse ou plutôt une tisserande.

M(emoriae) Lupul(a)e

À la mémoire de Lupula.

Kisch 1980 ; Cirier 1986, I-36, p. 31 ; *CAG* 18, p. 63

Contexte de découverte

Alléans, canton de Baugy, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Alléans, cité des Bituriges Cubes, commune de Baugy (1976).



D'après Cirier 1986

Lieu de conservation

Dépôt de fouilles de Baugy.

Support

125 x 39 x 16 cm

Stèle à fronton triangulaire et acrotères en calcaire coquillier. La stèle a été taillée dans un élément d'architecture, peut-être un fût de colonne. Le tympan est orné d'une rosace à quatre pétales. L'épitaphe est gravée sur le bandeau. La niche rectangulaire est encadrée de deux pilastres lisses à chapiteaux simples.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche profonde, buste d'une femme de face dont la chevelure est coiffée en rouleaux qui encadrent son visage. Elle est vêtue d'une tunique à larges manches. Elle tient de la main droite un fuseau (A. Cirier) ou une navette à tisser - encore appelée broche ou poinçon -, et de la main gauche un écheveau. L'outil est comparable à celui que l'on trouve sur les stèles de Maritumus (n°28) et de Lupula (n°17), provenant toutes deux du territoire des Bituriges Cubes. Du côté droit, contre la paroi de la niche est figuré un métier à tisser avec l'indication schématique des montants de la chaîne.

D(is) M(anibus), Genetiva.

Aux dieux Mânes, Genetiva.

AE 1967, 306 ; Cirier 1986, n°XI-23 ; *CAG* 18, n° 598, p. 140

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Rue Moyenne (1965).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 965.45.3).

Support
87 x 70 x 31 cm
Stèle en calcaire à acrotères, fronton triangulaire et niche cintrée. La stèle est brisée en deux fragments jointifs. Les personnages sont sculptés dans une niche à sommet cintré encadrée de deux pilastres à chapiteaux foliés. Le buste d'un troisième personnage est sculpté à part dans une niche au registre inférieur. Le sommet et la base du monument sont très abîmés. L'inscription court sur l'archivolte.

Datation
150 - 250 (formulaire : consécration à la *Memoria*).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, trois personnages à mi-corps revêtus d'un manteau ample qui leur couvre les bras. Au centre, un personnage masculin imberbe se tient au premier plan. Il tient de la main gauche un couteau à large lame de boucher ou de cuisinier (voir n°245) qui déborde de la niche et, dans la main droite, un objet difficile à identifier. Derrière lui, sa femme et certainement son fils. À gauche, l'épouse tient de la main droite un gobelet rond devant elle. À droite, son fils pose la main gauche sur l'épaule de son père. L'épouse et le fils sont légérement tournés vers le père. Au registre inférieur, une autre niche accueille le buste d'un très jeune enfant.

D(is) M(anibus) // et m(emoriae) Regini, Coci (filii ?), an(norum) XXVIII.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Reginus, fils de Cocus, décédé à l'âge de 28 ans.

N° 20 **Stèle funéraire d'un fabricant de vases en métal**

Esp, II, 1446 ; Cirier 1986, III-24, p. 109 ; *CAG* 18, p. 409

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Cimetière des Capucins, lors des travaux d'agrandissement en 1857.



© Musée du Berry, Bourges

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1857.1.3).

Support
67 x 34 x 27 cm
Stèle en calcaire à sommet cintré et acrotères. Le pilastre et l'acrotère droit ainsi que la base du monument ont disparu. La niche est encadrée de deux pilastres lisses.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche cintrée se tient un homme debout, de face, figuré en pied. Il a les cheveux courts et bouclés. Il est vêtu d'une tunique à larges manches et d'un manteau. Sa main gauche repose sur un vase placé sur une structure verticale, une petite « colonne ou un banc de pierre » (A. Cirier) ou un établi pour Espérandieu. De la main droite, il tient un outil ramené contre sa poitrine. La présence d'un vase incitait Espérandieu à voir dans cet artisan un potier et dans son outil un ébauchoir. Toutefois, l'apparence de l'« établi » nous amène à proposer une lecture différente. La structure représente selon nous une enclume-tas, « enclume polyvalente offrant une simple surface de frappe » ([Duvauchelle 2005], p. 18), placée sur une table de pierre ou un billot. Les images d'enclumes surélevées sur une base ne sont pas rares (n°4, 131, 157, 188 (?)). On peut rapprocher cette représentation de l'enclume sur laquelle travaille le taillandier romain Cornelius Atimetus ([Zimmer, 1982], n°114) : le paralèlle est frappant. Pour cette raison, cet artisan était bien plutôt selon nous un *uascularius*, fabricant de vases en métal. L'ébauchoir qu'il tient de la main ne serait autre que le manche d'un marteau dont le fer a disparu. L'artisan fabriquait des vases ou de la vaisselle en métal selon des procédés de chaudronnerie (martelage de feuilles ou de tôle de métal).

N° 21 **Stèle funéraire de Cia[---]ia[---]si, artisan d'*Avaricum***

CIL, XIII, 1221 ; Esp, II, 1454 ; Cirier 1986, VIII-7, p. 196 ; *CAG* 18, p. 135

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Rue du Vieux Poirier, dans une cave (1873).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1873.1.1 / A 467).

Support
46 x 45 x 15 cm
Fragment de stèle à relief figuré et à décord architectural. La partie inférieure a disparu et le sommet est abîmé. La niche est encadrée de deux pilastres et surmontée d'une archivolte cintrée inscrite. Le sommet de la stèle était cintré, surmonté d'une arête médiane cubique et de deux acrotères latéraux. Les acrotères sont cassés.

Datation
150 - 250 (formulaire : consécration à la *memoria*).

Iconographie et inscription
Face principale Personnage masculin dans une niche, figuré de face, à mi-corps. Ses cheveux sont coiffés en mèches parallèles. Il est vêtu d'une tunique ample. Il tient un outil dans chaque main : de la main droite, un outil rectangulaire à nervure médiane doté d'un manche (scie à placage ?). Dans la main gauche, un outil long de section ronde avec un décrochement en demi-cercle et dont l'extrémité est cassée, ressemblant à un vilebrequin. Or le vilebrequin n'est pas attesté avec certitude à l'époque romaine. Il pourrait s'agir d'une mèche de foret. Il semble s'agir d'outils du bois.

D(is) M(anibus) et M(emoriae) Cia[---]ia[---]si annorum XXII.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Cia[---]ia[---]si, décédé à l'âge de 22 ans.

N° 22 **Monument funéraire d'un cordonnier biturige cube**

Esp, XIII, 8156 ; Cirier 1989, XI-10, p. 262-263 ; *CAG*, 18, p. 284

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Cimetière d'Allichamps (1942).



Lieu de conservation
Bruère-Allichamp, collection privée du parc de la Châtelette.

Support
98 x 56 x 40 cm
Cippe de calcaire remployé comme cuve de sarcophage. Le bloc présente des reliefs scupltés sur deux côtés.

Datation
IIe siècle au plus tôt (A. Cirier, d'après la barbe du personnage).

Iconographie et inscription
Face latérale gauche Dans une niche, buste de femme. Sa chevelure est coiffée en bandeaux autour d'une raie médiane. Le traitement de cette face est plus grossier que celui du côté droit.
Face latérale droite Dans une niche encadrée de deux pilastres, personnage masculin représenté à mi-corps, de face. Son visage est légèrement orienté vers la gauche. Il porte la barbe, ses cheveux sont courts et bouclés. De la main gauche, il tient une forme de cordonnier ou peut-être une chaussure. L'outil qu'il tient dans la main droite est plus difficile à identifier ; il s'agit sans doute d'un outil de cordonnier, peut-être un tranchet ou une mailloche. L'outil a une forme comparable à celui de la stèle n°217.

N° 23 **Stèle funéraire de Maternianos, cordonnier**

AE 1964, 144a ; Cirier 1986, n°III-15, p. 101-102 ; *CAG* 18, p. 124, n°404

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Rue Coursalon (1961).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1961.51.1).

Support
78 x 51 x 35 cm
Stèle en calcaire oolithique, à décor architectural et à relief figuré. La niche est encadrée de pilastres ornés de motifs végétaux et surmontés de chapiteaux décorés de feuilles d'acanthe. L'architrave présente une forme cintrée en son milieu et droite aux extrémités. Elle est surmontée d'un fronton triangulaire et d'acrotères. L'inscription funéraire est gravée sur l'architrave. La partie inférieure droite du monument est brisée.

Datation
fin IIe - début IIIe siècles (A. Cirier).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée est figuré un personnage masculin de face mais le visage de profil. Il est revêtu d'une tunique à larges manches qui lui descend jusqu'aux mollets. Sa chevelure lui tombe sur le visage, masquant son front et ses oreilles. Le pied gauche posé en hauteur sur une sorte de socle, il est occupé à travailler la semelle d'une chaussure posée sur une enclume-pied. Il maintient la chaussure en place de la main gauche et soulève un gros marteau à pannes courbes de la main droite. L'attitude de l'artisan est très dynamique, ses jambes sont fléchies. Son regard est dirigé vers son ouvrage.

D(is) M(anibus) // Maternianos M(arci) Balbi (filius).

Aux dieux Mânes de Maternianos, fils de Marcus Balbus.

N° 24 Stèle funéraire de Secundus, artisan du métal ou cordonnier biturige cube

CIL XIII, 11136 ; Esp, II, 1452 ; Cirier 1986, n° I, 25 ; *CAG* 18 n°325, p. 116

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Place Montaigne, ancienne place Saint-Ursin (1900).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 900.15.1 n°8).

Support
40 x 30 x 7 cm
Stèle en calcaire à décor architectural avec pilastres latéraux et central, fronton triangulaire et acrotères. Les quatre acrotères décorés de rosaces sont aujourd'hui brisés. Le tympan est orné de feuillages. Les pilastres latéraux sont surmontés d'un chapiteau avec un ornement en S. La base et le côté droits du monument sont abîmés. Le champ épigraphique s'étend sur une bande enserrée entre les pilastres et le fronton. Les lettres *D.M.* étaient placées de part et d'autre, au-dessus du chapiteau des pilastres latéraux. Le *M.* a disparu avec le pilastre droit.

Datation
Fin Ier - IIe siècles (dédicace aux dieux Mânes).

Iconographie et inscription
Face principale La partie inférieure de la stèle est décorée en faible relief d'une enclume (enclume à bigorne ou enclume-pied de cordonnier) et d'un marteau à pointe courbe, disposés entre trois pilastres. D'après la forme de l'enclume et du marteau, il pourrait s'agir d'outils d'un artisan du métal (forgeron, chaudronnier) mais aussi d'un cordonnier. L'enclume s'apparente à une enclume bigorne (présentant une section circulaire) ou à une enclume pied pour clouer les semelles des chaussures. Avec sa forme asymétrique et sa pointe courbe, le marteau ressemble au marteau à battre le cuir du cordonnier (*Encyclopédie,* vol. 3 (planches), Cordonnier et bottier, planche I, fig.16).

Sous le fronton est inscrite l'épitaphe :

D(is) [M(anibus)] Secundi.

Aux dieux Mânes de Secundus.

N° 25 **Cippe funéraire avec outils de tailleur de pierre**

Esp, II, 1501 ; Cirier 1986, n°XI-62 ; *CAG* 18, p. 142, n°622

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Boulevard de l'arsenal (1882).

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (915.5.7, n°55).

Support
42 x 34 x 24 cm
Fragment inférieur d'un cippe funéraire orné de pilastres latéraux. Au centre, décor en faible relief.



D'après Espérandieu

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Deux outils de tailleur de pierre, tête en bas. De gauche à droite : un têtu-pic et un pic double.

N° 26 **Épitaphe de Cintusmos Arrigario, tailleur de pierre d'*Auaricum***

CIL, XIII, 11085 ; Esp, II, 1509 ; Cirier 1986, I-7, p. 9

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Bourges, cité des Bituriges Cubes, boulevard de l'arsenal, boulevard Foch (1882).



© Musée du Berry, Bourges

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry.

Support
92 x 47 x 20 cm
Stèle à fronton triangulaire et acrotères en demi-palmettes. Le tableau est encadré par deux pilastres lisses à chapiteaux foliés. L'inscription est gravée sur le bandeau.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Trois outils sont figurés en faible relief dans le tableau central. De bas en haut : un pic double, un têtu pic et un niveau en A.

Cintusmos Arrigario (ou ... *trigario*).

Cintusmos Arrigario.

Cintusmos est un nom indigène bien connu (-os est un suffixe celtique). Le nom est connu sous la forme Cintusmus [Dondin-Payre 2001] p. 316. Arrigario serait peut-être un nom celtique [Delamarre 2007 p. 26]. Ce tailleur de pierre présente une nomenclature pérégrine bi-membre.

N° 27 **Portrait funéraire d'un artisan du textile biturige cube et de son épouse**

Esp, II, 1461 ; Cirier 1986, XI-12, p. 264-265 ; *CAG* 18, p. 140, n°588

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
À l'angle des rues Moyenne et Coursalon (1907).

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1900.19.2).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Support
84 x 82 x 23 cm
Stèle incomplète en calcaire. La partie supérieure de la stèle est brisée et une partie du visage des personnages a disparu. La niche centrale est encadrée de pilastres latéraux.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, un couple représenté à mi-corps. L'homme est placé devant la femme et les deux époux ont le visage tourné l'un vers l'autre. À gauche, la femme vêtue d'une tunique et d'un manteau tient de sa main droite un gobelet. Elle enlace de son bras gauche son mari. Celui-ci est vêtu d'une tunique ample et tient dans la main droite des forces. Devant lui, sur le bord de la niche, est posé un tas de pièces de monnaie.

CIL, XIII, 11117 ; Esp, II, 1445 ; Cirier 1986, I-22, p. 20

Contexte de découverte

Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Bourges, cité des Bituriges Cubes, rue Jean-Bart prolongée au Fin-Renard (1907).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Bourges, musée du Berry (inv. 908-13-4 n°4).

Support

52 x 31 x 16 cm

Stèle à sommet triangulaire et à acrotères. Le toit de la stèle est surmonté d'une arête médiane cubique. Le fronton est encadré de deux acrotères en volutes et le tympan mouluré est orné d'un motif végétal. L'épitaphe est inscrite sur le bandeau. La niche centrale rectangulaire est encadrée de deux pilastres ornés de feuillages stylisés en volutes et à chapiteaux foliés. Un trou de scellement est pratiqué au milieu de la base.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche rectangulaire, buste d'un homme de face vêtu d'une tunique ample à manches longues. Ses cheveux sont rejetés en arrière en petites mèches parallèles. L'outil qu'il tient dans la main droite ressemble à celui que tiennent les tisserandes Genetiva (n°18) et Lupula (n°17) sur leur monument funéraire, associé à un écheveau et à un métier à tisser. Il s'agit donc vraisemblablement d'une navette pour métier à tisser, encore appelée broche ou poinçon. En ce cas, le défunt serait un tisserand.

Maritumus

Maritumus

N° 29 Stèle décorée d'instruments des métiers du textile, un fuseau et une quenouille

G. Charles-Picard, *Gallia* 21-2, 1966, p. 246, n° 7, fig.12 ; Cirier 1986, n°XI-53, p. 388 ; *CAG* 18, p. 141, n°614

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Rue Moyenne (1965).

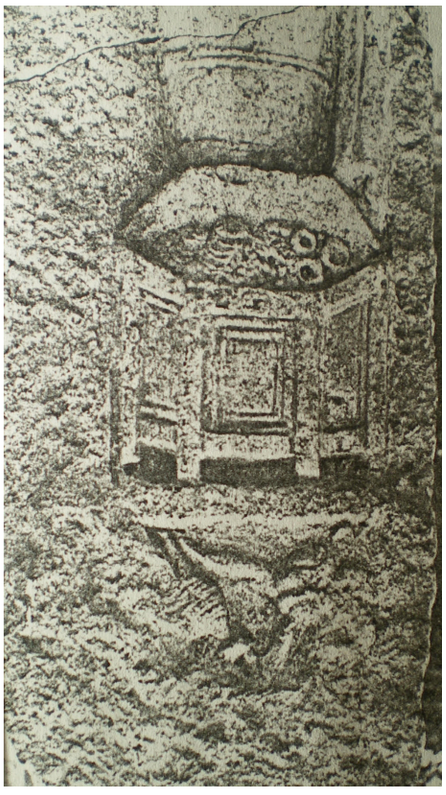

D'après Cirier 1986

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. D.1965.7.148).

Support
Dimensions inconnues.
Stèle creusée au Moyen-Âge pour servir de sarcophage. La face principale a été martelée. La stèle est sculptée sur deux côtés.

Datation
fin IIe siècle (Picard d'après une analogie avec les tombeaux trévires).

Iconographie et inscription
Face principale Une figure masculine martelée.

Face latérale Un ensemble d'attributs disposés verticalement. De haut en bas : un rideau frangé, deux plats d'orfèvrerie, une cupule, un cratère plat. Tout en bas, une corbeille posée sur un coffret hexagonal contenant des pièces de monnaies et des anneaux. En dessous, un fuseau et une quenouille.

AE 1996, 1063 ; Cirier 1986, n°VIII-13 ; *CAG* 18, p. 137, n°528

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Boulevard Foch (1915).



D'après Cirier 1986

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1915.19.2 n° 192).

Support
66 x 33 cm
Fragment de stèle à arête médiane et à deux acrotères. Seule la partie supérieure droite est conservée. La stèle aurait été décorée sur les quatre faces. Seul le décor de la face principale et de la face latérale droite substistent en partie. La face principale présente une niche cintrée ornée de pilastres latéraux à chapiteaux simples. Une inscription est gravée sur le bandeau inférieur de l'archivolte.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée, un jeune homme debout, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau. Il tient un marteau à pointe recourbée dans la main gauche.

Face latérale droite Un buste d'enfant.

Voici comment A. Cirier lit le texte dans [Cirier, 1986], p. 200-201 :

M/ARIUS MARIT ARRISSIBIVP VL/RILISAVC

Le texte est difficile à interpréter et semble avoir été mal lu. Pour le début de l'inscription, les rédacteurs de l'*Année Épigraphique* proposent de restituer *Marius marit(us) sibi Aris u(iuus) p(osuit)*. Toutefois Aris n'est pas un nom attesté.

Cirier 1986, n°XI-13, p. 265

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Provenance locale indéterminée.



© Musée du Berry, Bourges

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 1908.16.1).

Support
32 x 29 x 26 cm
Fragment inférieur d'un cippe funéraire à décor architectural. Les pilatres latéraux sont encore visibles. La pierre est très érodée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage figuré à mi-corps, de face. Sa tête a disparu. Il porte une tunique et tient d'une main un gobelet et de l'autre un outil difficile à identifier, une sorte de ciseau (Cirier 1986).

Cirier 1986, XI-26, p. 272 ; *CAG* 18, p. 140, n°600

Contexte de découverte
Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.
Dans le haut de la rue Moyenne (mai 1984).



© Musée du Berry, Bourges

Lieu de conservation
Bourges, musée du Berry (inv. 2008.0.101).

Support
78 x 51,5 cm
Fragment inférieur d'une stèle funéraire décorée de pilastres latéraux à chapiteaux simples.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage à mi-corps dont la tête a disparu. Il est vêtu d'une tunique à larges manches. La lecture des attributs de cette stèle est particulièrement malaisée. Dans chaque main, il tient un attribut difficile à identifier, peut-être des outils. Selon A. Cirier suivie par les rédacteurs de la *CAG*, il s'agirait d'un crochet dans la main droite et d'un ciseau à tranchet (?) ainsi que d'un outil dentelé dans la main gauche. En dessous, « une sorte de hache à lame recourbée posée peut-être sur une meule pourrait indiquer qu'il s'agit d'un tailleur de pierre ». L'outil tenu dans la main droite présente un manche rectiligne et une tête recourbée et arrondie. La tête est pleine, il ne peut s'agir d'un crochet. Ce pourrait être un marteau maladroitement représenté. La main gauche se referme sur un objet dont les deux jambes dépassent en dessous : peut-être les jambes de tenailles plutôt que d'un ciseau — ou bien une *mappa* repliée s'il ne s'agit pas d'un outil. Quant à l'outil dentelé, ce pourrait être un pan du manteau revenant sur l'épaule du personnage plutôt qu'un outil. Enfin, nous ne pensons pas que soient représentés des outils sous le buste du défunt (hache et meule) : l'attribut circulaire semble être une bourse attachée à la ceinture du personnage.

Esp, IX, 6998 ; Cirier 1986, VIII-23, p. 207 ; Coulon *et al.* 2012, n°10

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles du père Bertrand (1910).

Lieu de conservation

Châteauroux, musées de Châteauroux, musée-hôtel Bertrand (inv. 4346).

Support

190 x 101 x 65 cm

Stèle en calcaire à sommet arrondi brisée horizontalement en deux fragments recollés. Aux quatre coins, quatre pilastres et quatre acrotères. La face principale présente un sommet cintré à acrotères et une niche décorée d'un plafond en forme de coquillage. L'archivolte est moulurée. La niche est encadrée de deux pilastres lisses à chapiteaux simples. La base a été coupée.



© Les Musées de la Ville de Châteauroux

Datation

IIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Sous un coquillage, deux hommes debout dans une niche, vêtus d'une tunique et d'un manteau. Ils portent chacun une barbe et une moustache. Le personnage de gauche est plus âgé que celui de droite. Il tient un objet rond (pain ? gâteau ?) et une balance. L'autre tient une *ascia* contre sa poitrine. L'homme de droite enlace son compagnon de son bras droit.

Esp, IX, 7012 ; Cirier 1986, XI-32, p. 274-75 ; *CAG* 18, p. 174 ; Coulon *et al.* 2012, n°16

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles du père Bertrand (1911).



Les Musées de la Ville de Châteauroux

Lieu de conservation

Châteauroux, musées de Châteauroux, musée-hôtel Bertrand (inv. 4531).

Support

93 x 51 x 39 cm

Monument à sommet cintré et à acrotères en pierre d'Ambrault. La partie inférieure a disparu. Le plafond de la niche est décoré d'un coquillage. La niche est encadrée de pilastres ornés d'entrelacs et surmontés de chapiteaux corinthiens couronnés de masques masculins. Les acrotères étaient ornés de masques féminins. Sur l'archivolte, une inscription incomplète.

Datation

IIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée, personnage masculin debout, de face, imberbe et dont la chevelure est peignée en fines mèches ramenées sur l'avant. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau aux nombreux plis. Il tient de la main droite une *ascia* et, de la main gauche, il s'appuie sur le montant d'un ouvrage en bois.

[---]V[---] monim(entum).

Monument funéraire de [---].



Les Musées de la Ville de Châteauroux

N° 35 **Stèle d'un bûcheron (?) biturige cube de Saint-Ambroix**

Esp, IX, 7010 ; Cirier 1986, XI-15, p. 239; *CAG* 18, p. 173 ; Coulon *et al.* 2012, n°30

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles effectuées par la Société des Antiquaires du Centre sur la parcelle Pénin (1910).

Lieu de conservation

Bourges, musée du Berry (inv. 1950.1.34 ; inv. B. 4080).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Support

210 x 98 x 74 cm

Stèle-édicule à sommet pyramidal tronqué en calcaire d'Ambrault. Le monument présente quatre pilastres à acrotères aux quatre coins. La niche est surmontée d'une arcature moulurée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, debout, de face, un personnage masculin imberbe. Il est vêtu d'un manteau lui descendant jusqu'aux genoux. Sa jambe gauche amorce un mouvement comme l'indique l'empreinte du genou sous le manteau. Il tient de la main droite une herminette tandis que le plat de sa main gauche repose sur une serpe à émonder à long manche. Ce tombeau est-il celui d'un artisan ou d'un travailleur agricole ? La serpe à émonder renvoie plutôt à la sylviculture. J.-P. Adam identifie ce personnage à un charpentier, toutefois il classe la serpe à ébrancher parmi les outils du bûcheron : l'outil servait en effer à débarrasser un arbre de sa ramure pour faciliter sa chute lors de l'abattage, en particulier dans une forêt dense ([Adam 1989], p.94). L'outil servait plus généralement à l'ébranchage. L'*ascia* fait quant à elle aussi référence à un artisanat du bois mais davantage aux métiers de la production d'objets manufacturés occupant la fin de la chaîne opératoire (charpentier, charpentier naval, tonnelier, menuisier, charron, etc.) qu'aux métiers d'acquisition de la matière première.

N° 36 **Monument funéraire de Mansuetus, vannier ou cordonnier**

CIL, XIII, 11156 ; Esp, III, 2743 ; Cirier 1986, III-29, p. 114 ; *CAG* 18, p. 173 ; Coulon *et al.* 2012, n°40

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles du père Bertrand (1909).



© Musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Lieu de conservation

Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale (inv. MAN 59375).

Support

190 x 75 x 65 cm

Édicule à sommet cintré et acrotères. Le monument est sculpté sur deux faces présentant une niche cintrée encadrée de pilastres lisses. Sur la face décorée de droite, le sommet du fronton et l'acrotère gauche sont brisés. La face latérale gauche semble inachevée. Les lettres *D.M.* sont gravées sur les chapiteaux des pilastres. Le reste de l'épitaphe est gravé sur l'archivolte.

Datation

150 - 300 (formulaire : consécration à la *Memoria*).

Iconographie et inscription

Face décorée droite Dans une niche, sous un plafond en forme de coquille, un homme debout, de face, figuré en pied. Il a les cheveux courts et porte une tunique ample à larges manches et un manteau. De la main gauche, il tient contre lui une corbeille tressée. De la main droite, il tient un petit marteau. À hauteur de son épaule droite figurent pour G. Coulon et S. Deyts un tranchet à tête triangulaire, une enclume-pied et une alêne (plutôt qu'une tarière, mèche à percer dotée d'un manche en bois perpendiculaire, et un poinçon comme le proposait M. Cullin-Mingaud de manière moins convaincante d'après la forme des outils ; on distingue par ailleurs trois outils plutôt que deux). L'identification de ces trois outils, si elle est correcte, permet de reconnaître un cordonnier plutôt qu'un vannier, malgré la présence d'une corbeille tressée ([Coulon et al., 2012] p. 128 *contra* [Cullin-Mingaud, 2010b], p. 57-58). La corbeille ne serait alors pas pour ces auteurs un produit fini mais peut-être un accessoire de travail similaire à celui que l'on trouve sur la stèle du cordonnier de Reims [168] et destiné à contenir clous et morceaux de cuir. L'hypothèse n'est toutefois pas pleinement satisfaisante. Aux pieds du personnage, on distingue quatre outils : une hache, un ciseau plat à manche tourné (ou une râpe), une sorte de couperet et un long poinçon à manche tourné. M. Cullin-Mingaud propose quant à elle d'y voir une hache, un épluchoir (ou un couperet), une tarière peut-être et un poinçon. S. Deyts et G. Coulon distinguent dans la partie supérieure et inférieure, d'une part, les outils pour le façonnage de la chaussure et, d'autre part, l'outillage pour la préparation et la découpe du cuir.

Face décorée gauche Dans une niche cintrée, un homme imberbe, debout de face, représenté en pied et dont le visage est orienté vers la droite. Il porte une tunique et un manteau. Il tient devant lui une bourse dans laquelle il glisse quatre doigts de sa main droite.

D(is) M(anibus) (et) M(emoriae) / Mansueti. Aux dieux Mânes et à la mémoire de Mansuetus.



© Musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

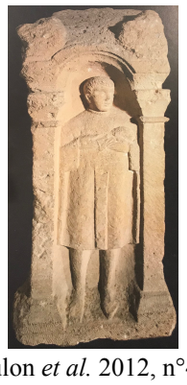

D'après Coulon *et al.* 2012, n°40, pl. XL-4

Esp, IX, 6992 ; Cirier 1986, n° III, 19 ; *CAG* 18, p. 170 ; Coulon *et al.* 2012, n°32

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles effectuées par la Société des Antiquaires du Centre sur la parcelle Pénin (1910).

Lieu de conservation

Bourges, musée du Berry (inv.1950.1.38 ; inv. B 4091).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Support

170 x 99 x 68 cm

Édicule en calcaire d'Ambrault avec toit à double pente, acrotères et pilastres aux quatre angles. Sur le fronton triangulaire est gravée l'inscription. Le monument est décoré sur trois faces, la quatrième n'est qu'épannelée. Des traces de peinture brun-rouge subsistent dans la chevelure des personnages et vert-clair sur le fond de la niche. Sur le linteau de la face latérale droite, une inscription qui n'est pas lisible.

Datation

début IIIe s., époque des Sévères (A. Cirier).

Iconographie et inscription

Face principale Trois personnages, deux hommes et une femme, debout dans une niche et revêtus du manteau gaulois. À gauche, la femme légèrement tournée vers la droite écarte d'une main son manteau placé au-dessus de sa tête comme un voile. Sa chevelure relevée en bandeaux laisse voir une boucle d'oreille. Au centre, un homme tient de la main droite un marteau contre sa poitrine et de la main gauche, il soutient une bourse et une cassette suspendue par une anse. Le troisième personnage à droite tourne le visage vers la gauche. Il tient un petit marteau de la main droite et des cisailles dans la main gauche. Les deux hommes portent un anneau au doigt.

Face latérale droite Ébauche d'un personnage, debout ou assis derrière une enclume fixée sur un établi. Ses bras sont ramenés au-dessus de l'enclume. Sur le devant de l'établi sont gravés une grande tenaille et un marteau. Des outils ornent les pilastres : à droite un marteau renversé, à droite, à la base du pilastre, un marteau et un autre objet difficile à identifier, peut-être un tranchet d'enclume, outil présentant une arrête tranchante pour sectionner les pièce de métal. Il existe des tranchets amovibles se fixant sur les enclumes, comme cela pourrait-être le cas ici, et des enclumes-tranchet indépendantes (voir n°142).

Face latérale gauche Une niche entre deux pilastres.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Carissimi.

Nos très chers (parents).

Esp, III, 2739 ; Cirier 1986, II-43, p. 79 ; *CAG* 18, p. 170 ; Coulon *et al.* 2012, n°13

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles du père Bertrand (1909).

Lieu de conservation

Châteauroux, musées de Châteauroux, musée-hôtel Bertrand (inv. 4533).

Support

170 x 102 x 50 cm

Stèle funéraire à sommet triangulaire et acrotères en pierre d'Ambrault. La partie supérieure est abîmée, il manque le sommet du fronton et l'acrotère droit. La partie avant de la base a également disparu. L'architrave se compose d'un bandeau et d'une corniche moulurée. La niche centrale est encadrée de deux pilastres lisses à chapiteaux moulurés.



© Les Musées de la Ville de Châteauroux

Datation

IIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Couple debout, figuré en pied, dans une niche. Les deux époux sont vêtus d'une tunique et d'un manteau. Le manteau de l'époux est plus court et s'arrête aux genoux. Celui de la femme descend jusqu'aux chevilles. L'homme imberbe, aux cheveux très courts, tient des forces dans ses mains. L'épouse retient de sa main gauche les pans de son manteau ou une écharpe. Sa main droite repose sur l'épaule droite de son époux. Elle porte un anneau à l'auriculaire. Elle est coiffée de bandeaux ondulés séparés par une raie médiane. Les deux personnages sont marqués par l'âge. L'homme a les tempes dégarnies et la femme présente des traits lourds et un double menton.

Esp, IX, 7016 ; Cirier 1986, XI-5, p. 259-60; *CAG* 18, p. 174 ; Coulon *et al.* 2012, n°19

Contexte de découverte

Saint-Ambroix, cité des Bituriges Cubes, Gaule Aquitaine.

Cimetière gallo-romain de Saint-Hilaire, en remploi dans les fondations de la basilique paléochrétienne lors des fouilles du père Bertrand (1910).

Lieu de conservation

Châteauroux, musées de Châteauroux, musée-hôtel Bertrand (inv. 4776).

Support

106 x 88 x 35 cm

Stèle à sommet arrondi. La niche cintrée est encadrée de deux pilastres et surmontée d'une arcature moulurée. L'érosion est importante.



© Les Musées de la Ville de Châteauroux

Datation

IIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Buste d'un femme dont la chevelure est coiffée d'une raie médiane. Elle est vêtue d'une tunique à larges manches. Elle tient de la main gauche un long bâton terminé par une boule, peut-être une quenouille. Sa main droite est disproportionnée.

N° 40 **Stèle de Sintaugus fils de Leduccus, boucher de *Burdigala***

CIL, XIII, 855 ; Esp, II, 1210 ; *ILA*-Bordeaux, n°206

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.
Fondements de l'Intendance.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.1.300).

Support
67 x 33 x 14 cm
Stèle funéraire à sommet triangulaire. Le décor de la face antérieure est partagé en deux registres : au registre supérieur, l'inscription funéraire et au registre inférieur un décor sculpté.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Sous l'inscription, dans une niche rectangulaire, un couperet et un billot de boucher.

D(is) M(anibus), / Sintaugus / Leducci (filius), d/efu(n)ctus a/nnorum XX/VII.

Aux dieux Mânes, Sintaugus, fils de Leduccus, décédé à l'âge de 27 ans.

N° 41 **Scène de découpe d'un porc**

Esp, II, 1100 ; Huet 2008, n° 16, p. 206 ; Huet 2008b, n°15

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.

En remploi dans le rempart, à la hauteur de la rue des Palanques (1867).

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.2.52).

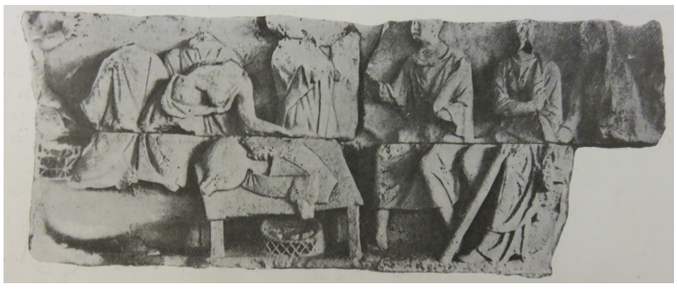

Support
100 x 250 x 50 cm
Deux blocs rectangulaires de calcaire jointifs. Le bloc inférieur est incomplet à droite. Le monument est incomplet.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Dans la partie gauche de la scène, un homme vêtu d'une exomide lui laissant une épaule découverte est penché sur la carcasse d'un porc qu'il est en train de découper à l'aide d'un couperet qu'il tient dans la main droite. L'animal est allongé sur une table, sa tête et ses pattes ont déjà été tranchées. Sous la table, un panier, sans doute destiné à recevoir des parties de l'animal. Derrière le dépeceur, deux hommes revêtus d'une tunique de dos. À leur gauche, ce qui ressemble à la tête d'un animal dans une corbeille (V. Huet). Dans la partie droite de la scène, trois personnages, un homme et deux femmes, assistent à la scène. La femme de droite est voilée, celle de gauche s'appuie sur un bâton. Un dernier personnage se trouve debout derrière la scène de découpe. Une incertitude demeure sur l'identification de cette scène : il pourrait s'agir d'une scène de sacrifice ou de préparation d'un banquet plutôt que de boucherie.

N° 42 **Scène de marché biturige vivisque**

Esp, II, 1098

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.

En remploi dans la base de l'ancien rempart, au niveau des numéros 109-119 cours d'Alsace-et-Lorraine, ancienne rue des Trois canards, n°5 (1867).

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. B.3.1).



Support
81 x 25 x 35 cm
Bloc de calcaire avec relief figuré. La surface du relief est abîmée par endroits.

Datation
IIe ou IIIe siècle.

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Au centre de la scène, un comptoir sur lequel sont posés deux pots et un mortier avec son pilon sur un support. Derrière le comptoir se tient un personnage masculin vêtu d'une tunique et d'un manteau à capuchon. Sa tête a disparu. Immédiatement à gauche, on distingue le plateau d'une balance chargé et, en dessous, des poids ou des marchandises. On aperçoit encore les jambes d'un personnage penché au-dessus de la balance et qui semble s'affairer avec des sacs. De part et d'autre, un attelage de chevaux et de bœufs font leur entrée dans la scène. Derrière les bœufs dans la partie droite du relief, un conducteur d'attelage avec son aiguillon.



Cliché : Marie-Sophie Caruel



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Esp, II, 1112 ; Braemer 1959, n°80

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.
Rue Neuve-de-l'Intendance (1831).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (Inv. 60.2.80)

Support
96 x 50 x 32 cm
Partie inférieure d'une stèle à relief figuré en calcaire. Le personnage se tient dans une niche arrondie. Sa tête a disparu.

Datation
IIIe siècle

Iconographie et inscription

Face prinicipale Debout, dans une niche arrondie, un personnage vêtu d'une tunique à manches courtes et d'un tablier serré par une ceinture à la taille. Il tient de la main droite une *ascia* tandis que sa main gauche repose sur ce qui semble être un tonneau couché. Cette interprétation d'Espérandieu nous paraît très vraisemblable d'après la nature de l'outil et le vêtement du personnage.

Esp, II, 1114 ; Braemer, 1959, n°66

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.2.66).

Support
64 x 42 x 16 cm
Stèle en calcaire avec relief figuré et fronton arrondi. Relief grossier. Les visages sont abîmés.

Datation
2e moitié du IIe siècle ?

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, deux personnages debout tiennent chacun de la main droite une règle graduée et de l'autre une herminette. La présence d'un instrument de mesure nous incite à y voir des artisans du bâtiments, sans doute des charpentiers.

N° 45 **Stèle funéraire d'un charpentier (?) de *Burdigala***

CIL, XIII, 644 ; Esp, II, 1117 ; Braemer 1959, n°59 ; *ILA, Bordeaux,* 337

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.

En remploi dans le mur de l'enceinte antique, derrière l'ancien lycée (1826).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.1.83).

Support
64 x 49 x 29 cm
Stèle rectangulaire en calcaire. Portrait du défunt dans une niche rectangulaire. Le bandeau supérieur porte une inscription presque illisible.

Datation
Époque de Septime Sévère (F. Braemer).

Iconographie et inscription

Face principale Buste d'un homme barbu portant une tunique à larges plis. Son front est lisse et dénudé ; de part et d'autre sont figurées deux touffes de cheveux coiffées en fines mèches parallèles. Il tient de la main gauche une règle graduée (six graduations régulières visibles) et une *ascia* dans l'autre main. Le manche de l'*ascia* déborde sur le cadre. La présence d'un instrument de mesure nous incite à y voir un artisan du bâtiment, sans doute un charpentier.

Face latérale gauche : une *ascia*.

Inscription *[..]II[---]CLAD*

N° 46 **Stèle de M. Se(...) Amabilis, sculpteur**

CIL, XIII*,* 643 ; Esp, II, 1111 ; Braemer 1959, n°34, ; *AE* 1962, 331 ; *ILA, Bordeaux,* 198

Contexte de découverte
Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Gaule Aquitaine.
Derrière l'ancien lycée, mur de l'antique enceinte (1826).



Bordeaux Musée d'Aquitaine © Lysiane Gauthier

Lieu de conservation
Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv : 60.1.82).

Support
98 x 46 x 17 cm
Stèle funéraire en calcaire à fronton cintré. L'inscription funéraire est gravée dans le tympan, sur l'architrave et le bandeau inférieur. Le coin inférieur droit est brisé. Le personnage est représenté en haut relief dans une profonde niche rectangulaire encadrée de pilastres latéraux surmontés de chapiteaux à feuilles d'acanthe.

Datation
151-180 - Fin de l'époque d'Antonin et début du règne de Marc-Aurèle ([Braemer 1959 d'après le style de la sculpture]).

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, un personnage masculin, barbu est assis sur un banc de face, le visage de profil. Il est revêtu d'un vêtement de travail, une tunique longue à manches courtes ou aux manches relevées qui lui descend jusqu'aux mollets. Il est chaussé de bottines montantes et sa tête est couverte d'une calotte. Le défunt est figuré en train de sculpter son propre tombeau. De la main gauche, il applique un ciseau sur la paroi latérale à sa gauche, de l'autre, il tient un maillet avec lequel il s'apprête à porter un coup. Sa posture est dynamique, son pied gauche relevé sur la pointe indique la tension musculaire et le mouvement, la musculature de ses bras est également bien marquée.

D(is) M(anibus), || M(arco) Se(...) Amabili, scu(lptori), | Amandus fra[ter] curau[it].

Aux dieux Mânes, à Marcus Se(---) Amabilis, sculpteur. Amandus, son frère, a pris soin (de faire élever ce monument).

Esp, II, 882 ; Hatt 1942, n°109 ; *CAG* 31/2, p. 166, fig. 159 a et b.

Contexte de découverte
Garin, Les Comminges, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

En remploi dans la chapelle de Saint-Pé de la Moraine (maçonnerie intérieure).

Lieu de conservation
En remploi sur place, dans un contrefort intérieur de la chapelle.

Support
54 x 50 x 6 cm
Auge cinéraire en marbre blanc de Saint-Béat. Les bordures latérales sont ornées de croisillons. Au centre, deux bustes sont figurés sous deux arcades. La partie inférieure est décorée de deux rosaces et de cercles concentiques, un décor cactéristique de l'art funéraire gallo-romain local. Faible relief.



D'après Espérandieu

Datation
Ier-IIIe siècles

Iconographie et inscription

Face principale Portrait d'un couple, représenté à mi-corps, de face, nu. Les deux personnages tiennent un gobelet de la main droite. À gauche, la femme renverse de la main gauche le contenu d'une cruche. L'homme, à droite, est barbu, sa chevelure est coiffée en mèche. Les visages sont stylisés. Sous les portraits, un oiseau et une hache horizontale.

N° 48 **Auge cinéraire d'un artisan avec hachette et ciseau (?) et de son épouse**

Esp, II, 884 ; Hatt 1942, n°92 ; *CAG* 31/1, p. 165

Contexte de découverte
Garin, Les Comminges, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

En remploi dans la chapelle de Saint-Pé de la Moraine (maçonnerie extérieure).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
En remploi sur place, à la base du contrefort oriental flanquant le chevet.

Support
56 x 44 x 77 cm
Auge cinéraire en marbre blanc de Saint-Béat. La partie supérieure est cassée. Les bordures latérales sont ornées de croisillons. Au centre, deux bustes sont figurés sous une arcade à colonnes corinthiennes stylisées. Les parties inférieure et supérieure sont décorées d'une roue et de cercles concentiques, un décor caractéristique de l'art funéraire gallo-romain local.

Datation
Ier-IIIe siècles

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche cintrée, portrait d'un couple à mi-corps. Les deux personnages tiennent de la main droite un gobelet. Le personnage de gauche, sans doute une femme, tient une cruche dans la main droite. À droite, l'homme tient de la main gauche un objet pointu, fendu au bout selon les observations de J.-J. Hatt, peut-être un poinçon, un foret ou une broche de tailleur de pierre. Espérandieu proposait d'y voir un couteau. Gravée en creux sur le corps de l'homme, une hache.

N° 49 **Auge cinéraire décorée d'outils d'un métier du bois**

Esp, XIII, 8077

Contexte de découverte
Générest, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.
En remploi dans un contrefort de l'Église.

Lieu de conservation
Sur place (?).



Support
Dimensions inconnues.
Auge cinéraire en calcaire. La partie inférieure est décorée de motifs géométriques.

Datation

D'après Laurens 1999, p. 352

Iconographie et inscription
Face principale (?) Des outils. De gauche à droite, une scie à refendre, une *ascia*, une hache. J.-J.Hatt identifie l'outil central à une doloire (Hatt 1942, p. 245). Les bustes des défunts étaient peut-être sculptés au registre supérieur aujourd'hui disparu.

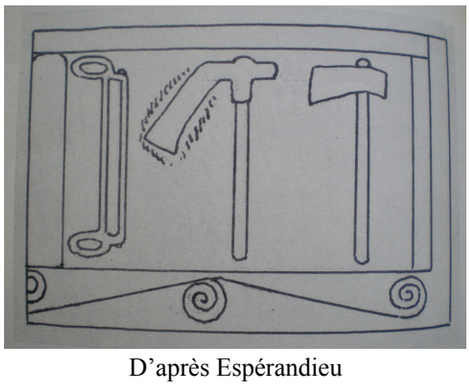

D'après Espérandieu

N° 50 **Portrait funéraire d'un artisan avec un maillet**

Esp, XV, 8854 ; *CAG*, 31/2, p. 189-190

Contexte de découverte
Marignac, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

Encastré dans le chevet de la chapelle St-Martin. Extrait en 1949 et donné au musée de Lourdes.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
H : 53 cm
Auge cinéraire en marbre blanc de Saint-Béat. Dans un cadre rectangulaire mouluré est sculpté le portrait des défunts en faible relief. Le panneau inférieur est découpé en deux cadres ornés de demi-cercles concentriques. La bordure de ces cadres est ornée de motifs géométriques.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Trois personnages figurés à mi-corps, un enfant entre deux adultes. À gauche, le personnage (peut-être une femme) tient un gobelet. À droite, le personnage - sans doute un homme - tient un objet ressemblant à un maillet de la main gauche et une cruche dont il verse le contenu de la main droite.

N° 51 **Fragment de cuve d'auge cinéraire d'un forgeron convène**

Esp, XIII, 8076 ; Hatt 1942, n°49 ; Sapène 1968 ; Laurens 1999, p. 353-354 ; *CAG* 65, p. 225.

Contexte de découverte

Sacoué (ou Cazarilh-en-Barousse), cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

Provenance exacte inconnue.



D'après Laurens 1999, p. 353

Lieu de conservation

Servait de perron dans la ferme de M. H. Comet. Posée dans la cour.

Support

53 x 77 x 22 cm

Fragment de cuve d'auge cinéraire en marbre blanc de Saint-Béat. La cuve était à l'origine ornée d'un couple de défunts placés sous deux arcades. Seul le buste de droite subsiste, sous une aracde sans colonne. Le bord latéral droit est décoré d'une frise d'oves et de rectangles superposés. Les parties inférieure et supérieure sont décorées de cercles concentriques, un décor cactéristique de l'art funéraire gallo-romain local.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Buste d'un personnage dans une niche. L'homme porte une barbe et une moustache. Sa main gauche ramenée contre sa poitrine tenait peut-être un pan de son manteau. Sous la niche sont représentés trois outils. D'après le dessin, on semble distinguer trois outils de forgeron : deux marteaux horizontaux à double table encadrant une pince à feu, ainsi qu'une masse parallélépipédique à gauche qui pourrait être une enclume. D'après A. Laurens, la reproduction n'est pas absolument fidèle et elle ne reconnaît pas dans les outils du haut et du bas les marteaux de forgeron qui devraient présenter un aspect symétrique ([Laurens, 1999] p. 354). Le marteau supérieur présente une table et une panne pointue tandis que l'outil inférieur présente sur un seul côté un tranchant droit. Il s'agirait selon A. Laurens - de haut en bas - d'un marteau têtu-pic pour la taille de la pierre, de pinces de forgeron, d'une hache à tranchant droit unique pour le débitage du bois. Il est alors difficile de rapprocher ces trois outils d'un artisanat unique. Cependant, il n'est pas vrai que les marteaux de forgeron ou d'artisans du métal doivent présenter une double table symétrique : le marteau à panne pointue appartient également à l'outillage du forgeron et il est fréquemment associé aux tenailles et à l'enclume dans l'iconographie gallo-romaine. Nous voyons donc dans l'outil du haut un marteau pour le travail du métal.

Nous identifions le monument perdu de Sacoué et connu par copie (Esp, XIII, 8076) à celui inédit de Cazarilh-en-Barousse malgré quelques inexactitudes dans la reproduction graphique. Il s'agit très vraisemblablement d'un seul et même monument : en effet, les deux villages de Cazarilh-en-Barousse et de Sacoué sont très proches et le monument de Sacoué a été déclaré perdu.



Cazarilh-en-Barousse

Esp, XIII, 8123 ; Sapène 1946, n°28, p. 311 ; Sablayrolles et Schenck, 1988, n°89 ; *CAG* 31/2 p. 239

Contexte de découverte
Saint-Béat, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

Sanctuaire du *Mail de las Higouras*, dans la carrière de marbre de Rapp (1946).



Cliché Kitterie Schenck-David - Musée archéologique départemental - Saint-Bertrand-de-Comminges.

Lieu de conservation
Saint-Bertrand-de-Comminges, musée archéologique départemental (inv. 84.0001.89).

Support
21 x 15 x 11,4 cm
Fragment d'autel rectangulaire en marbre dont le sommet est encadré par une torsade et deux volutes latérales à fleuron. Seule la volute gauche est conservée. La torsade forme en son centre un feston. La partie inférieure de l'autel a disparu. La partie centrale présente une arcade cintrée surmontée d'un arc à quatre voussures.

Datation
Fin Ier siècle - IIe siècle (période d'exploitation du site par un atelier de marbrier et utilisation du sanctuaire).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée, un personnage masculin imberbe, au visage rond, le front encadré d'une frange faite de mèches parallèles. Il tient de la main droite un maillet trapézoïdal cintré, levé à hauteur d'épaule. La main gauche a disparu. Selon B. Sapène et les rédacteurs du *LIMC*, il pourrait s'agir de Silvain, assimilé au dieu au maillet, Sucellus. [Sapène, 1946] (p. 311) ; *LIMC,* art. *Erriapus*, vol. IV.1, p. 12-13. Mais le personnage est imberbe ce qui ne plaide pas en faveur de cette interprétation car Silvain et Sucellus sont, dans la tradition iconographique, des dieux barbus (*LIMC,* art. *Sucellus*, vol. VII.1, p. 820-821 ; les rédacteurs du *LIMC* ne précisent pas ce détail à propos de l'image la plus courante de Silvain sous sa forme humaine et ne le mentionnent que pour sa forme thériomorphe, mais le volume iconographique permet de s'en assurer : *LIMC,* vol. VII. 2, p. 551-560). La cité des Convènes paraît cependant avoir disposé de ses propres traditions iconographiques et certains personnages traditionnellement barbus comme Jupiter Optimus Maximus sont représentés imberbes (*e.g.* Esp, II, 852, 871?, 872?) : [Artica, 2011], p. 166, n.115 et p. 169. La divinité figurée sur l'autel de Saint-Béat pourrait aussi représenter Erriapus, dieu des marbriers, tenant une masse de tailleur de pierre [Sablayrolles et Schenck, 1988]. Le dieu est en effet très vénéré dans le sanctuaire du *Mail de las Higouras.* Il est, selon les rédacteurs du *LIMC,* « sans tradition iconographique » (*LIMC*, art. *Erriapus*, vol. VII.1, p. 12-13) . Nous en connaissons deux autres représentations locales : l'une est assurée par une mention épigraphique [341], l'autre compte parmi les identifications possibles de la divinité [53] (face latérale gauche). Pourrait-il s'agir du portrait d'un tailleur de pierre des carrières de marbre de Saint-Béat ? Le contexte de découverte plaide plutôt en faveur d'une divinité que d'un artisan.

Remarque Les différents ouvrages de référence ne fournissent aucune précision sur la barbe ou le vêtement de ce personnage. Je tiens à remercier J.-L. Schenck-David de m'avoir renseignée sur ces détails.

N° 53 **Autel votif consacré par les *of(f)icinatores* de l'atelier de marbrier**

Esp, XIII, 8122 ; Sapène 1946, n°19, p. 303-307 ; *ILTG* 23 ; *AE* 1949, 130 ; *CAG* 31/2, p. 241

Contexte de découverte
Saint-Béat, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

Sanctuaire du *Mail de las Higouras*, dans la carrière de marbre de Rapp.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Marignac, chez M. Kaufmann, pendant un temps.
Lieu de conservation actuel inconnu.

Support
47 x 25 x 20 cm
Autel en marbre avec base et couronnement. Le couronnement est abîmé dans le coin supérieur gauche au niveau de la corniche. Le couronnement aurait pu être inscrit du nom de la divinité. La dédicace est gravée sur la base. L'autel est orné de reliefs sculptés sur trois côtés.

Datation
Fin Ier siècle - IIe siècle (période d'exploitation du site par un atelier de marbrier et utilisation du sanctuaire).

Iconographie et inscription

Face principale Personnage barbu et moustachu debout, vêtu d'une tunique double serrée à la taille par une ceinture. Il tient une serpe de la main gauche et un objet indéterminé de l'autre, peut-être un vase (*olla* ?) ou une coupe. Le personnage est généralement identifié au dieu Silvain en raison de la serpe et parce que le culte de ce dieu avait une importance particulière dans les carrières de Saint-Béat. Toutefois, c'est également le cas d'Errapius qui pourrait aussi être figuré ici.
Face latérale gauche **Registre supérieur** Un marbrier vêtu d'une tunique courte brandit un marteau à piquer (probablement un marteau têtu) et s'apprête à frapper le bloc de pierre placé devant lui. **Registre inférieur** Amour nu ou génie ailé, ciseau et marteau en main, s'apprêtant à sculpter le bloc placé devant lui.

Ces deux registres figurent deux étapes du dégrossissage du bloc : le dégrossissage proprement dit au têtu ou au pic, puis l'ébauchage de la forme ou du décor au ciseau (Sapène 1946). Le génie du registre inférieur pourrait bien être le dieu Erriape, honoré dans le sanctuaire.
Face latérale droite **Registre supérieur** Buste de divinité face à un autel, au milieu de motifs végétaux stylisés. Le visage de la divinité est imberbe. D'après B. Sapène, le buste disparaît à gauche derrière un arbre à rameaux retombants et à droite, derrière une sorte de peau de bête reposant sur l'épaule. La partie supérieure du visage est flanquée de feuilles stylisées rappelant celles du laurier. Les éléments de feuillage pourraient suggérer Silvain. Dans la partie inférieure du registre, un petit autel sur lequel sont posés deux éléments sphériques. Une tortue et un coq stylisés. **Registre inférieur** Bélier.

B. Sapène proposait d'identifier ce buste à Mercure car si les feuilles suggèrent Silvain, le coq, la tortue et le bélier seraient plutôt des attributs du dieu du commerce et des voyageurs [Sapène, 1946] (p. 306). M. Labrousse, quant à lui, remet en cause l'identification du coq et de la tortue et considère que les trois côtés de l'autel évoquent une dédicace à Silvain, protecteur des carrières (face latérale gauche), des forêts et des troupeaux (face latérale droite). Les faces latérales évoqueraient alors les fonctions de la divinité figurée sur la face antérieure [Labrousse, 1949] (p. 507). J.-M. Fabre et R. Sablayrolles proposent pour leur part de voir dans cet autel une dédicace à trois divinités : Silvain sur la face principale, Erriape, représenté en génie ailé sur le côté gauche, et Mercure, qui apparaît ici comme protecteur du commerce et du voyage dans une exploitation tournée vers l'exportation [Fabre et Sablayrolles, 1995] (p. 153).
Natalis, Martialis / et Sintus of(f)icinator(es) / com suis col(l)egis / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Natalis, Martialis et Sintus, chefs de chantier, avec leurs collègues, se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à bon droit.

N° 54 **Auge cinéraire avec maillet et hache**

Esp, XIII, 8045 ; Hatt 1942, n°63 ; *CAG* 31/2, p. 457

Contexte de découverte
Saint-Bertrand-de-Comminges, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

Découvert chez M. de Bloqueville. Provenance exacte inconnue.

Lieu de conservation
Encastré dans le mur bordant la terrasse de H. Baron à Valcabrère.



Support
27 x 54 x 30 cm
Toit arrondi d'auge cinéraire en marbre. Au centre, deux bustes. Dans la partie inférieure, décor de cercles. La partie inférieure est abîmée.

Datation
IIIe siècle (Hatt 1942).

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche légèrement surcreusée, buste de deux défunts. Il s'agit de deux hommes. Sur la poitrine du personnage de droite, gravé en creux, un motif en forme de cœur que J.-J. Hatt identifie à une amulette ou un pendentif. À droite, un maillet, plutôt qu'une hache à double tranchant. À gauche, un oiseau et, d'après Espérandieu et J.-J. Hatt, une hache, que tiendrait l'homme de gauche.

N° 55 **Statue de Sucellus-Silvain décorée d'outils : un hommage religieux de la part d'un groupe professionnel ?**

Béal et Peyre, 1987

Contexte de découverte
Javols (*Anderitum*), cité des Gabales, Gaule Aquitaine.

À proximité du mur septentrionnal de l'ensemble I, dans un niveau archéologique du IIe siècle (1969).



Lieu de conservation
Javols, musée archéologique.

Support
176 x 85 x 45 cm
Statue de grès rouge. La statue fut découverte brisée en fragments. La statue a été restaurée mais reste en partie incomplète : ont disparu une partie de la chevelure, un bras et une partie de l'autre, la tête et la patte antérieure droite du chien.

Datation
Fin Ier - début IIe siècles (Béal et Peyre, 1987, p. 368).

Iconographie et inscription

Divinité masculine debout, en appui sur la jambe gauche. La chevelure du personnage est bouclée et tombe sur le cou. Elle est ceinte d'un bandeau orné de feuillage. Le personnage porte une barbe et une moustache. Il était vêtu d'une tunique sans pli (en cuir souple ?) et d'un manteau. La tunique était fermée sur le devant par une ceinture plate. Le dieu était chaussé de sandales à lanières. À sa droite se trouvait une corne d'abondance contenant au moins trois sortes de fruits et des épis. Du même côté, sous la corne, étaient placés deux tonneaux à double cerclage superposés. Sur le tonneau supérieur et derrière la corne d'abondance, une amphore munie semble-t-il d'un bouchon. Aux pieds du personnage, sur la gauche, un animal, sans doute un chien, est couché, la tête levée vers la divinité. Sa patte antérieure droite est posée sur un petit pot.

Sur la face postérieure de la statue sont sculptés en faible relief des outils : un archet de tournage ou de forage (?), une scie à refendre, un couteau, une herminette ou une houe (ou encore un *flabellum* cultuel), un porte-foret équipé de son foret, un maillet.

Il s'agirait pour J.-Cl. Béal et P. Peyre d'une représentation de Sucellus-Silvain : ses attributs les plus caractéristiques se trouvant l'un - l'*olla* - sous la patte du chien, et l'autre - le maillet - peut-être dans l'une des mains disparues de la statue. On retrouve en outre d'autres attributs tels que le chien et le tonneau. Les attributs témoignent de la fonction de la divinité : veiller à la prospérité de la communauté des vivants. Les outils sculptés derrière la divinité n'auraient pas de valeur mythologique mais seraient la signature d'une communauté d'artisans désireux de se placer sous la protection de la divinité (Béal et Peyre, 1987, p. 360).

Les dimensions de cette statue sont bien supérieures à celles des statuettes et reliefs connues pour le culte de Sucellus : pour cette raison, la statue ne devait pas répondre à un culte privé mais soit à un culte public, soit à un culte dans le cadre d'une communauté professionnelle. Par ailleurs, la salle dans laquelle elle a été découverte ne serait pas une pièce d'habitat mais un espace à vocation religieuse (Béal et Peyre, 1987, p. 364). Pour ces chercheurs, cette statue pourrait donc être la commande d'un groupe d'artisans pour décorer la salle de culte de leur lieu de réunion.

N° 56 Monument funéraire d'un artisan du textile et de son épouse, fille de Mascellio

CIL, XIII, 11057 ; Esp, IX, 6943 ; *ILA, Pétrucores,* n° 89

Contexte de découverte
Périgueux (*Vesunna*), cité des Pétrucores, Gaule Aquitaine.
En remploi dans le rempart, rue Bourdeilles (1908).



© Vesunna musée gallo-romain de Périgueux. Cliché B. Dupuy

Lieu de conservation
Périgueux, musée gallo-romain Vesunna (inv. A 4421).

Support
113 x 104 x 44 cm
Fragment inférieur de stèle rectangulaire en calcaire coquillier de Chancelade. Le monument a été retaillé lors de son remploi dans le rempart : il semble avoir été coupé à mi-hauteur. Il présente des scènes figurées sur deux registres. L'inscription est gravée sur le bandeau séparant les deux registres.

Datation
141-200 (coiffure de la femme et paléographie d'après les *ILA*)

Iconographie et inscription
Face principale **Registre supérieur** Partie inférieure du corps d'un homme et d'une femme. La femme, à gauche, est drapée et l'homme est vêtu d'une tunique. À leurs pieds, derrière la femme, des ciseaux de drapier (ou éventuellement de tondeur). À gauche de l'homme, un coffret peut-être muni d'une serrure. Il est intéressant que les ciseaux se trouvent derrière la femme : faut-il penser qu'ils puissent renvoyer à son métier ?
Registre inférieur Scène de banquet funéraire figurant une femme drapée et à demi-couchée sur un lit. Elle tient un objet rond dans la main et regarde un homme debout, vêtu d'une tunique en train de verser une boisson dans un récipient placé sur un trépied.

Le monument présente une influence de Gaule du Nord-Est.

[---] Mascellioni[s] f[il(iae) ?] M[e]moria.

... mémoire de ..., fille (?) de Mascellio.

Remarque Le nom des défunts est perdu. Le portrait funéraire du registre supérieur figurant deux personnages - un homme et une femme -, on ne peut savoir avec certitude si l'inscription mentionne la filiation de l'homme ou celle de son épouse. Les rédacteurs des *ILA* préfèrent cette dernière hypothèse, voyant dans la femme drapée du registre inférieur la fille de Mascellio.

N° 57 **Portrait funéraire d'un artisan avec *ascia***

Esp, II, 1409

Contexte de découverte
Civaux, cité des Pictons, Gaule Aquitaine.

Dans les murs de la chapelle au nord du cimetière de Civaux, avant 1844.



©Musées de Poitiers/Christian Vignaud

Lieu de conservation
Poitiers, musée Sainte-Croix (inv. 947.21.10).

Support
150 x 60 x 16 cm
Stèle rectangulaire en calcaire à décor architectural et à relief figuré. Sur la face principale, une niche cintrée à relief figuré. La stèle fut remployée comme couvercle de sarcophage à l'époque mérovingienne. La surface de la pierre est usée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Homme barbu, debout entre deux pilastres, en position frontale. Il est vêtu d'une tunique ample, d'un manteau et de hautes bottines. Il tient de la main droite contre sa poitrine une *ascia.*

Esp, II, 1428 ; *CAG* 19, 230*E a, p. 272, fig. 199

Contexte de découverte
Rom, cité des Pictons, Gaule Aquitaine.

Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Niort, musées du Niortais, musée du Donjon (inv. 860.30.2).

Support
95 x 63 x 33 cm
Stèle rectangulaire en calcaire à relief figuré en méplat. La niche présente un décor architectonique avec un pilastre à droite et une archivolte cintrée, ornés de motifs géométriques. La stèle est incomplète : il manque la partie inférieure et la partie gauche, qui comprenait peut-être un second personnage dans une niche cintrée de manière symétrique.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout, dans une niche, un personnage vêtu d'une tunique ample. Il tient devant lui, de la main droite, probablement une *ascia*, peut-être un marteau. Dans l'autre main, il tiendrait selon Espérandieu une bourse.

Esp, II, 1342 et 1345 ; *CAG* 17/2 (2007), p. 335 ; NEsp, V, Saintes, 158

Contexte de découverte
Saintes, cité des Santons, Gaule Aquitaine.

Entre la rue Bernard et la rue Cabaudière, en remploi dans la partie sud du rempart tardo-antique, côté occidental (vers 1859-1860 pour la partie inférieure ; en 1887 pour la partie supérieure).



Lieu de conservation
Saintes, musée archéologique (Esp 1342 = inv. 49.423.1A et 49.423.2A ; Esp 1345 = 1949.425.1A (bloc du haut) ; 1949.425.2A (bloc du bas)).

Support
Blocs 1 et 2 : 113 x 59 x 60 cm
Blocs 3 et 4 : 115 x 95 x 60 cm

Quatre blocs appartenant sans doute à un même monument en calcaire turnonien. Le monument est orné de reliefs sur quatre côtés.

Datation
IIe siècle (règne des Antonins [Maurin *et al.,* 2007]).

Iconographie et inscription

Face A **Registre supérieur (bloc 1)** Deux personnages assis face à face. À gauche, un homme vêtu d'un *cucullus* dont les manches s'arrêtent au coude se tient légèrement penché en avant. Il tient devant lui, des deux mains, un écheveau suspendu à ce qui pourrait être un métier. Face à lui se tient une femme d'après Espérandieu, un homme selon nous et pour les rédacteurs du *Nouvel Espérandieu* - d'après la longueur de la tunique qui descend jusqu'à mi-mollet. Celui-ci est également en train de tenir un écheveau de l'autre côté du métier. Il pourrait s'agir du même écheveau, les deux personnages mèneraient alors une action commune sur le produit. De la main gauche, le personnage de droite semble tenir des fils entre le pouce et le doigt, pour les démêler ou les tendre d'après les rédacteurs du *Nouvel Espérandieu*. Au métier sont suspendus trois écheveaux pourvus à leur extrémité de poids ou de fusaïoles. Cette scène est généralement comprise comme illustrant une activité du textile, notamment du travail de la laine. Espérandieu interprétait cette sculpture comme une scène de vente ce qui est impossible étant donné les gestes des personnages. Il s'agit très certainement d'une scène d'artisanat. M. Clouet y a vu une scène de cardage de la laine : le personnage de droite serait en train d'étirer et de lisser la laine tandis que l'autre la peigne ([Clouet 1953], p. 46). Il semble toutefois que le cardage de la laine au moyen de peignes à carder ne soit pas attesté archéologiquement ([Wild, 1970], p. 22) G. Roche-Bernard et A. Ferdière ont quant à eux proposé d'y voir des teilleurs de chanvre, séparant le fil de l'écorce ([Roche-Bernard et Ferdière 1993], p. 128).
Registre inférieur (bloc 2) Derrière un comptoir se tient un personnage debout, vêtu d'une tunique à manches longues. Il tient des deux mains un récipient (sac de denrée, petite amphore ?). À sa droite, un personnage vêtu d'un manteau à capuche se dirige vers lui, les jambes fléchies. Il tient des deux mains une sorte de cruche ou peut-être une bourse dans laquelle il se sert. Sur le comptoir sont posés deux sacs ou récipients à large bord. Il s'agit certainement d'une scène de vente.
Face B (blocs 1 et 2) Personnage nu, debout, tenant une amphore sur l'épaule droite. Le décor est inachevé.
Face C **Registre supérieur (bloc 3)** Scène très dégradée. Deux personnages assis. À gauche, il s'agirait d'une femme - d'après le plissé de la tunique - dont le bras gauche repose sur un comptoir ou un accoudoir (ou peut-être tient-elle quelque chose). À droite, le second personnage tient dans sa main gauche levée un objet oblong. La nature de cette scène est difficile à déterminer. **Registre inférieur (bloc 4)** Un homme - à gauche - et une femme - à droite - debout. L'homme porte une tunique à manches courtes et évasées. De la main droite, il tient une mesure et, de l'autre, une balance à double plateau. Dans l'un des plateaux sont posés des objets ovales, peut-être des poids. La femme est vêtue d'une longue robe à col en V.
Face D (blocs 3 et 4) Personnage nu, debout, tenant de la main droite un strigile au-dessus de sa tête.

N° 60 **Stèle funéraire dite du marchand (Lillebonne)**

Esp, IV, 3097

Contexte de découverte
Lillebonne (*Iuliobona*), cité des Calètes, Gaule Lyonnaise.

Aux abords du théâtre gallo-romain (début du XIXe siècle).

Lieu de conservation
Rouen, musée départemental des Antiquités (inv. 195.2. A).

Support
235 x 170 x 47 cm
Stèle en pierre de Saint-Leu sculptée sur quatre faces. La niche principale est encadrée de pilastres ornés d'un décor végétal. Il s'agit d'un monument reconstitué à partir de sept fragments antiques et trois modernes et ayant fait l'objet de restaurations successives.



cg76 - Musée départemental des Antiquités - Rouen
Cliché Yohann Deslandes

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche rectangulaire, deux époux richement vêtus, debout, de face. La femme est vêtue d'une double tunique à franges et d'un châle qui lui couvre les bras. Elle tient une *mappa* ou un *uolumen* de sa main droite ramenée sur la poitrine. L'époux porte une tunique à franges et un manteau.
Face postérieure **Partie gauche** Derrière un comptoir, sur lequel est placée une tablette rectangulaire, se tient un personnage masculin vêtu d'une tunique à manches longues. Sa tête a été restaurée, seule la partie supérieure est antique. De la main gauche, il tient un stylet. Il lève le bras droit vers une étagère mais ce mouvement est une interpération du restaurateur afin de faire coïncider les deux pierres superposées. Sa tête est tournée vers la gauche. Derrière lui, suspendus à la paroi, peut-être trois marteaux à long manche. Au-dessus du personnage, trois étagères avec des boîtes et des flacons. Marchand vendant les produits de son artisanat ?
Partie droite Un personnage féminin vêtu d'une tunique à larges manches tient de sa main gauche contre sa poitrine un petit chien qu'elle semble caresser. Il s'agit sans doute d'un fillette.
Face latérale droite Deux boucliers rectangulaires curvilignes à la base et décor de feuillages s'ordonnant autour d'un axe.
Face latérale gauche Décor de feuillages.



© Centre Camille Jullian

N° 61 **Monument funéraire (?) avec quenouille et fuseau**

Esp, IV, 2977 ; *CAG* 45, p. 149

Contexte de découverte
Montbouy, cité des Carnutes, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
musée d'Orléans.

Support
45 x 25 x 20 cm
Stèle en calcaire coquillier.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Corbeille d'osier contenant un fuseau garni et de la laine.

N° 62 **Stèle funéraire**

CIL XIII, 2829 ; Esp, III, 2209 ; *CAG* 58, p.55 ; *ILGL, 2. Éduens*, I-10, p. 297

Contexte de découverte
Alligny-en-Morvan, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Hameau de Pierre-Écrite.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Commune de Pierre-Écrite, sur une place, contre un tilleul. Moulage à St-Germain et au musée de la Société éduenne.

Support
135 x 65 x 35 à 50 cm
Stèle funéraire à sommet arrondi en calcaire. La stèle est très érodée et incomplète : le bord droit est brisé.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Cinq personnages de face, revêtus d'une tunique ample, figurés sur deux rangées. Dans la rangée supérieure, deux personnages : à gauche, une femme et à droite un homme tenant une hache de la main droite. Au niveau inférieur, trois personnages. Celui de gauche se tient derrière un établi sur lequel est posé un objet rond, peut-être un vase ou un pot. Il pourrait s'agir d'un potier à l'ouvrage. Au milieu, un enfant et à droite les restes d'un cinquième personnage qui tiendrait une règle d'après E. Espérandieu.

N° 63 **Stèle funéraire d'un tonnelier (?)**

Esp, III, 1882

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Au bois Saint-Jean.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : M.L. 849 (1896) ; 52 (1958)).

Support
98 x 49 cm
Fragment supérieur d'une stèle en grès présentant une niche cintrée avec relief figuré.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée, un personnage de face dont il ne reste que la partie supérieure. Il est vêtu d'un manteau dont les pans se croisent sur le devant, formant de nombreux plis. Il porte sur son épaule gauche un tonnelet, qu'il maintient en place à l'aide de sa main gauche. De la main droite, il tient un bâton ou une baguette. L'objet est difficile à identifier. Espérandieu proposait d'y voir un foret ou une sonde.

N° 64 **Stèle funéraire de Mareco, artisan du bois éduen**

CIL, XIII, 2737 ; Esp, III, 1976 ; Mordier 1965, n°17 ; *CAG*, 71/1, p. 166 ; *ILGL, 2. Éduens*, 300, p. 188

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : M.L. 113 (1896) ; 145 (1958)).

Support
112 x 51 x 26 cm
Stèle carrée en grès avec niche légèrement cintrée.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Datation
IIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Personnage masculin de face, barbu semble-t-il, représenté à mi-corps. Il est vêtu d'une tunique ample. Il tient un gobelet de la main droite et de la main gauche une hache dont le tranchant repose sur le bord de la niche.

D(is) M(anibus), // Mareco.

Aux dieux Mânes, à Mareco.

Remarque O. Hirscheld donne la transcription MARECO dans le volume XIII du *CIL*. Il s'agit d'un *unicum* formé sur la racine *-mar*. M. Dondin-Payre souligne la proportion écrasante d'*unica* formé sur cette racine : [Dondin-Payre, 2001], p. 303-304. Pour cette spécialiste, Mareco pourrait peut-être être un nom germanique : [Dondin-Payre, 2001], p. 285, 290. Dans les *ILGL (2)*, Y. Le Bohec propose la lecture MARS(I) CO, Marecus et Mareco étant inconnus par ailleurs tandis que Marsicus et Mariscus sont des *cognomina* latins attestés : [Kajanto 1965], p. 185 et 334.

Mordier 1965, n°94 ; *CAG* 71/1, 573

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans la maison des Caves-Joyaux. Celle-ci fut bâtie en 1845.

Lieu de conservation
Autun, en remploi sur place.

Support
120 x 60 cm
Stèle à niche cintrée en grès.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un homme tenant un gobelet (*poculum*) dans la main droite et une hache à long manche de la main gauche.

Esp, III, 1872 ; *CAG* 71/1, 641, p. 172

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : M.L. 115 (1896) ; 99 (1958)).

Support
74 x 50 x 24 cm
Stèle de grès à sommet cintré. La stèle est brisée dans sa partie supérieure. Elle présente une niche avec un relief figuré.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage masculin, de face, représenté à mi-corps. Le personnage porte une barbe et une moustache. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient dans ses mains deux attributs. Dans la main droite, on reconnaît une petite serpe. L'autre outil est plus difficile à identifier : il pourraît s'agir d'une alêne de cordonnier ou d'un poinçon de vannier. Cet artisan pourrait être un artisan du cuir (cordonnier, bourrelier, etc.) ou un vannier.

CIL, XIII, 2760 ; Esp, III, 1878 ; *CAG*, 71/1, p. 157, fig.133 ; *ILGL, 2. Éduens*, 331, p. 204-205

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque, anciens « Champs- Saint-Roch ».



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Lieu de conservation

Autun, musée Rolin (inv. : M.L. 143(1896) ; 96 (1958)). Copie au *musée d'Archéologie nationale* de Saint-Germain-en-Laye et au musée de Caen.

Support

139 x 39 x 18 cm

Stèle rectangulaire à décor architectonique. Le défunt est représenté dans une niche encadrée de deux pilastres latéraux qui soutiennent un fronton triangulaire surmonté d'acrotères à décor géométrique.

Datation

IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes et datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription

Face principale Portrait d'un homme à mi-corps, de face, vêtu d'une tunique. Sa chevelure est coiffée en mèches ramenées en arrière. Il tient de la main droite un marteau à tête double et sous la niche est figuré un emporte-pièce. Il s'agit sans doute de l'outillage d'un artisan du cuir, bourrelier ou cordonnier.

D(is) M(anibus) Sabiniani, Minuonis (filii ?).

Aux dieux Mâne de Sabinianus, fils de (?) Minuo.

Remarque Le défunt pourrait également s'appeler Sabinianus Minuo (*duo nomina* ou double idionyme pérégrin) : [Dondin-Payre, 2001], p. 274. Minuo est un *unicum* : [Dondin-Payre, 2001], p. 317. Sur Minuo : [Delamarre, 2007], p. 134. « Minuo est ici un sobriquet, destiné à définir Sabinianus comme un cordonnier. Minuo, thème à nasale, est proche du nom de l'alène en gallois (...). C'est donc Sabinianus La Pointe ou une expression analogue » explique P. -Y. Lambert, cité par Y. Le Bohec (*ILGL*).

N° 68 **Stèle funéraire de Martius, forgeron éduen**

CIL XIII, 2739 ; Esp, III, 1877 ; Mordier 1965, n°7 ; *CAG* 71/1, 521, fig. 134 ; *ILGL, 2. Éduens*, 302, p. 189

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque, anciens « Champs- Saint-Roch », avant 1882.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Lieu de conservation

Autun, musée Rolin (inv. : M.L. 147(1896) ; 114 (1958)).

Support

92 x 40 x 17 cm

Stèle rectangulaire en grès. Le nom du défunt est inscrit sur le bandeau supérieur. Les lettres *D.M.* sont gravées de part et d'autre de la tête du défunt, sur la niche, à des niveaux différents. Ce décalage s'explique par la présence des mâchoires de la grande pince à droite.

Datation

IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes et datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription

Face principale Buste d'un homme imberbe, de face, vêtu d'une tunique à manches longues. De la main gauche, il tient une grande pince. Dans sa main droite, il tient un vase à panse ronde contre sa poitrine.

D(is) M(anibus), // Martio.

Aux dieux Mânes, à Martius.

Chardron-Picault 2007, n°339 ; *AE* 2007, 957 ; Venault et al. 2009, n°11 ; *ILGL, 2. Éduens*, 250, p. 162

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv : 13/1580/41 (2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
80 x 41 x 20 cm
Stèle rectangulaire à relief figuré en arkose. La partie inférieure de la stèle, sous la niche, n'a pas été dégrossie. Le coin supérieur gauche et inférieur droit sont brisés.
Le bandeau portait une inscription aujourd'hui presque illisible. Dans la niche rectangulaire figurent les lettres D et M à hauteur du visage du personnage.

Datation
100-150 (contexte archéologique et épigraphique ; consécration aux Dieux Mânes).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, buste d'un personnage barbu et moustachu vêtu d'une tunique ample. Ses cheveux sont ramenés en mèches régulières sur le front. Il tient de la main droite un gobelet à pied et de l'autre un objet mince et courbé avec un appendice à son extrémité, peut-être une petite enclume mobile que l'on fixe à une extrémité pour un travail fin sur métal, semblable à l'outil que l'on voit sur un autre monument d'Autun [72].

C[---] // D(is) M(anibus).

À C[---], aux dieux Mânes.

N° 70 **Stèle funéraire de A[---], artisan du métal éduen**

Chardron-Picault 2007, n°340 ; *AE,* 2007, 958 ; Venault et al. 2009, n°5 ; *ILGL, 2. Éduens*, 226, p. 150

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv : 13/1580/78 (2004).



Lieu de conservation

Autun, musée Rolin.

Support

96 x 57 x 16 cm

Stèle rectangulaire à relief figuré en arkose. Le coin supérieur droit est brisé. Le bandeau porte une inscription dont seule la première lettre est lisible. Les lettres *D. M.* figurent sur les montants de la niche.

Datation

100-150 (contexte archéologique et épigraphique ; consécration aux Dieux Mânes).

Iconographie et inscription

Face principale Buste d'un homme barbu et moustachu, tenant de la main gauche des tenailles débordant de la niche et de la main droite un marteau ramené contre sa poitrine.

A[---]// D(is) M(anibus)

À A...., aux dieux Mânes.

Chardron-Picault 2007, n°341 ; Venault et al. 2009, n°82

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv : 13/1580/80 (2004).

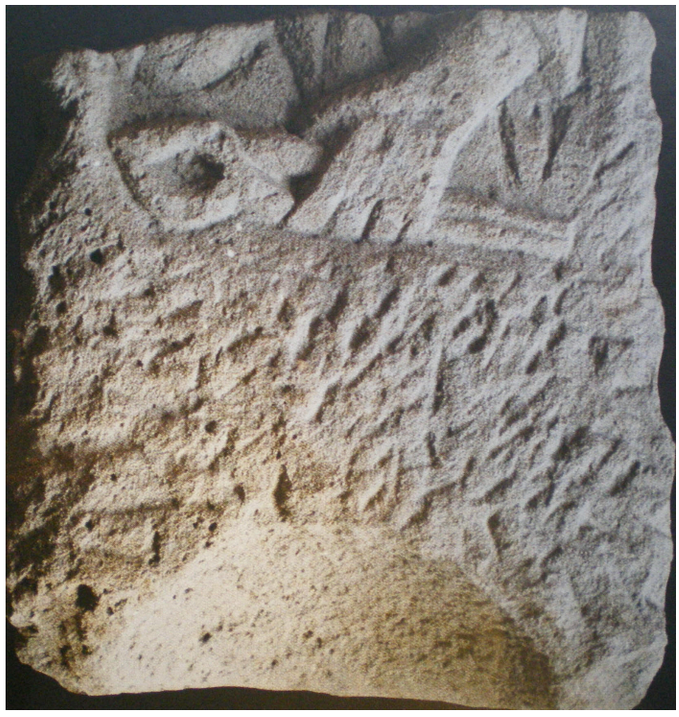

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
43 x 40 18 cm
Partie inférieure d'une stèle à relief figuré en arkose. L'espace sous la niche est piqueté.

Datation
IIe siècle (datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription
Face principale Partie inférieure du buste d'un personnage dans une niche. Il tient de la main gauche de grandes tenailles.

N° 72 **Stèle funéraire d'un chaudronnier (?) éduen figuré à l'ouvrage**

Chardron-Picault 2007, n°343 ; Venault *et al*., 2009, n°50 ; *ILGL, 2. Éduens*, 409, p. 236-237

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv : 13/1580/94 (2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
80 x 42 x 20 cm
Stèle funéraire à sommet arrondi en arkose. Le relief figuré est compris dans une niche à sommet cintré. Les lettres *D. M.* sont gravées de part et d'autre de la niche, sur les montants latéraux.

Datation
100-150 (dédicace aux dieux Mânes et contexte archéologique).

Iconographie et inscription
Face principale Portrait à mi-corps d'un personnage masculin barbu et moustachu, à la chevelure coiffée en mèches. Il est figuré de face et revêtu d'une ample tunique aux larges manches. Il tient de la main droite un marteau qu'il s'apprête à abattre sur un gobelet posé à l'horizontale sur une petite enclume étroite placée devant lui. Il s'agit d'un fabricant de vaisselle en métal, orfèvre ou chaudronnier.

D(is) M(anibus).

Aux dieux Mânes.

Pinette 1987, n° 532 ; *CAG*, 71/1, n° 460, p. 151

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Autun, devant la propriété de M. Coupireau (1979).



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin, don de M. Coupireau (inv. A1983.4.1).

Support
85 x 41 x 35 cm
Fragment de monument en calcaire (autel ?). Le monument est brisé sur le côté droit (par rapport au relief figuré). Le seul décor connu est le relief figuré, peut-être s'agit-il de la face principale. La partie inférieure et la corniche sont partiellement arrachées. Le relief est très érodé.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale (?) Scène de métier. Un personnage, sans doute un homme, est représenté assis, tourné vers la gauche. Il n'est pas aisé de distinguer son vêtement mais il ne semble pas vêtu d'une tunique courte. Il semble porter la longue tunique indigène. L'artisan est en train de travailler un produit sur une enclume. Il maintient l'objet à marteler de la main gauche sur l'enclume et soulève un marteau pratiquement disparu de la main droite. Il est difficile de dire s'il s'agit d'un artisan du métal (dinandier, forgeron, etc.) ou d'un cordonnier. La position du personnage et la forme de l'enclume, bien que le relief soit très fruste, n'est pas sans rappeler celle des cordonniers de Bourges et de Reims. En revanche, le contexte autunois plaide plutôt en faveur d'un artisan du métal.



D'après M. Pinette, *Augustodunum*

N° 74 **Stèle funéraire de [---]rianus, maçon**

CIL, XIII, 2712 = 2795d ; Esp, III, 1884 ; *CAG*, 71/1, p. 168 ; *ILGL, 2. Éduens*, 415, p. 238

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : M.L. 116 (1896) ; 150 (1958)).

Support
60 x 48 x 20 cm
Fragment d'une stèle rectangulaire en grès avec niche rectangulaire. Seule la partie supérieure droite est conservée. Sur le bandeau supérieur est gravée une inscription. La lettre M est inscrite sur le montant droit.

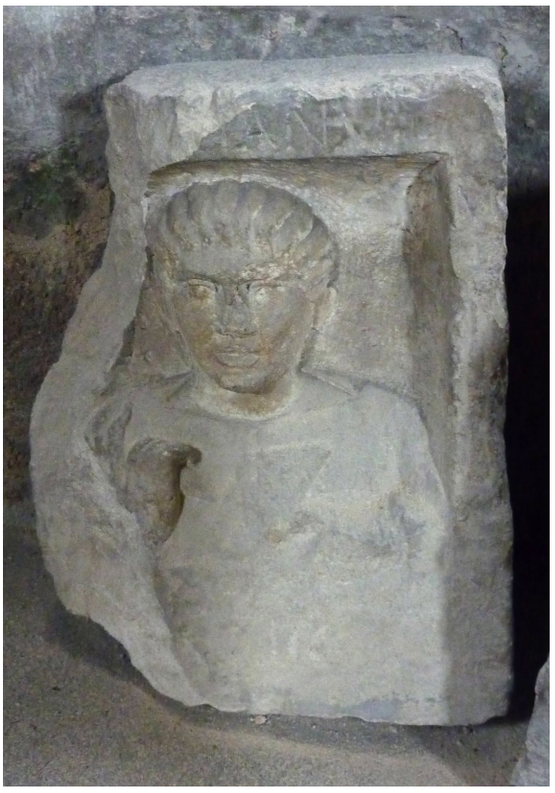

© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Datation
IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes).

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, buste d'un homme imberbe vêtu d'une tunique. Sa chevelure est coiffée en mèches. Il tient de la main droite une truelle.

[D(is)] M(anibus) // [---]rianus.

Aux dieux Mânes, [---]rianus.

CIL, XIII, 2716 ; Esp, III, 1931 ; *CAG* 71/1, p. 159 ; *ILGL, 2. Éduens*, 271, p. 172

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque, anciens « Champs- Saint-Roch ».



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : M.L. 167 (1896) ; 146 (1958)).

Support
68 x 45 x 14 cm
Stèle rectangulaire en grès avec niche découpée autour du portrait. Les lettres *D.M.* sont gravées de part et d'autre du portrait.

Datation
IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes et datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription
Face principale Homme en buste, dans une niche découpée autour de son corps, tenant un gobelet et un outil indéterminé longiligne, certainement une règle (d'après les rédacteurs de la *CAG*). Les réglettes des reliefs autunois pourraient être, selon M. Pinette, la transposition aplatie d'un rouleau manuscrit (Pinette 1988, p. 176). Toutefois cette règle présente une apparence semblable à celle visible sur la stèle dite de l'architecte [77]. On retrouve par ailleurs une règle graduée sur un autre relief autunois [76].

D(is) M(anibus), / Epiu[s] / Sace[r].

Aux dieux Mânes, Epius Sacer.

Remarque M. Dondin-Payre voit dans la nomenclature du défunt un double idionyme pérégrin [Dondin-Payre 2001, p. 278].

N° 76 **Stèle funéraire d'un artisan éduen avec une règle**

Esp, III, 1932

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
La Croix-Brenot.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv. : ML 182).

Support
125 x 57 x 28 cm
Stèle rectangulaire en grès. La niche est sculptée aux contours du personnage.

Datation
IIe siècle ?

Iconographie et inscription
Face principale Personnage masculin, de face, figuré à mi-corps. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient de la main droite un gobelet ramené contre sa poitrine. De la main gauche, il tient une règle graduée.

CIL, XIII, 2721 ; Esp, III, 1881 ; *CAG* 71/1 p. 150 ; *ILGL, 2. Éduens*, 275, p. 174-175

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Dans la muraille derrière le chanceau de l'Église Saint-Symphorien.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv. : M.L. 114 (1896) ; 102 (1958))

Support
62 x 70 x 17 cm
Stèle rectangulaire de calcaire à niche cintrée. Un espace est ménagé à gauche de la niche pour la figuration d'outils. L'inscription est gravée sur l'archivolte au-dessus de la niche.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Datation
IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes).

Iconographie et inscription

Face principale Stèle dite de l'architecte. Dans une niche, buste d'un homme barbu et moustachu, représenté de face et vêtu d'une tunique ample aux plis rectilignes profondément marqués. Il tient de la main gauche une truelle et un marteau derrière la truelle et de la main droite une règle. À gauche de la niche sont figurés une *ascia* tête en bas et une scie à refendre. Il pourrait s'agir d'un architecte ou d'un artisan de la construction (charpentier notamment).

D(is) M(anibus), // Gaius Getuli (filius).

Aux dieux Mânes, Gaius, fils de Getulus.

CIL, XIII, 2768 ; Esp, III, 1995 ; *CAG*, 71/1, 2.539, p. 159 ; *ILGL, 2. Éduens*, 338, p. 208

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque, anciens « Champs- Saint-Roch ».



Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : ML 812).

Support
Dimensions inconnues.
Fragments d'une stèle incomplète en grès. La stèle est brisée en deux fragments qui s'ajustent, dans le sens de la hauteur. Elle était déjà incomplète mais en un seul morceau lorsqu'Espérandieu l'a vue. Dans la partie supérieure une niche accueillait le portrait du défunt. Dans la partie inférieure était gravée l'épitaphe.

Datation
IIe siècle (datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription
Face principale Restes du buste d'un personnage de face. Le personnage tenait des attributs aujourd'hui difficiles à identifier. Espérandieu propose d'y voir un maillet, dans la main droite, et un ciseau, dans la main gauche.

Sous le portrait, les restes d'une inscription.

[---]Secundin[o] / [---] frater

À Secundinus, son frère.

Remarques En suposant que le nom du défunt était inscrit sur le bandeau supérieur du monument, ce que l'on rencontre fréquemment sur les stèles autunoises, on peut également envisager de restituer : [---] // *Secundinus, frater*, À [---], Secundinus, son frère.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

N° 79 **Stèle funéraire d'un artisan éduen (artisan de la pierre ?)**

Chardron-Picault 2007, n°337, fig. 251 ; Venault et al. 2009, n°54 ; *ILGL, 2. Éduens*, 373, p. 224

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv :13/1188/2.


D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
79 x 43 x 14 cm
Stèle rectangulaire en arkose (grès). Les lettres *D.M.* sont gravées de part et d'autre de la niche.

Datation
100-150 (dédicace aux dieux Mânes et datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche cintrée, personnage masculin de face, représenté à mi-corps. Sa chevelure est coiffée en mèches ramenées sur le front. De la main droite, il tient un gobelet. De la main gauche, il tient le manche d'un marteau à panne pointue et mince. La panne du marteau repose sur le bord inférieur de la niche. Ce marteau a la forme d'un têtu de tailleur de pierre ou de sculpteur.

IV[---]II, // D(is) M(anibus).

À Iu[---], aux dieux Mânes.

N° 80 **Stèle funéraire d'Eburus, artisan éduen (artisan de la pierre ?)**

Chardron-Picault 2007, n°342 ; *AE* 2007, 959 ; Venault et al. 2009, n°21 ; *ILGL, 2. Éduens*, 268, p. 171

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Autun, cité des Éduens, nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/1580/94 (2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation

Autun, musée Rolin.

Support

94 x 42 x 20 cm

Stèle funéraire en grès à acrotère et à niche cintrée. Le nom du défunt est gravé sur le bandeau au-dessus de la niche. Les lettres *D.M.* sont gravées de part et d'autre de la niche.

Datation

100-150 (dédicace aux dieux Mânes et datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, personnage masculin figuré à mi-corps et vêtu d'une tunique ample. La sculpture a fait l'objet d'un travail poussé, les traits de son visage sont appuyés. Il est barbu, sa chevelure est peignée en grosses boucles, la pupille est marquée sur les yeux. Il tient de la main droite un marteau à panne pointue pour le travail de la pierre ou du métal. Sa main gauche est vide et repliée sur le vêtement.

D(is) M(anibus) // Eburi.

Aux dieux Mânes d'Eburus.

N° 81 **Stèle funéraire d'un artisan éduen de la pierre (?)**

Chardron-Picault 2007, n°338, fig. 252 ; Venault et al. 2009, n°81

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/1298/1 (2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation

Autun, musée Rolin.

Support

81 x 37 x 18 cm

Stèle rectangulaire en arkose. La stèle est brisée en deux fragments qui s'ajustent et son coin supérieur droit est brisé. Au centre, niche cintrée avec relief figuré.

Datation

IIe siècle (datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée, personnage masculin de face, représenté à mi-corps. Son visage est allongé. Sa chevelure, coiffée en mèches fines ramenées sur le front, dégage les oreilles. Il porte barbe et moustache. Il est vêtu d'un manteau indigène. Il tient de la main droite un gobelet et de l'autre un marteau à tête étroite et à panne longue et mince dont le fer repose sur le bord de la niche. Ce marteau a la forme d'un têtu de carrier.

N° 82 **Stèle de Sabinianus, artisan éduen**

CIL, XIII, 2759 ; Esp 1883 ; Mordier 1965, n°14 ; *CAG* 71/1 p. 153 ; *ILGL, 2. Éduens*, 330, p. 203-204

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole de Bois Saint-Jean.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : M.L. 5 (1896) ; 31 (1958)).

Support
62 x 44 cm
Stèle rectangulaire en grès avec niche cintrée ornée d'un décor sculpté. La partie inférieure de la stèle est brisée. L'épitaphe est gravée sur le bandeau supérieur. Les lettres *D.M.* sont inscrites de part et d'autre de la niche.



D'après Espérandieu

Datation
IIe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche cintrée, personnage masculin à mi-corps, imberbe, vêtu d'une tunique à larges manches. De la main droite, il tient devant lui un gobelet et de la main gauche il tient le manche d'un marteau qui repose sur le bord inférieur de la niche.

D(is M(anibus) //, Sabinianus.

Aux dieux Mânes, Sabinianus.

N° 83 **Portrait de [---]mius avec un marteau (?)**

Esp, III, 1954

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance indéterminée.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv : ML 853).

Support
60 x 45 cm
Fragments de stèle rectangulaire en calcaire tendre. La stèle est brisée en quatre fragments qui s'ajustent. La partie inférieure est brisée. Sur le bandeau supérieur, traces d'une inscription.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Personnage, un enfant d'après Espérandieu, de face, représenté en pied. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau. De la main gauche, il tient semble-t-il le manche d'un fouet ce qui inciterait à identifier le personnage comme un enfant. En outre, à sa gauche était représenté un chien dont il ne reste que la tête. De la main droite toutefois, il paraît tenir un outil, à savoir le manche d'un maillet dont la tête est en partie brisée.

[---]mio.

À [---]mius.

Mordier 1965, n° 124 ; *CAG* 71/1, p. 165, n°583

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans la maison des Caves-Joyaux bâtie en 1845.

Lieu de conservation
Autun, en remploi sur place.

Support
150 x 40 cm
Stèle à niche rectangulaire en grès.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Un homme aux cheveux peignés sur le front tient dans une main un maillet et dans l'autre un objet indéterminé.

Chardron-Picault 2007, n°249 ; *AE* 2007, 955 ; *ILGL, 2. Éduens*, 252, p. 163

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/192/2 (2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
60 x 48 x 27 cm
Stèle funéraire en arkose à sommet et à niche cintrée décorée d'un portrait en faible relief. L'inscription est gravée sur l'archivolte. Les lettres *D.M.* sont gravées sur les bandes latérales et sont inversées.

Datation
Première moitié du IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes et datation des stèles à personnage de la nécropole [Venault et al. 2009]).

Iconographie et inscription
Face principale Buste d'un personnage en faible relief, dans une niche. Vêtu d'une tunique à larges manches, il tient un marteau à tête étroite de la main droite.

Caeso, // M(anibus) D(is).

À Caesus, aux dieux Mânes.

N° 86 **Stèle funéraire de [---], fils de Cattanus (?), artisan éduen**

Chardron-Picault 2007, n°336 ; *AE,* 2007, 956 ; Venault et al. 2009, n°15 ; *ILGL, 2. Éduens*, 257, p. 165-166

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv : 13 / 1134 / 1 (2004).



Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
45 x 50 x 17 cm
Partie inférieure d'une stèle à relief figuré en arkose. Une inscription est gravée sous la niche.

Datation
100-150 (contexte archéologique et épigraphique).

Iconographie et inscription

Face principale Dans la niche, partie inférieure du buste d'un personnage vêtu d'une tunique à manches larges. Il tient de la main droite un marteau. Il pourrait s'agir d'un artisan du métal, d'après le contexte autunois.
La lecture de l'inscription est incertaine. On semble lire un nom celtique, peut-être Catianus ou Cattanus (Holder 1904, 843-844), au génitif. Le génitif exprime peut-être la filiation. Les lettres sont irrégulières.

Cat[---]nussi (filius ?).

Fils de Cattanus (?).

Venault et al. 2009, n°49 ; *ILGL, 2. Éduens*, 416, p. 239

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/1580/60.



D'après *ILGL, Éduens (2)*, fig. 262
Cliché : Loïc de Cargouët (INRAP)

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
148 x 65 x 23 cm
Stèle rectangulaire en arkose. La stèle est brisée en deux fragments. Le relief est sculpté dans une niche rectangulaire. Le texte est gravé sur le bandeau supérieur et la lettre M sur le bandeau de droite.

Datation
100-150.

Iconographie et inscription
Face principale Personnage masculin représenté à mi-corps. Vêtu d'une tunique et d'un manteau, il porte barbe et moustache et une courte frange qui lui retombe sur le front. Sa main droite est repliée sur la poitrine tandis que sa main gauche tient le manche long et étroit d'un outil dont le fer est fixé par un tenon. La représentation de l'outil déborde de la niche et est gravée en creux dans le panneau inférieur. Il pourrait s'agit d'un marteau têtu ou d'un pic de carrier d'après la longueur du manche. Mais peut-être est-ce un défaut de la pierre, Y. Le Bohec ne mentionne pas d'outil (*ILGL (2)*).

[D(is)] Manibus // [---] iei[---]rcs / [---]alimappa.

Aux Dieux Mânes, ...



D'après Venault et al. 2009

N° 88 **Stèle de Lolliannus, artisan du textile éduen**

Chardron-Picault 2007, n°258 ; *AE* 2007, 960 ; Venault et al. 2009, n°27 ; *ILGL, 2. Éduens*, 289, p. 181-182

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/1580/72 et 73 (2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation

Autun, musée Rolin.

Support

180 x 49 x 16 cm

Stèle rectangulaire brisée en deux fragments. L'inscription est gravée sur le bandeau supérieur et inférieur, soit au-dessus et en dessous de la niche rectangulaire sculptée.

Datation

100-150 (contexte archéologique et épigraphique ; dédicace aux Dieux Mânes).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, buste d'un personnage dont la tête a été sculptée avec soin : yeux globuleux, arcades sourcilières marquées, nez fort et long. Il tient de la main gauche des forces à large lame, probablement pour le travail de la laine.

D(is) M(anibus) // Lolliannu[s] Domi [f(ilius)].

Aux dieux Mânes, Lolliannus, fils de Domus.

N° 89 **Stèle funéraire de Velia, fileuse**

CIL, XIII, 2780 ; Esp, III, 1904 ; *ILGL, 2. Éduens*, 356, p. 216

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin (inv. : ML 206).

Support
85 x 48 x 17 cm
Stèle rectangulaire en grès. La surface est très érodée.



© Ville d'Autun, musée Rolin, cliché C. Massard

Datation
Fin Ier - IIe siècles (dédicace aux dieux Mânes).

Iconographie et inscription

Face principale Femme de face, représentée à mi-corps, vêtue d'une tunique et d'un manteau et tenant des deux mains un objet indistinct, peut-être un fuseau ou, pour Y. Le Bohec, un vase dont elle couvre l'orifice de la main droite.

D(is) M(anibus) Veliae.

Aux dieux Mânes de Velia.

Remarque Veliae pourrait être un génitif ou un datif. Nous pouvons lire : « Aux dieux Mânes de Velia » ou « Aux dieux Mânes, à Velia ». Dans les *ILGL (2)*, Y. Le Bohec lit VEPIE et propose donc de restituer *Vepi (a)e* (Aux dieux Mâne. À Vepia).

N° 90 **Stèle funéraire de [---]ricla, fileuse**

Chardron-Picault 2007, n°345 ; *AE* 2007, 961 ; Venault *et al*. 2009, n°22 ; *ILGL, 2. Éduens*, 278, p. 176

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/1571/ 1(2004).



D'après Chardron-Picault 2007

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
103 x 50 x 18 cm
Stèle à sommet et à niche cintrée. Les lettres *D. M.* sont inscrites sur la paroi de la niche, de part et d'autre du personnage sculpté. L'inscription est gravée sur l'archivolte.

Datation
100-150.

Iconographie et inscription

Face principale Femme de face, représentée à mi-corps, vêtue d'une tunique. Sa chevelure est séparée par une raie médiane et coiffée en mèches régulières relevées au-dessus des oreilles. Elle tient de la main gauche une quenouille et un fuseau figurés en léger décalage. De la main droite, elle tient devant elle un gobelet.

[Hila?]ricla // D(is) M(anibus).

[---]ricla, aux dieux Mânes.

Remarque On pourrait restituer le nom [Hila]ricla. [Kajanto, 1965], p. 260 : Hilariclus, -a pour Hilariculus, -a.

N° 91 **Stèle funéraire de Trita, fileuse**

Venault *et al.* 2009, n°45 ; *AE* 2009, 895 ; *ILGL, 2. Éduens*, 349, p. 213

Contexte de découverte
Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/0000/8.



D'après Venault *et al.* 2009

Lieu de conservation
Autun, musée Rolin.

Support
142 x 57 x 18 cm
Stèle carrée en grès avec niche rectangulaire décorée d'un portrait sculpté. L'inscription est gravée sous la niche. La partie inférieure de la stèle est brisée.

Datation
100-150 (contexte archéologique et épigraphique ; dédicace aux Dieux Mânes).

Iconographie et inscription
Face principale Femme de face, représentée à mi-corps, vêtue d'une tunique. Sa chevelure est séparée par une raie médiane et coiffée en mèches régulières relevées au-dessus des oreilles. Elle tient devant elle de la main droite une longue tige, peut-être une quenouille. De la main gauche elle tient l'anse d'une cruche.

D(is) M(anibus), // Trita.

Aux dieux Mânes, Trita.

N° 92 **Portrait funéraire d'un artisan avec marteau (artisan de la pierre (?))**

Esp, XIV, 8311 ; CAG 89/1, p. 193, 113*, Fig. 134

Contexte de découverte
Auxerre (*Autessiodurum*), cité des Éduens ou des Sénons, Gaule Lyonnaise.

Encastrée dans le mur d'une maison boulevard Vauban (en face de l'usine à gaz détruite en 1940).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Musée d'Auxerre.

Support
53 x 40 cm
Stèle funéraire en calcaire tendre. La stèle rectangulaire présente une niche arrondie à relief sculpté. Elle est brisée en bas.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage masculin à mi-corps vêtu d'une tunique et d'un manteau qui s'enfilait par la tête. Son visage est un peu érodé. Sa chevelure est coiffée en mèches. Il tient de la main droite un marteau à panne pointue, peut-être pour le travail de la pierre (têtu pic ?).

N° 93 **Génie d'une communauté de métier (?)**

Esp, III, 2215

Contexte de découverte
Avallon (*Aballo*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Avallon, au centre de la ville (1865).



© Ville d'Avallon - Musée de l'Avallonnais

Lieu de conservation
Avallon, musée archéologique (inv. GR.3.8).

Support
43 x 27 x 12 cm
Stèle à sommet cintré en calcaire. Le bord de la niche est brisé en quelques endroits (sommet, coin inférieur droit).

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout, de face, dans une niche, se tient un personnage nu et ailé dans une position hanchée. Il est imberbe avec une épaisse chevelure bouclée. Ses épaules sont couvertes d'un petit mantelet dont l'agrafe est visible sur son épaule gauche. De la main droite, il tient par le manche une sorte de longue pelle ou une rame, et de la main gauche, il s'appuie sur un objet difficile à identifier. Espérandieu y voyait un cuvier. Il pourrait s'agir en effet d'un grand récipient en bois posé sur une petite marche ou gradin. Espérandieu proposait d'y voir une personnification de la rivière Cousin mais l'outil qu'il tient incite à penser qu'il pourrait s'agir du génie d'une communauté professionnelle ([Jullian 1917], p. 205). Pelle et pétrin de boulanger ? Toutefois, il est également envisageable que la divinité ne tienne pas une pelle mais une sorte de bâton ou de sceptre dont l'extrémité inférieure reposerait sur un élément rectangulaire (colonnette ? pilier ?). Mercure ?

Remarque Je tiens à remercier les conservateurs du musée d'Avallon de m'avoir soumis cette dernière hypothèse, émise selon la notice muséographique par un « archéologue de passage » dont nous ignorons l'identité.

N° 94 **Stèle funéraire d'un Éduen tenant une *ascia***

Esp, III, 2111

Contexte de découverte
Beaune, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Ce monument provient de l'ancien château.



Lieu de conservation
Beaunes, collection privée (placée dans le mur de la cour de M. Loppin de Masse selon Espérandieu).

Support
133 x 40 cm
Stèle.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche se tient un homme barbu, debout, de face, vêtu d'une tunique et d'un manteau ample. Il tient contre lui une *ascia* dans la main gauche et un *poculum* dans la main droite.

N° 95 **Stèle funéraire de Sacuria Mutaci f., fileuse éduenne**

CIL, XIII, 2646 ; Esp, III, 2088 ; *ILGL, 2. Éduens*, 77, p. 76-77

Contexte de découverte
Beaune, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Provenance régionale, « en Champagne, au bout de Saint-Nicolas » (1818).

Lieu de conservation
Beaune, musée des Beaux-Arts de Beaune (inv. 44.800).

Support
127 x 37 x 15 cm
Stèle à sommet cintré avec une niche cintrée. L'inscription est gravée sur le bandeau inférieur, au-dessous de la niche.



Photo : Musées de Beaune

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Femme, de face, représentée à mi-corps, les cheveux retenus sur la nuque, vêtue d'une tunique et d'un manteau et tenant peut-être un fuseau avec sa fusaïole.

Mon<u>me(n)tu(m), Sacuria, Mutaci (filia)

Monument (funéraire), Sacuria, fille de Mutacus.

N° 96 **Stèle funéraire de Cisorina, fileuse éduenne**

CIL, XIII, 2641 ; Esp, III, 2097 ; *CAG* 21/2 p. 51 ; *ILGL, 2. Éduens*, 72, p. 74-75

Contexte de découverte
Beaune, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Provenance locale indéterminée. Cette stèle fut d'abord scellée dans un mur de la bibliothèque de Beaune.



Photo : J.-C. Couval

Lieu de conservation
Beaune, musée des Beaux-Arts de Beaune (inv. 44793).

Support
127 x 48 x 17 cm
Stèle à sommet triangulaire et à niche cintrée. L'inscription est gravée sur l'archivolte. La partie inférieure droite de la stèle est brisée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Femme debout, de face, représentée en pied, vêtue d'une tunique et d'un manteau et tenant de la main droite un fuseau avec sa fusaïole et de l'autre peut-être une quenouille.

Cisorina.

Cisorina.

N° 97 **Stèle funéraire de Carina, fileuse**

CIL, XIII, 11232 ; Esp, III, 2022 ; *ILGL, 2. Éduens*, 65, p. 71

Contexte de découverte
Borgy, commune de Dezize, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Borgy, commune de Dezize, collection privée, chez M. Maupoil.

Support
76 x 43 x 20 cm
Stèle rectangulaire en granit avec niche cintrée. La surface est assez érodée. L'inscription est gravée sur le bandeau supérieur, au-dessus de la niche.

Datation
IIe siècle (?)

Iconographie et inscription
Face principale Femme, de face, représentée à mi-corps, vêtue d'une tunique et d'un manteau et tenant un objet en forme de fuseau de la main gauche et, de l'autre main, un gobelet.

D(is) M(anibus), Carina.

Aux dieux Mânes, Carina.

N° 98 **Stèle funéraire d'un artisan anonyme**

Esp, III, 2138

Contexte de découverte
Chalon-sur-Saône, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Provenance locale non précisée (1846).



© Musée Denon

Lieu de conservation
Chalon-sur-Saône, musée Vivant Denon (inv. MDA C.L. 23)

Support
63 x 43 x 21 cm
Stèle rectangulaire en calcaire à niche rectangulaire présentant un relief sculpté. Le coin supérieur gauche est brisé.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, buste d'un personnage masculin barbu et dont la chevelure est coiffée en mèches. Il tient de la main droite une *ascia* et de l'autre un objet rectiligne difficile à identifier, peut-être un outil (règle ?).

N° 99 **Portrait funéraire d'un tisserand (?)**

Esp, III, 2186 ; *CAG* 58, 156-5*, p. 184

Contexte de découverte
Marcy, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Provenance locale indéterminée (1830).



© Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
cliché Benoît Oudet 2017

Lieu de conservation
Nevers, musée archéologique du Nivernais.

Support
135 x 55 x 17 cm
Stèle de calcaire dont le sommet est abîmé. La stèle présentait peut-être un sommet triangulaire. La stèle est décorée d'un relief figuré dans une niche cintrée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout, dans une niche, un homme barbu représenté en pied. Sa chevelure est coiffée en mèches. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau. De la main gauche, il porte un gobelet. De l'autre, il tient un attribut difficile à identifier dans lequel Espérandieu propose de reconnaître une navette de tisserand. Toutefois, l'identification n'est pas assurée.

N° 100 **Portrait funéraire d'un artisan de la pierre (?)**

Monthel 1989

Contexte de découverte
Mellecey, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Lieu-dit Le-Villard, nécropole sur la voie Châlon-Autun, lors de travaux agricoles en 1987.



© Musée Denon

Lieu de conservation
Chalon-sur-Saône, musée Vivant Denon (inv. 93.27.1).

Support
194 x 60 x 26 cm
Stèle de calcaire de forme triangulaire. La stèle s'amincit vers le sommet et se termine en pointe. La face arrière est brute et les faces latérales sont équarries à la broche. Seule la face principale a été l'objet d'un travail ; elle présente une niche à relief figuré.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Un homme debout, de face, dans une niche. Il est vêtu d'une tunique longue qui lui descend jusqu'aux chevilles. De la main droite, il tient un *poculum* et de la main gauche, semble-t-il, le fer d'un outil, que G. Monthel décrit comme une « sorte de pique à manche court comparable à l'actuelle smille » (marteau à deux pointes du tailleur de pierre servant à dégrossir les mœllons). Il s'agirait alors d'un tailleur de pierre. Notons que la manière dont le personnage tient l'outil n'est pas commune.

Bouthier et Garmier 1996, p. 120, n°26 ; *CAG* 58, 189-1*, fig. 176

Contexte de découverte
Narcy, cité des Éduens (ou des Sénons), Gaule Lyonnaise.
Lieu-dit *Maurepoux* (1988).



Lieu de conservation
Narcy, mairie.

Support
127 x 47 x 20 cm
Stèle funéraire en calcaire à niche cintrée et à fronton triangulaire. Le sommet du fronton est abîmé. Le tympan porte une inscription difficile à déchiffrer, peut-être les lettres *D.M*. [Bouthier et Garmier 1996].

Datation
IIe-IIIe siècles [Bouthier et Garmier 1996].

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, buste d'un homme de face, vêtu d'une tunique à manches longues. Il tient dans sa main gauche une pince et, dans l'autre, un marteau dont la partie gauche de la tête est brisée.

D(is) M(anibus).

Aux dieux Mânes.

N° 102 **Stèle funéraire d'un boucher éduen**

Esp, III, 2056

Contexte de découverte
Nuits-Saint-Georges, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Au lieu-dit *Les Bolards*.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Collection privée.
Ancienne collection A. Moigeon, vendue.

Support
65 x 30 x 13 cm
Stèle rectangulaire sans encadrement en calcaire oolithique avec personnage en relief.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Un homme imberbe, debout, vêtu d'une tunique descendant sous le genou et d'un manteau. Il tient un couperet de la main droite et de l'autre une tête de bœuf ou de mouton.

Planson *et al.* 1982, n°20 ; *CAG* 21/3, n°20, fig. 104

Contexte de découverte
Nuits-Saint-Georges, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole des Bolards, fouilles d'E. Planson (1973-74).



© Jean-Louis Bernuy, Musée de Nuits-Saint-Georges, 93.2.739

Lieu de conservation
Nuits-Saint-Georges, musée de Nuits-Saint-Georges (inv. B. 76 ; 93.02.739).

Support
95 x 53 x 10 cm
Stèle à sommet triangulaire en oolithe blanche. Les bords de la stèle sont abîmés, le sommet du fronton est brisé et la partie inférieure est cassée. Il manque une partie de la tête du personnage.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un personnage masculin debout, de face, représenté en pied. Il est vêtu d'une tunique à longues manches serrée à la taille. De la main gauche, il tient un couperet de boucher par le manche. De la main droite, il tient un gobelet devant sa poitrine. Un oiseau est perché sur son épaule gauche.

Planson *et al.* 1982, n°19 ; *CAG* 21/3, n°19, fig. 103

Contexte de découverte
Nuits-Saint-Georges, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole des Bolards, fouilles d'E. Planson (1973-74).



© Jean-Louis Bernuy, Musée de Nuits-Saint-Georges, 93.2.75

Lieu de conservation
Nuits-Saint-Georges, musée de Nuits-Saint-Georges (inv. B. 72 ; 93. 02.75).

Support
99 x 45 x 13 cm
Stèle à sommet triangulaire en oolithe blanche. Les bords de la stèle sont abîmés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un personnage masculin debout, de face, représenté en pied. Il est vêtu d'une tunique à longues manches serrée à la taille. De la main droite, il tient une tête de bovidé par une corne et, de la main gauche, il tient le manche d'une hache dont le fer repose sur son épaule.

N° 105 **Stèle funéraire de Marcellus fils de Marcellinus, forgeron éduen**

CIL, XIII, 2854 ; Esp, III, 2052 ; *CAG* 21/3, p. 35-36, fig. 108 ; *ILGL, 2. Éduens*, 109, p. 92-93

Contexte de découverte
Nuits-Saint-Georges, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole des Bolards (territoire de Quincey), en 1857.



Photo : J.-C. Couval

Lieu de conservation
Beaune, musée des Beaux-Arts de Beaune (inv. 857.1.1).

Support
125 x 54 x 15 cm
Stèle à sommet cintré en calcaire tendre. L'arc supérieur porte une inscription funéraire.

Datation
IIe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Debout dans une niche se tient un homme imberbe, aux cheveux bouclés, vêtu d'une tunique gauloise aux larges manches. De la main gauche, il tient un marteau contre sa poitrine. De la main droite, il tient une grande pince.

[D(is)]M(anibus), [Marcel]lus, Marcellini f(ilius).

Aux dieux Mânes, Marcellus, fils de Marcellinus.

N° 106 **Stèle funéraire d'un forgeron éduen ?**

Esp, XIII, 8226

Contexte de découverte
Nuits-Saint-Georges, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole des Bolards.

Lieu de conservation
Nuits-Saint-Georges, musée de Nuits-Saint-Georges (inv. 93.4.5).

Support
22 x 35 cm
Partie médiane d'une stèle ?



© Jean-Louis Bernuy, Musée de Nuits-Saint-Georges, 93.4.5

Datation

Iconographie et inscription

Face principale (?) Deux bras repliés. La main droite tient un objet qui ressemble à un marteau ou une *ascia.* Il s'agirait d'une herminette posée sur une enclume pour Espérandieu mais il serait plus pertinent d'y voir un marteau frappant une enclume qu'une *ascia*.

N° 107 **Stèle funéraire de Mascellus fils d'Oxtus, forgeron éduen**

Planson *et al.* 1982, n°24 ; Planson et Pommeret 1986, p. 48 ; *CAG*, 21/3, p. 34, n°24 ; *ILGL, 2. Éduens*, 110, p. 92-93.

Contexte de découverte
Nuits-Saint-Georges, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Nécropole des Bolards, fouilles d'E. Planson (1973-74).



© Jean-Louis Bernuy, Musée de Nuits-Saint-Georges, 93.2.79

Lieu de conservation
Nuits-Saint-Georges, musée de Nuits-Saint-Georges (inv. B. 74 ; 93.02 79).

Support
120 x 58 x 16 cm
Stèle funéraire à sommet triangulaire en oolithe blanche.
Le bandeau porte une inscription.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout, dans une niche, est représenté un homme revêtu d'un ample manteau. Il porte une barbe et une moustache et sa chevelure est coiffée en mèches régulières tirées vers le haut. De la main droite, il tient un gobelet ramené contre sa poitrine. De son bras gauche, il ramène contre lui une pince et un marteau.

Mascello, Oxti fil(io).

À Mascellus, fils d'Oxtus.

Deyts 1976, n° 194 ; *CAG* 21/3, p. 158

Contexte de découverte
Sainte-Sabine, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Monument découvert avant 1882.

Lieu de conservation
Dijon, musée archéologique (inv. 59.1).

Support
70 x 56 x 10 cm
Fragment de stèle rectangulaire à relief figuré en calcaire oolithique. La stèle est brisée dans ses parties inférieure et supérieure, la tête et les pieds des personnages ont disparu.



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : R. Remy

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un couple debout, figuré en pied et revêtu d'une tunique à larges manches. L'homme et la femme tiennent de la main droite un linge (ou peut-être un récipient : verre, vase) contre leur poitrine. L'homme, à droite, est placé en avant de son épouse et tient une tenaille de la main gauche.

N° 109 **Portrait funéraire de deux artisans (?) éduens**

Esp, III, 2225

Contexte de découverte
Saulieu (*Sidolocum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Provenance locale indéterminée.



© Centre Camille Jullian

Lieu de conservation
Saulieu, dans le cimetière contre l'Église paroissiale.

Support
159 x 60 x 25 cm
Stèle en granit à sommet triangulaire avec relief figuré en méplat. Le relief est érodé.

Datation
IIIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Deux hommes debout, de face, représentés en pied. Leurs attributs sont difficiles à identifier. Celui de gauche semble tenir de la main droite un couteau légèrement arrondi ou une serpe et un récipient de l'autre (une bourse selon Espérandieu). Celui de droite tient un objet long, peut-être un outil ou un bâton, et, selon Espérandieu, une bourse.

N° 110 **Monument funéraire d'un artisan éduen tenant une *ascia***

Esp, III, 2221

Contexte de découverte
Saulieu (*Sidolocum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Saulieu, dans le cimetière contre l'Église paroissiale (encore aujourd'hui ?).

Support
128 x 35 x 27 cm
Stèle funéraire de granit avec relief en méplat. La partie gauche de la stèle est brisée sur toute sa hauteur.

Datation
IIIe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Un homme debout portant une barbe et une moustache. Il tient de la main droite une *ascia.* La partie gauche de son corps a disparu.

N° 111 **Portrait funéraire d'un artisan éduen tenant un outil**

Esp, III, 2223

Contexte de découverte
Saulieu (*Sidolocum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Saulieu, dans le cimetière contre l'Église paroissiale.

Support
159 x 70 x 45 cm
Stèle en granit à sommet arrondi et décorée d'une niche arrondie à relief figuré en méplat. La stèle est très dégradée, elle est érodée et couverte de mousse.

Datation
IIIe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Un homme barbu vêtu d'une tunique porte le manche d'un outil, peut-être une hache.

N° 112 **Stèle funéraire d'un artisan éduen et de son épouse**

Esp, III, 2222

Contexte de découverte
Saulieu (*Sidolocum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.
Dans le cimetière.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Saulieu, dans le cimetière contre l'église paroissiale.

Support
168 x 73 x 26 cm
Stèle en granit à sommet arrondi et décorée d'une niche arrondie à relief figuré en méplat. La surface est très érodée.

Datation
IIIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Un couple debout, de face, représenté en pied. Les deux époux sont vêtus d'une tunique et d'un manteau. À gauche, la femme tient de la main droite un gobelet et pose la main gauche sur l'épaule de son mari. À droite, l'homme tient de la main droite un marteau et de l'autre un flacon.

N° 113 **Stèle figurant un artisan du cuir ?**

Esp, IX, 7094 ; *CAG* 71/4, p. 468

Contexte de découverte
Tournus, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Dans la Saône, en face du quartier de la Madeleine (1900).

Lieu de conservation
Tournus, Hôtel-Dieu musée Greuze.

Support
23 x 19 cm
Stèle de calcaire à sommet arrondi. La pierre est très érodée. Le visage du personnage est effacé. Le coin inférieur gauche de la stèle est brisé.



D'après Espérandieu

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un personnage debout, de face, vêtu d'une tunique qui lui descend jusqu'aux genoux et d'une pénule qui lui couvre les épaules. Il tient de la main gauche un outil dont il appuie le fer sur un socle. Espérandieu identifie cet outil à un maillet à manche court. Les rédacteurs de la *CAG* proposent d'identifier ce personnage au dieu au maillet (Sucellus). Or, d'après ce que la photographie permet d'en dire, l'arrondi en forme de demi-lune de l'outil et son manche court permettent de l'identifier plutôt comme un couteau à pied de cordonnier, ou du moins d'un métier du cuir. Mais les dimensions du monument n'incitent pas à y voir un monument funéraire.

N° 114 **Scène artisanale sous le patronage de Mercure (?)**

NEsp, II, Lyon, 269

Contexte de découverte
Lyon, Gaule Lyonnaise.
Fourvière, à proximité du théâtre.


© Cliché J.-M. Degueule Lyon MCGR

Lieu de conservation
Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. 2001.0.403).

Support
107 x 26 x 18 cm
Petit monument en marbre blanc, brisé en neuf fragments recollés à l'époque moderne. La décoration de la face latérale droite est divisée en deux registres d'inégale importance (le registre supérieur mesure 39 cm contre 27 cm pour le registre inférieur).

Datation
Au plus tôt, premier quart du IIe siècle (coiffure bouclée en coques du personnage assis).

Iconographie et inscription
Face latérale droite **Registre supérieur** Seule la partie gauche de la composition est conservée. On distingue deux personnages. Le premier se tient tout à gauche, debout, le dos contre la bordure, de profil, tourné vers la droite. Il est vêtu d'une tunique qui lui descend jusqu'aux mollets. À côté de lui, un second personnage dont il ne reste que la tête. Celui-ci se tient de trois quarts. Il a la barbe et les cheveux bouclés. Il est représenté à plus grande échelle que l'autre personnage. Il était peut-être assis.
Registre inférieur Seule la partie gauche de la composition est conservée. Un personnage masculin, debout, de profil, tourné vers la gauche, vêtu de l'*exomis*. Le corps penché en avant, il s'appuie sur sa jambe droite. Il tiendrait un outil devant lui d'après M.-P. Darblade Audoin (NEsp, Lyon, p. 93). La nature de la scène est difficile à identifier mais d'après la tenue du personnage il pourrait s'agir d'une activité artisanale. D'autres interprétations sont toutefois possibles, il pourrait aussi s'agir d'une scène de transport ou de manutention.
Face latérale gauche Cette face ne comporte qu'un seul registre. Un seul personnage est représenté. Il serait de face selon M.-P. Darblade Audoin (NEsp, Lyon, p. 94). De la main droite il tient une bourse. Il pourrait être coiffé d'un casque ailé. Il s'agirait de Mercure.

Pour M.-P. Darblade Audoin, le personnage assis pourrait être un commerçant accompagné de son fils ou de son comptable. Son activité serait précisée par le registre inférieur et placée sous le patronage de Mercure figuré sur l'autre face. La disposition en registre évoque le décor des monuments funéraires mais se retrouve aussi sur certains monuments votifs (voir n°114).


© Cliché J.-M. Degueule Lyon MCGR


© Cliché J.-M. Degueule Lyon MCGR

N° 115 **Stèle funéraire d'un forgeron de Paris**

Esp, IV, 3155 ; *CAG* 75, 414*, fig. 179

Contexte de découverte
Paris (*Lutetia*), cité des *Parisii*, Gaule Lyonnaise.

Paris, n°7 de la rue Cassini, lors des travaux de fondation de l'immeuble (20 juin 1903).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Paris, musée Carnavalet (inv. AP 94).

Support
144 x 59 x 15 cm
Stèle funéraire rectangulaire en calcaire. La stèle est incomplète. Le bord gauche, les parties supérieure et inférieure ont disparu. Lorsque Espérandieu a vu la pierre, la tête du personnage était encore conservée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout dans une niche se tient un homme imberbe. Il porte devant lui un tablier à encolure ronde qui lui laisse les bras nus et descend jusqu'aux genoux. Le vêtement d'aspect rigide et au col épais bien marqué sur la scultpure suggère un tablier en cuir. Une incision sur les mollets indique qu'il est chaussé. Il était coiffé d'une calotte ronde à côtes. Son bras droit à disparu. Dans sa main gauche reposent les extrémités d'une grande pince à la mâchoire ronde. L'absence de barbe nous incite à y voir la stèle funéraire d'un artisan plutôt qu'une représentation de Vulcain.



D'après Espérandieu

N° 116 **Stèle funéraire d'un artisan du bois sénonais, peut-être un menuisier**

Esp, IV, 2783

Contexte de découverte

Sens (*Agedincum*), cité des Sénons, Gaule Lyonnaise.

Sens, en remploi dans l'enceinte de la ville, près de la porte Formau (juin 1850).



© Musées de Sens. Cliché J.P. Elie.

Lieu de conservation

Sens, musées de Sens (inv. J 133).
Moulage au musée de Saint-Germain (inv. 23950).

Support

84 x 38 x 54 cm

Stèle rectangulaire en calcaire sculptée sur deux côtés. La surface est très usée et le relief très fruste. Il est notable que la face accueillant le portrait du défunt est moins large que celle avec la scène de métier. Par convention nous l'avons considérée comme la face principale, mais il nous semble permis d'hésiter devant ce monument. Le portrait est gravé dans une niche peu profonde en plein cintre surmontée d'un fronton et de deux orillons en bas-relief. Une *ascia* est sculptée en haut derrière la pierre.

Datation

fin IIe - IIIe siècles (traitement de l'œil et de l'iris en cercles concentriques).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, buste d'un personnage barbu, vêtu d'un manteau retombant avec de nombreux plis.

Face latérale gauche Personnage de profil vêtu d'une tunique à manches longues et assis devant un établi. Il tient de la main droite un outil mutilé et disproportionné difficile à identifier, peut-être une hachette ou un maillet. L'artisan s'apprête à abattre l'outil sur un objet indéterminé qu'il maintient de l'autre main sur le plan de travail. Au-dessus de sa tête sont suspendus des outils à un râtelier. À gauche, une scie courbe à lame dentelée munie de deux poignées. Selon Julliot, il s'agirait d'un jabloir de tonnelier [Julliot 1891], scie à main aux dents en arc de cercle. La courbure pourrait en effet évoquer un outil de tonnelier mais l'outil ne ressemble en rien à un jabloir moderne (*Encyclopédie*, vol. 10, pl. IV, fig. 4). Au centre, un objet difficile à identifier, peut-être un cercle de tonneau avec sa boucle [Langner 2001], une serrure (comparer avec n°122 dans [Zimmer, 1982]), ou un outil. Julliot y voit un sergent (serre-joint) de tonnelier, outil en fer servant à immobiliser les douves du tonneau en construction (*Encyclopédie*, vol. 10, pl. VII, fig. 6). D'après la forme de l'objet, l'hypothèse de la serrure nous paraît la plus vraisemblable : elle est tout à fait similaire à l'objet que l'on observe sur la stèle d'un serrurier de Rome ([Zimmer], n°122) ou aux serrures découvertes en contexte archéologique ([Manning 1989], O66, pl. 42). À droite, une *ascia*. La présence d'une serrure plaide en faveur de l'identification d'un menuisier, peut-être un fabricant de coffres d'après les dimensions de l'objet que l'artisan est en train de travailler.



© Musées de Sens. Cliché Ortolf Harl.

CIL XIII, 2965 ; Esp, IV, 2769 ; *CAG* 89/2, 211*, p. 666

Contexte de découverte

Sens (*Agedincum*), cité des Sénons, Gaule Lyonnaise.

Près de la porte Formau lors du démontage de la muraille (en 1857 d'après Espérandieu, en 1863 d'après les rédacteurs de la *CAG*).

Lieu de conservation

Sens, musée municipal (inv. J 79).

Copie au *musée d'Archéologie nationale* de Saint-Germain-en-Laye.

Support

98 x 50 x 39 cm

Stèle-édicule à pilastres, sommet cintré et acrotères en calcaire.

Sur les acrotères sont gravées les lettres *D.M.* Le reste de l'épitaphe est inscrit sur l'archivolte. Le pilastre et l'acrotère droits sont abîmés.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Milieu IIe siècle au plus tôt (formulaire : *D.M. et memoriae*).

Iconographie et inscription

Face principale Dans la niche se tient un jeune homme imberbe vêtu d'une tunique large. Il porte une petite bottine au pied droit mais le pied gauche semble nu (peut-être distingue-t-on une sandale à lanière). Son crâne est rasé, à l'exception d'une longue mèche. De la main gauche, il maintient une feuille de métal sur une petite enclume posée sur un établi. De l'autre main, il soulève un marteau comme s'il s'apprêtait à l'abattre sur l'enclume. Des outils sont gravés derrière lui dans la paroi de la niche : à gauche une pince à feu en U (pince à ressort), à droite des tenailles. À ses pieds se tiennent deux animaux : un chien (ou un chat) et un lapin.

D(is) [M(anibus)], memor(iae) Bellicc(i), Bellator[(is) (filii)].

Aux dieux Mânes, à la mémoire de Belliccus, fils de Bellator.



Cliché : Marie-Sophie Caruel



Cliché : Marie-Sophie Caruel

N° 118 **Scène de forge senonaise**

Esp, IV, 2779

Contexte de découverte
Sens (*Agedincum*), cité des Sénons, Gaule Lyonnaise.
Provenance exacte inconnue.



© Musées de Sens. Cliché J.P. Elie.

Lieu de conservation
Sens, musées de Sens (inv. J 140).

Support
120 x 75 x 45 cm
Bloc rectangulaire en calcaire gris orné sur deux faces. La face immédiatement à droite de la scène de métier est ornée de rinceaux de vigne tandis que celle de gauche est simplement épannelée. Le monument est sans doute incomplet, le bas-relief devait se poursuivre sur un second bloc à gauche (Espérandieu) et peut-être sur un bloc supérieur. Il est en effet possible que cette scène ait fait partie d'un décor disposé en registres, car les rinceaux semblent se poursuivre dans la partie supérieure du monument. Le relief est abîmé : les visages des personnages, les bords droit et inférieur sont mutilés.

Datation
150-200.

Iconographie et inscription
Sur une face indéterminée du monument Deux personnages dans une scène de forge. À gauche, un homme est en train de marteler un objet qu'il maintient sur une enclume à l'aide de tenailles. L'outil est très mutilé. De son bras levé, l'artisan tenait probablement le marteau à abattre sur l'enclume, mais l'outil a aujourd'hui disparu. L'autre personnage, derrière le manteau de forge, actionne les soufflets, matérialisés sur le relief par deux tuyères dirigées vers le foyer de forge disposé à proximité de l'enclume.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

N° 119 Bloc appartenant à un monument funéraire avec scène de métier : atelier d'un peintre à fresque

Esp, IV, 2767

Contexte de découverte
Sens (*Agedincum*), cité des Sénons, Gaule Lyonnaise.
En remploi dans les fortifications.



Lieu de conservation
Sens, musées de Sens (inv. J 115).
Moulage au musée de Saint-Germain.

Support
95 x 98 x 42 cm
Bloc en calcaire sculpté sur deux côtés. Sur un côté, un bas-relief très usé. Une *ascia* est sculptée sur un autre côté.

Datation
fin IIe - début IIIe siècles.

© Musées de Sens. Cliché J.P. Elie.

Iconographie et inscription

Scène de peinture murale à l'extérieur d'un bâtiment représentant l'activité de quatre personnages. Au centre, deux artisans debout sur un échafaud sont affairés au décor de la paroi. À gauche, un peintre de dos applique la peinture de la main droite au moyen d'un pinceau. Il traite le bandeau supérieur d'une fresque indiqué par deux incisions dans la pierre. Il tient une palette dans la main gauche et garde à ses pieds un seau d'eau pour ses pinceaux. À droite, un second artisan de dos s'applique de la main gauche à étaler une couche d'enduit sur le mur au moyen d'une taloche qu'il tient levée au-dessus de sa tête. Il s'agit d'un plâtrier-stucateur qui intervenait avant le peintre pour poser l'enduit. Comme le note Cl. Allag, la simultanéité entre ces deux tâches n'est ici qu'une convention car le peintre devait attendre une certaine prise du mortier avant de poser les couleurs ([Allag, 2010], p. 214). L'artisan tend la main droite vers un seau posé à ses pieds au bord de l'échafaud. Le récipient contenait certainement l'*intonaco* préparé au sol par un troisième ouvrier, représenté en train de malaxer sans doute un mélange de sable, de chaux et d'eau avec une sorte de houe à l'extrême droite de la scène. Derrière lui, un baquet sur un tabouret pour le transport de la préparation sur l'échafaud ou pour contenir sa matière première. Au centre, une échelle permet l'accès à l'échafaud. Tout à gauche de la scène se trouve l'entrée du bâtiment précédée par une volée de marches. Assis sur les marches, un personnage consultant un *uolumen* semble superviser le chantier. L'état d'usure du relief empêche l'identification parfaite des vêtements. Les deux ouvriers de droite sont vêtus de tuniques courtes serrées à la taille. Le contremaître paraît drapé dans un manteau ou une tunique longue. Quant au peintre, il semble porter un manteau ou une tunique ample lui descendant jusqu'aux genoux.

N° 120 **Stèle funéraire d'un artisan drapier ou d'un foulon**

Esp, IV, 2768

Contexte de découverte
Sens (*Agedincum*), cité des Sénons, Gaule Lyonnaise.
Provenance locale indéterminée.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Sens, musées de Sens (inv. J 128-129).
Moulages aux musées de Saint-Germain et du Trocadéro.

Support
145 x 63 x 26 cm
Stèle de calcaire en deux fragments, brisée à mi-hauteur.
La face principale est très abîmée.

Datation
IIe siècle.

Iconographie et inscription

Face principale Portrait funéraire du défunt dans une niche.

Face postérieure, registre supérieur Personnage vêtu d'une tunique courte à longues manches serrée à la taille. Représenté de trois quarts, face au spectateur, il tient des deux mains de grandes forces et s'affaire à tondre un drap afin d'égaliser les fils sortant du tissu. Le drap est suspendu sur une traverse horizontale dont la hauteur est ajustable d'après les trous que l'on observe sur les montaux verticaux.

Face postérieure, registre inférieur Personnage vêtu de l'exomide. Debout dans une cuve, le foulon s'appuie sur deux balustrades latérales. Derrière lui, un drap est suspendu à une traverse horizontale, soit pour sécher, soit en attente d'être traité par le foulon. Notons que le vêtement de l'artisan n'est pas fréquent dans les scènes de métier gallo-romaines.

N° 121 Monument funéraire d'Adelphius, consacré par Attius, tailleur de vêtements *c[ucull]arius (?)*

CIL XIII, 2953 ; Esp, IV, 2781 ; *CAG* 89/2 p. 702

Contexte de découverte
Sens (*Agedincum*), cité des Sénons, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans l'enceinte de la ville, près de la porte Formau (1850).



© Musées de Sens. Cliché J.P. Elie.

Lieu de conservation
Sens, musées de Sens (inv. J87).
Moulage au musée de Saint-Germain.

Support
59 x 39 x 63 cm
Dé de calcaire en deux fragments, très mutilé, surmonté d'une corniche qui n'existe plus que sur le côté droit. Sur la face principale du bloc, une inscription très fragmentaire est gravée dans un petit cartouche orné de *peltae*. La partie droite de l'inscription observée par E. Espérandieu et G. Julliot est perdue. L'inscription déborde sur le cartouche. Les deux faces latérales étaient ornées de bas-reliefs. Il ne reste rien du relief de la face latérale droite. Celui de la face gauche est très fragmentaire : seule la moitié droite est conservée.

Datation
125-150.

Iconographie et inscription

Face latérale gauche Un personnage, dont il ne subsiste que les mains, tient de la main droite des forces. Il est en train de tailler une pièce de tissu disposée sur une table. La scène est comparable à celle d'un monument rémois (n°159). Au-dessus de la table de travail, deux *cuculli* sont suspendus à des crochets. Il s'agit sans doute de la production de ce tailleur, « placés là comme une enseigne pour attirer les acheteurs » ([Julliot, 1891], p. 86).

Adelp[hio...et...] / Iarusci..., / coniug(i) e[jus]dem V[---] , Attius, c[ucull]arius (?).

À Adelphius ... et à Iarusci ... son épouse, de son vivant, Attius, fabricant de *cuculli* ... a élevé (ce monument).

Remarques Ligne 5 : ligature AR. Lecture de Julliot : ADELP [---] / IARVSCI [---] NA / CONIVG.E[---] DEMVIC / ATTIVSC[---]RIVS.

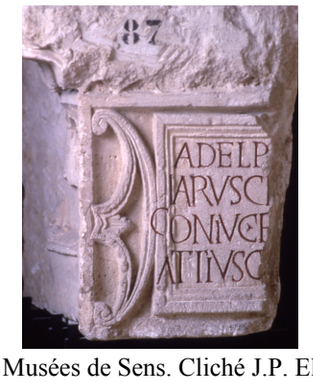

© Musées de Sens. Cliché J.P. Elie.



© Cl. MdC. Musées de Sens

Esp, V, 3944 ; Pannoux 1983, n°47

Contexte de découverte
Amiens (*Samarobriva*), cité des Ambiens, Gaule Belgique.
Marché aux poissons, quartier St-Louis.



© Musée de Picardie

Lieu de conservation
Amiens, musée de Picardie (inv. M.P.88.3.96).

Support
118 x 75 x 57 cm
Cippe rectangulaire en calcaire dur présentant des écoinçons sculptés. Le monument porte des traces de coloration.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche cintrée, trois personnage debout, une femme à gauche, un jeune homme au centre et un homme à droite. L'homme à droite est barbu et ridé, il porte un manteau à capuche par-dessus sa tunique et tient par devant lui une corbeille de fruits (?). La femme à gauche est voilée et porte une tunique longue et un manteau. Elle enlace l'adolescent de son bras gauche. Ce dernier porte une simple tunique et tient de la main gauche un gobelet. De la main droite, il tient une bourse ou une petit balance. Dans les écoinçons gauche et droit sont sculptés une *ascia* et un ciseau.

N° 123 **Stèle de Flaminius Acurio, artisan du métal**

CIL, XIII, 3500 ; Esp, V, 3950 ; Pannoux 1983, n° 48 ; *CAG* 80/1, p. 214

Contexte de découverte
Amiens (*Samarobriva*), cité des Ambiens, Gaule Belgique.
Faubourg de Noyon.



Lieu de conservation
Amiens, musée de Picardie (inv. 1876.238).

Support
110 x 49 x 10 cm
Stèle à sommet triangulaire et à niche cintrée en calcaire dur. L'inscription est gravée au-dessus de la niche sur le bandeau et en dessous de la niche.

Datation
150-250 (formulaire : consécration à la *Memoria*).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, personnage debout, de face, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Le visage du personnage est abîmé. D'après S. Pannoux, il tient dans les mains un petit marteau et des tenailles. Il pourrait alors s'agir d'un artisan du métal, éventuellement un orfèvre d'après la taille des outils. Les rédacteurs de la *CAG* reconnaissent quant à eux un stylet.

D(is) M(anibus) / et m(emoriae) / Flam[in(ius)] / Acurio / uixit annos / LX[---].

Aux dieux Mânes et à la mémoire, Flaminius Acurio, décédé à l'âge de ... ans.

Remarque Espérandieu lisait : LXV, 65 ans.

NEsp, III, Toul (Leuques), 53

Contexte de découverte
Bains-les-Bains, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Dans le lit du Bagnerot, au-dessus des carrières de grès, sur le chemin de Bains-les-Bains au bois des Fouilles (1933).



© cliché Mairie Bains-les-Bains

Lieu de conservation
Bains-les-Bains, dans le parc communal de Saint-Colomban.

Support
110 x 59,5 x 117 cm
Stèle-maison en grès. Stèle rectangulaire au sommet arrondi. La stèle était cassée verticalement en deux fragment jointifs qui furent raccordées avec un joint métallique et du ciment. Le coin inférieur droit est brisé. Les personnages sont sculptés en semi-méplat. Sur les côtés, de petites niches contenant un personnage en buste. Sur la face antérieure, une épitaphe est gravée sur le registre inférieur.

Datation
Ier siècle (rédacteurs du *Nouvel Espérandieu* d'après le motif ornemental du fronton de la niche).

Iconographie et inscription

Face latérale Dans une niche à fond plat peu profonde, un personnage de face. Sa chevelure est coiffée en larges mèches marquées par des incisions et séparées par une raie médiane qui laisse les oreilles dégagées. Le personnage est accoudé sur le rebord de la niche. Il tient de la main droite un gobelet et de l'autre, peut-être un couteau.

D(is) M(anibus) Rig[u]lli.

Aux dieux Mânes de Rigullus.



© cliché Mairie Bains-les-Bains



© cliché Mairie Bains-les-Bains

CAG 88, p. 107, fig. 30 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 529

Contexte de découverte
Bazoilles-sur-Meuse, cité des Leuques, Gaule Belgique.

En remploi dans les murs d'une maison en ruine appelée "cabane de chasse", à proximité de la limite entre les Vosges et la Haute-Marne. Signalée par Billoret en 1971.

Lieu de conservation
Réserves du SRA.

Support
Dimensions inconnues.
Stèle en calcaire dont il manque le sommet, la partie gauche inférieure et supérieure. Le portrait des défunts est sculpté en bas-relief dans une niche rectangulaire.



D'après NEsp, III, Toul (Leuques)

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Trois personnage debout, en pied. Les personnages placés sur les côtés sont légèrement tournés vers le centre de la niche. À gauche, un homme au visage arrondi et à la chevelure qui lui descend sur la nuque. Il est vêtu d'une tunique. De la main droite, il tient un outil pourvu d'un manche, peut-être un marteau ou une *ascia*. De la même main, il tiendrait un objet indéterminé. De la main gauche il tient un objet allongé difficile à identifier en raison de l'usure. Au centre, se tient une femme vêtue d'une tunique longue et d'un manteau, dont les bras sont repliés devant la poitirine. Elle tient un objet circulaire dans ses mains. À droite, un homme habillé d'une tunique. Il tenait peut-être un attribut que l'on ne peut plus reconnaître.

CIL XIII, 4710 ; Esp, VI, 4816 ; Pannoux 1983, n°1 ; Moitrieux 1992, p. 20, fig. 6 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 98

Contexte de découverte

Forêt de Darney, dans les Vosges, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée (avant 1877).



© Musée Lorrain, Nancy

Lieu de conservation

Nancy, musée Lorrain (inv. A.95.255).

Support

58 (98 avec le fronton) x 68 x 12 cm

Partie centrale d'une stèle funéraire en grès à fronton triangulaire et à relief figuré. Le tympan est orné d'une rosace. Une inscription est gravée sur le bandeau supérieur. La stèle a été découverte en trois fragments qui s'ajustent mais est incomplète : la partie inférieure est brisée. Au moment où Espérandieu l'a vue la stèle avait été reconstituée. Aujourd'hui, les fragments ont été dissociés, seuls deux - correspondant à la partie droite de la stèle - sont conservés au musée Lorrain de Nancy, le troisième semble perdu.

Datation

Fin IIe-début IIIe ([Moitrieux 1992]).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche entre deux pilastres, un personnage debout, barbu, vêtu d'une tunique. Il tient sa main droite posée sur sa poitrine et sa main gauche se referme sur le manche d'un outil dont l'extrêmité du fer et du manche ont aujourd'hui disparu. Il semble s'agir d'une cognée. E. Espérandieu y voyait une *ascia.*

Sabini Satti f(ilii).

(Monument) de Sabinus, fils de Sattus.



© Musée Lorrain, Nancy

Esp, VI, 4702 ; Pannoux 1983, n°2 ; Moitrieux 1992, p. 22, Fig. 9a ; NEsp, III, Toul (Leuques), 216

Contexte de découverte
Deneuvre, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Au lieu-dit « la Houbette », dans les restes d'une habitation (1883).



© Musée Lorrain, Nancy / Photo P. Mignot

Lieu de conservation
Nancy, musée Lorrain (inv. 2007.0.181).

Support
94 x 76 x 20 cm
Stèle (?) en grès à sommet cintré et à relief figuré. Les côtés sont décorés de pilastres. Le bord droit du monument est abîmé. La partie supérieure est une restitution : le visage du personnage du bas, les mains de celui du haut et la partie entre les deux ont été restaurés.

Datation
2e tiers du IIIe siècle ([Pannoux 1983]).

Iconographie et inscription
Face principale Scène de métier figurant deux scieurs de long, vêtus d'une tunique serrée à la taille et plissée. Celui de gauche est tourné vers la droite et se tient debout sur une planche posée sur deux chevalets. L'autre, tourné vers la gauche se tient en dessous de la planche. Les deux semblent affairés à découper cette planche dans le sens de la longueur au moyen d'une scie de long. L'un et l'autre tiennent une extrémité du cadre de la scie. L'iconographie peut-être comparée avec celle du monument rémois n°166. G. Moitrieux conteste l'identification des scieurs de long, toutefois ses remarques nous semblent infondées. La disposition de la grume à l'horizontale sur deux chevalets ne correspond certes pas à celle que l'on observe sur le relief de Florence ou la peinture de Pompéi (Adam 1984, p. 101), elle est toutefois bien attestée, au moins à l'époque contemporaine. Il semble d'ailleurs que les scieurs de long rémois (n°166) travaillent de cette façon une bille de bois disposée de manière horizontale. Ensuite, la prise du cadre de la scie par le personnage du bas correspond tout à fait à celle des scieurs de long : le personnage du bas semble tirer la scie en l'attrapant par la bordure inférieur du cadre de la scie ce qui est la prise normale pour une scie de long qui ne dispose pas de poignée. Elle peut être comparée avec la prise figurée dans la peinture pompéienne. Enfin, les pilastres figurés ne sont peut-être pas un élément de décor de cette scène, mais plutôt une décoration des bordures latérales de la niche sculptée de cette stèle. La scène de métier se confondrait donc en partie avec le relief architectonique de la stèle.

Parfois considéré comme une stèle funéraire [Moitrieux, 1992], ce monument est considéré comme votif par J.-Cl. Béal, en raison de l'absence de mention épigraphique du nom du défunt et de représentation figurée du défunt au profit d'une figuration de deux personnages de même statut : [Béal 2004], p. 198, n.61. La stèle serait, il est vrai, atypique pour un relief funéraire mais l'absence de désignation épigraphique du défunt ne saurait constituer un argument définitif ; par ailleurs il n'est pas absolument impossible que l'image renvoie à l'activité de l'occupant - ou des occupants - de la sépulture, quelques cas de scène de métier en face principale étant attestés. En revanche, sa découverte dans un contexte d'habitat pourrait bien indiquer une autre fonction, peut-être cultuelle sans qu'il soit possible d'en être certain.

Esp, XV, 9241 ; Moitrieux 1992, p. 61-62 fig. 37 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 434

Contexte de découverte
Dieulouard-Scarponne (Scarponna), cité des Leuques, Gaule Belgique.
Dans une houblonnière (avant 1748).



© Musée Lorrain, Nancy / Photo M. Bourguet

Lieu de conservation
Nancy, musée Lorrain (inv. 2005.0.243)

Support
101 x 49 x 31 cm
Stèle à sommet arrondi en calcaire. La partie supérieure de la stèle est très érodée, le visage du personnage a presque été effacé. L'objet qu'il tient dans la main est aussi en partie effacé.

Datation
Ier siècle (G. Moitrieux d'après le traitement archaïsant du vêtement, de la position des pieds du personnage semblable aux figurations celtiques)

Iconographie et inscription
Face principale Personnage barbu assis en tailleur dans une niche. Il est revêtu d'une tunique à manches courtes dotée d'une capuche dont on voit le bourrelet autour de son cou. La tunique présente des plis en arc de cercle. Devant les jambes du personnage est posé un objet, peut-être un coffret dont le couvercle serait marquée par trois lignes visibles sur la face antérieure (Moitrieux 1992) ou un bloc de pierre ou de bois. Le personnage tient sa main droite posée devant lui et de la main gauche il tient un outil pointu, peut-être un ciseau, dont la tête repose sur le bloc. La surface supérieure de ce bloc est marquée de traits comme pour représenter le travail du ciseau sur le matériau.

Les interprétations de ce relief diffèrent (Voir NEsp, III, Toul (Leuques), p. 169). Certains y ont vu une divinité : Cernunnos pour Choux, R. Lantier et J.-L. Massy, un dieu celtique dans une pose bouddhique pour d'autres (J.-N. Castorio). Mais les comparaisons avec l'iconographie gallo-romaine ne permettent pas de valider ces hypothèses. Il pourrait s'agir de la stèle funéraire d'un artisan. Pour G. Moitrieux, le geste exclut un travail de la pierre mais il pourrait s'agit d'un artisan travaillant le bois ou la tabletterie et la position des mains (l'un tient l'objet tandis que l'autre est placée derrière) évoque un geste technique. Le contexte de la découverte incite à y voir un monument funéraire, puisque d'autres stèles funéraires furent découvertes à proximité de ce monument.

N° 129 **Portrait funéraire de Sedatus artisan du bois et de son épouse**

CIL, XIII, 4609 ; Esp, VI, 4609 ; *CAG* 54, p. 191 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 427*

Contexte de découverte
Dieulouard-Scarponne (Scarponna), cité des Leuques, Gaule Belgique.

En remploi dans le mur de l'église.

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
130 x 82 cm
Stèle de calcaire.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Deux personnage, un homme et une femme. À gauche, un homme vêtu d'un *sagum* tient de la main droite une hache posée contre son épaule. De l'autre main, il porte une bourse. À sa gauche, une femme tient une bouteille de la main droite et un petit vase dans la main gauche. Les têtes des personnages ont disparu.

Sedati / et Ain(a)e / ux(oris).

(Monument) de Sedatus et d'Aina, son épouse.

Esp, VI, 4706 ; Moitrieux 1992, p. 65-66, fig. 42

Contexte de découverte
Dieulouard-Scarponne (Scarponna), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Cette stèle dont le contexte exact de découverte n'est pas connu proviendrait de Scarpone plutôt que de Lunéville. Elle semble en effet correspondre à la stèle 266a du catalogue de Wiener de 1895 (G. Moitrieux)

Lieu de conservation
Nancy, musée Lorrain (1869.34).



© Musée Lorrain, Nancy

Support
66 x 64 x 28 cm
Fragment de stèle en calcaire grossier dont seule la partie centrale a été conservée. La sculpture en méplat est maladroite.Sous la niche est représentée une *ascia,* dont la partie inférieure a disparu.

Datation
200-250 ([Demarolle 2001] et [Moitrieux 1990] d'après la présence de l'*ascia* et le style de la sculpture) ; IIIe siècle ([Pannoux 1983]).

Iconographie et inscription

Face principale Les défunts sont figurés en buste, de face, dans une niche peu profonde. Ils portent une tunique à manches longues. D'après les attributs figurés, l'épouse se trouve à gauche et tient une fiole ou une cruche de la main gauche. À ses côtés, son époux tient une grande pince de la main gauche et un objet qui pourrait être une bourse (G. Moitrieux et S. Pannoux).

Esp, VI, 4606 ; de Vaugiraud, 1959 ; Moitrieux 1992, p. 67-68, fig. 44

Contexte de découverte
Dieulouard-Scarponne (*Scarponna*), cité des Leuques, Gaule Belgique.
Contexte de découverte inconnu.



© Musée Lorrain, Nancy / Photo P. Caron

Lieu de conservation
Nancy, musée Lorrain (inv. A.95.267).

Support
35 x 26 x 24 cm
Groupe sculpté en ronde bosse dans un calcaire poreux. Le groupe est complet mais il semble inachevé. La surface de la sculpture est usée.

Datation
IIIe siècle ([Demarolle 2001] et [Moitrieux 1990] d'après le traitement des cheveux)

Iconographie et inscription
Groupe de trois personnages grossièrement taillés, tous vêtus d'une tunique à manches larges et à larges plis. Le premier tient un marteau disproportionné au-dessus d'une enclume fixée sur un billot. Un second personnage lui fait face : il maintient l'objet sur l'enclume (avec des tenailles ?). Le troisième personnage se trouve sur le côté, derrière le manteau d'une forge. Il est chargé d'activer le soufflet. Le manteau de la forge est en effet relié au groupe central par deux tuyères de soufflet, dirigées vers le foyer placé derrière l'enclume et confondu avec elle sur la scultpure. Au-dessus est figuré un râtelier où sont suspendus trois marteaux de proportions moindres que celui manipulé par le premier personnage.

Il s'agirait pour J.-Cl. Béal d'un monument votif plutôt que funéraire ([Béal, 2004], p. 197-198).

Esp, VI, 4617 ; Moitrieux 1992, p. 66-67, fig. 43

Contexte de découverte

Dieulouard-Scarponne (Scarponna), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Le contexte exact de découverte de ce monument n'est pas connu. Selon Espérandieu il pourrait provenir de Scarpone.



© Musée Lorrain, Nancy / Photo M. Bourguet

Lieu de conservation

Nancy, musée Lorrain (inv. 266).

Copie au *musée d'Archéologie nationale* de Saint-Germain-en-Laye

Support

115 x 78 x 27 cm

Stèle de calcaire incomplète. La partie supérieure est brisée au niveau des épaules des personnages. Le devant de la base et les pieds des personnages sont mutilés.

Datation

IIIe siècle ([Demarolle 2001]) ; fin IIe siècle ([Moitrieux 1990] d'après la technique et l'allongement des personnages)

Iconographie et inscription

Face principale Deux personnages sont figurés de face dans une niche rectangulaire. Il s'agit d'un homme et d'une femme d'après leur vêtement. La femme porte une tunique longue serrée à la taille par une ceinture. Elle tient un gobelet de la main droite et, de la main gauche, elle touche un pan du manteau de son époux. Le personnage masculin est vêtu d'une tunique descendant jusqu'aux genoux et porte un marteau contre son épaule droite. De l'autre main, il tient de grandes tenailles dont les mâchoires se referment sur un objet triangulaire.

N° 133 **Monument funéraire d'artisans leuques avec leurs outils (bouchers ?)**

Esp, VI, 4810 ; Pannoux 1983, n°4 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 262

Contexte de découverte

Escles, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation

Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. — n° de récolement provisoire — R-2006-1-52).

Support

Partie médiane d'un bloc en grès blanc décoré de reliefs figurés sur deux côtés adjacents. Les personnages sont grossièrement sculptés et présentent un aspect géométrique.



Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Face A Personnage debout, de face, tenant un couteau de la main droite (Espérandieu) et de l'autre un flacon.

Face B À droite de la face A, personnage debout tenant un couteau (Espérandieu).

Esp, VI, 4904 ; Pannoux 1983, n°7 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 711

Contexte de découverte

Grand (*Grannum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Provenance précise inconnue, 1886.



© Musée départemental d'art ancien et contemporain – Epinal, cliché Bernard Prud'homme.

Lieu de conservation

Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. M0536_2013.0.190).

Moulage au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Support

70 x 17 x 13 cm

Stèle funéraire en calcaire avec fronton triangulaire et acrotères. Le tympan est orné de pétales.

Datation

début du IIIe siècle ([Pannoux 1983])

Iconographie et inscription

Face principale Debout dans une niche rectangulaire, un personnage debout vêtu d'une tunique plissée à manches courtes et à col roulé et d'un manteau lisse agrafé sur l'épaule droite. De la main droite, il tient le manche d'une hache. Entre ses pieds, est couché un chien. Le personnage au visage rond et aux yeux globuleux ressemble à un enfant.

N° 135 **Scène de forge**

NEsp, III, Toul (Leuques), 710

Contexte de découverte
Grand (*Grannum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Dans le puits dit Moser aux abords du bâtiment situé rue des Roises (1980).

Lieu de conservation
Grand, musée



Support
22 x 32 x 17 cm
Fragment de bloc sculpté en calcaire du barrois. Le bloc a été creusé en son centre pour être remployé dans une niche. Une partie de la scène et l'essentiel des personnages a disparu. Le relief présente une plinthe et une corniche en surplomb qui se prolongent sur les côtés. Le bloc n'était donc pas encastré. La corniche et la plinthe encadrent la scène de métier. La scène est assez abîmée.

Datation

D'après Moitrieux et Castorio 2010, pl. 127

Iconographie et inscription

Face antérieure À gauche, un personnage tourné vers la gauche lève le bras droit. Il tient dans sa main droite le manche d'un outil, sans doute un marteau. La jambe droite en avant, il se penche sur un objet en forme de T, dont une extrémité est amincie. Il s'agit certainement d'un forgeron en train de travailler un objet sur une enclume bigorne. L'enclume pourrait également évoquer l'enclume-pied du cordonnier. Elle est posée sur un socle. Au centre de la composition, une armoire dont les étagères sont garnies de marchandises. Sur la planche supérieure sont disposés trois objets ronds et au niveau inférieur un objet rond et un objet en arc de cercle. À droite, un personnage abîmé.

G. Moitrieux et J.-N. Castorio proposent d'identifier ce monument comme une base de statue estimant ses dimensions trop petites pour un monument funéraire (NEsp, III, Toul (Leuques)).

N° 136 **Stèle funéraire de Cetus, fileur (?) leuque**

CIL, XIII, 5945 ; Esp, VI, 4905

Contexte de découverte
Grand (*Grannum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.
Dans le canton de Neufchâteau, dans les ruines (1883).



© Musée départemental d'art ancien et contemporain
Epinal, cliché Joëlle Laurençon, CDV

Lieu de conservation
Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. M0536_2013.0.198).

Support
77 x 33 x 15 cm
Stèle funéraire en calcaire grossier à fronton triangulaire. L'inscription est gravée dans un grand cadre mouluré. Le E est marqué par une double barre verticale. Le tympan est décoré d'un relief.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Dans le fronton, trois objets peu reconnaissables : peut-être un fuseau garni de laine entre deux pelotes de laine ou deux fusaïoles.

Cetus

Cetus

Esp, VI, 4892 ; Béal 2004 ; Bouvier 2005 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 729

Contexte de découverte

Grand (*Grannum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Signalée en 1841. Provenance exacte inconnue : la stèle aurait été découverte dans les ruines d'une maison antique, le long de la route Grand-Midrevaux, à proximité de l'amphithéâtre.

Lieu de conservation

Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain. Moulage dans la basilique de Grand (salle de la mosaïque).

Support

70 x 48 x 14 cm

Stèle à sommet triangulaire en calcaire du Barrois. La stèle a été partiellement restaurée, notamment le bras droit du personnage central et le bras gauche du personnage secondaire, le manche de l'outil à boucle et la pelle à feu. La stèle présente un fronton triangulaire bordée d'un listel et dont la partie inférieure est cintrée. Le tympan est décoré d'une fleur à quatre pétales.



Photographie du moulage

Datation

Iconographie et inscription

Face princpale Au centre de la composition, une femme est assise. Ses cheveux coiffés en mèches ondulées sont tirés vers l'arrière et remontés en chignon. Son pied gauche repose sur un petit tabouret. Sa main gauche est posée sur son genou et semble tenir des tablettes ou un gâteau d'offrande pour Espérandieu. Sa main droite est amputée sur l'original tandis qu'elle tient une écuelle ou une patère sur la copie de Grand. Dans le coin supérieur droit se tient une autre femme vêtue d'une tunique à manches larges, la chevelure nattée sur la nuque. Tournée vers la droite, de trois-quart, légèrement penchée sur son ouvrage, elle mélange le contenu d'une cuve à l'aide d'un objet dont elle tient le manche à deux mains. La partie inférieure du manche n'a pas été restaurée. Le reste de la composition est occupé par la représentation d'un atelier avec tous ses ustensiles et équipements. Dans le coin inférieur gauche est représenté un fourneau dont le foyer est alimenté par deux bûches. Un récipient en forme de bol est posé sur l'avant droit du foyer et une petite pelle figurée à côté était destinée à son entretien. Une chaudière circulaire (ou un chauffe-eau) munie de deux anneaux de préhension est encastrée dans le foyer. Sur la chaudière repose une planche qui soutient une cuve contenant un liquide et une cuillère à long manche, pourvue à son extrémité d'un anneau de suspension (caducée pour Espérandieu). À droite de la composition, des cuves de différentes tailles dont l'une contient le manche d'un ustensile. Tous sont remplis à ras bord. Dans le coin supérieur gauche, sont entreposés deux objets ronds avec un goulot qui les maintient dans l'étagère. Pour M. Bouvier, l'épaisseur du goulot suggère la céramique plutôt que le verre. Cette stèle est à rapprocher des reliefs n°138 et 139, découvertes localement et représentant le même artisanat et la même divinité.

L'interprétation de cette scène est problématique (voir synthèse et bibliographie dans NEsp, III, 729, p. 254-255 et [Béal 2004]). Les antiquaires y ont vu la figuration d'une déesse de la pharmacie, parfois appelée *Meditrina* (Jollois, Reinach). Cette hypothèse fut reprise par de nombreux auteurs. C. Jullian, quant à lui, reconnaît dans les deux objets ronds des pains de savons et identifie la divinité à une déesse des savonniers. Mais selon M. Toussaint, cet artisanat n'est pas attesté localement à l'époque gallo-romaine. Il propose donc d'y reconnaître une déesse des verriers, présidant à la production de vases. Y. Burnand et Ch. Bertaux pensent quant à eux à une fabrication de gâteaux. En 2005, M. Bouvier suggère l'identification d'une production de fromages. Les deux sphères seraient alors des ballons servant au transport du lait tandis que l'outil dans le cuveau de gauche pourrait être un caducée objet qui était à l'origine un attribut des bergers grecs qu'ils auraient pu utiliser pour remuer le lait en train de cailler. Les cuveaux de droite seraient des moules en bois pour la production de gros fromages de longue conservation. Enfin, F. Laubenheimer propose de reconnaître une production de bière.

[Jollois 1843], p. 36-38 ; [Jullian 1917], p. 199-205 ; [Toussaint 1948], p. 96 ; [Bertaux 1989], p. 152-154 ; [Burnand 1990], p. 36 ; [Bouvier 2005], p. 18-22. ; [Laubenheimer 2015], p. 85-86.

N° 138 **Scène de métier sur une plaque votive**

Esp, VI, 4893 ; Béal 2004 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 728.

Contexte de découverte

Grand (*Grannum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Lors de fouilles à Grand, dans une propriété rue de la Chapelle au nord de la porte monumentale (entre 1820 et 1823).



Lieu de conservation

Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain.

Support

66, 5 x 48 cm

Panneau en calcaire dont il ne reste que les sculptures ; le fond et le cadre ont disparu. Le décor est organisé en deux registres portant des scultpures en bas-relief. Les personnages ne sont pas complets et le panneau est brisé en cinq fragments.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale **Registre supérieur** Au centre de la composition, une déesse dont la tête est couverte d'un voile, vêtue d'une tunique serrée par une ceinture sous la poitrine, tient une corne d'abondance. À ses côtés, tournés vers elle, deux personnages, peut-être des femmes. Le personnage de droite est en appui sur la jambe droite ; son bras droit nu était tendu vers le personnage central. Peut-être tend-il la main vers la corne d'abondance. Le personnage de gauche est acéphale. Il tiendrait dans la main gauche des épis de blé qu'il tendrait vers le personnage central.

Registre inférieur À droite de la composition, un personnage se tient derrière une grande cuve dont il mélange le contenu à l'aide d'un instrument dont il tient le manche à deux mains. Au centre, une sphère et un élément horizontal qui pourrait être une étagère (comme sur la stèle n°137) : il s'agit sans doute d'un récipient comme sur la stèle de 1841. Une main est encore visible sur un côté de la sphère, ce qui indique la présence d'un autre personnage dans cette scène. On distingue en outre les plis du vêtement d'un troisième personnage à gauche du cuveau. L'identification de cette scène de métier est difficile : production de gâteaux, de fromage, de savon (voir synthèse et bibliographie dans NEsp, III, 728, p. 253 et Béal 2004) ?

Cette stèle est à rapprocher des reliefs n°137 et 139 découvertes localement et représentant une scène similaire.

Rémy 1985 ; Béal 2004 ; Bouvier 2005 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 730.

Contexte de découverte
Grand (*Grannum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Au lieu-dit Derrière la Matelotte (ou devant Matelotte, [Bertaux, 1989], p. 149), dans une cave remblayée dès la fin du IIIe siècle (1983).



Lieu de conservation
Grand, musée.

Support
62 x 42 x 6,5 à 8,5 cm
Stèle en calcaire du Barrois à fronton triangulaire encadrée de deux pilastres carrés posés sur un dé avec base et corniche. De chaque côté du fronton se trouvait un acrotère aujourd'hui brisé. Le décor en bas-relief s'inscrit dans une niche à fond plat et s'organise en deux regsitres. Les deux registres sont séparés par une table d'attente au centre et des cuves (à gauche) et un pot (à droite).

Datation

Iconographie et inscription
Face principale **Registre supérieur** Au centre, une femme assise, plus grande que les autres personnages. Elle porte une tunique longue et un manteau. Son pied gauche repose sur un globe ou un ballon. Elle pose la main droite sur des produits ronds, placés dans une corne d'abondance disposée à ses côtés. De la main gauche, elle tenait un objet que l'on ne distingue plus, peut-être des tablettes comme sur la stèle n°137. De part et d'autre se tiennent trois personnages : à sa droite, deux hommes et à sa gauche une femme. Tous sont tournés vers elle dans une attitude respectueuse. Un quatrième personnage se tient derrière son épaule gauche. Pour J.-Cl. Béal, les personnages de droite veillent au bon déroulement de la rencontre entre la divinité et les personnages de gauche venus l'honorer, comme les responsables d'un groupe professionnel présideraient une manifestation cultuelle collégiale [Béal, 2004], p199. Cet archéologue propose également de reconnaître un étendard de la corporation sculpté dans le tympan à gauche du visage de la déesse.
Registre inférieur Au centre, un personnage se tient derrière une cuve (plutôt que dans la cuve). Il porte une coiffure surélevée ou un bonnet. De ses deux mains il tient un ustensile plongé dans la cuve dont il mélange le contenu. À gauche sont superposées des cuves de formes différentes : celles du bas s'évasent vers le haut, la troisième au milieu s'apparente à un chaudron, tandis que les deux supérieurs évoquent pour M. Bouvier la forme d'un entonnoir. À droite, un chaudron à trois pieds (Bouvier 2005, p. 20) ou posé sur un support de cuisson à trois pieds, plutôt qu'une cuve se déversant dans le récipient du dessous (Rémy 1985). Le contenu est difficile à identifier mais il semble former un "dôme, comme une pâte qui se lève" (*Nouvel Espérandieu*, p. 256). Sous le chaudron, peut-être un foyer. Tout à droite est représentée pour J.-L. Rémy une étagère où sont disposés des produits. M. Bouvier distingue quant à lui, complètement en bas, deux fourneaux, semblables à celui de la stèle n°137, et, au-dessus une chaudière ou un chaudron reposant sur une masse qui pourrait représenter le feu. Les deux éléments devant le foyer pourraient alors être des bûches.
L'identification de la divinité et de l'artisanat représenté a été l'objet d'une discussion similaire à celle liée aux reliefs n°137 et 138. Pour les rédacteurs du *Nouvel Espérandieu*, il s'agit d'une déesse de l'abondance entourée de ses dévots auxquels elle offre des bienfaits. Pour M. Bouvier, la scène représente une production de fromage : il voit dans les deux éléments inférieurs complètement en bas à gauche de grandes tomes de fromages. Les deux éléments juxtaposés tout en haut de cette pile seraient quant à eux des couloirs, c'est-à-dire des entonnoirs à filtre utilisés pour verser le lait dans la chaudière placée dessous.

N° 140 **Portrait funéraire d'une fileuse leuque avec sa quenouille**

NEsp, III, Toul (Leuques), 299*

Contexte de découverte
La Baffe, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Déposée dans l'ancienne cure devenue mairie, au lieu-dit Mignouvoid (1969).



D'après NEsp, III, Toul (Leuques)

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
60 x 56 x 15 cm
Partie supérieure d'une stèle en grès à fronton triangulaire. La stèle est décorée d'une scultpure en bas-relief, dans une niche à fond plat et à sommet triangulaire.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Une femme debout, de face, vêtue d'une tunique. Ses cheveux sont coiffés en mèches séparées par une raie médiane. Dans la main gauche elle tient une quenouille.

N° 141 **Stèle funéraire d'un artisan du bois**

NEsp, III, Toul (Leuques), 382

Contexte de découverte
Moutrot, cité des Leuques, Gaule Belgique.

À proximité d'une source dans la propriété de H. Champougny.

Lieu de conservation
Toul, musée d'art et d'histoire (inv. 990.55).

Support
31 x 40 x 25 cm
Fragment supérieur d'une stèle à fronton triangulaire avec bandeaux soulignant les rampants. La stèle est complète jusqu'au cou du personnage.



D'après NEsp, III, Toul (Leuques)

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, tête d'un personnage masculin. Son visage est légèrement tourné vers sa gauche. La chevelure est faite de boucles arrondies qui lui laissent les oreilles découvertes et son front est marqué d'une ride. Sur le fronton de la stèle, un outil est représenté, simplement gravé en creux. Il s'agit d'un outil présentant un manche et une partie en fer. Le fer n'est pas recourbé, il ne peut donc s'agir d'une *ascia* comme le suggère R. Billoret. J.-N. Castorio propose d'y voir un marteau (NEsp, III, Toul (Leuques)). Nous y verrions plutôt une hache à simple tranchant : l'outil n'est pas symétrique et le fer présente un bord droit.

Tronquart 1976, p. 206 ; Pannoux 1983, n°12 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 302.

Contexte de découverte
Saint-Dié-des-Vosges, camp celtique de la Bure, cité des Leuques, Gaule Belgique.
Monument découvert au lieu-dit La Tête de Villé (1971).

Lieu de conservation
Saint-Dié, musée Pierre-Noël (inv. IAM-3618-Bure, I47 G10 B71).

Support
200 x 85 x 25 cm
Stèle en grès rose à sommet arrondi. La stèle est conservée en plusieurs fragments qui s'ajustent mais elle est incomplète. Il manque une partie du bord droit.



© cliché : Musée Pierre-Noël, Saint-Dié-des-Vosges.

Datation
IIe siècle ([Tronquart 1976])

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, deux personnages debout, un homme et une femme revêtus du manteau indigène. À gauche, la femme tient une coupe et un barillet (G. Tronquart). Son époux à sa gauche est placé derrière un établi sur lequel sont posées trois petites enclumes. De gauche à droite : un tranchet d'enclume, une enclume-tas et une bigorne. L'artisan tient un marteau dans la main droite et des tenailles dans la main gauche. Les mâchoires de la pince se referment sur un objet plat.

NEsp, III, Toul (Leuques), 404

Contexte de découverte
Saint-Dié-des-Vosges, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Dans une couche de remblais sous le dallage du transept de la cathédrale.

Lieu de conservation
Saint-Dié, musée Pierre-Noël.

Support
87 x 68 x 28 cm
Fragment de stèle en grès blanc, conservée du sommet jusqu'au milieu de sa base. La partie droite est brisée au niveau du registre supérieur qui accueille le portrait des défunts. Le décor est organisé en deux registres. Au registre supérieur, une niche avec le portrait des défunts. Au registre inférieur, un cartouche mouluré décoré de motifs gravés en creux.



D'après NEsp, III, Toul (Leuques)

Datation
Fin IIe - début IIIe siècle

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, trois personnages à mi-corps. Seuls les deux personnages de gauche sont conservés.
Dans le cartouche au registre inférieur, est figuré un outil en forme de T composé d'un manche et d'une tête présentant un aspect symétrique. L'identification d'un marteau paraît la plus vraisemblable d'après la forme de l'outil. Il pourrait également s'agir d'une hache à double tranchant ou moins probablement d'une *ascia* figurée de manière non-réaliste.

Esp, VI, 4847 ; Pannoux 1983, n°19 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 973

Contexte de découverte

Soulosse-sous-Saint-Élophe, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée.



© Musée départemental d'art ancien et contemporain – Epinal, cliché Joëlle Laurençon, CDV

Lieu de conservation

Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. - n° de récolement provisoire - M0536_R-2007-1-146)

Support

155 x 83 x 21 cm

Stèle funéraire en calcaire à grain fin. La stèle a été retrouvée sciée en deux dans le sens de la hauteur. Il manque la partie inférieure et le sommet du fronton triangulaire. La stèle est ornée d'une niche centrale cintrée à relief sculpté. La niche est encadrée de pilastres latéraux. Sur la face latérale droite, est figurée une *ascia* à l'envers.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, deux personnages debout, de face, représentés en pied. Tous deux sont vêtus d'une tunique ample et d'un manteau plissé. À droite, un homme barbu et moustachu aux pommettes saillantes et aux yeux globuleux. Il tient de la main gauche un couperet. À gauche, se tient son épouse. Sa chevelure est séparée par une raie médiane. Elle porte par dessus son manteau une écharpe. Tous deux tiennent de la main droite la même bourse.



D'après Espérandieu

CIL, XIII*,* 4698 ; Esp, VI, 4854 ; Pannoux 1983, n°20 ; *CAG* 88 p. 353 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 971

Contexte de découverte
Soulosse-sous-Saint-Élophe, cité des Leuques, Gaule Belgique.
Provenance locale indéterminée (1824).



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.
Photographie Laurianne Kieffer

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or (inv. 2012.0.66).

Support
170 x 71 x 28 cm
Stèle de calcaire dont le sommet triangulaire s'achève sur un appendice sphérique. Sur le bandeau supérieur de la niche à sommet légèrement cintré est gravée une inscription. Les lettres D.M. sont inscrites immédiatement au-dessus du bandeau, sur le fronton. La stèle est entière mais brisée en deux fragments au niveau des jambes des personnages.

Datation
150-180 ([Demarolle 2001]) ou IIIe siècle ([Kahn 1990])

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, deux personnages masculins debout, tous deux revêtus d'une tunique et d'un manteau plissé qui descend jusqu'aux genoux. Le personnage de gauche est barbu, celui de droite est imberbe. La longueur de sa tunique et la coiffure nous conduisent à y voir un homme plutôt que l'épouse du défunt. De la main droite, les deux personnages tiennent un seul et même gobelet ramené contre la poitrine du personnage de gauche. Celui-ci tient une *ascia* dans la main gauche*,* et celui de droite un attribut difficile à identifier, peut-être un outil. Sa main - dont l'index est tendu - se referme sur un objet dont seule une extrémité sphérique apparaît à droite. Il n'est pas certain qu'il s'agisse du manche d'un outil. Nous ne reconnaissons pas le couteau rond aperçu par Espérandieu (d'après les manuscrits de Beaulieu ou Lorrain) ou S. Pannoux. Il s'agit peut-être d'un outil dont le fer a disparu.

D(is) M(anibus), Marullo, Saturnini f(ilio).

Aux dieux Mânes, à Marullus, fils de Saturninus.

N° 146 **Portrait funéraire d'un artisan leuque avec une hache**

Esp, VI, 4866 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 985

Contexte de découverte
Soulosse-sous-Saint-Élophe, cité des Leuques, Gaule Belgique.
Provenance locale indéterminée.



© Musée départemental d'art ancien et contemporain – Epinal, cliché Joëlle Laurençon, CDV

Lieu de conservation
Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. M0536_V.II.83).

Support
57 x 39 x 21 cm
Stèle funéraire en calcaire clair à sommet arrondi. Sur la face latérale gauche est représentée une *ascia*.

Datation
Fin du IIIe siècle - début du IVe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche cintrée, un homme imberbe représenté en pied, debout, de face. Les traits de son visage sont marqués par de simples sillions. Il tient devant lui une hache et de l'autre un gobelet d'après Espérandieu. Le personnage présente une forme géométrique : sa tête et son corps sont taillés dans un rectangle.

N° 147 **Portrait funéraire d'un cordonnier leuque**

Esp, XV, 9244 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 1000

Contexte de découverte
Soulosse-sous-Saint-Élophe, cité des Leuques, Gaule Belgique.
Encastrée dans le mur d'un verger (1956).



d'après NEsp, III, Toul (Leuques), pl. 192

Lieu de conservation
Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain.

Support
104 x 55 x 20 cm
Partie inférieure d'une stèle en calcaire clair. La stèle est conservée jusqu'aux épaules du personnage. Elle est désormais brisée en deux : la cassure coupe obliquement les mollets du personnage. Une épitaphe est gravée sur la base très abîmée.

Datation
Fin du IIe siècle - début du IIIe siècle ([Kahn 1990] d'après Moitrieux et Castorio 2010)

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche à fond plat, un personnage, certainement un homme d'après la longueur de la tunique, est représenté en pied. Il porte deux tuniques et par-dessus un manteau-écharpe qui lui barre la poitrine. Dans sa main droite, il tient un petit oiseau auquel il donne la becquée. De l'autre main, il tient un objet difficile à identifier. Pour R. Lantier, il se serait agit d'un petit enfant dont seul aurait été conservé le pied. Pour G. Moitrieux et J.-N. Castorio (NEsp, III, Toul (Leuques)), l'objet évoque la forme d'une chaussure et pourrait être une forme de cordonnier.

Face latérale droite Deux animaux superposés en très bas-relief. Des chiens ou peut-être des loups.

D(is) M(anibus), /Vini[---]us Sedati (filius), su/[---]orsi arte, la[---]ari me/[---]moria posuerunt.

Aux dieux Mânes, Vini[---]us, fils de Sedatus, ..., les ... ont fait élever ce monument en sa mémoire.

Faudrait-il lire *sutoris arte* et voir ici une référence à l'art du cordonnier ?

N° 148 **Portrait funéraire d'un artisan leuque portant un marteau**

Esp, XV, 9242 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 999

Contexte de découverte

Soulosse-sous-Saint-Élophe, cité des Leuques, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation

Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. — n° de récolement provisoire — R-2006-1-521 et R-2006-1-474)

Support

110 x 50 x 24 cm

Partie inférieure d'une stèle en calcaire à relief figuré. La tête du personnage a disparu. Originellement, la stèle était constituée de quatre fragments. Actuellement, elle est démembrée et un fragment semble manquer.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage debout, dans une niche, vêtu d'une tunique longue et d'un manteau. Ses pieds sont chaussés. De la main droite, il tient ramené sur la poitrine, un objet disparu avec la fracture. De l'autre main, il tient un un marteau dont la tête est très arasée.



© Musée départemental d'art ancien et contemporain – Epinal, cl. A. Delépée.



© Musée départemental d'art ancien et contemporain – Epinal, cl. A. Delépée.

NEsp, III, Toul (Leuques), 27

Contexte de découverte

Toul (*Tullum Leucorum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.

Contexte de découverte inconnu, le monument pourrait même provenir de l'extérieur de Toul.



Lieu de conservation

En remploi, maçonné dans le mur du n°13-15 rue Inglemur.

Support

44 x 34 cm

Fragment de stèle à sommet arrondi en calcaire. Au registre supérieur, un portrait du défunt en bas-relief. La partie supérieure de la stèle a disparu ainsi que le bas du registre inférieur. Le relief est très érodé. Sous la niche, au registre inférieur, est gravée une inscription incomplète et en partie effacée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Un homme représenté à mi-corps dans une niche à fond plat. Les cheveux courts sont en forme de calottes, les mèches sont figurées par des incisions. Le personnage est vêtu d'une tunique large aux manches évasées. De la main droite, le défunt tient un symbole de sa profession, un hachoir (ou peut-être un couperet). D'après G. Moitrieux et J.-N. Castorio il pourrait également s'agir d'un tranchet pour découper le cuir (NEsp, III, Toul (Leuques)). De la main gauche, il tient un « objet allongé avec un bouton central ».

[S]ecundinu[s / ---] I [---] IV [-] P [---].

N° 150 **Stèle funéraire d'un artisan du bois et de son épouse**

NEsp, III, Toul (Leuques), 17

Contexte de découverte
Toul (*Tullum Leucorum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.
Rue Qui-qu'en-grogne (1992).



© Musée de Toul

Lieu de conservation
Toul, musée d'art et d'histoire (inv. 993.59.2)

Support
61,5 x 52,5 x 24 cm
Partie inférieure d'une stèle de calcaire. La supérieure a disparu à partir des épaules des personnages. La stèle fut sciée pour être remployée. Dans le registre supérieur, sculpture des défunts en bas-relief dans une niche. Le relief déborde sur le registre inférieur.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Deux personnages dans une niche représentés à mi-corps. Il s'agirait de deux hommes pour G. Moitrieux et J.-N. Castorio (NEsp, III, Toul (Leuques)). Tous deux sont vêtus d'une tunique à capuchon et aux manches amples. Le personnage de gauche tient de ses deux mains une bourse. Celui de droite tient de la main gauche une hache dont le manche déborde sur le registre inférieur. De la main gauche, il tient un attribut difficilement identifiable qui déborde sur le registre inférieur : il semblerait s'agir d'une lanière ou d'une corde, peut-être pourvue d'un crochet à son extrémité.

N° 151 Stèle funéraire de Marinus Pacati f., artisan du bois, et de Materna, son épouse, fileuse (?)

AE 2000, 1996 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 16 ; *CAG* 54, p. 375.

Contexte de découverte
Toul (*Tullum Leucorum*), cité des Leuques, Gaule Belgique.
Rue Qui-qu'en-grogne (1992).

Lieu de conservation
Toul, musée d'art et d'histoire (inv. 993.59.1).



© Musée de Toul

Support
118,5 x 77,5 x 17,5 cm
Stèle de calcaire en plusieurs fragments qui ont été recollés. Le haut du relief a disparu et celui-ci est abîmé par de larges cassures. Le monument est décoré en trois registres. En haut, une niche décorée d'une coquille dans sa partie supérieure accueille le portrait en bas-relief des défunts. Au centre, un cartouche mouluré où est gravée une inscription (Ch. ép.: 25 x 63,5 cm). La partie inférieure était enterrée.

Datation
Trois premiers quarts du IIe siècle (coiffure ; *D.M.* suivi du datif)

Iconographie et inscription
Face principale Deux personnages, un homme et une femme, légèrement tournés l'un vers l'autre, représentés à mi-corps. À gauche, l'épouse est vêtue d'une tunique au col arrondi et coiffée d'une sorte de calotte qui lui cache une partie des oreilles. Elle tient de la main droite un gobelet et de l'autre peut-être une quenouille. À droite, l'homme paraît chauve. Il est vêtu d'une tunique à capuche avec un col rond. Il tient de la main droite une hachette dont le fer repose contre son épaule et, de l'autre main, une bourse.

D(is) M(anibus) / Marino Pacati filio et / Maternae uxori, h(eres) p(onendum) c(urauit).

Aux dieux Mânes, à Marinus, fils de Pacatus, et à Materna, son épouse, leur héritier a pris soin de faire élever ce monument.



© Musée de Toul

Esp, VI, 4772 ; Pannoux 1983, n°3 ; NEsp, III, Toul (Leuques), 1037

Contexte de découverte
Cité des Leuques, Gaule Belgique.

Provenance exacte inconnue.



© Musée départemental d'art ancien et contemporain – Epinal, cliché Joëlle Laurençon, CDV.

Lieu de conservation
Épinal, musée départemental d'Art Ancien et Contemporain (inv. M0536_2013.0.196).

Support
130 x 60 x 22 cm
Stèle en grès rouge à sommet arrondi avec personnage sculpté dans une niche profonde cintrée et encadrée de deux pilastres en corniche.

Datation
200-250 ([Pannoux 1983])

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un homme barbu debout, vêtu d'une longue tunique. Il porte un manteau dont les pans reposent sur les bras et retombent sur les côtés et à l'intérieur. Sa chevelure est faite de grosses mèches bouclées qui descendent sur la nuque et cachent les oreilles. De la main droite, il tient un gobelet contre sa poitrine et de l'autre un outil difficile à identifier, peut-être une *ascia* (Espérandieu). J.-N. Castorio l'identifie quant à lui à un marteau de cordonnier ou de tonnelier.

CIL XIII, 4532 ; Esp, VII, 5565 ; *CAG* 67/1, p. 654

Contexte de découverte
Diedendorf, canton de Drulingen, cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
Dans l'ancienne église (1881).

Lieu de conservation
Strasbourg, musée archéologique.



D'après Espérandieu

Support
Dimensions inconnues.
Bloc sculpté. Il fut creusé à l'époque mérovingienne pour servir de sarcophage. Une inscription partiellement conservée est gravée sur le long côté du bloc, probablement sa face principale. La première et la dernière ligne de l'inscription n'ont pas été conservées. Sur une face latérale, un relief figuré abîmé par une fissure. Le visage d'un personnage a disparu dans une cassure du bloc.

Datation
IIe - début IIIe siècle (formulaire funéraire, mention de la *memoria*). Première moitié du IIIe s. pour J.-J. Hatt d'après les rédacteurs de la *CAG*.

Iconographie et inscription
Face latérale gauche Scène de métier dans un atelier de barbier. À gauche, une habitation dont on distingue la porte cintrée et une fenêtre. Devant l'habitation, du côté droit de la scène, deux personnages de profil. À gauche, au centre de la scène, un personnage est assis et tourné vers la droite. Il a passé par dessus sa tunique une grande blouse protectrice derrière laquelle il dissimule ses mains. L'autre personnage, debout devant lui, s'affaire à le raser. Il est revêtu d'une tunique ample qui descend jusqu'aux genoux.

D(is) M(anibus) et memoriae / Mascellioni Matu/tini fil(io), defuncto, et / Matutino Marciani / fil(io), patri, eeus (sic) *et / [...]uita[...*

Aux dieux Mânes et à la mémoire du défunt Mascellio, fils de Matutinus et à Matutinus, fils de Marcianus, son père et ...

N° 154 Scène de métier : le boucher Iulos préparant la commande d'une cliente dans sa boutique

CIL, XIII, 11460 ; Esp, V, 4457

Contexte de découverte
Le Hiéraple, cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or.

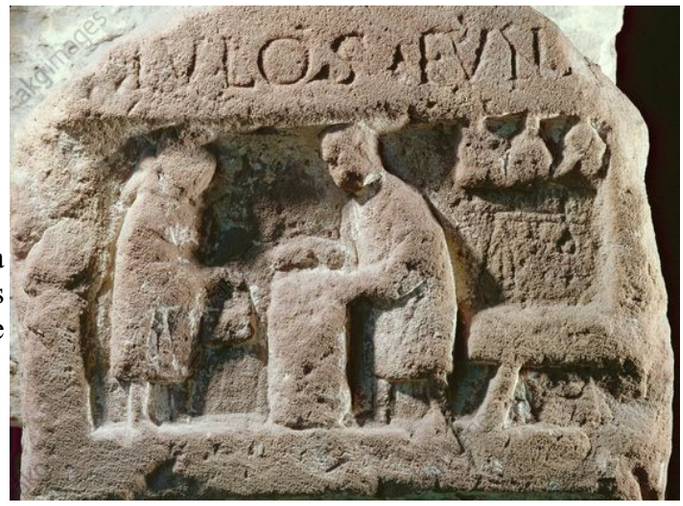

Support
75 x 48 x 44 cm
Stèle incomplète de grès rouge à fronton triangulaire. La stèle porte un décor sculpté en plusieurs registres mais seul le registre supérieur et une mince bande du registre inférieur sont conservés.

Datation
Fin Ier - IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes)

Iconographie et inscription
Face principale Scène de boutique. À gauche de la composition, deux personnages se tiennent de part et d'autre d'un comptoir. À gauche du comptoir, un personnage vêtu d'un tunique et d'un manteau à capuche se présente devant le comptoir d'un commerçant, un sac à la main. De l'autre côté du comptoir, le marchand se tient debout et semble préparer la commande. Derrière lui, un banc, une balance et suspendus à la paroi sans doute des pièces de viande. Il s'agirait d'un boucher dans sa boutique, face à une cliente. Penché au-dessus du comptoir, il pourrait s'affairer à la découpe d'un morceau. Le détail des marchandises qu'il prépare ne sont plus lisibles.

D(is) M(anibus) / Iulos Iun(i filius ?).

Aux dieux Mânes, Iulos fils de Iunus.

Billoret 1976, E ; Pannoux 1983, n°59 ; Béal 1996 ; Freigang 1997, Med 183.

Contexte de découverte

Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

En remploi dans l'enceinte tardive, îlot Saint-Jacques (1974).



© L. Kieffer – Musée de La Cour d'Or-Metz Métropole

Lieu de conservation

Metz, musée de la Cour d'Or (inv. n° 75-38-55).

Support

102 x 65 x 59 cm

Cippe en calcaire coquiller sculpté sur trois côtés. La partie supérieure du bloc est brisée sur tous les côtés. En face principale, le portrait des défunts est encadré par deux pilastres latéraux à décor végétal. Le visage du personnage masculin a disparu. La corniche inférieure des faces latérales a été abattue lors d'un remploi.

Datation

Fin IIe- début IIIe (J.-C. Béal d'après la coiffure de l'épouse).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche au sommet arrondi et nervuré, deux époux debout, légèrement tournés l'un vers l'autre. L'épouse porte une tunique longue à frange et par-dessus un manteau ample qui lui couvre les bras. Elle tient de la main droite une serviette, de l'autre un objet indéterminé. L'époux à gauche, porte une tunique et un manteau. Il tient de la main gauche une sorte de pot.

Face latérale droite **Registre inférieur** Scène de mouture du grain. Un âne ou un cheval actionne une *mola asinaria*.

Registre supérieur Deux personnages en marche vers la gauche transportent un récipient à l'aide d'une barre qu'ils appuient sur leur épaule. Ils sont vêtus de tuniques courtes et - par-dessus pour celui de droite - d'un manteau court descendant jusqu'aux genoux .

Face latérale gauche **Registre inférieur** Deux personnages en train de scier un morceau de bois posé sur un chevalet à l'aide d'une scie passe-partout. Celui de gauche porte une tunique courte serrée à la taille, celui de droite porte un mantelet ample lui couvrant les bras. Le personnage de gauche est légèrement plus penché et a les bras fléchis dans l'effort, celui de droit se tient plus droit.

Registre supérieur Au centre, une femme revêtue d'une longue robe serrée sous la poitrine puise à l'aide d'un vase à manche dans une cuve à sa droite remplie d'un contenu liquide ou fluide. De la main gauche, elle tient un entonnoir au-dessus d'un tonnelet que porte, à sa gauche, un personnage masculin vêtu d'un mantelet.



© L. Kieffer – Musée de La Cour d'Or-Metz Métropole



D'après Y. Freigang

AE 1983, 707 ; Pannoux 1983, n°78 ; Cüppers *et al*. 1983, n°78 ; Freigang 1997, Med 197

Contexte de découverte
Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
Rempart romain, îlot saint-Jacques.



Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or (75.38. 46).

Support
165 x 94 x 68 cm
Édicule funéraire en calcaire de Jaumont à fronton triangulaire et à acrotères. Le tympan est orné d'un bas-relief sculpté. Le bandeau porte une inscription et surmonte une niche rectangulaire présentant un décor sculpté. La stèle est complète mais en partie abîmée (acrotères, parois latérales de la niche principale).

Datation

© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.
Photographie Laurianne Kieffer

Iconographie et inscription

Face antérieure **Niche principale** Trois personnage, une femme et deux hommes debout. La femme et l'homme de droite sont tournés l'un vers l'autre. L'homme de droite, barbu porte une tunique et une pénule à capuche. On devine une *ascia* contre lui, sous son bras gauche malgré l'état de la stèle. De la main droite, il tend une bourse à la femme ou la reçoit. À gauche, un homme barbu, plus âgé, est habillé d'une tunique gauloise et d'un manteau à capuche. Il porte également une *ascia* contre lui.

Fronton Scène d'atelier. Deux hommes en tunique courte se trouvent derrière un établi constitué d'une planche posée sur deux tréteaux. L'artisan de droite travaille un morceau de bois avec une *ascia*, celui de gauche travaille une pièce de bois avec un rabot. Par terre sont posés un drille à gauche [Tisserand 2010], et un panier à droite.

D(is) M(anibus) / Belatullus Cossi (filius), / Marullina, Bellos Belat/ulli (filius)

Aux dieux Mânes, Belatullus fils de Cossus, Marullina, Bellos fils de Belatullus.



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.
Photographie Laurianne Kieffer

N° 157 **Stèle funéraire d'une famille de charrons messine**

Esp, XIV, 8442 ; Toussaint 1948, n°638 ; *ILTG* 372 ; Pannoux 1983, n°75 ; *AE* 1983, 706

Contexte de découverte
Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
En remploi dans le mur du Bas-Empire (1938).

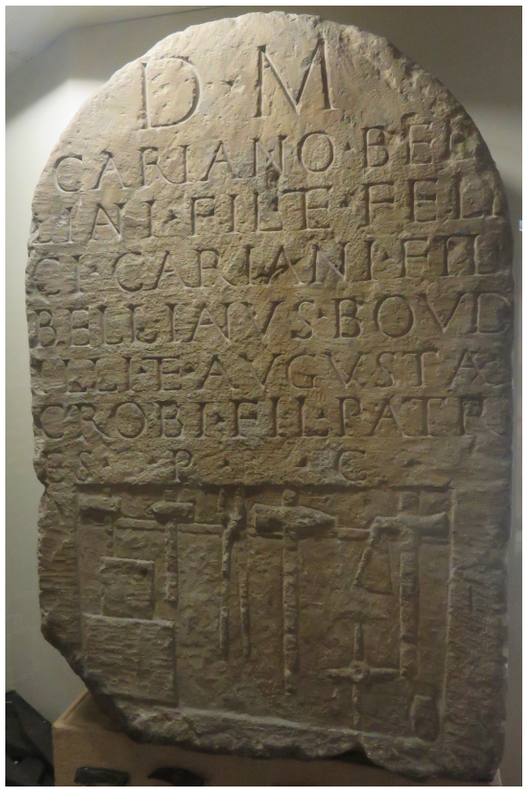

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or.

Support
140 x 93 x 32 cm
Stèle à somment arrondi en calcaire oolithique. Le coin inférieur gauche est brisé.

Datation
Fin Ier - IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes)

Iconographie et inscription
Face principale Au **registre inférieur,** sous le champ épigraphique sont figurés des outils dans un cadre nettement délimité. Sont suspendus à un râtelier, de gauche à droite : deux marteaux, une pince, un marteau, une *ascia*. À gauche, une enclume à l'œillet circulaire bien visible est posée sur un billot. À droite est posée une roue. La présence de cet objet et l'association d'outils du bois et du métal laissent supposer que la représentation évoque un atelier de charrons. Notons que l'usage d'une *ascia* pour doler une roue est attesté dans une scène de métier figurant sur la stèle d'un *faber* de Turin ([Zimmer 1982], n°59, p. 141 ; *CIL*, V, 7647). L'association de l'*ascia* à des outils du métal n'est donc pas surprenante.

D(is) M(anibus), / Cariano Bel/liani f(ilio) et Feli/ci Cariani fil(io), / Bellianus Boud/illi (filius) et Augusta / Crobi fil(ia) patr/es p(onendum) c(urauerunt).

Aux dieux Mânes, à Carianus fils de Bellianus et à Felix, fils de Carianus, Bellianus fils de Boudillus et Augusta fille de Crobus, leurs parents, ont fait élever ce monument.

Billoret 1976, p. 366 S ; *AE* 1976, 484 ; Pannoux 1983, n°76 ; *CAG* 57/2 p. 188

Contexte de découverte

Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

En remploi dans le rempart gallo-romain au niveau de l'îlot Saint-Jacques, lors de fouilles de sauvetage (1974).



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.
Photographie Laurianne Kieffer

Lieu de conservation

Metz, musée de la Cour d'Or (inv. n° 75-38-68).

Support

133 x 85 x 59 cm

Stèle en calcaire de Jaumont. La stèle présente un décor architectonique avec des pilastres latéraux encadrant la niche. Celle-ci est surmontée d'un bandeau portant l'épitaphe. Le coin inférieur gauche du monument est brisé. La partie supérieure du monument et le visage du personnage sont abîmés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche encadrée de pilastres se tient un homme debout, de face, vêtu d'une tunique et d'une pénule. Ses bras sont ramenés contre son ventre et, du bras gauche, il maintient contre lui un petit marteau et une serrure avec sa chaîne. Derrière lui sont figurées deux serrures suspendues avec leurs chaînes.

Caratullio, Cintussi filio, neg(otiator) artis clostrariae, h(eres) p(onendum) c(urauit).

À Caratullius, fils de Cintussus, marchand de serrures, l'héritier a fait élever ce monument.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Esp, V, 4318 ; Pannoux 1983, n° 77

Contexte de découverte
Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
Rue Vicentrue.



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or (inv. 2012.0.131).

Support
90 x 54 x 20 cm
Fragment de stèle à sommet triangulaire et à relief figuré en calcaire. La partie inférieure de la stèle est brisée au niveau des jambes du personnage.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout, dans une niche, un homme imberbe vêtu d'une tunique et d'un manteau. De la main droite il tient contre sa poitrine un gobelet. De l'autre, il tient le manche d'un pic double de tailleur de pierre, dont la tête repose dans le creux de son coude.

N° 160 **Stèle funéraire de Postumus**

Pannoux 1983, n°85 ; Freigang 1997, Med 202 ; *CAG* 57/2 n°68, p. 195

Contexte de découverte
Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
Îlot saint-Jacques.

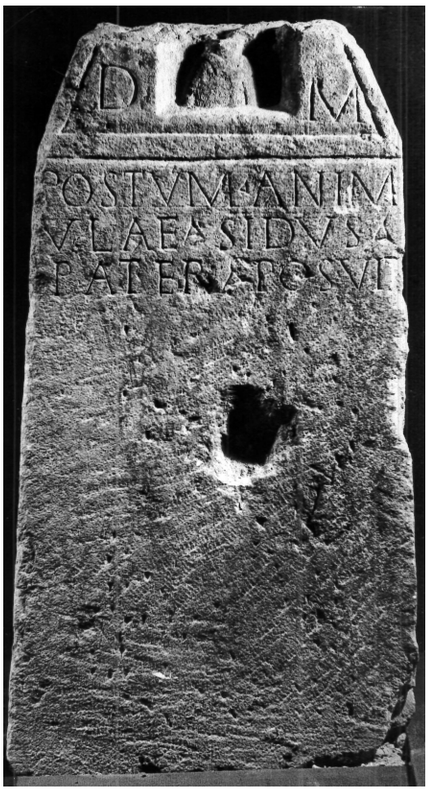

© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or (inv : 75.38.42).

Support
109 x 57 x 39 cm
Partie inférieure d'une stèle inscrite et figurée en calcaire. Le portrait du défunt est incomplet et s'inscrit dans une niche entre les lettres *D.* et *M.* La partie supérieure de la stèle est brisée. Les faces latérales sont décorées.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, buste d'un enfant.
Face latérale gauche Pic double de carrier ou de tailleur de pierre.
Face latérale droite *Ascia.*

D(is) M(anibus) / Postum(i), animulae, Sidus, / pater, posuit.

Aux dieux Mânes de Postumus, petite âme, Sidus, son père, a fait élever ce monument.


© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.

Toussaint 1948, n°177 ; Billoret 1976, p. 366, Q ; *AE* 1976, 482 = *AE* 1983, 715

Contexte de découverte
Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
Îlot Saint-Jacques, rempart gallo-romain (1974).



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or (inv. 75.38.66).

Support
120 x 61 x 43 cm
Stèle rectangulaire en pierre de Jaumont présentant trois faces ornées. La partie supérieure est incomplète, le bandeau n'a été que partiellement conservé : on distingue la partie inférieure des lettres *D.M*. Entre les lettres, un motif sculpté dans un cadre. Sur le bandeau supérieur de la face principale, une inscription. La niche principale est ornée d'écoinçons à motifs végétaux.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Personnage masculin debout dans une niche cintrée, vêtu d'une tunique et d'un manteau drapé dont il tient un pan par-dessus son bras gauche. Le personnage tient de la main gauche une bourse.
Face latérale gauche Dans une niche, une scène d'attelage.
Face latérale droite Gravées en creux, des forces et une *ascia*.

D(is) M(anibus), / Reginus Ciniuc/nati (filius).

Aux dieux Mânes, Reginus, fils de Ciniucnatus.



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.



© Musées de la Cour d'Or - Metz Métropole.

N° 162 **Fragment de stèle funéraire d'une femme avec un fuseau**

Esp, XI, 7721

Contexte de découverte
Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Place d'Armes, sous-sol de l'ancien corps de garde (1930).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Metz, musée de la Cour d'Or.

Support
68 cm
Fragment de stèle en calcaire dont la partie inférieure, le bord gauche et le coin supérieur droit sont brisés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, une femme debout, de face, vêtue d'une tunique plissée et tenant contre sa poitrine ce qui semble être un fuseau. Elle porte un collier aux grains saillants et une fibule ronde sur l'épaule droite.

Esp, V, 4317 ; Pannoux 1983, n°105 ; Freigang 1997, Med 210

Contexte de découverte

Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Metz, musée de la Cour d'Or (inv. : 2012.0.108).

Support

130 x 49 x 41 cm

Fragment de stèle dont seule la partie droite a été conservée. La partie inférieure et le sommet sont également brisés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage masculin debout vêtu d'une tunique ample qui lui descend jusqu'aux genoux et par-dessus, d'un manteau enfilé par la tête qui lui couvre les épaules. Son bras gauche tombe le long de son corps et il tient entre trois doigts ce qui semble être un outil. Il s'agit d'un objet avec un manche court et une lame quadrangulaire. E. Espérandieu y voit un tranchet, pour S. Pannoux il s'agirait d'un couteau de boucher.

Esp, VIII, 5938 ; Ditsch 2011, Waldfischbach 02, p. 213-215

Contexte de découverte
Waldfischbach, cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.
Heidelsburg (1883).



Lieu de conservation
Spire, Historisches Museum der Pfalz (inv. : 2980a).

Support
125 x 89 x 34 cm
Plaque funéraire de grès rose brisée en deux fragments qui s'ajustent. La partie inférieure du monument avec les pieds des personnages est perdue. Les bords et les coins sont abîmés.

Datation
200-250 ([Ditsch, 2011])

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche double, un homme et une femme, debout, représentés en pied. À gauche, la femme est vêtue d'une tunique longue qui lui descend jusqu'aux chevilles, et par-dessus d'un manteau. Elle tient de la main droite un pan de son manteau et de la main gauche, semble-t-il, un petit panier à anse. À droite, l'homme est vêtu d'une tunique surmontée d'une pénule qui lui couvre les épaules et qui est marquée par un bourrelet au niveau du cou. Il est imberbe. Il tient de la main gauche une petite hache présentant une lame fine et étroite. Le personnage est communément identifié à un garde-champêtre chargé de la gestion de la forêt. D'après la forme de la hache, elle ne servirait pas à couper des arbres ou à tailler des branches mais à marquer les limites de l'exploitation forestière directement dans le bois des arbres comme cela se pratiquait au début de l'époque contemporaine ([Ditsch, 2011], p. 214).

N° 165 **Portrait funéraire d'un artisan avec une hache et de son épouse**

Esp, VIII, 5937 (5933 et 5934) ; Ditsch 2011, Waldfischbach 03

Contexte de découverte
Waldfischbach, cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Heidelsburg (1883).

Lieu de conservation
Spire, Historisches Museum der Pfalz (HM 2980 k).



Support
55 x 92 x 60 cm
Bloc supérieur d'un monument funéraire en grès rose. Le bloc est sculpté sur trois côtés. Le bloc est très abîmé : les visages des personnages sont mutilés ainsi que la face latérale droite.

Datation
200-250 ([Ditsch 2011])

© Speyer - Historisches Museum der Pfalz
cliché : Ortolf Harl

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche double, portrait d'un couple figuré en pied, dont il ne subsiste plus que la partie supérieure. À gauche, la femme porte sur la tête une coiffe dont les bandeaux lui tombent sur les épaules. De son visage, on ne voit plus que les yeux. Elle tient dans la main droite un *poculum*. À droite, un homme portant barbe et moustache. Il est vêtu d'une tunique formant un bourrelet au niveau de son cou, et par-dessus d'un manteau qui s'ouvrait sur le devant. De la main gauche, il porte une petite hache.

Face latérale gauche Une ménade nue en train de danser.

Face latérale droite Un jeune homme, très abîmé, dans l'attitude du deuil.



© Speyer - Historisches Museum der Pfalz



© Speyer - Historisches Museum der Pfalz

N° 166 Monument funéraire de deux époux avec des scieurs de longs dans une scène de métier

Esp, V, 3695 ; Misciatelli 1981, n°25 ; Pannoux 1983, n°35

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.

Faubourg de Laon, près de la route de Neufchâtel.



Lieu de conservation
Reims, musée Saint-Rémi (inv. 978.20206).

Support
61 x 103 x 62 cm
Assise de construction provenant de la partie médiane d'un monument funéraire en calcaire. Le bloc est décoré sur deux côtés.

Datation
240-250 ([Demarolle 2001]).

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Face principale Partie médiane du portrait d'un couple. Dans une niche, les deux époux sont représentés en pied, de face, légèrement tournés l'un vers l'autre. Ils sont vêtus d'une tunique et d'un manteau richement drapé. À droite, l'homme porte une bourse. À gauche, la femme tient deux attributs : de la main gauche, une *mappa*, de la main droite, un coffret.

Face latérale droite Partie médiane d'une scène de métier qui occupait toute la hauteur du panneau latéral. La scène représente deux scieurs de long. Le premier, dont n'a été conservé que le buste, est figuré de profil. Il se trouve au niveau inférieur, sans doute debout sur le sol, en dessous de la planche à découper, représentée par une masse parallélépipédique au-dessus de sa tête. Le second ouvrier, conservé des pieds à la poitrine, est debout sur la planche, il tient à deux mains le cadre de la scie de long. Contrairement à son collègue, il est figuré de face : il y a, semble-t-il, un changement de perspective entre les deux niveaux : de profil pour la partie inférieure et de face pour la partie supérieure. D'après Espérandieu, la scie, tenue à deux mains au moyen de poignées, se mouvait entre deux glissières. Pour notre part, ous ne pensons pas qu'il s'agisse de glissières mais du cadre de la scie de long figurée de face, au niveau supérieur. La planche était sans doute placée sur des tréteaux. L'iconographie de cette scène est à comparer avec le monument de Deneuvre [127].

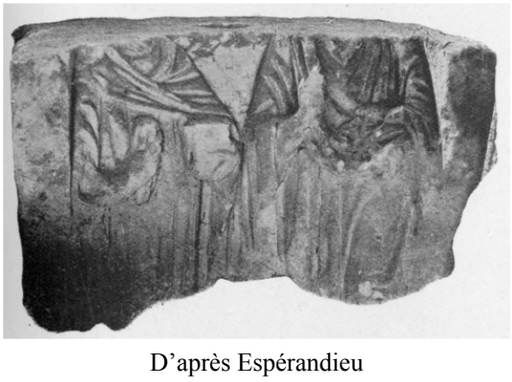

D'après Espérandieu

N° 167 **Cippe funéraire avec portrait et hache**

Misciatelli 1981, n°60b

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Reims, musée St-Remi (inv. 978.20188).



Support
80 x 52 x 46 cm
Cippe rectangulaire en calcaire décoré sur trois côtés. Faible relief. Pierre érodée.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche faiblement creusée, portrait d'un homme en pied, vêtu d'un ample manteau. De la main gauche, il tient une bourse.

Face latérale gauche Une hache.

Face latérale droite Dans une niche, portrait d'un homme en pied, vêtu d'un manteau.

N° 168 **Scène de métier représentant un cordonnier rémois à l'ouvrage**

Esp, V, 3685 ; Misciatelli 1981, n°1

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.

Cimetière gallo-romain à l'extrémité du faubourg Cérès (1852).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Reims, musée St-Remi (inv. 978.20176).
Moulage au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Support
105 x 72 x 33 cm
Bloc rectangulaire en calcaire décoré d'un relief figuré. Les faces latérales sont décorées de rinceaux.

Datation

Iconographie et inscription

Il est difficile de déterminer la position de cette scène dans l'économie du monument. Ce bloc aurait pu appartenir à un monument funéraire de plus grande envergure.

Homme assis à califourchon sur un banc, vêtu d'une tunique à capuchon, et portant des sandales aux pieds. Il s'agit d'un cordonnier ou d'un sabotier en train de planter à l'aide d'un marteau un clou sur la semelle d'une chaussure posée à l'envers sur une enclume-pied et maintenue en place par un tire-pied. Cinq outils grossièrement représentés et difficilement identifiables sont figurés derrière lui, accrochés à un râtelier. Sous le banc se trouve une corbeille remplie d'éléments indéterminés, peut-être des outils.

N° 169 **Fragment de stèle avec scène de métier en registre (gâcheur de mortier ?)**

Frézouls 1975, p. 411

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.
24 rue de l'Université, Porte Bazée (Fouilles de 1973-74).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation
Reims, musée Saint-Rémi (inv. D.978.30951).

Support
Dimensions inconnues.
Fragment de stèle en calcaire sculptée sur deux côtés. Seule la partie inférieure est conservée. La surface de la pierre est très arasée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Partie inférieure d'un personnage de face.

Face latérale droite Scènes disposées en registre.
Registre supérieur On distingue les jambes de trois personnages de profil.
Registre inférieur Un personnage masculin vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, figuré de trois-quart et le corps tourné vers la gauche, est en train de malaxer une préparation au sol au moyen d'un grand bâton. Derrière lui, sur une console, est posé un baquet. Dans le récipient, un instrument ressemblant à un pilon, sans doute pour mélanger ou prélever la préparation. Il pourrait s'agir d'une préparation de mortier.

Esp, V, 3683 ; Misciatelli 1981, n°24 ; Pannoux 1983, n°34

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.

Cimetière gallo-romain, près de la route de Neufchâtel (1881).



© Collection du musée historique Saint-Remi de Reims

Lieu de conservation
Reims, Hôtel-Dieu (inv. 978.20196).

Support
50 x 75 x 58 cm
Assise d'un monument funéraire incomplet en calcaire. Le bloc correspond à la partie médiane du monument. Le monument présentait des reliefs scupltés sur trois côtés. La pierre est érodée par endroits.

Datation
v. 130 ([Demarolle 2001]) ; fin IIe- début IIIe ([Pannoux 1983])

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, quatre personnages drapés - un homme, une femme et deux enfants d'après E. Espérandieu.
Face latérale droite Un personnage debout, de profil, tourné vers la gauche, se tient devant une table. Il est revêtu d'une tunique ample. Sur la table est étendue une pièce de tissu qu'il découpe de la main droite à l'aide de forces tandis que, de la main gauche, il tend et tient en place l'étoffe. La scène est comparable à celle du monument sénonais n°121.
Face latérale gauche Un personnage assis, de profil, tourné vers la droite, se tient devant une table. Sur cette table est posée un récipient dans lequel le personnage plonge ses mains. Il pouvait être occupé à malaxer une préparation ou à piler des produits dans un mortier.

Il n'est pas certain que les deux scènes de métiers aient illustré une seule et même chaîne opératoire. Mais, si c'était le cas, il faudrait supposer que le personnage de la face gauche pilait des couleurs pour la teinture. Le monument aurait alors illustré à travers son programme iconographique l'activité du défunt, impliqué dans le débitage de pièce d'étoffes, qu'il teignait et peut-être même assemblait en vêtements.



© Collection du musée historique Saint-Remi de Reims

N° 171 **Stèle funéraire de P. Aelius Silenus avec la représentation d'un cordier**

CIL, XIII, 3264 ; Esp, V, 3667 ; Misciatelli 1981, n°10 ; *CAG* 51/2 p. 256

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.
Au lieu-dit la Maladrerie (1896).



Lieu de conservation
Reims, Dépôt du cimetière de l'Est. Perdue ?

Support
112 x 90 x 25 cm
Stèle funéraire rectangulaire présentant deux faces sculptées. Une inscription est gravée sur le bandeau supérieur de la face principale. La stèle est incomplète. Il manque la partie supérieure avec la première ligne de l'inscription. Le coin inférieur gauche de la face principale et de la face latérale gauche sont brisés. Les visages des personnages ont disparus, érodés ou cassés.

Datation
v. 240-250 ([Demarolle, 2001]).

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche rectangulaire, trois personnages debout, de face. Au milieu, une femme et à ses côtés deux personnages masculins. Tous sont revêtus d'une tunique et d'un manteau. Les deux hommes paraissent tenir un pan de leur manteau de leur bras droit. Les manteaux des personnages masculins présentent une encolure fendue. Le personnage de droite tient de la main gauche un attribut qui ressemble à un *uolumen.*

Face latérale gauche Un personnage debout revêtu d'une tunique et tourné vers la droite tient dans ses mains une corde. La corde est fixée à un instrument fourchu autour duquel elle semble s'enrouler, sans doute un « râtelier à supporter les fils » (*Encyclopédie*, vol. 3 (planches), pl. II, G.) Cordier ?

[D(is)] M(anibus) / et m[e]m(oriae) P(ublii) Ael(ii) Sile[ni?] / et [---].

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Publius Aelius Silenus et [---].


D'après Espérandieu


D'après Espérandieu

N° 172 **Stèle d'Esuccus**

CIL, XIII, 3322 ; Esp, V, 3714 ; *CAG* 51/02, p. 255

Contexte de découverte
Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.
Au lieu-dit la Maladrerie (1890).

Lieu de conservation
Reims, musée Habert, Hôtel de Ville (détruite au cours d'un incendie). Monument perdu.

Support
25 x 29 x 12 cm
Demi-colonnette creusée et sculptée en calcaire. La partie centrale est occupée par une niche rectangulaire avec portrait sculpté. L'inscription est gravée sur deux niveaux de bandeau au-dessus de la niche. La partie inférieure de la stèle est brisée.



D'après Espérandieu

Datation
IIe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Buste d'un homme imberbe dont la chevelure est coiffée en mèches.

Sur le pourtour de la stèle D'après Espérandieu : couteau (?), ciseau et d'autres attributs dont l'un aurait la forme d'une tablette.

D(is) M(anibus) / Esuc(ci) / cur(auerunt) ux(or) et f(ilius).

Aux dieux Mânes d'Esuccus, sa femme et son fils ont fait élever (ce monument).

N° 173 **Portrait avec fuseau**

Esp, V, 3678

Contexte de découverte
Gaule Belgique.

Provenance inconnue.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Reims, musée Habert à l'Hôtel de Ville (détruit en 1914).

Support
27 x 19 x 13 cm
Fragment de stèle (?). Le bloc est abîmé sur les côtés et dans la partie supérieure. Un décor est gravé en creux.

Datation

Iconographie et inscription

Face (?) Buste de femme représenté de manière assez fruste. Le relief est très faible, il se limite à une profonde incision. À gauche du personne, un outil ressemblant à un fuseau.

N° 174 **Scène de métier dite du teinturier (Teinturier ou fromager ?)**

Esp, V, 4136

Contexte de découverte
Arlon (?), Gaule Belgique.
Provenance indéterminée (1671).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
Dimensions inconnues.
Nature du support inconnue.

Datation

Iconographie et inscription

Face (?) Homme debout, coiffé d'un bonnet et vêtu d'une tunique serrée à la taille. Il remue le contenu d'une cuve remplie à ras-bord à l'aide de trois bâtons ou baguettes qu'il tient fermement dans son poing droit. Il semble plonger son autre main dans la cuve ou tâter la surface du liquide.

Les commentateurs ont été enclins à voir dans cette scène artisanale la représentation d'un teinturier. M. Bouvier propose une interprétation nouvelle et suggère d'y voir une étape de la production fromagère [Bouvier 2005, p. 21]. La scène rappelle selon l'auteur la fin du tranchage du caillé. Les trois baguettes seraient alors utilisées pour trancher le caillé tandis que, de la main gauche, l'artisan teste le fromage - un geste qui ne se justifie pas pour la teinture.

L'activité de ce personnage est à rapprocher de celle des artisans du monument n°175, provenant de la même région. La même remarque sur l'identification de l'artisanat pourrait être faite pour ce monument.

N° 175 **Monument funéraire avec scène de métier (teinturiers ou fromagers ?)**

CIL, XIII, 4275 ; Esp, V, 4125 ; Pannoux 1983, n°133

Contexte de découverte
Arlon (?) ou au Luxembourg, Gaule Belgique.

Provenance indéterminée.

Lieu de conservation
Monument perdu.



Support
Dimensions inconnues.
Nature du support inconnue. Le bloc était inscrit sur sa face principale et portait un relief sur la face latérale gauche.

Datation

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription

Face latérale gauche Trois personnages vêtus d'une tunique courte à manches courtes et serrée à la taille remuent le contenu d'une cuve remplie à ras-bord avec un bâton ou une baguette. Il pourrait s'agir d'un ustensile dont on ne voit que le manche. Le personnage de gauche touche de la main gauche le rebord de la cuve ou trempe sa main dans son contenu. L'activité de ces personnages est à rapprocher de celle de l'artisan du monument n°174, provenant de la même région : le contenu d'une cuve est dans les deux cas mélangé par trois baguettes, tenues par un ou trois personnages. Dans les deux cas, un personnage tâte la surface du liquide. Le relief n°175 est le plus souvent identifié comme une scène de teinturerie mais M. Bouvier propose d'y voir la représentation d'une production fromagère [Bouvier 2005, p. 21]. Dans le secteur de l'artisanat textile, on pourrait y reconnaître une scène de lavage des fibres de laine, opération préliminaire du traitement de la matière brute. La scène peut être rapprochée du « pilotage des laines » tel qu'il est figuré dans les planches de l'*Encyclopédie des arts et métiers* (vol. IX, p. 185, art. « laine »).

Face principale Inscription incomplète. Seule la partie gauche a été lue.

D(is) M(anibus) N[---]/o pat[ri ? ---]/creti C[---] / defun[cto ---]/ll(a)e mat[ri ---] / danu[---]/I testam[ento(?)].

Aux dieux Mânes, à N[---], son père (...), défunt, à [---]lla, sa mère, (...) selon le testament.

N° 176 **Stèle funéraire d'un potier (?)**

Esp, V, 4085

Contexte de découverte
Arlon, cité des Trévires, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée (1671).

Lieu de conservation
Monument perdu, connu par un dessin de Wiltheim.

Support
Dimensions inconnues.
Stèle rectangulaire à niche cintrée. Les bords de la niche sont décorés de motifs végétaux. La stèle était brisée dans sa partie inférieure, au niveau des genoux du personnage figuré.



Dessin de Wiltheim

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Debout, dans une niche, est représenté un homme vêtu d'une tunique semble-t-il serrée à la taille et à manches courtes ou retroussées. Il tient devant lui un large pot auprès duquel il semble affairé et dans lequel il s'apprête à plonger sa main droite. L'objet paraît posé sur un chevalet. Il pourrait s'agir d'un potier dans l'exercice de son métier.

N° 177 **Monument funéraire avec scènes de métier d'artisanats divers, appartenant peut-être à la chaîne opératoire du textile**

Esp, V, 4031 ; Lefebvre 1990, n°51, p. 77

Contexte de découverte

Arlon, cité des Trévires, Gaule Belgique.

Dans les remparts (1671). Le monument funéraire fut démantelé à la fin du IIIe s. – début du IVe s. afin de servir de fondation au rempart enserrant le *castrum* du *uicus* d'*Orolaunum* (Arlon).

Lieu de conservation

Arlon, musée archéologique (inv. MAA-GR/S-00051).



© Musée Archéologique d'Arlon

Support

66 x 62 x 47 cm

Monument incomplet en calcaire jurassique local. Seule la partie inférieure a été conservée. En plus du portrait du défunt sur la face principale, la base du monument est ornée de reliefs sur trois de ses côtés. Ces reliefs figurent dans des panneaux délimités par un cadre mouluré.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Le registre supérieur accueillait le portrait du défunt, dont il ne reste que le bas du corps. Le défunt était figuré assis et à plus grande échelle que les scènes de métiers figurées au registre inférieur.

Registre inférieur Un homme vêtu d'une blouse conduit un cheval attelé à une charrette dont la marchandise est difficilement identifiable. Pour L. Lefebvre, il pourrait s'agir d'argile (terre à fouler pour le foulage du tissu, s'il s'agit du monument d'un tisserand) [Lefebvre, 1990].

Face latérale droite **Registre inférieur** Un homme tourné vers la droite, penché en avant, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, s'affaire avec un long bâton, peut-être une houe ou un rabot à corroyer le mortier [Lefebvre, 1990]. Il pourrait s'agir d'une production de mortier. Sa position rappelle les reliefs de Sens [119] et de Reims [169]. J.-M. Demarolle y reconnaît un artisan de l'argile ([Demarolle 1999]), peut-être un briquetier. Le geste rappelle aussi l'enfournement du pain. Un four était-il représenté à droite ?

Face latérale gauche **Registre inférieur** Un artisan tourné vers la droite est assis de profil. Il semble assis devant un cadre vertical fixé à un établi sur lequel il est en train de travailler. Il pourrait s'agir d'un tisserand à son métier.

D'après S. Pannoux, ces scènes illustreraient trois phases différentes d'un même métier, probablement celui de tisserand. L'ouvrier de la face latérale droite serait alors peut-être occupé à la production de teinture pour les tissus, ce qui semble cependant peu probable. Il pourrait également s'agir d'une scène de rouissage du chanvre. Il n'est pas impossible toutefois que ces deux scènes d'artisanat soient indépendantes et concernent deux chaînes de production différentes.



© Musée Archéologique d'Arlon



© Musée Archéologique d'Arlon

N° 178 **Monument funéraire de Cletusstus, tonnelier trévire, et de son épouse**

CIL XIII, 4103 ; Esp, V, 4221 ; Pannoux 1983, n° 139 ; Freigang 1997, Trev 75

Contexte de découverte
Berbourg, cité des Trévires, Gaule Belgique.

Dans l'église démolie (1901).



Lieu de conservation
Luxembourg, musée de Luxembourg (inv. 246 lap. 39).

Support
70 x 78 x 82 cm
Bloc en grès décoré sur deux faces. Le bloc constituait une assise d'un monument funéraire. Sur la face principale, seule la partie gauche de l'inscription est conservée. Elle se poursuivait certainement sur un second bloc. Le champ épigraphique est contenu dans un cadre mouluré. Les lettres *D.M.* sont gravées immédiatement au-dessus de ce cadre, de part et d'autre d'un relief figuré dont seule la moitié inférieure subsiste.

Datation
IIe siècle (dédicace aux dieux Mânes).

© MNHA Luxembourg. Cliché : Tom Lucas

Iconographie et inscription

Face principale À une échelle réduite sont figurés deux personnages en pied, de face, légèrement orientés l'un vers l'autre, qui se donnent la main. D'après la longueur de la tunique, il s'agit d'une femme à gauche et d'un homme à droite. Celui-ci porte une bourse de la main gauche.

Face latérale gauche Scène d'atelier ou de boutique. Au premier plan, on distingue deux objets circulaires en relief, peut-être des tonneaux couchés. Cinq personnages s'affairent dans l'atelier. Au premier plan, deux personnages en relief, très mutilés (surtout celui de droite), vêtus de la tunique indigène, sont représentés de trois-quart, le bras droit tendu vers le tonneau à leur droite. Au second plan, trois personnages derrière les tonneaux sont représentés au moyen d'une simple incision. Celui de droite semble en train de travailler le tonneau au moyen d'un outil pointu, peut-être un ciseau à bois. Sur la paroi, des outils difficiles à identifier suspendus à un râtelier. De gauche à droite : deux outils indéterminés (mèche, foret ?), ciseau, herminette.

D(is) [M(anibus)], / Cletussto, Ver[... defu]/ncto, et Eburia(e) M[..., co]/niugi, uiua iu[ssit].

Aux dieux Mânes, au défunt Cletusstus .... et à Eburia ..., son épouse. Elle a ordonné de son vivant la construction du tombeau.



© MNHA Luxembourg. Cliché : Tom Lucas

N° 179

Scène de marché
Confection et vente d'une préparation alimentaire (?)

Esp, V, 4260

Contexte de découverte
Echternach, cité des Trévires, Gaule Belgique.

Dans le mur du monastère.

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
Dimensions inconnues.
Fragment de bloc rectangulaire ayant peut-être appartenu à un monument de plus grande importance.



Dessin de Wiltheim

Datation

Iconographie et inscription

À gauche, un homme vêtu d'une tunique courte à manches courtes s'affaire à l'aide d'une cuillère auprès d'une préparation contenue dans un grand récipient placé en hauteur sur un étal ou peut-être sur une table de cuisson. Peut-être est-il occupé à la confection d'une préparation alimentaire qu'il mélange ou peut-être est-il en train d'en puiser une petite quantité. Derrière lui, un second personnage en tunique courte à manches courtes est penché lui aussi sur un récipient placé sur un trépied. Face à lui, un autre personnage vêtu d'une tunique et d'un ample manteau. Il s'agit sans doute d'un acheteur qui tend une pièce de monnaie au vendeur dont la main droite est tendue pour la recevoir.

Pannoux 1983, n°155 ; Cüppers *et al*. 1983, n°36 ; Freigang 1997, Trev 129

Contexte de découverte
Hentern, cité des Trévires, Gaule Belgique.

Les blocs furent remployés dans la construction de l'église de Hentern.

Lieu de conservation
Hentern, conservés en remploi sur place. Copie au *Rheinisches Landesmuseum* de Trêves (inv. 73.572).

Support
122 x 87 cm
La stèle se compose de deux blocs sculptés de grès rose qui s'ajustent au niveau de la taille des personnages. Il manque la partie basse du bloc inférieur avec les pieds des personnages. Les bords du monument sont abîmés et les visages sont partiellement mutilés.

Datation
150-200 (d'après W. Binsfeld : [Cüppers *et al*. 1983])



D'après Cüppers *et al*. 1983, n°36

Iconographie et inscription

Face principale Deux personnages, un homme et une femme vêtus du manteau gaulois, se tiennent debout, de face, dans une niche. La femme enlace son époux de son bras gauche et a sa main gauche posée sur son épaule. L'homme porte une barbe et tient de la main gauche une petite pince. Les époux semblent chacun tenir de la main gauche un gobelet. W. Binsfeld rappelle que cet attribut si commun dans l'art funéraire gallo-romain est assez rare chez les Trévires (Cüppers *et al*. 1983, p. 110). Il ne nous semble pas que la femme ait pu tenir une quenouille : elle tiendrait plutôt un objet rond (gobelet ?), tandis que l'on distingue sous sa main le prolongement des plis du manteau.

N° 181 **Stèle funéraire d'une famille d'artisans du bâtiment**

CIL, XIII, 4207 ; Esp, VI, 5226 ; Pannoux 1983, n° 157

Contexte de découverte
Igel, cité des Trévires, Gaule Belgique.
Provenance locale indéterminée (1860).



Lieu de conservation
Trêves, Rheinisches Landesmuseum (inv. G 86 b).

Support
67 x 69 x 81 cm
Stèle funéraire à sommet cintré en deux parties : la partie supérieure porte l'inscription tandis que le bloc inférieur est décoré d'une figuration d'outils.

Datation
200-250 ([Demarolle 2001]);150-200 (Gaitzch 1978])

Iconographie et inscription

Face principale Dans la partie inférieure du bloc sonc figurés un niveau en A avec son fil à plomb, une truelle, un pinceau et une *ascia*.

D(is) M(anibus), L(ucio) Senilio Sacrato, patri defuncto, L(ucius) Sacratius Sacerianus, Sacratius e(t) Sacrius, fili(i), sibi et suis uiuis feceru(nt).

Aux dieux Mânes, à Lucius Senilius Sacratus, leur père défunt, Lucius Sacratius Sacerianus, (Lucius Sacratius) Sacratius et (Lucius Sacratius) Sacrius, ses fils, ont fait élever (ce monument) pour eux-mêmes et pour les leurs de leur vivant.

Remarques Nous comprenons que le défunt Lucius Senilius Sacratus avait trois fils dont le *nomen* et le gentilice L. Sacratius est placé en facteur commun avant l'énoncé des trois *cognomina* : *Sacerianus*, *Sacratius* et *Sacrius*. Nous devons admettre pour cela que le second fils avait un surnom identique à son nom : L. Sacratius Sacratius. Une autre solution aurait été d'admettre que le défunt avait deux fils, Lucius Sacratius Sacerianus et (Lucius) Sacratius Sacrius, le prénom du second n'étant alors pas répété. Mais cela suppose une erreur du lapicide, le E(T) apparaissant entre Sacratius et Sacrius.





N° 182 Mausolée d'Igel. Famille des Secundini. Scène de cuisine ou de boulangerie domestique.

CIL, XIII, 4206 ; Esp, VI, 5268 ; *AE* 2001, 1408-1409

Contexte de découverte
Igel, cité des Trévires, Gaule Belgique.

Lieu de conservation
Igel, *in situ*.
Moulages aux musées de Saint-Germain et de Trèves.



Support
23 cm
Pilier de grès rouge surmonté d'un pyramidion. Le pilier est décoré de reliefs sur ses quatre faces, sur plusieurs étages. Chaque face présente un fronton triangulaire. La frise se situe immédiatement au-dessus du registre moyen. Les sujets du registre moyen sont placés entre deux pilastres. La face principale est définie comme celle portant l'épitaphe et le portrait des défunts.

Datation
Début du IIIe siècle.

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription
Face principale **Registre moyen** Portrait des époux *Secundini* et de leur fils. **Registre inférieur** Réunion dans un espace domestique signalé par des rideaux. Onze personnages debout et un douzième assis, à gauche, en train de consulter des tablettes. **Registre supérieur** Scène d'inspection de pièces d'étoffes. Sept personnages sont occupés à mesurer et inspecter des draps. **Frise** Repas familial. Dans le tableau central, séparé par deux colonnettes, les deux époux sont à table. Deux personnages debout leur tendent un gobelet. Aux extrémités, domestiques en train de préparer et de servir les boissons (à gauche) et les plats (à droite). **Fronton** Enlèvement d'Hylas.
Face latérale droite **Registre inférieur** La scène a disparu. **Registre moyen** Achille plongé dans le Styx (?). **Registre supérieur** Scène de comptes. Quatre personnages autour d'une tablette. Celui de droite est assis et semble consulter des tablettes. Un homme verserait les monnaies contenues dans un sac. **Frise** Scène de cuisine (boulangerie ?). À droite un homme attise le foyer tandis qu'un autre personnage s'apprête à placer un récipient sur la table de cuisson. À gauche pour Espérandieu un boulanger prend de la farine dans un sac, un autre pétrit de la pâte au centre (ou tamise de la farine ?). Deux moules ou tamis sont contre la paroi. **Fronton** La lune sous les traits d'une jeune femme.
Face latérale gauche **Registre moyen** Décoration en registres superposés. Au registre inférieur, Hercule au jardin des Hespérides. Au registre supérieur, délivrance d'Andromède par Persée (?). **Registre inférieur** Scène de transport : un chariot chargé d'un ballot. **Frise** Six personnages apportant des offrandes variées sont accueillis à droite par un septième personnage. **Soubassement** Scène de transport : deux hommes s'affairant au halage d'une barque chargée de deux ballots.
Face postérieure **Registre moyen** Apothéose d'Hercule. **Registre inférieur** Hommes liant un ballot (?).

D(is) M(anibus) P[---] Secu[---] Voca/t[----]/no[--- fi]lis Secund[ini] Secur[i] et Publiae Pa/cata[e], coniugi, Secundini A[ue]ntini et L(ucio) Sac/cio Modesto et Modestio Macedoni, filio ei/{i}us, Luci Secundini[u]s Auenti [n]us et Secundi/niu[s Se]curus parentibus [def]unctis et / s[ibi] uiui ut (h)aberent fecerunt.

À propos de cette inscription et des problèmes de compréhension qu'elle présente : France, J. (2001), L'inscription du monument d'Igel, *Annales de l'Est*, vol. 51-2, p. 43-54.

N° 183 **Monument funéraire avec scène d'atelier**

Esp, VI, 5118 ; Cüppers *et al.* 1983, n°171 ; Pannoux 1983, n°151

Contexte de découverte
Kastel-Stadt, près de Saarburg, cité des Trévires, Gaule Belgique.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Trêves, Rheinisches Landesmuseum (inv. 17237).

Support
62 x 45 x 40 cm
Bloc de grès rouge présentant des reliefs sculptés sur deux côtés. Le monument est incomplet, le décor de la face latérale droite se poursuivait sur un autre bloc. Ce bloc devait faire partie d'un mausolée dont il a pu former l'angle inférieur droit. La partie supérieure et les coins du bloc sont abîmés. Le visage du personnage de la face latérale a disparu. La sculpture est érodée.

Datation
200-250 ([Demarolle 2001]).

Iconographie et inscription

Face principale (?) Deux personnages féminins sont représentés. À gauche, une femme vêtue d'une longue tunique est assise dans un fauteuil et tournée vers la gauche. Elle tient sur ses genoux un attribut difficile à identifier. Derrière elle se tient une femme, sans doute une servante car elle est représentée à une échelle réduite.

Face latérale droite (?) Scène de métier figurant un personnage de face derrière un établi. Son vêtement est difficile à distinguer, il semble porter une tunique à manches courtes ou relevées. Il applique ses deux mains sur un outil posé sur l'établi, apparemment muni de poignées. Il pourrait s'agir d'une varlope (long rabot).



Cüppers 1982 ; Cüppers *et al*. 1983, n°166 ; Chioffi 1999, n° 138

Contexte de découverte
Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

Fouilles de la nécropole chrétienne et de l'Église Saint-Maximin (1979).

Lieu de conservation
Trèves, Rheinisches Landesmuseum.

Support
68 x 52 cm
Fragment d'un monument indéterminé (sarcophage ?) en grès blanc.



D'après Cüppers *et al.* 1983, n°166

Datation
IIIe siècle ([Chioffi 1999]).

Iconographie et inscription

Face indéterminée Charcuterie. Le centre de l'image est au occupé par un grand étal sur lequel sont posés des côtes, un morceau de rôti et un troisième élément peu reconnaissable. Au premier plan, sur un support un peu plus bas sont posés un couteau à large lame et à dos arqué et une broche avec une poignée ronde peut-être en bois. On distingue en dessous le manche d'un autre couteau incomplet. À gauche, au premier plan, sur un autre étal, des côtes dans lesquelles est planté un couteau à dos arqué. À droite sont suspendus un jambon (*perna*) et des tétines de truie (*sumen*). On distingue une balance à l'arrière plan.

[---]/ [---*ma?]cellari[i] / [cau?]ponem est.*

N° 185 **Urne cinéraire avec outils de cordonnier**

Esp, VI, 5015 ; Cüppers *et al*. 1983, n°149 ; Pannoux 1983, n°206

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

Provenance locale indéterminée (1888).



Lieu de conservation

Trèves, Rheinisches Landesmuseum (inv. 16 619).

Support

55 x 61 x 51 cm

Urne en calcaire de Jaumont décorée sur un côté. Le coin inférieur droit est brisé.

Datation

100-150 ([Pannoux 1983]) - IIIe siècle ([Demarolle 2001])

Iconographie et inscription

Face principale Outils de cordonnier gravés en creux. De gauche à droite, une forme, un marteau de cordonnier, une râpe et, en dessous, une herminette. La présence de deux outils du bois, l'herminette et la râpe (s'il s'agit d'une râpe à bois), permet de se demander si cette stèle évoque la fabrication des formes : la *forma calcei* apparaîtrait ici à la fois comme produit fini et comme outil du cordonnier, dont le travail est évoqué à travers le marteau.

N° 186 **Portrait funéraire d'une femme avec une quenouille**

Esp, VI, 5056

Contexte de découverte
Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.
Trèves, provenance exacte inconnue.

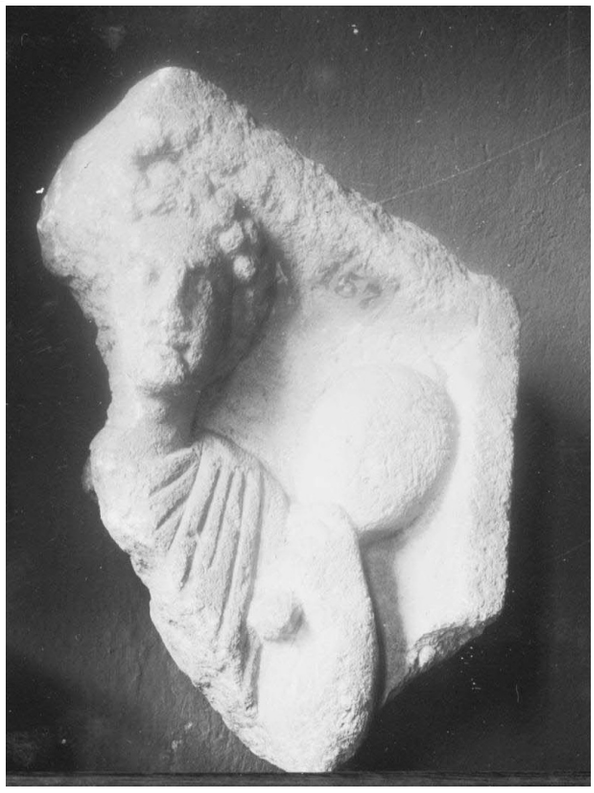

Lieu de conservation
Trèves, Rheinisches Landesmuseum.

Support
35 x 24 x 9 cm
Fragment de stèle à fronton triangulaire en calcaire. Il ne subsiste qu'un morceau de la partie supérieure droite.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Femme drapée à la chevelure coiffée en boucle. De la main gauche, elle tient un attribut à hauteur d'épaule qui ressemble à une quenouille chargée de laine. La forme de l'objet évoque également un miroir mais l'apparence sphérique de l'objet nous incite à y voir plutôt une quenouille.

N° 187 **Femme tenant un fuseau**

Esp, VI, 5013.

Contexte de découverte
Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Monument perdu.



D’après Espérandieu

Support
Dimensions inconnues.
La nature du monument n’est pas connue.

Datation

Iconographie et inscription
Portrait de deux femmes. À gauche, une femme vêtue d’une tunique serrée sous la poitrine pose un peloton dans une corbeille que lui tend une autre femme, peut-être une servante. De la main gauche, elle tient un fuseau chargé de fil et pourvu de sa fusaïole.

Esp, VI, 5139 ; Cüppers *et al*. 1983, n°35 ; *CSIR-D,* IV.3, n° 365

Contexte de découverte
Schwarzerden, cité des Trévires ou des *Aresaces*, Gaule Belgique ou Germanie supérieure.

Le contexte précis de découverte de ce monument n'est pas connu.



Lieu de conservation
Trêves, Rheinisches Landesmuseum.

Support
73 cm
Statue en grès.

Datation
250-300 ([Demarolle, 2001])

Iconographie et inscription

Statue d'un homme imberbe assis dans un fauteuil, devant une enclume posée à terre. Il tient de la main gauche une pince de forgeron et de l'autre un objet indéterminé, sans doute la manche d'un marteau disparu. Le personnage est vêtu d'une tunique ample et longue qui forme un bourrelet au niveau de son cou. Espérandieu y voyait un probable portrait de Vulcain mais A. Kolling note que le vêtement choisi ici s'éloigne de l'iconographie traditionnelle de Vulcain, le plus souvent figuré portant l'*exomis* [Cüppers *et al.,* 1983].

Esp, V, 3961

Contexte de découverte
Marteville, canton de Vermand, cité des *Viromandui*, Gaule Belgique.
Provenance locale indéterminée.

Lieu de conservation
Monument perdu ?

Support
Dimensions inconnues.
Nature du support inconnue.

Datation

Iconographie et inscription
Personnage pilant dans un mortier.

N° 190 **Stèle d'un artisan portant une hache**

Pannoux 1983, n°26 bis

Contexte de découverte
Gaule Belgique.

Provenance inconnue.

Lieu de conservation
Épinal, jardin du musée départemental des Vosges.
Monument perdu ?

Support
Dimensions inconnues.
Partie médiane d'une stèle en grès rose. La partie droite manque : un second personnage y était peut-être figuré.



Datation

D'après Pannoux 1983

Iconographie et inscription

Face principale Un homme debout, de face, vêtu d'une tunique à manches longues et dont la tête manque, porte contre lui une hache.

AE 1931, 18 ; Esp, X, 7762.

Contexte de découverte
Bonn (*Bonna*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.
Provenance exacte inconnue.



© Alte Geschichte Osnabrück

Lieu de conservation
Bonn, Rheinisches Landesmuseum.

Support

Stèle en calcaire décorée sur trois côtés. Le monument est incomplet la partie supérieure étant brisée. Le décor des trois faces est séparé en registres. Les niches des registres supérieurs sont encadrés de pilastres ornés de rinceaux végétaux. Sur la face principale, une inscription est gravée sur le podium où trônent les déesses.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale **Registre supérieur** Dans une niche trônent trois Matrones sur un podium. Elles portent des coupes de fruits sur leurs genoux. De part et d'autre, Victoires debout sur des globes. **Registre inférieur** Scène de libation, quatre personnages autour d'un autel. À droite, un *togatus* à la tête recouverte. À gauche, un joueur de flûte et deux serviteurs en tunique ample.
Face latérale droite **Registre supérieur** Pieds d'un personnage debout. **Registre inférieur** Un personnage masculin, debout, de trois-quarts, devant un chaudron suspendu par une crémaillère sur un feu. De la main droite, il écume avec une patère la surface du liquide. Il tient de la main gauche un instrument ajouré. Il pourrait s'agir d'un brasseur de bière [F. Laubenheimer *et al.*, 2003, p. 58-59] ou d'un fromager en train de récupérer le caillé avec un genre d'écumoir [Bouvier 2005, p. 22]. La scène a également été associée à la cuisson de la viande en raison du décor de la face latérale gauche. L'artisan est vêtu d'une tunique courte lui laissant le torse découvert.
Face latérale gauche **Registre supérieur** Personnage debout tenant une corbeille de fruits. **Registre inférieur** Personnage debout, marchant vers la droite, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille. Il tient sur ses épaules un cochon par les pattes arrières. M. Bouvier fait remarquer que fromagerie et élevage de porcs sont toujours associés car les porcs sont nourris avec du petit-lait, sous-produit de la fabrication du fromage.

Aufanis, / C(aius) Candidinius Verus, / dec(urio) c(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensium), pro se et suis, / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito). Aux *Matres Aufaniae*, Caius Candidinius Verus, décurion de la *colonia Claudia Ara Agrippinensium*, a réalisé son vœu volontiers et à bon droit pour lui et pour les siens.



© Bonn - Rheinisches Landesmuseum



© Alte Geschichte Osnabrück

Röder 1957, Taf. 21.1 ; Bessac 1999, p. 252 et fig. 8

Contexte de découverte
Kruft, cité des Aresaces (?), Germanie Supérieure.

Grube Idylle, dans les carrières de tuf.

Lieu de conservation
Bonn, Rheinisches Landesmuseum

Support

Relief à flanc de carrière, sur une paroi rocheuse (tuf). Le personnage est simplement gravé en creux.

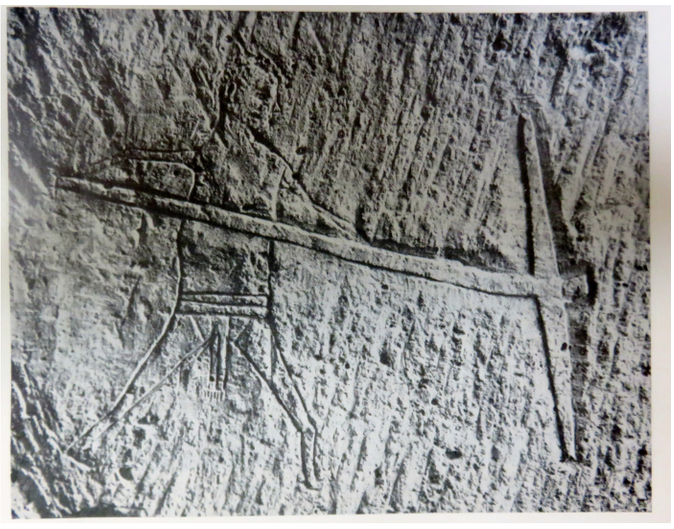

D'après Röder 1957, Taf. 21.1

Datation

Iconographie et inscription

Un personnage debout, tourné vers la droite, vêtu d'un *subligar* de travail, vêtement très peu couvrant, laissant les jambes et le torse nu noué à la taille. Il se tient les jambes légèrement fléchies, la jambe gauche en avant. Il tient des deux mains un outil ressemblant à un pic double de carrier ou à une escoude. Toutefois, les proportions de l'outil et en particulier du fer semblent avoir été nettement exagérées par rapport au corps du personnage. La main gauche du personnage est placée en avant sur le manche ce qui signifie que le personnage était gaucher. J. Röder a d'ailleurs mis en évidence que les ouvriers de ces carrières étaient majoritairement des gauchers (p. 260 -261). Le chercheur fait l'hypothèse que cette prépondérance des gauchers s'explique par l'existence d'un noyau permanent et durable de carriers exerçant localement au sein duquel était transmis le savoir-faire et peut-être aussi par le fait que le métier était transmis de père en fils.

N° 193 **Épitaphe de Caius Tallius C. f. Priscus, vétéran et artisan dans la légion**

AE, 1979, 433 ; Pannoux 1983, n°273 ; Selzer 1988, n°32 ; *CSIR-D*, II.5, n°117

Contexte de découverte
Mayence (*Mogontiacum*), cité des Aresaces (?), Germanie supérieure
Saarstrasse (1966).



Lieu de conservation
Mayence, Landesmuseum (S66/25).

Support
193 x 74 x 30 cm
Stèle à fronton triangulaire et pseudo-acrotère en forme de palmettes. Au-dessus du fronton, entre les acrotères, dauphins en relief. Le tympan est orné d'une double rosette. Le champ épigraphique est délimité par un cadre mouluré cintré surmonté de deux rosettes.

Datation
1-41 [Selzer, 1988] d'après les dates de stationnement de la légion *XIV Gemina* qui quitte Mayence en 41.

Iconographie et inscription
Face principale Au-dessus de l'inscription, dans le cadre délimitant le champ épigraphique, trois outils : un fil à plomb, une équerre et un compas replié.

C(aius) Tallius, / C(aii) (filius), Fab(ia tribu), Pris/cus, uetera/nus ex leg(ione) XIIII / Gem(ina), anno(rum) / XLIIX, stip(endiorum) XXVII, / uex{s}illo P(ublii) Atili(i) / Crispi, h(ic) s(itus) e(st), / frater pro pi/etate pos(u)it.

Ci-gît Gaius Tallius Priscus, fils de Gaius, de la tribu Fabia, vétéran de la XIVe légion Gemina, décédé à l'âge de 48 ans, dont 27 ans de service, de l'escadron de Publius Atilius Crispus. Son frère a fait élever ce monument par piété.

N° 194 **Épitaphe d'une jeune fille anonyme avec décoration d'outils**

CIL, XIII, 7093 ; Esp, VII, 5858 ; *CSIR-D*, II.5, n°79

Contexte de découverte
Mayence (*Mogontiacum*), cité des Aresaces (?), Germanie supérieure
N°47 de la Kurfürstenstrasse (1898).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Mayence, Landesmuseum (S 523).

Support
82 x 51 x 31 cm
Fragment inférieur d'une stèle funéraire en grès. L'épitaphe est inscrite dans un cadre mouluré. Sous ce cadre, un tableau creusé est orné d'un décor en relief.

Datation
Fin Ier siècle - début du IIe siècle (nature du monument et aspect du cadre mouluré d'après *CSIR-D*)

Iconographie et inscription
Face principale Sous l'épitaphe, dans le cadre destiné au champ épigraphique, un niveau. Dans un cadre distinct au registre inférieur, des outils. De gauche à droite, foret ou broche de tailleur de pierre, maillet, ciseau (plutôt que lime) et *ascia*.

Espérandieu distinguait deux ciseaux dans le premier et le troisième outil. Or la famille des ciseaux comprend des outils présentant des extrémités actives différentes, il importe donc de préciser un peu. L'outil du dessous présente une arête et celui du dessus une pointe : il s'agit donc respectivement d'un ciseau droit et d'une aiguille ou broche de tailleur de pierre.
Gaitzsch voit, lui, un foret, un maillet, une lime et une *ascia* ([Gaitzsch, 1978]).

[---] *Nigrina, mater, fil(i)ae karissimae f(aciendum) c(urauit).*

...Nigrina, sa mère, pour sa très chère fille, a fait élever ce monument.

N° 195 **Épitaphe d'un légionnaire anonyme, maçon dans la légion ?**

CIL, XIII, 7020 ; Esp, X, 7403 ; *CSIR-D*, II.5, n°173

Contexte de découverte
Mayence, cité des Aresaces (?), Germanie Supérieure.
Nécropole de Zahlbach (1842).

Lieu de conservation
Mayence, musée central (S 743).

Support
48 x 41 x 14 cm
Fragment inférieur d'une stèle avec décoration en registre. Au niveau supérieur, un cadre mouluré pour l'inscription. Au cadre inférieur, un cadre mouluré pour une figuration d'outils en relief.



© Mainz - Landesmuseum Mainz, Foto: Ortolf Harl

Datation
Période claudienne ou néronienne (formulaire funéraire).

Iconographie et inscription
Face principale Sous l'inscription, des outils. De gauche à droite : équerre, compas, fil à plomb.

... *stip(endiorum) XI, h(ic) s(itus) [e(st)], / t(estamento) f(ieri) i(ussit), h(eres) f(aciendum) c(urauit*).

... dont 11 ans de service, gît ici. Il a donné ordre par testament de faire (ériger ce monument). L'héritier a fait ériger (ce monument).

N° 196 **Stèle funéraire du légionnaire C. Pompeius, forgeron de la XVIe légion**

CIL XIII,11858 ; *AE* 1904, 101 ; Esp, X, 7397 ; Selzer 1988, n°50 ; *CSIR-D*, II.5, n°116

Contexte de découverte
Mayence, cité des Aresaces (?), Germanie Supérieure.

Zahlbach, dans les fondations d'un immeuble, derrière la maison située au 42 *Hauptstrasse* (1904).



© Mainz - Landesmuseum Mainz, Foto: Ortolf Harl

Lieu de conservation
Mayence, Mittelrheinisches Landesmuseum (inv. S 501).

Support
250 x 70 x 20 cm
Stèle à fronton triangulaire en grès. Les acrotères en forme de palmettes sont en simple relief et non en ronde-bosse, et elles encadrent des motifs circulaires, peut-être des patères. Le tympan est orné de motifs végétaux. Le champ épigraphique est délimité par un cadre mouluré.

Datation
13 avt J.-C. - 43 ap. J-C. (stationnement de la 16e légion en Germanie supérieure).

Iconographie et inscription
Face principale Dans le champ épigraphique, en dessous de l'épitaphe sont figurés un marteau, des tenailles et une enclume.

C(aius) Pompei(us), C(aii) f(ilius), O(u)fe(ntina tribu), Med(iolano), mil(es) leg(ionis) XVI, ann(orum) XXXIV, st(i)p(endiorum) XIV h(ic) s(itus) e(st); her(es) ex t(estamento).

Ci-gît Caius Pompeius, fils de Caius, de la tribu Oufentina, originaire de *Mediolanum*, soldat de la 16e légion, mort à l'âge de 34 ans, dont 14 ans de service. Son héritier (a fait élever ce monument) d'après son testament.

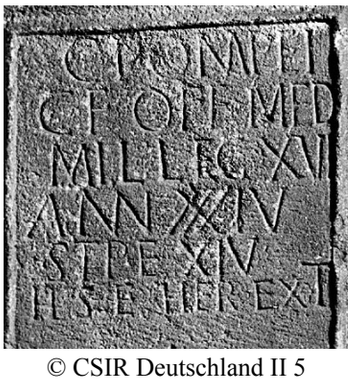

© CSIR Deutschland II 5

N° 197 **Stèle funéraire d'une fileuse de laine et de sa famille**

Esp, XIV, 8524

Contexte de découverte
Selzen, cité des Aresaces (?), Germanie Supérieure.

Lors de travaux de régularisation du cours de la Selz (1935).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Mayence, musée central romano-germanique.

Support
174 x 101 x 25 cm
Fragment inférieur d'une stèle présentant un relief sculpté.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Trois personnages. Le personnage central est assis, sa tête est cassée. Il s'agit sans doute d'un homme. Il est vêtu d'une tunique à manches courtes et d'un manteau drapé. À droite une femme debout tient un fuseau et une quenouille. À gauche, une fillette.

CIL, XIII, 7067 ; Esp, VII, 5815 ; *CSIR-D*, II.6, n°2

Contexte de découverte

Weisenau, près de Mayence, cité des Aresaces (?), Germanie Supérieure.

Provenance locale indéterminée (1848).



© Alte Geschichte Osnabrück

Lieu de conservation

Musée de Mayence (inv. S 146).
Moulage au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Support

146 x 92 x 27 cm
Stèle carrée opisthographe en calcaire. L'épitaphe est inscrite sur la face antérieure et postérieure. L'inscription de la face antérieure est incomplète, la partie inférieure droite de la stèle étant brisée. Les deux faces sont décorées de reliefs scupltés.

Datation

Époque de Tibère ou de Claude (formulaire : *h(ic) s(itus) e(st)*).

Iconographie et inscription

Face principale Trois personnages. Au premier plan, un homme et une femme sont assis sur un banc aux pieds scultpés. À gauche, la femme drapée dans un manteau agrafé sur l'épaule droite porte une tunique longue lui descendant jusqu'aux pieds. Elle porte un collier à deux rangs de perles orné d'un médaillon. Elle tient de la main gauche un fuseau et une quenouille et de la main droite peut-être une pelote de laine. Un chien est couché sur ses genoux. À droite, un homme imberbe vêtu d'une tunique et d'un manteau à capuchon. Il tient une bourse de la main gauche. Derrière le couple, un enfant debout, tenant un gâteau dans la main droite et portant au cou la *bulla*.
Face postérieure Au-dessus de l'inscription, décor de rosettes et de guirlandes et barque avec quatre personnages à bord munis de rames.
Blussus Atus[iri f(ilius), nauta], / an(norum) LXXV h(ic) s(itus) e(st), Me[nimane Brigio]/nis f(ilia), an(norum) (uacat)*, ux{s}o[r uiua sibi fecit], / Satto, uern[a, an(norum) [---] h(ic) s(itus) e(st), Primus,] / f(ilius), parentibus p[ro pietate posuit] // Blussus Atusiri f(ilius), / nauta, an(norum) LXXV, h(ic) s(itus) e(st), / Menimane Brigionis f(ilia) an(norum)* (uacat)*, / ux{s}or uiua sibi fecit, Primus f(ilius) / parentibus pro pietate pos(u)it.*
Ci-gît Blussus, fils d'Atusirus, naute, décédé à l'âge de 75 ans, Menimane, fille de Brigio, décédée à l'âge de ..., son épouse, a fait faire ce monument de son vivant, Satto, esclave, décédé à l'âge de [---], Primus, leur fils a fait ériger ce monument pour ses parents par piété. // Ci-gît Blussus, fils d'Atusirus, naute, décédé à l'âge de 75 ans, Menimane, fille de Brigio, décédée à l'âge de ..., son épouse, a fait faire ce monument de son vivant. Primus, leur fils a fait ériger ce monument pour ses parents par piété.
Remarque L'âge de l'épouse Menimane n'a pas été complété après sa mort.



© Alte Geschichte Osnabrück

Esp , IV, 3454 (et 3487) ; Deyts 1976, n°75

Contexte de découverte
Dijon (*Divio*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Mur du *castrum* près de la tour de Bar (1852) et de la rue Lamonnoye (1863).

Lieu de conservation
Dijon, musée archéologique (inv. Arb 67 et Arb 140).

Support
190 x 140 x 62 cm
Monument à décor architectonique sculpté sur quatre faces. Aux angles, des pilastres décorés de motifs végétaux et couronnés d'un chapiteau. Le monument est incomplet et se compose de deux fragments correspondant à la partie inférieure gauche et supérieure droite, chacune sur toute l'épaisseur du monument. Il manque la quasi-totalité de la partie centrale. Le décor des faces latérales est disposé en registres. Le traitement des visages est fin et précis. La pierre a conservé par endroits des traits de peinture ocre.

Datation



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : Fr. Perrodin

Iconographie et inscription

Face principale Debout dans une niche une famille de trois membres. À droite, un homme dont il ne subsiste que la tête sous un pan de rideau replié. À gauche, un enfant tourné vers son père. On distingue derrière l'enfant la partie inférieure du corps d'un troisième personnage, sans doute la mère.
Face postérieure On distingue sur la partie supérieur un cheval marin ornant les bords d'une niche.
Face latérale gauche **Registre inférieur** Deux personnages debout, vêtus d'une tunique courte serrée à la taille, se tiennent de part et d'autre d'une carcasse d'animal suspendu par les pattes arrières. Les deux personnages tiennent de larges lames et sont occupés à dépecer l'animal ou à l'habillage de la carcasse (dépouille, éviscération, section de la tête) ([Lignereux et Peters, 1995], p. 50). D'après Y. Lignereux et J. Peters, il ne s'agirait pas d'un bœuf (animal souvent trop lourd pour être suspendu), mais d'un jeune animal châtré (veau, verrat).
Face latérale droite **Registre supérieur** Scène de comptes. Buste d'un personnage revêtu d'un manteau gaulois. Il se tient derrière une table ou un comptoir où sont disposés des pièces de monnaies.



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : R. Remy



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : R. Remy

N° 200 **Stèle funéraire d'un artisan du bois lingon et de son épouse**

Esp, IX, 7189 ; Deyts 1976, n°234

Contexte de découverte

Dijon (*Divio*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Contexte de découverte inconnu.

Lieu de conservation

Dijon, musée archéologique ? (Le monument était présent au musée lors de l'inventaire de 1976 mené par S. Deyts mais il n'est pas localisé aujourd'hui).

Support

76 x 60 x 28 cm

Partie médiane d'une stèle en calcaire oolithique dont il ne subsiste que la partie centrale.



© Coll. musée archéologique de Dijon

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Deux personnages debout, un homme et une femme, revêtus du manteau indigène. Le buste et les pieds des personnages n'ont pas été conservés. L'homme tient une hache dans la main gauche.

N° 201 **Monument funéraire de Mascellio, artisan**

CIL, XIII, 5538 = 5957 ; Esp, IV, 3561 ; Le Bohec 2003, n° 123

Contexte de découverte
Dijon (*Divio*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.
Provenance inconnue.



Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
Dimensions inconnues.
Nature du support inconnue.

Datation
IIe siècle.

D'après Espérandieu

Iconographie et inscription
Face principale (?) Un personnage imberbe vêtu d'une tunique tient un marteau levé (ou un rouleau) dans la main gauche.

CIL, XIII, 5957
D(is) M(anibus) s(acrum), Gellioni Mascli fil(io)

Consacré aux dieux Mânes, à Gellio, fils de Masclus.

CIL, XIII, 5538
Lecture de Y. le Bohec *: D(is) M(anibus) / Mascellioni(s) {M} Soli fil(ii).*

Aux dieux Mânes de Mascellio, fils de Solus.

N° 202 **Portrait funéraire de Sacer Avitiani f., artisan (?)**

CIL, XIII, 5560 ; Esp, IV, 3473 ; Deyts 1976, n°83 ; Le Bohec 2003, n°147 ; *CAG*, 21/2, p. 281

Contexte de découverte
Dijon (*Divio*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.
Rue Chabot-Charny, ancienne rue des Singes (1819).



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : R. Remy

Lieu de conservation
Dijon, musée archéologique (inv. Arb 186)

Support
160 x 64 x 40 cm
Stèle funéraire à niche cintrée et acrotères en calcaire oolithique. Le coin inférieur droit est brisé. La partie supérieure droite est abîmée et les acrotères en partie tronqués. L'arc de la niche porte une inscription en partie effacée. La lecture proposée est celle de Y. Le Bohec.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Debout, dans une niche, un homme barbu vêtu du lourd manteau gaulois. De la main droite il tient un gobelet contre sa poitrine. Le second attribut qu'il maintient contre lui de la main gauche est difficile à identifier. D'après la forme il pourrait s'agir d'une équerre. S. Deyts propose d'y voir plutôt des tablettes car le bord interne de l'objet porte un listel.

Sace[r], Aui[ti]ani f[i(lius)].

Sacer, fils d'Avitianus.

N° 203 **Monument funéraire de Gemellinus, fils de Lapus, forgeron lingon**

CIL, XIII, 5467 ; Esp, IV, 3581 ; Le Bohec 2003, n°15 ; *CAG* 21/2, 44* p. 386

Contexte de découverte
Gevrey-Chambertin, cité des Lingons, Germanie Supérieure

Au lieu-dit *Les Baraques*, maison Fistet puis Damotte (1806).

Lieu de conservation
Le monument paraît perdu. Peut-être toujours en remploi sur place.

Support
Dimensions inconnues.
Type de support inconnu.
L'inscription était gravée au-dessus du relief figuré.

Datation

Iconographie et inscription
Le monument représentait « un personnage assis, barbu, vêtu d'une pénule devant une enclume, tenant de la main droite des tenailles, de l'autre un marteau » (Espérandieu).

Gemellinus, Lapi fil(ius).

Gemellinus, fils de Lapus.

Remarque Espérandieu lisait le prénom *Lupus*.

N° 204 **Stèle de Cintusmus, boucher (?)**

CIL, XIII, 5741 ; Esp, IV, 3309 ; Le Bohec 2003, n°442

Contexte de découverte
Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.
Lieu-dit “la Citadelle”.



© Coll. Musées de Langres

Lieu de conservation
Langres, musée lapidaire (inv. 902.13).

Support
58 x 44 x 10 cm
Stèle rectangulaire à pseudo-fronton en calcaire grossier. Sous le fronton, un cadre mouluré délimite le champ épigraphique. Le coin inférieur droit est brisé.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale De part et d’autre du fronton, deux objets difficiles à identifier, deux couteaux à large lame selon Espérandieu.

D(is) M(anibus), / Cintusmo, / Ianuari/us fil(ius) p(onendum) / cu(rauit).

Aux dieux Mânes, à Cintusmus, Ianuarius son fils a fait élever ce monument.



D’après Esp.

N° 205 **Portrait funéraire d'un artisan lingon anonyme avec une *ascia***

Esp, IV, 3239

Contexte de découverte
Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.
Cimetière gallo-romain au sud de la ville.



© Coll. Musées de Langres

Lieu de conservation
Langres, musées de Langres (inv. 847.20).

Support
147 x 62 x 33 cm
Stèle en calcaire tendre à sommet cintré et acrotères. Relief figuré dans une niche encadrée de deux pilastres.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Homme imberbe debout dans une niche, vêtu d'une tunique ample et d'un manteau. Il tient de la main droite contre sa poitrine un gobelet et de l'autre le manche d'une *ascia* dont le fer repose contre son bras.

N° 206 **Stèle funéraire du forgeron lingon [---]indus et de son épouse**

CIL XIII, 5802 ; Esp, IV, 3274 ; Le Bohec 2003, n°476 ; *CAG* 52/2, p. 112

Contexte de découverte
Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Nécropole à l'est de la ville, au bas de l'hôpital de la Charité, au cours de travaux de fortification (1857).



© Coll. Musées de Langres

Lieu de conservation
Langres, musées de Langres (inv. 857.2).

Support
98 x 52 x 16 cm
Stèle incomplète en calcaire gris clair. Il manque le sommet, la partie droite et inférieure du monument.

Datation
IIe siècle (?)

Iconographie et inscription
Face principale Portrait funéraire d'un couple en pied. La femme tient de la main droite un gobelet ramené contre sa poitrine et de la main gauche un flacon. L'homme se tient à sa gauche, légèrement en avant. Il maintient contre lui un marteau avec son bras droit et de la main gauche il tient une pince de forgeron dont seule la tête est conservée. E. Espérandieu et Y. Le Bohec voient dans sa main gauche un outil pointu. P.-M. Duval a vu dans cet outil pointu la seconde branche d'une pince « à double torsion ». Il semble plutôt s'agir de simple tenailles et de l'index tendu du personnage, qu'il garde déplié alors que sa main se referme sur le manche de l'outil. On observe la même position des doigts chez son épouse. Le reste de la main du mari est mutilée.

[D(iis) [M(anibus ?) ---] nillae Va[---]/[---] indus, mar[itus ---].

Aux dieux Mânes (?) de [---]nilla Va[---], son mari [---]indus (a fait élever ce monument)

N° 207 **Stèle funéraire d'une famille d'orfèvres lingons**

CIL XIII, 5884 ; Esp, IV, 3333 ; Le Bohec 2003, n°570

Contexte de découverte

Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

En remploi dans le rempart de l'Antiquité tardive, dans une maison canoniale située au 1, place Jeanne Mance (XVIIe siècle). Déposée dans le jardin de la maison n°795, place Saint-Mammès, puis transportée au château de Chalancey où elle est restée jusqu'en 1939.



© Coll. Musées de Langres

Lieu de conservation

Langres, musées de Langres (inv. 939.4.1).

Support

177 x 112 x 63 cm

Stèle-édicule en calcaire oolithique en plusieurs fragments et dont la partie supérieure gauche est brisée.

Le bandeau inférieur porte une inscription : quatre lettres séparées par des points de séparation.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche profonde à sommet arrondi sont figurés quatre personnages debout, trois hommes et une femme. L'homme de droite porte une balance dans la main gauche et donne la main à la femme sur sa droite. Il porte un anneau au doigt. L'homme au centre tient peut-être un petit marteau et des pinces, de même que son voisin qui tient contre lui un objet en forme de croix (petit marteau), des pinces et des tablettes. La femme tient un linge de sa main gauche abaissée.

M.N.R.A.

Chaque lettre pourrait être l'initiale du nom de chacun des défunts (Y. Le Bohec).

Esp, IV, 3267

Contexte de découverte
Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

En remploi dans le rempart au n°8 place Jean Duvet (1835).



© Coll. Musées de Langres

Lieu de conservation
Langres, musées de Langres, Citadelle salle 2 (inv. 847.6.1).

Support
139 x 75 x 27 cm
Stèle en calcaire oolithique à sommet cintré et acrotères. La partie inférieure est brisée. La surface de la pierre est très érodée. Les visages sont presque effacés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Époux debout dans une niche. À gauche la femme tient un gobelet contre sa poitrine. À droite l'homme semble tenir de la main gauche de longues forces dont les lames descendent contre son manteau. L'identification des attributs est incertaine, la surface de la pierre étant très abîmée. Il pourrait s'agir des plis de son manteau plutôt que des lames du ciseau.

N° 209 **Portrait funéraire avec fuseau de Decia Cirra**

CIL XIII, 5754 ; Esp, IV, 3255 ; Le Bohec 2003, n°391

Contexte de découverte

Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Provenance locale indéterminée (deuxième moitié du XIXe siècle).



© Coll. Musées de Langres

Lieu de conservation

Langres, musées de Langres, fort de Peigney salle 4.

Support

94 x 57 x 17 cm

Fragment de stèle en calcaire oolithique à sommet indéterminé et à relief figuré dans une niche cintrée. Le sommet et la partie inférieure de la stèle sont brisés. Le bandeau qui surmonte la niche porte une inscription. Les lettres *D.M.* sont gravées juste au-dessus.

Datation

IIe siècle ([Rémy et Mathieu 2009])

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, femme debout représentée en pied, vêtue d'une tunique. Elle tient de la main droite un gobelet et de la main gauche un attribut qui ressemble à un fuseau ou à une quenouille chargée de fil.

D(is) M(anibus), / Decia Cirra.

Aux dieux Mânes. Decia Cirra.

N° 210 **Stèle funéraire de Catius, boucher ou cuisinier**

CIL, XIII, 5504 ; Esp, IV, 3591 ; Le Bohec 2003 n°45 ; *CAG* 21/2, p. 290

Contexte de découverte
Saint-Apollinaire, près de Dijon, cité des Lingons, Germanie Supérieure.
Provenance locale indéterminée.



© musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Lieu de conservation
Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale (inv. MAN 31752).

Support
135 x 55 x 13 ccm
Stèle funéraire à sommet triangulaire. Niche à sommet triangulaire. L'épitaphe est gravée sur le bandeau supérieur.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Homme debout, représenté en pied, vêtu d'une tunique ample. Il est barbu et sa chevelure est coiffée en mèches fines. Il tient de la main gauche un couperet pour la découpe des viandes et de l'autre un objet rectiligne peu distinct, peut-être une broche. L'outil ressemble à la broche figurée sur le relief de Trèves représentant une charcuterie (n° 184).

Catius Aniugeni fil(ius).

Catius, fils d'Aniugenus.

N° 211 **Fragment de monument funéraire avec scène de commerces alimentaires**

Esp, IV, 3608 ; Deyts 1976, n°205

Contexte de découverte
Til-Châtel, près de Dijon, cité des Lingons, Germanie Supérieure.
Au lieu-dit du *Clos Lieutet*.

Lieu de conservation
Dijon, musée archéologique (inv. Arb 138).

Support
86 x 150 x 35 cm
Monument incomplet en deux fragments recomposés.
Calcaire oolithique.



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : Fr. Perrodin

Datation

Iconographie et inscription

Sur l'une des faces du monument, scène de la vie quotidienne : dans une rue, une série de boutiques animée par la présence de clients et de commerçants.

À gauche, la boutique d'un marchand de vin est la seule qui soit complète. Le marchand se tient derrière un comptoir décoré de moulures cintrées et surélevé par rapport au niveau de la rue. Dans la boutique sont suspendues six cruches de volume différent destinées à servir de mesure. Dans les mains, le marchand en tient deux autres dont il verse le contenu dans un entonnoir encastré dans le comptoir au niveau de l'une des niches creusées. Le client récupère directement le liquide dans un récipient. Au sol, dans chacune des arcades, un récipient est disposé pour la récupération du vin renversé.

Au centre, la boutique d'un charcutier conservée de manière incomplète. Devant le comptoir moins élevé de cette boutique est disposé un baquet rempli, peut-être pour recueillir les déchets. Derrière, se tient un enfant affairé à une préparation ou peut-être au service d'un client. Dans la boutique sont suspendus des têtes de porcs et des boudins. Entre les deux boutiques, un couteau à large lame planté dans un billot en bois.

À droite, une troisième boutique dont seule une partie de la marchandise suspendue est encore visible.

N° 212 **Stèle funéraire d'un artisan du bois et de son épouse**

CIL XIII, 5635 ; Esp, IV, 3615 ; Deyts 1976, n°213 ; Le Bohec 2003, n°254 ; *CAG*, 21/3, p. 221

Contexte de découverte

Til-Châtel, cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Au lieu-dit du *Clos Lieutet* lors des fouilles de la nécropole antique (1882).



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : M. Fèvre

Lieu de conservation

Dijon, musée archéologique (inv. Arb 169)

Support

155 x 87 x 31 cm

Stèle à relief figuré et à sommet cintré en calcaire oolithique. L'arc supérieur porte une inscription aux lettres irrégulieres : MONEM.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un homme et une femme debout revêtus du lourd manteau gaulois. À gauche, la femme tient un attribut indéterminé contre sa poitrine. L'homme barbu et moustachu se tient légèrement en avant de son épouse. Sa main droite repose sur le fer d'une grande hache posée au sol.

Mon(um)e(ntu)m.

Monument funéraire.



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : M. Fèvre

N° 213 **Stèle funéraire d'un artisan du bois lingon, peut-être un charpentier**

Esp, IV, 3610 ; Deyts 1976, n°213

Contexte de découverte
Til-Châtel, près de Dijon, cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Au lieu-dit du *Clos Lieutet* (XIXe siècle).



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : R. Remy

Lieu de conservation
Dijon, musée archéologique (inv. Arb 217).

Support
102 x 59 x 13 cm
Stèle funéraire à relief figuré en calcaire oolithique. Le sommet, le bandeau inférieur et le côté inférieur droit sont brisés. La sculpture est fruste : le corps du personnage est découpé en volumes géométriques, tandis que ses bras, les traits de son visage et ses attributs sont simplement incisés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Personnage masculin, debout, tenant devant lui une *ascia* dans la main droite et une règle dans la main gauche.

N° 214 **Stèle funéraire d'une femme avec attributs du filage**

Esp, IV, 3573 ; Deyts 1976, n°212

Contexte de découverte
Til-Châtel, près de Dijon, cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Au lieu-dit du *Clos Lieutet* (XIXe siècle).



© Coll. musée archéologique de Dijon. Cliché : Th. Blais

Lieu de conservation
Dijon, musée archéologique (inv. Arb 218).

Support
115 x 66 x 16 cm
Stèle à relief figuré en calcaire oolithique. Le bandeau inférieur est brisé. La sculpture est grossière : le corps du personnage est découpé en volumes géométriques, tandis que ses bras, les traits de son visage et ses attributs sont simplement incisés.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un personnage féminin, debout, tient devant soi deux attributs. Il s'agit sans doute d'un fuseau dans la main droite et d'une quenouille dans la main gauche.

N° 215 **Portrait funéraire d'un artisan avec un outil**

Esp, VII, 5326

Contexte de découverte
Luxeuil-les-Bains, cité des Séquanes, Germanie Supérieure.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Luxeuil, musée de la tour des échevins.

Support
155 x 58 x 25 cm
Fragment supérieur d'une stèle funéraire en grès rose à sommet triangulaire. La partie inférieure a disparu.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un homme barbu, debout. Sa chevelure est coiffée en mèches ramenées sur le front. Il est vêtu d'une tunique ample. De la main droite, il tient un gobelet ramené contre sa poitrine. De la main gauche, il tient un objet difficile à identifier. Il pourrait s'agir d'un outil, éventuellement d'une plane.

N° 216 **Portrait funéraire d'un artisan avec une hache**

Pannoux 1983, n°231

Contexte de découverte
Luxeuil-les-Bains, cité des Séquanes, Germanie Supérieure.
Rue des Salines (?).



Lieu de conservation
Luxeuil, collection privée, jardin de M. Desgranges, 10 rue des Salines.

Support
46 x 57 x 29 cm
Stèle en deux fragments décorée d'une niche cintrée avec relief figuré.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, un homme de face, barbu, dont le visage présente des rides. Il est vêtu d'une tunique à manches longues et sa chevelure est coiffée en mèches. Il tient une hache de la main gauche.



CIL, XIII, 5438 ; Esp, VII, 5334 ; Pannoux 1983, n°233

Contexte de découverte
Luxeuil-les-Bains, cité des Séquanes, Germanie Supérieure.
Provenance locale indéterminée.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation
Luxeuil, musée de la tour des échevins.

Support
160 x 66 x 29 cm
Stèle de calcaire à fronton triangulaire (brisé), présentant une niche cintrée décorée du portrait du défunt. Sous la niche est inscrite l'épitaphe.

Datation
200-250 ([Pannoux 1983])

Iconographie et inscription

Face principale Buste d'un homme barbu. Il tient de la main gauche une chaussure, ou une forme, reposant sur le bord de la niche et de l'autre main ce qu'Espérandieu nomme un polissoir. S. Pannoux reprend cette appellation. L'outil a la même forme que celui représenté sur la stèle du cordonnier de Bourges [22]. Il s'agit peut-être d'une mailloche de cordonnier ou d'un tranchet.

D(is) M(anibus) Mariciaini.

Aux dieux Mânes de Mariciainus.

N° 218 **Portrait funéraire d'un artisan séquane**

Esp, VII, 5332 ; Pannoux 1983, n°236

Contexte de découverte
Luxeuil-les-Bains, cité des Séquanes, Germanie Supérieure.
Provenance locale indéterminée.



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Luxeuil, musée de la tour des échevins (?).

Support
160 x 68 x 13 cm
Fragment inférieur d'une stèle funéraire.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Dans une niche, un personnage masculin debout, de face, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient de la main droite une règle, ramenée contre sa poitrine, et de l'autre un coffret. S. Pannoux propose d'identifier ce personnage à un architecte.

CIL, XIII, 11557 ; Esp, VII, 5295 ; Pannoux 1983, n° 237 ; *CAG* 25/90, p. 350, 36*.

Contexte de découverte
Mandeure (*Epomanduodurum*), cité des Séquanes, Germanie Supérieure.
Provenance locale indéterminée (1752).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Besançon, musée des Antiquités (inv. A 503).

Support
148 x 57 x 18 cm
Stèle funéraire à fronton triangulaire et à niche sculptée. La stèle est brisée en deux fragments qui s'ajustent au niveau de la tête du personnage. La surface est très érodée. L'inscription est gravée sur le tympan.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Homme debout, représenté en pied, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient de la main droite des forces, figurées en faible relief sur la paroi gauche de la niche. La pointe des ciseaux touche la partie supérieure d'une table ou d'un autel. S'il s'agit d'un autel, l'identification des forces est sans doute à revoir. De la main gauche, il tient, à hauteur de la poitrine, une bourse ou un coffret.

Dis Ma/n(ibus), Sacer u(ixit) / ann(os) [X]XXIV.

Aux dieux Mânes, Sacer a vécu 34 ans.

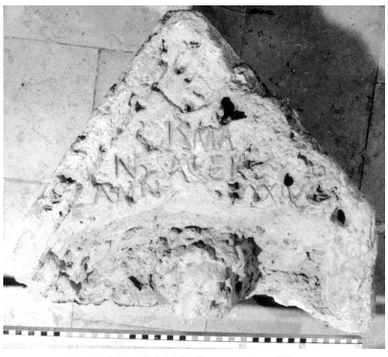

© CIL_XIII-Projekt Trier

N° 220 **Épitaphe de Volcius Mercator, avec des outils de mesure**

CIL, XIII, 6410 ; Pannoux 1983, n° 259

Contexte de découverte
Heidelberg, cité des Suèves, Germanie Supérieure.
Provenance locale indéterminée (1822).



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation
Heidelberg, Kurzpfälzisches Museum (inv. 937).

Support
185 x 46 x 20 cm
Stèle rectangulaire en grès rouge avec niche cintrée. Sous la niche, une inscription dans un champ délimité par un cadre.

Datation
IIe - début IIIe siècle.

Iconographie et inscription
Face principale Un homme debout, de face, tenant de la main droite une équerre et de l'autre une règle qu'il ramène contre sa poitrine. Il est vêtu d'une tunique longue à manches longues. Un chien est à ses pieds.

Dis M(anibus), Volcio Mer/catori, an(norum) / XXXX, Luteia Caranti (filia) / con (iugi) pien(tissimo) po(suit).

Aux dieux Mânes, à Volcius Mercator, décédé à l'âge de 40 ans, Luteia, fille de Carantus, a fait ériger (ce monument) à son très pieux époux.

Remarque Mercator pourrait également être un nom de métier, marchand. Les instruments de mesure renverraient alors à une profession commerciale. Volcius serait un pérégrin portant un nom unique avec une terminaison en *-ius* de gentilice. Toutefois, Mercator est un surnom attesté. Les lettres *DIS* sont séparées par des points de séparation.

N° 221 **Portrait funéraire d'une fileuse de laine**

Esp, VII, 5463 ; *CAG* 68, p. 193, 49*

Contexte de découverte
Horbourg-Wihr, cité des Triboques ou d'Augusta Raurica, Germanie Supérieure.

Fondations de la maison Birckel, au n°4, rue de la 5e D.B. (1855).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Colmar, musée d'Unterlinden (Am 152).

Support
150 x 70 x 19 cm
Stèle de grès rose. La partie supérieure a été brisée.

Datation

Iconographie et inscription

Face principale Deux femmes, de face, revêtues chacune d'une tunique et d'un manteau attaché sur l'épaule par une fibule. Les deux femmes se tiennent la main. La femme de droite, tient de la main gauche ce qui ressemble à un fuseau et une pelote de laine.

N° 222 Portrait funéraire de Catulianus et de son fils Africanus, portant une *ascia*

CIL, XIII, 11658a ; Esp, VII, 5703 ; *CAG* 67/1, p. 568

Contexte de découverte
Saverne (*Tres Tabernae*), cité des Triboques, Germanie Supérieure.
Collège Poincaré, dans l'enceinte.



Lieu de conservation
Saverne, musée d'Art et d'Histoire (inv. Be 4).

Support
97 x 75 x 17 cm
Stèle rectangulaire de grès rouge. La face principale est décorée d'une niche rectangulaire à relief sculpté dans la partie supérieure. Le panneau inférieur porte l'épitaphe. Les lettres *D.M.* sont gravées sur les bandeaux latéraux, de part d'autre de la niche.

Datation

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche rectangulaire, deux personnages à mi-corps, un père et son fils d'après l'inscription. À gauche, un adolescent vêtu d'une tunique à manches courtes. Il tient de la main droite une *ascia* dont le fer repose contre son épaule. À droite, un homme barbu.

D(is) M(anibus) // Catulianus / Connugi (filius) et / Africanus / C(a)tuliani (filius).

Aux dieux Mânes, Catulianus, fils de Connugus, et Africanus, fils de Catulianus.

N° 223 **Stèle de Catullinus, artisan drapier ou tailleur de vêtements**

CIL, XIII, 11659 ; Esp, VII, 5680 ; Pannoux 1983, n°245 ; *CAG* 67/01 p. 568 (fig. 495)

Contexte de découverte
Saverne (*Tres Tabernae*), cité des Triboques, Germanie Supérieure.

Rue de Paris, collège Poincaré, dans la partie du mur gallo-romain contiguë à l'immeuble Kolb (1908).



D'après Espérandieu

Lieu de conservation
Saverne, musée d'Art et d'Histoire (inv. Be 5).

Support
152 x 89 x 26 cm
Stèle rectangulaire en grès. La stèle est ornée d'une niche cintrée sculptée. L'inscription est gravée sur le bandeau supérieur.

Datation
IIIe siècle ([Pannoux 1983])

Iconographie et inscription
Face principale Dans une niche, personnage masculin, debout, de face, vêtu d'une tunique et d'un manteau ample. Son visage est cassé. Il porte de la main gauche devant lui des forces de grande taille et tient contre lui de la main droite une pile de draps ou de vêtements.

Catullino Catulli [f]ili[o] / Capurillus filius po[suit].

À Catullinus, fils de Catullus, Capurillus son fils a fait ériger (ce monument).

Esp, VII, 5498

Contexte de découverte
Strasbourg (*Argentoratum*), Germanie Supérieure.
N°2 rue du Cloître (1899).

Lieu de conservation
Strasbourg, musée archéologique (inv. 9007).

Support
50 x 53 x 19 cm
Fragment de stèle en grès. La stèle est brisée dans sa partie inférieure et supérieure.



D'après Espérandieu

Datation

Iconographie et inscription
Une série d'outil est figurée. De gauche à droite : un compas, un niveau à fil à plomb et un fil à plomb. Il pourrait s'agir de la stèle funéraire d'un soldat.

N° 225 Sarcophage de Florentina avec représentation des travaux de fileuses (Parques ?)

CIL, XIII, 11633 ; Esp, VII, 5518 ; *CAG* 67/2, 460*, p. 443

Contexte de découverte
Strasbourg (*Argentoratum*), Germanie Supérieure.

À l'extrémité nord de la rue Lothaire, au cours de travaux de terrassement pour la construction de l'église catholique (1898).

Lieu de conservation
Musée de Strasbourg.

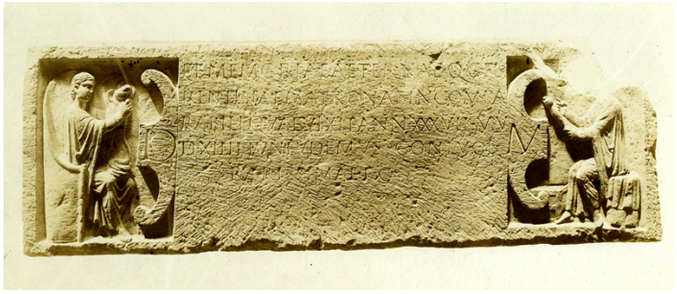

Support
67 x 209 x 78 cm
Sarcophage. Au centre de la face principale, une inscription. De part et d'autre de l'épitaphe, un relief figuré. Le coin supérieur droit est brisé. Les petits côtés sont ornés chacun d'une rosace.

Datation
150-300 (formulaire : consécration à la *Memoria*)

Iconographie et inscription
<u>À gauche</u> Une femme assise dans un fauteuil et orientée vers la droite dévide une pelote de laine.

<u>À droite</u> Une femme assise et orientée vers la gauche file la laine. Elle tient une quenouille de la main gauche et lève l'autre main. La tête du personnage a disparu.

Ces reliefs pourraient figurer les Parques à leurs activités, ou bien la défunte, qualifiée de matrone sans égal, occupée aux activités domestiques par excellence.

D(is) M(anibus) // et Memoriae aeternae q(uondam) G(?) Flo/rentinae, matronae incompa/rabili, quae uixit ann (os) XXXVII, m(enses) V, / d(ies) XIIII. Iun(ius) Eudemus coniugi / rarissimae f(aciendum) c(urauit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de celle que l'on appelait autrefois G(?) Florentina, matrone sans égal, qui vécut 37 ans, 5 mois et 14 jours. Iunius Eudemus a fait élever ce monument pour son épouse exceptionnelle.


D'après Espérandieu


D'après Espérandieu

N° 226 **Stèle funéraire avec hache et *ascia***

CIL, XIII, 6192 ; Esp, VIII, 6105 ; Ditsch 2011, Oberstaufenbach 11, p. 151-152

Contexte de découverte
Oberstaufenbach, cité des *Vangiones* (?), Germanie Supérieure.

À gauche de la route conduisant à Altenglan, à la limite nord de la ville (1879).

Lieu de conservation
Spire, Historisches Museum der Pfalz (HM 163).

Support
75 x 79 x 25 cm
Fragment inférieur d'une stèle en calcaire. La partie supérieure est perdue.



© Speyer - Historisches Museum der Pfalz
Cliché : Ortolf Harl

Datation
IIe ou IIIe siècle (Ditsch).

Iconographie et inscription
Face principale Sous l'inscription sont gravées en creux une *ascia*, à gauche, et une hache, à droite. Les outils sont figurés tête en bas.

[---]mo[---]a / mater facien/dum curauit.

[---], sa mère, a fait élever ce monument.

N° 227

Épitaphe de Sextus Publicius Antenor, sévir augustal et membre du collège de *centonarii* d'*Aquae Sextiae*

CIL, XII, 523 *et add.* p. 814 ; Waltzing, n°1956 ; *ILN, Aix-en-Provence*, 36 ; Liu 2009, n°20

Contexte de découverte

Aix-en-Provence (*Aquae Sextiae*), cité d'Aix-en-Provence, Gaule Narbonnaise.

À proximité d'Aix-en-Provence, dans le quartier de l'Arc-de-Meyran, au cours de la construction du viaduc du *Coton-Rouge*.

Lieu de conservation

Aix-en-Provence, musée Granet (inv. 875.5.1).

Support

58,5 x 96 x 23 cm

Plaque de molasse comportant une inscription dans un cadre mouluré. La partie droite de la plaque est brisée, la fin des lignes a donc disparu. La lecture est rendue difficile par l'état très abîmé de la surface.



© Musée Granet. Communauté du Pays d'Aix-en-Provence.
Cliché Bernard Terlay

Datation

Fin Ier-IIe siècles.

Inscription

Sex(tus) Pu[bl]ic(ius), colon(iae) Aq[uens(is)] / libertus, Anten[or], / (se)uir aug(ustalis) [cor]/p(oratus), item [cor]porat(us) centonar(ius), sibi [et] / Mercatiae [---]rinilla[e, uxo]/ris piissimae, in suo u(iuus) f(ecit).

Sextus Publicius Antenor, affranchi de la colonie d'Aquae Sextiae, appartenant au collège des sévirs augustaux ainsi qu'à celui des centonaires, a élevé de son vivant (ce monument), sur son terrain, pour lui-même et pour Mercatia [--]rinilla, sa très pieuse épouse.

Remarques L'état de la pierre rend la lecture du gentilice difficile. Pour cet ancien esclave de la colonie, la restitution *Publicius* paraît plus probable que *Punicius*. L'usage d'accorder le gentilice *Publicius*, dérivé de l'adjectif *publicus*, à un esclave d'une collectivité ou d'une association lors de son affranchissement est attesté bien qu'il ne soit pas systématique. Par ailleurs, il s'agit d'un gentilice plus répandu en Narbonnaise que Punicius.

N° 228

Épitaphe de Caius Valgius Victorinus, sévir augustal et membre du collège de *centonarii* d'*Aquae Sextiae*

CIL, XII, 526 ; Waltzing, n°1957 ; Gascou 1983 ; *ILN, Aix-en-Provence,* 37 ; Liu 2009, n°21

Contexte de découverte

Aix-en-Provence (*Aquae Sextiae*), cité d'Aix-en-Provence, Gaule Narbonnaise.

Jardin du couvent des Augustins établi sur une nécropole romaine (1840).



© Musée Granet. Communauté du Pays d'Aix-en-Provence.
Cliché Bernard Terlay

Lieu de conservation

Aix-en-Provence, musée Granet (inv. 916.1.1).

Support

106 x 47 x 38 cm (Ch. ép. : 47,5 x 35 x 32 cm)

Cippe funéraire de molasse avec base et couronnement moulurés surmonté d'une pomme de pin en relief. Les lettres D et M sont gravées sur la face antérieure des *pulvini.*

Datation

Fin Ier-IIe siècles.

Inscription

D(is) M(anibus) / Caii Valgi / Victorini, / (se)u(i)r(i) Aug(ustalis), / item / ex numero / coll(egii) centon (ariorum), / Iulia Marcina / co(n)iugi piissimo.

Aux Dieux Mânes de Caius Valgius Victorinus, sévir augustal, également membre du collège des centonaires, Iulia Marcina (a fait élever ce monument) pour son très pieux époux.

N° 229 Règlement fragmentaire de deux fondations instituant des distributions de sportules à des collèges

AE 1965, 144 ; Lauxerois 1985, n°96 ; *ILN*, *Alba*, 7 ; *CAG* 7 p. 157 ; Liu 2009, n° 25

Contexte de découverte

Alba, cité des Helviens, Gaule Narbonnaise.

Découvert dans la nécropole médiévale, à demi encastré sous un mur de l'Église Saint-Pierre du XIIe s., lors d'une campagne de sondages (1963). Le bloc a été réutilisé comme cuve de sarcophage.



Lieu de conservation

Alba-la-Romaine, MuséAl, au CRDA (dépôt de fouilles).

Support

205 x 68 x 53 cm

Bloc monolithe en calcaire urgonien portant l'inscription sur un de ses longs côtés. La pierre, réutilisée comme cuve de sarcophage, a été sciée sur trois côtés : il manque les fins des lignes, tronquées à droite de quelques lettres, ainsi que le début et la fin du texte. Inscription abîmée. Points de séparation en forme de petites *hederae*.

© musée Site Antique Alba La Romaine - MuséAl

Datation

120-150 (R. Lauxerois).

Inscription

- ce]nton[ari]or(um) et utri[c]la[rior(um) ... et] / d[endrophor]or(um) [intulit] (denariorum) terna mili[a... / ...]s tern[a mil/lia ou -os] aeris si [... ut ex earum s]u[m]/marum usu[ris is]dem dieb(us) [si]ngulis corpor[ib (us)] / in sportul(is) [--- / (denarii) cente-(?)]ni d[iui]derent[u]r. It[e]m [co]lle[g(ium)] / dendrophoror(um) intulit (denarios mille quingenos) QAVIS > in [---] u[t ex e]/ius summae usuris isdem dieb(us) sportul(ae) dendr[o]/phoris inter praesentes / (denarii) quinquag[eni d]iuiderent[ur et] / eo amplius co[llegi]is fabrum utriclarior(um) centona[rio(rum) ...].

Le(s) patron(s) (ou préfets) des collèges de centonaires, des utriculaires et des dendrophores a (ont) versé trois mille deniers ... pour par par prélèvement sur les intérêts de ces sommes, à dates fixes, soient répartis en sportules à chaque corporation cent deniers ; en outre, le collège des dendrophores a versé, comme ils ont pu, mille cinq cent deniers, afin que cinquante deniers, prélevés sur les intérêts de cette somme, soient distribués à titre de sportules à dates fixes aux dendrophores présents et en outre aux collèges des *fabri*, des utriculaires et des centonaires...

Lecture de R. Lauxerois

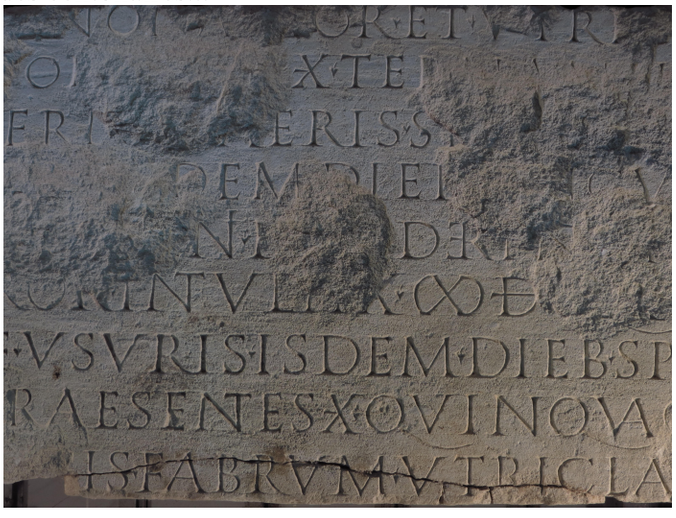

© musée Site Antique Alba La Romaine MuséAl

N° 230 **Épitaphe de Max{x}imus de la part des *cupari Vocronnensses***

CIL, XII, 2669 ; *HGL*, XV, 1950 ; Waltzing, n°2020 ; *ILN*, *Alba*, 61

Contexte de découverte

Rochemaure, cité des Helviens, Gaule Narbonnaise.

Au hameau des fontaines, en remploi dans un mur, lors de l'effondrement du mur (vers 1845/1846).



D'après *ILN*, *Alba*

Lieu de conservation

Montélimar, collection privée Vallentin du Cheylard.

Support

69 x 36 x 34 cm

Autel avec base et couronnement. La base est abîmée sur la partie antérieure.

Datation

Fin Ier - IIe siècles.

Inscription

D(is) M(anibus) | *Max{x}imi,* | *cupari* | *Vocro* | *nne<n>sses.*

Aux dieux Mânes de Maximus, les tonneliers Vocronnenses.



© Mme Amicie d'Arces, née Vallentin du Cheylard

N° 231 Épitaphe ou inscription en l'honneur de Cornelius Phoenix, dédiée par le collège de *fabri* d'Apt

CIL, XII, 1189 *et add.* p. 823 ; *ILN*, *Apt*, 30

Contexte de découverte

Apt (*Apta Julia*), cité d'Apt, Gaule Narbonnaise.

Nécropole orientale d'Apt antique, au pont de la Madeleine (1821).

Lieu de conservation

Carpentras, musées Comtadin et Duplessis (inv. 2014.0.12).

Support

56 x 53 x 17 cm

Bloc de grès de forme rectangulaire, brisé de tous côtés. La surface est très abîmée.

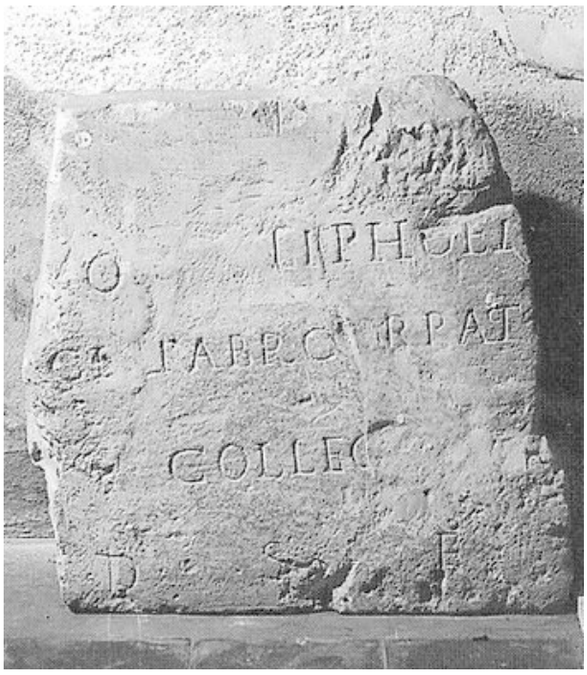

D'après *ILN-Apt*

Datation

150-250.

Inscription

--- / C]o[rne]li Phoe[ni]/ci[s], fabr(i) c[o]rp(orati) Apt(ensis), / colleg(ium) [---?] / d(e) s(uo) f(ecit).

... de Cornelius Phoenix, du corps des *fabri* d'Apt, le collège a fait élever ce monument à ses frais.

Remarques Le gentilice du personnage ne nous est parvenu que de manière très lacunaire. Hirschfeld propose la restitution [C]o[rne]li. Les rédacteurs des *ILN* estiment que d'après la mise en page de l'inscription, il n'y avait pas la place de graver un prénom avant le gentilice si bien que le défunt devait porter les *duo nomina*. Si tel est le cas, cette inscription est certainement postérieure au milieu du IIe siècle.

Pour N. Laubry, la formule *de suo* est ambiguë et pourrait suggérer une action ponctuelle spontanée, en dehors des engagements définis par les statuts de l'association. Il pourrait donc s'agir d'un geste honorifique ([Laubry, 2012] p. 121). En revanche, s'il s'agit d'une épitaphe, il manque probablement la première ligne avec la mention aux dieux Mânes, *Corneli* étant au génitif et se rapportant aux Dieux Mânes.

N° 232 Épitaphe de Caius Iulius Po[---], membre et curateur du corps des *fabri nauales* d'Arles

CIL, XII, 730 ; *CAG* 13/5, 257*18

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Arles, quartier de Trinquetaille, signalé dès 1739 puis porté à l'archevêché.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Sarcophage portant une inscription abîmée sur sa partie droite et dont il manque par conséquent la fin des lignes.

Datation

IIe siècle (150-200, *tria nomina*, dédicace sous l'*ascia*).

Inscription

C(aius) Iul(ius) Po[---], / collega fab[rum] / naualium c[orp(oratorum) Arel(ate)], / curator eius[dem] / corporis et [---] / Seuera uiui [sibi] / posuerunt et s(ub) [ascia] / dedicauerunt.

Caius Iulius Po[---], membre du corps des *fabri nauales* d'Arles, curateur de ce corps, ainsi que ... Severa, ont fait élever (ce monument) pour eux-mêmes et de leur vivant et l'ont dédié sous l'*ascia*.

N° 233 **Épitaphe versifiée de Caecilius Niger, *faber naualis***

CIL, XII, 5811 ; *CLE,* 1191 ; *ILGN*, 108 ; *CAG* 13/5, 168*, p. 463

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Dans la rue du Vaux-Haull (actuelle rue Jean Jaurès) en 1886.



Musée départemental Arles antique © N. Camau

Lieu de conservation

Arles, musée départemental Arles antique.

Inv. FAN.92.00.2790.

Support

74 x 52 x 38 cm

Fragment d'une table de marbre (ou pierre marbrière) dont aucun bord n'a été conservé. Le bloc est brisé en deux horizontalement.

Datation

Fin IIe - début IIIe siècles.

Inscription

--Cae]c[ilio] | Nigro, fa[br(o) nau(ali)]. | [Praete]riens quicumque leges h[aec carmina nostra], | [qua]e tibi defuncti nomina uer[a dabunt], | [incompto]s elegos, ueniam peto, ne uer[earis] | perlegere et dicas carmen ha [bere fidem]. | [C]aecilius Niger est hic ille s[epul]tu[s eundem], | quo cernis titulum sta[re, habet ecce locum]. | Nunc tibi nauales pauci damus ul[tima uota] : | hoc et defuncto corpore munus [habe]. | [Os]sa tuis urnis optamus dulce quiesc[ant] | sitque leuis membris terra m[olesta tuis]. | [Artifi]ci artifices Nigro damus ista so [dali] | [c]armina quae claudit iam re[soluta salus].

Texte établi par Espérandieu dans ILGN, 108.

À Caecilius Niger, charpentier de marine. Passant, qui que tu sois, lis notre poème, qui te donnera les noms authentiques du défunt; je te demande cette grâce : ne crains pas de lire jusqu'au bout ces vers sans apprêt et affirme que ce poème convient (?). Caeciulius Niger est enterré ici, le voici immobile à l'endroit même où tu lis cette inscription. Maintenant, nous, charpentiers de marine peu nombreux, formulons ces vœux ultimes : que l'on remplisse son devoir à l'égard de ce corps défunt. Nous souhaitons que tes os reposent en paix, dans ton urne, et que la terre pesante soit légère à tes membres. Artisans, nous adressons à l'artisan Niger, notre compagnon, ce poème que clôt maintenant un salut sans retenue.

Traduction de N. Tran. [Tran 2013, p. 198, n. 40]

Remarques Hirschfeld proposait les restitutions suivantes dans le volume XII du *CIL* : l. 7 *s[epul]tu[s ad undas]* ; l. 8 *sta[bat et ipse loco]* ; l. 14 *rap[idus Rhodanus]*.

N° 234 Épitaphe de L. Aventinius Avitianus, *faber tignuarius* et *magister* du corps des *fabri tignuarii*

CIL, XII, 719 ; *CAG* 13/5, 257*11, p. 614.

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Arles, quartier de Trinquetaille, nécropole de la Pointe. Signalé par Rebatu (seconde moitié XVIIe siècle).

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Fragment de sarcophage en marbre.

Datation

IIe siècle (abréviation du gentilice).

Inscription

D(is) M(anibus) // L(ucii) Auent(ini) Auit/iani, fabr(i) ti/gnuar(ii) c(oloniae) I(uliae) P(aternae) Arel(ate), / mag(istri) eiusdem / corp(oris) ; primo / art(ifici) t(ignuariorum) Tossiu/s Marcus Co/sna merenti.

Aux dieux Mânes de Lucius Avent(inius) Avitianus, charpentier de la *colonia Iulia Paterna Arelate*, *magister* de ce même corps. Tossius Marcus Cosna (a fait élever) au meilleur des charpentiers (ce monument) dont il était digne.

Remarques Cette inscription perdue pose un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, la restitution du *nomen* présente quelques difficultés. Le gentilice est abrégé sous la forme *Avent.* : il pourrait être développé en *Aventius* ou *Aventinius*. *Aventius* est un gentilice relativement rare ; il est absent de Narbonnaise. On retrouve en revanche deux *Aventinii* mentionnés sur une inscription de Narbonnaise provenant de Saint-Gilles (*CIL*, XII, 4109). Ce gentilice est donc légèrement plus fréquent qu'*Aventius*. La restitution du gentilice *Avenius* a également été suggérée, ce qui supposerait une erreur de lecture moderne ; on lirait AVENI et non AVENT. L'abréviation du gentilice, si elle est avérée, suggère une datation dans la seconde moitié du IIe s. au plus tôt.

Ensuite, une autre difficulté est de comprendre à quel terme se rapporte l'ordinal *primo* et le sens des lettres *ART* : Avitianus était-il le premier *magister*, c'est-à-dire le premier à occuper cette fonction au sein de la corporation [Waltzing ; Gascou et Leveau, 1996] ? Ou bien le premier, c'est-à-dire le meilleur, parmi les *artifici*. L'articulation de l'épitaphe et le changement de cas visible à partir de *primo* (passage du génitif au datif) semble plus favorable à cette seconde interprétation. Dans le premier cas, l'abréviation *art.* est en effet plus difficile à comprendre. Il serait étonnant qu'elle porte sur *corp(oris)* - *corporis artificium* - étant donné l'ordre des mots et la présence de *primo* au milieu. Elle pourrait difficilement renvoyer à la profession du dédicant, *art(ifex) t (ignuarius)* car la mention du métier est généralement exprimée après la nomenclature. Il est donc plus probable qu'elle porte sur le mot qui la précède directement, *primo*. Par ailleurs, on peut supposer que *primus* aurait directement suivi *mag(istri)* s'il se rapportait à ce terme.

Enfin, le T. doit-il être rapproché de ART. : *primo articifium tignuariorum* ou encore *primo art(e) t(ignario)* [*CAG*] ? Ou s'agit-il du prénom abrégé précédant le gentilice Tossius ? La nomenclature du dédicant est problématique. Il pourrait y avoir deux décidants : Titus Tossius et Marcus Cosna, ou un seul dédicant avec deux *cognomen*. Cosna est un *unicum.*

N° 235 **Épitaphe de Quintus Candidius Benignus, membre du collège des *fabri tignuarii* spécialisé dans les équipements hydrauliques.**

CIL, XII, 722 ; *CAG*, 13/5, 257*13

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Arles, quartier de la Trinquetaille, Nécropole de la Pointe. Signalé au milieu du XVIIe siècle, au bord du Rhône à << la Ponche >>.

Lieu de conservation

Arles, musée départemental Arles antique.
Inv. FAN.92.00.2744.

Support

227 x 60 x 80 cm

Cuve de sarcophage en calcaire coquillier. La cuve porte sur l'un de ses longs côtés une inscription métrique, aujourd'hui illisible, dans un cartouche en forme de *tabula ansata*. De part et d'autre du cartouche sont figurés une *ascia* et un niveau avec son fil à plomb.



Musée départemental Arles antique
© N. Camau et A. Descloux

Datation

150-250 (abréviation du gentilice ; abondance verbale, *ascia*)

Inscription

D(is) M(anibus) / Q(uinti) Candi[di] Benigni, fab(ri) tig(nuarii) c/orp(orati) Ar(elate), ars cui summa fuit / fabricae, studium, doctrin(a), / pudorque, quem magni / artifices semper dixsere / magistrum ; doctior hoc ne/mo fuit, potuit quem uinc/ere nemo, organa qui nosse/t facere, aquarum aut duce/re cursum ; hic conuiua fui/t dulcis, nosset qui pasce/re amicos, ingenio studio / docilis animoque benig/nus ; Candidia Quintina / patri dulcissimo et Val(eria) / Maxsimina coniugi kar(issimo).

Aux Dieux Mânes de Quintus Candidius Benignus, membre du corps des charpentiers d'Arles, qui excellait par son savoir-faire pratique, son application, son savoir, et sa pudeur, lui que de grands artisans ont toujours qualifié de maître. Personne ne fut plus savant, personne ne put le surpasser dans l'art de fabriquer les instruments (hydrauliques) et de conduire le cours des eaux. Il fut un doux convive qui savait nourrir ses amis, lui qui était d'une docilité naturelle de caractère et d'une âme bienveillante. Candidia Quintina, au plus doux des pères, et Valeria Maximina, au plus cher des époux.

N° 236 **Épitaphe de Titus Flavius Titus, membre du corps des *fabri tignuarii* d'Arles.**

CIL, XII, 726 ; *CAG* 13/5, 257*30

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Quartier de la Trinquetaille, nécropole de la Pointe.



Musée départemental Arles antique
© N. Camau et A. Descloux

Lieu de conservation

Arles, musée départemental Arles antique.
Inv. FAN.92.00.459.

Support

114 x 69 x 20 cm

Face avant d'une cuve de sarcophage en calcaire, avec cartouche à queues d'aronde comprenant l'inscription. Une cavité sur le sommet contient un élément métallique.

Datation

Seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C. au plus tôt (abréviation du gentilice).

Inscription

D(is) M(anibus), / Tit(o) Fl(auio) Tito, cor/p(orato) fabror(um) tig/narior(um) corp(oris) / arel(atensis) ; Tit(us) Fl(auius) In/uentus pa/trono pient(issimo).

Aux Dieux Mânes, à Titus Flavius Titus, membre du corps des charpentiers d'Arles, Titus Flavius Inventus au plus pieux des patrons.

N° 237 **Épitaphe de Lucius Iulius Augustalis, membre du corps des *fabri tignuarii* d'Arles**

CIL, XII, 728 ; *CAG*, 13/5, 47*3, p. 323

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Sous l'autel de la Vierge dans l'Église de Saint Jean au monastère Saint Césaire, secteur de la Hauture (1655).



Musée départemental Arles antique
© N. Camau et A. Koecke

Lieu de conservation

Arles, musée départemental Arles antique.
Inv. FAN.92.00.442.

Support

69,5 x 37 x 29,5 cm

Cippe en marbre dont la base et le couronnement ont été retaillés à gauche pour former un canal. L'épitaphe est inscrite dans un cadre mouluré. Un trou a été percé au centre de la base.

Datation

IIe siècle.

Inscription

[Dis Manibus] L(uci) Iuli(i) Augus/talis, fabri / tign(uari) corpor(ati) / Arel(ate), L(ucius) Iulius / Trophimus, / pater infe/licissimus.

Aux dieux Mânes de Lucius Iulius Augustalis, membre du corps des charpentiers d'Arles, Lucius Iulius Trophimus, son père très malheureux.

Remarque Il est probable qu'une dédicace aux Dieux Mânes était inscrite sur le couronnement mouluré.

N° 238 Épitaphe de Pompeius Lucidus, de la part du corps des *fabri tignuarii* d'Arles

CIL, XII, 736 ; *CAG*, 13/5, 533*34

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

-

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

IIe siècle.

Inscription

D(is) M(anibus) / Pompei Lucidi, / [f]abri tignuari / cor[p]orati arelat(enses) / e funeraticio eius.

Aux dieux Mânes de Pompeius Lucidus, le corps des charpentiers d'Arles (a fait élever ce monument) grâce à sa cotisation funéraire.

N° 239 Épitaphe de Caius Publicius Bellicus, membre et *magister* du corps des *fabri tignuarii* d'Arles

CIL, XII, 738 ; *CAG* 13/5, 257*31

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Quartier de la Trinquetaille, nécropole de la Pointe. Signalé en 1765.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Sarcophage double orné sur ses petits côtés d'une *ascia* et d'un fil à plomb.

Datation

Seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C. - début du IIIe siècle (abréviation du gentilice).

Inscription

D(is) M(anibus), / C(aio) Publ(icio) Bellico, corp(oris) col(oniae) / Iul(iae) Patern(a)e Arel(ate) fabror(um) / tignuarior(um), item magistro ; / Venucia Priscilla co(n)iugi / incomparabili, item / Venucia Priscilla / uiua sibi fecit.

Aux dieux Mânes, à Caius Publicius Bellicus, du corps des charpentiers de la colonie *Iulia Paterna Arelate* et également *magister* de ce corps. Venucia Priscilla à son époux sans égal. Venucia Priscilla a fait élever (ce monument) de son vivant pour elle-même également.

N° 240 Épitaphe de Sextus Iulius Valentinus et de son épouse de la part des *lapidarii Almanticenses*

CIL, XII, 732 ; *AE* 1945, 104 ; *CAG* 13/5 p. 566 206*2

Contexte de découverte

Arles (*Arelate*), cité d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Signalée au XVIe siècle par Romieux au cimetière de l'Église Saint-Honoratus. Conservée en 1936 aux Alyscamps.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé. L'inscription se développe sur deux colonnes. De part et d'autre, les lettres *D. M.*

Datation

150-250

Inscription

D(is) M(anibus) // Sex(ti) Iul(i) Valen/tini, lapida/ri Almanti/censes ex fu/nere eius et // Pomp(eiae) Gra/tinae, co(n)iugi / incompara/bili, posuer(unt).

Aux Dieux Mânes de Sextus Iulius Valentinus, les tailleurs de pierres *Almanticenses* ont fait élever (ce monument) à partir de l'argent prévu pour ses funérailles, (pour lui) et pour Pompeia Gratina, son épouse sans égal.

N° 241 **Épitaphe de Vetiacus, fils de No[---]er, esclave ou membre du collège des *fabri***

Gascou et Leveau 1996 ; *AE*, 1996, 1007

Contexte de découverte

Fontvieille, territoire antique d'Arles, Gaule Narbonnaise.

Près de l'ensemble hydraulique du vallon des Arcs et de Barbegal (1989-1992).



Musée départemental Arles antique
© N. Camau et A. Koecke

Lieu de conservation

Arles, musée départemental Arles antique (inv. FON.97.00.1).

Support

50 x 33 x 7,5 cm (ch. ép. : 45 x 31 cm).

Plaque rectangulaire en calcaire, brisée en sept fragments et incomplète. La plaque a été brisée intentionnellement. Une réglure est incisée sous les six lignes du texte. Le champ épigraphique était délimité par un cadre.

Datation

Ier siècle (absence de dédicace aux dieux Mânes, laconisme).

Inscription

No[---]er(?) / fabro/rum / qui de s(uo) [f(ecit)] Vet/[i]ac(o) fil(io).

No[---]er, esclave des *fabri,* a élevé (ce monument) à ses frais à son fils Vetiacus.

Remarques L'emploi du génitif marque une relation d'appartenance de Nomerius (?) aux *fabri*. J. Gascou et Ph. Leveau y voient l'adhésion à un collège de *fabri* [Gascou & Leveau 1996] tandis que N. Tran considère l'esclave comme la propriété des *fabri* [Tran 2006, p. 51]. Selon J. Gascou et Ph. Leveau, le seul nom connu qui puisse être restitué d'après les lettres conservées est le gentilice *Nomerius*. Cette restitution toutefois n'est pas certaine, le gentilice serait ici abrégé et employé comme nom unique d'esclave ou de pérégrin.

N° 242 Don d'un sol et d'un mur par Caius Cassius Venustus, *magister collegii fabrum*

AE 1897, 146 ; *ILGN,* 561 ; Clavel 1970, p. 595 et 597 ; *CAG* 34/4, p. 232, 93*

Contexte de découverte

Béziers (*Baeterrae*), cité de Béziers, Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les fondations d'une maison, place Gabriel Péri, ancienne place de la Mairie (1896).

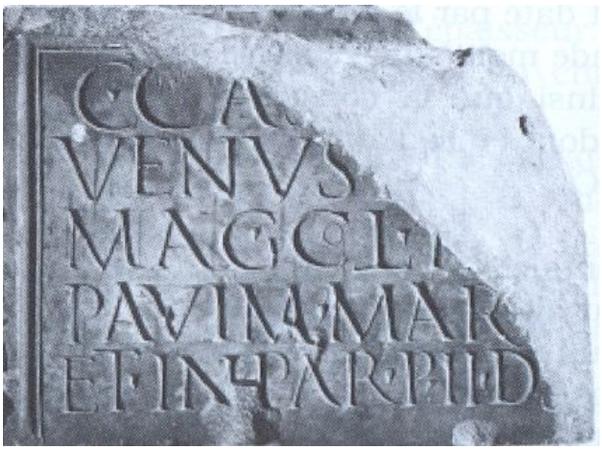

Lieu de conservation

Béziers, musée du Biterrois.

Support

24 x 32 x 31 cm

Bloc de marbre de forme cubique portant une inscription délimitée par un cadre mouluré. La partie droite est brisée. La partie supérieure présente un creux destiné à supporter un objet.

Datation

Fin IIe siècle - époque sévérienne [Clavel 1970].

Inscription

C(aius) Cas[sius] / Venust[us], / mag(ister) coll(egii) fa[brum], / pauim(entum) mar(moreum) / et in par(ietibus) p(edes) II d(e) s(uo) [d(edit)].

Caius Cassius Venustus, *magister* du collège des *fabri*, a offert à ses frais un pavement en marbre et un revêtement mural de deux pieds.

N° 243 **Épitaphe de Nicia, *aurifex,* et de son affranchie Salvia**

AE 1936, 59 ; *CAG* 83/3, 180*, p. 475 ; *ILN*, *Fréjus*, 28 ; NEsp, IV, Fréjus, 118

Contexte de découverte

Fréjus (*Forum Iulii*), cité des *Foroiulienses*, Gaule Narbonnaise.

Signalée en 1923 par Poupé parmi les collections du musée de Fréjus. La stèle serait entrée au musée vers 1899.



D'après *ILN*, *Fréjus*

Lieu de conservation

Fréjus, musée archéologique (inv. 003.I.67).

Support

58,5 x 50 x 30 cm (ch. ép. : 21 x 42 cm).

Stèle en grès jaune, brisée verticalement en deux fragments qui ne se raccordent pas. L'inscription dont il manque la partie centrale est entourée d'un cadre mouluré. Sous ce cadre, sont représentées deux mains droites enlacées (*dextrarum iunctio*) ainsi qu'un objet indéterminé derrière la main de gauche (bourse ?)

Datation

Fin Ier siècle (absence de dédicace aux dieux Mânes, laconisme, épithète laudative)

Inscription

Nicia, a[ur]ifex, / Saluiae [li]bertae / merit[ae] et sibi.

Nicia, orfèvre, (a fait élever ce monument) pour Salvia, son affranchie méritante, et pour lui-même.

N° 244 **Inscription des *centonarii* de Marseille en l'honneur de leur patron Cnaeus Valerius Pompeius Valerianus**

CIL, XII, 410 *et add.* p. 812 ; Waltzing, n°1954 ; *CAG* 13/3, 60, p.191 ; Lengrand, 1999 ; *AE* 1999, 1012 ; Liu 2009, n° 19

Contexte de découverte

Marseille (*Massilia*), cité de Marseille, Gaule Narbonnaise.

Signalée à Marseille en 1824.



© Musée d'Histoire de Marseille

Lieu de conservation

Marseille, musée d'histoire de Marseille (inv. 1983.7.691).

Support

125 x 75 x 63 cm

Base de statue. Le sigle DDD a été gravé sur la base, hors du cadre de l'inscription comme s'il avait été ajouté.

Datation

161-169 (règne commun de Marc-Aurèle et de Lucius Verus)

Inscription

Cn(aeo) Val(erio), Cn(aei) f(ilio), | *Quir(ina tribu), Pomp(eio) Valeriano,* | *equo publico honorato* | *a sacratissimis imp(eratoribus)* | *Antonino et Vero Augg(ustis), [au]guri perpetuo,* | *obq(uem) hon(orem) (serstertium) c(entum millia) n(ummorum) r(ei) p(ublicae) dedit,* | *agonothet(e) agoni[s...]* | *Iobiani, profete, optime* | *de se merito, centon[ari]* | *corp(orati) Massil(ienses) pat[rono].* |*[L(ocus)] d(atus) d(ecreto) d (ecurionum).*

À Cnaeus Valerius Pompeius Valerianus, fils de Cnaeus, de la tribu Quirina, honoré du cheval public par les très vénérables empereurs (Marc Aurèle) Antonin et Lucius Verus, Augustes, augure perpétuel, honneur pour lequel il a donné 100.000 sesterces à la cité, agonothète des jeux de Jupiter, prophète, pour son très grand mérite à leur égard, le corps des centonaires de Marseille à leur patron. L'emplacement a été accordé par décret des décurions.

N° 245 **Épitaphe de Manius Egnatius Lucius, *cocus***

CIL, XII, 4468 ; *HGL*, XV, 179 ; *AE*, 1996, 1031 ; *CAG* 11/1, p. 231 ; Bonsangue 2006, n°30

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart du XVIe siècle, entre les bastions saint-Cosme et saint-François.

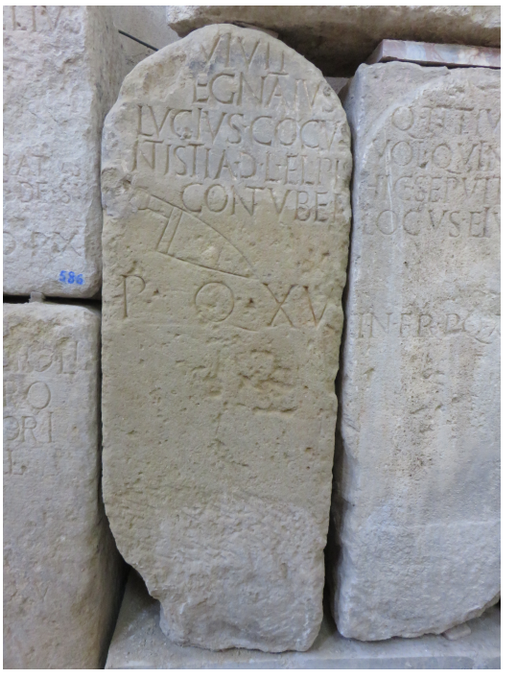

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire (rangée n°35).

Support

165 x 60 cm

Stèle à sommet arrondi en calcaire coquillier. Un couteau à large lame de type couperet est gravé dans le corps de l'inscription, au-dessus des prescriptions concernant les dimensions du monument.

Datation

Début de l'époque augustéenne (formule *uiuit* et emploi du nominatif)

Inscription

Viuit. / M(anius) Egnatius / Lucius, cocus, / [A]ntistia (mulieris) l(iberta) Elpi[s], / contube[rnalis]. / P(edes) q(uadrati) XV.

De leur vivant. M(anius) Egnatius Lucius, cuisinier, Antistia Elpis, affranchie d'une femme, sa compagne. Quinze pieds carrés.

Remarques L'examen de la pierre conduit M.-L. Bonsangue a lire le surnom Lucius, plutôt que Lugius, ce qui est plus satisfaisant [Bonsangue 2006, n°30]. Lugius constituerait en effet un *unicum* d'orgine inconnue tandis que Lucius est un surnom romain fréquent, souvent porté par des citoyens de condition ingénue.

N° 246 Épitaphe de Quintus Catius Herma, *culinarius*

CIL, XII, 4470 ; *HGL*, XV, 181 ; *CAG* 11/1, p. 419 ; Bonsangue 2006, n°32

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans l'Église des pères Capucins, bâtie en 1597.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

Milieu du Ier siècle ap. J.-C. (M.-L. Bonsangue d'après l'emploi du datif, l'absence de la formule *uiuus* et du *theta nigrum*).

Inscription

Q(uinto) Catio / Q(uinti) lib(erto) Her/mae, culina[r(io)]. / In a(gro) p(edes) XXX ; / in f(ronte) pedes XX.

À Quintus Catius Herma, affranchi de Quintus, aide-cuisinier. Trente pieds de profondeur et vingt pieds de largeur.

N° 247 **Épitaphe de Lucius Sabidius Capito, *lanius***

CIL, XII, 4482 ; *HGL*, XV, 187 ; *CAG* 11/1, p. 232, 6*24 ; Bonsangue 2006, n°16 ; Chioffi 1999, n°133, p. 97

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, entre les courtines Saint-Cosme et Saint François.

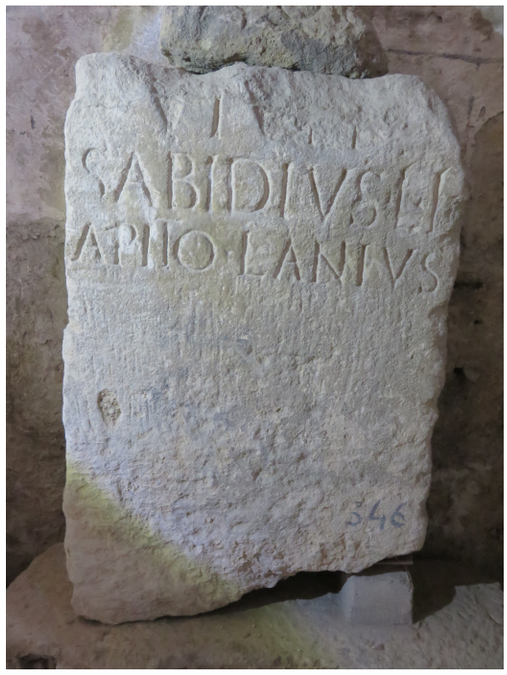

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

90 x 59 cm

Bloc rectangulaire au sommet arrondi, abîmé dans sa partie supérieure. Les lettres de la première ligne de l'inscription ne sont que partiellement lisibles.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C (formule funéraire *Viuit*, nom du défunt au nominatif).

Inscription

Viuit, / [L(ucius)] Sabidius L(uci) l(ibertus) / [C]apito, lanius.

De son vivant, Lucius Sabidius Capito, affranchi de Lucius, boucher.

N° 248 **Épitaphe de Quintus Flavius Primus, *lardarius***

ILGN, 588 ; *AE* 1912, 25 ; Chioffi 1999, n°135, p. 98 ; Bonsangue 2006, n°17

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Substructions de l'ancien palais de la vicomté (1906).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire. (Inv. 820).

Support

125 x 59 x 48 cm

Stèle funéraire à sommet cintré. La surface est usée et les bords abîmés.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.
(formule funéraire *Viuit*, nom du défunt au nominatif)

Inscription

V(iuit), / Q(uintus) Flauius Q(uinti) l(ibertus) Primus, / lardarius.

De son vivant, Quintus Flavius Primus, affranchi de Quintus, charcutier.

Remarque Le corpus narbonnais comprenait une troisième épitaphe, non publiée, de *lardarius* (voir photographie). Il s'agissait d'un dénommé Primius. Voir le volume des *ILN-Narbonne* à paraître.

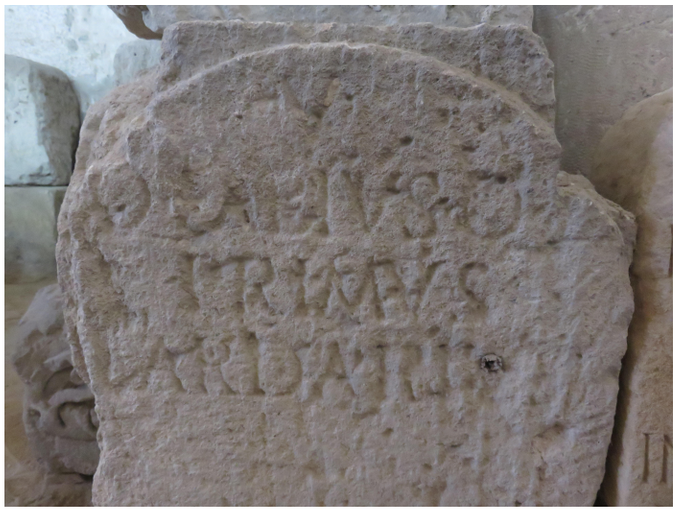

Cliché : Marie-Sophie Caruel



Primius, *lardarius*. Texte non publié.

N° 249 **Épitaphe de Lucius Nerfinius Primus, *lardarius***

CIL, XII, 4483 ; *HGL*, XV, 188 et *CIL,* XII 5001 ; *HGL*, XV, 688 ; Chioffi 1999, n° 134 ; Bonsangue 2006, n°18

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, bastion Saint-Félix.

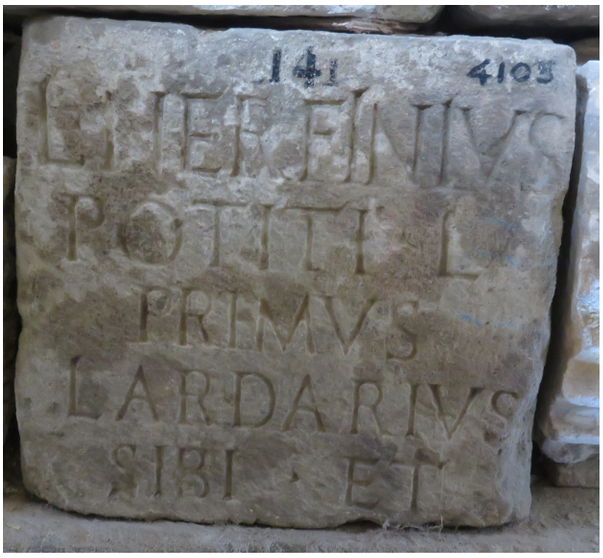

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

65 x 65 cm

L'inscription est gravée sur deux blocs provenant d'un enclos funéraire : un bloc rectangulaire et un bloc au sommet arrondi.

Datation

Début Ier siècle ap. J.-C. (M.-L. Bonsangue d'après le nom du défunt au nominatif)

Inscription

L(ucius) Nerfinius / Potiti l(ibertus) / Primus, / lardarius, / sibi et // L(ucio) Nerfinio / Potito / patrono.

Lucius Nerfinius Primus, affranchi de Potitus, charcutier (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour son patron, Lucius Nerfinius Potitus.

Remarques L'utilisation du *cognomen* du patron dans la formule d'affranchissement au lieu du prénom est une pratique bien attestée à Narbonne et en Narbonnaise. Voir la liste des occurences dans [Pflaum, 1981]. Le corpus narbonnais comprenait une troisième épitaphe, non publiée, de *lardarius.* Voir le volume des *ILN-Narbonne* à paraître. Voir la photographie dans la notice n°248.

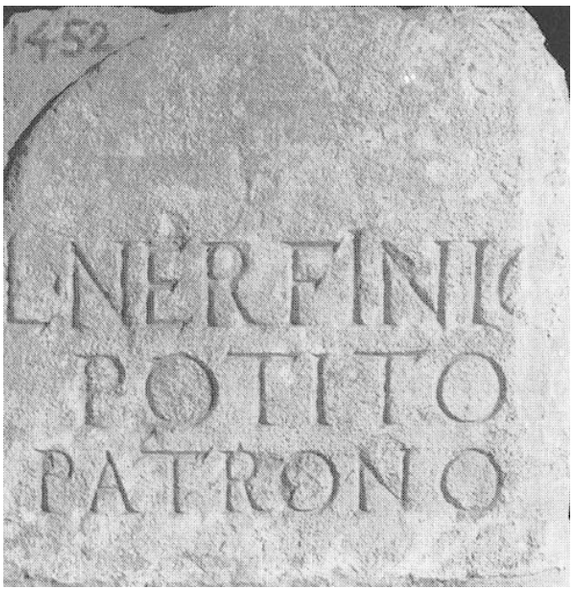

N° 250 **Épitaphe de Publius Granius Communis, *olearius***

CIL, XII, 4499 (cf. *add.*) ; *HGL*, XV, 209 ; *CAG* 11/1, 7*6

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, bastion Saint-Côme.

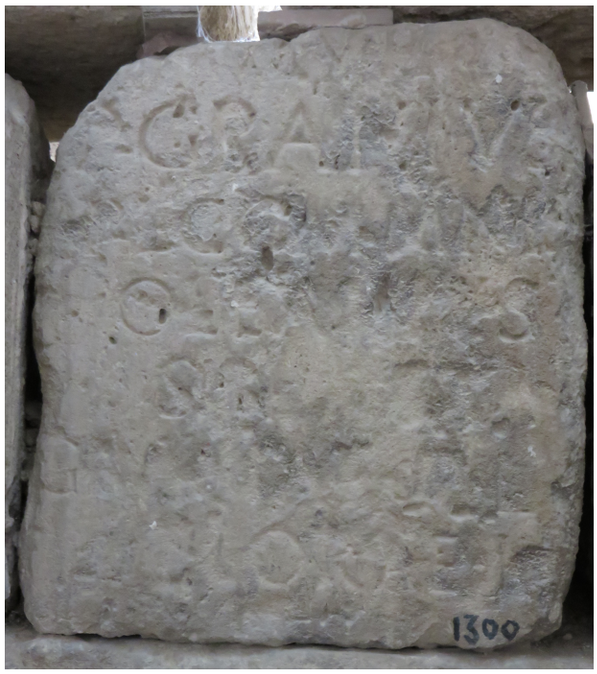

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

60 x 54 cm

Stèle au sommet arrondi. La surface de la pierre est très abîmée.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.
(formule funéraire *Viuit*, nom du défunt au nominatif).

Inscription

Viuit, / P(ublius) Granius / P(ubli) l(ibertus) Com(m)unis, / olearius, /sibi et / Graniae P(ubli) l(ibertae) / Florae, l(ibertae).

De son vivant, Publius Granius Communis, marchand d'huile, affranchi de Publius (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour Grania Flora, affranchie de Publius, son affranchie.

N° 251 **Épitaphe de l'affranchi Lucius Aponius Eros, *pistor candidarius* et de son apprenti Ospeus**

CIL, XII, 4502 ; *HGL*, XV, 212 ; *CAG* 11/1, p. 233, 6*31 ; Bonsangue 2006, n°21

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise

En remploi dans le rempart, entre les courtines Saint-Cosme et Saint-François.

Lieu de conservation

Monument perdu. Texte connu par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

Milieu du Ier siècle ap. J.-C (emploi du datif).

Inscription

L(ucio) Aponio Celati / l(iberto) Eroti, pistori / cand(idario), / Venusta contubern(alis) / et Ospeus d[is]ce[n]s [---].

À Lucius Aponius Eros, affranchi de Celatus, boulanger qui fait du pain blanc, Venusta, sa compagne et Ospeus, son apprenti ....

Remarque La restitution *d[is]ce[n]s* est proposée par Hirschfeld dans le volume XII du *CIL*. Les antiquaires ont lu *ducieus*.

N° 252 **Épitaphe de Marcus Careieus Asisa, *pistor***

AE 1908, 186 ; Esp, IX, 6903 ; *ILGN*, 583

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les fondations du rempart wisigothique dans la cour de la maison Decourt (1908).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée archéologique (inv. Cottard 08.2.1).

Support

98 x 85 x 52 cm

Stèle rectangulaire avec dans sa partie supérieure un relief dans une niche. La scène représente à gauche un âne actionnant un moulin à grain. Un chien portant un collier à clochette regarde la scène. À droite est figuré un petit autel avec base et couronnement. Sous le bas-relief est inscrite l'épitaphe de sept lignes.

Datation

Inscription

M(arcus) Careieus, M(arci) l(ibertus), Asisa, pis[tor], | uiuos sibi fecit, et Carei(a)e | Nigellae, et Careiae M (arci) f(iliae) Tertiae, | [an]norum VI. Mater cum gnata | [i]aceo miserabile fato qua[s] | pura et una dies detul [i]t a[d] cinere[s].

Marcus Careieus Asisa, affranchi de Marcus, boulanger, a fait élever (ce monument) de son vivant pour lui-même et pour Careiea Nigella et Careiea Tertia, fille de Marcus, décédée à 6 ans. Moi, sa mère, je repose avec ma fille par un destin malheureux. Une seule journée, une journée sereine, les a emportées en cendres.

N° 253 **Épitaphe de Lucius Decumius Felix, *romaniensis pistor***

CIL, XII, 4503 ; *HGL*, XV, 213 ; *CAG*, 11/1, 221*1 ; Wierschowski 2001, n°284, p. 218 ; Bonsangue 2006, n° 20

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Jardin de l'archevêché, probablement dans la base du rempart de l'Antiquité tardive qui sépare le palais archiépiscopal et le jardin (début XVIIe s.).

Lieu de conservation

Narbonne, jardin de l'archevêché, encastré dans l'un des contreforts du synode.

Support

65 x 90 cm

Bloc en calcaire coquillier bordé d'un double bandeau, comportant une inscription de cinq lignes de hauteur décroissante. La pierre est érodée, certaines lettres sont presque effacées. L'inscription sur le côté droit ne se voit plus depuis que la pierre est encastrée dans le mur.



D'après la *CAG*

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.
(nominatif, formule funéraire *u(iuus)* et *theta nigrum*)

Inscription

V(iuus). L(ucius) Decumius / L(uci) l(ibertus) Felix, Roman(iensis), / pistor, sibi et / (theta nigrum), L(ucio) Decumio L(uci) l(iberto) / Hilaro, patrono. // (Sur le côté droit) *Et ad septe(m) aras.*

De son vivant, Lucius Decumius Felix, affranchi de Lucius, originaire de Rome, boulanger, (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour Lucius Decumius Hilarus, affranchi de Lucius, son patron. Et près des sept autels.

N° 254 **Épitaphe de Lucius (?) Aponius Optatus, *figulus***

CIL, XII, 4478 (et *CIL*, XII, 4612) ; *HGL*, XV, 297 (et *HGL*, XV, 296) ; Bonsangue 2006, n°47

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans la courtine de la porte royale.

Lieu de conservation

Monument perdu. Texte connu par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

Époque augustéenne (*Theta Nigrum* ; nom au nominatif)

Inscription

(Theta nigrum). / [L(ucius)] Aponius / [L(uci)] l(ibertus) Optatus, / [fi]gulus, / [L(ucius)] Aponius L(uci) l(ibertus) Eros / et Tu[---].

Lecture de M.-L. Bonsangue [Bonsangue 2006, n°47]

Lucius Aponius Optatus, affranchi de Lucius, potier, Lucius Aponius Eros, affranchi de Lucius et Tu[---].

Remarques La très forte ressemblance de cette inscription avec une autre épitaphe narbonnaise également perdue (*CIL*, XII, 4612 ; *HGL*, XV, 296) conduit M.-L. Bonsangue à faire l'hypothèse d'une inscription unique ayant donné lieu à deux copies émaillées d'erreurs de lectures de la part des auteurs des manuscrits anciens et à proposer la restitution reproduite ici. La restitution du prénom d'Optatus repose sur l'hypothèse que les défunts sont deux *conliberti*. Par ailleurs, tous les *Aponii* de Narbonne portent ce prénom. Le fossé chronologique qui sépare cette inscription de celle du *pistor candidarius* L. Aponius Celati l. Eros [251] (*CIL*, XII, 4502 ; *HGL*, XV, 212) empêche l'identification des deux personnages.

N° 255 **Fragment mentionnant un *armariarius* anonyme de Narbonne**

CIL, XII, 4463 ; *HGL*, XV, 194 ; *CAG* 11/1, 228*1

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise

En remploi dans les fondations de la vicomté de Narbonne.

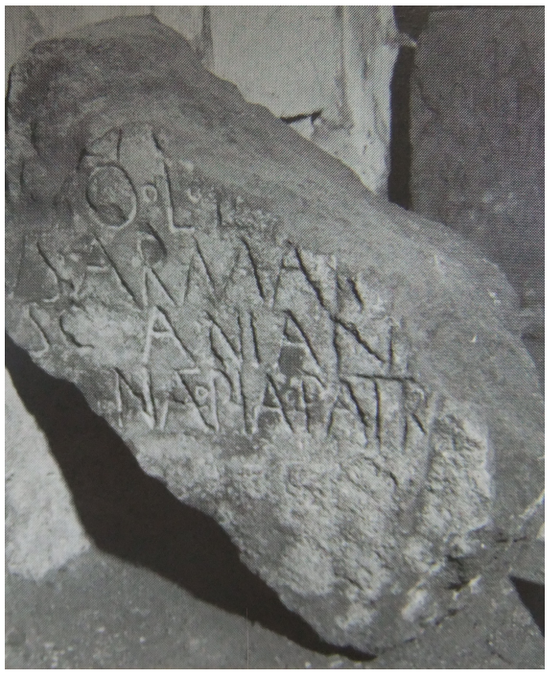

D'après la *CAG*

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

Fragment d'un bloc brisé de tous les côtés et inscrit sur deux faces.

Datation

Inscription

<u>D'un côté</u> : [---]d[---] / [---]nus / [armari?]arius / [--- f?]ecit / [---]niania li-/[---]nae pia patron[a---] / [---] suo po[suit ?].

<u>De l'autre côté</u> : [---]a / [---]o, L(uci) l(iberto), [---] / armari[arius ?] / anian[---]/nae pia patron[a---].

....nus, fabricant de coffres .... a fait....[...]niania [..]nae patronne dévouée a fait élever (ce monument) à son [affranchi ?].

... Oll..., fabricant de coffres ... Anian[.. ..]nae patronne très dévouée ....

<u>Remarques</u> Le bloc semble avoir porté une inscription similaire, sinon la même, sur ses deux faces ce qui permet de restituer de manière quasi certaine le métier d'*armariarius.*

N° 256 Épitaphe de Lucius Cervius Zetus, *clauarius materiarius*

CIL, XII, 4467 ; *HGL*, XV, 178 ; Bonsangue 2006, n° 42

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

À la tour mauresque en 1639.

Lieu de conservation

Narbonne, un fragment en remploi rue Michelet, dans le mur de l'ancien couvent des Carmélites.

Support

Dimensions inconnues.

Lorsqu'elle a été vue par les antiquaires, la partie droite de la pierre était brisée sur toute la hauteur du champ épigraphique. Seul un mince fragment de la pierre encastré dans un mur est aujourd'hui visible, sur une hauteur de six lignes.

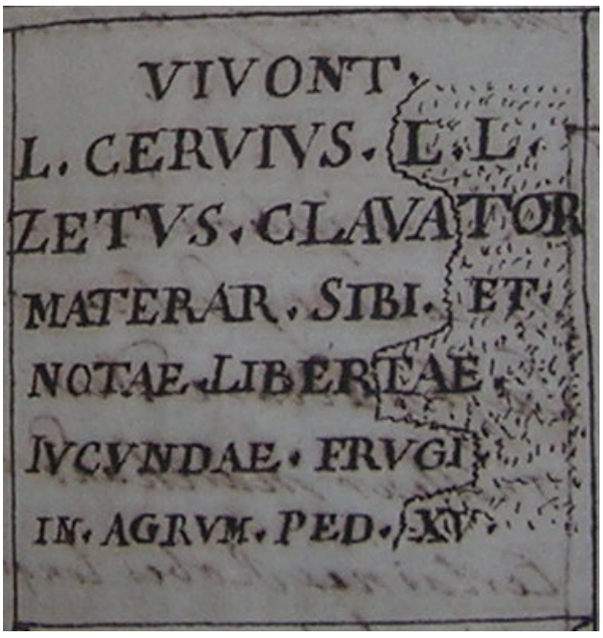

Piquet, ms. 26 p. 142

Datation

Époque augustéenne (*uiuont*)

Inscription

Viuont. / L(ucius) Ceruius L(uci) [l(ibertus)] / Zetus, claua[r(ius)] / materiar(ius), sibi [et] / Notae libert[ae et]/ Iucunda(e) l(ibertae) frugi [fec(it) ?]. / In agrum ped[(es) ---].

De son vivant, Lucius Cervius Zetus, affranchi de Lucius, fabricant de chevilles de bois (?), a fait (élever ce monument) pour lui et pour Nota, son affranchie, et pour Iucunda, son affranchie honnête ... pieds de profondeur.

Remarques La compréhension de cette épitaphe connue par copie présente quelques difficultés. L. Cervius Zetus, dont le nom est au nominatif, semble avoir fait élever ce monument funéraire pour lui même et pour l'affranchie Nota. Hirschfeld restitue ensuite Iucunda d'après le manuscrit de Garrigues. Le rôle de ce personnage pose problème : l'usage du nominatif suggère qu'elle aurait également pris part à la réalisation du tombeau, ce qui n'est pas très satisfaisant du point de vue du déroulement de l'inscription. Nous nous rattachons ici à la lecture d'A. Lebègue qui propose de restituer Iucunda(e) en supposant une ligature entre le *–a* et le *-e*. Le nom de Iucunda serait alors au datif, ce qui ferait d'elle une seconde affranchie destinataire du tombeau après Nota. La présence d'autres ligatures dans l'inscription (entre le *–n* et le *–d* de *Iucunda* et entre le *–a* et le *-t* de *materiarius*) fait de cette idée une hypothèse vraisembable. En outre, certains manuscrits reproduisent effectivement Iucundae (Piquet ms. 26 p. 142 mais celui-ci ne fait pas état des ligatures).

N° 257 **Épitaphe de Numerius de la part de son affranchi, Rufio, *faber tignuarius***

CIL, XII, 4477 ; *HGL*, XV, 223 ; *CAG* 11/1, 2*12 ; Bonsangue 2006, n°44

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, courtine de la Porte Royale.

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

36 x 115 cm

Fragment de bloc, incomplet à droite et à gauche.

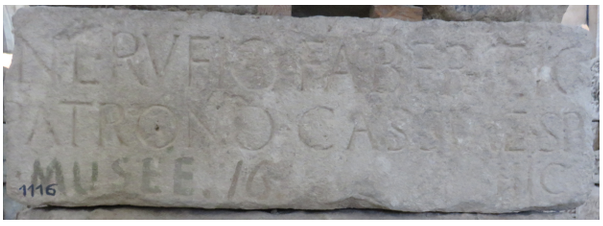

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C. (?)

Inscription

------ / [---] N(umeri) l(ibertus) Rufio, faber tig[narius---], / [---] patrono, Cassiae Sp(uri) [f(iliae)---] / (uacat) hic [siti sunt ?].

... Rufio, affranchi de Numerius, charpentier, pour son patron, pour Cassia [---], fille de Spurius, ils reposent ici.

N° 258 Épitaphe d'Aulus Turranius Niger, *uiminarius*

CIL, XII, 4522 ; *HGL*, XV, 232 ; *CAG* 11/1, 24*10, p. 282 ; Bonsangue 2006, n°45

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts.

Lieu de conservation

Monument perdu. Texte connu par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.

Inscription

Viuont, / A(ulus) Turranius / Niger, uiminarius, / [T]urrania Monta/na, uxor. / In a(gro) p(edes) X.

De leur vivant, Aulus Turranius Niger, vannier et Turrania Montana, son épouse. Dix pieds de profondeur.

N° 259 Épitaphe de Lucius Oppius Quietus, *capistrarius*

CIL, XII, 4466 ; *HGL*, XV, 177 ; *CAG*, 11/1, 24*7 ; Bonsangue 2006, n°48

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans la muraille derrière l'Église Saint-Côme (1608).

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues

Nature du support inconnue.

Datation

Second quart du Ier siècle ap. J.-C (Bonsangue 2006 : *uiuont* ; nom du défunt au datif).

Inscription

Viuont. / L(ucio) Oppio Quieto, / capistrario, et / Maliae Carae / contuber(nali) per anno[s ...] / sin[e i]urgio uiuont.

De leur vivant, à Lucius Oppius Quietus, sellier et à Malia Cara, sa compagne. Ils ont vécu ... années sans querelle.

N° 260 **Épitaphe de Lucius Marius Masclus, *coriarius***

CIL, XII, 4980 ; *HGL*, XV, 180 ; *CAG* 11/1, p. 237 ; Bonsangue 2006, n°49

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart entre les bastions Saint-Côme et Saint-François

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C. (Bonsangue 2006 : *uiuont* ; nom du défunt au datif).

Inscription

V(iuit). / L(ucio) Mario L(uci) / f(ilio) Mascl[o], cori(ario), / et Gimiae Opt(atae) / contuberna/li, [---] Marius, / [---] uxori.

De son vivant. À Lucius Marius Masclus, fils de Lucius, tanneur et pour Gimia Optata, sa compagne, Marius … à sa femme.

Remarque La compréhension du nominatif *Marius* pose problème. Il s'agissait vraisemblablement d'un second personnage, différent de notre *coriarius* mais portant le même gentilice. L'usage du nominatif suggère qu'il dédiait le tombeau pour Masculus et sa concubine mais aussi pour sa propre femme (*uxor*).

N° 261 **Épitaphe de Sextus Vibius Pamphilus, *pellio***

CIL, XII, 4500 ; *HGL*, XV, 210 ; *CAG* 11/1, p. 207 ; Bonsangue 2006, n°50

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, courtine de la Porte Royale.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Fragment de stèle connu par copie.

Datation

Première moitié du Ier siècle ap. J.-C. (*fecit*)

Inscription

Anicia T(iti) f(ilia) / Hilara u[iua ?] / sibi fecit et / Sex(to) Vibio [Sex(ti)] / l(iberto) Pamphilo, / uiro, pellio[ni].

Anicia Hilara, fille de Titus a fait (élever ce monument) de son vivant, pour elle-même et pour Sextus Vibius Pamphilus, affranchi de Sextus, son époux, pelletier.

N° 262 **Épitaphe de Lucius Braetius Litorinus, *solearius***

CIL, XII, 4510 ; *HGL*, XV, 221 ; *CAG* 11/1, 6*32, p. 233 ; Bonsangue 2006, n°51

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart.

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

52 x 50 cm

Stèle au sommet arrondi.

Datation

Fin du Ier siècle av. J.-C.

Inscription

L(ucius) Braetiu[s] / Litorinu[s], / solariu[s].

Lucius Braetius Litorinus, fabricant de chaussures.

N° 263 **Épitaphe de ... Rufus, *tabernaclarius***

CIL, XII, 4513 ; *HGL*, XV, 206 ; Bonsangue 2006, n°52

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise

En remploi dans les remparts entre les courtines Damville et Montmorency.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues

Deux inscriptions en parallèle. L'inscription de droite est décalée vers le bas par rapport à la première.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C

Inscription

[---] Pap(iria tribu) Rufo, / [tabern]aclario, et / [---]raia[e] Siluana[e], uxori, / [---Lu]crio l(ibertus) fecit. // V(iuit). / Antonia T(iti) [f(ilia) ou l(iberta) --- / ---]uena T(iti) l(?) pi[---].

Pour [---] Rufus, de la tribu *Papiria*, fabricant de tentes et pour [---]raia Silvana, sa femme, Lucrio son affranchi a fait (ériger ce monument). // De son vivant, Antonia, fille (ou affranchie) de Titus …

Remarques Le rapport entre les deux épitaphes est difficile à établir. Il pourrait s'agir d'une double épitaphe ou de deux inscriptions funéraires indépendantes.

N° 264 Épitaphe de Numerius Consius Dionysius, *anularius*

CIL, XII, 4456 ; *HGL*, XV, 167 ; *CAG* 11/1, 12*3, p. 264 ; Bonsangue 2006, n°53

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, entre les courtines Damville et Montmorency.

Lieu de conservation

Monument perdu. Texte connu par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Époque augustéenne (Bonsangue 2006).

Inscription

Viu(us), / N(umerius) Consius / Dionysius, anular(ius), / sibi et / (obito) N(umerio) Consio / Eroni, patrono. / In front(e) p(edes) XV.

De son vivant, Numerius Consius Dionysius, fabricant d'anneaux, (a fait élever ce monument) pour lui et pour Numerius Consius Eros, son patron. En façade, 15 pieds.

N° 265 Épitaphe de Lucius Cornelius Amandus, *aurifex*

CIL, XII, 4464 ; *HGL*, XV, 174 ; *CAG* 11/1, p. 278 ; Bonsangue 2006, n°55

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le mur du rempart, entre le bastion Saint-Felix et la tour de la Citadelle

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.

Inscription

L(ucius) Cornelius / Amandus, aurifex.

Lucius Cornelius Amandus, orfèvre.

N° 266 Épitaphe de l'affranchi Lucius Cornelius Optatus, *aurifex* et sévir augustal de Narbonne

CIL, XII, 4391 ; *CAG* 11/1, p. 256 ; Bonsangue 2006, n°54

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, bastion Montmorency.



Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

60 x 57 cm

Bloc rectangulaire sans encadrement, retaillé en haut et sur le côté droit.

Datation

Seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C. (adjectif *Claudia* dans la dénomination de la colonie de Narbonne)

Inscription

[Lucius Cornelius] / L(uci) lib(ertus) Optatus, / aurifex, (se)ui[r] / august(alis) c(oloniae) I(uliae) P(aternae) C (laudiae) N(arbonis) M(artii), / sibi et / L(ucio) Cornelio Epheso, / L(ucio) Cornelio Campan[o], / L(ucio) Cornelio Thyaero.

Lucius Cornelius Optatus, affranchi de Lucius, orfèvre, sévir augustal de la colonie *Iulia Paterna Claudia* de Narbonne, (a fait élever ce monument) pour lui et pour Lucius Cornelius Ephesus, Lucius Cornelius Campanus et Lucius Cornelius Thyaerus.

N° 267 **Épitaphe de Marcus Fonteius Acanthus, *aurifex***

CIL, XII, 4465 ; *HGL*, XV, 175 ; *CAG* 11/1, 5*51 , p. 221 ; Bonsangue 2006, n°56

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le mur du rempart, près du bastion Saint-François.



Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

90 x 58 x 44 cm

Bloc au sommet arrondi. D'après l'épaisseur, probablement un merlon dans un mur d'enclos funéraire. La surface de la pierre et très abîmée et le texte difficile à lire.

Datation

Époque augustéenne (*Viuit*)

Inscription

V(iuit). / Cor[---] [---]astor C(ai) l(ibertus), / s[ibi] et / (theta nigrum), M(arco) Fonteio / Acantho, / aurifici, et / Gluconi, / contubernali, / et Cloe Valeriae [seruae?] .

De son vivant. Cor[---] [---]astor affranchi de Caius, pour lui même et pour Marcus Fonteius Acanthus, orfèvre et Glycon, sa concubine et Cloe (esclave de) Valeria…

Remarque La restitution *Cor[nelius C]astor* proposée par A. Lebègue se heurte au fait qu'il n'était pas d'usage d'abréger les gentilices à l'époque augustéenne. L'inversion du *nomen* et du *cognomen* de Cloe Valeria conduit M.-L. Bonsangue à proposer de restituer *serva* à la fin de la dernière ligne [Bonsangue 2006, p. 378]. Cloe serait alors l'esclave d'une Valeria. Un argument en faveur de cette hypothèse est le fait que l'autre personnage féminin, Glycon, était également une esclave.

N° 268 Épitaphe d'un *faber aerarius* anonyme

CIL, XII, 4473 ; *HGL*, XV, 164 ; *CAG* 11/1, 266*13, p. 457 ; Bonsangue 2006, n°57

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise

Contexte de découverte inconnu.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Ier siècle ap. J.-C. (Bonsangue 2006).

Inscription

--- / [---] fabro aerar(io), Hilari.

À [---] bronzier, (et à ?) Hilaris.

Remarque Il est peu probable qu'Hilaris soit le nom de l'ouvrier bronzier. On attendrait plutôt le nom de métier après le *cognomen,* car il est rare qu'il soit placé avant le surnom.

N° 269 Épitaphe de Caius Cornelius Philonicus, *faber argentarius*

CIL, XII, 4474 ; *HGL*, XV, 169 ; *CAG*, 11/1, p. 457 ; Bonsangue 2008, n°58

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise

Lieu de découverte inconnu.

Lieu de conservation

Monument perdu ?

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.

Inscription

C(aius) Corne[l(ius)] / Philonicus, / faber argent(arius).

Caius Cornelius Philonicus, orfèvre en argent.

N° 270 **Épitaphe de Quintus Baebius Tertius, *faber limarius***

CIL, XII, 4475 ; *HGL*, XV, 189, p. 182-183 ; *CAG* 11/1, 6*22, p. 232 ; Bonsangue 2006, n°59

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart entre les bastions Saint-Côme et Saint-François.



© Centre Camille Jullian

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

64 x 56 cm

Bloc rectangulaire. La pierre est aujourd'hui presque illisible.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C.

Inscription

[Q(uintus)] Baebius Q(uinti) / l(ibertus) Tertius, / faber limarius, / in suo hic / requiescit.

Quintus Baebius Tertius, affranchi de Quintus, tailleur de limes, repose ici dans son (tombeau).

Remarque Suivant une tradition manuscrite, A. Lebègue dans l'*Histoire générale du Languedoc* restituait *linarius* plutôt que *limarius*, faisant de Surito [271] et de Tertius des artisans du lin. Si le nom de métier *linarius* est très bien attesté, ce qui n'est pas le cas de *limarius* qui demeure inconnu en dehors de nos deux artisans narbonnais, cette lecture doit être abandonnée car le terme *faber* qualifie les travailleurs de matériaux durs et ne s'applique pas aux ouvriers du textile.

N° 271 **Épitaphe de Mustius Surito, *limarius***

CIL, XII, 4476 ; *HGL*, XV, 190, p. 183 ; *CAG*, 11/1, p. 232 ; Bonsangue 2006, 61

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, courtines Saint-Côme et Saint-François

Lieu de conservation

Texte connue par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Époque augustéenne (*uiuont*, nom du défunt au nominatif).

Inscription

Viuont. / Must[i]us / Surito [-] / limarius / ------.

De leur vivant, Mustius Surito, tailleur de limes ...

Remarques *Mustus* n'est pas un gentilice attesté. Nous suivons la restitution du CIL : *Mustius*, gentilice connu en Italie et à Narbonne. Surito est un hapax. Il faut peut-être restituer Surillio avec A. Lebègue [*HGL*]. L'absence de prénom est surprenante. Il pourrait avoir disparu dans une lacune ([Bonsangue 2006] p. 385).

Suivant une tradition manuscrite, A. Lebègue dans l'*Histoire générale du Languedoc* restituait *linarius* plutôt que *limarius*, faisant de Surito et de Tertius [270] des artisans du lin. Si le nom de métier *linarius* est très bien attesté, ce qui n'est pas le cas de *limarius* qui demeure inconnu en dehors de nos deux artisans narbonnais, cette lecture doit être abandonnée car le terme *faber* qualifie les travailleurs de matériaux durs et ne s'applique pas aux ouvriers du textile.

N° 272 **Épitaphe de Caius Autronius C. l. [---], *ferrariensis***

CIL, XII, 4532 ; *HGL*, XV, 183, p. 181 ; *CAG* 11/1, 6*36, fig. 115, p. 233

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, entre la courtine Saint-Cosme et Saint-François.

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

47 x 25 x 96 cm

Fragment de bloc surmonté d'un bandeau. La partie inférieure semble brisée.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Inscription

C(aius) Autronius C(ai) l(ibertus) [---], / ferrarie(n)s(is).

Caius Autronius [---], affranchi de Caius, ouvrier travaillant le fer (?).

CIL, XII, 4519 ; *HGL*, XV, 229 ; *CAG*, 11/1, p. 269 ; Bonsangue 2006, n°64

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, bastion Damville.

Lieu de conservation

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Période augustéenne.

Inscription

P(ublius) Usienius / Primulus, / ua<s>clarius.

Publius Usienius Primulus, fabricant de vases.

N° 274 **Épitaphe de Titus Attius Quartus, *faber lapidarius***

ILGN, 580 ; Bonsangue 2006, n°65

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Fondations de la Vicomté, parcelle Guilhaumon (1901).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée archéologique (inv. Cottard 902.1.4.).

Support

165 x 68 x 45 cm

Stèle en calcaire blanc à sommet triangulaire. Les cinquième et sixième lignes de l'inscription ont été martelées.

Datation

Époque augustéenne (*uiuont*).

Inscription

Viuont, | *T(itus) Attius* | *Quartus, faber* | *lapidarius,* | *[---]* | *[---]. / P(edes) q(uadrati) XV.*

De leur vivant, Titus Attius Quartus, tailleur de pierre, (et ...). Quinze pieds de chaque côté.

N° 275 **Épitaphe de Publius Usulenus Anoptes, *gypsarius***

CIL, XII, 4479 ; *HGL*, XV, 184 ; Christol et Plana-Mallart 1998 ; *AE,* 1998, 930 ; *CAG* 11/1, 266*15 ; Bonsangue 2006, n°66

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Contexte inconnu.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

20 x 55 cm

Stèle surmontée d'un fleuron en relief. Le sommet est brisé.

Datation

Époque augustéenne (archaïsme dans la graphie, *theta nigrum*, formule *uiuit*).

Inscription

Viuit. / P(ublius) Usulenus Hila[ri] / l(ibertus) Anoptes, gypsa[r(ius)], / (theta nigrum), et Communi fil[io], / u(iuae), Vsulenae P(ubli) l[(ibertae)] / Hilarae, uxso[ri]. / In fr(onte) p(edes) XII.

De son vivant, Publius Usulenus Anoptes, affranchi d'Hilarus, plâtrier-stucateur, (a fait élever ce monument pour lui-même) et pour son fils Communis et pour son épouse encore vivante Usulena Hilara, affranchie de Publius. En façade, douze pieds.

Remarques Deux restitutions du nom du patron de P. Usulenus Anoptes sont envisageables. La lecture proposée ici, *P(ublius) Usulenus Hila[ri] l(ibertus) Anoptes,* est celle d'O. Hirschfeld, suivi par M.-L. Bonsangue, qui voit dans ce personnage l'affranchi d'un affranchi du notable P. Usulenus Veiento, *duumuir* de la colonie (ou du moins l'affranchi d'un membre de sa famille). Selon cette lecture, Anoptes aurait épousé une coaffranchie. Anoptes et Hilara seraient les affranchis d'un P. Usulenus Hilarus, lui-même peut-être affranchi d'après son *cognomen*. Une autre restitution est possible. Elle fut proposée par M. Christol, faisant d'Anoptes l'affranchi de son épouse : *P(ublius) Usulenus Hila[rae] l(ibertus) Anoptes.* La restitution est cependant moins satisfaisante malgré l'usage répandu en Narbonnais d'utiliser le *cognomen* plutôt que le prénom pour désigner le patron dans la formule d'affranchissement.

Le *theta nigrum* placé avant « *et* » ne peut pas renvoyer à l'artisan en raison de la formule *uiuit.* Il faut donc admettre avec M. Christol qu'il désigne Communis, le fils, et devrait donc se trouver après la coordination. En outre, la construction est fautive : le « *et* » coordonne ici deux noms à des cas différents.

N° 276 **Épitaphe de Lucius Autronius Rufus, *structor***

CIL, XII, 4511 ; *HGL*, XV, 222 ; *CAG* 11/1 p. 216, 5*11 ; Bonsangue 2006, n° 67

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, bastion Saint-François.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

50 x 55 cm

Fragment d'une stèle brisée sur tous ses côtés. D'après Hirschfeld, au-dessus de l'inscription sont figurés deux truelles, un fil à plomb, ainsi qu'une partie d'un troisième instrument, probablement une équerre. Ce décor iconographique est aujourd'hui difficilement lisible.

Datation

Époque augustéenne (formule *u(iuus)*, nom du destinataire au nominatif).

Inscription

V(iuus). L(ucius) Autroni[us L(uci) l(ibertus)?] / Rufus, struct[or] ; / u(iua), Geminia A(uli) l(iberta) / Amoena.

De son vivant, Lucius Autronius Rufus, affranchi de Lucius (?), maçon. De son vivant, Geminia Amoena, affranchie d'Aulus.

Remarques O. Hirschfeld restitue dans la lacune *L(uci) l(ibertus)*, toutefois Rufus pourrait également être un ingénu. Son mariage avec une affranchie et l'exercice d'un métier plaideraient en faveur d'une origine servile, mais ce ne sont pas des arguments définitifs. M.-L. Bonsangue note que le surnom Rufus à Narbonne caractérise plutôt les milieux ingénus ([Bonsangue 2006], p. 404).

N° 277 **Épitaphe de Caius Nigidius Primus, *lanarius***

CIL, XII, 4481 ; *HGL*, XV, 185 ; *CAG*, 11/1, 6*24, p. 232 ; Bonsangue 2006, n°68

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, entre les bastions Saint-Cosme et Saint-François.

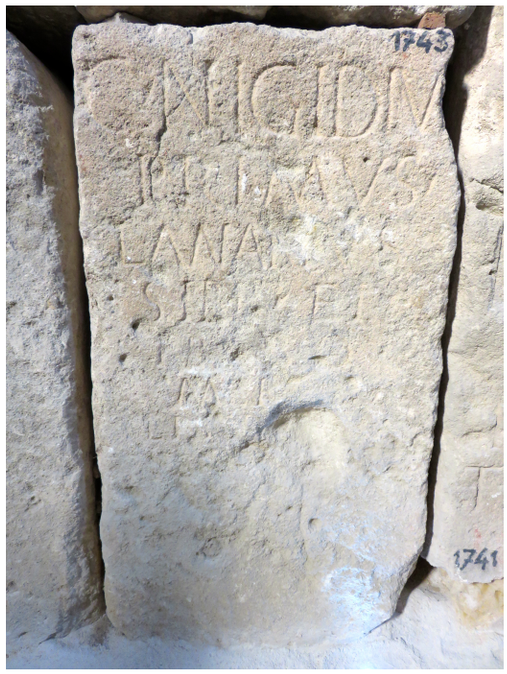

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

110 x 60 cm

Stèle rectangulaire.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C.

Inscription

C(aius) Nigidius / Primus, / lanarius, / sibi et / Probo, / Mer[---], / liber(tis) / sui[s].

Caius Nigidius Primus, artisan de la laine (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour ses affranchis, Probus et Merula (?).

N° 278 **Épitaphe d'un *lanarius* anonyme**

CIL, XII, 4480 ; *HGL*, XV, 186 ; *CAG*, 11/1, p. 222

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, bastion Saint-François.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

Fragment droit d'un bloc.

Datation

Inscription

---]uae lanario

À [---]va, artisan de la laine

N° 279 **Épitaphe de Lucius Tullius Felix, *linarius***

CIL, XII, 5969 ; *HGL*, XV, 191; *CAG*, 11/1, 228*10, p. 435 ; Bonsangue 2006, 70

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les fondations de la Vicomté (1801).

Lieu de conservation

Monument perdu. Texte connu par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C.

Inscription

Viuit. / L(ucius) Tullius [---] / Felix, lina[rius], / sibi et patr[ono?], / et Satullae / uxsori.

De son vivant, Lucius Tullius Felix, artisan du lin (a fait élever ce monument) pour lui-même, pour son patron (?) et pour Satulla, son épouse.

Remarques Il serait également possible de restituer *patr[i]* à la fin de la quatrième ligne. Toutefois, on remarque que Satulla, l'épouse du *linarius* est désignée par son seul *cognomen* ce qui permet de supposer qu'elle portait le même gentilice que L. Tullius Felix et donc qu'ils étaient peut-être co-affranchis. La restitution *patrono* semble alors la plus vraisemblable ([Bonsangue 2006], p. 409).

N° 280 Épitaphe d'un affranchi anonyme du *lintiarius* Anteros

CIL, XII, 4484 ; *HGL*, XV, 192 ; *CAG*, 11/1, 6*26, p. 232 ; Bonsangue 2006, n°71

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, entre les courtines Saint-Côme et Saint-François (1875).

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via ?

Support

90 x 50 cm.

Stèle rectangulaire effacée dans sa partie supérieure.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C (archaïsme *uxsor*, nom du défunt au nominatif).

Inscription

[---] us / Anterotis / [l]intiari l(ibertus) / [---]arus [---] / sibi et / Betutiae M(arci) l(ibertae) / Priuatae uxsori. In f(ronte) p(edes) XV.

[---]us [---]arus, affranchi du tisserand Anteros (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour son épouse, Betutia Privata, affranchie de Marcus. Quinze pieds en façade.

N° 281 **Épitaphe d'un *lintio* anonyme**

CIL, XII, 5970 ; *HGL*, XV, 193 ; *CAG*, 11/1, p. 262 ; Bonsangue 2006, n°72

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, bastion Montmorency

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

Bloc quadrangulaire. L'inscription qui courait sur plusieurs blocs est aujourd'hui incomplète.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Ier ou IIe siècle ap. J.-C.

Inscription

[---]oti lintioni / [---]s fratris.

À ...., tisserand en lin ... son frère.

N° 282 **Épitaphe d'Aulus Sempronius Laetus, *purpurarius***

CIL, XII, 4508 ; *HGL*, XV, 216 ; *CAG*, 11/1, p. 216 ; Bonsangue 2006, n°74

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, courtine de la porte royale.

Lieu de conservation

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Milieu de l'époque augustéenne.

Inscription

V(iuit), / A(ulus) Sempronius / Callaeci l(ibertus) / Laetus, pur[pur(arius)], / sibi et Sempro[niae] / Modestae.

De son vivant, Aulus Sempronius Laetus, affranchi de Callaecus, teinturier en pourpre (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour Sempronia Modesta.

Remarque Pour une raison inconnue, le teinturier Aulus Sempronius Laetus et son épouse Sempronia Modesta possédaient deux tombeaux. Voir n°283.

N° 283 **Épitaphe d'Aulus Sempronius Laetus, *purpurarius***

CIL, XII, 4507 ; *HGL*, XV, 215 ; *CAG*, 11/1, p. 216 ; Bonsangue 2006, n°74

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, bastion Saint-Felix.

Lieu de conservation

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Deux premières décennies du Ier siècle.

Inscription

A(ulo) Sempronio / Callaeci l(iberto) Laeto, / purpurario, / et Semproniae Modestae, / uxsori.

À Aulus Sempronius Laetus, affranchi de Callaecus, teinturier en pourpre et à Sempronia Modesta, son épouse.

Remarque Pour une raison inconnue, le teinturier Aulus Sempronius Laetus et son épouse Sempronia Modesta possédaient deux tombeaux. Voir n°282. Peut-être deux inscriptions en deux points d'un même enclos funéraire.

N° 284 **Épitaphe de Lucius Actorius Sp(h)aerus, *sagarius***

CIL, XII, 4509 ; *HGL*, XV, 219 ; *CAG*, 11/1, 187*2, p. 407 ; Bonsangue 2006, n°75

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Couvent des religieuses de Sainte-Marie.

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

55 x 156 cm

Grande dalle.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Époque augustéenne.

Inscription

[L(ucius)] Actorius L(ucii) l(ibertus) Sp(h)aer[us], / sagarius.

Lucius Actorius Sp(h)aerus, affranchi de Lucius, fabricant de sayons.

N° 285 Épitaphe de Marcus Accius M. l. Primus, *uestiarius*

CIL, XII, 4520 ; *HGL*, XV, 230 ; *CAG*, 11/1, 14*3, p.273 ; Bonsangue 2006, n°76

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, courtine de la porte Connétable.

Lieu de conservation

Support

Stèle arrondie.

Datation

Époque augustéenne (*uiuit*, nom du défunt au nominatif, concision)

Inscription

Viu(us), / M(arcus) Accius / M(arci) l(ibertus) Primus, / uestiarius, / sibi et / Optato l(iberto).

De son vivant, Marcus Accius Primus, affranchi de Marcus, tailleur (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour son affranchi Optatus.

N° 286 Épitaphe de Publius Licinius Licinus, *uestiarius*

CIL, XII, 4521 ; *HGL*, XV, 231 ; *CAG*, 11/1, 36*1, p. 307 ; Bonsangue 2006, n°77

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Dans les fondements de la muraille, place des Jacobins (1608).

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Époque augustéenne (*uiuit*, emploi du nominatif).

Inscription

Viu(us) / P(ublius) Licinius / P(ubli) l(ibertus) Licinus, / uestiarius / sibi et suis. / [---] Sergia Iunni[---] / [---] sibi et suis.

De son vivant, Publius Licinius Licinus, affranchi de Publius, tailleur (a fait élever ce monument) pour lui-même et pour les siens. (...) Sergia Iunni[---] (a fait élever ce monument) pour elle-même et pour les siens

N° 287 **Épitaphe de Quintus Terentius Daphnus, *uestiarius* et sévir augustal de Narbonne**

CIL, XII, 4422 ; *HGL*, XV, 128 ; *CAG*, 11/1, 5*36, p. 218 ; Bonsangue 2006, n°78

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, bastion Saint-François.

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

83 x 130 cm

Plaque rectangulaire à pseudo-fronton brisée en quatre fragments. Le champs épigraphique est délimité par un cadre mouluré et surmonté d'un fronton décoré d'une rosace.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C. (adjectif *Claudia* dans la dénomination de la colonie ; adjectifs laudatifs).

Inscription

V(iuus), Q(uintus) Terentius Q(uinti) l(ibertus) Serenus, / Q(uinto) Terentio Q(uinti) l(iberto) Daphno, uestiar(io), (se)uir(o) / Augustali c(oloniae) I(uliae) P(aternae) C(laudiae) N(arbonis) M(artii), patrono optimo et piissimo et / Octauiae Valentinae et T(ito) Pompeio Firmo, uiro, / et Firmino, Secundillae, Pusinno et Pompeiae / Firmulae, liberis et libertis eorum omnium, item / libertorumque libertis et libertis et sibi et suis.

De son vivant, Quintus Terentius Serenus, affranchi de Quintus (a fait élever ce monument) pour Quintus Terentius Daphnus, affranchi de Quintus, tailleur, sévir augustal de la colonie *Iulia Paterna Claudia* de Narbonne, son excellent et très juste patron, et pour Octavia Valentina et Titus Pompeius Firmus son époux, et pour Firminus, Secundilla, Pusinnus et Pompeia Firmula, pour les enfants et affranchis de toutes ces personnes, et également pour les enfants et les affranchis de leurs affranchis, ainsi que pour lui-même et pour les siens.

N° 288 **Épitaphe de Cervia Fusca, *tonsor***

CIL, XII, 4514 ; *HGL*, XV, 224 ; *CAG*, 11/1, 6*33 ; Bonsangue 2006, n°36

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, entre les courtines Saint-Cosme et Saint-François (1876).

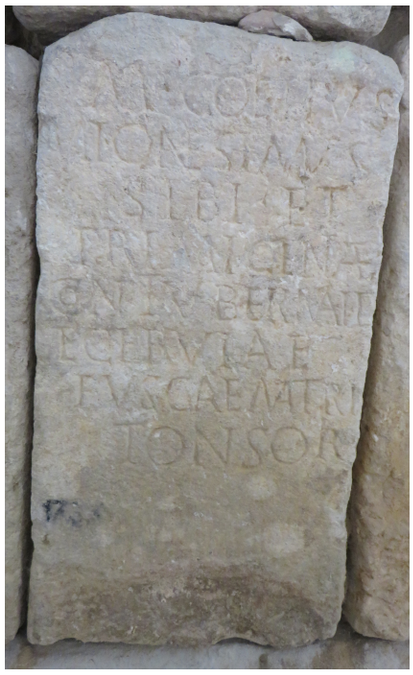

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire (inv. 14.07.1876).

Support

110 x 58 cm.

Stèle rectangulaire.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C. (nom du défunt au nominatif)

Inscription

M(arcus) Coelius / M(arci) l(ibertus) Onesimus, / sibi et / Primigeniae, / contubernali l(ibertae), / et Ceruiae / Fuscae, matri, / tonsori

Marcus Coelius Onesimus, affranchi de Marcus, (a fait élever ce monument) pour lui-même, pour Primigenia, sa compagne affranchie, et pour sa mère, Cervia Fusca, coiffeuse.

N° 289 **Épitaphe de Titus Olitius Hermes, *tonsor***

CIL, XII, 4515 ; *HGL*, XV, 225 ; *CAG*, 11/1, 263*6 ; Bonsangue 2006, n°37

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

Provenance exacte inconnue.



D'après la *CAG*

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

70 x 70 cm

Fragment de stèle funéraire, incomplète à droite. Sous l'inscription sont représentés un rasoir, dont le manche est visible à gauche, et des ciseaux à droite.

Datation

Ier siècle ap. J.-C., Julio-Claudiens (*uiuus* ; *fecit*).

Inscription

Viu(us) fec(it) sibi / T(itus) Olitius Hermes, / tonsor, / et Olitiae Amabili, / uxori, et / [.] Olitio Iuliano f(ilio), / posterisq(ue) eius.

De son vivant, Titus Olitius Hermes, coiffeur, a fait (élever ce monument) pour lui-même, pour son épouse Olitia Amabilis, pour son fils Olitius Iulianus et pour ses descendants.

Grenier 1959, n° 33, p. 212 ; *CAG*, 11/1, 6*34, p. 336 ; Bonsangue 2006, n° 38

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

À l'angle entre la rue et le boulevard Max Dormoy. La stèle a été découverte en place, elle faisait partie du mur entourant l'enclos funéraire où furent retrouvées les urnes des défunts (avril 1938).

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire (inv. 42. 1. 1).

Support

165 x 73 x 36 cm

Stèle à sommet cintré en calcaire coquillier local. Le texte se compose de deux épitaphes rédigées à des moments différents comme l'attestent la différence d'écriture et de taille des lettres.

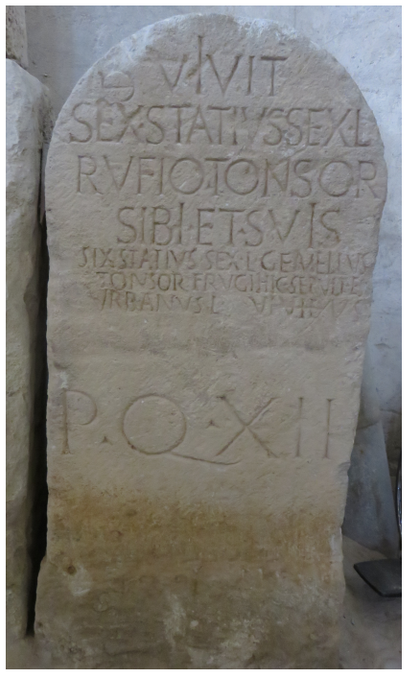

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Période augustéenne (*theta nigrum* ; *uiuit*).

Inscription

(Theta nigrum). / Viuit. / Sex(tus) Statius Sex(ti) l(ibertus) / Rufio, tonsor, / sibi et suis. // Sex(tus) Statius Sex(ti) l (ibertus) Gemellus, / tonsor, frugi, hic sepult(us) es[t]./ Vrbanus l(ibertus) uiuit u(...) s(...). / P(edes) q(uadrati) XII.

Theta nigrum. De son vivant, Sextus Statius Rufio, affranchi de Sextus, coiffeur (a fait ériger ce tombeau) pour lui-même et pour les siens. Sextus Statius Gemellus, affranchi de Sextus, coiffeur honnête, gît ici. Urbanus, son affranchi de son vivant… Douze pieds carrés.

Remarques La contradiction apparente entre le *theta nigrum* et la formule *uiuit* s'explique par le fait que cette stèle comporte des éléments rédigés en des temps différents. La première épitaphe est celle de Sextus Statius Rufio qu'il a faite graver de son vivant. À sa mort un *theta nigrum* a été ajouté en première position devant la formule *uiuit.* C'est peut-être au même moment que la seconde épitaphe, celle de Sextus Statius Gemellus, a été ajoutée dans des dimensions plus réduites.

N° 291 Épitaphe de Decimus Voltilius Auctus, *tonsor*

CIL, XII, 4516 ; *HGL*, XV, 226 ; *CAG*, 11/1, 6*34, p. 233 ; Bonsangue 2006, n° 39

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, entre les courtines Saint-Cosme et Saint-François.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Période augustéenne (*uiuet*, graphie archaïsante pour *uiuit* ; nom des défunts au nominatif).

Inscription

Viuet. / Voltilia D(ecimi) f(ilia) / Optata, / patri et matri : / D(ecimus) Voltilius / Auctus, to(n)sor, / [---]tri[--]a Sp(uri) f(ilia) / Optata. / [P(edes)] Q(uadrati) XV.

De son vivant, Voltilia Optata, fille de Decimus, (a fait élever ce monument) pour son père et pour sa mère : Decimus Voltilius Auctus, coiffeur, et [---] Optata, fille de Spurius. Quinze pieds de chaque côté.

N° 292 **Épitaphe d'un *tonsor (h)umanus* anonyme**

CIL, XII, 4517 ; *HGL*, XV, 227 ; *CAG*, Narbonne 11/1, 7*7 ; Bonsangue 2006, n° 40

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts, bastion Saint-Cosme.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

70 x 45 cm

Partie inférieure d'une stèle. Des forces et probablement un rasoir sont gravés au-dessus des prescriptions de dimensions.

Datation

Autour du Ier siècle ap. J.-C (nominatif).

Inscription

... / to](n)sor / (h)umanus. / P(edes) q(uadrati) XV.

... coiffeur, aimable. Quinze pieds carrés.

N° 293 **Épitaphe d'un *turarius* anonyme**

CIL, XII, 4518 ; *HGL*, XV, 228 ; *CAG*, 11/1, 2*16, p. 207 ; Bonsangue 2006, n°41

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart, courtine de la porte Roy.

Lieu de conservation

Monument perdu. Texte connu par copie.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Ier siècle.

Inscription

[---]cro turario liberto, / [---]Eup<h>orus, Cas<t>us, Niger.

À ..., marchand d'encens, affranchi. (...) Euphorus, Castus, Niger.

N° 294 **Épitaphe de l'affranchi Philomusus, *ampullarius***

CIL, XII, 4455 ; *HGL*, XV, 165 ; *CAG*, 11/1, 11*4 p. 257 ; Bonsangue 2006, n°46

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les murs du bastion de Montmorency (1870).

Lieu de conservation

Narbonne, musée archéologique (inv. Cottard 870.2.2).

Support

40 x 60 cm

Fragment de stèle en calcaire. Il manque le bord inférieur gauche ainsi que la partie supérieure de l'inscription (une ou deux lignes).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Fin Ier siècle av. J.-C. - début du Ier siècle ap. J.-C. (archaïsme *heic* ; concision).

Inscription

--- / C(ai) l(ibertus) Philomusus, / ampullarius, / frugi, heic est / sepultus.

Ci-gît ... Philomusus, affranchi de Caius, fabricant de fioles, honnête.

N° 295 **Épitaphe de Titus (?) Valerius Ephebus, *faber***

CIL, XII, 4781 ; *HGL*, XV, 233 ; *CAG* 11/1, p. 450 ; Bonsangue 2006, n°43

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les remparts (1870).

Lieu de conservation

Narbonne, musée Narbo Via. Anciennement à Notre-Dame de Lamourguié, musée lapidaire.

Support

53 x 120 cm

Bloc rectangulaire.

Datation

Début du Ier siècle ap. J.-C (usage du nominatif pour tous les personnages).

Inscription

[--- Va]lerius T(iti) l(ibertus) Ephebus fa[ber], / [---] L(uci) f(ilia) Vitella, / [---]erius Epaphroditus [---].

[Titus?] Valerius Ephebus, affranchi de Titus, artisan ; [---] Vitella fille de Lucius ; [?Val]erius Epaphroditus.

Remarque Nous nous appuyons ici sur la restitution d'A. Lebègue [HGL, XV, 233] suivi par M.-L. Bonsangue plutôt que sur celle du *CIL*. En effet d'après les pratiques épigraphiques narbonnaises il est plus vraisemblable d'attendre un nom de métier que la mention de la tribu après le *cognomen* d'un personnage. Le développement *fa[ber]* plutôt que *Fab[ia tribu]* semble donc convaincant ([Bonsangue 2006], p. 348-349).

N° 296 Dédicace en l'honneur de Sex. Fadius Secundus Musa de la part des *fabri subaediani* de Narbonne. Règlement de fondation à destination du collège.

CIL, XII, 4393 ; *ILS*, 7259 ; *AE*, 1978, 461 ; *AE*, 1992, 1225 ; *CAG*, 11/1, 223*1, p. 427

Contexte de découverte

Narbonne (*Narbo Martius*), Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les fondations de la maison de monsieur Camp, au 28 de la rue Droite, c'est-à-dire le long du *cardo maximus,* à proximité du forum (1826).



© Photo Jean-Marc Colombier Ville de Narbonne

Lieu de conservation

Narbonne, musée archéologique (inv. Cottard : 869. 97. 1).

Support

167 x 64 x 63 cm

Base de statue en marbre brisée en plusieurs morceaux jointifs. La face antérieure porte une inscription de douze lignes. Les mots sont séparés par de petites feuilles de lierre. Les faces latérales présentent des cadres moulurés et la face latérale gauche présente une inscription d'une trentaine de lignes.

Datation

149 ap. J.-C.

Inscription

Sur la face principale

Sex(to) Fadio P[ap(iria tribu)] | Secundo Mu[sae] | omnibus ho[norib(us)] | in colonia N[arbo]|nens[i fu]ncto, [flamini ? curatori ?] primo [Aug(usti)? templi] | noui Narbo[ne], | fabri subaedia[ni] | Narbonenses | patrono ob merita eius. | L(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

Sur la face latérale gauche

Exemplum epistulae | Sex(ti) Fadi(i) Pap(iria tribu) Secundi Musae | in uerba infra scribta. | [Fadi]us Secundus collegio fabrum Narbonensium salutem. | Plurimis et adsiduis erga me meritis uestris referre gratiam | [quam] quam difficile est, quo tamen amori uestro gratissimum sciam | [fore] modo largitionis inter liberos et clarissimum nepotem lucundum | [sestertia] sedecem (sic) millia nummum V k(alendas) Maias primas, die natali meo, | [ar]cae uestrae inferam eaque die usuras totius anni computatas | [ass]e octono pernumerabo. Quo uel gratius sit munusculum meum | [porro] a pietate uestra peto, ut usuras eius summae ea die | [hones]tissimo habitu inter praesentes et epulantes in perpetuum | [diui]datis, neque ea summa in ullum alium usum conuertatur, [cum et] ha[c] epistula caueam et deinceps tabulis meis cauturus | [sim, ut] si condicio [supra scripta ?] mutata uel omissa fuerit, | [ea pequnia ad ...pe]rtineat uel si in petenda pequnia | [ii diff]erant, ad fiscum maximi principis.

[Hanc uo]luntatem meam, si modo probaueritis, et uestram | [adsen]sionem uti aerae tabulae inscalptam ante aedem | ... proponatis et in basi statuae quam mihi posuistis | [latere de]xtro scribatis, impensissime peto, [quo cer]tior futurae obseruationis in desiderio meo probatio sit.

[Deinde?] manu Fadii Secundi subnotatum erat : | [acta i]ta e mandato. Scribsi kalendis Octobribus Orfito et | [Prisco c]o(n)s(ulibus). Epistulam pro perfecto instrumento retinebitis. | [Val]ere uos cupio, domini optimi et karissimi mihi. |

[Hujus liber]alitatis in perpetuum conseruandae et [celebr]andae gratia fabri subaediani Narbone(n)ses | [exemplum cu]m tabula aerea conlatum ante aedem loco | [celeberr]imo ponendum censuerunt.

N° 297 **Épitaphe de Moccia Silvina, de la part des centonaires d'*Ugernum***

CIL, XII, 2824 ; Waltzing, n°2023 ; Bessac *et al.* 1987, n°20 p. 28 ; *CAG* 30/2 p. 205 ; Liu 2009, n°28

Contexte de découverte

Beaucaire, territoire de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

En remploi dans contreforts romains du château de Beaucaire (1846).



Lieu de conservation

Musée de Beaucaire (inv. 927.1.4).

Support

85 x 52 cm

Autel funéraire en partie retaillé notamment au niveau du couronnement. Des traces de *focus* et de *puluini* subsistent sur la partie supérieure. Un cadre entoure le champ épigraphique.

Datation

Fin Ier siècle ou IIe siècle.

Inscription

D(is) M(anibus) / Mocciae C(ai) f(iliae) / Siluinae, / centonari(i) / Ugernenses / ob merita.

Aux dieux Mânes de Moccia Silvina, fille de Caius, les centonaires d'*Ugernum*, en raison de ses mérites.

N° 298 Ex-voto de la part des collèges de *centonarii* et de *dendrophorii*

CIL, XII, 5953 ; *HGL,* XV, 2088 ; Waltzing, n°2045 ; Liu 2009, n° 32

Contexte de découverte

Lansargues, cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Lansargues (1783).

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Autel avec inscription.

Datation

Inscription

Nem[auso] Aug(usto) | *et n(uminibus) deorum* | *[i]tem G[eni]o c(ollegiorum?) c[ento]nariorum et* | *dendro [phor]or(um) ci[---].*

À Nemausus Augustus, aux *numina* des divinités et également au génie des centonaires et des dendrophores ....

N° 299 **Paiement d'une offrande religieuse par Titus Eppilius Astrapton, pour le compte des collèges de *fabri* et d'*utricularii* de Lattes**

AE, 1965, 164 = 1966, 247 = 2003, 1142 = 2009, 843 ; Demougeot 1966 ; *CAG* 34/3, p. 194, n°129*1 ; Christol 2003a

Contexte de découverte

Lattes (*Lattara*), territoire de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Exhumée en 1965 par un ouvrier agricole dans le domaine de Saint-Sauveur, au lieu-dit "Le Village".

Lieu de conservation

Lattes, musée Henri Pradès (inv. 982.60.1)

Support

25 x 59 x 8 cm (ch. ép. 22 x 55 cm)

Plaque rectangulaire présentant un cadre bordé d'une moulure simple. La plaque est brisée en bas à gauche si bien que le premier des trois mots de la ligne 5 a disparu.



© Musée de Lattes. Photo : Michel PY.

Datation

Fin Ier- IIe siècles.

Inscription

Deo Marti Aug(usto) / et Gen(io) col(legiorum). IIIIIIuir / Aug(ustalis), T(itus) Eppill(ius) Astrapton, / fabr(is) et utriclar(iis) Lattar(ensibus) / [ob] mer(ita) eor(um).

Au dieu Mars Auguste et au Génie des collèges (?). Le sévir augustal Titus Eppillius Astrapton a offert (ces objets) (pour le compte des collèges) des artisans et des utriculaires de Lattes en raison de leurs mérites.

Lecture de M. Christol [Christol 2003a]. Voir également [Monteil et Sanchez, 2002].

Remarques La lecture proposée par M. Christol, et validée par S. Panciera [Panciera 2009], apporte des modifications majeures au texte établi en 1966 par E. Demougeot, qui suggérait la restitution suivante : *Deo Marti Aug(usto) / et Gen(io) col(legii) IIIIIIuir(orum) / Aug(ustalium), T(itus) Eppill(ius) Astrapton, / fabr(i) et utriclar(ii) Lattar(enses) / [pro ? ob?] mer(ita) eor(um).* Au dieu Mars Auguste et au Génie du collège des sévirs augustaux, Titus Eppilius Astrapton, les artisans et utriculaires de Lattes [dédient ce monument] à cause des services rendus par ces divinités (ou : en raison des bienfaits reçus de ces divinités).

La restitution proposée ici par M. Christol s'appuie sur la comparaison avec des dédicaces d'offrandes similaires, rapprochant des associations, d'une part, et un personnage, d'autre part, qui est mis en avant à travers le formulaire. Le texte s'ouvre sur deux datifs d'attribution qui renvoient aux divinités honorées. L'offrande religieuse concernée a été décidée par les associations de *fabri* et d'*utricularii* de Lattes, mentionnées au datif. Il s'agit alors d'un datif d'intérêt : l'offrande est faite pour le profit de ces collèges (voir à titre de comparaison, l'usage des datifs dans *CIL*, II, 2818 (Uxama) ; 4498 (Barcino) ; III, 3580 (*Aquincum*)). L'examen de la pierre à l'endroit de la cassure permet à M. Christol de valider la lecture *ob merita eorum* (l.5), désignant les mérites des *collegiati* et non des dieux. Cette formule courante dans les hommages publics marque la reconnaissance de T. Eppilius Astrapton, qui, pour les remercier prend à sa charge la dépense engagée pour l'offrande. Ainsi, les initiateurs de cet acte religieux sont les membres des collèges et la divinité honorée (Mars Auguste, est le protecteur de ces associations). Toutefois, ils sont également les bénéficiaires de la générosité d'Astrapton qui est mis en valeur dans le texte. E. Demougeot suggérait que le texte était dédié au génie du collège des sévirs dont faisait partie Astrapton. M. Christol souligne cependant que le nom de la cité à laquelle était rattachée ce collège aurait été mentionné et propose d'y voir l'évocation du génie de la colonie, attribuant ainsi un caractère quasi-officiel à l'acte religieux accompli. Si la position d'Astrapton dans la cité et la dédicace à Mars Auguste pourraient plaider en faveur de cette thèse, le contexte collégial suggère à notre avis plutôt une dédicace aux génies des collèges.

N° 300 **Dédicace de la part de Titus Coelius Germanus, *lanius***

AE, 1990, 684 ; *CAG* 30/1, 665, p. 498 ; Chioffi 1999, n°131, p. 96

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Palais de justice de Nîmes (1968).

Lieu de conservation

Nîmes, musée archéologique.

Support

63,5 x 96,4 x 9 cm

Bord d'une balustrade. Champ épigraphique mouluré.

Datation

Inscription

[---] T(itus) Coelius Germanus, lanius, d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit ?).

[---] Titus Coelius Germanius, boucher, a donné à ses frais.

N° 301 **Épitaphe de Lucius Avidius Secundus, *musicarius***

CIL, XII, 3344 ; *HGL*, XV, 564 ; *IAN*, n°233 ; *CAG*, 30/1, 325, p. 360, fig. 13.

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Rue des Fourbisseurs (1762). Retrouvée une seconde fois au n°36, rue du chemin d'Uzès (1859).

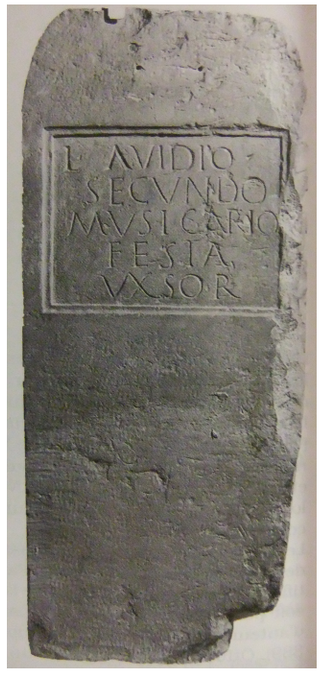

Lieu de conservation

Nîmes, musée archéologique.

Support

75 x 33 x 25 cm

Stèle à sommet arrondi. L'inscription est comprise dans un cadre mouluré.

Datation

50-100

Inscription

L(ucio) Auidio / Secundo, / musicario, / Festa / uxsor.

À Lucius Avidius Secundus, fabricant d'instruments de musique (?). Festa, son épouse.

Remarque Allmer traduit par *musicarius* par fabricant d'instruments de musique (*IAN,* 233) mais le terme peut aussi bien signifier musicien.

N° 302 **Épitaphe de Caius Iulius Albus, *sess(oriarius ?)***

CIL, XII, 3346 ; *HGL*, XV, 573 ; *IAN*, n°237 ; *CAG*, 30/1, 550 (13), p. 462 ; Darde et Christol 2003, n°37

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

À proximité de l'église Saint-Baudile (1778).



D'après Darde et Christol 2003, p. 61

Lieu de conservation

Nîmes, musée archéologique.

Support

40 x 45 x 6 cm

Partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire. La pierre fut retaillée pour le remploi (élimination du fronton, retaille des moulures). Le champ épigraphique a été entièrement conservé.

Datation

IIe siècle (M. Christol).

Inscription

D(is) M(anibus), / C(aio) Iulio / Albo, sess(oriario ?), / Spuria Euplia, / uxor.

Aux Dieux Mânes, à Caius Iulius Albus, fabricant de sièges (?), Spuria Euplia, son épouse.

Remarques L'inscription semble avoir été gravée en deux temps. Dans un premier temps fut gravée en beaux caractères la dénomination du défunt qui présente une mise en page centrée. Puis, le métier du défunt et le nom de la dédicante (fin de la l. 3 à l. 5) paraissent avoir été ajoutés : les caractères sont plus proches de la cursive. La lecture *sess(oriarius)* est proposée par Hirschfeld, à titre d'hypothèse.

N° 303 Épitaphe de Lucius Valerius Philumenus, *cartarius*

CIL, XII, 3284 ; *HGL*, XV, 358 ; *CAG*, 30/1, 681*18, p. 502

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Provenance exacte inconnue.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

IIe siècle ap. J.-C. (*CAG*).

Inscription

(Se)uiro aug(ustali), / L(ucio) Valerio Vol(tinia tribu) / Philumeno, / c(h)artario / [---.

Au sévir augustal, Lucius Valerius Philumenus de la tribu Voltinia, fabricant de papier (?) ...

Remarque Le *cartarius* pourrait également travailler à l'archivage.

N° 304 **Épitaphe de Sextus Spurius Piperclus, *aerarius***

CIL, XII, 3333 ; *HGL*, XV, 562 ; *IAN*, n°232 ; *CAG*, 30/1, 550 (11), p. 467

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

À Nîmes, dans les ruines de la chapelle Sainte-Baudile (1778).

Lieu de conservation

Nîmes, transportée à la Porte d'Auguste.

Support

43 x 58 cm

Plaque incomplète à gauche et en bas avec une inscription dans un cartouche mouluré.



Datation

0-50 (*CAG*).

Inscription

Sex(tus) Spurius / Piperclus, aerar(ius), / sibi et suis / uiuos et / Secundae, uxsori.

Sextus Spurius Piperclus, bronzier, (a fait élever ce monument) pour lui-même, pour les siens et pour son épouse Secunda, de leur vivant.

N° 305 Épitaphe de Sextus Aurelius, *aurifex*

CIL, XII, 5908 ; *HGL*, XV, 563 ; *CAG*, 30/1, 457(43), p. 425

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Cimetière Sainte-Perpetua.

Lieu de conservation

Nîmes, musée archéologique.

Support

Dimensions inconnues.

Double stèle funéraire : le champ épigraphique est séparé en deux parties dans le sens de la hauteur. Sommet à fronton triangulaire avec acrotères.

Datation

Fin Ier - IIe siècle (*CAG*).

Inscription

D(is) M(anibus) | *Q(uinti) Aurelii,* | *patris, // D(is) M(anibus)* | *Sex(ti) Aurelii,* | *aurificis, // Sertoria Callityche (fecit).*

Aux dieux Mânes de Quintus Aurelius, son père, aux dieux Mânes de Sextus Aurelius, orfèvre, Sertoria Callityche (a fait élever ce monument).

N° 306 Épitaphe de Quintus Iulius Lascivus, *clostrarius*

CAG 30/1, 682-155, p. 509

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Provenance exacte inconnue.

Lieu de conservation

Nîmes, musée archéologique (sans numéro d'inventaire d'après les rédacteurs de la *CAG*).

Support

Dimensions inconnues.

Stèle incomplète portant la fin d'une épitaphe.

Datation

Fin Ier - IIe siècle (*CAG*).

Inscription

Q(uintus) Iulius Lasciuus clostrarius.

Quintus Iulius Lascivus, fabricant de serrures.

CIL, XII 3336 ; *HGL*, XV, 561, p. 779 ; *CAG* 30/1, n°681(22), p. 502

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Provenance précise non localisée (*CAG*). "*Apud Carolum Davinnium S. Stephani rectorem*" (*HGL*). Au début du XVIIe siècle.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

IIe siècle ap. J.-C. (*CAG*).

Inscription

D(is) M(anibus) / Primionis, / ferrariar(ii), / Vitalis contuber(nalis).

Aux Dieux Mânes de Primio, ouvrier aux mines de fers, Vitalis, sa compagne.

Remarques Vitalis est un nom latin. Il s'agit d'un nom mixte, davantage attesté chez les hommes — comme c'est souvent le cas avec les noms mixtes — mais particulièrement populaire chez les femmes : [Kajanto, 1965], p. 23-24 et p. 274.

Le terme *ferrariarius* n'est pas attesté par ailleurs. La lecture *ferrariar(um seruus)* est envisageable : le port d'un nom unique et le *contubernium* constituent deux arguments en faveur d'un statut servile.

N° 308 **Épitaphe de Reburrus, *lintearius***

CIL, XII, 3340 ; *HGL*, XV, 558 ;*CAG*, 30/1, 681 (23), p. 502

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Contexte de découverte inconnu.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

50-100 (CAG).

Inscription

[Dis] Manibus / Reburri Virilis / f(ilii), linteari.

Aux dieux Mânes de Reburrus, fils de Virilis, tisserand.

Remarque Une autre interprétation de cette épitaphe est possible. *Linteari* pourrait être un nom de métier au nominatif pluriel désignant les dédicants de l'inscription.

N° 309 Épitaphe de Quintus Aurelius Herma, *uestiarius italicus* et sévir augustal de Nîmes

CIL, XII, 3202 ; *HGL*, XV, 322 ; *CAG*, 30/1, 356 (1), p. 372 ; Wierschowski 2001, n°219, p. 178

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Rue de l'horloge.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Plaque.

Datation

IIe siècle.

Inscription

D(is) M(anibus), / (se)uiro Augustali, / Q(uinto) Aurelio / Hermae, / uestiario italico, / (se)uiri augustales, / Politicus, / Phoebus, / Restitutus, lib(erti), et Syntyche lib(erta).

Aux Dieux Mânes, au sévir augustal Quintus Aurelius Herma, tailleur italien, les sévirs augustaux, Politicus, Phoebus, Restitutus, ses affranchis, et Syntyche, son affranchie (ont fait faire ce monument).

N° 310 **Dédicace en l'honneur du chevalier Quintus Solonius Fabius Severinus, de la part des *fabri tignuarii* de Nîmes.**

CIL, XII, 3165b ; *HGL,* XV, 203 ; Burnand 2006, 256 E 199, p. 562-563 ; *CAG*, 30/1, n°159, p. 273

Contexte de découverte

Nîmes (*Nemausus*), cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

À l'orphelinat, rue des Chassaintes, actuel n°9 rue de Guétry.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Plaque de marbre opisthographe très mince.

Datation

Fin IIe - début IIIe siècles (225-250 d'après Burnand 2006).

Inscription

Honori / Q(uinti) Soloni Fabi(i) Seuerini, e(gregii) u(iri), / ob merita eius praeterita et / praesentem liberalitatem / quo maturius balneum usibus / plebis exhiberetur, fabri tign(uarii) nem(ausenses).

En l'honneur de Quintus Solonius Fabius Severinus, son Excellence, en raison de ses mérites passés et de sa générosité présente par laquelle des bains vont bientôt être présentés pour les usages de la population, les charpentiers nîmois.

Remarque Sur la première face se trouve une copie de la carrière de Lucius Aemilius Honoratus, connue par une seconde inscription nîmoise (*CIL*, XII, 3164). D'après les auteurs de la *CAG,* cette première inscription est antérieure à 160 et peut-être datée entre la fin du Ier siècle avant J.-C. et le début du IIe siècle ap. J.-C. Le revers de la plaque a ensuité été utilisé pour l'inscription honorifique de Q. Solonius Fabius Severinus. Le terme *plebs* désigne sans doute tout le corps civique, plutôt que la seule plèbe opposée au décurions [Burnand, 2006]. Pour P. Gros, le terme renverrait cependant à la *plebs collegii,* le *balneum* correspondrait alors à une structure privée agrémentant une *schola* [Gros, 1997], p. 219.

CIL, XII, 3164

[L(ucio) Aemilio M(arci) f(ilio) Vol(tinia) / Honorato / (trium)uiro ca]pitali, q(uaestori) [pro pr(aetore) item] / [leg(ato) pro]uinciae Ponti e[t Bithyniae], / aedili pleb(is), praeto[ri, hic hos] / [hon]ores beneficio o[ptimi] / [princi]pis maturius qua[m per annos] / [pe]rmitti solet gessi[t], / [l(ocus) d(atus)] d(ecreto) d(ecurionum).

À Lucius Aemilius Honoratus, *triumvir capitalis*, questeur, propréteur et également légat de la province de Pont et Bythinie, édile de la plèbe, parvenu à tous ces honneurs grâce à la faveur de notre excellent prince, avant l'âge prescrit par l'usage. Emplacement donné par décret des décurions.

N° 311 Tessère de bronze de Porcius Filetus, membre du *collegium fabrorum tignariorum Nemausensium*

AE 1910, 124 ; *ILGN*, 397 ; *CAG*, 30/3, 262*1 p. 629

Contexte de découverte

Saint-Hippolyte-de-Montaigu, cité de Nîmes, Gaule Narbonnaise.

Site de l' « *oppidum* de *La Tourrasse* » (ou *Montaigu*). Donné en 1909 au musée archéologique de Nîmes.



Lieu de conservation

Nîmes, musée archéologique.

Support

4,5 cm (diamètre)

Tessère de bronze de forme circulaire avec bélière. Un trou circulaire se trouve sous la troisième ligne.

Datation

Inscription

C(ollegium) f(abrorum) t(ignariorum) N(emausensium), | *Porci* | *Fileti.*

Le collège des charpentiers de Nîmes, (tessère) de Porcius Filetus.

N° 312 Épitaphe de Titus Craxxius Severinus, *magister* d'un collège de centonaires

CIL, XII, 2754 ; *HGL*, XV, 378 ; Waltzing, 2022 ; Christol, 1999 ; *AE* 1999, 1032 ; *CAG*, 30/3, p. 710 ; Liu, 2009, n°29

Contexte de découverte

Tresques, territoire de Nîmes, cité des Volsques Arécomiques, Gaule Narbonnaise.

Terroir de Tresques, au lieu-dit les Dominargues dans un tombeau.



© CNRS Centre Camille Jullian

Lieu de conservation

Avignon, musée Calvet (inv. F 99).

Support

68 x 40,5 x 17 cm.

Stèle à sommet cintré avec acrotères, brisée dans sa partie inférieure. Dans le tympan sont figurés des cercles concentriques. L'inscription est délimitée par un cadre marqué d'un simple trait. La dernière ligne sort du cadre. Gravure de mauvaise qualité.

Datation

Fin Ier - IIe siècle.

Inscription

D(is) M(anibus), / T(ito) Craxxio / Seuerino, / collegium / centonar/ior{ior}um (sic) *m(agistro) s(uo) colle/g(a) eq(ue) p(osuit) ex / fun[eraticio].*

Aux Dieux Mânes, à Titus Craxxius Severinus, le collège des centonaires a fait élever (ce monument) à son *magister* et collègue grâce à la cotisation funéraire.

N° 313 **Épitaphe de Lucius Veturius [---], attestant le legs d'un domaine au collège de *fabri ferrarii* d'Orange**

AE, 2009, 828 ; *CAG*, 84/3, p. 230

Contexte de découverte

Orange (*Arausio*), cité d'Orange, Gaule Narbonnaise.

Colline Saint-Eutrope, (fouilles du capitole, 1952).

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu.



Support

44 x 94 cm

Pierre rectangulaire brisée à droite. L'inscription est comprise dans un champ épigraphique en forme de *tabula ansata.*

Datation

Fin Ier siècle - IIe siècle (Surnom *Valeria Victrix* - évocation probable des Dieux Mânes).

Inscription

[D(is) M(anibus)] || L(ucii) Veturi L(ucii) f(ilii) Quirina (tribu) [...] | leg(ionis) XX V(aleriae) V(ictricis) qui sibi uiuu[s et ---] |iae uxori suae fecit e[t legauit] | collegio fabrorum f[errariorum] | Araus(iensium) fundum Domit[ianum] | ut ex reditu eius om[nibus annis per ui]|ces ab eis parentar[etur].

Aux dieux Mânes de Lucius Veturius [---] fils de Lucius de la tribu Quirina, [---] de la XXe légion *Valeria Victrix*, qui a fait élever (ce monument) de son vivant pour lui-même et pour son épouse [---], et qui a légué au collège des forgerons d'Orange le domaine de Domitianus, afin qu'en retour, avec le revenu, ils célèbrent chaque année une cérémonie funéraire.

Datation Les deux surnoms de la XXe légion apparaissent dans nos sources dans la seconde moitié du Ier siècle, dans des inscriptions qui ne sont pas précisément datables. L'hypothèse la plus ancienne et la plus répandue veut que ces surnoms vinrent récompenser l'action de la légion dans la suppression de la révolte de Bouddica. Néanmoins, d'autres hypothèses demeurent possibles. La mise en relation du *cognomen* Valeria avec Valerius Messalinus qui dirigea la légion lors de la révolte de Pannonie (6-9) pose quelques difficultés : aucune attestation aussi haute de ce titre n'est connue et, en outre, le contexte politique du règne augustéen n'argumente pas en faveur de cette hypothèse : le fait de nommer une légion d'après le gentilice de son commandant demeure sans parallèle ([Malone, 2004] p. 199 *et sqq*).

Cette inscription qui mentionne les deux surnoms de la XXe légion doit donc vraisemblablement être datée au plus tôt du dernier tiers du Ier siècle. Une telle datation est compatible avec la mention des dieux Mânes que suggère l'emploi du génitif pour le nom du défunt et commanditaire : les lettres *D. M.* purent se trouver gravées de part et d'autre de l'inscription dans les queues d'aronde. Toutefois, la mention de la tribu pourrait suggérer une datation plutôt précoce. En outre, il n'est pas certain que le personnage portait un *cognomen*, ce qui appelerait une nouvelle fois à une datation relativement haute. Le surnom de ce personnage a pu disparaître dans la lacune à la fin de la première ligne. En ce cas, comme le suggèrent les rédacteurs de l'*Année Épigraphique*, le rang militaire devait être abrégé. En l'absence de *cognomen* le grade était peut-être écrit entièrement.

N° 314 Épitaphe de Lucius Liberalinius Florentinus, *gustator*

CIL, XII, 1754 ; *ILN*, *Valence*, 31

Contexte de découverte

Valence (*Valentia*), cité des Ségovellaunes, Gaule Narbonnaise.

En remploi dans le rempart du boulevard (1869).



© Centre Camille Jullian, Photo Philippe Groscaux

Lieu de conservation

Valence, musée des beaux-arts et d'archéologie (inv. AR.690).

Support

135 x 56 x 39 cm (Ch. ép. : 87 x 47 cm)

Autel en calcaire. Le couronnement a été piqueté pour le remploi. La base a disparu.

Datation

150-250.

Inscription

D(is) M(anibus), / L(ucio) Liberalinio / Florentino, / gustatori, / Serg(ius) Libera[li]/nius Gallic/[an]us patri pie/ntiss(imo) s(ub) a(scia) d(edicauit).

Aux dieux Mânes, à Lucius Liberalinius Florentinus, *gustator*, Sergius Liberalinius Gallicanus a dédié (ce monument) sous l'*ascia* pour son père très dévoué.

N° 315 **Donation d'un atelier de potier aux *possessores* du *uicus* d'Aix**

CIL, XII, 2461 ; *AE* 1996, 1015 ; *ILN, Vienne* (3)*,* 665 ; *CAG* 73, 8*17, p. 109

Contexte de découverte

Aix-les-Bains (*uicus* d'*Aquae*), territoire de Vienne, cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

Fragment A : lors de la démolition de la tour des marquis d'Aix (1872).

Fragments B et C : dans un tombeau antique (avant 1850).

Lieu de conservation

Aix-les-Bains, musée Faure (acquis en 1934 ; inv. 2013.0.378).

Support

A : 44,5 x 35 x 22,5 cm ; B et C : 52,5 x 35 x 22 cm

Autel de calcaire conservé en trois fragments. Les coins des blocs B et C sont brisés si bien que l'inscription est incomplète en plusieurs endroits.



© Aix les Bains ; Musée Archéologique, 2010

Datation

IIIe siècle.

Inscription

Aram deceml(ecti) | Aquenses et [pa]|troni de suo | ob donum fig|lin(arum) quem LIV [---] | [---] | [possessoribus uici ?] | [Aqua?]arum [---] | et uicanis don(auerunt) | ad epulum la[c]/um cum suo | fructo. | Pa [troni] : Ruf(ius) Iulianus |, Smer(ius) Masuetus. Dece|mlecti : Can(ius) Decimu[s,] | Tit(ius) Hyginus, Tinc (ius) Der[r]|co, Iul(ius) Spinter, Smer(ius) L[i]|cinianus, Rom(anius?) Valerius, Cac(usius?) Decimianus, Ael (ius?) | [D]ecumanus, Sol(lius) Se[---,] | [---lius] R[---].

Les dix représentants d'Aix et les patrons (offrent) cet autel à leurs frais à l'occasion du don d'un atelier de potier que ... [de même] ont donné aux propriétaires (?) du vicus d'Aix et à ses habitants un bassin dont le revenu servira à financer un banquet. Les patrons : Rufus Iulianus, Smerius Masuetus. Les dix représentants : Canius Decimus, Titius Hyginus, Tincius Derco, Iulius Spinter, Smerius Licinianus, Romanius (?) Valerius, Cacusius (?) Demianus, Aelius (?) Decumanus, Sollius Se...

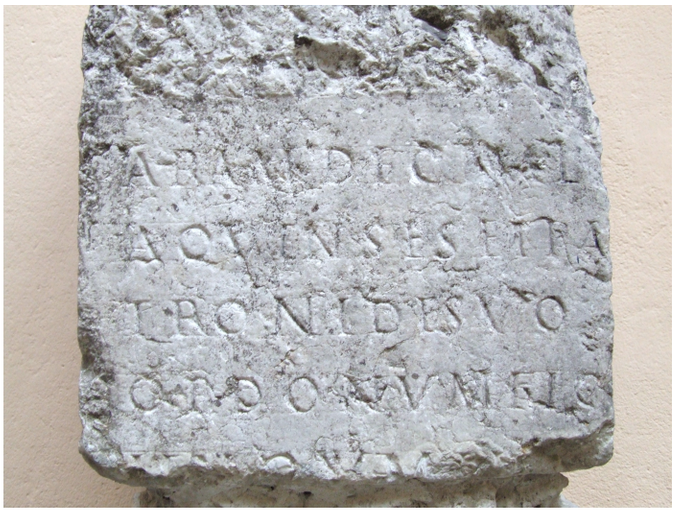

© Aix les Bains ; Musée Archéologique, 2010

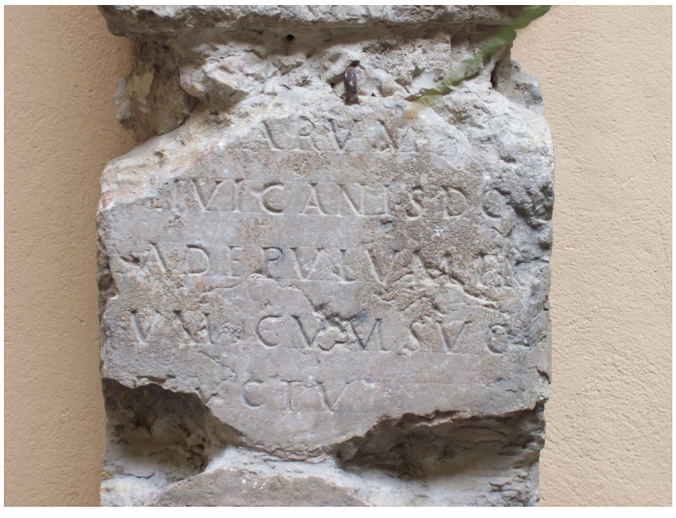

© Aix les Bains ; Musée Archéologique, 2010

N° 316 **Épitaphe de Sextus Sex. M[---] [---]atro[---], *sagarius***

CIL, XII, 2619 ; Maier 1983, n°45 ; Abramenko 1994 ; *AE* 1994, 1173 ; *ILN, Vienne (3)*, 892

Contexte de découverte

Genève, territoire de Vienne, cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

Signalée au XVIIe siècle, près de l'église de Saint-Germain.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

Fin Ier - début IIe siècles (invocation aux dieux Mânes presque en toutes lettres).

Inscription

Dis Manib(us) / Sex(t) M[---] / ATRO[---]VI[---] / SAGAR[---]NI[---] / Narcissus [---] AN[---] / ....

Aux dieux Mânes de (ou à) Sex. M[---] [---]atro[---], fabricant de sayons, ..., Narcisse ...

Remarques La restitution des lacunes de cette inscription perdue présente quelques difficultés, toutefois certains éléments semblent pouvoir être établis de manière quasi certaine. Cette épitaphe était destinée à un Sex. M[---] dont le nom devait être exprimé selon toute vraisemblance au datif ou au génitif. Narcissus, dont le nom est au nominatif était le dédicant de cette inscription. Il est impossible de restituer le gentilice du défunt dont ne subsiste qu'une seule lettre. Les lettres ATRO appartenaient sans doute au *cognomen* du défunt, plusieurs restitutions sont possibles (Atrox ou [L]atro). Les lettres SAGAR... renvoyaient certainement à la profession de *sagarius* comme le suggère la position du mot juste après la dénomination du défunt.

A. Abramenko propose la lecture suivante : *Diis Manib(us) / Sex(tus) M[--- / p]atro[nus, VI]vi[r], / sagar (ius) [Lugdu]n(ensis) e[t] / Narcissus [l(ibertus)] an[n(orum)---]*. Aux dieux Mânes, Sextus M[---], patron, sévir, fabricant de sayons de Lyon et Narcisse, son affranchi, qui a vécu --- années. Comme l'ont souligné les rédacteurs de l'*Année épigraphique*, la restitution *patronus* n'est pas vraisemblable. La mention de la relation juridique entre Sextus M.... et Narcisse se comprendrait mieux dans le cadre d'une inscription dédiée par l'affranchi à son patron décédé. Or, selon cette restitution l'épitaphe aurait été faite après le décès de Narcisse dont l'âge était mentionné. En outre, même dans le cas d'une épitaphe dédiée par un affranchi à son patron, on attendrait le terme *patrono,* au datif, plutôt à la fin de l'inscription après la mention du dédicant. Les lettres ATRO appartiennent donc plutôt selon toute vraisemblance à un *cognomen*.

N° 317 **Dédicace au Génie des *aerarii diarenses.***

CIL, XII, 2370 ; *ILN*, *Vienne* (2), 551 ; *CAG* 69/1 p. 273 ; Béal 2008 ; *AE* 2008, 879

Contexte de découverte

Meyzieux, territoire de Vienne, cité des Allobroges, Narbonnaise.

Lieu-dit La Dent, au nord-ouest du château de M. Vachon, partie orientale d'une villa (1875).



Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

16 cm (statuette) ; 5 cm (socle).

Statuette avec son socle, tous deux en bronze. La statuette représente un jeune homme imberbe, debout, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille et à manches larges. Le bras droit est cassé au niveau du coude. Le socle à section circulaire était plus large à la base. Une entaille devant les pieds du personnage indique que le socle servait de tirelire.

Datation

Inscription

Genio aerar(iorum) diarensium.

Au génie des bronziers de Diar(...).

Lecture d'Allmer suivi par J.-Cl. Béal

Remarques Hirschfeld, suivi par les rédacteurs des *ILN,* proposait de lire *Genio aerar(ii) diarensium,* au génie du trésor des Diarenses. Nous adoptons cependant la lecture d'Allmer, réhabilitée par J.-Cl. Béal à la lumière des découvertes archéologiques locales [Béal 2008]. La mise au jour de témoignages d'une activité métallurgique permet d'envisager la mention sur ce socle de statue d'une association locale d'*aerarii.* Celles-ci sont bien attestées dans les cités de l'empire et l'hommage rendu au génie d'une communauté professionnelle n'a rien pour surprendre ni même la pratique d'offrandes monétaires dans le cadre d'un culte associatif. On ne connaît en revanche pas à travers l'épigraphie de *genius aerarium.* Le terme d'*aerarium* s'applique d'abord aux trésors publics de Rome et des cités importantes, ce qui ne correspond pas au contexte de découverte de cette statuette. La collectivité des *Diarenses* renverrait pour les rédacteurs des *ILN* au *pagus Dia[---]*, attesté par ailleurs dans la cité des Allobroges (*ILN*, *Vienne* (3), 778 et 784). Or, on ne connaît pas d'*aerarium* à la disposition des autorités de *pagi* ou de *uici*. Ensuite, la modestie de la tirelire ne permet pas de penser que l'on a affaire ici au trésor d'une communauté importante ni même publique. Il semble en effet que les statuettes-tirelires aient d'abord servi à recevoir des offrandes dans des laraires privés. De fait, la statuette fut découverte à l'emplacement d'une villa et non d'une structure publique. Pour J.-Cl. Béal, le toponyme *Diar(...)* renverrait au site même de la villa, où les bronziers auraient pu s'installer après l'abandon du propriétaire.

N° 318 Épitaphe de Caius Rusonius Secundus, sévir de la colonie de Lyon et *sagarius*. Dédicace de Caius Rusonius Myron, sévir, *centonarius honoratus* et *sagarius corporatus.*

Allmer et Dissard 1892, n°168 ; *CIL*, XII, 1898 ; Waltzing, 1898 ; *ILN*, *Vienne* (1), 124 ; Liu 2009, n°27

Contexte de découverte

Saint-Romain-en-Gal, cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

Église de Saint-Romain en Gal, lors de la réfection du pavé (1757).



© Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine.

Support

207 x 58 x 19,5 cm

Autel de calcaire. La base, le couronnement, la face latérale droite et la face arrière ont été arasés pour un remploi comme cuve de sarcophage. Le côté opposé à l'inscription a été creusé.

Datation

150-250.

Inscription

D(is) M(anibus)/ et quieti per[pe]/tuae C(ai) Ruson[i] / Secundi, (se)uir(i) [Aug(ustalis)] / c(oloniae) c(opiae) C (laudiae) Aug(ustae) Lug(duni), ite[m] / sagarii. C(aius) Ruson[ius] / Myron, (se)uir A[ug(ustalis] / Lug(duni) honoratus, i[tem] / centonarius ho[no]/ratus et sagariu[s cor]/poratus collibe[rto] / bonorum exempl[orum] / erga me, heres ex [ius]/su eius solus po[sui] / et / sub ascia de[di]/caui.

Aux dieux Mânes et au repos éternel de Caius Rusonius Secundus, sévir augustal de la Colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon et fabricant de sayons. Caius Rusonius Myron, sévir augustal de Lyon ayant exercé un honneur, ainsi que centonaire ayant exercé un honneur et membre du collège des fabricants de sayons, pour mon co-affranchi, au comportement exemplaire à mon égard, en qualité d'héritier, j'ai fait élever seul et à sa demande (ce monument) et je l'ai dédié sous l'*ascia*.

AE 1968, 294 ; *ILN*, *Vienne* (1), 23 ; NEsp, I, Vienne, 90, p. 44

Contexte de découverte

Saint-Romain-en-Gal, cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

Site archéologique du chemin de la Plaine, dans la maison dite "de Sucellus" (1969).



© Ph. Paul Veysseyre, musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal.

Lieu de conservation

Saint-Romain-en-Gal, musée archéologique, (inv. SRG 1992-1 -0717).

Support

67,5 x 33,5 x 19,5 (max.) cm

Stèle figurée en calcaire. Sucellus est représenté debout dans une niche. Le dieu barbu est vêtu d'une tunique courte retenue à la taille par une ceinture et d'un manteau court agrafé sur l'épaule droite. Il tient un maillet dans la main gauche et une *olla* dans la main droite. Un chien est couché à ses pieds. L'inscription est gravée sous le relief. Bon état.

Datation

IIe siècle.

Inscription

Atticus, sarcitor.

Atticus, ravaudeur.



© Ph. Paul Veysseyre, musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal.

N° 320 **Épitaphe de Publius Vettius Gemellus, *sagarius Roman(i)ensis***

CIL, XII, 1928 ; *ILS,* 7583 ; *ILN*, *Vienne* (1), 120 ; Wierschowski 2001, n°184, p. 156

Contexte de découverte

Vienne (*Colonia Iulia Augusta Florentia Viennensium*), cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

Signalée à la fin du XVIe siècle dans l'église Saint-Sévère.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Stèle à fronton orné d'une patère ou d'une rose.

Datation

IIe siècle.

Inscription

D(is) M(anibus) | *P(ubli) Vetti Gemelli,* | *sagari Romanens(is),* | *uixit ann(is) XXI, mensibus VIII, d(iebus) X.* | *Publius Vettius Profuturus, filio pientissimo. Sit tibi terra leuis.*

Aux Dieux Mânes de Publius Vettius Gemellus, fabricant de sayons, originaire de Rome, il a vécu vingt-et-un ans, huit mois et dix jours. Publius Vettius Profuturus, au plus pieux des fils. Que la terre te soit légère.

N° 321 **Épitaphe d'un *sagarius* anonyme**

CIL, XII, 1930 ; *ILN*, *Vienne* (1), 121

Contexte de découverte

Vienne (*Colonia Iulia Augusta Florentia Viennensium*), cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

En remploi dans les fondations des anciens cloîtres de la cathédrale Saint-Maurice (1862 ou 1863).

Lieu de conservation

Vienne, musée lapidaire (inv. 529).

Support

67 x 200 x 44 cm

Architrave moulurée en calcaire dont seule la partie droite subsiste.



D'après *ILN*, *Vienne* (1), 121

Datation

Ier-IIe siècle.

Inscription

[---s]agarius, t(estamento) f(ieri) juss(it).

... fabricant de sayons, a ordonné par testament la réalisation de ce monument.

N° 322 **Inscription honorifique pour Lucius Aquilius Severianus, magistrat municipal, par les *fabri tignuarii* de Vienne**

CIL, XII, 1877 ; *ILN*, *Vienne* (1), 71

Contexte de découverte

Vienne (*Colonia Iulia Augusta Florentia Viennensium*), cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

Dans un jardin entre la place des Allobroges et la gare (1874).



D'après *ILN*, *Vienne* (1), 71

Lieu de conservation

Vienne, musée d'archéologie et des Beaux-Arts.

Support

53,5 x 53,5 x 2,3 cm (Ch. ép. 39 x 39 cm)

Plaque de bronze circulaire, brisée en de nombreux frangments. L'inscription se trouve dans un encadrement mouluré orné d'une couronne de lauriers.

Datation

IIe siècle.

Inscription

L(ucio) Aquilio, | *L(uci) fil(io), Volt(inia tribu),* | *Seueriano,* | *aedili,* | *(duum)uir(o) aerar(i),* | *fabri tignuari* | *uiennenses,* | *pra[e]sid(i)o suo.*

À Lucius Aquilius Severianus, fils de Lucius, (de la tribu) Voltinia, édile, duumvir du trésor. Les charpentiers de Vienne à leur protecteur.

N° 323 **Autel élevé par Attius Saturnino et Cassius [---]tianus, *magistri* d'un collège de *fabri* de Vienne à leur ami anonyme**

CIL, XII, 1911 ; Waltzing, n°2007 ; *ILN*, *Vienne* (1), 122

Contexte de découverte

Vienne (*Colonia Iulia Augusta Florentia Viennensium*), cité des Allobroges, Gaule Narbonnaise.

En remploi dans la fondation des anciens cloîtres de la cathédrale Saint-Maurice, au bas de la rue des Serruriers (1862 ou 1863).



D'après *ILN*, *Vienne* (1), 122

Lieu de conservation

Vienne, musée lapidaire.

Support

45 x 35 x 37 cm

Autel , brisé en haut et en bas et endommagé à droite. Un trou rectangulaire se trouve au milieu de l'inscription. Le texte de 11 lignes est mal conservé.

Datation

150-250.

Inscription

[---]C AM ma[g](istri) | fabrorum, a[mici ?] | sui, id est Att[ius] | Saturnino (sic) e[t] | Cassi(us) [--]tian[us], / quo ill[e d]efunctus est eo quod | [f]raudem eiusde[m] fune{ne}ris (sic) *fece|runt, aram ponen[dam] decreuerunt [---].*

... les *magistri* des *fabri*, ses amis, à savoir Attius Saturnino et Cassius [---]tianus ont décidé d'élever cet autel sur le lieu où il est mort parce qu'ils ont manqué à leur devoir à l'occasion de ses funérailles.

N° 324 Épitaphe de Martina, épouse de Camasius, *macellarius*

CIL, XII, 1593 ; *CAG* 26 p. 313, n°113 ; *ILN*, *Die*, 37 ; Chioffi 1999, n°130, p. 96

Contexte de découverte

Die (*Dea Augusta Vocontiorum*), cité des Voconces, Gaule Narbonnaise.

Signalé à la fin du XVIe siècle sans localisation précise.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

IIe ou IIIe siècles.

Inscription

D(is) M(anibus) / Ma[r]tin/aes (sic)*, Cam/asius, mac/ellarius, / coniug(i) / cariss(imae)*.

Aux dieux Mânes de Martina, Camasius, boucher, à sa très chère épouse.

N° 325 Épitaphe de Iulius Decoratus, fils d'un curateur des *centonarii*

AE 1959, 132 = *AE* 2010, 888 ; *CAG* 26 p. 351 ; *ILN*, *Die*, 228 ; Liu 2009, n°18

Contexte de découverte

Divajeu, cité des Voconces, Narbonnaise.

En remploi comme marche d'escalier dans le jardin de la cure de Lambres (1956). Elle aurait été découverte au XIXe siècle dans les ruines de l'ancienne église Saint-Lambert.

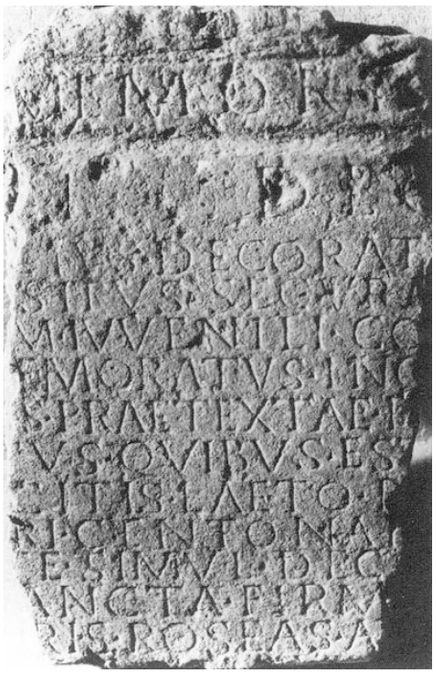

Lieu de conservation

Divajeu, dans l'église de Lambres.

Support

66 x 43 x 18 cm (ch. ép. 50 x 43 cm)

Stèle moulurée en molasse, brisée sur tous ses côtés. Une partie du fronton et d'un acrotère sont visibles sur la partie supérieure de la stèle. L'inscription est incomplète.

Datation

IIIe siècle (*memoria* ; abondance verbale).

Inscription

[D(is) M(anibus)?] // memori[ae] / [---Iul ?]i Dec[orati]. / [---Iu?] lius Decoratu[s] / [depo?]situs secura [quie]/[te ? cu]m iuvenili co[rpo]/[re?, r]emoratus inc[eptis?] / [soli]s praetextae p[er]/ [gra]tus quibus est [usus?] / [pla?]citis, laeto p[atri], / [curato?]ri centonar[iorum] / [Arela?]te, simul dec[uriali?] / [s]ancta Firm[---] / [---]ris roseas A [---] / ---

Aux dieux Mânes (?), à la mémoire de Iulius (?) Decoratus. Iulius (?) Decoratus repose dans une paisible tranquillité (?), avec un corps (?) juvénile, étant resté aux débuts seulement de sa toge prétexte (?), très agréable, par l'application de ses principes (?), à son père qui en était heureux et était curateur (?) des centonaires d'Arles (?), en même temps que *decurialis*. Sa vénérable (mère) Firm[---]ris a apporté (?) des roses ...

Lecture et traduction de H. Desaye dans les *ILN*

Remarque À la ligne 12, on pourrait lire : *simul Dec[orato]* : le père aurait exercé la curatèle du collège en même temps que son fils qui l'aurait reçue à titre honorifique.

N° 326 **Épitaphe de Decimus Valerius Valentinus, *tesselarius***

CIL, XII, 1385 ; Cavalier 2005, n°96

Contexte de découverte

Vaison-la-Romaine (*Vasio*), cité des Voconces, Gaule Narbonnaise.

Au quartier de Maraudi (1840).

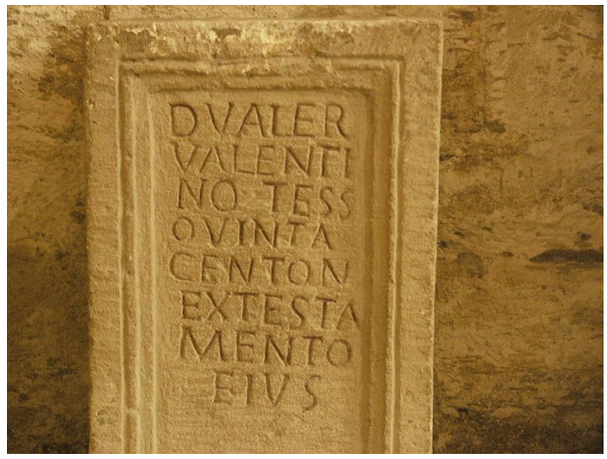

Lieu de conservation

Avignon, musée Calvet (inv. F 15).

Support

82,5 x 49,5 cm

Stèle rectangulaire en calcaire. Le champ épigraphique est entouré d'un cadre mouluré.

Datation

Fin Ier - début IIe siècles (abréviation d'un gentilice rare).

Inscription

D(ecimo) V(alerio) / Valenti/no, tess(ellario), / Quinta / Centon(ia) / ex testa/mento / eius.

À Decimus Valerius Valentinus, mosaïste, Quinta Centonia, conformément à son testament.

N° 327 **Épitaphe de Decimus Sallustius Acceptus, de la part des *opifices lapidarii***

CIL, XII, 1384 ; Waltzing, n° 1992 ; *CAG* 84/1, 499* ; Cavalier 2005, n°95

Contexte de découverte

Vaison-la-Romaine (*Vasio*), cité des Voconces, Gaule Narbonnaise.
Cimetière de Saint-Quenin (1650).

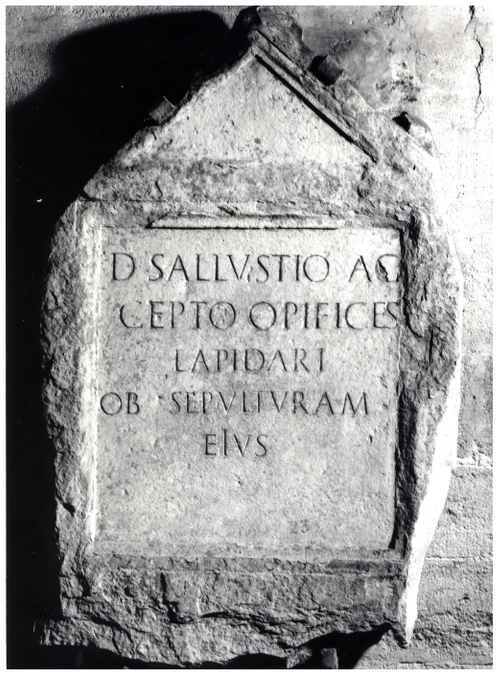

© CNRS Centre Camille Jullian

Lieu de conservation

Avignon, musée Calvet (inv. F 23).

Support

140 x 88 x 17 cm

Stèle en calcaire à fronton triangulaire. Le champ épigraphique est encadré d'un cadre mouluré. La gravure et la mise en page sont soignées.

Datation

Ier siècle.

Inscription

D(ecimo) Sallustio Ac/cepto, opifices / lapidari(i) / ob sepulturam eius.

À Decimus Sallustius Acceptus, les ouvriers tailleurs de pierre pour sa sépulture.

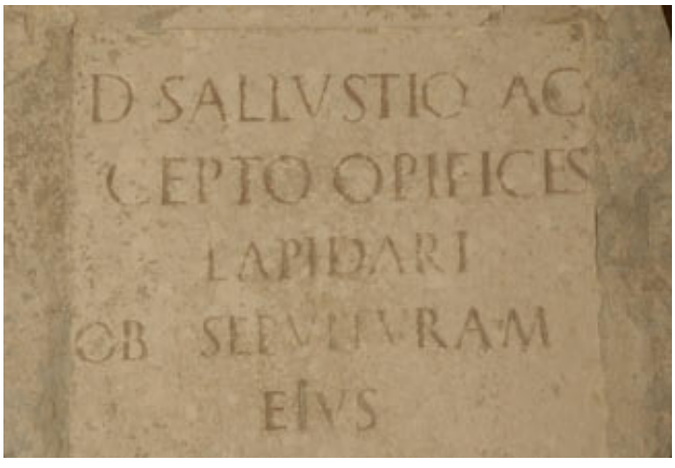

© CNRS Centre Camille Jullian

N° 328 **Autel au génie du collège des *centonarii* commémorant des travaux de restauration financés par la cité de Vaison-la-Romaine**

CIL, XII, 1282 ; Waltzing, n°1991 ; Liu 2009, n°23

Contexte de découverte

Vaison-la-Romaine (*Vasio*), cité des Voconces, Gaule Narbonnaise.



© Cl. Loïc Hamon, musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Lieu de conservation

Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale (inv. 20359).

Support

121, 5 x 52, 5 x 40 cm

Autel en pierre calcaire, retaillé à une époque postérieure pour servir de sarcophage.

Datation

Ier siècle (*CIL*).

Inscription

Genio | collegi cen|tonarior(um) | Vas(iensium), r(es) p(ublica) r(estituit).

Au génie du collège des centonaires de Vaison, la cité a restauré.



N° 329 **Urne cinéraire de L. Julius Cadgatus sive Tripondius, *marmorarius***

CIL, XIII, 1466 ; Esp, II, 1612 ; *ILA*, *Arvernes*, 8

Contexte de découverte

Clermont-Ferrand (*Augustonemetum*), cité des Arvernes, Aquitaine.

Quartier de Vallière, près de Clermont-Ferrand, dans la nécropole romaine (vers 1840).

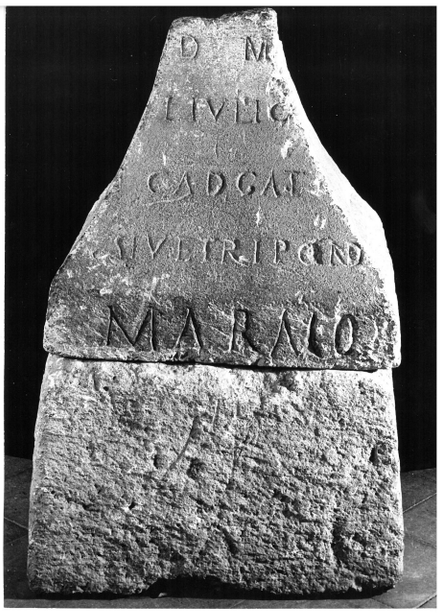

© Ville de Clermont-Ferrand - Collections du Musée Bargoin

Lieu de conservation

Clermont-Ferrand, musée Bargoin (inv. 64-415-1).

Support

37 x 36 x 31 cm

Urne funéraire en domite avec son couvercle en forme de pyramidion. L'inscription figure sur la face principale du couvercle. Sur la face latérale gauche, est figuré un outil qui pourrait être une règle ou un ciseau : son extrémité manque. À droite, un maillet et un ciseau. Sur la face postérieure, un niveau en A. Le sommet de l'outil est abîmé.

Datation

101-150 (dédicace aux dieux Mânes en abrégé, sobriquet introduit par *siue* et absence de consécration à la *Memoria*).

Inscription

D(is) M(anibus), | L(ucio) Iulio / Cadgat[o], siue Tripond(io), / marmo(rario).

Aux dieux Mânes, à Lucius Julius Cadgatus, dit Tripondius, tailleur de pierre.

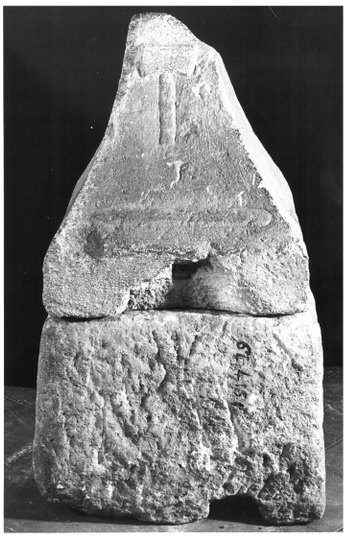

© Ville de Clermont-Ferrand - Collections du Musée Bargoin

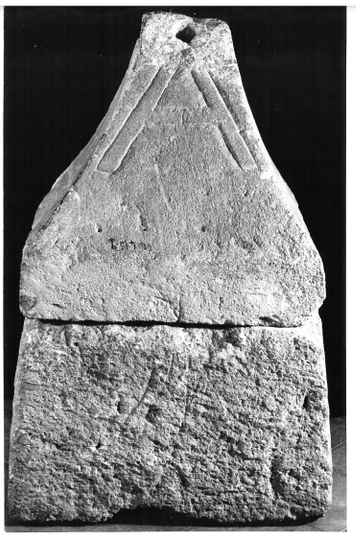

© Ville de Clermont-Ferrand - Collections du Musée Bargoin

N° 330 **Épitaphe de l'esclave Lezbia, *lanipenda***

CIL, XIII, 447 ; *CAG* 32, p. 81

Contexte de découverte

Auch (*Eliumberrum*), cité des Ausques, Aquitaine.

Près d'Auch, provenance non précisée.

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu.

Monument perdu ?

Support

Dimensions inconnues.

La partie gauche du monument a disparu, seules ont été conservées les fins des lignes.

Datation

Julio-Claudiens - 70 ap. J-C. (archaïsme *uiuos*, absence de dédicace aux dieux Mânes).

Inscription

[Viu]os. / Syneros, / [sibi et] Lezbiae, con/[tuber]nali, lanipen/[dae] Antistiae Rufi/[nae et], Florae filiae.

De son vivant, Syneros (a fait élever ce monument) pour lui-même, pour Lezbia, sa compagne, responsable des fileuses d'Antistia Rufina, et pour Flora leur fille.

Remarques Antistiae Rufinae aux lignes 5 et 6 est un génitif. Il pourrait porter sur *lanipendia*. On peut également envisager de sous-entendre à la ligne 6 *servae,* ou même *serviis* si Syneros était également membre de la domesticité de Rufina.

N° 331 **Épitaphe de Lalianus, *lorarius***

CIL, XIII, 1198 ; A. Cirier 1986, n° I-6, p. 8 ; *CAG*, 18, p. 113 ; Caldelli et Vismara 2000, n° 83, p. 150

Contexte de découverte

Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Aquitaine.

Quartier du Fin-Renard, boulevard de l'arsenal, boulevard Forc (1883)



© Bourges, Musée du Berry.

Lieu de conservation

Bourges, musée du Berry (inv. 1953.X.53).

Support

50 x 25 x 21 cm

Stèle en calcaire à décor architectural avec fronton triangulaire surmonté d'une arête médiane cubique et acrotères. Le tympan est orné d'un feuillage lobé. L'inscription gravée se répartit sur le bandeau droit au-dessus du tableau, sur le tableau lui-même et les chapiteaux. Le tableau est encadré de deux pilastres lisses et décoré d'une guirlande dans sa partie inférieure.

Datation

IIIe siècle (datation de M. L. Caldelli et C. Vismara d'après la typologie de la stèle et la paléographie).

Inscription

D(is) M(anibus), Laliano, / lora/rio.

Aux Dieux Mânes, à Lalianus, bourrelier.

N° 332 **Inscription funéraire de Dignus, *soliarius***

CIL, XIII, 11084 ; Esp, II, 1466 ; *CAG* 18, p. 140

Contexte de découverte

Bourges (*Avaricum*), cité des Bituriges Cubes, Aquitaine.

Lieu-dit Fin-Renard (1904).



© Bourges, Musée du Berry.

Lieu de conservation

Bourges, musée du Berry (inv. 1905.20.1).

Support

63 x 35 x 26 cm

Fragment supérieur d'une stèle à fronton triangulaire et niche en ogive. La partie droite est mutilée et la partie inférieure manque. Dans une niche encadrée de deux pilastres est sculpté le portrait d'un personnage à barbe courte. Sur le bandeau de l'archivolte figure l'inscription.

Datation

150-200 (d'après les rédacteurs de la *CAG*).

Inscription

[D(is) M(anibus) e]t M[emoriae] Dign[i ?] [----], qui fuit solia[rius] ...

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Dignus (?) ...., qui fut fabricant de sandales.

Remarques La lecture proposée par Espérandieu T(itus) M(....) Dign[us....], faisant des lettres T et M les initiales du *praenomen* et du *nomen* du défunt ne nous paraît pas convaincante. Cette lecture suppose que le gentilice était abrégé à l'extrême, se réduisant à la seule lettre M. L'abréviation du gentilice au risque de le rendre incompréhensible est bien attestée dans l'onomastique de la Gaule centrale mais cette solution ne nous semble pas la plus satisfaisante. Cette lecture suppose en outre que le défunt portait les *tria nomina* et donc qu'il était citoyen romain. Or, les *tria nomina* ne sont attestés que six fois de façon certaine dans l'onomastique des citoyens romains de Bourges (sur 19 citoyens) et les citoyens romains sont loin d'être majoritaires dans la capitale des Bituriges Cubes : ils ne représentent que 13 % de la population totale [Dondin-Payre 2001, p. 203]. Il nous a paru plus vraisemblable de lire l'abréviation de la formule *[D(is) M(anibus) e]t M[emoriae]*. Cette restitution s'appuie sur une comparaison avec le formulaire des épitaphes inscrites sur l'archivolte de la stèle du cuisinier Reginus [19] ainsi que celle d'un artisan anonyme [21]. Voir aussi la stèle comparable de Taurilla (*CIL*, XIII, 11144).

N° 333 Épitaphe de I[---] Ianuarius, *cuparius*

CIL, XIII, 744 ; *ILA, Bordeaux,* 265

Contexte de découverte

Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Aquitaine.

Rempart gallo-romain, sur la rive méridionale de la rue Painlevé (1756).

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu. Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Cippe ou stèle funéraire. Le monument était sans doute abîmé au moment de sa découverte d'après la restitution lacunaire du manuscrit de Devienne.

Datation

71-220 (*ILA* : dédicace aux dieux Mânes ; absence d'invocation à la Mémoire).

Inscription

D(is) M(anibus) / I[(ulio ?) I]anuario / cupa[ri]o (?).

Aux dieux Mânes de Iulius (?) Ianuarius, tonnelier.

N° 334 **Épitaphe de Calenus, *pictor***

CIL, XIII, 641 ; *ILA, Bordeaux,* 77

Contexte de découverte

Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Aquitaine.

En remploi dans le rempart gallo-romain, probablement au palais de Justice (place de la République).

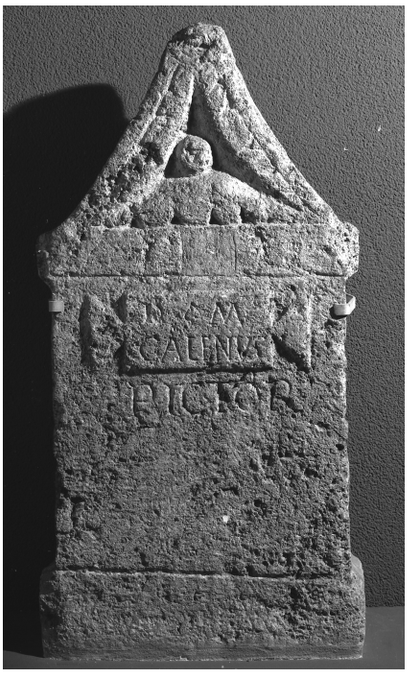

© Bordeaux, Musée d'Aquitaine

Lieu de conservation

Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.1.81).

Support

95 x 51 x 18 cm

Stèle en calcaire, à fronton triangulaire aux côtés légèrement concaves. Le tympan est décoré d'un bouton central entouré d'un fleuron aux bords festonnés. Sous le fronton, le dé est limité par des trais incisés. Une *tabula ansata* en relief est sculptée sur la partie supérieure du dé et porte les deux premières lignes de l'inscription.

Datation

71-220 (*ILA* : absence d'invocation de la Memoria). Plutôt le début du IIIe siècle d'après le matériau.

Inscription

D(is) M(anibus), / Calenus, / pictor.

Aux dieux Mânes, Calenus, peintre.

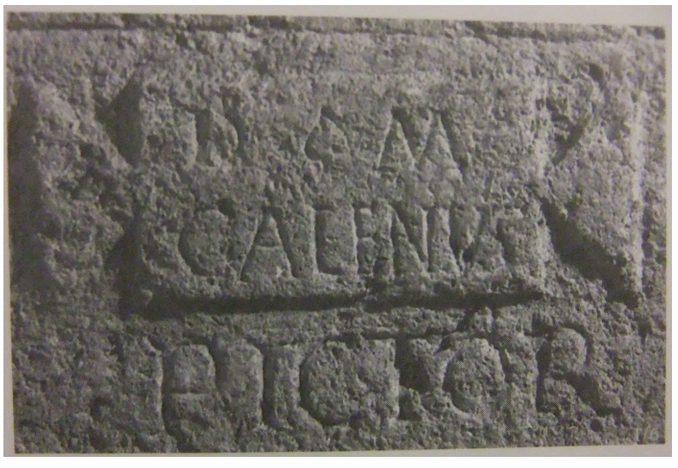

N° 335 **Épitaphe de Dixtus, *linarius***

CIL, XIII, 639 ; *ILA, Bordeaux,* 106

Contexte de découverte

Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Aquitaine.

Rempart gallo-romain, cours d'Alsace-Lorraine (entre 1865 et 1871).



Lieu de conservation

Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.1.77).

Support

145 x 80 x 62 cm

Cippe de calcaire, brisé en deux fragments recollés. L'inscription est comprise dans une niche encadrée de deux pilastres à chapiteaux toscans soutenant un cintre mouluré. Deux pilastres à chapiteaux corinthiens encadrent l'ensemble et soutiennent le bandeau supérieur.

Datation

201-250 (*ILA* d'après la typologie du support et paléographie).

Inscription

D(is) M(anibus) / et Memori/ae Dixti, li/nari(i), def(uncti) a/(nnorum) LXV, / Gerotius et / Centurio, fr/atres, p(onendum) c(urauerunt).

Aux dieux Mânes et à la Mémoire de Dixtus, artisan du lin, défunt de 65 ans, Gerotius et Centurio, ses frères, ont pris soin d'élever (ce monument).

N° 336 **Épitaphe de Favor, *faber* médiomatrique**

CIL, XIII, 623 ; Esp, II, 1131 ; Braemer 1959, n°61, p. 80-82 ; Wierschowski 2001, n°381, p. 277 ; *ILA, Bordeaux,* 113

Contexte de découverte

Bordeaux (*Burdigala*), cité des Bituriges Vivisques, Aquitaine.

Rempart gallo-romain, au 79, cours d'Alsace-et-Lorraine (1868).



© Bordeaux, Musée d'Aquitaine

Lieu de conservation

Bordeaux, musée d'Aquitaine (inv. 60.1.59).

Support

161 x 51 x 54 cm

Partie droite d'un édicule à fronton triangulaire en calcaire. Dans la partie inférieure, une niche cintrée occupée par un homme vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient un coffret de la main gauche et un gobelet de la main droite. Sur son épaule, la main du personnage de gauche aujourd'hui disparu - probablement son épouse. Une *ascia* est gravée sur la face latérale droite.

Datation

222-235 : fin de la dynastie des Sévères (F. Braemer d'après le style de la sculpture). Fin IIe-IIIe siècles (Wierschowski 2001).

Inscription

[D(is)] M(anibus), / [Fa]uor / [def(unctus) an]n(orum) XXX, / [---] faber, / [Medi]omatricus / [---]at / [---]

Aux dieux Mânes, Favor, décédé à l'âge de 30 ans, artisan, Médiomatrique ...

Remarques Le texte inscrit est éclaté sur les divers éléments d'architecture. De haut en bas : le bandeau du fronton porte la consécration aux dieux Mânes et est supporté par une corniche moulurée. Frise et architrave portent le nom et l'âge du défunt. À droite de la niche, un pilastre portant la mention *faber* sur l'abaque du chapiteau. Mention de son origine sur le bandeau cintré de la niche. Le monument témoigne d'une influence de la scultpure funéraire des Gaules du nord [Braemer, 1959].

À la l. 6, peut-être *[p]at[er] ou [m]at[er]*. À la l. 7, peut-être *[coniu]ci* pour *[coniu]gi*.

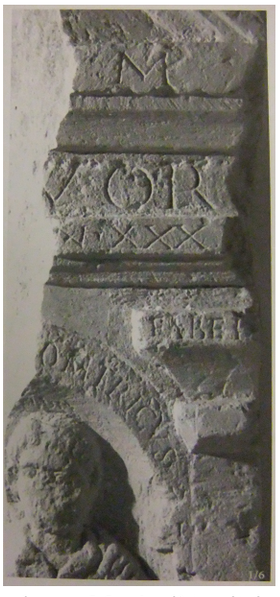

© Bordeaux, Musée d'Aquitaine

N° 337 **Autel remployé et gravé par Vennonius Verus, *marmorarius***

CIL, XIII, 122 ; *CAG* 31/2, p. 109 ; Rodriguez et Sablayrolles 2008, p. 95-97

Contexte de découverte

Ardiège, cité des Convènes, Aquitaine.

En remploi dans la maçonnerie de l'église d'Ardiège, lors des travaux dans l'édifice (entre 1855 et 1858).



© Musée Saint Raymond. Photo : J.-F. Peiré

Lieu de conservation

Toulouse, Musée Saint-Raymond, musée des Antiques.
Inv. Ra 215 c.

Support

48 x 33 x 23 cm

Autel incomplet en marbre blanc ayant fait l'objet de deux remplois. Dans l'antiquité, la face antérieure a été sciée sur toute sa hauteur et l'inscription a été gravée sur la surface ainsi préparée. À l'époque moderne, un enlèvement de section carrée a été pratiqué au bas de la base, sur toute la largeur de la face antérieure, en lien avec la réutilisation du bloc dans un appareil de maçonnerie. Une partie de la base demeure mais le couronnement et le début de l'inscription sont perdus.

Datation

Inscription

[---] / Vennon[i]/us Veru[s] / marmora/rius posuit.

... Vennonius Verus, marbrier, a fait élever (ce monument).

Remarques Il s'agit sans doute d'un autel votif, toutefois il est difficile d'être certain de la nature du monument en l'absence des premières lignes du texte. On pourrait envisager un autel funéraire.



© Musée Saint Raymond. Photo : J.-F. Peiré

N° 338 **Ex-voto à Silvain de la part de Q. Iulius Iulianus et Publicius Crescentinus, deux carriers (ou marbriers) de Saint-Béat**

CIL, XIII, 38 ; *AE* 1890, 96 = *AE* 2000, 923 ; Fabre et Sablayrolles, 1995 ; Wierschowski 2001, n°344, p. 257

Contexte de découverte

Marignac, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

En remploi dans la maçonnerie de l'autel de l'église de Marignac. Extrait par V. Cazes en 1834.



© Musée Saint Raymond. Photo : J.-F. Peiré

Lieu de conservation

Toulouse, Musée Saint-Raymond, musée des Antiques.

Support

91,5 x 36 x 35,8 cm

Autel avec base et couronnement en marbre jaunâtre (brèche de Lez). Les volutes du couronnement sont décorées de fleurons. Tous les angles de la corniche sont brisés. Une cupule est creusée au centre du coussin. La face antérieure de la base est divisée en deux caissons moulourés. La pierre est érodée. Toutes les faces de l'autel présentent un polissage soigné.

Datation

Deuxième moitié du IIe siècle - IIIe siècle (*deus* accolé au nom de la divinité ; paléographie).

Inscription

Siluano deo et / Montibus Ni[---]idis, / Q(uintus) Iul(ius) Iulianus et Publici/us Crescentinus, qui pri/mi hinc columnas uice/narias celauerunt et / {et} exportauerunt, / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Au dieu Silvain et aux montagnes N...., Q. Iulius Iulianus et Publicius Crescentinus, qui, les premiers, ont ciselé d'ici des colonnes de vingt pieds et les ont exportées, se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à bon droit.

Remarques Le qualificatif des montagnes est difficile à lire. On peut envisager *niuidis* (neigeuses), *nitidis* (éclatantes). La restitution *Nimidis*, perçue comme une déformation de *Numidis,* a également été proposée, ce qui a conduit à supposer que les dédicants de cette pierre étaient des carriers numides ([Wierschowski, 2001]). J.-M. Fabre et R. Sablayrolles interprètent autrement le terme *nimidis* : cette inscription est gravée sur un autel en brèche. Or ce matériau ressemble par certains aspects à la breche de Chemtou aussi appelée *marmor numidicum*. Les *Montes Numidi* seraient alors ainsi qualifiées en raison du matériau extrait de ces montagnes par les carriers, *numidicum* étant un terme courant pour désigner la brèche. Cette lecture est toutefois loin d'être assurée et on ne peut écarter l'hypothèse d'un nom indigène.

J.-M. Fabre et R. Sablayrolles ont également révisé la lecture classique du terme *celauerunt* en *cl[a]uerun* ou *cilauerunt* ([Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 145 et sqq.). À la ligne 6, ils distinguent une haste après le C qui ne pourrait en aucun cas être un E selon ces auteurs. Il s'agirait d'un I ou d'un L. Les lettres suivantes jusqu'au V de *-uerunt* auraient disparu dans la cassure : ils ne distinguent plus avant le V que la jambage d'un A. Ils lisent donc *cl[a]uerunt* ou, à la rigueur *cilauerunt*, en supposant une ligature LA. Mais le verbe *clare n'est pas connu : pour les auteurs, il signifierait "travailler à la broche" et dériverait de *clauus,* compris non comme le clou mais comme le coin utilisé pour extraire les blocs. **Cilare* n'est pas attesté non plus. Pour les rédacteurs de l'*Année Épigraphique*, il pourrait bien s'agit d'un E aux barres verticales peu marquées et *celauerunt* pourrait être à rapprocher de *caelauerunt* (graver, ciseler) (hypothèse des rédacteurs du *TLL*, III, col. 77, l. 75-77). C'est la thèse la plus vraisemblable, *caelare* étant le seul verbe connu dans un sens technique ayant trait au travail de la pierre.

J.-M. Fabre et R. Sablayrolles accordent également un sens technique à *exportauerunt* qui signifierait "ils exportèrent, firent sortir de la carrière".

N° 339 **Ex-voto au dieu Erriape par Severus Sennetari l., *marmorarius***

AE, 1949, 116 ; *ILTG* 16 ; Sapène 1946 ; Sablayrolles et Schenck 1988, n°49 ; *CAG* 31/2, p. 238

Contexte de découverte

Saint-Béat, cité des Convènes, Aquitaine.

Carrière de Rapp, sanctuaire rupestre dans un front de carrière abandonné, sur le flanc nord de la montagne d'Arrie (1946).



© c2ra-Musée archéologique départemental-Saint-Bertrand-de-Comminges (Cliché : K. Schenck-David)

Lieu de conservation

Saint-Bertrand-de-Comminges, musée archéologique départemental (inv. 84.0001.49).

Support

70 x 40 x 21 cm (Ch. ép. : 49 x 40 x 20 cm)

Autel de marbre blanc dont le couronnement à volutes et la partie supérieure gauche sont brisés. La base moulurée est conservée.

Datation

Fin Ier siècle - IIe siècle (période d'exploitation du site par un atelier de marbriers et d'utilisation du sanctuaire).

Inscription

[S]euerus, Er(riape), / marmora(rius), / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito), / Sennetari li(bertus).

À Erriape, Severus, marbrier, affranchi de Sennetarus, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à bon droit.



AE 1951, 233 ; *ILTG* 3 ; *CAG* 31/2, p. 240

Contexte de découverte

Saint-Béat, cité des Convènes, Gaule Aquitaine.

Carrière de Rapp, sanctuaire rupestre dans un front de carrière abandonné, sur le flanc nord de la montagne d'Arrie (avant 1946).

Lieu de conservation

Saint-Béat, chez Melle Passaret.

Support

227 x 11 x 6 cm

Autel.

Datation

Fin Ier siècle - IIe siècle (période d'exploitation du site par un atelier de marbriers et utilisation du sanctuaire).

Inscription

Deo / Erria/pe, u(otum) s(oluerunt) / marmo(rarii) / omnes.

Au dieu Erriapus, tous les marbriers se sont acquittés de leur vœu.

N° 341 Dédicace à Erriape de la part de Taurianus, Andustinus et Taurianus, marbriers (?)

Nony 1981 ; *AE* 1982, 700 ; Fabre et Sablayrolles, 1995, p. 150 ; *CAG* 31/2, p. 241.

Contexte de découverte

Saint-Béat, cité des Convènes, Aquitaine.

Carrière de Rapp, sanctuaire rupestre dans un front de carrière abandonné, sur le flanc nord de la montagne d'Arrie (1946) ? La provenance est incertaine, l'autel dut redécouvert dans une collection privée par D. Nony en 1980.



Lieu de conservation

Collection privée.

Support

48, 9 cm x 23, 5 cm x 15, 5 cm

Autel avec base et couronnement en marbre blanc local. Le couronnement est décoré d'acrotères ornés de rosaces et de festons. Dans le registre central, au niveau du dé, relief figuré : divinité masculine debout, nue, s'appuyant de la main gauche sur une sorte de gourdin et tendant la main droite, l'index pointé, vers le haut. Erriapus sous les traits d'Hercule ? L'inscription est gravée sur la base et se termine sur le registre central de la face latérale gauche.

Datation

Fin Ier siècle - IIe siècle (période d'exploitation du site par un atelier de marbriers et utilisation du sanctuaire).

Inscription

D(eo) Erriape, Tauria/nus et Andustinus / et Taurianus lapid/em post an(nos) III depo//sueru/nt, / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Au dieu Erriape, Taurianus et Andustinus et Taurianus ont déposé la pierre (?) après un délai de trois ans, ils se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à bon droit.

Remarque D. Nony supposait que *lapis* devait s'entendre comme un équivalent d'*ara* (mais nous ne connaissons pas d'équivalent en épigraphie), et que l'expression *lapidem deponere* était synonyme d'*aram ponere* (mais *aram deponere* n'est pas attesté). [Nony, 1981], p. 247. Ces « acrobaties lexicales » conduisent J.-M. Fabre et R. Sablayrolles à remettre en question cette lecture et à proposer une intérprétation plus technique de la formule *lapidem deponere* : il s'agirait d'une expression renvoyant à un procédé concret d'extraction de la pierre. L'inscription pourrait alors être rapprochée d'une autre dédicace locale évoquant l'extraction et l'exportation de colonnes [n°338] ([Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 150). Les marbriers se signalent par ailleurs à travers leur nom de métier dans deux autres inscriptions de Saint-Béat [n°339 et 340] et deux inscriptions de la cité des Convènes [n°337 et 342]. L'expression pourrait donc renvoyer au travail des carriers, mais aussi sans doute à celui des marbriers dont l'atelier est connu à l'emplacement du sanctuaire de Rapp. La nature exacte de cette opération technique demeure énigmatique.

Les dédicants ont accompli leur vœu après un délai de trois ans. Faut-il comprendre qu'ils attendirent leur retour d'un voyage ([Nony, 1981], p. 247) ? Pour J.-M. Fabre et R. Sablayrolles ce délai est à comprendre dans le cadre du travail des carriers : l'apprentissage d'une qualification pendant cette période ou encore la constitution de stocks mis sur le marché ([Fabre et Sablayrolles, 1995], p. 150).

N° 342 **Ex-voto à Jupiter par Quintus Vedius Silvanus, *marmorarius***

AE 1966, 249 = *AE* 1997, 1124 ; Fabre 1981 ; *CAG* 65, p. 239.

Contexte de découverte

Siradan, cité des Convènes, Aquitaine.

Dans une prairie, au croisement de la route de Barousse et de la route de Luchon (années 1950).

Lieu de conservation

Encastrée dans un mur de cour, chez un particulier, M. Sentous.

Support

43,6 x 18,6 cm

Autel en marbre blanc de Saint-Béat. Couronnement orné de *puluilli* et d'une niche encadrée d'un filet destinée à accueillir une statuette. Sur le côté gauche : une patère à manche. Sur le côté droit : un vase (*praefericulum)*. Les huit premières lignes sont inscrites sur le dé, les deux dernières sur la base.

Datation

IIe siècle (G. Fabre d'après la paléographie et le style du monument).

Inscription

I(oui) O(ptimo) M(aximo) / et ceteri/s, Q(uintus) Vedius / Siluanus, / marmora/rius, qui de / comitat[u] / post quinq[u]en//(n)io ueni[t], / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

À Jupiter Très Bon, Très Grand, et aux autres divinités, Quintus Vedius Silvanus, marbrier, qui au nom de ses compagnons et après cinq ans, est venu en ce lieu, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à bon droit.

Remarque *Post quinq[u]en(n)io* : l'inscription est fautive. L'utilisation de l'ablatif après *post* n'est pas correcte.

N° 343 **Dédicace à Mithra, de la part de Sextus Vervicius Eutyches, *uestiarius***

CIL, XIII, 542 ; Walters 1974, n°4 p. 59 ; Krier 1981, n°2, p. 16-18 ; Wierschowski 2001, n°362, p. 266-7 ; *CAG* 32, p. 155

Contexte de découverte

Eauze (*Elusa*), cité des Elusates, Aquitaine.

Le monument était déjà connu en 1768 et fut décrit par Daignan d'Orbessan.



Lieu de conservation

Auch, musée d'art et d'archéologie.

Support

11,5 x 12 cm

Plaque de marbre de forme trapézoïdale.

Datation

150-250 ([Krier, 1981]).

Inscription

Deo inuict(o), Sex(tus) Veruic(ius) | Eutyches, | uestiar(ius), ciu(is) | Treu(er), Pater.

Au dieu invaincu, Sextus Vervicius Eutyches, tailleur, citoyen trévire, Père.

Remarques Sur une plaque de marbre provenant du même lieu et découverte en 1880 lors des travaux de la gare : *...] V[erui]/cius Eutyc/hes pa/ter* (*CIL*, XIII, 558). Il est intéressant de noter qu'aucune profession ne semble apparaître sur cette seconde inscription.

L'expression *deus inuictus* désigne Mithra. Le *Pater* ou *Pater sacrorum,* Père des mystères était dans la religion mithriaque le supérieur de la communauté d'un *mithraeum* ([Turcan, 1993], p. 90).

N° 344 Inscription votive à la Tutelle, de la part d'Adehio et Capito, *structores*

CIL, XIII, 11031 ; *AE* 1912, 275 ; Lafon 1962 ; *CAG* 47, p. 302

Contexte de découverte

Sos, cité des Élusates, Aquitaine.

Au nord de l'oppidum de Sos (1911).

Lieu de conservation

Sos, cour de la mairie. Un estampage est conservé aux archives départementales du Lot et Garonne sous la cote 2J319.

Support

Dimensions inconnues.

Monument en calcaire blanc tendre, découvert en mauvais état : une partie des lettres était alors déjà illisible.

L'inscription est aujourd'hui presque entièrement effacée. Le portrait abîmé d'une divinité féminine surmonte l'inscription.

Datation

Inscription

[Tute]lae, / A[de]h[io] (?) et Capito, / AD[---] Harbelesteg(is), / structores, / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

À la Tutelle, Adehio (?) et Capito, ... d'Harbelestex, maçons, se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à bon droit.

Remarques L'état du monument pose de nombreux problèmes de lecture. Les interprétations proposées ont été faites principalement d'après l'estampage par C. Jullian en 1916 puis par R. Lafon en 1962. Nous avons mis entre crochet les lettres qui ne sont assurées ni par l'estampage selon R. Lafon, ni par la lecture du monument opérée par des étudiants de R. Lafon en 1961 [Lafon 1962]. Il semble impossible de restituer de manière assurée le premier mot de la troisième ligne, *Ad*... L'abbé Médan proposait de comprendre : *aedis Harbelestegis structores,* constructeurs du temple d'Harbelestex. D'après l'estampage, cette lecture suppose une ligature qui n'est plus visible entre le A et le E. Harbelestex serait alors une divinité indigène. C. Jullian y a vu une partie de la nomenclature d'Adeius Harbelestex, dont le nom mentionné au génitif aurait indiqué la qualité de maître de deux esclaves, Adehio et Capito. Il nous semble cependant que l'on pourrait sous-entendre aussi bien *filii* que *servi.* Nous serions alors en présence d'une filiation indigène (ou citoyenne ?). Devant l'état du monument, nous avons préféré laisser en suspens l'interprétation de la troisième ligne dont la compréhension présente un véritable enjeu pour le statut et la relation entre les personnages. Les certitudes qui ressortent de l'étude de cette inscription sont que nous sommes en présence d'une inscription votive consacrée à la Tutelle et dédiée par deux personnages ayant exercé la profession de *structores*, dont l'un portait le nom de Capito et l'autre peut-être d'Adehio. La troisième ligne mentionnait sans doute un troisième personnage, peut-être une divinité, sinon vraisemblablement le maître ou le père des deux dédicants. Celui-ci aurait alors porté les *duo nomina* ou un double idionyme pérégrin.

N° 345 **Ex-voto à Maglomatonius de la part d'Atto, *marmorarius***

CIL, XIII, 915 ; *ILA, Nitiobroges* 2 ; *CAG* (47) 001*125

Contexte de découverte

Agen (*Aginnum*), cité des Nitiobroges, Aquitaine.

Au cours de la construction du Pont-Canal, au nord-ouest de la vieille ville (1839).



Musée des Beaux-Arts d'Agen © Hugo Maertens

Lieu de conservation

Agen, musée des Beaux-arts (inv. 53A3).

Support

44 x 23 x 17,5 cm (Ch. ép. 23 x 18 cm)

Petit autel en marbre blanc avec base et couronnement orné de coussins latéraux et d'une corne centrale. Un foyer est aménagé sur le plateau supérieur. La base et la corniche sont moulurées. La partie centrale de la face principale est abîmée.

Datation

71-220 (datation des *ILA* d'après une étude paléographique et un rapprochement avec *ILA* n°5).

Inscription

Maglo|matonio, | Atto, | marmo|rarius, u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

À Maglomatonius, Atto, marbrier, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à bon droit.

Remarques La divinité Maglomatonius est inconnue ailleurs. D'autres lectures - Maglius Matonius, Maglomato ou Maglomaton - ne sont pas à exclure.



Musée des Beaux-Arts d'Agen © Hugo Maertens

N° 346 Dédicace à Jupiter *Optimus Maximus* et au génie de l'empereur Tibère de la part des *laniones*

CIL, XIII, 941 ; *ILA, Pétrucores* 1 ; Chioffi 1999, n°136, p. 98

Contexte de découverte

Périgueux (*Vesunna*), cité des Pétrucores, Aquitaine.

En remploi dans le rempart, près de la porte Hiéras, à proximité de l'ancienne église Saint-Silain (1843).



© Vesunna musée gallo-romain de Périgueux. Cliché B. Dupuy

Lieu de conservation

Périgueux, musée gallo-romain Vesunna (inv. G 249).

Support

130 x 52 x 30 cm

Autel en calcaire, abîmé en haut et en bas mais pas au niveau du champ épigraphique. La partie supérieure cassée a été recollée.

Datation

Règne de Tibère (14-37).

Inscription

Ioui O(ptimo) M(aximo) et / Genio / Ti(berii) Augusti / sacrum, / laniones.

Consacré à Jupiter Très Bon Très Grand et au Génie de Tibère Auguste, les bouchers (ont fait élever ce monument).



N° 347 **Ex-voto à Apollon de la part des *marmorarii* d'Antigny**

Richard 1989 ; *AE* 1990, 718

Contexte de découverte

Vicus du Gué de Sciaux, Antigny, cité des Pictons, Aquitaine.

Temple gallo-romain (fouilles de 1989 par la Société de Recherches Archéologiques de Chauvigny).

Lieu de conservation

Chauvigny, musée (inv. 9891503).



Support

10 x 19 x 3 cm

Partie supérieure gauche d'une plaque de marbre.

Datation

Règne de Domitien ou de Trajan (Chr. Richard, sur des critères paléographiques et archéologiques).

Inscription

Aug(usto) et Apo[llini---?],/ marmo[rarii u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito) ?].

À Auguste et à Apollon, les marbriers (se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à bon droit).

Remarques La nature du matériau, du marbre, incite à dater cette plaque à partir de l'époque flavienne, car le marbre est absent du site à l'époque julio-claudienne. Toutefois, la forme du T dont la barre horizontale est légèrement plus haute que les autres lettres sans dépasser le E et le A, suggère une datation assez proche de la période julio-claudienne. La boucle du G, en revanche, présente une forme qui apparaît à partir de l'époque flavienne [Richard, 1989].

Marmo[---] pourrait aussi être compris comme désignant une offrande en marbre plutôt que les dédicants.

N° 348 Hommage au *uilicus* Zmaragdus de la part de la *familia Ti. Caesaris quae est in metallis*

CIL, XIII, 1550 ; *AE* 1892, 23 ; Gascou 2004 ; *CAG* 12, p. 102, 21*6 ; Pailler 2011.

Contexte de découverte

La Bastide-l'Évêque, près de Villefranche-de-Rouergue, cité des Rutènes, Aquitaine.

Au *Puech de Serre* et au *Serre*, sur une colline à 1800 m au sud-ouest de la Bastide, à proximité d'un puits de mine exploité à l'époque romaine (1890).

Lieu de conservation

Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale (inv. 36.185).

Support

29 x 45 x 4 cm

Dalle en gneiss local. Belle gravure. Le coin inférieur gauche est brisé et le bloc est entaillé dans sa partie inférieure droite sur un niveau de deux lignes.

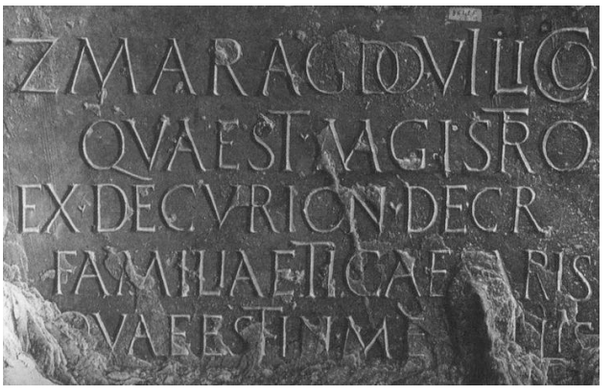

Datation

Règne de Tibère (14-37 ap. J.-C.). Peut-être entre 33 et 37.

Inscription

Zmaragdo, uilico, / quaest(ori), magistro / ex decurion(um) decr(eto) familiae Ti(beri) Cae[sa]ris / quae est in me[ta]llis.

À Zmaragdus, intendant, questeur, [leur] magistrat, par décret des décurions de la *familia* de Tibère César qui travaille dans les mines.

Remarque *Metallum* peut à la fois désigner les mines et les carrières. Le contexte de découverte de ce document, *i.e.* à proximité du site minier de *Puech de Serre* qui fut exploité à l'époque romaine puis à l'époque contemporaine pour l'extraction et la réduction du plomb argentifère, incite à y voir plutôt un hommage de la part de mineurs que de carriers (*CAG* 12, p. 102 et [Pailler, 2011] ; *contra* [Bedon 1984], p. 163 et note 27). Ajoutons également l'exploitation localement des mines d'argent de Villefranche-de-Rouergue et des mines de cuivres et d'argent sur l'Orb. De manière générale, la cité des Rutènes est connue pour ses exploitations minières : « il n'est pas ou guère d'autre peuple gaulois à avoir possédé, extrait, transformé et commercialisé une aussi large palette de richesses métalliques » ([Pailler 2011], p. 209). Toutefois, le même site fut également exploité à l'époque contemporaine pour des matériaux d'empierrement (*CAG*).

La privatisation des mines aurait été opérée par Tibère, peut-être après 33 ce qui fournirait alors un *terminus post quem* de cette inscription ([Pailler 2011], p. 221 ; Tac. *Annales*, 6.19 ; Suét., *Tib.*, 49, 2). Cette politique de privatisation serait en effet caractéristique de la seconde partie du règne de l'empereur ([Boulvert, 1970], p. 75-76). Auparavant, les mines des Rutènes étaient exploitées par une *societas argentifundonarum Rutenensium,* société d'exploitation attestée par des inscriptions sur des tessères de plomb à Lascours et dans la haute vallée de l'Orb (Domergue 2008, p. 159 ; p.194-195).

CAG 12, 200-1*, p. 361

Contexte de découverte

Rivière-sur-Tarn, cité des Rutènes, Gaule Aquitaine.

Dans l'Église du village de Boyne. Selon la tradition, probablement fautive, il proviendrait des hauteurs voisines de l'Andurme.



Lieu de conservation

Sur place.

Support

115 x 55 cm (hauteur x largeur)

Autel de calcaire avec base et couronnement rectangulaires. Le couronnement est orbé de volutes. Sur la face latérale gauche est gravée une *ascia*. La face arrière est percée d'une cavité cubique peut-être destinée à recueillir les cendres du défunt.

Datation

Inscription

Marini, fa/bri tignar(ii), / tumul(us).

Tombeau de Marinus, charpentier.

N° 350 **Ex-voto à Mercure (?) Auguste de la part des *lapidarii structores***

CIL, XIII, 1034 ; *ILA*, *Santons,* 3 ; *CAG* 17/2, p. 331

Contexte de découverte

Saintes (*Mediolanum Santonum*), cité des Santons, Aquitaine.

Remployé au Bas-Empire dans le rempart. Découvert en remploi dans le mur des jardins de l'hôpital. Signalée en 1779.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Support indéterminé.

Datation

1-270.

Inscription

[M]e[rcuri]o / Augu ..., / lapida(rii) / s[t]ru[c]t[ores].

À Mercure (?) Auguste, les maçons-tailleurs de pierre.

Remarques La restitution *[M]e[rcuri]o* proposée par Hirschfeld est confortée par la popularité du culte de Mercure en Gaule, mais la lacune est trop importante pour une restitution assurée.

N° 351 Épitaphe de Ianuaris, de la part de ses collègues, les *manupretiarii bur(arii)*

CIL, XIII, 1056 ; Espérandieu 1889, n°117 ; *ILA, Santons,* 39 ; Wierschowski 2001, n°404, p. 291-292 ; *CAG*, 17-2, p. 332

Contexte de découverte

Saintes (*Mediolanum Santonum*), cité des Santons, Aquitaine.

En remploi dans le soubassement du rempart, mur de l'hôpital (1815).



© Christophe LAINE, Collections des Musées de la Ville de Saintes

Lieu de conservation

Saintes, musée archéologique (inv. 1949.559A).

Support

115 x 65 x 25 cm (Ch. ép. : 65,5 x 46 cm)

Stèle à fronton et acrotères en calcaire. Le sommet a été abattu pour le remploi dans le rempart. Le tympan et le champ épigraphique sont inscrits dans un cadre. Le tympan est décoré d'un croissant. Sur la face latérale gauche est figurée une *ascia*. Le bloc comprend en son centre un trou de levage.

Datation

150-270 (consécration à la *Memoria*, figuration de l'*ascia,* remploi dans le rempart).

Inscription

D(is) M(anibus) / Memoriae / Ianuaris, nat(ione) / XXXV / Neruius (sic) an[n(orum)], / manupretia/ri(i) bur(arii) c(ollegae) pos(uerunt).

Aux Dieux Mânes, à la mémoire de Ianuaris, décédé à l'âge de 35 ans, nervien d'origine, les fabricants de sayons ont fait élever (ce monument) à leur collègue.

Lecture de O. Hirschfeld

Remarques La lecture des dernières lignes de l'inscription est problématique étant donné les points de séparation entre les lettres B.V.R.C. Mommsen proposa *b(ono) u(iro) r(ecordiatonis) c(ausa)*. Visconti restitua *b(ono)* ou *b(enemerenti) u(iro) c(arissimo) p(osuit)*. La restitution de *manupretiari(i)* en revanche semble certaine, si bien que certaines lectures se sont orientée vers un complément de ce nom de métier. Allmer proposa *manupretiari(i) b(racarii) u(estifices) r(euerentiae) c(ausa)*. O. Hirschfeld dans le volume XIII du *CIL* suppose quant à lui que l'interponction est fautive et restitue *bur(rarii) c(ollegae)*. Nous nous appuierons sur cette restitution qui nous paraît la plus convaincante à défaut d'être pleinement assurée. Il existe par ailleurs une erreur de déclinaison, *Neruius* au lieu de *Neruii*, portant sur le nom du défunt au génitif.

N° 352 Épitaphe (?) lacunaire d'Illumarus, dédiée par Ciltica, patron du collège des *fabri tignuarii*

CIL, XIII, 1606 ; *ILA, Vellaves,* 36

Contexte de découverte

Espaly-Saint-Marcel (près du Puy-en-Velay), cité des Vellaves, Aquitaine.

En remploi dans le pilier à droite du portail de l'ancienne église (1820).

Lieu de conservation

Puy-en-Velay, musée Crozatier (inv. 826.80).

Support

Fragment 1 : 51 x 84,5 x 24 cm. Fragment 2 : 43 x 91 x 23 cm.

Fragment 3 : 59 x 56 x 119 cm.

Bloc d'arkose, débité en trois mœllons rectangulaires.



D'après *ILA, Vellaves,* 36

Datation

151-210 (*ILA*).

Inscription

Illum[aro ?...] / Ciltica ... filius / [omnibus officiis] et honoribus functus, / p[atr(onus) ou praef(ectus) collegii] / fabrorum tignarioru[m], / Atti[c...] / filiae [...] / uirtus [...] / suum c[...] / adfect[ione...].

À Illumarus, Ciltica (...), son fils (ou fils de [---]), ayant exercé toutes les charges et tous les honneurs, patron du collège des *fabri tignuarii* ....Attic[---], sa fille (ou fille de [---]) ...

Remarques L'état de l'inscription interdit toute lecture certaine. Seule la mention du collège des *fabri tignuarii* est assurée. Il s'agissait probablement d'une épitaphe comme le laissent supposer la mention de la *uirtus* et de l'*adfectio* à la fin du texte qui devaient évoquer les mérites du défunt. On ne sait combien de personnages exactement sont mentionnés. Trois noms peuvent être repérés : ILLUM, CILTICA et ATT. Il est difficile d'évaluer si *Illumarus* et *Ciltica* faisaient partie de la nomenclature d'un même individu. S'il s'agit bien de deux individus différents et d'une épitaphe, *Illumarus* évoqué le plus haut dans l'inscription pourrait désigner le défunt. Toutefois, la partie supérieure de l'inscription ayant disparu, il est impossible d'en être certain, il pourrait s'agir d'un autre dédicant. Si l'on considère *Illumarus* comme le défunt auquel est consacré cette épitaphe, il semble qu'il faille restituer son nom au datif plutôt qu'au nominatif. La mention du nom du défunt au nominatif est en effet un signe de datation haute alors que cette inscription semble dater au plus tôt de la fin du Ier siècle et plus probablement de la deuxième moitié du IIe siècle ou de la première moitié du IIIe siècle étant donné sa loquacité. Pour cette raison également, Ciltica - qui est un nominatif - ne peut pas désigner le défunt. Il s'agit très certainement d'un dédicant. Mais celui-ci n'était pas nécessairement le fils du défunt : *filius* exprime peut-être simplement la filiation du personnage comme c'est très souvent le cas dans une nomenclature pérégrine. Il en va de même de *filia*, portant sur le nom du troisième personnage, *Att[---]*. De nombreuses restitutions sont possibles : *Attia, Atticilla, Atticia, Attigia, Attiola* ... [Delamarre 2007, p. 32].

Cette inscription nous intéresse pour sa mention du collège des *fabri tignuarii*, semble-t-il en relation avec le personnage nommé Ciltica. Celui-ci fut préfet ou patron du collège.

N° 353 **Épitaphe de Ruffius Ruffianus, *uestiarius***

CIL, XIII, 2548 ; *CAG*, 01, p 71 ; Wierschowski 2001, n°512, p. 370 ; *ILAin* n°109

Contexte de découverte

Vieu-en-Valromey (*Venetonimagus*), cité des Ambarres (?), Gaule Lyonnaise.

Signalée à Vieu au château de Machurat (1866).

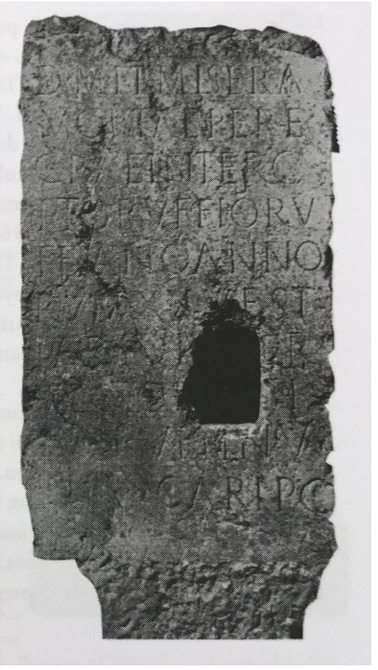

D'après *ILAin*, n°109

Lieu de conservation

Vieu, dans le socle du calvaire, du côté intérieur du cimetière.

Support

107 x 60 x 19 cm

Stèle de calcaire dont la base et le sommet ont été arasés. La pierre semble avoir été retaillée sur les côtés. Un trou a été creusé dans la partie inférieure droite de la face principale, faisant disparaître quelques lettres. Lettres de belle facture, profondément gravées.

Datation

150-250 (*DM* en abrégé, absence de prénom, formule *misera morte* inconnue des Trois Gaules et des Germanies).

Inscription

D(is) M(anibus) et misera / mort{a}e pere/gr{a}e interc(e)/pto Ruffio Ru/ffiano, anno/rum XX, uest/iario p[er] er/udito, R[uf]fi/us Ruffinus / filio cari(ssimo) p(onendum) c(urauit).

Aux dieux Mânes et à Ruffius Ruffianus, tailleur d'une rare compétence, qui a péri d'une mort misérable à l'étranger, âgé de vingt ans, Ruffius Ruffinus pour son fils très cher a pris soin d'élever (ce monument).

Remarques Pour les auteurs des *ILAin*, la lecture VESTIARIO est indiscutable. La lecture BESTIARIO d'Allmer doit donc absolument être écartée ici. Le tombeau pourrait être un cénotaphe car Ruffianus a connu une mort lointaine.

N° 354 Don d'un bassin pour les usages des *fullones* de Mediolanum de la part de P. Suillius P. f. [---]

CIL, XIII, 3202 ; *ILS,* 5594 ; Deniaux 1990 ; *CAG*, 27, p. 134 et p. 142

Contexte de découverte

Evreux (*Mediolanum*), Gaule Lyonnaise.

Fouilles de l'ancienne place du château d'Évreux (actuelle place du Général de Gaulle), à l'emplacement de l'hôtel de ville, dans les fondations du rempart (1846).



© Musée d'Art, Histoire et Archéologie, Ville d'Évreux

Lieu de conservation

Évreux, musée d'Art, Histoire et Archéologie (inv. 11656)

Support

68 x 65 x 17 cm et 50 x 28 x 17 cm

Plaque de calcaire sciée en deux fragments dont l'un est très lacunaire.

Datation

Dynastie des Antonins.

Inscription

P(ublius) Suillius, P(ublii) [fil(ius) ...], / opus piscinae, [ex auctoritate] / uiri clarissimi [--- P]acati, / legati Aug (usti), et ex or[dinis de]creto, / ussibus fullon[um Mediol]an/nensium, d(ono) [d(edit)].

Publius Suillius, fils de Publius [---] a fait don de l'ouvrage d'un bassin, avec l'autorisation de [---] Pacatus, clarissime, légat d'Auguste, et à la suite d'un décret de l'ordre des décurions, pour les usages des foulons de *Mediolanum*.



© Musée d'Art, Histoire et Archéologie, Ville d'Évreux

N° 355 Signature d'une mosaïque par T. Sennius Felix, artisan de Pouzzoles, et Amor, son *discipulus*

CIL, XIII, 3225 *; AE*, 1978, 500 ; Darmon 1976 ; *CAG*, 76/1, p. 370 : Wierschowski 2001, n°538, p. 385

Contexte de découverte

Lillebonne (*Iuliobona*), cité des Calètes, Gaule Lyonnaise.

Quartier Saint-Denis, à l'angle des rues du Havre et de Bolbec, dans le terrain du Dr. Pigné, lors de travaux d'ameublissement (1870).



Lieu de conservation

Rouen, musée départemental des Antiquités.

Support

8,5 x 6,8 m (à sa découverte) ; 5,73 x 5,92 (état actuel).

Mosaïque de *triclinium*. La mosaïque a subi de nombreuses restaurations modernes. Le panneau central circulaire présente une scène mythologique figurant un dieu et une nymphe. Autour, le panneau est encadré par un panneau trapézoïdal avec des scènes de chasse et un sacrifice à Diane. L'inscription se trouve dans le panneau central, divisée en deux parties comprises dans des *tabula ansata.*

Datation

IIIe siècle ou IVe siècle.

Inscription

T(itus) Sen(nius) Felix, c(iuis) Pu/teolanus, fec(it) / [e]t Amor, c(iuis) K(aletus ?), / discipulus.

T. Sennius Felix, citoyen de Pouzzoles, a réalisé (cette mosaïque), et Amor, citoyen calète (?), son élève.

Remarques Deux développements sont communéments proposés pour les lettres C. K. : *c(iuis) K(aletus)* ou *K(artaginiensis)*. [Darmon 1976], p. 8. Comme P.-M. Duval, nous préférons la lecture *K(aletus)*, désignant le *discipulus* Amor comme un calète, soit comme un indigène originaire de la cité locale. P.-M. Duval note qu'il est commun que les noms de cités soient abrégés sur les monuments se situant dans la même région ou le même lieu que celui désigné. [Duval 1976/1977, p. 226, n°39.1]. En revanche, s'il faut envisager qu'Amor est un étranger, il n'y a pas de raison de proposer une origine carthaginoise plutôt qu'une autre. L. Wierschowski considère cependant qu'il s'agit d'une hypothèse vraisemblable car de nombreux esclaves devaient arriver de Carthage en Italie. Amor serait alors un apprenti de statut servile arrivé d'Italie avec son maître.

J.-P. Darmon souligne que le texte a pu souffrir lors des restaurations et des déposes [Darmon 1976], p. 13.

Les thèmes iconographiques de la chasse et du sacrifice à Artémis incitent J.-P. Darmon à dater cette mosaïque du IVe siècle : [Darmon 1976], p. 13-14. Le classicisme du dispositif du médaillon central et du traitement « illusionniste » des personnages, se concilie bien pour l'auteur avec une datation tardive. En revanche, comme l'admet J.-P. Darmon, cette datation se concilie plus difficilement avec l'usage des *tria nomina* qui se raréfie dès le IIIe siècle et persiste plus longtemps dans l'aristocratie. Il faudrait alors supposer que T. Sennius Felix serait le commanditaire ou le propriétaire, ce qui ne nous paraît pas être le cas : en effet, cette hypothèse ne permet pas d'expliquer la mention d'un *discipulus* dans le second cartouche. Il semble par ailleurs que le matériel archéologique ne témoigne pas d'un renouveau de la cité après les invasions du IIIe siècle. Nous pencherions donc pour une datation dans le courant du IIIe siècle.

N° 356 **Épitaphe de Sacilus, *operarius lapidarius***

Chardron-Picault 2007, n°347 ; *AE* 2007, 963 ; Venault et al. 2009, n°40 ; *ILGL, 2. Éduens*, 186, p. 129-130.

Contexte de découverte

Autun (*Augustodunum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Nécropole de Pont-l'Évêque lors d'une fouille préventive (2004). Inv. 13/1580/9



© Loïc de Cargouët, Inrap

Lieu de conservation

Autun, musée Rolin.

Support

63 x 50 x 37 cm

Autel en grès pourvu d'un couronnement orné de coussinets parallèles à la face inscrite et qui encadrent une cuvette ovale. Les traces noirâtres au sommet de l'autel témoignent de son utilisation. Base manquante.

Datation

100-150 (contexte archéologique et épigraphique ; autel funéraire).

Inscription

Opera/ri(u)s, / Sacilus, / lapida(rius).

L'ouvrier Sacilus, tailleur de pierre.

N° 357 **Épitaphe de Diogenes Albi (f.), *pictor***

CIL, XIII, 2810 ; *CAG* 71/3, p. 85 ; *ILGL, 2. Éduens*, 505, p. 286-287

Contexte de découverte

Bourbon-Lancy, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise

Chœur de l'église Saint-Nazaire où elle servait de marche derrière l'autel (depuis 1855).



© Mairie de Bourbon-Lancy

Lieu de conservation

Bourbon-Lancy, musée Saint-Nazaire, scellée dans le mur Nord.

Support

98 x39 x 5 cm

Stèle en marbre coloré de Gilly-sur-Loire, à sommet arrondi.

Datation

Fin Ier-IIe siècles (*D.M.* en abrégé ; formulaire laconique).

Inscription

D(is) M(anibus), / Dioge/ni Albi, / pi[c]tor(is).

Aux dieux Mânes, à Diogenes fils d'Albus, peintre.

N° 358 Ex-voto consacré à Auguste, Borvo et Candidus de la part des *aerarii* Leo et Marcianus

CIL, XIII, 2901 ; *ILS*, 4658 ; Devauges 1988 n°301, p. 199 ; *CAG* 58, p.141 ; *ILGL, 2. Éduens*, D-33, p. 301-302

Contexte de découverte

Entrains-sur-Nohain (*Intaranum*), cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Dans un jardin près du quartier des Joncs, en remploi dans les fondations d'une maison (entre 1870 et 1873).

Lieu de conservation
Monument perdu.

Support
Dimensions inconnues.

Plaque de bronze avec traces de clous de fixation (trois dans la partie supérieure et un au milieu du I de *leonis* à la quatrième ligne).

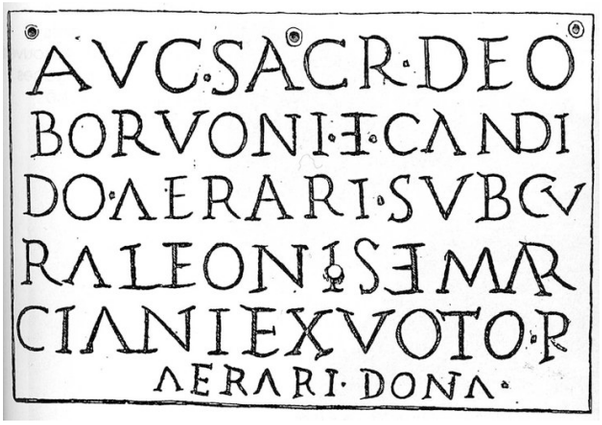

Datation
IIIe siècle ([Devauges, 1988], p. 340).

Inscription

Aug(usto) sacr(um), deo / Boruoni et Candi/do, aerari(ii), sub cu/ra Leonis et Mar/ciani, ex uoto r(eddiderunt), / aerari(i) dona(uerunt).

Consacré à Auguste, aux dieux Borvo et Candidus, les bronziers, par l'entremise de Leo et Marcianus, ont donné en retour (cette offrande) en accomplissement d'un vœu, les bronziers ont fait don (de cette offrande).

Remarques À la l. 6, plusieurs développement peuvent être proposés pour les lettres AERARI. Nous adoptons ici la lecture de H. Dessau dans les *ILS*, *aerari(i) dona(uerunt)*, *aerarii* désignant les bronziers. L'hypothèse avait déjà été avancée par de nombreux antiquaires (Rénier, Ragon, Héron de Villefosse) : [Devauges, 1988], p. 21. Ce développement suppose cependant une mention redondante de l'association des dédicants qui apparaît déjà à la ligne 3. L. Pechoux propose la restitution *aerari(um)* : [Pechoux, 2011], p. 125. L'adjectif substantivé désignerait alors les offrandes en bronze des artisans, ce qui inclut au moins la dédicace gravée sur une plaque de bronze. Avec la plaque furent mis au jour un autel en pierre, auquel l'inscription aurait pu être fixée selon l'opinion des antiquaires ainsi qu'une statuette en pierre (Hercule ?) et une ou deux autre(s) statuette(s) [Devauges, 1988], p. 20 et p. 199. Il s'agissait pour L. Pechoux de statuettes de bronze, dans lesquelles elle reconnaît l'offrande des hommes de métier, proposant alors de traduire *aerari(um)* par « lot d'objets en bronze ». Nous ne sommes pas parvenue à vérifier personnellement cette information : le matériau de ces objets ne nous paraît pas connu, en dehors de la statuette en pierre d'Hercule : [Devauges, 1988], p. 199 et *CAG*, p. 141. Dans les *ILGL*, Y. Le Bohec propose en revanche la lecture *aerari(o)* : ils ont fait ce don au trésor. Le terme renverrait alors à la caisse de l'association. Parce que plus courantes en épigraphie, les restitutions d'H. Dessau et de Y. Le Bohec nous paraissent les plus convaincantes. Mais, le support de l'inscription étant une table de bronze, la lecture de L. Pechoux n'est pas invraisemblable et a le mérite d'éviter toute redondance. Nous serions en revanche plus prudente sur l'hypothèse des statuettes.

La formule *ex uoto r(eddidit)* n'est pas fréquente : *CIL*, III, 5799 (Augsburg) ; *SIRIS*, 536a (*Ostia Antica*) ; *ILJug*, III, 2055 (Solin).

N° 359 **Inscription en l'honneur du centurion Marcus Ulpius Avitus, réalisée par les soins des *opifices loricarii* sous sa responsabilité**

CIL, XIII, 2828 ; *ILS,* 7047 ; Pinette 1987, n° 515 ; *CAG*, 58, p. 195 ; Richier 2004, n°30, p. 126 ; *ILGL, 2. Éduens*, 454, p. 255-256

Contexte de découverte

Monceaux-le-Comte, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Sous l'autel, lors de la démolition de l'église Saint-Symphorien (mai 1876).

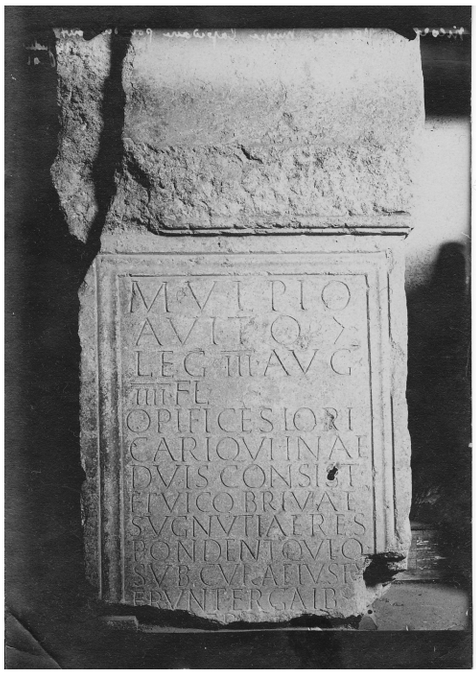

Nevers, Musée archéologique du Nivernais PC374
© Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts

Lieu de conservation

Nevers, musée archéologique du Nivernais (inv. PC374).

Support

102 x 50 x 46 cm

Base de statue en granit rose, portant une inscription dans un cadre mouluré sur la face principale. La base est incomplète, la partie inférieure est brisée. Des traces de scellements sont visibles sur la partie supérieure.

Datation

Fin IIe - IIIe siècles.

Inscription

M(arco) Ulpio / Auito, (centurioni) / leg(ionis) III Aug(ustae), / IIII Fl(auiae), / opifices lori/cari(i) qui in Ae/duis consist(unt) / et uico Briuae / Sugnutiae res/pondent quiq[ue] / sub cura eius fu/erunt, erga ibs[os] / [bene merenti posuerunt].

À Marcus Ulpius Avitus, centurion de la troisième légion Augusta et de la quatrième légion Flavia, les ouvriers fabricants de cuirasses qui sont établis chez les Éduens et rattachés au *uicus* de Briva Sugnutia et qui furent placés sous sa responsabilité, ont fait élever (ce monument) en témoignage de leur reconnaissance.

Datation La famille d'Avitus avait très certainement reçu la citoyenneté romaine sous Trajan, ce qui nous donne une limite inférieure de datation. La IIIe légion *Augusta* fut dissoute par Gordien en 238 et ne fut pas reconstituée avant 253 : l'inscription daterait pour cette raison plutôt d'une période antérieure au premier tiers du IIIe siècle [Richier 2004]. Pour O. Richier la paléographie renverrait plutôt à la fin du IIe s. Les légions III *Augusta* et IIII *Flauia* étaient stationnées respectivement à Lambèse en Afrique et à *Singidunum* en Mésie. O. Richier met cette inscription des Gaules en relation avec les mouvements légionnaires des ces troupes. L'auteur propose la période de la conquête du pouvoir par Septime-Sévère qui entraina le transfert d'une partie des armées du Danube ou celle de l'intervention impériale de 257-258. Toutefois, comme le fait remarquer B. Rossignol, les affectations du centurion Avitus ne doivent pas nécessairement être rattachées à des conflits : sa mission auprès des *opifices loricarii* est d'abord liée aux besoins logistiques des armées qui nécessitaient parfois le déplacement de spécialistes sur de longues distances [Rossignol 2012].



Nevers, Musée archéologique du Nivernais PC374 © Société

Remarque Le *uicus Briua Sugnatia* renvoie probablement au lieu-dit Brèves, situé dans les environs de Monceaux-le-Comte.

N° 360 **Épitaphe de Pisonius Asclepiodotus, *unguentarius* et sévir augustal lyonnais**

CIL, XIII, 2602 ; *ILGL, 2. Éduens*, 24, p. 45-46.

Contexte de découverte

Saint-Loup-de-Varenne, cité des Éduens, Gaule Lyonnaise.

Saint-Loup-de-Varenne, près de Chalon-sur-Saône, à proximité de la voie romaine conduisant à Lyon. Découverte fortuite avant 1870.

Lieu de conservation

Chalon-sur-Saône, musée Vivant Denon (inv. MDA C.L. 63).

Support

248 x 95 cm

Sarcophage de calcaire. L'inscription est comprise dans une *tabula ansata,* les lettres *D. M.* sont disposées de part et d'autre dans les queues d'aronde. Au-dessus du *M.*, une *ascia*.



© C.L.63 : Photo Musée Denon, Philip Bernard

Datation

Fin IIe - IIIe siècles (*memoria aeterna* ; *sine ulla animi laesione* ; dédicace sous l'*ascia* et figuration de l'*ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) | *et memoriae aeternae,* | *Pisonius Asclepiodotus, ungenta*|*rius, (se)uir Aug(ustalis) C(oloniae) C(laudiae) C(opiae) Lug(uduni), uiuus sibi posu*|*it et Seueriae Seuerae conjugi karissi*|*mae cum quem* (sic) *uiuet* (sic) *annis XXXV sine* | *ulla laesione animi, uicturi quam* | *diu deus dederit, ponendum cura*|*uerunt et sub ascia dedicauerunt.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire Éternelle, Pisonius Asclepiodotus, parfumeur, sévir augustal de la *Colonia Claudia Copia* de Lyon, a fait élever (ce monument) de son vivant pour lui et pour Severia Severa, sa très chère épouse avec laquelle il vit depuis 35 ans sans aucun désaccord. Ils vivront aussi longtemps que dieu le leur permettra. Ils ont pris soin de faire élever ce monument et l'ont dédié sous l'*ascia.*

N° 361 Épitaphe d'Apriclius Priscianus, membre et questeur du collège des *fabri*, *exsercens artem cretariam*

Allmer et Dissard,1892, n°170 *; CIL*, XIII, 1978 ; *CAG* 69/2, p. 483, 429*18

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans la deuxième arche du pont du Change (1846).



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 170)

Support

80 x 45 cm

Autel funéraire en calcaire avec son couronnement mais dont la partie inférieure est brisée. Bandeau mouluré de la corniche portant les lettres *D.* et *M.*

Datation

140-240 (*D.M. et memoriae aeternae* ; *duo nomina*).

Inscription

D(is) M(anibus) / et memoriae aeter/nae Apricli Prisci/ani, consistentis / Luguduni, perti/nentis ad collegi/um fabror(um), redem/pto s(ibi ?) honor(e) quaes/tor(io), exserc(entis) art(em) cret(ariam),/ fecit sibi uiuos et Ti/[... Lu]piolae con/[iugi carissi]mae et / ---

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle d'Apriclius Priscianus, résidant à Lyon, membre du collège des *fabri*, ayant acheté la questure à prix d'argent, potier. Il a fait (élever ce monument) de son vivant pour lui-même et pour sa très chère épouse Ti[---] Lupiola et ...

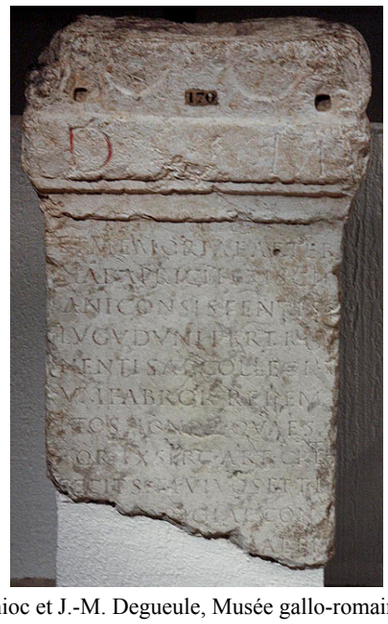

© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

N° 362 **Épitaphe du carthaginois Iulius Alexander, *opifex artis uitriae***

Allmer et Dissard 1892, n°211 ; *CIL*, XIII, 2000 ; *ILS,* 7648 ; Wierschowski 2001, n°469, p. 339-341

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Sainte-Irénée, signalé dans la collection des Génovéfains (1757).

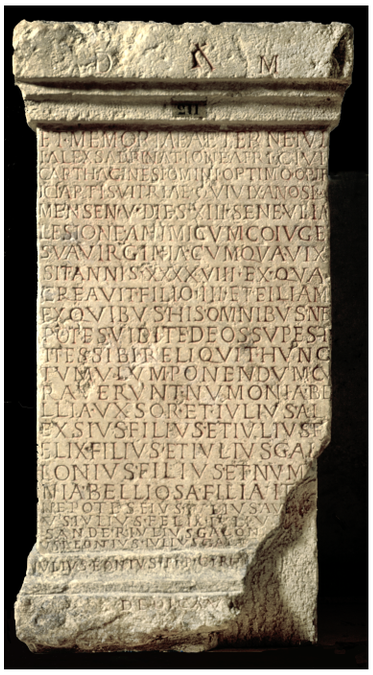

© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 211).

Support

92 x 49 x 33 cm

Autel funéraire en calcaire avec base et couronnement moulurés. Une *ascia* est gravée sur le couronnement. La base est brisée en bas à droite.

Datation

Fin IIe - IIIe siècles (*memoria aeterna* ; *sine ulla animi laesione* ; dédicace sous l'*ascia* et figuration de l'*ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) | et memoriae aetern(a)e Iul\|i Alexsa(n)dri natione Afri, ciui | Carthagine(n)si (h)omini optimo, opif/ici artis uitriae qui uix(it) an(n)os LXXV | mense<s> V dies XIII sene (sic) ulla | l(a)esione animi cum co(n) iuge | sua, uirginia, cum qua uix\|sit annis XXXXVIII ex qua | creauit filio(s) III et filiam | ex quibus his omnibus ne\|potes uidit e<t> eos supe(r)st/ites sibi reliquit. Hunc | tumulum ponendum cu\|rauerunt Numonia Be\|llia uxsor et Iulius Al\|exsius, filius, et Iulius Felix, filius, et Iulius Gal\|lonius, filius, et Num[o]\|nia Belliosa, filia, it [em] | nepotes eius Iulius Au[---]\|us, Iulius felix, Iulius [alex?]\|sander, Iulius Galon[ius? Iuli]\|us Leontius, Iulius Gall[...] | Iulius Eonius, p(arenti ?) p(iissimo) curauerunt [et sub asc(ia)]\| dedicau[erunt].

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Iulius Alexander, d'origine africaine, citoyen carthaginois, le meilleur des hommes, artisan verrier, qui a vécu 75 ans, 5 mois, 13 jours, sans aucun désaccord avec son épouse, épousée vierge, avec laquelle il a vécu 48 ans et dont il a eu trois fils et une fille, qui tous lui ont donné des petits-enfants qu'il a pu voir et qui lui ont survécu. Se sont chargés d'élever ce tombeau Numonia Bella, son épouse, et Iulius Alexsius, son fils, Iulius Felix, son fils, Iulius Gallonius, son fils, et Numonia Belliosa, sa fille, ainsi que ses petits-fils Iulius Auctus, Iulius Felix, Iulius Alexander, Iulius Gallonius, Iulius Leontius, Iullius Gallionus(?), Iulius Eonius ; ils s'en sont chargé pour leur parent très dévoué (et ils l'ont dédié sous l'ascia).

N° 363 **Épitaphe de Potitius Romulus, *exclussor artis argentariae***

Allmer et Dissard 1892, n°212 ; *CIL*, XIII, 2024 ; *CAG* 69/2, p. 682, 610*20

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Sainte-Irénée, lors de la construction du couvent des Génovéfains (1812-1816)

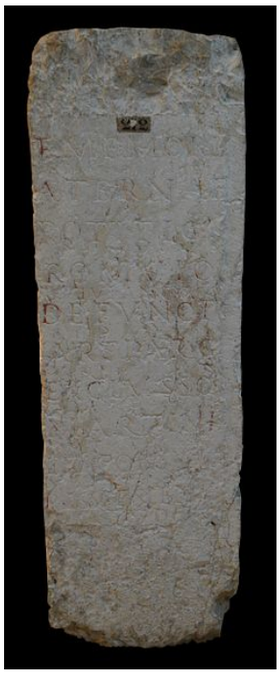

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 212).

Support

90 x 30 cm

Autel dont la base et le couronnement ont été arasés.

Datation

140-240 (Consécration à la *memoria aeterna* ; dédicace sous l'*ascia*).

Inscription

[D(is) M(anibus)] / et memoria[e] / aeternae, / Potitio / Romulo / q(ui) ui[x(it)] ann(is) XX m(ensibus) V, / defuncto, / arti(s) arge(ntariae) / exclussor[i], Martinia / Lea, conjugi ka/rissi(mi) et sibi u(iua) / p(onendum) c(urauit) et s(ub) a(scia) d(edicauit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle, à Potitius Romulus, mort à l'âge de 20 ans et 5 mois, artisan travaillant l'argent au repoussé. Martinia Lea, pour son époux très cher et pour elle, a pris soin de faire élever (ce monument) de son vivant et l'a dédié sous l'*ascia*.

N° 364 Épitaphe de Vireius Vitalis, maître de l'*ars fabricae ferrariae,* membre du collège des *fabri tignuarii* et de son beau-père forgeron, Valerius Maximus

Allmer et Dissard 1892, n°184 ; *CIL*, XIII, 2036 ; *ILS,* 7723 ; *CAG* 69/2, p. 605, 545*1

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Saint-Just, lors de la construction de la gare de Trion (décembre 1874).



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 184).

Support

175 x 58 cm

Autel couronné d'un pyramidion orné d'antéfixes portant encore les restes de crampons de fer scellés avec du plomb. À la base, un trou au milieu de la plinthe qui permettait de communiquer avec le sol. Sur le pyramidion sont représentés une *ascia* (face gauche), des tenailles (face principale), un marteau (face latérale droite). Deux *asciae* sont gravées sur la corniche.

Datation

Fin IIe- IIIe siècles (Abondance verbale, *memoria aeterna*, superlatifs, détails sur la vie des défunts, *ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) et / memoriae aeternae / Valeriae Leucadiae, infantis / dulcissimae, quae uixit annis / VI d (iebus) XXX, et / Virei Vitalis, iuuenis incompa/rabilis ingenii artis fabricae / ferrariae, fratris eiusdem Leu/cadiae, quorum mortem soli / XXX dies interfuerunt, corpo/rato (sic) *inter fabros tign(arios) Lugud(unenses), qui uixit ann(is) XVIIII m(ensibus) X d(iebus) VIIII, / cuius aetas talis fuit ut uirgo / defunctus sit cuiusque sapien/tia omnibus amicis et parenti[b(us)] / admirabilis fuit. Huius de aeta[te] / mors inique iudicauit. / Valerius Maximus uitricus qui eum / sibi filium adoptauerat et art[e] / educauerat, in quo spem aeta/tis suae conlocauerat, et Iu/lia Secundina mater infeli/cissima, qui sibi ab eis id fieri spe/rauerant, et / Vireii Marinianus et Secundi/anus et Val(erius) Secundinus fra/tres p(onenudum) c(urauerunt) et sibi uiui sub asc(ia) dedic(auerunt).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Valeria Leucadia, enfant très douce, qui a vécu 6 ans et 30 jours, et de Vireius Vitalis, jeune homme au talent sans égal dans le métier de forgeron, le frère de Leucadia, eux dont trente jours seulement ont séparé les décès. Il était membre du collège des charpentiers de Lyon. Il a vécu 19 ans, 10 mois et 9 jours : tel a été son temps de vie qu'il est mort vierge, mais sa sagesse a fait l'admiration de tous ses amis et ses parents. La mort a porté un jugement inique sur son temps de vie. Valerius Maximus son beau-père, qui l'avait adopté pour son fils et lui avait appris le métier, qui avait placé en lui l'espoir de sa vieillesse, et Iulia Secundina, sa malheureuse mère, eux qui avaient espéré que (ces honneurs funèbres) leur seraient rendus à eux-mêmes par leurs enfants, ainsi que Vireius Marinianus, (Vireius) Secundianus et Valerius Secundinus, leurs frères, ont fait élever (ce monument) et l'ont dédié pour eux aussi, de leur vivant, sous le signe de l'*ascia*.

Traduction de J.-M. Lassère

N° 365 Épitaphe de Caesonius Nico, membre d'un collège de *fabri tignuarii* et sévir augustal lyonnais

Allmer et Dissard 1892, n°167bis ; *AE*, 1893, 63 ; *CIL*, XIII, 1939 ; *CAG* 69/2, p.701

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Vaise, sondage dans le quartier de Champvert, station de Gorge-de-Loup, lors de l'établissement d'une rigole d'assèchement (20 mai 1892).

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 167 bis).

Support

110 x 62 x 52 cm

Autel en calcaire blanc, incomplet et en mauvais état. La partie supérieure manque avec la première ligne de l'inscription, toutefois l'inscription peut être entièrement restituée. Le couronnement a été retaillé par devant au ras du dé.

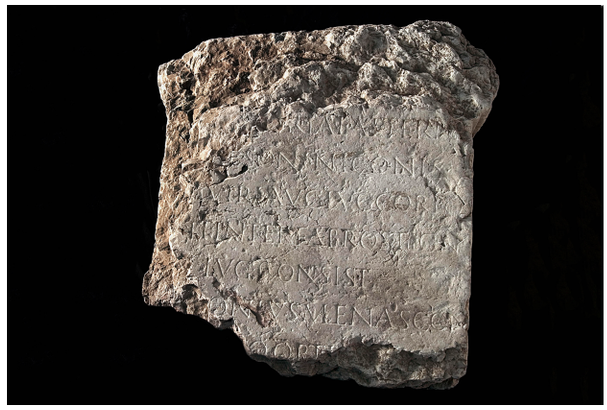

© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Datation

140-240 (Consécration à la *memoria aeterna* ; dédicace sous l'*ascia* ; figuration de l'*ascia*).

Inscription

[D(is) M(anibus) et memo]riae aeterna[e ...C]aesoni(i) Niconis, [se]uiri Aug(ustalis) Lug(duni), corpo[ra]ti inter fabros tign(arios) Lug(duni) consistentes, [... Caes]onius Menas, con[li]berto optimo ponend(um) cur(auit) et sub ascia dedicauit.

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Caesonius Nico, sévir augustal de Lyon, membre du collège des charpentiers établis à Lyon, Caesonius Menas, pour son excellent co-affranchi, a fait élever (ce monument) et l'a dédié sous l'*ascia*.

N° 366 **Épitaphe de Caius Primius Secundus, sévir augustal de Lyon, naute, membre et patron du collège des *fabri tignuarii***

Allmer et Dissard 1892, n°165 ; *CIL*, XIII, 1967 ; *CAG* 69/2, p. 723, 645*1

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans les fondations de l'ancienne église de Vaise (1844)



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 165).

Support

130 x 68 cm

Fragment de cippe portant deux inscriptions séparées par un trait vertical. Les bords ainsi que les parties supérieures et inférieures du cippe sont abîmés. L'inscription est cependant presque entière.

Datation

140-240 (dédicace sous l'*ascia* ; durée de vie conjugale, *sine ulla animi laesione* ; absence de la *memoria aeterna*).

Inscription

[D(is) M(anibus)] / Ae[---]/ria[nae], q(uae) cum / con[iuge in] / co[ncordiali] / [adfectu uixi]/t an[nis ---] / m(ensibus) X di[ebus ---] / sine u[lla eius] / a[n]imi [laesio]/ne, Caius Pr[imius] / Secund[us con]/iugi o[pti] /mae, ite[m Augu]/sto, uni[co fil(io)] / Primi, [fratr(is), po]/nend(um) [et insc]/r[ibendum curauit et] / [s(ub) a (scia) dedicauit].

[D(is) M(anibus)] / [C(ai) Primi] / [Secu]nd(i), (se)/[uir(i)] Aug(ustalis C(oloniae) C(opiae) C(laudiae) / [Au] gustae Lug(uduni), cur(atoris) / [eius]d(em) corp(oris), n(autae) / [rh]od(anici), praef(ecti) / [eius]d(em) cor (poris), fab(ri) / t[ign(uarii)] Lug(uduni) consistentis, / [om]nib(us) hono/[rib(us) a]pud eos fu/[nc]t(i), pat (roni) eiusd(em) / [co]rp(oris), Prim(ius) Se/[cu]ndianus, fil(ius), / [pat]ri incomp(arabili) / [mon(umentum)] quod sibi ui/[uus p]osuit insc/[ribe]nd(i) cur(auit) et s/[ub ascia dedicauit].

Aux dieux Mânes d'Ae[---]riana, qui a vécu avec son mari en affectueuse union pendant ... ans, 10 mois, ... jours, sans lui avoir jamais causé aucune peine, Caius Primius Secundus pour sa très chère femme, et aussi pour Augustus, fils unique de son frère (Primius) Primus, a fait élever (ce tombeau) et y a fait graver cette épitaphe et l'a dédié sous l'*ascia*.

Aux dieux Mânes de Caius Primius Secundus, sévir augustal de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon, curateur du corps, naute du Rhône, préfet de la corporation, charpentier établi à Lyon, promu à tous les honneurs parmi eux, patron du corps, Primius Secundianus, son fils, pour son père incomparable s'est chargé de faire inscrire ce monument qu'il avait fait élever de son vivant, et il l'a dédié sous l'*ascia*.

N° 367 **Épitaphe de Marcus Primius Secundianus, sévir augustal lyonnais, naute et membre du collège des *fabri tignuarii***

Allmer et Dissard 1892, n°166 ; *CIL*, XIII, 1966 ; *CAG* 69/2, p. 724, 645*5

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans les fondations de l'ancien monastère bénédictin, lors des travaux de terrassement de la nouvelle église de Vaise (1845).

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 166).

Support

129 x 257 x 109 cm

Sarcophage en calcaire avec inscription dans une *tabula ansata.* Couvercle en pente douce avec acrotères inachevés. Une *ascia* est gravée dans l'angle supérieur de la queue d'aronde de gauche.

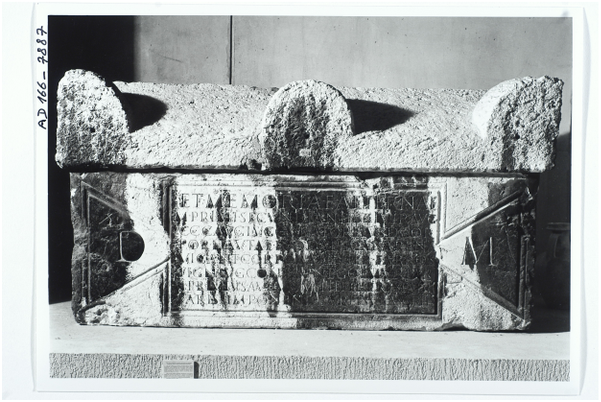

© Cliché J.-M. Degueule Lyon MCGR

Datation

140-240 (*memoriae aeternae* ; dédicace sous l'*ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) / et Memoriae Aeternae / M(arci) Primi Secundiani, (se)uir(i) Aug(ustalis) / C(oloniae) C(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) Lug(duni), curator(is) eiusd(em) cor/poris, nautae rhodani(ci) Arare na/uigantis, corporat(i) inter fabros / tign(uarios) Lug(uduni) consistentes, negot(iatoris) muriar(ii), / M(arcus) Primius Augustus, fil(ius) et heres, patri / karissim(o) ponend(um) cur(auit) et sub asc(ia) ded(icauit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Marcus Primius Secundianus, sévir augustal de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon et curateur de cette même corporation, naute du Rhône naviguant sur la Saône, membre du collège des *fabri tignuarii* établis à Lyon, marchand de saumure, Marcus Primius Augustus, son fils et héritier, a pris soin de faire élever (ce monument) pour son très cher père, et l'a dédié sous l'*ascia*.



N° 368 **Épitaphe du trévire Marcus Sennius Metilus, préfet du corps des négociants cisalpins et transalpins et *faber tignuarius* à Lyon.**

Allmer et Dissard 1892, n°188 ; *CIL*, XIII, 2029 ; Krier 1981, n°15, p. 48-50 ; Wierschowski 2001, n°492, p. 355-6 ; *CAG* 69/2, p. 421, 325*22

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Entre la place Gailleton et l'extrémité nord de l'école de médecine.

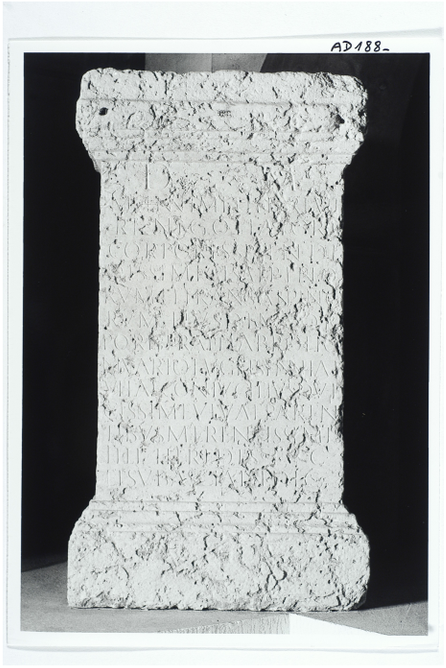

© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 188).

Support

182 x 98 cm

Autel avec base et couronnement. Des trous de scellement sur la corniche indiquent la présence autrefois d'un ornement de métal. Une cavité circulaire sur la face supérieure.

Datation

Milieu du IIe siècle (*D(is) M(anibus)* en abrégé, absence de la *memoria*, *sub ascia dedic(auerunt)*).

Inscription

D(is) M(anibus) / M(arci) Senni Metili, [T]reue/ri, negotiatori / corporis splendi/dissimi cisalpino/rum et transalpino/rum, eiusdem cor/poris praef(ecto), fabro tig/nuario Lug(uduni) et Senniae / Iullae, coniugi eius dul/cissim(a)e, uiuae, paren/tibus merentissimis, / fili(i) heredes f(aciendum) c(urauerunt) / et sub ascia dedic (auerunt).

Aux dieux Mânes de Marcus Sennius Metilus de la cité de Trêves, négociant membre du splendide corps de négociants cisalpins et transalpins, préfet de ce corps, charpentier lyonnais, et à Sienna Iulla, sa très douce épouse, de son vivant. Les enfants et héritiers ont élevé ce tombeau à leurs parents bien méritants et l'ont dédié sous l'*ascia*.

Remarque Le nom du défunt est au génitif, puis sa carrière est exprimée au datif.



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

N° 369 **Dédicace au génie de la corporation des *fabri tignuarii itemque artifices tectores***

Allmer et Dissard 1892, n°185 ; *CIL*, XIII, 1734 ; *ILS*, 7263 ; *CAG* 69/2, p. 674.

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Dans l'église sainte-Irénée (1857).

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 185).

Support

40 x 130 cm

Bloc opisthographe dont la partie inférieure est brisée ainsi que l'un des côtés. Le champ épigraphique est délimité par un encadrement mouluré.



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Datation

Inscription

Genio splendidissimi corporis fabrorum tign(uariorum) / [it]emque artificum tectorum Claudius Myron e[t] / ... entes .... erga memoriam Clau[di]. // [Neque inferatur] corpus cuiusquam praeter sepulturae gratia / [eorum qui custodi]am(?) habent quique exceperunt aditum et habitatio/[nem et si qui qu]em locum sepulturae cuius rei gratia [Myronis (?) testamen]to consecuti sunt. [Sanc]tissima semper.

Lecture de Th. Mommsen révisée

Au génie de la très splendide corporation des charpentiers et des ouvriers stucateurs, Claudius Myron et ... à la mémoire de Claudius .... // [--- que l'on introduise] le corps de personne d'autre, sauf pour la sépulture de ceux qui [sont chargés de la garde du tombeau ?] et qui ont reçu le droit d'y accéder et d'y habiter ou de ceux qui pour quelque raison ont obtenu un emplacement de sépulture par le testament de [---].

Traduction de N. Laubry [Laubry, 2012]

Remarque La restitution *neque inferatur* est celle des rédacteurs du *CIL*, plus satisfaisante que celle de Th. Mommsen *sic inferatur* en raison de la présence de l'indéfini *cuiusquam* que l'on attendrait plutôt dans une proposition négative ou hypothétique : [Laubry, 2012], p. 119.



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

N° 370 **Épitaphe du séquane Pompeius Catussa, *tector***

Allmer et Dissard 1892, n°187 ; *CIL*, XIII, 1983 ; Wierschowski 2001, n°462, p. 334-335 ; *CAG* 69/2, p. 443 378*2

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans les fondations de la Commanderie de Saint-Georges (1815).



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 187).

Support

75 X 42 cm

Autel de calcaire avec base et couronnement, présentant une ouverture à la base. Sont encore visibles les trous pour accrocher des festons sur la partie supérieure du monument. Les deux premières lignes de l'inscription sont placées en dehors du dé, sur l'attique et sur le bandeau de la corniche. Deux *asciae* sont gravées sur l'attique.

Datation

Fin IIe - IIIe siècles (*sine ulla criminis sorde,* durée de vie conjugale, texte louangeur, apostrophe au passant, abondance verbale).

Inscription

D(is) M(anibus) et / memoriae aetern(ae) / Blandiniae Martiolae, puel(l)ae / innocentissimae, quae uixit / ann(os) XVIII m(enses) VIII d(ies) V, Pompeius / Catussa, ciuis Sequanus, tec/tor, coniugi incomparabili / et sibi benignissimae, quae me / cum uixit an(nos) V m(enses) VI d(ies) XVIII / sine ul(l)a criminis sorde, / uiu(u)s sibi et coniugi ponendum cu/rauit et sub ascia dedicauit. / Tu, qui legis, uade in Apol(l)inis / lauari (?) quod ego cum coniu/ge feci ; uellem si adhuc possem.

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Blandinia Martiola, jeune femme pleine d'innocence, qui vécut 18 ans, 8 mois et 5 jours, Pompeius Catussa, citoyen séquane, artisan stucateur, à son épouse incomparable et très bienveillante à son égard. Elle a vécu à mes côtés 5 ans, 6 mois et 18 jours sans tache d'aucune faute. Il a pris soin de faire élever (ce monument) de son vivant pour lui et pour son épouse et il l'a dédié sous l'*ascia*. Toi qui lis (ces lignes), rends-toi aux bains (?) d'Apollon, ce que j'ai fait avec mon épouse, ce que je voudrais faire si je le pouvais.



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

N° 371 Épitaphe de Constantinius Aequalis, sévir augustal, *homo optimus artis barbaricariae*

Allmer et Dissard 1892, n°160 ; *CIL*, XIII, 1945 ; Wierschowski 2001, n°450, p. 324-325 ; *CAG* 69/2, p. 607

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Au nord de la place de Trion, quartier Saint-Just, dans les travaux de terrassement du chemin de fer (1885).

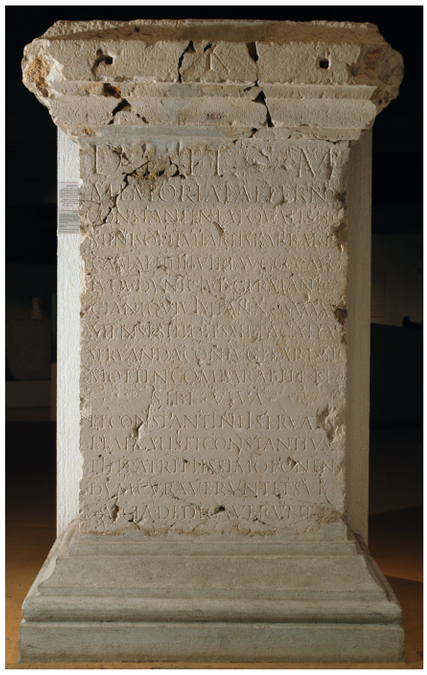

© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 160).

Support

157 x 70 cm

Autel avec base et couronnement. Au milieu du bandeau de la corniche est gravée en creux une *ascia*. La face principale présente quelques éclats.

Datation

Fin IIe - IIIe siècles (*memoria aeterna*, âge du défunt, dédicace sous l'*ascia* et figuration de l'*ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) et / memoriae aeternae / Constantini Aequalis, ho/minis optimi artis barbari/cariae, (se)uiri Aug(ustalis) C(oloniae) C(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) / Luguduni, ciuis Germani/ciani qui uixit annos XXXXV / menses III, dies XII, Pacatia / Seruanda conjugi karissi/mo et incomparabili et / sibi uiua / et Constantini Seruat[us] / et Aequalis et Constantius, / fili, patri piissimo ponendum curauerunt et sub / ascia dedicauerunt.

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Constantinius Aequalis, le meilleur dans l'art de la broderie en or, sévir augustal de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon, citoyen de Germanicia, mort à l'âge de 45 ans, trois mois et 12 jours. Pacatia Servanda, pour son époux très cher et incomparable, et pour elle-même, de son vivant ainsi que Contanstinius Servatus, Constantinius Aequalis et Constantinius Constantius, ses fils, pour leur père très dévoué, ont fait élever (ce monument) et l'ont dédié sous l'*ascia*.

N° 372 **Épitaphe de Titus Flavius Felix, *artifex (?) artis lintiariae***

CIL, XIII, 1995 ; Wuilleumier 1943, p. 6-7 ; *ILTG,* 252 bis ; *CAG* 69/2, p. 469-470, 405*

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Au 3 place Saint-Jean, lors de la démolition d'un immeuble (vers 1943 ou peu avant). Inscription déjà signalée au XVIe siècle et déclarée perdue au XVIIe.

Lieu de conservation

Monument perdu ? L'inscription ne serait pas rentrée dans les collections du musée après sa redécouverte au XX^e^s.

Support

36 x 90 x 40 cm

Nature du support inconnue. Une *ascia* était gravée entre le D. et le M. de *D(is) M(anibus)*. La partie basse comporte un trou de scellement.

Datation

140-240 (Consécration à la *memoria aeterna* ; dédicace sous l'*ascia* ; figuration de l'*ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) / et memoriae / aeternae / T(iti) Flaui Felicis, [a]r[t(ificis)?] / artis lintia/riae qui uixit / annis XX m(ensibus) VII, / Fl(auius) Marius, [p]a[ter], / et Merc[at]ill[a], ma/ter, filio k[ar]issimo / et sibi [uiui posueru]nt / [et sub asc(ia) dedicauerunt].

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Titus Flavius Felix, artisan tisseur de lin, qui vécut 20 ans et 7 mois. Flavius Marius, son père, et Mercatilla sa mère ont fait élever (ce monument) de leur vivant, pour leur très cher fils et pour eux-mêmes, et l'ont dédié sous l'*ascia*.

Remarques La restitution *[a]r[t(ificis)]* (l. 4) proposée par Hirschfeld dans le *CIL* est très hypothétique quoique vraisemblable (voir n°362 : *opifex artis uitriae*). D'autres lectures paraissent néanmoins possibles. L'inscription qui semble aujourd'hui perdue a été vue par P. Wuilleumier : [Wuilleumier, 1943]. Celui-ci observait à la quatrième ligne la présence d'une lettre, avant le R final, qui n'avait pas été reportée sur les relevés anciens. Pensant lire un C, il restituait *c(iuis) R(omani)*, lecture suivie par les rédacteurs de la *CAG*. Selon l'archéologue, les mots *karissimo* et *posuerunt* attestés dans les manuscrits du XVIe siècle n'étaient à cette époque plus visibles sur la pierre. La lecture *pater* (l.8) est assurée étant donné la communauté de gentilice avec le défunt, la présence de la mère comme dédicante et la précision *filio* à la ligne 10.

N° 373 Épitaphe d'Illiomarius Aper, *lintiarius* et membre du corps des *utriclarii*

Allmer et Dissard 1892, n°181 ; *CIL*, XIII, 1998 ; Wierschowski 2001, n°486, p. 338-9 ; *CAG* 69/2, p. 727, 645*22

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Fouilles de l'ancienne église de Vaise (1846).

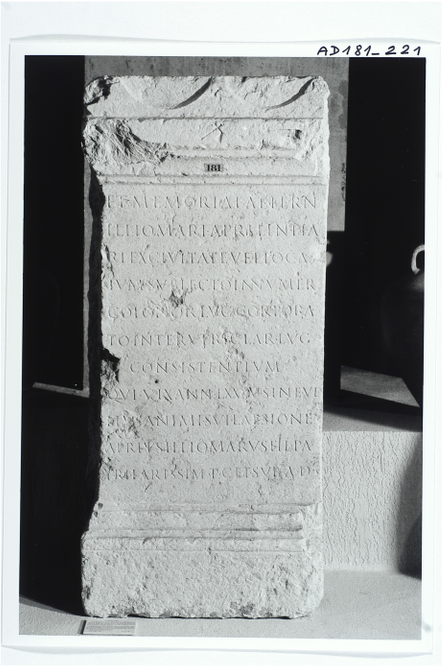

© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. 181).

Support

147 x 60 cm

Autel avec base et couronnement moulurés. Une *ascia* est gravée en creux au milieu du bandeau de la corniche. La face principale présente quelques éclats notamment sur son bord gauche.

Datation

Fin IIe - début IIIe siècles (Invocation à la *Memoria Aeterna* ; figuration de l'*ascia ; sine ulllius animi sui laesione* ; âge).

Inscription

D(is) M(anibus) et Memoriae Aetern(ae) / Illiomari(i) Apri, lintia/ri, ex ciuitate Veliocas/sium, sublecto in numer(um) / colonor(um) Lug(udunensium), corpora/to inter utriclar(ios) Lug(uduni) / consistentium (sic)*, / qui uix(it) ann(os) LXXXV sine ul/lius animi sui laesione, / Aprius Illiomarus, fil(ius), pa/tri karissim(o) p(onendum) c(urauit) et sub a(scia) d(edicauit).*

Aux dieux Mânes et à la Mémoire Éternelle d'Illiomarius Aper, tisseur de lin, de la cité des Véliocasses, admis au nombre des colons lyonnais, membre du corps des utriculaires établis à Lyon, qui a vécu 85 ans sans porter préjudice à son âme, Aprius Illiomarus, son fils, a fait élever (ce monument) pour son très cher père et l'a dédié sous l'*ascia*.

N° 374 **Épitaphe du rémois Caius Latinius Reginus, *sagarius Luguduni***

Allmer et Dissard 1892, n°183 ; *CIL*, XIII, 2008 ; Wierschowski 2001, n°475, p. 345 ; *CAG* 69/2, p. 482, 429*14

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans la deuxième arche du pont du Change (1846).



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 183).

Support

120 x 54 x 56 cm

Autel funéraire de calcaire à base et à couronnement moulurés.

Datation

70-140 (*D.M.* en abrégé ; absence de consécration à la *memoria* et de dédicace sous l'*ascia, tria nomina*).

Inscription

D(is) M(anibus) / C(ai) Latinii / Regini, / Remi, sagar(i) / Lugud(uni), / h(eres) p(onendum) c(urauit).

Aux dieux Mânes de Caius Latinius Reginus, Rémois, fabricant de sayons à Lyon. Son héritier a pris soin de faire élever (ce monument).



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de

N° 375 Épitaphe de Toutius Incitatus, *centonarius honoratus,* marchand de blé, naute et sévir augustal lyonnais

Allmer et Dissard 1892, n°162 ; *CIL*, XIII, 1972 ; *CAG* 62/2, p. 477, 423*3 , Liu 2009, n°15

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Sur la rive droite de la Saône, à Pierre-Sise, dans les fondations du nouveau quai (1839).



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 162).

Support

113 x 60 cm

Autel avec base et couronnement moulurés. Le bord droit du monument est brisé, la cassure allant en s'élargissant vers le bas du monument. Le début des lignes est perdu à partir de la ligne 2.

Datation

140-240 (Consécration à la *quies aeterna* ; dédicace sous l'*ascia*).

Inscription

D(is) M(anibus) et quieti aeternae / [---] Touti Incitati, (se)uir(i) / Aug(ustali) Lug(uduni) et naut(ae) Arar(ico), item / centonario Lug(uduni) consis/tent(i) honorato, negotia/tori frumentario, / [---] Toutius Marcellus lib (ertus), / [p]atrono piissimo et sibi ui/[uus p]osuit et sub ascia dedicau(it). / [Opt]o felix et hilaris vivas, qui legeris et Manibus meis bene optaueris.

Aux dieux Mânes et au repos éternel de [---] Toutius Incitatus, sévir augustal de Lyon et naute de la Saône, également centonaire établi à Lyon ayant exercé un honneur, marchand de blé. Toutius Marcellus, son affranchi, a (fait élever ce monument) pour son excellent patron et pour soi-même, et l'a dédié sous l'*ascia*. Je te souhaite de vivre heureux et joyeux, toi qui liras ces lignes et souhaiteras du bien à mes Mânes.



N° 376 Épitaphe de [---] Attalus, marchand de parfum, naute, sévir et membre du collège des *centonarii*

AE, 1982, 702 ; *CAG* 62/2, p. 656 ; Liu 2009, n°17

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Lyon, en remploi dans une nécropole des IVe-Ve siècles, sur le flanc de la colline Saint-Irénée, au cours de fouilles de sauvetage (printemps 1980).

Lieu de conservation

Support

247 x 95 x 77 cm

Bloc inscrit dont la partie centrale a été creusée pour servir de sarcophage. Il manque toute la partie centrale du texte.

Datation

Fin IIe - IIIe siècles.

Inscription

D(is) M(anibus) / et m[emoriae a]eter/na[e ---] At/tal[i, IIIIIIuir(i) Aug(ustalis)] Lug(uduni), / neg[otiator(is) s]epla/si(arii), n[autae Rhodan(ici?)], cor/por[ati inter cen]to/na[rios Lugud(uni) c]on/s[istentes], / Cal[---]nus, / Epic[---]mon, / lib(erti) [patrono opti]mo / inc[omparabiliq(ue)] po/nen[dum curauer]unt / et s[ub ascia dedi]caue/[runt].

Aux dieux Mânes et à la Mémoire éternelle de [---] Attalus, sévir augustal de Lyon, marchand de parfums, naute du Rhône (?), membre du collège des centonaires établis à Lyon, Cal[---]nus, Epic[---]mon, ses affranchis au meilleur des patrons, homme sans égal, ont pris soin de faire élever ce monument et l'ont dédié sous l'*ascia*.

Remarques On pourrait également restituer *nauta Ararici* à la l. 5. On ne peut être certain du nombre de dédicants : deux ou trois, peut-être quatre.

N° 377 **Restauration des places du cirque de Lugdunum par les *centonarii***

Allmer et Dissard 1892, n°16 ; *CIL*, XIII, 1805 ; *CAG*, 69/2, 602*1, p. 665 ; Liu 2009 n°13

Contexte de découverte

Lyon (*Lugudunum*), cité de Lyon, Gaule Lyonnaise.

Dans le quartier Saint-Irénée lors des travaux d'agrandissement de l'église (1824-1825).

Lieu de conservation

Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon-Fourvière (inv. AD 16).

Support

192 x 76 x 26,5 cm

Table portant une inscription dans une *tabula ansata*.



© photo C. Thioc et J.-M. Degueule, Musée gallo-romain de Lyon

Datation

Fin IIe siècle.

Inscription

Curante Fuluio / Aemiliano, c(larissimo) u(iro), / loca quae Iulius Ianu/arius rei p(ublicae) donauerat, / centonari(i) suo impen/dio restituerunt.

Fulvius Aemilianus, clarissime, étant curateur, les centonaires ont restauré à leurs frais les places que Julius Januarius avait données à la cité.

Remarques Les places concernées ici sont certainement les places du cirque de Lyon dont nous ignorons la localisation. D'après une inscription perdue, Iulius Ianuarius, édile de la colonie, avait en effet offert cinq cents places de cirque (*CIL,* XIII, 1919 (Lyon) *: Loca n(umero) D (quigenti) in circ(o) / Sex(tus) Iul(ius) Ianuarius / aedil(is) dat)*.

Lucius Fulvius Gavius Numisius Petronius Aemilianus fut curateur de la colonie de Lyon [PIR^2 541 ; *CIL*, XIII, 541]. Il exerça la questure et la préture sous le règne commun de deux empereurs, certainement Marc Aurèle et de Lucius Vérus (161-169) [Liu 2009, p. 47] comme le suggèrent les deux rescrits de Marc Aurèle mentionnant un Fulvius Aemilianus (*Frag. Vat.* 189, 210). A. Allmer et P. Dissard, suivis par J.-P. Waltzing dataient la restauration des places par les centonaires après le sac de la ville par les armées de Septime-Sévère en 197. Cette proposition reposait notamment sur l'identification du curateur Fulvius Aemilianus avec un L. Fulvius Gavius N[umisius ---] Aemilianus, dont la carrière date du règne de Sévère Alexandre et qui fut honoré d'une inscription par les Lyonnais (*CIL*, X, 3856 (*Casilinum*) ; PIR^2 540). Les auteurs suggéraient alors l'exercice de la préture sous le règne de Septime Sévère et Caracalla. Or, si l'on se fie aux rescrits datant du règne de Marc-Aurèle, la distance chronologique qui sépare ces deux personnages nous permet plutôt de supposer une relation de filiation. La restauration des places eut vraisemblablement lieu au cours du règne de Marc-Aurèle ou au plus tard dans les dernières décennies de la dynastie des Antonins.

N° 378 **Dédicace d'un monument financé par Decumus, *cuparius* de Nantes**

CIL, XIII, 3104 ; *CAG*, 44, p. 96 ; Le Bohec 2006 , n°4, p. 236-239 ; *AE*, 2006, 830

Contexte de découverte

Nantes (*Portus Namnetum*), cité des Namnètes, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans les fondations de la Porte Saint-Pierre (1887).



© H. Neveu-Dérotrie, Musée Dobrée – Grand patrimoine de Loire-Atlantique

Lieu de conservation

Nantes, musée Dobrée (inv. 894.1).

Support

35,5 x 37 x 8 cm

Fragment de plaque en calcaire gris clair, brisée en haut et à droite. Champ épigraphique constitué par un cadre en relief.

Datation

50-150.

Inscription

Augu[stae (deae?) Miner]/uae et [---], / muru[m ---] et a[edem(?)] / Decumu[s ---], / cupari(us), [--- d(e) s(uo) d(edit)].

À la déesse Minerve Auguste et à ..., Decumus , tonnelier, (a offert à ses frais) un mur, ... et une *aedes* (?).

Remarques Les deux premières lignes conservées semblent avoir été les deux premières originellement car elles paraissent contenir la formule de consécration religieuse liminaire. M. Th. Raespsaet-Charlier propose de restituer *Augu [stae (deae?) Miner]/uae* mais souligne l'impossibilité de restituer *Augu[sto sacro deae Mine]/ruae*, formule très localisée que l'on retrouve uniquement en Gaule centrale, chez les Sénons et les Éduens : [Raepsaet-Charlier 1993, p. 56]. La restitution *aedem* (l. 4) se fonde sur l'hypothèse d'un bâtiment associatif. Le texte a toutefois aussi fait l'objet d'une proposition de restitution récente par Yann le Bohec, en 2006. La lecture avancée s'appuie cependant essentiellement sur les propositions d'Hirschfeld dans le volume XIII du *CIL*. La restitution *muru[m,---] et a[ream (?)]* de Y. Le Bohec s'appuie sur l'hypothèse que les auteurs de la dédicace firent ériger un temple de tradition celtique : une place autour d'un temple délimitée par un mur d'enceinte. On peut alors envisa--ger les lectures *muru[m templi*, *fani* ou *aedis]*. On pourrait également lire *a[ram]* à la ligne 4 d'après une hypothèse de S. Benaiteau dans un mémoire de maîtrise cité par Y. Le Bohec.

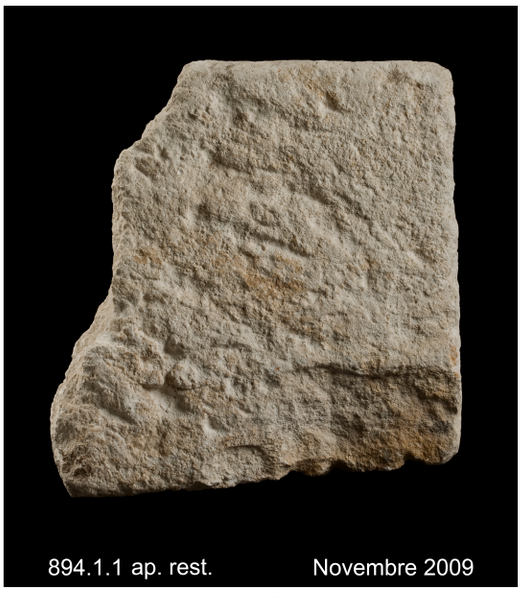

© H. Neveu-Dérotrie, Musée Dobrée – Grand patrimoine de Loire-Atlantique

L'inscription pourrait mentionner deux dédicants : *Decumu[s et ---] / cupari[i d(e) s(uo) d(ederunt)]*.

N° 379 **Épitaphe de Maximus, *aerarius***

CIL, XIII, 11273 ; Esp, IV, 3175 ; Duval 1961, n°24

Contexte de découverte

Paris (*Lutetia*), cité des *Parisii*, Gaule Lyonnaise.

Marché aux fleurs (juin 1906).

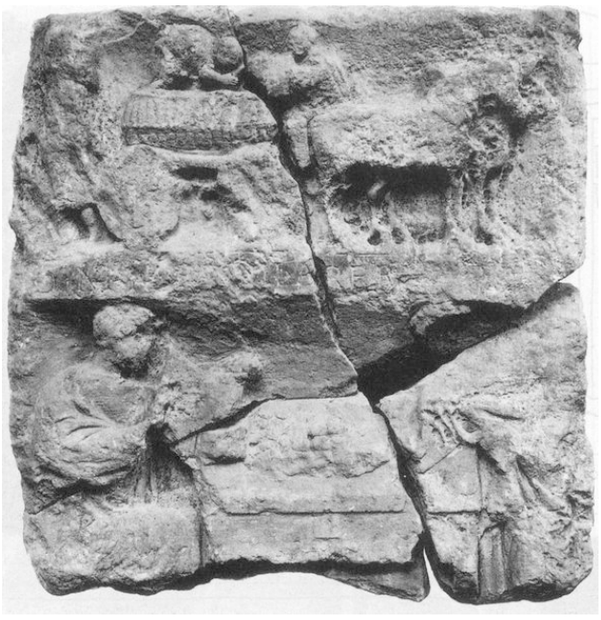

Lieu de conservation

Paris, musée Carnavalet. Perdue depuis 1960 (P.-M. Duval ne l'y a pas retrouvée).

Support

99 x 97 x 23 cm

Stèle de calcaire en quatre fragments. L'inscription est comprise sur le bandeau séparant deux registres de bas reliefs, à mi-hauteur de la stèle.

Datation

Fin Ier-IIe siècles. Pour Duval, IIe siècle au plus tôt.

Inscription

D(is) M(anibus) / M[ax]imi, aerer[i].

Aux dieux Mânes de Maximus, bronzier.

Iconographie Registre supérieur Un chariot attelé de deux chevaux. Sur le chariot, un personnage vêtu d'une tunique courte soulève le couvercle d'un coffre d'osier. Un autre personnage vide dans le coffre le contenu d'une corbeille. Un troisième personnage se tient debout derrière le chariot. Registre inférieur Un personnage vêtu d'une tunique est assis devant un comptoir, devant un autre qui se tient debout, lui faisant face les mains tendues. Celui de gauche, qui est assis, écrit sur des tablettes. Le second paraît verser de petits objets ronds sur un comptoir.

Remarques La restitution du nom de métier est proposée par H. de Villefosse. On lit *aerer[i]* avec une ligature A/E. Les recueils d'onomastique celte et latine ne permettent pas de proposer une restitution satisfaisante en position de *cognomen* ou de filiation. La proposition de H. de Villefosse paraît la plus convaincante, d'autant plus que l'iconographie du monument renvoie au monde des métiers malgré les difficultés d'interprétation qu'elle pose.

N° 380 **Épitaphe de Geminius, *uestiarius***

CIL, XIII, 3037 ; Duval 1961, n°23

Contexte de découverte

Paris (*Lutetia*), cité des *Parisii*, Gaule Lyonnaise.

Dans le jardin de Port-Royal, nécropole du Haut-Empire, rue Pierre Nicole (1873).



Cliché : Marie-Sophie Caruel

Lieu de conservation

Paris, musée Carnavalet (inv. AI 89).

Support

61 x 27 x 22 cm (Ch. ép. : 22 x 32 cm)

Stèle à fronton triangulaire et acrotères. L'inscription est gravée dans un cadre rectangulaire creusé.

Datation

Ier siècle.

Inscription

Geminius, / Solimari f(ilius), / u[est]iari(us), / h(ic) s(itus est).

Ci-gît Geminius, fils de Solimarus, tailleur.

N° 381 Dédicace au *numen Augusti* et à Silvain de la part des *fabri tignuarii* de Feurs

CIL, XIII, 1640 ; *CAG*, 42, p 107

Contexte de découverte

Feurs (*Forum Segusiavorum*), cité des Ségusiaves, Gaule Lyonnaise.

En remploi dans le mur de l'église.

Lieu de conservation

Feurs, musée d'archéologie (inv. 28.1.7).

Support

74 x 74 x 24,5 cm

Datation

Inscription

Numin(i) August(i), / deo Siluano, / fabri tignuar(ii), / qui foro Segusiauorum / consistunt, / d(e) s(ua) p(ecunia) p(osuerunt).

Au *numen Augusti*, au dieu Silvain, les *fabri tignuarii* établis à *Forum Segusiauorum* ont fait élever ce monument à leurs frais.

N° 382 Épitaphe de Sextus Senodius Severus, *uestiarius*

CIL, XIII, 3168

Contexte de découverte

Vieux (*Aragenua*), cité des Viducasses, Gaule Lyonnaise.

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu.

Support

Dimensions inconnues

Nature du support inconnue.

Datation

Inscription

D(is) M(anibus), / Sex(to) Senodio Seuero, / uestiario, heredes posuerunt.

Aux dieux Mânes, à Sextus Senodius Severus, tailleur, ses héritiers ont fait élever (ce monument).

N° 383 **Marque de l'apprenti anonyme du tailleur de pierre L. Toccius Flavinus**

AE 2005, 1056 ; Petit 2005, p. 166 ; Demarolle 2013 ; *CAG* 57/1, p. 303

Contexte de découverte

Bliesbruck, cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Parcelle 10 du quartier ouest, dans un remblai daté entre le milieu et la fin IIe siècle (1986).

Lieu de conservation

Musée du parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim.

Support

5 cm de hauteur. 15,5 maximum de diamètre.

Bloc de grès circulaire évidé, brisé en trois fragments à sa découverte et inscrit sur son pourtour. Le bloc présente un orifice interne conique et deux pieds qui ne lui permettent pas de tenir en équilibre. La fonction de cet objet demeure inconue. Pour J.-M. Demarolle, l'objet aurait été retourné avant que n'y soit gravée l'inscription. L'objet et le graphisme de l'inscription sont de médiocre qualité.

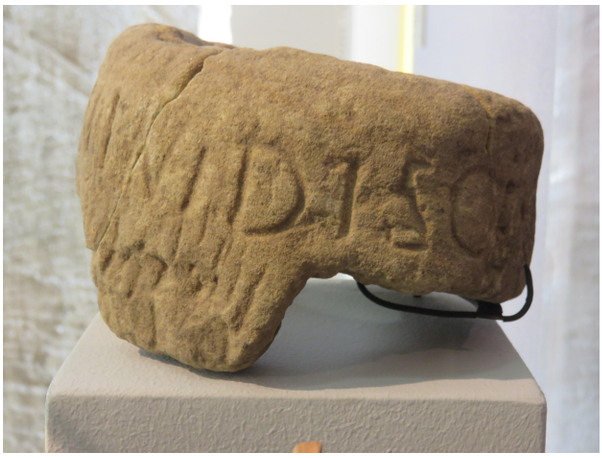

Cliché : Marie-Sophie Caruel

Datation

Entre le milieu et la fin du IIe siècle.

Inscription

L(uci) Tocc(i) Flauini discens

Apprenti de Lucius Toccius Flavinus.

Remarque Bien qu'elles soient plus rare au nominatif ([Feugère, 2004], p. 60), il pourrait s'agir également d'une marque de propriété, auquel cas la nature de l'apprentissage ou de l'enseignement reçu par cet élève nous échappe et n'était d'ailleurs pas nécessairement de nature artisanale. Cela reste toutefois probable dans le cadre de l'agglomération de Bliesbruck qui a livré un important quartier à vocation artisanale. Voir [Petit, 2005] et [Petit et Santoro, 2007]. L'hypothèse d'une marque d'atelier nous paraît néanmoins plus probable. Le nom de l'apprenti manque. Probablement est-ce en raison d'un manque de place car l'espace nécessaire fait défaut avant le L. Le libellé semble donc complet.



Cliché : Marie-Sophie Caruel

N° 384 **Épitaphe de Iulius, *ceruesarius***

CIL, XIII, 597* et 11360 ; Huelsen 1912, p. 86 ; Toussaint 1948, p. 34 ; Lavagne 2011 ; *AE*, 2011, 781

Contexte de découverte

Metz (*Divodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Monument découvert en 1513.



Dessin de Boissard

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Stèle funéraire avec une niche rectangulaire. Debout dans la niche, deux époux. L'homme tient un coffret de la main gauche et la femme porte un objet non identifiable. L'inscription était au-dessus de la niche dans un cadre, peut-être le tympan d'un fronton. Le bord supérieur gauche est brisé.

Datation

Inscription

Iulio, / [ce]ruesario, / Me(diomatrico), Diuixtae conjugi uiua posuit.

Lecture de H. Lavagne

À Iulius, brasseur de cervoise, médiomatrique, et à Divixta, son épouse. C'est elle qui a fait ériger de son vivant (ce monument).

Remarques La destruction partielle du fronton implique que la première partie de l'inscription n'était plus visible lorsque celle-ci fut recopiée par les antiquaires. Iulius portait donc peut-être un prénom qui a disparu dans la lacune : c'est notamment l'hypothèse de H. Lavagne selon lequel Iulius comme nom unique est rare bien qu'attesté [Lavagne 2011]. Mais les *duo nomina* (prénom+nom) supposeraient une datation haute, antérieure à la seconde moitié du Ier s, que n'impose pas le formulaire au datif seul (la mention aux dieux Mânes a par ailleurs pu disparaître aussi dans la lacune). Nous aurions tendance à penser que Iulius porte un nom unique pérégrin. Il est cependant difficile d'être assuré de la nomenclature du défunt et, partant, de son statut juridique. À la seconde ligne, la restitution du métier *ceruesario* ne pose pas de problème, ce métier étant aujourd'hui bien attesté [Huelsen 1912]. Plusieurs restitutions furent proposées pour la troisième ligne. La lecture proposée ici est celle de H. Lavagne. La lecture *Mediuixtae* de M. Toussaint reprise par les rédacteurs de la *CAG* est problématique car ce nom n'est pas attesté par ailleurs [Toussaint 1948]. En revanche, le nom celtique Divixta est bien attesté et donc plus probable. Les lettres ME, associées par une ligature et nettement séparées par un espace de *Diuixtae*, pourraient être l'abréviation de *Mediomatrico* [Lavagne 2011]. C. Huelsen proposait de lire *Medi(omatrico) uix (i)t ann(is)*. Cette lecture est cependant difficile car elle supprime le nom de l'épouse qui est pourtant le sujet du verbe *posuit* à la quatrième ligne et, de plus, elle suppose de lire *coniux* alors que l'on a *coniug(i)*.

N° 385 **Épitaphe de Casarus, fils de Caratus, *fictiliarius***

CIL, XIII, 11361 ; Esp, V, 4387 ; Toussaint 1948 p. 34-35

Contexte de découverte

Metz (*Diuodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Découverte dans le courant du XVIe siècle. Remployée dans une maison et retrouvée en 1907 à l'angle de la petite-rue du Pont-Sailly et de la rue du Haut-Sailly.



© Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole.

Lieu de conservation

Metz, musée de la Cour d'Or (inv. 2012.0.67).

Support

118 x 60 x 57 cm

Stèle funéraire à relief figuré. Dans une niche rectangulaire, personnage vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient un vase à panse godronnée dans la main gauche. L'inscription se trouve sur le bandeau supérieur.

Datation

Inscription

Casaro Carati (filio), / fictiliario, filii p(onendum) c(urauerunt).

À Casarus, fils de Caratus, potier, ses fils se sont chargés de faire élever (ce monument).

N° 386 **Ex-voto à Apollon de la part de C. Censonius Lillus, *calcearius***

CIL, XIII, 4288 ; Toussaint 1948, n°35, p. 45-46 ; *CAG* 57/2, p. 199

Contexte de découverte

Metz (*Diuodurum*), cité des Médiomatriques, Gaule Belgique.

Au cours des travaux pour bâtir la nouvelle rue Saint-Louis, dans les fondations des maisons démolies (1749).



Lieu de conservation

Bloc détruit lors de l'incendie du musée de Strasbourg en 1870.

Support

85 x 60 x 50 cm

Bloc opisthographe, portant sur ses deux faces la même inscription. Sur le côté gauche une représentation de Mercure, debout, nu, portant la chlamyde et tenant un caducée de la main gauche.

Datation

135-200 (*deo* précedant le nom de la divinité ; *tria nomina*).

Inscription

Deo / Apollini, / C(aius) Censoni/us / Lillus, / calc[e]arius, / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Au dieu Apollon, Caius Censonius Lillus, cordonnier, a accompli son vœu de bon gré et à bon droit.

Remarques Nous choisissons ici la lecture proposée par O. Hirschefd dans le volume XIII du *CIL*, les copies des antiquaires sont cependant contradictoires (cf. dessin) : on trouve encore Censorinius au lieu de Censonius pour le *nomen,* Usilinus au lieu de Lillus pour le *cognomen.* Nous préférons restituer Lillus, nom celtique bien attesté, plus vraisemblable que Lillius (Holder, vol. 2, col. 222). Pour le nom de métier, la restitution *calcarius* (chaufournier) plutôt que *calcearius* est également envisageable.

N° 387 **Signature de Gaverius, lapicide, sur l'épitaphe de Sincorius Carapanthus**

AE, 2000, 977

Contexte de découverte

Bavay (*Bagacum Neruiorum*), cité des Nerviens, Gaule Belgique.

À proximité immédiate du rempart qui longe la basilique, à l'est du Forum, au nord-est de la basilique, dans les niveaux d'abandon du *cardo,* dans les remblais de destruction des caves et citernes des maisons (juillet 2000).

Lieu de conservation

Forum Antique de Bavay, musée archéologique du département du Nord (inv. 2000 01 01).

Support

180 x 68 x 38 cm (Ch. ép. 101 x 63 cm)

Bloc de calcaire bleu faisant partie d'un monument funéraire. Champ épigraphique avec cadre en forme de *tabula ansata* à deux anses originales.



© G. Naessens, UMR 8164-Halma-Ipel

Datation

IIe siècle.

Inscription

Sincorio, / Crispi / fili(o), / Carapantho, / fac(iendum) cur(auit) / Gamago Craucilli / filius. / Scibit (sic) *Gauerius la(picida ?).*

À Sincorius Carapanthus, fils de Crispus, Gamago, fils de Craucillus, a pris soin de faire (élever ce monument). Gaverius, lapicide, a gravé (l'épitaphe).

Remarques l. 7 nous comprenons *scripsit* plutôt que *scibit.* Cette lecture permet de supposer que Gaverius était le lapicide qui grava l'épitaphe et donc de restituer *la(picida)*. D'autres développements peuvent être proposés pour le nom de métier (*lapidicida* ou encore *lapidarius)*, aucun de ces terme latins ne désignant spécifiquement le lapicide. L'absence de point entre le L et le A, le changement dans la taille des lettres et la position du texte tout en bas de l'inscription incitent à y voir la signature du lapicide.

N° 388 **Épitaphe de Rusonia Nonna, épouse de Maianus Primi f., *cassidarius***

AE, 1923, 20 ; *ILTG*, 355 ; *CAG* 51/2, p 391

Contexte de découverte

Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.

Lors de l'effondrement de la nef de l'Église saint-Remi où elle était utilisée en remploi (1919).

Lieu de conservation

Reims, chapelle de l'Église saint Remi (inv : 978.20291).

Support

46 x 68 x 53 cm

Bloc rectangulaire. La partie gauche est brisée en son milieu selon une encoche triangulaire. La pierre est très érodée.



© Collection du musée historique Saint-Remi de Reims, cliché Valérie Chopin

Datation

100-212 (*D.M.* en abrégé ; statut pérégrin).

Inscription

D(is) M(anibus) / Ruson(iae) Nonnae, / Maianus, Primi f(ilius), / cassidar(ius), coniu/gi et sibi u(iuus) p(osuit).

Aux dieux Mânes de Rusonia Nonna. Maianus, fils de Primus, fabricant de casque a fait élever (ce monument) de son vivant pour son épouse et pour lui-même.

N° 389 **Ex-voto à Oglaius (?) Auguste de la part d'Ateuritus, *seplasiarius***

CIL, XIII, 11295 ; *AE* 1910, 57

Contexte de découverte

Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.

Provenance exacte inconnue.



© Cl. Loïc Hamon, musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Lieu de conservation

Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale (inv. 52492).

Support

9,6 x 9,8 x 9,1 cm

Base de statuette réalisée dans un alliage cuivreux.

Datation

Inscription

Ogl(aio?) Aug(usto) sac(rum), / Ateuritus, / seplas(iarius), / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Consacré à Oglaius (?) Auguste. Ateuritus, parfumeur, s'est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit.

Remarque l. 1 : la divinité Oglaius n'est pas connue par ailleurs. Peut-être faudrait-il lire *Og(m)i(o) Aug(usto)* : à Ogmius Auguste. Ogmius ou Ogmios est un dieu honoré par deux inscriptions de Bregenz en Rhétie (*CIL*, III, 11882 et *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Instituts*, 1943, n°114) : [Jufer et Luginbühl, 2001], p. 57. Dans les sources littéraires, il est assimilé à Hercule par Lucien de Samosate (*Hercule*, I)

N° 390 **Épitaphe d'Augustus, *uestiarius***

CIL, XIII, 3263 ; *CAG* 51/2, p. 255

Contexte de découverte

Reims (*Durocortorum*), cité des Rèmes, Gaule Belgique.

La Maladrerie, nécropole romaine (1894).

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu.

Support

105 x 35 x 8 cm

La partie supérieure du monument est brisée. L'épitaphe contenue dans un cartouche paraît complète.

Datation

Inscription

[D(is) M(anibus)] | *Aug*|*usti,* | *uesti*|*ari.*

(Aux dieux Mânes d') Augustus, tailleur.

N° 391 **Épitaphe de [---]tonius Capurillus, *ceruesarius***

CIL, XIII, 11319 ; *AE*, 1913, 242

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

1908, église Saint-Matthias.

Lieu de conservation

Trèves, Rheinisches Landesmuseum.

Support

Cippe semi-circulaire.

Datation

Inscription

[D(is) M(anibus) / ---]tonius / Capurillus / ceruesar(ius) si[bi et suis].

Aux Dieux Mânes, [---]tonius Capurillus, brasseur de bière, (a élevé ce monument) pour lui-même et pour les siens.

N° 392 **Épitaphe de Desideratius E[---]enicius, spécialiste de l'*ars cretaria***

TZ 24/26*,* 1956/58-2, p. 454-455 ; Nesselhauf & Lieb1959, n°3

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

Matthiasstrasse, 59 (quelques années avant 1957).

Lieu de conservation

Trèves, Rheinisches Landesmuseum (inv. 57, 29).



D'après *Trierer Zeitschrift* 24/26, p. 455, Abb. 66

Support

34 x 101 x 24,5 cm

Fragments d'un couvercle de sarcophage en trois morceaux, en calcaire blanc brisé de tous côtés. L'inscription de 3 lignes était surmontée d'un relief : on aperçoit encore la partie inférieure d'un médaillon (*imago clipeata*) décoré de part et d'autres de motifs végétaux. À la dernière ligne, les lettres *iendum* sont précédées d'un espace blanc semble-t-il non gravé.

Datation

IIIe siècle (H. Nesselhauf).

Inscription

Desideratio E[---]enicio [---] / [a]rtis cretariae Ilixo[--- fac]/iendum cu[rauit]

À Desideratius E[---]nicius, potier, Ilixo (...) s'est chargé de faire ériger (ce monument).

Remarques l. 1 : Elenicio ? [*TZ* 1956/58-2] Desideratius pourrait également être un négociant en céramiques : la lacune à la fin de la première ligne serait suffisante pour contenir *negotiatori* [Nesselhauf & Lieb 1959]. Faut-il restituer les lettres *fac* à la deuxième ou à la troisième ligne ?

N° 393 Épitaphe de la fille de Iulius Victor, *cuparius* et *saccarius*

CIL, XIII, 3700

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

Saint-Paul.

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

100-212

Inscription

[D(is)] M(anibus) / Eugeniae, / filiae defun/ctae, Iulius Vic/tor, cuparius / et saccarius, et / Acceptinae, con/iugi, et Florentio, / filio, uiuis uiuus fecit.

Aux dieux Mânes d'Eugénie, sa fille défunte, Iulius Victor, tonnelier et fabricant de chausses a fait élever (ce monument) de son vivant pour Acceptina, son épouse et pour Florentius, son fils, de leur vivant.

Remarque Outre la besace, le mot *saccus* désigne encore la chausse, entonnoir de tissu servant à filtrer les liquides épais comme le vin. Iulius Victor était vraisemblablement un fabricant de chausses à vin plutôt que de besaces : dans ce contexte, son investissement dans la fabrication de tonneaux apparaît très compréhensible. Il s'agissait d'activités complémentaires liées à la production d'équipements pour le commerce, le stockage ou la production de vins.

N° 394 **Épitaphe de Secundinia Tavena, épouse d'A[---]us A[---]ius, *faber***

CIL, XIII, 3701 ; Esp, VI, 5006

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

En remploi dans un mur du couvent Saint-Maxime.

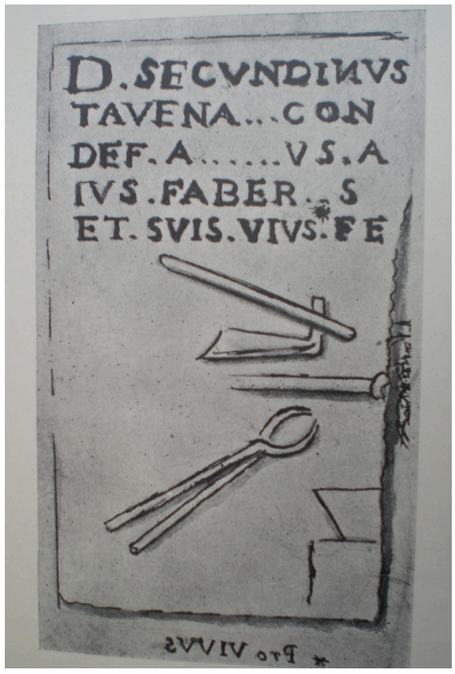

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

L'inscription est gravée dans la partie supérieure de la stèle. Sous l'inscription sont figurés des outils : une *ascia*, une enclume, une pince et un outil indéterminé (peut-être le manche d'un marteau)

Datation

100-250 [Raespsaet-Charlier 2008, p. 382].

Inscription

D(is) [M(anibus)] Secundin[iae] | Tauena[e], con[iugi] | def(unctae), A[---]us A[---]ius ,| faber, *s[ibi] | et suis ui(u)us fe[cit]*.

Aux dieux Mânes de Secundinia Tavena, son épouse défunte, A...us A...ius, artisan, a fait élever (ce monument) de son vivant pour lui-même et pour les siens.

N° 395 Dédicace au génie du *collegium (?) fabrorum dolabrariorum,* sous la préfecture de Magissius Maina.

CIL, XIII, 11313 ; *ILS,* 9418 ; *AE*, 1908, 132 ; *AE* 1909, 203 ; *CSIR-D*, IV.3, n° 179

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

Olewiger Straße, à proximité de l'amphithéâtre (31 août 1907).

Lieu de conservation

Trèves, Rheinisches Landesmuseum.



D'après [Binsfeld *et al.*, 1988]. Taf. 46, n°179.

Support

61 x 98 x 12 cm (inv. ST 8817).

Plaque de calcaire dont seule la partie gauche subsiste. La plaque est brisée en deux fragments. La liste des membres du collège devait comprendre une centaine de noms sur six colonnes. Quatre colonnes sont conservées. Les trois premières colonnes comprennent les noms des membres de la première décurie. La seconde décurie commence avec la quatrième colonne.

Datation

Fin IIe siècle - début IIIe siècle, pas avant Marc Aurèle (*Numina Augustorum*).

Inscription

Numinib(us) Aug(ustorum), deo Intarabo e[t Genio collegii fabr(um) do]/labrarior(um) quib(us) splendidissim (us) o[rdo ---] / templ(um) sicut cons(a)eptum est au[(ctum)?], c(uram) a(gente) Magissio Maina tum praefe (cto) eo(rum) [...] //

<u>dec(uria) I</u> : / Borinius Merit[---] / Latinius Veco / Couirius Saturn[---] / Iul(ius) Seuia[nus] / Aruesc(ius) Nitiu [s] / Mercator(ius) [---] / Quad[---] [---] / Ioinci[on(ius) ---] / Securiu[s] [---] / Main[utius ---] / Ner[---] / Quintiu[s] [---] / So[le]mn(ius) [L]ucinus(?) / Io[in]cion(ius) Cossus / Iluatius Priman(us) / Mansuet(ius) Primus // Dagissius Albin(us) / Excingon(ius) Secun[dus] / Couirius Tertius / Secund(ius) [S]ecundin(us) / Mainut(ius) Siluin[us] / Secun[d(ius)] Primu[s] / [---] / [---] / [---]/ [---] / [---]issiu[s ---] / A[---]OTEG[---] / Messor(ius) Prim[us] / Iul(ius) [---]SA[---] / Blussin(ius) Sennaug(us) / Victor(ius) Rustic(us) / Iul(ius) Lallus // Secund(ius) Secund[inus] / VI[---]iu[s ---] / Vi[---]alti[us] / [---]iallus / [---] Drappus / [---] Maciatus / [--- R] usticus / [---] Va[---]cian(us) / [---] Ammia[n(us)] / [---] / [---] / [---] / [---] /[---] / [---] / [---] / [---] // <u>d[ec(uria) I]I</u> : / [---] / [---] / [---] / [---] / Ci[---] / Ci[---] / Re[---] / [---] / [---] / [---] / [---] / [---] / Roma[---]/ Secund(ius) Ibli[omarus] / Secund(ius) Sec[---] / Lugissiu[s ---].

Aux *numina* des Augustes, au dieu Intarabus et au génie du collège des *fabri dolabrarii* auxquels le splendidissime conseil (...) étendu le temple et son enceinte, sous la responsabilité de Magissius Maina, alors leur préfet ...

<u>Première décurie</u> : Borinius Meritus (?), Latinius Veco , Covirius Saturn[---], Iulius Sevianus, / Arvescius Nitius, Mercatorius [---] , Quad[---], Ioincionius [---], Securius [---], Mainutius [---], Ner[---], Quintius [---], Solemnius Lucinus(?), Ioincionius Cossus, Iluatius Primanus, Mansuetius Primus, Dagissius Albinus, Excingonius Secundus, Covirius Tertius, Secundius Secundinus, Mainutius Silvinus, Secundius Primus, [---], [---], [---], [---], [---]issius, [---], Messorius Primus, Iulius [---], Blussinius Sennaugus, Victorius Rusticus / Iulius Lallus, SecundiusSecundinus, Vi[---], Vi[---]altius, [---]iallus, [---] Drappus, [---] Maciatus, [---] Rusticus, [---] Va[---] cianus, [---] Ammianus, [---], [---], [---], [---], [---], [---], [---], [---].

<u>Deuxième décurie</u> : (...) *Roma[---], Secund(ius) Ibli[omarus], Secund(ius) Sec[---], Lugissiu[s ---].*

<u>Remarque</u> W. Binsfeld propose la restitution suivante pour la fin de la l. 2 : *ordo [c(iuitatis T(reuerorum) permisit* ou *loc(um) d(edit) ?]*` : [Binsfeld *et al.*, 1988], p. 95.

N° 396 Épitaphe de [---] Albanus et de Lucius Albanus, *uestiarius*

CIL, XIII, 3705

Contexte de découverte

Trèves (*Augusta Treuerorum*), cité des Trévires, Gaule Belgique.

Provenance exacte inconnue.

Lieu de conservation

Trèves, Rheinisches Landesmuseum (inv. G 107 d).

Support

30 x 45 x 16 cm

Fragment de la partie inférieure d'une plaque en calcaire.

Datation

Inscription

... | Alba[no ? ...] | et L(ucio) Alb(ano ?) [...] | uesti[ario ou -iis], | L(ucius) Albanus [...] | lib(ertus) ipse [posuit ?].

À [---] Albanus (?) et à Lucius Alba(nus ?), tailleur(s?), Lucius Albanus, affranchi, a fait élever (ce monument) lui-même.

N° 397 **Autel consacré à Vesta de la part de Iulius Victor, *magister figulus***

CIL, XIII, 8729

Contexte de découverte

Nimègue (*Nouiomagus Batauorum*), cité des Bataves, Germanie inférieure.
Holtedoorn (1845).



Lieu de conservation

Leyde, musée.

Support

Autel à *pulvini* avec base et couronnement.

Datation

Inscription

Vestae / Sacrum, / Iul(ius) Victo(r), / mag(ister) fig(ulus), / pro se.

Consacré à Vesta, Iulius Victor, maître potier, pour lui-même.

Remarques Les éditeurs proposent de restituer le nom de métier au génitif pluriel, faisant de Iulius Victor le *magister* d'une association professionnelle. Or, le titre de *magister* peut également faire référence de manière valorisante à la qualité de maître-artisan, soit à la la maîtrise d'un savoir-faire acquis par l'apprentissage [Tran 2013, p. 181 *sqq.*]. Le titre de *magister* est en effet associé à la notion d'*ars* sur l'épitaphe de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae* de Cologne [405] ou sur celle de Q. Candidius Benignus à Arles [235]. Un *magister conquiliarius* est attesté à Salone (*CIL*, III, 2115) et certainement un *m(agister) clauicarius* à Cagliari (*CIL*, X, 7613). Nous pensons que c'est aussi le cas ici, le nom de métier doit donc être restitué au nominatif : *magist(er) figulus)*, maître-potier. C'est probablement aussi ainsi qu'il faut comprendre aussi les titres de Marcus Aurelius Iustius Belatullus [418], *magist(er) plu(mbarius* ou *-arius*), maître-brodeur ou maître-plombier de Mayence et de T. Aurelius Exoratus, *magist(er) calcarius*, maître-chaufournier d'Iversheim [407].

N° 398 **Inscription mentionnant un collège de *fabri tignuarii***

BRGK, 1959, 252, p.211

Contexte de découverte

Nimègue (*Nouiomagus Batauorum*), cité des Bataves, Germanie inférieure.

Lors de la construction d'un boulangerie entre Biezenstraat et Bienzendwarsstraat.

Lieu de conservation

Amsterdam, Rijksmuseum.

Support

17 x 40 x 6,5 cm

Plaque.



Datation

Inscription

Col(legium) fabru(m) / tig(nuariorum) s(ua?) p(ecunia ?) XXX D. M.

Le collège des charpentiers (d'Ulpia Noviomagus) a fait faire à ses frais ...

N° 399 Dédicace à la déesse Salus de la part de Rusticus au nom des *sutores* de Nimègue

AE, 1998, 967 = *AE*, 2012, 981 ; Willems et van Enckevort, 2009, p. 76 ; Dondin-Payre 2012

Contexte de découverte

Nimègue (*Nouiomagus Batauorum*), cité des Bataves, Germanie inférieure.

Fouilles de deux temples jumelés attribués à Mercure et à Fortune à Maasplein (1993).

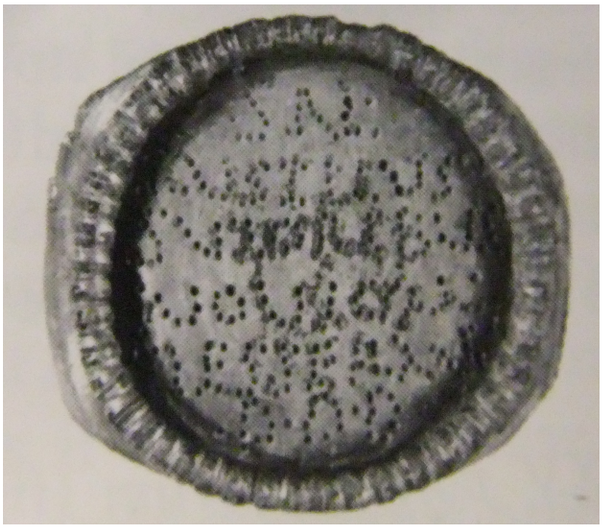

Lieu de conservation

Support

2,7 cm de diamètre

Bague en argent avec un disque entouré de perles portant l'inscription.

En raison de sa taille, la bague était sans doute passée au doigt d'une statue de divinité. Il pourrait s'agir d'une statue de *Salus*, en raison de la dédicace, mais ce n'est pas assuré.

Datation

IIe siècle - début du IIIe siècle ([Dondin-Payre 2012], p. 83).

Inscription

Sal(uti), / Rusticus / sutoribus / Nouiom(agensibus), / (curiae) Esseraui / d(ono) d(edit) d(edicauitque).

À Salus, Rusticus a offert (cette bague) et a fait une dédicace pour les cordonniers de Nimègue et pour la curie d'Esseravus.

Remarques À la ligne 5, un C renversé. Il peut s'agir d'une centurie de collège, mais cela impliquerait la présence d'un nombre très élevé et inconnu ailleurs de cordonniers à Nimègue, ce qui pose problème. Le terme Esseravus rappelle par sa terminaison des noms de peuple (Batavus, Chamavus), de rivières (Savarus, Timavus). Le C pourrait donc renvoyer à une curie locale : celles-ci sont connues par ailleurs et sont nommées d'après des noms de lieux, de peuples, de dieux ou de personnes, et leur nom est rarement latin (Thèse de J. E. Bogaers. Voir [Willems et van Enckevort, 2009]). Il pourrait s'agir d'associations religieuses. Elles sont souvent associées à des lieux qui ne sont pas des centres urbains. On a d'abord compris *c(uria)* marquant par un ablatif l'appartenance de Rusticus ou des cordonniers à cette curie, mais M. Dondin-Payre envisage deux autres possibilités. Un nominatif placerait la curie parmi les dédicants, auprès de Rusticus. Un datif, au contraire, fait de la curie l'un des bénéficiaires, auprès des cordonniers. Nous avons retenu cette dernière hypothèse. [Dondin-Payre, 2012], p. 83.

N° 400 **Épitaphe de Tiberius Iulius Tertius, *pictor***

AE, 1977, 569 ; *CSIR-D*, III.2, n°9

Contexte de découverte

Xanten, cité des *Cugerni* ou *Trajanenses*, Germanie inférieure.

Insula 20, dans une fosse sous le mur est-ouest nord (1973).

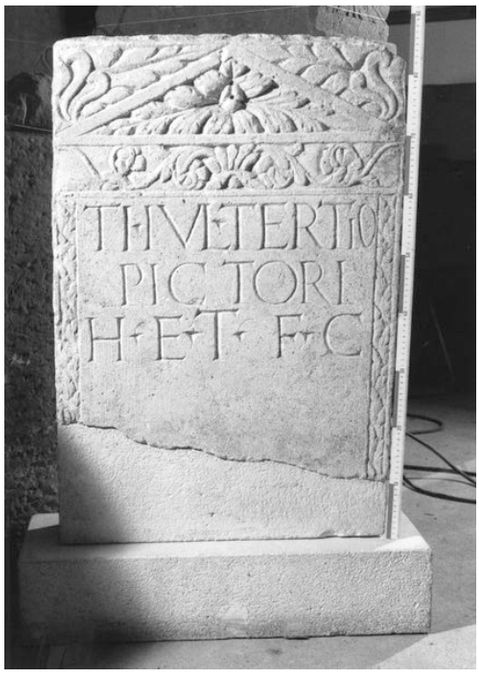

© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Xanten, LVR-RömerMuseum (inv. C8548).

Support

77 x 14 x 59 cm

Partie supérieure d'une stèle funéraire. La partie basse de la stèle est perdue mais l'inscription est complète. De part et d'autre de l'inscription, pilastres stylisés, sur lesquels repose une architrave décorée de motifs végétaux. Un fronton contenant une rosette domine l'ensemble, encadré d'écoinçons à motifs végétaux.

Datation

50-100 (formulaire ancien : *h(eres) f(aciendum) c(urauit)*).

Inscription

Ti(berio) Iul(io) Tertio, / pictori, / h(eres) e(x) t(estamento) f(aciendum) c(urauit).

À Tiberius Iulius Tertius, peintre, son héritier a pris soin de faire élever (ce monument) en application du testament.

N° 401 Dédicace religieuse de la part de Septimius Mucianus et Priminius Iustinus, *immunes figlinarii*

AE, 1930, 33 ; Nesselhauf 1937, n° 184 ; Schallmayer et al. 1990, n°46

Contexte de découverte

Bonn (*Bonna*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.

Sous la cathédrale, en remploi dans une construction paléochrétienne.



© Alte Geschichte Osnabrück

Lieu de conservation

Bonn, Rheinisches Landesmuseum (inv. D. 295).

Support

62 x 37 cm

Autel de calcaire avec base et couronnement. Le coin supérieur gauche est brisé. Le champ épigraphique n'est pas délimité par un cadre. Les deux dernières lignes de l'inscription sont gravées sur la base.

Datation

226 (datation consulaire).

Inscription

[I(oui)] O(ptimo) M(aximo), Gen(io) loc(i), / Tutel{l}ae, / Maturinius Vic/tor, sign(ifer), Siluini/us Secundus, b(ene)f(iciarius) / leg(ati), Verecundi/us Tertius, b(ene)f(iciarius) pr(aefecti), / Septi(mius) Mucianus, / imm(unis), fig(linarius), Priminius / Iustinus, imm(unis), fig(linarius), / do(mino) no(stro) [[Seuero Alexand (ro)]] [ite]/rum et Marcel(l)o c(onsulibus).

À Jupiter Très Bon Très Grand, au Génie du lieu, à la Tutelle, Maturinius Victor, porte-enseigne, Silvinius Secundus, *beneficiarius* du légat, Verecundius Tertius, *beneficiarius* du préfet, Septimius Mucianus, tuilier, exempté de corvées, Priminius Iustinus, tuilier, exempté de corvées, sous le consulat de notre empereur, Sévère Alexandre, consul pour la deuxième fois, et de Marcellus.

N° 402 **Épitaphe lacunaire d'un *lardarius* anonyme**

CIL, XIII, 8390 ; IKöln^2 n°504 ; Chioffi 1999, n°146, p. 105-106

Contexte de découverte

Cologne (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.

7 Georgstrasse, en remploi comme seuil de porte, lors de la destruction d'une tour (1844).



Lieu de conservation

Cologne, Römisch-Germanisches Museum (inv. 98).

Support

84 x 92 x 16 cm (Ch. ép. 67 x 71 cm)

Fragment d'une stèle funéraire de calcaire. Au-dessus de l'inscription les restes d'une niche sont visibles. À gauche est figuré un génie. La partie droite de la stèle est brisée. La fin des lignes a disparu (probablement 8 à 9 caractères par ligne manquent). Sous l'inscription, les lettres S.T.T.L. dans un cercle.

Datation

225-250 (Galsterer. Ier ou IIe siècle pour L. Chioffi).

Inscription

C(aius) Iulius Adu[enti fil(ius) ? ...] / Verecundu[s Iulio C. f. ?], / lardario, et I[uliae (?)....] / f(iliae) Tattae, uxor[i b(ene) m(erenti) f(ecit)]. / S(it) t(ibi) [t(erra) l(euis)].

Caius Iulius Verecundus, fils d'Adventus (?) (a fait élever ce monument) pour [---] charcutier, et pour Iulia Tatta, fille de ..., son épouse bien méritante. Que la terre te soit légère.

Remarques l. 1: Adv[enti f.] ou Adv[entoris f.]. l. 3 : Lardario pourrait également être un *cognomen* [IKöln^2 n°504] : on peut envisager la mention d'un C. Iulius Lardarius, fils de C. Iulius Verecundus.

N° 403 Commémoration d'une donation par [---]ius Servandus au (*collegium?) pisstricorum* de Cologne

CIL, XIII, 8255 ; IKöln^{2} 215

Contexte de découverte

Cologne (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.

Brückenstrasse.

Lieu de conservation

Cologne, Römisch-Germanisches Museum (inv. 711).

Support

30 x 39,5 x 6 cm

Plaque brisée à gauche.



© A. Faßbender

Datation

IIIe siècle.

Inscription

[In] h(onorem) d(omus) d(iuinae), / [---]ius Seruandu(s) / [collegi]o (?) pisstricorum (= pristrinariorum ?) / [consist]entium c(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensium) / d(ono) d(edit).

En l'honneur de la divine maison, [---]ius Servandus a donné en cadeau (ceci) au collège des boulangers (?) établis dans la colonie *Claudia Ara Agrippinensium* de Cologne.

Remarque l. 3 On pourrait également comprendre *(ex) collegio pisstricorum* . [---]ius Servandus serait alors un bienfaiteur du collège et membre du collège. Dans tous les cas, il nous paraît vraisemblable qu'il fût l'un et l'autre.

N° 404 **Épitaphe de Quintus Vetinius Verus, membre du collège des *fabri tignuarii***

CIL, XIII, 8344 ; *AE*, 1899, 10 ; IKöln n°314 ; IKöln^2 n°442

Contexte de découverte

Cologne (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.

Rue du Luxembourg (1897).



Lieu de conservation

Cologne, Römisch-Germanisches Museum (inv. 461).

Support

59 x 47 x 9,5 cm

Partie inférieure d'une stèle de calcaire. Le portrait du défunt en buste, dans une niche, ornait la partie supérieure. L'inscription occupe la partie inférieure. Il en manque la partie supérieure droite.

Datation

Fin IIe - IIIe siècles.

Inscription

Q(uinto) Vetinio Ver[o], / mater Quintinia / Materna, filio dul/cissimo, ex coll(egio) fa(brum) ti(gnuariorum), / cen(turia) tertia, ann(orum) XXXI, / m(ensium) VII, d(ierum) XXVI, fe(cit).

À Quintus Vetinius Verus, sa mère, Quintinia Materna a fait (élever ce monument) pour son fils très doux, membre de la troisième centurie du collège des *fabri tignuarii*, décédé à l'âge de 31 ans, 7 mois et 26 jours.

N° 405 **Épitaphe de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae***

CIL, XIII, 8345 ; IKöln^{2} n°421

Contexte de découverte

Cologne (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.

Porte Saint-Séverin (1671).

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues

Sarcophage de calcaire.

Datation

IIIe - début du IVe siècles.

Inscription

Iulio Verino, / fulloniae artis magistro, / Alexander frater /p(osuit).

À Iulius Verinus, maître foulon. Son frère, Alexandre, a fait élever (ce monument).

N° 406 **Épitaphe d'Aurelia, épouse de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae***

CIL, XIII, 8372 ; IKöln^{2} n°422

Contexte de découverte

Cologne (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*), cité des Ubiens, Germanie Inférieure.

Près de Marienburg, Parkstrasse Nr. 55.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

196 x 90 x 78 cm

Sarcophage de calcaire.

Datation

IIIe siècle.

Inscription

Au[r(eliae (?)) - - - co]niugi / [- - - Iul(ius) ?] Verinus / [mag(ister) artis ?] fulloni(a)e / [- - - Alex]ander f(aciendum) c(urauerunt).

À Aurélia, son épouse, Iulius (?) Verinus, maître foulon et Alexandre ont fait élever ce monument.

Remarque La restitution de cette inscription s'appuie sur le n°405 (*CIL*, XIII, 8345).

N° 407 Ex-voto à Minerve par Titus Aurelius Exoratus, *magister calcarius* de la 30e légion *Ulpia Victrix*

AE 1977, 558

Contexte de découverte

Iversheim, région d'Euskirchen, cité des Ubiens, Germanie inférieure.

Lieu-dit "Hohe Ley", en remploi dans un escalier, dans un corridor menant du four 5 à la cuisine d'un chaufournier (1968).

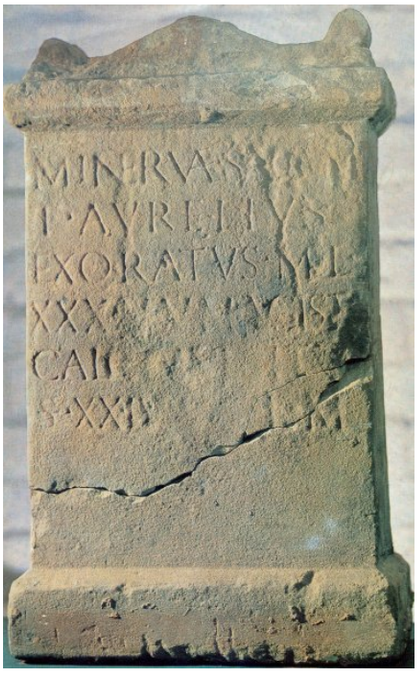

Lieu de conservation

Bonn, Rheinisches Landesmuseum (inv. 1968.338).

Support

66 x 40 x 19 cm

Autel à *pulvini* en grès brunâtre avec base et couronnement. L'autel est cassé en deux dans la partie inférieure. Des pilastres de part et d'autre. Restes de peinture sur les faces latérales.

Datation

220-230.

Inscription

Mineruae sacrum, / T(itus) Aurelius / Exoratus, m(iles) l(egionis) / XXX V(lpiae) u(ictricis), magist(er) calc(arius) [.....] / (sestertium) XXI(V?) [u(otum) s(oluit)] l(ibens) m(erito).

Consacré à Minerve, Titus Aurelius Exoratus, soldat de la XXXe légion *Ulpia Victrix*, maître-chaufournier, (...) a donné 21 (24?) sesterces (....), a accompli son vœu de bon gré et à bon droit.

Remarques Les éditeurs proposent de restituer le nom de métier au génitif pluriel, faisant de T. Aurelius Exoratus le *magister* d'une association professionnelle. Or, le titre de *magister* peut également faire référence de manière valorisante à la qualité de maître-artisan, soit à la la maîtrise d'un savoir-faire acquis par l'apprentissage [Tran 2013, p. 181 *et sqq*.]. Le titre de *magister* est en effet associé à la notion d'*ars* sur l'épitaphe de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae* de Cologne [405] ou sur celle de Q. Candidius Benignus à Arles [235]. Un *magister conquiliarius* est attesté à Salone (*CIL*, III, 2115) et certainement un *m(agister) clauicarius* à Cagliari (CIL, X, 7613). Nous pensons que c'est aussi le cas ici. Le nom de métier doit donc être restitué au nominatif : *magist(er) calc(arius)*, maître-chaufournier. C'est probablement aussi ainsi qu'il faut comprendre aussi les titres de Marcus Aurelius Iustius Belatullus [418], *magist(er) plu(mbarius* ou *-arius*), maître-brodeur ou maître-plombier de Mayence et de Iulius Victor, *mag(ister) figulus*, maître-potier de Nimègue [397].

N° 408 **Dédicace d'une *schola* (?) de *fabri* (*tignuarii* ?) de la part de la cité d'Aquae**

CIL, XIII, 6308 ; Schallmayer, 1989, p. 82-83, fig. 58

Contexte de découverte

Baden-Baden (*Aquae*), cité des *Aquenses*, Germanie Supérieure.

Marktplatz, Altes Dampfbad, en remploi (1888/1889).



© Baden-Baden - Stadtmuseum.
Photo : Ortolf Harl

Lieu de conservation

Baden-Baden, Stadtmuseum (inv. 19031).

Support

59 x 55 x 29 cm

Fragment de bandeau mouluré en calcaire, brisé à gauche et à droite.

Datation

À partir de 135 (*in honorem domus diuinae*) voire de 150 (formule *In h. d. d.* abrégée ?).

Inscription

In h(onorem) [d(omus) d(iuinae)], / [schol]am (?) fab[rum tignar(iorum)?] / [--- res p]ublica [Aquensium ---].

En l'honneur de la divine maison, la cité d'*Aquae* ... la *schola* des *fabri tignuarii* (?).

Remarques Une inscription d'Aquae nous fait connaître l'existence d'un collège de *fabri tignuarii* au IIe siècle ou au début du IIIe siècle (*CIL*, XIII, 6303 = n°409), il paraît donc raisonnable d'après la cassure de ce monument de supposer qu'il s'agit ici du même corps. L'accusatif de la seconde ligne (---*am*) renverrait à l'objet de la dédicace et laisse supposer que l'on a à la dernière ligne un nominatif désignant l'auteur de l'action (*res publica*) plutôt qu'un ablatif (*re publica*). Notons qu'une dédicace à Caracalla de la part de la *res publica Aquensium* est connue par ailleurs (*CIL*, XIII, 6300). Si l'interprétation est correcte et que l'on se place dans le contexte d'une dédicace publique, dont l'auteur serait la cité d'*Aquae* et le bénéficiaire le corps des *fabri*, la restitution *[schol]am* semble des plus probables. Mais, l'inscription étant très lacunaire, ces restitutions restent hypothétiques.

N° 409 Fragment de dédicace à un empereur antonin de la part de ... Rufinus, *faber tignuarius (?)*

CIL, XIII, 6303 ; Schallmayer, 1989, p. 81-82

Contexte de découverte

Baden-Baden (*Aquae*), cité des *Aquenses*, Germanie Supérieure.

Erbprinzenstrasse, sur l'actuelle Leopoldplatz, devant l'hôtel Victoria (1845).

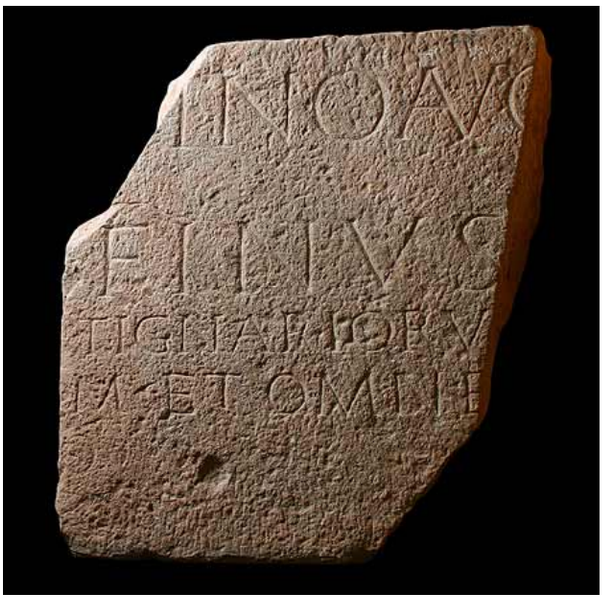

© Rastatt - Zentrales Fundarchiv. Photo : Ortolf Harl

Lieu de conservation

Rastatt - Zentrales Fundarchiv (inv. 50-5222).

Support

70 x 25 cm

Frament de plaque, brisée à droite et à gauche.

Datation

138-222 (règne d'un Antoninus Augustus).

Inscription

[---Anton]ino Aug(usto) / [---Ru]finus[---] / [fabrorum] tignarioru[m---] / [...]m et omne[...] / [---o---].

À Antonin Auguste, ... Rufinus, (patron ?) du corps des charpentiers ...

Remarques L'inscription était consacrée à un empereur portant le nom Antoninus dans sa nomnclature officielle (Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Septime Sévère ou Caracalla). E. Schallmayer suppose qu'il pourrait s'agir de Caracalla, car c'est sous le règne de ce dernier que les bains de la Marktplaz furent reconstruits [Schallmayer 1989]. Plutôt qu'un membre du collège, Rufinus pourrait avoir été le patron ou un dignitaire du corps de *fabri tignuarii*. Celui-ci a probablement financé une construction dont la nature était explicitée la quatrième ligne. E. Schallmayer fait l'hypothèse qu'il s'agissait d'un portique et de tous ses ornements : *[porticu]m et omne[m ornatum---]*. Cette inscription est à mettre en relation avec *CIL*, XIII, 6308 (= n°408) mentionnant des *fabri* (*tignuarii* ?) à *Aquae*.

N° 410 Ex-voto à Minerve de la part de Valerius Perimus, architecte et Vittalis, *lapidarius*

Nesselhauf 1977, n°1 ; Schallmayer, 1989, p. 72

Contexte de découverte

Baden-Baden (*Aquae*), cité des *Aquenses*, Germanie Supérieure.

Römerplatz, Friedrichsbad, lors de travaux d'aménagement à l'est de l'escalier de l'entrée principale (mai 1966).



© Baden-Baden - Stadtmuseum
Photo : Ortolf Harl

Lieu de conservation

Baden-Baden, Stadtmuseum.

Support

69 x 40 x 30 cm

Autel de calcaire. Le bord gauche du couronnement est cassé ainsi que les bords droit et gauche de la base.

Datation

Époque domitienne (Nesselhauf).

Inscription

Mineruae, / Val(erius) Perimus, / arc(hitectus) c(o)ho(rtis) et / Vittalis, lap{p}/idari(us) ex uot{t}o, / et sui lap {p}idar(ii).

À Minerve, Valerius Perimus, architecte de la cohorte et Vittalis, tailleur de pierre, et ses collègues, en accomplissement d'un vœu.

Remarques H. Nesselhauf propose de voir dans le *cognomen* Perimus, qui est un *unicum,* une variante pour Primus. Le nom de la cohorte n'est pas précisé. Valerius Primus fut sans doute rattaché à l'une des deux cohortes présentes à Aquae à la fin du Ier siècle après Jésus-Christ et employées à des travaux édilitaires (*cohors XXVI uoluntariorum ciuium Romanorum* ou *cohors VII Raetorum equitata*). L'abréviation du gentilice *Val.* laisserait toutefois penser à une datation plus tardive.

N° 411 **Ex-voto à Minerve de la part du collège des *dolabrarii***

CIL, XIII, 7723

Contexte de découverte

Andernach, cité des *Aresaces* (?), Germanie Supérieure.

Provenance exacte inconnue.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Bonn, Rheinisches Landesmuseum (inv. U 15).

Support

35 x 22 x 14 cm

Autel. Le couronnement et la base sont brisés. Il ne reste qu'un fragment de la partie droite du couronnement. La pierre est très abîmée.

Datation

Inscription

Miner[u]ae, / dolabrarii / [---] / classis Aug(ustae) / Ger(manicae) P(iae) F<i>d(elis), / u(otum) s(oluerunt) l(aeti) l(ibentes) m(erito).

À Minerve, les *dolabrarii* .... de la flotte d'Auguste *Germanica Pia Fidelis* se sont acquittés de ce vœu heureux, de bon gré et à bon droit.

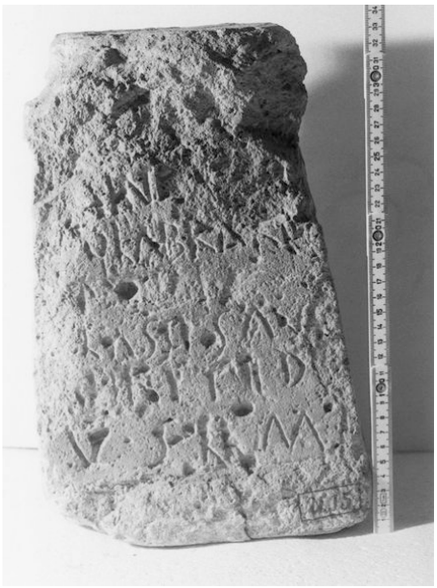

N° 412 **Ex-voto à Mercure et Maia de la part de Masclius Satto, *faber***

CIL, XIII, 7532 ; *ILS,* 3209 ; Esp, VIII, 6155 ; *CSIR-D*, II.9, n°51

Contexte de découverte

Bad Kreuznach (*Cruciniacum*), cité des *Aresaces* (?), Germanie Supérieure.

Angle nord-ouest du château (1858).



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Bad Kreuznach, Römerhalle (inv. 110).

Support

120 x 56 x 43 cm

Autel en grès avec couronnement à *pulvini* ornés de rosettes. Le coin supérieur droit ainsi que la bas du côté gauche sont brisés. Les faces latérales portent un décor en relief léger dans un cadre mouluré. Sur la face latérale droite, un laurier et sur la face gauche, des feuillages et des fruits.

Datation

135-250 (Formulaire : *In h.d.d.*) ; plutôt 150-200, d'après le décor des faces latérales (*CSIR-D*).

Inscription

In ho(norem) d(omus) d(iuinae), / Mercurio / et Maiiae (sic)*, ca/ducium et / aram Masc/lius Satto, / [f]aber, ex uo/[t]o u(otum) s(oluit) l(aetus) l(ibens) / m(erito).*

En l'honneur de la divine maison, à Mercure et à Maia, Masclius Satto, artisan, (a offert) un caducée et un autel en accomplissement d'un vœu. Il s'est acquitté de ce vœu heureux, de bon gré et à bon droit.

CIL, XIII, 7551

Contexte de découverte

Bad Kreuznach (*Cruciniacum*), cité des *Aresaces* (?), Germanie Supérieure.

Faubourg de Planning (1925), dans une tombe.

Lieu de conservation

Bonn, Rheinisches Landesmuseum (inv. 4524).

Support

7,5 x 10,7 cm

Table en plomb aux angles arrondis avec inscription en lettres cursives. La partie inférieure est brisée et le centre de l'inscription est abîmé. Les formules sont notées dans les marges.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Datation

Inscription

Inimici et inimici / Caranita[ni] : Abilius Iu(u)enis, / Sabinus ap[p]arit[o]r, Arria Gauisa (?), Optatus / Silonis, Priuatu[s Se]ueri, Cossus Maesi, / Marcus, aerari[us ?], Atta Marci uxsor, / Camula uxso[r] Gamati, Am(-ans? -biti?) Val(e)/ri(i), Atticinus [Am]monis (?), Terentius Atti/so, Julia Attisonis (uxor), Narcis(s)us <Calipunis> / Calip[ho]nti[s e]t Pudentis et Pudens / [---]ssia [---]us, B[a]lbus uicinus. // Sic te morbo addicant Dii M[anes ---] //[---]te (?) // [---a]d(d)icere inferis [et p]unire.

Mes ennemis et les ennemis de Caranitanus : Abilius Juvenis, Sabinus appariteur, Arria Gavisa, Optatus (esclave de) Silonis, Privatus (esclave de ?) Severus, Cossus (esclave de) Maesus, Marcus, bronzier, Atta, épouse de Marcus, Camula, épouse de Gamatus et amante (?) de Valerius, Atticinus Ammonis (?), Terentius Attiso, Iulia épouse d'Attisonis, Narcissus (esclave de) Calipunus Caliphons et de Pudens, Pudens (...), Balbus, le voisin. Que les dieux Mânes t'infligent une maladie .... t'admettent aux Enfers et te punissent.

N° 414 *Tabella defixionis* mentionnant Lutumarus, *lanius,* Montanus, *materiarius* et Publius, *offector.*

CIL, XIII, 7553 ; Chioffi 1999, n°144, p. 105

Contexte de découverte

Bad Kreuznach (*Cruciniacum*), cité des *Aresaces* (?), Germanie Supérieure.

Faubourg de Planing (1925). Découverte au fond d'un vase avec des monnaies de Vespasien.

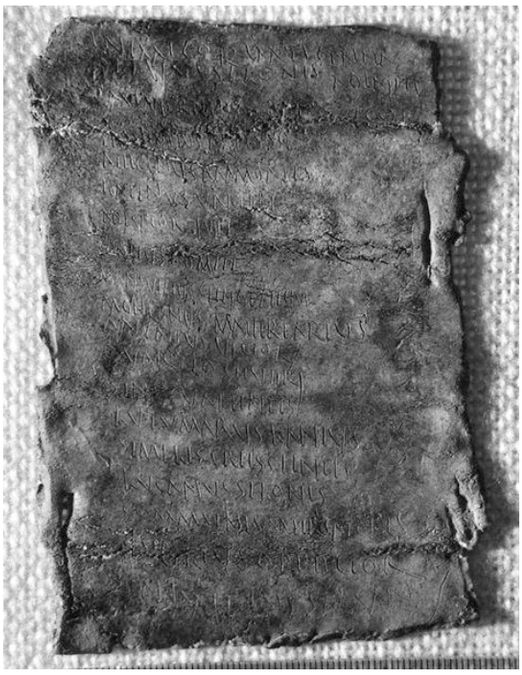

© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Worms, église de Saint-Paul.

Support

10,3 x 7,2 cm

Table rectangulaire portant une inscription en lettres cursives.

Datation

Ier siècle.

Inscription

<u>Sur le recto</u> *: Inimicorum / nomina ad / inferos // ICLVM*

<u>Sur le verso</u> *: Inimicorum nomina / ad infe/ros // Optatus Silonis, / Faustus Ornatus (?), / Terentius Attiso, / Atticinus Ammonis,/ Latinus Valeri, / Adjutor Juli, / Tertius Domiti, / Masuetus Senodatium (?), / Montanus materiarius, / Aninius Victor, /Quartio Severi, / Sinto Valenti, / Lutumarus lanius, / Similis Crescentis, / Lucanus Silonis, / Communis Mercatoris, /Publius offector, / Aemilius Siluanus, // Cossus Matuini.*

Noms de mes ennemis, qu'ils soient voués aux enfers ! // Noms de mes ennemis, qu'ils soient voués aux enfers ! // Optatus (esclave de) Silonis, Faustus Ornatus, Terentius Attiso, Atticinus Ammonis, Latinus (esclave de) Valerius, Adjutor (esclave de) Julius, Tertius (esclave de) Domitius, Masuetus Senodatium, Montanus, artisan du bois, Aninius Victor, Quartio (esclave de) Severus, Sinto (esclave de) Valentus, Lutumarus, boucher, Similis (esclave de) Crescens, Lucanus (esclave de) Silonis, Communis (esclave de) Mercatoris, Publius, teinturier, Aemilius Silvanus, Cossus, esclave de Matuinus.

N° 415 **Épitaphe de Caius Vescius Primus, *lanius***

CIL, XIII, 7521 ; Esp, VIII, 6126 ; Selzer 1988, n° 114 ; Chioffi 1999, n° 143 ; *CSIR-D*, II.14, n°35

Contexte de découverte

Bingen (*Bingium*), cité des *Aresaces* (?), Germanie Supérieure.

Rochusstrasse (1869).



© Osnabrück Alte Geschichte

Lieu de conservation

Mayence, Mittelrheinisches Landesmuseum (inv. S 165).

Support

138 x 56 x 20 cm

Stèle présentant une inscription dans un cadre mouluré à fronton. Au-dessus de l'inscription, dans le cadre, une rosace entre deux rameaux de lierre et deux dauphins. Sous le cadre, un couteau, une tête de bœuf et une patère.

Datation

Ier siècle (formule *hic situs est,* nom du défunt au nominatif, absence des dieux Mânes).

Inscription

C(aius) Vescius, C(aii) lib(ertus), / Primus, lanius, h(ic) s(itus) e(st). / C(aius) Vescius, C(aii) f(ilius), Seu(e)rus, / et Peregrina, C(aii) / Vesci(i) filia feceru/nt, per auctoritatem tutorem, C(aio) Vescio, / C(aii) lib(erto), Vaaro.

Ci-gît Caius Vescius Primus, boucher, affranchi de Caius. Caius Vescius Severus, fils de Caius et Peregrina, fille de Caius Vescius, ont fait élever (ce monument), avec l'autorisation de son tuteur, Caius Vescius Vaarus, affranchi de Caius.

N° 416 **Épitaphe de [---]ius [---]us, *excussor***

AE, 1982, 723

Contexte de découverte

Kirchberg (*Dumnissus*), cité des *Aresaces* (?), Germanie supérieure.

Fouilles au 26 de la Simmener Strasse (1938).

Lieu de conservation

Simmern, Hunsrückmuseum.

Support

54 x 62 x 61 cm

Urne funéraire. Le bord supérieur gauche est cassé ainsi qu'une partie de la bordure inférieure.

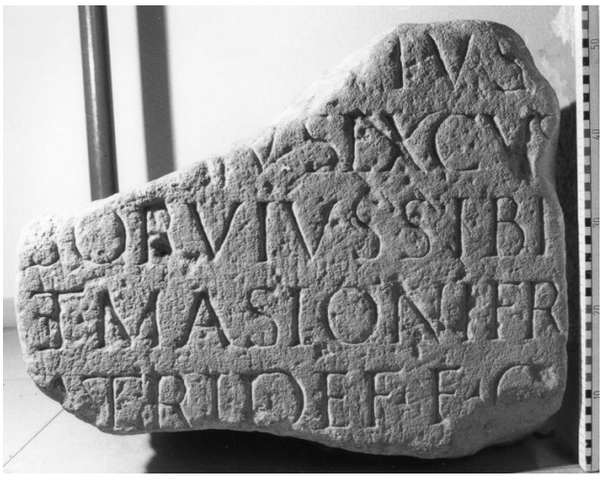

© CIL_XIII-Projekt Trier

Datation

51-150.

Inscription

[---]ius / [---]us excus/sor (sic) uiu(u)s sibi et Masioni, fr/atri def(uncto), f(aciendum) c(urauit).

[---]ius / [---]us, bronzier (?), a fait élever ce monument de son vivant pour lui et pour son frère défunt, Masio.

Remarque *Excussor* désignerait selon Quintilien un métier du bronze (Quint., *Inst. oratoire*, II, 21, 10) : bronzier, fondeur en bronze. Ce terme pouvait cependant désigner aussi des orfèvres en argenterie. En témoigne l'existence d'un *excusor argentariae* à Aquilée (*ILS*, 7698). En tout cas, il est indiscutable que les *excusores* façonnaient des objets en métal.



© CIL_XIII-Projekt Trier

N° 417 Ex-voto à Mars de la part du légionnaire Severus fils d'Alexander (?), *custos castelli figlinarum*

AE, 1941, 107 ; *AE*, 1995, 1171 ; Nesselhauf & Lieb 1959, 162 ; *CSIR-D*, II.4, n°18

Contexte de découverte

Mayence (*Mogontiacum*), cité des *Aresaces* (?), Germanie supérieure.

Leichhof (1939).



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Mayence, Landesmuseum (inv. S 631).

Support

96 x 53 x 30 cm

Autel votif en calcaire avec base et couronnement à pseudo-fronton et *pulvini*. Le fronton est orné de motifs végétaux et les *pulvini* sont décorés de rosettes. Les coins et les bords sont brisés. Le nom de l'empereur a été martelé.

Datation

26 mars 220.

Inscription

In h(onorem) d(omus) d(iuinae), / deo Marti, Se/uerus Alexan/dri (filius ?), mil(es) leg(ionis) XXII / Pri(migeniae) [[Anton(inianae) p(iae) f(idelis)]], cus(tos) / castel(li) figlina(rum), / ciu<i>s Trhax (sic), ex / uoto posuit Im[p(eratore)] / d(omino) n(ostro) [[Anton(ino)]] Aug(usto) II[I] / [e]t Val(erio) Comasont[e] / co(n)s(ulibus) / dedic(auit) VII Kal(endas) April(es).

En l'honneur de la divine maison, au dieu Mars, Severus, fils d'Alexander (?), soldat de la XXIIe légion *Primigenia Antoniniana pia fidelis*, responsable de la tuilerie du camp, citoyen thrace, a fait élever (cet autel) en accomplissement d'un vœu et l'a dédié sous le consulat de l'empereur Antonin Auguste (Héliogabale), notre maître, consul pour la troisième fois, et de (Publius) Valerius Comazon, le 7 des calendes d'avril.

Remarques La nomenclature du personnage est problématique. Étant donné que Severus est légionnaire et que l'inscription est postérieure à la constitution antonine de 212, il est surprenant que sa nomenclature se présente sous la forme d'une dénomination pérégrine : *Seuerus Alexandri (filius)*. Toutefois d'après Nesselhauf on trouve des nomenclatures de forme pérégrine chez des légionnaires après 212 [Nesselhauf et Lieb, 1959, p. 183]. Mais peut-être faudrait-il lire : *Seuerus Alexandri(nus),* le personnage porterait alors les *duo nomina*. Dans tous les cas, Severus était citoyen romain.

N° 418 Ex-voto à Minerve de Marcus Aurelius Iustius Belatullus, *magister plumarius* ou *plumbarius* (?)

AE, 1976, 500 ; *CSIR-D*, II.4, n°13

Contexte de découverte

Mayence (*Mogontiacum*), cité des *Aresaces*, Germanie supérieure.

En remploi dans le rempart, quartier *Kästrich* (automne 1973).

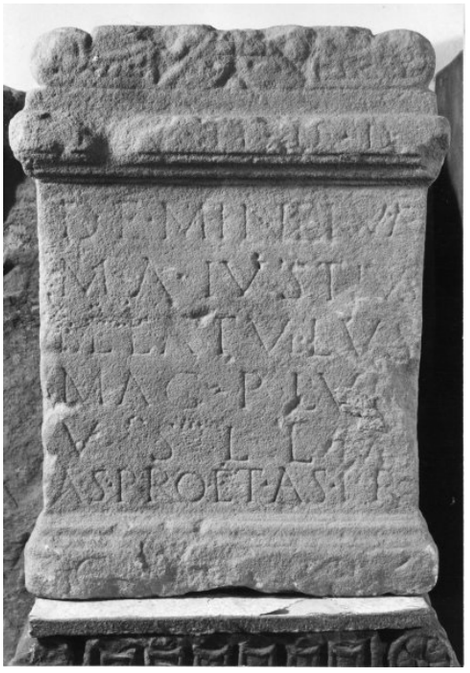

© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Mayence, Mittelrheinische Landesmuseum (inv. 73/204).

Support

46 x 33 x 17 cm (Ch. ép. : 27 x 30 cm)

Autel en calcaire gris clair avec base et couronnement moulurés. Le couronnement est orné de *pulvini* décorés de rosettes et d'un fronton. Le champ épigraphique occupe tout le dé et n'est pas délimité par un cadre. Les lettres *h.d.d.* sont inscrites sur le bandeau de la corniche.

Datation

212 (datation consulaire).

Inscription

[In] honorem d(omus) d(iuinae), / de(ae) Mineruae, / M(arcus) A(urelius) Iustius / Belatullus, / mag(ister) plu[m(arius)] / u(otum) s(oluit) l(ibens l(aetus)) m(erito), / Aspro et Aspro / c[o(n)s(ulibus)].

En l'honneur de la divine maison, à la déesse Minerve, Marcus Aurelius Iustius Belatullus, maître-brodeur a accompli ce vœu de bon gré et à bon droit, sous le consulat de (Caius Iulius) Asper (II) et (Caius Iulus Galerius) Asper.

Remarques Le double gentilice est à mettre en relation avec la constitution antonine de 212 : Belatullus a ajouté le gentilice de l'empereur au sien. Deux noms de métiers peuvent être proposés pour développer l'abréviation *mag(ister) plu*(---) : *plu(marius)*, brodeur, ou *plu(mbarius)*, travailleur du plomb. La première hypothèse fut défendue par B. Stümpel (*Mainzer Zeitschrift*, 69, 1974, p. 221, p. 67) tandis que les rédacteurs de l'*Année épigraphique* penchent pour la seconde solution. Dans tous les cas, les épigraphistes développaient le nom de métier au génitif pluriel, faisant de Belatullus le magistrat d'une association professionnelle. Or nous pensons avec N. Tran que le terme *magister* faisait référence ici au titre de maître-artisan, exprimant de manière valorisante la maîtrise d'un savoir-faire acquis par l'apprentissage [Tran 2013, p. 181 *et sqq.*]. Le nom de métier doit alors être restitué au nominatif : *magister plumarius* ou *plumbarius*, maître-brodeur ou maître-plombier. Le titre de *magister* est en effet associé à la notion d'*ars* sur l'épitaphe de Iulius Verinus, *magister artis fulloniae* de Cologne [405] ou sur celle de Q. Candidius Benignus à Arles [235]. Un *magister conquiliarius* est attesté à Salone (*CIL*, III, 2115) et certainement un *m(agister) clauicarius* à Cagliari (*CIL*, X, 7613). C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre aussi les titres de T. Aurelius Exoratus [407], *magist(er) calcarius*, maître-chaufournier d'Iversheim et de Iulius Victor, *mag(ister) figulus*, maître-potier de Nimègue [397].

CIL, XIII, 11803 ; *AE* 1911, 232 ; *ILS,* 9183

Contexte de découverte

Mayence (*Mogontiacum*), cité des *Aresaces*, Germanie supérieure.

En remploi dans le rempart.

Lieu de conservation

Support

Plinthe de base.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Datation

135-250 (Formulaire : *In h.d d.*).

Inscription

In h(onorem) d(omus) d(iuinae), Genio tectorum, mil(ites) | [M]at(t)i(a)corum.

En l’honneur de la divine maison, au génie des stucateurs, les soldats de Mattiacorum.

N° 420 **Ex-voto de Lucius Vireius Dexter, *seplasiarius* dans la légion**

CIL, XIII, 6778 ; *AE* 1896, 98

Contexte de découverte

Mayence, (*Mogontiacum*), cité des *Aresaces*, Germanie Supérieure.
Wallstrasse, derrière la fabrique de conserve (1896).

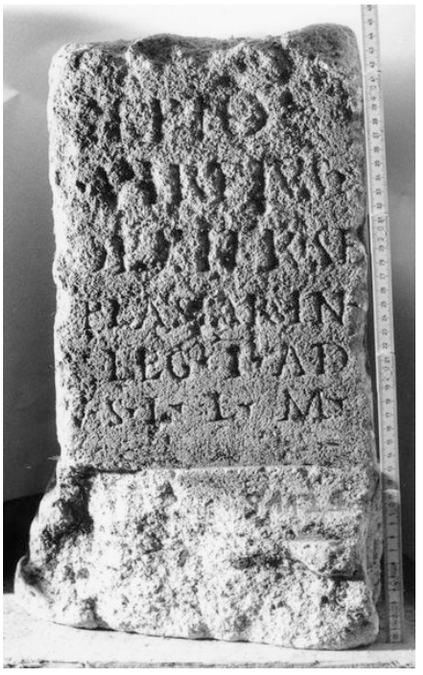

© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Mayence, Mittelrheinisches Landesmuseum.

Support

Dé d'un autel.

Datation

70-85 (stationnement de la *Legio I adiutrix* à Mayence).

Inscription

---u]oto su[s]/cepto, / L(ucius) Vireius / Dexter, se/plasiarius in / leg(ione) I Ad(iutrix), / u(otum) s(oluit) l(aetus) l(ibens) m(erito).

... en accomplissement d'un vœu, Lucius Vireius Dexter, parfumeur dans la légion I *Adiutrix,* a accompli son vœu heureux de bon gré et à bon droit.

Remarque À propos des usages des huiles et des parfums dans l'armée impériale, [Faure, 2013].

N° 421 **Anneau offert par Pervincius Stabilis au collège des *fabri***

CIL, XIII, 7065

Contexte de découverte

Mayence (*Mogontiacum*), cité des *Aresaces*, Germanie Supérieure.

Dans un jardin.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Cassel, musée.

Support

3,4 cm (diamètre)

Anneau en bronze.

Datation

Inscription

Peruin(cius) / Stabilis / col(legio) fabr/orum / d(ono) d(edit). // d(ecuria) sec(unda).

Pervincius Stabilis, a offert (cet anneau) en cadeau au collège des *fabri*. La seconde décurie.

Remarques *Collegio* peut se comprendre de deux manières. L'ablatif peut exprimer l'appartenance au corps des *fabri* [Waltzing1900, vol. IV, p. 267]. Le datif peut quant à lui désigner le bénéficiaire du don.

N° 422 **Ex-voto à Mars et à la Victoire de la part de Lucius Bittius Paulinus, *anularius***

CIL, XIII, 7249 ; *CSIR-D*, II.14, n°96

Contexte de découverte

Ober-Olm, près de Mayence, cité des *Aresaces*, Germanie Supérieure.

À l'entrée de la ville, en remploi dans un tombeau franc (1866).

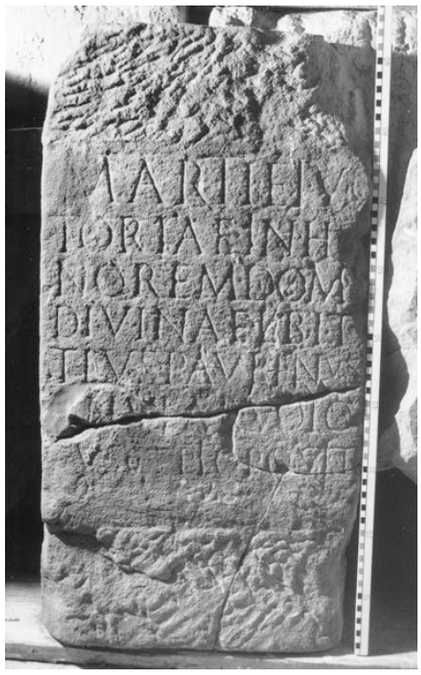

© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Mayence, Mittelrheinisches Landesmuseum (Inv. S 879).

Support

Autel en deux fragments dont la base et le couronnement ont été abattus à fleur du dé.

Datation

Milieu du IIe siècle (*In honorem domus diuinae* non abrégé, formulaire votif non standardisé, *tria nomina*)

Inscription

Marti et Vic/toriae, in ho/norem domus / diuinae, L(ucius) Bit/tius Paulinus, / anular(ius), uoto / suscepto pos(u)it.

Pour Mars et la Victoire, en l'honneur de la divine maison, Lucius Bittius Paulinus, fabricant d'anneaux a fait élever (cet autel) en accomplissement d'un vœu.

N° 423 **Inscription votive à Mithra**
de la part de Silvestrius Perpetuus, *artis sutoriae*, et de Silvestrius Silvinus, *artis quadratariae*

Esp G. 243 ; *CSIR-D*, II.13, n°272

Contexte de découverte

Dieburg (*Med[---]*), cité des *Auderienses*, Germanie Supérieure.

Dans le coin du Mithraeum à l'angle formé par la Minnefeldstrasse et la Fortstrasse (1926).



© Dieburg - Museum Schloss Fechenbach
cliché : Ortolf Harl

Lieu de conservation

Dieburg, Museum Schloss Fechenbach (inv. 220/52).

Support

90 x 85 x 12 cm

Table de grès rose en cinq fragments décorée sur ses deux côtés. Un coin supérieur est brisé. D'un côté, un relief central figurant Mithra galopant est encadré de onze tableaux plus petits illustrant la mythologie de Mithra. Au revers, dans un grand médaillon, Soleil trônant au milieu d'un groupe de huit personnages. Dans chaque écoinçon, buste d'un personnage figurant un Vent. L'inscription se partage entre les moulures séparatives des tableaux, un cadre lisse à l'endroit et la bordure du médaillon au revers.

Datation

135-250 (formulaire : *deo* + nom de la divinité) ; plutôt vers la fin du IIe siècle (*CSIR-D*).

Inscription

D(eo) I(nuicto) M(ithrae), Siluestrius Siluinus // et Siluestrius Per[petus et A]urelius, nepos, / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) l(aeti) m(erito). // Perpetu(u)s, frate[r], artis sutor[iae], / Siluinus, artis quadratariae, Aureli[us] d(ono) d(ederunt). // D(eo) S(oli) I(nuicto) M(ithrae), Siluestrius Sil(u)inu(s) et Siluestrius Perpetu(u)s et Siluinius Aurelius.

Au dieu invaincu Mithra, Silvestrius Silvinus, Silvestrius Perpetuus et Aurelius, son petit-fils, se sont acquittés de leur vœu, heureux, de bon gré et à bon droit. Perpetuus, son frère, pratiquant l'art de la cordonnerie, Silvinus, pratiquant l'art de la taille de pierre, Aurelius, ont fait cette offrande. Au dieu Soleil Mithra Invaincu, Silvestrius Silvinus, Silvestrius Perpetuus et Silvinius Aurelius.



© Dieburg - Museum Schloss Fechenbach cliché : Ortolf Harl

N° 424 **Relief votif consacré à Diane par Silvestrius Silvinus, *artis quadratariae***

CIL XIII, 6434 ; *CSIR-D*, II.13, n°297

Contexte de découverte

Dieburg (*Med[---]*), cité des *Auderienses*, Germanie Supérieure.

Dans une fontaine d'époque romaine, dans la propriété de Heinrich Jost, situé dans la *Rittergasse*, lors des travaux de reconstruction de sa maison (1894).



Lieu de conservation

Darmstadt, Hessiches Landesmuseum.

Support

29 x 33 x 7 cm

Fragment de stèle en grès. La base porte une inscription en partie effacée. La partie supérieure est ornée d'un relief de Diane : seules les jambes de la déesse sont conservées. Elle porte des bottes de chasse et un chien se tient à ses côtés. La partie supérieure de la sculpture avait été retrouvée mais est aujourd'hui perdue.

Datation

Fin IIe - début du IIIe siècles (*CSIR-D*).

Inscription

[---] / [Si]lues[t]rius / [Si]luinus art(is) [quad]/[ra]ta[r(iae)] b(i)turex.

... Silvestrius Silvinus, pratiquant l'art de la taille de pierre, biturige (?).

Remarque La restitution de cette inscription lacunaire s'appuie sur l'hypothèse que le dédicant de cette inscription serait le même Silvestrius Silvinus que celui mentionné parmi les dédicants d'un relief à Mithra provenant de Dieburg (n°423). La mention d'une *ars* et la conservation des lettres TA à la dernière ligne qui permettent de restituer « *artis quadratariae* » plaident en faveur de cette identification. Le terme Biturex n'est pas attesté ailleurs. En revanche, BITURIX est connu. Il s'agit d'un nom celtique bien connu (Delamarre 2007, p. 43) mais aussi d'une origine, l'adjectif renvoyant à la nation des Bituriges. Certains personnages se disent ainsi « *ciuis biturix cubus* » (*CIL*, VII, 248 (York); XIII, 2025 (Lyon)) ou « natione biturix » (*CIL*, III, 5831 (Augsburg) ; VIII, 21024 (*Caesarea*)).



N° 425 **Épitaphe du lydien Camillius Polynices et de son fils Camillius Paulus, *aurifices* et membres du corps des *fabri tignuarii***

CIL, XIII, 5154 ; *ILS,* 7687 ; *AE* 1974, 434 ; Walser 1980, n°117

Contexte de découverte

Amsoldingen, cité des Helvètes, Germanie Supérieure.

Dans la crypte de l'église, en remploi comme base de pilier (1816).

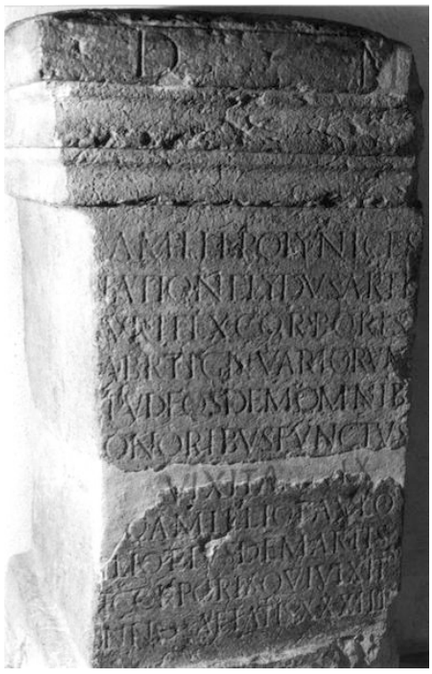

© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Thoune, cour du château.

Support

122 x 55 x 58 cm

Autel brisé en deux fragments à mi-hauteur. Les lettres *D.M.* sont inscrites sur le bandeau supérieur de la corniche, brisé à droite. Il manque au moins une ligne entre les lignes 7 et 8.

Datation

Fin Ier-IIe siècles (?)

Inscription

D(is) M(anibus), | *Camill(ius) Polynices,* | *natione Lydus, artis* | *aurifex, corporis* | *[f]abr(um) tignuariorum,* | *[a]pud eosdem omnib(us)* | *[h]onoribus functus* || *[---]/us (?) uixit ann(os) LX[---]* | *[e]t Camillio Paulo,* || *[f] ilio, eiusdem artis* | *[e]t corporis qui uixit* | *[a]nnos aetatis XXXIII.*

Aux dieux Mânes. Camillius Polynices, lydien d'origine, orfèvre de profession, membre du corps des charpentiers, ayant accompli tous les honneurs auprès d'eux, ..., mort à ... ans, et pour Camillius Paulus, son fils, ayant exercé le même métier et membre de la même corporation, mort à 33 ans.

Remarques On constate une rupture de construction avec un passage du nominatif au datif à la neuvième ligne. Lacune entre les lignes 7 et 8 : *[et ornamentis honorat]|us* ? Hypothèse de [Walser 1980].

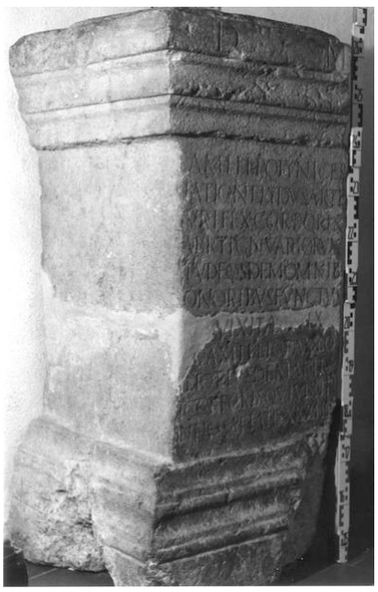

N° 426 **Ex-voto à Mars Caturix par Iulius Silvester, *lapidarius***

AE, 1946, 238 ; *BRGK*, 1959,40 ; Walser 1980, n°110

Contexte de découverte

Avenches (*Aventicum*), cité des Helvètes, Germanie Supérieure.

Au sud de la cour du temple du Cigognier (1939).



© Avenches - Musée Romain. Photo : Ortolf Harl

Lieu de conservation

Avenches, musée romain (inv. 1939 / 7009).

Support

80 x 44 x 31 cm

Autel votif en calcaire. Le couronnement est abîmé et la base est brisée à gauche. Le dé présente des éclats et des cassures.

Datation

IIe siècle.

Inscription

Marti Catur(igi), / Iul(ius) Siluester, / lapidar(ius), / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

À Mars Caturix, Iulius Silvester, tailleur de pierre, s’est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit.

N° 427 **Inscription très lacunaire mentionnant un corps d'ouvriers**

Nesselhauf & Lieb, 1959, n°43 (p.138)

Contexte de découverte

Avenches (*Aventicum*), cité des Helvètes, Germanie Supérieure.

Prés Verts (1937/38).



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Avenches, musée cantonal (inv. 5321).

Support

18 x 18 x 3 cm

Fragment brisé sur tout le pourtour. Calcaire blanc.

Datation

Inscription

[---]...[---/--] ciuium [---/--- fabr(um) [---/---] CIC [---]

N° 428 **Épitaphe de Marcus Iulius Maximus, *structor* dans la légion**

CIL, XIII, 5209 ; Esp, VII, 5457 ; Pannoux 1983, n°240

Contexte de découverte

Windisch (*Vindonissa*), cité des Helvètes, Germanie Supérieure.

Provenance exacte inconnue.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Zurich, musée (inv. 13873).

Support

185 x 55 x 20 cm

Stèle funéraire incomplète en deux fragments. La partie gauche est perdue. L'inscription est comprise dans un cadre moulurée. La partie supérieure est ornée d'un fronton décoré de motifs végétaux. Sous le cadre sont figurés des outils : un compas et peut-être une équerre.

Datation

70-101 (stationnement de la légion à *Vindonissa*).

Inscription

[(M(arco) I]ulio M(arcii) f(ilio) | [Qui]r(ina tribu) Maximo, | [A]ug(usto) | [Ne]meto, mil(iti) | leg(ionis) XI C (laudiae) P(iae) F(idelis), | [sti]p(endiorum) VIII, stru[ctori ---]us , | (Ve)getus, mil(es) leg(ionis) eiusdem, [he]res eius, feci[t].

À Marcus Iulius Maximus, fils de Marcus, de la tribu Quirina, originaire d'*Augustonemetum*, soldat de la XIe légion *Claudia Pia Fidelis*, qui a servi 8 ans, maçon. [---] Vegetus, soldat de la même légion, son héritier, a fait élever (ce monument).



N° 429 **Ex-voto à Mars de la part de Tiberius Iulius Aquilus, *gladiarius***

CIL, XIII, 11504

Contexte de découverte

Windisch (*Vindonissa*), cité des Helvètes, Germanie Supérieure.

Provenance exacte inconnue (1907).

Lieu de conservation

Brugg, Vindonissa-Museum.

Support

Tabula ansata en bronze.



© Andreas Pangerl

Datation

Inscription

Marti uotum, / Tib(erius) Iul(ius) Aquil(us), / gladiarius, / s(oluit) l(aetus) l(ibens) m(erito).

À Mars, Tiberius Iulius Aquilus, armurier, s’est acquitté de son vœu heureux, de bon gré et à bon droit.

N° 430 **Ex-voto à Mercure de la part d'un *sagarius* anonyme**

CIL, XIII, 11597 ; *CAG*, 52/1, p.188 ; Le Bohec 2003, n°336

Contexte de découverte

Dampierre, cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Sur le plateau de Chanteroy, au lieu dit le Fonteny (fouilles de 1897-98).

Lieu de conservation

Chaumont, musée archéologique.

Support

52 x 80 x 13 cm (Ch. ép. 31 x 42,5 cm)

Plaque portant une inscription incomplète, inscrite dans un champ épigraphique en forme de *tabula ansata*.



© CIL_XIII-Projekt Trier

Datation

IIe siècle.

Inscription

[---]u[---]cco / [----]rii fil(ius) / sa<g>arius / Mercur[io] / u(otum) s(oluit) l(libens) m(erito).

[---], fils de ..., fabricant de sayons, a accompli son vœu à Mercure volontiers et à bon droit.

N° 431 **Ex-voto à Jupiter de la part des *fabri ferrarii* de Dijon pour le salut de leur patron, Tiberius Flavius Vetus**

CIL, XIII, 5474 ; *ILS,* 7048 ; *CAG* 21/2, p. 282 ; Le Bohec, 2003, n°51

Contexte de découverte

Dijon (*Divio*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Au n°3, rue de l'école de droit, lors de la destruction de la tour du collège des Jésuites (1580).

Lieu de conservation

Lieu de conservation inconnu.

Support

Dimensions inconnues

Nature du support inconnue.

Datation

Au plus tôt, à la fin du Ier siècle (gentilice *Flavius*). Plutôt fin du IIe - début du IIIe siècles (abréviation du gentilice).

Inscription

I(oui) O(ptimo) M(aximo) / et Fortunae Reduci, pro / salute itu et reditu / Tib(erii) Fl(auii) Veteris, patrono / optimo, aram posuerunt fabri / ferrarii dibione [co]ns[i]s/[t]entes, clientes, / [u(otum)] s(oluuerunt) l(ibentes) m (erito). / L(ocus) d(atus) d(ecreto) p(agi) A(ndomensium ?).

À Jupiter Très Bon Très Grand et à la Fortune du Retour, pour le salut, l'aller et le retour de Tiberius Flavus Vetus, leur excellent patron, les ouvriers du fer établis à Dijon, ses clients, ont fait élever cet autel, ils ont accompli ce vœu volontiers et à bon droit. L'emplacement a été accordé par décret du *pagus* d'Andomum.

N° 432 **Ex-voto à Jupiter de la part des *lapidarii* établis dans le *pagus* d'Andomum pour le salut de leur patron, Tiberius Flavius Vetus**

CIL, XIII, 5475 ; *ILS,* 7048a ; *CAG* 21/2, p. 282 ; Le Bohec 2003, n°52

Contexte de découverte

Dijon (*Divio*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

En remploi dans les fondations de l'ancienne muraille du collège des Godrans.

Lieu de conservation

Dijon, bibliothèque municipale.

Support

Dimensions inconnues

Nature du support inconnue.

Datation

Au plus tôt, à la fin du Ier siècle (gentilice *Flavius*). Plutôt fin du IIe - début du IIIe siècles (abréviation du gentilice).

Inscription

I(oui) O(ptimo) M(aximo) et / Fortunae / Reduci pro / salute itu et / reditu Ti[b(erii)] / Fl(auii) Veteris, / patron[o] / optimo et fidelissimo, / lapidari(i), / clientes ejus, / pag(o) andomo / co[n]sistentes, / ex uoto / u(otum) s(oluuerunt) l(ibentes) m(erito).

À Jupiter Optimus Maximus et à la Fortune du Retour, pour le salut, l'aller et le retour de Tiberius Flavius Vetus, leur excellent et très fidèle patron, ses clients, les tailleurs de pierre établis dans le *pagus* d'Andomum, à la suite d'un vœu, ont accompli leur vœu volontiers et à bon droit.

N° 433 **Épitaphe de Caius Cassius Candidus, *aerarius***

CIL XIII, 5700 ; *CAG* 52/2 p. 134 ; Le Bohec 2003, n°370

Contexte de découverte

Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

En remploi dans les remparts.

Lieu de conservation

Langres, musées de Langres, réserve (inv. R 2006.1.42.).

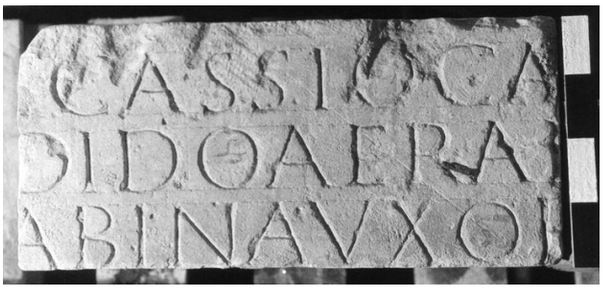

© CIL_XIII-Projekt Trier

Support

20 x 44 x 30 cm

Bloc en calcaire oolithique gris clair, scié de tous les côtés.

Datation

50-100 (nom du défunt au datif seul ; absence de *D.M.*)

Inscription

C(aio) Cassio Ca[n]/dido, aerar[io],/ [S]abina uxor.

À Caius Cassius Candidus, bronzier, Sabina, son épouse.

Remarques Nous n'avons pas vu la pierre. D'après la photographie il nous semble voir un C. plutôt qu'un L. au début de la première ligne.

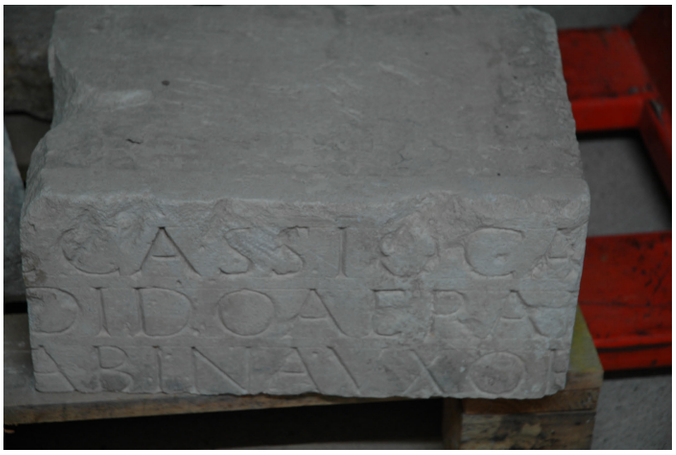

© Musées de Langres

N° 434 Épitaphe lacunaire d'un *uestiarius* anonyme

CIL, XIII, 5705 ; Le Bohec 2003, n°373

Contexte de découverte

Langres (*Andemantunnum*), cité des Lingons, Germanie Supérieure.

Contexte de découverte inconnu.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Monument brisé à gauche, seule la fin des lignes était conservée au moment où l'inscription a été vue.

Datation

Inscription

[---] / [---libe]rt(us ?), uestiarius, / [--- sibi et ... liber]to uiuus fecit.

..., affranchi (?), tailleur, a fait élever (ce monument), de son vivant, pour soi et pour .... affranchi (?).

N° 435 **Ex-voto à Jupiter de la part de Caius Iulius Senecianus, *thurarius***

CIL, XIII, 5356 ; *CAG* 39, 482-7* (p. 639)

Contexte de découverte

Saint-Germain-en-montagne, cité des Séquanes, Germanie Supérieure.

Découvert en 1860.



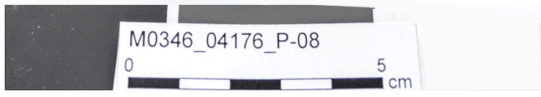

© David Vuillermoz,
Musée d'Archéologie du Jura de Lons-le-Saunier, France

Lieu de conservation

Lons-le-Saulnier, musée d'Archéologie du Jura (inv. 4176).

Support

93 x 93 cm de côté ; 6,8cm de hauteur.

Base carrée en alliage cuivreux. Autel votif ou piédestal d'une statuette. La table dont l'un des coins est brisé est ornée de quatre cercles concentriques. Les quatre faces présentent des arcatures évidées en plein cintre. L'inscription en lettres pointillées est disposée le long de chacun des côtés et dans les cercles intérieurs.

Datation

Inscription

C(aius) I(ulius) Senecianus, / thurari[us, statuas (?)] / [donaui]t quattuor / I(oui) O(ptimo) M(aximo), u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Caius Iulius Seniacianus, producteur d'encens, a offert quatre statues (?) à Jupiter Très Bon Très Grand. Il s'est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit.

N° 436 **Dédicace au génie du collège des *fabri tignuarii* par Genialius Optatus**

CIL, XIII, 7371 ; Grönke 1982, n°65

Contexte de découverte

Francfort-sur-le-Main, cité des Taunenses, Germanie Supérieure.

Heddernheim (1822).



© CIL_XIII-Projekt Trier

Lieu de conservation

Wiesbaden, musée.

Support

60 x 54 x 8 cm

Table de basalte en trois fragments, incomplète.

Datation

151-250.

Inscription

[---] / Gen[io c]olleg(ii) / [fabro]r(um) tign(ariorum), / [Gen]ialius / [Op]tatus / [--- d]e suo / [posui]t.

... au génie du collège des charpentiers, Genialus Optatus, a fait élever ce monument à ses frais.

N° 437 **Dédicace d'un sistre de la part de Lucius Ulentius, *aerarius***

CIL, XIII, 7378 ; Pfahl 2012, n°395

Contexte de découverte

Francfort-sur-le-Main, cité des Taunenses, Germanie Supérieure.

Heddernheim (1851).

Lieu de conservation

Mayence, Landesmuseum (inv. R 2419). Instrument perdu.

Support

L : 6,2 cm

Manche d'un sistre en bronze. Le manche est de section hexagonale et délimité à ses deux extrémités par un bourrelet. L'inscription de quatre lignes occupe quatre côtés du manche.

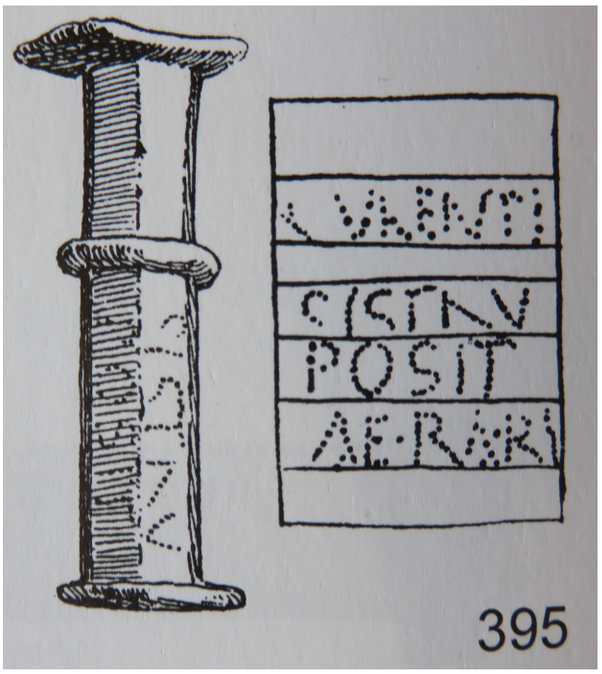

D'après Pfahl 2012, table 66

Datation

85-260 (période d'occupation du site).

Inscription

L(ucius) Ulent(ius) / sistru(m) / pos(u)it / aerari(us ?).

Lucius Ulentius, bronzier, a offert ce sistre.

Remarque Le développement du nom de métier à la ligne 4, *aerari(us)* n'est pas assuré. On pourrait également restituer un nom de lieu *(in) aerar(io)*, dans le trésor (du temple d'Isis) [Pfahl, 2012]. S. F. Pfahl privilégie cependant l'hypothèse du nom de métier : ce n'est certainement pas un hasard qu'un artisan du métal apparaisse précisément sur un objet de culte en bronze d'une très grande rareté. Fabricant et dédicant ne serait qu'une seule et même personne.

N° 438 **Dédicace à Minerve de la part de Vitalinius Secundinus, *fullo***

CIL, XIII, 6264 ; *CSIR-D*, II.1, n°59

Contexte de découverte

Alzey (*Altiaia*), cité des *Vangiones*, Germanie Supérieure.

Porte méridionale (1783).



© Reiss-Engelhorn-Museen Mannheim. Photo : Jean Christen

Lieu de conservation

Mannheim, Städtisches Reiss-Museum.

Support

46 x 109 x 35 cm

Autel votif de calcaire avec base et couronnement.

Datation

135 - 250 (formulaire : *in h.d.d.* + *deae* : usage le plus fréquent entre 200 et 250).

Inscription

In h(onorem) d(omus) d(iuinae), / deae Mi/neru(a)e, / Vitalini/us Secun/dinus, ful/lo, d(ono) d(edit).

En l'honneur de la divine maison, à la déesse Minerve, Vitalinius Secundinus, foulon, a offert (cet autel).

N° 439 Inscription lacunaire mentionnant un *magister fabrorum tignuariorum*

CIL, XII, 68 ; *CAG,* 04, 34*, p. 124 ; *ILAM,* n°35

Contexte de découverte

Castellane (*Salinae*), Alpes Maritimes.

Près de Châtillon et de La Baume de Castelane, au pied de la montagne de l'Aup.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Grande et large pierre.

Datation

Inscription

S(extus ?) C[---]alius / [uiri ?] magister /[col(legii)] fabroru[m] tignuari[orum].

[---] *magister* du collège des charpentiers.

Remarques La première ligne de l'inscription devait contenir la nomenclature du personnage. Le *nomen* et le *cognomen* ne peuvent être restitués mais S. Morabito propose d'interpréter le S initiale comme la première lettre du prénom *S(extus)* [*ILAM*, n°35, p. 123].

CIL, V, 7869 ; *AE* 1945, 104 ; *CAG*, 6, p. 524 ; *ILAM*, n°156

Contexte de découverte

Cimiez (*Cemenelum*), Alpes maritimes.

Monastère de Saint-Pons.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Autel de petite taille.

Datation

Inscription

Herculi, / lapidari(i) / alman(t)i/censes / p(osuerunt).

À Hercule, les tailleurs de pierre *Almanticenses* ont fait élever (ce monument).

N° 441 Dédicace en l'honneur de M. Aurelius Masculus de la part des *Tria Collegia* de Cemenelum

CIL, V, 788 ; *AE* 2007, 886 ; Liu 2009, n°1281 ; *CAG* 6, p. 438 ; *ILAM*, n°172

Contexte de découverte

Cimiez (*Cemenelum*), Alpes maritimes.

À proximité de l'amphithéâtre, près de l'arrivée de l'aqueduc alimentant les thermes.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

Milieu du IIIe siècle. M. Aurelius Masculus fut tribun de cohorte des vigiles en 239 (*CIL*, XIV, 4397).

Inscription

M(arco) Aurelio Masculo, / u(iro) e(gregio), / ob eximiam praesidatus / eius integritatem et / egregiam ad omnes homines / mansuetudinem et urgentis / annonae sinceram praebitionem / ac munificentiam et quod aquae / usum uetustate lapsum requi/situm ac repertum saeculi / felicitate cursui pristino / reddiderit, / colleg(ia) III / quib(us) ex s(enatus) c(onsulto) c(oire) p(ermissum) est, / patrono digniss(imo).

À Marcus Aurelius Masculus, son Excellence, pour son rare désintéressement durant sa charge de gouverneur, pour sa remarquable bienveillance envers tous, pour la fourniture sans lésiner d'une annone (dont le besoin était) pressant, pour avoir recherché le vieil aqueduc, l'avoir retrouvé et rétabli dans son ancien cours pour le bonheur du siècle, les trois collèges autorisés par senatus-consulte à siéger ensemble (firent élever ce monument), à leur patron très digne.

Traduction d'après S. Morabito (*ILAM*)

Remarque Si l'on peut identifier ce gouverneur des Alpes Maritimes à Aurelius Masculus, tribun de cohorte des vigiles, connu par une inscription d'Ostie de 239 (*CIL*, XIV, 4397 (Ostie)), cette inscription daterait de la fin de la première moitié du IIIe siècle. Le titre de *praeses* plutôt que *procurator* argumente également en faveur d'une datation au IIIe siècle.

N° 442 Dédicace à Q. Domitius [---]nus, pour ses libéralités envers la cité de *Cemenelum* et les *tria collegia*

CIL, V, 7905 ; Liu 2009, n°129 ; *CAG* 6, p. 515 ; *ILAM*, n°173

Contexte de découverte

Cimiez (*Cemenelum*), Alpes maritimes.

Quartier de Cimiez.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Nature du support inconnue.

Datation

IIe ou début du IIIe siècles (mention des *tria nomina* du notable et de sa tribu d'après S. Morabito (*ILAM*))

Inscription

] / integritati [---] / bene merita [---] / Q(uinto) Domitio, Q(uinti) f(ilio), [Pater]/n(o?), IIuiro, amp[liatori ur] /bis et collegio[rum III], / ciuitas Cemene[l(ensium)] : / cuius publicatio[ne, decurio]/nibus et IIIIIIuiris ep[ulum et] / collegi(i)s tribus et [officialib(us) et] / populo omni oleum [dedit]. / L(ocus) d(atus) d(ecreto) d (ecurionum).

... au désintéressement ... à Q(uintus) Domitius [---]nus, fils de Q(uintus), *duumuir*, qui fit prospérer la ville et les trois collèges, la cité des *Cemenelenses* (fit élever ce monument) : lors de l'inauguration officielle, il offrit un banquet public [---] aux décurions et aux sévirs, et fit une distribution d'huile aux trois collèges, aux fonctionnaires des bureaux et à tout le peuple. L'emplacement a été donné par décret des décurions.

Traduction de S. Morabito (*ILAM*)

N° 443 **Dédicace d'une statue de Mercure par le patron des utriculaires, C. Cassius Paternus, évoquant des largesses envers les collèges des utriculaires, des *fabri* et des *centonarii***

AE, 1967, 281 ; Liu 2009, n°133 ; *CAG* 6, p. 486 ; *ILAM*, n°160

Contexte de découverte

Cimiez (*Cemenelum*), Alpes Maritimes.

Lors des fouilles des thermes de Cimiez, près du *decumanus* II (1966).

Lieu de conservation

Nice, musée d'archéologie de Nice-Cemenelum (inv. CIL F 66 1 10 1)



Support

43 x 90 x 6,5cm

Plaque de marbre brisée en deux morceaux qui s'assemblent. Le champ épigraphique est délimité par un cadre mouluré, brisé en deux endroits dans sa partie supérieure.

Datation

IIe ou début IIIe siècles (*tria nomina* et tribu d'après les *ILAM*)

Inscription

Signum Mercuri, / C(aius) Cassius C(ai) fil(ius), Claudia (tribu), / Paternus, decurio, patronus / collegi(i) utric(u)larior(um), donum d(edit) d(edicauitque), / qua die collegio fabrum, utric(u)la/riorum et centonariorum sportu/las et oleum dedit.

Cette statue de Mercure, Gaius Cassius Paternus, fils de Gaius, (de la tribu) Claudia, décurion, patron du collège des utriculaires, en fit don et la dédia, et ce jour-là, il distribua aux collèges des *fabri*, des utriculaires et des centonaires, des sportules et de l'huile.

N° 444 **Fragment d'épitaphe à une mère anonyme par son fils. Distribution publique aux corps institués de la cité.**

CIL, V, 7920 ; Liu 2009, n°131 ; *CAG* 6, p. 516 ; *ILAM*, n°317

Contexte de découverte

Cimiez (*Cemenelum*), Alpes maritimes.

Quartier de Cimiez, dans les vignes de la propriété de la Galère.



D'après S. Morabito, *ILAM* (p. 392)

Lieu de conservation

Nice, musée d'archéologie de Nice-Cemenelum.

Support

32 x 17 x 9,5 cm

Fragment de la partie droite d'une plaque de calcaire;

Datation

Inscription

] / [ma]tri piissima[e] posuit, ob / cuius dedicationem decuri/onib(us) et seuir(is) Aug(ustalibus) u[rb]anis, [e]t of/[f]icialib(us) sportulas |(denarios) II divisit ; item / collegiis |(denarium) I et recumbentibus / panem et uinum praebuit et oleum / populo, uiris ac mulieribus pro/misce dedit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

--- élevé (ce monument) à sa mère très pieuse. Pour la dédicace, il distribua aux décurions, aux sévirs augustaux de la cité et aux fonctionnaires des bureaux, des sportules de deux deniers ; et aussi un denier aux membres des collèges ; et aux convives il offrit le pain et le vin, et il donna de l'huile au peuple, hommes et femmes ensemble. L'emplacement a été donné par décret des décurions.

Traduction de S. Morabito (*ILAM*)

Remarques *Collegiis* peut désigner les membres des collèges (*collegae*) ou les associations (*collegia*). La première hypothèse paraît ici préférable bien que les caisses des collèges soient parfois destinataires de distributions [Tran 2012a, p. 79, n.91]. Les collèges évoqués ici sont sans doute les *tria collegia*, bien attestés à *Cemenelum* (Cat n° 441 et 442 ; *AE* 1965, 194 ; voir Waltzing 1895-1900, IV, p. 50). Cette inscription funéraire fait en effet référence à une distribution publique aux corps constitués du municipe : les décurions, les sévirs, les fonctionnaires et les membres des collèges. Ces corps se retrouvent sur une autre inscription de Cimiez relatant des libéralités publiques et qui mentionne quant à elle explicitement les *tria collegia* (*CIL*, V, 7905).

N° 445 **Fondation funéraire à destination du collège des centonaires**

CIL, V, 7906 ; *IANice*, p. 118-119 ; Liu 2009, n°130 ; *CAG* 6, p. 546

Contexte de découverte

Nice, Alpes maritimes

Colline du Château. Signalée au XVIIe s. à l'entrée de l'ancienne cathédrale de Nice.

Lieu de conservation

Monument perdu.

Support

Dimensions inconnues.

Base de statue (*CAG*).

Datation

IIIe siècle.

Inscription

P(ublio) Etereio P(ubli) f(ilio) Q(uirina) Quadrato / Etereia Aristolais mater / statuam posuit, / ob cuius dedicat(ionem) col[l(egio)] cent(onariorum) / epulum ex more ded(it) item / (denarios) [---] L , / ita ut ex usur(is) quod ann(is) in perpet(uum) / die natal(i) Quadrati V Id(us) Apr(iles), / ubi reliquiae eius conditae sunt, / sacrificium facerent ansare et libo / et in templo ex more epularentur / et rosas suo tempore deducerent / et statuam tergerent et coronarent, / quod se facturos receperunt.

À Publius Etereius Quadratus, fils de Publius, de la tribu Quirina, Etereia Aristolais, sa mère, a élevé une statue ; pour la dédicace, selon la coutume, elle a offert un repas au collège des centonaires, et elle a aussi remis cinquante (...) deniers pour que, à perpetuité, avec les intérêts, au jour anniversaire de Quadratus, le V des ides d'Avril, et au lieu où reposent ses cendres, ils accomplissent un sacrifice avec une oie (?) et des gâteaux sacrés, et que dans le *templum*, selon la coutume, ils se réunissent en banquet ; qu'à la saison, on apporte des roses, qu'on nettoie la statue, et qu'elle soit couronnée de fleurs, ce que le collège s'est engagé à faire.

Traduction de G. Laguerre révisée.

Remarque Nous préférons rester fidèle au latin *templum* en traduisant par temple plutôt que de lui substituer dans la traduction un terme latin voisin, *schola*, comme le proposait G. Laguerre dans sa traduction. Si, *in fine*, ces deux termes renvoyaient aux lieux de réunion des collèges, ils pourraient faire référence à des édifices distincts dans leur bâti, dans leur fonction ou dans l'idée qu'ils dénotent. À propos de la signification du mot *schola* en terme d'architecture collégiale : [Goffaux, 2011].

Au sujet du problème historiographique lié au rattachement temporaire du territoire de *Nikaia* aux Alpes Maritimes sous la responsabilité du procurateur des Alpes Maritimes entre la fin du IIe siècle et le début du IIIe siècle : *CAG*, p. 112 et S. Morabito dans *ILAM*, p. 25-44 (en part. p. 40-44).

Index

Les numéros indiqués correspondent aux notices du catalogue. L'index ne reprend pas certains thèmes abordés dans les tableaux et listes de synthèse proposés dans le volume principal. On pourra se reporter à la liste des tables du volume I.

Noms de personnes

Gentilices

M. Accius M. l. Optatus 285
M. Accius M. l. Primus 285
L. Actorius L. l. Sp(h)aerus 284
P. Aelius Sile[nus] 171
Anicia T. f. Hilara 261
Antistia Elpis 245
Antonia [---] 263
L. Aponius L. l. Eros 254
L. Aponius Celati l. Eros 251
L. Aponius L. l. Optatus 254
Apriclius Priscianus 361
Aprius Illiomarus 373
L. Aquilius L. f. Severianus 322
P. Atilius Crispus 193
T. Attius Quartus 274
Attius Saturnino 323
Aurelia Syntyche 309
Q. Aurelius 305
Sex. Aurelius 305
M. Aurelius Iustus Belatullus 418
T. Aurelius Exoratus 407
Q. Aurelius Herma 309
M. Aurelius Masculus 441
Q. Aurelius Phoebus 309
Q. Aurelius Politicus 309
Q. Aurelius Restitutus 309
C. Autronius C. l. [---] 272
L. Autronius Rufus 276
L. Aventinius Avitianus 234
L. Avidius Secundus 301
Q. Baebius Q. l. Tertius 270
Betutia M. l. Privata 280
L. Bittius Paulinus 422
Blandinia Martiola 370
L. Braetius Litorinus 261
P. Brittius Saturninus 10
Caecilius Niger 233
Caesonius Menas 365
Caesonius Nico 365
Camillius Paulus 425
Camillius Polynices 425
Candidia Quintina 235
C. Candidinius Verus 191
Q. Candidius Benignus 235
Careia Nigella 252
Careia Tertia 252
M. Careieus M. l. Asisa 252
Cassia 257
Cassius [---]tianus 323
C. Cassius Candidus 433
C. Cassius C. f. Paternus 443
C. Cassius Venustus 242
Q. Catius Q. l. Herma 246
C. Censonius Lillus 386
Q. Centonia 326
Cervia Fusca 288
L. Cervius L. l. Zetus 256
Claudius Myron 369
T. Coelius Germanus 300
M. Coelius M. l. Onesimus 288
N. Consius Dionysius 264
N. Consius Eros 264
Constantinius Aequalis 371
Constantinius Constantius 371
Contanstinius Servatus 371
L. Cornelius Amandus 265
L. Cornelius Campanus 266
L. Cornelius Ephesus 266
L. Cornelius L. l. Optatus 266
C. Cornelius Philonicus 269
Cornelius Phoenix 231
L. Cornelius Thyaerus 266
T. Craxxius Severinus 312
Decia Cirra 209
L. Decumius Felix 253
L. Decumius L. l. Hilarus 253
Desideratius E[---]nicius 392
Q. Domitius [---]nus 442
Man. Egnatius Lucius 245
T. Eppillius Astrapton 299
Etereia Aristolais 445
P. Etereius P. f. Quadratus 445
Sex. Fadius Secundus Musa 296
Flaminius Acurio 123

T. Flavius Felix 372
T. Flavius Inventus 236
Flavius Marius 372
Q. Flavius Q. l. Primus 248
T. Flavius Titus 236
Tib. Flavius Vetus 431, 432
M. Fonteius Acanthus 267
Fulvius Aemilianus 377
Geminia A. l. Amoena 276
Genialius Optatus 436
Gimia Optata 260
Grania P. l. Flora 250
P. Granius Com(m)unis 250
Illiomarius Aper 373
Iulia Marcina 228
Iulia Secundina 364
Iulia Tatta 402
C. Iulius Albus 302
Iulius Alexander 362
Iulius Alexsius 362
Tib. Iulius Aquilus 429
Iulius Aucus 362
L. Iulius Augustalis 237
L. Iulius Cadgatus 329
Iulius Decoratus 325
Iulius Eonius 362
Iulius Felix 362
Iulius Gallonius 362
Q. Iulius Iulianus 338
Q. Iulius Lascivus 306
Iulius Leontius 362
M. Iulius M. f. Maximus 428
C. Iulius Po[---] 232
C. Iulius Senecianus 435
Iulius Silvester 426
Ti. Iulius Tertius 400
L. Iulius Trophimus 237
Sex. Iulius Valentinus 240
C. Iulius Verecundus 402
Iulius Verinus 405, 406
Iulius Victor 393, 397
Iunius Eudemus 225
C. Latinius Reginus 374
L. Liberalinius Florentinus 314
Ser. Liberalinius Gallicanus 314
P. Licinius P. l. Licinus 286
Lucius Albanus 396
Lutatius Euschemus 2
Magissius Maina 395
Malia Cara 259
L. Marius L. f. Masculus 260
Martinia Lea 363
Masclius Satto 412
Maturinius Victor 401
Mercatiae [---]rinilla 227
Moccia C. f. Silvina 297
Modestius Macedonus 182
Mustius Surito 271
L. Nerfinius Potitus 249
L. Nerfinius Primus 249
C. Nigidius Mer[---] 277
C. Nigidius Primus 277
C. Nigidius Probus 277
Numonia Bella 362
Numonia Belliosa 362
Octavia Valentina 287
L. Octavius 3
M. Octavius 3
Olitia Amabilis 289
T. Olitius Hermes 289
Olitius Iulianus 289
L. Oppius Quietus 259
Pacatia Servanda 371
Pervincius Stabilis 421
Pisonius Asclepiodotus 360
Pompeia Firmula 287
Pompeia Gratina 240
C. Pompeius C. f. 196
Pompeius Catussa 370
T. Pompeius Firmus 287
Pompeius Lucidus 238
Porcius Filetus 311
Potitius Romulus 363
Priminius Iustinus 401
M. Primius Augustus 367
M. Primius Secundianus 366, 367
C. Primius Secundus 366
Publia Pacata 182
Sex. Publicius Antenor 227
C. Publicius Bellicus 239
Publicius Crescentinus 338
Quintinia Materna 404
Ruffius Ruffianus 353
Ruffius Ruffinus 353
Rusonia Nonna 388
C. Rusonius Myron 318
C. Rusonius Secundus 318
L. Sabidius L. l. Capito 247
L. Saccius Modestus 182
L. Sacratius Sacerianus 181
L. Sacratius Sacratius 181
L. Sacratius Sacrius 181

D. Sallustius Acceptus 327
Secundinia Tavena 394
Secundinius Aventinus 182
Secundinius Securus 182
Sempronia Modesta 282, 283
A. Sempronius Callaeci l. Laetus 282, 283
L. Senilius Sacratus 181
Septimius Mucianus 401
Sienna Iulla 368
T. Sennius Felix 355
M. Sennius Metilus 368
Sex. Senodius Severus 382
Sergia Iunni[---] 286
Sertoria Callityche 305
Severia Severa 360
Silvestrius Perpetuus 423
Silvestrius Silvinus 423, 424
Silvinius Aurelius 423
Silvinius Secundus 401
Sincorius Carapanthus 387
Q. Solonius Fabius Severinus 310
Spuria Euplia 302
Sex. Spurius Piperclus 304
Sex. Statius Sex. l. Gemellus 290
Sex. Statius Sex. l. Rufio 290
P. Suillius P. f. [---] 354
Caius Tallius C. f. Priscus 193
Q. Terentius Q. l. Daphnus 287
Sex. Terentius Segeius 5
Q. Terentius Q. l. Serenus 287
L. Toccius Flavinus 383
Tossius Marcus Cosna 234
Toutius Incitatus 375
Toutius Marcellus 375
L. Tullius Felix 279
Turrania Montana 258
A. Turranius Niger 258
L. Ulentius 437
M. Ulpius Avitus 359
P. Usienius Primulus 273
Usulena P. l. Hilara 275
P. Usulenus Hila[ri] l. Anoptes 275
P. Usulenus Communis 275
Valeria Leucadia 364
Valeria Maximina 235
[Val]erius Epaphroditus. 295
T. Valerius T. l. Ephebus 295
Valerius Maximus 364
Valerius Perimus 410
L. Valerius Philumenus 303
Valerius Secundinus 364
D. Valerius Valentinus 326
Cn. Valerius Pompeius Valerianus 244
C. Valgius Victorinus 228
Q. Vedius Silvanus 342
Vennonius Verus 337
Venucia Priscilla 239
Verecundius Tertius 401
Sex. Vervicius Eutyches 343
C. Vescius C. lib. Primus 415
C. Vescius Severus 415
C. Vescius Vaarus 415
Q. Vetinius Verus 404
P. Vettius Gemellus 320
P. Vettius Profuturus 320
L. Veturius L. f. 313
Sex. Vibius sex. l. Pamphilus 261
L. Vireius Dexter 420
Vireius Marinianus 364
Vireius Secundianus 364
Vireius Vitalis 364
Vitalinius Secundinus 438
Volcius Mercator 220
Voltilia D. f. Optata 291
D. Voltilius Auctus 291

Noms incomplets et abrégés

A[---]us A[---]ius 394
Anian[---] 255
Cor[---] [---]astor 267
P[---] Secu[---] 182
M. Se(---) Amabilis 46
Ti[---] Lupiola 361
[---]raia Silvana 263
[---]tonius Capurillus 391
[---]us [---]arus 280

Noms uniques et surnoms romains

Acanthus 267
Acceptina 393
Acceptus 327
Acurio 123
Adehio 344
Adelphius 120
Aequalis 371
Africanus Catuliani (f.) 222

Aina 129
Albanus 396
Albus 302
Alexander, Alexsander 362, 405, 406
Alexsius 362
Amabilis 46, 286
Amandus 265
Amilianus 377
Amoena 276
Amor 355
Andustinus 341
Anoptes 275
Antenor 227
Aper 373
Aquilus 429
Aristolais 445
Asclepiodotus 360
Asisa 252
Astrapton 299
Ateuritus 389
Attalus 376
Atticus 319
Attius 120
Atto 345
Auctus 291
Aucus 362
Augusta Crobi fil. 157
Augustalis 237
Augustus 367, 390
Aurelius 423
Aventinus 182
Avitianus 234
Avitus 359
Belatullus 418
Belatullus Cossi (f.) 156
Bella 362
Bellianus Boudilli (f.) 157
Belliccus Bellator[is (f.)] 117
Bellicus 239
Belliosa 362
Bellos Belatulli (f.) 156
Benignus 235
Blussus Atusiri f. 198
Cadgatus 329
Caesus 85
Calenus 334
Callityche 305
Camasius 324
Campanus 266
Candidus 433
Capito 247, 344
Capurillus 223, 391
Cara 259
Carapanthus 387
Caratullius Cintussi filius 158
Carianus Belliani f. 157
Carina 97
Casarus Carati f. 385
Castus 293
Catius Aniugeni fil. 210
Catulianus Connugi (f.) 222
Catullinus Catulli f. 223
Catussa 370
Centurio 335
Cetus 136
Ciltica 352
Cintusmos (Arrigario) 26
Cintusmus 204
Cirra 209
Cisorina 96
Cletusstus 178
Cloe 267
Communis, Com(m)unis 250, 275
Constantius 371
Crescentinus 338
Crispus 193
Daphnus 287
Decoratus 325
Decumus 378
Dexter 420
Diogenes Albi f. 357
Dionysius 264
Divixta 384
Dixtus 335
Eburia 178
Eburus 80
Elpis 245
Eonius 362
Epaphroditus 295
Ephebus 295
Ephesus 266
Epiu[s] Sace[r] 75
Eros 251, 254, 264
Esuccus 172
Eudemus 225
Eugenia 393
Euphorus 293
Euplia 302
Euschemus 2
Eutyches 343

Exoratus 407
Favor 336
Felix 253, 279, 355, 362, 372
Felix Cariani fil. 157
Festa 301
Filetus 311
Firminus 287
Firmula 287
Firmus 287
Flavinus 383
Flora 250, 330
Florentinus, -a 225, 314
Florentius 393
Fusca 288
Gaius Getuli f. 77
Gallicanus 314
Gallonius 362
Gamago Craucilli f. 387
Gaverius 387
Gellio Mascli fil. 201
Gemellinus Lapi fil. 203
Gemellus 290, 320
Geminius Solimari f. 380
Genetiva 18
Germanus 300
Gerotius 305
Gluco 267
Gratina 240
Herma 246, 309
Hermes 289
Hilaris 268
Hilarus, -a 253, 261, 275
Hostilia 8
Ianuarius 351
Ianuarius 204, 333
Ilixo 392
Illiomarus 373
Incitatus 375
Inventus 236
Iucunda 256
Iulianus 289, 338
Iulius 384
Iulla 368
Iulos Iun(i) (f.) 154
Iustinus 401
Iustus 418
Laetus 282, 283
Lalianus 331
Lascivus 306
Leo, Lea 358, 363
Leucadia 364
Lezbia 330
Licinus 286
Lillus 386
Litorinus 262
Lolliannus Domi (f.) 88
Lucidus 238
Lucius 245
Lucrio 263
Lupiola 361
Lupula 17
Luteia Caranti f. 220
Lutumarus 414
Macedonus 182
Maianus Primi f. 382
Maina 395
Mansuetus 36
Marcellus 375
Marcellus Marcellini f. 105
Marcianus 358
Marcina 228
Marcus 413
Mareco 64
Mariciainus 217
Marinianus 364
Marinus 349
Marinus Pacati f. 151
Maritumus 28
Marius 30, 372
Marsicus 64
Martialis 53
Martina 324
Martiola 370
Martius 68
Marullina 156
Marullus Saturnini f. 145
Mascellio Matutini f. 153
Mascellio Soli fil. 201
Mascellus Oxti f. 107
Masculus 260, 441
Masio 416
Materna 151, 404
Maternianos M(arci) Balbi f. 23
Matutinus Marcinani f. 153
Maximina 235
Maximus, Maxximus 230, 364, 379, 428
Menas 365
Menimane Brigionis f. 198
Mercatilla 372

Mercator 220
Metilus 368
Modestus, -a 182, 282, 283
Montanus 414
Mucianus 401
Myron 318, 369
Narcissus 316
Natalis 53
Nicia 243
Nico 365
Nigella 252
Niger 233, 258, 293
Nonna 388
Nota 256
Numerus 257
Onesimus 288
Optatus, -a 254, 260, 266, 285, 291, 436
Ospeus 251
Pacatus, -a 182, 354
Pamphilus 261
Paulinus 422
Paulus 425
Peregrina 415
Perimus 410
Perpetuus 423
Philomusus 294
Philonicus 269
Phoebus 309
Phoenix 231
Piperclus 304
Politicus 309
Polynices 425
Postumus 160
Potitus 249
Primigenia 288
Primio 307
Primulus 273
Primus 248, 249, 277, 285, 415
Priscianus 361
Priscilla 239
Priscus 193
Privata 280
Probus 277
Profuturus 320
Publius 414
Pusinnus 287
Quadratus 445
Quartus 274
Quietus 259
Quintina 235
Reburrus Virilis f. 308
Reginus 374
Reginus Ciniucnati (f.) 161
Reginus Coc[e]us ou Coc[e]i (f.) 19
Restitutus 309
Rigullus 124
Romulus 363
Ruffianus 353
Ruffinus 353
Rufinus 409
Rufio 290
Rufus 263, 276
Rusticus 399
Sabina 433
Sabinianus 82
Sabinianus Minuonis f. 67
Sabinus Satti f. 126
Sacer 219
Sacer Avitiani f. 202
Sacerianus 181
Sacilus 356
Sacratius 181
Sacratus 181
Sacrius 181
Sacuria Mutaci f. 95
Salvia 243
Satto 198, 412
Satulla 279
Saturnino 323
Saturninus 10
Secundianus 364, 366, 367
Secundilla 287
Secundinus, -a 78, 149, 364, 438
Secundus, -a 24, 301, 304, 318, 366, 401
Securus 182
Sedatus 129
Segeius 5
Serenus 287
Servandus, -a 371, 403
Servatus 371
Severianus 322
Severinus 310, 312
Severus, -a 232, 360, 382, 415
Severus Alexandri 417

Severus Sennetari l. 339
Sidus 160
Silenus 171
Silvanus, -a 263, 297, 342
Silvester 426
Silvinus 423
Sintaugus Ledduci (f.) 40
Sintus 53
Sp(h)aerus 284
Spinus 9
Stabilis 421
Surito 271
Syneros 330
Syntyche 309
Tatta 402
Taurianus 341
Tavena 394
Tertius, -a 252, 270, 400, 401
Thyaerus 266
Titus 236
Tripondius 329
Trita 91
Trophimus 237
Urbanus 290
Vaarus 415
Valentinus, -a 240, 287, 326
Valerianus 244
Velia 89
Venustus, -a 242, 251
Verecundus 402
Verinus 405, 406
Verus 191, 337, 404
Vetiacus 241
Victor 393, 397, 401
Victorinus 228
Vitalis 307, 364
Vitella 295
Vittalis 410
Zetus 256
Zmaragdus 348

Nomenclatures pérégrines bi-membres

Cintusmos Arrigario 26
Epiu[s] Sace[r] 75
Reginus Coc[e]us 19
L. Spinus 9

Noms uniques et surnoms incomplets

A[---] 70
A[---]ius 394
C[---] 69
Cal[---]nus 376
Cia[---]ia[---]si 21
Dign[---] 332
E[---]enicius 392
Epic[---] 376
Iu[---] 79
Iunni[---] 286
Mer[---] 277
No[---]er 241
Po[---] 232
Vini[---]nus Sedati (f.) 147
[---]arus 280
[---]astor 267
[---]atro[---] 316
[..]II[---]CLAD 45
[---]indus 206
[---]mius 83
[---]mo[---]a 226
[---]mon 376
[---]nilla Va[---] 206
[---]nlius 15
[---]nus 442
[---]rianus 74
[---]ricla 90
[---]rinilla 227
[---]tianus 323
[---]u[---]cco [----]rii f. 430
[---]va 278
[---] Cat[---]nussi (f .) 86
[---] Mascellioni[s] f. 56

Métiers

D'après l'iconographie

Lorsqu'il est possible de préciser davantage que le secteur artisanal (bois, pierre, construction, etc.).

Architecte 77, 119
Barbier 153
Boucher 19 ?, 40, 41, 102, 103, 154, 184, 199, 210 ?, 211
Boulanger (voir meunier) 182
Brasseur de bière 191 ?
Bûcheron 16, 35 ?, 126
Cardeurs de laine 59 ?
Carrier 12 ?, 192
Charpentier 44 ?, 45
Charrons 157
Chaudronnier 72 ?, 117 ?
Cordier 171
Cordonnier 2, 22, 23, 24 ?, 36 ?, 73 ?, 147, 168, 185, 217
Cuisinier 19 ?, 42, 179
Dinandier 72 ?
Fabricant de vases en métal 20
Fileur, -euse 39, 59, 61, 89, 90, 91, 95, 96, 96, 136, 151, 162, 173, 197, 198, 209, 214, 221, 225
Forgeron 4, 5, 13, 20, 24 ?, 51, 68, 73 ?, 101, 105, 106, 107, 108, 115, 118, 130, 131, 132, 135, 142, 188, 196, 203, 206
Foulon 120
Fromager 137-139 ?, 174-175 ?, 191 ?
Gâcheur de mortier 119, 169
Maçon 74
Marbrier 52, 53
Marchand de vin 211
Menuisier 116 ?, 128 ?, 183
Meunier-boulanger 155
Niveleur 6
Orfèvre 37, 72 ?, 117 ?, 123 ?, 207
Peintre 119
Potier 20 ?, 62, 176
Scieur de long 127, 166
Sculpteur (voir tailleur de pierre)
Serrurier 158
Stucateur 119
Tailleur de pierre 7, 9, 11, 25, 26, 121, 170
Teinturier 174 ?, 175 ?
Tisserand, -e 17, 18, 28, 99, 177
Tondeur 10
Tonnelier 43, 63, 178
Vannier 36 ?

Noms de métier

Aerarius 268, 304, 379, 413, 433, 437
Ampullarius 294
Anularius 264, 422
Armariarius 255
Ars argentaria 363
Ars barbaricaria 371
Ars cretaria 361, 392
Ars fabricae ferrariae 364
Ars fullonia 405, 406
Ars lintiaria 372
Ars quadrataria 423, 424
Ars sutoria 423
Ars uitria 362
Aurifex 243, 265, 266, 267, 305, 425
Calcarius 386 ?, 407
Calc[e]arius 386 ?
Capistrarius 259
Cassidarius 388
Ceruesarius 384, 391
C(h)artarius 303
Clauarius materiarius 256
Clostrarius 306
Cocus 245
Coriarius 260
C[ucull]arius 121
Culinarius 246

Cuparius 333, 378, 393
Custos castelli figlinarum 417
Dolabrarii 411
Exclussor artis argentariae 363
Excussor 416
Faber 295, 336, 394, 412
Faber aerarius 268
Faber argentarius 269
Faber lapidarius 274
Faber limarius 270
Faber tignuarius 257, 349
Ferrariarius 307
Ferrariensis 272
Fictiliarius 385
Figlinarius 401
Figulus 254, 397
Fullo 354, 438
Gladiarius 429
Gustator 314
Gypsarius 275
Lanarius 277, 278
Lanipendia 330
Lanio, lanius 247, 300, 414, 415
La(picida), La(pidicida) ? 387
Lapidarius 240, 274, 410
Lardarius 248, 249, 402
Limarius 270, 271
Linarius 279, 335
Lintearius, lintiarius 280, 308, 373
Lintio 281
Lorarius 331
Macellarius 184, 324
Marmorarius 329, 337, 339, 342, 345
Materiarius 414
Musicarius 301
Negotiator artis clostrariae 158
Negotiator muriarii 367
Negotiator frumentarius 375
Negotiator seplasiarius 376
Offector 414
Officinatores 53
Olearius 250
Operarius lapidarius 356
Opifex artis uitriae 362
Pellio 261
Pictor 334, 357, 400
Pistor 251, 252, 253
Pistor candidarius 251
Plumarius 418 ?
Plumbarius 418 ?
Purpurarius 282, 283
Saccarius 393
Sagarius 284, 316, 318, 320, 321, 374, 430
Sarcitor 319
Sculptor 46
Seplasiarius 389, 420
Sessoriarius 302
Solearius, soliarius 262, 332
Structor 276, 344, 428
Sutores 399
Tabernaclarius 263
Tector 370
Tesselarius 326
Tonsor 288, 289, 290, 291, 292
Turarius, thurarius 293, 435
Unguentarius 360
Vasclarius 273
Vestiarius 285, 286, 287, 309, 343, 353, 380, 382, 390, 396, 434
Viminarius 258

Associations professionnelles et membres d'association

Aerarii 317, 358
Artisans du bois (*tignuarii* ?) 55
Centonarius, -ii 227, 228, 229, 244, 297, 298, 312, 318, 325, 375, 376, 377, 443, 445
Corpus splendidissimum cisalpinorum et transalpinorum neg. 368
Cuparii 230
Dendrophorus, -ii 229, 298
Faber, fabri 231, 241, 242, 299, 323, 361, 421, 426, 443
Fabri dolabrarii 395
Fabri ferrarii 313, 431
Faber tignuarius, fabri tignuarii 234, 235, 236, 237, 238, 239, 310, 311, 322, 352 364, 365,

366, 367, 368, 369, 381, 398, 404, 408, 409, 425, 436, 439
Faber naualis, fabri nauales 232, 233
Fabri subaediani 296
Laniones 346
Lapidarii 240, 327, 432, 440
Lapidarii structores 350
Manupretiarii burarii 351
Marmorarii 340, 347
Nauta 366, 367, 376
Opifices lapidarii 327
Opifices loricarii 359
Pisstrici 403
Sagarius, sagarii 318
Tectores 369, 419
Tria Collegia 441, 442, 444
Utricularius, -ii 229, 299, 373, 443

Iconographie

Outils, instruments de mesure et équipements artisanaux

Alêne 8, 15 ?, 36, 66 ?, 168
Archet à forer 3, 55
Ascia 1, 14, 33, 34, 35, 43, 44, 45, 49, 55 ?, 57, 58 ?, 77, 94, 98, 110, 116, 122, 125 ?, 145, 152 ?, 156, 157, 160, 161, 181, 185, 194, 205, 213, 222, 226
Ascia funéraire 1, 45, 119, 146, 160 ?, 161 ?, 178, 226 ?, 235, 314, 336
Balance 33, 42, 59, 122 ?, 154, 207
Billot de boucher 36, 184, 211
Bigorne (voir enclume)
Broche à pierre ou à bois 11, 14 ?, 48, 194 ?
Broche à tisser 17, 18, 28, 99
Broche de boucher 184, 210
Chaudière 137
Chaudron 138, 179, 191
Cisailles 37
Ciseau (droit) 9, 11, 14 ?, 31 ?, 32 ?, 46, 53, 78, 122, 128, 178, 194 ?, 329
Cognée 16, 126
Compas 1, 193, 195, 224
Couperet 19, 36, 40, 41, 102, 103, 144, 149, 184, 204, 210, 211, 245
Couteau 19, 36, 40, 102, 103, 109 ?, 124, 133, 172, 184, 199, 204, 210, 211, 245, 415
Couteau à pied (cordonnier) 4, 15, 113 ?, 168
Crémaillère 191
Cuve 137, 138, 139, 155
Cuvier 93 ?, 120, 174, 175
Drille 156
Écumoir 191
Emporte-pièce 67
Enclume 4, 13, 20, 24, 37, 51, 69 ?, 72, 73, 106, 117, 118, 131, 135, 142, 157, 188, 196, 203
Enclume-pied 23, 24 ?, 36, 73 ?, 168
Entonnoir 211
Équerre 1, 7, 9, 193, 195, 202, 220
Escoude 12 ?, 192
Fil à plomb 7, 193, 195, 224
Forces 10, 27, 38, 56, 88, 120, 121, 161, 170, 172, 208, 219, 223
Foret 14 ?, 55, 63 ?, 156, 194 ?
Forme (cordonnier) 2, 22, 147, 185, 217
Fourneau 137
Fuseau 29, 61, 89, 90, 95, 96, 96, 136, 162, 173, 187, 197, 198, 209, 214, 221
Hache, hachette 16, 36, 47, 49, 54, 62, 64, 65, 104, 111 ?, 116 ?, 126,

129, 134, 141 ?, 143 ?, 146, 150, 151, 164, 165, 167, 190, 200, 212, 216, 226
Herminette (voir *ascia*)
Houe 177
Lime 4 ?, 185, 194 ?
Maillet 1, 7, 9, 14, 46, 50, 52, 53, 54, 55, 84, 194, 329
Mailloche 22 ?, 217 ?
Marteau 4, 5, 13, 20, 23, 24, 30, 36, 37, 51, 58 ?, 60, 67, 70, 72, 73, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87 ?, 92, 101, 105, 106, 107, 112, 117, 118, 123, 125 ?, 131, 132, 135, 142, 143 ?, 148, 152 ?, 157, 158, 185, 196, 201, 203, 206, 207
Marteau taillant 9
Marteau têtu-pic (voir têtu-pic)
Mesure 59
Métier à filer 59 ?
Métier à tisser 18, 177
Meule asinaire 155, 252
Mortier 42, 169, 170, 189
Moule 182
Navette (voir broche à tisser)
Niveau 1, 6, 7, 11, 14, 26, 181, 194, 224, 329
Peigne 10 ?
Pelle 93
Pic double 14, 25, 26, 100, 159, 160
Pilon 42, 169, 170, 189
Pinceau 119, 181
Pinces (voir tenailles)
Plane 215
Poinçon 36, 66 ?
Poinçon à tisser (voir broche à tisser)
Quenouille 29, 39 ?, 61, 70, 91, 96, 140, 151, 180, 186, 197, 198, 209, 214, 225
Rabot 156, 183
Rabot à corroyer le mortier 119, 169, 177 ?
Rasoir 153
Râpe 36 ?, 185
Râtelier de cordier 171
Règle 14 ?, 44, 45, 62, 75, 76, 77, 213, 218 ?, 220, 329
Scie 116
Scie à refendre 3, 14, 49, 55, 77
Scie de long 127, 166
Scie passe-partout 155
Serpe 35, 66, 109 ?
Smille (voir pic double)
Soufflet 13, 118, 131
Table de cuisson 179, 182 ?
Taloche 119
Tas (voir enclume)
Tenailles 4, 5, 13, 32 ?, 51, 68, 70, 71, 101, 105, 107, 108, 115, 118, 123, 130, 131 ?, 132, 142, 157, 180, 188, 196, 203, 206, 207
Têtu-pic 9, 11, 25, 25, 53, 87 ?
Tire-pied 168
Tranchet (cuir) 4 ?, 22 ?, 36, 149 ?, 217 ?
Tranchet, tranchet d'enclume 37, 142
Truelle 74, 77, 181
Varlope (voir rabot)

<u>Autres éléments notables susceptibles de présenter un lien avec le métier</u>

Anneau 37, 38, 207
Attelage 161, 177
Amour 53
Bonnet d'affranchi (*pileus*) 2
Bourse 32, 36, 37, 59, 109 ?, 122 ?, 129, 130, 144, 150, 151, 156, 161, 166, 167, 178, 219 ?
Boutique (scène) 59, 60, 211
Cassette 37
Coffret 56, 166, 219 ?
Coffret (ouvrage) 128
Comptes (scène) 182, 199, 379
Comptoir (voir boutique)
Corbeille tressée 36, 41, 156, 168
Cuculli 121

Écheveau 17, 18, 59
Examen du tissu (scène) 182
Exomide (et tuniques courtes) 4 ?, 53, 199
Échafaud 119
Étoffes 223
Faisceaux 2
Gobelet (ouvrage) 72
Génie 53, 93
Libation (scène) 191
Panier (voir corbeille)
Patère libatoire 14, 191, 415
Pelotes de laine 136, 198, 221, 225
Pièces de monnaie 27, 179, 182, 199, 379
Pièces de boucherie 102, 154, 184, 199, 211
Porc 191
Marchandises 42, 59, 60, 135
Marché (scène) 42, 179 ?
Râtelier 116, 131, 157, 168, 178
Roue 157
Serrure 116, 158
Tablier 17, 43
Tête d'animal 102, 104, 415
Transport (scène) 155, 161, 177, 182, 379
Tunique courte (voir exomide)
Tonneau 43, 63, 178
Vase (ouvrage) 20, 176
Vase libatoire 14
Vente 59, 60
Vêtement de travail (voir exomide)

Épigraphie

Divinités honorées

Apollon 347, 386
Augustus 347, 358
Aufaniae 193
Borvo 358
Candidus 358
Diane 424
Erriape 52 ?, 53 ?, 339, 340, 341
Fortuna Reduci 431, 432
Génie d'association 298, 299, 317, 328, 369, 395, 419, 436
Génie d'empereur 346
Genius loci 401
Hercule 440
Intarabus 395
Jupiter *Optimus Maximus* 342, 346, 401, 431, 432, 435
Maglomatonius 345
Maia 412
Mars, Mars Auguste 299, 417, 422, 429
Mars Caturix 426
Mercure, Mercure Auguste 53 ?, 350 ?, 412, 430, 443
Minerve, Minerve Auguste 378, 407, 410, 411, 418, 438
Mithra 343, 423
Montes Ni[---]idae 338
Nemausus Augustus 298
Numen Augusti, Numina Augustorum 381, 395
Numina Deorum 298
Oglaius(?) Auguste 389
Salus 399
Silvain 53 ?, 338, 381
Sucellus, Sucellus-Silvain 55, 319
Tutela 344, 401
Vesta 397
Victoria 422

Dignités collégiales et responsabilités civiques

Curator 232, 325, 366, 367
Faisceaux (du sévirat augustal ?) 2
Honoratus 318, 375
Magister 234, 239, 242, 312, 323, 439
Omnibus honoribus functus 366

Patron 244, 352, 366, 431, 432
Préfet 366, 368
Praesidium 322
Sévirat augustal 2, 227, 228, 266, 287, 299, 303, 309, 318, 360, 365, 366, 367, 371, 375, 376

Autres éléments remarquables

Âge 21, 40, 123, 193, 196, 198, 219, 220, 225, 320, 335, 336, 351, 353, 362, 363, 364, 370, 371, 372, 373, 404, 425
Ars, artis 235, 361, 362, 364, 371, 372, 392, 405, 406 423, 424
Artifex, -ices 233, 234, 372 ?
columnas uicenarias clauerunt 338
Com suis col(l)egis 53
De suo 231
Discens 251, 383
Discipulus 355
Educauerat 364
Familia quae est in metallis 348
Figlina 315
Funeraticium 238, 312
Immunis 401
In legione 420
Magister 397, 405, 407, 418
Miles 193, 195, 196, 401, 407, 417, 419, 428
Opus piscina ussibus fullonum 354
Pereruditus 353
Règlement de fondation 229, 296, 313, 315
Ex funere eius 240
Tabella defixionis 413, 414
Tribu 3, 193, 196, 244, 263, 296, 303, 313, 322, 428, 443,
V*eteranus* 193

Tables de concordance

CIL

V, 7869	440	7906	445
7881	441	7920	444
7905	442		

XII, 68	439	1385	326	3333	304
297	3	1593	324	3336	307
410	244	1754	314	3340	308
523	227	1877	322	3344	301
526	228	1898	318	3346	302
719	234	1911	323	3353	10
722	235	1928	320	3355	9
726	236	1930	321	3619	8
728	237	2370	317	4393	496
730	232	2461	315	4422	287
732	240	2619	316	4455	294
736	238	2669	229	4463	255
738	239	2754	312	4464	265
1189	231	2824	297	4465	267
1282	328	3202	309	4466	259
1384	327	3284	303	4467	256

4468	245	4500	261	4520	285
4470	246	4502	251	4521	286
4473	268	4503	253	4522	258
4474	269	4507	283	4532	272
4475	270	4508	282	4612	254
4476	271	4509	284	4781	295
4477	257	4510	262	4980	260
4478	254	4511	276	5001	249
4479	275	4513	263	5163	5
4480	278	4514	288	5811	233
4481	277	4515	289	5908	305
4482	247	4516	291	5953	298
4483	249	4517	292	5969	279
4484	280	4518	293	5970	280
4499	250	4519	273		

XIII, 38	338	1995	372	3500	123
122	337	1998	373	2965	117
447	330	2000	362	3104	378
542	343	2008	374	3168	382
597*	384	2024	363	3700	393
623	336	2029	368	3701	394
639	335	2036	364	3705	396
641	334	2548	353	4103	178
643	46	2602	360	4206	182
644	45	2641	96	4207	181
744	333	2646	95	4275	175
855	40	2712	74	4288	386
915	345	2716	75	4391	266
941	346	2721	77	4456	264
1034	350	2737	64	4532	153
1056	351	2739	68	4609	129
1198	331	2759	82	4698	145
1221	21	2760	67	4710	126
1338	17	2768	78	5154	425
1345	15	2780	89	5209	428
1466	329	2795d	74	5356	435
1494	14	2810	357	5438	217
1550	348	2828	359	5467	203
1606	352	2829	62	5474	431
1640	381	2854	105	5475	432
1734	369	2901	358	5504	210
1805	377	2953	121	5538	201
1939	365	3037	380	5560	202
1945	371	3165b	310	5635	212
1966	367	3202	354	5700	433
1967	366	3225	355	5705	434
1972	375	3263	390	5741	204
1978	361	3264	171	5754	209
1983	370	3322	172	5802	206

5884	207	7532	412	11232	97
5945	136	7551	413	11273	379
5957	201	7553	414	11295	389
6192	226	7723	411	11313	395
6264	438	8156	22	11319	391
6303	409	8255	403	11360	384
6308	408	8344	404	11361	385
6410	220	8345	405	11460	154
6434	424	8372	406	11504	429
6778	420	8390	402	11557	219
7020	195	8729	397	11597	430
7065	421	11031	344	11633	225
7067	198	11057	56	11658a	222
7093	194	11084	332	11659	223
7249	422	11085	26	11803	419
7371	436	11117	28	11858	196
7378	437	11136	24		
7521	415	11156	36		

AE

1890, 96	338	1965, 144	229	1996, 1031	245
1896, 98	420	1965, 164	299	1996, 1063	30
1899, 10	404	1966, 247	299	1997, 1124	342
1892, 23	348	1966, 249	342	1998, 930	275
1893, 63	365	1967, 281	443	1998, 967	399
1897, 146	242	1967, 306	19	1999, 1012	244
1904, 101	196	1968, 294	319	1999, 1032	312
1908, 132	395	1974, 434	425	2000, 923	338
1908, 186	252	1976, 482	161	2000, 977	387
1909, 203	395	1976, 484	158	2000, 1996	151
1910, 57	389	1976, 500	418	2001, 1408-9	182
1910, 124	311	1977, 558	407	2003, 1142	299
1911, 232	319	1977, 569	400	2005, 1056	383
1912, 25	248	1978, 461	296	2006, 830	378
1912, 275	344	1978, 500	355	2007, 886	441
1913, 242	391	1979, 433	193	2007, 955	85
1923, 20	388	1982, 700	341	2007, 956	86
1930, 33	401	1982, 702	376	2007, 957	69
1931, 18	191	1982, 723	416	2007, 958	70
1936, 59	243	1983, 706	157	2007, 959	80
1941, 107	417	1983, 707	156	2007, 960	88
1945, 104	240,	1983, 715	161	2007, 961	90
440		1990, 684	300	2007, 963	356
1946, 238	426	1990, 718	347	2008, 879	317
1949, 116	339	1992, 1225	296	2009, 828	313
1949, 130	53	1994, 1173	316	2009, 843	299
1951, 233	340	1995, 1171	317	2009, 847	2
1959, 132	325			2009, 895	91
1962, 331	46	1996, 1007	241	2010, 888	325
1964, 144a	23	1996, 1015	315	2011, 781	384

2012, 981 399

HGL, XV
128 287
164 268
165 294
167 264
169 269
174 265
175 267
177 259
178 256
179 245
180 260
181 246
183 272
184 275
185 277
186 278
187 247
188 249
189 270
190 271
191 279
192 280
193
194
203
206
209
210
212
213
215
216
219
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
281
255
310
263
250
261
251
253
283
282
284
262
276
257
288
289
291
292
293
273
285
286
232 258
233 295
238 5
296 254
297 254
322 309
358 303
378 312
555 8
557 10
558 308
559 9
561 307
562 304
563 305
564 301
573 302
688 249
1950 230
2088 298

ILTG, 3 340
16 339
23
252bis
53
372
355 388
372 157

ILGN, 108 233
397 311
561
580
242
274
583 252
588 248

ILA
1. Nitiobroges, 2 345
2. Santons, 3 350
39 351
3. Vellaves, 36 352
4. Arvernes, 8 329
6. Pétrucores, 1 346
89 56
7. Bordeaux, 77 334
106 335
113 336
206 40
265 333
337 45
198 46

ILAin, 109 353

ILAM, 35 439
156 440
173 442
317 444
160 443
172 441

ILN

1. Fréjus, 28	243
57	3
3. Aix-en-Provence, 36	227
37	228
4. Apt, 30	231
5. Vienne,	
(1) 23	319
(1) 71	322
(1) 120	320
(1) 121	321
(1) 122	323
(1) 124	318
(2) 551	317
(3) 665	315
892	316
6. Alba, 7	229
61	230
7.1. Die, 37	324
228	325
8. Valence, 31	314

ILGL

2. Éduens,	24	360		268	80		356	89
	65	97		271	75		373	79
	72	96		275	77		409	72
	77	95		278	80		415	74
	109	105		289	88		416	87
	110	107		300	64		454	359
	186	356		300	68		505	357
	226	70		330	82		D-33	358
	250	69		331	67		I-10	62
	252	85		338	78			
	257	86		349	91			

Esp

I, 27	3	471	9	730	7
225	1	510	11	781	6
468	10	705	4	1501	25
II, 882	47	1210	40	1461	27
884	48	1342	59	1466	332
1098	42	1345	59	1501	25
1100	41	1409	57	1509	26
1111	46	1428	58	1522	15
1112	43	1452	24	1524	17
1114	44	1454	21	1612	329
1117	45	1445	28	1615	14
1131	336	1446	20	1931	75
III, 1872	66	1976	64	2209	62
1877	68	1995	78	2215	93
1878	67	2022	97	2221	110
1881	77	2052	105	2222	112
1882	63	2056	102	2223	111
1883	82	2088	95	2225	109
1884	74	2097	96	2739	38
1932	76	2111	94	2743	36
1904	89	2138	98		
1954	83	2186	99		

IV, 2767	119	3175	379	3487	199
2768	120	3239	205	3561	201
2769	117	3255	209	3573	214
2779	118	3333	207	3581	203
2781	121	3267	208	3591	210
2783	116	3274	206	3608	211
2977	61	3309	204	3610	213
3097	60	3454	199	3615	212
3155	115	3473	202		
V, 3667	171	3950	123	4260	179
3678	173	3961	189	4317	163
3683	170	4031	177	4318	159
3685	168	4085	176	4387	385
3695	166	4125	175	4457	154
3714	172	4136	174		
3944	122	4221	178		
VI, 4606	131	4847	144	5013	187
4609	129	4854	145	5015	185
4617	132	4866	146	5056	186
4702	127	4892	137	5118	183
4706	130	4893	138	5139	188
4772	152	4904	134	5226	181
4810	133	4905	136	5268	182
4816	126	5006	394		
VII, 5295	219	5463	221	5815	198
5326	215	5498	224	5858	194
5332	218	5518	225	5565	153
5334	217	5680	223		
5257	428	5703	222		
VIII, 5933 (= 5937)		5937	165	6126	415
5934 (= 5937)		5938	164	6155	412
		6105	226		
IX, 6824	8	6998	33	7094	113
6903	252	7010	35	7189	200
6943	56	7012	34		
6992	37	7016	39		
X, 7397	196	7403	195	7762	191
XI, 7721	162				
XIII, 8045	54	8077	49	8123	52
8076	51	8122	53	8226	106
XIV, 8311	92	8442	157	8524	197

XV, 8729	13	9241	128	9244	147
8854	50	9242	148		

Esp G

243	423				

NEsp

I. Vienne, 90	319	302	142	971	145
II. Lyon, 269	114	382	141	973	144
III. Toul, 16	151	404	143	985	146
17	150	427*129		999	148
27	149	434	128	1000	147
		529	125	1037	152
53	124	710	135	IV. Fréjus, 118	243
98	126	711	134	120	3
216	127	728	138	V. Saintes, 158	59
262	133	729	137		
299*140		730	139		

Venault et al. 2009,

5	70	22	90	50	72
11	69	27	88	54	79
15	86	45	91	81	81
21	80	49	87	82	71